This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Tel 3977 d. E15

REVUE

GÉNÉRALE.

2/2s

Bruxelles. — Imprimerie E. Guyot, rue Pachéco, 12.

REVUE

GÉNÉRALE.

QUINZIÈME ANNÉE.

TOME XXIX.

BRUXELLES.

ADMINISTRATION DE LA REVUE GÉNÉRALE.

1879.

FLEIAN
24 AUG 1970
LIBRARY

IMPRIMERIE E. GUYOT
Rue Pachéco, 12
BRUXELLES

L'IRLANDE DEPUIS CENT ANS.

(*Fin*) (1).

Deux ans se passèrent avant que le corps social, épuisé par tant de secousses, commençât à se remettre. En 1850, des sociétés « pour la protection des fermiers » se fondèrent dans quelques localités, et cet exemple ne tarda pas à être imité partout, même dans l'Ulster, ou, pour mieux dire, particulièrement dans l'Ulster. Les cultivateurs de cette province avaient eu, eux aussi, maille à partir avec les landlords. Quoique de beaucoup inférieures à celles des fermiers des autres provinces, les souffrances des fermiers de l'Ulster avaient pendant les années de famine, pris néanmoins des proportions telles que les plus âgés de leur classe n'en avaient pas d'idée. En outre, le fléau était venu leur montrer que leur salutaire coutume est aussi incapable que tout autre système foncier à protéger le cultivateur contre une série de mauvaises récoltes. Au contraire, tandis qu'en France et en Belgique, le locataire a droit à une remise dans certains cas de force majeure, le fermier de l'Ulster, tout comme celui des autres provinces irlandaises, en supporte seul tout le poids. La perte est mise au compte du « tenant-right », c'est-à-dire du fermier, de façon qu'aussi longtemps que ce droit n'est pas épuisé, le propriétaire n'a à s'inquiéter de rien. Quel que soit le montant des rentes dues, tant que la valeur du tenant-right les dépasse d'un penny, le landlord y trouve un gage sûr. Bien des agriculteurs de l'Ulster connurent maintenant pour la première fois la gêne et même la détresse. Mais ce qui attrista le plus ces hommes qui avaient généralement vécu jusqu'alors en bonne intelligence avec les landlords, ce fut de voir une assez notable partie de ceux-ci exercer leur droit avec la dernière rigueur. Ces landlords opposèrent un refus catégorique à toute demande de délai. Il s'en trouva même qui profitèrent de la triste situation des tenanciers pour leur mettre, comme on dit, le couteau sur la

(1) Voir les numéros de novembre et décembre.

gorge. Ils leur arrachèrent la renonciation partielle ou totale au bénéfice de la coutume, en les faisant souscrire à des rentes excessives pour l'avenir, ou à la vente à vil prix de leur tenant-right. Les gens de l'Ulster sont peu endurants. A cette époque, il se commit plus de crimes agraires dans leur province que dans toutes les autres parties de l'Irlande réunies. La famine et les rapacités des landlords avaient donc établi dans toutes les populations agricoles du pays une communauté d'intérêts et de haines.

La fondation des sociétés pour la protection des fermiers fut partout précédée ou suivie de meetings considérables, et leurs efforts furent secondés par presque tous les journaux. Dans l'Ulster, les ministres presbytériens se placèrent à la tête du mouvement, et déployèrent leur ardeur non-seulement dans les meetings, mais jusque dans les assemblées ecclésiastiques. Le Synode de la province vota à une grande majorité l'envoi d'une pétition au Parlement en faveur des tenanciers. Signalons en passant le fait que personne ne blâma l'immixtion du clergé protestant dans une question où le bien-être de ses ouailles était engagé. Généralement on la considéra comme très-légitime et très-naturelle. Cela n'empêche pas une foule de gens, même en Irlande, de reprocher au clergé catholique son intervention dans des assemblées et des élections qui ont pour objet non-seulement l'intérêt matériel des fidèles, mais encore des intérêts religieux de premier ordre. Le 6 août 1850, les délégués de toutes les sociétés se réunirent à Dublin. Parmi eux se trouvèrent des ministres presbytériens et des prêtres « papistes », qui se saluèrent avec cordialité. Après quatre jours de délibération, l'assemblée adopta un programme commun où étaient formulés en principe les moyens considérés comme les plus propres à remédier aux injustices dont se plaignaient les quatre provinces.

Les deux principaux étaient : 1° Évaluation modérée de la rente (à faire par justice ou par arbitrage) ; 2° Droit d'occupation par le fermier aussi longtemps qu'il paie cette rente. On le voit, c'est la vieille idée irlandaise, l'antique coutume celtique vivant toujours dans le souvenir de tous. Le lecteur qui se mettrait uniquement au point de vue des principes de notre Code civil sera tenté de sourire en présence d'un tel programme. En Irlande cependant, il est soutenu avec vigueur par des économistes et des jurisconsultes éminents, avocats ou magistrats. En Angleterre même, ces idées n'ont rien d'étrange : ceux qui ne les partagent pas les

discutent sérieusement. Au reste, nous verrons plus tard que, si elles n'ont pas été adoptées par le législateur de 1870, elles ont au moins imprimé quelques traces à son œuvre.

L'assemblée vota ensuite la création d'une Association nationale sous le nom de *Irish Tenant League*, laquelle s'étendit avec une rapidité prodigieuse sur tout le pays. C'est une des plus vastes associations que l'Irlande ait jamais possédées. Car, outre les catholiques, elle réunit sous sa bannière presque tous les presbytériens et une foule d'anglicans. Elle compta même dans son sein quelques landlords, amis sincères du peuple et disposés à lui sacrifier les priviléges de leur caste. L'agitation qu'elle provoqua fut immense. On le comprend : abstraction faite d'une vingtaine de mille de familles qui monopolisaient la propriété, la nation tout entière était intéressée à son succès. — Les paysans unanimement avaient les yeux fixés sur elle avec une anxiété fiévreuse.

Mais, de nouveau, toutes ces espérances s'évanouirent comme la fumée. Quelques semaines après la constitution de la « Tenant League, » un des premiers hommes d'État d'Angleterre, un ami constant de l'Irlande, M. John Bright, signala à la Chambre des communes l'extraordinaire importance du mouvement et la nécessité de faire enfin droit aux demandes de ce pays. Mais lord John Russell, alors Premier, soit qu'il fût contraire en principe aux réclamations des tenanciers, soit — ce qui est plus probable — qu'il fût effrayé de la difficulté de résoudre une question dans laquelle toute l'aristocratie d'Irlande, d'Angleterre et d'Écosse était directement ou indirectement engagée, fit écarter la proposition de M. Bright. Celui-ci dut attendre vingt ans — vingt ans de ruines pour l'Irlande, de désespoir, de passion poussée jusqu'au crime — avant que le Parlement ne suivît son avis.

Toutefois sans aucun doute, la question se serait imposée au cabinet de lord John si des événements imprévus ne fussent venus bouleverser la situation. Le 4 novembre 1850 parut la fameuse lettre du premier ministre à l'évêque de Durham, lettre qui fut le prologue du bill sur les titres ecclésiastiques déposé en février 1851. Elle donna le signal à un débordement de passions anticatholiques dont on ne soupçonnait plus l'Angleterre capable. Agression papale, Rome dictant ses lois à Westminster, oppression des consciences, tels et autres furent les épouvantails avec lesquels les libéraux mirent subitement toute l'Angleterre en feu. L'Irlande s'enflamma à son tour, et la Tenant League,

composée de tant d'éléments hétérogènes, perdit une multitude d'adhérents. Même parmi ses membres catholiques il se produisit des tiraillements, et un grand nombre fondèrent une association spéciale ayant pour objet essentiel la défense de la question religieuse et mettant la question des tenanciers en sous-ordre. Malgré ces circonstances défavorables, environ quarante candidats, tous partisans de la liberté religieuse et de la cause des tenanciers, triomphèrent aux élections législatives de 1852. Dans l'état numérique de la nouvelle Chambre, c'était assez pour dominer libéraux et tories et dicter la loi à tous. Aussi, les nouveaux élus avaient-ils formé le projet de constituer au Parlement un parti spécial qui ne s'allierait à aucun des deux autres à moins d'en obtenir préalablement toutes les garanties pour leur programme. Jusqu'en 1852, les députés de la fraction populaire avaient eu pour règle l'alliance avec le libéralisme anglais, seul parti dont l'Irlande eût jamais reçu quelque appui. Dorénavant il n'en sera plus ainsi : les chefs de la Tenant League en ont pris l'engagement ; l'un même d'entre eux, le principal orateur du parti, le fameux juge Keogh, a confirmé cet engagement par des serments solennels devant Dieu et devant les hommes. L'Irlande se livra à l'allégresse. Mais elle ne tarda pas à apprendre qu'elle avait été indignement trompée. Si la nouvelle députation comptait des hommes d'une exquise honorabilité, ceux qui avaient eu l'art de se mettre à sa tête ne constituaient rien moins qu'une coalition d'aventuriers politiques qui vendirent leurs commettants sans vergogne. Nous ne referons pas cette triste histoire dont une main plus habile que la nôtre a récemment retracé tous les détails dans cette Revue (1).

Déçue, trahie, découragée, honteuse d'elle-même, la nation tomba dans une apparente torpeur. Toutes ces grandes questions qui avaient été la cause de tant d'agitations dans les quinze dernières années — la question de l'indépendance nationale, celles de l'Église, de l'enseignement, de l'agriculture — ne trouvèrent plus une association pour les défendre, même en temps d'élection. Toutefois, dans un pays aussi malheureux et aussi violemment détourné de sa voie naturelle, il n'est pas possible que les esprits ne soient point continuellement préoccupés de leurs griefs. L'agitation, au lieu de se manifester dans la presse, les clubs, les meetings, se con-

(1) Voir le remarquable article de M. le Représentant Reynaert : *Une page de l'histoire parlementaire en Irlande.* (Mai 1877.)

centra dans les sociétés secrètes qui bientôt comptèrent un bon nombre d'ardentes recrues. A cette époque se produisit dans l'histoire des manœuvres clandestines une pratique nouvelle, inconnue jusqu'alors en Irlande : l'organisation à l'étranger de vastes conspirations destinées à éclater dans son sein. Telle fut en 1858 la conspiration du Phénix, que le gouvernement réprima facilement; telle fut surtout la vaste conspiration des fénians qui, dans les années 1865 et suivantes, occasionna tant de troubles et de violences. James Stephens et John O'Mahony qui la dirigèrent étaient d'anciens membres de l'état-major de John Mitchell en 1848. Ils prenaient pour eux et leur parti le nom de nationalistes séparatistes en opposition avec les nationalistes constitutionnels qui, restant fidèles aux principes fondamentaux du *Repeal*, caressaient l'idée de l'autonomie législative pacifiquement obtenue, et formaient la partie la plus considérable et la plus éclairée du pays. Les séparatistes ou fénians, ainsi qu'on les appela plus tard, avaient comme Mitchell pour but la république, et pour moyen l'insurrection. Réfugiés en 1848 à Paris, Stephens, O'Mahony et leurs compagnons s'exaltèrent jusqu'au paroxysme, au contact de ce foyer révolutionnaire. Lorsqu'après un assez long séjour en France, ils firent voile pour New-York, ils avaient la tête remplie d'idées et de plans subversifs de tout ordre social. A peine débarqués, ils fondent des journaux, organisent des meetings, prêchent ouvertement la guerre sainte contre l'Angleterre. Surtout à partir de la fin de la lutte avec le Sud, les Américains leur fournissent un considérable appui moral et financier. Exaspérés contre la nation britannique qui avait reconnu aux confédérés les droits de belligérants, les Yankees sympathisaient avec tous les ennemis de John-Bull. Mais c'est parmi les Irlandais d'origine, et principalement parmi les immigrants de date récente, que Stephens recrute ses plus nombreux partisans. Bouillant de rage à la pensée des violences qui les avaient expulsés de leur pays, et du traitement que subissaient les parents et les amis qu'ils avaient laissés derrière eux, tous aspirent à venger ces injures et à opérer la délivrance de la patrie, quel que soit le drapeau qui les conduise au but. Ils croient que l'heure est propice, maintenant que le triomphe définitif du Nord laisse sans emploi une foule d'Irlandais qui avaient obtenu des grades dans les armées fédérales. Ils le croient d'autant plus que pendant la guerre on affirmait avoir entendu un des ministres de Washington, M. Se-

ward, déclarer que, une fois celle-ci finie, le gouvernement règlerait ses comptes avec le cabinet de St-James. De toutes parts on s'occupe des préparatifs. Chaque enfant de l'Irlande apporte ses dollars ou son cents; les mineurs de la Californie, les servantes retirent des caisses d'épargne leurs économies pour les remettre aux organisateurs; des pères, des mères amènent leurs fils aux bureaux d'enrôlements; des bâtiments sont nolisés. C'est un corps expéditionnaire qui se prépare avec la mission de servir d'appui aux insurgés d'Irlande lorsque ceux-ci auront attaché le grelot.

Dans le même temps, on travaille le pays d'origine. Des émissaires traversent l'Océan, Stephens lui-même fait mystérieusement un long séjour dans sa patrie, inspecte les sociétés secrètes, en fonde de nouvelles, répand l'argent en masse, distribue les armes que chaque navire amène d'Amérique, en fait apprendre le maniement à tous ses adhérents. De nombreux ex-officiers de l'armée fédérale sont leurs instructeurs. On exploite, on flatte toutes les passions, toutes les aspirations, bonnes ou mauvaises, du peuple irlandais des villes et des campagnes. On prône le redressement des griefs des fermiers, la suppression de l'Église anglicane, la nécessité de réparer les confiscations immobilières des siècles précédents ; aux yeux de bon nombre de misérables on fait miroiter l'assassinat des landlords et le communisme; à tous on prêche la république comme étant la condition essentielle de tout bien. A tous on disait encore que l'Amérique n'attendait que le premier coup de feu pour envoyer de considérables renforts. Les préparatifs des fénians d'Amérique, opérés sans beaucoup de mystère, et le langage de plus en plus incendiaire des journaux révolutionnaires des deux pays fournissaient la preuve évidente que le sol irlandais était miné par les sociétés secrètes. Toutefois, le silence fut si bien gardé à leur sujet que pendant longtemps le gouvernement ne parvint pas à se mettre sur leurs traces : il dut se borner à renforcer les garnisons et à établir des croisières autour des côtes. A ces mesures se joignirent celles du clergé catholique, plus que jamais unanime et inflexible dans son attitude à l'égard des sociétés secrètes. D'autre part, les hommes les plus populaires du parti national constitutionnel, Smith O'Brien, condamné de 1848 et récemment rendu à la liberté, John Martin, O'Donoghue rassemblèrent au commencement de 1864 tous les éléments conservateurs de l'ancienne association du *Repeal* et créèrent une nouvelle association qu'ils nommèrent « National League ». Leurs

efforts contribuèrent à enlever au fénianisme une bonne partie de ses soldats et à paralyser son action. Ils démontrèrent aussi que la véritable Irlande comprenait de plus en plus la nécessité de maintenir l'ordre et le règne des saines doctrines. En 1865 un fénian vendit ses amis. La plupart des chefs furent arrêtés. Il s'ensuivit un désarroi et un découragement qui s'étendirent jusqu'en Amérique. Lorsqu'enfin, en 1867, l'insurrection, toujours attendue et toujours remise, éclata, le défaut d'ordre et de discipline en marqua la marche et la fit échouer, non toutefois sans effusion de beaucoup de sang et sans laisser les esprits dans la plus vive effervescence. A la première nouvelle des événements apportée aux États-Unis par le câble sous-marin, les renforts américains s'apprêtèrent. Mais au bout de quelques jours, ils apprirent que les choses tournaient au plus mal, et que le gouvernement déployait des forces capables de venir à bout de tout ennemi. Ils restèrent en conséquence sagement au repos, sauf une cinquantaine d'anciens officiers qui s'embarquèrent sur un petit navire, lequel fut capturé par les croiseurs anglais. Ces échecs pourtant ne démoralisèrent point tous les fénians. Pendant trois ans encore ils tinrent les gouvernements de Londres et de Dublin sur le qui-vive par des entreprises d'une audace et d'une violence sans exemple. Aujourd'hui même, le fénianisme est loin d'être mort, il s'agite et conspire toujours. Pour être juste, il faut ajouter que la grande majorité des membres de cette secte ne sont point des brigands, mais des hommes aigris contre la domination anglaise et égarés par des idées excessives en fait de patriotisme et de réformes sociales.

IV

A la fin de la même année 1864, où naquit la « National League, » nous voyons se fonder, d'accord avec elle et sous les auspices du cardinal Cullen, une nouvelle association qui contribua immensément à rendre à la vie politique la masse des hommes d'ordre. A la « National Association » revient l'honneur d'avoir enfin fixé la victoire sous la bannière de la Verte-Erin. Elle présida à des triomphes qui rappellent le souvenir de l'émancipation.

Lorsque, le 30 décembre 1864, elle tint son premier meeting sous la présidence de Mgr Cullen, le public non initié aux projets des fondateurs s'attendait à ce que ceux-ci porteraient avant tout

leurs efforts sur les questions de l'enseignement et de l'agriculture. Quant à la question de l'Église anglicane, il croyait qu'elle ne serait soulevée qu'accessoirement. Ce n'est point qu'il eût cessé d'y attacher une importance capitale. Odieuse à cause de son origine et du prosélytisme qu'elle exerçait moins par la persuasion que par des largesses, odieuse à cause de ses tributs imposés à une population dont les sept huitièmes la repoussaient, cette Église était peut-être encore détestée davantage à cause de son alliance avec l'aristocratie qui l'appuyait par tout, qui en était appuyée à son tour, et qui semblait avoir attaché sa fortune à la sienne. Néanmoins, soit que l'on ne crût point le temps favorable pour rouvrir contre « l'Établissement » une campagne en règle, soit que les esprits fussent plus particulièrement préoccupés d'autres questions, ce fut à la surprise générale que le « Désétablissement » prit tout à coup le premier rang dans les délibérations du meeting.

Quel était le motif de cet ordre du jour inattendu ? Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de connaître les circonstances qui le provoquèrent, circonstances non-seulement fort importantes pour l'Irlande, mais qui donnent encore la clef de plus d'un événement politique en Angleterre. Nous entrerons donc ici, à la suite de M. Sullivan, dans quelques détails. Le public ignorait que des négociations analogues à celles qui précédèrent l'émancipation avaient eu lieu récemment entre plusieurs chefs du libéralisme anglais d'une part, et des ecclésiastiques et hommes politiques irlandais de l'autre, à l'effet de rétablir sur un terrain commun l'alliance qui avait été brisée en 1852 par l'attitude du parti libéral dans la question des tenanciers. La politique violemment antipapale de lord Palmerston et ses principes en matière d'enseignement public avaient creusé encore davantage l'abîme entre les catholiques et le libéralisme anglais. Dans l'automne de 1864, la fraction de ce parti dirigée par M. John Bright tenta un rapprochement. Pourquoi, disait-on dans le camp de M. Bright, pourquoi les catholiques irlandais s'épuisent-ils en efforts stériles à propos de questions, comme celle de l'enseignement, sur lesquelles l'accord entre eux et le libéralisme anglais est peu possibl ? Que ne mettent-ils à leur ordre du jour des questions que nous puissions défendre ensemble !

C'est à la suite de ces avances que Mgr Cullen ouvrit les débats du meeting, par une déclaration de guerre à l'Église officielle. On donna ensuite lecture d'une lettre écrite en date du 23 décembre

1864, par M. Bright au lord-maire de Dublin. « ... Les objets, disait M. Bright, que vous poursuivez sont bons, et j'espère que vous réussirez. Sur la question des landlords et des tenanciers, je pense que vous devez aller plus loin. Ce qu'il faut faire en Irlande, c'est tâcher de briser les droits d'aînesse et de substitution, de sorte qu'avec le temps et avec des procédés légitimes, le peuple irlandais puisse devenir propriétaire du sol irlandais. Certes, garantir légalement au fermier le droit aux améliorations faites par lui serait d'une haute importance ; mais le vrai remède à ses maux, c'est de baser les lois foncières sur les vrais principes de l'économie politique. En ce qui regarde l'Église officielle, c'est une institution si mauvaise et si odieuse dans les circonstances où se trouve votre pays, que le fait de l'avoir supportée si longtemps ferait presque désespérer de la liberté de l'Irlande. Le parti libéral de la Grande-Bretagne se joindra sans aucun doute unanimement à vous pour poursuivre le redressement d'un grief qui constitue une injure nationale, inconnue dans toute contrée civilisée et chrétienne. Si le parti populaire d'Irlande voulait adopter pour devise : « Sol libre et Église libre, » et s'unir au parti populaire d'Angleterre et d'Écosse, pour la revendication de mesures libérales, spécialement d'une réforme honnête de la représentation nationale, je suis persuadé que de grands et utiles changements auraient lieu avant peu d'années... »

L'assemblée accepta cette proposition si conforme à ses vœux. Église libre signifiait à ses yeux, comme à ceux de M. Bright, l'abolition du monopole religieux protestant ; sol libre, c'était le fermier arraché à l'oppression du landlord. Toutefois, quant à ce dernier point, le meeting, d'accord avec M. Bright sur le principe, ne semble pas l'avoir été sur l'un des moyens proposés par cet homme d'État. Nous n'avons rencontré nulle part que l'Association nationale, ou aucune autre association, agissant comme corps, ait demandé la suppression des droits d'aînesse et de majorat.

L'Irlande était donc assurée, sur deux questions capitales, du concours d'un homme connu par sa rude indépendance et par la loyauté avec laquelle il avait toujours dénoncé tout acte de tyrannie, de quelque part qu'il vînt, et quelle qu'en fût la victime. Quant aux autres fractions du libéralisme anglais, leur adhésion au programme proposé par M. Bright ne fut donnée pleinement que deux années plus tard, lorsque leurs chefs, frappés d'une série de défaites, furent enfin chassés du pouvoir. L'adversité

les poussa alors à se jeter sur ce programme, sur le « Désétablissement » notamment, comme étant le seul moyen de ramener la victoire et la puissance sous leur drapeau.

A maintes reprises la proposition de la suppression de l'Église anglicane d'Irlande avait été faite au Parlement, tantôt par O'Connell et après lui par d'autres députés catholiques, tantôt par des non conformistes anglais, tels que MM. Mial et Dillwyn, mais toujours sans gagner un pouce de terrain. Les tories n'en voulaient pas entendre prononcer le nom, et les libéraux avaient répondu par l'organe de M. Gladstone, fidèle aux opinions de toute sa vie, qu'ils n'y consentiraient jamais. Cet homme politique avait même écrit un gros livre sur la nécessité de l'union intime de l'Église et de l'État. Toutefois, à la séance du 25 mars 1865, trois mois après la lettre de M. Bright, M. Gladstone, alors chancelier de l'Echiquier, laissa tomber un rayon d'espérance. Son collègue, sir George Grey, venait de repousser une proposition de M. Dillwyn sur la question du « Désétablissement, » lorsque M. Gladstone se leva et remplaça, dit M. Sullivan, le « jamais » des années antérieures par un « pas encore ». Le 10 avril 1866, un autre membre du cabinet, M. Chichester Fortescue, fit faire à la question un nouveau progrès, en remplaçant le « pas encore » par un vœu en faveur de la prompte suppression de l'institution. Mais le cabinet Russell-Gladstone était condamné. Abandonné en juin 1866, par une partie des siens, il remit le pouvoir à lord Derby et à M. Disraëli.

Au moment de leur avénement, l'agitation irlandaise contre l'Église était dans sa période aiguë. L'excès de zèle chez un membre du parti orangiste venait de mettre toutes les têtes en ébullition. Il a été dit dans la première partie de cet écrit que lorsque, en 1841, les catholiques obtinrent l'accès aux magistratures municipales, ce fut avec une certaine restriction. Elle consistait en ce que le serment de suprématie, absolument incompatible avec leur conscience, fut remplacé par l'obligation de jurer le maintien de l'Église officielle. Malgré l'énorme différence des deux serments, beaucoup de catholiques d'Irlande continuèrent à s'abstenir des fonctions communales, tandis que d'autres prêtèrent le nouveau serment. Dans ces dernières années, il était devenu une lettre morte : les catholiques en masse avaient déclaré ne plus vouloir se soumettre à une obligation d'autant plus injustifiable que la loi en dispensait les protestants. Les loges orangistes jetèrent feu et flamme. Néanmoins, on laissa tranquille-

ment les catholiques prendre possession de leurs siéges municipaux, et s'il arrivait que l'un ou l'autre prêtât encore le serment, on s'habitua de toutes parts à ne plus voir dans cet acte qu'une simple formalité. Ce fut donc à l'étonnement général que la corporation municipale de Dublin entendit, le 1er janvier 1866, un conseiller du parti orangiste reprocher à un de ses collègues catholiques de prendre part au mouvement contre l'Eglise en dépit du serment qu'il avait prêté. Il ne manquait que ce trait de bravoure pour amener un désastre. Les plus tièdes s'enflammèrent. En peu de jours, d'innombrables voix s'élevèrent pour réclamer avec passion l'abolition d'une loi que l'on croyait enterrée, ou pour mieux dire l'abolition de l'Eglise, cause de tant de divisions entre les citoyens. Catholiques, libéraux, presbytériens, tous les adversaires du monopole anglican s'entendirent sur une campagne en règle, dont la loi du serment serait l'ouverture. Les pétitions et les députations affluèrent au Parlement. Le conseiller orangiste n'avait point prévu cela.

M. Disraëli comprit parfaitement l'habileté d'un plan qui commençait l'attaque de la citadelle protestante par son côté le plus faible. Il ne se dissimula point que la prise de cet ouvrage avancé donnerait à l'armée assaillante une base sûre et de nouvelles forces pour envahir le corps de la place.

Dans la réalité, en plein XIXe siècle, le serment était indéfendable. Aussi, à deux reprises différentes, en 1866 et 1867, les communes en votèrent l'abrogation. Le cabinet réussit toutefois à faire repousser le projet par la Chambre des lords. Mais ce triomphe relatif fut de courte durée, car pendant le temps même où les ministres le remportaient, il s'opérait dans l'opinion publique un travail qui devait avoir pour effet de trancher définitivement les questions accessoires et le fond même.

Jusqu'à cette époque, dit M. Sullivan, le public anglais avait accordé une foi aveugle aux rapports optimistes des autorités officielles d'Irlande. Elles n'avaient cessé, surtout dans les années qui précédèrent l'explosion du fénianisme, de vanter les progrès que faisait l'Ile-sœur. Elles affirmaient que, quelle qu'ait pu être dans le passé la condition de ce pays, il n'avait actuellement aucun sujet de plainte : au fond, malgré quelques cris, il était satisfait, il était prospère même. Témoin son agriculture, témoin le nombre sans cesse croissant des têtes de bétail qui paissaient dans ses pâturages et des porcs qu'élevaient ses fermiers ! En lisant cela, John

Bull se demandait de quoi l'Irlande pourrait bien se plaindre avec fondement aujourd'hui. Des lois agraires? Mais ce sont les mêmes qu'en Angleterre, et les landlords des deux royaumes disent qu'elles sont excellentes. D'ailleurs, si elles étaient mauvaises, l'agriculture irlandaise ne serait point en progrès.— De l'enseignement public? Mais les écoles d'Irlande sont pleines. — Quant à l'Eglise, pourquoi l'abolir? N'est-elle pas la même en Irlande qu'en Angleterre où seulement les têtes chaudes en sont mécontentes? En tout cas, ce serait là un coup de mort pour le protestantisme même d'Angleterre, car en la supprimant en Irlande, il faudra la supprimer ici. De telles demandes ne sont point sérieuses.

Voilà les propos qu'on entendait dans le public anglais et aussi dans le Parlement, même encore au commencement de 1867. Et si un honnête Irlandais s'avisait de hocher la tête à la vue des riantes peintures que l'on traçait de son pays, il s'attirait des rebuffades dans le genre de celle qu'un homme digne de tous les respects, M. Maguire, essuya à la séance parlementaire du 23 mai 1867. « L'honorable membre, disait M. Roebuck, a parlé des griefs de l'Irlande. Eh bien, je reconnais ouvertement que jusqu'en 1829 rien n'a jamais été pire que le gouvernement de l'Irlande. Je reconnais cela. Mais depuis lors le Parlement a fait tout ce qu'il a pu pour le redressement des griefs matériels, politiques et moraux de ce pays... On nous accuse d'être injustes envers l'Irlande ! Je dis que jamais plus basse calomnie, plus insigne fausseté n'a été proférée. »

Malheureusement pour M. Roebuck, à l'époque où l'on était arrivé, des paroles de cette espèce commençaient à perdre de leur poids. Chose que l'on n'avait jamais vue, des journaux anglais traitaient l'Irlande avec sympathie, le doute pénétrait dans les esprits, le public se détrompait peu à peu. Parmi les circonstances qui opérèrent ce revirement, aucune n'y contribua autant que le fénianisme. Comme chaque jour démontrait plus clairement que le mobile de la plupart de ses adeptes n'était pas le brigandage, on se demandait aussi avec une croissante impatience si le gouvernement du vice-roi ne pourrait pas être en erreur dans ces beaux rapports qui continuaient à dénier tout fondement sérieux aux plaintes de l'Irlande? Spécialement, l'exaltation, l'audace des fénians, leur mépris pour la mort, cette flamme de patriotisme qui brûlait à toute évidence dans le cœur d'un grand nombre, tout cela ne dénotait-il pas un état social malade, dans lequel l'Angle-

terre pourrait bien avoir quelque responsabilité? D'autre part, le bon côté du caractère anglais était vivement impressionné par l'attitude du public d'au delà du canal de Saint-Georges dans ces événements. Certes, la nation irlandaise témoignait une vive indignation contre le pouvoir et la magistrature qui s'obstinaient à traiter comme des criminels vulgaires des hommes dont la plupart étaient incontestablement des délinquants politiques : elle protestait par des meetings et d'autres démonstrations — et elle proteste encore aujourd'hui. Néanmoins, la masse de la nation repoussait, condamnait les principes de cette secte révolutionnaire, et lui refusait opiniâtrement son appui. John Bull ne pouvait voir cela sans quelque admiration et sans sentir augmenter ses doutes. Il ne pouvait s'expliquer comment ces catholiques d'Irlande, si fidèles à l'ordre, se trouvaient cependant au sujet de plus d'une question dans un état de révolte morale contre le gouvernement.

Comme nous suivons toujours ici le récit de M. Sullivan, le lecteur nous permettra d'emprunter son langage original. On y rencontre une peinture vivante du caractère anglais. Il se trouva donc qu'à force de réfléchir sur la situation, le public finit par s'écrier : Il y a là quelque chose de pourri. Bientôt il ajouta : Il y a là quelque chose à faire. Or, dit M. Sullivan, lorsqu'une fois la nation anglaise s'est bien convaincue de la réalité d'un mal et a déclaré que quelque chose est à faire, les défenseurs des vieilles routines et des vénérables anachronismes ont à se tenir sur leurs gardes; car souvent ce « quelque chose qui se fait » est ce qui se trouve le plus près de la main.

Les discussions sur le serment venaient de montrer à l'Angleterre l'Eglise d'Irlande sous une de ses faces les plus irritantes. Profitant de cette circonstance et de l'évolution qui s'opérait dans l'opinion, des associations, des brochures, des journaux hostiles en principe à toute Eglise d'Etat, dirigèrent tout leur feu contre l' « Etablissement » irlandais. « Vous cherchez les moyens de pacifier l'Irlande, dirent-ils aux Anglais, le moyen est tout trouvé. Supprimons l' « Etablissement, » cette garnison de sectaires officiels que l'Irlande catholique est chargée de payer de ses deniers. Voilà la source de toutes les querelles des Irlandais entre eux et de leur haine contre nous. Disons aux catholiques de ce pays que dorénavant toutes les croyances seront égales devant la loi ; et ils deviendront des sujets soumis et paisibles. Du reste, n'exagé-

rons rien. Il ne s'agit point de l'Eglise d'Angleterre, mais de celle d'Irlande. » Dans l'état d'esprit où les Anglais se trouvaient, beaucoup dirent : Eh bien, soit !

Ce mouvement de l'opinion ne pouvait point échapper à un homme aussi perspicace que le chef du libéralisme anglais. M. Gladstone souffrait cruellement des divisions profondes qui déchiraient son parti : il parlait même d'en abandonner la direction. Peu à peu il s'attache à l'idée du « Désétablissement » comme à la seule planche de salut; il voit que sur cette question toutes les fractions du libéralisme des trois îles se donneront sans grand' peine la main, et que cette masse compacte, renforcée encore des catholiques d'Irlande, doit balayer le ministère.

Il ne voulut toutefois s'engager qu'à bon escient. Même dans les premiers mois de 1867 il hésitait encore, et consultait le vent. Sur une proposition faite à la séance du 7 avril, tendant à ce que la Chambre se constituât en comité pour examiner l'état de l'Eglise d'Irlande, il défendit la question préalable, mais s'abstint au vote. Cependant à mesure que le temps s'avançait, la situation se dessinait davantage : les nuages s'accumulaient, et chaque jour augmentait la certitude d'un orage prochain. Le 16 mars 1868, M. Gladstone passa le Rubicon : il déclara que l'heure de mourir était venue pour l'Eglise d'Irlande. Le 23 suivant, il déposa ses mémorables « Résolutions, » et, le 30, la Chambre décida, par 331 voix contre 270, qu'elle se constituerait en comité pour les examiner. Ce vote et plusieurs autres que M. Gladstone obtint dans la même année, sans porter sur un projet de loi réglant la matière, tranchaient toutefois clairement la question de principe. Le 11 novembre 1868, le Parlement fut dissous. Rendre la paix à l'Irlande par la suppression du plus criant de ses griefs, rattacher étroitement ce pays à la couronne par la reconnaissance qu'un si grand bienfait allait provoquer, tel avait été dans tous ses discours le thème favori de M. Gladstone, tel était aussi, affirmait-il — et qui pourrait en douter? — l'unique motif de sa subite volte-face.

L'habile homme peut attendre maintenant avec confiance le résultat du scrutin populaire. Toutes les divisions de son parti se sont évanouies, et l'Irlande lui tend les bras.

Naturellement il y avait ici des exceptions. Les ministres de l'Eglise d'Irlande étaient exaspérés; l'aristocratie ne l'était pas moins. Elle allait perdre dans cette Église un immense soutien et une ressource précieuse pour l'établissement des cadets de famille;

le simple bon sens lui disait d'ailleurs qu'une réforme aussi audacieuse était un acheminement vers d'autres réformes et que la suppression de tous les abus dont elle vivait n'était plus qu'une question de temps.

Durant toutes les discussions parlementaires, de même que dans la période électorale qui les suivit, la caste menacée se trouva en proie à la plus vive agitation. Parmi les arguments qu'elle produisit devant les Chambres, il en est un qu'il nous faut citer. Non qu'il ait exercé quelque influence sur le vote parlementaire ni sur les élections du moment, mais il eut une action considérable sur des événements subséquents dont nous aurons à parler. Il fait d'ailleurs comprendre mieux que toute explication l'immense portée des mesures à l'exécution desquelles M. Gladstone était en train de présider.

L'article 5 de l'acte d'Union de 1800 dit : « Les Eglises d'Angleterre et d'Irlande établies par la loi formeront une seule Eglise protestante-épiscopalienne qui portera le nom d'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande; la doctrine, le culte, la discipline et le gouvernement de la dite Eglise-Unie seront et resteront en pleine force pour toujours, comme ils existent actuellement pour l'Eglise d'Angleterre ; l'existence et le maintien de ladite Eglise-Unie en sa qualité d'Église établie d'Angleterre et d'Irlande seront considérés comme constituant une partie essentielle et fondamentale de l'Union. »

Cet article, disaient les Orangistes, cet article qui décrète le maintien à tout jamais de l' « Etablissement » d'Irlande, ou plutôt de l'incorporation de celui-ci à l' « Etablissement » d'Angleterre, devenu « l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande », décrète en même temps que la permanence de cette fusion est une condition essentielle et fondamentale de l'acte qui unit les deux pays. L'acte d'Union a été un contrat entre les anglicans irlandais et l'Angleterre, par lequel les premiers cèdent à la seconde l'autonomie législative de l'Irlande contre la garantie du maintien perpétuel de l' « Etablissement » ecclésiastique. Si l'Angleterre, ajoutaient les Orangistes, rompt le pacte, nous sommes autorisés à reprendre notre liberté envers elle, à revendiquer la reconstitution de notre Parlement. Et c'est ce que nous ferons avec le concours de n'importe qui, même avec le concours des « papistes ». A une pareille argumentation, il y avait, comme les débats parlementaires le prouvent, peu à répondre. Quant à la menace dont les Orangistes

l'appuyaient, M. Gladstone s'aperçut peu d'années plus tard que ce n'était pas à une de ces résolutions prises dans un premier accès de colère et s'évanouissant avec lui.

M. Gladstone avait passé outre à tous les arguments comme à toutes les menaces. Les gros bataillons qu'il venait de réunir sous ses ordres en firent encore moins de cas. Les élections lui donnèrent une majorité écrasante en Angleterre comme en Irlande.

Devenu Premier, il déposa le Bill de « Désétablissement » au commencement de mars 1869. Le 31 mai suivant, 361 députés le votèrent contre 247. Le 12 juillet, la Chambre des lords se résigna. Ainsi, l'Eglise catholique d'Irlande qui avait été « désétablie » par Henri VIII, alors que l'Angleterre était encore catholique dans sa doctrine, vit à son tour, trois siècles plus tard, l'Eglise protestante « désétablie » par l'Angleterre protestante. Privée maintenant de ses siéges à la Chambre des lords, de ses richesses et de son monopole, l'Eglise anglicane n'opprimera plus la rivale qu'elle a dépouillée. Celle-ci a eu la gloire de prouver, en Irlande comme partout, que, protégée ou persécutée par le pouvoir civil, elle garde toujours la même foi. Il sera curieux de voir dans quelques années comment l'Eglise anglicane aura usé de la liberté qu'on lui a donnée en échange de ses priviléges et de son opulence. Déjà en 1870, une des plus vives préoccupations de ses évêques fut de reviser le Symbole, qu'ils avaient toujours prêché et cru par ordre du gouvernement, et de biffer un de ses articles.

Nous n'exposerons point les mesures financières que stipule l'acte de M. Gladstone ou qui en furent la suite. Qu'il nous suffise de dire que le revenu d'une grande partie des biens fut destiné à des objets d'utilité publique, qu'on laissa au clergé les édifices du culte, et qu'en ce qui concerne les palais épiscopaux, les maisons pastorales et les autres habitations ecclésiastiques, l'achat en fut offert aux occupants à des conditions très-avantageuses pour eux. On respecta les droits acquis. L'existence des évêques et des ministres retraités ou en fonctions fut assurée en prenant pour base la situation particulière de chacun des intéressés. On fit aussi appel aux protestants laïques en faveur du clergé futur dont l'entretien allait maintenant devenir une charge de la générosité privée. Il faut constater, à leur honneur, qu'ils souscrivent largement. Durant les sept années antérieures à 1877, ils ont versé dans la caisse instituée à cet effet 1,610,703 livres sterling,

sans compter une somme de 596,640 livres à laquelle on évalue les dons faits directement aux ministres pour l'entretien des temples.

Le vote du 12 juillet fut accueilli en Irlande par des réjouissances générales et des actions de grâces dans les églises ; la cathédrale de Dublin célébra un triduum. La destruction du monopole protestant fut un événement capital, presque une révolution au point de vue catholique. Elle eut encore sous d'autres rapports des effets considérables pour le pays tout entier. A l'époque où le Parlement s'en occupa, on vit, dit M. Sullivan, la nation anglaise se mettre à réfléchir, à enquérir, à raisonner, à discuter sur la question d'Irlande en général. Auparavant, elle se détournait avec effroi ou indifférence de cette fastidieuse étude, et donnait volontiers au gouvernement, dans les affaires d'Irlande, procuration de penser et d'agir à sa place. Aveuglément elle accueillait ce que les autorités des deux royaumes lui contaient sur ce point, aveuglément encore elle souscrivait à toutes leurs demandes. A la vérité, elle s'étonnait parfois de voir le gouvernement toujours occupé à faire quelque chose pour l'Irlande, et surtout à la punir. Mais on se disait : Le gouvernement sait mieux que nous ce qu'il y a à faire. Depuis la campagne du « Désétablissement, » le public anglais a commencé à s'intéresser à l'Irlande, à vouloir voir par ses propres yeux ce qui s'y passe et à éprouver quelque sympathie pour son antique ennemie. L'idée a envahi les esprits qu'après tout les Irlandais ne sont point une race absolument intraitable et perverse, et qu'il est injuste de les rendre responsables en masse des fautes de quelques-uns. La presse et l'école ont opéré cette transformation. Elles font leur œuvre à l'est comme à l'ouest du canal. Côte à côte de la nouvelle Irlande s'élève une nouvelle Angleterre. Bien des vieilles idées se dissipent notamment chez celle-ci. La suite de notre récit nous en montrera de nouveaux exemples.

M. Gladstone a donc réalisé la première partie de la devise de l'Association nationale d'Irlande : Eglise libre. Il voulut encore accomplir la seconde : Sol libre. Ici de nouveau il eut la chance de rencontrer dans l'opinion de son pays un soutien vigoureux. Quelle était à cette époque la situation des classes inférieures en Irlande, non la situation que dépeignaient les rapports optimistes du vice-roi, mais celle que les investigations directes du cabinet de St-James lui avaient permis de constater ? Quelle était no-

tamment la situation des fermiers catholiques qui, malgré les « clearances, » constituaient encore la moitié de la population totale du royaume ? Nous avons vu qu'à partir des années de famine il y eut une période de progrès pour la nation considérée dans son ensemble, mais fort douteux en ce qui concerne la masse des petits tenanciers. Dans le grand discours du 15 février 1870 que nous avons déjà cité, M. Gladstone nous apprend que, de 1860 à 1870, il y eut en Irlande une classe qui souffrit particulièrement, celle des ouvriers des villes et des campagnes, obligés d'acheter leurs denrées. Le « free-trade », dit-il, avait fait baisser le prix du froment, au grand avantage de l'ouvrier d'Angleterre qui en consomme beaucoup, mais non de l'ouvrier irlandais dans l'alimentation duquel il ne figure que pour une petite quantité ; tous les autres produits agricoles le plus généralement cultivés et consommés en Irlande (pommes de terre, avoine, etc.) avaient haussé. D'autre part, le taux des salaires, qui avait suivi antérieurement à 1860 une marche progressivement ascendante, resta stationnaire dans la période actuelle. La situation des ouvriers fut donc très gênée ; celle du petit fermier, sans être bonne, fut moins mauvaise que la leur, grâce à la hausse des produits agricoles. C'est tout ce qu'il nous semble résulter du discours de M. Gladstone. Nous croyons cela d'autant plus que les causes qui s'opposaient au progrès réel et durable de la petite culture agirent avec une grande intensité à l'époque dont nous parlons. En 1862, et notamment en 1868, les paysans subirent de nombreuses évictions, accompagnées de « clearances ». Plus de 400,000 acres, enlevées à la culture, furent converties en pâturages. Quelques-unes de ces évictions, dit M. Gladstone, doivent être rangées parmi les plus navrantes, les moins défendables, les plus coupables que l'on connaisse. Il fait allusion, entre autres, à celles de Ballycohey, en 1868, desquelles nous allons présenter un court récit ; car on ne peut mieux connaître l'Irlande qu'en voyant les landlords à l'œuvre. Nous recourons ici de nouveau au livre de l'éminent directeur de la *Nation :*

M. William Scully, acquéreur depuis quelques années du vaste domaine de Ballycohey, était un homme d'une rare violence. Traduit devant les assises pour avoir tiré des coups de fusil sur deux jeunes gens, il avait été acquitté, et peu après condamné à douze mois d'emprisonnement du chef de blessures faites à une femme. Il était la terreur de ses fermiers et de sa propre famille. Quoique né dans la religion catholique, un jour il mit ses

enfants dans une voiture et les conduisit à un temple protestant. Quelque temps après, un dimanche, au sortir de la messe, les paysans apprirent qu'il avait passé au protestantisme. Dans leur satisfaction de voir la communauté débarrassée d'un membre aussi méprisable, ils levèrent leurs chapeaux et firent retentir l'air de trois salves d'applaudissements. C'étaient tous de braves gens, d'une conduite irréprochable. Ils ne devaient pas un penny au lord ; malheureusement, ils étaient tenanciers annuels, *at will*. Comme moyen de vengeance, il imagina un contrat de bail qu'ils auraient à signer sous peine d'expulsion et dont les principales clauses étaient : payement d'une demi-année d'avance ; le reste à solder de quatre en quatre mois ; engagement d'être prêts à quitter l'exploitation à l'expiration de chacun de ces termes, moyennant avertissement préalable de vingt et un jours ; renonciation à toutes les récoltes qui seraient attachées au sol ; payement de tous les impôts et taxes de la terre. Cette pièce préparée, M. Scully invita ses locataires à se rendre auprès de lui à un jour déterminé, pour payer les fermages courants. Usant du droit que la loi accordait au seigneur, il avait eu soin de requérir la police, et deux agents se tenaient debout près de lui, la carabine au bras et le sabre au côté. Quant à lui, assis dans un fauteuil, il avait un revolver dans chaque main. Mais les paysans, ayant eu vent de ce qui les attendait, envoyèrent la rente par des messagers ; quatre seulement se présentèrent en personne. Le landlord proposa à ces derniers de signer le nouveau contrat. Sur leur refus, il éclata en blasphèmes, auxquels les paysans répondirent par le souhait de le voir dans un autre et non meilleur monde.

Maintenant, la guerre est déclarée, et le landlord prépare ses congés. Comme la loi exige la remise du congé à la personne du fermier ou en son domicile à quelqu'un des siens, il se met en campagne avec son bailli, porteur des pièces, et une nombreuse escorte de constables. Mais des voisins qui avaient observé les allées et venues poussèrent des cris convenus, et la nouvelle fut bientôt répétée de maison en maison. Celles-ci se vidèrent et les paysans se réunirent en bandes où la plus vive colère ne tarda pas à régner.

Sur tout leur passage, M. Scully et son escorte n'entendirent que des vociférations et des menaces. Suivant enfin l'avis de l'officier des constables, il ordonna la retraite, bien décidé à recommencer quelques jours plus tard l'entreprise avec plus de secret. Mais on veillait sur lui et, à la seconde tentative, les paysans, par-

venus au plus haut degré de l'exaspération et de nouveau rassemblés en bandes, redoublèrent de menaces et d'injures. Ivre de rage, le landlord essaye de cueillir au moins une feuille de laurier. Il se dirige vers la maison d'un des chefs des « rebelles », fermée comme toutes les autres, fait enfoncer la porte et entre, suivi de trois constables. A ce moment des coups de feu partent de tous côtés. Blessés, les quatre assaillants sortent, et M. Scully ordonne une fusillade générale suivi d'un assaut en masse. Cette fois, la place est prise sans difficulté. La garnison l'avait abandonnée par une issue dérobée.

Le triomphateur fit alors le relevé de ses gains et pertes. Tous ses hommes et lui-même étaient blessés, un était mort. Le procès-verbal de l'enquête que le jury du coroner fit immédiatement sur ces horreurs se termine par les mots suivants : « Le jury est d'opinion que la conduite de M. William Scully, à l'égard de ses tenanciers de Ballycohey, est grandement répréhensible, et il appelle les plus promptes mesures législatives pour mettre fin à de pareils procédés, dans l'intérêt de la paix et de la prospérité du pays. » Mais M. Scully avait une réponse victorieuse à opposer à ce document : il n'était point sorti des termes de la loi ; ce qu'il avait fait, il avait le droit de le faire. Aussi couvait-il de nouveaux plans de vengeance contre ses fermiers. Un charitable et opulent Irlandais les sauva. Profondément inquiet sur leur sort, M. Ch. Moore, de Mooresfort, se rendit auprès du terrible propriétaire avec l'intention de le ramener à des sentiments d'humanité et, de guerre lasse, il l'invita à mettre son domaine à quelque prix que ce fût. Les bank-notes attendrirent le cœur de M. Scully, et il ne resta plus à Ballycohey que le temps voulu pour guérir ses blessures.

Toutefois, ses exploits portèrent un coup décisif à la loi. Au mois de juin 1868, époque où il les accomplit, la réaction de l'esprit public en faveur de l'Irlande était déjà fort prononcée en Angleterre. Répétés par la presse des deux pays, les faits et gestes de l'ex-propriétaire de Ballycohey firent remettre sur le tapis la lamentable histoire des évictions irlandaises depuis un siècle. Le régime foncier d'Irlande doit être changé, s'écrièrent des journaux de Londres, et la « Saturday Review » ajouta : « Les landlords ne sont pas une institution divine, pas plus que l'Église d'Irlande. Ils existent pour l'Irlande, l'Irlande n'existe pas pour eux. Une contrée si différente de la nôtre par l'esprit et les mœurs

peut bien avoir des lois et des institutions autres que celles d'Angleterre. » Bientôt cette pensée se propagea dans toute la nation, et la presse annonça que, de même que l'année 1869 était fixée pour la suppression de l'Église d'Irlande, de même l'« Irish Land Bill » serait la grande œuvre de 1870.

A l'occasion de cette loi, l'Angleterre donna l'exemple admirable de toute une nation s'occupant avec une profonde sympathie de guérir les maux d'un autre peuple. Ce fut presque une fièvre de dévouement. L'histoire d'Angleterre offre peu de pages aussi belles.

Jamais loi ne fut élaborée par les dépositaires du pouvoir avec plus de soin et de minutie, étudiée et discutée dans le public et dans les assemblées législatives avec plus d'attention et d'impartialité, avec un plus sincère désir de produire une œuvre salutaire et vraiment réparatrice. A peine annoncée, elle devint l'objet de la sollicitude de l'Angleterre entière. Guidés par les seuls motifs d'humanité et de justice, des membres du barreau, de grands propriétaires consommés dans la science agricole, des économistes éminents, des hommes politiques appartenant à des partis divers, des ministres anciens et des ministres nouveaux allèrent étudier la question sur les lieux mêmes. « A aucune époque, écrit un journal irlandais du temps, notre pays n'a reçu autant de visiteurs. » Là, bien des fausses idées se redressèrent, et on vit des membres du Parlement reconnaître publiquement l'erreur dans laquelle ils avaient vécu jusqu'alors au sujet de l'Irlande. Ces visiteurs rapportèrent de leur voyage un immense contingent d'impressions et d'informations qu'ils communiquèrent au public. Des livres, des brochures, des lettres surgirent à foison. Chacun produisait son système et tout système était discuté. Aussi lorsque la question se présenta devant le Parlement, elle était élucidée autant que peut l'être une question d'une aussi énorme difficulté, qui touche à d'innombrables intérêts contraires entre eux et qui a pour objet la condition matérielle, sociale et domestique de tout un peuple. Presqu'aucune arrière-pensée de parti ou d'intérêt privé ne perça dans les débats, et même, sauf de très-rares exceptions, les propriétaires de biens irlandais, nombreux surtout à la Chambre des lords, discutèrent le bill avec calme et abnégation. Le projet, trois fois amendé par les Lords, occupa les Communes pendant vingt-quatre séances de 4, 5, 6 heures, et la Chambre des lords pendant dix séances. Quoique rarement les Annales parle-

mentaires anglaises (Hansard) reproduisent les discussions *in extenso,* les débats de l' « Irish Land Bill » à la Chambre des communes, remplissent dans ce recueil plus de 1,200 colonnes, et ceux de la Chambre des lords près de 100. Il nous paraît intéressant d'exposer avec quelques détails les principales clauses du nouveau régime foncier que cette loi établit en Irlande, non-seulement à cause de son importance capitale pour ce pays, mais encore parce qu'il se différencie essentiellement, croyons-nous, de celui de toutes les autres nations. La discussion s'ouvrit le 15 février 1870, par le discours de M. Gladstone, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé, et qui est un lumineux commentaire du bill. Dans ce discours il annonce l'intention du gouvernement de compléter le bill actuel par d'autres bills qui seront déposés ultérieurement.

Nous ne suivrons point l'ordre dans lequel sont placées les clauses de la loi, et nous en signalerons en premier lieu quelques-unes qui, malgré leur importance intrinsèque, peuvent être considérées comme accessoires eu égard aux autres.

Remarquons d'abord que la loi est intitulée : « Acte pour amender la loi relative à l'occupation et à l'acquisition de la terre en Irlande. » Dans le cas où le propriétaire serait d'accord avec le fermier pour lui vendre l'exploitation qu'il occupe, le trésor public vient à l'aide du dernier, au moyen de l'institution d'une caisse, qui lui avance une somme pouvant monter jusqu'aux deux tiers du prix, remboursable en trente-cinq ans par des annuités de 5 p. c. La même caisse est autorisée à faire des avances considérables au propriétaire disposé à défricher des terrains incultes.

Pour toutes les difficultés qui surgiront entre propriétaire et tenancier, le bill établit une procédure et une juridiction nouvelles et spéciales. Les parties peuvent nommer un ou plusieurs arbitres jugeant sans appel et dont la décision a force de loi. Quant à celles à qui ce moyen répugne, elles ont à se présenter devant le président de la chambre civile de la cour des Quatre-Sessions du comté. Ici de nouveau s'offre à elles l'occasion de terminer le différend sans frais, ni retard, et avec de grandes garanties d'impartialité et de justice. Ce président (assistent-barrister) est toujours un jurisconsulte instruit et expérimenté. Les parties ont le droit de le constituer arbitre, ce à quoi il ne peut se refuser ; et alors il tranche la difficulté définitivement

sans aucune formalité de procédure et sans l'intervention d'avocats. Pour le cas où les parties sont décidées à plaider en règle, la loi détermine les tribunaux de première instance et d'appel où elles auront à se présenter, et institue une cour suprême ayant pour mission exclusive de juger les affaires foncières. C'est la « Court for Land Cases », siégeant à Dublin.

Venons maintenant au fond même de la loi. Le fermier peut se trouver dans l'une des quatre catégories suivantes, pour chacune desquelles le bill a des dispositions spéciales : Les deux premières catégories sont celle du tenancier de l'Ulster, et celle des rares tenanciers des trois autres provinces dont la condition est réglée de temps immémorial par des coutumes plus ou moins analogues à celle de l'Ulster. Viennent ensuite les quelques fermiers de ces trois provinces qui ont un bail ; enfin, la grande masse de ceux qui n'ont pas de bail.

Nous avons montré que la coutume de l'Ulster garantit au paysan dans une large mesure l'occupation permanente de sa ferme, moyennant le payement d'une rente modérée. Son principal défaut est de reposer uniquement sur la bonne foi des deux parties, surtout du landlord, et sur la crainte de l'opinion publique en cas d'usurpation de sa part. Dorénavant, le retour d'agissements pareils à ceux qui signalèrent les années de famine n'est plus possible. Le bill donne à la coutume de l'Ulster force de loi. Il la prend comme une institution existante, admise et reconnue non-seulement par les tenanciers de la province, mais encore par les propriétaires, et pose en principe que le consentement donné de tout temps à cette coutume par les uns et les autres équivaut à un véritable contrat entre parties. Néanmoins, tout en la convertissant en loi, le bill s'abstient de la définir ; car elle offre dans ses parties accessoires de nombreuses variétés selon les localités. Dans le cas de procès, le juge vérifie quelles sont les règles traditionnellement suivies sur le domaine où le différend a éclaté, et se prononce en conséquence.

Quant aux propriétés en dehors de l'Ulster, régies par des coutumes plus ou moins conformes à celle de la province presbytérienne, le bill prend des mesures analogues à celles qui viennent d'être indiquées, moins larges pourtant. Comme ces cas sont rares, nous nous abstiendrons de tout détail à leur sujet, de même que pour ce qui concerne les fermiers de la troisième catégorie, ceux qui au moment du bill étaient munis d'un bail.

C'est particulièrement la quatrième catégorie qui doit nous occuper, celle des fermiers qui ne jouissent de la protection ni de la coutume de l'Ulster, ni de ses analogues, ni d'un bail. Nous parlons de cette intéressante multitude de petits tenanciers *at will* qui ont été placés, eux ou leurs pères, sur la terre nue, et que le landlord a le droit de chasser à chaque fin d'année sans aucune indemnité pour les constructions et améliorations qu'ils ont opérées à la sueur de leur front et de leurs deniers, sans aucune indemnité même pour les engrais. D'après les statistiques, le nombre des fermes de cette espèce était en 1870 de 526,539 sur 682,148, chiffre total des exploitations agricoles en Irlande. Ici deux choses étaient à faire : 1° protéger les fermiers contre des évictions arbitraires ; 2° obliger le landlord à une équitable indemnité lors de la sortie du locataire.

Pour atteindre spécialement le premier but, plusieurs systèmes étaient mis en avant. Il y avait d'abord celui des principaux intéressés, les fermiers irlandais, appuyés par bon nombre de membres du Parlement et par des écrivains éminents. Il se résume dans cette formule : « Fixity of tenure at a fair rent », ce qui équivaut à dire : « Droit d'occuper à perpétuité la terre, moyennant le payement d'une rente raisonnable, à déterminer par des experts nommés à l'amiable ou par la justice. » C'est donc en substance un système ayant beaucoup d'analogie avec celui de l'Ulster que l'on réclamait pour les trois autres provinces. Mais le gouvernement fit voir l'énorme différence qu'il y a entre le maintien d'une coutume dans la contrée où elle existe et son introduction là où elle n'existe pas. M. Gladstone a même soutenu que le système de la perpétuité d'occupation, pris dans le sens que lui donnaient ses partisans, allait plus loin que la coutume de l'Ulster. En tout cas, a-t-il dit, admettre ce système, ce serait décréter l'expropriation en masse des trois quarts des landlords. Ceux-ci deviendraient de simples créanciers hypothécaires, dénués de tout intérêt qui les attache à la terre et au pays même, et qui iraient dépenser leur rentes à l'étranger. Ensuite cette transformation, en la supposant légitime, n'est-elle pas une cause d'indemnité en faveur de l'exproprié ? Qui payera cette indemnité ? En toute justice, ce devrait être le fermier. Mais est-il capable de supporter une telle charge ? Ce sera donc, ajoute M. Gladstone, notre vieil ami, le trésor public, qui payera. Mais alors que diront les paysans d'Angleterre et d'Écosse ? Ne demanderont-ils pas les mêmes avantages ? Signa-

lons ici en passant que l'expropriation par l'État avait l'appui de M. Stuart Mill, qui la considérait comme le seul moyen de résoudre la question irlandaise. Dans ce même ordre d'idées se présentait un autre système beaucoup moins, radical et qui avait des partisans nombreux : il consistait à faire décréter par la loi que les baux seraient à long terme (60 ans), moyennant une rente modérée à fixer au début par l'autorité publique. Tous ces projets furent écartés par le gouvernement.

Quant au système qui a passé dans la loi, en voici les traits généraux : Le bill, sans interdire les « tenances at will », stipule que le propriétaire payera au fermier expulsé sans motifs légitimes une somme d'argent à titre d'indemnité pour la perte à laquelle l'éviction l'expose. En portant cette indemnité à un taux considérable, le législateur s'est flatté de détourner le propriétaire de toute velléité d'arbitraire.

L'indemnité que le tenancier a droit de demander au juge se fixe d'après la valeur locative attribuée à sa ferme par les registres cadastraux, et elle est d'autant plus large que la position du fermier est plus humble. Si la valeur locative ne dépasse pas 10 livres sterling (250 francs), le maximum de l'indemnité est de 7 années de fermage. Pour les biens d'une valeur locative entre 10 et 30 livres, le maximum est de 5 années ; entre 30 et 40, de 4 années; entre 40 et 50, de 3 années; entre 50 et 100, de 2 années. Au delà d'une valeur locative de 100 livres, l'indemnité ne peut être supérieure à l'import d'une année de fermage ; et, dans aucun cas, elle n'excédera pas 250 livres (6,250 francs). Il est à remarquer que la valeur locative officielle est presque toujours inférieure au chiffre de la location réelle.

Voilà pour les « tenances at will » créées après la promulgation du bill. Quant à celles qui existaient déjà, la règle est la même, sauf certaines exceptions. Ainsi, l'éviction d'un bien d'une valeur locative supérieure à 100 livres ne donne pas droit à indemnité, etc. Dans la fixation de toutes ces indemnités, le juge doit tenir compte des circonstances qui augmentent ou diminuent la perte à laquelle le fermier est exposé par suite de l'éviction (la situation de sa famille, les frais de déménagement, le plus ou moins de difficulté qu'il aura à trouver une nouvelle ferme, etc.).

Ces indemnités, évidemment, ne sont accordées que pour des évictions illégitimes, c'est-à-dire arbitraires, capricieuses. Une éviction est légitime, par exemple, lorsque le landlord prouverait

qu'il a donné le congé pour cause de non-payement de la rente, ou parce que, depuis la promulgation de la loi, le cultivateur a sous-loué la terre de son propre chef et sans le consentement écrit du propriétaire. Elle est encore légitime si le lord prouve que le congé a été la suite du refus de payer une augmentation de rente qui serait évidemment équitable. Mais si le juge estime que cette augmentation est exagérée, le droit à l'indemnité s'ouvre pour le tenancier.

Pour mieux garantir la stabilité de l'occupation, le bill décrète qu'à partir de la date de sa promulgation, le fermier ne pourra pas renoncer d'avance aux avantages ci-dessus énumérés : toute stipulation de cette nature est nulle, sauf dans le seul cas où le bien serait loué pour au moins 31 ans. Si un tel bail existe, le cultivateur expulsé, n'importe à quel temps après les 31 années, est non-fondé à exciper de la nullité de la clause.

La précaution qu'on vient de voir est basée sur une présomption que M. Gladstone a inscrite dans son œuvre. Le bill proclame *à priori* que, lors de la renonciation au droit que la loi lui confère, le fermier s'est trouvé sous l'empire de la contrainte. Cette présomption légale cède devant les baux à long terme, car le fait d'avoir obtenu un pareil avantage prouve que le tenancier a eu affaire à un propriétaire résolu à ne point abuser de la supériorité de sa position. En tous cas, le législateur stipule au sujet même des baux de 31 ans, certaines conditions sur lesquelles nous reviendrons tantôt.

Ces grosses indemnités ou, pour employer un terme plus exact, ces grosses amendes suspendues sur la tête du landlord constituent, il faut bien le dire, tout un système de restrictions profondes au droit de propriété et à la liberté des transactions. Qu'un parlement, surtout un parlement anglais, vote de telles mesures, on ne peut le comprendre qu'en songeant aux immenses proportions du mal dont l'Irlande était atteinte. Rien n'a semblé propre à le combattre que de substituer à l'arbitraire des hommes l'arbitraire de la loi. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que M. Gladstone et beaucoup d'autres orateurs à sa suite ont proclamé d'une façon i peine déguisée que la propriété n'a d'autre base que la loi, e que le législateur a le droit absolu de la modifier selon les besoi du public.

Le bill, avons-nous dit, a pour second objet, en ce qui co cerne le « tenant at will » de lui assurer une indemnité du c

des dépenses d'argent et de travail qu'il a faites pour les « improvements », c'est-à-dire les améliorations, constructions, etc. Il y aura droit, tant en cas d'abandon volontaire de sa métairie, qu'en cas d'éviction. Elle peut être réclamée, et c'est justice, même lorsque le fermier serait expulsé légitimement, par exemple pour non-payement de la rente : on en déduit alors les fermages arriérés. Pour éviter trop de détails, nous exposerons uniquement les principes qui règlent les « improvements » opérés après la promulgation de la loi.

Elle s'attache d'abord à définir les conditions nécessaires pour qu'un ouvrage puisse être considéré comme « improvement ». Une de ces conditions est qu'il ait donné une plus-value au bien loué, une autre, qu'il réponde à la destination spéciale de ce bien. La transformation en maison de bains d'une ferme sise près d'une eau thermale ne serait point un « improvement » légal, quelque heureuse que fût la métamorphose. Mais, en règle générale, tout ce que le fermier établira dans et sur le sol, avec ou sans le consentement du propriétaire, à la connaissance ou à l'insu de celui-ci, pourvu que l'ouvrage améliore l'état du bien et soit conforme à sa destination, est matière à indemnité.

A cette importante modification du droit du landlord, le bill en ajoute une seconde, plus radicale encore. Les lois antérieures attribuaient les « improvements » au propriétaire, en présumant qu'ils sont son œuvre. M. Gladstone renverse cette présomption, en inscrivant dans son bill une idée autrefois émise par O'Connell et dont on s'était raillé. Le bill présume que les « improvements » ont été faits par le tenancier, et laisse au propriétaire la charge de la preuve contraire.

Au droit du fermier d'opérer tous les « improvements », même contre le gré du landlord, est apportée une restriction pour le cas où celui-ci lui déclare, par écrit, qu'il les exécutera lui-même. Toutefois le défaut de remplir cet engagement dans un temps moral a pour effet de replacer le locataire dans le droit commun.

Le fermier est autorisé à rester sur le bien aussi longtemps que l'indemnité fixée ne lui est point payée, ou n'est point consignée aux mains du juge.

Toute renonciation faite d'avance au droit d'opérer des « improvements », toute renonciation même à l'indemnité qui reviendra au locataire du chef des « improvements » à effectuer est nulle. De nouveau, ici, il est présumé n'avoir point contracté librement,

sauf dans le cas où le bail est conclu pour un terme d'au moins 31 ans, que la rente stipulée dans cet acte est raisonnable, etc. Ces conditions, en outre, ne sortent leur effet légal que si le bail a reçu l'*exequatur* de la « Court for Land Cases ».

Les jurisconsultes examineront l' « Irish Land Act » au point de vue des principes du droit. Quant à nous, nous avons à l'envisager uniquement dans ses résultats, en ce qui concerne la masse du peuple rural d'Irlande. Ces résultats ont-ils répondu aux vues généreuses du Parlement ? La condition du fermier s'est-elle améliorée d'une façon marquante ? Les dispositions sur les « improvements » sont un incontestable bienfait, dont chaque jour fait mieux comprendre l'importance. L'innovation est d'autant plus heureuse qu'une longue expérience avait appris que le paysan, ignorant et illettré, parvenait fort rarement à fournir la preuve que les « improvements » opérés sur sa ferme étaient son œuvre ou celle de ses pères. Quant aux clauses sur les évictions arbitraires, quoi qu'elles aient été suivies peu après leur mise en vigueur par le « Ballot Act », elles n'ont point eu pour effet d'extirper entièrement le mal. Il s'est trouvé des landlords — et il s'en trouvera toujours — disposés à gaspiller leur argent pour la satisfaction d'un caprice ou d'une vengeance. Néanmoins, le fléau des évictions, et par suite celui des crimes agraires, est notablement diminué. C'est ce qui résulte de l'ensemble d'un passage de M. Sullivan, écrit sept ans après le bill :

« L'acte de M. Gladstone, dit-il, assure aux tenanciers, sans contestation possible, la compensation des « improvements » qu'ils ont effectués dans et sur le sol, et leur reconnaît, jusqu'à un certain degré, un droit d'occupation. La première de ces mesures satisfait essentiellement aux revendications irlandaises. Quant à la seconde, c'est une tentative courageuse et, sans aucun doute, sincère de mettre fin aux évictions injustes et capricieuses. Son auteur a voulu atteindre ce but par l'établissement d'une échelle limitée d'amendes à charge de l'évinçant, comme indemnité pour l'évincé. Cette partie de la loi a abouti à un regrettable échec. Ces amendes limitées ont été des toiles d'araignée, incapables d'arrêter un landlord, qui s'est décidé à faire des évictions capricieuses. La loi, toutefois, a inauguré une nouvelle ère pour l'Irlande. Des évictions comparables aux anciennes, en caractère et en nombre, ne seront plus que rarement tentées. Il y aura aussi, peut-être, encore ça et là un crime agraire ; mais les tempêtes de

vengeances et d'attentats, qui soulevaient les tenanciers d'autrefois, ne frapperont plus le pays d'horreur. »

Au point où notre écrit est arrivé, on nous permettra une courte réflexion. Si, eu égard à sa puissance extérieure, l'Angleterre possède dans l'Irlande un large surcroît de force; d'autre part, la Verte-Erin est, comme par le passé, une source inépuisable de soucis, d'embarras gouvernementaux, financiers, législatifs, pour la métropole. Aujourd'hui que l'Angleterre écoute la voix de la justice, elle expie durement les trois fautes capitales qu'elle a commises dans les temps antérieurs, de s'attaquer à la foi de l'Ile des Saints, de confisquer les biens de ses habitants, et de les donner à une aristocratie étrangère et hostile, cause d'épouvantables maux. Sans ces fautes, il n'est point téméraire de penser que l'Irlande aurait peut-être depuis longtemps cessé de protester contre sa fusion avec l'Angleterre, ou que du moins elle lui aurait sacrifié bien des ressentiments. L'Écosse, après avoir tant combattu pour son indépendance, est aujourd'hui parfaitement heureuse de son sort. La première de ces fautes était réparable sans léser personne. La deuxième ne l'est plus. La troisième peut être uniquement atténuée dans ses conséquences. Mais c'est à la condition que l'Angleterre porte elle-même la cognée à quelques-uns de ses principes et de ses sentiments les plus chers. Chaque remède qu'elle applique aux maux de l'Irlande se retourne contre elle-même, car il constitue un précédent qui ronge ses vieilles institutions. Ces remèdes et les principes mis en avant pour en justifier l'emploi ont exercé une influence considérable sur le développement du libéralisme avancé, du progressisme, du radicalisme anglais. Ils ajoutent une force énorme à la polémique de ce parti. En effet, la réponse n'est point facile lorsqu'il dit : Pourquoi conserver en Angleterre l'Église d'État que l'on trouve bon de supprimer en Irlande? Pourquoi refuser au paysan anglais les avantages dont jouit le paysan irlandais? Pourquoi ne pas introduire en Angleterre l' « Encumbered Estates Act », cette loi qui a renversé le rempart derrière lequel se cachaient les titres de la propriété irlandaise et qui permet au public de ce pays d'acheter la terre sans crainte de trouble? Les hommes qui parlent ainsi, et ils s'appellent légion, vont ensuite plus loin : ils demandent que les principes soient poussés jusqu'au bout par la suppression des droits d'aînesse et de substitution, droits qui s'opposent si puissamment à ce que les petits aient accès à la propriété immobilière. A ces idées, dont

nous constatons le progrès sans les discuter, ajoutez celles des partisans de la réglementation du travail industriel pour lesquels l'intervention de la loi dans les contrats agraires d'Irlande est un précédent de la plus haute valeur. Bref, plus d'un vieux legs du passé est actuellement menacé en Angleterre, notamment le régime et la distribution de la propriété. Après avoir constitué pendant des siècles l'élément essentiel de la puissance de la Grande-Bretagne, l'aristocratie anglaise n'est plus du tout tranquille sur la conservation du monopole foncier qui est la base de sa grandeur. Les fautes autrefois commises en Irlande accroissent notablement les chances de ceux qui poursuivent le projet d'une révolution ou, si l'on veut, d'une transformation sociale en Angleterre. Et cette transformation pourrait ne pas être fort éloignée dans un pays qui a fait récemment un si grand pas vers le suffrage universel.

V

Après l' « Irish Land Act », les Anglais se flattèrent que l'Irlande, désormais satisfaite, allait entrer dans le calme, ou du moins n'élèverait plus de réclamations graves. Ce ne fut donc point sans un vif désappointement qu'ils la virent bientôt s'agiter comme auparavant. Ce désappointement, qui perce encore aujourd'hui dans la presse anglaise, n'a pourtant point de raison d'être. Est-ce que tout peuple ne demande point sans cesse de nouvelles améliorations et réformes? Est-ce que le peuple anglais, notamment, n'a point l'habitude de considérer son gouvernement comme un débiteur qui, quoi qu'il fasse, n'a jamais payé l'intégralité de sa dette? On pourrait concevoir le mécontentement de l'Angleterre si les revendications de l'Irlande portaient sur des questions nouvelles, sortant tout à coup de terre, de façon à dénoter chez cette nation une humeur décidée à ne jamais se montrer satisfaite. Mais ces questions datent de loin, et la patrie d'O'Connell les a constamment maintenues à son ordre du jour. C'est particulièrement la question de l'enseignement et celle de l'autonomie législative.

Les catholiques se plaignent de l'enseignement public à tous les degrés. Ils ont élevé à leurs seuls frais une université sur le modèle de celle de Louvain, ainsi que des écoles moyennes, en face d'un enseignement purement protestant et largement soutenu

par l'Etat. — L'extrait suivant des résolutions votées le 26 avril dernier à Dublin par un immense meeting auquel assistaient les sommités du clergé et de la politique, dit mieux que de longs commentaires combien les réclamations des catholiques sont équitables et modérées au sujet de ces deux degrés de l'enseignement (1). Il n'est pas concevable que l'état des choses qu'il signale ait pu durer si longtemps :

« Il appartient au Parlement d'effacer le souvenir d'injustices trois fois séculaires en établissant un système d'éducation qui mette les diverses communions du Royaume-Uni sur le pied d'une égalité parfaite, c'est-à-dire en subventionnant l'université catholique aussi bien que les universités protestantes, ou en ne subventionnant ni l'une, ni les autres.

« Les membres irlandais du Parlement ont l'impérieux devoir de s'opposer à toutes appropriations des revenus publics en faveur des colléges de la Reine, tant que des appropriations équivalentes n'auront pas été accordées pour le maintien d'une université catholique et d'institutions d'enseignement secondaire. »

L'exposé complet de la situation des catholiques d'Irlande au point de vue de l'éducation primaire exigerait de longs détails que le cadre de cet écrit ne comporte point. Nous nous bornons à un aperçu général. Quoique les catholiques soient en possession depuis la fin du siècle dernier de la liberté d'enseignement, leur pauvreté ne leur permit durant de longues années que de fonder un nombre fort restreint d'écoles. L'enseignement se répandit donc très-peu parmi eux, car les autres établissements, même ceux qui avaient un caractère officiel, étaient exclusivement protestants avec le but avoué de faire du prosélytisme. De 1803 à 1814, ces derniers n'eurent annuellement qu'une moyenne de 2,519 élèves catholiques. Vers 1814, le gouvernement prétendit corriger un système aussi déplorable en établissant des écoles qu'il appela neutres. Mais bientôt les parents catholiques s'aperçurent que même cette faible garantie était un leurre ; et ceux qui, à défaut de mieux, avaient envoyé leurs enfants aux nouvelles écoles les retirèrent.

(1) La situation qui existait au moment où notre travail fut terminé, a changé complétement ou en partie, en ce qui regarde l'enseignement moyen, par suite d'une loi rendue au mois d'octobre dernier. Nous ne connaissons pas la portée exacte de cette loi; mais les journaux assurent qu'elle a été très favorablement accueillie par les catholiques d'Irlande. Ch. V.

En 1831, sur les efforts de M. Stanley, plus tard lord Derby, le gouvernement adopta un nouveau système qui entra pleinement en vigueur en 1833, et qui dans ses lignes générales existe encore aujourd'hui. C'est le système des écoles dites nationales. Un bureau supérieur, muni de larges pouvoirs et de fonds considérables, fut établi à Dublin avec la mission de veiller à l'enseignement primaire dans tout le pays. Sans contraindre personne, il invita les directeurs des écoles privées, catholiques ou protestantes, congréganistes ou laïques, à accepter son patronage. Aux écoles actuelles ou futures qui s'y soumettraient, il promit des objets scolaires à prix réduit, une part contributive dans le traitement de l'instituteur, etc.; en revanche elles s'assujettiraient à certaines prescription : inspection, admission de tous les enfants de la localité sans distinction de culte; pas d'enseignement religieux pendant la classe, mais cet enseignement donné séparément et à des heures fixées, aux élèves de chaque dénomination par l'instituteur ou toute autre personne désignée par les parents. Quoique réagissant contre le système sectaire qu'il supplantait, le nouveau système avait, entre autres vices, celui de ne pas accorder aux catholiques d'Irlande la faveur dont jouissaient alors les anglicans et les presbytériens d'Angleterre et d'Ecosse, pays où la religion de la majorité occupait une place prépondérante dans l'enseignement. Cependant, comme le régime nouveau constituait en réalité un progrès important, les évêques décidèrent d'en faire l'essai, et pour la première fois les enfants catholiques affluèrent aux écoles. Celles-ci se multiplièrent énormément. Peu à peu sur les réclamations du haut clergé, on apporta au système quelques améliorations. Le bureau reconnut à l'autorité ecclésiastique le droit d'exclure de l'école les livres classique qui seraient dangereux au point de vue religieux ou moral, et d'introduire dans l'établissement des images et emblèmes catholiques, sauf à les tenir voilés pendant les heures d'enseignement scolaire proprement dit. Ce qui corrige encore d'une façon notable les défauts du régime, c'est que chaque école ressortissant au bureau est placée sous la direction d'un comité local qui nomme et révoque l'instituteur et qui a de droit pour chef un membre de l'autorité religieuse de la paroisse : cela a pour conséquence en fait que les instituteurs sont des hommes à convictions religieuses, ce dont leur enseignement classique même doit se ressentir. Au moins, il en est ainsi pour les écoles simplement subventionnées, lesquelles constituent les trois quarts du chiffre total. L'autre

quart sont les écoles fondées ou reprises par le bureau. En 1872, le nombre des établissements des deux catégories réunies était de 6,520. Une des règles du bureau est de ne pas créer d'écoles là où le dévouement des particuliers pourvoit aux besoins de l'enseignement.

L'ensemble de ce régime, on le comprend, mécontente vivement les catholiques — et leurs réclamations sont appuyées par la plupart des libéraux d'Irlande. — Cette organisation a d'ailleurs le tort grave d'être en opposition directe avec les faits. Dans une foule de paroisses les classes inférieures ne comptent pas une famille protestante. Les localités où les populations sont mélangées ont, en général, assez d'importance pour posséder plusieurs établissements, et l'habitude règne dans ces localités de diriger les enfants protestants vers l'école tenue par l'instituteur protestant, et les catholiques vers l'école du maître catholique. Un système qui prend tant de précautions pour sauvegarder les droits de la conscience d'écoliers dissidents qui n'existent pas est-il logique, et ne doit-on pas espérer, avec l'Irlande presque tout entière, que cette fiction légale finira par tomber devant le bon sens et la justice du gouvernement anglais?

La seconde des grandes revendications de l'Irlande actuelle, nous devrions dire la première et la plus considérable de toutes les revendications passées et présentes de ce pays, est celle de l'autonomie législative. Elle constitue depuis le commencement de ce siècle la question primordiale, car une fois qu'elle serait résolue, au lieu de devoir attendre du bon vouloir ou de l'intérêt d'un parti politique anglais des mesures favorables à l'Irlande, celle-ci se ferait justice à elle-même. Nous ne répèterons point ce qui a été dit récemment dans un article de la *Revue générale* (1) sur cette question qui remue vivement les esprits dans tout le Royaume-Uni ; nous nous bornerons à donner quelques développements à certaines parties dudit article. On a vu au commencement du présent écrit O' Connell faire ses premières armes en faveur du Repeal aux côtés des Orangistes, puis délaisser subitement cette entreprise pour courir sus, avec l'appui des libéraux anglais et irlandais, aux priviléges politiques et religieux des anglicans, pour faire décréter par ceux-ci l'admission des catholiques au Parlement et aux corporations municipales, l'abolition des

(1) Les Home-Rulers en Irlande. Décembre 1876.

« church-rates » et la réforme des dîmes. Ces victoires gagnées, le Libérateur se retourna vers le but qui avait été le rêve de sa jeunesse : la révocation de l'Acte d'Union. Avant tout, il s'imposa la tâche de renouer les alliances qui s'étaient évanouies en Irlande pendant ces formidables luttes, profondément convaincu que le Repeal rencontrerait la résistance de l'Angleterre entière, et que, si jamais cette cause pouvait avoir quelque chance de succès, ce ne serait qu'à la condition d'être soutenue par l'unanimité des partis dans la Verte-Erin. Mais cette unanimité, il ne l'obtint jamais. Lorsque, quelques années après l'émancipation, il tira la bannière du Repeal de son long repos, et qu'il regarda autour de lui, les Orangistes ne parurent point.

Rien de plus naturel. Le moment était mal choisi et, malgré ses qualités extraordinaires, O' Connell n'était point l'homme voulu pour la circonstance. Pendant la longue série de batailles qu'il venait de livrer, il avait fait des blessures terribles à l'amour-propre du parti orangiste et de larges brêches à sa puissance. Le temps n'avait point encore permis aux colères de se calmer. Personnellement, O' Connell était, de la part des tories, l'objet d'une haine féroce. On en cite mille traits. En 1844, pendant son procès, un vieux gentleman campagnard, sur le point de mourir, venait de protester au ministre de la paroisse qu'il quittait le monde en paix avec tout le genre humain, lorsque subitement il se tourne vers sa famille et demande si la poste est arrivée et O' Connell condamné. La réponse ayant été affirmative : Dieu soit béni ! dit-il, et il expira.

A la haine des Orangistes contre le Libérateur se joignaient des considérations d'intérêt personnel contre son projet. Les résultats des victoires mêmes d'O'Connell avaient bouleversé la situation de fond en comble. Avant l'émancipation, les protestants étant seuls éligibles au Parlement, le Repeal signifiait pour eux une augmentation de puissance. Maintenant il leur apparaît uniquement comme un acte d'oppression.

Néanmoins, comme chacun le sait, l'agitation du Repeal prit sous l'influence magique d'O'Connell d'immenses proportions. On se rappelle les prodiges d'activité, de courage et d'éloquence qu'il y consacra. Mais la stérilité même de ce labeur, les dissensions intestines qui éclatèrent dans le camp du Repeal en 1844, les insurrections de 1848 et plus tard celle des fénians refroidirent l'enthousiasme des hommes d'ordre à l'égard de la vieille idée natio-

nale. Elle ne reprit sa place dans les préoccupations publiques qu'en 1869, et ce fut M. Gladstone qui, bien involontairement et à sa grande surprise, lui donna une nouvelle vie, en indisposant contre l'Angleterre tout l'Orangisme d'Irlande.

Nous avons mentionné l'argument que les Orangistes puisaient dans l'article 5 de l'Acte d'Union et la menace dont ils l'appuyaient. M. Gladstone ne put pas croire à la réalisation de celle-ci; notamment la possibilité d'une alliance du torisme avec le parti national lui paraissait une chimère. Cependant cette alliance s'accomplit de la part d'un nombre très-considérable d'Orangistes. Dès le mois de mai 1870, il y eut des conférences entre les chefs du parti populaire et les grands propriétaires, les gros marchands, les banquiers, les avocats, les ecclésiastiques qui dirigeaient la fraction orangiste dissidente, conférences dans lesquelles ceux-ci firent des déclarations qu'il nous semble intéressant de résumer d'après M. Sullivan. « En considérant les événements des dernières années, dirent-ils, nous comprenons que l'intérêt et la prospérité du pays, la sécurité de tous ceux qui possèdent, nous commandent de nous réconcilier, jusqu'à un certain degré, avec les idées nationales. Nous pouvons en accepter quelques-unes. Ainsi, nous n'avons jamais nié que l'aspiration à l'autonomie législative ne soit fondée sur la raison, sur l'équité et sur le droit historique. Mais nous repoussons toute solidarité avec ceux qui trameraient des projets déloyaux. Pas de rupture avec l'Angleterre, pas de violence! L'établissement d'un parlement unique, chargé de diriger en même temps les intérêts généraux de l'empire et les intérêts domestiques des trois royaumes, a abouti à un échec ; la tentative de détruire l'individualité nationale de l'Irlande a été désastreuse. Elle a uniquement établi parmi nous l'insurrection en permanence, violente ou morale. Nous en avons assez. Nous demandons la paix, la sécurité pour nos personnes, pour nos biens, pour nos affaires. Qu'un parlement commun règle les intérêts généraux; que l'Irlande règle ses intérêts locaux... On dit que nous agissons par dépit, à cause de l'abolition de l'Église officielle. Nous répondons que c'est par l'Angleterre et non par nous qu'a été rompu le contrat, bon ou mauvais, de 1800. Plusieurs d'entre nous, tout en y restant fidèles, ont toujours regretté son existence. Aujourd'hui qu'on nous a rendu notre liberté, nous voulons, quoique protestants décidés, être Irlandais avant tout. On nous dit encore que nous devons nous défier des catholiques, lesquels constituent la

masse de la nation ; on les accuse de ne considérer les gens que d'après le culte qu'ils professent. Mais bien des faits nous prouvent la fausseté de ce reproche. »

Ces dernières paroles étaient d'une rigoureuse exactitude. Personne n'aurait dû s'étonner que, émancipés après des siècles de persécution, les catholiques eussent usé de leur nombre pour écarter de la vie politique les adeptes d'un culte qui leur avait infligé tant de maux. Pourtant, dès le premier jour de leur affranchissement, ils partagèrent les honneurs publics, les siéges parlementaires et municipaux, avec tout honnête protestant qui se montrait digne de leur confiance. A l'heure qu'il est, nous voyons siéger à Westminster M. Butt, M. Mitchell-Henry, M. Blennerhassett, M. Whitworth, M. Gray, lord Francis Conyngham, M. Parnell, le capitaine King-Harmann, et bien d'autres gentlemen protestants qui doivent leur mandat à des districts classés parmi les plus « papistes » du monde entier. Néanmoins, cette tolérance n'a jamais été payée de quelque réciprocité. Il n'y a point, dans toute l'Irlande, un seul exemple d'un catholique envoyé au Parlement par une circonscription protestante, même aujourd'hui que plusieurs de ces circonscriptions sont acquises tout entières à l'idée nationale.

L'article de la *Revue Générale* cité plus haut reproduit dans son intégralité le programme qui fut élaboré ensuite de l'accord conclu entre les Orangistes et les chefs du parti populaire, lequel prit dès lors le nom de parti de la « Home-Rule ». Ce programme fut ratifié dans ses bases essentielles par une convention nationale qui se tint à Dublin, le 18 novembre 1873 et les trois jours suivants. Il montre que pleine satisfaction fut donnée aux vœux exprimés par les Orangistes. Un parlement impérial à Westminster, réglant les intérêts généraux du Royaume-Uni, un parlement spécial à Dublin, réglant les intérêts domestiques de l'Irlande, liberté pour l'Angleterre et l'Écosse de confier la direction de leurs affaires intérieures respectives au parlement impérial ou de créer des parlements séparés : telle est l'idée fondamentale de la Home-Rule. C'est, en un mot, un gouvernement fédératif qu'elle réclame, à l'exemple des États-Unis, de l'Allemagne, de la Suisse. Ses aspirations se différencient sous deux rapports essentiels du régime préexistant à l'Union. D'un côté, le programme revendique pour l'Irlande un ministère responsable devant le parlement local; de l'autre, il reconnaît hautement la nécessité d'attribuer

pleine autorité au parlement impérial ou au pouvoir central sur les possessions et colonies du Royaume-Uni, les relations étrangères, l'armée et la marine, les questions de paix et de guerre, les subsides à fournir de ces divers chefs par l'Irlande, en hommes et en argent. Le parlement local réglera les questions de chemins de fer, postes, canaux, instruction, police, justice, commerce, qui concernent l'Irlande. Avant l'Union, les Chambres d'Irlande avaient ou s'attribuaient le droit de voter l'impôt en toute matière. Au point de vue anglais, O'Connell eut le grand tort de lancer dans le public le mot « Rappel » de l'Union en laissant entendre que cela signifiait le retour pur et simple à la situation qui existait au siècle dernier. Comme les droits du Parlement d'Irlande n'avaient jamais été définis d'une façon précise, O' Connell aurait dû expliquer exactement comment il entendait que les choses seraient réglées à l'avenir chez les trois peuples, comment la protection des intérêts généraux se combinerait avec la sauvegarde des intérêts propres à chacun de ceux-ci. « Il n'y a point de doute, dit M. Sullivan, que si O'Connell avait adopté la ligne de conduite que suivent les Home-Rulers et proposé d'avance un programme spécifiant clairement les arrangements internationaux, les compromis, les ajustements, les garanties, il eût considérablement adouci les appréhensions et les hostilités invincibles que rencontra son mouvement. A certaine époque, il manifesta l'intention d'agir ainsi ; mais la sympathie populaire pour le vieux nom et la vieille forme de la revendication nationale lui parut trop vive, et il craignit que cette attitude nouvelle ne fût considérée par le public comme une reculade. »

Quoiqu'il en soit, au grand ébahissement de M. Gladstone, les frères ennemis s'étaient embrassés et avaient pris l'engagement de se constituer en un parti séparé, prêt à faire la guerre aux whigs comme aux tories qui se refuseraient à donner satisfaction aux intérêts irlandais, de quelque nature qu'ils pûssent être. M. Gladstone, dont depuis une année le crédit baissait énormément en Angleterre, apprécia à sa valeur le nouveau danger qui le menaçait et, le 24 janvier 1874, sans qu'aucun indice eût révélé ses desseins, on apprit la dissolution du Parlement et la convocation du corps électoral dans les trois semaines. La Home-Rule avait à peine eu le temps de donner une organisation embryonnaire à quelques comtés. Néanmoins elle accepta le défi, et fit passer soixante de ses candidats. Sans des circonstances aussi défavo-

rables, leur nombre eût été d'une douzaine de plus. Ce succès incomplet fut néanmoins d'un poids décisif sur la situation; il contribua grandement au renversement de M. Gladstone, et démolit ainsi d'un coup l'échaffaudage d'habiletés, de calculs, d'évolutions et de palinodies grâce auquel l'illustre rhéteur s'était hissé au pouvoir. Ces soixante hommes forment à Westminster une fraction puissante, non pas tant à cause de leur nombre, mais parce que, libres de tout lien avec les autres partis, ils peuvent porter leur force où ils le veulent. L'immense majorité qui soutient M. Disraéli le met à l'abri de tout danger de leur part. Mais c'est là une exception dans l'histoire du Parlement anglais comme de tout autre. En temps ordinaire où les deux grands partis sont à peu près équilibrés, les Home-Rulers sont en mesure de frapper des coups terribles s'ils restent unis. Toutefois, le spectacle donné en juillet 1877 par les « obstructionnistes » prouve que l'esprit de discipline n'est point la qualité dominante de quelques membres de la fraction irlandaise.

Le projet de démembrement de l'empire poursuivi par les fénians est un rêve pour l'accomplissement duquel il faut supposer un temps où l'Angleterre ait perdu le dernier souffle de vie. On doit même se demander si l'idée de la séparation législative dans le sens du Repeal, ou de la séparation moins accentuée encore que préconisent les Home-Rulers, n'est pas une utopie? Peut-on croire que jamais l'Angleterre y souscrive?

Assurément, il ne semble pas irrationnel que l'Angleterre finisse un jour par se dire : Puisque tous mes efforts pour vivre en paix avec l'Irlande restent infructueux, réglons chacune nos affaires domestiques et dirigeons en commun les intérêts généraux de la couronne. C'est le système de tant d'autres peuples, et il a d'ailleurs régi les deux pays dans une plus ou moins large mesure, selon les temps, pendant six siècles. Néanmoins mille objections et obstacles, sérieux ou non, se réunissent contre ce projet : l'orgueil britannique qui se révolte à la pensée de rétablir un régime supprimé naguère parce qu'on le considérait comme funeste; la crainte de déchoir aux yeux de l'Europe et de l'Irlande même par un acte qui pourrait avoir l'apparence de la faiblesse et impliquer un aveu d'impuissance gouvernementale de la part des hommes d'État anglais; le courant général qui, loin de pousser les nations modernes vers la décentralisation, les entraîne vers une plus forte cohésion, vers l'unité de la direction politique; la crainte de voir le parlement

d'Irlande obéir à la tendance générale des parlements locaux d'étendre leurs prérogatives, de le voir même peut-être, sous la pression populaire, se prêter à des tentatives de rupture radicale avec la métropole; la crainte de ne pas obtenir du nouveau parlement un concours franc et décidé en cas de guerre du Royaume-Uni contre une puissance catholique — comme la France — ou contre toute autre à laquelle de vieilles sympathies unissent la Verte-Erin, comme la république américaine; l'exemple de l'Autriche-Hongrie. Tels et autres mobiles soulèvent la presse et la nation anglaises contre la Home-Rule avec une persistance qui devrait laisser à ses chefs peu d'espoir si l'expérience ne leur avait appris que, dans l'Angleterre du XIXe siècle, aucune cause n'est jamais perdue définitivement, à moins d'être absolument indéfendable. Ils se rappellent les merveilleux retours de l'opinion publique au sujet du libre-échange, de la franchise électorale, de l'Eglise d'Irlande, de l' « Irish Land Bill ». Au reste, il peut se présenter des moments où un ensemble de circonstances malheureuses, périls extérieurs, périls intérieurs, obligerait l'Angleterre à entrer en composition avec l'Irlande. L'intérêt propre a conduit la couronne britannique à l'absorption de la Verte-Erin; celle-ci à son tour aurait bien le droit de ne consulter que ses intérêts et de prendre l'heure qui lui convient pour en obtenir pacifiquement le triomphe.

Quoi qu'il en soit, l'attitude des divers partis anglais au sujet de la question du « self-government » irlandais démontre qu'à l'heure présente l'Angleterre est résolue à ne jamais faire de concession sur ce point. Puisqu'il en est ainsi, son devoir comme son intérêt l'oblige à persister avec fermeté dans la voie de la réparation où elle s'est si honorablement engagée, à s'efforcer par un redoublement de sollicitude de vaincre une désaffection, une incompatibilité d'humeur fondée sur des différences de culte et d'origine, sur les plus poignants souvenirs, et surtout à fermer l'oreille aux suggestions de quelques-uns de ses journaux qui, au moindre signe de mécontentement que fait l'Irlande, appellent de nouvelles rigueurs sur ce noble pays.

*
* *

Quelle est aujourd'hui la situation de la Verte-Erin? Ce pays avance-t-il, recule-t-il? Ses progrès sont lents, mais réels. Son

industrie même marche quelque peu de l'avant. La Revue d'Edimburg (janvier-avril 1871) dit : « Il est agréable de constater que le nombre total des filatures de lin et des fabriques de tissage était l'année dernière (en Irlande) de 143, tandis qu'il n'était que de 100 en 1862; qu'au lieu des 9 fabriques de coton qui travaillaient en 1862, il y en avait 13 en 1868, et que les progrès de l'industrie de la laine se démontrent par le fait qu'en 1868, elle occupait 10,555 ouvriers, au lieu de 1,036, chiffre de 1862. Si l'Angleterre possède 5,698 usines de toute espèce, et l'Écosse 507, l'Irlande qui ne peut se vanter de posséder dans son sol une abondance de houille et de fer pareille à celle des deux autres royaumes, compte actuellement 190 fabriques, tandis que six ans auparavant elle n'en avait que 157. Pendant les deux années antérieures, deux des plus vastes steamers maritimes du monde entier ont été lancés à Belfast. » La crise des affaires dont tous les pays souffrent actuellement ne semble pas avoir enrayé le progrès constaté dans ces lignes.

C'est notamment l'agriculture qui peut se féliciter des dernières années. La condition des paysans s'est notablement améliorée. Ce bien-être, il est vrai, est dû avant tout à la marche ascendante du prix de quelques produits agricoles : les articles beurre, œufs, volailles, les bêtes à cornes, les moutons. Toutefois, on commence à constater du progrès dans la culture et la science agronomique. Il est au surplus, pensons-nous, indubitable que ce progrès ne s'accentue immensément dans l'avenir. Le temps qui nous sépare de l' « Irish Land Act » est trop court pour que cette loi puisse déjà produire tous ses effets. Assuré dans une large mesure de recueillir le fruit de ses avances et de ses sueurs, le paysan irlandais est désormais poussé par un stimulant énergique à sortir de l'inertie et de la routine où il était fatalement plongé. Ses grandes qualités naturelles, la vivacité de l'intelligence, l'ardeur, l'activité, si longtemps oblitérées ou assoupies par une politique abrutissante et un régime foncier détestable, se manifesteront de nouveau dans tout leur éclat. Déjà même avant la loi de 1870, ce réveil commençait à s'annoncer chez lui par plus de soin de sa personne et de son habitation, par une plus vive préoccupation de l'avenir, par une certaine conscience de sa valeur, par plus de fierté. Jamais, dit M. Sullivan, jamais, sans avoir opposé une résistance qui jettera l'empire dans la stupeur, le paysan irlandais ne se soumettra plus à la dégradation et à la servitude des temps passés. Ces mots en

disent plus qu'un gros livre, et nous les recueillons avec d'autant plus de satisfaction et de confiance qu'ils émanent d'un homme supérieur qui connaît parfaitement son pays, car il use sa vie à le défendre par la plume et à la tribune.

L'admirable clergé irlandais, la presse catholique, l'école ont une large part dans cette rénovation. L'écrivain public, autrefois dépositaire obligé de tous les secrets du village, devient peu à peu un mythe : il n'est presque plus de cabane où ne se rencontrent un ou deux enfants capables de lire les nouvelles du jour aux vieux parents. Les études supérieures et les études moyennes ne suivent pas ce mouvement; tandis que les protestants ont toutes les facilités pour s'y livrer, beaucoup de jeunes gens peu aisés de la bourgeoisie catholique sont obligés de s'en abstenir. C'est spécialement en matière d'enseignement que l'Angleterre devrait se rappeler ce mot d'un de ses hommes d'État, qu'il faut gouverner l'Irlande non avec des idées anglaises, mais avec des idées irlandaises. Or, aujourd'hui comme dans le passé, l'idée fondamentale de l'île-sœur, c'est l'idée catholique.

On peut dire qu'il y a une trentaine d'années encore l'admissibilité des catholiques d'Irlande aux emplois publics était une lettre morte. Depuis lors, toutes les distinctions se sont effacées. Le nombre des catholiques irlandais qui occupent des fonctions, même très-élevées, dans la marine, l'armée, la magistrature, dans toutes les administrations des trois royaumes, est considérable. Par suite des efforts constants du gouvernement, les abus naguère si criants dans l'administration, la police, la justice, disparaissent à grands pas.

Une transformation extrêmement digne d'attention est en voie de s'accomplir dans les relations des citoyens entre eux. Les différentes races, campées autrefois sur le sol comme des armées hostiles, se rapprochent. Partout, dans les provinces catholiques, l'on remarque aujourd'hui des sentiments de bienveillance mutuelle et de concorde. L'Ulster même n'échappe pas à cette heureuse contagion. Les fêtes municipales de la ville de Derry, où se répandaient périodiquement du sang catholique et du sang presbytérien se célèbrent depuis cinq ou six ans au milieu de démonstrations de tolérance réciproque. A Belfast, on constate des tendances analogues. La Home-Rule a grandement contribué à des résultats aussi avantageux à toute la nation et au paysan en particulier. De même, chaque jour s'améliorent les rapports entre le peuple anglais

et le peuple irlandais, grâce surtout à ces centaines de mille enfants de la Verte-Erin, dont le landlordisme a fait autant de citoyens d'Angleterre. Beaucoup y sont parvenus à des positions honorables dans l'industrie et le commerce ; depuis la loi de 1866, qui a si considérablement abaissé le cens électoral, 170,000 sont électeurs. Dans presque toutes les villes manufacturières, les partis ont besoin de compter avec l'élément irlandais. C'est ainsi que bien des préventions, bien des aspérités nationales s'émoussent petit à petit de part et d'autre.

De tout ce qui précède il résulte que de nombreuses circonstances se réunissent pour permettre à l'Irlande d'espérer enfin un avenir de paix et même de prospérité. Certes, nulle nation n'aurait autant mérité ces bienfaits que ce peuple honnête, au tempérament généreux et chevaleresque.

Le 21 septembre 1876, fête de Notre-Dame de Douleurs, un grand orateur, le P. Burke, prêchait à Dublin un sermon sur la solennité du jour devant le nonce pontifical, le cardinal Cullen, la plupart des évêques du pays et une foule énorme. L'auditoire écoutait avec une émotion profonde le récit des souffrances de la Reine des martyrs, lorsque tout à coup l'image de la patrie se présente devant l'esprit du prédicateur. L'Irlande, s'écrie-t-il, est la Vierge Marie des nations : elle mérite ce titre à cause de la pureté immaculée de sa foi, de la constance de son amour pour le Sauveur des hommes, et parce que cette foi et cet amour lui ont valu des afflictions semblables à celles de la Mère de Dieu. Il rappelle qu'elle a eu son Siméon dans la personne de ce saint archevêque de Dublin qui, en 1180, annonçait à son pays les calamités des âges à venir. Puis il montre l'Irlande, pendant des siècles, opprimée et appauvrie, méprisée et blessée dans ses sentiments les plus chers, plongée dans l'angoisse en songeant au sort de ses innombrables enfants exilés, frémissante à la vue de tant d'autres qu'on traînait au supplice, debout au pied de leur échafaud. Il finit en saluant l'aurore qui se lève aujourd'hui remplie de présages heureux, et en suppliant Dieu d'accorder à l'Irlande autant de félicités qu'elle a eu de malheurs.

Ce sont là des vœux auxquels tout homme de cœur s'associera.

CH. VERBRUGGHEN.

SONGE. — MENSONGE.

Yeddo, 18...

Cela me sauve, Madame. N'écrit pas de Yeddo qui veut. N'était Yeddo, l'aventure ne serait pas intéressante du tout. D'abord elle n'aurait pas de raison d'être; rien, fort probablement, de ce que je vais vous raconter ne serait arrivé. Cela n'aurait pas été malheureux, n'est-ce pas? ni pour moi-même, ni pour vous surtout, qui allez subir une petite histoire, à cause de ce Yeddo de malheur? Si quelqu'un a le droit d'en vouloir à la malencontreuse capitale du plus malencontreux pays, c'est bien moi, et cependant je lui pardonne, car, comme je l'ai dit, cela me sauve. Prenez que mon histoire vous ennuie et vous déplaise, vous n'aurez pourtant garde de brûler ma missive. Vous la conserverez non pas précieusement comme une relique, mais assez soigneusement comme une curiosité... et lorsque vous serez vieille, bien vieille, entre deux prises de tabac, arrangeant au milieu des ruches de votre bonnet les bouts de vos lunettes reposant sur un nez légèrement azuré, vous montrerez cette lettre jaunie à vos petits-enfants. Cela me vient de Yeddo, direz-vous, et alors... dans le temps, Yeddo était bien loin et n'écrivait pas de Yeddo qui voulait. Peut-être aussi à la vue de la lettre, vous souviendrez-vous du Chinois qui vous écrivait du Japon et il vous semblera qu'en somme il n'était pas mauvais garçon. Et tout cela, c'est Yeddo qui me le vaudra. C'est la première fois que je m'aperçois que Yeddo a du bon.

Je m'aperçois aussi que je ne commence pas mon histoire et que vous vous impatientez. Me voici :

Je travaillais au ministère. Quand je dis : je travaillais!... Enfin, je faisais comme tant d'autres, mais à coup sûr pas mieux. Notre chef du personnel, bon vieux, me le faisait sentir assez clairement. Il avait sa manière à lui de laisser comprendre les choses. Lorsqu'on le rencontrait dans les couloirs, il saluait gravement les gens sérieux, il s'arrêtait pour parler d'affaires aux jeunes gens qui promettaient. A moi et mes semblables, il disait avec un

sourire qu'il tâchait de rendre agréable : Vous avez là une bien jolie cravate et très-artistement nouée. Tiens ! comment nommez-vous ce costume là? Votre tailleur est un homme de talent, parole d'honneur !

On savait ce que cela voulait dire : quatre ou cinq ans de ministère, un poste d'attaché pour plus tard, s'il y avait des protections .... mais jamais de carrière sérieuse. Je travaillais donc au ministère. Oh ! je me souviens de ce jour-là. Il faisait un beau soleil de février. C'était le premier. Vous pensez bien que j'eus quelque peine à franchir le perron du sanctuaire du quai d'Orsay. Je me retournais, pour voir les Champs-Elysées qui, malgré l'heure relativement matinale, se peuplaient déjà de voitures et de promeneurs. Le sentiment du devoir eut pourtant le dessus. C'était apparemment de me voir travailler par ce beau soleil qui me fit passer pour un homme sérieux. Bref, je n'étais pas depuis un quart d'heure à ronger ma plume devant mon bureau que je ressentis un coup au cœur. On disait quelque chose à côté de moi. J'en saisis la signification plus tard, mais la sensation fut la première à venir. Je rappelai toutes mes facultés pour comprendre ce que l'on me disait. J'eus de la peine. C'était tellement absurde, incohérent :

— Le directeur politique vous demande.

Je finis par comprendre et par obéir.

— Mes félicitations ! me dit-il, vous êtes nommé.

Toutes les capitales de l'Europe traversèrent mon cerveau comme un éclair.

— Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg? me demandai-je. Je ne savais si je devais sourire avec gratitude ou garder ma dignité. Je fis de toute ma personne un point d'interrogation fort respectueux, mais qui invitait à ne pas me faire languir.

— Vous partez pour Yeddo, dit enfin le directeur.

Sa contenance était digne et sérieuse, un tout petit peu embarrassée. Il avait prononcé Yeddo avec pudeur.

Ça, je dois l'avouer. C'était grossier, mais il l'avait dit avec pudeur.

Je ne sourcillai pas.

— Deux mois de congé, n'est-ce pas monsieur le directeur? hasardai-je pour me remettre.

— Certainement, certainement ! arrangez-vous...

. . . . . .

J'étais fort ennuyé pour plus d'une raison. Vous me dispenserez de vous les dire toutes ; mais vous comprendrez facilement qu'on n'est jamais content de quitter Paris, ce bon Paris, pour très-loin et pour très-longtemps. De plus, et c'était là la plus forte cause de mes ennuis, j'étais très-attaché à ma tante et à ma cousine que, jusque-là, je n'avais presque jamais quittées.

Elles étaient à Nice. Ma tante aimait le Midi et prétendait qu'Alice souffrait des nerfs. Avant de m'embarquer à Marseille, j'allai passer mon congé auprès d'elles.

Le chemin de fer s'arrêtait à Arques. J'y arrivai le soir et pris une petite berline pour continuer mon voyage. Faut-il, Madame, que je vous parle de cette nuit splendide, pleine de senteurs de printemps, clair de lune et tout ce qui s'en suit... roses et orangers, air frais et chaud à la fois, la mer à droite endormie dans sa beauté calme et majestueuse, les fantômes bleus des îles d'Hyères se dressant au milieu de l'onde unie; — à gauche les bouquets d'olivier argentés par la lune et étagés sur les terrasses des collines comme une vieille argenterie sur les rayons d'un dressoir? Faut-il vous dépeindre tout cela? Non, Madame, je n'en dirai rien, excepté qu'avant d'arriver à Cannes, pour peu qu'une Dulcinée se présentât, j'étais tout prêt à tomber à ses pieds.

Il était sept heures du matin et le soleil levé éclairait les cîmes neigeuses au-delà du Mont-Chauve lorsque j'entrai dans la rue de France.

A la pension Julien, je secouai la poussière blanche qui me couvrait de la tête aux pieds, j'avalai mon déjeuner à la hâte. L'heure étant encore trop matinale pour me faire recevoir chez ma tante, je fis le tour de la ville et vers 10 heures, abrité sous une ombrelle jaune, la rose à la boutonnière, en vrai Niçois, je me rendis rue Grimaldi.

A côté de la villa Viello, une maison était en construction. Des tas de pierres et de poutres entouraient les échaffaudages, un trou à chaux était creusé derrière le mur fait en pierres rondes recouvertes de ciment, vraie bâtisse pélasgique.

Au moment où je longeais ce mur, un petit griffon de la Havane, peloton de laine sans museau, sans yeux, se jeta en aboyant dans mes jambes. Derrière lui venait une robe de toile, chapeau marin à ruban bleu, gracieuse et mince silhouette de brune aux yeux gris, les cheveux en désordre, sourire mutin..., un rêve, quoi!

Elle sautait de poutre en poutre, de pierre en pierre, légère

comme une sylphide. Tout à coup, un petit cri. La jolie apparition se trouvait dans le trou à chaux. Une demie seconde encore et j'étais dans le trou avec elle. Je l'enlevai dans mes bras, avec la certitude de lui avoir sauvé la vie. Il est vrai qu'il n'y avait presque pas de chaux dans le trou, néanmoins le moment me parût sérieux, et elle riait ! Dieu, qu'elle riait ! J'entendis toute son âme dans ce rire de rossignol et je pensai : si je pouvais toujours entendre rire ainsi !

Elle eut à peine la force de me dire merci. Je ramassai mon ombrelle jaune, ma rose thé, et tout blanc j'allais sonner. Elle s'arrêta à la même porte. Lorsqu'on vint ouvrir, elle me fit, en riant toujours, un signe de tête et monta l'escalier. Moi, tout désireux de m'y engager aussi pour la suivre jusqu'au ciel, je restai cependant sur terre, au rez-de-chaussée où une porte s'ouvrant tout à coup, me livrait libre passage droit entre les bras de la cousine Alice.

Mauvais déjeuner chez ma tante. Je n'aime pas l'huile. Mais ce que j'aimais assez, c'était de voir des oranges avec leurs queues et leur feuillage. Pour un Parisien, c'était du nouveau. Ce qui me fit plaisir aussi, c'est qu'on me promit de me présenter à la jolie apparition que j'avais tirée du trou.

J'étais tout à fait impatient.

— Quand donc? demandai-je.

— Ce soir même, me répondit Alice. Dans la journée la famille sera absente. On est en partie de plaisir.

Le soir arriva. Nous étions au jardin, une calèche passa près de la grille et s'arrêta derrière la maison. Bientôt on entendit un accord de violoncelle et une mélodie qui me parut celle des anges. Je disais cela en riant, ayant cru un moment que c'était la jeune fille qui chantait.

— C'est le violoncelle du vieux, me fut-il répondu, et puis : C'est l'heure de monter, dit Alice.

Nous n'avions pas quitté nos siéges que la porte du balcon s'ouvrit et la jolie apparition appela ma cousine. — Nous montâmes.

C'est le cas de dire :

« Il y a des gens qui se disent Espagnols et qui ne sont pas du tout Espagnols. »

Le marquis del Despoblado était Espagnol, sa femme aussi et, par conséquent, sa fille aussi. La marquise portait assez bien

son type, mais jamais on ne vit Espagnols moins Espagnols que le père et la fille.

Il était assez gros, une forte moustache et des favoris grisonnants autour d'un ovale bonnasse... Rien du hidalgo et avec cela il parlait le français dans la perfection.

Il ne disait pas : « espécial, estation, estradivarius, » et ce qui plus est, sa fille ne s'appelait ni Mercédes, ni Dolores, ni même Mariquita ; on l'appelait tout bêtement Nelly.

Il va sans dire que tous ces raisonnements, je les fais à froid aujourd'hui. Alors je ne pensais guère à relever les anomalies. Je trouvai que Nelly était un nom d'ange et je me mis bravement à parler espagnol au papa.

Quand je dis que je parlais espagnol ! — au fond ce n'était qu'une pose. J'en connaissais deux mots, et pour le reste j'estropiais l'italien tant bien que mal. Mais ici je pus constater une fois de plus cette grande vérité : avec du toupet, on arrive à tout. La famille du marquis était convaincue que je parlais l'espagnol et ma cousine qui connaissait l'italien comme moi était persuadée qu'elle ne comprenait pas un traître mot à notre conversation. Lorsque j'arrivais à dire : *A la disposicion de usted,* ou à chanter : *Si quieres saber morena Como se hace el chocalate,* le marquis s'écriait :

—Oh ! oh ! oh ! Monsieur le vicomte. *A la disposicion de usted !* Mais vous parlez très-bien, très-bien notre langue, et puis il se mettait à rire en répétant après moi : *Si quieres saber morena...* Là-dessus Alice se faisait invariablement traduire par Nelly la phrase espagnole.

Je l'ai dit, nous étions Espagnols de pure convention, mais ce qui était véritablement espagnol, c'était mon amour, car, il grandissait d'instant en instant. Oh ! Dieu ! qu'il grandissait !

Huit jours à peine après mon installation à Nice, j'étais en pleine passion. J'avais oublié Yeddo et lorsque quinze jours plus tard j'y repensai pour la première fois, cela me donna quelque part au côté un mal horrible; un mal assez semblable à une crampe d'estomac qui me revint ensuite chaque fois que Yeddo repassait par mon souvenir. Je n'aime pas les crampes, et en cela je crois assez que je ne suis pas le seul de mon espèce. Je tâchai de m'en débarrasser et ne songeai plus à Yeddo ; je l'avais totalement oublié ! Advienne que pourra ! Et mon cœur insouciant se livrait de plus en plus et de mieux en mieux à son printemps.

Nous nous liâmes vite. J'étais musicien comme j'étais Espagnol, c'est-à-dire rien que dans l'âme. Je ne pouvais en rester là, car Nelly aimait la musique assez sérieusement. Je voyais ses beaux yeux se remplir de rêves lorsque muette et attendrie elle écoutait le violoncelle du papa. Il ne pouvait en être autrement. Avez-vous jamais remarqué ce qu'il y a de profondément fascinateur, d'empoignant dans le son un peu guttural, nasillard et en même temps ému d'une phrase musicale au violoncelle : ou... Z ou... ou... et en montant ou... i... à vous fendre l'âme, et puis en redescendant aux notes graves, profondes, jusqu'à ce qu'enfin un adroit coup de coude en arrière fait zou... bzoum !

C'était surtout ces passages du ou... ou... i... au coup d'archet qui faisait bzoum ! que j'aimais le plus dans le jeu du marquis et il me semblait que, lorsqu'on faisait si bien ce bzoum... après les notes émues on devait être irrésistible, que la femme aimée devait être emportée du coup.

J'entrepris donc d'apprendre le violoncelle. La grosse caisse et triangolo du théâtre reçut ma visite tous les matins. Pourquoi la grosse caisse? Ah ! ça, c'est une idée à moi. Ce sont les musiciens les moins occupés et les plus consciencieux. Regardez à l'orchestre : les violons sont fatigués, les violoncelles sont apathiques. Leur affaire ne les intéresse plus, car ils savent qu'on ne les entend jamais. Les trombones et trompettes : j'avoue qu'ils m'imposent trop. Voyez un peu ces joues enflées, ces nez en pommes de terre ou aquilains, quand même, qui se retroussent involontairement avec une dignité qui fait peur. Ces gens-là ne se soucient guère du monde qui les entoure. Les flûtistes avec le sourire ridicule de leurs lèvres aplaties, ont l'intelligence trop mesquine pour enseigner quoi que ce soit. Les hautbois — ne m'en parlez pas ! essentiellement mauvais caractère ! Et comment en serait-il autrement? Tant d'efforts, de contorsions, de grimaces depuis les yeux ronds, écarquillés sous des sourcils en accent circonflexe jusqu'aux joues enflées par en bas autour d'une bouche qui fait un tout petit trou de robinet, et tout cela pour rendre le son idiot d'une voix de polichinelle ! On serait aigri à moins. Reste les grosses caisses et triangolos. Ceux-ci n'ont presque rien à faire, mais voyez avec quel art et quelle componction scrupuleuse ils comptent les pauses. Avec cela ils ne se fatiguent jamais, et ne sont gens ni blasés ni fiers.

D'ailleurs, je n'eus qu'à me louer de mon idée. Mon professeur

qui avait passé sa vie à faire des bzim-bzoum bien autrement importants, comprit à merveille ce qu'il me fallait, et au bout de quinze jours si les notes émues de mélodies laissaient encore à désirer, je faisais en revanche mes bzoums de notes graves, au moyen du certain coup de coude en arrière, avec tant d'art et de vigueur que je cassai deux archets en trois fois vingt-quatre heures.

Il fallut modérer mon énergie et à mesure que les notes graves perdaient de cette force par laquelle j'espérais l'emporter sur le marquis, je remarquais non sans satisfaction que sur le la et le ré j'arrivais à faire avec une indicible tendresse ou... ou in... ouï... tout aussi bien que mon cœur le faisait à la vue de Nelly.

Un soir on me força de me produire devant le monde. Quel honneur, pensez donc, de jouer des duos avec le marquis! Ma partie n'était pas difficile ; je ne sais si je m'en tirai bien, mais je m'enhardis et, ô miracle de l'amour ! je jouai une romance tout seul. Mes doigts inexperts s'arrachaient de la corde dans les endroits les plus pathétiques où je risquai le tremolando, mais cela ne produisait pas de couacs, cela ajoutait de l'émotion à la phrase, c'était des sanglots d'amour... Croyez-vous que je plaisante? Oh! que non! Je regardais Nelly, je voyais ses yeux qui se fixaient sur moi, je voyais dans leur nuit profonde la lueur pâle et azurée du rêve ; c'était ce même regard qu'elle avait lorsque le marquis jouait la septième étude de Chopin, arrangée pour violoncelle, et cette lueur dans ses yeux, c'était moi qui la faisait naître.

J'entendais murmurer autour de moi : C'est prodigieux, c'est inouï, quel talent! — Oh non, ce n'était pas du talent. Je regardais Nelly et eussé-je joué du tambour, je ne sais trop comment, mais je vous garantis que je l'aurais fait chanter.

Ce n'était certes pas moi qui jouais, c'était ce quelque chose qui n'a pas de nom et que chaque être humain possède en soi, qui parle un langage que l'homme lui-même ne sait pas parler, ce quelque chose qui n'a pas de paroles, qu'on ne pourrait traduire en paroles à moins de dire des bêtises plates, dont le style fugitif, incohérent, et surtout dépourvu de tout sens, ressemble assez à celui de l'Apocalypse. Ce quelque chose, en un mot, qui se fait comprendre sans pouvoir s'exprimer, qui est un cri de l'âme et qu'une autre âme seule peut saisir. Ce soir il m'avait semblé que celle de Nelly m'avait compris. Assurément c'était pure imagination, mais dans le son de sa voix, lorsque dans l'em-

brasure de la fenêtre elle me parla un moment, je crus reconnaître mes notes émues de violoncelle. Imagination! toujours imagination peut-être lorsque, au moment de nous séparer, sa main s'oublia une demi-seconde de plus dans la mienne et son regard sembla vouloir plonger jusque dans les plus sombres profondeurs de mon âme. Imagination! Oh! ne le dites pas, Madame. Jusque là, je n'avais pas vécu, j'avais végété, j'avais rampé à quatre pattes. C'est de ce moment que je venais de naître. Je ne rampais plus, j'étais debout et mieux que cela. La terre n'était pas faite pour me soutenir, elle était là sous mes pieds pour que je pusse voir que le monde était à moi. Et le ciel donc! Il me semblait le toucher de mon front. A coup sûr c'était la première fois que je prenais une position verticale, car je le voyais pour la première fois.

Un siècle passa. Quand je dis un siècle, je crois que j'exagère. D'après le calendrier ordinaire ce n'était qu'un mois. Il m'avait semblé un siècle. Vous me direz que je trouvais le temps bien long auprès de Nelly. Vous aurez raison, mais... avez-vous jamais aimé, Madame?— Oh! mille fois pardon! Décidément voilà une question indiscrète! mais c'est égal. Si vous avez aimé, vous devez savoir cela. Le temps des amoureux n'est pas celui des autres humains. Ce qui est court pour les uns paraît long aux autres. Rester des jours et des heures à se contempler sans rien dire, serait d'un ennui mortel à quiconque n'aime pas. Passer des journées heureuses de causeries amusantes, de courses délicieuses, avec des tableaux féeriques devant les yeux, l'esprit toujours occupé, toujours en alerte, rien n'est mieux fait pour faire courir le temps à toute vapeur. Oui, à ceux qui ont encore l'esprit assez lucide pour le comprendre, non pour ceux dont le cœur est pris et commence à vivre d'une existence nouvelle où les lois ordinaires sont lettre morte.

Pour ma part, depuis cette triste vie que j'avais menée le cœur froid, distrait, égoïste, jusqu'à ce moment où j'étais devenu un autre homme, un siècle devait s'être écoulé. Le changement que j'avais subi ne pouvait s'être opéré en moins de temps s'il avait suivi les voies logiques, ordinaires. Et ceci, Madame, me fait arriver à une idée toute philosophique. C'est ainsi peut-être que notre science en suivant les voies logiques ordinaires s'égare lorsqu'elle assure que le monde n'a pu être créé en six jours et qu'il date au moins de 75 mille siècles avant les six jours de

la Bible. La science positive, au raisonnement froid et rien moins qu'amoureux et inspiré, ne peut admettre le choc formidable, tout-puissant du souffle divin, ce souffle divin pour lequel le temps n'existe pas, pour qui mille ans sont comme un jour et une minute comme mille ans. Eh bien, ce souffle divin avait passé au-dessus de ma tête, il avait effleuré mon front; — c'est pour cela aussi que ce pauvre front se dégarnit peut-être! — Le fait est que ce souffle avait la force d'une tempête. Tout mon être y était emporté comme par un tourbillon. Des étincelles ou, pour mieux dire, mille chandelles me couraient devant les yeux. A leur lueur je me vis grand, tel que je devais être et beaucoup trop petit tel que j'étais en réalité. Je voulus être grand et demandai à me régénérer. Je ne pouvais comprendre l'amour, surtout l'amour d'une femme autrement que pétri et nourri d'estime. L'estime de Nelly, il me la fallut à tout prix, et je me fis un autre homme. Je me mis à travailler. Ne vous en étonnez pas, Madame, j'étais sur le point de devenir un homme sérieux. Et, je ne me trompais pas, c'était chose essentielle pour gagner l'estime et le cœur de la petite Espagnole. Un jour que, dans une de nos conversations intimes, je lui demandai si elle était sérieuse :

— Oui, me répondit-elle, je le suis. Je ris beaucoup, mais je n'aime pas le rire chez les hommes. Je n'aime pas un homme drôle. Drôle ou ridicule, c'est la même chose à mes yeux. Je m'en amuse, peut-être, mais j'aime autre chose. Je suis une ingrate, vous le voyez... comme toutes les femmes, du reste.

J'étais prévenu, je connaissais la voie où je devais m'engager et il n'y a véritablement pas trop de mérite si j'étais en si bon train de devenir un homme sérieux.

La récompense de la lutte intérieure que je me livrais à moi-même ne se fit pas attendre.

Le cœur de Nelly battait à l'unisson du mien. Ne me dites pas non, Madame, je le voyais, je le sentais... je le savais.

Nous ne nous étions rien dit, mais tout entre nous était si clair, si bien posé. Et puis... le son de sa voix, lorsqu'elle me parlait, son regard lorsque ses incomparables yeux gris se fixaient sur les miens, devenaient si doux, si soumis, si attendris. Une nuance d'intimité était venue comme réchauffer nos rapports, surtout depuis un soir où j'avais eu un moment l'imprudence de lui déplaire. Il s'était agi d'entrer chez moi en revenant de la promenade et de faire porter mon violoncelle chez le marquis pour des

duos que nous devions exécuter. J'avais eu l'idée d'emporter l'instrument moi-même et en riant je le plaçai bravement sur mon épaule, comme le font les musiciens ambulants.

— Ne faites pas cela, me dit-elle d'un ton triste, et son regard était devenu sérieux, suppliant, inquiet.

Je déposai le violoncelle et le passai au garçon de l'hôtel. Elle sourit faiblement et ajouta à demi-voix : Vous étiez si drôle tout à l'heure avec cette machine sur le dos. Je saisis la balle au bond :

— Qu'est-ce que cela peut vous faire? demandai-je.

Elle me regarda en-dessous et ne répondit pas. Un moment avant de rentrer :

— Pourquoi m'avez-vous fait cette question? demanda-t-elle.

— Laquelle?

— Ce que cela pouvait me faire...

— Eh bien?

— L'un des deux, fit-elle d'un ton étrange moitié riant, moitié timide. Ou bien vous le savez et je n'ai pas besoin de vous le dire, ou bien vous ne le savez pas et alors... vous ne méritez pas de le savoir.

Une délicieuse chaleur me monta au front. Ce qu'elle venait de dire n'avait presque pas besoin d'explication. Je ne trouvai rien à répondre, mais là, pas un mot! Je m'arrêtai sur le pas de la porte sans haleine, sans pensée ; mon cœur me suffoquait.

Vous voyez d'ici le petit tableau de tout ce que j'allais pouvoir lui dire en relevant sa phrase, de tout ce qu'elle allait me répondre !... Pour le moment, nous en restâmes là. Lorsque j'entrai au salon, je la vis s'approcher du piano avec un sourire vague, insignifiant. Elle feuilleta de la musique et puis disparut avec ma cousine. Pendant toute cette soirée elle sembla m'éviter, et le lendemain je n'osai lui parler. Néanmoins, quelque chose de plus intime, de plus familier s'établit entre nous depuis ce soir. Quelqu'ami que l'on soit dans le monde, il y a toujours cette bêtise qui caractérise les rapports d'une jeune fille avec un jeune homme : c'est qu'à moins d'une conversation sérieuse en tête à tête, toutes les petites choses qu'on se dit sont accompagnées de ce demi-sourire de salon, sourire aimable et bête auquel les plus intelligents n'échappent pas plus que les autres. Eh bien, entre nous, ce demi-sourire aimablement bête avait totalement disparu. Il y avait au lieu de la stricte politesse mondaine une espèce de simplicité cordiale dans notre maintien, dans notre manière de

parler, et imperceptiblement, petit à petit, nous nous rapprochions de plus en plus.

Je commençais à m'apercevoir que sa mère et ma tante ne s'effarouchaient guère de l'intimité qui s'établissait entre nous. Tous les soirs nous allions faire un bout de promenade au delà du château, sur la route de Ville-Franche. Vous connaissez le rocher qui s'avance dans la mer, en face du parc aux Huîtres? Une traînée de grandes pierres formant comme une manière de promontoire permet d'arriver au rocher même. C'est là que nous allions nous établir, Nelly, ma cousine et moi, tandis que les grands-parents qui n'osaient affronter les périls du promontoire se reposaient sur la côte. — Pendant la promenade on nous laissait marcher ensemble. — A peine sur le rocher, ma cousine Alice choisissait le sommet le plus élevé et s'y perchait pour admirer la mer. Nous restions à nous deux. Quelquefois j'étais sur le point de parler... je cherchais des biais, je voulais arriver de loin... je n'osais pas.

Quelquefois je me sentais sur le point d'oser, mais... comment vous expliquer cela? J'avais quelque chose comme un bilboquet à la place du cœur. Ce quelque chose sautait jusqu'à m'étouffer et la voix ne sortait pas. Ou bien encore, je sentais que si elle sortait elle ferait un couac de hautbois épouvantable. Je finissais par tousser discrètement et parlais de choses indifférentes. J'attendais une crise. Il y a toujours une crise dans ces sortes de situations. Celle que j'espérais ne devait pas être bien éloignée. Dans tous les cas mon prochain départ devait en fournir le prétexte. Quoi de plus simple? Elle allait me demander :

— Vous partez décidément?

— Oh ! oui, plus que jamais... qu'ai-je à faire ici?

Et alors avec cette inflexion de voix qu'elle seule possède, elle me dirait :

— Vous ne regrettez donc rien ici? ou bien encore : Pourquoi partir? le faut-il absolument?

Et moi je pourrais, une fois de plus, lui demander avec une certaine amertume :

— Qu'est-ce que cela peut vous faire?

Et alors... alors, Madame, tout ce que la première fois je ne lui avais pas dit, tout ce qu'elle ne m'avait pas répondu, tout cela allait partir dans un flot de paroles émues, attendries, rêveuses comme la plus belle musique en sourdine d'orgue avec

accompagnement de quatorze violoncelles, faisant des ou... ou... ouï entremêlés, entrelacés les uns dans les autres comme des silhouettes vaporeuses de nuages passant sous le rayon de lune, pleins d'amour et de rêve et au bout de tout cela, la main tremblante de Nelly dans ma main glacée et son regard aux reflets d'étoiles tout noyé dans une passion timide et innocente, et enfin une larme de bonheur et d'amour tombant brûlante sur nos deux mains broyées l'une dans l'autre...

Je l'attendais, cette crise, mais elle ne venait pas... et les soirées se succédaient toujours plus belles et plus chaudes. Tous les soirs nous étions là seuls ou presque seuls sur notre rocher. Le flot tombait caressant à nos pieds avec un murmure à peine saisissable et son haleine nous enveloppait tous les deux d'un parfum de printemps, d'amour et de mystère. Nous étions là, l'un à côté de l'autre et nous avions tant de choses à nous dire..., que nous ne disions rien.

Et autour de nous, la nuit tantôt radieuse, tantôt pensive... D'abord il y avait eu la lune. Qu'il devait être beau ce paysage autour du demi-cercle de la côte! Ce paysage aux silhouettes gracieuses recouvertes de ce vernis bleu et poétique que la lune répand sur tout ce qu'elle touche et qu'elle fait pénétrer, là même où son rayon ne peut entrer! Qu'elle devait être belle cette mer immense et sans mouvement, à peine éraflée d'instant en instant par le sillon d'une barque!... je parle de confiance, Madame, car tout cela, je ne l'ai pas vu. Je ne voyais que Nelly, assise juste au pied du rocher. Le rayon de lune glissait sur la paille de son chapeau et s'en allait au loin comme s'il avait craint de la toucher brutalement. Ce n'étaient que les demi-teintes des ombres qui se reflétaient dans ses yeux, et son regard n'en était que plus profond et plus chaud.

Plus tard, la lune ne se montra plus. Mais on eut dit qu'après s'être amoureusement mirée dans les flots de la mer, elle avait fini par s'y noyer, car nous puisions son rayon dans l'onde phosphorescente pour nous en mouiller le front et les yeux. Avez-vous vu la lumière, avez-vous vu les étoiles, Madame? Oh! non, vous n'avez rien vu, car vous ne connaissez pas ce rayon qui descendait des yeux de Nelly au moment où l'onde phosphorescente déperlait de ses longs cils en rosée de saphirs et de diamants! Vous n'avez jamais entendu le rossignol ni connu le bonheur, car vous n'avez pas entendu son rire argentin lorsque son petit pied glissait dans

le feu bleuâtre de l'écume... Vous n'avez jamais connu le rêve, car jamais auprès de vous ses soupirs timides et émus n'ont chanté avec la brise... Oh! moi, j'ai connu le rêve..., je ne connais que cela! Madame, il est des moments où l'on devient fatalement superstitieux, où il est permis de croire à tout, même aux rêves..., et j'en ai fait un qui me promettait ma crise si longtemps attendue.

Après l'une de ces soirées, lorsque nous nous séparâmes, j'avais longtemps rôdé autour de sa maison, je ne la quittais que pour revoir la mer et de là je revenais auprès de sa demeure. Si j'avais la bouche close et point de guitare entre les mains, c'est que ce n'était pas chose nécessaire. Mon cœur chantait tout seul, et le parfum des roses et des orangers servait d'accompagnement mystérieux à ma sérénade silencieuse... Ce que disait mon cœur c'était cette note vague d'une corde qui vibre dans le calme de la nuit et que la froide aurore parvient seule à faire taire. Je rentrai au matin, je m'endormis avec peine et alors je fis un rêve !...

Oh! ce rêve! Son bonheur valait à lui seul celui de la réalité.

Je me voyais auprès d'elle, sur notre rocher bien-aimé. La nuit était tiède, la nuit était bleue. Il y avait partout cette buée transparente qui recouvre le rêve... Mais la mer s'agitait furieuse au milieu du calme environnant. Les vagues se soulevaient comme des remparts de fantômes bleus et blancs qui tendaient vers moi leurs bras écumants. Elles grondaient sourdement, elles me menaçaient... mais que me faisait à moi la mer et toutes ses fureurs? Je ne craignais rien. Nelly était là appuyée à mon bras, tremblante, effarouchée et confiante. Je me sentais fort, je pouvais tout braver... et les vagues tombaient obéissantes au pied du rocher et reculaient pour gronder et menacer de plus loin. — Tout à coup, au milieu de l'écume, une fleur montra sa pâle corolle sortant du galet, elle frissonnait sous la brise, courbant la tête au flot qui l'envahissait.

Mira! me dit Nelly, en me montrant la fleur. Elle voulait l'avoir; je le lisais dans ses yeux.

D'un bond je fus au pied du rocher... Les vagues grondèrent plus fort, elles se soulevèrent plus formidables et plus menaçantes. Je me penchai, j'allais atteindre la fleur... Tout à coup, une lame furieuse se rua sur moi en me couvrant de son écume de la tête aux pieds... elle se retirait en m'entraînant... Je me sentais perdu;

je cherchai Nelly pour lui adresser un regard de suprême adieu... Je la vis au sommet du rocher...

Elle était belle comme la nuit et, comme elle, pâle et émue. Elle me tendait les bras... Un ciel sans lune, mais tout étoilé l'éclairait de la lueur timide de l'aube... Ses yeux reflétant les étoiles me renvoyaient leur rayon... Oh! sous ce rayon-là, je savais bien que je ne pouvais être perdu!... La mer ne grondait plus... Ce n'était guère qu'un murmure d'écume et de perles... Je me retrouvais auprès d'elle, couché à ses pieds... Elle, penchée au-dessus de moi..., encore plus tremblante, encore plus émue, me regardait dans les yeux; les siens étaient si pleins d'une langueur nouvelle..., et ce mot d'amour qu'elle ne m'avait jamais dit, je le voyais comme une auréole autour de tout son être...

Tout ce qui peut exister de prières et d'amour, je le mis sur mes lèvres lorsque d'une voix à peine intelligible je murmurai : — Nelly! Nelly! Vous m'aimez donc? Dites...

Elle me répondit comme toujours en espagnol, et avec cette voix caressante à laquelle le rêve donnait encore plus de douceur : — *Bién lo sabes... Para qué decir lo?*

Oh! oui! Pourquoi le dire? Est-ce qu'un autre mot d'amour pouvait dire plus que celui-là?

Madame, pourquoi ce rêve serait-il venu s'il ne devait jamais être réalisé? Je croyais à tout ce qui me promettait le bonheur, comment aurais-je pu ne pas croire à ce rêve?

A coup sûr il était significatif. C'était un avertissement. Les vagues furieuses, c'était quelque danger qui me menaçait. — Je n'en avais pas peur, je l'attendais de pied ferme et même avec impatience. Que n'aurais-je affronté pour entendre cette voix au timbre ému me dire comme dans mon rêve : *Para qué decir lo?*

Au matin je me réveillai tout plein de pressentiments de bonheur. Je me disais : C'est pour ce soir! Cependant à dîner j'eus un moment d'inquiétude et de déception. Ma tante ne se sentant pas tout à fait bien, on décida que la promenade au rocher n'aurait pas lieu. Quelques heures plus tard j'étais revenu à l'espoir. Certaine chose dans l'air semblait indiquer que le songe allait être réalisé. Qu'importe le lieu! Ce mot d'amour que j'attendais pouvait tout aussi bien être prononcé sur la terrasse où nous étions tous réunis autour de la chaise longue de ma tante.

La soirée s'annonçait délicieuse. On avait dîné tous ensemble chez nous, et pour ne rien perdre de l'air du printemps, on avait

fait servir le dessert sous la verandah. On causait, on riait, on mangeait gaiement les premières fraises, mais tout le monde était visiblement empoigné par cette atmosphère de poétique mélancolie qui régnait dans la nature. Tout en servant un pot de crême à sa femme, le vieux marquis fredonnait une romance sentimentale et la marquise lui souriait tendrement, sans toutefois négliger de saupoudrer ses fraises de sucre. Ma tante soupirait en piquant les siennes d'une grande épingle, une à une, comme cela se faisait dans le bon et élégant vieux temps. Ma discrète cousine, aux petits soins auprès de sa mère, nous laissait seuls, Nelly et moi.

Assis côte à côte sur le banc le plus avancé de la terrasse, nous plongions nos regards dans le lointain.

Les dernières paillettes d'or que le soleil avait oublié de ramasser en se couchant s'éteignaient dans l'air. De roses qu'elles étaient, les teintes du soir devenaient bleues. L'azur du ciel se confondait avec celui des montagnes. Celles-ci se faisaient moins hautes et rigides. Elles semblaient s'amollir et se pencher somnolentes.

Nelly me parlait de mon prochain départ... Je vous l'avais bien dit, elle y arrivait! La crise approchait. Elle me disait, entre deux fraises : Le Japon c'est bien loin...

— Oh! murmurai-je, en avalant les miennes, n'en parlons pas..., cela me fait mal.

— Alors pourquoi?... et elle s'arrêta.

— Pourquoi? demandai-je, et je m'arrêtai aussi. Je me sentais dans mon rêve.

Cela venait. Quoi, cela? Je ne le savais pas, mais la réalisation était proche. Au bout de quel péril? Où et quel pouvait être le danger? Je le cherchais en vain... La maison allait-elle s'écrouler? La mer allait-elle envahir la rue Grimaldi, en passant par-dessus la Promenade des Anglais? Une trombe allait-elle s'abattre sur nous? Le petit griffon havanais allait-il devenir enragé?

Rien! La maison était neuve, la mer était calme, pas un nuage, pas la moindre brise dans l'air..., le griffon léchait paisiblement le bord d'une assiette pleine de crême, ne montrant aucune disposition à l'hydrophobie, et Nelly qui n'avait pas pour le chien de sa mère une tendresse bien vive, lui envoyait en cachette, sans crainte aucune, de petits coups de son talon pointu... Rien! je ne voyais rien et cependant j'étais sûr que cela venait.

Ce n'était pas une de ces accalmies d'avant l'orage. Non, c'était

un repos tranquille auquel tout s'abandonnait avec une amoureuse langueur. Au loin, on entendait une dernière sonnerie de vêpres. On devait aussi chanter les vêpres au ciel, car des anges invisibles couraient sous la voûte azurée et allumaient leurs cierges... C'était comme dans mon rêve : J'était près de Nelly... La soirée était tiède; la soirée était bleue... il y avait partout cette buée transparente qui recouvre le rêve... Nelly était belle comme cette soirée et comme elle pâle et émue... Absolument comme dans mon rêve, un ciel sans lune l'éclairait de la lueur timide de l'aube... Ses yeux réflétant les étoiles me renvoyaient leur rayon...

Sous ce rayon, je me sentais défaillir... Je réprimai un soupir qui m'étranglait, et Nelly répondit par un soupir, puis, inclinant gracieusement sur l'épaule sa petite tête brune, elle me regarda bien en face, en souriant à demi... et la main tremblante de Nelly se blottit dans ma main glacée...

Oh! Dieu! Qu'il faisait bon vivre! Un sanglot d'amour me serrait le gosier... ma tête s'en allait... je fermais les yeux...

La voix de ma tante nous réveilla :

— Je voudrais bien un peu de sucre, Gaston...

Gaston, — c'était moi, — je ne pouvais me tromper, il n'y en avait pas d'autre. La demande était intempestive, mais il fallait s'exécuter. Je vous demande un peu le moyen de ne pas donner du sucre à ma tante lorsqu'elle en désire.

Je servis ma tante, tout en craignant que le moment psychologique ne fût perdu... Non! il ne l'était pas. Le rêve avançait toujours. Absolument comme dans ce rêve béni, lorsque je revins auprès d'elle, Nelly me regarda dans les yeux... les siens étaient pleins d'une langueur nouvelle... et ce mot d'amour qu'elle ne m'avait jamais dit, je le voyais encore une fois comme une auréole autour de tout son être...

Qu'allais-je, et que pouvais-je lui dire ? C'était une Nelly nouvelle, une divinité... Je n'osai lui parler un langage humain... La seule chose possible était de l'adorer... Le moment me parut solennel et en même temps propice. Nous nous trouvions dans un coin à part, et le rideau de coutil nous dérobait à la vue des parents. D'ailleurs, je ne pensais pas à tout cela. La tête me tournait; plus ne m'était rien, rien ne m'était plus! Je ne voyais que mon idole, à qui je ne pouvais parler comme à une autre, debout ou familièrement assis à côté d'elle.

Je pris mon élan, tout l'élan de mon fol amour, et me précipitai à ses pieds...

En ce moment... Oh! Madame! On aura vécu cent ans sans pouvoir comprendre la sensation que j'éprouvai tout à coup; c'était atroce, indicible!... La mort, avec toutes ses angoisses et ses douleurs, m'empoignait de sa main froide... Tous les serpents de l'enfer m'écorchaient vif avec leurs langues acérées... L'océan, avec toutes ses vagues écumantes, avec toutes ses horreurs, ses ténèbres, ses requins, ses pieuvres, m'envahissait soudain... J'avais entendu couac, couac!... quelque part, tout près de moi, et puis kh... kh... et puis... rien du tout... Nelly, avec un gémissement que j'avais pris pour un sanglot d'amour, s'agenouillait devant moi... Je n'eus rien de plus pressé que de la recevoir dans mes bras... mais elle me repoussant:... — Voyez, voyez, s'écria-t-elle.

Alors, Madame, alors seulement je vis et je compris !...

Madame... en m'agenouillant, j'avais écrasé le griffon de la Havane... Mais là... complétement, en côtelette... Tout ce qu'il y a de plus écrasé! Jamais chien écrasé ne fut mieux écrasé que celui là!...

En un clin-d'œil, toute la famille accourut auprès de la pauvre bête, et ce furent des larmes, des sanglots... Ma tante elle même quitta sa chaise longue pour rejoindre la famille gémissante...

Le marquis me dit quelque chose que je ne pus comprendre. Je pense qu'il me traita de maladroit... En ce moment, je n'avais pas la tête à cela... Il faudra pourtant que je le lui demande un jour.

Et le pauvre griffon était là étendu sans mouvement. Il avait l'air assez drôle. Tout petit, tout plat... le poil sur le museau, et tirant la langue... Il avait encore la tête sur le bord de l'assiette, et un mince filet de sang, sortant de sa petite gueule, teintait de rose les restants de la crême. Et on pleurait... on pleurait !...

Quelle mine je devais avoir, moi! J'y songeai et voulus me retirer discrètement, mais un peu tard, hélas! car Nelly me vit, et soudain, à travers ses larmes et ses sanglots, elle partit du plus épouvantable des éclats de rire. Ce fut une explosion. Tout le monde y prit part. Et c'était des convulsions, des attaques de nerfs. Ah! ce rire, Madame, je ne l'oublierai jamais! Je ne le comparai plus à celui du rossignol. C'était une sarabande de tous

les démons les plus cornus, les plus fourchus, les plus crochus que je voyais danser autour de moi en imitant, dans leur rire, le hoquet désespéré du petit chien, et son dernier râle.

Madame, qu'eussiez-vous fait à ma place? La chose du monde la plus élémentaire eut été de me « périre », comme on dit. Je ne l'ai pas fait. Je ne sais trop pourquoi. Mais je disparus pour plusieurs jours. J'avais la fièvre, le délire sans sommeil, sans trève ni repos. Ma cousine tâcha de me consoler, de me rendre quelque espoir. Je ne demandais pas mieux moi-même que de le ressaisir et, au bout d'une semaine, je vins me présenter devant Nelly. Mais elle, en me voyant, se remit à rire plus encore, si c'est possible, que la première fois. D'abord, c'était totalement manquer de cœur, car le pauvre griffon, bel et bien aplati, n'avait pas trouvé possible de revivre, et, ensuite, je croyais qu'il y a terme à tout, que rire tant que cela était décidément trop... Et... que pensez-vous que je lui dis à cette occasion? Devinez... Non, Madame, je vous le donne en cent, vous n'y serez jamais. Je lui dis : Après tout, vous savez, je ne l'ai pas fait exprès...

Le fou rire la reprit de plus belle et pour cette fois je le lui pardonnai, quoique ce fut cruel en vérité. Il y allait de ma vie. On ne peut pourtant pas gâcher toute une existence à cause d'un petit malheur. Je voulais lui dire tout cela. Mon pauvre cœur saignait à flots et elle riait toujours... je ne parvenais pas à placer un mot. C'était dommage, car je me sentais en verve d'éloquence... Bref, le feu à la tête, l'enfer dans l'âme, trente-six poignards dans le cœur, je la quittai. Croyez-vous que c'était tout ! Non ! Je dûs savourer jusqu'à la fin l'étrange et ironique réalisation de mon rêve.

Au moment où je sortais, ma belle-mère manquée, cette bonne marquise, m'arrêta.

— Attendez-là, me dit-elle, je vais lui faire entendre raison.... et elle entra chez sa fille.

Tout ce que j'aurais pu dire, sauf mon amour, elle lui dit tout. Elle parla longuement et Nelly riait toujours.

Je pus de la pièce voisine saisir ces dernières paroles :

— Mais enfin, disait la marquise, un jour tu oublieras ce qui est arrivé. Tu le lui pardonneras... Dis-lui au moins qu'il peut espérer, n'est-ce pas? tu oublieras? Nelly! dis...

La petite ne riait plus, et j'entendis sa voix à l'inflexion tendre et timide que donne le rêve. Elle disait :

Para qué decir lo, si no lo puedo!

Para qué decir lo! Tout juste comme je l'avais rêvé. C'était complet. Il n'y avait plus rien à attendre. Je ne reparus plus, et dès le lendemain j'étais embarqué pour ce Yeddo de malheur, sans lequel rien de tout cela ne serait arrivé.

Vous dire, Madame, tout ce que j'ai souffert, tout ce que je souffre encore peut-être, serait impossible. J'avais commencé par craindre la folie. A coup sûr j'avais déjà l'hallucination de l'ouïe, car j'entendais toujours ce rire diabolique au timbre de voix d'ange et de rossignol. Je ne pouvais souffrir le genre humain. Il me semblait que toute l'humanité se moquait de moi. La foule grouillante et bigarée qui me poursuivit depuis les quais de Marseille jusqu'à ceux de Suez m'avait mis à la torture.

Je ne me calmai un peu que lorsque je fus à bord du bateau de la mer Rouge. Tout disparut petit à petit. Restait le ciel et la mer. Mais chaque coin du ciel, chaque aurore, chaque nuage fuyant comme une voile légère au gré de la brise, chaque étoile qui s'allumait dans la nuit, tout me parlait de Nelly, tout me rappelait le bonheur naguère encore si possible, si probable, si vivant... tout me disait que j'étais seul, qu'elle ne m'aimerait jamais... Je regardais la mer. Son écume semblable à de la crême, dernier repas du griffon, me donnait le frisson. Je fixais mes yeux sur le lointain vide couvert d'un voile de buée tantôt bleue, tantôt rouge; mais ici encore, une dune élevée, un rocher à pic apparaissait soudain, et il me semblait que la côte africaine me tirait la langue, absolument comme ce drôle de petit griffon à son heure suprême. Ce fut ainsi pendant tout mon long voyage. Les vagues soulevées par la tempête me faisaient des pieds de nez, et le vent sifflant dans les cordages riait, riait toujours. Et les palmiers des côtes indiennes secouant leurs panaches et les divinités à faces de griffons au rictus grimaçant et rigide, et le flot marin tout plein de l'or du soleil, tout limpide et transparent, caressant en cadence les tapis des jardins de Calcutta, chaque chose à part et toutes ensemble souriaient faiblement de l'air sournois et endormi, vague et persistant du cauchemar. Et plus loin la Chine avec ses pavillons, ses campaniles bizarres, ses mandarins, ses crânes chauves munis d'un bout de tresse, ce pays de drôlerie n'était drôle que parce qu'il riait de moi. Enfin ces braves Japonais au milieu desquels je végète et je dépéris, pourquoi ce sourire grimaçant sur leurs faces jaunes et aplaties?

Oh! Madame, je suis si seul, j'ai froid au milieu de l'atmo-

sphère ardente qui brûle cette terre d'exil. J'étais si près du bonheur et je le voulais tant! Tout mon être, tout ce qui constitue mon existence, j'avais tout donné et il ne m'en reste rien! Rien que ce rire et ces sanglots qui bourdonnent dans mes oreilles. J'ai voulu m'étourdir. J'ai pensé reprendre mon violoncelle et je n'ai pas pu. Dans chaque phrase mélodieuse je m'étais habitué à entendre le son de sa voix. Je n'avais joué que pour elle et chaque accord me parlait d'elle. Je faisais : bzoum! et j'entendais son nom. — On pourrait me faire remarquer avec raison que *bzoum* ne ressemble pas à Nelly... — Je sais cela, mais c'était ainsi. Je cite un fait, voilà tout. Lorsque je faisais bzoum! c'était comme si je disais Nelly! C'était une habitude, et il fallut m'en défaire. Aussi, Madame, j'ai bien mal à l'âme, je n'en puis plus!

Après cela vous me direz que, lorsqu'on est bien né, lorsqu'on est homme de bonne compagnie et de bonnes manières, un diplomate plus ou moins distingué, on ne va pas s'agenouiller sur un griffon de la Havane jusqu'à ce que mort s'en suive pour le griffon... et que d'ailleurs les génuflexions ne sont plus de mise dans notre monde, qu'elles ne sont bonnes que pour le mélodrame... Oui, Madame, vous avez raison, vous avez cent fois raison, et j'ai fait cela, je me suis agenouillé sur un griffon, et il était havanais, le griffon, et je l'ai parfaitement écrasé au point qu'il n'a pas eu le temps de dire non... jamais chien écrasé ne fut mieux écrasé que celui-là et... fallait voir comme il était drôle, le pauvre animal avec sa langue tirée sur le bord de l'assiette!... tout plat, tout plat... comme une galette... oui, Madame, j'ai fait cela, mais mon malheureux cœur entièrement livré à Nelly, si plein de son image, ce pauvre cœur aujourd'hui sinon brisé, du moins craquelé comme une vieille fayence japonaise, et naguère encore si vivant, si jeune, si désireux de vivre, si ardent pour tout ce qui est pieux et bon comme le bonheur... ce pauvre cœur que je lui donnai, il ne s'est jamais agenouillé sur un griffon de la Havane jusqu'à ce que mort s'en suivit pour le griffon... Et c'est ce cœur que l'on brise!...

Oh! Madame, lorsque vous riez, prenez garde de trop rire! Au fond du plus grand ridicule il peut y avoir une souffrance cachée et quelquefois cette souffrance est inouïe, intolérable. Ce serait un crime que d'y toucher! Maintenant je vous dirai! entre nous, que parmi mes semblables, il n'y en a probablement pas beaucoup qui eussent aplati des griffons de la Havane. Mais c'est égal. Il

y a d'autres choses drôles qui arrivent parfois. N'en riez pas trop. Cela fait affreusement mal. Connaissez-vous cette douleur sourde, molle et persistante qui empoigne et serre le cœur?... Non, vous ne comprendrez pas... C'est trop difficile à exprimer. Aussi pour finir je dirai comme Nelly : *Para qué decir lo; si no lo puedo!*

V. S.....w.

HISTOIRE DE LA LAINE EN BELGIQUE.

Cette étude nous a été inspirée par le travail de M. Müllender, délégué par le Gouvernement belge à l'Exposition de Philadelphie, pour y représenter l'industrie lainière. M. Müllender, négociant à Verviers, vice-consul des États-Unis en Belgique, possédait tous les titres pour l'accomplissement d'une telle mission. Son rapport le prouve bien. C'est un ouvrage remarquable, conçu avec une rare méthode. Les statistiques et les renseignements qu'il renferme sont non-seulement intéressants, mais choisis de manière à nous donner l'idée la plus exacte de l'industrie lainière à notre époque. Nous voudrions tracer un aperçu de ce genre, en nous servant surtout des données que fournit M. Müllender.

I

Et d'abord on sait généralement bien peu quel rôle important l'industrie lainière a joué dans le mouvement commercial du monde. La sphère de l'économie industrielle est devenue si vaste, qu'à moins d'être spécialiste, on se trouve réduit à ne posséder sur la plupart des points que des données vagues et générales. Il nous a paru intéressant, avant de suivre M. Müllender dans les tableaux successifs qu'il donne de l'industrie lainière dans les divers États, de tracer un résumé historique de cette partie importante de notre commerce national.

Le commerce et la fabrication des laines remontent aux époques les plus reculées de l'histoire du monde. D'après la *Genèse* (1) de Moïse, toutes les femmes filaient à la main et produisaient des tissus bleus, pourpres, écarlates. C'est à la femme que les traditions diverses attribuent l'invention du tissage ; les uns croient que cette industrie a été découverte par l'épouse de l'empereur *Yao* de la Chine ; d'autres par *Isis* en Égypte, *Minerve* en Grèce, *Arachne* en Lydie. Homère et les écrivains des temps les plus

(1) *Genèse*, chap. XXXVII.

reculé font mention des nombreux troupeaux que possédaient quelques peuplades ou des particuliers et dont ils faisaient leur principale richesse. Les Grecs et les Romains, au témoignage de tous leurs écrivains, durent posséder une grande habileté dans ce genre de commerce (1).

En France, cette branche de l'industrie se montrait déjà très-florissante à l'époque de Clovis. Marseille correspondait avec les îles Britanniques par l'intermédiaire de Vannes, et parmi les marchandises importées ou exportées les tissus de laine et la laine elle-même figuraient en première ligne. Pendant l'époque carolingienne, la Frise était la province où l'on tissait principalement les draps bleus que les Francs employaient pour leurs manteaux. Eginhard nous l'apprend dans sa biographie de Charlemagne (2). Un grand nombre d'abbayes s'érigèrent également en manufactures de tissus de laine. On doit citer en particulier les abbayes de Saint-Ouent, Saint-Wandrille, Fécamp, Saint-Saëns, Fleury, Saint-Germain-des-Prés, à Paris. C'est saint Benoît qui avait introduit cette industrie dans les monastères. Aussi la plupart de ces institutions constituaient-elles vers le XVe siècle de grands centres d'industrie.

C'est sous le règne de Philippe le Bel que furent établis les impôts sur la laine et le drap, dont on défendit même l'exportation. Ces droits devinrent écrasants pour le commerce. Au XVIe siècle, on commença à mélanger la laine avec d'autres matières, principalement le coton et la soie. Ici se place un fait assez curieux pour l'histoire du commerce international. Sous le règne de François Ier, les villes ayant été interrogées sur la question de savoir s'il serait utile et opportun d'empêcher l'entrée en France des

(1) Toutes ces étoffes furent-elles tissées ou simplement feutrées? Il est probable que l'opération du feutrage pur et simple a précédé la fabrication plus complexe des étoffes tissées que Pline attribue aux Égyptiens. L'application du feutrage à la laine, qui donne à celle-ci un cachet si marqué parmi les matières textiles, paraît être due aux peuples du Nord. Mais on n'est nullement fixé sur le temps, les lieux et les circonstances qui y ont donné naissance. Pline fait cependant remonter, comme nous venons de le dire, le foulage comme le tissage à une haute antiquité.

(2) Les Frisons venaient échanger à Rouen leurs étoffes de laine et de soie contre les produits de la ville normande, où ces industries avaient pénétré de bonne heure. Une enquête faite en 1190 dit : « Lorsque Robec rompt ses digues, tous les foulons et teinturiers qui habitent sur cette rivière et qui possèdent des cuves à fouler ou des chaudières doivent se rendre en personne ou envoyer un de leurs serviteurs sur le lieu du dégât pour aider les meuniers à le réparer. (*Chirographum de consuetudinibus molendinorum Rothomagi, Archives de l'Empire.*)

laines étrangères, la cité de Rouen répondit : « que la prohibition des laines étrangères tuerait cette industrie et ruinerait par conséquent une des sources principales des revenus du roi. » L'industrie lainière, on le voit, a de tout temps été protégée par les gouvernements, tant en France qu'en Angleterre. Dans cette dernière contrée, sa prospérité est le résultat d'une protection qui date du règne d'Édouard III, et s'est continuée jusqu'à nos jours.

Les draps en Belgique se fabriquaient à Bruges, Liége, Tournay, Ypres, Gand, Bruxelles, qui toutes se vantaient avec raison de vêtir les princes de l'époque. La supériorité des étoffes de Flandre était si bien établie au XIVe siècle que les comptes de la maison des rois de France ne font mention que des toiles, draps, laines de ces villes. La Flandre exportait jusqu'en Orient, à Chypre, en Anatolie. Sous le règne d'Édouard III, l'Angleterre reçut un grand nombre de manufacturiers qui s'y réfugièrent pour y établir des fabriques sous la protection immédiate de la couronne. Sous Henri III, l'industrie lainière, draps, tissus, etc., fut frappée de tarifs excessifs qui faillirent la ruiner. Mais les besoins croissants des populations, la facilité plus grande de l'exportation ne la laissèrent pas arriver à un état complet de décadence. Elle finit par se relever et prendre un essor inconnu de prospérité qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Plaçons ici un fait historique très-intéressant. Ce fut sous Colbert que les fabriques de draperies de Sedan (1), Louviers, Rouen, Castres, etc., prirent une réelle consistance et rivalisèrent avec celles de Flandre, de Hollande, d'Angleterre. Le grand ministre avait une prédilection toute particulière pour l'industrie lainière. Depuis longtemps la France ne fabriquait que des draps communs; elle recevait les draps fins de la Hollande, de Verviers

(1) M. Louis Reybaud écrivait il y a une quinzaine d'années dans le *Journal des Économistes :* Une particularité singulière, c'est que l'invention de la nouveauté a eu Sedan pour berceau; la ville a donné cette arme à ses concurrents d'Elbeuf. On la doit à M. Bonjean, Belge d'origine, qui s'était fixé à Sedan. Doué d'une intelligence active, il fut en outre servi par le hasard. Un jour, on lui apporta l'échantillon d'un drap qui allait être mis sur le métier : l'aspect lui en parut défectueux, l'étoffe maigre, mal venue. Il n'en pouvait attendre un produit régulier. L'idée lui vint d'en faire un tissu de fantaisie. Pour cela, il fit circuler dans les fils de laine quelques fils de soie bizarrement disposés et réglés par quelques cartons à la Jacquard. Dès que la pièce fut achevée, Bonjean l'expédia à un grand tailleur de Paris. La réponse fut une forte commande; la nouveauté avait réussi. L'étoffe reçut le nom de l'auteur et le genre l'a longtemps gardé : c'est l'étoffe Bonjean. Ceci se passait en 1834.

et de l'Angleterre. Un seul fabricant français travaillait le drap fin : c'était Cadot, de Sedan, et encore son établissement semblait succomber faute d'ouvriers et accablé par la concurrence des draps fins étrangers, fabriqués surtout à Leyde, en Hollande. Outre l'appui pécuniaire accordé à M. Cadot, l'auteur du drap appelé depuis lors, « drap de Sedan », Colbert engagea le roi Louis XIV à se faire faire un habit en drap léger de couleur verte et à dire en présence de toute sa cour, au moment où il monterait à cheval pour la chasse, qu'il trouvait que ce drap fabriqué à Sedan était beau et bon. Ce stratagème réussit tellement que, depuis ce moment, une vraie rage s'empara de toute la cour. Chacun des nombreux courtisans voulut posséder un habit de Sedan, tel que celui du roi, et le stock que le fabricant Cadot et le ministre Colbert possédaient fut vendu immédiatement à des prix exorbitants.

Le progrès moderne se borne presque exclusivement à l'introduction et au perfectionnement des machines qui ont contribué à fabriquer plus vite, plus régulièrement et plus facilement. La rareté ou la cherté des produits, dit à ce propos M. Jos. Garnier (1), est le principal obstacle aux progrès de la société. Celle-ci tend constamment (sans jamais y pouvoir atteindre, mais en s'en rapprochant à divers égards) au but qui pourrait se formuler par la gratuité des substances alimentaires, des produits qui servent à l'habillement, à l'habitation, ainsi que des objets de science et d'art. Le moyen est d'arriver à ce que chaque homme puisse se procurer toujours des quantités de plus en plus grandes de ces objets pour lui et sa famille. Ce résultat est celui que souhaitent à la fois le philanthrope, l'économiste, le philosophe et l'homme d'État; et tous les jours il est réalisé par la fécondité du génie humain, se traduisant en inventions et en perfectionnements de toute espèce. L'industrie lainière a fait de grands progrès dans le sens de ces idées. Autrefois les fabriques anglaises n'alimentaient guère que la consommation intérieure, qui était en moyenne d'un décimètre d'étoffe par individu ; aujourd'hui elles donnent vingt mètres par tête d'habitant, et les prix sont cinq fois moindres qu'il y a vingt-cinq ans et douze fois moindres qu'il y a cinquante ans (2).

(1) Traité d'économie politique.

(2) Il y a eu des alternatives diverses dans le prix de revient, dues à l'abondance de l'or, à la disette du coton et de la laine, etc.

C'est en 1802 que les premières machines à travailler la laine furent introduites en France par MM. Donglas et Cockerill. Les expositions successives constatèrent les progrès considérables qu'elles amenèrent dans la fabrication (1). Sedan, Louviers, Elbeuf, Castres, Leeds, Manchester, Verviers, Norkoeping occupèrent bientôt le premier rang. Mais, comme le dit M. Müllender, c'est surtout depuis trente ans que cette industrie a pris un développement considérable. La filature s'est perfectionnée partout, en France, en Angleterre, aux États-Unis, au Canada, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Saxe, et même en Italie, en Espagne, en Russie. Ces différents pays, dit l'auteur, font usage des engins les plus parfaits et des machines à filer les plus perfectionnées : le « self-acting » et le métier ont contribué à ce mouvement industriel. Partout le travail de la machine a remplacé le travail à la main; l'ouvrier est aujourd'hui plus habile dans la direction de la force mécanique, et dans beaucoup de cas le travail de la femme et celui de l'enfant ont pu être substitués à celui de l'homme.

L'habileté de chacun s'est dévoloppée au fur et à mesure des progrès de la mécanique. En 1833, une seule personne dirigeait 112 broches; ce nombre est aujourd'hui de 517. En 1848, une femme ne pouvait diriger que deux métiers, maintenant elle peut en servir quatre. Les progrès de la mécanique, quoique ayant augmenté la production, n'ont pas fait tort à la main-d'œuvre; au contraire, chacun de ces progrès a été marqué par un accroissement des salaires. Cette augmentation était d'ailleurs la conséquence du développement progressif qui s'est manifesté dans toutes les branches de l'industrie, par suite des relations internationales ouvertes par l'établissement des grandes lignes de chemin de fer qui ont forcément étendu le travail et par conséquent le bien-être.

La crise cotonnière, qui a laissé la place libre à une concurrence directe, de même que les importations des laines d'Australie et de la Plata, la propagation de l'instruction et de l'éducation parmi la classe ouvrière, la transformation du travail à la main en « self-acting », le tissage mécanique, les perfectionnements ingé-

(1) L'invention de la filature *mécanique* date de 1770 environ. C'est en 1769 que Richard Arckwright prit son premier brevet d'invention; c'est en 1774 seulement que Watt, dont les procédés ont rendu la machine à vapeur usuelle, prit le sien. L'industrie cotonnière et lainière, telle qu'elle existe aujourd'hui, est l'œuvre de ces deux hommes.

nieux apportés à l'outillage industriel, toutes ces considérations ont certes contribué aux progrès que nous constatons.

Nous pouvons juger par cet aperçu sur l'histoire de la laine quel rôle important cette industrie a joué dans l'économie du commerce universel.

II

Avant d'examiner avec M. Müllender la situation actuelle de l'industrie verviétoise, parcourons avec lui les différents pays qui s'occupent principalement de la fabrication des produits lainiers (1). Les renseignements recueillis par l'auteur à Philadelphie, joints à ses connaissances personnelles, nous fournissent à ce point de vue d'excellents aperçus :

France. — L'importance de l'industrie lainière de ce pays répond à l'importation de la matière première. Il s'importe annuellement environ cent trente millions de kilogrammes de laine brute, pour une valeur de trois cent millions de francs ; à ces chiffres il faut ajouter la production indigène, représentée par une quarantaine de millions de têtes de l'espèce ovine, et déduire l'exportation, qui est de quinze millions de kilogrammes ou trente millions de francs.

L'industrie française utilise ces laines pour les draps, robes, tapis, bonneteries, couvertures, châles, etc.

Les principaux centres pour le cardé, les draps fins, l'article courant, la haute nouveauté sont : Elbeuf, Louviers, Sedan, Ro-

(1) Voici deux statistiques intéressantes de MM. Huth et Cie, à Londres :

Le nombre total de moutons répandus dans le monde entier peut être évalué comme suit :

Europe (excepté Turquie et Grèce)	190,000,000
Australie, 1875	62,000,000
Plata, Cap	76,000,000
Amérique	56,000,000
Turquie, Afrique septentrionale, Perse	65,000,000
Inde et Chine	35,000,000
Total	484,000,000

La production de l'Europe et de l'Amérique du Nord comporte

	1875	1866
en millions de (lbs.) poids	830	798
Les importations	619	419
	1,449 (lbs.)	1,217 (lbs.)

Soit 1,449 millions de (lbs.) poids offerts au commerce.

morantin. Les draps plus ordinaires se fabriquent à Vienne, Castres, Mazamet, Carcassonne, Saint-Paul, Bédarieux et Lisieux.

Les Français ont le talent tout particulier d'allier l'art à l'industrie. Toutes les belles peintures en laine qui ont figuré à Philadelphie montrent jusqu'où ils poussent le progrès. Aujourd'hui, grâce à l'invention et au perfectionnement du métier à tisser *Jacquard*, on peut produire à un bon marché incroyable des copies des œuvres populaires de nos peintres, et les tapisseries anciennes, si recherchées des connaisseurs. Il y a un siècle ces produits étaient d'un prix si élevé qu'ils ne pouvaient être acquis que par les maisons princières.

Grande-Bretagne. — Voyons d'abord quelle peut être l'importance de l'industrie lainière dans la Grande-Bretagne. C'est par ses diverses manipulations de la laine que l'Angleterre est arrivée dans le monde à la première place dans l'industrie textile. Son sol et son climat favorisaient tout particulièrement l'élève des moutons possédant des qualités inconnues dans toute autre race. La possession exclusive de cette laine fut protégée par des lois spéciales qui en interdisaient l'exportation. Ces lois furent maintenues de 1660 à 1825. Sous le règne de la reine Élisabeth, un grand nombre de fabricants français et hollandais se réfugièrent en Angleterre pour échapper aux persécutions du duc d'Albe et à la révocation de l'édit de Nantes. Ils furent choyés, favorisés et secourus par le gouvernement anglais avec un empressement sans précédent.

L'industrie lainière s'implanta d'abord dans les comtés de l'est et de l'ouest. Au XVIIIe siècle, elle transporta son siége dans les comtés du nord, où elle trouvait en abondance la houille nécessaire à ses machines et où l'élevage de nombreux troupeaux lui permettait de choisir les plus belles toisons. A notre époque, c'est l'industrie anglaise qui est la plus prospère de toutes.

L'Angleterre, la première, commença à exempter des droits la matière première et attira sur son marché la plus grande partie des laines étrangères ou coloniales. Aujourd'hui encore, toutes les laines d'Australie et d'Afrique, dont la consommation augmente autant que la production, sont vendues à Londres, et c'est principalement sur cette place que viennent s'approvisionner les acheteurs étrangers.

C'est dans le comté d'York que l'industrie lainière se développe dans les plus grandes proportions. Cinq villes principales,

groupées dans ce district, ont adopté chacune une industrie spéciale :

Leeds	fabrique	la draperie lourde.
Huddersfield	—	la draperie légère.
Dewsbury	—	les couvertures.
Halifax	—	les tapis.
Bradford	—	les étoffes peignées.

Le Yorkshire occupe à lui seul plus d'un million de broches, plus de 50,000 métiers à tisser répartis dans environ 950 établissements, près de 100,000 ouvriers.

Voici, toujours d'après les statistiques de M. Müllender, les chiffres indiquant la quantité de laine absorbée par l'industrie anglaise en 1876 et pendant les neuf années précédentes, chaque nombre représentant des millions de (lbs). Poids.

	1876	1873-75	70-72	67-69
Tonte indigène estimée.	156	165	155	167
Importations totales de laine, Alpaga et Mohair	395	349	304	253
	551	514	459	420
Exportations totales	183	156	131	115
	368	358	328	

Ces données témoignent d'un développement graduel de l'industrie lainière dans la Grande-Bretagne.

Mais tandis que, jusqu'en 1872, cette progression se manifestait autant dans la demande étrangère que dans les besoins indigènes, elle a été, depuis, exclusivement limitée aux besoins du pays. Les affaires d'exportation, loin d'augmenter, accusent pendant ce temps une diminution très-sensible, l'année dernière ayant été, sous ce rapport, beaucoup moins avantageuse que les précédentes. Nous nous bornons à résumer les statistiques détaillées du *Board of Trade*, chaque nombre représentant des millions de livres sterling, avec décimales.

Exportations des fils et étoffes de laine . .	1876	75	74	73	72
En Allemagne et en Hollande	7.1	8.4	8.9	9.0	15.0
En France et en Belgique	4.1	4.1	3.8	3.7	4.8
Aux États-Unis.	2.2	3.4	4.2	5.5	6.3
En d'autres pays	9.6	10.9	11.5	12.5	12.4
Total des exportations	23.0	26.8	28.4	30.7	38.5
Total des importations	6.6	5.7	5.5	5.3	5.5
Surplus des exportat. sur les importations.	16.4	21.1	22.9	25.4	33.0

On voit que, depuis 1872, les exportations vers les deux plus grands débouchés, c'est-à-dire l'Allemagne et les Etats-Unis, ont diminué de liv. 15,000,000 à liv. 7,100,000 et de liv. 6,300,000 à liv. 2,200,000 respectivement. La diminution est continue et s'accentue chaque année. Deux raisons peuvent servir à l'explication de ce fait. D'abord, grâce au développement constant de leur industrie, l'Allemagne et l'Amérique sont parvenues à se passer presque de l'étranger; ensuite les affaires y sont, depuis trois ou quatre ans, dans un tel état de langueur, et les prix si peu élevés, que l'exportation a été forcément réduite. Toutefois cette situation peut changer, et il n'est pas impossible que le total exporté en 1876 soit un minimum et que, de rétrograde, le mouvement ne devienne de nouveau progressif. Il est juste de dire qu'un palliatif sérieux est venu compenser cette diminution. La consommation indigène s'est augmentée dans des proportions considérables, ce qui importe beaucoup aux Anglais qui ont toujours en vue de servir avant tout la clientèle de leurs populations, chaque jour plus nombreuse. . . . .

Le secret de la supériorité de l'Angleterre dans l'industrie de la laine réside non-seulement dans l'abondance des capitaux, dans le bon marché de la matière première, dans le voisinage du combustible, dans l'habileté de la main-d'œuvre, mais surtout dans la perfection de l'outillage et des machines qui ont sur le travail manuel un avantage écrasant. Les fabricants anglais s'appliquent à produire surtout les articles excessivement fins, dont les prix sont très-élevés, ou les articles ordinaires d'un excessif bon marché. L'extension donnée à l'exportation n'est que la conséquence naturelle de cette supériorité industrielle.

Ce qui frappe également, quand on considère l'économie actuelle du commerce du monde, c'est le cosmopolitisme anglais qui s'étend et pénètre partout. L'essor géographique, pourrait-on dire, que l'Angleterre a su donner à son industrie est immense. Un fait curieux, qui prouve une prédominance bien établie dans toutes les transactions, c'est l'emploi presque exclusif de la langue anglaise. Pendant deux siècles la langue française a été la langue officielle du commerce. A l'époque actuelle, la langue anglaise l'a remplacée et l'application plus étendue de la langue anglo-américaine est évidente.

M. Müllender dit aussi en parlant de l'exposition anglaise à Philadelphie : Beaucoup de souvenirs historiques rattachent

l'Amérique à l'Angleterre; plusieurs même ne sont pas des plus agréables. C'est, en effet, le 4 juillet 1776 que les Etats-Unis signèrent à Philadelphie même le traité d'indépendance qui les affranchissait du joug anglais. Aussi, pour faire oublier ces souvenirs, les Américains avaient eu la courtoisie de réserver un spacieux emplacement à leurs anciens dominateurs, et l'Angleterre accepta avec empressement cette offre généreuse.

Les Anglais ont brillé à Philadelphie; l'industrie lainière en particulier avait tenu à honneur de montrer toutes ses ressources.

Australie. — Le climat et le sol sont tellement favorables à l'élevage du mouton, dit l'auteur, que déjà en 1872 on comptait dans ce pays plus de 49 millions de têtes produisant au delà de 83 millions de kilogrammes de laine.

L'élève du mouton mérinos date du commencement de ce siècle. En 1797 les premiers moutons furent expédiés du Cap en Australie. Plus tard, Georges III y envoya des mérinos de sa célèbre bergerie de Kew.

M. Müllender a établi une longue statistique qui montre, pour la province de Victoria seule, combien l'accroissement dans la production a été rapide. Nous en extrayons les chiffres suivants :

En 1836	la province	exporta 0 kilog.	pour une valeur de	0 £.
1837	—	79,582	—	11,639
1840	—	428,098	—	67,902
1850	—	8,223,276	—	826,190
1860	—	11,033,595	—	2,025,166
1870	—	23,692,478	—	3,205,106
1871	—	34,697,491	—	4,702,164
1874	—	40,300,914	—	6,373,641

La production se fait dans la province de Victoria et dans la Nouvelle-Galles du Sud dans des bergeries colossales dont on ne se fait nulle idée chez nous. Voici les détails que nous trouvons dans un ouvrage (1) qui a obtenu, il y a quelques années, un succès aussi vif que mérité.

(1) *Voyage autour du monde*, par le comte Roger de Beauvoir. C'est la relation la plus intéressante que nous connaissions. Ce voyage s'effectuait dans des conditions toutes particulières, qui ont permis aux excursionnistes de pénétrer mille détails inaccessibles aux voyageurs ordinaires. L'auteur accompagnait S. A. R. le duc de Penthièvre.

L'auteur a séjourné plusieurs semaines au milieu de ces immenses exploitations.

« Nous partons donc, malgré tous les regrets; si je me suis bien amusé dans ces plaines, j'y ai aussi beaucoup appris : je sais maintenant à fond ce que c'est qu'une station de *squatter*, une *cattle station*, et je crois n'avoir rien de mieux à faire pour vous en donner une idée que de vous dire ce qu'ont fait nos hôtes.

» En 1846, trois hommes résolus vinrent s'établir ici aux bords du Murray, pour faire paître leurs troupeaux, dans ces prairies jusqu'alors inexplorées, où ils avaient à repousser souvent les attaques des Noirs qui venaient tantôt brûler leurs cabanes, tantôt faire une guerre acharnée à leurs bestiaux. Ces hommes se tracèrent un *run*, espace immense de prairies qu'ils déclarèrent vouloir occuper à leurs risques et périls contre les aborigènes, et assurer pour un temps donné contre les empiètements de tout nouvel arrivant européen. Leurs limites une fois tracées, ils en firent la déclaration au gouvernement, qui est propriétaire du sol de la colonie. Ce sol, il l'a vendu en certains endroits ; il le vend encore ou le loue, à son gré. Il y a donc ici des propriétaires qui, une fois tels, ne payent plus aucune taxe à l'État, et les « squatters. » Ces derniers ne sont autre chose que les fermiers de l'Etat; il lui payent tant par an, et, pendant leur bail, jouissent de tout ce qui se trouve sur leur « run », c'est-à-dire des bois qui le couvrent, en outre des prairies, et ce n'est pas un médiocre profit.

» Mais, j'en reviens à mes moutons. Ces hommes choisirent donc un superbe terrain compris entre deux rivières, le Murray et le Walkool. Le Murray servait de barrière pendant *trente* kilomètres : les deux *runs* de Gonn et de Moorgatta comprennent 257 kilomètres carrés ou plus de 30,350 hectares; celui de Noorong, 458 kilomètres carrés ou 50,584 hectares. Total 715 kilomètres carrés! Voilà ce qui est une *sheep station*.

» Le propriétaire a soixante mille bêtes à laine qui parcourent son *run*. Pas de clôtures. Les moutons que nous avons vus ces jours derniers en chassant dans ces plaines errent par troupeaux de mille ; chaque troupeau, couchant en plein air, hiver comme été, gagnant toujours de proche en proche, dans sa vie nomade les vallées où l'herbe tendre et le *saltbusch* l'attirent, n'a qu'un seul berger qui le suit à cheval. Il paraît qu'il est des *runs* où une

moyenne d'un hectare est suffisante pour deux moutons par an; mais ici même, me disait notre hôte, il en faut environ quatre pour trois moutons à cause des sécheresses de quelques plateaux.

» Comme première mise de fonds, il a eu d'abord à construire des cabanes, des magasins à vivres, des chariots, en un mot à se munir, pour lui et ses bergers, de tout le matériel nécessaire dans une installation, quelque rustique qu'elle fût au milieu de prairies où nul blanc ne s'était encore établi. Cela lui revint à environ 10,000 francs. Puis cent bons chevaux pour le transport de ses laines et de ses bergers lui coûtèrent 40,000 francs. Enfin, il acheta chez les « squatters » établis à 30 ou 40 lieues à la ronde huit mille brebis (à une moyenne de 11 francs), qui devaient être les mères de ces troupeaux immenses que nous voyons maintenant; il les dissémina sur ses cent mille hectares en huit groupes errant à l'aventure; 88,000 francs pour les brebis, 10,000 pour cent béliers, en tout 98,000 francs.

» Voici maintenant ses frais annuels: la commission pastorale du gouvernement a évalué la location du run à 18,750 francs par an (!), plus 25 francs par mille moutons : soit 20,250 francs. — Il a actuellement soixante hommes en service permanent pour la garde et la surveillance de ses troupeaux et vingt pour ses transports, tous payés à raison de 25 francs par semaine et nourris pour un prix égal, soit en tout 104,000 francs. — Dans les mois favorables à la tonte, des brigades d'une centaine de tondeurs parcourent les prairies, s'arrêtent dans chaque *run* et font leur besogne avec une étonnante rapidité. En moyenne, ces cent tondeurs rasent chacun 25 moutons par jour, total 2,500. En 24 ou 25 jours, les toisons des soixante mille moutons tombent sous leurs ciseaux et vite toute la laine est récoltée. En outre de la nourriture des hommes, la tonte, qui est de 20 francs par cent moutons, revient encore à environ 19,875 francs.

» Les *squatters* ont pour la tonte de la laine les mêmes angoisses que nos agriculteurs pour leurs récoltes. Une fois la laine à point, il faut agir en toute hâte, l'envoyer à Melbourne et l'expédier sur le marché de Londres, pour profiter des premières demandes.

» La tonte est la transition entre les dépenses et les bénéfices. Chaque mouton donne une moyenne de cinq livres de laine, bien lavée. Les soixante mille bêtes de notre hôte lui ont rapporté, cette année, trois cent mille livres de laine, qui, immédiatement

vendues pour le marché de Londres, à raison de 1 fr. 87 c. la livre, ont produit un total de 561,000 francs.

» Cette année a donc donné un rendement magnifique; à quelques mille francs près, me disait M. Woolselley, il en résulte cette balance :

Dépenses annuelles.		Recettes.	
Bail. . . . . fr.	20,250	Vente de laine. . fr.	561,000
Bergers.	104,000	Boucherie	120,000
Tondeurs	19,875		
Transports, etc. .	15,000		
Total. . fr.	159,125	Total. . fr.	681,000

Bénéfice net. . . 521,875 fr.

» Notez qu'en entrant « il avait mis dans l'entreprise un capital de 140,000 francs, mais que s'il en sortait actuellement, il ne perdrait que quelques mille francs consacrés à ses cabanes et à ses chariots, tandis qu'il lui resterait ses soixante mille moutons qui représentent un capital de 1,625,000 francs.

» Voilà donc ce que c'est qu'un « run » de moutons en Australie : l'à-peu-près n'est pas de notre époque. Ce sont là des chiffres exacts. »

Après ces pages, nous serons certainement de l'avis de M. Müllender, qui affirme que si des fortunes colossales ont été réalisées par la découverte des mines d'or, de cuivre, de fer, rien n'égale le succès obtenu par l'élévage des troupeaux dans ce pays.

L'Exposition de Philadelphie a révélé un fait nouveau pour l'Australie : c'est l'existence, en ce pays, de fabricants de nouveautés, de shwals, etc., dont les produits sont déjà dignes d'attention.

États-Unis. — L'examen de l'industrie lainière en Amérique donne à M. Müllender l'occasion d'exposer ses théories de libre-échange; les observations, qu'il en tire au sujet de la crise qui sévit aux Etats-Unis, sont pleines de justesse. Depuis 1872, dit-il, l'industrie lainière américaine a eu à subir une forte crise, et malgré une élévation dans les droits d'entrée sur les produits étrangers cette industrie a reculé. Protégés par des tarifs exorbitants, les Etats-Unis virent naître de nombreuses fabriques de tissus de laine. Par suite de ce monopole, une surexcitation extraordinaire s'empara des manufacturiers américains; on ne pouvait assez construire d'établissements lainiers, on ne se lassait pas de produire.

Ces jours heureux sont passés. Aujourd'hui l'Amérique suffit plus qu'amplement aux besoins de sa consommation intérieure, et le moment est proche où peut-être elle devra elle-même tourner ses regards vers des pays moins producteurs pour écouler l'excédant de sa fabrication.

Où est, s'écrie l'auteur, le bénéfice des droits protecteurs? Un grand nombre de fabricants se sont enrichis, mais au détriment de la masse; pendant que les établissements ne cessaient de se multiplier, que les capitaux se jetaient dans toutes les branches industrielles, le revers de la médaille s'est montré. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'un grand nombre d'économistes américains commencent à reconnaître qu'une protection à outrance peut avoir de grands désavantages et que l'isolement d'une nation, en matière commerciale, n'est pas précisément un chef-d'œuvre d'économie politique et sociale. L'établissement des droits prohibitifs a eu également pour effet de faire tomber la marine marchande en pleine décadence. De plus, l'exagération des droits d'entrée a amené une certaine corruption dans l'administration de la douane et par suite une grande démoralisation dans le commerce.

La cherté de la main-d'œuvre est pour beaucoup dans ces résultats. A ce sujet remarquons que c'est en Californie que la main-d'œuvre est la moins élevée. Cela tient à ce que la plupart des établissements emploient des ouvriers chinois. Ces derniers se contentent d'une rétribution beaucoup plus faible. Quoique d'une force musculaire inférieure à celle des ouvriers anglais ou allemands, ils s'acquittent bien de leur tâche. Chose curieuse, dit M. Müllender, autrefois les Chinois établis en Amérique se substituaient aux femmes dans les travaux qui sont plus particulièrement dévolus à ce sexe, comme la garde des enfants, le soin de la cuisine, le blanchissage, voire même le raccommodage du linge. Leur utilité était d'autant plus appréciée que la proportion des femmes dans beaucoup d'États de l'Union fut pendant longtemps loin d'être en rapport avec celui des hommes, et que les servantes irlandaises ou allemandes qui y avaient émigré dans l'unique intention d'y faire de l'argent avaient plus de défauts que de qualités.

Dans ses voyages en Californie et dans la partie nord du Mexique, l'auteur a appris des manufacturiers qu'ils étaient satisfaits des ouvriers chinois. Aujourd'hui l'invasion chinoise s'avance rapidement dans les vastes plaines du centre de l'Amérique; le jour où elle aura envahi les manufactures de l'est, principalement

dans les *Wew-England States*, Etats de la Nouvelle-Angleterre, la situation de l'ouvrier américain sera tellement intolérable qu'il devra chercher ailleurs ses moyens d'existence. »

L'auteur a visité un des plus grands établissements lainiers de l'Amérique. Voici ce qu'il rapporte de cette manufacture : « Les « Pacific Mills » (c'est le nom de la fabrique) furent fondés en 1853 par une compagnie anonyme au capital de 2,500,000 liv. sterlings, soit 62,500,000 francs. On y fabrique les popelines, le lustré, les alpagas, les mérinos, etc. L'établissement compte douze grands bâtiments, que l'on peut comparer à des casernes. Ils couvrent à eux seuls une superficie de plus de 41 acres ; quelques-uns sont à l'épreuve du feu, c'est-à-dire construits en pierre et en fer. La force motrice utilisée est d'environ 5,500 chevaux, consistant en onze turbines, mues par la belle et puissante rivière le « Merrimac », et en machines à vapeur des meilleurs systèmes. Cinq mille trois cents ouvriers y sont employés. Le salaire moyen est d'un dollar 98 cent. Deux cent soixante-quinze maisons appartiennent à la compagnie. On y fabrique par semaine un million d'*yards* d'étoffes, y compris la teinture et l'impression. L'établissement a créé une école gratuite uniquement pour les enfants des ouvriers de « Pacific Mills » ; une intéressante bibliothèque de 7,000 volumes, ainsi qu'une grande et confortable salle de lecture avec les principaux journaux sont à la disposition du personnel. Pour développer chez ses ouvriers des habitudes d'ordre et d'économie, la société fait des avances de fonds au taux de 6 p. c. à ceux qui veulent devenir propriétaires de la maison qu'ils habitent ou qui veulent en bâtir une. »

Voilà des faits qui constituent bien des *desiderata* pour nos manufacturiers. — Plus loin, M. Müllender s'attache à combattre les préjugés de nos fabricants et les engage à lutter courageusement avec les produits américains.

Une idée dominante et très-répandue, non-seulement en Belgique mais aussi en Europe, c'est de croire que tout est bon en Amérique. C'est là une grave erreur qui bien souvent nous empêche de placer nos produits. L'Américain aime la marchandise sérieuse, élégante ; mais à Boston, à Québec, à Chicago, à San Francisco, les Belges en particulier pourraient fort bien entrer en concurrence comme le font les Français et les Anglais qui envoient leurs produits dans ces contrées.

L'auteur se félicite aussi de l'accueil bienveillant et gracieux

qu'il a reçu en Amérique. Il ajoute à ce sujet : Pendant le cours de l'Exposition de Philadelphie, j'ai pu remarquer en plusieurs circonstances que les Américains ont une amitié toute particulière pour la Belgique. « Votre pays, me disaient-ils souvent, quoique petit en étendue, est grand par l'industrie ; vous aimez le commerce, le progrès, et vous protégez et cultivez les arts. Vous n'êtes pas un pays de conquêtes et de militarisme ; votre neutralité doit vous faire respecter et aimer de tous vos voisins. »

Belgique. — Verviers.

M. Müllender examine longuement la situation de l'industrie lainière en Belgique et donne à ce sujet des statistiques des plus intéressantes. Il parcourt d'abord avec fierté les tables chronologiques de l'industrie verviétoise :

1170. Verviers commence à fabriquer des draps.
1302. Des industriels de Gand viennent s'y établir.
1379. Arrivée des fabricants de Louvain.
1469. On compte 16 fouleries à Verviers.
1696. Les ordres sont tellement nombreux, que les industriels doivent en refuser.
1698. Défense de travailler, de vendre et d'acheter le dimanche.
1741. Edit interdisant aux industriels de donner la laine teinte à tisser hors de la ville de Verviers.
1746. Mandement contre la fabrication de draps avec les bouts et pennes. — Grève et émeute des tisserands. — Refus des milices bourgeoises de Verviers et d'Ensival de rétablir l'ordre. — Arrivée de 75 soldats de Liége.

1779.	Verviers seul fabrique	29,972	pièces de drap.
1780.	—	28,994	—
1781.	—	32,002	—
1783.	—	46,000	—

1802. Arrivée de Hosdon-Cockerill, fondateur de l'art de la construction des machines à Verviers.
1840. La machine à vapeur commence à être employée à Verviers.
1866. L'industrie lainière, ayant pris des proportions très-considérables, la Société industrielle et commerciale de Verviers décide la formation d'un établissement de ventes publiques de laine et de déchets de fabrique.

Pour se rendre compte de la situation actuelle du commerce de Verviers, voici quelques statistiques.

Les exportations en filés ont varié comme suit :

ANNÉES.	
1862	780,300 kilogr.
1865	2,204,100 —
1870	4,926,800 —
1872	6,302,480 —
1873	7,558,000 —
1874	4,950,000 —
1875	4,634,000 —
1876	3,688,000 —

Cette branche de notre commerce extérieur a donc subi une diminution depuis 1873; à partir de 1876, la dépression a été encore plus considérable. — Quant aux draps, Verviers exporta, pour les Etats-Unis seulement :

En 1864 pour	fr.	5,565,256 99
— 1865		7,085,508 86
— 1866		7,866,168 10

Depuis lors, les droits d'entrée ayant augmenté, le chiffre de nos exportations pour les Etats-Unis a considérablement diminué. La fabrication des autres branches de l'industrie drapière étant beaucoup moins importante, il est inutile de s'y arrêter. Nous pouvons seulement constater, avec M. Müllender, l'avenir réservé aux manufactures de couvertures de laine de Bruxelles, de Liége; de flanelles à Tirlemont, Liége, Saint-Nicolas, de tapis de Malines; de draps militaires à Verviers.

Les diminutions que nous avons constatées plus haut doivent fixer notre attention. Elles marquent une situation générale dont la persistance serait très-préjudiciable à notre commerce national. Le système protectionniste des Etats-Unis, en nous enlevant un débouché important, est pour une bonne part dans cette dépression. Mais la seule chose que nous ayons à faire à ce point de vue est d'attendre que ce système soit aboli. La ruine des classes laborieuses, les grèves qui ont éclaté en juillet 1877 à Pittsburg, dans le Maryland, dans l'Ohio, dans le Wisconsin et en Californie, sont des faits qui doivent tôt ou tard ouvrir les yeux des économistes américains.

Relativement à la Belgique, il est peut-être des remèdes qui,

employés avec énergie, rendraient à cette branche de notre industrie la splendeur qu'elle perd si rapidement depuis quelques années.

III

Les crises commerciales, et ici nous ne parlons pas uniquement de celle qui affecte notre industrie lainière, semblent une des nombreuses maladies de l'économie sociale de notre temps. Ces mouvements préoccupent tous les esprits, car la richesse publique s'en voit atteinte ; les gouvernements, qui trouvent leur vitalité compromise, s'agitent également. On allègue pour les expliquer une foule de faits particuliers : l'extension imprudente donnée au crédit des banques à fonds unis, la perfection et la multiplication des machines, l'absorption dans les emprunts de capitaux nombreux, les mauvaises récoltes, l'excès de production, le resserrement des débouchés dû à la pression des industries étrangères, etc. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'examiner ces redoutables questions, qui toutes se lient à l'éternelle querelle du libre échange et du système protectionniste. Mais devant la situation particulière que nous signalions plus haut, il est naturel de se demander quelle attitude nos manufacturiers doivent garder ou peuvent prendre. Il faut savoir comment ils pourront satisfaire à ce double et impérieux besoin du commerce actuel : d'une part l'agrandissement des débouchés, et de l'autre la diminution des frais de production, de transports, des abaissements de tarifs, des compromis particuliers et des traités de commerce. Ce double problème est la forme sous laquelle se manifeste aujourd'hui la lutte entre l'industrie et la concurrence, entre la production et la consommation, si l'on veut.

Une considération particulière doit dominer la question. Il n'est pas de pays que le besoin de placer ses produits presse avec autant de force et par autant de côtés que la Belgique. La forme que la richesse publique affecte chez nous, le rôle de notre nationalité dans l'économie européenne, la grande masse d'ouvriers que comprend notre population sont toutes choses qui doivent être pesées. En Belgique, les capitaux s'immobilisent ou vont se perdre dans des spéculations ruineuses. L'économie des finances gouvernementales y est aussi liée plus intimement que

partout ailleurs au mouvement du commerce. De plus, les nécessités de la vie, augmentant depuis un quart de siècle, amènent des besoins que des révoltes, des séditions ont déjà exprimés. Dans le commerce, peu de temps suffit pour amener des désastres qu'un grand nombre d'années ne réparent qu'à demi. Certes nous n'en sommes pas là, mais nous pourrions y arriver. Nos finances sont équilibrées, nos budgets se balancent, mais en même temps la gêne et la défiance sont partout. Un homme convaincu en vaut mille, a-t-on dit. Un négociant qui a de la confiance et qui en inspire en vaut mille également.

La question des diminutions de frais de transports, etc., que nous indiquions plus haut, a déjà été agitée bien des fois (1). Nous ne nous occuperons que de la nécessité d'augmenter les débouchés, et à ce point de vue nous applaudissons vivement aux excellentes idées que M. Müllender émet dans son rapport. Nous citons ses paroles :

« L'Angleterre est la seule nation qui exporte ses produits dans toutes les parties du globe. Pourquoi la Belgique ne chercherait-elle pas à faire la concurrence aux produits anglais? Pourquoi n'arriverions-nous pas à augmenter nos relations commerciales? »

Pour arriver à ce résultat M. Müllender préconise les moyens suivants :

« Depuis peu de temps la chambre de commerce de Verviers a mis à l'étude le projet de fonder en cette ville une *Société d'exportation,* en vue de chercher de nouveaux débouchés dans les pays d'outre-mer, où nos tissus sont inconnus. Un crédit annuel de 200,000 francs, alloué par l'État, ne serait pas exagéré et nous ne croyons pas trop nous avancer en disant qu'avant cinq années notre pays verrait une nouvelle ère de prospérité dont la Belgique entière serait appelée à profiter.

» Lors de mon retour d'Amérique, j'adressai à notre chambre de commerce de Verviers une statistique complète sur l'industrie lainière aux États-Unis, et un résumé des impressions de mon voyage.

» Entre autres considérations, je faisais remarquer qu'il serait désirable de voir un plus grand nombre de fils de nos riches ma-

(1) En particulier dans une remarquable brochure que M. Th. Finet, ingénieur, à Bruxelles, a publiée il y a peu de temps.

nufacturiers de Verviers, voyager en pays étranger. Au lieu de se montrer indifférents aux opérations commerciales, comme beaucoup le font au sortir du collége, nos futurs fabricants devraient entreprendre ces voyages. Car, outre qu'ils développent l'éducation, c'est la meilleure école pour connaître la vie et les hommes, pour apprendre et s'instruire; il en résulterait que ces jeunes gens pourraient en recueillir et rapporter beaucoup de choses utiles à notre industrie. Aujourd'hui le commerce et l'industrie se développent de plus en plus sur tous les points du globe. Voyez ces jeunes Anglais, fils de riches industriels, quelquefois descendants des plus nobles familles : dès l'âge de vingt ans, ils s'embarquent les uns pour l'Australie, les autres pour la Chine, le Japon, l'Amérique. Voilà huit années que je voyage et les observations que j'ai pu recueillir, les quantités d'étrangers que j'ai rencontrés parcourant les pays et s'instruisant de tout, m'ont donné la conviction que les Belges, en général, ne voyagent pas assez. Un grand nombre d'industriels pensent qu'il suffit de fabriquer des produits qui leur plaisent, pour que ces mêmes produits soient demandés à l'extérieur. C'est une grave erreur. Chose étrange dans un pays aussi producteur que le nôtre: jusqu'ici nous n'avons pas de marine, et nous ne possédons pas d'agences sur les grands marchés du monde; nous n'avons même pas une organisation consulaire sérieuse (1). Notre nom même est pour ainsi dire inconnu. A l'Exposition de Philadelphie, nous avons entendu bien des visiteurs passant par notre compartiment, faire cette réflexion en examinant nos dentelles, nos draps : « These are very fine frenche goods. » Nos produits étaient donc notés comme français. »

Ainsi donc intervention du gouvernement dans le sens qu'il indique, initiative des fabricants eux-mêmes, organisation consulaire sérieuse, tels sont les moyens que M. Müllender recommande pour obvier à la situation présente. La paix et les libres institutions dont jouit notre patrie sont des priviléges qui nous permettent de consacrer nos ressources à toutes les réformes sérieuses. Notre commerce, notre économie dans l'avenir trouveront toujours dans notre stabilité politique des garanties que n'ont jamais accordées ni la discorde ni le pouvoir absolu.

G. N.

(1) Voir à ce sujet la dernière discussion du budget des affaires étrangères à la Chambre.

LES DEVOIRS DE L'OPPOSITION [1].

Plusieurs de nos amis m'ont prié d'inaugurer, par quelques mots, la reprise de nos conférences hebdomadaires : leur demande a été formulée avec tant de bienveillance pour moi que je n'ai pas cru devoir résister à leurs instances.

Ils m'ont demandé de tracer comme je les comprends le rôle et les devoirs de l'opposition dans la situation qui lui est faite par l'avénement des libéraux au pouvoir.

Les membres de la Chambre, nos amis, dont les voix éloquentes ont récemment retenti au Parlement seraient bien mieux à même que moi de remplir cette mission. Je ne pourrai que glaner après eux sur un champ qu'ils ont si habilement et si complétement exploité. Veuillez donc accueillir avec indulgence mes avis et mes conseils, et me pardonner d'usurper quelques instants la place de ceux que leur savoir, leurs talents et leurs succès parlementaires appelaient naturellement, avant moi, à vous entretenir de ce grave sujet.

Après avoir été pendant de longues années à la tête du gouvernement, le parti libéral a été renversé en juin 1870. A la suite de la dissolution des deux Chambres, que nous avions mise comme condition de notre entrée au ministère, les élections du 2 août donnèrent aux catholiques vingt-quatre voix de majorité à la Chambre et douze voix de majorité au Sénat. Telle fut à notre appel la réponse du pays, consulté librement, loyalement et sans aucune pression.

Je ne referai pas l'histoire du ministère de 1870 et de sa chute; les faits sont encore présents à vos mémoires ; je constate seulement avec fierté que ce ministère, obligé par une auguste volonté de se retirer devant l'émeute triomphante, conserva l'estime et la confiance de la majorité parlementaire, et reçut dans tout le pays les témoignages les plus flatteurs de regret et de sympathie. Aussi, de notre passage aux affaires, mes anciens

(1) Ce discours a été prononcé à la *Société d'Emulation*, le 11 décembre dernier.

collègues et moi, nous n'avons conservé qu'un souvenir : celui d'une inaltérable reconnaissance pour tant d'amis si fidèles et si dévoués.

Le cabinet qui nous a succédé a déclaré, par l'organe du comte de Theux, qu'il entendait suivre la même politique que la nôtre, politique qui se résume dans notre programme du 8 juillet. Je vous demande la permission d'en lire seulement deux passages : « Éviter des luttes stériles qui fatiguent et divisent la « nation, écarter surtout celles qui touchent au domaine de la « conscience, nous paraît un impérieux devoir. Nous nous efforcerons de substituer à ces luttes des débats féconds, de nature « à développer toutes les libertés publiques, conformément à l'esprit de notre Constitution. Le gouvernement marchera d'un « pas ferme et sage dans la voie du progrès. » Et plus loin : « La mission du cabinet, nous ne saurions assez l'affirmer, est « d'unir et non de diviser ; il veut être un gouvernement national « et non un Gouvernement de parti. »

Cette politique, commencée par nous, a été fidèlement suivie par nos honorables successeurs du cabinet de M. Malou ; et puisque je prononce ce nom, j'éprouve le besoin de signaler à la reconnaissance publique cet homme d'Etat éminent, qui, en acceptant le pouvoir dans les circonstances les plus difficiles, a donné, au détriment de ses intérêts privés, l'exemple (celui-là bon à imiter) du plus rare désintéressement et d'un dévouement absolu à la chose publique.

Ce cabinet, qui a eu une existence de près de sept années, a perdu aux élections dernières la majorité dans les deux Chambres et a cédé la place au ministère actuel.

Les nouveaux ministres libéraux, dont plusieurs ont toujours combattu cette politique d'apaisement et de transaction, ont été naturellement et fatalement amenés à prendre le contre-pied de notre programme.

Les questions du domaine de la conscience sont imprudemment soulevées ; loin de favoriser les intérêts moraux, ils les compromettent en faisant la guerre à l'Eglise et à l'enseignement religieux ; au lieu de développer les libertés publiques, le ministère a restreint le droit électoral et il se montre, par la concurrence effrénée qu'il veut lui faire, peu favorable à la liberté d'enseignement. Pour lui, la voie du progrès consiste à retourner en arrière et à nous ramener aux errements et aux doctrines que le peuple

a répudiées en 1830, en se séparant violemment de la Hollande. Enfin, loin de chercher à unir, ou du moins à amortir les divisions, il semble prendre à tâche de les provoquer et de les attiser ; il parque la nation en deux camps qui ne sont pas, comme dans d'autres pays, divisés seulement par quelques questions politiques et économiques, mais il parque la nation en deux camps ennemis et qu'il qualifie tels, en déniant même à ceux qui ne sont pas dans le camp ministériel tout sentiment de patriotisme.

Partant de cette injurieuse supposition, les ministres émettent l'incroyable prétention d'être investis d'une mission de défense nationale pour protéger nos institutions, attaquées, d'après eux, par le parti catholique, prétention aussi ridicule que dangereuse; ridicule, car si les catholiques, qui sont en immense majorité dans le pays, voulaient changer nos institutions, ce ne seraient pas les ministres qui pourraient les en empêcher ; dangereuse, parce qu'elle peut faire supposer à l'étranger qu'une grande partie de la nation est mécontente du régime sous lequel elle vit et que des commotions intérieures, des bouleversements sont par suite à craindre, ce qui est de nature à éveiller des inquiétudes chez nos puissants voisins et à leur inspirer la pensée de mettre fin à un état de choses menaçant pour la tranquillité de l'Europe. Ces puissances ne seront-elles pas amenées à penser que des populations, représentées comme mécontentes et sans patriotisme, ne mettront pas une grande énergie à défendre leur indépendance ? N'y a-t-il pas là, je vous le demande, un danger ou, du moins, de la part de ceux qui créent cette situation, une grande faute politique ?

Nous aurons donc à combattre le ministère sur bien des points, et aucun de nous ne manquera à ce devoir ; mais, pour combattre avec succès, il faut que nous puissions faire usage de toutes nos armes, qu'on ne les rende pas impuissantes dans nos mains, et surtout qu'on n'en fournisse pas à nos adversaires.

On a beau le nier, et prétendre que le libéralisme se suiciderait s'il s'occupait de religion, il est évident, et nos amis, à la Chambre et dans la presse, l'ont vingt fois démontré, il est évident que la question qui nous divise est une question religieuse. Mais comprenons-nous bien. Quand je dis : question religieuse, je n'entends pas une question de dogmes, c'est-à-dire la question, par exemple, de la supériorité du catholicisme sur les autres cultes qui jouis-

sent et doivent continuer d'après nos institutions à jouir en Belgique de la même liberté que le culte de la majorité. J'entends par question religieuse notamment celle de savoir si la religion sera bannie de l'enseignement, si les écoles publiques ne seront, en réalité, accessibles qu'aux enfants de ceux qui ne professent aucun culte, et si, sous prétexte de liberté de conscience, la grande majorité sera sacrifiée à une minorité infime? La question consiste en outre à savoir si les articles 6 et 14 de la Constitution continueront à être oui ou non une vérité, si la liberté du culte ne sera pas entravée par des mesures vexatoires et si la qualité de catholique, abstraction même faite de toute opinion ou acte politique, suffira pour entraîner l'exclusion de toute fonction publique? N'est-ce pas là ce que nous avons à craindre, et le passé ne doit-il pas nous donner de sérieuses inquiétudes pour l'avenir?

Je ne vous signalerai pas les dangers de cette situation, je ne vous répéterai pas ce qui a été dit et affirmé par tous les hommes d'Etat dignes de ce nom sur la nécessité de l'éducation religieuse et sur les périls que peut faire courir à la société l'instruction elle-même lorsqu'elle reste incomplète par l'absence de principes religieux, principes indispensables pour donner à l'éducation une direction salutaire, pour inculquer dans les jeunes intelligences la notion du devoir et le respect de l'autorité, en enseignant la source d'où elle émane et la sanction pénale ou rémunératoire qui nous attend après cette vie.

A ceux auxquels la religion inspire une terreur insensée, si elle n'est pas feinte, nous rappellerons ces paroles de Mgr Dupanloup : « Ce n'est pas la religion qui vous menace, c'est la religion » qui vous manque. »

Inutile donc, je le dis encore, de répéter ici des vérités dont vous avez comme moi la profonde conviction, conviction que les harangues de nos ministres n'ont sans doute pas ébranlée; et pourtant quels puissants arguments n'ont-ils pas employés pour vous convaincre des dangers qu'ils disent redouter!

Et d'abord, M. Van Humbeeck a cru pouvoir parler ironiquement du ciel et de l'enfer, moyens d'influence dont le clergé se sert, dit-il, mais que, malheureusement, le libéralisme n'a pas à sa disposition, pas plus que le diable que M. Van Humbeeck fait aussi intervenir et auquel il assigne le rôle de receveur des libéralités catholiques. Voilà une cause d'inégalité sociale bien dangereuse à laquelle personne n'avait songé jusqu'ici et qui justifie, d'après le

ministre, toutes les largesses du trésor projetées en faveur de l'enseignement « laïque ».

M. le ministre de l'instruction publique ne s'est pas arrêté là; il a tourné en ridicule le dogme de l'infaillibilité du magistère du Saint-Siége et, divisant en molécules ce privilége, divinement établi sur la tête de Pierre et de ses successeurs, il a, de son autorité privée, transporté quelques-unes de ces molécules sur la tête de chaque vicaire, devenant ainsi infaillible à son tour comme le Chef suprême de l'Église!

Je regrette d'avoir à constater un pareil langage dans la bouche d'un ministre du Roi, langage aussi contraire au dogme lui-même qu'au respect dû aux croyances du Souverain et de la grande majorité du pays. Si ce sont là les principes qui seront enseignés dans les écoles officielles dirigées par M. Van Humbeeck, vous direz avec moi que cette éducation ne sera guère rassurante pour les parents catholiques qui y enverront leurs enfants.

Mais ce ne sont là que des escarmouches de tirailleurs; pénétrons sur le champ de bataille où se trouve le véritable danger que signale à la vigilance libérale M. le ministre de l'intérieur; tremblez avec M. Rolyn-Jaequemyns pour la société moderne, en vous rappelant ces paroles, prononcées par le Pape Grégoire XVI en 1832, que, les princes songent que le pouvoir leur a été donné non-seulement pour le gouvernement du monde, mais surtout pour l'appui et la défense de l'Église. « C'est, a dit le ministre, la re-» vendication de toute une thèse, non pas nouvelle, mais d'une » thèse qui porte un nom dans l'histoire, c'est la thèse ultramon-» taine. » Ainsi, la thèse ultramontaine, cette thèse si effrayante, se résume dans l'appui que le Pape réclame pour l'Eglise. Préoccupé des intérêts spirituels qui lui sont confiés, le Souverain Pontife rappelle aux rois qu'ils ont la mission de le protéger, et cela étonne et effraie le gouvernement de la défense nationale; mais ce qui serait étonnant ce serait que le Pape tînt un autre langage! Même en Belgique, l'article 14 de la Constitution ne donne-t-il pas à chaque culte le droit de demander au gouvernement d'assurer sa liberté, en d'autres termes de le protéger? Et l'on trouve exorbitant que le Chef de l'Eglise catholique réclame cette protection pour cette même Eglise? Avouez, messieurs, que le raisonnement du ministre de l'intérieur est digne d'être placé à coté des molécules et du diable de M. Van Humbeeck, et n'est pas plus sérieux que l'éloge du brahmanisme fait par M. Goblet au détriment du catholicisme.

Je lisais, il y a quelques jours, un article de M. le professeur de Harlez dans la *Revue catholique*, où se trouvent relatés tous les préceptes de la religion de Brahma. C'est un code de despotisme, de cruautés, d'absurdités et d'inégalité sociale, et c'est un libéral belge qui vient vanter ces doctrines comme préférables à celle du Christ qui a prêché au monde dans la plus noble signification de ces mots la liberté, l'égalité et la fraternité, sans y ajouter, il est vrai, *ou la mort;* il a laissé ce complément à l'école révolutionnaire, qui, avec une rare inconséquence, frappe et menace de mort ses adversaires, tout en demandant hypocritement l'abolition de la peine capitale.

Dans cette situation, en présence d'un ministère évidemment hostile aux croyances catholiques, et de la majorité multicolore qui le soutient, quel est le devoir des catholiques? Leur devoir est de s'unir plus étroitement que jamais pour défendre les bases essentielles de l'ordre social menacées par d'imprudentes et décevantes utopies. Cette tâche a été dignement remplie par nos amis de la Chambre qui ont élevé à une grande hauteur les discussions du Parlement; ils ont prouvé une nouvelle fois que ces « crétins » de cléricaux valent bien leurs adversaires radicaux ou doctrinaires, de même que les Frères prétendûment ignorantins valent bien les instituteurs laïques, comme le démontrent les succès qu'ils obtiennent dans tous les concours.

Ces expressions : *cléricaux*, *crétins*, *ignorantins*, me rappellent une boutade spirituelle de M. Cochin : « Il y a, disait cet homme éminent trop tôt enlevé à notre cause et à notre affection, « il y a des mots *épitaphes* et des mots *enseignes*. Le mot *enseigne* sert à l'échafaudage d'une institution, d'une idée, d'un homme: *immortels principes de* 89, *fraternité humaine, progrès*. Le mot *épitaphe* suffit pour enterrer un homme : *rétrograde, clérical, jésuite*. » Volà ce que nous voyons aussi en Belgique où le pavillon libéral couvre toutes les marchandises, de quelque nature, de quelque provenance qu'elles soient, et suffit pour les recommander au public, tandis que le pavillon « clérical » ne peut couvrir que des marchandises prohibées ou de rebut.

Je vous ai dit que, pour combattre avec succès, nous devions pouvoir user de toutes nos armes, et je vous ai signalé l'imprudence qu'il y avait à en fournir à nos adversaires ; je viens d'ajouter que nous devons être plus unis que jamais. Ce n'est pas au Parlement où parmi nos amis règne heureusement une patrio-

tique union, ce n'est pas au Parlement que ces imprudences sont à craindre mais n'est-il pas désirable et même nécessaire que ces imprudences soient évitées dans tout le pays?

Quel est le terrain sur lequel nous devons nous placer ou, pour parler plus exactement, sur lequel nous devons demeurer, car nous ne l'avons jamais déserté? C'est celui de la Constitution. Nous devons, comme nos amis l'ont fait à la Chambre, nous déclarer constitutionnels, franchement, sans arrière pensée comme l'a déclaré dans sa brochure le P. De Buck lui-même. Je ne chercherai pas à vous démontrer, ce que tous les gens sensés savent et comprennent, que tout changement à la Constitution se ferait dans un sens hostile à la cause catholique. Cette vérité est reconnue par ceux mêmes qui commettent l'imprudence et l'inconséquence de combattre à tout propos et hors de propos notre pacte fondamental. Et pourquoi cette conduite? Au point de vue politique a-t-elle quelque utilité? Personne ne peut sérieusement le soutenir. Est-elle nécessaire au point de vue religieux? Pas davantage, et telle est l'opinion souvent exprimée par S. S. le Pape Léon XIII, qui connaît, apparemment, un peu mieux que certains journalistes ce que réclament les intérêts et les principes religieux.

Nos adversaires nous objectent sans cesse le *Syllabus* et les encycliques, ils nous interrogent sur nos sentiments à cet égard, sur notre obéissance aux principes que contiennent ces documents. Je me permets d'émettre l'avis que nous ne devons pas accepter de discussion sur ces points qui touchent à notre for intérieur, et que nous devons dénier à nos adversaires le droit de nous faire subir un examen de conscience. Nous n'avons pas à expliquer, encore moins à justifier, à la demande et à la satisfaction des libéraux, les documents émanés du Souverain Pontife; les devoirs qu'ils peuvent prescrire, les obligations ou les défenses qu'ils peuvent nous imposer, tout cela nous regarde exclusivement, et tant qu'aucune parole, aucun acte de notre part ne vient manifester l'intention d'enfreindre les prescriptions constitutionnelles, nos adversaires n'ont pas le droit de se faire les inquisiteurs de nos pensées intimes pour tâcher d'y découvrir les indices des plus noirs complots. Imitons sous ce rapport le silence de nos adversaires. N'ont-ils pas dit à nos amis, dans les dernières séances, qu'ils ne pouvaient pas interroger les libéraux sur leurs convictions religieuses, ni leur demander de faire un acte de foi ou de réciter leur *credo?* Or, lorsqu'on

nous oppose le *Syllabus*, et qu'on nous invite à nous expliquer sur son contenu, que fait-on d'autre que de nous demander notre *credo*, en d'autres termes de nous demander compte de notre soumission aux principes consignés dans ce document, non tel qu'il est en réalité, mais tel que l'interprètent les ennemis de l'Église ?

Mais ce n'était pas assez de nous accuser de vouloir, comme ultramontains, renverser la Constitution : on a renforcé ce grief en nous représentant comme des socialistes, ou du moins comme leurs alliés, afin de pouvoir nous qualifier de révolutionnaires. Méconnaître à ce point les principes des citoyens qui défendent toutes les bases de la société, la propriété, l'hérédité, la famille, la religion, transformer les catholiques en socialistes qui ont justement pour but de renverser toutes ces bases, c'est au moins aussi absurde que si l'on soutenait que la maxime de Proudhon : « La propriété, c'est le vol, » est tirée du décalogue qui nous enseigne : « Bien d'autrui tu ne prendras. » Cette incroyable assertion a été mise en avant à propos des catholiques allemands qui, lors de la discussion de la loi antisocialiste, ont joint leurs voix à celles des progressistes et des socialistes pour repousser le projet. On peut ne pas approuver, dans cette circonstance, la conduite politique des catholiques allemands, mais si l'on se rappelle que, tout en votant comme les socialistes, ils ont énergiquement répudié toutes leurs doctrines et toutes leurs aspirations, on devra reconnaître que l'accusation lancée contre eux est aussi fausse qu'injuste. Je ne me serais pas occupé de cet incident, perfidement exploité contre les catholiques, s'il ne me fournissait pas un argument à l'appui de la thèse que j'ai toujours soutenue, celle de notre complète liberté et indépendance dans l'ordre purement politique.

Des journaux officieux allemands avaient reproché aux catholiques de s'être écartés de la soumission due au Pape qui était, prétendait-on, favorable à la loi proposée. Des journaux catholiques la *Voce della verita*, le *Messager de Florence*, la *Germania*, etc., répondirent à ces reproches de la manière suivante : « Les dépu-
» tés catholiques d'Allemagne savent très-bien distinguer l'une
» de l'autre ces deux choses, la politique et la religion, et ils
» savent également que le Saint-Siége, en tant qu'il s'agit de ques-
» tions purement politiques, non-seulement leur laisse pleine
» liberté d'action, mais n'a jamais prétendu intervenir, ni exer-
» cer de pression d'aucune sorte... Le Saint-Siége n'a jamais

» donné d'instructions en cette matière, parce qu'il n'a jamais con-
» fondu la politique et la religion. »

Quand on connaît les attaches de ces journaux dont l'un passe pour être l'organe du Vatican, on doit considérer comme étant d'une haute importance des déclarations aussi formelles et ne pas craindre d'en faire pour soi-même l'application dans les circonstances où nous nous trouvons.

Nous disons donc que si, dans notre pays de liberté, il est permis à chacun d'entamer des discussions théoriques sur les lois constitutionnelles ou autres et sur les modifications qui pourraient éventuellement y être apportées, cette discussion n'est pas seulement permise à ceux qui critiquent et vilipendent nos institutions, elle est aussi permise à ceux qui les défendent comme étant pour notre pays une nécessité sociale. Je me place au nombre de ceux-ci, et en défendant nos institutions nationales contre des attaques que rien ne justifie, je crois servir utilement mon pays et même la cause catholique. J'enlève ainsi à nos adversaires les armes dont ils usent contre nous, en nous rendant solidaires de ceux qui, ne cessant de répéter que nos institutions sont funestes, donnent à penser par là qu'ils n'attendent que le moment propice pour en délivrer le pays. Je suis loin de dire que telle soit leur intention, mais ils fournissent par ce langage peu compréhensible par nos adversaires, un prétexte de le supposer.

Si nous n'avons pas d'espoir de ramener à notre opinion les catholiques auxquels je viens de faire allusion, je voudrais au moins pouvoir les déterminer à s'abstenir, par patriotisme, de toute attaque contre notre régime actuel. Qu'ils songent donc aux avantages qu'il leur procure et au danger de compromettre ces avantages par des revendications dont ils ne peuvent pas sérieusement espérer la réalisation.

C'est aux libertés constitutionnelles qu'on semble en vouloir ; mais quelles sont celles qu'on voudrait supprimer? Est-ce la liberté de la presse, dont je suis loin, du reste, de nier les écarts et les funestes résultats? Veut-on rétablir la censure? les catholiques en seraient les premières victimes, car dans l'état où nous nous trouvons le censeur ne serait certainement pas l'Église, mais le gouvernement de M. Van Humbeeck.

Pour l'enseignement, c'est la liberté que nous demandons tous, et comment maudire chez nous cette liberté qui a permis l'érec-

tion de cette admirable Université de Louvain, et de tant de colléges florissants? Si cette liberté n'existait pas, nous serions réduits aux établissements d'éducation placés sous la direction et la surveillance *exclusives* de M. Van Humbeeck. Est-il juste, est-il sage de condamner un régime qui nous permet de donner à nos enfants une éducation chrétienne, et de former des générations croyant en Dieu et en observant les préceptes?

Ce ne sont pas les catholiques sans doute qui critiqueront la liberté d'association; ne se plaignent-ils pas, au contraire, des entraves qu'on cherche à mettre indirectement à cette liberté?

Quel est donc, en définitive, le but que l'on poursuit, et surtout comment compte-t-on pouvoir le réaliser pratiquement? c'est pour moi une enigme, et, en attendant qu'on s'explique, je crois prudent et politique de nous attacher, non à la recherche de l'absolu, mais à celle plus modeste du possible et du relatif. Marchant dans cette voie, que faut-il rechercher et consulter? Évidemment, les besoins, la situation morale et les vœux du pays. Or le pays qui, en grande majorité, est catholique, aime aussi la liberté, qui est chez nous de date ancienne. Le zèle immodéré de gens sans mission qui réclament parfois des choses qui ne sont pas obligatoirement prescrites, éloignent du parti catholique bien des hommes qui ont conservé des sentiments religieux et finissent par ébranler, comme le disait l'archevêque de Paris, l'obéissance réellement et légitimement commandée. Je me trompe, peut-être, mais voilà, consciencieusement, la situation telle qu'elle m'apparaît.

Je crois donc, sans contester à personne sa liberté entière d'appréciation, qu'il importe de bien établir que ces attaques incessantes contre nos institutions sont désapprouvées et répudiées par la très grande majorité des catholiques.

Non-seulement, je suis et je resterai fidèle à la Constitution; mais, loin de la regarder comme un pis-aller dont il faut préparer le renversement, je ferai tous mes efforts pour la maintenir intacte, car j'aime le régime qu'elle établit et toutes les libertés qu'elle consacre, non pas d'une manière illimitée, ce qui serait l'anarchie, mais sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés, en d'autres termes, sauf la répression de la licence et des abus. Je me sépare donc complétement, en politique, de tous ceux, quels qu'ils soient, qui attaquent notre constitution dans le présent ou la menaçent dans l'avenir.

Je pense que cette déclaration paraîtra à nos adversaires suffisamment claire et catégorique, et j'espère que mes amis croiront pouvoir y adhérer. C'est le moyen de couper court à toute fausse interprétation et de dissiper tous les malentendus.

Quoi qu'il en soit, en m'exprimant comme je l'ai fait, j'ai obéi à la voix de ma conscience, de ma raison et de mon patriotisme, et je crois avoir fait acte de bon citoyen.

Baron J. D'ANETHAN.

CONCOURS DE LA REVUE GÉNÉRALE.

Dans le nombre des « romans historiques » parvenus à la *Revue*, nous avons omis de citer le n° 3 :

Fanny de Hamal ou les ruines du château de Rummen.

Devise : Si simple que soit cet écrit,
L'Espérance encore me sourit.

Les résultats des concours ne pourront être proclamés que le 1er février prochain.

SITTING BULL [1].

(*Suite.*)

IV

Les États-Unis et les Indiens.

« *Nous crevons de faim et de misère. Le seul contact des blancs nous a empoisonnés* (2). » Ces paroles funèbres, je les ai vues inscrites, en lettres de sang, sur la porte de cet enfer terrestre où les Américains tiennent enfermées les dernières tribus indiennes, et, comme le poëte florentin, je m'arrête avec un sentiment de terreur et de pitié à l'entrée de la *cité dolente,* où, à travers les ténèbres, retentissent les gémissements de la *race perdue* qui, depuis longtemps, a *laissé toute espérance.*

Quivi sospiri, pianti ed alti guai
Risonavan per l'aer senza stelle
Perch'io al cominciar ne lagrimai.

Oui, c'est un enfer dans lequel j'invite maintenant le lecteur à descendre avec moi, et un enfer d'autant plus affreux que nous sortons du paradis des *Réductions,* qui n'est plus aujourd'hui, pour ses anciens habitants, qu'une belle vision évanouie et qu'un douloureux souvenir !

Pourquoi l'œuvre admirable commencée par l'Église catholique, et qui, dès les premiers jours, avait produit de si magnifiques résultats, doit-elle avorter misérablement sous les yeux de la génération présente? Après l'exposé sincère et impartial qui précède, je crois avoir mis le lecteur à même de répondre sans hésiter à cette question, et je ne crains pas d'être désavoué par lui, si maintenant je me permets de formuler en son nom la

(1) *Voir* les numéros de septembre, octobre, novembre et décembre.

(2) Discours du chef *Black-Hawk* (Faucon-Noir). V. Lettres du P. Desmet, I p. 286.

réponse : « Le seul obstacle à la conversion et à la civilisation de la race rouge, ce sont les États-Unis. » Et si cette affirmation catégorique devait encore rencontrer quelques incrédules, j'espère que la lecture des pages qui vont suivre suffira pour dissiper les derniers doutes.

Je le répète donc, sans les États-Unis, les Peaux-Rouges de l'Amérique septentrionale seraient aujourd'hui une nation chrétienne et civilisée, et Dieu seul sait ce que l'avenir lui garderait de grandeur et de gloire ! Les États-Unis ont étouffé dans le germe cette civilisation naissante ; aujourd'hui encore, c'est avec un aveugle acharnement qu'ils la poursuivent de poste en poste, et qu'ils en éteignent les premières et incertaines lueurs. Et cela, sans que les exigences de leur propre sécurité les y forcent, sans que les besoins de leurs développements toujours nouveaux leur fassent une loi de vivre au détriment des Indiens : non ! froidement, systématiquement, et qu'on me permette d'ajouter franc-maçonniquement, ils semblent avoir décidé la suppression de la race rouge : *uti ne siet!* Que les Américains aient clairement conscience de l'énormité du forfait qu'ils achèvent en ce moment, c'est ce que je ne veux pas prétendre, et j'accorderai même qu'ils n'ont pas regardé leur crime en face, avant de le commettre : mais leur terrible responsabilité n'en sera pas diminuée, parce qu'ils ont agi avec la plus coupable ignorance de la tâche qui leur avait été confiée par Dieu !

C'est un fait universellement attesté, que les Peaux-Rouges sont d'autant plus humains et plus traitables qu'ils vivent plus éloignés de la civilisation blanche. Le lecteur a pu voir ci-dessus combien les *Têtes-plates* et les *Pends-d'oreille*, par exemple, qui vécurent pendant longtemps dans la paisible solitude des Montagnes-Rocheuses, l'emportaient en douceur, en probité, en bienveillance sur les féroces Dacotah du Missouri, ces voisins immédiats des blancs. Et c'est là une règle générale : plus on s'avance vers le Far-West, plus on est étonné de voir le type indien s'adoucir et se présenter sous un jour favorable. Interrogez là-dessus les missionnaires, il vous répondront unanimement que c'est le contact des Américains qui est le plus grand fléau pour les mœurs des sauvages. Pour eux, il n'y a pas le moindre doute à ce sujet, et je ne pense pas que quelqu'un soit tenté de nier ou leur compétence, ou leur sincérité. Et il faut bien qu'ils aient une grande peur de ce contact, puisque leur premier soin, aussitôt qu'ils sont parvenus

à grouper quelques Peaux-Rouges, c'est de leur chercher un établissement aussi reculé que possible, où ils vivent en dehors de toute communication avec leurs *frères blancs*. C'est à cette précaution que les jésuites du Paraguay avaient dû tous leurs succès, et l'on a vu que cet exemple avait été imité dans l'Amérique du Nord par leurs confrères modernes. O humiliation! Serait-il donc vrai, comme l'a prétendu le plus misérable des sophistes, que l'homme, sorti bon des mains de la nature, se corrompt au milieu de la société? Non, sans doute, puisque la société est la forme indispensable de son existence humaine, et que nous la retrouvons à des degrés différents, chez les sauvages les plus dégradés comme chez les Européens les plus fiers de leur intelligence et de leurs talents. Mais ce qu'on ne peut contester, c'est qu'une civilisation qui méconnaît sa base religieuse, ne fonde que sur le sable et ne fait qu'accumuler des ruines autour d'elle : et on verra bien que c'est précisément pour avoir, sans relâche, violé la loi chrétienne dans leurs rapports avec les Peaux-Rouges, que les Américains ont amené ce peuple à l'état d'abjection et de décrépitude où il languit à présent.

« *Le seul contact des blancs nous a empoisonnés.* » Donnez à ces paroles leur sens le plus littéral, et vous n'exagérerez pas. Chaque fois qu'un colporteur blanc a pu pénétrer parmi les Indiens, il leur a porté *l'eau-de-feu*, et ces malheureux enfants du désert, pour qui cette boisson était aussi délicieuse que terrible, s'y adonnèrent en vrais sauvages, c'est-à-dire avec une passion dont rien ne contenait la violence. Les effets ne se firent pas attendre, et dès lors, cet empoisonnement infâme et impuni d'une nation entière continue sans relâche. Un lecteur européen se figure difficilement ce que l'ivrognerie peut faire d'un sauvage : les plus dégradés de nos compatriotes, dans leurs plus mauvais instants de fureur bachique, ne pourraient pas tomber aussi bas, étant toujours maintenus à un certain niveau d'humanité que les fumées de l'ivresse elle-même ne peuvent pas entièrement oblitérer. Chez les sauvages, au contraire, l'homme ne se retrouve plus même dans l'ivrogne ; le Peau-Rouge ivre est une bête fauve altérée de sang. J'ai déjà cité les effrayants ravages de *l'eau-de-feu* chez les Pottowatomies, et ces exemples, qui se présentent chez toutes les autres tribus, me dispensent d'insister longuement sur ces hideux tableaux. La correspondance du P. Desmet est toute remplie du récit des atrocités que la boisson fait commettre

aux sauvages (lettres II, 40, 93, 112, 226), et des terribles conséquences qu'elle entraîne. L'eau-de-feu, dit-il, les moissonne par centaines. Certaines tribus semblent se fondre à vue d'œil, tant le chiffre de la population y diminue avec une rapidité effrayante. En 1847, écrit l'apôtre des Osages, dans un seul petit village de cette nation, trente jeunes gens périrent victimes des excès de boisson. Des femmes et des enfants, dans un état de bestiale ivresse, se traînaient à terre comme des animaux et se vautraient sur le sol auprès de leurs *wigwams*. Il n'y a pas de fait dont l'influence soit si funeste et si générale sur ces malheureuses peuplades ; il n'y en a pas qui soit plus unanimement attesté. Les *Lettres Édifiantes* du XVIIIe siècle racontent les mêmes scènes et exhalent les mêmes plaintes que les missionnaires d'aujourd'hui. Récemment encore, le Révérend Whipple, évêque protestant du Minnesota, affirmait dans une lettre rendue publique, qu'il pouvait compter cent assassinats commis en dix-sept ans par les Indiens dans le Minnesota, tous sous l'influence de l'eau-de-vie que leur avaient fournie les blancs, en violation de la loi (1). Car il y a, chose curieuse, des lois prohibitives de cet infâme trafic ; mais est-il nécessaire d'ajouter que, comme toutes celles qui règlent les rapports des blancs avec les Indiens, elles ont été outrageusement violées ou pour mieux dire ignorées par les premiers ? Et ce qui est bien fait pour attirer sur les victimes la douloureuse sympathie de tout honnête homme, c'est que plus d'une fois elles se débattent avec une courageuse énergie entre les mains de leurs ignobles corrupteurs, et que, obéissant à un pressentiment trop justifié, elles repoussent aussi longtemps que possible, le perfide présent de la civilisation blanche. Qu'on écoute cette réponse indignée des Indiens *Corbeaux* aux colporteurs d'eau-de-vie, et qu'on dise ensuite de quel côté sont les vrais sauvages :

« A quoi bon votre eau-de-feu ? Elle brûle la gorge et l'estomac ; elle rend l'homme semblable à un ours ; dès qu'il en a goûté, il mord, il grogne, il hurle et finit par tomber comme un cadavre. Votre eau-de-feu ne fait que du mal. Portez-la à nos ennemis, et ils s'entretueront, et leurs femmes et leurs enfants feront pitié. Quant à nous, nous n'en voulons pas ; nous sommes assez fous sans elle. » (2).

(1) *Times* du mois d'avril 1876.
(2) Mont. Roch., p. 369.

Ce fait méritait d'être mis en pleine lumière à cause de ses terribles conséquences; au demeurant, il ne forme qu'un anneau dans une longue chaîne de violences et d'iniquités. On ne persuadera jamais à un Américain, qu'étant de tout point supérieur à un Peau-Rouge, il n'a pas sur ce dernier à peu près tous les droits que l'homme a sur l'animal. A moins que la voix de la religion ne parvienne à triompher dans son âme de ce préjugé tout païen, partout il poussera jusqu'à ses dernières conséquences ce qu'il regarde comme un droit imprescriptible. Abuser de sa supériorité naturelle pour se faire un esclave de son semblable, au lieu de s'en servir pour l'élever jusqu'à soi, voilà ce qui constitue toute la différence entre la pratique du paganisme et la doctrine chrétienne, entre l'attitude des Yankees et celle des missionnaires. A part des exceptions trop rares, c'est en vrai païens que les pionniers et les *bordermen* se conduisent envers les Peaux-Rouges. Ce *whiskey*, cette boisson de mort qu'ils les forcent à recevoir de leurs mains, ils ne le leur cèdent qu'à des prix exorbitants, et dans toutes les transactions ils profitent de leur simplicité ou de leur ignorance pour les dépouiller. Bienveillants et paisibles lorsqu'ils viennent, pour un prix dérisoire, acheter des terres et s'établir au milieu des Indiens comme des colons inoffensifs, ils deviennent bientôt arrogants et oppresseurs lorsqu'ils se sentent à l'abri dans leur maison bien défendue, ou protégés par des voisins de leur race : alors les malheureux Indiens ne connaissent plus de repos; toutes les espèces de vexations pleuvent sur eux. On empiète sur leurs terres, on les chasse de leur propre patrimoine, on outrage leurs femmes et leurs filles, on organise parfois contre eux de véritables battues. Un Américain qui a longtemps vécu avec les Indiens et qui a été indigné des vexations dont ils sont les victimes, le capitaine Mac Donald, flétrit de la manière la plus énergique la conduite de ses compatriotes. « C'est devenu presqu'une habitude chez les hommes de la frontière, écrit-il, d'outrager les Indiennes, et j'ai vu moi-même de ces infortunées violentées sous les yeux de leurs maris, que les blancs abattaient à coups de fusil lorsqu'ils osaient se plaindre ou faire mine d'intervenir.... Je connais une réunion où des Indiens avaient été convoqués par les blancs, et où, à peine arrivés, ils furent accueillis à coups de révolver et égorgés jusqu'au dernier. » (1). On ne peut pas ouvrir les *Annales de la Propagation*

(1) New-York Hérald du 10 juillet 1876.

de la Foi ou les *Missions catholiques,* sans y lire le récit des mêmes cruautés. C'est l'égorgement de tout un peuple, c'est la suppression perfide et insensible de la race rouge, le tout impunément et sous les yeux de la nation américaine. De temps en temps, il est vrai, le *Grand'Père* de Washington intervient, mais c'est quand les malheureux Indiens ont perdu patience et qu'ils ont rendu aux blancs outrage pour outrage et sang pour sang : et alors encore, le rôle du gouvernement consiste, non pas à réprimer les excès des siens, mais à consacrer, par des traités avec les Indiens, les usurpations dont ils ont été victimes.

Et si l'établissement de la classe relativement paisible des colons parmi les Indiens ne peut se faire sans ce cortége de ruines et d'atrocités, que sera-ce donc, lorsque au lieu de cette immigration lente et successive, ce sera une immense et formidable inondation comme celle des chercheurs d'or? Alors l'imagination est impuissante à se figurer ce que des hommes, des chrétiens peuvent se permettre de forfaits et d'infamies. L'histoire de l'invasion de la Californie et de l'Orégon par les chercheurs d'or est toute récente, et ses souvenirs de spoliation, de viol et de massacre sont une des pages les plus lugubres des annales de ce siècle : il suffira de savoir que de 1850 à 1860, la population indienne de la Californie est tombée de 100,000 à 30,000 âmes, et combien en reste-t-il encore aujourd'hui? On peut donc dire que la présence d'une veine d'or dans les entrailles de leur sol est une véritable malédiction pour les Indiens, et ceux du Missouri n'ont pas échappé à cette fatalité de l'or!

Mais il ne suffit pas aux blancs d'exterminer les Indiens par le fer ou de les empoisonner par l'alcool : leur œuvre de mort ne serait pas complète, si, en tuant les corps, ils ne tuaient aussi les âmes, et n'étaient de cette manière plus funestes encore à ceux qu'ils épargnent qu'à ceux qu'ils massacrent. Les crimes des chrétiens de race blanche, dont ils sont tous les jours les témoins ou les victimes, constituent pour les Peaux-Rouges un argument victorieux contre la doctrine du salut. Que répondre à ces naïfs et terribles logiciens, lorsqu'au missionnaire affirmant que le christianisme rend les hommes meilleurs, ils objectent ces tristes spécimens de la race blanche qu'ils ont toujours sous les yeux? Rien sans doute, et c'est parce qu'ils sentaient profondément la gravité de cet obstacle que tous les missionnaires catholiques ont isolé leurs néophytes du contact des Américains, et ont mis entre les

uns et les autres toute l'étendue du désert. Ne faut-il pas vraiment que les Indiens aient fait de singuliers progrès dans la vie religieuse, pour que leur foi résiste à des scènes comme la suivante, rapportée par le généreux P. Grassi? Des Yakamas, exaspérés des outrages quotidiens que leur tribu avait à subir de la part des blancs, s'étaient vengés en tuant un de ces derniers. Aussitôt la milice de l'État est convoquée et expédiée dans le pays, mais pour punir la tribu entière des représailles commises par un de ses membres, il fut décidé que le jésuite qui évangélisait le Yakama était le grand coupable qui les avait poussés à prendre les armes, car, en Amérique comme chez nous, il est de rigueur qu'il y ait un jésuite dans tous les crimes commis contre cette loi morale pour laquelle meurent les jésuites.

Les miliciens envahirent donc la paisible tribu des Yakamas, d'où le missionnaire avait dû fuir; après avoir dévoré toutes les provisions du pauvre village, ils voulurent montrer aux Indiens un échantillon de la civilisation blanche! « Se partageant les vêtements et les ornements sacerdotaux, ils s'en affublèrent et parcoururent, comme des hommes ivres, toute la mission. Quelques-uns parodièrent le prêtre à l'autel, tandis que d'autres dansaient, sautaient et hurlaient, tous vomissant les imprécations les plus horribles contre le missionnaire qui leur avait échappé » (1).

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il pas dans la grande nation américaine des sentiments plus généreux à l'égard des Indiens, et faut-il la juger tout entière d'après les excès presque inévitables commis par les pionniers et les colporteurs sur les frontières?

Certes, il serait injuste et puéril de contester qu'en dehors des populations catholiques, dont la main et le cœur sont toujours ouverts pour tous les malheureux, beaucoup de protestants américains professent envers les Peaux-Rouges une bienveillance et une compassion sincères. Imitant, un peu tard il est vrai — l'exemple de l'Église catholique — les protestants, eux aussi, possèdent aujourd'hui leurs missions et envoient leurs travailleurs au milieu des peuples assis à l'ombre de la mort. Mais c'est ici que l'invincible stérilité du protestantisme apparaît avec une évidence dont l'éclat ne peut être nié que par une mauvaise foi systématique. Je crois pouvoir affirmer que pas un homme sincère, quelle que soit d'ailleurs la tournure de son esprit, ne gardera le moindre doute à

(1) Missions catholiques du 10 janvier 1873.

ce sujet après avoir lu le célèbre ouvrage de Marshall, intitulé *les Missions chrétiennes*, dans lequel ce protestant anglais a pour jamais cloué au pilori de l'histoire les travaux évangéliques de ses coréligionnaires, en même temps qu'il rendait le plus glorieux hommage à la fécondité de la propagande catholique.

Et certes, ce n'est pas le tableau des missions protestantes en Amérique qui constitue le moindre élément de conviction dans la démonstration irréfutable de l'auteur anglican. Les émissaires protestants — car je ne saurais me résoudre à les gratifier du sublime titre de missionnaires — sont bien les gens les moins faits pour ce métier de *pêcheurs d'âmes*. Plantureusement payé par les sociétés évangéliques, et certain d'être bientôt dédommagé de son douteux dévoument de peu d'années par une jolie position dans quelque grande ville (2), l'homme aux bibles, menant vertueusement à son bras Madame la révérende et escorté d'un respectable cortége de bambins bien élevés, débarque un beau jour dans la ville de la frontière où il doit faire son stage de ministre. Pendant que le missionnaire catholique, pauvre et seul, use sa vie à courir à travers les neiges et les sables brûlants du désert, sans espoir d'autre récompense ici-bas qu'une mort cruelle ou même le martyre, le *dominé*, exempt de toute exaltation mystique et sachant qu'en bon père de famille il se doit aux siens, s'installe confortablement dans quelque riant cottage et y dresse son plan de campagne. Que fera-t-il ? Courir le désert à l'exemple de la *Robe Noire*, abandonner les siens et compromettre une santé, une existence si précieuse à toute sa famille, il n'y faut pas penser : et qui donc aurait la cruauté d'exiger du pauvre homme un tel sacrifice ? Il est vrai que s'il ne veut pas s'y résoudre, il pourra plier bagage et retourner d'où il est venu, car les sauvages sont inaccessibles : rarement ils viennent s'égarer dans les villes, à moins qu'ils n'y soient appelés par une impérieuse nécessité ; et alors encore ils n'y font qu'une courte apparition. Le révérend se résigne à toutes ces épreuves et prend patience. Mais aussi il n'en a que plus de zèle et d'ardeur à la besogne, et de tous ces Peaux-Rouges qui viennent se présenter sur son chemin, pas un ne s'échappera sans qu'il lui ait..... donné une Bible ! C'est un beau

(2) Il y a quelques années, le *Journal de Liége* reproduisait une annonce d'une société de missions protestantes dans laquelle on demandait un missionnaire, qui devait se charger, pendant cinq ou six ans, d'un poste en Afrique, après quoi on lui promettait en Prusse, un emploi bien rémunéré.

jour pour le *dominé*, au milieu de tant d'autres si brumeux, que celui où il a pu distribuer un grand nombre d'exemplaires ! A coup sûr, l'Indien emportera précieusement le cadeau dans son désert et si, d'aventure, il sait lire, l'envie lui viendra un jour ou l'autre de laisser là les occupations de la chasse et d'étudier ces textes incompréhensibles. Dans tous les cas, le dominé a fait son devoir : à la Providence de faire le reste !

Parfois, pour tout dire, le *dominé* s'aventure jusqu'au milieu des Indiens. Non pas, bien entendu, parmi les tribus nomades, où la vie est si dure et si précaire, et où d'ailleurs tout autre qu'une *Robe-Noire* court grand risque de laisser sa chevelure ; mais enfin, il est de ces Indiens que les missionnnaires catholiques ont déjà évangélisés et dégrossis, et qui se sont laissés cantonner par le gouvernement dans des Réservations, où ils vivent sous la surveillance d'un agent américain. Ces Réservations, qui sont les colonnes d'Hercule du zèle protestant, sont un vrai pays de cocagne pour le *dominé* qui, trouvant là un champ tout défriché, n'a plus que la peine de récolter ce que d'autres ont semé. Il se met de tout cœur à la noble besogne qui consiste, non à enseigner la doctrine chrétienne à des païens, mais à pervertir, dans l'esprit faible encore des catéchumènes, toutes les notions catholiques. Œuvre malpropre et répugnante, dont on ne saurait assez flétrir le cynisme et l'immoralité ! La calomnie, l'intrigue, les menaces, les offres d'argent, tout est mis en œuvre tour à tour pour arracher quelques âmes à l'Église. La fin justifie les moyens ! Mais la droiture naturelle de l'esprit du sauvage se révolte contre ces dégradantes manœuvres. Non-seulement il reste sourd à l'enseignement glacé du révérend, mais faisant la comparaison entre lui et la *Robe-Noire*, il apprécie la différence entre les doctrines en appliquant instinctivement la parole du Sauveur : *Vous les reconnaîtrez à leurs fruits*. C'est avec de dures et mordantes paroles que sont accueillies les propositions d'apostasie. J'ai déjà cité les réponses de Pananniapapi et du chef Ignace ; de pareilles apostrophes sont sur les lèvres de tous les Peaux-Rouges mis en présence des émissaires protestants. Un jour, un de ceux-ci s'attira, de la part d'un *Kant* qu'il voulait faire apostasier, cette verte réplique : « Se convertir, c'est bon, pourvu qu'on ne change sa « religion que contre une meilleure. Pour moi, je n'en connais de « bonne que celle qui est enseignée et pratiquée par les *Robes-* « *Noires*. Si donc tu veux me convertir, il faut d'abord que tu

» laisses là ta femme, puis que tu endosses l'habit que je vais te » montrer; ensuite nous verrons. » (M. R. p. 114.) Et le Kant exhiba aux yeux du dominé tout confus les lambeaux d'une vieille soutane de jésuite.

En vérité, c'est un sentiment d'indignation et de mépris qu'on éprouve à voir ces doucereux âpôtres de toutes les folies humaines se glisser discrètement, prudemment, sur les traces glorieuses du clergé catholique, s'installer en toute sécurité dans les édifices qu'il a élevés au prix de ses sueurs et de son sang, et se livrer à leur travail délétère, comme des frelons qui dévorent le miel des abeilles. « Vous ignoriez, sécrie le *Catholic Review* dans un accès » de généreuse colère, vous ignoriez jusqu'à l'existence de ces » pauvres tribus qui vivaient dans les liens de la superstition » romaine, mais depuis que les travaux de nos missionnaires les » ont civilisés, et par là rapprochés de vous, depuis qu'il n'en » coûte plus rien d'aller à elles, voilà que vous vous sentez pris » pour elles d'une grande et soudaine piété, et que vous les inon- » dez de vos distributeurs de Bibles. »

Après ce rapide tableau de tout ce que les Américains ont à se reprocher vis-à-vis de leurs malheureux frères sauvages, j'aborde enfin le point capital qui doit être examiné ici : l'attitude du gouvernement lui-même dans la question indienne. Or je dis que cette attitude est déplorable, pleine d'incertitudes et de contradictions qui attestent l'absence de tout principe de conduite, allant depuis la faiblesse la plus insigne jusqu'à la plus criminelle connivence avec les coupables, jusqu'à la plus extrême rigueur envers les victimes. Quiconque veut apprécier cette attitude dans son ensemble, pendant un certain nombre d'années, ne trouvera pas que ce jugement pèche par excès de sévérité. Le gouvernement, sans doute, n'est pas animé de l'intention cruelle que semble pourtant trahir toute la succession de ses actes; il ne veut pas la destruction de la race indienne. La justice oblige même de convenir qu'en certains moments, il a eu de bonnes intentions et qu'il a sincèrement désiré la paix et l'amitié avec les Peaux Rouges ; mais jamais il n'a sérieusement voulu les seuls moyens qui pouvaient amener la réalisation de ses projets, et jamais il n'a mis la main à l'entreprise avec cette patience tenace et cette volonté inflexible qui ont fait faire tant de merveilles au génie américain. Je le comprends : une œuvre de ce genre est pleine de labeurs et de dégoûts ; elle ne rapporte ni gloire ni profit matériel;

elle exige d'obscurs dévouements et d'innombrables sacrifices, et ces sacrifices, ces dévouements, le pouvoir ne les a pas à sa disposition. L'éducation d'un peuple, plus encore que l'éducation d'un homme, ne peut être faite que par l'amour, et cet amour a sa source dans un mobile surnaturel que nul gouvernement ne saurait faire agir. Mais ce qu'on peut justement reprocher à toute la politique américaine vis-à-vis des Indiens, c'est de n'avoir pas vu — en supposant qu'elle ait voulu voir quelque chose, — le travail fécond et salutaire que l'Église catholique achevait sous ses yeux, et de n'avoir pas compris que sa mission était de favoriser, de protéger ce travail civilisateur. Lorsque tout lui criait que l'Église catholique était la seule vrai éducatrice de la race rouge, lorsque ses agents émerveillés lui rapportaient avec enthousiasme les résultats extraordinaires obtenus par l'apostolat catholique, lorsqu'elle prenait pour médiateur, auprès des sauvages, un jésuite qui lui rendait à plusieurs reprises la paix et la sécurité, lorsqu'enfin, de toutes les parties de l'Amérique, les voix protestantes semblaient glorifier à l'envi les œuvres de nos missionnaires, c'était le devoir de tout véritable homme d'État de reconnaître l'évidence, de se faire allié de l'Église dans sa campagne pacifique, et de lui prêter un concours dont il aurait eu à se féliciter. Que de prodiges n'aurait-on pas réalisés par cette féconde alliance de deux sociétés destinées à se soutenir toujours mutuellement, puisque, abandonnée à sa seule force morale et combattue par toutes les autres, l'Église catholique, pauvre et persécutée, avait déjà fait de si admirables choses ! Tout au contraire, le gouvernement n'a regardé qu'avec indifférence, parfois avec inquiétude et jalousie, les services que l'Église lui rendait; il l'a laissée travailler seule, accordant toute sa sympathie et toute sa protection aux stériles entreprises des méthodistes, des presbytériens, de vingt autres sectes, à qui on ne demandait que de n'être pas catholiques.

Il est inutile de dire qu'avec toutes les ressources qu'on mettait à leur disposition, les missions protestantes ne purent rien faire pour décharger le gouvernement d'une partie de ses obligations envers la race rouge, et que, sans enthousiasme ni conviction, il dut se mettre lui-même à la besogne. Ici nous allons voir à l'œuvre la société laïque, essayant de civiliser un peuple sans le concours de l'Eglise. Spectacle hautement instructif et digne de toute notre attention! Les créations du gouvernement des États-

Unis nous présentent comme la contre-partie de celles de l'Église : et après avoir vu ce que celle-ci a produit sans ressources, sans protection et par le seul dévouement de quelques pauvres missionnaires, il y a un grand intérêt à étudier maintenant ce que, de son côté, la société civile, disposant de toutes les richesses et de toutes les forces de la terre, va produire à son tour sur le même terrain. Opposition étonnante, contraste plein d'enseignements, où l'on peut, sur un petit théâtre, assister à un résumé éloquent de toute l'histoire de la société moderne!

La *Réservation*, dans le plan du gouvernement américain, joue un rôle tout à fait analogue à celui de la *Réduction* dans le plan des missionnaires. Ce sont deux institutions absolument analogues, dont les traits généraux sont les mêmes, et qui poursuivent un but identique : fixer les Indiens dans un endroit déterminé, pour y agir sur eux et les préparer par la vie sédentaire et par l'agriculture à la pratique de la civilisation. Seulement, alors que ce but n'est atteint dans les *Reductions* que par la religion catholique, la *Réservation*, n'accordant qu'une importance accessoire et parfois même nulle à toute considération religieuse, espère atteindre les mêmes résultats par des moyens purement séculiers. On peut dire que la Réservation n'est autre chose qu'une *Réduction laïque*, et qu'il y a entre ces deux établissements toute la différence qu'il y a entre les productions du génie catholique et celles de l'esprit rationaliste. Nous sommes donc ici au cœur de la question la plus vitale qui se débat dans notre siècle, et le tableau qui va passer devant nos yeux projettera une vive lumière sur les ténébres du combat qui se livre aujourd'hui dans le monde entier.

La *Reduction* est une fleur vivante produite sur l'arbre toujours vert de l'Eglise par la sève intarissable du dévouement et de la charité ; la *Reservation* est une chose abstraite enfantée par une nécessité politique au milieu de la sécheresse poudreuse d'un bureau ministériel. La *Reduction* est fondée par des apôtres qui lui consacrent joyeusement toutes leurs sueurs, tout leur sang et toute leur existence ; la *Reservation* est entreprise par des spéculateurs qui se nourrissent de la sueur et du sang de leurs pupilles. On entre dans la *Redûction* à la voix de l'amour, et c'est l'amour encore qui est le seul ciment de cette société toute volontaire. C'est la contrainte, au contraire, qui pousse les Peaux-Rouges dans les *Réservations*, et c'est la force brutale qui les y maintient, frémissants et pleins d'âpres rancunes. Et si l'Eglise et

l'Etat ont créé, chacun séparément, leur société indienne, on peut dire que la première a réalisé dans la sienne une image du paradis, tandis que celle de l'autre donne comme un avant-goût des horreurs de l'enfer !

Prenons le type idéal de ces *Réservations*, telles qu'elles ont été conçues par la politique américaine, et telles qu'elles devraient être — je dis devraient, car on verra bientôt que ce modeste idéal n'est jamais réalisé. Auprès de chaque tribu indienne installée dans la Réservation, les Etats-Unis ont établi une *agence* destinée à servir d'intermédiaire entre eux et les sauvages, et à être en quelque sorte le gouvernement de la peuplade. Ce gouvernement peut être considéré comme le modèle de l'absolution le plus complet. L'agent qui en est le chef n'est responsable qu'à Washington, et dispose pour le reste d'une autorité suprême et sans limites. C'est la Providence laïque des sauvages : une Providence qui ne connaît que ses droits. Et ces droits sont tellement étendus qu'ils ne laissent pas de place pour d'autres ! L'agent a le droit de désigner ceux qui peuvent figurer dans la *Réservation* et ceux qui doivent en être exclus; il peut chasser tous ceux qui troublent l'ordre, et il est seul juge des cas où l'ordre est troublé. Ce pouvoir discrétionnaire s'étend non seulement sur les Indiens mais même sur les blancs, et le fanatisme des sectaires protestants y a souvent eu recours pour expulser les missionnaires catholiques qui avaient baptisé et civilisé la peuplade. Et, de même que l'agent peut à son gré mettre à la porte de la Réservation les personnes qui lui sont désagréables, il peut retenir malgré eux tous ceux qui voudraient la quitter : et les moyens coercitifs dont il dispose sont assez forts pour qu'il parvienne généralement à garder la tribu captive.

L'Indien des agences est donc traité bien plus mal par la civilisation du XIXe siècle que ne l'étaient les vilains par les barbares du moyen-age : au moins le serf attaché à la glèbe trouvait-il, dans le lieu qui l'enchaînait au sol, une protection des plus efficaces contre le caprice d'un maître cruel : s'il était enchaîné, c'était au sol natal et au foyer de ses pères, et nul n'avait le droit de l'en arracher. Armé d'un pouvoir aussi redoutable, l'agent administre et gouverne avec une autorité souveraine. Il fait règner l'ordre et en réprime les violations ; et cet ordre, c'est celui que la civilisation américaine conçoit et réalise dans ses propres Etats : dure et même absurde exigence à laquelle les Indiens ne peuvent se soumettre qu'à la longue et grâce à la religion ! Mais la terreur et la

contrainte plient devant l'agent toutes les résistances, car il tient en mains la vie de tous les Indiens. C'est lui qui est le dépositaire et le dispensateur de toutes les provisions fournies, en vertu des traités, aux habitants des Réservations. Ils ne tiennent que de lui leur pain quotidien et tout ce qui est nécessaire à la vie : depuis qu'il n'ont plus la chasse pour les nourrir, ils mourraient de faim sans les distributions régulières que l'agent est chargé de faire parmi eux. Ils sont de la sorte entièrement à la merci des blancs et, sans doute, si l'on ne tenait compte ni de l'équité ni des lois de la nature humaine, on pourrait trouver dans cette organisation une certaine habileté. Rien, en effet, ne paraîtrait plus facile, que de façonner des sauvages ainsi annihilés.

Mais ce système, qui, à un point de vue purement abstrait, pourrait être apprécié, ne tient pas un instant devant un examen attentif. C'est l'éternelle erreur de tous les rationalismes de prétendre vaincre la nature humaine en la soumettant à leurs lois arbitraires, ignorant qu'il y a en elle un ressort puissant qui, à un moment donné, se dresse et emporte d'un coup tout l'échafaudage sous lequel on le comprimait ! Cette faute, le gouvernement rationaliste de Washington ne se l'est pas épargnée. Il a voulu maintenir par la force une institution essentiellement contraire aux instincts innés du sauvage, et qu'on ne lui fera accepter qu'après que ces instincts eux-mêmes auront été changés, ce qui est l'affaire du prêtre et non du politicien, du temps et non de la législation, de la persuasion et non de la contrainte ! Si la *Réduction* a porté de si beaux fruits, c'est précisément parce qu'elle avait un point de départ diamétralement opposé à celui de l'Agence, parce qu'elle se faisait aimer au lieu de s'imposer, parce qu'à ceux qui devenaient ses habitants elle avait déjà donné des croyances et des goûts qui rendaient possible l'état social où elle les appelait. Sans cela, comment attendre d'un sauvage qu'il consente à se claquemurer pour toujours dans l'étroite enceinte d'une résidence où il se consumera d'ennui et de nostalgie en pensant à ses grandes chasses, où il se sentira à toute heure du jour sous la férule d'un maître impitoyable qui ne lui passera rien, où ses actes les plus ordinaires, ses cris, ses chants, ses danses, ses jeux, ses querelles, ses accès de colère ou d'ivrognerie, tout en un mot, devient un objet de scandale et de répression ? Pour un tel homme, l'Agence n'est qu'une prison où il peut être retenu quelque temps par la peur ou par la famine, mais qu'il détestera toujours et où il restera

à jamais, comme les bêtes fauves dans leur cage, un sauvage incorrigible. Cela est fatal; l'agence sera toujours un bagne et ne deviendra jamais une société, tant que le peuple américain, si versé dans la connaissance de la Bible, ne se souviendra pas de ces paroles du psalmiste : *Nisi Dominus custodierit civitatem, in vanum vigilant qui custodiunt eam*.

On serait cependant loin de compte si l'on se figurait que le seul tort des *agences* consiste à être stériles et impraticables. Non, non! Une pensée conçue en dehors de toute inspiration religieuse ne peut être réalisée que dans les mêmes conditions. Sur le papier, l'agent est un fonctionnaire comme un autre, et on suppose partout l'exécution loyale et honnête des lois; dans la réalité, à part d'honorables exceptions, l'agent n'est qu'un bourreau doublé d'un voleur, qui voit simplement dans ses fonctions officielles un moyen de s'enrichir au prix de n'importe quels crimes! Toutes les atrocités commises par les proconsuls antiques dans les opulentes provinces de l'empire romain me laissent plus froid, je l'avoue, que les iniquités de ces misérables qui osent porter le titre de chrétiens au moment même où le sang des malheureuses peuplades qui leur sont livrées fume encore dans le désert et crie vengeance au Ciel! Il n'est pas dans l'histoire de plus lamentables pages; il n'est pas de plus tragiques aventures, si l'on en excepte peut-être les épouvantables forfaits que la Russie commet depuis un siècle en Pologne, au milieu du lâche silence de toute l'Europe. L'incroyable corruption administrative qui règne en Amérique à tous les degrés de la hiérarchie suffit à peine pour expliquer la possibilité de tant de violences, d'exactions et d'outrages à l'humanité. Souvent la charge d'agent indien est, à Washington, l'objet d'un véritable trafic, et c'est à prix d'argent qu'on se la fait conférer par les bureaux. D'autres fois, des services politiques rendus à un homme ou à un parti sont récompensés par l'octroi d'une *agence*. On se demandera peut-être comment des fonctions en apparence aussi ingrates et aussi peu lucratives peuvent donner lieu à de telles convoitises : en effet, quoi de plus triste que la vie dans une agence, et quoi de plus misérable que les sauvages qui y attendent leur pain de la générosité américaine? Qu'on se détrompe : le profit du métier consiste précisément en ce que tous les secours fournis à la *Réservation*, en vertu des traités, passent par les mains de l'agent, qui en règle la qualité et la quantité à sa guise, et qui peut se dédommager de ses longs

jours d'ennui en empochant les sommes destinées à faire vivre les Indiens : ceux-ci alors n'ont plus qu'à *crever de faim et de misère.* Et de fait, l'agent n'a-t-il pas payé aux employés du ministère le droit d'affamer ses administrés et n'est-il pas obligé, sous peine de ruine, de se retrouver sur le Peau-Rouge? De là une série de tripotages et de malversations inouïes : on grossit à plaisir les listes officielles des habitants de la *Réservation* pour obtenir des subsides d'autant plus forts, en même temps que dans la réalité on en diminue le nombre autant que possible pour économiser davantage; on traite avec des fournisseurs sans conscience, qui livrent à vil prix des provisions falsifiées et avariées. C'est ainsi qu'on a vu des agents se faire, en quatre années, des fortunes de quinze cents livres de rente (37,500 fr.) ! Ce que les malheureux Indiens ont à souffrir dans les serres de ces vautours dépasse toute imagination. « On a vu, dit un écrivain non suspect, on a vu distribuer aux Indiens des chaussures en lisière avec des semelles de papier, des bêches de fer-blanc, du bouillon fait avec de la viande de bêtes crevées; on a vu des femmes chrétiennes picorant dans les excréments des chevaux de cavalerie, à la recherche de quelques graines à moitié digérées, dont elles nourissaient leurs enfants, pour les empêcher de mourir de faim (1). » Dante n'a pas rencontré dans les cercles infernaux un supplice comparable à celui de cette mère, et M. Laboulaye se gardera bien de raconter, dans *Paris en Amérique,* ces exploits de la république selon son cœur. Qu'on écoute encore cette autre voix protestante; c'est celle de M. Smith, commissaire indien, dans un rapport pour 1876. M. Smith n'est pas un ami des missionnaires catholiques; il se plaint de leur ingérence dans les Réservations où, selon lui, ils n'ont rien à faire, — Jésus-Christ n'était pas mort pour les Peaux-Rouges, à ce qu'il paraît. Le témoin n'en a donc que plus d'autorité lorsqu'il flétrit les agissements traditionnels de la république, et qu'il en montre les déplorables résultats dans les agences visitées par lui. « A Hoopa-Valley, dit-il, je trouvai les Indiens pauvres, misérables, vicieux, dégradés, sales, malades et à peine nourris. La dégradation morale de ces peuplades était extrême. On interpellait les vieillards et les pères de famille

(1) Ces faits sont rapportés dans une lettre fameuse du Révérend Whipple, évêque protestant de Minnesota et grand admirateur du *Peace Policy* de M. Grant, qui, selon lui, empêchera le retour de pareilles abominations. La lettre de M. Whipple a été publiée en 1876 par tous les journaux américains.

comme s'ils eussent été des esclaves; ils n'avaient d'autre loi que la volonté de l'agent; tous les lundis, ils venaient misérablement recevoir leur maigre pitance de la semaine, qui était d'ordinaire avariée. La polygamie était en pleine vigueur; les femmes s'achetaient comme du bétail; tous les crimes se couvraient au moyen d'une composition. » O paradis des Réductions catholiques! O demeures sacrées où la paix et l'innocence régnaient sous l'égide des Jésuites et qui faisiez briller aux yeux éblouis des protestants la maternité auguste et féconde de l'Eglise! Oasis qui êtes devenues aujourd'hui des tombeaux, votre seul souvenir parfume encore l'esprit du lecteur chrétien, au moment où du cloaque impur de la société américaine montent vers lui ces émanations mortelles!

Que disent encore les rapporteurs? Selon le même M. Smith, il faudrait, pour empêcher un agent de voler, lui faire un traitement annuel de 3,000 livres (75,000 francs). Le *Bureau indien*, au dire du *Times* (24 août 1876), a absorbé de 1871 à 1876 la somme fabuleuse de 48 millions de dollars, dont une grande partie a été détournée. Ce *Bureau*, ajoute le même journal, a la réputation d'être la santine le plus infecte de tous les États-Unis. » Les agents et leur entourage donnent d'ailleurs eux-mêmes aux Indiens les exemples de la plus révoltante immoralité : ils sont souvent entourés de concubines indiennes qu'ils acquièrent à prix d'argent et qu'ils renvoient quand ils en sont dégoûtés; et, se contentant de tenir l'Indien écrasé sous leurs pieds, ils l'abandonnent à toutes les mauvaises tendances de sa nature sauvage, décuplées encore par l'inaction forcée à laquelle il est astreint. La débauche et le jeu sont les seules occupations qui lui restent, et il s'y livre avec une frénésie qui hâte singulièrement l'extinction totale de la race. Il va de soi que l'influence religieuse est absolument nulle dans de pareils milieux, et que le missionnaire ne peut qu'y voir compromettre la majesté de l'Evangile. Quant au gouvernement, dont les intentions, peut-être sincères, sont méconnues d'une manière aussi flagrante, il semble qu'il soit impuissant et désarmé devant les crimes qui se commettent en son nom. Souvent ils lui restent entièrement inconnus : la connivence de ceux qui devraient les dénoncer, et que les coupables ont d'avance gagnés à prix d'or, ne laisse pas arriver jusqu'à lui les plaintes des misérables opprimés. D'autres fois, parfaitement renseigné et mis en demeure d'agir, il est obligé de fermer les yeux, parce que ceux qu'il faudrait frapper sont les

amis et les soutiens de sa politique : alors, rivé à l'iniquité, et sacrifiant la justice à un intérêt de parti, il laisse carte blanche aux proconsuls, qui connaissent leur impunité et qui se conduisent en conséquence. Cette inertie du pouvoir vis-à-vis des excès de tout genre dont les Indiens sont victimes n'a pas échappé à l'œil perspicace de ces derniers, qui, à l'occasion, ont su trouver des paroles sévères pour la caractériser. « Il paraît, disait en 1867 Santanka, chef des Kiowas, aux commissaires américains, il paraît que le grand chef des blancs n'est pas capable de conduire ses braves : le grand-père semble désarmé en présence de ses enfants. Il perd patience quelquefois et se fâche, lorsqu'il voit les torts et les injustices que son peuple commet contre les Peaux-Rouges. Sa voix se fait entendre comme le mugissement des vents violents, mais cette voix s'affaiblit peu à peu, et le calme le plus profond couvre ses plaintes. » (Lettres du P. Desmet, IV, p. 44.)

Faut-il s'étonner après cela si la race rouge, au lieu de se civiliser à l'école de la nation américaine, marche à grands pas vers une extinction totale ? C'est le contraire qui serait étonnant, et le moins grave de tous les reproches qu'on peut faire au travail d'éducation entrepris dans les agences, c'est d'être stérile, c'est-à-dire de ne produire aucune espèce de résultat ni bon ni mauvais. Quand, par bonheur, l'agent est un honnête homme, quand il ne commet pas trop de voleries et d'injustices, alors on peut dire que l'Indien sort de la *Réservation* tel qu'il y est entré, et il n'y a de perdu que les millions du gouvernement et les peines de ses employés. Toute la civilisation yankee a glissé sur lui sans le pénétrer. Hepworth Dixon cite un curieux exemple de cette persistance obstinée de la vie sauvage au milieu du monde civilisé. Un jour, le gouvernement s'était avisé de faire construire, pour des Indiens sauvages englobés dans la population blanche de l'Orégon, des maisons de pierres qui devaient, pensait-on, leur donner le goût et les habitudes de la vie sédentaire.

« Dans l'espace de six mois, toutes ces habitations avaient été vendues aux blancs pour quelques barils de whiskey. Un puissant chef, nommé Grande-Antilope, avait conservé la sienne. Le colonel Stevens, qui, en qualité d'ingénieur de l'État, avait construit les maisons, se rendit auprès de lui, espérant trouver en lui un caractère mieux trempé que celui de ses congénères.

» Il trouva Grande-Antilope fumant dans une tente dressée contre les murs de sa maison.

« Pourquoi vivre sous la tente, Grande-Antilope, quand vous possédez une habitation confortable ? »

Grande-Antilope sourit et répondit :

« Maison bonne pour les chevaux... pas bonne pour un guerrier... Ugh ! »

En effet, le colonel Stevens trouva le cheval de Grande-Antilope installé dans la salle à manger.

Devant de pareils résultats, la petite dose de patience et d'abnégation dont le Yankee est pourvu se trouve insuffisante : il perd courage et s'emporte contre ces brutes de sauvages qui ne se civilisent pas tout seuls ; il remplit les salles de la Maison Blanche et les colonnes des journaux de ses déclarations passionnées. C'est alors que, voulant faire illusion aux autres et peut-être à lui-même, il se met à débiter ces fameuses théories d'après lesquelles l'Indien serait absolument incapable d'être civilisé. On connaît la valeur de ces assertions intéressées, qui aboutissent définitivement à nier l'unité de l'espèce humaine ou à accuser la justice de Dieu (1), et la réponse la plus généreuse qui puisse leur être faite, c'est le silence du mépris. Bornons-nous à constater que ces insanités se débitent dans un pays qui a été témoin des merveilleux résultats obtenus en peu d'années par le P. Desmet et ses collaborateurs ! Loin de moi de prétendre disculper les Indiens de tout ce qui leur est reproché par les pseudo-civilisateurs américains. Le tableau que j'en ai tracé moi-même au commencement de ce travail me dispense d'entrer dans toute discussion de ce genre, mais je ne saurais assez protester contre l'opinion, fausse et inhumaine à la fois, que font prévaloir les oppresseurs, et à laquelle beaucoup de gens attribuent la valeur d'un axiome. Écoutez le langage du *Saturday Review*, organe anglais, d'ailleurs désintéressé dans la question :

« Les Américains ne sont pas cruels ; mais ceux qui ont été mêlés aux guerres indiennes sont habitués à regarder tout traité avec les sauvages comme dérisoire ; et en réalité, il est difficile d'observer des engagements qui, s'ils étaient contractés, ne seraient obligatoires que pour l'une des parties. Les Indiens ne se

(1) On peut voir, dans le beau livre de M. de Quatrefages sur l'unité de l'édifice humaine, avec quelle impudence les partisans du maintien de l'esclavage en Amérique ont exploité la thèse polygéniste, si favorable à l'établissement de tous les despotismes et, sans doute pour cette raison, si chaudement défendue chez nous aussi par ceux-là qui se disent les meilleurs amis de la liberté !

croient pas obligés par l'honneur à garder vis-à-vis de leurs vainqueurs blancs la foi jurée. Leur férocité, leur perfidie, bien que parfois elles ne manquent pas d'excuses, font que tout naturellement on finit par les considérer comme des ennemis irréconciliables, ou plutôt comme des animaux malfaisants. A moins qu'on ne puisse décider les Indiens vaincus à embrasser la vie agricole, il leur faut plus de terrain que le vainqueur n'est disposé à leur en accorder. Les grandes chasses deviennent de plus en plus difficiles, et des terres, situées même aux extrémités du pays, acquièrent une valeur réelle ou fictive. La destinée des Sioux est inévitable, et elle est un sujet de compassion plutôt que de regret. Les Indiens n'ont jamais été capables de former une société politique digne de ce nom, et peut-être importe-t-il peu — abstraction faite de ce qu'il faudrait dire au point de vue moral de la conduite des conquérants, — qu'ils s'éteignent graduellement ou qu'ils soient détruits par la force » (1).

Ces lignes, dans lesquelles il semble que les civilisateurs rationalistes aux abois aient voulu déposer leur bilan, contiennent une multitude d'affirmations inexactes et d'exagérations que je n'ai plus besoin de relever, et j'abandonne au bon sens du lecteur l'étrange argumentation qu'on peut résumer en ces mots : « Les Indiens n'ont pas de civilisation, donc il est impossible de les civiliser. » Je demanderai seulement à l'écrivain du *Saturday Review* où en serait aujourd'hui sa florissante patrie, si saint Grégoire le Grand et saint Augustin avaient fait le même raisonnement que lui? Sans doute, le fameux voyageur de la Nouvelle-Zélande n'irait jamais dessiner alors, sur le pont de Londres, les ruines gigantesques de Saint-Paul! Voilà pourtant le dernier mot de la civilisation yankee; voilà le dernier effort de son intelligence pour résoudre le problème des destinées humaines. Et comme cependant, disons-le à son honneur, cette solution ne lui laisse pas toujours la conscience à l'aise, et qu'il garde malgré tout une certaine notion de son devoir, son ingénieux cerveau, d'où sortent tous les jours les plans de tant de machines nouvelles, voyage plus d'une fois à la recherche de la *machine à civiliser*. Car l'Américain ne peut se persuader qu'une civilisation ne soit pas aussi facile à inventer qu'un télephone! Or, le 4 juillet 1877, la machine fut trouvée, et le résultat en devait être infaillible. Ne riez pas : l'in-

(1) *Saturday Review*, 15 juillet 1876.

venteur s'appelle *New-York Herald*, c'est le roi de la presse américaine, et, par conséquent, de celle du monde entier ; il parle *urbi* et *orbi*, à la ville impériale et à toutes les étoiles de l'Union, et la presse n'a jamais produit, dans les cinq ou six continents de ce globe, un rejeton qui lui fit plus d'honneur ! Eh bien, l'invention du *New-York Herald*, la machine à civiliser, c'est... je vous le donne en mille... c'est tout simplement le *service militaire universel et obligatoire* à l'usage des Indiens ! L'inventeur est émerveillé de sa découverte. A l'entendre, rien n'est mieux fait pour leur donner des habitudes régulières et pour les habituer au travail et à la propreté, que l'incorporation de tous les individus mâles dans l'armée. Oyez ces choses prodigieuses : *Si l'on veut mettre les sauvages sur la voie de la civilisation, il faut changer toutes leurs habitudes, et pour y parvenir, il n'y a pas de moyen plus efficace que la lente mais incessante pression de la discipline militaire.* Comme vous reconnaissez bien le Yankee, avec son rationalisme inconscient, dans cette naïve et perpétuelle adoration de la force brutale comme agent de civilisation ! Il y a d'ailleurs une parole épique dans le prospectus de l'inventeur : Sa méthode, dit-il, est celle *qui coûte le moins cher* (1) !

Revenons aux choses sérieuses. Le gouvernement américain ne peut pas même trouver, pour l'insuccès de ses entreprises, l'excuse d'une ignorance qui serait coupable d'ailleurs, si elle était réelle. Il savait, il devait savoir ce qu'il faisait. A plus de cent reprises, les missionnaires catholiques avaient élevé la voix pour l'avertir qu'on ne civilise pas un peuple à grand renfort de règlements et d'agences. Ils lui avaient prédit le résultat inévitable de ses vaines tentatives, en même temps qu'ils traçaient, par leurs exemples et par leurs conseils, le plan qu'il fallait suivre si l'on voulait sincèrement faire un peu de bien aux sauvages.

Les lettres du P. Desmet sont remplies des indications les plus précieuses à cet égard. Ce serait une chimère, dit-il, que de vouloir introduire d'emblée l'agriculture parmi eux ; il faudrait aupa-

(1) Je ne veux pas priver le lecteur du texte authentique de ce document ; le voici reproduit d'après le *New-York Herald* du 4 juillet 1877 :

« The *cheapest* and wost affective way to civilize savages is to enlist all the able-bodied males as soldiers, and thies accustome *them* to the regular habits, cleanliness and settled industry which can be enforced by military rules. *and in no other way so well.* To put a savage man fairly on the way toward civilisation, all his habits have to be changed, *and to accomplish this no method is so effective as the quiel but unceasing pressure of mititary discipline.* »

ravant leur en faire apprécier les bienfaits. L'exemple des succès remportés par lui aux Montagnes-Rocheuses est bien fait pour prouver que c'était là la seule voie à suivre. Le bon sens, l'expérience, l'humanité, tout ne se réunissait-il pas pour parler le même langage? Je conviens qu'il est plus facile de décréter la civilisation, et de crier ensuite au scandale quand les sauvages ne se civilisent pas tout seuls : mais à qui persuadera-t-on qu'une nation qui se croit à la tête de son siècle puisse se débarrasser à si bon compte d'un devoir impérieux?

Il n'a pas manqué en Amérique d'hommes éclairés et de sincères amis des Indiens qui ont essayé de fournir de meilleurs inspirations à leur peuple. « Jamais, dit le *Catholic World* de New-York, on ne civilisera un Indien d'un jour à l'autre. Celui qui écrit ces lignes se trouvait un jour dans la société d'un homme qui avait étudié la question indienne et qui possédait quelque connaissance du caractère des sauvages. Pendant qu'ils s'entretenaient, ils virent arriver un chef indien, paré de tous les insignes de sa dignité. Son équipement était des plus riches : habit d'écarlate, plumes d'aigle sur la tête, le cou chargé de colliers, aux pieds des mocassins tout parsemés de perles. C'est une folie, dit mon interlocuteur, d'attendre qu'un tel homme aille remuer la terre et travailler dans la boue : il gâterait son beau costume et endommagerait ses précieux mocassins. Commencez, ajoute excellement le même auteur, par faire de l'Indien un éleveur de bétail; ouvrez-lui des marchés, fournissez-vous chez lui de chevaux de cavalerie. Interdisez le débit des boissons alcooliques qui l'empoisonnent et le tuent. Laissez-lui sa liberté de conscience, que vous ne savez jamais respecter. Enseignez ses enfants. Apprenez-leur l'agriculture, et vous aurez ainsi la génération prochaine, mais pas la présente. » Il n'y a pas moyen de réconcilier avec la civilisation du XIXe siècle des hommes qui ont grandi et vieilli dans les idées, les mœurs et les habitudes de l'âge héroïque. N'espérez pas que *Crazy-Horse* (*le Cheval-Fou*) (1) consentira jamais à manier la pelle ou le hoyau, pas plus que Diomède ou Achille à planter des melons ou des haricots. » (*Catholic World*, novembre 1877.) Tout cela est très-juste, et je n'ajouterai qu'un mot : plus d'une fois, les missionnaires catholiques avaient même réalisé ce miracle d'une transformation

(1) C'est le nom d'un chef indien qui a joué un rôle dans la dernière guerre et dont on reparlera plus loin.

radicale et immédiate, comme on l'a vu dans les missions des Montagnes-Rocheuses.

Mais c'est précisément parce qu'ils se sentent incapables de suivre cette m thode que les États-Unis entendent brusquer les choses et précipiter le dénouement. *Go ahead !* Il n'y a pas un seul Ynnkee qui entende sérieusement se sacrifier pour l'éducation des sauvages. Écoutons encore ici les aveux du rapporteur Smith :

« Quand on considère, dit-il en parlant des agents, que ces » hommes doivent s'en aller avec leurs familles au fond de la soli- » tude sauvage, renoncer entièrement à toutes les commodités, à » tous les charmes de la vie civilisée, priver leurs enfants des » bienfaits d'une éducation en règle, mener une existence pleine » d'anxiété et de labeurs, être responsables, parfois, de plusieurs » milliers de dollars par an, se sentir exposés sans cesse aux » soupçons, aux délations, aux calomnies, et tout cela pour un » traitement inférieur à celui d'un commis de troisième classe à » Washington ou d'un percepteur des postes de village, doit-on » s'étonner que des hommes capables, honnêtes et vraiment com- » pétents hésitent et refusent d'accepter les fonctions d'agent » indien ? »

Or, dit à ce sujet la revue déjà citée, vous le savez, et toute l'Amérique le sait avec vous : il y a précisément une classe d'hommes qui n'ont pas de famille à emmener dans le désert et pas d'enfants à priver des bienfaits de l'éducation, qui, toujours prêts à renoncer aux jouissances de la vie civilisée, mènent par vocation une vie remplie d'anxiété et de labeurs, qui sont inaccessibles au soupçon et à la calomnie, qui sont capables, honnêtes et vraiment compétents, et qui ne refuseront jamais d'accepter auprès des Indiens les missions les plus pénibles : pourquoi ne vous adressez-vous pas à eux ? Cette question est absolument sans réplique, et on n'y répondra jamais, si ce n'est par ces banalités qui attestent que le rationalisme politique entre dans la période des redites séniles.

Voilà donc tout ce que la grande civilisation américaine sait faire pour les sauvages qu'elle a sous sa tutelle, voilà tout ce qu'ils peuvent attendre de sa sympathie ou de sa pitié, lorsqu'elle daigne leur en montrer un peu ! Car cela ne lui arrive pas tous les jours, de vouloir prendre vis-à-vis de ces peuples enfants l'attitude maternelle de l'éducatrice ; le plus souvent, c'est en impitoyable marâtre qu'elle sévit contre eux, et c'est alors seulement qu'elle

se retrouve dans son véritable rôle. Le Yankee n'est vraiment lui-même, et ne se ressemble jamais mieux que lorsque, renonçant à ces velléités civilisatrices dans lesquelles il apporte plus d'amour-propre que de bonne volonté, il en appelle purement et simplement à la force brutale dans ses relations avec les Indiens. On peut dire la même chose de son gouvernement. L'*agence indienne*, quelque misérable qu'elle soit dans l'exécution, n'est pas la véritable expression de la politique américaine; celle-ci se reflète avec beaucoup plus de fidélité dans la pratique traditionnelle de la transplantation.

Les politiciens de Washington n'ont pas encore renoncé aujourd'hui à cette manière commode et sommaire de se débarrasser d'une difficulté ou d'éviter un conflit, et la vieille Europe, à qui on apporte de nos jours tant d'inventions de l'autre rivage de l'Atlantique, se voit encore en ceci dépassée singulièrement par l'initiative hardie du Nouveau-Monde. Chaque fois que les blancs, dans leur marche ininterrompue vers l'ouest, atteignaient une tribu indienne dont ils convoitaient les terres ou dont la présence leur était désagréable pour une raison ou pour l'autre, aussitôt son déplacement était décidé. Qu'elle y consentît ou non, on l'arrachait au sol qu'elle occupait depuis des siècles, on la chassait sans pitié loin des tombeaux de ses aïeux, et on la poussait quelque part dans des terres reculées et provisoirement inutiles, où, bien souvent, elle s'éteignait de nostalgie et de misère. C'est une douloureuse histoire que celle de ces transplantations, et celui qui voudrait l'écrire avec tous ses lugubres détails raconterait en réalité l'épopée des souffrances humaines. Voilà des siècles que dure le triste exode de la race indienne, et, sans rougir de cet aveu éclatant de son impuissance ou de sa mauvaise volonté, le peuple américain ne cesse de balayer, du sol qu'il habite, jusqu'au dernier enfant de la race rouge. Comme un hideux abcès que le médecin au désespoir, ne pouvant le guérir, attire vers une autre partie du corps malade, ainsi les Peaux-Rouges voyagent aujourd'hui sur le sol de leur ancienne patrie, expulsés successivement de toutes les provinces, et semant de leurs cadavres la voie douloureuse au bout de laquelle ils ne trouveront que la mort.

Et, comme si ces mesures inhumaines prises envers des peuplades entières n'étaient pas encore assez odieuses, il semble qu'on ne veuille rien éviter de ce qui peut en augmenter l'horreur. Il est

difficile souvent de dire ce qu'il faut y flétrir le plus, de la pensée qui les inspire ou de la volonté qui les exécute. Comme, en ce moment même, il est parlé d'un nouveau projet de transplantation que le gouvernement aurait à l'égard des Sioux, le lecteur se fera une idée de cette chose sans nom par la description du traitement infligé en 1862 à la tribu des Winebagos :

« Ils vivaient autrefois heureux et contents, près de quelques » *branches* et lacs, dans la partie supérieure du Mississipi, et y » occupaient de belles *réserves*. Au commencement de la guerre » des Sioux, en 1862, dans laquelle les Winebagos n'avaient pris » aucune part, et malgré leurs démonstrations d'attachement aux » blancs, ils furent forcés, par les autorités civiles et militaires, » de quitter leurs paisibles demeures, leurs beaux champs et leurs » jardins. Aussitôt, toute leur *réserve*, qui leur avait été garantie » à perpétuité, fut envahie par les blancs.

» L'allocation faite par le gouvernement pour le transport des » pauvres et malheureux bannis était assez considérable, et les » provisions étaient abondantes. Rien ne manquait aux larges » promesses qu'on leur faisait « de ménager tout pour eux, afin de » les rendre heureux et *confortables* dans leur nouvelle patrie, » où rien ne leur ferait défaut. » Environ 2,000 Winebagos se » soumirent forcément à cet accord. Ils furent mis l'année der- » nière, 1863, sur des bateaux à vapeur, qu'on affréta pour trans- » porter ces figures étranges, et on les débarqua sur leur nou- » velle réserve, située en bas du grand détour du Missouri, à » 1,363 milles de son embouchure et à environ 3,000 milles de » leurs anciennes demeures. Quels préparatifs avait-on faits » pour recevoir tant de malheureux, qui se voyaient forcés de » quitter leurs tentes, leurs cabanes, leurs champs, leurs jardins, » leurs moulins, leurs pêcheries? On leur donnait en échange une » portion du désert, comparativement inculte et misérable, » dépourvue d'animaux et de gibier, et, de plus, on les campait » dans le voisinage des Sioux, leurs mortels ennemis d'ancienne » date.

» Lorsqu'ils arrivèrent en cet endroit, la saison des semailles » était déjà trop avancée pour obtenir des récoltes favorables. » L'hiver dernier avait été rude et long, les sauvages furent son- » mis à de petites rations. En ce printemps ils se trouvent encore » sans grains et sans semences. Un grand nombre de leurs petits » enfants sont déjà morts de misère ; ils périssent en général de

» faim. Aujourd'hui, on les trouve éparpillés un peu partout, par » groupes de deux, trois ou quatre familles, se cachant dans les » îles et le long de la grève du Missouri. J'ai pu m'approcher de » plusieurs et, à leur grande joie, donner le baptême à dix-huit » de leurs petits enfants. Des soldats stationnent sur différents » points de la rivière, pour les intercepter et les reconduire par » force sur cette réserve de désolation, où déjà 80 malheureux » ont succombé. C'est un nouveau chaînon attaché à la longue » chaîne de cruautés et d'injustices infligées aux malheureux indi- » gènes » (1).

Si maintenant, après ces indications rapides mais suffisantes, on veut se rappeler que tous les autres peuples établis en Amérique ont mieux traité la race rouge; que, malgré les horreurs sans nom qui accompagnèrent les premières années de la conquête, les Espagnols n'ont jamais essayé de détruire les sauvages, qu'aujourd'hui encore, dans tous leurs États, au sud comme au nord, les peuplades indiennes vivent en paix et peuvent envisager l'avenir sans trop de terreur; que les Français avaient même su se faire aimer de plusieurs tribus, et contracté avec elles des alliances basées sur une cordiale sympathie ; que les Anglais enfin opposent avec fierté la paix et les bonnes relations qui règnent entre eux et les sauvages de leur domaine, aux discordes sanglantes qui, dans les États-Unis, sévissent toujours entre les rouges et les blancs (2); si, dis-je, on résume ainsi, en un seul tableau, les destinées des Indiens pendant quatre siècles, et qu'on remarque qu'ils n'ont jamais été plus maltraités que par la civilisation américaine du XIXe siècle, est-ce qu'alors, en dépit de tous les préjugés contraires, on ne se convaincra pas qu'il doit y avoir au fond de cette société extérieurement si florissante et si belle un vice radical, un principe de mort qui tôt ou tard portera ses terribles conséquences? Ne se dira-t-on pas qu'il manque là la douce et vivifiante chaleur de la vie chrétienne, le souffle généreux de l'amour, le baume incorruptible de la charité? Et si les États-Unis n'emportent pas avec eux, dans leur voyage sur les chemins de l'avenir, ce viatique indispensable de toute nation moderne, cette seule garantie d'immortalité pour les peuples, que peuvent augurer de leurs destinées ceux qui ont foi en une Providence vengeresse ?

(1) Lettres du P. Desmet, III, p. 194.

(2) « In the States the Indians and the white men are in constant war, in British territory never. » *Times* du 23 août 1876.

Cette terrible responsabilité qui pèse sur les Américains, beaucoup d'entre eux l'aperçoivent et s'en épouvantent, et souvent ils élèvent la voix pour rappeler à leur peuple qu'il amasse des charbons sur sa tête. — *Qu'est-ce que la question indienne?* disait récemment un journal américain. *La définition en est courte sinon agréable : c'est notre déloyauté, et voilà tout.* « Notre conduite envers les Indiens, dit de son côté le *New-York Herald*, est une tache pour notre civilisation. C'est avec honte et douleur que nous pensons à la manière dont nous les avons traités. Nous n'avons gardé envers l'Indien aucune bonne foi; nous l'avons chassé comme l'ours et la panthère... On a pratiqué envers l'Indien un véritable système de brigandage... L'Indien n'a d'autre choix que de mourir de faim dans sa cabane, ou les armes à la main sur le champ de bataille. « (Cité par le *Français* du 18 septembre 1876.) « — La honte et l'humiliation, disent de leur côté les commissaires qui ont fait rapport sur la question indienne, en 1875, nous fermaient la bouche quand nous écoutions les plaintes des Indiens contre le États-Unis » (1). Les premiers personnages de la république ne parlent pas autrement. Notre conduite, dit le secrétaire de l'intérieur dans son rapport pour 1856, *notre conduite, à savoir la destruction d'un peuple que la Providence a placé sous notre sauvegarde, est indigne de notre civilisation et révolte tout sentiment d'humanité.* J'allongerais singulièrement ces pages si je devais citer la moitié seulement de ces témoignages redoutables. Il en est un pourtant qui a sa place marquée ici, parce qu'il résume, avec une concision éloquente et terrible, toute cette histoire pleine de sang et de larmes et qu'il contient en même temps le jugement de la conscience humaine sur l'œuvre du peuple américain. C'est un président de la république, c'est un des plus grands hommes de l'Union qui a prononcé cette parole vengeresse, lugubre écho par lequel la civilisation blanche répond à la plainte qui est écrite en tête de ces lignes. » *Je tremble,* disait Thomas Jefferson, *je tremble pour ma patrie quand je songe que Dieu est juste* (2).

GODEFROID KURTH.

(*A continuer.*)

(1) Le *Milwaukee News*, reproduit par le *New-York Herald*, du 29 septembre 1877.
(2) I tremble for my country when I remember that God is just.

UN OPÉRA CHRÉTIEN.

Le Polyeucte de *M. Gounod.*

L'Opéra de Paris a donné en octobre dernier une œuvre nouvelle de M. Gounod. On peut dire que depuis longtemps *Polyeucte* était la pensée favorite du maître. Il a osé entreprendre une tâche qui ressemble à la fois à une gageure, à un tour de force et à un défi. En effet, mettre en musique un sujet absolument religieux, tiré de l'histoire des martyrs; faire entonner hardiment sur la plus grande scène parisienne les fières strophes d'un *Credo* chrétien; s'emparer du théâtre de P. Corneille, lui emprunter ses plus beaux vers comme ses idées les plus nobles et les plus hardies, — ne voilà-t-il pas beaucoup d'audace?

Pour l'expliquer, il faut savoir à quelle époque l'idée de cet opéra a été conçue. C'était à Rome, en 1870, l'année du Concile. M. Gounod en était alors à ce point extrême de la renommée qui touche déjà à la gloire. Du succès, — ce fils naturel de la première, qui meurt hélas! trop souvent en bas âge — le compositeur en avait énormément en ce temps là. On s'arrachait ses photographies; on se disputait ses œuvres. Aucune musique militaire ne passait sous ses fenêtres sans se croire obligée de jouer la grande marche de *Faust.* Le compositeur jouissait de cette popularité banale dont Paris revêt tout homme dont il s'engoue, fut-il poëte, filou ou saltimbanque. Aussi M. Gounod, fatigué de cette réclame perpétuelle, alla-t-il chercher à Rome le calme, la solitude, le repos. Cette grande cité morne l'attirait. Et ses allures de cloître, qu'accentuait encore, pendant le Concile, la présence de 4,000 prêtres et évêques étrangers, émurent le grand artiste plus qu'il ne s'y attendait lui-même. Sauf quelques amis de l'Académie de France, il ne fréquentait guère que des ecclésiastiques. Cela donna même l'occasion à un reporter français de faire un mot d'esprit. Parlant dans une même correspondance de l'auteur de *Faust* et de « l'abbé » Lizt, le célèbre pianiste (1), il écrivait

(1) Lizt n'est pas prêtre : mais il a eu la fantaisie d'en porter le costume depuis quelques années.

que le premier demandait avec instance de lui céder sa soutane, mais que Lizt exigeait en échange l'adresse de Marguerite, ce que M. Gounod s'obstinait à lui refuser.

Quoi qu'il en soit, le grand compositeur fut alors sous le charme de ce que le public libérâtre appelle : « l'influence cléricale ». Il fit une marche pour les troupes du Pape et écrivit plusieurs autres morceaux religieux. Un de ses grands amis, l'abbé X, le voyant en si bon chemin, voulut même le convertir à sa façon et lui faire consacrer exclusivement son génie à la musique d'église. Mais le maître venait d'avoir un rêve doré. La vision de *Polyeucte* lui était apparue, et son imagination ardente et mystique s'était éprise aussitôt de cette idée grandiose. En effet, transporter sur les planches l'*oratorio* démodé, entourer une œuvre chrétienne de toutes les séductions de l'art, de tous les éblouissements de la mise en scène ; imposer silence aux ricanements des sceptiques comme aux murmures des timorés ; prouver enfin par un succès, aux incroyants comme aux intolérants, que le théâtre comporte l'épopée religieuse autant que la fiction dramatique et que, loin de s'exclure l'un l'autre, ils peuvent se compléter tous deux sans inconvenance, comme sans banalité, quelle mission ! quel apostolat !

Et de ce mariage de l'inspiration du musicien et de la foi ne devait-il pas résulter nécessairement une œuvre dont le sujet répondît à l'idéal et l'exécution au sujet ? *Polyeucte* avait tenté jadis le plus généreux des poëtes ; quoi d'étonnant alors si cette légende — pétrie de vertu et d'héroïsme — allait séduire aussi le plus enthousiaste des artistes ?... Celui qui avait interprété Gœthe dans son idéalisme romanesque ; celui que le délire amoureux de Skakespeare avait si délicieusement inspiré, — sentait maintenant comme un désir vague de purifier son talent et d'élever ses chants jusqu'à l'épopée chrétienne. Voilà pourquoi M. Gounod composa la plus grande partie de son *Polyeucte* à Rome même. Il s'enivrait parfois des parfums religieux de la cité moderne et parfois s'inspirait aussi des souvenirs païens, des splendeurs mortes dont elle a encore conservé tant de traces !

Cet opéra nouveau devait paraître peu de temps après son retour d'Italie. D'abord les événements politiques s'y opposèrent. Ensuite, ce fut un roman privé — mais auquel le public n'a été que trop initié — qui retarda l'exécution.

Certes, je ne raconterai pas ici cette histoire renouvelée

de Dalila. Je rappellerai simplement que l'opéra nouveau ayant été soustrait à l'auteur par une main devenue ennemie, M. Gounod dut accomplir le tour de force inouï d'écrire à nouveau la partition tout entière, et cela de mémoire... Quelque chose comme *cinq millions* de notes à retrouver !

Après de telles vicissitudes, on pouvait espérer que la *jettatura* cesserait de poursuivre le compositeur et son œuvre. D'autres difficultés se présentèrent cependant. Jadis pour interpréter dignement le *Polyeucte* de Corneille, il fallait le concours de Talma. Pour chanter celui Gounod on demandait partout un Duprez, un Noury, mais non pas des artistes de second ordre, comme ceux que Paris possède en ce moment. Aucun talent nouveau ne s'est manifesté depuis quelques années. L'auteur hésita longtemps avant de confier aux interprètes actuels une œuvre d'autant de difficulté et de valeur. Il aurait peut-être mieux fait d'attendre encore. Certes MM. Salomon, Lassalle et Mlle Krauss font des efforts consciencieux pour rendre la pensée du maître; mais ils sont écrasés par ces rôles d'un souffle immense et, plus d'un morceau disparaît sous les replis de leurs voix cotonneuses et molles, alors qu'il devrait éclater dans la salle comme une fanfare et enlever l'auditoire du premier coup !

Le lecteur ne doit pas s'attendre à trouver ici un compte rendu complet et une critique détaillée de la pièce nouvelle. Nous n'avons pour entreprendre une tâche pareille ni la compétence, ni le temps, ni l'espace voulus. Néanmoins nous voulons signaler, en galoppant à travers le livret, quelques-uns des passages les plus remarqués.

Au premier acte, après une ouverture assez courte, un peu bruyante, mais laquelle règne une phrase principale d'une tendresse délicieuse, terminée par un *largo* d'un bel effet, — le rideau se lève sur le premier tableau : la chambre de Pauline. La jeune patricienne s'entretient avec le chœur, Stratonice et Polyeucte. Elle a fait un mauvais rêve cette nuit-là. Elle craint pour son époux la vengeance des dieux. Il s'intéresse trop au sort des chrétiens qu'on martyrise. Elle se trouble en apprenant que Sévère, son ancien courtisan, vit encore et va rentrer triomphalement à Militène. Pauline a là un bien beau mouvement. Elle avoue à son époux que jadis elle ne repoussa pas Sévère, mais ajoute que maintenant elle est toute à Polyeucte. Cette première

partie de l'acte n'a rien de bien saillant. Je noterai cependant quelques bribes de phrases, comme ce vers par exemple : « *Il me vit, m'aima, me donna sa foi* » du vrai Gounod.

Le second tableau est surtout remarquable par la mise en scène. C'est l'entrée triomphale de Sévère, qui apparaît au son d'une marche à grand orchestre, dont les sonorités cuivrées, stridentes, étouffent complètement un très-joli motif, relégué au second plan par l'auteur, je ne sais trop pourquoi. Vient ensuite une scène très-émouvante. Sévère reconnaît Pauline, et apprend soudain que Polyeucte est son mari. De l'émotion de ces trois héros résulte un superbe quatuor, auquel Félix, le beau-père de Polyeucte, joint sa voix. C'est une page grave, magistrale, qui termine le premier acte en laissant l'auditeur sous une très-bonne impression.

Le premier tableau du second acte se passe dans un jardin. Un chœur dans la coulisse, puis Sévère apparaît. Il se lamente d'avoir retrouvé Pauline mariée à un autre. La jeune femme — par un des ces hasards qui ne manquent jamais au théâtre — entre précisément en scène. Elle envoie ses suivantes porter des dons au temple de Vesta et chante elle-même une invocation à la déesse, morceau très-doux, simple comme une idylle et qui rappelle un peu : « O volupté de vivre » de *Roméo et Juliette*. Sévère s'avance vers Pauline ; celle-ci, en femme vraiment honnête, lui apprend que désormais elle appartient tout entière à son mari. Le guerrier se soumet tristement, mais en honnête homme, et ces deux nobles sentiments M. Gounod a su les peindre dans dans un duo délicieux, entraînant. Le musicien a compris quelles chastes réserves il devait imposer ici à la passion ; en présence de héros aussi vertueux, il fallait je ne sais quelle nuance gracieuse, éthérée, qu'il a rendue excellemment. J'ose classer dès maintenant le duo du deuxième acte de *Polyeucte* à coté de ceux du *Jardin* et de l'*Alouette* : c'est tout dire. Après ce morceau, la victoire est certaine ; et c'est heureux, car le final de la scène, traité à l'italienne, à la Verdi, première manière, était capable de tout remettre en question.

Le deuxième tableau est consacré au baptême de Polyeucte. Au lever du rideau, la scène est vide. Elle représente un site sauvage avec une rivière. Une barque passe dans le fond, et Sextus, jeune patricien qui est à son bord, chante alors cette barcarole devenue célèbre en huit jours, et connue déjà dans tous les salons. C'est un charmant morceau, mais il disparaît vite devant la grande scène

du baptême, où l'inspiration religieuse va dominer toute entière. Quand la barque est passée, Siméon, le vieil ermite, apparaît. Ses frères, les chrétiens, l'entourent, tandis qu'à l'orchestre, on entend les accords d'une belle marche religieuse, qui rappelle un peu celle du *Prophète*. Les chrétiens saluent le vieillard du noble nom de *Christus*, puis Siméon récite le *Pater* avec eux (1), leur parle, les encourage. Dans ce morceau je citerai surtout l'orchestration de ces deux beaux vers :

Ne pleurons pas ! pour un qui tombe
Mille chrétiens se lèveront !

et la réponse du chœur : *Ainsi soit-il*, qui est d'un effet merveilleux. Entrée de Polyeucte, accompagné de son ami Néarque. Il a senti la grâce pénétrer en lui et vient demander à Siméon de devenir chrétien. Il est prêt à mourir pour sa foi nouvelle. Alors Siméon le baptise. Sévère assiste de loin à cette scène qui l'étonne. Il veut se montrer. Mais soudain Siméon, Polyeucte, les chrétiens assemblés entonnent un cantique d'actions de grâce. Le néophyte sent la divine clarté illuminer son cœur. Il exhale dans un chant suprême les ivresses de son âme et la foule lui répond par ce cri : *Le Christ est vainqueur !* On comprend facilement qu'une scène aussi belle devait inspirer à un auteur comme M. Gounod une page magistrale. Il s'est surpassé en largeur de conception et en mysticisme enthousiaste. Ceux qui n'aiment que la musique « théâtrale » proprement dite trouveront peut-être cette scène du baptême un peu longue et ingrate. Pour nous, c'est un chef d'œuvre. L'auteur s'est montré vraiment hardi. Il a bravé. Il a triomphé.

Au premier tableau du troisième acte, la scène se passe dans une salle du palais. Sévère défend les chrétiens et refuse de trahir le mari de Pauline qu'il sait appartenir à cette « secte ». Suivent quelques récitatifs un peu longs. Je noterai cependant une phrase de Sévère dans son dialogue avec Polyeucte, qui commence par : *Pour moi, si mes destins*, et finit ainsi : *J'en aurais fait mes rois, j'en aurais fait mes dieux*, ce motif est d'une mélancolie vraiment

(1) On a supprimé le *Pater* — à tort selon nous — dans les dernières représentations.

belle. C'est bien là le cri d'une âme profondément blessée. Immédiatement après, vient la fameuse scène de Corneille :

— Où pensez-vous aller ?
— Au temple où l'on m'appelle...

Ce dialogue, si remarquable dans la tragédie, nous semble rendu dans l'opéra d'une façon médiocre. Il se termine par un air « di bravura » très heurté. Certes, le grand maître a bien fait de chercher à Rome l'inspiration religieuse. Mais il n'aurait pas dû emprunter également aux petits théâtres de cette ville, ces sorties « héroïques » absolument démodées de nos jours. — Le deuxième tableau du troisième acte représente une fête païenne. Cela sert de prétexte au ballet obligatoire, sans lequel les vieux abonnés de l'Opéra de Paris croiraient qu'on leur vole leur argent. Ce ballet contient, comme musique, des choses charmantes, très-fines, très-nouvelles : par exemple, le premier motif si doux et si léger, le second, délicieux d'originalité, la mazurke du quatrième et la valse du sixième que termine une tarentelle éblouissante. Gounod a de tout temps excellé dans les « divertissements ». Ce dernier n'est pas inférieur à celui de *Faust*. Et l'effet scénique qu'obtient Albin, le grand prêtre, en suspendant soudain les jeux, les danses folles, est certes d'un effet très-dramatique. Polyeucte se présente alors. Il confond les prêtres imposteurs, renverse les idoles, se proclame fièrement chrétien, ainsi que Néarque. De là un tumulte terrible. Néarque est mis à mort. Polyeucte ne doit la vie qu'aux efforts de Sévère. Enfin, dans un chœur général, chacun des héros et le peuple tout entier expriment ses sentiments d'admiration ou d'indignation, et le troisième acte finit ainsi dans un *tutti* triomphant, écrit dans cette facture grandiose et passionnée que M. Gounod affectionne. Ce final est magnifique. Malheureusement, les artistes sont ici d'une faiblesse si grande, qu'à une première audition, le spectateur peut difficilement s'enthousiasmer. Ainsi tout le rôle de Polyeucte, qui devrait être chanté d'une voix tonnante, crié presque, est à peine balbutié en sourdine. On sent l'impuissance sous la bonne volonté. C'est bien dommage !

Le quatrième acte se passe tout entier dans une prison... C'est là le triste sort de presque tous les quatrièmes actes, dans les opéras ! Celui-ci s'ouvre d'abord par une phrase d'introduction à l'orchestre, très-jolie, puis par un beau solo de Polyeucte. Il tâche d'élever

son âme jusqu'à Dieu, d'oublier Pauline, et le compositeur a déployé ici une richesse, une prodigalité de mélodie vraiment étonnantes. Vient ensuite un long duo entre les deux époux. Pauline, qui adore son mari, le supplie de renoncer aux croyances chrétiennes, de vivre pour elle, et pour son amour. Polyeucte hésite, lutte et veut s'inspirer de la Bible pour affermir sa foi. Il ouvre le livre saint et lit... Je ne connais rien de plus beau dans la musique religieuse que ce magnifique morceau commençant ainsi : *Jésus, dans ce temps-là, naquit à Bethléem!...* Il est accompagné d'abord par la harpe et la musette. Dans *Cinq-Mars*, il y a un passage du même genre, mais sur un air différent. Pauline interrompt parfois la lecture d'un cri d'angoisse. Polyeucte résiste au désespoir de sa compagne, aux tentations énivrantes qui l'obsédent et la scène se termine par cette phrase : *Seigneur... Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne !* qui résonne dans tous les cœurs. Ici le musicien a égalé le poëte. — La fin de l'acte est remplie par une scène, où Sévère, toujours généreux, s'efforce de sauver Polyeucte et par un final *crescendo*, où Félix propose une dernière fois à son gendre d'avoir la vie sauve en adorant les idoles. Mais celui-ci n'hésite plus. Il répond simplement par ce cri : *Je suis chrétien!*

Le cinquième acte n'a qu'une scène et un air. Le reste est consacré au plaisir des yeux. Le décor est superbe. De vastes arènes, garnies de spectateurs aux costumes multicolores, occupent le fond du théâtre. Le peuple, groupé sur le devant de la scène, réclame à grands cris la mort du chrétien. Polyeucte paraît alors, entouré de licteurs. Il défie de nouveau, dans son audace suprême, les juges, les prêtres, les bourreaux qui l'entraînent au supplice. Pauline n'hésite plus, elle fend la foule et s'élance vers son époux. Elle veut mourir aussi. Elle se déclare chrétienne : — *Par une larme d'amour, Pauline est baptisée !* Alors Polyeucte lui répond simplement : *Viens, et prie avec moi,* phrase sublime, dans laquelle Gounod a mis sa foi et sa passion tout entières. Puis vient enfin le fameux *Credo* : *Je crois en Dieu, créateur de la terre!...* chanté par les deux martyrs, — cri de bravade, d'amour et de triomphe, qui se termine par ce vers célèbre :

C'est Dieu qui nous éclaire et nous appelle aux Cieux!

Alors les deux époux, comme transfigurés par le bonheur et a grâce, se précipitent dans l'arène. La toile tombe.

Ce credo est incontestablement une des belles pages de l'art moderne... Mais hélas! pourquoi faut-il que dans un morceau pareil les chanteurs se soient montrés si médiocres et si impuissants? C'est probablement à la stérilité de leurs efforts qu'il faut attribuer les appréciations défavorables qui parurent dans la presse au lendemain de la *première*. — Nous ne voulons pas faire allusion ici à la *Revue des Deux-Mondes*. On connaît trop la partialité de son critique, quand il s'agit de M. Gounod, pour accorder la moindre importance à son blâme sévère. Mais quelques autres feuilletonnistes parisiens d'un mérite reconnu ont semblé hésiter d'abord à donner un avis favorable sur *Polyeucte*. Ce n'est que plus tard, après un examen consciencieux de la partition, qu'ils sont arrivés à en reconnaître les beautés. Le public a été impressionné de ce fait. Quelques jeunes gens « spirituels », qui n'hésiteront jamais à dire une bêtise pour placer un bon mot, trouvèrent alors que « ce pauvre *Polyeucte*, mis au monde par Corneille, martyrisé par Donizetti, venait d'être définitivement enterré par Gounod. » C'est drôle!... Mais que signifient de semblables balivernes? N'a-t-on pas dit de *Faust*, lors de son apparition : « C'est de la choucroûte allemande au champagne français, » — cela a-t-il nui au succès?... Eh bien, il en sera de même du nouvel opéra du maître. Il fallait M. Gounod pour traiter un pareil sujet. Lui seul pouvait exprimer dans une langue délicieuse, les émotions chastes et le dévouement sublime de ces martyrs. Là où Donizetti n'avait vu qu'un prétexte à roulades, dont il n'est resté qu'un seul air devenu classique, M. Gounod a fait un opéra chrétien. Il a prouvé à bien des gens que, pour être donné sur la grande scène parisienne, un drame lyrique peut se maintenir cependant dans les pures traditions et les convenances rigides; que le théâtre a par lui-même un but plus noble, une mission plus élevée que ceux de l'exaltation païenne des sens et la jouissance vulgaire de l'oreille; il a démontré victorieusement que l'opéra, tout comme ses sœurs la tragédie et la comédie, peut devenir une œuvre chrétienne et presque une prière!

ÉMÉRIC DU CHASTEL.

LA FRANCE SOUS LE MINISTÈRE DUFAURE.

Le long silence que la *Revue générale* a gardé sur les affaires de France vient de la surprise que la formation du cabinet Dufaure, à la date du 14 décembre 1877, a causée à tous ceux qui désiraient le succès de la politique conservatrice du duc de Broglie. Aujourd'hui que plus d'une année s'est écoulée depuis ce brusque dénouement, je me propose de résumer la situation à laquelle il a donné naissance. Je m'étais arrêté à l'heure où la détermination du maréchal de Mac-Mahon était encore indécise (1); je ne compte pas cependant apprécier en ce moment, au moins d'une manière complète, les incidents qui ont rendu le pouvoir à la gauche. Ces incidents, en effet, ne sont qu'imparfaitement connus : pour porter sur eux un jugement, il faudrait pouvoir en pénétrer exactement les causes, et celles-ci sont restées en partie voilées ; ce sera la tâche de l'historien de fixer, dans cette crise, toutes les responsabilités; pour moi, je me bornerai, en ce qui la concerne, à quelques mots qui serviront de transition.

J'ai établi, dans l'étude à laquelle je me permets de renvoyer le lecteur, que le maréchal de Mac-Mahon n'avait, par l'acte du 16 mai, violé ni la lettre ni l'esprit de la Constitution. Bien des attaques sont parties à ce sujet contre moi des rangs libéraux; on s'est étonné de ce qu'« un parlementaire » pût approuver en France ce qu'il n'aurait pas approuvé en Belgique. J'avais pourtant démontré que les situations étaient complétement opposées. En France, on est en république; et là, comme aux États-Unis, le président est le représentant d'un parti, il peut avoir une politique personnelle, celle de son origine, à la différence du roi constitutionnel, lequel est tenu à beaucoup plus de circonspection. De plus les deux branches du pouvoir législatif y étaient divisées, et nulle règle parlementaire, si stricte qu'elle soit, n'obligeait le maréchal à donner le pas à la Chambre des députés sur le Sénat, d'autant moins que celui-ci, à raison du droit de dissolution dont

(1) *Les élections françaises*. Revue générale, novembre 1877.

il est investi, est en quelque sorte le régulateur de la politique du pays. On m'a crié, de divers côtés : il faut respecter la volonté nationale exprimée par le suffrage universel ! Une telle objection, qui pourrait à la rigueur se comprendre dans la bouche de nos voisins, étonne de la part des doctrinaires belges. Qui ne sait qu'ils ont toujours préconisé le vote restreint comme étant plus éclairé et plus conservateur que le vote général? et dès lors comment s'y prendraient-ils pour justifier la préférence qu'ils donnent à la chambre élue par le nombre sur celle qui doit son mandat à des capacités, désignées non par le choix arbitraire du chef de l'État, mais par l'élection ?

On se rappelle que le maréchal avait nettement fixé les conséquences d'un verdict du suffrage universel défavorable à sa politique. « Mon devoir, avait-il écrit, grandirait avec le péril... Je ne saurais devenir l'instrument du radicalisme... Je resterai pour défendre avec l'appui du Sénat les intérêts conservateurs et pour protéger efficacement les fonctionnaires fidèles. » Ces déclarations renfermaient tout un programme d'avenir : quoi qu'il arrivât, le maréchal était décidé à ne plus s'écarter de la ligne conservatrice.

Toutefois, on doit le reconnaître, il ne pouvait se maintenir dans cette voie qu'à la condition indiquée par lui-même, savoir que l'appui du Sénat lui restât acquis. Cet appui, il était en droit de l'espérer, puisqu'il l'avait obtenu une première fois pour prononcer la dissolution de la Chambre des députés. Mais la majorité sénatoriale était formée de quatre fractions, les bonapartistes, les légitimistes purs, le centre droit, les constitutionnels, et l'on conçoit combien il devait être difficile de maintenir entre ces éléments si divers une parfaite communauté de vues au milieu du désarroi que le résultat des élections provoqua. Aussi les constitutionnels parurent vouloir marchander leur concours; et, après des efforts aussi variés qu'infructueux, efforts que les divisions de la majorité sénatoriale rendaient inévitables mais qui témoignèrent des incertitudes du pouvoir et augmentèrent l'audace de ses adversaires, le maréchal crut qu'il ne concilierait pas à un ministère franchement conservateur toutes les adhésions qui avaient voté la dissolution.

Il essaya alors d'un cabinet d'affaires présidé par le général de Rochebouet ; mais la Chambre des députés refusa d'entrer en rapports avec lui, et l'un des sénateurs du centre gauche signifia en

ces termes les volontés de l'opposition : « Le pays n'a pas à tran- » siger; il est souverain, et, quand il a parlé, toute résistance à » ses ordres devient un crime. » Doctrine dangereuse, si on la prend à la lettre, car elle légitimerait toutes les violations de droits, toutes les entreprises du despotisme, toutes les brutalités du nombre, et servirait à sanctionner toutes les exigences de la révolution victorieuse ! En d'autres termes, on répétait au maréchal le mot de M. Gambetta : « Il faut se soumettre ou se démettre. » Le maréchal avait déclaré qu'il ne se soumettrait pas. Dès lors un seul parti lui restait à prendre, c'était de donner sa démission ; il s'y décida, et l'on assure même qu'un message dans ce sens fut tracé de sa main.

Quelques heures s'écoulèrent, à la suite desquelles, revenant de sa détermination, il consentit à rester au pouvoir, à former un ministère où les éléments du centre gauche dominaient, et à autoriser ce ministère à lire aux Chambres un message qui formait le contre-pied de ses déclarations antérieures (1).

Certes, ce n'est pas l'ambition qui dicta au maréchal cette solu-

(1) Voici le texte de ce message :

« Les élections du 14 octobre ont affirmé une fois de plus la confiance du pays dans les institutions républicaines.

» Pour obéir aux règles parlementaires, j'ai formé un cabinet choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir ces institutions par la pratique sincère des lois constitutionnelles.

» L'intérêt du pays exige que la crise que nous traversons soit apaisée, il exige avec non moins de force qu'elle ne se renouvelle pas.

» L'exercice du droit de dissolution n'est, en effet, qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel et ne saurait être érigé en système de gouvernement ; j'ai cru devoir user de ce droit, et je me conforme à la réponse du pays.

» La Constitution de 1875 a fondé une république parlementaire en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des ministres.

» Ainsi sont déterminés nos devoirs et nos droits respectifs ; l'indépendance des ministres est la condition de leur responsabilité nouvelle.

» Les principes tirés de la Constitution sont ceux de mon gouvernement. La fin de cette crise sera le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité. Tous les pouvoirs publics concourront à favoriser ce développement.

» L'accord établi entre le Sénat et la Chambre des députés, assurée désormais d'arriver régulièrement au terme de son mandat, permettra d'achever les grands travaux législatifs que l'intérêt public réclame.

» L'Exposition universelle va s'ouvrir, le commerce et l'industrie vont prendre un nouvel essor et nous offrirons au monde un nouveau témoignage de la vitalité de notre pays, qui s'est toujours relevé par le travail, par l'épargne et par son profond attachement aux idées de conservation, d'ordre et de liberté. »

tion inattendue. Il faut donc en chercher ailleurs les causes. Or, c'est ici que les explications font défaut; elles seront probablement données un jour; mais jusque-là, il convient de s'abstenir de tout jugement. Je veux croire, conformément du reste à ce qui a été affirmé de divers côtés sans contradiction, que le maréchal a dû se faire violence à lui-même, et que son patriotisme seul, le souci de la position extérieure de la France plus encore peut-être que de sa position intérieure, lui a inspiré la conduite à laquelle il s'est résigné.

Il n'est guère contestable que le maintien du maréchal à la tête du gouvernement, bien qu'accompagné d'un changement de politique, fût réclamé par les intérêts du pays. Sans doute sa volte-face devait avoir pour premier résultat certaines concessions à la gauche et la destitution des fonctionnaires du 16 mai. Mais le pouvoir, sous son égide, ne risquait pas de descendre aussi bas que s'il avait été livré à l'un des chefs de la gauche. Aussi, avait-on vivement insisté dans les rangs du radicalisme, pour que le président se démît. « Le Sénat, avait dit *la République française* le 11 novembre, voudrait sauver le maréchal sans sauver les ministres ; mais il sent que perdre les uns, c'est perdre l'autre, et pris dans cette alternative comme dans un étau, il s'épuise à chercher une solution introuvable; » et après le dénouement de la crise, un des chefs des gauches coalisées, M. Louis Blanc, ne craignit pas d'exprimer son dépit en ces termes : « La France n'a-t-elle pas toujours à sa tête l'homme que de sinistres conseillers avaient poussé sur la pente qui mène à un 18 brumaire et à un 2 décembre ?... La composition du cabinet est-elle une garantie suffisante ?... Il fallait plus, il fallait mieux que cela (1). » Si le maréchal s'était retiré, la Constitution eût été révisée, le Sénat mutilé n'eût plus servi d'obstacle aux réformes aventurées, un ministère de gauche pure eût été formé, la réorganisation militaire eût été compromise, et peut-être l'Allemagne eût-elle pris texte des dangers du socialisme pour adopter vis-à-vis de sa rivale vaincue, mais non écrasée, une attitude peu-bienveillante.

Il faut donc, si contraire aux intérêts conservateurs que fût l'état de choses créé par l'avénement d'un cabinet pris dans la majorité de la Chambre, s'applaudir de ce que le maréchal ne se soit pas démis. Beaucoup cependant exprimèrent l'avis que la

(1) Discours à une réunion tenue rue d'Arras, le 5 janvier 1878.

victoire de la gauche était complète. Les apparences semblaient leur donner raison. La Chambre des députés, qui avait refusé d'entrer en rapports avec le cabinet du général de Rochebouet, avait obtenu gain de cause; le Sénat, qui avait adopté le 19 novembre un ordre du jour favorable au ministère du duc de Broglie, était humilié; le maréchal enfin avait été obligé de se rallier à une politique qui n'était pas celle de ses sympathies. Bien plus, des symptômes de divisions ne tardèrent pas à se manifester dans la majorité sénatoriale : quelques bonapartistes parurent regretter de s'être compromis dans une entente avec les monarchistes, la démocratie impériale ayant, d'après eux, bien plus d'affinité avec la démocratie républicaine qu'avec le système de gouvernement personnifié dans la maison de Bourbon; de leur côté, les constitutionnels se montrèrent disposés à ne plus prendre conseil que d'eux-mêmes. Toutefois, à bien envisager les choses, la gauche n'était pas devenue aussi maîtresse de la situation qu'on eût été dans le premier moment tenté de le croire. La majorité du Sénat, malgré quelques tiraillements nés de la défaite, n'était disposée à sacrifier ni les intérêts de l'ordre social, ni ceux de la religion: sous ce double rapport, l'entente se perpétuait entre toutes ses fractions. Le ministère représentait bien plus le centre gauche que la gauche pure; il ne représentait pas du tout l'extrême gauche; et le centre gauche, je l'ai déjà constaté, malgré ses complaisances pour le radicalisme, est peu porté aux initiatives périlleuses. Enfin, le maréchal de Mac-Mahon, si affaiblie que fût son autorité, continuait à former l'un des grands pouvoirs de l'État, et la crainte des éventualités menaçantes auxquelles sa démission donnerait ouverture était capable d'arrêter bien des défaillances.

Les hommes habiles de la gauche comprirent bien vite qu'il fallait s'armer de patience jusqu'aux élections sénatoriales du mois de janvier 1879, et ils s'attachèrent à faire accepter par leurs amis le cabinet Dufaure et l'ajournement de toutes les réformes excessives pendant la durée de cette situation provisoire. Tel fut le mot d'ordre donné partout par M. Gambetta; le chef de la majorité parlementaire recommanda aux républicains de consentir à une halte et de demeurer campés sur les positions conquises. « Il « faut, s'écria-t-il, que la majorité de la Chambre soit ministé- « rielle, afin que nous arrivions à janvier 1879 sans secousse, sans « accident, et que nous doublions le cap des élections sénatoriales... « Dans un an nous aurons la majorité dans le Sénat, si les élections

« sont faites sous un ministère républicain, et je compte sur le bon « sens du pays pour permettre à ce ministère de rester au pouvoir, « de même que le ministère peut s'attendre au dévouement de la « majorité parlementaire dans le même but (1). » On doit reconnaître que ce langage était en harmonie avec les intérêts du radicalisme. Aussi l'extrême gauche elle-même finit par y adhérer; un de ses membres, M. Andrieux, expliqua, à peu près dans le même sens que M. Gambetta, pourquoi l'on ne pouvait songer à renverser les ministres : « Tant que nous n'aurons pas un autre « Sénat, dit-il, nous ne pourrons rien faire »; mais, ajouta-t-il, « en 1880, nous nommerons un autre président de la république, « nous choisirons une autre constitution; alors nous pourrons « obtenir les réformes nécessaires (2). »

Ces déclarations peuvent se résumer en deux mots : tout est ajourné jusqu'en 1879 ou 1880; d'ici là le ministère doit être toléré, la Constitution également; l'ère nouvelle ne commencera qu'après la modification du Sénat et l'expiration des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon.

Mais ce qui est étrange, c'est que le centre gauche se montre satisfait d'un état de choses aussi précaire pour lui et qu'il favorise un déplacement de la majorité du Sénat, déplacement qui doit être le signal de sa chute. Ses organes reconnaissent que le cabinet ne représente pas précisément les aspirations de la majorité de la Chambre des députés; le mariage conclu entre eux n'est, d'après *le Temps* (3), qu' « un mariage de raison », qu'on ne s'accorde « à « prolonger que jusqu'après le renouvellement partiel du Sénat ». Au moins les ministres sembleraient devoir redouter un changement dont ils seraient les premières victimes. Eh bien, non. Le ministre de l'intérieur, M. de Marcère, l'une de ces médiocrités étourdies que le régime républicain a le privilége de placer sur le pavois, fait des vœux pour que la majorité du Sénat devienne le reflet de celle de la Chambre des députés. Il attend des élections sénatoriales « le couronnement de l'œuvre. Ce sera le dernier « coup de main de l'ouvrier, je veux dire de la France... On « reconnaît à des signes non douteux que la nation qui va être « consultée, manifestera une fois de plus, et cette fois définitive- « ment (!), sa volonté d'en finir avec les oppositions de principes

(1) Discours à Marseille, janvier 1878.
(2) Discours à Craponne, juillet 1878.
(3) 26 juillet 1878.

» organisées et dirigées contre l'existence même de la république. » C'est à mettre fin à toutes nos misères que tendra le dernier » effort des électeurs sénatoriaux (1). » M. Waddington lui-même, esprit plus froid et plus prudent, a déclaré que des électeurs sénatoriaux allait « dépendre l'établissement de l'harmonie entre les » pouvoirs publics et le fonctionnement normal de la Constitu- » tion (2). » Va-t-on au moins remercier les ministres de cette condescendance? Point. *La République française* a eu soin d'expliquer que si la Chambre des députés ménage actuellement le cabinet, c'est « pour vivre jusqu'au bout sans accident, sans choc, » à côté de la majorité sénatoriale; » cette majorité disparue, on pourra se dédommager (3).

Ceux donc qui jugent de la sagesse et de l'esprit gouvernemental de la république d'après les faits actuels se pressent trop. Ce n'est pas la vraie république qui existe en France; son règne ne commencera qu'après les élections sénatoriales, si celles-ci renversent la majorité de la haute assemblée; le régime du moment est un régime de transition; le cabinet n'est maintenu que par tolérance; les réformes ne sont pas abandonnées, mais ajournées; en un mot, si la grande tradition de la Révolution française n'a pas encore été complétement reprise, c'est qu'il y avait un obstacle : l'obstacle écarté, l'ère rénovatrice commencera.

Cependant, il n'était pas facile d'amener les impatients à se contenir. En république, il s'agit de faire vite, tant chacun craint que le lendemain ne lui échappe! Les ambitions que ce régime remue venant, en général, des couches inférieures de la société, n'ont pas le temps d'attendre; c'est tout de suite qu'elles demandent à être satisfaites; demain paraît si loin : c'est aujourd'hui qu'il faut jouir.

On imagina plusieurs moyens pour obtenir quelque répit.

D'abord, on mit largement en pratique le système destitutionnel. D'une extrémité de la France à l'autre, les fonctionnaires administratifs furent changés : préfets, sous-préfets, secrétaires généraux furent choisis parmi « les amis ». M. Dufaure lui-même, après avoir beaucoup résisté, s'efforça d'introduire dans la magistrature des éléments nouveaux. On écarta des plus hautes positions des hommes dont les services, dans les temps critiques,

(1) Banquet à Mortagne, août 1878.
(2) Discours à Laon, août 1878.
(3) 31 octobre 1878.

avaient été universellement reconnus : M. de Gontaut-Biron, nommé par M. Thiers ambassadeur à Berlin, fut un des premiers sacrifiés; le général Ducrot, qui s'était distingué parmi les plus vaillants lors du siége de Paris, fut privé de son commandement; le marquis de Ploeuc, vice-gouverneur de la Banque de France, qu'il avait courageusement défendue pendant la Commune, reçut l'honorariat; le Crédit foncier lui-même servit à satisfaire des appétits variés.

Un autre moyen fut employé : on flatta le goût du plaisir et la vanité de la France en donnant à l'Exposition universelle le plus d'éclat possible et en faisant remonter jusqu'à la république le mérite de son succès. Çà été, il faut en convenir, donner au monde une grande preuve de légèreté que de songer, si près des infortunes de 1870, à l'organisation d'une pareille entreprise. Le silence et le recueillement conviennent en général au malheur : il s'accommode mal du bruit, de l'agitation, des réceptions mondaines, des solennités de tout genre qu'entraîne une Exposition internationale. Mais allez donc demander une telle réserve aux républicains français ! Ne fallait-il pas, fût-ce au prix de la dignité du pays, faire les affaires de la république et se ménager une occasion de chanter ses louanges ? Si les installations de l'Exposition ont été grandioses, c'est grâce à la république ! Si les exposants étrangers ont été nombreux, l'honneur en revient à la République ! Si des princes sont venus visiter Paris, c'est par confiance dans la politique, la sagesse et l'avenir de la république ! En un mot, tout a été lustre en cette affaire pour la république, et l'on semble ne s'être pas douté que, moins que jamais, la France n'a repris sa place parmi les nations.

On semble, dis-je, ne pas s'en être douté; bien plus, on a prétendu le contraire, malgré le cruel démenti donné à cet optimisme par le Congrès de Berlin. Assurément, la position de la France dans l'aréopage des puissances était fort difficile ; je ne prétends pas que M. Waddington n'y ait pas eu une attitude correcte ; mais il n'en est pas moins certain que le rôle du gouvernement français y a été fort effacé, et que les grandes transactions qui en sont sorties, loin d'être dues à son initiative, ont été arrêtées sans le moindre souci de ce qu'il pouvait désirer. Le sort de la péninsule des Balkans était presque fixé avant la réunion des plénipotentiaires ; l'Angleterre s'est entendue avec la Turquie, sans consulter personne ; l'occupation de la

Bosnie par l'Autriche est un des fruits de l'alliance des trois empereurs. Où se montre dans tout cela la main de la France? et cependant combien les organes officieux de la république n'ont-ils pas exalté l'efficacité de son intervention, l'autorité de ses conseils, le succès de ses avis! La France est sortie de Berlin sans alliances, étrangère aux confidences des empereurs, traitée avec un sans-façon dédaigneux par l'Angleterre, malgré des compliments auxquels la naïveté républicaine a été sensible, réduite plus que jamais à l'impuissance et à l'isolement. Néanmoins, à entendre les thuriféraires de la république, son crédit en Europe est illimité, et c'est grâce à la séduction qu'elle exerce que de toutes parts on a rivalisé de déférence pour la France. De telles plaisanteries, malgré leur succès auprès de la clientèle de M. Gambetta, ne méritent pas d'être relevées ; mais il est regrettable qu'un grand peuple les prenne au sérieux et qu'il ne s'aperçoive pas qu'en France un gouvernement dirigé par des républicains, par cela même que, dépourvu de traditions, il est livré à tous les hasards de l'inconstance, n'inspirera jamais confiance aux vieilles monarchies du continent.

Pendant que tout ceci se passait à Berlin, que faisaient les ministres de la république? Ils donnaient des dîners aux hôtes princiers de la ville de Paris et se vantaient, comme de témoignages de sympathie, des simples marques de politesse dont ils étaient l'objet. Et la Chambre des députés, quelle était son œuvre? quels services rendait-elle au pays? Elle s'était ajournée après une des sessions les plus stériles qui puisse signaler l'existence d'un parlement.

Impuissante à « faire grand » dans le sens radical, la Chambre des députés avait concentré toute sa sollicitude sur l'invalidation des élections conservatrices, et elle avait poursuivi ce travail avec assez de lenteur pour ménager des satisfactions successives aux passions politiques qui attendaient d'elle des actes de parti continus. Dès sa constitution, elle avait voté une grande enquête sur les procédés électoraux du cabinet tombé, et avait nommé, pour la faire, une commission de trente-trois membres. Celle-ci avait été composée exclusivement de députés radicaux, sous le prétexte que « les membres de la droite ayant profité des actes condamnables de l'ancien ministère auraient été en réalité juges et parties ». Comme si cent cinquante députés conservateurs n'étaient pas, aux yeux mêmes de la gauche, purs de tout

soupçon, et comme si jamais une enquête, dépouillée de tout contrôle, a joui du moindre crédit auprès des esprits impartiaux !

Une fois engagée dans cette voie, la Chambre ne pouvait que multiplier les coups de parti : elle n'y manqua pas. Elle commença par valider, à quatre ou cinq exceptions près, avec une célérité surprenante, tous les députés de la gauche, et en même temps elle fit passer les élections conservatrices au crible des griefs les plus étranges. M. Gambetta avait prophétisé que la majorité se composerait de 400 membres ; la majorité, telle qu'elle était sortie des comices, ne s'élevait qu'à 320 membres environ ; il fallait que la prédiction de l'oracle se vérifiât. Pour y parvenir, on employa deux procédés : tantôt on invalida les députés conservateurs, parce qu'ils n'avaient été élus qu'à une faible majorité, prouvant à elle seule que, sans la pression gouvernementale, leurs concurrents eussent été élus ; tantôt, au contraire, on annula l'élection des membres de la droite, bien qu'ils eussent été nommés à des majorités considérables, parce que celles-ci étaient l'indice d'une corruption énorme. Il est bon de citer ici un exemple. Dans l'élection de M. du Douet, au Hâvre, « les opérations, constatait le rapport, s'étaient faites fort régulièrement ; nulle protestation n'avait été jointe au dossier ; » la validation semblait donc assurée ; qu'on se détrompe : M. Viette proposa l'annulation par le motif suivant : « Si l'on s'est tu, dit-il, ce silence résulte de l'excès » même de l'affolement, de la terreur, de la prostration qui résul- » taient de la pression. Là où personne ne parle, c'est que le » gouvernement a arraché la langue aux électeurs et leur a crevé » les yeux. » On eût objecté en vain que ce terrible gouvernement avait disparu, et que dès lors les langues avaient pu se délier et les yeux s'ouvrir : la majorité était décidée à voter l'annulation, et elle la vota !

En employant tour à tour ces deux procédés, la Chambre invalida près de 70 élections conservatrices, et gagna le mois de mai, sans avoir complétement terminé son œuvre. Dans le cours de ce long labeur, elle avait eu soin de tenir sept élections en réserve, jusqu'après le dépôt du rapport de la commission d'enquête, se refusant tout à la fois à les valider et à les annuler. Ces sept élections s'étaient faites à des majorités imposantes, variant de 4,000 à 8,000 voix ; mais comme elles ouvraient les portes du Parlement à des députés particulièrement désagréables à la

gauche (1), celle-ci avait imaginé cet ingénieux expédient pour les priver du droit de vote pendant toute la première partie de la session. Au mois de novembre, la Chambre reprit sa tâche interrompue par de longues vacances, et elle fit autant de victimes de six des élus dont elle avait tenu jusque-là le sort en échec (2) : l'examen de la septième élection, celle de M. Abattucci, a été renvoyé à la session prochaine !

Indépendamment de cette vaste « épuration », la Chambre ne s'est guère signalée que par quelques attaques contre l'armée. Le radicalisme déteste trois choses : la magistrature, parce qu'elle applique le droit; l'Église, parce qu'elle est l'expression la plus haute du principe d'autorité dans le monde, et l'armée, parce qu'elle est la force au service du droit et de l'autorité. J'ai déjà dit pourquoi, jusqu'au renouvellement du Sénat, il n'était pas possible à la gauche pure de porter la main sur aucune de ces trois bases de l'ordre social. Cependant, il était difficile à la passion révolutionnaire de se contenir au point de ne pas se révéler de temps à autre par quelque intempérance de langage. C'est ce qui arriva surtout chaque fois que les intérêts militaires furent en cause.

Le ministre de la guerre, le général Borel, fit bien quelques concessions à la majorité ; il destitua le général Ducrot, devenu la victime des haines les plus intenses des radicaux, et le général de Geslin, commandant de la place de Paris, pour s'être servi, dans un ordre du jour, d'expressions un peu trop énergiques à l'égard de certains « citoyens ». Mais, en somme, il tint tête à l'orage, lorsqu'on sollicita de lui une mesure pouvant porter le désordre dans l'organisation de la force publique. Il se fit applaudir de la droite, en défendant la gendarmerie contre les dénonciations de la gauche : « Chaque jour des plaintes sont portées » contre la gendarmerie, s'écria-t-il. J'éprouve une peine poi- » gnante à voir sans cesse attaqués ces vieux serviteurs sur » lesquels repose la paix publique. » Il se refusa également à dis-

(1) MM. de Fourtou, Decazes, Reille, membres du cabinet du 16 mai, de Mun, de Bourgoing, Gavini et de la Rochejacquelein. M. Reille, par exemple, avait obtenu 12,202 voix contre 4,347.

(2) Un journal républicain, *le XIXe Siècle*, écrivit à ce propos : « A lundi, le dénouement de l'affaire Fourtou ; demain, M. de la Rochejacquelein ; samedi, M. de Mun... Ah ! c'est trop de bon temps. » Quelles mœurs politiques ne révèle pas un tel cynisme !

cuter avec la commission de la Chambre les griefs formulés contre lui par le major Labordère et à modifier la législation militaire dans ses prescriptions relatives à la discipline. Aussi que de colères n'a-t-il pas amassées sur sa tête ! Pour n'avoir pas consenti à se faire l'instrument des desseins du radicalisme, il est blâmé, décrié, menacé de révocation prochaine : triste avant-goût de ce que deviendra l'armée aux mains de la gauche, si celle-ci réussit à s'affranchir de tout frein !

Quoi qu'il en soit, jusqu'à présent, la république, bien que l'administration ait été gâtée une fois de plus, a fonctionné avec une régularité apparente dont s'enorgueillissent ceux qui saluent dans son gouvernement leur propre fortune : l'ordre n'a été sérieusement troublé nulle part; les lois d'enseignement sont restées en vigueur; le concordat n'a reçu aucune atteinte; l'inamovibilité de la magistrature est parvenue, malgré d'inquiétantes menaces, à défier l'hostilité radicale. Mais on aurait tort, je l'ai déjà fait remarquer, d'attribuer soit à la forme gouvernementale qui régit aujourd'hui la France, soit à la majorité de la Chambre des députés, l'honneur de cette modération : il revient tout entier à la droite conservatrice du Sénat et au maréchal de Mac-Mahon; on aurait tort surtout de juger des mérites de la république d'après une expérience étrangère à ses conditions normales d'existence. Ce sera seulement après les élections sénatoriales, si elles assurent définitivement la prépondérance à la gauche, que l'épreuve décisive se fera ; jusqu'ici la fermeté de la majorité du Sénat a servi de digue aux aspirations de la Chambre des députés, et le droit de dissolution du président est demeuré entier. Qui oserait dire qu'en cas de défaite des conservateurs, le 5 janvier, l'équilibre subsistera, la gauche se montrera sage, les prérogatives du chef de l'État seront respectées? Toute entrave légale ayant disparu, les républicains, s'ils veulent donner quelque stabilité au régime de leurs prédilections, devront se contenir eux-mêmes, et l'histoire comme leur attitude constante n'autorisent que trop à penser qu'ils n'en auront ni le courage, ni la force.

J'ajoute qu'ils n'en auront pas le désir. Ils avouent hautement, en effet, qu'ils n'attendent que les élections sénatoriales pour donner à la république son vrai caractère. Dès le mois de septembre, M. Gambetta déclara à Romans que si l'on avait « fourni la première étape », il y en avait « d'autres à parcourir », et il se plut à énumérer, non pas toutes les réformes à accomplir, mais celles

qui seront immédiatement réalisables. En voici l'énumération :

1° Épuration de l'administration, afin de « refaire la France » au moyen de fonctionnaires vraiment républicains ;

2° Bouleversement des grands commandements militaires ;

3° Révision du volontariat ;

4° Suspension de l'inamovibilité de la magistrature ;

5° Guerre à la religion et au clergé, sous prétexte d'appliquer toutes les lois et de détruire tous les priviléges ; notamment expulsion des ordres religieux et suppression, pour les aspirants au sacerdoce, de l'exemption du service militaire ;

6° Exclusion de la religion de l'enseignement primaire ;

7° Suppression de la liberté de l'enseignement secondaire (1) ;

8° Mutilation de la liberté de l'enseignement supérieur (2) ;

9° Amnistie.

En d'autres termes, la justice, la religion, l'administration, l'enseignement livrés au radicalisme, tel est le programme de M. Gambetta. Le cri qu'il poussa contre le clergé et les ordres religieux, pour ameuter les mauvaises passions, fut particulièrement sinistre : « Je dénonce, s'écria-t-il, ce péril de plus en plus » grand que fait courir à la société moderne l'esprit ultramontain, » l'esprit du Vatican, l'esprit du Syllabus, qui n'est que l'exploi- » tation de l'ignorance en vue de l'asservissement général... Le » péril social, le voilà ! L'esprit clérical cherche à s'infiltrer par- » tout, et il y a ceci de particulier, que c'est toujours quand la » fortune de la patrie baisse que le jésuitisme monte. »

Au lendemain du jour où M. Gambetta marqua ainsi ce que devra être la seconde étape de la république, celle qui commencera après les élections sénatoriales, M. Louis Blanc, en célébrant l'anniversaire du 21 septembre, traça le programme de la troisième étape : ce sera le rétablissement du régime de la Convention, dégagé de tout caractère terrible ; au moins a-t-il bien voulu en donner l'assurance.

(1) « L'instruction secondaire doit être placée sous la direction de l'État. Nous ne devons pas laisser, dans nos écoles, blasphémer notre histoire ; il faut donner aux fils de la France une éducation française. » Telle est la *liberté* que préconisent les libéraux français !

(2) « Vous savez quelle nouvelle brèche ont ouverte les ennemis de l'État dans l'enseignement supérieur. L'Université, quelles que soient ses imperfections, est encore le refuge de l'esprit moderne. Il est nécessaire qu'on lui rende ce qu'on lui a dérobé par rapine, la collation des grades. » Toujours la même *liberté !*

Il est assez plaisant d'entendre après cela les hommes du centre gauche dépeindre les principes du gouvernement actuel comme étant ceux du gouvernement définitif de la France. Un tel optimisme permet d'évoquer un souvenir. Le 23 février 1848, le *Journal des Débats*, parlant de l'effervescence populaire, écrivait : « Montrez le fantôme, il s'évanouira. » Le lendemain, la révolution était faite !

M. Thiers a dit autrefois : « La république finit toujours dans l'imbécillité ou dans le sang. » Vers le déclin de sa vie, peut-être sous l'influence de préoccupations personnelles, cette conviction paraissait s'être modifiée ; mais son bon sens lui avait néanmoins dicté cette phrase célèbre : « La république sera conservatrice ou elle ne sera pas. » Pour qu'elle soit conservatrice, la majorité de ses partisans devra cesser d'être ce qu'elle a toujours été, ce qu'elle est encore. Qui ne voit la gravité de l'obstacle ? Renoncer à ses propres opinions ou même les tempérer, alors que celles-ci sont soutenues par les passions les plus ardentes, c'est une tâche tellement ardue, qu'il semble bien difficile que, sinon quelques individus isolés, au moins un parti tout entier, se recrutant principalement dans les classes inférieures de la société, réussisse à la remplir. On substitue déjà à la phrase de M. Thiers une formule exprimant beaucoup mieux les visées du radicalisme. « La république sera réformatrice ou elle ne sera pas », et l'on assure que M. Gambetta est débordé et que son autorité sur la majorité tend à passer à M. Clémenceau.

Je n'ai donc pas confiance. Mais ce qui justifie les alarmes les plus pessimistes, c'est que la France se trouve dans une impasse : La république la menace des orgies révolutionnaires, et, en présence des divisions des conservateurs, aucun autre régime ne paraît possible dans les circonstances actuelles. Serait-il donc vrai, comme le pensent beaucoup, qu'une nouvelle révolution soit inévitable pour faire sortir la France de l'ornière où elle se débat ? On est en droit, maintenant plus que jamais, de déplorer les malentendus qui ont empêché, en 1873, à une heure exceptionnellement propice, le rétablissement de la monarchie, et de regretter que M. le comte de Chambord n'ait pas accepté le trône dans les conditions qui lui étaient offertes. Qui de sensé n'admettra, en effet, que la monarchie, même avec le drapeau tricolore, vaudrait mieux que la république avec son cortége d'éventualités redoutables ?

CH. WOESTE.

MÉLANGES.

UNE BONNE FORTUNE LITTÉRAIRE.

J'étais en voyage dans le Hainaut. Parti de Barbançon à 7 heures du matin, je longeais à pied la route de Clermont.

Il avait plu la nuit et, malgré les rayons d'un beau soleil, le chemin était mauvais, la marche passablement pénible.

Je marchais depuis une demi-heure dans cette boue lorsque j'entendis derrière moi le bruit d'une voiture. « Quand ce serait la voiture d'un prince, me dis-je, je vais demander d'y être admis. »

L'équipage était conduit par un homme d'une cinquantaine d'années, l'air avenant, une honnête bonhomie, point d'affectation de cocher, un homme qui me plaisait à première vue et qui me plut mille fois davantage encore quand, arrivé près de moi, il arrêta ses chevaux et, de la manière la plus cordiale, m'invita à monter près de lui : Je suis seul, me dit-il, et mon humeur un peu causeuse aime la compagnie. »

Je me confondis en remercîments, le trouvai mille fois aimable et m'installai à ses côtés.

D'humeur assez causeuse moi-même, dès que la voiture se fut remise en marche, je commençai à conter à mon brave compagnon mon petit voyage, les difficultés de la route ; bref, comme on fait en pareilles rencontres, je parlai de la pluie et du beau temps : c'était en somme ce que j'avais rencontré jusque-là. Je ne fus pas longtemps à m'apercevoir aux réflexions et aux saillies de mon interlocuteur que j'avais affaire à autre chose qu'à un vulgaire cocher : il avait des mots, des tons, des images, je ne sais quelle fleur de distinction dans son langage qui me l'auraient fait prendre pour un homme de lettres, au premier abord, si ses livrées ne m'eussent invinciblement ramené à me dire : pourtant, c'est un cocher !

Après un quart d'heure de conversation, j'avais acquis la certitude que c'était un poëte.

« Mais, vous devez bien aimer la poésie ? lui dis-je.

— Vous ririez, monsieur, me répondit-il, si je vous disais que j'ai eu dès mon enfance un véritable culte pour elle ?

— Avez-vous étudié ?

— Guère ; quelques hivers à l'école du village, voilà tout. »

Je ne pus m'empêcher de lui manifester ma surprise : cet homme parlait une excellente langue ; il y avait de la grâce, du tour à tout ce qu'il disait. Je ne pouvais croire qu'il n'eût pas fait d'études.

Il reprit :

« Mes parents étaient pauvres; j'ai dû leur offrir le secours de mon petit travail aussitôt que je l'ai pu. J'étais cependant, monsieur, bien tourmenté du désir d'apprendre. Mais, hélas ! les livres me manquaient, mes faibles ressources ne me permettaient pas de m'en procurer. Je devais attendre les vacances des jeunes maîtres aux parents desquels j'avais voué mes services d'enfant : les vacances venues, mes petits protecteurs me prêtaient leurs prix; je les lisais, je les relisais, j'étais en fête pendant six semaines. Mille fois, dans ma jeunesse, j'ai voulu écrire de la poésie : il me semblait, comme à tout jeune homme, que mon cœur en était rempli; mais, le moyen d'écrire des vers sans connaître les règles de la prosodie ? Ce ne fut qu'à trente-trois ans que j'appris à parler tout haut la langue que la Muse me parlait tout bas depuis si longtemps. J'étais ouvrier brasseur ; j'écrivais mes vers le soir à la lueur de mes fourneaux. Depuis lors, j'ai composé quelques poésies ; j'en compose parfois encore; mais, je serai bientôt, ajouta-t-il avec un ton charmant :

Trop vieux, ma foi,
Pour que la Muse
Encor s'amuse
Avec moi !

— Et comment trouvez-vous le loisir d'écrire au milieu des exigences de votre état ?

— Mon Dieu ! monsieur, je compose en voyageant, en travaillant, en me couchant et presque en dormant; je n'écris jamais le jour; je ne prends la plume qu'à partir de dix heures du soir pour confier au papier ce que mon cerveau a retenu de la journée. »

J'étais devenu, plus que je ne puis dire, avide d'entendre quel-

ques-unes de ses poésies. Je lui demandai ce qu'il chantait de préférence dans ses vers.

« Je chante ce que la Muse m'inspire, » me répondit-il. « Je ne vais pas chercher bien loin le thème de mes compositions : Je dis ce que je vois, ce que je sens, ce que je crois entendre. Voyez-vous ce petit vallon à droite de la route ? C'est ce que j'ai le plus chanté dans mes poésies. On l'appelle ici *Prés des bois;* je l'ai appelé le vallon de mon enfance. J'y venais me promener tous les dimanches dans mon jeune âge. Je ne l'ai jamais revu sans émotion. Hier, en passant ici, il m'a pris fantaisie d'appeler la Muse de ma jeunesse ; elle vint et ensemble nous avons fait notre *Hymen poétique.* Si vous voulez bien, monsieur, agréer la primeur de ce petit chant nuptial, je vous le dirai tel qu'il me reviendra à la mémoire.

Hymen poétique.

Divine poésie
Descends du haut des cieux;
Descends, je t'en supplie,
Et viens combler mes vœux.
A chanter tes louanges
J'ai consumé mes jours;
Ma vie, ô sœur des anges,
Est à toi pour toujours !

A ma voix qui t'implore.
Comme autrefois réponds;
Reviens, reviens encore,
Dans ces riants vallons.
L'oiseau sur le vieux tremble
Ne sait pour qui chanter;
Viens, nous irons ensemble,
Nous irons l'écouter.

Sous ce toit de verdure,
Berceau de nos amours.
Ta voix céleste et pure
Me parlait tous les jours.
Et berçant mon enfance
D'un rêve séducteur,
De joie et d'espérance
Tu remplissais mon cœur.

Dès lors, amant fidèle,
Je n'aimai plus que toi;

Je te trouvais plus belle
Que la fille d'un roi.
Si j'eusse eu les empires
De cent fronts couronnés,
Pour un de tes sourires
Je les eusse donnés.

De la voûte étoilée
Où montent nos soupirs,
Amante immaculée,
Viens combler mes désirs.
Et des célestes roses
Qui naissent sous ta main,
Que toi-même composes
Notre bouquet d'hymen.

Je serai roi, toi reine,
Reine de l'univers;
Nous aurons pour domaine
Ces bois et ces prés verts.
Nous aurons pour parure
Tes séduisants attraits,
Pour jardin, la nature,
Et les cieux pour palais!

J'ai transcrit cette jolie pièce toute fraîche comme elle est sortie de sa coque. Elle m'avait donné, on le comprend, un vif désir d'en entendre d'autres. Je le manifestai au poëte.

« Je vous en prie, monsieur, fit-il en riant, ne me mettez pas en veine de vous dire mes vers : je vous en assassinerais !

— Qu'à cela ne tienne ! répondis-je, je vous écoute. »

En ce moment, nous étions arrivés en face d'un bois en friche. Nous avions devant nous le village de Clermont et au loin, sur la droite, la route de Walcourt. Mon compagnon m'y montra un endroit qui formait une petite éminence. « Il y a bien longtemps de ça, continua-t-il. Je revenais de France, après une absence de plus d'un an. J'étais arrivé sur la hauteur que vous voyez, quand je découvris, à travers les grands peupliers d'Italie, mon clocher, ma chaumière, mon ruisseau, tout cela sous une belle verdure du printemps et par un temps magnifique. J'en fus ému au point que de ma vie je n'ai oublié ce jour-là. »

Les yeux du poëte avaient pris un éclat particulier: sa voix s'était un peu altérée et ce fut avec une bien sensible émotion qu'il me récita le morceau que le souvenir de ce jour lui a inspiré plus tard.

Le Retour au village.

Salut, champs fortunés, salut terre natale,
Salut, bois où jadis je rêvais au bonheur ;
Salut, riants vallons où la fleur virginale
De ses parfums naissants réjouissait mon cœur !
Salut, saule courbé sous ta légère feuille,
Salut, sombres halliers couverts de chèvrefeuille,
Où je venais dormir plus heureux que les rois !...
Et toi qui tant de fois sur tes bords de verdure
Rafraîchis mon palais de ton onde si pure,
Mon cher petit ruisseau, salut, je te revois !

Je regrette de n'avoir pu retenir que la première strophe de sa belle méditation poétique ; il s'élève singulièrement encore dans les suivantes. Toutefois, cette pièce, à mon avis, n'est point encore à la hauteur de celle qu'il intitule, je crois, *l'Ange de la poésie et l'enfant.* Il y a ici des vers frappés de main de maître. Il en est un surtout qui m'a paru particulièrement beau. Infidèle à son ange, l'enfant s'est égaré dans les voies de l'iniquité ; il est tombé par suite dans un abîme de misères et de souffrances morales : rivé pour ainsi dire au mal, torturé par le remords, mille fois malheureux, hélas ! s'écrie-t-il, dans l'amertume de son âme,

Hélas ! quand on vous quitte, ô mon Dieu, comme on change !...

Je voudrais parler ici encore de *l'Heureux poëte,* un morceau d'une limpidité et d'une fraîcheur remarquables, un véritable bijou ; mais devant nécessairement me borner dans cet article, je préfère citer la pièce qui a pour titre : *Mon petit Rosaire.* Il me semble, en effet, qu'elle nous découvre, mieux que toute autre, la véritable source d'où jaillissent les inspirations du poëte, son cœur de chrétien.

L'auteur a eu l'obligeance de me transcrire ce morceau de sa propre main ; n'est-il pas juste que j'en fasse l'un des principaux ornements de ces pages ?

Mon petit Rosaire.

Mon cher petit Rosaire,
O bijou précieux,
Sur tes grains ma prière
S'envole vers les cieux.

Tes grains chantent Marie,
Ta croix chante Jésus ;
Ma couronne chérie,
Je ne te quitte plus !

Sur ta chaîne vermeille,
Roulant tes grains bénis,
Je m'endors et m'éveille
Sans crainte ni soucis.
Et lorsque de l'aurore
Je vois les feux nouveaux,
Je te reprends encore
Pour charmer mes travaux.

Quand chante la nature
Le Dieu qui la créa,
Sur tes grains je murmure
Tes Ave Maria.
Ainsi chaque semaine
Cueillant tes fleurs d'amour,
De ton aimable chaîne
Je fais sept fois le tour.

Et quand vient le dimanche,
Jour béni du Seigneur,
Sur tes beaux grains j'épanche
Ma joie et mon bonheur.
De ta croix argentine,
Image de mon Dieu,
Je couvre ma poitrine
Pour aller au Saint-Lieu.

Quand la cloche m'invite
Au banquet de l'autel,
Sur ta croix je médite
Et je rêve du ciel ;
Et quand du saint Ciboire
Vient à moi mon Sauveur,
Tes jolis grains d'ivoire
Tressaillent sur mon cœur.

Partout tu m'accompagnes,
Par toi j'aime et je crois ;
Je ne veux pour compagnes
Que ta chaîne et ta croix.
Don d'une main chérie,
Don d'un prêtre pieux,
Que ta chaîne nous lie
A la Reine des cieux !

J'étais sous le charme de ces vers délicieux, quand je

m'aperçus que nous arrivions à Clermont. C'était le terme de mon voyage.

Avant de descendre de voiture, je remis ma carte à mon poëte et, comme du fond de mon cœur, je lui faisais mes remercîments pour son obligeance et les agréables moments qu'il m'avait fait passer : « Hé ! cher monsieur, » s'écria-t-il, « je vous dois une heure de délices poétiques ; c'est à moi de vous remercier. » Et ce disant, il me présenta un papier : « Faites-moi le plaisir d'accepter ceci, » me dit-il, » une petite élégie, la dernière pièce que j'ai transcrite. Un mois plus tard j'aurais eu l'avantage de vous offrir mon *Nouveau Recueil;* mais un mois plus tard, ajouta-t-il en souriant, je n'aurais pas eu celui de vous l'offrir ici... »

Et il s'éloigna au grand trot.

Dans la précipitation de ce départ, je n'eus pas le temps ou, plutôt, je n'eus pas la pensée de demander le nom du poëte.

Heureusement la pièce était signée ; elle portait et le prénom et le nom de l'auteur : *Félix Walbrecq;* et un peu en dessous : *A l'arrivée des premières hirondelles dans la prairie de M. de Paul, à Marchienne.*

Je garde cette pièce comme un précieux souvenir.

Béranger et Reboul ont traité à peu près le même sujet.

Je ne crois pas faire chose désagréable au lecteur en mettant ici les trois pièces sous ses yeux :

Les Hirondelles.

(Romance par Béranger.)

Captif au rivage du Maure,
Un guerrier courbé sous les fers
Disait : Je vous revois encore,
Oiseaux ennemis des hivers !
Hirondelles, que l'espérance
Suit jusqu'en ces brûlants climats,
Sans doute vous venez de France,
De mon pays ne me parlez-vous pas ?

Depuis trois ans, je vous conjure
De m'apporter un souvenir
Du vallon, où ma vie obscure
Se berçait d'un doux avenir.
Au détour d'une eau qui chemine,
A flots purs, sous de frais lilas,
Vous avez vu notre chaumine,
De ce vallon, ne me parlez-vous pas ?

L'une de vous peut-être est née
Au toit où j'ai reçu le jour:
Là, d'une mère infortunée
Vous avez dû plaindre l'amour.
Mourante, elle croit à toute heure
Entendre le bruit de mes pas.
Elle écoute et puis elle pleure,
De son amour ne me parlez-vous pas?

Ma sœur est-elle mariée?
Avez-vous vu de nos garçons
La foule, aux noces conviée,
La célébrer dans leurs chansons?
Et ces compagnons du jeune âge
Qui m'ont suivi dans les combats
Ont-ils revu tous le village?
De tant d'amis ne me parlez-vous pas?

Sur leurs corps, l'étranger peut-être
Du vallon reprend le chemin;
Sous mon chaume, il commande en maître,
De ma sœur il trouble l'hymen.
Pour moi, plus de mère qui prie,
Et partout des fers ici-bas!
Hirondelles de ma patrie,
De nos malheurs ne me parlez-vous pas?

L'Hirondelle du Troubadour.

(Par J. Reboul.)

Zéphir, du souffle de son aile,
A triomphé de nos frimas;
La terre de fleurs étincelle:
Tout revient, et mon hirondelle
Ne revient pas.

Par ses compagnes plus constantes
J'entends saluer le matin,
J'ai vu leurs troupes tournoyantes
Effleurer les eaux transparentes
Du lac voisin.

Oiseau de longue connaissance,
Ah! dis-moi, quand reviendras-tu
Me ranimer par ta présence?
Je suis, hélas! de ton absence
Tout abattu.

Tu sais combien ma joie éclate
Quand tu reparais sous nos cieux,

Quand l'anneau d'étoffe écarlate,
Qui ceint ta jambe délicate,
Brille à mes yeux.

Nul autre mortel, je t'assure,
Ne t'offrira meilleur destin ;
J'étais presque de ta nature,
Nous partagions même toiture
Et même pain.

Quand la naïve damoiselle,
Du doigt indiquait notre tour,
Là-haut demeure, disait-elle,
Et chante avec son hirondelle
Le troubadour.

Pour te recevoir, ma fenêtre
Est toujours ouverte à demi ;
Qui peut t'empêcher d'y paraître ?
Crains-tu de retrouver un maître
Dans ton ami ?

Non, tu ne m'es pas infidèle :
Les serres d'un cruel vautour
T'auront d'une étreinte mortelle
Surprise, ô ma pauvre hirondelle !
A ton retour.

Ou volant à perdre courage,
Pour traverser d'immenses eaux,
Sur quelque perfide équipage
As-tu rencontré l'esclavage
Pour le repos ?

N'a-t-il pas craint pour son navire,
L'impitoyable ravisseur ?
Car j'ai toujours entendu dire,
Oiseau du Ciel, que de te nuire
Porte malheur.

Hélas ! dans la campagne immense,
La fleur va faire place au fruit ;
De jour en jour l'été s'avance,
Et de te revoir l'espérance
S'évanouit.

Ma voix si joyeuse et si vive
N'aura plus que de tristes chants ;
Infidèle, morte, ou captive
Ta perte la rendra plaintive
Pour bien longtemps.

L'Hirondelle de l'Exilé.

(Élégie par M. Walbrecq.)

Salut, mon hirondelle,
J'ai reconnu ta voix;
Autour de ma tourelle,
Enfin je te revois!
Dans ma triste vallée,
Sur mes sombres buissons,
Viens prendre ta volée
Avec tes nourrissons.

Oui, viens sous la fenêtre
D'un pauvre infortuné,
Car tu reviens peut-être
Des bords où je suis né.
Du château de mon père
Dans ton lointain séjour,
Hirondelle légère,
N'as-tu point vu la tour?

Connais-tu nos domaines?
Nos rochers de granit?
Sous leur toit de verveines
N'as-tu point fait ton nid?
Dans sa douleur amère,
N'as-tu pas bien souvent,
N'as-tu pas vu ma mère
Pleurer sur son enfant?

Sur la rive fleurie
Où j'ai laissé mon cœur,
Ah! dis-moi, je t'en prie,
N'as-tu point vu ma sœur?
Connais-tu la chapelle
De notre humble manoir,
Où souvent avec elle
J'allais prier le soir?

Elle était jeune encore
Lorsque je dus partir;
Mais ce lis près d'éclore
Vit dans mon souvenir.
Oui, tout me parle d'elle,
Surtout de sa vertu;
Passagère hirondelle,
Dis-moi, la connais-tu?

— Je connais son parterre
Tout émaillé de fleurs;

Naguère encore sa mère
L'arrosait de ses pleurs !
De lis, d'œillets, de roses,
Elle avait un bouquet,
Et ses lèvres mi-closes
Baisaient un chapelet...

Puis sur un mausolée,
Dans le champ du repos
Je la vis désolée
Graver ces quelques mots :
Plus pure et plus vermeille
Que les fleurs du printemps,
Hélas ! ici sommeille
Une ange de seize ans...

— Assez ! chère hirondelle,
Tes chants sont superflus :
Ne me parle plus d'elle,
Hélas ! je n'en puis plus...
Tombez, tombez sans cesse,
O larmes de mes yeux ;
Désormais ma détresse
Ne finira qu'aux cieux !!!

J'ai raconté la bonne fortune littéraire que j'avais annoncée (1).

Il me reste, en finissant, à remercier une fois encore celui à qui je la dois. Que ces lignes aillent donc à lui témoigner de ma gratitude et de mon estime bien sincères ! Je garderai longtemps le souvenir des douces émotions que son agréable rencontre m'a procurées. Je les souhaiterais à tous ceux qui aiment la belle poésie ; je les souhaiterais surtout aux jeunes gens : à cet âge, on a besoin de plaisirs littéraires.

On n'en trouvera guère à leur offrir de plus suaves, de plus purs, de plus chrétiens et, à la fois, de plus instructifs dans les élucubrations poétiques de nos jours.

Bruxelles, le 25 juin 1878.

(1) Nous avons le plaisir d'annoncer la récente apparition du *Nouveau Recueil des Poésies de M. Walbrecq*. Il est en vente chez M. Victor Delvaux, imprimeur à Marchienne-au-Pont, rue Neuve, 4, au prix de 1 franc.

FEUILLE D'ANNONCES DE LA REVUE GÉNÉRALE

DU MOIS DE JANVIER 1879.

Édouard BALTENWECK, libraire-éditeur

7, RUE HONORÉ CHEVALIER, PARIS

VIENT DE PARAITRE:

SOUVENIRS DE METZ

L'Ecole Saint-Clément, ses élèves, ses derniers jours, par le R. P. Didierjean, de la Compagnie de Jésus, 2e édition, précédée d'une lettre de NN. SS. Freppel et Mermillod. 2 beaux volumes in-18 jésus. — Prix . . . . . 7 fr.

LE R. P. DE PONLEVOY

de la Compagnie de Jésus, par le R. P. de Gabriac, de la même Compagnie. — 1er vol. *Vie du P. de Ponlevoy.* — 2me vol. *Opuscules et Lettres.* — 3e édition, 2 beaux volumes in-18 jésus de 600 p. — Prix de chaque volume. . . . . 4 fr.

SOUVENIRS DE L'ÉCOLE SAINTE-GENEVIÈVE

par le R. P. Chauveau, de la Compagnie de Jésus. Notices sur les élèves tués à l'ennemi. 3 beaux volumes in-18 jésus (elzévir). 4e édition. — Prix . . . . . 12 fr.

CONCILE ET JUBILÉ

par le R. P. Monsabré (Avent de 1869). 3e édition, 1 vol. in-8o . . . . 4 fr.
Le même, 2e édition, 1 vol. in-18 jésus. — Prix . . . . . 3 fr.

PETITES MÉDITATIONS POUR LA RÉCITATION DU ROSAIRE

3e série : *Les Fruits du Rosaire*, par le même. 1 vol. in-32. — Prix . . 80 cent.

RETRAITE SPIRITUELLE POUR TOUS LES ÉTATS

Par le R. P. DE BELINGAN, S. J.
Revue par le R. P. FRESSENCOURT, de la même Compagnie
3me édition. — Un beau volume in-18 jésus. — Prix . . . . . 3 fr.

L'EXPOSITION DE 1878

Notes et souvenirs, par Ernest Delloye. 1 vol. in-18. — Prix . . . . . 1 fr.

JOURNAL DES RELIGIEUSES INSTITUTRICES

Manuel juridique, religieux, littéraire, pédagogique de l'enseignement primaire, congréganiste.

Paraissant deux fois par mois.
Les abonnements sont d'un an et partent du 1er de chaque mois.
Prix : 6 fr. pour la Belgique

L'HYGIÈNE DE L'ENFANCE

Conseiller des mères de famille et de toutes les personnes qui s'intéressent au jeune âge

Publié par le docteur ARMAND LAURENT
ex-médecin en chef des asiles publics d'aliénés, médecin des hôpitaux de Rouen, lauréat de l'Académie de médecine de Paris,
fondateur de la SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE de la Seine-Inférieure, etc.
REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE.
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : 6 FRANCS POUR LA BELGIQUE.

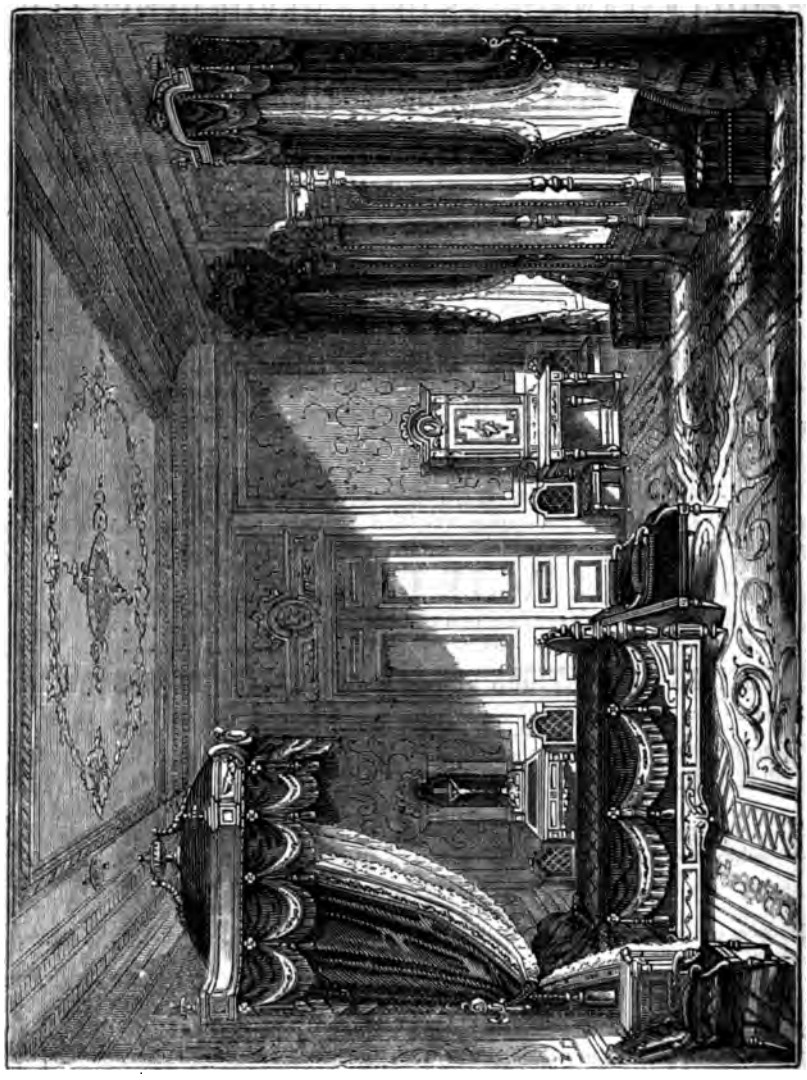

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laines, Édredons, etc. Etoffes en tous genres. Velours, Reps, Tapis de table, Nattes, Grand choix de tapis. Meubles en chêne sculptés. Siéges en bambou.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

LA QUESTION SCOLAIRE [1].

La question scolaire est agitée partout aujourd'hui et inspire un intérêt général. En effet, l'école est une émanation de la famille ; elle s'ouvre sur les genoux de la mère, qui donne à l'enfant la vie de l'âme, après lui avoir donné celle du corps. L'éducation morale et l'entretien matériel des enfants sont des devoirs imposés par la nature et constituent un droit corrélatif pour les parents qui, dans l'ordre domestique, ne dépendent que de leur conscience réglée par la justice éternelle. L'école domestique enseigne les premières notions essentielles à l'homme. L'école extérieure, commune à un certain nombre de familles, dépend par sa nature de celles-ci et doit respecter leurs droits.

Les familles ont un culte, auquel elles initient leurs enfants et qui fait, par conséquent, partie de l'éducation. Ce culte doit être développé avec l'âge des enfants, à l'école commune, qui, comme annexe de la famille, doit en continuer l'action. L'instituteur qui agit autrement ou qui s'abstient d'agir dans l'esprit de la famille rabaisse, aux yeux de l'enfant, sa première éducation, lui fait désapprendre ce qu'il a appris, et viole les droits de la famille, à laquelle il se substitue et dont il envahit le sanctuaire. L'abstention ou la prétendue neutralité de cet éducateur subsidiaire fait croire à l'enfant que l'instruction du foyer domestique a été vicieuse et qu'elle doit faire place à un développement intellectuel différent ou plus ou moins opposé. Là est l'abus, l'injustice, le danger de l'école qu'on a appelée neutre, mais qui en réalité ne peut être neutre que de nom, puisque l'abstention même est regardée par l'enfant comme une désapprobation de sa première éducation, comme une protestation tacite contre les exhortations maternelles.

L'instituteur doit donc avant tout se conformer aux vues des parents ; l'instituteur est l'âme de l'école, l'école vivante, la personnification de l'école ; et l'école commune, qu'il dirige, n'est

(1) Cet article venait d'être mis sous presse, lorsque le projet de *révision de la loi du 23 septembre* 1842 a été soumis à la Chambre des Représentants.

qu'une continuation, une dépendance de celle de la famille, dont elle ne doit être que le développement rationnel.

En principe l'école établie par la commune, l'école commune, comme on l'appelle en Amérique, ou communale, comme on la nomme ailleurs, reste toujours une émanation directe et immédiate des familles, dont la réunion constitue la commune elle-même.

L'école de l'État se trouve dans une condition analogue. Car l'État doit respecter la liberté communale, l'autonomie de la commune, comme la commune doit respecter les droits de la famille, dont elle émane au point de vue scolaire comme sous d'autres rapports. L'État est à la commune ce que la commune est à la famille.

En matière scolaire, nulle part, on doit le reconnaître, ces droits respectifs de la famille, de la commune et de l'Etat n'ont été mieux réglés qu'en Belgique, où la Constitution, en proclamant la liberté de l'enseignement, sauvegarde les droits de la famille, et en proclamant la liberté de la commune les droits de celle-ci. La liberté de l'enseignement, d'après le texte même de notre Constitution, prime l'action des pouvoirs publics dans cette matière, puisque cette action doit être réglée par la loi, tandis qu'aux termes de l'article 17 du pacte fondamental, l'enseignement libre n'est subordonné à aucune restriction légale, sauf les mesures *répressives* à l'égard des abus. Il y a répression, mais pas de mesures préventives.

En Angleterre et même aux Etats-Unis, la liberté d'enseignement n'est pas stipulée d'une manière aussi explicite, aussi formelle qu'en Belgique, bien qu'elle y existe en réalité. Dans le premier de ces pays, la liberté de l'enseignement est regardée comme une conséquence ou une application de la liberté individuelle (*habeas corpus*); dans le second, elle est considérée comme faisant partie de la liberté de la parole inscrite formellement dans la Constitution fédérale. C'est là ce qui donne en cette matière aux divers Etats de l'Union une grande latitude.

La liberté d'enseignement n'était pas expressément reconnue non plus dans la loi fondamentale de l'ancien royaume des Pays-Bas. Cette loi portait que « l'enseignement était un objet constant des soins du gouvernement ». Comme celui-ci avait perfidement déduit de ce texte le monopole de l'enseignement à tous les degrés, le Congrès national, placé en dehors de toute pression gouvernementale, décréta cette précieuse liberté d'une manière plus claire et plus positive qu'aucune autre nation ne l'a fait. C'était aux yeux de

nos constituants un des caractères distinctifs de la Belgique devenue réellement indépendante, une conséquence de ses franchises traditionnelles.

Comme les ressources des particuliers et même celles des communes, qui représentent les particuliers, sont souvent insuffisantes, la Constitution appelle l'Etat à leur secours, non certes pour paralyser leur action, mais pour la seconder, en respectant leurs droits et leurs libertés, c'est-à-dire en se conformant à l'esprit qui règne dans les institutions scolaires libres ou privées spécialement consacrées par le § 1er de l'article 17 de la charte de 1831. Or, cet esprit est généralement religieux dans lesinstitutions privées. On ne peut donc pas exclure la religion des écoles publiques sans agir contre les intentions formelles de notre assemblée constituante et contre la Constitution.

I

L'école en Hollande.

La loi hollandaise de 1806 sur l'enseignement primaire a introduit l'école dite *neutre*, imitée de celle qu'avait établie la révolution en France sur la proposition de Danton ; l'école *neutre* remplaçait l'école sectaire, qui existait auparavant dans la Néerlande. C'est ce que j'ai exposé en détail dans la *Revue générale* du mois de novembre 1877, à propos du projet de loi Heemskerke présenté alors aux Etats-Généraux et auquel a été substitué le projet du ministère Kappeyne Van de Capelle, qui est devenu loi aujourd'hui et que nous avons à examiner.

Le régime de 1806 était moins hostile en principe aux catholiques que celui que le protestantisme avait établi en Hollande, et d'après lequel l'enseignement catholique avait été d'abord explicitement prohibé et ensuite ouvertement combattu dans les écoles devenues ainsi moralement inaccessibles aux catholiques : ceux-ci étaient privés de toute liberté en matière d'instruction comme dans leur état social et religieux en général.

Mais la neutralité promise en 1806 était un leurre, même aux yeux de la plupart des protestants, et au fond un système contraire à la nature de l'homme, qui penche toujours à droite ou à gauche ; par conséquent la neutralité était impossible dans la pratique.

Toutefois l'amélioration relative introduite par le régime de 1806 à l'égard des catholiques, sans être approuvée par eux en principe, était tolérée et adoptée en pratique, faute de mieux, avec les précautions nécessaires, comme un mal inévitable. On tolérait surtout la fréquentation des écoles dites *neutres*, lorsque les élèves appartenaient à un seul et même culte, parce qu'ainsi le danger disparaissait le plus souvent en grande partie dans la pratique. C'est en ce sens qu'un ecclésiastique, M. Haan, archiprêtre, c'est-à-dire doyen de la Frise, admit l'école neutre, dans un écrit auquel les six autres archiprêtres de Hollande s'abstinrent d'adhérer, craignant l'abus qu'on aurait pu faire, comme on l'a fait, de cette tolérance. M. Haan se déclarait toutefois contre le mélange d'élèves de différents cultes, mélange que le législateur avait eu surtout en vue. Cette opposition au régime neutre et mixte a été maintenue par les catholiques, même à l'égard de la loi de 1857, malgré la liberté relative introduite par cette loi, mais restreinte par les entraves de l'examen et de la surveillance imposés aux instituteurs privés. Les évêques hollandais, par un mandement collectif du 22 juillet 1868, condamnèrent les écoles publiques, tout en tolérant la fréquentation dans le cas où l'on ne pouvait faire usage d'écoles catholiques, et à condition que, dans l'école publique, on n'enseignât rien de positivement contraire au dogme ou à la morale catholiques.

Cette réprobation a été appuyée dernièrement par des pétitions revêtues des signatures de 142,000 chefs de famille, à l'occasion de la présentation du projet Kappeyne, qui maintient le principe de 1857 et aggrave, sous plusieurs rapports, la position des catholiques, notamment en rendant les examens moins accessibles aux instituteurs privés et en augmentant dans une forte proportion les traitements des instituteurs publics, ce qui rend la concurrence beaucoup plus difficile pour les *instituteurs privés*. Cette opposition était motivée non-seulement par la violation presque inévitable de la neutralité, mais aussi et surtout par l'impossibilité où l'on se trouve de s'assurer que cette neutralité se pratique sincèrement et autant que possible ; en effet, on ne peut exercer aucun contrôle sur les instituteurs et l'on n'a, par conséquent, aucune garantie sous ce rapport, pas même par l'inspection ecclésiastique, qui n'existe pas en Hollande. Ainsi s'explique l'opposition croissante que rencontre le système dit *neutre*, de la part des catholiques, qui font, avec les protestants dits orthodoxes et les israélites, la

majorité du pays, contre laquelle on a porté une loi qui est par là même sans force morale, comme elle le serait surtout en Belgique, si un tel régime pouvait y prévaloir.

Mais l'école hollandaise est-elle sécularisée, comme on l'entend aujourd'hui dans le camp libéral belge? En aucune manière.

D'abord il résulte de l'histoire de ce régime scolaire que le but du gouvernement était avant tout d'éviter les inconvénients qui, selon lui, provenaient de l'instruction religieuse donnée à des enfants de communions différentes, de sorte que là où ce mélange n'existait pas, le régime de la neutralité n'avait pas de raison d'être. C'est dans cet esprit qu'à la suite de la loi de 1857 on a permis *administrativement* l'enseignement confessionnel et les chants religieux ainsi que la prière dans les écoles où les élèves appartiennent tous à la même communion. Il en résulte qu'aujourd'hui, dans le Limbourg hollandais et dans le Brabant septentrional, les écoles rurales, où l'on ne connaît pas le mélange de cultes, sont en général strictement catholiques. Ce fait suffit pour prouver que le gouvernement hollandais n'entend pas pousser la guerre scolaire à outrance et qu'il est loin de vouloir proscrire l'enseignement religieux dans l'école, par principe et d'une manière générale, ou en vue de la simple « possibilité » d'un mélange d'élèves de croyances différentes, comme on prétend souvent le faire en Belgique. Au fond, on tient à ce que l'atmosphère de l'école soit chrétienne, en évitant de froisser les opinions divergentes. De là cette expression sur laquelle M. Thorbecke a beaucoup insisté dans la discussion de 1857, que l'enseignement doit préparer la jeunesse à *toutes les vertus chrétiennes*, ce qui exclut évidemment pour la Hollande la condamnation de la morale dite indépendante. Quant au dogme antichrétien qui admet la polygamie, la loi hollandaise le proscrit dans les écoles en Europe, mais nullement dans celles des colonies néerlandaises, où la population mahométane domine. Là les écoles rétribuées par le gouvernement sont strictement confessionnelles dans le sens du Coran (1), attendu qu'on n'y rencontre pas de mélange quant à la religion parmi les élèves.

Pour la même raison, le gouvernement accorde dans les Pays-Bas des subsides aux écoles de sourds-muets et d'aveugles, qui sont pour la plupart confessionnelles ou qui, du moins, admettent

(1) Voir, entre autres, sur ce point : *Die religionslose Schule der Niederlande und ihre Früchte*, par J.-W.-S. Schwarz ; Berlin, 1868, page 37 (ouvrage écrit au point de vue du protestantisme orthodoxe).

dans les classes, à côté des instituteurs ordinaires, les catéchistes de différents cultes pour y donner l'instruction religieuse.

Il est à remarquer aussi qu'un grand nombre de bureaux de bienfaisance sont confessionnels et reçoivent des secours de l'État ; des secours sont accordés par ces bureaux mêmes aux parents qui refusent d'envoyer leurs enfants à l'école, ce que la loi Kappeyne ne pourra empêcher, quoiqu'elle menace, dans ce cas, les pauvres de la privation des secours accordés par les administrations communales; celles-ci se contenteront, à l'avenir, comme certaines villes en ont donné l'exemple dans le passé, de la fréquentation de l'école privée. Ces bureaux de bienfaisance sont des associations reconnues comme personnes civiles, établies en vertu de la loi du 22 avril 1855, dont le principe s'applique aussi à l'enseignement, comme on en a des exemples depuis quelques années. Mais ce qui rend l'application de cette loi difficile à l'enseignement, surtout pour les catholiques, c'est d'abord que les instituteurs employés dans les congrégations religieuses doivent subir, au moins comme aides-instituteurs (*hulponderwijzers*), l'examen requis de tous ceux qui s'adonnent à la carrière scolaire, ce qui est interdit par la Constitution belge à l'égard des instituteurs privés. D'ailleurs, les associations en Hollande ne peuvent acquérir la personnification civile pour plus de 30 ans, qu'en vertu d'une loi ; et pour un un terme moins long, elles doivent obtenir l'autorisation royale et soumettre leurs statuts, aux termes des articles 5 et 6 de la susdite loi, à l'approbation du Gouvernement, qui se réserve aussi le droit de surveillance sur ces associations. Toutefois, la loi de 1855 favorise l'enseignement privé.

Il résulte de ce qui précède, que la neutralité, admise dans les Pays-Bas, n'a rien de commun en principe avec la sécularisation comme on l'entend chez nous dans le camp libéral.

La neutralité proprement dite est impossible. Les catholiques, les protestants orthodoxes, et les Israélites en général, croient comme les anglais que l'enseignement est inséparable de la religion positive, s'en pénètre et s'enlace avec elle, comme cela se voit dans la famille, dont l'école est l'appendice naturel, et où les parents ne sont pas contrôlés ni soumis à des examens quelconques, mais seulement à la répression des abus constatés. Ainsi le veut la liberté, que les Hollandais en majorité réclament pour leurs écoles privées, bien qu'ils admettent forcément la surveillance et les examens qui produisent de grands inconvénients dus surtout à l'esprit de parti.

Il est résulté de cet état de choses que, depuis que la loi de 1857 a accordé la liberté restreinte, les écoles privées, malgré les entraves de l'examen et de la surveillance et malgré la concurrence des écoles publiques richement subsidiées, prospèrent beaucoup plus rapidement que celles-ci, au point que c'est grâce à l'élément libre que la statistique peut enregistrer un nombre croissant d'élèves (1).

La loi Kappeyne, qui maintient le principe de la prétendue neutralité de 1857, rendra, si elle s'exécute, la concurrence des écoles privées beaucoup plus difficile à cause de l'énorme accroissement de subsides dont l'Etat est résolu de doter les écoles publiques, sans compter ceux qui leur sont attribuées par les communes et les bureaux de bienfaisance. On porte les sacrifices provenant de ces diverses sources au chiffre de 5 millions de florins par an, soit 10,600,000 fr. Heureusement pour l'enseignement libre, mais malheureusement pour la Néerlande, l'état des finances, obérées par la guerre d'Atchin, ne permettra pas, assure-t-on, d'exécuter la loi au moins cette année, ce qui mettra les amis de la liberté — au grand mécontentement de leurs adversaires — en état de prendre les mesures nécessaires pour soutenir plus tard la concurrence, faite aux institutions privées : là, comme ailleurs, on cherche à écraser la liberté sous le poids des millions, payés en grande partie par ceux qui repoussent ce monopole indirect, mais réel.

II

L'école aux États Unis.

Aux États-Unis, l'absence de tout enseignement confessionnel dans les écoles publiques a matérialisé l'instruction primaire. Les instituteurs eux-mêmes sont à la hauteur de leurs élèves sous ce rapport : ils se sont renfermés dans les limites d'une éducation presque entièrement matérielle. L'enseignement a perdu ainsi son but élevé, malgré la lecture de la Bible, qui se fait dans les écoles communes; il est devenu généralement un objet de spéculation, comme on en a la preuve dans les faits suivants : 1° les fréquentes mutations des instituteurs, qui souvent ne font qu'un terme,

(1) L'accroissement de la population proportionnelle des écoles privées a été, de 1874 à 1875, près de trois fois plus considérable que celui de la population des écoles publiques (voir la *Revue générale* du mois de novembre 1877, p. 785).

c'est-à-dire un séjour de 6 mois dans une même école ; 2° les instituteurs recherchent en très grand nombre d'autres emplois, plus lucratifs, d'où il résulte que les institutrices qui travaillent à meilleur compte et ne peuvent entrer dans les administrations publiques, sont en majorité dans ce pays ; 3° un défaut très commun d'éducation (1), résultant de l'absence de dogmes positifs dans l'enseignement ; 4° bien des jeunes gens se font maîtres d'école pour avoir de quoi s'entretenir à l'université et ne s'attachent guère à leurs élèves. Cet état de choses a répandu dans la société américaine un esprit outré de lucre et d'intérêt matériel, qui se traduit par les mots *Almighty dollar*, le dollar tout-puissant! Ajoutez à cela le mélange des sexes dans les écoles, même pour des élèves de 14 à 19 ans, surtout parmi les classes inférieures ; on rabaisse ainsi celles-ci à leurs propres yeux par un matérialisme pratique qui empêche même en grande partie les classes supérieures de voir des abus reconnus partout ailleurs.

Heureusement que cette grande nation trouve un correctif, qui va grandissant d'année en année, dans les écoles privées : elles sont entièrement libres mais généralement non subsidiées en Amérique. Le progrès rapide de ces écoles se fait remarquer surtout chez les catholiques, qui ont souvent, dans leurs institutions d'enseignement moyen, un tiers d'élèves protestants, dont les parents savent apprécier la supériorité de l'éducation confessionnelle et catholique, surtout au point de vue moral. Quant aux écoles primaires privées, elles ne sont pas moins prospères. Leur nombre s'est accru de plus de 250 p. c. en 21 ans, de 1855 à 1876 ; les colléges, universités, séminaires et autres établissements scolaires privés se sont augmentés, dans la même période, de 225 p. c. C'est là une digue

(1) « L'éducation est presque nulle », dit M. Maurice Block (*Journal des Economistes*, t. XXXVII, p. 348). Le vice de l'éducation aux Etats-Unis est une des causes de la diminution de l'ancienne population, selon cet auteur.

D'après le rapport du commissaire de l'enseignement des Etats-Unis, pour l'année 1876, on porte la population admissible dans les écoles à 14,306,158 élèves en général ; à 10,833,390 le nombre d'élèves de 6 à 16 ans ; à 8,825,185 celui des élèves inscrits dans les écoles publiques, et à 4,248,848 le chiffre de la fréquentation journalière moyenne. *Report of the Commissioners of Education, etc.; Washington*, 1878), p. XXII.

Le chiffre de la fréquentation, qui n'est de pas la moitié de celui de l'inscription, accuse un état peu prospère des écoles publiques ou communes, — ce qui vient à l'appui de nos raisonnements relatifs au défaut d'éducation qu'on rencontre aux Etats-Unis.

Le régime des écoles *communes* aux États-Unis est beaucoup plus ancien que celui des écoles *neutres* en Hollande ; aussi l'influence pernicieuse qu'il a eue sur l'éducation s'est-elle fait sentir beaucoup plus dans le premier que dans le second de ces pays.

morale, que les Américains clairvoyants opposent aux envahissements de l'immoralité, du matérialisme et du socialisme, avec d'autant plus de succès, que la concurrence des écoles privées est souvent un frein pour les écoles publiques.

Les comités scolaires et les instituteurs sont élus directement par les citoyens, pour l'enseignement public. Le prêtre même peut être élu. Cette concurrence augmente l'influence des écoles privées sur les écoles publiques.

L'enseignement du deuxième et du premier degré est entièrement libre et souvent confessionnel, preuve nouvelle qu'on n'y craint pas l'esprit religieux. En réalité, si le système confessionnel n'est pas admis dans l'école primaire publique, c'est à cause du chiffre innombrable des cultes professés par la population. Les institutions de sourds-muets et d'aveugles sont subsidiées par les Etats, comme en Hollande, quoique généralement dénominales ou confessionelles. L'inconvénient relatif à la liberté de conscience, qui a été invoqué comme motif pour la « sécularisation » restreinte par l'admission de la Bible, ne se présente pas dans ces institutions ; car, comme ce sont des internats, on peut placer les divers élèves dans des établissements confessionnels à choisir. La liberté des cultes, qui est plus large en Amérique qu'en Belgique, et la distinction de l'Etat et de la religion, qui y existe au même degré, n'ont pas été regardées comme incompatibles en principe avec l'enseignement confessionnel, là où les élèves appartiennent au même culte, conformément à la décision du Concile de Baltimore, qui a condamné en 1852 les écoles mixtes (1).

Néanmoins comme, dans les écoles communes, qui comptent au moins pour les 4/5 dans l'ensemble des institutions primaires, on n'enseigne aucune religion particulière, cet enseignement vague et sans sanction a produit dans la société américaine, outre les effets pernicieux signalés plus haut, un autre résultat encore, celui d'une diminution relative du nombre des élèves, due surtout au peu d'attrait qu'a l'école non-confessionnelle pour le peuple en général. En 1840, d'après le rapport des commissaires scolaires, on comptait un grand nombre d'illettrés au-dessus de 20 ans dans les comtés suivants, savoir : dans le comté de Clinton, 1 sur 5 habitants blancs; dans celui de Herkimer, 1 sur 8; dans celui de la cité

(1) Voir mes *Considérations sur l'enseignement mixte*. Bruxelles, Parent, 1856, page 33.

de New-York, 1 sur 21 ; dans le comté de Sullivin, 1 sur 12, et dans celui de Tioga, 1 sur 9. Dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, on a les mêmes proportions. Ces différences saillantes sont dues, surtout, au défaut d'éducation scolaire résultant d'un enseignement insuffisant au point de vue religieux. C'est la conséquence de la guerre scolaire dont souffre l'Amérique aussi bien que les Pays-Bas, quoique à un point de vue différent.

La lutte de l'école privée contre la tendance de sécularisation, mitigée par la simple lecture de la Bible, mais néanmoins dangereuse, se poursuit principalement de la part des catholiques, auxquels s'unissent, comme en Hollande, quelques autres « dénominations » religieuses plus ou moins orthodoxes. C'est surtout à partir de 1840 que le clergé catholique, Mgr. Hughes, l'archevêque de New-York, en tête, s'est élevé contre l'esprit qui régnait dans les écoles, où, à l'exception de quelques États, plus tolérants que les autres, on faisait généralement usage de la Bible d'après la version protestante, réprouvée par l'Église romaine. Le clergé catholique réclama aussi contre certains livres classiques contenant des expressions qu'il devait condammer comme hétérodoxes et plus ou moins injurieuses.

Les partisans du système existant, sans nier les abus, eurent recours à un habile stratagème : ils prétendirent, quant aux passages incriminés des livres classiques, qu'ils en ignoraient le danger, que les catholiques auraient dû le signaler plus tôt, bien qu'il sautât aux yeux de tout homme impartial. Pour ce qui regarde la lecture de la Bible, en usage dans les écoles de la plupart des États, les protestants proposaient un choix d'extraits bibliques, sur lesquels, disaient-ils, on aurait pu se mettre d'accord, attendu qu'on se serait renfermé dans les *points fondamentaux* communs à tous les cultes chrétiens, à l'instar de ce qui, d'après eux, se pratiquait en Irlande, où la garantie contre l'abus dont il s'agit se trouve, comme nous le verrons plus loin, dans le choix d'instituteurs entièrement dépendants des patrons. Du reste, la question des points fondamentaux de la doctrine chrétienne est une vieille machine de guerre, due à la tactique des protestants, qui savent très-bien qu'en limitant, isolant ou scindant les articles de foi, cette méthode conforme à leur principe de jugement privé, ils se mettent en opposition avec la doctrine catholique, que cela est donc une méthode protestante, dont l'esprit se communique ainsi à l'enseignement. L'expérience a prouvé, depuis lors,

que les catholiques n'étaient que trop fondés dans leur opposition au systèmes colaire établi : l'immoralité, de l'aveu même des protestants, particulièrement du professeur Agassiz, s'est produite depuis quelque temps dans les écoles des États-Unis ; elle est due, en grande partie, à l'absence du frein que le dogme confessionnel peut seul imposer à la fougue des passions naissantes de la jeunesse.

Pour se convaincre que la Bible protestante est une arme entre les mains des sectes en Amérique, comme dans d'autres pays, on a non-seulement les preuves fournies par le clergé catholique, mais les aveux mêmes des ministres protestants. On peut se faire une idée de la vivacité de leurs attaques par la déclaration que fit, en 1875, dans une conférence, M. Dunne, président de la cour suprême du territoire d'Arizona, relativement à un ministre méthodiste qui s'était *vanté publiquement* que l'on avait arraché, en douze ans, 1,900,000 âmes à l'Église catholique (comme certains libéraux voudraient le faire en Belgique), principalement par le système des écoles publiques. Tout en faisant la part de l'exagération de l'esprit de secte, quant au nombre des catholiques enlevés à l'Église, on ne peut contester que l'usage qu'on fait de la Bible dans les écoles communes y devient un instrument de prosélytisme sectaire entre les mains des protestants, qui en conviennent eux-mêmes.

On en a une autre preuve dans les paroles de Mgr. Mac-Quaid, évêque catholique de Rochester, qui disait dans une conférence de la même année qu'un célèbre ministre presbytérien avait prétendu ouvertement que la Bible (toujours d'après l'interprétation qu'en donnent les protestants, et non d'après le sens qu'on y attache dans les écoles catholiques, où elle est également en usage) et les écoles publiques étaient les deux meules du moulin qui devait broyer la religion catholique.

Malgré cette lutte scolaire, que le catholicisme soutient aux États-Unis contre le protestantisme et l'indifférentisme, et malgré les tendances de sécularisation qui en résultent, le progrès des écoles catholiques est considérable, comme nous l'avons déjà vu. Nous ajouterons qu'il est non-seulement supérieur à celui des écoles communes, qui ne se sont augmentées qu'en proportion de l'accroissement de la population, mais qu'il a progressé dans une proportion beaucoup plus forte, et que même il a notablement dépassé le progrès de la population catholique. En effet, de 1855 à 1876, ainsi que je l'ai dit plus haut, d'après les chiffres empruntés à mon ouvrage

sur le *Progrès du catholicisme parmi les peuples d'origine anglo-saxonne*, l'accroissement des écoles catholiques, aux États-Unis, a été de 255 p. c.; ajoutons que celui de la population catholique n'a été que de 175 p. c., et celui de la population totale du pays de 42 p. c., comme on peut le voir dans le même travail. Ces chiffres éloquents viennent à l'appui du fait avancé et mettent en pleine lumière la salutaire influence de la religion, secondée par la liberté, sur le développement de l'instruction, malgré les entraves qu'on lui oppose.

III

L'école en Irlande.

Pour se faire une idée exacte du régime des écoles primaires en Irlande, il faut l'examiner dans son développement historique.

Jusqu'en 1782, les catholiques irlandais étaient condamnés à l'ignorance obligatoire. Ainsi, sous les règnes de Guillaume III et de la reine Anne, il leur fut défendu par la loi d'ouvrir des écoles soit publiques, soit privées (sauf en famille), sous peine de 20 liv. d'amende et d'un emprisonnement de 3 mois. Défense leur était faite également, sous peine de confiscation et de mort civile, d'envoyer leurs enfants à l'étranger, pour y recevoir leur éducation.

Ces lois pénales en matière d'enseignement perdirent insensiblement de leur rigueur sous George III, surtout par le contrecoup de la liberté proclamée dans les colonies américaines en révolte contre la métropole. En 1782, ce régime draconien était tombé en désuétude. Mais les catholiques, exténués par plus de deux siècles d'oppression, ne pouvaient — comme l'a fait voir M. Verbrugghen (1) dans son beau travail sur l'Irlande, — faire la dépense d'écoles convenables. Ils eurent recours toutefois par-ci par-là à des sortes de bouges scolaires, à des taudis dont on se contentait, faute de mieux, pour y entasser les enfants; c'étaient souvent de misérables cabanes, comme j'en ai vu un assez grand nombre en visitant ce pays, en 1841; elles n'ont pas encore entièrement disparu. C'est une des raisons qu'allèguent les Irlandais pour obtenir « la liberté comme en Angleterre ».

Une ère nouvelle s'ouvrit en 1831 avec le système des écoles

(1) Voy. *Revue Générale*, année 1878, numéros de novembre et de décembre; année 1879, numéro de janvier.

nationales, destinées aux catholiques comme aux protestants, et fondées sur le principe de l'enseignement mixte. Ce système fut combattu d'abord par les protestants qui croyaient y voir la ruine future de l'église établie par la loi civile et qui d'ailleurs avaient leurs écoles confessionnelles richement dotées. Les catholiques, de leur côté, s'opposèrent par principe pendant longtemps, au régime mixte et ne finirent par s'y rallier provisoirement et à titre d'essai qu'à condition d'en voir disparaître les dangers, contre lesquels avaient réclamé Grégoire XVI, le concile de Thurles (1851) en Irlande, et celui de Baltimore (1852) aux États-Unis. Le Saint-Siége, en permettant de faire l'*essai* des écoles nationales et en demandant que le gouvernement en fît disparaître ce qu'elles avaient de dangereux pour les catholiques, ne semblait pas, aux yeux des Anglais, exiger quelque chose d'exorbitant. Ses réclamations parurent d'autant plus naturelles, que le régime nouveau n'était introduit qu'à titre provisoire et qu'il n'a pas, même encore aujourd'hui, été organisé par la loi, comme le demande l'Irlande catholique, depuis longtemps, en invoquant l'exemple de l'Angleterre.

Cet essai en général a été heureux, au point qu'aujourd'hui la grande masse des écoles nationales sont fréquentées par les catholiques, qui les acceptent en pratique (mais non en principe) comme quasi dénominales (*dénominational*) ou comme équivalant en fait à ce que nous appelons des écoles confessionnelles. Au fond, elles diffèrent du tout au tout de ce qu'on nomme des écoles sécularisées, bien qu'elles en aient la tendance.

Pour en donner la preuve, il suffira de faire voir que la sécularisation, au point de vue des écoles irlandaises, se rapporterait, si elle était pratiquée, à quatre chefs : l'enseignement, l'instituteur, l'école et les élèves.

L'enseignement religieux dans les écoles rétribuées par l'État est généralement donné en dehors des leçons officielles, dans lesquelles on cherche à approcher autant que possible de la neutralité. Dans le but d'attirer les enfants à l'école, les livres classiques sont soumis à l'approbation de l'autorité ecclésiastique; ces livres peuvent être supprimés par celle-ci lorqu'elle les trouve peu convenables sous le rapport religieux. C'est surtout à raison de cette clause que Grégoire XVI permit de faire l'essai des écoles dites mixtes.

Les emblèmes religieux sont sous voile ou placés dans des espèces de diptyques qu'on ouvre pendant l'instruction religieuse,

comme ces reliquaires placés dans nos églises et qu'on vénère alors même qu'ils sont fermés, à cause des objets sacrés qu'ils contiennent. Ces objets inspirent, même lorsqu'ils sont voilés, le respect aux élèves catholiques des écoles nationales.

L'instituteur, dans les diverses catégories d'écoles dont il sera question plus loin, dépend généralement du patron, qui est souvent un ecclésiastique et, à défaut de celui-ci, un laïque d'accord avec le clergé. Or, c'est un axiôme scolaire, comme il a été dit au commencement de cet article, que l'instituteur c'est l'école; cela fait comprendre l'immense avantage du libre choix des instituteurs. Le règlement exige en outre que l'instituteur ait des sentiments chrétiens. On trouve donc en lui les garanties essentielles contre les dangers de la sécularisation. En donnant l'instruction religieuse avant la leçon officielle, l'instituteur inspire aux élèves l'esprit de foi, personnifié en lui. Cet esprit s'introduit ainsi, se maintient par son exemple, et circule en quelque sorte dans l'école, comme l'air frais qu'on y laisse entrer avant l'ouverture des classes et qui s'y communique, pendant la leçon, à tous ceux qui les fréquentent. Otez le contrôle exercé sur l'instituteur par le patron, et il suffira d'un mot, d'un geste du premier pour neutraliser les bons effets de l'enseignement religieux donné avant la classe. Les couvents acceptent cette règle et reçoivent, à cette condition, des gratifications de l'Etat, d'après les résultats de l'enseignement constatés par les inspecteurs, pour eux comme pour les autres institutions, sans que les instituteurs ou institutrices de cette catégorie soient astreints aux diplômes ordinaires. Les écoles conventuelles sont en général nationales et rétribuées comme telles, mais sans la faveur spéciale attachée au diplôme, qui assure une plus forte rémunération. Les examens ont prouvé dans ce pays, comme dans d'autres, que l'enseignement congréganiste est supérieur à celui des écoles laïques, même des écoles laïques catholiques.

Les écoles nationales sont de deux espèces. La première est celle des *vested schools* ou écoles investies, c'est-à-dire reposant sur l'investiture , laquelle se divise elle-même en deux espèces, savoir : l'investiture attribuée à des curateurs *(Trustees)*, et celle qui relève du *Board* ou bureau central des commissaires. Il y a aujourd'hui 1,151 écoles de la première catégorie et 761 de la seconde. Dans les unes comme dans les autres, on observe la règle générale relative à l'instruction religieuse. Seulement les premières inspirent plus de confiance sous ce rapport, parce qu'elles

dépendent d'administrateurs spéciaux qui se distinguent au point de vue religieux. Aussi, celles-ci se multiplient beaucoup plus rapidement que celles-là.

La seconde espèce d'écoles est celle des non investies, *non vested schools*, appelées ainsi parce qu'elles sont absolument privées, attendu qu'elles ne dépendent que de leurs patrons respectifs ou de corporations qui agissent comme patrons ; elles jouissent des subsides de l'État en se conformant à la règle précitée. Il y a 5,590 écoles de cette espèce, qui font, avec les 1,151 écoles investies ou dépendant de curateurs spéciaux, un total de 6,741, nombre excédant plus de 8 fois celui des écoles placées sous le *Board* ou Bureau des commissaires du gouvernement : les écoles non-investies s'accroissent beaucoup plus rapidement que ces dernières.

Il y a, en outre, l'école normale de Dublin, formellement condamnée par le clergé, comme réellement sécularisée, et les écoles dites *modèles*, qui n'offrent pas non plus les garanties requises sous le rapport religieux. On n'en comptait que 26 au mois de décembre 1877.

Enfin, la sécularisation résulte, pour les Irlandais et les Anglais, du caractère mixte quant à la religion ou du mélange des élèves de divers cultes ; c'est ce mélange qui a servi surtout de motif à l'établissement des écoles nationales, dans un but de fraternisation nationale : mais ce but n'a pas été atteint. Les enfants mêlés quant aux cultes recevaient de leurs parents des avertissements qui les rendaient plus hostiles les uns à l'égard des autres qu'ils ne l'eussent été si, répartis dans des écoles confessionnelles, ils étaient restés séparés quant aux cultes, et n'eussent pas eu besoin, par conséquent, d'être prévenus contre leurs compagnons dissidents. Mais enfin tel était le but proclamé par les partisans de ce mélange. Voyons jusqu'à quel point le résultat a répondu à l'attente.

En 1877, il y avait dans 7,283 écoles nationales 807,028 élèves catholiques inscrits, dont 401,835 ou près de la moitié étaient sans mélange quant aux condisciples et quant aux instituteurs, les uns et les autres étant exclusivement catholiques. De plus, il y avait 369,632 élèves sous des instituteurs catholiques ; et parmi ces élèves il y en avait 25,845 protestants dans les mêmes écoles, ou 1 sur 14. On trouvait aussi 25,865 élèves catholiques inscrits dans 1,235 écoles sous des instituteurs exclusivement protestants, mais dont 23,245 ou près de 90 p. c. appartiennent à la province

de l'Ulster, où la population catholique est en minorité et où, par conséquent les enfants sont forcés, le plus souvent, d'entrer dans des écoles non-catholiques.

L'administration des commissaires considère comme écoles mixtes celles où il y a un mélange quelconque de cultes, si petit qu'il soit, n'y eût-il qu'un seul enfant d'un culte différent de celui auquel appartiennent tous les autres, et quelle que soit d'ailleurs la durée de la fréquentation. Ainsi, d'après ce système, un seul enfant protestant, en se faisant inscrire successivement dans les 100 écoles catholiques, que renferme la ville de Dublin peut les rendre toutes mixtes aux yeux de l'autorité scolaire, ce qui présenterait un spectacle vraiment divertissant. Mais les commissaires ne peuvent pas nier la répulsion du peuple pour les écoles mixtes, plus ou moins sécularisées, puisque, d'après les statistiques officielles, on voit que, sur 1,000 écoles nationales, il y en avait, en 1868, 593 qui étaient signalées comme mixtes quant aux élèves, et que ce nombre était descendu à 569 en 1877. Diminution de plus de 4 p. c.

Nous trouvons enfin 9.697 élèves catholiques dans 104 écoles annexées à des *workhouses*, des prisons et des maisons d'aliénés, sous des maîtres mixtes ou professant des cultes différents. Ces écoles sont généralement officielles et en si petit nombre que le système scolaire n'en est nullement affecté.

En résumé, il résulte des statistiques officielles que, sur 807,029 noms catholiques inscrits sur les registres scolaires, 771,467 ou 95.6 p. c. sont catholiques et placés sous des instituteurs catholiques ; que 9,697 ou 1.2 p. c. sont inscrits dans des écoles mixtes, presque toutes officielles, la majorité de ces élèves catholiques étant des indigents, des aliénés, des repris de justice; ce sont des institutions qui ont quelques instituteurs catholiques, tandis qu'il n'y a que 25,865 élèves ou 3.2 p. c. sur la totalité des catholiques qui se trouvent sous la direction d'instituteurs exclusivement protestants, et 90 p. c. de ces élèves appartiennent à l'Ulster, où les protestants font la majorité de la population.

On voit par là que le système mixte ou de sécularisation, quant au mélange en matière de religion, a été annulé par la force de l'opinion dans la masse de la population, qui refoule constamment, par ses convictions religieuses, les éléments qui tendent à étouffer ces sentiments ou à les paralyser dans leur expression générale et particulièrement dans l'enseignement. Cet exemple est

éloquent. Rien ne démontre mieux que la prospérité de l'enseignement repose sur la religion et la liberté. On voit donc qu'elle n'existe plus, la raison alléguée par le gouvernement anglais pour écarter l'enseignement dogmatique des exercices ordinaires de l'école, raison fondée sur le mélange qu'il croyait devoir rencontrer parmi les élèves quant aux cultes ; en effet, le mélange dont il s'agit a presque entièrement disparu en pratique, par suite de l'intention formelle qu'ont les parents de l'éviter à cause du danger qu'il présente. Ce motif ne peut évidemment être invoqué en Belgique en faveur de la sécularisation et, par conséquent, on ne peut pas s'appuyer chez nous sur l'organisation scolaire de l'Irlande pour déchristianiser les écoles.

Ce qui prouve d'une manière évidente que les vues du gouvernement anglais, en cette matière, sont telles que je viens de les exposer, c'est qu'il vient de décréter l'allocation annuelle de 750,000 fr. à distribuer sous forme de bourses, de prix et d'encouragement, aux élèves et aux directeurs de l'enseignement moyen, avec la condition de permettre aux étudiants qui n'appartiennent pas au culte dominant dans l'école de s'absenter de la leçon de religion même en classe, donnée dans les établissements de ce degré, qui sont au nombre de 574 et presque tous dénominaux ou confessionnels et placés sous la direction exclusive de leurs patrons. Le mélange par rapport aux cultes y est encore moindre que dans les écoles primaires. Ces écoles moyennes si largement subsidiées ne diffèrent nullement en pratique des écoles confessionnelles privées, quant à l'enseignement, à la nomination et à la révocation des professeurs, à la discipline, etc. La *clause de conscience* qui est, en général, sans application, à cause de l'uniformité de croyance des élèves, s'y présente comme un cas métaphysique ou de pure forme.

On appelle écoles moyennes en Irlande ou écoles intermédiaires (*intermediate Schools*) toutes celles où l'on enseigne une langue ancienne ou étrangère quelconque. La mesure prise par le gouvernement et généralement approuvée a pour but unique d'améliorer l'instruction moyenne et de faciliter l'accès aux universités.

Le système irlandais des écoles moyennes et primaires est d'autant plus favorable au développement de l'instruction par la liberté, qu'on peut ériger partout, avec l'assurance de jouir des subsides de l'Etat, des établissements privés sous la direction de patrons ou d'administrateurs qui nomment et révoquent les insti-

tuteurs à volonté et dirigent librement leurs écoles, à la seule condition d'observer la *clause de conscience.*

Le système des écoles nationales, dont il s'agit surtout ici, a été inauguré en 1831. Or, en 1832 on ne comptait en Irlande que 780 écoles primaires, et en 1877, il y en avait 7,370. Donc, elles se sont presque décuplées en 46 ans, grâce à ce régime de liberté subventionnée.

Malgré les avantages obtenus et les progrès réalisés, les catholiques irlandais continuent à réclamer contre le *principe mixte* sur lequel repose le système scolaire ; ils luttent toujours contre toute tendance sécularisatrice ; et quant aux avantages pécuniaires, ils demandent que leurs écoles soient placées sur le pied d'égalité avec celles de l'Angleterre. Presque toutes leurs écoles appartenant à des particuliers ou à des corporations, ils pourraient facilement s'affranchir de tout contrôle gouvernemental, s'ils étaient assez riches pour se passer des subsides alloués pour l'entretien des instituteurs et des élèves, qui appartiennent en majorité à la classe pauvre. Certains publicistes préconisent cette rupture; mais les catholiques en général la repoussent, d'abord à cause de l'insuffisance de leurs ressources, et ensuite parcequ'ils espèrent qu'en sympathisant de plus en plus avec le gouvernement en matière scolaire, celui-ci continuera à se montrer de plus en plus généreux et à favoriser l'épanouissement religieux des écoles primaires et moyennes, ainsi que l'affranchissement complet de l'université catholique, sous l'égide de la vraie liberté, qui fait la force et la gloire du Royaume-Uni.

IV

La question scolaire ne présente pas dans tous les pays le même caractère de gravité. Mais on voit que partout l'on s'oppose avec une énergie croissante, au nom des pères de famille, de la liberté et de la religion, aux entraves qui sont suscitées à une saine organisation de l'enseignement primaire.

Il résulte à l'évidence des détails dans lesquels nous sommes entré qu'en Hollande, aux Etats-Unis et en Irlande, l'école primaire a fait, malgré l'opposition qu'elle y a subie les progrès les plus remarquables, grâce à l'esprit religieux appuyé sur une liberté plus ou moins réelle.

On peut se demander si la Belgique, placée dans une position semblable, offrirait le même spectacle. On n'en saurait douter, lorsqu'on se rend compte de ce que la liberté a produit chez nous (1), quant au progrès de l'enseignement à tous les degrés. Les résultats sautent aux yeux, en ce qui concerne l'enseignement des degrès supérieurs; mais, pour ce qui regarde l'enseignement primaire, on pourrait en douter, attendu que les progrès réalisés sous le régime de la loi de 1842 pourraient être attribués à la loi même et à la protection de l'Etat accordée en vertu de cette loi; on serait porté ainsi à faire abstraction, en partie du moins, de l'influence religieuse qui s'est fait sentir sous l'empire de ce régime. Mais il se présente dans l'histoire de l'instruction primaire en Belgique un fait qui sert de réponse péremptoire à cette objection: c'est celui du progrès qui a été réalisé, au commencement de notre émancipation politique, pendant les années qui ont précédé la loi du 23 septembre 1842. D'après les statistiques officielles (2), ce progrès a été immense pendant dix années, c'est-à-dire de 1830 à 1840. En 1830, le nombre de nos écoles primaires était de 3,571 et celui des élèves de 293,000, non compris le Limbourg et le Luxembourg; et en 1840, le premier chiffre s'était accru de 688 et le second de 160,008. Ce progrès dépasse considérablement celui des trois décades suivantes, malgré les efforts les plus louables faits par le gouvernement pendant celles-ci. Toutes les écoles étaient libres ou communales et celles-ci recevaient quelques secours du gouvernement, mais généralement sans aucune autre intervention officielle de sa part. On ne peut donc attribuer ce magnifique résultat qu'à l'action de la religion combinée avec celle de la liberté, deux éléments qui avaient fait défaut sous le gouvernement hollandais.

En rapprochant ces faits de ceux que nous fournit l'histoire scolaire des trois pays étrangers passés en revue, on peut dire que la liberté et la religion, surtout dans notre pays, sont les deux ailes sur lesquelles l'instruction s'élève dans la région sereine d'où elle éclaire le peuple pour concourir puissamment à sa prospérité, à sa félicité, à sa grandeur et à sa gloire.

D. DE HAERNE,
Membre de la Chambre des Représentants.

(1) *Voir* « Les projets inconstitutionnels contre la loi de 1842, etc., » par Adolphe Dechamps, Ministre d'État; Bruxelles, Goemaere, 1878, 2e édit.

(2) Voir le *Rapport décennal de* 1830 à 1840, page 67.

LES PARASITES NOMADES.

Van Beneden, professeur ordinaire à l'Université de Louvain, *Les commensaux et les parasites dans le règne animal*; Paris, 1877, 1 vol. in-8°.

I

On savait pour ainsi dire de tout temps que certains animaux vivent aux dépens de certains autres, mais l'on ne se doutait pas, avant les belles recherches des helminthologistes modernes, qu'un grand nombre de parasites internes n'arrivent à l'âge adulte qu'après avoir revêtu successivement plusieurs formes, souvent très-différentes les unes des autres et très-difficilement attribuables au même animal. On était encore plus loin de soupçonner que ces mêmes parasites changent de milieu à chaque métamorphose et passent d'un hôte à l'autre, non d'une manière accidentelle, mais bien d'après des lois fixes.

C'est seulement à dater de l'époque de l'apparition du célèbre mémoire de M. Steenstrup sur la génération dite *alternante*, que commence la longue série des découvertes relatives aux moyens de transmission et de propagation des vers intestinaux et autres parasites internes. La théorie de l'illustre professeur de Copenhague fut, dès sa naissance, accueillie par le monde savant avec une faveur des plus marquées : la nouveauté du sujet, l'originalité et la haute portée des vues émises par l'auteur, l'importance exceptionnelle des faits qu'il venait de mettre au jour suscitèrent de toutes parts d'ardentes recherches. Un grand nombre de naturalistes travaillèrent à l'envi sous l'impulsion donnée par le savant danois, et chacun sembla avoir pris à cœur d'apporter sa part de découvertes originales à l'appui de la nouvelle théorie embryogénique.

Parmi ces ardents investigateurs se distinguent surtout MM. Küchenmeister, von Siebold et Van Beneden. Il ne fallait rien moins que le talent d'observation de ces auteurs pour porter

la lumière dans l'histoire alors si inintelligible et si mystérieuse des vers migrateurs. M. le docteur Küchenmeister, le premier, fit des expériences directes pour observer les migrations et les transformations des vers à vessie ou cysticerques en ténias ou vers solitaires. M. von Siebold réunit dans son traité sur les vers rubanés et vésiculaires, ainsi que dans les nombreuses publications qui l'ont suivi, une multitude d'observations nouvelles pleines de sagacité et coordonnées avec l'esprit philosophique le plus large ; enfin arriva M. Van Beneden, dont le mémoire sur les vers intestinaux, couronné par l'Académie des sciences de Paris, est, sans contredit, le document le plus important qui ait jamais paru sur l'histoire des parasites migrateurs. Depuis, un grand nombre d'observateurs ont confirmé les faits essentiels par leurs recherches particulières et ajouté aux connaissances déjà acquises une part considérable de documents nouveaux.

Ce que M. Küchenmeister a fait sur les parasites du groupe des ténias, M. Van Beneden l'a fait, de son côté, sur ceux qui se rattachent au même type que les douves, vers plats à ventouses, analogues à ceux qu'on rencontre fréquemment dans le foie des moutons. C'est au savant professeur de l'Université de Louvain que revient l'honneur d'avoir établi le premier en loi que les vers parasites changent régulièrement de milieu. Avant lui, on ignorait complétement comment des individus aquatiques, très-vifs, d'une structure extrêmement simple, couverts de cils vibratiles natatoires et semblables, par leur forme et leur petitesse, à des infusoires, se convertissent en douves. De plus, on était loin de se douter que cette transformation s'accomplissait à travers plusieurs générations sans sexes et au sein de plusieurs milieux successifs. Personne n'avait encore songé à suivre pas à pas ces parasites dans toutes les phases de leur évolution et chez leurs différents patrons jusqu'à leur maturité sexuelle. Les faits importants dont ce patient observateur a ainsi enrichi la science ont beaucoup contribué à faire disparaître de la zoologie un mystère de plus, et l'on peut dire qu'aucun doute n'est plus aujourd'hui possible sur ce curieux phénomène de la transmigration.

Ainsi certains vers ne parcourent les premières phases de leur existence que dans tels groupes d'animaux, qu'ils abandonnent ensuite pour choisir de nouveaux hôtes, vivant dans des conditions différentes. Parmi ces parasites qui changent forcément de milieu, il en est plusieurs qui mènent une existence indépendante

à une certaine époque de leur vie, soit sur la terre, soit dans l'eau, et cette période de liberté, ils l'emploient à la recherche d'une prison vivante. Mais, quelle que soit la multiplicité des milieux habités successivement par ces vers, si les premiers hôtes leur fournissent un abri dans leur jeune âge, les derniers seuls leur offrent les conditions dans lesquelles ils sont en état d'atteindre leur développement complet, et à tel gîte correspond toujours nécessairement telle manière de vivre et telle forme du ver.

Ainsi, avant M. Van Beneden, on ne soupçonnait pas qu'un parasite pût vivre dans un autre animal que celui dans lequel on le découvre, et l'idée de changement obligatoire d'habitation était complétement ignorée. Mais aujourd'hui ces transmigrations sont parfaitement connues et admises, et il est désormais démontré, d'une façon incontestable, que les ténias, les douves et la plupart des autres parasites internes doivent passer du corps d'un animal dans celui d'un autre animal d'espèce différente, pour y achever leur développement et s'y reproduire au moyen d'œufs dont l'évolution ne pourra elle-même se faire que dans un autre milieu, différent des précédents.

Ce qui n'est pas moins intéressant, c'est que ces vers parasites n'habitent pas indifféremment tel ou tel organe de leurs hôtes ; tous commencent par des logements étroits et finissent par des appartements larges et spacieux. Au début, ils ne songent qu'à eux-mêmes, et sous le nom de scolex (mot grec qui signifie ver) ou de cysticerque ou ver vésiculaire, ils se contentent du tissu connectif, des muscles, du cœur, des ventricules du cerveau et même du globe de l'œil ; plus tard, une fois qu'ils sont arrivés au terme de leurs pérégrinations, ils commencent à penser aux soins de la famille et occupent alors les vastes organes toujours librement en communication avec l'extérieur, comme les voies digestives et respiratoires.

Sous leur première forme, les parasites dont nous parlons résident toujours chez un animal devant servir de pâture à un autre, et précisément à celui qui offre les conditions les plus favorables à l'achèvement de leur évolution.

Ainsi, des vers qui habitent un herbivore, par exemple, lorsqu'ils sont parvenus à la phase du développement qu'ils ne peuvent dépasser dans ce milieu, n'ont plus absolument qu'une chose à faire : attendre que leur hôte, mangé par un carnassier, cède à

celui-ci les vers qu'il héberge. De telle sorte que l'introduction du ver dans le nouveau gîte où il doit attendre l'âge adulte est assurée par cette disposition prévoyante, que la première station d'évolution du parasite a lieu précisément dans la proie même de son nouvel hôte.

La régularité qui préside à ces transmissions fournit même une manière remarquable de déterminer la pâture de tel animal. Dans les eaux douces se trouvent de petits mollusques nommés lymnées, faciles à reconnaître à leur coquille enroulée en fuseau et très-pointue en arrière, à leurs tentacules effilés et à l'habitude qu'ils ont de venir respirer à la surface de l'eau : or, on peut assurer que les bécassines se nourrissent de lymnées, car dans leur tube digestif habite une espèce de ver plat à ventouses qui provient incontestablement de la transformation des larves enkystées dans ces mollusques.

Comme on le voit, indépendamment de leurs vers propres, plusieurs animaux, surtout ceux qui se nourrissent de matières végétales et ont cette triste destinée de servir d'aliments aux carnivores, nourrissent encore des vers qu'ils ne doivent pas garder et qui ne deviendront jamais adultes tant qu'ils resteront chez eux. C'est ainsi que le lapin nourrit tel cysticerque pour le compte du chien ; la souris, telle autre larve vésiculaire pour le chat. De même, le mouton héberge provisoirement, pour le céder ensuite au loup, le cœnure, sorte de cysticerque à plusieurs queues, qui occasionne chez cet herbivore la singulière affection du *tournis*, ainsi nommée à cause des tournoiements convulsifs qu'il exécute. Tous ces divers cysticerques, une fois introduits dans le tube digestif de l'animal carnassier, commencent à s'y transformer en ténias ou vers solitaires.

Mais le ver parasite devant aller à la recherche de son hôte, relativement rare et peu facile à rencontrer, présenterait certes bien peu de chances de survivre s'il n'avait à sa disposition un nombre d'œufs extrêmement considérable. Et comme cette compensation pourrait encore ne pas être suffisante pour assurer la conservation de l'espèce, la reproduction sans sexes s'unit alors souvent à la reproduction sexuelle.

Dans beaucoup de cas, en effet, l'embryon se multiplie lui-même avant d'atteindre l'âge adulte : il donne naissance, soit par une sorte de bourgeonnement intérieur, soit par scissiparité, c'est-à-dire par une division spontanée de son corps en plusieurs

tronçons, à un nombre plus ou moins considérable de nouveaux embryons plus rapprochés que lui de l'organisation adulte.

Ces nouveaux individus ne parcourent pas les mêmes phases que l'embryon primitif : ils viennent au monde moins jeunes et sautent le premier âge. Ils sont comme des enfants qui naîtraient adolescents et qui seraient mis au monde par une mère encore à la mamelle.

Souvent même il existe des embryons de deuxième et de troisième ordre, petits-fils et arrière-petits-fils de l'embryon sorti de l'œuf; et comme ces générations successives forment autant de termes d'une progression géométrique, rapidement croissante jusqu'à la génération sexuelle finale, il arrive que d'un seul œuf sortent, en réalité, des milliers d'adultes.

Une fécondité aussi prodigieuse réclame nécessairement un grand développement des organes générateurs. Ceux-ci envahissent en effet toute la cavité du corps de ces parasites, qui semblent d'ailleurs n'exister que pour se reproduire ; et l'on pourra juger combien, chez ces singuliers animaux, la vie individuelle est sacrifiée à l'espèce, lorsqu'on saura que l'adulte se dégrade souvent au point de devenir un véritable sac à spermatozoïdes et à œufs, et de ne plus jouer ainsi d'autre rôle que celui d'une sorte de machine à dissémination.

Lorsqu'il a eu la chance de naître, le ver migrateur se trouve en présence de mille autres difficultés : il faut qu'il s'installe, lui et sa famille future. Les diverses péripéties de son existence aventureuse ont été très nettement observées par le professeur Van Beneden. Pour vivre, il faut que l'animal trouve son gîte et puisse l'occuper : « C'est une citadelle vivante dont chaque parasite doit faire le siége. Si l'assiégeant a réussi dans l'assaut, chaque assiégeant engendre à lui seul une armée et toute la place est envahie. C'est le cheval de Troie qui cache ses soldats dans son flanc. » Ainsi, le premier embryon qui réussit à parvenir à sa destination met au jour une ou quelquefois plusieurs générations ; celles-ci étant ainsi nées dans la place, et n'ayant pas, par suite, de siége à faire ni d'assaut à livrer, sont complétement dépourvues des moyens de locomotion comme des organes propres à l'attaque.

Souvent il a un second siége à faire. Une nouvelle génération sans sexes surgit alors de la précédente et porte « comme la grand'-mère » des organes locomoteurs et des armes offensives.

Une fois qu'il a réussi à forcer l'entrée de la seconde place, chaque individu se débarrasse de ses appareils de siége et s'installe de manière à attendre patiemment et sans trouble la fin de sa destinée. « Une fois casé dans sa nouvelle demeure, son rôle change entièrement : ce soldat si actif et si plein de vie s'endort au fond de son *kyste* », — on nomme ainsi la loge membraneuse dont il s'entoure pendant sa vie sédentaire.

Il ne se réveillera que lorsque l'hôte qui l'héberge bien malgré lui trouvera l'occasion de passer sous les dents, puis dans l'estomac d'un carnassier affamé. Dès que le parasite est mis en liberté par l'action dissolvante du suc gastrique s'exerçant exclusivement sur les tissus de son hôte infortuné, il s'occupe immédiatement de chercher dans son nouveau séjour le gîte le plus convenable pour y achever son évolution et acquérir enfin les organes sexuels qui le rendront apte à faire sortir de ses flancs une nouvelle armée.

Ces diverses stations où l'on voit séjourner le même parasite dans les diverses phases de son développement ne se succèdent pas dans un ordre quelconque : peu de latitude lui est laissée dans ses pérégrinations, toutes ses étapes sont rigoureusement fixées d'avance, et il ne peut impunément changer l'itinéraire qui lui a été assigné. Malheur à lui s'il s'égare ou si l'hôte provisoire qui doit lui servir de véhicule pour entrer dans un autre meurt de sa mort naturelle !

II

Les parasites nomades ou migrateurs dont on connaît les métamorphoses et les pérégrinations se rapportent aux trois groupes désignés par les zoologistes sous le nom de trématodes ou vers plats à ventouses, tels que les douves du foie de l'homme et du mouton ; de cestoïdes ou vers rubanés, tels que le ténia ou ver solitaire, et de nématoïdes ou vers filiformes, tels que la trichine des muscles.

A l'occasion des nouvelles recherches et des récentes publications, nous nous proposons de résumer ici l'histoire extrêmement intéressante de ces singuliers parasites, en commençant par ceux du groupe des trématodes.

Et, d'abord, qu'est-ce qu'un trématode? Si nous invoquons l'étymologie, nous trouvons que c'est un animal percé d'ouver-

tures. Rudolphi, en adoptant ce nom, faisait évidemment allusion aux ventouses qui, chez ces vers, servent d'organes de locomotion et de fixation, et dont le nombre pour certains individus peut s'élever jusqu'à une trentaine. On ne saurait certes mieux exprimer les affinités des trématodes qu'en disant que ce sont des sangsues dégradées, sans chaîne nerveuse apparente, sans appareil circulatoire et à tube digestif muni d'une seule ouverture ; celui-ci présente en outre chez certaines espèces, telles que la douve du foie, cette particularité remarquable qu'il se ramifie et envoie des prolongements dans les différentes parties du corps, de manière à suppléer aux organes de la circulation et à fonctionner comme appareil à la fois préparateur et distributeur du fluide nourricier.

Les trématodes les moins éloignés des sangsues par leur organisation se rencontrent habituellement sur la peau ou les branchies de divers poissons. Comme ils n'offrent pas le phénomène de la génération alternante, M. Van Beneden les qualifie de monogénèses : tels sont les tristomiens et les polystomiens, caractérisés, les premiers, par la présence d'une seule ventouse en arrière et de deux ventouses en avant, séparées l'une de l'autre par la bouche ; les seconds, par la présence de plusieurs ventouses postérieures.

Les autres trématodes, dits digénèses, n'arrivent à l'âge adulte ou sexuel qu'après avoir passé par plusieurs formes de larves, naissant successivement les unes des autres sans l'intervention de sexes. A chaque phase de ce développement compliqué correspond un habitat particulier, d'abord l'eau, puis le corps des animaux les plus variés; mais l'avant-dernière station a toujours lieu dans un animal aquatique destiné à servir de pâture à l'hôte définitif.

Parmi ces trématodes à génération alternante, les uns n'ont qu'une seule ventouse située à la partie antérieure du corps et dont le centre est occupé par la bouche : ce sont les monostomes; d'autres, nommés amphistomes, en ont une à chaque extrémité du corps, absolument comme les sangsues. D'autres encore, extrêmement répandus, sont les distomes, qui, outre la ventouse antérieure ou buccale, portent un autre de ces organes de fixation, vers le milieu de leur face ventrale. Comme les premiers observateurs pensaient que cette ventouse abdominale était perforée comme l'antérieure, ils avaient donné à ces vers le nom de distomes ou vers à deux bouches.

Ces mystérieux voyageurs ont été l'objet des recherches d'une foule de naturalistes, et ce n'est pas sans peine que ceux-ci ont réussi à découvrir le séjour de la plupart d'entre eux, à les suivre dans leurs étapes successives, et à reconnaître leur identité à travers leurs nombreux changements de formes.

Les trématodes fréquentent à peu près toutes les classes du règne animal, et si leur nombre est grand dans les poissons et les batraciens, il n'est pas moins élevé chez les oiseaux et les mammifères. C'est parmi les mollusques, les crustacés et les larves d'insectes aquatiques que nous devons chercher leur premier séjour, car des observations attentives ont fait reconnaître que c'est en mangeant ces animaux que les vertébrés s'en infestent.

Ces parasites nous intéressent d'autant plus que, sans être leur point de mire, nous nous trouvons parfois sur leur passage. M. le docteur Bilharz, élève de von Siebold, nous a fait connaître tout récemment deux nouvelles espèces de distomes qui habitent l'une dans l'intestin grêle, et l'autre dans la veine-porte du foie de l'homme. Mais, rassurons-nous, ces vers, aussi curieux par leur organisation que par leur genre de vie, ne sont jusqu'à présent connus comme parasites de l'homme qu'en Égypte. La moitié des fellahs et des coptes souffrent de ces parasites : ceux-ci, à l'époque de la ponte, se rendent de la veine-porte dans les veines du bassin, et, après avoir produit des lésions souvent fort graves, ils finissent par être évacués par les voies urinaires.

Le distome hépatique ou douve du foie est une des espèces qui ont attiré le plus l'attention ; elle atteint la taille d'une petite sangsue de longueur moyenne ; son corps est aplati, presque ovalaire antérieurement et rétréci en arrière ; elle a pour séjour habituel, à l'état adulte, le foie du mouton. On la rencontre accidentellement chez l'homme, ainsi que le distome lancéolé.

Le plus grand distome connu, le distome-goliath, habite le foie de la balénophère rostale, petite baleine de quinze à vingt mètres qui est de passage régulier sur les côtes de la Norwége. Ce parasite a la grandeur d'une forte sangsue.

Les relations sexuelles chez les trématodes présentent souvent beaucoup de singularité. L'une des plus belles découvertes faites sur ces vers est celle de l'*animal double* ou diplozoon, observé pour la première fois par M. Nordmann sur les branchies de plusieurs poissons d'eau douce : deux individus hermaphrodites, parfaitement identiques, sont soudés en croix l'un avec l'autre. C'est

sur la brème et sur le véron qu'on trouve le plus communément cet étrange animal.

Ses œufs sont pondus séparément et s'attachent à l'aide d'une amarre très-longue aux branchies des poissons qui les hébergent. Au bout de quelques jours, l'éclosion se fait comme chez la plupart des trématodes par la rupture d'un petit opuscule dentelé situé à l'un des pôles. L'embryon, une fois libre, se meut au moyen de ses cils vibratiles disposés par petites houppes le long des parois latérales de son corps; il mesure vingt-six millimètres de longueur. Sa bouche est munie de deux ventouses; dans le voisinage de la ligne médiane de son corps, on distingue deux petites taches pigmentaires, au-dessous de chacune desquelles se trouve une petite lentille gélatineuse, transparente comme du cristal: ce sont les yeux.

Pris à cette époque de son évolution, l'embryon a été désigné par les auteurs sous le nom de diporpa, alors qu'on ignorait ses métamorphoses et qu'on voyait en lui un genre particulier. Il est encore isolé; mais bientôt une ventouse apparaît dans la région ventrale, et au même niveau une petite éminence sous forme de papille conique se développe du côté dorsal. Ces deux petits organes serviront un peu plus tard de moyen de conjugaison pour deux diporpas, que ceux-ci soient ou non du même âge. Deux diporpas isolés et hermaphrodites s'installent séparément sur leur hôte, et peu de temps après le choix du gîte, ils se croisent deux à deux comme les deux branches d'un X.

Deux diporpas, une fois réunis et soudés en un seul être, constituent un diplozoon. C'est dans cette position qu'ils vivent et meurent, après avoir produit et pondu leurs œufs, si remarquables par leur grosseur relative et encore davantage par la très-longue amarre dont ils sont munis.

Un fait analogue à celui qui nous est offert par le diplozoon a été observé par M. Bilharz sur une espèce de distome de sept à dix millimètres de longueur, que nous avons déjà signalée comme assez fréquente en Egypte dans les veines du foie de l'homme. Chez ce parasite, il n'est pas rare, en effet, de voir un individu de la taille que nous venons d'indiquer, en loger un autre plus grêle dans une rainure pratiquée à sa face ventrale.

A propos de ces observations intéressantes, nous signalerons une forme d'hermaphrodisme tout à fait inattendue et qui consiste en une union permanente de deux individus appartenant à deux

sexes différents. Dans le groupe des vers filiformes ou nématoïdes, qui comprend plusieurs parasites des plus remarquables, tels que les filaires des insectes, les dragonneaux du globe de l'œil et les célèbres trichines des muscles, il existe deux exemples de vers conjugués. Chez l'hétéroure androphore, qui loge dans l'estomac des tritons, le mâle reste entortillé autour du corps de la femelle, après comme avant l'accouplement, et il n'y a jamais qu'un seul individu qui contracte adhérence avec les parois du tube digestif de leur hôte. Chez le syngame trachéen, qui habite la trachée et les bronches de poules, des dindons et de plusieurs autres oiseaux gallinacés, le mâle n'est pas seulement accolé, mais bien réellement soudé à la femelle, est assez intimement pour qu'on ne puisse les désunir sans déchirure. La longueur du mâle n'est que de quatre à cinq millimètres, tandis que celle de la femelle en atteint douze et même quinze.

Il arrive parfois, dans la classe parasitaire des trématodes, qu'un seul individu peut se suffire à lui-même dans la préparation d'œufs capables de se développer. Ainsi, chez le distome agame, qui vit aux dépens de la gammare-puce ou crevette des ruisseaux, les organes générateurs de sexes différents sont situés l'un en avant, l'autre en arrière de la ventouse ventrale, et l'animal se féconde lui-même en pliant son corps en deux. Il garde ses œufs avec lui, et ce n'est que lorsque la gammare deviendra la proie de quelque poisson, batracien, oiseau ou mammifère, que le parasite les pondra dans le tube digestif de son nouvel hôte.

Mais la plupart des vers trématodes ne paraissent pas pouvoir se féconder eux-mêmes ; on les trouve, du reste, généralement par couples dans une même cavité de leur hôte. Ainsi, le monostome accouplé se rencontre toujours en compagnie d'un autre individu dans les petites tumeurs qui se forment à la surface de la peau des gros-becs, et ces deux vers s'accouplent, se fécondent réciproquement et pondent tous deux des œufs.

Quelquefois, il est vrai, la réciprocité peut ne pas être complète: ainsi, dans un même kyste de la cavité branchiale de la castagnole de la Méditerranée, on a rencontré un parasite très-gros, rempli d'œufs, à côté d'un autre grêle et sans œufs. Ces deux individus, qui appartiennent à l'espèce distome à cou filiforme, s'accouplent probablement sans agir à la fois tous deux comme mâle et femelle; ou bien, il se peut que, de même que, chez certaines espèces de mollusques, il y ait des individus qui sont plus ou moins mâles ou

femelles, selon le plus ou moins grand développement de l'une ou de l'autre des glandes génératrices.

Les trématodes sont hermaphrodites comme les sangsues. Leur appareil générateur double présente dans sa partie femelle une division du travail physiologique plus avancée que chez les animaux même les plus élevés en organisation : les vésicules germinatives et les globules vitellins, c'est-à-dire les deux parties essentielles de l'œuf qui, chez tous les animaux, se montrent constamment réunies, s'y forment en effet dans des organes distincts auxquels M. Van Beneden a donné les noms de germigène et de vitellogène.

Assistons à la formation des germes : Dès qu'une vésicule germinative s'est engagée dans le canal commun aux deux glandes, les globules vitellins, comme s'ils étaient appelés par une attraction énergique, se précipitent rapidement autour d'elle et s'y agglomèrent jusqu'à ce que le volume normal de l'œuf soit atteint. Les œufs se fabriquent, pour ainsi dire, sous les yeux même de l'observateur.

Chez les trématodes supérieurs, l'appareil reproducteur s'enrichit d'un organe très-singulier et dont on n'a pas encore trouvé d'autre exemple chez aucun groupe d'animaux : c'est l'*ootype* ou moule des œufs, représenté par une poche contractile située à l'extrémité terminale de l'oviducte et dans laquelle les germes s'arrêtent quelques secondes pour y être comprimés, malaxés en quelque sorte, et de façon à recevoir leur véritable forme.

Dans cette même classe des trématodes, le nombre et le degré de perfectionnement des œufs varient notablement avec les groupes. Chez les épibdelles, les udonelles, les diplozoons et les autres trématodes supérieurs, sans génération alternante, et vivant en parasites sur la peau et les branchies de divers poissons, les œufs sont peu nombreux, mais énormes relativement à la taille de l'animal dont ils sont issus. Ils se montrent en outre revêtus d'une coque résistante munie de longs filaments qui leur permettent de se fixer soit à un corps étranger quelconque, soit à l'hôte approprié lorsqu'il est à leur portée. De plus, l'embryon ne naît que lorsque tous ses appareils sont en pleine activité et qu'il est déjà en état de pourvoir à son entretien dès ses premiers pas dans la vie.

Chez les monostomes, les distomes et autres trématodes à parasitisme interne et à génération alternante, associée à des migra-

tions plus ou moins complexes, les œufs sont, au contraire, très petits, en nombre immense et de structure extrêmement simple. Les deux principaux groupes de trématodes présentent donc entre eux, à l'égard des produits de l'appareil femelle, la même différence que les requins et les raies comparés aux autres poissons. Tandis, en effet, que ceux-ci pondent une grande quantité d'œufs, mais très petits, très simples, et abandonnés à eux-mêmes, sans aucune protection, les premiers n'en produisent qu'un petit nombre et sont néanmoins tout aussi certains de se perpétuer ; c'est que le grand volume de leurs œufs, leur enveloppe cornée résistante, leurs longs filaments d'attache sont autant de conditions qui rendent moins aléatoire la propagation de l'espèce.

Cette multitude d'œufs pondue par le trématode nomade, à parasitisme interne, est évacuée à l'extérieur de son hôte ; pour assurer cette sortie, le parasite adulte a précisément soin d'habiter les organes en communication avec le dehors. Quelquefois, comme chez le monostome variable, qui, à l'état sexué, vit dans les fosses nasales des poules d'eau, l'évolution des œufs commence avant la ponte, dans l'intérieur même de l'oviducte.

Mais l'éclosion des œufs de ces parasites migrateurs ne peut s'effectuer que dans l'eau, car le petit animal qui doit en sortir n'est apte qu'à vivre dans cet élément et a d'ailleurs besoin de celui-ci pour véhicule : sa première station devant avoir lieu dans le corps des petits mollusques aquatiques.

Le premier travail organogénique consiste dans la condensation du jaune, et l'embryon au premier âge n'est autre chose qu'un sac sans ouverture renfermant toute la masse vitelline et nageant dans un liquide limpide jouant le rôle de fluide ammoniatique. Bientôt le corps se sillonne, se couvre de cils vibratiles, et dès ce moment le jeune ver présente les principaux caractères de ce premier état agame, ou sans sexes, que M. Van Beneden désigne sous le nom de *proscolex*.

Dans l'intérieur de ce proscolex ne tarde pas à poindre une sorte de vésicule allongée : c'est l'embryon de seconde génération, le *scolex*, qu'on commence à distinguer dans le sein de sa mère avant même que celle-ci soit née.

Les cils vibratiles dont le proscolex est couvert indiquent assez qu'il est destiné à mener une vie aquatique ; aussi, comme nous l'avons déjà dit, l'éclosion n'a-t-elle jamais lieu que dans l'eau. La coque s'ouvre, et le jeune animal, présentant tout à fait l'aspect

d'un infusoire, s'en échappe aussitôt pour se précipiter dans le fluide qui l'entoure. Sous l'impulsion de ses nombreuses rames, le petit être se déplace en tournant sur lui-même et nage ainsi avec une rapidité tellement grande qu'on a souvent beaucoup de peine à le suivre dans ses évolutions.

Son unique préoccupation est alors de trouver un gîte favorable au développement de la progéniture qu'il porte dans ses flancs. Cet individu cilié n'est pas, en effet, destiné à vivre ; sacrifié entièrement à l'espèce, il ne porte aucun organe qui puisse assurer son existence : il est, à proprement parler, un simple véhicule. Lancé à l'aventure, sans guide et sans boussole, au milieu de son océan, il peut avoir la chance de rencontrer une terre hospitalière, sous forme de mollusque, de crustacé ou d'insecte aquatique ; il y débarque alors la précieuse charge pour le salut de laquelle il a été créé, et, sa mission accomplie, il disparaît de la scène du monde.

S'il ne réussit pas à rencontrer un lieu d'atterrissement pour la jeune colonie qu'il transporte, celle-ci s'abîme et périt avec lui.

Les individus de la seconde génération, les scolex, développés sans intervention de sexes dans le corps du proscolex en forme d'infusoire et déposés par lui dans la cavité respiratoire des paludines, des lymnées, des planorbes et autres mollusques aquatiques, sont, contrairement à leur mère, destinés à mener une vie sédentaire.

Il est intéressant de noter que ces scolex, lorsqu'ils sont parvenus au terme de leur développement, diffèrent beaucoup entre eux suivant les espèces de trématodes auxquelles ils se rapportent. Tantôt c'est un simple étui allongé où l'on ne peut distinguer aucun organe, tantôt le corps s'étrangle à peu de distance du bout antérieur, de manière à dessiner une sorte de tête généralement très mobile. Dans ce cas, on aperçoit nettement à travers les parois du corps un bulbe pharyngien ou gorge contractile et une sorte de cul-de-sac représentant le canal digestif, car ces vers empruntent de la nourriture à l'animal qu'ils habitent. Enfin si, dans certaines espèces, les scolex sont à peu près inertes et gardent toujours la même configuration, dans d'autres ils sont extrêmement agiles et passent en un instant par une multitude de formes.

Mais quels que soient leurs caractères extérieurs, le rôle des

scolex est toujours le même : ils ne sont autre chose que des machines à multiplication, et toute leur vie consiste à se nourrir pour le développement de leur progéniture interne. Celle-ci ne tarde pas à apparaître : vers le milieu du corps de chacun de ces scolex, à l'extérieur de leur canal ou plutôt de leur cœcum digestif, se montrent bientôt plusieurs espaces transparents qui sont appelés à constituer les premiers linéaments des embryons de troisième génération.

Mais ceux-ci ne se rapportent pas toujours à la plàce d'organisation immédiatement supérieure, c'est-à-dire à celle qui correspond à l'individu désigné sous les noms de cercaire ou de tétard monostomien ou distomien. Souvent, en effet, ils sont semblables à leur mère, c'est-à-dire que le scolex primitif engendre de nouveaux scolex, lesquels sont destinés à en produire aussi à leur tour, de manière que trois générations sont ainsi emboîtées, et qu'au moment de naître, la fille est déjà prête à mettre bas une autre fille.

Il n'est pas rare de rencontrer chez les mollusques aquatiques des scolex isolés, à parois distendues par plusieurs scolex secondaires développés dans leur intérieur, et, chez les plus grands de ces scolex secondaires, une progéniture de scolex tertiaires semblables à leur grand'mère et à leur mère non encore née. Il y a plus : indépendamment de cette multiplication interne ou endogène, les scolex se reproduisent encore par scissiparité, c'est-à-dire en se divisant d'eux-mêmes en deux ou trois parties, vivant d'une manière indépendante.

D'ailleurs, à voir le nombre vraiment prodigieux de scolex qui habitent parfois le même mollusque, on ne comprendrait pas qu'il y eût une larve ciliée, un proscolex pour chacun d'eux. L'arrivée à destination des embryons infusoriformes, directement sortis des œufs, est, en effet, soumise à beaucoup trop de chances contraires pour qu'un aussi grand nombre puisse s'établir dans le même gîte. Mais, en compensation, un seul de ces proscolex atteint-il le port tout le corps de son hôte se trouve bientôt infesté, puisque d'une seule larve ciliée descendent par générations successives, endogènes ou scissipares, plusieurs centaines de scolex semblables, lesquels vont donner, à leur tour, naissance à des milliers de cercaires.

Ces cercaires, représentants de la troisième phase d'évolution des trématodes nomades, se développent de la même manière que

les scolex secondaires ou tertiaires engendrés par le scolex primaire, lui-même descendu directement de l'individu cilié. On rencontre souvent dans le même scolex des cerciaires libres formés directement, sans générations interniaires, à côté de scolex secondaires renfermant les uns une génération de scolex tertiaires, les autres une génération immédiate de cercaires semblables aux cercaires libres.

Dans tous les cas, les embryons de troisième ordre s'annoncent par l'apparition, au milieu de la substance du scolex, de vésicules transparentes qui, aussitôt formées, manifestent le même besoin de multiplication que les autres productions embryonnaires de nos curieux parasites : elles se fractionnent en plusieurs autres qui s'accroissent et se transforment isolément. Chacune des vésicules qui résultent ainsi de la scission des premières montre au bout de quelque temps dans son intérieur de fines granulations qui se condensent bientôt en noyaux de cellules. Ces cellules se complètent peu à peu et constituent par leur accollement une masse globuleuse qui grandit, s'allonge dans un sens, s'élargit à l'un de ses bouts et s'atténue à l'autre, de manière à ébaucher déjà la forme de têtard. Au reste, le corps et la queue ne tardent pas à devenir parfaitement distincts par suite d'un étranglement qui s'opère vers le tiers postérieur du corps ; en même temps, deux taches, considérées comme des yeux, apparaissent à la partie antérieure. Arrivée à cepoint, la cercaire embryonnaire commence à acquérir ses ventouses et les divers appareils internes que possédera l'adulte, à l'exception toutefois de ceux de la reproduction.

A l'époque où les cercaires sont près de naître, la forme de leur mère est souvent méconnaissable : les parois du scolex sont, en effet, considérablement distendues. Amincies par la pression interne qu'exerce cette nombreuse progéniture, elles cèdent bientôt, éclatent, se déchirent et livrent immédiatement passage aux nouveaux individus, impatients de dépenser la grande somme de vitalité dont ils jouissent en ce moment. Ils se répandent aussitôt dans l'eau et y nagent avec rapidité, au moyen des flexions ondulatoires de leur queue, absolument comme un têtard de grenouille.

Chez la cercaire sétifère de J. Müller, cette queue natatoire a souvent une longueur égale à deux fois et demie celle du corps; en outre, elle se montre hérissée sur les côtés de pinceaux de soies molles portées par de petits mamelons.

Le corps aplati et ovoïde des cercaires est armé antérieurement d'une espèce de dard qui leur permettra de forcer l'entrée du nouvel habitat dont la rencontre doit mettre fin à leur vie errante.

Plusieurs observateurs ont découvert des cercaires nageant librement dans les eaux douces et dans la mer : ainsi Claparède en a recueilli à Saint-Vaast et J. Müller a pu en pêcher à plusieurs reprises dans la Méditerranée et dans l'Adriatique.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient observer des trématodes à l'état de cercaires n'ont qu'à visiter quelques-uns des mollusques de nos eaux douces, lymnées, planorbes, paludines, etc., et en lacérant ces mollusques au-dessous d'une loupe, ils ne manqueront pas d'apercevoir dans leur corps et particulièrement dans leur cavité respiratoire une multitude de têtards qui se débattent et s'agitent : « Les queues, dit M. Van Beneden, se tortillent, se recourbent, s'étendent, décrivent des arcs de cercle, comme si on avait un nid de serpents sous les yeux. » Plusieurs fois nous avons eu l'occasion de constater l'exactitude de ce tableau.

Le nom de cercaire, qui vient d'un mot grec signifiant queue, avait été imaginé à l'époque où l'on ignorait encore la généalogie des êtres auxquels il fut appliqué. C'est à M. Steenstrup que revient le mérite d'avoir annoncé pour la première fois que les cercaires, longtemps prises pour des infusoires et toujours considérées jusqu'alors comme représentant une forme générique particulière, n'étaient autre chose que des larves de trématodes à la recherche de l'animal où elles doivent se compléter.

Une fois que la cercaire a rencontré l'hôte qui lui convient, elle ne tarde pas à s'y installer. M. von Siebold a vu l'espèce désignée sous le nom de cercaire armée, pénétrer dans le corps des larves d'éphémères en perçant à l'aide de son aiguillon frontal la membrane qui relie les uns aux autres les anneaux de ces larves.

Lorsque l'introduction s'est effectuée, la queue, qui a permis au ver d'aller à la recherche de sa nouvelle demeure, se flétrit et se sépare de sa nouvelle demeure; quelquefois elle tombe au moment même de l'entrée; le ver devant désormais mener une vie sédentaire, cet organe ne doit plus, en effet, lui être d'aucun usage. Ce n'est pas, ici, comme chez le têtard de grenouille, où la queue ne se détache pas, mais se raccourcit peu à peu jusqu'à disparition complète, par l'effet d'une résorption graduelle.

L'éperon frontal ou les piquants qui ont facilité cette violation de domicile partagent le même sort que la queue; on les trouve

souvent détachés dans l'intérieur même du kyste, à côté du ver enroulé. Ce kyste est une sorte de sac clos de toutes parts, dans lequel le parasite, une fois installé, s'enveloppe à la manière d'une chrysalide. D'ailleurs, les métamorphoses que va subir la cercaire sont absolument du même ordre que la dernière phrase de l'évolution des insectes, puisque, des deux côtés, le travail le plus important qui doit s'opérer est l'organisation de l'appareil reproducteur.

Toutefois le développement complet de celui-ci ne pourra avoir lieu que dans l'estomac, l'intestin et les annexes du tube digestif de l'animal vertébré : poisson, batracien, oiseau ou mammifère, aux dépens duquel le ver est appelé à mener sa vie adulte. Le jeune trématode, blotti au fond de son sac, attend patiemment des semaines, des mois, parfois même des années, que son hôte actuel soit avalé par son hôte définitif. Le kyste, devenu libre dans l'estomac de ce dernier par l'effet de la digestion des parties qui l'enveloppent, se dissout à son tour dans le suc gastrique, et le ver, respecté par cet agent digestif, est désormais en liberté dans son nouveau séjour.

A l'aide de ses ventouses et des nouveaux crochets-amarres dont il est muni, le parasite chemine et se fixe dans le tube digestif de son nouvel hôte; vers le douzième jour, l'appareil reproducteur est tout à fait développé, et l'on y voit même déjà apparaître des œufs, bien qu'à cette époque le trématode n'ait pas encore atteint sa taille adulte et définitive.

Ce double fait de la transformation des cercaires sans sexes en distomes ou monostomes sexués, et de la coïncidence de cette transformation avec le changement d'hôte est donc aujourd'hui un fait parfaitement acquis à la science. Les expériences directes de M. Van Beneden n'ont, du reste, plus laissé aucun doute à cet égard. Un certain nombre de kystes trouvés chez les lymnées des étangs et renfermant des cercaires furent introduits par lui dans les aliments d'un canard domestique. Quatre jours après l'ingestion, l'intestin grêle de ce dernier se montra tout rempli jusqu'au milieu de sa longueur de monostomes vivants : les kystes avaient été dissous par les agents digestifs; tous les parasites importés par les lymmées étaient libres et en voie régulière de développement.

Le même observateur ayant, d'un autre côté, plusieurs fois fait avaler les mêmes kystes à des grenouilles, reconnut que les cer-

caires étaient toujours évacués sans se développer. C'est qu'évidemment le tube digestif des grenouilles se trouve être un sol inhospitalier pour l'espèce de cercaire employée.

M. von Willemœs-Suhm suppose que la douve du foie du mouton a pour véhicule une petite limace que cet herbivore avale avec l'herbe qu'il broute. Il est très probable qu'elle s'introduit aussi à l'état de cercaire, par l'intermédiaire de la boisson, chez le mouton et accidentellement chez l'homme.

Les cercaires qu'on rencontre dans certains crustacés marins passent ensuite chez certains poissons; de même la cercaire de la paludine impure devient, chez la perche, le distome noduleux.

L'abondance des distomes dans les voies digestives des chauves-souris nous montre qu'ils doivent être excessivement communs à l'état de larves dans les insectes qui font la pâture habituelle de ces mammifères ailés.

Il y a peu d'oiseaux aquatiques, échassiers ou palmipèdes, qui ne renferment un certain nombre de trématodes dans leurs intestins ou dans d'autres parties de leur corps. Un de ceux qui ont été le mieux étudiés chez les oiseaux est le monostome variable. C'est un ver qui, à l'état parfait, vit dans les fosses nasales des rales d'eau, des poules d'eau, des poules sultanes, des foulques, etc., et se présente alors sous la forme d'une petite feuille allongée. En le comprimant légèrement sur le porte-objet du microscope, on découvre aisément, à travers les parois transparentes de son corps, l'ovaire et l'oviducte avec les œufs dont ils sont remplis.

Isolant ensuite quelques-uns de ces œufs et les écrasant avec précaution pour en briser la coque, on met à nu un ver, le proscolex, tout différent de la mère et portant des yeux enchâssés dans un manteau hérissé de cils vibratiles, à l'aide desquels le jeune monostome nage librement dans l'eau. Si on le comprime un peu à son tour, on voit que, dans l'intérieur du manteau cilié, se trouve déjà un autre animal, le scolex, sans yeux, sans cils et tout différent de forme; enfin, si le moment est bien choisi, dans le corps du scolex lui-même on aperçoit toute une progéniture de jeunes cercaires. « C'est cette progéniture, dit M. Van Beneden, que l'embryon cilié doit confier à des soins étrangers; c'est elle qui va se mettre en nourrice chez l'un ou l'autre mollusque, jusqu'à ce qu'elle soit apte à son tour à se suffire. Il reste à découvrir le convoi par lequel ce parasite doit passer pour arriver de nou-

veau aux fosses nasales qui sont le premier berceau de sa famille. »

III

Les ténias ou vers solitaires et leurs analogues appartiennent à ce groupe étrange de parasites nomades désignés par les zoologistes sous le nom de castoïdes ou de vers rubanés.

A l'état adulte, ces animaux ont le corps aplati, allongé, semblable à un ruban, et composé d'un grand nombre de segments identiques, mais de dimensions croissantes, de l'extrémité fixe jusqu'à l'extrémité libre.

On ne trouve chez eux aucune trace des appareils spéciaux de la digestion, de la circulation et de la respiration. Vivant d'ailleurs au milieu de substances déjà élaborées par leurs hôtes, un tube digestif leur aurait été inutile, et il leur suffit d'absorber directement les fluides nutritifs dont ils sont baignés. Cette absorption s'effectuant sur toute la longueur de leur corps, un appareil circulatoire aurait été également superflu.

Enfin, la fonction respiratoire, qui règle toujours son activité sur celle des organes de mouvement, ne pouvait exiger beaucoup de frais chez des animaux sédentaires, fixés et nécessairement peu mobiles : aussi se contente-t-elle de la surface du corps et des faibles quantités d'oxygène (gaz vital de l'air) dissoutes dans les liquides en contact avec elle.

Ces sortes de parasites, à raison des conditions spéciales où ils vivent, coûtent donc très peu à la nature : ce sont, en effet, avec les animaux aquatiques inférieurs, ceux qu'elle peut construire avec le plus d'économie. Il semble qu'étant plongés dans un milieu où la vie abonde, ils aient moins à faire par eux-mêmes : semblables en cela aux habitants privilégiés de ces riches contrées où la nature se suffit à elle-même et prodigue généreusement ses dons.

De même que chez les autres parasites migrateurs, dont nous avons parlé dans notre précédent article, le système reproducteur est le seul qui paraisse avoir de l'importance dans l'économie vitale des cestoïdes.

Dans chaque segment du corps se trouvent à la fois un appareil mâle et un appareil femelle. Les canaux évacuateurs de chacun d'eux aboutissent à un cloaque commun : disposition qui rend pos-

sible la fécondation des œufs renfermés dans la matrice d'un anneau quelconque, par le spermatogène associé à cette matrice. Chez quelques espèces, il existe même deux appareils doubles, s'ouvrant l'un et l'autre de chaque côté par une paire d'orifices.

Ainsi chacun des segments du corps des cestoïdes se féconde lui-même. On peut même dire qu'il mène une vie indépendante et que ses seules relations consistent dans son union matérielle avec ses voisins. Au reste, ces segments, tous identiques au double point de vue anatomique et physiologique, et se suffisant chacun à lui-même, sont en réalité autant d'individus distincts.

Les ténias et les autres cestoïdes doivent, en effet, être considérés comme une *longue chaîne d'hermaphrodites*, comme une longue colonie rubanaire composée de nombreux individus soudés les uns à la suite des autres, de sorte que ces parasites n'ont absolument aucun rapport avec les vrais vers articulés ou annelés auxquels on les a si souvent comparés. Les segments du corps des annélides (vers de terre, eunices, serpules, arénicoles, etc.) ont en effet une signification tout autre en représentant simplement autant de parties d'un seul et même individu.

Les cestoïdes n'offrent pas, d'ailleurs, le seul exemple de cette disposition singulière : il existe aussi, dans d'autres groupes inférieurs, certains animaux qui, à une époque déterminée de leur vie, reproduisent par bourgeonnement une sorte de chapelet dont chaque grain est un individu complet. Dans ce fait se révèle encore à nous un de ces nombreux expédients que la nature met en œuvre pour assurer le plus possible la conservation de ses types.

Quelque temps après que la fécondation s'est opérée, la partie qui attire le plus l'attention de l'observateur est celle qui a été désignée sous le nom de matrice ; c'est un canal tortueux, longitudinal, occupant le milieu du segment et envoyant sur son trajet des culs-de-sac plus ou moins ramifiés. C'est là que les œufs s'accumulent au sortir du canal commun aux deux glandes essentielles de l'appareil femelle, le germigène et le vitellogène. Leur nombre devient tellement considérable que le réservoir en question, de plus en plus distendu, arrive bientôt à occuper toute la cavité du segment.

La maturité est d'autant plus avancée qu'on s'éloigne davantage de l'extrémité fixée du cestoïde; les derniers articles ont, en effet, jusqu'à dix fois la grosseur et vingt fois la longueur des pre-

miers, et peuvent atteindre, dans leur plus grande extension, chez le ténia de l'homme en particulier, 25 à 30 millimètres de longueur et 7 millimètres de largeur. Aussi cèdent-ils avant les autres leurs œufs au milieu ambiant. Quelquefois le segment, dès qu'il est mûr, se détache de lui-même et quitte la communauté avant d'effectuer sa ponte.

Les œufs sont d'un volume fort petit : leur diamètre n'est guère que de trois à quatre centièmes de millimètre. Leur quantité est vraiment prodigieuse, et les chances de reproduction de l'espèce sont encore accrues par la grande force de résistance de ces œufs aux causes de destruction et par la faculté qu'ils ont de conserver leur pouvoir germinatif pendant un temps très long. La coque épaisse dont ils sont revêtus contribue encore à leur donner cette extraordinaire ténacité vitale qui a toujours si vivement frappé les observateurs.

Aucune fécondité n'est comparable à celle des ténias et de leurs analogues les bothriocéphales. Boerhaave a parlé d'un bothriocéphale de l'homme comme ayant 300 aunes de longueur. Eschricht estime le nombre de segments de ce ver à 10,000, et si l'on considère que chaque segment peut renfermer plusieurs milliers d'œufs, on se fait aisément une idée de la profusion des germes que chaque ruban peut répandre. Leur nombre prodigieux est calculé d'après les chances qu'ils ont d'arriver à leur terme.

Avant même que l'œuf ait été expulsé des organes qui l'ont formé, il s'y est développé un embryon de forme ovale, transparent, contractile dans toute son étendue et au milieu duquel on aperçoit trois paires de stylets très grêles dont la longueur est à peu près de la moitié de celle de l'embryon.

Supposons l'œuf arrivé à destination, c'est-à-dire supposons qu'il a pu s'introduire dans l'estomac d'un animal devant servir de pâture à l'hôte définitif : cet œuf éclôt rapidement sous l'action du suc gastrique, et l'embryon, devenu libre, cherche aussitôt son gîte au milieu des tissus qui l'entourent. M. Van Beneden nous a fait connaître la curieuse manœuvre qu'exécute le petit être pour cheminer à travers le corps de son hôte. Comme on va le voir, les six stylets dont il est armé lui servent à se frayer un passage.

Deux de ces stylets, à peu près droits et un peu plus longs que les autres, occupent la ligne médiane et se réunissent comme un

stylet unique ; ils ne se meuvent que d'avant en arrière et d'arrière en avant. Les quatre autres stylets sont semblables entre eux et diffèrent des premiers par leur pointe, qui est recourbée en véritable crochet ; leurs mouvements ne sont pas les mêmes que ceux des deux premiers ; à leur base, ils restent à peu près fixes, tandis qu'au bout ils décrivent un arc de cercle.

Il rassemble ses six stylets en un faisceau unique et dirigé en avant, puis il se précipite sur l'obstacle placé devant lui ; s'il a réussi à l'entamer, il se pousse en se cramponnant avec ses crochets latéraux et en s'aidant de ses deux stylets antérieurs comme d'une sorte de proue. Presque aussitôt il recule, pour recommencer la même succession de mouvements.

L'embryon du ténia « laboure les tissus, dit M. Van Beneden, absolument comme la taupe creuse la terre : les stylets du milieu sont poussés en avant comme le groin de l'insectivore et les deux stylets latéraux agissent comme les membres prenant leur point d'appui dans les tissus et poussant la tête en avant. »

C'est grâce à ce manége que l'embryon perfore les parois intestinales du lièvre, du porc ou du ruminant qui a avalé l'œuf où il était abrité, et l'on s'explique alors pourquoi on trouve si communément les cysticerques logés en dehors de l'intestin, dans les replis du mésentère, et comment ils peuvent, perçant les parois des veines et des artères, se répandre à la faveur du sang qui les charrie, jusque dans les organes les plus éloignés.

L'embryon à six stylets est obligé de quitter le tube digestif, car il ne peut subir ses métamorphoses que dans la substance des tissus ou dans les cavités fermées. Arrivé là, des membranes se forment autour de lui pour le protéger ; ses six épines devenues inutiles se flétrissent, et si l'embryon désormais enkysté doit donner naissance à un ténia ordinaire, un petit bouton apparaît en un point de la surface interne de la vésicule qui constitue son corps, s'allonge graduellement et prend peu à peu l'apparence d'une tête portée par une sorte de cou.

Bientôt une couronne de crochets apparaît à l'extrémité libre de cet appendice interne, et en arrière de cette couronne se dessinent quatre cupules, ventouses futures du ténia adulte. En même temps, les parois de la vésicule se distendent par l'accumulation du liquide limpide dont elle est remplie. A partir de ce moment nous avons sous les yeux l'état d'évolution qui a été désigné sous le nom de ver vésiculaire ou de cysticerque.

La larve de ténia parvenue à ce degré de développement attend patiemment que l'hôte qui l'héberge soit mangé par un carnivore ; elle se réveillera alors dans l'estomac de ce dernier, et une vie nouvelle commencera pour elle. Son kyste et tous les tissus environnants se dissolvent dans l'estomac de son nouveau patron. Dès qu'il est débarrassé de ses langes, le cysticerque donne tous les signes de la plus grande vitalité : il fait saillir sa tête, qu'il avait jusque-là maintenue engaînée dans sa vésicule caudale, puis la fixe solidement par sa couronne de crochets et par ses ventouses aux parois intestinales.

La vésicule se flétrit et disparaît, et la partie qui reste, avec crochets et ventouses, est la *mère* qui est chargée d'engendrer, sans intervention de sexes, toute la colonie rubanaire.

C'est cette mère que l'on appelle improprement la *tête* du ténia. Cette prétendue tête est dépourvue de bouche, et les ventouses qu'elle possède agissent seulement comme organes de fixation.

Aussi longtemps que la mère est là, elle continue d'engendrer de nouveaux individus complets, sexués et hermaphrodites, représentés par autant de nouveaux segments. Tandis que, chez les douves du foie et autres trématodes parasites internes à transmigrations, la larve engendre sans sexes un essaim de jeunes qui vont vivre séparément; chez les cestoïdes, tous ces individus adhèrent les uns aux autres sous forme d'un long chapelet qui reste uni à la mère, devenue ainsi comme la racine de la colonie.

Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, le véritable représentant de la forme définitive est l'article ou segment du corps arrivé à son complet développement. Son individualité propre se manifeste plus clairement lorsqu'il est séparé du reste de la chaîne. Alors, en effet, il vit d'une manière indépendante, se nourrit, s'accroît, nage avec agilité au milieu des mucosités intestinales et peut même atteindre en cet état sa maturité sexuelle, s'il n'en jouissait pas encore au moment de son émancipation.

Il est aujourd'hui reconnu que deux sortes de vers du genre ténia peuvent vivre en parasites dans l'intestin de l'homme. Le plus anciennement connu est le ténia solium ou ver solitaire ordinaire, qui provient du cysticerque celluleux du porc. Ce ver, en dépit de sa qualification de solitaire, ne se rencontre pas toujours isolé; ainsi Pruner raconte qu'il trouva dans l'intestin d'un nègre jusqu'à cinq ténias mesurant ensemble 120 mètres; ces

vers occupaient tout l'intestin grêle, qui en paraissait comme rembourré, dans le sens propre du mot.

L'autre espèce est le ténia médiocanellata, longtemps confondu avec le ténia solium, dont il a été définitivement distingué par M. Küchenmeister en 1853, et dont il diffère surtout par sa tête qui est dépourvue de crochets. Des expériences de Leukart et de M. Saint-Cyr, il résulte que, si le ténia solium est produit par l'usage de la viande de porc, le médiocanellata le serait par celui de la viande de veau ou de bœuf. Des œufs de cette dernière espèce de ténia ayant été administrés à des veaux et à des génisses encore soumis au régime lacté exclusif, il se développa au bout de peu de temps, chez ces jeunes ruminants, une si abondante quantité de cysticerques qu'il en résulta une espèce de ladrerie. Un certain nombre de ces larves vésiculeuses furent même rencontrées jusque dans l'épaisseur des parois du cœur.

L'embarras qu'éprouvaient parfois les médecins pour expliquer la présence du ténia chez des personnes qui ne mangent pas de porc, provenait de la confusion des deux espèces, confusion d'autant plus difficile à éviter qu'il faut pouvoir observer la tête de la colonie pour les distinguer.

Un autre ver rubanaire que l'homme héberge malgré lui est le ténia large, mieux connu sous le nom de bothriocéphale. Il se distingue des ténias principalement par la situation de l'orifice sexuel. Celui-ci, en effet, au lieu d'occuper le bord du segment, se trouve situé sur la ligne médiane du corps. Son œuf se développe dans l'eau comme celui des trématodes, et le petit être qui en sort est revêtu d'un manteau cilié à l'aide duquel il nage rapidement. Ce développement aquatique nous explique pourquoi le bothriocéphale est très commun chez les poissons.

Le bothriocéphale est moins universellement répandu que le ténia et ne sévit guère que dans des régions restreintes et principalement au bord des eaux. On a remarqué qu'il était endémique dans certaines contrées et notamment dans les pays baignés par la mer Baltique.

D'après le naturaliste russe Knoch, à Moscou, où l'on boit de l'eau de source, le bothriocéphale est rare ; à Riga, à Saint-Pétersbourg, à Dorpat, où l'eau de rivière est surtout employée, ce cestoïde est, au contraire, abondant. Un fait analogue, rapporté par M. Van Beneden, est la rareté actuelle du bothriocéphale chez les habitants des bords du lac de Genève, où il était jadis

fort commun. Cette diminution, pour ne pas dire cette disparition, est due au changement qui s'est opéré dans la construction de certains petits réduits des appartements, lesquels réduits s'ouvraient anciennement sur le lac, de sorte que les ambryons éclosaient dans l'eau et que l'on s'en infestait par la boisson.

M. le docteur Küchenmeister est la premier auteur qui ait usé de la méthode expérimentale à l'égard des cysticerques et des ténias. Ayant donné à plusieurs chiens de la chair de lapins infestée de cysticerques, et un de ces pauvres animaux ayant été ouvert peu de temps après le repas, le savant professeur de Zittau trouva les kystes rompus et les vers parvenus dans l'intestin grêle et déjà fixés aux parois du tube digestif, la prétendue tête tournée du côté du pylore (anneau contractile séparant l'estomac de l'intestin).

Un autre chien, sacrifié au bout de trente heures, ne renfermait plus que des commencements de rubans de quatre à cinq millimètres de long; les vésicules avaient complétement disparu. Un troisième montra, le vingt-quatrième jour, de jeunes ténias de 40 centimètres, ce qui donne un accroissement moyen de 17 millimètres en vingt-quatre heures. Enfin, un quatrième chien, ouvert le cinquantième jour, possédait déjà des ténias dont les derniers anneaux, arrivés à maturité, commençaient à se détacher spontanément.

Il était donc prouvé par là que les cysticerques du lapin se transformaient en ténias chez le chien. Mais il restait à compléter la démonstration par une expérience inverse. Des anneaux mûrs de ténias furent donc mêlés à la nourriture des lapins et des porcs; or, ces animaux, abattus quelques temps après, montrèrent des cysticerques jusque dans leurs muscles.

Longtemps on a attribué la ladrerie du porc à l'humidité, à l'abus des glands, même aux grains altérés et au pain moisi, ou encore à un état cachectique contagieux et héréditaire. La cause unique, la seule cause vraie, c'est l'introduction, dans l'intestin, d'œufs de vers solitaires. Empêchez l'animal de manger les déjections de l'homme comme de boire l'eau qui aurait pu les entraîner, et la ladrerie lui sera épargnée. Faites avaler des œufs du ténia de l'homme à un porc et vous le rendrez ladre, c'est-à-dire qu'au bout de peu de temps sa chair sera tout infestée de cysticerques.

Réciproquement, le cysticerque du cochon, introduit chez

l'homme, devient ver solitaire « avec autant de certitude, dit M. Van Beneden, qu'une semence de carotte produira cette plante quand elle aura été semée dans un terrain convenable ». C'est encore au docteur Küchenmeister qu'on doit la première démonstration de l'origine et des métamorphoses du ténia chez l'homme. Tous les médecins et tous les helminthologistes ont conservé le souvenir de l'expérience tout à fait concluante qu'il fit en 1855 sur une femme condamnée à mort. Des cysticerques provenant d'un porc atteint de ladrerie furent administrés à cette malheureuse, soixante-douze heures avant son exécution, et, à l'autopsie, ils furent retouvés dans l'intestin déjà transformés en jeunes ténias.

Enhardi par le succès de cette triste expérience, M. le docteur Humbert voulut expérimenter sur lui-même : il avala donc quatorze cysticerques empruntés à un porc, et, trois mois après, il eut la satisfaction d'éprouver, dans l'intestin, les sensations particulières qui sont l'indice certain de la présence des ténias.

La ladrerie a été parfois observée chez l'homme lui-même. De plusieurs observations faites les unes sur le vivant, les autres sur le cadavre, il résulte, en effet, que notre corps, absolument comme celui d'un cochon vulgaire, peut être complétement infesté de cysticerques ou larves de ténias.

M. Redon ayant reconnu une ressemblance frappante entre les cysticerques de l'homme et ceux qui, chez le porc, sont destinés à se transformer chez nous en vers solitaires, voulut s'assurer sur lui-même de la possibilité pour les premiers d'une transformation identique. Il se décida alors à avaler (!) dans du lait tiéde quatre des kystes recueillis sur un cadavre échoué à l'amphithéâtre des hôpitaux de Lyon.

Après trois mois d'attente, il constata la présence d'anneaux du ténia dans son intestin, et les caractères de ces anneaux et des œufs dont ils étaient remplis étaient incontestablement ceux qui appartiennent à l'espèce désignée sous le nom de ver solitaire.

Parmi les cas les plus remarquables de l'infection vermineuse due au développement, dans les tissus de l'homme, du cysticerque ordinaire du cochon, figure celui qui fut observé en 1876 par M. le docteur Broca. Il s'agit d'un jeune homme de 27 ans qui présentait sur divers points de son corps plusieurs centaines de petites boules ou tumeurs de la forme et du volume d'une noisette,

d'un gros pois ou d'une olive ; d'autres, longues de dix à douze millimètres, se trouvaient dans les muscles et affectaient une direction parallèle aux fibres de ces derniers. Dans chacune de ces tumeurs fut constatée la présence d'une larve de ténia analogue à celles qu'on rencontre d'ordinaire chez le porc ; cette larve se montre d'ailleurs aussi apte que les cysticerques du porc à se transformer en ver rubané dans l'intestin de l'homme.

On a trouvé ainsi chez l'homme des cysticerques dans les muscles, dans le cœur, dans les ventricules du cerveau et jusque dans le globe de l'œil. M. Van Beneden nous raconte les effets produits par ces vers égarés, chez un homme qui a fini par succomber après un trouble particulier de l'intelligence : « Deux esprits le hantaient et lui parlaient, l'un allemand et l'autre polonais, disait-il ; des images qu'il se représentait se tournaient en visions obscènes. » A l'autopsie, on reconnut la présence des cysticerques dans le cerveau de cet infortuné, tout près du point où s'entrecroisent les nerfs de la vue.

Indépendamment des expériences, plusieurs observations s'accordent à prouver que les ténias proviennent bien, en effet, des cysticerques renfermés chez les animaux qui servent de nourriture à l'homme. Ainsi, les Indiens qui sont restés fidèles à la religion de leurs ancêtres et qui, par conséquent, se contentent d'une alimentation exclusivement végétale, ne sont pas atteints du ténia. De même, les religieux de certains ordres où la règle défend l'alimentation animale n'ont jamais le ver solitaire.

Par contre, les Abyssins en sont tellement affectés qu'on regarde, dans le pays, l'existence de ce parasite dans le tube digestif comme une incommodité inhérente à une bonne constitution. Or, tous les voyageurs et tous les helminthologistes s'accordent à attribuer la fréquence de cet entozoaire chez les Abyssins à l'habitude qu'ils ont de manger de la viande crue et fumante, qui est leur mets favori. Ajoutons à cette remarque que, parmi les Européens qui ont visité ce peuple, ceux qui ont voulu vivre à l'abyssinienne ont tous contracté le ténia.

D'un autre côté, ceux des Abyssins qui suivent la religion de Mahomet et qui ne mangent jamais la viande autrement que cuite ne sont pas envahis comme les autres et confirment ainsi le moyen d'intrusion signalé plus haut.

D'après M. Küchenmeister, à Nordhausen, au Hartz, comme dans toute la Turinge, la ladrerie des porcs est une maladie très

commune, et comme on y a l'habitude de manger pour le déjeuner du hachis de porc cru étendu sur du pain, la plupart des habitants sont atteints du ver solitaire : de sorte que la Turinge peut être regardée, selon l'expression de M. Van Beneden, comme l'Abyssinie du nord.

Un autre fait qui vient corroborer les précédents, est celui qui a été observé à Saint-Pétersbourg, où l'on fait manger du hachis de viande crue aux enfants comme remède contre la dyssenterie quelquefois mortelle qui sévit contre eux à l'époque du sevrage. A la suite de ce régime, plusieurs médecins constatèrent, à diverses reprises, chez la plupart de ces enfants, la présence de ténias.

Il y a d'ailleurs longtemps qu'on a fait observer que ceux qui sont occupés à la préparation des matières animales fraîches ont plus souvent le ténia que ceux qui exercent une autre profession : ainsi, l'opinion existe parmi les charcutiers et bouchers qu'ils sont très-sujets au ver solitaire.

Nous terminerons ici l'exposé des principaux faits relatifs aux vers solitaires et aux parasites migrateurs en général. Si intéressante que soit l'histoire de ces singuliers animaux, nous craindrions, en la prolongeant, d'abuser de l'attention du lecteur.

E. Vignes.

CETEWAYO.

A peine la campagne de l'Afghanistan est-elle entrée dans une phase qui permet d'en entrevoir la fin, que les Anglais ont à se préoccuper d'une campagne africaine. Contrairement à leur différend avec Chir-Ali, celui qu'ils ont avec Cetewayo est heureusement denué de tout intérêt de politique générale, et n'a jamais laissé aucun doute sur son résultat définitif. Néanmoins, à cause des grandes distances où les troupes doivent être envoyées, à cause surtout du caractère belliqueux et féroce du peuple avec lequel les Anglais sont près d'en venir aux mains, le présent conflit menace de leur coûter beaucoup d'argent et même une assez notable quantité de sang. Il n'est pas hors de saison de donner quelques renseignements sur les Cafres Zoulous, leur dynastie royale, leur pays, leur état militaire, leur situation à l'égard des Anglais. Nécessairement, comme il s'agit d'une contrée si éloignée, plusieurs de ces renseignements manquent de précision sur les faits récents. Les dépêches envoyées du Cap doivent être transportées à Madère où se trouve la plus proche station télégraphique.

Lorsqu'on consulte la carte, on trouve au nord de la colonie du Cap de Bonne-Espérance et à environ 300 lieues de la ville du Cap (Capetown), le fleuve Umzinkulu, qui se jette dans l'Océan indien. Au delà de ce fleuve s'étend le Natal, pays dont les Anglais s'emparèrent en 1842 pour en faire une dépendance de la colonie du Cap. Natal devint en 1856 une colonie séparée et administrée par un gouverneur recevant directement ses ordres du cabinet de Saint-James. Le Natal est borné à l'ouest par l'Etat libre d'Orange à l'est par l'Océan indien, au nord par le fleuve Tugela, de l'autre côté duquel est le Zoulouland ou pays des Zoulous. Ce dernier pays a pour limites : à l'ouest, la chaîne de Drakenberg, qui le sépare du Transvaal ; au nord, la tribu indépendante des Swazies, la baie de Delagoa et d'autres possessions portugaises ; à l'est, l'Océan indien, sur lequel il a une côte de plus de cent lieues de longueur. La largeur moyenne du territoire est d'une soixantaine de lieues. C'est le pays du roi Cetewayo.

Répandus sur tous les territoires de l'Afrique australe, les Cafres surpassent les autres indigènes non-seulement en nombre, mais en intelligence, en courage et en vigueur corporelle. L'espèce où toutes ces qualités se remarquent davantage est celle qui habite le Zoulouland. Elle constitue l'aristocratie physique et intellectuelle de toute la race cafre. Cela ne veut pourtant point dire que les Zoulous sachent lire plus que leurs congénères.

La famille royale du Zoulouland a produit deux « grands hommes » qui servent de modèles à Cetewayo, dont il suit les traditions et dont il est glorieux au suprême degré. Pour comprendre ce personnage, sa dynastie doit être connue (1). Elle fut fondée dans les premières années du siècle par un oncle de Cetewayo, Chaka, officier dans l'armée de Dinginswayo, roi des Zoulous. Dinginswayo avait la passion de la guerre. Seul, parmi les princes de l'Afrique australe, il a donné l'exemple de l'organisation d'une armée permanente et régulière. Il distingua le mérite militaire du jeune Chaka, et le désigna pour son successeur au trône par un acte de dernière volonté. Chose étonnante dans un pays cafre, cet acte fut respecté. Devenu roi, Chaka compléta l'organisation de l'armée et entreprit une série de guerres qui lui valurent le nom de Napoléon de l'Afrique et la soumission d'une foule de tribus indigènes, éparpillées sur un immense territoire.

Dès son avénement au trône, il s'imposa la tâche de faire de ses Zoulous une nation de spartiates, méprisant toutes les jouissances de la vie, familière avec le spectacle de la mort et constamment prête à la braver. Tous furent astreints au service militaire pendant de longues années. Craignant que la vie de famille n'adoucît la rudesse de ses soldats, il leur défendit, sous peine de mort, de se marier sans sa permission spéciale, et celle-ci était rarement accordée.

Chaque régiment, composé de 1,500 hommes, était partagé en trois divisions : les jeunes soldats, qui avaient pour mission d'engager et de soutenir le combat; les vétérans, destinés à entrer en lice à l'heure des coups décisifs, et le train, c'est-à-dire les porteurs des provisions et les gardiens des troupeaux de l'armée.

Le costume des soldats était presque aussi économique que celui des « bourgeois » cafres. Il consistait en une peau de bête autour

(1) Nous suivons ici : *Vier jahre in Africa*, 1871-1875, *von Ernst von Weber*; Leipzig, J.-A. Brockaus, 1878.

des reins et en de nombreuses plumes fichées dans leur énorme chevelure. La couleur différente de ces objets de toilette distinguait les régiments entre eux. Chacun de ceux-ci était logé dans un petit camp (*kraal*) entouré de fossés et de palissades, aux abords duquel on les exerçait sans cesse. Les concubines des soldats avaient accès au «kraal», mais tout enfant qui s'y rencontrait était immédiatement mis à mort.

20 régiments au grand complet, soit 30,000 hommes, constituaient l'armée permanente. La nation était organisée de manière à pouvoir à très bref délai doubler ce nombre.

Chaka introduisit dans l'armée une tactique jusqu'alors inconnue parmi les natifs de l'Afrique méridionale : le combat en phalange serrée ; il remplaça aussi le javelot par la lance. Avant lui, le soldat qui avait lancé à distance ses cinq javelots — et c'était tout ce qu'il pouvait porter — était désarmé. Chaka édicta la peine de mort contre tout soldat qui, au lieu de combattre en gardant la lance dans la main, s'en servirait en guise de projectile. C'était décréter la lutte corps à corps partout et toujours. Courte et munie d'une solide pointe très effilée, cette lance devint un formidable instrument de destruction aux mains d'hommes féroces, endurcis à la guerre, robustes et presque tous hauts de six pieds.

Le Natal, le Basutoland, ce que l'on appelle aujourd'hui l'Etat libre d'Orange et le Transvaal, d'autres pays encore subirent la loi du terrible souverain qui, lui-même bâti en Hercule, avait l'habitude de se jeter dans la mêlée, et qui était aussi intelligent qu'ambitieux et cruel. La loyauté la plus vulgaire lui faisait défaut. Il n'hésitait pas à tomber à l'improviste sur des tribus pacifiques, à les massacrer, à prendre leur bétail qu'il distribuait à ses soldats. Tous les princes faits prisonniers étaient mis à mort. Plus maître de lui-même que son modèle européen, Chaka savait contenir sa soif de conquêtes dans certaines bornes et écouter la voix de la prudence. Il ne s'attaqua jamais aux blancs; au contraire, il affectait de les appeler ses égaux, et envoya une ambassade amicale au gouverneur du Cap.

Pour tenir constamment l'esprit farouche de ses troupes au même diapason, il ne célébrait aucune fête sans effusion de sang. Dans une circonstance solennelle, 800 de ses sujets ou prisonniers furent égorgés. Chaka aimait sa mère. Au décès de celle-ci, il exprima sa piété filiale en ordonnant à mille de ses soldats de se

donner la mort. Ils chantèrent les louanges de l'homme qui avait su les fanatiser et se tuèrent. *Ave Cæsar*... Mille vaches laitières furent immolées dans la même occurrence, sur l'ordre de Chaka. Il faut, disait ce bon fils, que même les veaux comprennent ce que c'est que de perdre sa mère.

La crainte d'être assassiné par sa progéniture, crainte commune à tous les despotes nègres et très-souvent justifiée par les faits, le décida à rester célibataire dans un pays où la polygamie est en honneur. Par compensation, il s'entourait de nombreuses concubines, mais faisait tuer toutes celles qui devenaient enceintes. L'une d'elles s'échappaet sauva son enfant. Les séides du roi le découvrirent. Chaka le tua de ses propres mains.

Ses guerres, commencées en 1812, se terminèrent en 1828, à la suite d'une peste qui enleva l'armée presque tout entière. L'année 1828 fut aussi celle de la mort du conquérant. En dépit de son horreur pour les héritiers, il avait laissé vivre deux de ses plus jeunes frères, Dingaan et Panda ou Umpanda. Dingaan assassina Chaka. Des écrivains du Cap disent qu'il y eut un troisième frère en vie, Umolangaan. Ce serait, d'après eux, celui-ci qui aurait commis le crime, et le meurtrier aurait, immédiatement après, subi le même sort de la main de Dingaan. Ces écrivains débattront le fait s'ils en ont le désir... Quoi qu'il en puisse être, Dingaan fut le deuxième roi de sa dynastie.

Il avait au suprême degré la passion militaire, la cruauté, la duplicité et les autres vices de Chaka, sans en posséder les talents. Nourri comme lui dans la crainte des héritiers, il ne prit point femme, et suivit au sujet de ses concubines la règle pratiquée par son prédécesseur. Panda, flegmatique et replet, vraie masse de chair qui se mouvait difficilement, ne donnait pas d'ombrage : on le laissa vivre. En 1838, année où les Boers commencèrent leurs migrations sur une grande échelle, il en arriva au Natal une colonne, conduite par Pieter Retief. Dingaan leur offrit une fête, pendant laquelle il fit massacrer tous ceux qui s'étaient rendus à son invitation. Le même jour il assaillit traîtreusement les Boers et leurs familles qui étaient restés au camp hollandais. 615 hommes, femmes et enfants périrent en quelques heures.

Le règne de Dingaan fut, comme celui de Chaka, une continuelle tragédie. Les Zoulous, peu habitués pourtant à faire les difficiles, s'en lassèrent. Des idées de résistance germèrent même dans le cerveau de l'impassible Panda. Une seconde colonne de Boers, plus

nombreuse que la première, étant arrivée au Natal avec le dessein de venger leurs frères et de s'établir dans le pays, Panda conclut une alliance avec les immigrants et mit à leur service 4,000 soldats qui s'étaient insurgés avec lui. En 1840, Dingaan, défait dans une bataille, fut tué par un de ses officiers. Les Boers gardèrent pour eux le Natal et proclamèrent leur allié roi du Zoulouland.

Panda, ami des Boers et ensuite des Anglais qui les supplantèrent au Natal en 1842, eut un règne pacifique, quoique souvent cruel, jusqu'en 1856. Contrairement aux principes de ses prédécesseurs, il se maria une infinité de fois et laissa vivre ses innombrables enfants. Deux de ceux-ci, Cetewayo et Umbalazi, se prirent de jalousie pour le titre de prince héritier. Leurs frères, l'armée et toute la nation se partagèrent en deux camps, et le Zoulouland fut, pendant cinq ans, le théâtre de combats et d'égorgements effroyables. 100,000 personnes de tout âge et de tout sexe périrent, assure-t-on, dans cette guerre civile. Umbalazi et trois de ses frères furent du nombre.

En 1861, le vieux roi, qui avait perdu toute autorité et qui voulait mettre fin à ces horreurs, implora l'intervention des Anglais du Natal. Cette colonie était gouvernée par un magistrat qui, avec une poignée de soldats et d'hommes de police, avait su remplir la tâche épineuse de faire vivre en paix un peuple de nègres et de blancs où les premiers étaient dans la proportion de quinze à un. Ces nègres étaient des Zoulous dont chaque année des milliers avaient fui leur pays pour échapper au terrible régime qui y régnait. Leur émigration au Natal n'a point discontinué depuis 1842, année où la population indigène de cette colonie était d'environ 5,000 personnes. D'après une statistique, le Natal comptait, en 1875, une population de 320,000 Zoulous et de 20,000 blancs. Grâce à sa connaissance profonde des mœurs de ses administrés, à sa prudence et à sa haute impartialité, le gouverneur, sir Theophilus Shepstone, avait acquis un prestige immense non-seulement sur les Zoulous du Natal, mais encore sur ceux d'au delà du Tugela. Tous ne le connaissaient que sous le nom de roi des Zoulous. Sir Shepstone, désireux d'accroître l'influence de sa patrie et dévoré depuis de longues années de la crainte que les passions de ses voisins n'envahissent ses propres administrés, consentit avec empressement à la demande de Panda. Accompagné uniquement de deux blancs, mais d'un nombre considérable de nègres, il se rendit au Zoulouland auprès du roi.

Après avoir examiné la situation, sir Theophilus ne vit qu'un moyen de rendre le calme au pays et d'étouffer toute rivalité dans la famille royale : il conseilla à Panda de proclamer solennellement Cetewayo comme prince héritier. Cela fut fait. En octobre 1872, Panda, le premier de sa dynastie, mourut de mort naturelle, nous dirions dans son lit s'il était prouvé que les Zoulous connaissent ce meuble.

Comprenant l'importance de l'appui des Anglais contre toute nouvelle vélléité de jalousie de la part de ses frères, Cetewayo envoya, en février 1873, une ambassade au gouverneur du Natal pour le prier de l'installer dans sa dignité royale au nom de la reine d'Angleterre. Le gouverneur obtempéra à ce désir. Le 10 août, accompagné de 110 officiers et soldats anglais à cheval, de 300 Zoulous du Natal, de 2 pièces d'artillerie et d'un corps de musique, sir Theophilus passa le Tugela.

Sur toute sa route, il fut accueilli comme un sauveur, non point à la vérité par les hommes — toute la population mâle avait reçu l'ordre de se rendre au kraal royal — mais par les femmes et les enfants. Ceux-ci lui criaient : « Soyez béni, vous qui nous apportez la paix et l'ordre, vous qui venez nous délivrer de la perpétuelle crainte de la mort, vous qui prendrez soin que nous puissions récolter ce que nous aurons semé ! »

Arrivée le 25 août devant le kraal de Cetewayo, l'expédition dressa son camp dans le voisinage, et le prince, accompagné de 1,500 hommes désarmés, fit au gouverneur une visite, qui fut rendue le lendemain. Il y eut alors entre les deux hauts personnages une conférence de cinq heures qui ne roula pas uniquement sur les intérêts matériels des deux États. Sir Shepstone entretint le prince de ses devoirs moraux envers ses sujets, et lui fit prendre des engagements formels à cet égard. Il en obtint aussi l'autorisation d'établir un résident anglais dans le pays. Pendant cette entrevue et toutes celles qui suivirent, Cetewayo ne cessa de l'appeler son père.

Le 1er septembre fut le jour du couronnement. La signification que sir Shepstone entendait donner à la cérémonie était que, en sa qualité de représentant de la couronne britannique, il recevait des mains du peuple zoulou le prince Cetewayo comme un pupille et le rendait à ce même peuple comme homme et comme souverain. A l'heure fixée, le gouverneur et son escorte se rendirent dans la plaine choisie pour la solennité et y trouvèrent une armée de

10,000 hommes rangés en bataille, et derrière elle, une foule énorme. Une tente fermée et magnifiquement ornée était occupée par le roi et son conseil. Sir Theophilus fit un discours où il déclara qu'attendu que Cetewayo avait été désigné par le feu roi pour son successeur, et était réclamé unanimement par le peuple des Zoulous pour souverain, il l'investissait, au nom de la couronne d'Angleterre, de la dignité de monarque du Zoulouland. Puis il donna lecture d'une proclamation, ou plutôt d'une espèce de constitution élaborée de commun accord avec Cetewayo, et qui garantissait au peuple certains droits. En voici la substance :

1° Toute effusion de sang arbitraire et inutile cessera dans le pays ;

2° Aucune condamnation ne sera plus prononcée contre un Zoulou sans débats publics, sans audition publique de témoins à charge et à décharge, et sans droit d'appel au roi ;

3° Aucune exécution capitale d'un Zoulou n'aura plus lieu sans l'assentiment préalable du roi et sans que l'affaire n'ait été de nouveau régulièrement débattue devant lui;

4° Pour les délits légers, la peine de mort sera remplacée par la confiscation totale ou partielle des biens.

Après cette lecture le voile qui fermait la tente royale fut levé, et le prince apparut revêtu d'un manteau superbe et la tête magnifiquement ornée. Le gouverneur le présenta au conseil, à l'armée et au peuple pendant que la musique jouait et que l'escorte tirait des salves d'armes à feu. Des hérauts allèrent ensuite donner lecture de la proclamation à l'immense assistance, qui l'accueillit avec une joie frénétique. On reproche souvent aux Anglais une sollicitude trop égoïste pour leurs intérêts. Certes, ils ne les perdent jamais de vue ; mais on ne peut nier leurs louables efforts en vue d'améliorer le sort des sauvages. Les fonctionnaires anglais, dans l'Afrique méridionale, négligent rarement l'occasion d'atteindre ce but de leur esprit d'humanité. On pourrait citer bien d'autres exemples que le cas présent. Les Anglais ont horreur de la politique des Yankees, qui est d'exterminer les sauvages. En général les natifs de l'Afrique directement soumis au sceptre britannique se trouvent dans une condition infiniment meilleure qu'auparavant, et ceux mêmes qui ne subissent cette influence qu'indirectement en recueillent des avantages.

Le retour de l'expédition fut un triomphe continuel sur tout son

passage dans le Zoulouland. Les populations accouraient à sa rencontre et l'accompagnaient à de grandes distances, exprimant sous toutes les formes leur reconnaissance à sir Shepstone, pour les lois qu'il venait d'obtenir de Cetewayo en leur faveur, et pour l'espèce de vasselage auquel il avait soumis l'homme qui se glorifiait de sa parenté avec Chaka et Dingaan.

Rien dans toute la conduite de Cetewayo n'avait été sincère. Aucune rivalité dynastique ne se produisant, et le trône se raffermissant chaque jour, Cetewayo se dépouilla peu à peu de son masque. Les engagements qu'il avait pris envers sir Theophilus furent comptés pour rien, et les instincts féroces de sa race se réveillèrent chez lui avec d'autant plus de force qu'ils avaient été plus contenus. En 1876, le sang commença de nouveau à couler à grands flots. Cetewayo a conservé l'organisation militaire établie par Chaka. Il fit exécuter, avec une dureté implacable, les lois de celui-ci sur le mariage des soldats. Depuis quelques années, une foule d'entre eux ne les avaient plus exécutées. Tous les délinquants furent égorgés et le despote ordonna que leurs cadavres resteraient exposés sur la voie publique pour servir de leçon.

A la première nouvelle de ces atrocités, le gouverneur du Natal se hâta d'envoyer au Zoulouland un messager chargé de faire part au prince des bruits qui couraient sur son compte et de lui dire que sir Shepstone se flattait que ces bruits étaient sans fondement.

Le roi fit au messager la réponse suivante : « Ai-je jamais promis à sir Shepstone de ne pas tuer ? Ai-je jamais dit au peuple des blancs que j'ai pris un tel engagement ? Quand sir Shepstone a dit cela, il a trompé les gens. Oui, je tue ! Et j'ai à peine commencé, j'ai encore à tuer. C'est l'habitude parmi notre nation, et je n'y renoncerai point. Pourquoi le roi du Natal me parle-t-il de mes propres lois ? Est-ce que je me suis jamais rendu auprès de lui pour lui faire des observations sur les siennes ? Je ne m'immiscerai dans aucune loi du Natal, mais aussi je ne jetterai point à l'eau le grand kraal que je gouverne. Mes gens cesseraient de m'obéir s'ils savaient que je ne puis plus les tuer à mon gré. Malgré mon désir d'avoir les Anglais pour amis, je ne consens pas à ce que mon peuple soit régi par les lois qu'ils m'envoient. Après la mort de mon père Umpanda, n'ai-je point demandé aux Anglais la permission de laver mes lances ? Ils se sont constamment joués de moi, et m'ont traité en enfant. Retournez auprès des Anglais, et dites-

leur que j'entends uniquement me conduire d'après mes convenances. S'ils veulent que je me soumette à leurs lois, je me retirerai pour mener une vie errante; mais, avant mon départ, on verra que je n'aurai pas été sans agir. Retirez-vous, dites aux blancs ce que vous venez d'entendre, faites-le leur bien comprendre. Le roi du Natal et moi nous sommes égaux; je suis souverain ici comme il est souverain au Natal. »

La barbarie du tyran, son insolence, le cynisme avec lequel il foule aux pieds tous ses engagements doivent nécessairement recevoir, tôt ou tard, une punition. Au reste, chacun le sait, en Afrique comme dans les Indes, les Anglais maintiennent leur domination non par la présence continue de grandes forces, mais par leur prestige.

Le chiffre de la population blanche répandue dans leurs colonies de l'Afrique australe — le Cap, le Griqualand, le Natal, le Transvaal — ne s'est point de beaucoup accru depuis 1875, année où il était de 310,000 âmes; celui de la race nègre, dans ces mêmes colonies, était de 1,921,000. En temps normal, la police des colonies ainsi qu'une demi-douzaine de régiments anglais, en partie placés à Cape-Town, en partie éparpillés sur un territoire quatre ou cinq fois grand comme la France, constituent toutes les forces destinées à tenir en respect cette masse de sujets nègres dont les Cafres constituent la majorité. En 1876, l'ensemble des forces anglaises cantonnées dans le Natal n'était que de 900 cavaliers ou fantassins et de quelques artilleurs. L'insignifiance de ce nombre saute encore plus aux yeux lorsqu'on songe qu'au delà des frontières des colonies habite une multitude de tribus libres.

L'Angleterre ne peut pas plus se laisser braver par des nègres indépendants, comme ceux du Zoulouland, que par ceux qui vivent sous sa domination. Une fois son ascendant perdu, même seulement sur les premiers, des troubles surgiraient partout. Cetewayo s'humiliera ou sera battu. L'annexion du Transvaal, faite en 1877, a rendu cette nécessité plus pressante encore. Auparavant, l'Angleterre pouvait laisser aux Boers le soin de se défendre eux-mêmes; aujourd'hui qu'ils sont devenus ses sujets, il y a pour elle obligation de veiller à leur sécurité. Cetewayo a hérité de la haine féroce de Dingaan contre eux et n'a jamais cherché qu'une occasion de les exterminer. Cette haine de race, dans laquelle il a été élevé, a pris depuis quelques années un caractère personnel à la suite d'un différend qui a éclaté entre ses

voisins et lui au sujet de la ligne de séparation des deux pays. Quoique, depuis le jour où le Transvaal a changé de maître, cette question soit à traiter non plus avec les Boers, mais avec les Anglais, la colère de Cetewayo contre les premiers n'a rien perdu de sa vivacité. Sans s'inquiéter de donner aux Anglais un nouveau grief contre lui, deux fois, depuis l'annexion, il a fait contre les Boers établis sur le terrain en litige des démonstrations assez menaçantes pour les décider à une fuite précipitée.

Au nord du Zoulouland et au nord-est du Transvaal, bien au delà des possessions portugaises, réside la tribu des Cafres-Bapédis, laquelle reconnaît la suzeraineté de Cetewayo. Son prince, Secocoeni, s'est trouvé, dans les années antérieures, plusieurs fois en guerre avec les Boers du Transvaal. Au mois de mars 1878, en dépit des autorités anglaises, il est de nouveau entré en campagne contre eux, suivi d'un chef voisin, également vassal de Cetewayo. La faible garnison d'un petit fort hollandais, le fort Burghers, près de la frontière de Secocoeni, dut abandonner ce poste, et une division de soldats anglais, commandée par le colonel Rowlands, après avoir pénétré assez loin dans le pays des Bapédis, se vit obligée de rétrograder à cause de l'insalubrité de la contrée. Les Anglais rendent Cetewayo responsable de l'attitude de ses vassaux, d'autant plus qu'avant la dernière agression de Secocoeni on avait constaté un échange fréquent de messagers entre celui-ci et le roi des Zoulous.

Récemment d'autres circonstances encore ont envenimé les rapports entre le monarque noir et ses anciens protecteurs. Il a renvoyé le résident anglais et jeté en prison des personnages de sa cour, parmi lesquels plusieurs de ses proches, soupçonnés de sympathiser avec les Anglais.

Il est facile de comprendre que ceux-ci aient enfin perdu patience et se soient décidés à réduire à l'impuissance un voisin aussi dangereux que déloyal et sanguinaire.

Depuis quelques mois, ils prennent leurs mesures à cet effet.

Une dépêche du Cap, arrivé à Londres le 4 janvier, et publiée par l'agence Reuter, fournit les renseignements suivants :

« La commission chargée de la fixation de la frontière du Zoulouland s'est prononcée en faveur de celui-ci.

» Le gouvernement a envoyé un messager au roi des Zoulous, pour lui demander la mise en liberté d'Umbeline, du fils et du frère de Cetewayo.

» Le gouvernement du Cap exige, en outre, une indemnité de 600 pièces de bétail, le licenciement de l'armée des Zoulous, la liberté du mariage, le retour de Tummedia comme résident.

» Toutes les difficultés entre Européens et Zoulous seront portées devant lui et devant le roi des Zoulous, et jugées par eux. Personne enfin ne pourra être expulsé sans le consentement de Tummedia.

» Les préparatifs de guerre continuent, parce que la réponse du roi des Zoulous est douteuse. »

Antérieurement à cette dépêche, des journaux nous avaient communiqué des conditions de paix différentes en certains points de l'ultimatum qu'on vient de lire ; mais toutes les versions sont d'accord sur la question essentielle, celle du licenciement de l'armée des Zoulous, menace perpétuelle pour les colonies. Cetewayo, dont personne ne conteste l'intelligence, hésite ; mais il y a dans sa cour un parti puissant qui veut la résistance. Évidemment, si celle-ci a lieu, elle sera brisée, mais non sans avoir imposé aux Anglais de lourds sacrifices.

Il est hors de doute que, depuis bien des années, la population du Zoulouland décline en nombre. Décimée à maintes reprises par la guerre, les massacres, les maladies, entravée dans son développement naturel par les lois sur le mariage, diminuée par le départ de ceux qu'attire la houlette paternelle de sir Theophilus Shepstone, cette population ne peut plus être ce qu'elle était dans les premières années de Chaka. Mais il n'est pas plus possible d'évaluer même approximativement le nombre des Zoulous que celui des habitants de tout autre pays sauvage et indépendant. La même impossibilité se présente naturellement en ce qui concerne l'armée du Zoulouland. Le chiffre de 60,000 hommes avancé par des journaux est exagéré aux yeux du *Times*. Celui-ci parle de 30,000 à 40,000, d'autres disent seulement 20,000 à 30,000. Quoi qu'il en soit, cette troupe est permanente et, paraît-il, continuellement exercée ; les soldats actuels sont aussi mieux armés que leurs devanciers. Dans ces dernières années de grandes quantités de fusils sont entrées au pays des Zoulous. Les hauts salaires payés dans les Griqualand aux ouvriers employés aux mines de diamant déterminèrent Cetewayo à y envoyer une foule de ses sujets avec ordre de s'acheter chacun un fusil avant de rentrer au pays. D'un autre côté, les marchands établis à la baie de Delagoa ne cessent d'importer parmi les peuplades voisines des armes

et des munitions, sur lesquelles ils font d'énormes bénéfices. Un fusil constitue l'objet de l'ambition de tous les Cafres; ils le payent avec leur bétail. Ordinairement ils achètent des armes mises au rebut par les gouvernements de l'Europe. Cetewayo a aussi actuellement quelques pièces d'artillerie.

A partir de 1806, année où les Anglais sont devenus maîtres définitifs du Cap, ils ont eu au moins une demi-douzaine de guerres avec des peuples cafres. Quelques mois se sont à peine écoulés depuis qu'ils ont apaisé les révoltes des Galekas et des Gaïkas, tribus cafres qui résident au sud du Natal, dans la colonie du Cap. Il a fallu une année pour les réduire. La faiblesse numérique des troupes du Cap, les longues distances, les mauvaises routes et la rareté des chemins de fer sont les causes de la difficulté de ces sortes de guerre. Les Anglais vont se trouver pour la première fois aux prises avec le Zoulouland, pays où toutes ces difficultés se présenteront à un degré beaucoup plus élevé, à cause de son plus grand éloignement, de ses montagnes plus nombreuses, de ses chemins horribles et de son armée organisée, à la façon sauvage certainement, mais contre laquelle, en définitive, toutes les forces disponibles des colonies sont considérées comme insuffisantes. Si les Zoulous ne sont point dégénérés, ils causeront à leurs adversaires plus d'un embarras.

Lord Chelmsford, commandant en chef des forces britanniques, a sous ses ordres des troupes anglaises et des troupes coloniales consistant en quelques levées indigènes réunies à la hâte au Cap, des volontaires et des hommes tirés de la police des diverses colonies. D'après un article du *Times* en date du 20 décembre, ces forces, étaient divisées en trois colonnes. La première, la plus avancée au nord, comprenait un régiment et un bataillon. Elle était échelonnée depuis Pretoria, capitale du Transvaal, jusqu'à Middelburg et avait pour mission d'opérer contre Secocoeni. Cette colonne se trouvait sous le commandement du colonel Hugh Rowlands. La seconde était campée à une soixantaine de lieues en arrière de l'autre, à Utrecht (Transvaal), sur la frontière ouest du Zoulouland. Elle avait pour chef le colonel E. Wood et se composait d'un régiment d'infanterie légère et des troupes coloniales. La troisième, sous le commandement direct du général en chef, se trouvait à quinze ou vingt lieues de la deuxième, dans le Natal, et faisait face à la frontière sud-ouest des Zoulous; elle comprenait un régiment et deux bataillons. Le *Times* ajoutait que

lord Chelmsford ne commencerait, en aucun cas, les opérations avant d'avoir reçu une partie des renforts que l'Angleterre lui a expédiés, notamment deux bataillons de ligne et deux compagnies de sapeurs. Depuis le départ de ces troupes, le « King's Oron Royal Regiment » a été également embarqué et d'autres renforts se préparaient. La guerre contre Cetewayo va donc se faire, dans une grande mesure, par des troupes expédiées directement d'Angleterre pour la circonstance.

La disposition des forces de lord Chelmsford indique que les 2e et 3e colonnes ont pour mission, au premier signal de la guerre, d'envahir le pays de Cetewayo. On parle d'une troisième attaque qui se ferait par des troupes que l'on débarquerait à la baie de Sainte-Lucie, formée dans le Zoulouland par l'Océan indien.

Ce n'est point uniquement le transport des forces envoyées par l'Angleterre qui exige de grands frais. Celles même venant de Cape-Town doivent faire un voyage maritime de 350 lieues pour arriver à Durban (Port-Natal). De là commence pour les troupes une marche de cinquante lieues au moins avant d'être rendues au camp le plus voisin, celui de lord Chelmsford. Dans cet état de choses, on comprend que, dès le mois de décembre, sir Stafford Northcote ait cru devoir avertir la Chambre des communes qu'il y aura, en 1879, une grosse note à payer pour la guerre qui s'annonce.

De telles communications, toujours désagréables, le sont particulièrement lorsqu'il s'agit simplement de mettre à la raison une peuplade sauvage.

L'empire des Indes possède une direction centrale et un trésor qui est formé par les contributions des divers royaumes et qui paie toutes les dépenses faites dans l'intérêt de la communauté. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que l'Angleterre en prend une partie à sa charge. Contrairement à ce qui se passe aux Indes, les frais de la campagne contre les zoulous retomberont tout entiers sur la mère-patrie. Cela provient de ce que chaque colonie africaine constitue une unité dépourvue de liens solides avec ses voisines. Chacune d'elles a ses impôts, son budget, son armée ou, pour mieux dire, sa police propres; elles n'ont point de trésor commun. La grande colonie du Cap, dont l'importance dépasse celle des trois autres ensemble et dont les finances se trouvent dans la situation la plus prospère, a déclaré, dit le *Times*, que la guerre contre Cetewayo ne la concerne pas et qu'elle n'entrera pour rien dans les frais à faire de ce chef. Cette colonie devrait

cependant tenir compte du danger auquel le triomphe du roi nègre exposerait tous les blancs de l'Afrique : il rallumerait l'instinct d'indépendance qui ne s'est jamais complétement éteint dans les tribus, même aujourd'hui les plus fidèles, et serait le signal d'une insurrection probablement universelle. Quant aux colonies directement menacées par Cetewayo, c'est-à-dire le Transvaal et le Natal, la caisse de la première est vide, et celle de la seconde bien petite.

Ce n'est point la première fois que la mauvaise organisation des colonies de l'Afrique australe impose à la métropole de lourdes charges. Depuis longtemps, le cabinet de Londres cherche à obvier aux vices de cette situation. Il pousse à l'établissement d'une confédération sud-africaine, et le Parlement a voté, en 1877, une loi qui en jette les principales bases. Cette loi, *Permissive Bill*, n'oblige point les colonies à se constituer en communauté, elle se borne à en fournir les moyens à celles qui le désireraient. Jusqu'ici, le projet s'est heurté à d'immenses difficultés tirées de l'organisation et de la condition particulières de chaque colonie, difficultés dont l'exposé nous mènerait bien au delà du cadre restreint que nous nous sommes tracé. Le jour où l'on parviendra à les vaincre, de grands avantages seront acquis non-seulement par la mère-patrie, mais encore par les colonies elles-mêmes. Constituées en une seule famille, elles gagneront en force et en sécurité ce qu'elles pourraient perdre en indépendance. Cette union, au surplus, ne dispenserait point la métropole de ses obligations naturelles envers elles. « S'il y avait une confédération de l'Afrique australe, dit le *Times*, le gouvernement fédéral se trouverait en mesure de lever et de maintenir quelques régiments de coolies ou de troupes indigènes de l'ouest. Ces hommes sont à fort bon marché, et ils suffiraient parfaitement pour protéger toutes les colonies contre les dangers ordinaires. Dans les cas extraordinaires, la mère-patrie serait nécessairement toujours appelée à prêter son assistance, et le devoir qui lui incombe en sa qualité de puissance impériale serait alors aussi sacré qu'il l'est aujourd'hui (1). »

13 janvier 1879.

(1) Les journaux du 20 janvier ont publié la dépêche suivante :

« On mande de Cape-Town, 31 décembre, que Cetewayo était, à cette date, prêt à » remettre en liberté quelques-uns des prisonniers qu'il détient et à payer la somme » réclamée par les Anglais. Il promettait de prendre en considération les autres exi- » gences. Sir Bartle Frere (gouverneur du Cap) a répondu que la parole de l'Angle- » terre ne souffre pas de modification. Le délai fatal pour la réponse définitive de » Cetewayo expirait le 1er janvier. » Il est dont possible que les hostilités aient déjà commencé entre les troupes de lord Chelmsford et l'armée du roi des Zoulous.

LE PRINCE DE BISMARCK

PENDANT LA CAMPAGNE DE FRANCE 1870-1871.

Graf Bismarck und seine Leute, waehrend des Krieges mit Frankreich. — Nach Tagesbuchsblaettern von Dr Moritz Busch. — Leipzig, Grunow, 1878, 2 *vol. in*-12.

Voici un livre qui a vivement préoccupé l'opinion publique. Depuis longtemps, en effet, la curiosité contemporaine n'avait trouvé un ouvrage d'une si haute saveur, d'une actualité si saisissante. Le prince de Bismarck est un personnage si « ondoyant et si divers » qu'on n'a pas de peine à s'expliquer les études sans nombre qu'il a inspirées. Tout le monde connaît les lettres à Malvina, l'ouvrage de M. Hesekiel, la biographie étendue de M. Hahn, les études sérieuses de M. Julian Klazcko, etc. Mais ces deux derniers auteurs sont de véritables historiens, et les révélations du premier, ces lettres pleines d'esprit, d'*humour* et de grâce nous montrent le chancelier sous un air de famille et de confidence intime dont le cachet est trop spécial ; c'est l'homme privé, enveloppé de ce mysticisme dont il semble que tous les esprits en Allemagne sont quelque peu coutumiers. Ce n'est pas le ministre au milieu de l'action, entouré de ses conseillers, au sein de la vie politique et militante.

Il manquait un Dangeau à cette originale figure dont les reporters et les nouvellistes avaient laissé plusieurs côtés dans l'ombre. Pourtant ce n'était pas faute d'imagination. Dieu sait les anecdotes, les traits d'esprit, les aperçus intimes qui ont défrayé la presse des deux mondes aux dépens du chancelier ! On connaît ce zèle du reportage quand même, d'importation moderne et qui respire l'américanisme à forte dose (1). Le public n'y prêtait plus

(1) Le prince Louis-Napoléon reçut un jour à Chislehurst la visite d'un reporter yankee, qui, à peine introduit, tira gracieusement de sa poche un questionnaire tout préparé, prit son crayon, son carnet et pria le prince de répondre. On ne dit pas si celui-ci favorisa ce zèle quelque peu impertinent. En tous cas, il faut citer le fait comme trait de mœurs du journalisme américain.

guère attention. On connaissait la source quelque peu frauduleuse de ces petites habiletés de mémoires. Il est facile de s'imaginer, après cela, avec quel bonheur les deux volumes de M. Busch ont été accueillis par les nouvellistes aux abois.

Ce n'est pas — le lecteur s'en doute bien — une étude complète de M. de Bismarck que nous allons entreprendre. Quelques-uns des traits et des couleurs que nous fournit le peintre suffisent pour présenter de cette figure une esquisse intéressante, qui, pour devenir un portrait sérieux et complet, eût demandé des proportions plus considérables et une main bien autrement habile. Nous avons essayé un double travail qui n'est pas sans mérite en présence des deux volumes compacts de M. Busch. Il y avait d'abord à faire l'élimination de tous les faits inutiles, des traits d'un goût douteux qui encombrent ces quelques centaines de pages. Puis il fallait dégager ces lazzis, ces propos, ces traits d'esprit de l'enveloppe poméranienne dont la digestion est assez difficile pour nous autres « philistins ». Quelque vivacité, quelque humour qu'il puisse y avoir dans ces saillies d'un esprit assurément puissant et primesautier, elles respirent un empâtement qu'on a beaucoup raillé en France. On pense, malgré soi, aux fumées d'inspiration un peu pesante des brasseries de Francfort et de Berlin.

Nous avons renoncé également à chercher une valeur égale de dessin et de ton; l'extrait devait imiter le livre et voguer çà et là comme la plume quotidienne et volage de M. Busch. Dans une étude qui n'a d'autre prétention que d'être un aperçu et une traduction, on devait, nous a-t-il semblé, varier et entre-mêler les points de vue.

I

Il nous faut d'abord présenter l'auteur avant le livre, et le peintre avant le tableau.

N'exagérons pas l'importance de M. Busch au quartier général allemand. Il n'est ni diplomate, ni général, ni espion de haute volée. Au premier abord on serait tenté de lui attribuer un rôle de ce genre, celui de sir Robert Wilson chez les alliés, ou du comte Pozzo di Borgo près d'Alexandre. Ce serait une grande erreur. Quoique le rôle de sir Wilson ait été beaucoup plus important que celui que pourra jamais jouer M. Busch, ce n'était, en

somme, qu'un aventurier militaire, propre à servir d'agent politique, et sous l'uniforme duquel on pouvait, au besoin, cacher un habile diplomate. Ces fonctions mixtes ont quelque chose de déplaisant. On n'aime guère à trouver un artisan d'intrigues et un rapport chiffré dans la sabretache d'un hussard. Les ministres qui usent ainsi d'hommes à double tranchant se refusent souvent à leur décerner les récompenses destinées à des services rendus en pleine lumière. M. Busch est encore moins le comte di Borgo, qui fut le premier politique de l'intrigue de son temps, sans jamais cependant passer dans les antichambres en homme trop curieux, comme le faisait sir Robert.

M. Busch est un homme un peu « mêlé », un *herr doctor* allemand comme il y en a beaucoup chez nos voisins d'outre-Rhin ; seulement à la différence de la plupart de ses confrères de Heidelberg ou de Tubingue, il ne s'est pas borné aux recherches philologiques et linguistiques : il est un peu *in omnibus rebus scibilibus peritus ;* sa « fine malice », comme il dit modestement, M. de Bismarck la trouve un peu *massive*, mais elle permet à son esprit de papillonner sur tous les sujets sans trop d'embarras. Comme homme politique, il nous paraît avoir goûté de tous les ragoûts, sans cependant être jamais descendu au rang de gâte-sauce.

En 1848, nous le trouvons essayant du démocrate avancé. Le moment était bien choisi, mais la veine ne fut pas féconde. M. Busch trouva bon de « donner de l'air » à ses théories pour en laisser évaporer les parfums un peu sauvages, et en 1850 nous le trouvons qui se promène bucoliquement dans les pampas du Nouveau Monde. Il en revint en 1856, dégoûté des grandeurs républicaines, après avoir trouvé sans doute les Tityre et les Amaryllis du Massachussets peu sensibles aux échos de la littérature hégélienne des universités allemandes. Après un voyage en Grèce et en Palestine qu'en homme pratique il trouva moyen de faire pour compte du Lloyd autrichien, M. Busch entra dans le journalisme. Sa voie était trouvée, il fit preuve de talent, si bien qu'en avril 1870, il fut attaché à la personne de M. de Bismarck en qualité de publiciste officieux. Il accompagna le chancelier pendant la campagne française et quitta son service en 1873, pour s'établir à Leipzig, où il vit actuellement.

M. Busch n'a pas le culte de ses dieux lares, qui sont pourtant charmants ; pensez donc : être né à Dresde et le regretter ! Préférer à cette ravissante cité la triste ville des bords de la Sprée ! La

raison de cette singulière prédilection, qui ne flatte guère ses goûts d'artiste, est assez singulière pour un Saxon. M. Busch trouve que ses concitoyens sont des Allemands de second choix, et il donnerait beaucoup pour être de la première classe, dont les ethnographes ne peuvent trouver de spécimens, paraît-il, que dans la capitale de l'*intelligence*. En un mot, il médit un peu de ses compatriotes et en des termes assez singuliers pour ne pas nous permettre d'estimer bien haut son patriotisme.

Il se trouve assez consolé, paraît-il, de cette petite infériorité géniale par la faveur de se trouver aux côtés du grand homme, d'entendre ses propos, d'être traité avec familiarité, de dîner avec lui et d'admirer les yeux fermés; ce rôle de courtisan au petit pied ne laisse pas d'avoir de légers inconvénients; la rivalité existe comme aux petits levers de Louis XIV parmi les talons rouges qui grondent autour du chancelier. Ainsi, un jour M. de Bismarck lui fait l'honneur de lui demander un cigare, sachant qu'il frappe à un bon endroit et que M. Busch en homme qui a vécu à Stamboul, n'en fume que d'excellents. Par malheur, ce jour-là, M. Busch ne portait pas sa provision sur lui et se trouva devancé par l'aimable conseiller de cour Taglioni. Ce coup fut décisif pour les fonctions de fournisseur qu'allait inaugurer M. Busch. Le chancelier, qui goûte fort le plaisir d'être servi vite et bien, ne lui demanda plus rien. — D'autres petites mésaventures sont plus caractéristiques et plus cruelles : le jour de la bataille de Sedan, par exemple, se trouvant près de l'état-major, M. Busch se livre sur un ton un peu élevé à ses impressions militaires et les communique à ses voisins. M. de Bismarck lui fait signe d'approcher : « Quand vous développez vos idées stratégiques, peut-être excellentes, dit-il, vous feriez bien de le faire avec moins d'importance; le Roi pourrait me demander qui vous êtes, et alors je serais obligé de vous présenter. »

Malgré ces apparences modestes, le rôle de M. Busch n'est pas sans importance : il codifie la pensée du maître, et j'imagine que ce ne doit pas être un travail facile ; il écrit des articles, des télégrammes, pour rectifier ou guider l'opinion publique, ce qui est une des principales préoccupations du chancelier. M. Busch a fait encore mieux que tout cela, et sa véritable importance, qui est postérieure à ses services, il l'a créée lui-même : elle date de l'apparition de ses deux volumes. M. Busch a développé dans cette publication de merveilleuses aptitudes de reporter; il sait écouter à merveille, ce

qui est tout un talent ; et cependant on doit dire de lui qu'il est bavard, un peu commère, friand de petits scandales, comme un nouvelliste parisien ; mais, et c'est là sa supériorité il ne bavardait qu'après avoir bien entendu, et si sa langue est un peu longue, il ne lui rend les brides qu'après avoir tout examiné des yeux, par le trou de la serrure.

Nous trouverons seulement la cuisine un peu pesante ; c'est de la famille de ces bouillabaisses que l'on trouve si lourdes en Allemagne et qu'il faut aller chercher en France pour les avoir légères et digestives. Plutarque, Hérodote, Suétone, Dangeau, Brantôme, M. de Sartines lui-même savaient choisir leurs cancans, leurs anecdotes ; ils trouvaient l'intéressant dans le fumier d'Ennius, ce qui, à la vérité, n'empêchait pas leurs réflexions de sentir toujours l'origine première, mais le goût, l'esprit, le discernement délicat y étaient. M. Busch n'a rien de tout cela. Il entend aujourd'hui ceci, demain cela, saisit le matin un raisonnement sur la politique, sourit l'après-midi aux plaisanteries digestives du « chef » et de tout cela forme un salmigondis qui ne plaide pas en faveur de ses connaissances de cuisinier littéraire. Dans ces deux volumes on trouve de petites choses agréables et d'autres beaucoup plus importantes qui ne sont pas intéressantes du tout. En un mot que M. Busch ne compte pas sur son livre pour entrer à l'Académie. Il doit encore apprendre que la première qualité d'un homme qui a vu beaucoup de choses est de ne pas les dire toutes ; dans un champ très étendu, il y a toujours de l'ivraie. L'impression générale se ressent de cette fidélité dans les infiniment petits. On parle politique, l'Alsace et la Lorraine sont en jeu, il est question de la paix; on tourne la page fiévreusement... Et l'on trouve M. Busch à cheval sur le caviar, les marènes ou le fromage de Hollande. Ce sont ses contrastes à lui. D'autres fois, à vrai dire, il ménage ses transitions; du moins nous lui prêtons charitablement cette intention ; ainsi nous nous rappelons un passage où il passe du fromage de Hollande à la lune, et des huîtres à une appréciation des ambassadeurs allemands par M. de Bismarck. Il est entendu que nous n'acceptons pas la responsabilité de ce dernier rapprochement.

La lune, les violettes, les ruisseaux constituent quelquefois de fugitifs accès de poésie chez M. Busch. Ordinairement, il est plus substantiel : les pâtés de foie gras et de truites, le scherry au champagne, ingénieuse innovation de M. de Moltke, les huîtres,

tout comme le grain de mil pour le coq de la fable, font bien mieux son affaire.

Quoi qu'il en soit de la valeur de la publication de M. Busch, et de l'avenir littéraire qui lui est réservé, une question se présente : Ces deux volumes ont-ils été publiés avec l'autorisation du chancelier ? L'auteur n'en dit rien et ce silence est à nos yeux tout aussi significatif que l'entrefilet officiel d'un journal de Berlin déclarant que, l'eût-il voulu, M. de Bismarck n'aurait pu, dans l'état actuel de la législation, s'opposer à l'impression de ce livre. A en juger par nous-mêmes, nous serions médiocrement flattés des honneurs d'une telle publicité. M. de Bismarck ne doit pas priser beaucoup le zèle intempestif d'un publiciste qui a voulu se tailler une réputation à l'ombre de celle de son maître. Si l'ouvrage pouvait ne pas franchir le Rhin allemand, nous comprendrions peut-être des encouragements donnés à l'éditeur. Malheureusement ces lauriers littéraires ont été quelque peu endommagés et la presse française ne pouvait manquer l'occasion de parsemer les plates-bandes du docteur allemand de quelques épines spirituelles qui, au moins dans ces matières, n'amèneront pas de conflit international.

En somme, à moins de goûter par esprit national le mysticisme brutal de la plaisanterie allemande, on trouve assez singulier ce langage d'une trivialité burlesque, cette verve médisante et de mauvais goût la politesse « meurtrière » qui éclate dans ces mille et une anecdotes. Tout en confirmant — ce dont nous ne doutions nullement — la puissance et l'originalité de l'esprit du chancelier allemand, ce livre nous laisse une triste impression ; cette joie insultante, ces rêveries de réalisme atroce nous froissent même dans l'indifférence du traducteur. Si au moins l'avantage politique eut compensé l'effet malheureux de ces coups de pinceaux indiscrets ? La Satyre Ménippée gagna, dit-on, plus d'adhérents à Henri IV qu'une bataille. Les événements ont prouvé que les railleries cruellement nationales de M. de Bismarck qui, entre parenthèses, valent bien celles de Le Roy n'ont touché le cœur d'aucun des récalcitrants du *Reichstag*.

II

Le 6 août, M. Busch reçoit de Berlin l'ordre de rejoindre le chancelier qui se trouve à Sarrebrück. A peine arrivé, il commence son régime plumitif ; dès l'abord, il se trouve en présence d'une

situation toute nouvelle pour lui. Il ne se fait pas faute d'exprimer son étonnement. La première dépêche qu'il dut écrire contenait, entre autres choses, la déclaration que « les puissances allemandes ne se contenteront pas du renversement éventuel de Napoléon III. » Le soir, M. Busch, qui inaugure son journal en même temps que sa besogne, note le fait avec ce commentaire : « Strasbourg, peut-être les Vosges, qui l'eût pensé il y trois semaines ! » Personne en effet, pas plus M. Busch que le chancelier lui-même.

Comme contraste à cette grave déclaration, dont nous laissons aux écrivains politiques le soin de tirer les conséquences, l'auteur nous initie immédiatement aux petites préférences gastronomiques de M. de Bismarck. M. Busch connaît les aphorismes de Brillat-Savarin, comme un courtier d'affaires possède son Bottin. Il cite souvent, avec le respect d'un disciple du Portique, le fameux : « dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es ». Franchement, ici il ne faudrait pas trop insister ; l'application pourrait être délicate et le compliment que M. Busch désire tirer de cet aphorisme, pour l'honneur des goûts et des appétits de l'état-major prussien, pourrait bien tourner au détriment de leur délicatesse. Quelques conseillers intimes expriment en dînant une crainte bien allemande: si la bierre venait à leur manquer ! Quels tendres souvenirs on adresse aux brasseries de Francfort et de la Fusilierstrasse ! Le chancelier juge à propos d'intervenir dans ce lyrisme : « Il n'y pas de mal, dit-il, que la bierre vous manque un peu ; ses effets sont nuisibles ; elle rend bête, paresseux, impotent. C'est elle qui est cause de ces bavardages démocratiques auxquels se livrent ceux qui en boivent. Une bonne eau-de-vie de grain serait bien préférable. » — Nous ne tranchons pas la question, douteuse du reste, de savoir si les goûts du chancelier sont plus distingués et moins démocratiques que ceux de ses conseillers. L'historien ne dit pas non plus si les auditeurs furent de son avis. Ce serait leur en demander un peu trop.

M. de Bismarck se complaît dans des comparaisons rabelaisiennes : « Dans notre famille, dit-il, nous sommes tous de grands mangeurs, et s'il y avait dans mon pays beaucoup d'hommes de capacité semblable à la mienne, je me verrais obligé d'émigrer dans l'intérêt de l'État. » Avouons que voilà une considération d'économie politique toute nouvelle, qui doit cependant préoccuper M. de Bismarck, les Allemands en général n'ayant jamais passé pour des mauviettes. Quelquefois le chancelier se plaint de

passer à l'état de « boa constrictor ». Irrévérencieux M. Busch ! Au reste, l'auteur cite ce détail avec une complaisance toute particulière. Ne serait-ce pas un argument en l'honneur du système du non-être ? M. Busch se hâte de livrer l'exemple du plus grand homme de l'Allemagne aux déductions de MM. Büchner et Schopenhauer. D'autres fois, il est vrai, M. de Bismarck fait preuve de délicatesse en fait de cuisine. Ce n'est pas un Lucullus, mais à coup sûr il a du goût lorsqu'il veut manger en artiste et non en Allemand. Ainsi, parmi les poissons de rivière, il préfère les *marènes*, les petites truites aux grandes ; le hareng frais et la *morue*, lorsque la marée est bien fraîche, sont également dignes de son attention. Il a ses petites théories toutes particulières sur les huîtres, les champignons, les fromages, le gibier : les lièvres, les faisans de Poméranie ont, paraît-il, une saveur sauvagine tout à fait délicieuse. M. de Bismarck, qui a eu l'occasion *de gustu* de leur comparer ceux de la Champagne et de Ferrières, ne se gêne pas pour dire leur fait à ces derniers. Tout cela est énuméré, annoté par M. Busch par quantité et qualité avec la précision d'un garçon apothicaire de première année. Les œufs durs, par exemple, n'ont pas à se plaindre de l'attention que leur porte l'auteur de ce petit mémorial. M. Busch constate avec peine que M. de Bismarck a baissé à leur endroit : dans son jeune-âge, le chancelier en prenait jusque treize, maintenant il doit se contenter de trois. Quelle exactitude ou plutôt quel germanisme ! Les romanciers anglais et leurs nuances infinitésimales doivent rendre les armes !

Le lecteur nous saura gré de quitter l'office de l'état-major allemand pour remonter à l'étage. Un souvenir mythologique traverse un jour l'esprit du chancelier : « Je n'ai jamais pu souffrir Apollon, dit-il (le sentiment doit être réciproque, M. de Bismarck n'ayant jamais passé pour un dieu du Belvédère). Il a tourmenté Marsyas par jalousie et c'est pour les mêmes raisons qu'il a tué les enfants de Niobé. C'est le vrai type du Français qui, lui aussi, n'a jamais pu supporter qu'un autre joue de la flûte aussi bien ou mieux que lui. » On n'est pas plus aimable ; toutefois nous préférons beaucoup le dieu gaulois à la divinité passablement hybride qui doit faire les délices de M. de Bismarck : l'enveloppe de Vulcain avec la finesse et le mercantilisme pratique de Mercure.

A Herny, M. de Bismarck s'en prend au duc de Gramont. Quoique ce dernier lui ait fourni l'occasion de ses triomphes, il ne

l'aime pas trop. « La responsabilité de ce monsieur, dit-il, exigeait qu'il s'enrolât dans un régiment. Quoique mauvais ministre, il n'en eût pas moins fait un superbe grenadier. » Pour un rien M. de Bismarck lui enverrait une commission dans le régiment de ses cuirassiers. A Commercy, le chancelier nous initie aux résultats de ses hautes études d'ethnographie comparée : « Mon idéal, dit-il, serait de constituer en France un état neutre, qui serait une colonie allemande de 8 à 10 millions d'habitants, où il n'y aurait pas de conscription (pour un ministre prussien, c'est héroïque !) et qui enverrait le produit de ses impôts dans les caisses de l'Allemagne (ceci est moins étonnant). La France perdrait ainsi la contrée d'où lui viennent ses meilleurs soldats et elle serait désormais inoffensive... » Inutile d'ajouter que le théâtre choisi pour cette petite expérience était l'Alsace et la Lorraine. Nous devons dire cependant que l'idée, tout excentrique qu'elle paraisse, n'en est pas moins en principe infiniment meilleure que la forme d'annexion pure et simple qui a été donnée à la conquête de l'Alsace et de la Lorraine. Il est toujours dangereux de se revêtir de vêtements qu'on ne connaît pas ou trop peu. M. de Bismarck doit s'en apercevoir dans les résultats de sa politique ; il paraît tant estimer la mythologie qu'il aurait dû se rappeler l'histoire de la toge de Nessus. Pour être vieux et réaliste, l'apologue n'en est pas moins vrai. Ce petit État neutre, protégé par conséquent contre les désirs de la France par les garanties des puissances, aurait reculé l'échéance de la revanche beaucoup plus loin que ne l'ont fait les forteresses allemandes de Metz et de Strasbourg.

M. Busch éprouve de temps en temps le besoin de mêler sa note à celle du chancelier. Il veut montrer qu'il voit les choses de l'étage et non du sous-sol. Seulement on s'aperçoit aisément qu'il n'a pas d'empire à gouverner. Ses remarques respirent l'adolescence. Il observe avec peine que le beau sexe ne justifie pas son titre en Gaule, que tous les habitants sont laids. C'est en Champagne, si nos souvenirs sont exacts, que M. Busch inscrit cette remarque peu galante sur ses tablettes. Pour le coup, nous ne sommes pas de son avis. La Champagne ! Que pense donc le folâtre docteur ! Qu'il écoute ces vers d'un Rhémois qui a connu et chanté son pays :

Quel pays heureux que le pays de Champagne:
Les filles sont jolies, les maris point jaloux,
Et le beau sexe a le cœur aussi doux
Que les moutons qui peuplent la campagne.

M. Busch nous donne peut-être lui-même la clef du mystère. « On dirait, dit-il mélancoliquement, que toutes les beautés de ce pays se sont enfuies. » Les Champenoises avaient probablement quelques doutes sur les vertus chevaleresques des Teutons; elles n'ont eu aucune pitié de M. Busch qui, malgré ses préoccupations diplomatiques, semble regretter de ne pouvoir remplir parfois le rôle charmant de l'aimable Paris. Franchement, nous le regrettons pour la muse poëtique de M. Busch. Avec ses instincts de paysagiste crépusculaire, il nous aurait laissé de ravissantes esquisses ; nous nous figurons les saules de la Marne éclairés par l'astre des nuits qu'il aime tant, et dans l'ombre une Galathée champenoise *quæ fugit ad salices et cupit se ante videri*, devant l'image casquée et éperonnée du tendre docteur.

Si les Gauloises absentes ont tous les regrets de l'auteur, la présence des francs-tireurs surexcite au plus haut point les nerfs du chancelier. Il raconte un jour à ses conseillers avoir dit à des francs-tireurs qu'il avait rencontrés prisonniers. « Vous serez tous pendus, vous n'êtes pas des soldats, mais des assassins. » Conçoit-on, en effet, des gens qui se défendent comme l'ont fait les paysans des Vosges? M. de Bismarck a la mémoire un peu courte ; il existe une petite différence entre les paysans lorrains de 1870 et les membres des sociétés secrètes d'Allemagne qui assassinaient les Français en 1812 et en 1813; elle est assez notable pour être indiquée. Heureusement le charitable M. Busch est là; il excuse son chef : « La punition est un peu dure ; cependant, ajoute-t-il avec un mysticisme tout allemand, elle est digne d'être prise en considération, *veilleicht beaehtenswerth*. « Ordinairement, dit-il encore, le chancelier n'est pas dur. Cependant la guerre commence à prendre une tournure cruelle. »

On a prétendu bien des fois qu'il y avait eu des désaccords parmi les membres du grand état-major allemand, surtout entre M. de Bismarck et les chefs militaires au sujet des agrandissements à réclamer pour l'Allemagne. On se plaisait à considérer le chancelier comme ayant été, sur ce point, moins absolu que M. de Moltke. M. Busch nous dévoile ces petits secrets politiques, et la conclusion qui résulte de ses racontars à ce propos, c'est que, sur le chapitre annexionniste, il n'y a jamais eu le moindre désaccord entre les deux chefs.

Des querelles personnelles venaient, agrémenter la vie d'intérieur du quartier général. La discipline prussienne ne s'éten-

dait pas aux rapports des généraux avec M. de Bismarck. Aussi bien, on s'en aperçoit de part et d'autre. Les chefs militaires semblent en user un peu familièrement avec le chancelier, qui représente sans doute à leurs yeux l'élément pékin. Il était obligé de mendier des informations qu'on ne lui donnait pas gratis. Ces petites querelles entre collaborateurs faillirent même amener la retraite du chancelier tout comme un vote du *Reichstag*. Ainsi, un jour les familiers discutent cette éventualité et ses suites. Les *Zelanti* soutenaient qu'il était impossible de le laisser partir et qu'il reviendrait. Un d'entre eux, plus au courant des goûts et des habitudes du chef, soutint qu'une fois parti il s'en irait à Varzin et y demeurerait. La comtesse de Bismarck avait cité un mot qui donnait assez de crédit à cette version : « Soyez persuadés, avait-elle dit, qu'une carotte sauvage l'intéresse plus que toute la politique. »

M. de Bismarck est resté, à tout prendre, un vrai type de gentilhomme poméranien ; il aime les champs ; les bois et les superbes ombrages de Varzin ont toujours eu ses préférences. De plus, il est agronome et spéculateur ; ses petites confidences d'économie ne manquent pas d'intérêt : « J'étais bien mieux avant d'être chancelier. La grandeur me ruine. J'ai toujours été gêné depuis. Auparavant j'étais un simple campagnard ; mais maintenant mes charges et mes titres ne me rapportent rien. Lorsque j'étais ambassadeur à Francfort et à Saint-Pétersbourg, j'avais toujours du surplus. » Heureusement, pour combler les déficits que causent à sa cassette son titre et sa charge de chancelier, M. de Bismarck possède à Varzin une exploitation personnelle dont l'organisation nous paraît un petit chef-d'œuvre. Cette source de revenus extraordinaires se compose d'une fabrique de farine de pin et de carton. Le propriétaire lui fait une redevance pour certaines sommes qu'il a dépensées pour la construction de moulins et d'autres établissements. M. Abeken lui demande à combien cela pouvait monter ? « Le propriétaire me paie, dit le chancelier, deux mille thalers pour le tout, mais à l'expiration des trente années, il doit me restituer les moulins en aussi bon état qu'il les aura reçus ». — Cette fabrique produit du carton pour reliure, emballage, papier, etc. M. de Bismarck nous parle de cela comme un courtier de Hambourg. Ces petits bénéfices extraordinaires d'un homme qui gagne cent à deux cent mille thalers par an nous font penser au compte de ménage de Napoléon Ier qui inscrivait dans ses revenus, après

ses quarante millions de liste civile, les modestes douze cents francs qu'il touchait comme membre de l'Institut.

A Busancy, le chancelier nous fait connaître un principe excellent, qui devrait être de mise dans toute les armées. Le favoritisme est exclu de l'avancement en Allemagne. « Voilà douze mois, dit M. de Bismarck, que mon fils a pris du service et il n'est arrivé à rien, tandis que d'autres, qui sont dans les rangs depuis quatre semaines à peine, sont déjà proposés pour le grade de cornette. » Il est juste d'ajouter que, grâce à sa bravoure, le comte Herbert de Bismarck passait officier quelques temps après.

On ne médisait pas mal, ce nous semble, au grand quartier général; les épigrammes et les pasquinades d'un goût assez douteux n'épargnaient guère le prochain. M. Busch pour faire honneur à la finesse de ses oreilles, les a recueillies avec un soin scrupuleux. MM. de Humbolt, de Goltz, d'Arnim, Abeken ont les honneurs de ces joûtes peu charitables et en font tous les frais. Est-il assez ridicule, ce pauvre M. de Goltz, avec son travers d'esprit de s'amouracher de toutes les souveraines près desquelles il est accrédité par le roi son maître, qui à Athènes ne jure que par la reine Amélie et à Paris se trouve aux pieds de l'impératrice Eugénie? Nous avouons que pour un diplomate le cas est singulier. Voici le portrait délicat que fait le chancelier de cet inflammable ambassadeur :

Il est intelligent dans un certain sens; il travaille rapidement; il est instruit, mais inconstant dans sa manière de juger les hommes et les choses. Aujourd'hui il s'enflamme pour tel homme, pour tel plan; demain pour le contraire. Il était d'avis qu'étant plus intelligent que moi, il aurait mieux fait les choses que j'ai eu la bonne fortune de réaliser. Il écrivait des lettres au roi pour m'accuser; cela ne l'avança à rien. Le roi me remettait les lettres et j'y répondais.

Au reste M. de Bismarck, quoique diplomate, tient « son métier », pour se servir de son expression, en assez médiocre estime. Les diplomates et les avocats, ses idéologues à lui, sont des personnages dont le chancelier fait assez peu de cas. Parlant des rapports des ambassadeurs, il dit : « Cela se lit fort bien, on continue à lire et l'on ne trouve rien. » M. de Bismarck, on le sait, n'aime guère le comte d'Arnim. Il aurait dû cependant être généreux envers son ennemi vaincu; après l'avoir réduit à écrire des brochures, il fallait le laisser tout entier à son nouveau métier. C'est une assez bonne tête, dit-il de l'auteur de *Quod faciamus nos*, mais ses rapports ! — Aujourd'hui ainsi, demain comme cela, sou-

vent, le même jour, deux opinions différentes ; on ne peut s'y fier. Lorsqu'à Varzin je lisais une série de ses rapports de Rome, il avait plusieurs fois par semaine changé totalement d'avis sur les hommes. Bien plus : il changeait d'avis à chaque courrier, quelquefois même dans le même courrier. — Quant au comte de Bernstorff, il n'est guère mieux traité. Le chancelier a même contre lui un de ces petits griefs personnels qui ne s'oublient pas. « Par sa lenteur, dit-il, à peser laquelle des deux ambassades de Paris ou de Londres serait la plus avantageuse, il m'a longtemps empêché d'arriver aux affaires. Quant à ses rapports, je n'ai jamais pu si bien que lui remplir des feuilles et des pages avec les choses les plus insignifiantes. Quand je les envoie au roi, il me demande ce que tout cela veut dire et écrit en marge : Je ne comprends pas. »

M. de Bismarck raconte du comte de Blome, diplomate autrichien, l'anecdote suivante :

Je devais signer avec lui la convention de Gastein. A cette occasion, j'ai pour la dernière fois de ma vie joué au Quinze. Bien que je ne joue plus depuis longtemps, je jouai un jeu si furieux que les autres n'en revenaient pas. Moi, je savais bien ce que je voulais. Blome avait entendu dire qu'au Quinze on avait la meilleure occasion de connaître les hommes, et il voulait l'essayer. Je pensais en moi-même : Attends, tu vas me connaître ! Je perdis alors quelques centaines de thalers que j'aurais pu liquider, au besoin, comme dépensés pour le service de Sa Majesté; mais je le dépistai ainsi ; il me considéra comme audacieux et céda.

A ce propos, mentionnons le profond dégoût du chancelier pour les jeux de hasard et de bourse. Peut-être cette répulsion n'est-elle que le résultat d'un souvenir personnel assez désagréable. En 1857, à l'occasion de l'incident de Neufchâtel, il vendit un papier contre le conseil de M. de Rothschild et perdit une grosse somme. Suivant lui les grands événements ne réagissent que plus tard à la bourse. Sans doute, en provoquant ces événements, on pouvait amener une baisse, mais c'est là une indignité. Si l'on veut exploiter sa position, il faut s'arranger de manière à se faire envoyer avec les dépêches politiques des télégrammes de toutes les bourses ; on profite ainsi de 20 à 30 minutes. Ensuite il faut avoir un juif qui court vite et exploite cet avantage. De cette manière on peut se faire une jolie fortune. — On voit qu'à défaut de mieux, M. de Bismarck ferait un agioteur assez passable.

En passant nous trouvons de curieux renseignements sur les négociations qui eurent lieu entre le chancelier et l'envoyé anglais, aujourd'hui lord Odo Russell, au moment où la Russie

déclarait vouloir recouvrer sa liberté sur la mer Noire. M. de Bismarck aimait lord Odo Russell. « D'abord je me méfiais de lui. J'ai toujours trouvé que les Anglais qui parlent très bien le français sont sujets à caution et Russell le parle et l'écrit parfaitement ; cependant il est naturel et loyal ; il parle bien l'allemand. » — L'ambassadeur anglais le pressait de défendre le traité de 1856. Mais, répond M. de Bismarck, il n'y a nul intérêt. — Russell lui demande alors sa neutralité en cas de conflit entre l'Angleterre et la Russie. — Ici nous trouvons un petit chef-d'œuvre de fin de non-recevoir diplomatique que nous recommandons aux hommes du métier.

Je lui répondis, dit le chancelier, qu'un pareil engagement est du domaine de la politique hypothétique, que je ne prise guère. Pour le moment je ne vois aucune raison de m'engager dans cette affaire. Au surplus je ne suis pas d'opinion que la gratitude n'a aucune place dans la politique. Le czar actuel se montre amical et bien disposé à notre égard ; l'Autriche, au contraire, s'est montrée plutôt difficile dans ses relations et a souvent manqué de franchise. Quant à l'Angleterre il sait ce que nous lui devons. Ce qu'il adviendra dans l'avenir, personne ne le sait ; aussi vaut-il mieux ne rien dire.

M. de Bismarck ajoute : « On a tort d'accuser les Russes d'ambition, car aujourd'hui ils auraient pu demander bien plus que la liberté de la mer Noire. »

Il a été question un moment de la cession d'une colonie à l'Allemagne. Le chancelier s'explique clairement sur ce point : « Je ne veux aucune colonie, dit-il ; les colonies seraient pour l'Allemagne ce que sont ces dolmans de soie et de zibeline pour ces nobles polonais qui n'ont pas de chemise. »

Nous arrivons à une période très intéressante : la bataille de Sedan et les négociations auxquelles elle a donné lieu. Les récits les plus fantaisistes ont été publiés sur ces incidents mémorables et le lecteur nous saura gré de citer en entier la narration même du chancelier. Il raconte à M. Busch l'entrevue que le général de Wimpfen a eue avec le maréchal de Moltke et lui-même pour traiter de la capitulation.

Le maréchal de Moltke et moi nous étions allés après la bataille du 1er septembre à Donchery pour y entamer des négociations avec les Français et nous y avions passé la nuit, tandis que le roi et le quartier général étaient retournés à Vendresse. Les pourparlers se prolongèrent jusqu'après minuit sans aboutir. C'est le général de Wimpfen qui avait porté la parole au nom des Français.

L'exigence du maréchal de Moltke était simple : toute l'armée française se rendait prisonnière. Le général de Wimpfen trouva cette demande trop dure ; l'armée, par sa

bravoure, lui semblait avoir mérité un meilleur sort. Son chef demandait qu'on la laissât se retirer, à condition que pendant la durée de la campagne, elle ne servirait plus contre nous et qu'on la fit passer en Algérie ou dans une contrée de la France que nous fixerions. Le maréchal de Moltke maintint froidement son exigence. Le général de Wimpfen lui représenta combien sa position était cruelle. Il y avait deux jours à peine qu'il avait rejoint les troupes venant d'Afrique, il n'avait pris le commandement que vers la fin de la bataille après que le maréchal de Mac-Mahon avait été blessé et voilà qu'on voulait lui faire signer une telle capitulation. Il préférerait chercher à tenir dans la forteresse ou tenter de percer nos lignes. Le maréchal de Moltke exprima son regret de ne pouvoir tenir compte de la position du général, que du reste il savait apprécier. Il rendit hommage à la valeur des troupes françaises, mais il déclara qu'on ne pouvait défendre Sedan avec succès et que le passage à travers nos lignes était impossible.

Le général de Wimpfen entama alors le côté politique de la question et dit qu'à ce point de vue la prudence nous conseillait de lui accorder de meilleures conditions. En ménageant l'armée, nous obtiendrions sa reconnaissance et celle de la nation tout entière et nous ferions naître partout des sentiments d'amitié.

Là dessus, je pris la parole ; puisque la réponse à cet argument rentrait dans mes attributions. Je répondis au général que l'on pouvait compter sur la reconnaissance d'un prince, mais non sur celle d'un peuple, et que la reconnaissance des Français serait plus douteuse que celle de tout autre peuple. En France il n'y a ni situation ni institutions durables; les dynasties et les gouvernements se succèdent les uns aux autres sans relâche, et l'un naturellement n'est pas tenu de faire ce qu'a promis l'autre. Dans cet état de choses, ce serait folie à nous de ne pas exploiter jusqu'au bout nos succès. Les Français sont un peuple envieux et jaloux. La victoire de Kœniggraetz les a blessés, et ils ne nous l'ont jamais pardonnée.

Le général de Wimpfen ne se rendit pas ; il soutint que le caractère français s'était modifié dans ces derniers temps. La France, dit-il, avait appris sous l'empire à songer aux intérêts de la paix plus qu'à la gloire militaire; elle était prête à proclamer la fraternité des peuples, etc. Il me fut facile de lui prouver le contraire. Je conclus en disant qu'il fallait maintenir nos exigences.

Le général Castelnau prit la parole et déclara, au nom de son souverain, que l'empereur n'avait remis, la veille, son épée au roi que dans l'espoir d'obtenir une capitulation honorable. Je dis : Quelle épée était-ce? l'épée de la France ou celle de l'empereur? — Il répondit : L'épée de l'empereur. — Eh bien, alors, s'écria vivement le maréchal de Moltke, il ne peut pas être question d'autres conditions, et un sourire de satisfaction éclaira son visage. — Très bien, dans ce cas nous nous battrons encore une fois demain, fit le général de Wimpfen. — Je ferai ouvrir le feu à quatre heures, répliqua le maréchal, et les Français firent mine de s'en aller. Je les determinai à rester et à réfléchir à deux fois. Finalement ils se décidèrent à demander une prolongation d'armistice, afin d'avoir le temps de s'entendre avec leurs gens à Sedan sur nos exigences. Le maréchal y accéda après certaines difficultés.

L'entrevue du chancelier avec Napoléon III n'est pas moin caractéristique.

Le 2, à six heures du matin, le général Reille parut devant la maison où je loge à Donchery et me dit que l'empereur désirait me parler. « Je rencontrai l'empereu Fresnois, à 3 kilomètres de Donchery. Il était assis dans une calèche à deux c vaux, avec trois officiers; trois autres officiers à cheval accompagnaient la ture. Je ne reconnus que Reille, Castelnau, Moskowa et Vaubert. J'avais

revolver à la ceinture, et son œil s'y fixa un moment... Je fis le salut militaire; il ôta son képi; les officiers en firent autant; après quoi, je fis de même, bien que cela fût contraire au règlement. Il dit : Couvrez-vous donc. Je le traitai comme à Saint-Cloud, et demandai ses ordres. Il s'informa s'il pourrait parler au roi. Je lui dis que cela était irréalisable, Sa Majesté ayant son quartier-général à quatre lieues de distance. Il est vrai que je ne voulais pas qu'il le rencontrât avant que nous fussions d'accord avec lui sur la capitulation. Il demanda alors où il pourrait rester, ce qui indiquait qu'il ne voulait pas rentrer à Sedan, attendu qu'il y avait éprouvé ou qu'il y craignait des désagréments. La ville était remplie de soldats ivres qui tombaient à charge aux habitants. Je lui offris mon quartier à Donchery, que je voulais aussitôt évacuer. Il accepta. Mais une centaine de pas avant le bourg, il fit arrêter et demanda s'il ne pourrait pas rester dans une maison qui se trouvait là : y ayant envoyé mon cousin, je lui rapportai la réponse, que la maison était bien misérable. Cela ne fait rien, dit-il. Je montai alors avec lui au premier étage, où nous trouvions une petite chambre à une fenêtre, la meilleure de la maison et qui ne renfermait qu'une table en sapin et deux chaises de paille. C'est là que j'eus avec lui un entretien qui dura trois quarts d'heure.

Il commença par déplorer cette guerre fatale qu'il n'avait pas voulue et à laquelle il avait été entraîné par la pression de l'opinion publique. Je repliquai que chez nous personne, et le roi le dernier, n'avait voulu la guerre. Nous avions considéré la question espagnole comme espagnole et non comme allemande et, eu égard aux bonnes relations entre la maison princière de Hohenzollern et l'empeneur, nous avions cru qu'une entente entre lui et le prince héréditaire serait facile. Nous arrivions ensuite à la situation actuelle. Il voulait surtout une capitulation plus favorable. Je déclarai ne pouvoir traiter de cela, que c'était une question militaire où Moltke avait son avis à donner. En revanche, nous pouvions parler d'une paix éventuelle. Il répondit qu'il était prisonnier et, par conséquent, pas en situation de traiter, et comme je lui demandai qui était celui qu'il croyait compétent pour cela, il me renvoya au gouvernement de Paris. Je lui fis observer qu'en ce cas les choses n'avaient pas changé depuis hier, et que nous devrions insister sur nos demandes au sujet de l'armée de Sedan, afin d'avoir un gage que les résultats de la bataille d'hier ne seraient pas perdus. Moltke qui, averti par moi, était survenu, exprima le même avis et se rendit auprès du roi pour l'en informer.

Etant sorti de la maison, l'empereur loua beaucoup notre armée et sa direction et, comme j'avouai que les Français s'étaient également battus avec bravoure, il revint sur la capitulation et demanda s'il ne nous serait pas possible de laisser les corps d'armée enfermés à Sedan passer la frontière belge, pour y être désarmés et internés ? Je lui fis comprendre de nouveau que c'était là l'affaire des militaires et qu'une décision ne saurait être prise qu'avec l'assentiment de Moltke. De plus, comme il venait de déclarer que, comme prisonnier, il ne pouvait exercer le pouvoir gouvernemental, les questions de ce genre ne pouvaient être traitées qu'avec le général en chef commandant à Sedan.

Sur ces entrefaites, on avait recherché un autre logis pour lui, et les officiers d'état-major avaient trouvé que le petit château de Bellevue, près Fresnois, où je l'avais rencontré d'abord, était propre à le recevoir. Je le lui dis et lui conseillai de s'y transporter, attendu que la maisonnette du tisserand était incommode et qu'il aurait besoin de repos. Nous informerions le roi. L'empereur accepta, et je retournai à Donchery pour changer de vêtements. Ensuite, je le couduisis avec une escorte d'honneur fournie par un escadron du 1er régiment de cuirassiers, à Bellevue.

L'empereur désirait la présence du roi aux négociations : il pensait probablement à sa douceur et à sa bonhomie ; — mais il demanda aussi la mienne. Moi, au contraire,

j'avais résolu que les militaires, qui peuvent être plus durs, arrangeraient seuls l'affaire; voilà pourquoi, lors de la première entrevue des deux souverains en montant l'escalier, je disais tout bas à un officier de m'appeler au bout de cinq minutes, sous prétexte que le roi désirait me parler. Ce qui fut fait.

L'affaire fut ainsi réglée entre Moltke et Wimpfen, à peu près comme nous l'avions arrêté la veille. Ensuite les deux Majestés eurent une entrevue. L'empereur Napoléon, en sortant de cet entretien, eut de grosses larmes aux yeux. Vis-à-vis de moi, il avait été plus calme et tout à fait digne.

A propos du départ de l'empereur pour Wilhelmshœhe, M. de Bismarck raconte qu'on se consultait si le voyage aurait lieu par Stenay et Bar-le-Duc ou par la Belgique. Le comte Solms fit observer qu'en Belgique l'empereur ne serait plus prisonnier. « Cela ne ferait rien, répliqua le chancelier, quand même il y prendrait une autre route. J'étais d'avis qu'il passât par la Belgique, et il y paraissait disposé. S'il ne tenait pas sa parole, cela ne nous causerait aucun préjudice. »

Il est intéressant de donner ici le jugement que M. de Bismarck porte sur Napoléon III. Il est très caractéristique, comme on va le voir :

C'est un esprit borné; il est plus porté à la bonté qu'on ne le croit d'ordinaire, et beaucoup moins avisé qu'on ne se l'est imaginé. Quoiqu'on puisse penser du coup d'État, l'empereur est réellement bon, sentimental même; mais quant à son intelligence, elle ne vaut pas cher. Il est surtout faible en géographie, quoiqu'il ait été élevé en Allemagne et qu'il ait fréquenté nos écoles. Il se fait des idées tout à fait fantastiques de certaines choses, et vit dans ces idées. Au mois de juillet, il s'est porté tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, comme un homme agité par le rêve, sans arriver à une résolution nette et arrêtée, et maintenant encore il ne sait pas ce qu'il veut. Ses connaissances sont telles, que chez nous il ne pourrait même pas subir l'examen de référendaire. Il y a longtemps que j'ai dit tout cela, mais on n'a jamais voulu me croire.

En 1854 et en 1855, je dis au roi que Napoléon se faisait une idée tout à fait fausse de notre situation. Lorsque je fus devenu ministre, j'eus une entrevue avec lui à Paris. Il me dit qu'il y aurait une émeute à Berlin et une révolution dans tout le pays, et qu'un plébiscite tournerait contre le roi. Je lui répondis : « Chez nous le peuple ne fait point de barricades; en Prusse, les rois seuls font des révolutions. Si le roi était assez fort pour supporter trois ou quatre ans la tension qui existe chez nous, il gagnerait la partie. S'il ne se lassait pas de la lutte et s'il ne m'abandonnait pas, je ne tomberais pas. Et si on faisait un appel au peuple et qu'on le fît voter, les neuf dixièmes seraient déjà pour lui. » L'empereur dit alors en parlant de moi : « Ce n'est pas un homme sérieux, » et naturellement je ne lui ai pas rappelé ce mot à Donchery.

Bombardera-t-on Paris et quand? La question, on s'en souvient a vivement préoccupé les esprits en Europe et en Allemagne surtout. Le chancelier a ses idées fixes, arrêtées sur ce point. Elles ne sont pas des plus tendres, comme on va le voir. M. Busch, qui a dirigé la campagne de la presse officieuse sur ce point, va nous faire connaître les petites théories humanitaires de son chef.

A la date du 26 septembre, notre auteur s'applique à démentir le bruit qu'on ne bombardera pas Paris. On avait dit que Paris,

avec ses musées, ses trésors d'art, ses monuments, ne pourrait être canonné; cela serait un crime de lèse-civilisation. « Pourquoi donc? » s'écrie M. Busch, avec l'indignation puisée aux conversations avec son chef. « Paris est une place forte, qui ne perd pas ce caractère parce qu'on y a amassé des trésors d'art, construit des palais. Une forteresse est un appareil de guerre qu'il faut réduire à néant, sans tenir compte de ce qu'il renferme. Si les Français ne voulaient pas exposer leurs monuments aux dangers de guerre, ils n'auraient pas dû les entourer de fortifications. D'ailleurs, ils n'ont pas hésité un seul instant à bombarder Rome, qui renferme des monuments d'une importance autrement considérable. »

M. de Bismarck dut se défendre, à ce sujet, contre des reproches de tiédeur. « Je vois, dit-il (4 novembre), que les journaux l'attribuent à moi si Paris n'est pas encore bombardé; ce serait moi qui ne voudrais pas laisser agir sérieusement devant Paris, ce serait moi qui ne voudrais pas de bombardement. Bêtise que tout cela! » Les journaux disaient encore que les militaires voulaient bombarder, tandis que M. de Bismarck s'y opposait. « C'est le contraire qui est vrai, dit-il. Personne n'y pousse plus que moi, ce sont les militaires qui ne veulent pas encore. Je consacre une partie de ma correspondance à écarter les objections et les considérations des militaires. » L'artillerie, disait-on, demandait à s'approvisionner davantage de munitions. « C'est possible, réplique le chancelier; mais on aurait pu savoir cela dès le commencement; aucune forteresse ne nous était aussi bien connue que Paris. » Ce ne sont pas les militaires seuls qu'on accusait, dans l'entourage du chancelier, de retarder le bombardement. Un soir, au thé, on mentionnait le bruit « que l'influence des dames jouait son rôle dans la question du bombardement. » Ces insinuations se répètent. Dans certain quartier d'officiers, « on attend avec impatience le commencement du bombardement, on ne comprend rien au retard et on veut avoir entendu dire que l'influence des dames y est pour quelque chose. »

Une autre fois, M. Busch parle de la mauvaise humeur qui se produit à l'hôtel de la rue de Provence, « surtout parce que de semaine en semaine les bruits s'affirment plus positivement que des mains *incompétentes* retardent le commencement du bombardement. » Les militaires persistent à objecter des empêchements techniques : on n'a pas assez de canons, pas assez de munitions. En

décembre on ne comptait que 235 pièces, nombre avec lequel on « pourrait tout au plus exercer un effet moral sur Paris. » M. de Bismarck disait qu'il n'en fallait pas davantage, qu'il ne s'agissait pas d'un siége en règle. Des convives arrivés de Berlin racontent « qu'à Berlin on demande vivement le bombardement, et qu'on y murmure à cause du retard. Le bruit y est généralement répandu que de *hautes dames* étaient en partie cause des hésitations. »

Le 24 novembre, M. de Bismarck s'exprime sur le même sujet : « Voilà l'énorme parc d'artillerie qui est arrivé ; tout le monde attend que nous tirions, et les canons restent oisifs. Cela nous a certainement nui chez les neutres. Le succès de Sedan se trouve, par là, considérablement amoindri dans son effet, et *grâce à qui?* » Tous les jours, le chancelier devenait plus impatient ; il s'adresse directement et par écrit au roi. Le 28 novembre, il dit : « Qu'on me donne le commandement en chef pour vingt-quatre heures, et j'assume toute responsabilité ; je ne donnerais que ce seul ordre : Feu ! Je suis persuadé que, si nous leur lançons des bombes pendant quatre ou cinq jours, dans la ville même, lorsqu'ils verront que nous tirons plus loin qu'eux — à 9,000 pas — ils se soumettront. Il est vrai que, de notre côté, se trouvent les quartiers aristocratiques, et il n'est pas indifférent aux gens de Belleville que ceux-là soient bombardés ; ils se réjouiront même de ce que nous détruisons les maisons des riches. Nous aurions pu aussi laisser Paris et aller plus loin. Mais puisque nous avons commencé la chose, on devrait agir pour de bon. Quant à les affamer, cela peut durer encore longtemps, peut-être jusqu'au printemps; en tout cas, ils ont de la farine jusqu'en janvier. Si nous avions commencé le bombardement il y a un mois, nous serions probablement, à l'heure qu'il est, à Paris, et c'est là le principal. Maintenant, les Parisiens s'imaginent que Londres, Pétersbourg et Vienne nous ont défendu de bombarder, et les neutres, de leur côté, croient que nous ne pouvons pas bombarder. Mais, un jour, *on connaîtra les vraies causes.* »

Cela se fait trop longtemps attendre. Le danger d'une intervention des neutres augmente tous les jours ; cela commence sous une forme très-amicale et pourra finir très-mal. »

Le 4, le député national-libéral, Bamberger, conseille à M. de Bismarck de ne pas accepter la capitulation de Paris, mais d'exiger la conclusion de la paix. « C'est là aussi mon avis, dit le chancelier, et on devrait les contraindre par la faim. Mais il y a ici

des gens qui veulent avant tout être loués pour leur humanité et qui nous gâtent ainsi tout. » Le 7 décembre, on assure que « le roi veut sérieusement le bombardement et qu'il y a espoir de le voir commencer prochainement. »

Le 10, on mentionne un article de la *Gazette nationale* disant « qu'au *Reichstag* aussi on parle du retard du bombardement, et qu'on en demande la cause. » Le 11, on dit à la table du chancelier que le bombardement commencera dans huit à dix jours. M. de Bismarck rappelle qu'on avait déjà plusieurs fois parlé de huit ou dix jours. Le 12, on parle encore des doutes que l'état-major nourrissait au sujet de l'efficacité d'un bombardement. M. Busch insinue que l'état-major, dès l'origine, n'avait jamais partagé ces doutes; si quelques officiers avaient depuis changé d'avis, « on *n'ignore pas par suite de quelles influences et considérations,* qui sont plus clairement expliquées par l'un des assistants. »

Enfin, le 27 décembre, grand contentement à la rue de Provence. Le bombardement de Paris a commencé; mais il paraît que, comme effet dramatique, il ne produisait pas tout ce que ces messieurs en attendaient. M. Busch constate que tout le monde, au bout de quelques heures, finit par s'y habituer et à ne plus y faire attention.

Les négociations de Paris, les entrevues avec M. Thiers sont des épisodes où la verve sarcastique et meurtrière du terrible sinistre trouve de nombreuses occasions pour se déployer. Il y a, dans ces mots nés du caprice d'un moment, une verve débordante, exaltée par des succès inouïs; la forme en est âpre, provocante et dure.

M. Jules Favre vient d'arriver. Le chancelier ayant terminé les premiers pourparlers descend tard dans la soirée au salon où se trouvent MM. de Bismarck-Bohlen et Busch. Après avoir bu une gorgée de thé, il siffle un air de chasse et, s'adressant à son cousin : « Connais-tu cela ? — Oui ! c'est : bonne chasse. — Non. C'est un autre air. Ce que j'ai sifflé, c'est le hallali ! je pense que la chose est faite. » Parlant de M. Jules Favre : « Il est plus grisonnant qu'à Ferrières, plus gros aussi, peut-être à cause de la viande de cheval. Au demeurant, il a l'air de quelqu'un qui vient d'avoir beaucoup de chagrin et de contrariétés et à qui tout est maintenant indifférent. Il était très franc; il avouait qu'à Paris tout va mal. »

Un autre jour M. de Bismarck raconte l'anecdote suivante :

« Avant-hier, M. Jules Favre me dit que la première bombe, tombée près du Panthéon, avait enlevé la tête d'Henri IV. — Est-ce qu'il voulait raconter là quelque chose de touchant? demanda le cousin du chancelier. — Oh ! non, répliqua celui-ci, je crois plutôt qu'il l'a raconté comme démocrate ; c'était l'explosion de la joie, parce que la chose était arrivée à un roi. — Voilà donc deux fois, répond l'interlocuteur, que ce roi a du malheur : les Français l'ont assassiné à Paris, et nous, nous l'y avons décapité. »

Parlant de ses négociations avec M. Jules Favre, M. de Bismarck dit : « Il me plaît maintenant mieux qu'à Ferrières. Il parlait beaucoup en longues et excellentes périodes. Souvent, on n'a pas besoin d'être attentif ni de répondre. Ce sont des anecdotes des anciens temps. Il sait, du reste, bien raconter. Il m'a narré aussi que sa villa près Paris était dévastée et pillée. J'allais lui demander si c'était par les nôtres, lorsqu'il s'empressa d'ajouter que, probablement, c'était par les mobiles français. Il parla aussi du palais de Saint-Cloud et voulut me persuader que c'était nous qui l'avions incendié. Parlant des francs-tireurs et de leurs méfaits, il me rappela nos corps francs de 1813 qui avaient fait bien pis. Je lui répondis : Je n'en disconviens pas, mais vous n'ignorez pas probablement que les Français les ont fusillés partout où ils pouvaient les prendre. Et ils ne les fusillèrent pas tous au même endroit, mais cinq dans l'endroit où le méfait avait été commis, cinq à la prochaine étape et ainsi de suite, afin d'intimider les habitants. »

Après la deuxième entrevue que M. Jules Favre a eue avec lui, pour traiter de la capitulation, le chancelier raconte les incidents suivants à ses secrétaires :

« M. Jules Favre s'est plaint de ce que nous tirions sur des malades et des aveugles, — sur l'hospice des aveugles. — Je ne sais pas, lui répondis-je, pourquoi vous vous en plaignez. Vous faites pis que cela : vous tirez sur nos gens, sur des gens forts et bien portants. — Quel barbare ! aura-t-il pensé. »

Une autre fois M. Jules Favre, m'a dit dans le courant de la conversation, que, les dimanches, on pouvait voir encore des gens bien mis et des dames parées se promener sur les boulevards avec de jolis enfants. — Cela m'étonne, lui répondis-je, cela m'étonne, vous ne les avez donc pas mangés !...

Je lui dis aussi un jour : « Vous avez été trahi par la fortune. » Il sentit parfaitement la pointe, mais se borna à répondre : « A qui

le dites-vous ? Dans trois fois vingt-quatre heures je serai aussi compté au nombre des traîtres. » Il ajouta que sa situation à Paris était difficile. Je lui fis la proposition suivante : « Provoquez donc une émeute pendant que vous avez encore une armée pour l'étouffer. » Il me regarda d'un air terrible comme s'il avait voulu me dire : Que tu es sanguinaire !...

Ces négociations de Versailles sont assez curieuses pour nous y arrêter un moment. Elle sont tout entières l'œuvre de MM. de Moltke et de Bismarck. M. Jules Favre ne voulant pas porter seul la responsabilité de ces pourparlers avait réclamé un auxiliaire appartenant à l'armée. On lui avait adjoint le général de Beaufort. La physionomie générale des scènes de ce drame de la diplomatie et de la guerre a été retracée fidèlement par un des jeunes officiers d'ordonnance de M. de Beaufort :

« M. de Moltke est là, impassible, sobre de paroles ; c'est un vieillard de taille moyenne que ses soixante-quatorze ans n'ont pas courbé. Il n'a point de barbe, aussi voit-on ses lèvres plissées par un grand nombre de rides concentriques, ce qui ajoute encore à son air de froide et dure ténacité. Quant à M. de Bismarck, c'est un homme de grande taille. Son visage, que de longs sourcils fauves rendent dur au premier abord, ne manque pas de sympathie. Il sourit assez fréquemment et, soit habileté, soit bonhomie, son accent est plein de douceur. Ces deux personnages disposent par le fait de la France. S'il y a une question difficile qui révolte trop le patriotisme français, le diplomate, M. de Bismarck, se hâte de dire : « Je ne demanderais pas mieux que de vous donner satisfaction ; mais l'élément militaire s'y oppose, il faut s'adresser à M. de Moltke. » On se tourne vers M. de Moltke, qui est « raide comme une barre de fer. »

Au moment de conclure l'armistice, il y a eu un incident. M. de Bismarck a dit à M. Jules Favre : — Avez-vous un cachet ? C'est l'habitude des chancelleries que, pour des actes de ce genre, il y ait apposition de cachets. — M. Jules Favre a répondu : — Je n'ai pas de cachet. — Il a tiré une bague. — Cela vous suffit-il ? — Oui, a dit M. de Bismarck, quoiqu'une bague soit peu de circonstance. »

A un dîner où l'on disait que, dans un entretien, M. Jules Favre aurait pleuré, le chancelier dit :

C'est vrai qu'il en avait l'air et je cherchais à le consoler un peu. Mais en le fixant de plus près, je croyais m'apercevoir qu'il n'avait pas exprimé une seule larme.

Il pensait probablement m'impressionner par de la comédie, comme les avocats en s'adressant à leur public parisien. Je suis fermement convaincu aussi qu'à Ferrières il était fardé de blanc, surtout la seconde fois. Ce matin-là, il s'était donné un air bien plus grisonnaut, afin de mieux représenter l'homme affecté et souffrant. Il se peut aussi qu'il soit vraiment frappé au cœur; mais il n'est pas homme politique, il devrait savoir que les explosions de sentiments n'ont rien à faire dans la politique.

Reprenant ce sujet, au bout de quelques moments, M. de Bismarck dit :

Lorsque je dis quelques mots de Strasbourg et de Metz, il fit une mine comme si je plaisantais. J'aurais pu lui raconter mon histoire avec le grand marchand de fourrures de Berlin. J'allais chez lui avec ma femme pour acheter une pelisse, et il m'indiquait le prix de celle qui m'avait plu. Son prix étant énorme, je lui dis : — Vous plaisantez certainement? — Non, fit-il, jamais dans les affaires.

Plus tard, pendant les négociations d'armistice et de capitulation, M. Jules Favre fut à plusieurs reprises le convive du chancelier.

Au commencement, dit M. Busch, il accepta en hésitant, parce que, disait-il, ses compatriotes dans Paris souffraient; ensuite, cédant aux bons conseils et aux amicales sollicitations, il rendait justice. aussi pleinement que d'autres convives, aux nombreuses bonnes choses de la cuisine et de la cave.

M. de Bismarck rapporte un incident de ses négociations avec M. Thiers :

« Lui ayant exposé certaines demandes, M. Thiers bondit contre son habitude et » s'écria : Mais c'est une indignité! Je ne me laissai pas émouvoir et commençai à lui » parler allemand. Il écouta pendant un temps, ne sachant qu'en penser. Tout à coup, » sur un ton lamentable, il dit : Mais, monsieur le comte, vous savez bien que je ne » sais pas l'allemand. Je lui réplique, cette fois, en français : Lorsque tout à l'heure » vous parliez d'indignité, je trouvais que je ne comprenais pas assez le français, et » je préférais parler allemand ; alors je sais ce que je dis et entends. Aussitôt il com- »prit ce que je voulais et écrivit la concession que j'avais demandée et qu'il avait » qualifiée d'indignité. »

Racontant encore ce qui s'était passé entre lui et M. Thiers à propos de l'indemnité de guerre, M. de Bismarck s'exprime ainsi : « M. Thiers ne voulait absolument accorder qu'un milliard et demi et il s'attachait à démontrer ce que la guerre avait coûté à la France. De plus, disait-il, tout a été fourni en mauvaise qualité. Toutes les fois qu'un soldat glissait et tombait, il n'avait plus de pantalon, tellement le drap avait été misérable. De même les souliers à semelles de carton, de même les fusils, surtout ceux d'Amérique. Je lui répliquai : Mais, figurez-vous qu'un individu vous attaque pour vous battre et, vous étant débarrassé de lui et lui demandant une réparation, que répondrez-vous s'il vous prie de prendre en considération que les verges avec lesquelles il a voulu vous battre lui ont coûté tant d'argent et avaient été de si mauvaise qualité? Et d'ailleurs. ajouta M. de Bismarck (en s'adressant à ses convives), entre quinze cents millions et six milliards, il y a une fameuse différence! »

Le chancelier porte sur l'ancien président de la République le jugement suivant :

C'est un homme intelligent et aimable, mais pas de trace de diplomate, trop sentimental pour ce métier. Sans doute c'est une nature plus distinguée que Favre ; mais il n'est pas fait pour être négociateur, pas plus que pour être maquignon. Il se déconcerte facilement, et se laisse tirer les vers hors du nez. C'est ainsi que j'ai su de lui bien des choses, entre autres qu'ils n'ont à Paris que pour trois ou quatre semaines de provisions complètes.

Garibaldi ne possède guère les sympathies de M. de Bismarck Il y a dans les souvenirs de M. Busch quelques traits qui prouvent que le célèbre aventurier n'aurait pas été trop bien reçu au quartier général allemand. M. Jules Favre s'est fait l'apôtre des chemises rouges près du chancelier, comme semble le prouver l'anecdote suivante :

M. Jules Favre est venu me trouver aujourd'hui, et je crois que c'est uniquement notre conversation d'hier au sujet de Garibaldi qui l'a amené. Je n'avais pas voulu convenir que Garibaldi était un héros. Il avait peur pour lui, car je ne voulais pas le comprendre dans la capitulation. M. Favre, en vrai avocat, m'en rappela le premier article. Je lui répondis : « C'est là la règle ; mais après viennent les exceptions, et Garibaldi fait partie de ces exceptions. Qu'un Français portât les armes contre nous, je le comprendrais ; il défendrait son pays et il en aurait le droit. Mais cet aventurier étranger, avec sa république cosmopolite et sa bande de révolutionnaires sortis de tous les coins du monde, je ne puis reconnaître son droit. » M. Jules Favre me demanda ce que je ferais de lui si nous parvenions à le faire prisonnier. « Oh ! lui répondis-je, nous le ferions voir pour de l'argent, avec un écriteau au cou, écriteau où on lira ce mot : Ingratitude ! »

Parmi les nombreux passages où M. de Bismarck exprime son opinion sur le caractère des Français, nous citons le suivant; beaucoup d'autres sont plus caractéristiques, mais ressemblent à des pasquinades dont le mauvais goût est tel, que nos lecteurs douteraient ou du savoir-vivre du chancelier ou de la véracité de M. Busch.

En me rendant aujourd'hui à Saint-Cloud, j'ai rencontré un grand nombre de gens portant des ustensiles de ménage et de la literie. Les femmes avaient un air aimable ; les hommes, dès qu'ils voyaient nos uniformes, prenaient un air sombre et une attitude héroïque. Ceci me rappelle qu'autrefois il y avait, dans l'armée napolitaine, un singulier mot de commandement. Là où, chez nous, on dit : L'arme, pour l'attaque, à droite ! on disait chez les Napolitains : *Faccia feroce !*

Chez les Français, tout est attitude grandiose, façon de parler pompeuse, mine imposante, comme au théâtre. Pourvu que les mots sonnent bien et aient grand air, le contenu est indifférent... Le don de l'éloquence a gâté bien des choses dans la vie parlementaire. On perd beaucoup de temps parce que ceux qui croient savoir quelque

chose veulent avoir la parole, même lorsqu'ils n'ont rien de nouveau à dire. On parle trop en l'air, on ne va pas assez au fond des questions. Tout est décidé dans les groupes; et dans les séances plénières, on ne parle que pour le public à qui l'on veut montrer ce que l'on sait faire, et pour les journaux qui sont chargés de prodiguer l'éloge. Nous en viendrons là qu'on considérera l'éloquence comme un danger public et qu'on la punira si elle se permet les frais d'un trop long discours.

III

Il est trop tôt pour juger complétement une personnalité comme M. de Bismarck, qui joue tous les jours encore un rôle prépondérant dans la politique européenne. Mais le livre de M. Busch contient quelques aperçus qui se rapportent les uns à la personne même du chancelier, — c'est son côté pittoresque, peut-on dire, — d'autres qui nous initient à son « faire, » à ses procédés particuliers. Ce sont ces couleurs que nous voudrions réunir en terminant cette étude.

L'aptitude du chancelier à travailler, à résoudre les problèmes les plus difficiles, à saisir instantanément la chose à faire, et à trouver les moyens de la faire, est extrême. Et une chose vraiment étonnante, c'est le peu d'heures de sommeil qu'il lui faut pour réparer ses forces épuisées. En campagne comme chez lui, à moins qu'une bataille qui se préparait ne l'appelât avant le jour aux côtés du roi, le ministre se levait tard, ordinairement vers 10 heures. Mais il avait été sur pied toute la nuit et ne s'était couché que lorsque la lumière du matin avait percé à travers ses fenêtres. Souvent, il reprenait toute son activité d'esprit avant d'être complétement levé, étudiant et annotant des dépêches, lisant les journaux, donnant des instructions à ses conseillers ou à d'autres collaborateurs, posant les questions et les problèmes les plus variés, et même écrivant ou dictant. Plus tard, c'étaient des visiteurs à recevoir, des audiences à donner ou bien des conseils avec le roi. Puis il avait à étudier les dépêches et les rapports, à revoir ceux qu'il avait fait faire, d'après les notes qu'il prenait sur le papier avec son gros crayon, à rédiger des lettres. Il y avait des informations à transmettre par télégraphe ou des communications à faire à la presse, et, au milieu de tout cela, des réceptions auxquelles il ne pouvait se soustraire et qui n'étaient souvent rien moins que bien venues. Vers 2 ou 3 heures seulement, lorsqu'on s'arrêtait assez longtemps dans une localité, le chancelier se donnait quelque récréation, par exemple en faisant une promenade à cheval dans les environs. Après cela, il travaillait

de nouveau jusqu'au dîner, vers 5 ou 6 heures. Une heure et demie au plus tard après le dîner, il était de nouveau à sa table de travail et souvent à minuit on le trouvait encore lisant, ou confiant ses pensées au papier.

Dans une de ses conversations, M. de Bismarck parle de ses sentiments religieux :

Comment les gens pourraient vivre ensemble en paix, chacun faisant ses affaires et laissant les autres faire les siennes, sans la foi dans une religion révélée, en un Dieu qui veut le bien, en un juge suprême et en une vie future, cela dépasse mon intelligence. Si je n'avais pas la foi chrétienne, je ne resterais pas à mon poste une heure de plus. Si je ne pouvais mettre ma confiance en Dieu, je ne me soucierais pas des maîtres de ce monde. J'ai suffisamment de quoi vivre et me trouverais assez grand personnage comme cela. Pourquoi tendrais-je tous mes efforts vers le travail dans ce monde, pourquoi m'exposerais-je aux tourments et aux tracasseries, si je n'y sentais le poids d'un devoir que m'impose un être divin? Si je ne croyais pas à une Providence qui a prédestiné la nation allemande à quelque chose de bon et de grand, je ne resterais pas un instant diplomate, ou plutôt je ne le serais jamais devenu. Les décorations et les titres n'ont que peu de valeur pour moi. La résistance publique que j'ai opposée depuis de longues années à toutes les absurdités possibles n'est due qu'à la fermeté de ma foi. Enlevez-moi ma foi, je n'ai plus de patrie. Si je n'avais été rigoureusement orthodoxe, si ma religion n'avait pas une base surnaturelle, la confédération germanique n'aurait jamais eu son chancelier actuel.

Le chancelier finit sa tirade vraiment émue par ces mots : « Comme je m'en irais volontiers ! j'aime la vie des champs, les bois, la nature. Enlevez-moi ma croyance en Dieu, et demain je fais mes paquets, je pars pour Varzin et je cultive mon avoine. » Ce point est à noter. On retrouve ici encore un côté par où le chancelier ressemble au père de Frédéric II, si bien dépeint par Carlyle : « Violent, dur, féroce même jusqu'en ses saillies et ses plaisanteries, mais pieux et guidé par le sentiment du devoir compris à sa manière. »

Ceux qui ont lu les lettres du prince de Bismarck dans le volume dont nous avons déjà parlé (1) se rappelleront la réponse qu'il fit un jour aux remontrances d'un ami dévôt qui lui reprochait un certain défaut de piété dans sa conduite et dans ses paroles. Sa réponse est longue, mais elle est trop curieuse pour ne pas être mentionnée dans une étude sur cette étrange personnalité.

Quoique mon temps soit extrêmement limité, je ne puis me dispenser de répondre à une question qui m'est posée au nom de Jésus-Christ, et qui sort d'un cœur honnête. Je suis sincèrement désolé si j'ai offensé des chrétiens croyants. Mais je suis convaincu

(1) Lettres à Malvina.

que, dans ma position, cela est impossible à éviter. Je ne m'arrêterai pas à remarquer qu'il y a incontestablement dans les partis que les nécessités de la politique me rendent hostiles un grand nombre de chrétiens, qui sont loin devant moi dans la voie du salut, et que malgré cela je dois combattre en vue d'intérêts qui sont, de part et d'autre, purement terrestres ; je me borne à la remarque que vous faites vous-même : « Rien de ce que vous faites ou de ce que vous ne faites pas n'échappe à l'attention du public. » Quel est l'homme qui, dans une situation pareille, ne commettrait rien dont on pût justement ou injustement s'offenser ?

Je vous accorde ici plus que la réalité, car votre assertion au sujet de ce qui, dans mes actions, est connu, n'est pas exacte. Plût au Ciel, qu'en dehors de ce que le monde connaît, je n'eusse aucun péché sur la conscience, pour lequel je n'ai d'espérance que dans le pardon, ayant foi dans le sang du Christ. Comme homme d'Etat je ne suis pas, à mon sentiment, assez indifférent, et cela parce qu'il n'est pas facile, dans les questions que j'ai à résoudre, d'avoir toujours cette vue claire et précise des choses, qui donne la confiance en Dieu.

Celui qui m'appelle un homme politique sans conscience me fait injure. Qu'il mette d'abord sa propre conscience à l'épreuve des mêmes difficultés. En ce qui concerne l'affaire Virchow, j'ai passé l'époque de la vie où l'on prend en pareil cas avis de sa chair et de son sang. Lorsque j'expose ma vie, je le fais dans cette foi que j'ai fortifiée en moi, dans de longs et rudes combats, et par l'humble et honnête prière à Dieu ; une foi que la parole d'aucun homme, fût-il ami en Jésus-Christ et serviteur de son Eglise, ne saurait ébranler. En ce qui regarde la pratique du culte, il est inexact que je n'aille jamais au temple. Depuis plus de sept mois, j'ai été ou absent ou malade. Je confesse volontiers que je pourrais pratiquer plus souvent : si je ne le fais pas, c'est moins par manque de temps que par raison de santé, surtout pendant l'hiver, et à ceux qui se croiraient appelés à me juger sur ce point, je donnerai volontiers des détails plus circonstanciés ; vous, sans doute, me croirez sans que je doive entrer dans des détails de médecine... Vous voyez, par les explications circonstanciées que je vous donne, que je tiens votre lettre pour inspirée par de bons sentiments, et que je ne cherche en aucune manière à me mettre au-dessus du jugement de ceux qui ont des sentiments de ce genre à mon égard. Mais j'espère et de votre amitié et de vos propres sentiments chrétiens que vous voudrez bien recommander à mes censeurs plus de prudence et de charité à l'avenir. Tous nous en avons besoin. J'espère que Dieu ne m'enlèvera pas l'humble foi grâce à laquelle j'espère trouver ma voie au milieu des incertitudes et des dangers de ma position, et cette confiance ne me rendra ni insensible à des paroles amicales ni irrité contre des critiques, si peu charitables ou si arrogantes qu'elles soient.

Nous traduisons d'un journal anglais les lignes suivantes, qui contiennent des détails sur quelques incidents de la vie diplomatique du chancelier prussien. On était assez audacieux alors envers lui ; il ne doit plus craindre aujourd'hui les reparties des gens de trop d'esprit (1) :

M. de Bismarck n'a jamais été, à aucune époque de son existence, une personne agréable dans le commerce ordinaire de la vie, pas plus que dans les transactions sur les affaires publiques. Il a un tempérament brusque, que les événements ont rendu

(1) Extrait du journal *the Truth*.

plus brusque encore. Lorsqu'il était ambassadeur à Saint-Pétersbourg, il se trouvait un soir dans le salon de la princesse Bariatinski, et il parla sur tel et tel personnage politique d'une façon si vive et si mordante, que toute la société réunie dans le salon ne pouvait dominer son malaise. Enfin, Son Excellence se leva pour se retirer, et quelques minutes plus tard, on entendit les chiens aboyer furieusement dans la cour. Le prince Bariatinski ne put résister au plaisir de rendre la monnaie de sa pièce à l'homme qui s'était montré si hargneux pendant toute la durée de sa visite. Ouvrant la fenêtre, il cria à l'ambassadeur prussien : Monsieur l'ambassadeur, ne mordez pas mon chien! — Un autre grand personnage russe, feu le général Metzentzoff (si cruellement assassiné dernièrement) donna aussi un jour une leçon à Bismarck, au cercle des Anglais. Le Prussien avait l'habitude de venir y faire sa partie. Un soir, en entrant, il remarqua que Metzentzoff tenait son mouchoir sur son oreille.

— Vous avez mal à l'oreille? interrogea Bismarck.

— Oui, Excellence, répondit le général, vous m'avez donné un coup de langue.

Savait-on que M. de Bismarck était un amateur forcené des romanciers modernes? L'amour du romantisme dans ce qu'il a de plus échevelé, qui l'eût rêvé chez ce grand réaliste?

M. de Bismarck, continue à ce sujet le *Truth*, peut exprimer sa mauvaise humeur en trois langues, sans compter sa langue natale. Il parle bien le français, correctement l'anglais, et le russe convenablement. Bien différent du maréchal de Moltke, qui, ayant épousé une Anglaise, a contracté du goût pour la littérature anglaise et se délecte dans la lecture des romans de miss Braddon et de MM. Henry Wood, Bismarck préfère les romans français, et plus ils sont relâchés, plus ils sont de son goût. Feydeau, Edmond de Goncourt et Flaubert sont ses auteurs favoris, et tout dernièrement il a suivi avec intérêt les productions réalistes d'Émile Zola.

« Il y a trois ans, dit l'auteur de l'article, j'eus la bonne fortune de causer avec le prince de Bismarck pendant une longue heure, dans sa maison de la Wilhelmstrasse, à Berlin; il fuma pendant tout le temps en m'invitant à en faire autant, et de temps en temps il se versait un verre de bierre d'un pot qui se trouvait à sa portée. A côté, il y avait une pile de romans français, à couverture jaune, et lorsque nous eûmes fini de parler de l'affaire pour laquelle j'avais obtenu l'audience, le prince me demanda quels étaient les romanciers français que je préférais. Là-dessus, il se lança dans une dissertation sur la littérature française, qui me prouva qu'il la connaissait. Je fus cependant frappé de la facilité avec laquelle il accepte les peintures des romanciers, retraçant les plus sombres traits de la vie sociale en France, comme la fidèle reproduction des allures ordinaires dans ce pays. Il croit que la société française est corrompue jusqu'à la moëlle, et il est incapable de rendre justice à aucune des qualités qui distinguent le Français. Il affirme, avec sa brusquerie ordinaire, que les Français ont toujours été enclins à se salir eux-mêmes, et que les écrivains comme Dumas fils et Zola, lorsqu'on les accuse de pousser les choses trop loin, nient avoir rien exagéré dans leurs écrits. Je lui répondis qu'à ce compte-là, s'il fallait juger des Anglais par certains romans à sensation de leur pays, on pourrait croire que la société anglaise est un ramassis de voleurs, de faussaires et de chenapans.

« Eh bien, répondit Bismarck, mais je crois que le vol est le vice national des Anglais. C'est celui des races commerciales. Il n'y a pas de prison en Europe où il n'y ait quelque pick-poket anglais. Mais le vol n'atrophie pas comme le fait le défaut des Français, de se laisser mener par les femmes. » Cette dernière réflexion nous ramena sur la politique et je lui demandai s'il croyait que les institutions républicaines pouvaient prendre racine en France. Il répondit avec emphase : « Ce qu'il faut aux Fran-

çais, c'est être gouvernés par une main ferme, peu importe que celui à qui elle appartient se nomme empereur ou président de république. » Il parla ensuite de M. Thiers, et fut peu à peu conduit à dire son opinion sur Gambetta.

« C'est un homme énergique, dit-il, qui me rappelle le compagnon qui, conduisant une meute de chiens à la chasse, leur promit les reliefs de la bête pour leur repas. On ne put pas avoir le gibier et, par conséquent, pas de souper.

» L'homme s'excusa en disant qu'il avait espéré pouvoir tenir sa promesse. A quoi les chiens répondirent : Eh bien, nous allons vous manger au lieu et place du gibier. Ce qu'ils firent. »

Il exposa un jour à MM. Jules Favre et Thiers les principes de sa politique.

Etre conséquent en politique, c'est souvent une faute. Nous devons nous guider d'après les faits, la situation des affaires, les possibilités ; nous devons servir notre pays d'après les circonstances et non d'après nos propres opinions, qui sont souvent préconçues. A mon entrée dans la vie publique, j'avais de tout autres idées et de tout autres vues que maintenant. J'ai beaucoup changé pendant ces dernières années. Après avoir examiné une question à nouveau, j'ai toujours sacrifié sans hésitation mes désirs personnels en tout ou en partie, aux besoins du moment, dans l'intérêt public. Nous ne devons pas imposer à la patrie nos désirs et nos inclinations personnelles. La patrie veut être servie et pas dominée.

Ce qui mérite surtout l'attention, c'est la grande importance que M. de Bismarck attache au service de la presse. C'est par là, a-t-on dit fort justement, que le chancelier est un homme vraiment moderne. Il a compris que l'opinion publique est une force invincible, et c'est la seule concession qu'ait jamais faite son esprit politique à son génie et à son caractère personnel, qui sont autoritaires de nature. Il a toujours avec lui sa cuisine politique qu'il promène d'étape en étape. M. Busch semble être le majordome de cette petite officine. Tous les jours M. de Bismarck prépare, dirige et corrige. On expédie les produits dont il a souvent remanié la sauce aux journaux officiels de Berlin, de Londres, etc. Il y en avait dans le nombre qu'on envoyait d'abord au *Times* et qui étaient retraduits ensuite en langue allemande pour qu'on pût dire : Voilà ce que pense de nous le Royaume-Uni. Le chancelier avait fait plus en créant la *Correspondance de Berlin*, écrite en français à l'usage spécial des journaux étrangers. Cette feuille de papier jaune publiait tout ce que le chancelier avait intérêt à voir reproduire à l'étranger. Combinaison singulière, cette *Correspondance* était imprimée d'un seul côté du papier, afin qu'on puisse facilement en découper les extraits, comme pour la *Correspondance Havas* et la *Correspondance politique* de Vienne ; les journaux faisaient

de cette manière leur rubrique *Allemagne* facilement et sans frais. Il n'y a pas jusqu'à l'empereur qui ne goûte les ragoûts politiques de M. de Bismarck. M. Busch nous raconte avec une circonspection à la fois fière et discrète que quelques-uns de ses articles étaient fabriqués spécialement pour Sa Majesté, « qui, elle aussi, avait besoin d'être persuadée. »

C'est dans cette grande idée de la puissance de la presse que se trouve un des secrets de la politique du chancelier. La véritable autorité du siècle est l'opinion publique. Son influence diffère, il est vrai, selon les mœurs, les coutumes, les lois. En Angleterre elle est toute-puissante et conduit seule la politique; en France elle se guide elle-même par un mouvement successif d'influences des divers éléments qui la composent; en Allemagne seule elle est vraiment dirigée. C'est l'œuvre de M. de Bismarck et sa politique à ce sujet est éminemment profonde. En 1862 il fut saisi par cette puissance qui se dressait devant lui; son hésitation n'a pas été longue. Il l'a brisée par la force et a violé le droit de pensée des nations. Il a compris que le rôle du politique commençait alors et qu'il devait à tout prix conserver cette suprématie. Aussi, à ce point de vue, ce sera une des tâches les plus curieuses qui se trouvent réservées à la critique politique que d'étudier les ingénieux artifices, la sollicitude de tous les instants, le soin jaloux avec lesquels M. de Bismarck s'est appliqué à s'assurer la fidélité et la constance de l'opinion publique. Un grand ministre d'autrefois brisait les moindres velléités de résistance, un grand politique s'efforce de nos jours de prévenir, de diriger, d'assoupir l'opinion.

Une autre considération nous prouve mieux encore la force, la netteté de ce puissant esprit. En lisant les deux volumes de M. Busch, on doit s'étonner de le voir parfois caresser des chimères, des rêves, des utopies impossibles. Qu'est-ce que cette idée, se demande M. Valbert, d'imposer un souverain à la France, de rétablir l'empereur, d'appeler le *Reichstag* à Versailles et de convoquer à Cassel le Corps législatif et le Sénat de Napoléon III? Que sont ces rêves de destruction complète de la France? A l'heure des décisions suprêmes, le ministre s'est retrouvé tout entier et avec lui son admirable bon sens. Il en est de ce « métier » (d'après M. de Bismarck), comme de la philosophie : on ne peut fonder une morale nette, un système philosophique assuré sur l'étude théorique des problèmes les plus arides de la métaphysique. Ces études

qu'on dit souvent l'œuvre pratique du raisonnement, ont une part beaucoup plus grande de l'imagination qu'on ne le croit ordinairement. C'est en ce sens que le P. Gratry a pu dire : « Quel grand poëte serait un métaphysicien accompli ! » Il arrive souvent, en effet, que les hommes habitués aux plus hautes spéculations sont doublés de poëtes aimables.

En politique, une corrélation de ce genre se manifeste également; les méditations de l'homme d'État, ces remaniements solitaires de la carte de l'Europe, ces rêveries orgueilleuses sont la poésie du « métier », peut-on dire. Il n'appartient qu'aux grands politiques de les dépouiller à l'heure des décisions et de l'action. Le bon sens victorieux de ces chimères, le réalisme pratique font les hommes d'État supérieurs, qui, sans eux, ne sont que des indécis. Cavour, Richelieu, Cromwell, Bismarck sont des rêveurs à leurs heures perdues et des logiciens admirables les jours de bataille ; Gortchakoff, Napoléon III, Andrassy rêvent un peu partout, même devant le tapis vert. Beaconsfield seul, reste logicien-artiste. Aussi, M. de Bismarck qui voulait procéder à un échange de Parlements, qui annonçait sa résolution de rayer la France de la carte, l'a-t-il laissée maîtresse de ses destinées, déclaré bon tout gouvernement qui lui donnerait des garanties et cela dès qu'il vit apparaître, à Versailles les figures de MM. Jules Favre et Thiers.

Quelque sévère que l'on puisse se montrer pour la politique de M. de Bismarck, l'esprit est vivement frappé par tout ce qui le touche.

Les qualités qui constituent les hommes d'État varient avec les temps et les circonstances. Il fut une époque où la force et l'énergie suffisaient. De nos jours, le grand ministre doit être un homme si complexe que la perfection en ces matières n'est plus de ce monde. Des nécessités nouvelles se sont ajoutées à l'art de diriger les esprits; une ruse discrète, qui n'exclut même pas une certaine hypocrisie, la délicatesse subtile et prompte, l'art des moments psychologiques, les connaissances variées, l'économie, les questions sociales, philosophiques, militaires, tout rentre dans cette sphère d'action et d'influence. M. de Bismarck est lui-même une preuve de l'impuissance à laquelle se trouvent réduits les esprits les plus puissants quant à l'unité parfaite de vues que réclame une politique qui embrasse les intérêts généraux de tout un empire. Il est facile, en effet, de s'apercevoir que les systèmes financiers, intérieurs et extérieurs du chancelier

diffèrent dans beaucoup de points non-seulement dans leur mode, mais aussi dans leurs principes.

Néanmoins l'homme est très supérieur aux diplomates et aux souverains de son époque. Il les domine parce qu'il a vu clair. S'il nous fallait faire un choix parmi toutes les qualités requises de son jours pour le grand politique, nous donnerions la palme à la perspicacité, au diagnostic. M. de Bismarck les possède au plus haut degré. Il a clairement discerné les besoins de son époque, les progrès et les idées qui resteront comme des conquêtes de l'esprit humain, les utopies qui disparaîtront comme des nécessités sociales et des condescendances faites à la politique contemporaine. La presse, les aspirations démocratiques, les appréhensions conservatrices, les principes des nationalités sont les leviers dont il a su tour à tour tirer le plus grand parti. Sa conception est nette, réaliste, précise. Il veut sans réticences; son mysticisme allemand lui-même est accusé, sans vapeurs ; il a des volontés, jamais de velléités ; il ne désire pas, mais veut. Ses passions, s'il en a, sont froides, tenaces, logiques dirons-nous. — L'exécution surtout est admirable, rapide, meurtrière, violente, sans merci. Il y a en lui l'esprit pratique de l'Anglo-Saxon, la souplesse italienne, la *virtuosité* du Français, et cependant ces caractéristiques qui semblent devoir faire de lui une personnalité hybride et cosmopolite le laissent néanmoins le ministre le plus national, le plus Allemand qu'il y ait et parmi les allemands le plus prussien de tous.

Il est d'usage de terminer les études par une morale; nous en laissons l'honneur à M. Busch, que nous venons de négliger un peu. Que restera-t-il de ses deux livres? Des couleurs, mais pas de portrait; seulement ces couleurs sont vraies, profondes, instinctives.

« Certaines de ces paroles, dit M. Valbert, de ces mots mériteraient d'être gravés, en lettres d'or, au frontispice de tous les hôtels des affaires étrangères. » M. de Bismarck chargea un jour le docteur de signifier à l'Allemagne, en son nom, que les ministres ne sont pas des justiciers, qu'ils n'ont pas de mission pour châtier les péchés des rois et des peuples, qu'ils doivent laisser ce soin à la Providence, que les idées de punition, de récompense, de vengeance ne sont pas des idées politiques, que les sentiments du cœur n'ont pas plus droit de cité dans le domaine des calculs diplomatiques que dans celui des combinaisons commerciales, qu'un homme d'État doit se demander en toute rencontre : Quel est, en

ceci, l'avantage de mon pays? Comment m'y prendrai-je pour mieux servir ses intérêts? »

Et nunc érudimini.

GEORGES NIETER.

LE CREUSET.

Nouvelle qui a remporté le 2e prix au concours ouvert par la REVUE GÉNÉRALE.

I

Au fond du quartier Mouffetard, à Paris, dans une de ses rues écartées, se trouve côte à côte deux établissements destinés à l'enfance. L'un des premiers jours de septembre 1872, au moment où quatre heures sonnaient, leurs portes s'ouvraient simultanément, mais tandis que de l'une sortait un homme seul, grave et comme recueilli en lui-même, de l'autre s'échappait une foule tumultueuse de gamins de sept à douze ans, qui emplissaient aussitôt l'air de leurs cris joyeux comme une volée d'oiseaux au lever du soleil.

Si l'on eût pénétré dans l'intérieur de ces deux maisons, on eût retrouvé le même contraste à chaque pas ; c'était comme les deux pôles de la vie humaine. D'une part un orphelinat, c'est-à-dire la vie religieuse avec sa rude et forte quiétude ; de l'autre l'école communale, c'est-à-dire la vie du monde, avec ses joies et ses libertés, avec ses dangers aussi. Dans l'une se continuait la règle monotone, mais douce et protectrice ; l'autre, se refermant, rendait pour le reste du jour à la vie privée et à leurs familles tout ce petit monde insoumis et gouailleur qu'une certaine école nomme avec attendrissement l'espoir de la France.

Triste espoir, que celui qui se fonde sur quelque cent mille gamins, auxquels le meilleur dévouement de leurs maîtres n'a le droit d'enseigner que tout juste assez de grammaire pour estropier leur langue couramment ; d'histoire, que pour y découvrir les tyrannies des pouvoirs ; d'arithmétique, que pour chercher avec acharnement la preuve et le moyen que deux et deux fassent cinq; finalement pour les laisser, sans une défense morale ou religieuse, aux prises avec l'enseignement, bien autrement éloquent, des gros mots qui forment le fond du langage paternel, des coups du hasard qui leur infusent la raison du plus fort et l'esprit de révolte, de

ces mœurs, en un mot, imprégnées d'alcool et d'absinthe au rabais.

Mais, arrêtons-nous : c'est une simple histoire que nous racontons ici, et nullement un cours d'économie sociale que nous voulons faire. Nous demandons grâce toutefois pour une observation que nous n'avons pas su garder, en songeant à cette chose sainte et sacrée qui s'appelle l'enfance, à cette part de l'humanité qui devrait être et serait en effet, si on le voulait, l'espoir et le salut de la patrie.

Aussi bien, en revenant à notre sujet, ne serions-nous pas éloigné de croire que l'homme sorti de l'orphelinat faisait des réflexions analogues aux nôtres, en suivant à pas lents et le front incliné les trois ou quatre cents jeunes drôles qui défilaient devant lui, aussi peu débarbouillés au moral qu'au physique, et pressés comme tout bon citoyen français, de quelque âge qu'il soit, d'user de leur liberté pour faire du bruit et du désordre autour d'eux.

La bande se répandit, comme un fleuve débordé, dans les rues voisines, déjà encombrées d'une population grouillante de femmes, de tout petits enfants et de vieillards, sans parler des oisifs « ouvriers de la pensée » qui ont noblement voué leur vie à la régénération des sociétés et poursuivent ce grand devoir en discourant, de « bouchon en bouchon », les coudes appuyés sur une table sordide, en guise de tribune, flanqués d'un vermouth comme désaltérant, et de quelque drôlesse comme Egérie.

Les écoliers criant, hurlant, se bousculant presque sous les pieds des chevaux, mettaient d'assez méchante humeur les cochers et les charretiers, déjà fort empêchés de circuler dans ces rues étroites et trop peuplées. Aussi, jurons et menaces pleuvaient-ils dru comme grêle sur le passage des véhicules ralentis. Mais le gamin de Paris, hardi et effronté comme le pierrot, son collègue des rues, et presque aussi insaisissable, se montre d'autant plus tenace qu'il est moins dans son droit. Bon nombre des apprentissavants se faisaient un malin plaisir de venir, sous le nez même des chevaux, et à la barbe des cochers, se placer en travers de la rue, narguant et gesticulant.

Les mégères déguenillées, qui se posaient en cariatides à leur porte, type de la misère faite de désordre plus que de besoin, peu patientes de coutume aux ébats de leurs enfants, trouvaient en ce moment ces escapades fort amusantes, adressées à autrui ; et

en oubliaient le travail qui servait de prétexte aux commérages de porte à porte.

Plus d'une cotte ou d'un bourgeron, demi-réparé à longs points, pendait abandonné sur leurs genoux ; plus d'un légume, destiné au repas du soir, s'échappait de leur main distraite et s'en allait rouler dans le ruisseau noir.

Les enfants excités par ces succès de galerie faisaient prouesses sur prouesses, et le tapage allait croissant lorsque le charretier d'un camion de messageries, qui maintenait à grand'peine un jeune cheval, perdit tout à fait patience et commença à administrer, du haut de son siége, de vigoureux coups de fouet aux groupes récalcitrants. Le vide se fit rapidement et les voitures, un moment arrêtées, reprenaient leur course, quand un malheureux petit drôle revint encore à la charge, adressant au cocher les gestes narquois les plus expressifs.

Celui-ci essaya de l'écarter de son fouet, mais le gamin, saisissant la lanière, s'y cramponna tant et si bien que, dans le mouvement lancé de la voiture, le fouet s'enroula autour de son cou, et l'entraîna sous les pieds du cheval.

Un cri de colère partit de toutes les poitrines de ces femmes, qui tout à l'heure excitaient les enfants de leurs rires ; personne cependant n'osa bouger.

Seul un homme, « un bourgeois », celui-là même que nous avons vu sortir de la maison hospitalière et dont la chevelure blanche n'aurait pas fait supposer tant de vigueur, saisissant d'une main le cheval par la bride, sembla le clouer sur place, tandis que, se penchant, il relevait de l'autre l'enfant et le lançait sain et sauf à quelque distance, mais à demi-mort de peur.

L'enfant était sauvé, mais au même instant la roue d'une voiture, qui arrivait en sens inverse, atteignit l'homme au millieu du corps et le jeta contre le camion, d'où il vint rouler tout étourdi sur la chaussée.

On courut à lui, on le releva, et tandis qu'appuyé sur deux ou trois personnes il se dirigeait vers une pharmacie voisine, son regard tomba sur la mère du marmot qui, accourue, appelée par des voisines, cherchait à réconforter de son mieux le héros de tout à l'heure, qui n'était plus fier du tout.

Elle le secouait bien un peu à la façon de ces mères qui relèvent un enfant à l'aide de quelques taloches ; mais, toutefois, l'émotion de la pauvre femme était sincère, et la façon dont le gamin se

nichait contre sa poitrine témoignait bien qu'il s'y sentait en tendre protection.

L'homme blessé s'arrêta subitement, retenant ceux qui le soutenaient, et ses yeux prirent une fixité étrange en regardant la mère et l'enfant.

La jeune femme, à son tour, apercevant enfin celui qui venait de s'exposer si fort pour son fils, s'élança vers lui :

— Ah ! mon bon monsieur, merci bien des fois ! — dit-elle en lui prenant les mains, — ces méchants enfants, ça ne...

Elle s'arrêta, interdite en face de ces yeux attachés sur elle, mais dont la pensée était visiblement ailleurs.

Ce silence, dont l'embarras se communiquait à tous, eut pour effet de rappeler le blessé à lui. Il sortit de sa rêverie par un soubresaut, se redressa, recula comme en face d'un danger, puis, brusquement, brutalement :

— Laissez-moi... — dit-il — mais laissez-moi donc. Vous me faites mal.

Et cet homme qui, un moment avant, se traînait à peine, s'arrache avec une vigueur sauvage des mains de ceux qui le soutenaient, et s'éloigne d'un pas rapide, mais saccadé comme celui d'un automate.

— Eh ben ! en v'là un drôle de particulier, tout de même, — s'écria un homme à la figure ouverte et réjouie, qui arrivait, apportant au malade un verre d'eau-de-vie. — On lui paie une goutte et il crie qu'on l'écorche !

Cependant, plusieurs assistants, revenus du premier étonnement, couraient pour rejoindre le blessé qui, pensaient-ils, ne pouvait aller bien loin, lorsqu'un homme, petit, trapu, à la tête carrée fortement attachée aux épaules, au regard décidé dans une physionomie pleine de franchise, les arrêta d'un geste, souriant de pitié, et levant légèrement les épaules. — C'était le concierge de l'orphelinat d'où venait de sortir l'homme grave, quelques minutes auparavant.

Revenant à son poste, il avait aperçu de loin l'accident, et, s'approchant avait reconnu l'un des protecteurs les plus zélés de l'œuvre ; son premier mouvement avait été de courir à lui, mais il s'était subitement arrêté et avait laissé passer le singulier philanthrope.

— Inutile de vous déranger pour courir après, mes lapins, je le connais moi, faut pas s'y frotter dans ces moments-là ; autant

caresser un obus en marche.— Et il ajouta, en secouant la tête et se frappant le front : — Jean Martin n'est qu'une bête, eh ben ! tout de même, il ne changerait pas de cervelle avec celui-là.

L'attention de la foule, détournée un moment par le nouvel interlocuteur, se reporta alors vers celui dont on parlait ainsi ; il avait disparu.

II

Le lendemain de cette aventure, l'homme aux cheveux blancs, un bras en écharpe, le visage profondément altéré et marchant à peine, reconduisait néanmoins gaîment à la porte de son appartement le médecin, vieil ami, qui venait de lui poser un appareil sur la main droite fort endommagée, et le gourmandait amicalement de son imprudence.

— En tous cas, — disait le brave docteur en manière de conclusion, — tâchez de ne pas recommencer trop souvent ces petites farçes-là, on y laisse sa peau un jour ou l'autre, et, ma foi, pour un marmot de plus ou de moins...

Et sans écouter les réclamations de son client, il sortit rapidement.

Le blessé ferma la porte, souriant encore de la boutade du bon docteur ; puis, tandis qu'il rentrait à pas lents dans son appartement, une impression sombre s'étendit sur son visage, comme si une pensée douloureuse, un moment écartée, eût peu à peu repris possession de son esprit.

Un pli profond se marquait sur son front : il s'assit sur un siége au hasard, comme un homme chargé d'un poids trop lourd s'arrête à la première pierre qui lui offre un repos, et reste là, un moment, enfoncé, absorbé dans une préoccupation unique. Un bruit de pas qui se fit entendre le tira de sa rêverie, il fit visiblement un effort énergique pour chasser la pensée qui l'obsédait et contraignit son visage à reprendre la sérénité douce et affectueuse qui semblait tout à l'heure, être sa physionomie habituelle. Un domestique entra, disant que le capitaine Lemaistre était là, demandant s'il pouvait voir « Monsieur », pour prendre de ses nouvelles, ayant su l'accident qui lui était arrivé.

Tout l'échafaudage de calme apparent acquis par la volonté tomba à l'instant devant ces simples mots. Le visage du malade se contracta de nouveau profondément ; il reprocha brusquement au domestique étonné d'avoir reçu quelqu'un.

— Monsieur ne m'avait pas donné d'ordre — dit celui-ci — et j'ai cru...

— Vous devriez le comprendre — vous et les autres — dit le bizarre personnage, d'une voix élevée et vibrante, comme s'il eût voulu se faire entendre au-delà de la pièce où il se trouvait. — Eh ! mon Dieu, je ne suis pas mort, c'est un rien, une misère, faut-il que, pour cela, tout le monde soit en émoi ? Je n'ai besoin que de tranquillité et de repos, mais qu'on me laisse.

Et comme le domestique paraissait ne rien comprendre à cette manière d'être de son maître.

— C'est assez, — reprit celui-ci durement, — vous m'avez entendu ; allez.

Et il entra rapidement dans la pièce voisine, sorte de cabinet de travail, s'enferma comme dans un retranchement, puis en proie à une agitation fébrile, se mit à arpenter la pièce à grands pas.

— Oh ! ces gens heureux ! Ils sont impitoyables — murmurait-il avec amertume — ces gens qui ont le cœur et la conscience tranquilles, qui sont engourdis dans leur placidité, ils ne savent rien comprendre, rien deviner, et, par une prétendue sollicitude, ils viennent aviver les souffrances des autres ; — mais je ne vais point les chercher, moi ! Je ne vais point sonder leur vie ; qu'ils me laissent donc.

Et la marche saccadée et nerveuse, parfois interrompue, reprenait plus fiévreuse encore. La torture intime, qu'on sentait chez cet homme, sembla à la fin le terrasser ; haletant, épuisé, le visage baigné d'une sueur douloureuse, il vint tomber dans un fauteuil le front serré dans sa main, répétant à demi-voix :

— Oh ! la paix ! la paix !...

Pendant ce temps, à l'autre extrémité de l'appartement, le pauvre domestique, rudoyé tout à l'heure, était allé retrouver le visiteur, et se trouvait fort embarrassé de traduire poliment la réponse de son maître. Mais celui qu'il avait nommé le capitaine Lemaistre, grand vieillard sec, nerveux, d'apparence froide, et la physionomie en ce moment un peu contrainte, le tira aussitôt de peine. Sans lui laisser le temps de rien dire, il jeta devant lui sa carte de visite sur la table de l'antichambre et, tournant sur les talons avec une précision militaire, gagna la porte sans ajouter un seul mot.

Germain Cassou, né sur les bords de la Garonne, et conséquemment se piquant d'être au courant de toutes choses, ne compre-

nait décidément rien à ces façons tragiques, où sa belle humeur habituelle ne trouvait plus d'emploi. Il était par suite atteint dans sa dignité de valet de chambre ; car, qu'est-ce qu'un valet de chambre qui ne connaît pas à fond les affaires de son maître ? Aussi le rouge de son gilet sembla lui monter au visage, à la sortie muette du capitaine Lemaistre, et ce fut avec un sourire amer qu'il reprit le balai et le plumeau déposés dans un coin, pour le temps de sa malheureuse ambassade.

Tandis que le visiteur si singulièrement accueilli descendait l'escalier d'un air mécontent, Jean Martin, ancien marin, timonier retraité, médaillé, et actuellement concierge de l'orphelinat Saint-Marcel, montait à son tour, pour prendre des nouvelles du blessé rencontré par lui la veille.

— Ah ! salut, capitaine,— dit-il en se mettant au port d'armes. — Vous venez de là-haut, pas vrai ? Eh ben ! comment que ça va, sans vous commander ?

— Ma foi ! je serais bien embarrassé de te le dire, mon garçon, mais c'est un fameux toqué, ton M. Mornay.— De l'antichambre, où j'étais, je l'ai entendu faire une scène de tous les diables à ce pauvre Germain, parce qu'il ne m'avait pas mis à la porte.

— Oh ! mon capitaine...

— Tu n'as qu'à y aller ! Tu verras comme tu seras reçu.

— Merci, ah ! non, merci, capitaine ! — dit le timonier qui devenait rêveur.

Jean Martin, qui, paraît-il, ne tenait nullement à constater par lui-même la véracité de son ancien patron, M. Joseph Lemaistre, capitaine au long cours, fit aussitôt volte-face, et les deux hommes sortirent ensemble de cette maison inhospitalière, marchant côte à côte.

— Quand Germain lui a dit mon nom,—continua le capitaine,— il a crié comme un enragé, en disant qu'il ne voulait voir personne, qu'il entendait qu'on le laissât tranquille, et je ne sais quoi encore. Parbleu, je suis parti, je ne tiens pas tant à ce pékin-là, je n'ai pas besoin de supporter ses lubies, que diable ! je ne lui ai jamais rien fait, moi !

L'ex-timonier, auquel un laps de quelques minutes n'était jamais inutile pour formuler ses idées, demeura un moment silencieux, et puis, comme un homme qui a trouvé :

— Non, non, capitaine, — dit-il d'un ton convaincu, — non c'est pas à vous qu'il en a, allez ! — Y a quelque chose là-dessous.

Suffit qu'il se soit dit : V'là un brave homme qui me croit près de passer l'arme à gauche, il va me parler des curés...

— Bah ! il n'en a pas si peur. Il est toujours là-bas au milieu des enfants, à la messe, aux vêpres...

— Ah ! ben ! vous ne le connaissez pas. Voyez-vous, mon capitaine, il est comme ça, et puis comme ca. — Y a des fois que je l'ai entendu causer avec d'aucun de ces messieurs de l'œuvre, ça allait bien pendant quéque temps, il disait comme eux, et encore plus même, car c'est un particulier qui sait causer ; mais qu'on vienne à parler de se confesser, de communier surtout... Ah ! ben ! c'en était bien d'une autre. — V'là un homme qui ne répondait plus qu'un mot par-ci par-là, et qui vous faisait une figure et des yeux... mais des yeux... qu'au bout d'un instant on parlait d'autre chose et que chacun de ces messieurs s'esquivait, mais... raide là alors, lui, il restait un bon moment à réfléchir en dedans comme si qu'il se causait à lui tout seul, il serrait ses poings, fallait voir. Et puis, p'sstt, une minute après, il relevait la tête, sa bonne figure était revenue, il se remettait au milieu de tout le monde comme si de rien n'était.

— Bast ! — reprit le capitaine — c'est un de ces imbéciles comme je l'étais il n'y a pas si longtemps encore, entêté dans son ignorance.

— Ignorant, lui ? ah ! ben oui... sauf votre respect, mon capitaine, il en sait plus que vous et moi de la religion. — Vous vous rappelez bien ce communard qui est venu nous embêter, pour le petit qu'il réclamait, il était là qu'il faisait son malin sur le bon Dieu et les prêtres ; aurait fallu voir alors comme M. Mornay vous l'a ramoné, de l'Ecriture Sainte, du catéchisme, des Évangiles, de je ne sais pas quoi encore... mais allez, il ne craindrait pas un curé pour prêcher.

— Eh bien, moi je n'aime pas tous ces tortillages-là ; quand on fait les choses, il faut les faire pour de bon, morbleu, et ne pas être toujours à alambiquer. Voilà un homme qui fait du bien à tout le monde.

— Excepté à lui, mon capitaine ; pas si bête de me torturer le tempérament comme ça, moi. Vaut mieux aller tout bêtement au bon Dieu...

— Comme mon Jacques, n'est-ce pas, vieux Martin ? — dit le capitaine en frappant sur l'épaule du matelot avec un mouvement d'orgueil attendri.

— Ah ! c'est que c'est un fameux lapin, celui-là ! — s'écria l'extimonier avec feu. Et il commença du fils de son ancien patron un éloge enthousiaste que M. Lemaistre écoutait complaisamment et qui dura jusqu'au moment où le capitaine et le vieux marin durent se séparer pour aller à leurs occupations respectives.

III

C'est, qu'en effet, c'était un séduisant garçon que Jacques Lemaistre, avec sa physionomie ouverte, ses grands yeux limpides qui n'avaient jamais rien su ni voulu cacher.

Grand, bien taillé, vigoureux sans lourdeur, c'était un chasseur infatigable lorsqu'il poursuivait l'objet de l'une de ses passions, car il en avait deux, et fort vives : l'amour de la chasse, et celui des pauvres.

Aumône ou gibier, il était rare qu'il n'atteignit pas la proie qu'il avait une fois convoitée. Toutefois, l'une de ces deux passions faisait souvent tort à l'autre, car lorsqu'en suivant une piste, il trouvait quelque cabane pauvre sur sa route, lièvre ou perdrix pouvait dormir tranquille. Avec sa rondeur enjouée, il trouvait moyen de s'immiscer dans les affaires de la famille, il avait bien vite dépisté la misère méritée ou non, en tous cas il n'en sortait guère sans s'être fait la Providence de ceux qui souffraient et s'être ouvert un chemin pour les relever s'il s'agissait d'une misère morale, pour les soulager si les difficultés étaient seulement matérielles. Alors souvent, contrairement aux habitudes des chasseurs, il partait la gibecière pleine et la rapportait vide se laissant volontiers plaisanter de son peu de succès, en songeant à toutes les joies qu'avaient faites dans de pauvres maisons les détournements qu'il opérait sans cesse dans sa garde-robe. Ceci même éclaire un fait demeuré inexplicable pour son père : c'est qu'étant toujours d'une simplicité extrême, Jacques dépensait des sommes incalculables pour sa toilette.

Du reste, ce jeune homme de vingt-quatre ans à peine était le même en tout ce qu'il faisait. Qu'il chassât, qu'il priât, qu'il montât à l'assaut de Patay, c'était la même ardeur généreuse, nous oserions presque dire le même entrain de bonne humeur. Il était résolûment chrétien et n'avait jamais pu admettre le respect humain.

Il ne comprenait que les amours dont on peut être fier, et

c'était fièrement qu'il portait sa conviction. Mais c'était une fierté douce, et jamais religion ne fut plus aimable que la sienne, même pour ceux qui en avaient le moins autour de lui.

— Le bon moyen d'attirer les gens à Dieu, que d'en faire un épouvantail ! disait-il souvent : un chrétien devrait être ce qu'il y a de mieux dans les petites comme dans les grandes choses, ne fût-ce que pour faire honneur à son drapeau.

Et il mettait si parfaitement cette théorie en pratique, qu'il était universellement aimé et recherché parmi les jeunes hommes de son âge qui lui savaient bon gré d'être si simplement vertueux.

Une vieille dévote, aigre et maussade, se scandalisait un jour de cet assemblage de piété et d'entrain juvénile :

— Eh ! madame, — lui répondit à bout portant un jeune fou qui se trouvait là, — chacun porte la marque de son caractère dans tout ce qu'il fait. On dit que certaines gens ont le vin gai, tandis que d'autres l'ont triste ; Jacques a la religion gaie, voilà tout.

Si la digne personne eût eu des ailes, elle s'en fut évidemment voilé la face; mais elle n'en avait pas, et se renferma dans le silence, se contentant d'appeler toutes les vengeances du ciel sur tant d'impiété.

Au moment où commence ce récit, Jacques Lemaistre était en Normandie, chez l'ami coupable de cette irrévérencieuse réponse: c'était un forcené chasseur, comme lui, et la chasse ayant été ouverte de bonne heure cette année-là, les deux amis en avaient largement profité et rentraient vers le soir, un des derniers jours du mois d'août, la gibecière pleine à faire l'orgueil de dix chasseurs, bourrée à en éclater, mais ne semblant rien peser sur leurs épaules.

Ils étaient charmants à voir tous deux avec leurs grandes tailles vigoureuses et souples à faire concurrence aux jeunes bouleaux qu'ils laissaient derrière eux dans leur marche. Cette ressemblance de stature pouvait faire songer à les comparer l'un à l'autre, mais c'était à peu près la seule similitude qui existât entre eux au physique. Au moral, il eût été de même difficile de rencontrer deux esprits plus différents. Aussi, depuis que la règle uniforme du collége n'existait plus pour eux, leur manière de vivre était fort contraire et il fallait toute la solidité des amitiés d'enfance pour qu'ils eussent néanmoins toujours la même joie à se retrouver.

Jacques était brun, avec de grands yeux bleus qui regardaient droit devant eux comme ceux d'un enfant, brillant d'enthousiasme à toute belle chose ou d'indignation devant toute mauvaise. Le nez fin et droit était légèrement cambré, une jeune moustache laissant voir la bouche aussi sincère que les yeux, sans aucun pli de parti-pris, prête à exprimer simplement les impressions reçues, et superbement meublée de dents encore dans tout l'éclat de leur blancheur. Ses membres, élégamment, mais solidement attachés, montraient assez d'ampleur pour qu'on y sentît la vigueur de muscles avec lesquels il n'eût pas été peut-être toujours bon de discuter. Tout en lui dénotait l'être bien équilibré, où l'esprit est le maître, un esprit qui met sa force et sa joie à respecter ce qui est juste et bon, à accomplir son devoir qu'il soit rude ou facile, prêt toutefois à jouir des bonheurs que la route peut offrir ; — on sentait qu'aucun excès n'était venu amoindrir cette belle nature, pas plus celui de la nicotine que ceux de la table ou tout autre ; il faisait penser malgré soi, au « mens sana » des anciens.

Il n'en aurait peut-être pas été de même de son compagnon. Tandis que Jacques était beau et s'en préoccupait peu, Louis n'était qu'un joli garçon, mais convaincu et désireux que ce fût chose acquise. Il y avait entre eux la différence de l'ampleur, du plein dans une œuvre quelconque. Les vingt-cinq ans de Louis de Sauvigny étaient certainement de beaucoup plus vieux que ceux de Jacques Lemaistre. Son visage portait quelques rides précoces, où quelque chose de las, d'inquiet et de sardonique ôtait à l'ensemble de sa physionomie cette expression de force calme qui était un des grands charmes de son ami.

Quelques orages avaient déjà soufflé sur ces deux jeunes têtes, de ces orages intimes dont les meilleures natures ne sauraient être exemptes ; mais tandis que Jacques, comme un marin prudent, avait serré ses voiles, afin de ne pas donner de prise au vent, Louis, dédaignant ce qu'il appelait de la pusillanimité, avait mis dehors tout ce qu'il avait de toile à sa disposition, voulant, disait-il, voir du pays. Il avouait, il est vrai, y avoir perdu quelque peu de substance, mais prétendait, soutenu d'ailleurs par la facile morale qui a cours dans le monde, qu'il fallait cela pour se faire homme.

A l'heure où nous les voyons attardés et marchant rapidement, cette animation semblait avoir gagné leur conversation. Des

exclamations fréquentes s'échappaient de leurs lèvres, et des gestes de vive dénégation, dénotaient que les interlocuteurs n'étaient pas du même avis. Cependant ils ne discutaient aucun changement de ministère, aucune élection. Le turf ni leurs exploits du matin ne semblaient non plus avoir aucune part à leur entretien. Une ou deux fois les mots de philosophes, grands hommes, s'étaient fait entendre. Parlaient-ils donc de science? Grand Dieu ! non, que le lecteur se rassure, ils étaient bien trop près encore du collége pour n'avoir pas gardé une salutaire horreur de ce qui avait occupé leurs premières années. Non, non, la science ne les captivait pas; ils effleuraient, il est vrai, un sujet qui a toujours occupé les philosophes et les législateurs, mais c'était à un point de vue appliqué et personnel. De quoi, en effet, peuvent s'occuper deux hommes de vingt-cinq ans qui ne parlent ni chevaux, ni chiens, ni politique, si ce n'est de la femme, cet éternel et insondable sujet de contradiction dans l'humanité Nos Nemrods appréciaient, discutant, chacun selon sa nature ou, pour être plus juste, chacun avec son éducation et sa conviction, la place que la femme doit occuper dans la vie de l'homme. Leur langage, d'ailleurs, n'était rien moins que didactique ; les « allons-donc », « pas du tout », « Caton », « vantard », se croisaient vifs et pressés, mais avec un accent de bonne humeur qui ne laissait aucun doute sur l'entente cordiale des deux champions.

— Je te dis, moi, affirmait Louis de Sauvigny, que, pour être un homme, il faut savoir se jouer de la femme comme de toutes les autres choses sur lesquelles la suprématie nous a été donnée.

— Et, je te dis, moi, répliquait Jacques d'un ton ferme et convaincu, qu'on n'est pas réellement un homme si on ne sait pas prendre les choses et la vie par leur côté élevé.

— Il ne s'agit pas de cela, ripostait Louis. La femme est un embarras, si on s'en occupe autrement que comme distraction : il faut mettre chaque chose à sa place, et se défier des envahissements.

— Oui, si on veut vivre en dehors d'elle, si on se sent assez fort pour être quelque chose à soi tout seul, il ne faut pas lui permettre de mettre le pied dans votre vie. Mais si, justement, on veut laisser les choses dans l'ordre ordinaire et vrai ; si, par conséquent, on vit près de la femme, il faut qu'elle devienne la seconde partie de vous-même.

— Ta, ta, ta, voilà le pathos d'idéal qui va commencer,

s'écria Louis en levant les bras au ciel. Va, poëte, va, paladin, va te livrer pieds et poings liés à la première petite frimousse blonde ou brune à qui il plaira à ta famille de te conjoindre. Pour moi, je veux garder mon indépendance ; je fais d'abord mes études, j'en ai déjà vu de toutes les couleurs et je veux être connaisseur avant de me risquer. En femmes, c'est comme en chevaux...

— Abominable païen, s'écria en riant Jacques, tu mériterais... A ce moment, une calèche lancée au grand trot passa remplie d'une fort jolie collection de sujets d'étude pour nos amis, et une voix rieuse leur cria :

— Prenez garde, messieurs, vous allez être en retard, et la marquise n'aime pas à attendre.

Jacques allait s'arrêter souriant et admiratif, mais la calèche était déjà loin, et ce ne fut qu'un mouvement ébauché ; toutefois Louis n'en avait rien perdu.

— Ah ! que je suis bête, — dit-il en se frappant le front, — voilà ce qui te fait si bien nager dans l'azur, j'oubliais la belle Gabrielle !

— Eh bien, tu veux faire mieux qu'Henri IV, c'était pourtant un « bonhomme » qui en valait bien d'autres, et, vois-tu, dans toute femme, il y a l'étoffe d'une...

— Tais-toi, bandit, lui cria Jacques avec une colère plaisante, parle comme cela, si tu veux, de tes amies, mais pas des femmes qui se respectent.

— Allons, chante une ode à cet ange à qui manque des ailes, — reprit Louis d'un ton inspiré.

Jacques sourit et se contenta de hausser les épaules, tandis que son ami, lui, plaisantait sans pitié. Louis se fut bien autrement donné carrière, s'il avait su dans quelles circonstances l'attention de Jacques avait été attirée vers cette jeune fille.

IV

C'était un matin. Jacques était parti, sous prétexte de chasse, portant dans sa gibecière bon nombre de vêtements d'enfants, qu'il s'était procurés à la ville à l'intention de cinq ou six clients qu'il avait découverts, quelque temps auparavant, dans une misérable cabane au milieu de la forêt. Le père, sabotier de son état, se remettait mal, faute de secours suffisants, d'une longue maladie pendant laquelle sa femme n'avait pu faire autre chose que

le soigner, et la misère était vite devenue maîtresse au logis. Les précédentes visites de Jacques avaient ramené joie et sécurité chez ces pauvres gens, mais la garde-robe des petits enfants ne témoignait que trop encore de l'abandon forcé où la ménagère avait dû la laisser. Chemin faisant, notre ami se réjouissait de venir ainsi compléter son œuvre, et, afin de mieux surprendre son petit peuple d'amis, il voulait faire tomber à l'improviste sur leurs têtes blondes une pluie bienfaisante de belles hardes neuves. Il avançait donc à petits pas, courbant sa grande taille pour se dissimuler dans les jeunes bouquets d'arbres qui avoisinaient la chaumière. Un vigoureux pied de vigne poussait à l'angle de la hutte et encadrait de ses pampres une sorte de trou irrégulier, veuf de la vitre qui l'avait fait jadis fait décorer du nom de fenêtre par les enfants. Le jeune chasseur glissa la tête au milieu du feuillage, afin de voir ce qui se passait dans la cabane, et resta immobile, étonné et charmé par le spectacle qu'elle offrait alors. Tandis que la mère achevait de repasser une lessive succincte, emploi sans doute de sa nuit pendant le sommeil des enfants, ceux-ci, échappés deminus de leur couchette, étaient réunis en un groupe serré montant à l'assaut sur les genoux d'une jeune fille de dix-sept ou dix-huit ans, que sa grâce élégante, plus encore que son costume d'une simplicité absolue, dénonçait bien vite comme l'hôtesse de quelque château voisin. Elle était assise assez près de la fenêtre à laquelle elle tournait presque le dos, et par un joli mouvement de cambrure, se renversait en arrière, élevant en l'air quelques menues friandises, sur lesquelles les marmots fixaient des yeux brillants de convoitise hardie. Au surplus, l'intimité paraissait établie de longue date entre la jeune fille et les petits sabotiers, car la mère avait beau les exhorter à laisser la « demoiselle » tranquille, aucun ne crut devoir se ranger à cet avis, et les sauts, les rires et les cris de joie de ceux qui attrapaient quelque aubaine allaient toujours croissants. De temps à autre la jeune fille lançait un regard bon et doux au convalescent assis près de l'âtre et semblait prolonger volontairement ces jeux que le pauvre homme suivait avec plaisir. Un peu plus loin, une femme déjà âgée ayant la mise soignée, mais simple, d'une femme de chambre de bonne maison, rangeait de ci, de là, donnant son coup d'œil à une appétissante soupe au lait, qui se préparait au foyer.

— Allons, allons, gamins, serez-vous bientôt sages? — dit-elle en versant la soupe dans diverses écuelles. — Mlle Gabrielle!... si

vous les faites jouer comme cela, nous ne serons jamais rentrés au château pour l'heure du déjeuner.

— C'est vrai, c'est vrai, ma bonne Françoise, dit en s'arrêtant aussitôt celle qu'on venait de nommer Gabrielle, comme si elle eût été tout à coup rappelée à un devoir oublié. Vite, vite, ce gros macaron à celui qui viendra le premier se faire habiller.

—Moi, moi !— crièrent toutes les petites voix, et dix mains se tendirent.

Ce n'était pas le moyen d'en finir; aussi la mère et dame Françoise y mirent-elles bon ordre en s'emparant chacune d'un des assaillants, tandis que Gabrielle, à son tour, prenait le plus petit sous sa protection, après avoir rapidement distribué toutes ses largesses. Puis l'élégante jeune fille commença, avec autant d'adresse que de grâce et de douceur, à laver, peigner, habiller le petit paysan. Les deux autres femmes en faisaient autant de leur côté. Aussi la bande fut-elle rapidement en état de manger la fameuse soupe, faite avec le lait du château apporté par Françoise tout à l'heure. — En un instant tout eut disparu, et Jacques, qui s'était oublié dans la contemplation de ce tableau d'intérieur, pensa à se retirer sans avoir été vu. Par une sorte de réserve instinctive, il ne voulait ni troubler l'aimable jeune fille dans l'exercice de cette charité si bien comprise, ni étaler la sienne à côté; mais pendant qu'il prenait cette résolution, l'un des marmots qui n'avait plus rien dans son assiette, ayant levé le nez vers la fenêtre, aperçut le jeune homme et poussa un cri joyeux.

— Ah ! *le mocheux!* — dit-il — et ses frères répétèrent en chœur : *le mocheux! le mocheux!*

Il était trop tard pour fuir, le visiteur était trahi, et comme il avait promis d'apporter habits et culottes à sa première visite, force lui fut bien d'entrer et d'exhiber son vestiaire.

Gabrielle parut un moment confuse d'être ainsi surprise, mais comme elle n'était pas de l'espèce des gens qui posent, elle se remit bien vite et, au bout d'un moment, prit congé de ses amis de la forêt, salua légèrement, mais sans raideur Jacques, qui s'inclinait jusqu'à terre et n'avait pas cru devoir se permettre de lui adresser la parole. Puis, elle sortit suivie de la brave Françoise, et longuement accompagnée des cris d'adieu de toute la nichée sabotière.

Après son départ, la mère de famille raconta à Jacques que Mlle Gabrielle était une grande demoiselle des amis de Mme la

marquise et qu'elle venait chaque année au château ; que tout le monde la connaissait parmi les pauvres du pays, et qu'étant arrivée la veille, cette année-là, et ayant appris l'état malheureux des sabotiers, elle était vite accourue, apportant provisions et amitiés, avec Françoise, sa femme de chambre, sainte fille qui l'avait élevée en lui apprenant la charité dès sa plus tendre enfance.

La marquise de Forville, que la sabotière avait nommée, et dont les voix rieuses de la calèche avaient menacé les chasseurs ce jour-là même, était une belle vieille grande dame, qui portait ses soixante-dix ans sonnés aussi fièrement que son nom, ce qui n'était pas peu dire. C'était, au milieu de beaucoup de qualités, une petite faiblesse chez elle de ne considérer, comme étant *quelqu'un*, que les gens titrés, ou tout au moins portant l'étiquette nobiliaire.

Or, elle aimait à réunir autour d'elle nombreuse et jeune compagnie, se donnant ainsi le spectacle de la vie et des plaisirs qu'elle ne pouvait plus prendre par elle-même, et l'intelligence, le goût, l'élégance, se trouvant de nos jours un peu partout, il s'en suivait que, ne voulant pas priver son salon de tel esprit, de telle beauté d'origine un peu humble, elle semblait ignorer le fait, arrangait les noms des gens à sa manière et leur accolait titre ou particule de la façon souvent la plus plaisante. C'est ainsi que le nom de Jacques, en passant par sa plume ou par ses lèvres, subissait selon le moment diverses transformations. La nature ouverte, simple et pleine de dignité de ce jeune homme, son caractère chevaleresque, vanté par ses amis, et aussi, disons-le, sa beauté personnelle — la marquise n'y était pas insensible — en avaient bien vite fait un de ses enfants gâtés; mais ce nom de Lemaistre, quoique dès l'abord elle en eût fait sonner l'*s*, avec grand son, c'était vraiment choquant : aussi, écrivait-elle toujours « Le Maistre », et ne voudrions-nous pas jurer qu'en présentant son protégé à ses amis ou voisins, elle ne prononçat pas intentionellement *de* au lieu de *le*. C'était si facile, et cela faisait tellement mieux !... Chacun lui pardonnait d'ailleurs volontiers cette imperfection, les uns parce qu'en somme elle ne faisait de mal à personne, d'autres parce que peut-être ils y trouvaient leur compte. Il était impossible, il est vrai, d'être plus aimable, plus bienveillant qu'elle pour tous ceux qui l'approchaient; ses défauts et ses qualités y concouraient d'ailleurs à l'envi. La bonté, la finesse de sa nature première la rendaient sensible à tout ce qui

était beau, noble, grand et, d'autre part, elle n'admettait pas que le mal existât : cela froissait son amour du beau et troublait sa quiétude, elle n'aimait pas à entendre parler autour d'elle de choses basses, de même qu'elle supportait difficilement qu'on l'entretînt de choses tristes. Elle se passionnait pour un grand caractère, pour une belle action, elle aidait ses amis largement de sa bourse dans toutes leurs bonnes œuvres, parfois même son enthousiasme ne connaissant plus de bornes, elle aurait voulu les suivre dans tous les détails de leur dévouement, et de fait elle les suivait jusque dans la pratique... exclusivement ; pour le reste, le récit lui suffisait, mais il le lui fallait détaillé, piquant, original et surtout ne contenant jamais de ces tableaux navrants, qui atteignaient trop sa sensibilité... elle ne pouvait pas les supporter, non, non, non... elle ne le pouvait pas. Telle était la femme qui tenait la tête du *high life* dans les environs de ce délicieux coin de Normandie compris entre Lillebonne et ses bois, Caudebec et ses vertes rives, le plateau de Tancarville et la Seine.

Le soir même du jour où Jacques avait rencontré Gabrielle chez ses protégés, il était engagé à une réunion chez la marquise. Il n'est pas besoin d'être grand devin pour affirmer d'avance qu'il n'y manqua pas. Peut-être même, les gens à imagination se sont-ils écrié déjà : Bon ! voilà votre héros amoureux.

Eh ! mon Dieu, ils n'ont peut-être pas tout à fait tort, mais nous ne pouvons aller si vite, nous devons faire connaître à fond notre ami Jacques : force nous est donc de dire que, si on l'eût interrogé, il eût énergiquement répondu qu'il était parfaitement libre de cœur et d'esprit ; c'est que, pour lui, être amoureux ne consistait pas, comme pour la plupart de ses jeunes congénères, en un état d'esprit et de cœur plus ou moins vif, et auquel on se livre volontiers parce que c'est amusant et que cela ne dure généralement pas, c'est qu'il était de ces « phénomènes » — comme aurait dit Louis de Sauvigny — qui d'avance préparent au fond de leur âme à la femme qu'ils aimeront un jour un sanctuaire tout peuplé de belles et douces choses, et dont ils ne veulent livrer l'entrée qu'à bon escient. Cela ne veut pas dire qu'en rentrant de sa course matinale, la pensée de Jacques ne fût point sous le charme du spectacle auquel il avait assisté invisible pendant quelques minutes, et qui s'était en quelque sorte photographié au-dedans de lui-même. Cette jeune et exquise figure aux traits délicats, au teint transparent, ces belles boucles blondes et cette taille souple et

fine sur lesquels jouaient mille petits flots de lumière, filtrant au travers du feuillage, l'expression de bonté jeune et rieuse qui parait encore toute cette grâce, tandis que la jeune fille apportait ingénieusement l'aide et la joie dans la pauvre maison, tout cela se représentait à son esprit, le charmant et le captivant; mais, après tout, cela pouvait n'être encore que l'attrait d'un artiste pour une belle œuvre.

V

Quoi qu'il en soit, Jacques ne négligea rien pour s'enquérir de ce qu'était cette aimable vision. Il apprit de la marquise que Gabrielle se nommait Mlle de La Moraudière, qu'elle était orpheline et vivait près d'une tante, Mme de Grimaud, qui, veuve et sans enfants, avait accepté la haute direction de son éducation et de celle de sa cousine Juliette de la Moraudière, privée comme elle de sa mère, presque en naissant. Les deux vieilles dames étaient amies d'enfance, et Mme de Forville avait vu grandir les deux jeunes filles sous ses yeux, elle en faisait grand cas d'ailleurs et eût été bien embarrassée, disait-elle, de savoir à qui donner la préférence.

Gabrielle lui plaisait par son esprit, sa gaieté aimable et simple, qui semblaient comme autant de rayonnements de sa beauté. « Cette petite éclairerait un salon à elle toute seule, — disait la » marquise, — mais Juliette, quelle taille, quelle démarche, sa » physionomie même, quoique un peu triste, est encore un » charme, cela complète son air de bonté calme et digne : vrai- » ment, elle a grand air. Et elle a trouvé cela toute seule, car ma » pauvre Grimaude, qui est bien la meilleure créature du monde, » n'a jamais su donner le coup de queue, ni tenir un éventail. »

Jacques ne suivait guère la marquise dans ses appréciations générales; il n'avait écouté que ce qui touchait Gabrielle, et nous ne ferons nulle difficulté d'avouer que, dans les diverses occasions où il avait rencontré ensuite la jeune et charmante fille, l'heureuse impression du premier moment, s'était singulièrement accentuée, et le jour où nous faisons sa connaissance, ce n'était pas seulement la rapidité de la course qui faisait battre son cœur plus vite que de coutume, lorsqu'il se remit en marche après le passage de la calèche.

Les marcheurs firent si bien, du reste, qu'ils furent exacts au

dîner du château et n'encoururent, par conséquent, aucune des foudres de la marquise.

Celle-ci, d'ailleurs, étant en verve de belle humeur, faisait les honneurs de la réunion, nombreuse ce soir-là, avec un entrain qui sonnait trente ans de moins qu'elle. Elle mit le comble à sa bonne grâce par une attention dont elle n'était pas prodigue.

— Mon cousin, — dit-elle à son voisin, comme on achevait de prendre le café, — emmenez tous ces messieurs au salon jaune, allez brûler un peu d'encens à votre dieu favori.

Un vieillard, extraordinairement long et maigre, se leva à cet appel en déployant sa haute taille non sans quelque raideur, mais avec une correction qui révélait aussitôt le vieux soldat. Il jeta un regard interrogateur autour de lui ; quelques molles dénégations se faisaient entendre.

— Mais... marquise, — dit-il en hésitant.

— Eh ! ne voyez-vous pas que c'est pure diplomatie ? Ils voudraient se faire prier quand il en meurent d'envie. Allons, allons, je ne prie pas, j'ai dit, cela suffit.

On ne se le fit pas répéter, il était connu que, quand la marquise avait parlé, il n'y avait qu'à obéir, et si l'on avait protesté, c'était uniquement pour la forme, connaissant l'horreur de la vieille dame pour le tabac, ses tenants et aboutissants. Pourquoi donc, alors, imposait-elle ce jour-là le fumoir à ses hôtes ?

C'est que la marquise, qui par principe ne voulait point admettre les fumeurs, avait cependant compris qu'il est des concessions qu'un souverain doit savoir faire de lui-même, et, si elle appartenait par son âge et par son éducation à la vieille société, elle appartenait à la nouvelle par ses goûts, et elle tenait à en jouir. Or, l'intérêt nous rendant beaucoup plus clairvoyants que les plus profondes études, il s'en suivait que Mme de Forville, avec sa cervelle futile, était dans la tenue de son petit royaume mondain une manière de Louis XIV greffé de Louis XVIII. Elle ordonnait de fumer ce jour-là, parce qu'elle donnait satisfaction à certaines conquêtes du siècle qu'il fallait ménager et que cependant — de même que le créateur — elle ne voulait pas que rien se fît chez elle, sans son ordre ou sans sa permission. Elle octroyait la charte, mais n'entendait pas la jurer et encore bien moins la recevoir. Le départ ne se faisant point assez vite à son gré, elle stimula les retardataires, en leur affirmant qu'ils n'étaient nullement indispensables, et qu'on était fort aise, de rester à son tour, entre femmes.

Afin d'obtempérer à ce désir légitime d'ailleurs, nous suivrons les fumeurs dans le fameux salon jaune, sacrifié par la marquise. Que nos lectrices se rassurent toutefois, sachant ce que nous devons de respect à leurs oreilles : nous laisserons la masse des convives se livrer à la conversation quelque peu épicée des fumoirs, et nous suivrons seulement pour notre édification nécessaire celle où se trouvaient mêlés nos jeunes compagnons du matin.

Près d'une table où l'on faisait honneur aux liqueurs du château, posait en oracle un certain M. de Béliard : trente-cinq ans environ ; cheveux, dents, jeunesse, fortune, illusions, il avait tout perdu dans la culture du jeu, des chevaux, des chiens et de quelques variétés d'oiseaux de proie, inutiles à nommer ici ; de plus, gourmet émérite, dépistant au premier coup d'œil le meilleur cigare, dans une boîte à peine ouverte, lançant de ci, de là, et d'abondance quelques railleries légères sur ce qu'il appelait l'exagération ou le fanatisme religieux, glissant d'ailleurs, en homme qui ne saurait accorder à un sujet plus d'importance qu'il n'en a, et passant volontiers à des appréciations profondes sur le personnel des théâtres de 3e ou 4e ordre ou des coulisses de l'Opéra (foyer de la danse). Il n'y avait pas sur les boulevards depuis la Madeleine jusqu'au passage des Panoramas, un habitué capable de lutter avec lui dans la description, l'énumération et la juste critique des ronds de jambes et des plis battus, faits avec plus ou moins de ballon ou de musculature. — Enfin... enfin, et surtout, il n'y avait pas à dire, en pensassent tout ce qu'ils voulaient les envieux et ses rivaux, il n'y avait pas d'homme habillé comme lui dans toute la fashion parisienne. —Ce n'était pas le cachet de Dusautoy, de Kurtz ou même de Pommadère, non; il n'y avait pas à s'y tromper, c'était quelque chose d'exquis, d'original, de personnel et d'artistique, que nul ne savait atteindre. C'est, qu'en effet, loin de confier sa personne au talent banal d'un tailleur, même émérite, c'était lui !... lui seul, vous entendez-bien, qui composait, méditait et exécutait la coupe de ses vêtements. A cela que dire... que faire? Se taire et admirer, c'est ce que faisaient tout bas même ses rivaux. On comprend qu'avec de semblables mérites, M. de Béliard fut facilement pris pour modèle par la jeunesse désireuse de marcher dans la noble carrière de la mode.

Les détracteurs — quel est le grand homme qui n'en a pas? — laissaient bien entendre qu'il dînait plus souvent aux frais de ses amis qu'aux siens, et que ses déjeûners étaient payés par la pro-

pagande qu'il faisait à Bignon dans le cercle de ses connaissances; qu'enfin le métal jaune que, par distraction, il faisait sonner dans son gousset était le prix d'articles chorégraphiques qu'il écrivait au profit de M. Halanzier, littérature peu digne d'un gentilhomme, — remarquaient ces esprits chagrins; mais tout cela ne se disait qu'à mi-voix et ne troublait en rien la marche de ses succès.

Pour lui, il avait conscience de sa valeur et se contentait d'entretenir l'enthousiasme de la jeune école, en racontant volontiers ses aventures, duels, succès de tous genres, avec de modestes, mais savantes restrictions qui en disaient cent fois plus que ses récits eux-mêmes. — Aussi, bien qu'on ne l'eût jamais vu l'épée à la main, il passait pour l'un des tireurs les plus forts de France, et la façon particulière dont se relevaient sa moustache et son sourcil gauches, à la moindre parole équivoque, avait plus d'une fois fait réfléchir de jeunes étourneaux, et lui assurait le respect et la considération extérieure les plus universels.

A ses côtés, dans une attitude paternelle et admirative, comme un aïeul heureux de se voir revivre dans une jeune race, se tenait le grand vieillard que Mme de Forville avait appelé mon cousin.

Ancien major des armées de la Restauration, rentré dans le vie civile en 1830, le baron de Roquetaillade n'avait guère occupe ses loisirs qu'aux parties fines de cette école où l'on se vantait de n'être jamais rentré chez soi sans avoir enlevé quelque « belle », tué le rival, et rossé le guet. — On juge de la pitié que lui inspiraient les mœurs de la jeunesse actuelle, chez qui le plaisir s'achète le plus souvent à coup d'argent. Il portait vertement, il est vrai, ses quatre-vingts ans, marchant, chassant, taillant un baccarat de main de maître, d'ailleurs l'honneur en barre, et, s'il jugeait avec beaucoup d'indulgence les tristes incertitudes qu'on érige en principes de nos jours, il était par sa droiture foncière, absolument antipathique à toute manœuvre, à tout caractère tortueux. Il faut bien avouer toutefois que son esprit était d'assez courte portée ; il était fort partagé entre Béliard, qui lui rappelait son « joyeux printemps », et Jacques, dont la vie relativement austère lui semblait un ridicule et un non-sens, mais dont il admirait, malgré lui, tout au moins la belle nature physique; marcheur infatigable, intrépide et calme à cheval, en chasse le premier devant le sanglier, et vous le décousant, comme un autre découperait un poulet, c'étaient là certainement des mérites qui valaient la peine; mais s'il s'agissait de vider des flacons ou de

lancer une énormité plus énorme que les autres sur certains sujets, notre jeune ami se laissait volontiers distancer. Aussi le bon major le lâchait-il volontiers lorsqu'il devenait le sujet des éternelles plaisanteries de la jeunesse.

— Comment, disait Béliard d'un air scandalisé, voilà M. Lemaistre qui fume aussi et qui prend du kirsch! Est-ce qu'il n'y a pas un commandement de l'Église qui défend cela?

— Apparemment non, répondit Jacques toujours de fort bonne composition quand on ne mettait que sa personnalité en jeu, vous savez bien que je vaux à moi seul la moitié d'un concile.

— Eh! eh! mon cher, — je crois que vous vous pervertissez — continua Béliard qui, d'un coup d'œil circulaire, s'assurait de l'effet qu'il faisait sur la galerie. — Hier encore, vous avez dansé... c'est grave! Il me semble, moi, que quand on a vos principes, d'abord on ne devrait pas se permettre une légèreté semblable ou, tout au moins, on devrait y apporter une tenue toute particulière; les yeux baissés, le maintien...

— Pardon... pardon! — reprit Jacques sans se départir de son calme. — Dieu nous a fait à tous des yeux pour nous en servir; seulement, moi, je regarde ce qui est beau, tandis que d'autres recherchent de préférence ce qui ne l'est pas.

— Allusion profonde à notre dépravation morale, messieurs,— dit Béliard d'un ton pénétré; — ce serait le moment de courber le front dans la poussière et de se frapper la poitrine. — Si le cœur vous en dit, sachez que le Révérend Père Jacques confesse tous les matins après sa messe. Vous trouverez près de lui pour diriger votre jeunesse toutes les lumières que son grand-âge, son expérience du monde, des hommes, et des femmes surtout, ont acquises à ce saint homme.

Si Jacques était fort patient quand il était seul en cause, il l'était infiniment moins lorsqu'on touchait aux choses qu'il aimait ou respectait. Une légère teinte de pourpre couvrit ses joues, tandis qu'une tache d'un blanc mat se dessinait vigoureusement près de la tempe, le seul signe extérieur qui trahit la colère qui l'envahissait, et il répondit d'un ton extraordinairement calme, mais ferme et presque enjoué.

— Ma foi! messieurs, en pense chacun ce qu'il voudra, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'être grisé une partie de sa vie pour savoir déguster les bons vins, et pas davantage de s'être frotté au contact de drôlesses dont on ne voudrait pas comme

servantes, pour apprécier les êtres respectables près desquels on aimerait à passer sa vie. — Ah! si j'étais femme! — ajouta-t-il en s'animant — le jour où j'apprendrais de quel fumier mon mari m'a fait la grâce de m'apporter les restes, j'aurais le cœur soulevé d'un tel dégoût...

— Ta, ta, ta, mon jeune ami, — dit le major, charmé de placer un de ses axiomes favoris,— les femmes adorent toujours les mauvais sujets.

— C'est évident... — dit Béliard d'un ton complaisant; — c'est évident. Et tenez... ici, nous ne sommes entourés que de femmes et de jeunes filles les plus recommandables; eh bien, croyez-vous que si je le voulais, moi qui ne passe pas précisément pour un saint,— le major sourit d'un air agréable et approbatif,— je n'obtiendrais pas un gage, un rendez-vous, quelque chose enfin de l'une d'elles d'ici à vingt-quatre heures?

— Oh! oh! — dit Louis de Sauvigny qui sans être meilleur que les autres se tenait d'ordinaire à l'écart de ces escarmouches par affection pour son ami,— vous allez vite!

— Peuh! c'est l'a-b-c du métier,— continua Béliard avec une conviction naïve; — qu'est-ce que je risque? Si le parti est convenable, j'épouse; si cela ne va pas, je lâche, et tout est dit.

— Allons donc, c'est bon à dire; mais...

— Parions-nous....

Jacques, devenu muet depuis un moment, lança au feu son cigare à demi-consumé, et s'en alla dépenser l'exaspération qui le gagnait en tambourinant à coups nerveux sur la vitre d'une fenêtre, tandis que les trois ou quatre auditeurs de Béliard, l'excitant, concluaient sérieusement le pari, et en réglaient les conditions.

Après quoi, les cigares étant achevés, chacun reprit peu à peu la route du salon, sauf Béliard et Jacques.

G. DE COMMADRY.

(*La suite prochainement.*)

M. ÉMILE ZOLA

ET SON ÉCOLE.

L'Assommoir au théâtre.

M. Émile Zola a fini par s'imposer à l'attention du public. Il y est parvenu, non point par les moyens ordinaires de l'homme de lettres sûr de lui-même, dédaigneux des éditions multiples, des succès de curiosité et qui va tout droit son chemin, sans préoccupation de politique ou de système, sachant bien que la seule politique d'un grand romancier c'est d'être humain, et son seul système de ne pas être ennuyeux. Balzac débuta ainsi, ne sacrifiant jamais au succès, ne le cherchant jamais dans des allusions ou dans des bizarreries éphémères. Quand Balzac eut bâti son œuvre, il lui donna ce titre énorme mais essentiellement simple : *Comédie humaine*. Balzac ne songea jamais à diviser ses études de mœurs en périodes politiques. Il ne les parqua point par séries. Il n'eut pas l'idée d'un incessant parallèle entre la forme du gouvernement d'alors et les personnages qu'il représentait comme contemporains de ce gouvernement. Il se soucia peu de rendre, par exemple, le premier empire responsable des espions Corentin et Peyrade; la Restauration du Père Sorist, de Rastignac et de Vautrin; la monarchie de juillet du baron Hulst. Encore une fois Balzac écrivit une œuvre exclusivement humaine, je dirai presque impersonnelle, tant ce grand « secrétaire de son siècle », comme il aimait à se qualifier lui-même, a pu s'affranchir de tout parti pris, a su demeurer en dehors de toute querelle vulgaire, bonne pour les nouvellistes et les politiqueurs de jardins publics. C'est ce qui fait de la Comédie humaine un monument impérissable dont rien ne vieillira, par la raison que les éléments en ont été pris par Balzac non pas à cette chose éphémère qu'on désigne par ce barbarisme : « l'actualité » ; — mais à l'histoire éternelle, sans commencement ni fin, du cœur de l'homme, de ses faiblesses, de ses hontes et de ses grandeurs.

M. Zola n'a point procédé comme Balzac. Il a même fait, exprès, à froid, tout le contraire. D'abord, avant même d'avoir entièrement conçu le premier roman de l'œuvre d'ensemble qu'il rêvait de construire, il a décrété le titre général de cette œuvre : « Les *Rougon-Macquart ; histoire naturelle* et sociale d'une famille sous le second empire ». Il s'est ainsi imposé une obligation, une servitude étroite; lié d'une façon indissoluble, il s'est parqué dans une œuvre dont le premier danger, dont la première infériorité auprès de Balzac eut été le parti-pris évident ; j'en parle ici bien à mon aise, car je n'ai pas plus à défendre le second empire qu'à l'attaquer. Il est devenu de l'histoire et celle-ci a le droit d'être sévère. Mais M. Zola n'est pas un historien, mais un romancier. Son métier ne consiste pas à être sévère, mais à être vrai, et surtout à se dégager de tout parti pris de démonstration philosophique ou sociale, sous peine de tomber dans l'ennui. Dans un récent article, publié dans un journal russe, et qui a fait beaucoup de bruit, M. Zola se montre très-dur pour Alexandre Dumas et Eugène Sue, dont il déclare les ouvrages « une charretée de vieux bouquins de plus en plus illisibles, devant finir dans les greniers, rongés par les rats ». M. Zola n'a pas dit toute sa pensée. Le grand tort des deux romanciers qu'il traita ainsi (je fais bien entendre de sévères réserves à l'égard des derniers livres, si dangereux, d'Eugène Sue) aux yeux de M. Zola, c'est d'avoir été des « amuseurs ». Il faut cependant se rendre à la logique des mots. Le roman est le roman et, sous peine de perdre peu à peu complétement sa clientèle de lecteurs, même choisie, même lettrée, doit rester tel. S'il n'est pas « amusant », il est « ennuyeux ». En pareille matière, il n'existe pas de moyen terme. On a le droit, même le devoir de chercher du nouveau.

On n'est pas forcé, comme Alexandre Dumas, de rééditer éternellement l'aventure des *Trois Mousquetaires*, de mettre en scène des héros à rapière et des dames en costume Charles IX, Henri III, Louis XIII ou Louis XV. On peut faire tout ce qu'on veut, tout oser : mais à une condition, c'est non-seulement d'être vrai, mais encore d'être intéressant, de captiver le lecteur depuis le commencement du livre jusqu'à la fin ; l'exactitude, même la plus consciencieuse, de tableaux successifs, ne suffit pas. Il faut autre chose. M. Zola, quand il dit d'Alexandre Dumas, par exemple « qu'il a gaspillé plus de talent qu'il n'en aurait fallu pour laisser des chefs-d'œuvre », — M. Zola semble

estimer qu'Alexandre Dumas avait trop de cette autre chose dont je veux parler. Eh bien, lui, il ne l'a pas assez. Cette autre chose, pour l'appeler enfin par son nom, c'est l'imagination, qui n'a jamais nui à la vérité d'une œuvre, qui rend les *Splendeurs et Misères*, *la Cousine Bette*, *Eugénie Grandet*, *Ursule Mirouët*, tout aussi « amusants » que *Monte-Christo* ou *les Mousquetaires*, dans leur genre; l'imagination, sans laquelle on peut être certainement un critique de premier ordre, mais sans laquelle on ne sera jamais un créateur, un romancier dans le vrai sens du mot.

J'en veux venir à ceci : M. Émile Zola n'est pas un romancier : c'est un critique, qui a trouvé une forme nouvelle, je ne dis pas non; qui a élargi le cadre de cette forme jusqu'aux proportions d'un livre ; qui, au lieu de parler constamment en son nom personnel, a eu l'idée de varier ses propositions autant que possible en les incarnant dans une série de personnages ; mais enfin c'est un critique et rien de plus. Jusque dans son dernier livre : *Une page d'amour*, à propos duquel on a de nouveau (car c'est une mode une rage !) évoqué la comparaison de Balzac; jusque dans *l'Assommoir*, qui a été le seul grand succès de M. Zola et d'où est venue enfin sa renommée, — je ne dirai pas sa popularité, car nul n'est plus impopulaire, et le succès de ce livre est dû exclusivement aux gens du monde et aux lettrés. Les gens du monde, habitués aux bisques d'écrevisses et aux salmis de perdreaux, ne dédaignent pas à l'occasion la soupe aux choux, tandis que le peuple, qui mange de ce dernier mets tous les jours, ne tient pas à le retrouver encore dans les livres. C'est le même phénomène qui se produisit naguère lors de l'apparition des chansons de Pierre Dupont. Les salons raffolèrent de : *J'ai deux grands bœufs dans mon étable*, *J'ai perdu mon âme*, et du *Gardeur d'oies*. Le peuple ignora toujours profondément Pierre Dupont, auquel il préféra et préfère encore : *Ah! si j'étais le Roi d'Espagne* et toutes les romances à toquet et à panaches qui le distraient du milieu où il vit. Quant aux lettrés, cette autre classe qui a contribué au succès de M. Émile Zola, c'est là une classe éminemment fantaisiste, amoureuse des curiosités et qui ne peut être considérée à elle seule comme représentant l'opinion quand il s'agit d'un roman, c'est-à-dire d'un livre ayant par son essence même la prétention de s'adresser à tous.

Le succès de M. Émile Zola, j'y insiste, date de *l'Assommoir*. J'analyserai rapidement ici, quitte à y revenir en détail dans une

prochaine étude, les livres qui ont précédé celui-ci, et qui tous parurent sous la rubrique générale déjà citée : « Les Rougon-Macquart, histoire naturelle et sociale d'une famille sous le second empire. » Si j'ai bonne mémoire, le volume de début, intitulé *la Fortune des Rougon*, fit peu de bruit.

Il s'affirma comme résolu à instruire le procès du second empire au point de vue de la funeste influence exercée par ce régime sur les mœurs publiques. Il fut dès lors parfaitement établi que « l'histoire naturelle et sociale » des Rougon-Macquart serait surtout un réquisitoire contre une période de gouvernement. J'ai indiqué plus haut que Balzac, dont M. Zola aime à se dire le disciple, voyait de plus haut et embrassait un horizon plus large. En même temps M. Zola posait ses grandes qualités de description et d'analyse. C'était déjà le procédé de l'inventaire élevé jusqu'à la philosophie, du commissaire-priseur, agrandi jusqu'à l'observateur critique, jusqu'au chirurgien moral (qu'on me passe le mot), d'une dextérité de dissection vraiment prodigieuse, mais parfaitement insoucieux de l'âme, qu'il n'avait pas rencontrée d'une façon tangible parmi les os, la chair, les muscles et les nerfs de ses *sujets*. Vint ensuite (si je commets une erreur d'interversion, elle est de peu d'importance) *la Curée*, le meilleur roman de M. Zola, à mon avis, parce que celui-ci est au moins un vrai roman, ayant une intrigue, comportant des scènes et un intérêt dramatique soutenu. *La Curée*, que j'engage vivement les familles à ne pas laisser traîner sur une table à la portée des jeunes gens et des jeunes filles, se propose d'être une peinture à la Juvénal des mœurs du second empire au moment de l'apogée du régime : c'est la surabondance de l'or, du vice, des expropriations enrichissant en vingt-quatre heures, des spéculations habiles et sans scrupule, de l'agiotage effréné, de l'oubli de Dieu ; le livre roule comme un fleuve où se heurteraient des louis d'or, des oripeaux de théâtre, des bijoux ruineux, des moellons, des gens qui se noient en hurlant, des victimes qui pleurent et des fous qui chantent sans voir venir la mort. C'est effroyable, mais c'est curieux. L'auteur représente tout cela avec cette concentration et cette minutie d'analyse qui sont le propre de son talent, essentiellement critique, je ne saurais trop le répéter. C'est le hasard seul des circonstances qui a amené M. Zola à donner à ce livre, bien plus qu'aux autres, le caractère d'un roman. Ce n'a pas été sa volonté. L'intensité cruelle de certaines scènes, la logique des conséquences

de l'immoralité décrite arrivent à produire un effet d'imagination. Cet effet est purement factice. L'écrivain ne s'abandonne jamais : s'il semble ému, — et cela ne lui arrive guère, — c'est que l'intérêt de sa démonstration l'exige ainsi, que le procédé de l'émotion lui est indispensable pour mettre en lumière ce qu'il veut prouver. Cependant, s'il ne prononce pas une seule fois les mots de Dieu et d'âme, s'il ne croit pas, s'il considère les êtres humains comme de simples bipèdes doués de la seule supériorité du raisonnement sur les autres animaux, M. Zola possède du moins une qualité dont il faut le louer : c'est une conscience absolue, inflexible, une sincérité, une franchise capable de tout accepter, même les haines du parti politique auquel il appartient, plutôt que de reculer d'un pas, de faire la plus mince concession, de céder d'une ligne, lorsque la logique rigoureuse des faits lui impose telle ou telle conclusion semblant contredire ses préférences politiques ou sociales. Ici M. Zola bénéficie de son défaut même. Romancier, c'est-à-dire homme d'imagination avant tout, il aurait pu se laisser entraîner à orner la vérité, à la faire dévier dans le sens de ce qu'il aime et de ce qu'il souhaite. Critique, c'est-à-dire toujours impassible, toujours maître de lui, M. Zola est inaccessible aux entraînements. Il faut le dire très haut, d'autant plus haut qu'on est plus sévère : l'œuvre de M. Zola peut être funeste à la littérature en créant une école désastreuse; mais M. Zola est un honnête homme et n'a jamais transigé devant ce qu'il croit être la vérité, fût-il seul contre mille. Il pourrait, comme quelqu'un de ma connaissance, prendre cette devise orgueilleuse : *Je suffis*.

Cette qualité maîtresse, la conscience, c'est dans l'*Assommoir* qu'elle s'est développée le plus largement. Mais avant d'en venir à ce livre, quelques mots encore sur ceux qui l'ont précédé, et dont trois surtout, — il me sera facile de le prouver, — appartiennent, bien avant *l'Assommoir*, à la critique plutôt qu'au roman. Je laisse momentanément de côté la *Conquête de Plassans*, livre semi-amoureux, semi-politique, le moins connu de tous ceux de M. Zola puisqu'il n'en est encore qu'à sa neuvième édition, — en dépit des cinquante éditions de *l'Assommoir*.

Les trois volumes dont je veux parler et qui me semblent appartenir à la critique, sous prétexte d'être des romans, sont : *le Ventre de Paris*, *Son Excellence Eugène Rougon*, et *la Faute de l'abbé Mouret*.

Faites abstraction pour un instant des allusions et des personnalités (Napoléon III, M. Rouher, le coup d'État, la déportation, les exilés de décembre etc., etc.) qui tiennent une assez grande place dans *le Ventre de Paris*, et dans *Son Excellence Eugène Rougon* et qui, de bon compte, sont trop faciles et par conséquent en dehors de l'imagination ; que reste-t-il ? Une peinture, très exacte, très profonde et très sentie de la vie matérielle à Paris et particulièrement du quartier des Halles, ce « ventre de Paris » comme dit M. Zola en sa langue énergique. Il y a là, entre autres tableaux, une description de choux, de navets, de carottes, de vendeuses et de porteurs grouillants dans le brouillard, tracée de main d'ouvrier. Il y a encore un étalage de charcutier, avec ses boudins, ses saucisses, sa grosse dinde truffée offrant son ventre dodu (toujous des ventres !) représenté avec une sûreté, une fusion de ton, un éclat incomparable. Mais quoi ! M. Maxime du Camp, dans un livre qui n'est point un roman : *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie*, m'en a appris tout autant que M. Zola sauf la forme du style et le procédé du colorite. M. Zola est ici tout simplement un critique flamboyant, un économiste à paillettes. Et c'est le moment de faire une curieuse remarque : cet écrivain qui ne laisse échapper aucune occasion de répudier le romantisme, de s'élever contre les désastres qu'il a produits, contre les exagérations et les boursouflures lyriques de l'école de 1829, est à ce point saturé de romantisme sans le savoir que, toutes les fois qu'il attaque une description, qu'il entreprend une page d'analyse critique, soit de caractère, soit d'objet matériel, cette description ou cette page pourraient aussi bien être signées Théophile Gautier ou Paul de Saint-Victor, les deux grands flamboyants, — qu'Emile Zola. Dans cette première étude générale de M. Zola et de son œuvre, j'évite avec soin les citations. Mais ici il faut bien donner une preuve. Lisez ces lignes d'*Une page d'Amour*, — le dernier livre de l'auteur de *l'Assommoir* : page 153 : il s'agit d'une soirée d'été, compliquée d'un incendie, et voici en quels termes la décrit le chef — antiromantique — de l'école « naturaliste ».

« L'arête sombre des côteaux de Meudon entamait déjà le disque lunaire du soleil. Sur Paris, les rayons obliques s'étaient encore allongés. L'ombre du dôme des Invalides, démesurément grandie, noyait tout le quartier Saint-Germain; tandis que l'Opéra, la tour Saint-Jacques, la colonne et les flèches zébraient de noir

la rive droite. Les lignes des façades, les enfoncements des rues, les îlots élevés des toitures, brûlaient avec une intensité plus sourde. Dans les vitres assombries, les paillettes enflammées se mouraient, comme si les maisons fussent tombées en braise. Des cloches lointaines sonnaient, une clameur roulait et s'apaisait. Et le ciel, élargi aux approches du soir, arrondissait sa nappe violâtre, veinée d'or et de pourpre, au-dessus de la ville rougeoyante. Tout d'un coup, il y eut une reprise formidable de l'incendie. Paris jeta une dernière flambée qui éclaira jusqu'aux faubourgs perdus. Puis, il sembla qu'une cendre grise tombait, et les quartiers restèrent debout, légers et noirâtres comme des charbons éteints. »

Ceci est bel et bien du romantisme, et du plus pur. Sainte-Beuve écrivait un jour : « Il existe chez la plupart des hommes un poëte mort jeune à qui l'homme survit. » Ce poëte a certainement existé chez M. Zola. Le critique a survécu au poëte, mais s'en souvient souvent. Un critique n'est pas un romancier ; un poëte non plus. Et cependant c'est uniquement parce qu'il a été celui-ci et qu'il est définitivement celui-là, que M. Zola a fini par poser pour le troisième, c'est-à-dire pour romancier.

Donc, pour revenir au *ventre* de Paris, M. Zola se serait simplement proposé d'écrire une physiologie imagée et colorée de la vie des Halles, qu'il n'aurait pas procédé autrement que dans ce prétendu roman, d'un intérêt dramatique plus que secondaire. Si, maintenant, au lieu de concevoir *Son Excellence Eugène Rougon* sous l'apparence d'un roman, M. Zola avait simplement voulu dépeindre, à la façon de l'*Histoire de dix ans*, de M. Louis Blanc, la période de l'empire pendant laquelle M. Rouher se plaça en pleine lumière ; si, en un mot, M. Zola se fut proposé une étude historique et critique (avec une nuance de pamphlet) d'un temps et d'une figure célèbre qu'il juge blâmables, — M. Zola eut-il composé, arrêté, écrit son livre avec d'autres procédés ? Je ne le pense pas. Le roman, c'est-à-dire l'imagination, tient si peu de place dans *Son Excellence Eugène Rougon*, que personne, à vrai dire, n'a considéré ce livre comme un roman. L'auteur, au surplus, semble lui-même avoir tenu à provoquer un intérêt d'un tout autre ordre en donnant à l'ouvrage un titre rappelant, à une syllabe près, le nom véritable du premier ministre de Napoléon III. Il m'en coûte de toujours évoquer Balzac à propos de M. Zola, mais les admirateurs excessifs de ce dernier m'y contraignent.

Eh bien, Balzac ne composait pas de cette manière. Il observait, il retenait, il rendait : mais il ne copiait jamais. Une sorte de photographie à la plume ne l'eut point saitsfait. Il s'assimilait les types et les transformait. Qui se douterait, par exemple, que c'est M. Thiers qui a inspiré à Balzac le type de Rastignac? En quoi Canélis le poëte ressemble-t-il à Lamartine? Et cependant Balzac aussi peignait d'après nature. Le procédé appliqué par M. Zola à *Son Excellence Eugène Rougon* est incontestablement plus facile. Il n'exige que du travail, beaucoup de soin, un grand sens critique, et un talent descriptif et analyste. Quant au titre, je n'insiste pas. Balzac eut dédaigné cette étiquette à tire-l'œil, qui, — toutes proportions gardées, —rappelle M. Jules Ferry publiant, sous le second empire, une brochure d'opposition sous le titre de : *Comptes fantastiques d'Haussmann.*

Le troisième ouvrage de M. Zola qui me servira à motiver mon jugement sur l'homme et sur l'œuvre, c'est *la Faute de l'abbé Mouret.* Ici le parti pris philosophique, le système préconçu de conception et d'exécution sont tels, et il est si peu question de roman, que tous les critiques, amis de M. Zola, ont précisément loué l'auteur d'avoir fait autre chose qu'un roman. Qu'a donc voulu faire M. Zola? Tout simplement écrire son *Paradis perdu,* après Milton : Adam, c'est l'abbé Mouret. Eve, c'est une fille à demi-sauvage, nommée Albine. On me permettra de ne pas entrer plus avant dans l'analyse de ce livre. On devine déjà quelles idées ont pu l'inspirer. Pour M. Zola, c'est la règle ecclésiastique, la règle inflexible qui a tort, — de même que, pour lui, sans doute, c'est Eve qui a eu raison. La volonté de parallèle, de contre-partie, est tellement avouée, que M. Zola, pour serrer de plus près encore le *Paradis perdu* de Milton, a imaginé de placer les scènes capitales, — trop capitales de son... poème, dans un jardin merveilleux, exubérant, immense et fantastique, auquel il a donné le nom de Paradou, — c'est-à-dire, en patois local, Paradis, — Paradis terrestre. Au dénouement, Albine se tue, par désespoir de ne rien comprendre au tragique repentir d'un homme qui a été plus coupable que Jocelyn, mais qui souffrira bien davantage. Voilà certainement un mauvais livre, dangereux et faux. Mais ce qui en atténue heureusement le danger, c'est l'ennui profond qu'il dégage. Toutes les richesses du style descriptif, prodiguées par M. Émile Zola, n'y feront rien. C'est brillamment pénible à lire. J'ai employé tout à l'heure le mot poème.

Cela n'est pas un poème, puisque cela n'en a point la forme. Ce n'est pas un roman non plus, puisque l'intérêt consiste dans l'exactitude d'un décalque de Milton. C'est tout simplement une étude critique, exécutée par un homme qui a lu M. Strauss, M. Renan et autres célébrités de ce temps-ci, et qui plaide la cause scandaleuse — et ridicule — du mariage des prêtres. J'allais encore en appeler à Balzac. Mais ce n'est pas, en vérité la peine. *Le Curé de Tours* et *le Curé de Village*, sans parler d'autres types, incidents créés par l'auteur de *la Comédie humaine* n'ont heureusement rien à démêler avec *la Faute de l'abbé Mouret*. Cependant je ne puis clore cet examen sommaire sans faire de nouveau ressortir la conscience qu'apporte M. Zola jusque dans ses erreurs les plus criantes. Le personnage de l'abbé Mouret, une fois le repentir posé par l'auteur, se poursuit avec une logique terrible de sévérité. M. Zola ne comprend pas les grandes expiations en croyant, mais il les comprend en artiste, — en critique. C'est toujours quelque chose. Cela vaut mieux que rien. Un autre que lui aurait difficilement échappé à la tentation d'un dénouement plein de récrimination et de blasphèmes. Au moins M. Zola a su s'en passer.

Non, ce ne sont pas là des romans, des études de mœurs présentées sous la forme de récits dramatiques. Ce sont des travaux de critique, plus ou moins contestables, plus ou moins blâmables, sur ces trois thèmes sociaux : la vie matérielle, le gouvernement, le prêtre ; des travaux d'une critique qui n'est pas même sérieuse, car elle touche de près à la polémique. C'est de la discussion, émaillée d'accès lyriques. Cela n'est pas assis solidement, définitif. L'édifice peut crouler demain, comme un château de sable, sous un ouragan qui forcerait M. Zola à avouer qu'il s'est trompé. Et en matière de livres, il n'y a de durables que ceux qui sont éternellement vrais parce qu'ils l'ont été toujours. Les romans critiques de M. Emile Zola sont des opinions personnelles. *Manon Lescaut*, pour ne citer qu'un livre immortel, ce n'est pas une opinion : c'est la vérité, aussi impossible à contester que le soleil.

J'arrive à *l'Assommoir*. J'ai déjà dit que l'ouvrage a atteint cinquante éditions. C'est le grand succès de M. Zola. Un détail assez étrange : ce succès ne s'est pas imposé du premier coup. Publié d'abord en feuilleton dans un journal républicain, *le Bien public*, l'ouvrage dut être interrompu au bout d'une dizaine de

jours, sur les réclamations exaspérées des lecteurs. Ce qui choquait les lecteurs du *Bien public*, ce n'étaient point tant les détails réalistes, la scène du lavoir, etc., etc. C'était que *l'Assommoir* les ennuyait comme la pluie. Cette forme savamment populacière, cet argot continuel, l'exactitude méticuleuse des moindres détails accessoires ne compensèrent point aux yeux de ces lecteurs, évidemment arriérés, l'absence totale d'intérêt de l'ouvrage. La publication en volume devait être et fut une éclatante revanche. J'ai dit auprès de quel public : ce ne fut pas le public auquel appartiennent les Lantier, les Coupeau, les Mes-Bottes et les Bibi-la-Grillade, les héros de *l'Assommoir*.

Ces héros, au contraire, ne pouvaient point s'intéresser à un livre qui ne leur eut rien appris du tout, tandis qu'il était piquant, pour le public à habit noir, de pénétrer, avec M. Zola pour guide, dans ces milieux de la paresse et de l'ivrognerie, que personne avant M. Zola, il faut en convenir, n'a dépeint avec cette puissance descriptive et cette conscience d'écrivain. Car c'est dans *l'Assommoir* surtout que se révèle cette conscience, poussée parfois jusqu'à l'héroïsme. M. Zola n'y fait aucune concession au vice. Il pousse l'inflexibilité jusqu'à ne point plaider les circonstances atténuantes. Il dit ce qui est. Il dresse un procès-verbal, — ou pour mieux dire une suite de procès-verbaux critiques, s'enchaînant logiquement les uns aux autres : rien de plus, rien de moins. C'est beaucoup sans doute. Mais est-ce là un roman ? Non, cent fois non. Si tous ceux qui aujourd'hui, après coup, pour « faire comme tout le monde » s'en vont crier partout au livre admirable, au chef-d'œuvre,— si tous ceux-là étaient sincères ils avoueraient que rien n'est plus fastidieux, plus difficile que la lecture de *l'Assommoir*. Je n'ai encore rencontré personne qui l'ait lu d'une traite. Cela se prend à petites doses, comme le quinquina : c'est peut-être excellent, en tant que remède, mais c'est essentiellement désagréable à avaler. Voilà la vérité. Il faut avoir le courage de le dire. L'intérêt est la première condition d'un roman. Et il n'y a pas d'intérêt dans *l'Assommoir*.

La représentation qui vient d'avoir lieu au théâtre de l'Ambigu achève de le prouver. Pour transformer en drame cette suite de scènes rigoureusement vraies, mais d'une monotonie désespérante, il a fallu les relier ensemble par une intrigue d'une naïveté primitive, fondée sur ce point de départ : la vengeance de la grande Virginie, qui, ne pouvant digérer la correction qu'elle a reçue au

lavoir, quinze ans auparavant, amène ici, peu à peu, la ruine, la misère, la faim et la mort dans la maison de la malheureuse Gervaise. Coupeau devient une victime comme Gervaise. Ces êtres que M. Zola s'est attaché dans son livre a rendre répugnants et indignes de pitié, passent, au théâtre, à l'état de gens à plaindre, puisqu'ils sont poursuivis par une haine infatigable, acharnée. Je ne dis pas qu'on pouvait concevoir le drame autrement. Je crois même qu'on a accompli un tour de force en le rendant possible. Mais n'est-ce pas la condamnation la plus décisive de M. Zola en tant que romancier, que cette rédaction forcée, en drame absolument ordinaire, d'un livre présenté à tort comme le roman le plus original et le plus puissant ? Le metteur en scène et le peintre en décors sont pour les deux tiers dans le succès de *l'Assommoir* à l'Ambigu. Et il n'en pouvait être autrement. Les qualités descriptives du livre sont longueur au théâtre et sont résumées dans un décor ou un accessoire. Comme dans les vers célèbres « le masque tombe, l'homme reste et le héros s'évanouit ».

DANCOURT.

LE COFFRET.

Ma mère, pour ses jours de deuil et de souci,
Garde dans un tiroir secret de sa commode
Un petit coffre en fer rouillé, de vieille mode,
Et ne me l'a fait voir que deux fois jusqu'ici.

Comme un cercueil, la boite est funèbre et massive
Et contient les cheveux de ses parents défunts
Dans des sachets jaunis aux pénétrants parfums
Qu'elle vient quelquefois baiser le soir, pensive !

Quand sont mortes mes sœurs blondes, on l'a rouvert
Pour y mettre des pleurs et deux boucles frisées...
Hélas ! nous ne gardions d'elles, chaînes brisées,
Que ces deux anneaux d'or dans ce coffret de fer !...

Et toi, puisque tout front vers le tombeau se penche,
O mère, quand viendra l'inévitable jour
Où j'irai dans la boite enfermer à mon tour
Un peu de tes cheveux... que la mèche soit blanche !...

GEORGES RODENBACH.

CONCOURS OUVERTS

PAR LA REVUE GÉNÉRALE.

Nous ne pourrons donner que le 1er mars les résultats des concours de poésie et de romans historiques. Voici ceux du concours de nouvelles :

L'année dernière, nous nous étions donné la peine de rédiger un

long rapport raisonné. On ne nous en a pas su gré : plusieurs réclamations formulées en termes plus ou moins mesurés, nous ont été adressées pour contester la légitimité du classement que nous avions fait. Le rôle de juge est toujous difficile : en matière littéraire, il est parfois périlleux, parce que la « race des poëtes est irritable. »

Cette fois, nous nous bornerons donc à rendre notre jugement sommairement.

L'ensemble des nouvelles qui nous ont été envoyées est médiocre. Dût notre amour-propre national en souffrir, nous avouerons que les meilleurs manuscrits provenaient de l'étranger.

Nous n'avons pu nous décider à décerner un premier prix, parce que nous voudrions conserver à l'institution de nos concours une valeur sérieuse.

Le meilleur manuscrit aurait pu être *l'Homme à l'elixir*. Le début en est charmant, et la pensée fondamentale en est très louable ; mais la trame du récit est tellement invraisemblable et les détails de la seconde partie sont si « réalistes » que l'œuvre perd le caractère d'une nouvelle proprement dite, susceptible d'être publiée par un recueil tel que le nôtre. Si l'auteur, qui est évidemment un écrivain distingué, voulait modifier sensiblement la forme de son étude morale, nous la publierions volontiers plus tard.

Le Creuset, par G. de Commadry et *Cendrillon*, par Elisabeth Airam, nous ont frappé ensuite et nous ont paru, pour des motifs divers, avoir un mérite égal. Les deux auteurs couronnés *ex æquo* ne sont pas Belges.

Simple histoire, par Mlle Anaïs Rasquin et *les Projets de Madame Deville* nous ont causé aussi des hésitations, que nous avons cru éviter en partageant le troisième prix entre les deux écrivains. L'auteur de la deuxième nouvelle est prié de se faire connaître.

Nous ouvrons un nouveau concours aux conditions du dernier. Les manuscrits devront nous être remis le 1er août au plus tard.

A L'OCÉAN.

A M. Caro, de l'Académie française.

Crois-tu, vieil Océan, parce que l'homme mêle
Quelque chant fugitif à ta plainte éternelle,
Crois-tu que nul de nous n'ait en lui tes sanglots
Et que le désespoir soit le secret des flots ?
Je le sais, Dieu t'a dit de souffrir, — et tu souffres !
Il t'a cloué, vivant, dans un cercueil de gouffres
Et c'est pourquoi ta vague, où se heurtent les morts,
Semble garder leur râle en rejetant leurs corps !...

Oui, l'homme est bien ton frère, — et ta vie est la nôtre !
Ce que tu vas criant sans fin d'un pôle à l'autre
Et ce que Dieu répond à ton flot éperdu
Dans l'océan du cœur nous l'avons entendu !

Car l'âme a sa tempête, elle est faite d'abîmes,
Elle a contre l'écueil tes élans plus sublimes,
Et, vivant d'une fièvre impossible à guérir,
D'un mal mystérieux on la sent tressaillir !
Elle roule, en ses pleurs, toute ton amertume ;
L'orage en la tordant lui fait jeter l'écume,
Et n'y peut, en versant les eaux pures du ciel,
Ternir de l'infini le reflet éternel.
Indomptable, elle aussi, dans ses luttes sauvages,
Elle a la solitude et d'ignorés naufrages,
Et lorsqu'elle s'abat sous le vent qui la tord,
C'est pour bondir plus haut et pour gémir plus fort !...

Océan ! Océan misérable et superbe !
Qui te tords à côté du paisible brin d'herbe,
Ta gloire, ta beauté, ta loi, c'est la douleur !
Les âmes t'ont compris, et ton mal, c'est le leur :
Tu ne te plaindrais pas si tu n'étais immense...

Et s'il faut que toujours en vain ton flot s'élance,
Que l'âme et toi, tous deux sans repos et sans fond,
Toujours vous gémissiez devant ce ciel profond,
C'est que vous aspirez à la source immortelle
Où les vents d'ici-bas un jour n'auront plus d'aile,
Où vos flots, à tous deux, au sein d'une autre mer,
Sans gouffre et sans écueil n'auront plus rien d'amer !

ÉMILE VAN ARENBERGH.

Louvain.

LE RÈGNE DE L'ÉPERVIER.

La république des oiseaux
Avait un coq pour chef suprême.
Tous ses sujets étaient égaux ;
Car s'il portait le diadème
Il admettait pour gouverneurs
Des oiseaux de toutes couleurs.
Mais un jour la gent emplumée
Réunie en grande assemblée
Chassa le coq au poulailler
Et prit pour maître un épervier.

Celui-ci n'avait pas des mœurs bien pacifiques.
Il renvoya d'abord des fonctions publiques
Tous ceux qui n'avaient pas serres et bec crochu.
Corbeaux, linots, pinsons, chacun fut donc déchu,
Et l'on vit accourir pour occuper leurs places
Les hiboux, les milans et les vautours voraces.
Il ne suffisait pas pour être pardonné
D'être un honnête oiseau, d'avoir bien gouverné ;
Il fallait en tout point s'assimiler au maître
Ou quitter son emploi bien vite et disparaître.
Mais fut-on bien content
De ce gouvernement ?

Tous ces oiseaux à nez crochus, à serres,
Pour leurs administrés étaient-ils de bons frères ?
Bien loin de là, dit-on ; ces cruels carnassiers
Se souvinrent bientôt de leurs anciens métiers.
Nuit et jour dans les champs ils étaient à la chasse,
Mangeant caille, perdrix, pigeon, faisan, bécasse.
Le peuple des oiseaux ouvrant enfin les yeux
Reconnut qu'il avait des tyrans odieux.
Il les remit à pied et décida de prendre
Pour maître souverain un bec un peu plus tendre.

Ne voit-on pas aussi que dans notre pays,
Nous avons des pachas dignes d'être haïs ?
Soyez bon gouverneur, soyez bon commissaire,
La bonne gestion ne suffit pas pour plaire.
C'est peu que d'être blanc, si vous n'êtes pas bleu,
Vous n'avez pas d'espoir d'agir selon leur vœu.
Vous y passerez tous jusqu'au garde champêtre.
Il ne faut que des bleus, les autres iront paître.

Qu'ai-je dit, malheureux, moi qui suis échevin ?
L'épervier me regarde... Et ce n'est pas en vain.

MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE ESPAGNOLE.

Publications pour la défense de l'Inquisition (1).

Les revues et les organes du rationalisme espagnol ont beau représenter le mouvement catholique de l'Espagne comme dépourvu de philosophie et purement objectif, les tendances élevées de ce mouvement ne laissent pas d'éclipser celles de toutes les sectes qui le combattent : telle publication catholique renferme plus de science et d'éléments d'instruction populaire que ne fait toute la propagande littéraire soutenue par les sociétés secrètes. Parmi les revues, — auxquelles nous consacrerons quelque jour un article spécial, — il y en a de fort importantes, telles que la *Science chrétienne*, la *Défense sociale*, de Madrid, la *Revue populaire*, de Barcelone, et nombre d'autres que nous ne pouvons énumérer ici, où les questions fondamentales de l'époque moderne sont traitées avec une clarté, une profondeur et une abondance de connaissances scientifiques et littéraires qui les placent au niveau des meilleures revues étrangères. J'ajouterai, pour compléter ce tableau flatteur, la traduction de la *Civiltà cattolica* qui va se publier mensuellement dans la capitale. Il n'est point de localité un peu importante qui n'ait chez nous au moins un imprimeur, dont les presses livrent couramment des œuvres recommandables — religieuses, politiques ou sociales — et telle est l'activité que déploient les catholiques dans leur lutte formidable contre l'impiété et le rationalisme, que même les *Bulletins ecclésiastiques* diocésains se sont élevés par leur essor et par leur importance au-dessus du rang des journaux et des revues, pour se transformer en un répertoire de doctrine fort estimable et fort consulté. Il en est ainsi de celui de l'évêché de Cordoue, par exemple; depuis que l'éminent philosophe Fr. Coperino Gonzalez a ceint cette mître qu'entoure une auréole de si glorieuses traditions, les *Bulletins* ont

(1) Nous devons cette communication à un collaborateur espagnol.

publié deux volumes que ne se lassent point de relire les savants de l'Espagne.

Nous sommes à la veille d'un événement qu'on peut appeler décisif; le concours que prépare l'Académie des sciences morales et politiques achèvera de démontrer à l'Europe — peu au fait du mouvement intellectuel de notre pays — l'incomparable et immense supériorité de nos écrivains catholiques sur les rationalistes. On sait qu'il s'agit de décerner un prix considérable, offert par un opulent banquier de Malaga, à l'ouvrage qui soutiendra le mieux la thèse opposée à celle que vient de publier Draper sous le titre de *Conflits de la science et de la religion*. L'Académie a formulé son programme en termes abstraits ; elle demande aux écrivains espagnols de prouver qu'entre la religion chrétienne et les sciences à leur plus haute période de développement, il est impossible qu'il y ait un conflit réel; et elle l'a fait non-seulement parce que le caractère philosophique de ce concept transcendental s'imposait dans ces termes, mais aussi parce qu'une assemblée réputée par sa sagesse et sa gravité ne pouvait faire au Sangrado nord-américain l'honneur de le combattre face à face et de réfuter d'égal à égal son baragouin superficiel et vide de sens.

Eh bien, cette question a éveillé une noble émulation parmi nos écrivains catholiques ; dans le cercle restreint de mes connaissances seulement, je sais déjà que trois ouvrages de premier ordre prendront part au concours, et le délai fixé par l'Académie n'expire qu'au mois de juillet. On peut bien compter dès à présent sur quinze ou vingt concurrents, la fleur de nos écrivains. Le jeune D.-A. Pisal-Mon, l'illustre champion de la cause catholique qui occupe dans notre presse, à notre tribune et dans nos chaires de sciences sociales et religieuses le poste glorieux auquel s'est placé le comte de Mun en France, se prépare, dit-on, à cette grande joûte : c'est au surplus un polémiste et un écrivain bien armé pour mettre en poudre Draper et toute sa sequelle d'insensés; il ne laisse pas chômer ses armes, à en juger par la lettre qu'il vient d'écrire dans la *Défense sociale* à son ami Paul Féval, à l'occasion du livre des *Jésuites*, qui fournit à l'orateur espagnol une des apologies les plus éloquentes et les plus complètes des glorieux fils de saint Ignace de Loyola.

C'est le principal caractère de notre mouvement catholique d'être polémique, redresseur, dirai-je volontiers, et épurateur, et il ne pourrait être autre chose. Notre histoire et nos sciences —

pour ne point parler de la littérature, parce que cela va sans dire — sont calomniées depuis le siècle de Philippe II, et leurs défenseurs n'ont point de tâche plus pressante pour le moment que de réparer les brèches qu'on y a faites: l'histoire, la philosophie, la théologie, jusqu'aux sciences expérimentales et aux arts plastiques ont reçu sans s'en apercevoir la fausse monnaie du protestantisme européen, qui ne pardonnera jamais à Philippe II de l'avoir arrêté d'un bras de fer à nos frontières. Chaque jour, quelqu'un de nos écrivains cloue sur le comptoir de la raison et de la vérité historique une de ces pièces fausses. Peu à peu la lumière se fera, les questions se précisent: les ennemis de la religion catholique se sentant attaqués à découvert, n'hésitent pas à recruter des renforts à l'étranger et à faire cause commune avec les adversaires de nos gloires nationales, achevant ainsi de s'aliéner le peu de sympathie qu'ils trouvaient encore dans le pays.

L'inquisition est une des institutions qu'on a le plus et le mieux étudiées dans les derniers temps : à ce point que les journaux républicains et socialistes n'osent même plus citer Llorente, le calomniateur à gages, dans les œuvres duquel ils découpaient naguère de larges tartines, nuit et jour servies à un public peu délicat. Or, tandis que les ennemis du Tribunal de la Foi étaient réduits au silence, il ne se produisait, en quatre ans, pas moins de trois publications importantes pour sa défense ; la première à Barcelone en 1874, intitulée l'*Inquisition photographiée, par un ami du peuple*, brochure de 58 pages compactes où il y a la matière d'un gros volume et des arguments irréfutables pour dix volumes; la seconde est une *Histoire générale de l'Inquisition d'Espagne*, publiée à Madrid de 1875 à 1877 par D. Franç.-Xav. Garcia Rodrigo, en trois gros volumes, si riches de documents et de faits historiques qu'il n'échappe rien au lecteur qui étudie avec un esprit impartial le véritable caractère et la portée sociale, politique et religieuse de cette institution non moins méconnue que calomniée. L'année dernière enfin les presses réputées de l'éditeur Aguado ont fourni un beau volume in-4° de xx-312 pages, portant ce titre : *l'Inquisition, ouvrage publié pour la première fois dans le* SIGLO FUTURO, par D. Juan-Manuel Orti y Lara, professeur de métaphysique à l'université de Madrid. Ce philosophe espagnol est trop connu à l'étranger, où ses œuvres sont lues, traduites et tenues en grande estime, pour qu'il soit besoin d'analyser ici la tendance de son livre. Ce qu'il y a de remarquable

c'est que M. Orti, qui ne s'était point fait connaître jusqu'à présent par des recherches historiques, se classe d'emblée au premier rang et déploie dans cette publication un essor d'érudition qui l'élève à une hauteur difficile à atteindre. Après avoir esquissé largement par l'histoire et la philosophie le fondement et l'origine du Tribunal de la Foi, son établissement en Espagne et le vrai caractère exclusivement religieux qu'il y conserva, caractère si fort méconnu et dénaturé par les écrivains même les plus impartiaux et les mieux intentionnés, comme G. Ranke et le Dr Héfélé, il passe en revue ses codes, sa procédure, sa jurisprudence, en développant et complétant la thèse de l'auteur de *l'Inquisition photographiée*, celle que soutiennent aujourd'hui tous les hommes vraiment impartiaux, à savoir : qu'il n'y a jamais eu au monde un tribunal plus dégagé de passion, plus circonspect, qui épuisât davantage les moyens légaux, et quelquefois extra-légaux, pour la défense et l'acquittement de ses prévenus et qui, en même temps, fit couler moins de sang avec tous ces instruments inventés pour corriger et amender bien plus que pour châtier les hommes. Sur ce point, l'historien quel qu'il fût se trouvait enveloppé d'un nuage de calomnies que les progrès de l'archéologie et des études historiques dissipent chaque jour davantage.

On se représente communément l'Inquisition comme un tribunal secret, tandis qu'il abusait de la publicité, si l'on peut regarder cela comme un abus, suivant les idées modernes. Histoire, théâtre, tableaux, jusqu'aux journaux, tous s'ingénient à faire croire que l'Inquisition exécutait de redoutables jugements, tandis que son rôle se bornait à s'enquérir et à instruire les choses de la foi et à remettre au bras séculier, c'est-à-dire à la justice civile, les coupables convaincus et en aveu, après une procédure tellement philosophique, impartiale et prudente, qu'elle forme un progrès remarquable dans la jurisprudence et la codification. En voici un exemple, et l'on pourrait en rapporter un grand nombre : Il y eut à Simancas une cause de foi instruite par le grand alcade de Lezena, en 1475, qui révéla cette procédure expéditive : en 24 heures le crime fut découvert, informé, jugé et plusieurs juifs furent brûlés. — En un jour ! c'est ce que prouve à toute évidence le document publié dans le deuxième volume de l'*Apparatus pour l'histoire de l'Estramadure*, tiré des archives de Simancas, registre intitulé : *Cause pour laquelle l'Inquisition fut établie dans les royaumes*. Les rois catholiques ne firent-ils pas preuve d'une

paternelle bienveillance en soustrayant les hérétiques à la juridiction ordinaire, si cruelle à cette époque, pour instituer en leur faveur un barreau privilégié, un tribunal indépendant même de l'Église, composé de sommités de l'Église et de l'État? Ne firent-ils pas faire un grand progrès à la procédure judiciaire et à l'adoucissement des mœurs?

Cette partie de l'œuvre de M. Orti se complète par la quatrième et dernière où, discutant les griefs qui forment le thème le plus populaire contre l'Inquisition, il les élucide et les dissipe totalement. Fr. Luis de Léon, l'apôtre de l'Andalousie, le Vén. Maître d'Avila, le P. Siguenza, l'illustre prieur de l'Escurial et le chroniqueur de l'ordre de Saint-Jérôme, jusqu'à la mystique sainte Thérèse de Jésus, voilà des noms qui reviennent souvent sous la plume des ennemis de ce tribunal, avec force tirades soi-disant irréfutables sur l'intolérance et le fanatisme, sur les cachots et les supplices ; tous faits que notre auteur explique avec une véritable exubérance de preuves historiques. Il ne nie pas que la calomnie ait parfois été accueillie par les inquisiteurs, qu'en somme, c'étaient des hommes et des hommes faillibles; mais il n'en reste pas moins vrai que jamais tribunal humain ne confondit plus triomphalement ses détracteurs; d'ailleurs Dieu se plaît quelquefois à envoyer des épreuves de cette nature à ses meilleurs serviteurs, pour faire mieux éclater leur vertu et leur innocence.

En résumé, le livre de M. Orti est un chef-d'œuvre de philosophie et de style : ce sera désormais le *vade mecum* indispensable de tous ceux qui voudront connaître à fond ce sujet si intéressant pour le catholicisme.

P.

BIBLIOGRAPHIE.

Comte A. DE BAILLET, *Regains de poésies*. Bruxelles, *Toint-Sohier*.

En 1871 le comte Alfred de Baillet avait publié ses *Joies et Douleurs*. Ses « regains » d'aujourd'hui furent, en partie, publiés dans la *Revue générale*, et ses Satires, en particulier, ont reçu de nos lecteurs un très sympathique accueil. M. le comte de Baillet donne aux amis de la muse un exemple et un encouragement précieux. Il ne pense pas que les lauriers de Clio déparent son blason, ni que les occupations dites « sérieuses » et les hautes qualités de l'intelligence soient amoindries par le culte désintéressé de l'art. Avec ce fier Alfred de Vigny, il pourrait presque écrire :

Si l'orgueil prend ton cœur quand le peuple me nomme,
Que de mes livres seul te vienne ta fierté ;
J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme
Une plume de fer qui n'est pas sans beauté.
J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire...
Qu'il soit ancien, qu'importe? il n'aura de mémoire
Que du jour seulement où mon nom l'a porté...

Les *Regains* paraissent sous un patronage illustre. Le noble poëte a eu l'honneur de dédier ses poèmes à S. A. R. Mme la Comtesse de Flandre. Tout le monde sait que Son Altesse est un arbitre très-compétent en matière de lettres et d'art.

En excellents termes M. de Baillet parle ainsi à l'auguste Princesse :

A S. A. R. LA COMTESSE DE FLANDRE.

MADAME.

Au bal du premier mars, Votre Altesse Royale
Voulut bien agréer l'hommage de ces vers.
Cette insigne faveur est pour moi sans égale
Quand je livre ma muse aux caprices des mers.
Le poëte, au moment de déplier sa voile,
Salue avec bonheur la lumineuse étoile
Qui sourit et lui jette un rayon qu'il bénit,
Car, dans votre palais où vit l'intelligence,
Au sentiment du beau le goût des arts s'unit
Rehaussé par l'éclat que donne la naissance
Et la grâce doublant les charmes de l'esprit.
— L'indulgence en tout temps fut de source divine —
Je le vois, quand mes vers sont partout enviés,
Et voudrais les signer Musset ou Lamartine,
Pour qu'ils aient plus le droit d'être mis à vos piés.

La grâce, la facilité, voilà les qualités des *Regains*. On les avait prisées déjà dans les « Joies et Douleurs ». Citons ce « Souvenir de Beusdael, » qu'on dirait une vignette d'un vieux Missel féodal :

J'aime ce vieux manoir caché dans la montagne :
Beusdael et ses grands bois, noble Éden du chasseur.
J'aime la vieille tour du temps de Charlemagne
Où venait à Nemrod le puissant empereur.
C'est là qu'un compagnon, d'humeur toujours joyeuse,
Avec quelques amis fêtant la Saint-Hubert,
Brave gaillardement, quand la chasse est heureuse,
La rafale et les vents précurseurs de l'hiver.
Le soir, au coin du feu, j'aime les causeries
Où l'on conte gaîment les prouesses du jour :
La bécasse manquée, en butte aux railleries,
Et le renard tué dans les taillis d'Hombourg.
Le jour, à pleins poumons, qu'on y respire à l'aise,
La nuit, qu'on y dort bien dans un bon lit sans ciel,
Et qu'on y vit heureux, quand, les pieds sur la braise,
La broche et l'appétit font oublier Vatel.

C'est une très-mélancolique et jolie pièce que ces vers à l'auteur : d' « Exil et patrie »

On dirait que longtemps il a cherché sa route
Celui dont un ami m'a montré les beaux vers.
C'est une âme d'élite où l'amour et le doute
Ont lutté jusqu'au jour où Dieu brisa ses fers.
On devine un grand cœur que l'aile des tempêtes
A ballotté d'abord sur des flots incertains,
Car les grandes douleurs ont fait les grands poëtes,
Comme elles ont souvent enfanté les grands saints.

La note patriotique revient souvent. Je citerai les odes *la Belgique et la France*, — *A mes amis de Brugelette*. Dans la réunion annuelle des anciens élèves de ce collége renommé, c'est ordinairement à M. le comte de Baillet que revient l'honneur de porter la parole au nom de la Belgique. Chaque fois, il trouve des paroles où vibre l'amour du sol natal et celui de la religion, et c'est en ces fêtes charmantes que sont nés les poèmes que nous signalons.

La satyre est peut-être, avec le sonnet gracieux, le genre où l'auteur réussit le mieux. Je prends dans *la Lanterne magique* ces quelques vers :

SATIRE

Les cotillons sont morts. Nous sommes en carême...
Chaperons et danseurs, chacun rentre en son coin,
L'un heureux de revoir le vieux fauteuil qu'il aime,
L'autre triste et prenant l'air morne d'un pingouin,
Gardant un milieu juste entre ce double pôle.
Quand les bals ont cessé, j'aime à me recueillir
Pour faire défiler, — la parade est fort drôle, —

Les héros des tournois qui viennent de finir.
Je m'amuse à revoir les astres de la veille,
Gommeux pourris de chic, femmes ayant du chien,
Et tous ces faux brillants dont on a dit merveille,
A défaut de pouvoir en penser quelque bien...
Tout d'abord Puantès me montre son échine,
Comme Caligula fit consul son cheval,
Dans un jour de gaîté l'empereur de la Chine
L'a fait duc de la Lune et nommé général,
Pour mieux en imposer, il porte des lunettes ;
Son habit disparaît sous un tas de cordons.
Et qu'a-t-il fait, mon Dieu ! sinon quelques courbettes,
En flagornant César et battant ses mitrons ?
Les femmes ont pour lui des tendresses exquises,
Les déesses du jour se pressent sur ses pas ;
Celles qu'en naissant Dieu ne fit au moins marquises
N'ont jamais eu l'honneur de marcher à son bras.
Il est fort dédaigneux, comme on prend droit de l'être,
Sachant qu'on réussit en faisant fi de tout ;
Mais un jour il sera jeté par la fenêtre,
Car son oreille est longue... On en verra le bout.
C'est triste, mais souvent dans les grandeurs humaines.
L'audacieux se hisse au rang qu'il veut tenir.
Si tel est le secret des fortunes mondaines,
C'est à Toupet premier qu'appartient l'avenir.
Mais aussi pourquoi donc, au fond de leur tanière,
Semblent-ils tous bouder dans un demi-sommeil.
Ceux dont la place vide est toujours la première
Et qui restent à l'ombre au lieu d'être au soleil ?
Les astres sont créés pour éclairer le monde,
Ainsi Dieu l'a voulu le jour qu'il les a faits...

Voilà la saveur franche et le coup d'étrivière. Juvénal, par Boileau et Régnier, a passé au poëte sa souple et ferme cravache. On pense bien qu'il s'en est servi dans les *Plumes de paon*, tant applaudies lors de leur apparition dans la *Revue générale*, et dans les *Fruits secs*, qui remplissent, ma foi ! tant d'offices de bonnes maisons. J'aime moins les *Déraillements*, pièce un peu terne, à mon avis, et qui gagnerait à une retouche générale.

Le fragment dramatique *Judith et Holopherne*, dédié à l'habile compositeur M. le marquis Impériali qui s'occupe à le mettre en musique, est d'un effet saisissant et rempli de beautés élevées. Écoutons le monologue d'Holopherne :

HOLOPHERNE.

« Les trompettes du camp, sur les fronts de bandière,
» Sonnent partout la retraite du soir.
» Déjà l'ombre envahit le bois et la clairière ;
» La foudre gronde au loin et l'horizon est noir...
» Je veille seul, et j'attends sous ma tente,
» En narguant les éclairs, aux deux ailes de feu,
» Le moment de livrer la bataille sanglante
» Où doit périr tout le peuple de Dieu.

» Dès l'aube matinale,
» Je serai triomphant.
» A ma haine infernale
» Il faut des flots de sang.
» Je veux, régnant en maître,
» Voir les débris épars
» D'Israël disparaître
» Sous l'essieu de mes chars! »

Voici la scène principale :

JUDITH (*à part*).

« O Dieu! guide mon bras:
» Que je sauve Israël et ses vaillants soldats!
» Lorsque demain de Béthulie
» Le soleil matinal viendra dorer les toits,
» Que les guerriers de l'Assyrie
» Reconnaissent la main qui sauve ma patrie
» Et punit les forfaits des peuples et des rois. »

HOLOPHERNE.

» Oui, noyons dans le sang cette race infidèle
» Que Jéhovah lui-même veut punir,
» Et dont mon cœur, en sa haine mortelle,
» A juré d'effacer le nom dans l'avenir...
» Judith, reste à mes pieds. Buvons, buvons encore;
» Tout est prêt pour l'assaut. Je n'attends que l'aurore...

JUDITH.

» A mon glaive l'ivresse enfin te livre. Tiens! (*Elle frappe.*)
» Hier parmi nos tribus tu semais l'épouvante.
» Tiens! sous mon fer vengeur, meurs! meurs! Tu m'appartiens!
» Que ta tête, tyran, tombe et roule sanglante!!
» Porte au fond des enfers
» Ton crime et ma vengeance,
» Et qu'Israël demain, chantant sa délivrance,
» Bénisse l'heureux jour qui voit tomber ses fers. »

JUDITH et les femmes de Béthulie.

JUDITH.

» Mes sœurs, voici la tê e
» De ce tyran cruel
» Qui jura la défaite
» Des enfants d'Israël.
» Le ciel, dans sa clémence,
» Daigna bénir ma main;
» Exhaltez la puissance
» Du Dieu saint, trois fois saint! »

Chœur des femmes.

« Que nos chants de victoire
» Et nos hymnes d'amour s'élèvent jusqu'aux cieux !
» A Dieu louange et gloire !
» Il a frappé l'impie et sauvé les Hébreux...
» Chantons, chantons hosanna sur la terre !
» Qu'à flots brûle l'encens aux voûtes du saint lieu ;
» Et, n'ayant qu'un seul cœur, n'ayons qu'une prière :
» Louange au Ciel et gloire à Dieu ! ! »

Signalons encore quelques perles charmantes : Sur l'album de Mme la comtesse Waleska ; le sonnet du Souvenir; le sonnet de la Princesse, le sonnet de l'Inconnue. Ces coquettes et vraiment jolies choses sont des modèles du genre. Je citerai seulement ces vers si purs et d'une mélancolie pleine de larmes et de songes envolés :

A PROPOS D'UNE ROSE.

Dans mes plus chers bijoux je conserve vos roses.
Pour les cacher ailleurs, je devrais rajeunir.
La fleur se fanera, c'est le destin des choses,
Mais, quand on vous connaît, il ne peut pas mourir
Le souvenir aimé qu'on emporte en son âme
De tout ce que le ciel en vous a réuni,
Madame, en vous donnant les charmes de la femme
Et les séductions de la femme d'esprit.

Terminons par cette ode simple et émue écrite un jour où S. A. R. la Princesse Stéphanie entrait en convalescence.

LARMES DE JOIE.

Elle est sauvée ! Au Ciel que chacun rende grâce
De nous avoir laissé la fille de nos Rois.
Lorsque, sans la frapper, près d'elle l'éclair passe,
Que nos cœurs n'aient qu'un hymne et chantent à la fois :

Elle est sauvée ! ô joie ! ô bonheur unanime
Qu'acclame et que bénit tout Belge avec amour !
Dieu ne pouvait deux fois nous prendre une victime,
Et deux fois à nos pleurs pouvait-il rester sourd ?

Que sa royale mère, après un long martyre,
Doit se sentir heureuse en la voyant sourire
Tendrement enlacée entre ses petits bras !
Les anges sont au ciel si nombreux que sur terre,
Comme un astre propice à la Belgique entière,
Dieu serait-il un père en ne la laissant pas ?
Ne faut-il pas auprès de la couronne
Dont l'éclat resplendit de la Meuse à l'Escaut,
Pareil au phare qui rayonne
Et brille d'autant plus qu'il est placé haut.

Espérons que les « Regains » auront des frères nombreux, dignes de leurs aînés.

A. V. W.

Histoire de France depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, d'après les sources et les travaux récents, par Edmond Demolins. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1879 (1).

« La meilleure partie de nos *Annales*, écrivait, il y a plus d'un demi-siècle, Augustin Thierry dans ses lettres sur l'histoire de France, la plus grave et la plus instructive, reste à écrire : il nous manque l'histoire des citoyens, l'histoire des sujets, l'histoire du peuple. Cette histoire nous présenterait des exemples de conduite et cet intérêt de sympathie que nous cherchons vainement dans les aventures de ce petit nombre de personnages privilégiés qui occupent seuls la scène historique. Nos âmes s'attacheraient à la destinée des masses d'hommes qui ont vécu et senti comme nous, bien mieux qu'à la fortune des grands et des princes, la seule qu'on nous raconte et la seule où il n'y ait point de leçons qui s'adressent à nous. »

Ces réflexions si sages de l'illustre historien français me venaient à la mémoire en achevant la lecture de l'ouvrage récent de M. Demolins.

Depuis quelques années, l'horizon des études historiques s'est singulièrement élargi. Ce ne sont plus les *Annales* domestiques de la famille régnante, les intrigues de cours, les guerres et les conquêtes, les traités et les rapports tout extérieurs des nations sur lesquels se concentrent exclusivement l'attention et les recherches des savants et des érudits.

On a compris que l'étude du passé peut et doit être un instrument d'observation sociale, le miroir où, selon l'expression de Montaigne, « il nous faut regarder pour nous connaître de bon biais. »

L'*Histoire-bataille* et l'*histoire anecdotique* ont fait place à l'*Histoire sociale*, c'est-à-dire au tableau des idées, des institutions, des mœurs et des coutumes. Ce qui nous intéresse, ce n'est point l'accumulation des faits, des dates et des noms, « l'enregistrement de toutes choses sans choix et sans triage »; ce que nous demandons à l'historien, ce sont les faits sociaux, l'organisation sociale, les conditions de la vie religieuse, politique et économique des différentes classes de la société. Une fois en possession de ces données premières, nous devons nous élever plus haut, rechercher l'origine et l'influence des lois, des institutions et des mœurs et examiner en quoi elles ont servi la cause du progrès ou de la décadence.

La connaissance des événements des temps passés, a dit avec raison Sismondi, n'est, en effet, bonne qu'autant qu'elle nous apprend à éviter les erreurs des peuples, à imiter leurs vertus, à grandir par leur expérience.

C'est sur ce plan nouveau que quelques historiens ont conçu leurs ouvrages. Il suffit, pour ne parler que des travaux les plus récents, de citer, en Belgique, le nom de M. Poullet et son beau livre sur les *Constitutions nationales belges de l'ancien régime*; en Allemagne, le Dr Janssen, auteur de la magnifique *Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge*, et en France, M. Edmond Demolins, dont nous annonçons aujourd'hui le travail consciencieux, à tous ceux qu'intéresse le développement de la science historique.

Dans la préface, intitulée : *De la manière d'écrire et d'enseigner l'histoire*, l'auteur expose le plan qu'il a suivi, l'idée qu'il s'est efforcé de réaliser en composant cette histoire de France.

Deux écoles, l'une *philosophique*, à laquelle appartient Guizot, l'autre *narrative*,

(1) L'ouvrage est en vente à la librairie du Comité liégeois de la Société bibliographique, n° 2, rue Nagelmackers, Liége, et formera quatre forts volumes in-12, du prix de 3 francs chacun. Les tomes III et IV sont en préparation et paraîtront prochainement.

dont Augustin Thierry est le chef, se sont partagé le champ des études historiques.

La première cherche l'unité des événements, le magnifique « enchaînement des affaires humaines », mais en négligeant le détail des faits et en supprimant le récit; elle enlève à l'histoire, ainsi que le reconnaissait Guizot lui-même, la vie, la couleur et l'intérêt. La seconde école, au contraire, recueille et joint par groupes les faits les plus caractéristiques, elle les présente sous une forme attrayante qui donne pour ainsi dire corps à l'idée, mais en n'embrassant les événements que d'après les nécessités du récit et non d'après le développement de l'idée générale; elle risque de n'atteindre la perfection des parties qu'au détriment de l'unité.

C'est ce double écueil que M. Demolins cherche à éviter par un sage éclectisme.

« N'est-il pas possible, se demande-t-il, de compléter ces deux méthodes en les combinant harmonieusement? L'école philosophique, qui procède par synthèse, ne peut-elle pas donner l'unité et l'idée générale; l'école narrative, qui procède par analyse, l'intérêt, la vie et la couleur des détails? Pour obtenir ce résultat, que faut-il? Grouper les faits d'après la méthode philosophique, les raconter d'après la méthode narrative. »

C'est ainsi que procède M. Demolins. Éliminant les faits qui, malgré leur importance relative, sont restés sans résultat sur la marche de la Société, il s'est attaché à ceux dont l'influence a été décisive sur le développement social et les a disposés moins d'après leur date que d'après l'ordre logique de leur enchaînement.

« Dès ce moment, continue l'écrivain, la grande unité de l'histoire s'est dégagée d'elle-même de cette foule de faits accidentels, contradictoires et incohérents qui encombrent la plupart des compilations historiques, arrêtent l'intérêt et viennent se mettre en travers du récit.

L'intrigue du drame s'est dessinée; il ne nous est plus resté qu'à en constituer les actes successifs et les diverses scènes...

Les faits, une fois coordonnés dans leur ordre logique, d'après la méthode philosophique, nous avons appliqué aux détails de l'exécution, à l'exposé du récit, la méthode de l'école narrative. »

L'auteur, en effet, n'isole point les faits de ce qui constitue leur couleur et leur physionomie individuelle. Ce ne sont plus des personnages de théâtre, nous dit-il, qui passent et repassent sous les yeux du spectateur, sans se donner la peine de changer de costume; ce sont les hommes du passé eux-mêmes, avec leurs idées, leurs passions, leurs faiblesses, qui viennent jouer devant nous le rôle qu'ils ont joué autrefois sur la scène du monde.

Il serait injuste de méconnaître l'originalité de cette nouvelle méthode et le progrès qu'elle marque sur ses devancières.

Nous voudrions avoir le temps de montrer l'application qu'en fait l'histoirien à son œuvre et mettre en relief le talent avec lequel il passe des principes à la pratique; mais ceci nous entraînerait trop loin et nous devons nous borner aux grandes lignes.

Bien que l'ouvrage ne soit pas entièrement achevé, il est possible, dès à présent, d'en déterminer les proportions, et les deux volumes que nous avons sous les yeux font bien augurer du travail entrepris sous les auspices de la *Société Bibliographique*.

Le premier de ces volumes traite des *origines de la Société française* et de la *Féodalité*, le second, qui conduit le récit jusqu'à l'avènement de Louis XI, de la *monarchie féodale*.

A la suite du célèbre auteur de l'*Histoire de la civilisation en France*, M. Demolins

étudie les trois éléments primordiaux dont la fusion a constitué la Société au moyen âge : l'élément Romain, l'élément Chrétien et l'élément Germanique. Il considère séparément chacun de ces éléments, suit attentivement sa marche et cherche à dégager la part d'action qui lui revient dans le travail de formation d'où sortira un jour la nationalité française.

Plusieurs siècles de déchirements et de luttes devaient s'écouler avant ce pénible enfantement, déchirements et luttes dont l'histoire de la dynastie mérovingienne n'est que le long et douloureux développement. L'historien nous fait assister à ce duel gigantesque entre la Société Romaine, ses lois et son esprit centralisateur et la Société Germanique aux mœurs et aux institutions empreintes d'un si profond cachet d'individualisme. Entre ces deux Sociétés aux tendances radicalement opposées, le christianisme remplit un rôle de conciliation ; il essaye de les rapprocher, de les fondre et de faire triompher l'ordre au milieu du chaos.

Toute cette première partie de l'œuvre, sans apporter des vues nouvelles, a le mérite d'être composée avec beaucoup d'ordre, beaucoup de méthode et une entente parfaite de l'art si difficile des proportions.

Avec l'empire chrétien de Charlemagne, la Société Germanique l'emporte. « La mission de Clovis, nous dit M. Demolins, avait été de faciliter la conversion des barbares établis en Gaule ; l'œuvre de Charlemagne fut de contenir les peuples encore nomades de la Germanie, de les civiliser par le christianisme, de les fixer définitivement au sol et de préparer ainsi l'Europe du moyen âge, la chrétienté »

La succession du grand empereur fut malheureusement trop lourde pour les faibles épaules de ses descendants, et le traité de Verdun vint consacrer le démembrement définitif de l'empire Carolingien.

C'est alors que sur les ruines de l'unité politique s'éleva la féodalité, c'est-à-dire le morcellement de la souveraineté. Cette nouvelle institution sociale, d'origine germanique, s'était déjà développée sous les princes de la race mérovingienne. Comme le fait observer très judicieusement notre auteur, la société, au lendemain des invasions, était incapable de supporter un grand système d'administration et de gouvernement comme celui de l'empire romain.

Elle revenait toujours aux formes les plus élémentaires des sociétés humaines, à celles où les relations politiques se confondent avec les relations personnelles, où le pouvoir public se réduit aux proportions du pouvoir domestique, aux limites de la famille et de la province.

Un moment contenue par la main puissante de Charlemagne, la féodalité prit une rapide extension à la suite des invasions des terribles corsaires du Nord ; l'autorité royale s'effaça de plus en plus devant l'indépendance des grands seigneurs et la dynastie carolingienne, après un règne de deux cent trente-cinq ans, disparut elle-même dans les dernières convulsions du xe siècle pous faire place à la royauté capétienne.

Nous entrons dans une période où tous les éléments sociaux semblent se désagréger, période de confusion, de luttes et de violences pendant laquelle l'Église seule parvient à donner un lien à cette société si morcelée.

Aussi, l'écrivain intitule-t-il, avec raison, ce quatrième livre : *l'Église et la Féodalité.*

« Tandis que le roi, écrit-il dans un passage qui résume toute sa pensée et toute l'économie de cette période, n'était que le premier des seigneurs féodaux, l'Église, par son origine, par sa mission, par sa hiérarchie indépendante des institutions civiles, apparaissait comme un pouvoir supérieur à la féodalité elle-même. Dans l'État, son influence était prépondérante : c'était elle qui avait converti les barbares et les avait initiés à la civilisation ; elle avait été la grande institutrice des peuples modernes. Dans son propre sein, la suprématie de la papauté était incontestée : les papes demeu-

raient la dernière image vivante de l'unité brisée par l'écroulement du monde romain ils étaient les dépositaires de la doctrine, la pierre angulaire de la société chrétienne.

C'est de cette double source que sortira le renouvellement social : la papauté dans l'Église, l'Église dans l'État, maintiendront, au moyen de l'unité religieuse toujours subsistante, l'unité politique détruite par le morcellement féodal; l'unité sous la tiare sera substituée à l'unité sous le sceptre des Césars. »

Cependant la royauté, longtemps faible et impuissante, reconquiert peu à peu la suprématie dont elle s'était vue dépouillée.

Cette lutte contre les vassaux du domaine royal et les grands feudataires de la France, commence avec Louis-le-Gros pour se terminer avec saint Louis, par le triomphe complet de la monarchie féodale.

C'est une des époques les plus intéressantes de l'histoire de France. La fondation de l'unité nationale due à l'énergie de la royauté s'appuyant à la fois sur l'Église dépositaire de la force morale et sur le peuple dépositaire de la force matérielle, tel est le sujet plein de grandeur de cette période.

L'auteur le traite avec une supériorité à laquelle contribue peut-être son étude antérieure sur *le mouvement communal et municipal au moyen âge*. Ici, comme dans cet ouvrage, nous avons rencontré les mêmes qualités; un esprit observateur, judicieux, habile à saisir et à grouper les détails, un grand talent d'exposition, de la clarté et de la concision. Nous aurions toutefois à faire certaines réserves sur le système par lequel M Demolins cherche à expliquer la naissance des libertés municipales du moyen âge. Est-il bien exact d'affirmer aussi positivement qu'il le fait, que ces libertés sont nées à la suite et sous l'influence de l'association pour la paix et la trêve de Dieu? Cette opinion a pour elle l'autorité d'historiens distingués tels que M. Sémichon, le comte de Champagny et l'abbé Gorini, je le sais. Mais est-elle bien fondée et ne prend-elle point pour cause directe et capitale ce qui n'est qu'une influence, considérable peut-être, mais non pas absolue?

L'auteur ne fait-il point ensuite intervenir, d'une façon trop large, l'autorité royale dans l'institution des communes?

Il est certain que les rois ont joué un grand rôle dans les luttes qui s'engagèrent, surtout au nord de la France, entre les populations et leurs seigneurs pour l'obtention de la commune. Il était d'ailleurs d'une sage politique de s'attacher les classes bourgeoises et populaires et de s'en faire un point d'appui pour combattre l'autorité des seigneurs féodaux et fortifier le pouvoir central. La royauté n'a-t-elle point cependant très souvent joué les rôles les plus contraires, changé sans cesse d'intentions, de dessins, de conduite?

Tout ce que l'on peut soutenir au sujet de l'intervention de l'autorité royale, dans les libertés populaires, c'est que les rois s'attribuèrent de bonne heure le droit de confirmer la concession des chartes de commune. Les nobles ne virent pas d'abord le danger de cette participation; mais bientôt, ce qui, dans le principe, n'était qu'une formalité, devint un droit absolu.

A mesure que l'autorité royale reprit son empire, l'opinion que la création des communes était un droit exclusivement réservé à la couronne fit de rapides progrès.

Quoi qu'il en soit de ces divergences, il n'est point douteux « que le mouvement communal marqua une ère nouvelle et signala d'une manière définitive l'introduction des classes inférieures dans la vie publique, l'extention de l'autorité royale et la décadence des pouvoirs seigneuriaux. »

Le règne de saint Louis est l'apogée de la monarchie féodale. Il semble que sous ce règne, la société française soit arrivée à ce point culminant où l'autorité du pou-

voir central se combine, dans de justes proportions, avec les droits de l'individu, de la commune et de la province.

« Jamais société humaine, s'écrie M. Demolins, avec un enthousiasme trop sincère pour être discuté, ne s'est approchée de plus près de l'idéal chrétien, jamais le pauvre et le riche, le puissant et le faible, le maître et le serviteur ne furent plus attachés l'un à l'autre, plus véritablement unis. La question sociale, que l'antiquité avait résolue par l'esclavage, fut alors résolue par la charité chrétienne; la liberté humaine, l'indépendance individuelle, communale et provinciale, l'esprit d'initiative n'avaient jamais été poussés aussi loin dans les siècles précédents, ne furent jamais poussés plus loin dans les siècles qui suivirent. »

Nous recommandons comme spécialement attachante et instructive la lecture des chapitres II et III de ce livre sixième. C'est un tableau complet et tracé de main de maître, du gouvernement de saint Louis, de ses réformes judiciaires, de ses efforts pour poursuivre les abus des guerres privées et du combat judiciaire, du système des villes prévôtales et du triple mouvement intellectuel, artistique et religieux qui atteignit son apogée sous le règne de ce grand roi. C'est l'âge d'or du moyen âge, le siècle de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, de Roger Bacon, le triomphe de l'art gothique et l'épanouissement de la civilisation chrétienne.

Les deux derniers livres du second volume sont consacrés à l'histoire de la transformation de la royauté sous l'action des légistes ainsi qu'à la décadence de la féodalité judiciaire et militaire.

Les légistes, ces « chevaliers ès lois, » auxquels M. Bardoux, dans un travail récent, attribue une influence si favorable, furent les adversaires les plus décidés des idées, des mœurs et des institutions du moyen âge, les facteurs les plus puissants de la centralisation et de l'omnipotence royale.

Ce sont eux qui, selon la forte expression de M. Guizot, ont frappé « les existences locales » et ont amené la subordination de toutes les forces vives de la nation à un pouvoir absolu.

« *Quod principi placuit, legis habet vigorem.* — Ce qui plaît au prince à force de loi » telle est la formule césarienne dont ils s'arment et qu'ils substituent à la formule chrétienne du moyen âge, etc.; *Lex fit consensu populi et constitutione regis* « la loi se fait par le consentement du peuple et la sanction du roi. »

« Avec des textes, des citations, des falsifications, dit Michelet, ces âmes de plomb et de fer démolirent le moyen âge, pontificat, féodalité, chevalerie, bourgeoisie.

M. Demolins étudie ce travail de destruction, dans l'aristocratie dont les légistes combattent les privilèges, dans l'Eglise que personnifie à cette époque le pape Boniface VIII et à la suprématie de laquelle Philippe le Bel et ses conseillers s'efforcent de soustraire la royauté, dans la bourgeoisie, enfin, à laquelle un pouvoir de jour en jour plus absolu arrache lambeau par lambeau des franchise séculaires. Ainsi s'écroule lentement l'édifice religieux, politique et social du moyen âge.

La longue *guerre de cent ans*, période de revers et de succès, de désastres et de victoires à travers laquelle brillent les figures de Duguesclin et de Jeanne d'Arc, achève la décadence de la féodalité comme institution militaire et assure d'une façon définitive le triomphe de la centralisation monarchique.

Avec la mort de Charles VII le 22 juillet 1461 se termine cette première moitié de l'histoire de France de M. Demolins.

L'auteur, on peut en juger par cette analyse rapide, n'est point resté en-dessous du plan qu'il s'est proposé. Loin de se laisser déborder par les événements et de se perdre dans l'océan des faits, il les domine avec intelligence, les discipline avec un ordre parfait et en dégage les résultats généraux. Un souffle philosophique, disons-

mieux, un souffle religieux, parcourt l'œuvre toute entière et lui communique, je ne sais quelle vie, quelle ampleur et quelle profonde unité. A travers cette suite d'événements sociaux, d'invasions, de conquêtes, de luttes et d'aventures qui nous conduisent des profondeurs du passé aux siècles du moyen âge, dans cette longue élaboration d'une société nouvelle, dans ce drame aux cent actes divers, aux scènes et aux épisodes innombrables, on sent et on découvre l'action bienfaisante et continue de l'Eglise. C'est elle qui appelle les barbares aux lumières de la foi et de la civilisation, c'est elle qui, aux temps de la féodalité, prévient le morcellement complet de la société par le maintien de l'unité religieuse, c'est elle qui oppose aux désordres des guerres privées *la trève de Dieu* et corrige les excès, les violences et les injustices de l'époque par la seule autorité de son pouvoir spirituel. Les conciles, *les paix*, les associations populaires surgissent à sa voix et favorisent ce vaste et magnifique mouvement des libertés communales dont on peut, à cette époque, suivre le développement dans la majeure partie de l'Europe, la Belgique, l'Espagne, la Lombardie, l'Angleterre et l'Allemagne. Dans la première moitié du XIIIe siècle, l'union intime de l'Eglise et de l'Etat produit le règne glorieux de saint Louis, et lorsqu'enfin l'absolutisme royal cherche à confisquer les franchises populaires et à asservir la papauté, l'Eglise s'oppose avec énergie à ces tentatives et devient le dernier rempart de la liberté.

N'est-ce point là une véritable philosophie chrétienne de l'histoire et peut-on faire un plus bel éloge de l'ouvrage de M. Demolins que de dire qu'il sert avec la même foi et le même talent la grande et sainte cause de la Religion et de la Science ?

CH. DEJACE.

QUI SE RESSEMBLE, S'ASSEMBLE, *proverbe en un acte par M. Alfred Le Bourguignon.* 1 vol. in-12. Bruxelles, Office de Publicité, 1878.

Un proverbe ! Ce mot ne rappelle-t-il pas d'emblée l'auteur des *Comédies et Proverbes* ? Alfred de Musset, retrouvant l'art perdu de Marivaux, sut revêtir de simples bagatelles d'une gracieuse poésie, et en composa des chefs-d'œuvre de mièvrerie et d'élégance. M. Le Bourguignon n'a pas choisi ce maître pour modèle. Obéissant à des tendances plus réalistes, il comprend le vaudeville d'une autre manière. Ce n'est pas que nous voulions absolument lui en faire un reproche : son *proverbe*, représenté au théâtre Molière, a obtenu un succès de bon aloi mérité à plus d'un égard.

L'héroïne de la pièce est Mlle Meunier, qui se fait appeler du Moulin *sous prétexte que tous les meuniers sont du moulin.* Beauté sur le retour, les mésaventures que lui a values la recherche d'un introuvable mari ne lui ont enlevé ni un rêve, ni une illusion. Elle s'efforce de *réparer des ans l'irréparable outrage* à grand renfort d'afféterie et de sentimentalisme, de fard et de cold-cream. Elle est redoutable aux célibataires. Qu'un de ces infortunés ouvre la bouche, bon gré mal gré, il est entendu qu'il lui a fait une belle et bonne déclaration d'amour. Quelle sera sa victime ? La voici.

M. le chevalier Gaëtan-Maxime-Anatole de Pigeolet a approfondi des sciences très variées : la minéralogie, la botanique, la mécanique, l'insectologie, la pyrotechnie... que sais-je encore ? On croira facilement qu'il y ait laissé sa jeunesse, s'il a jamais été jeune. Il est, malgré tout, resté sentimental. Nous trouvons entre Mlle de Moulin et

le chevalier plus d'un point de contact. N'auraient-ils de commun que leur incomparable naïveté, ce serait assez. Le chevalier l'avoue : *il ne saisit pas du tout, pas du tout.* Mlle de Moulin, qui ne l'avoue point, comprend tout de travers. Et du reste, un vieux pédant et une coquette hors d'âge ne sont-ils pas faits l'un pour l'autre? Ainsi se trouve justifié le titre de la pièce *Qui se ressemble, s'assemble.*

Le beau-frère de Mlle de Moulin, M. Debuisson, est un père positif, très positif : il veut pour sa fille un mari *valant cinq millions.* Mlle Rose Dubuisson a d'autres préoccupations. Elle est poète à ses heures, par exemple, quand elle parle des *jolies fleurs dont elle porte le nom.* Elle met une poésie moins affectée et plus sérieuse dans son amour pour M. Bertin. C'est un amoureux sage et correct qui n'en a pas moins eu une vie accidentée : il a vendu du chanvre à Valparaiso et des chevaux à la Plata.

L'intrigue de la pièce est coulante. M. Bertin est pauvre et n'en aime pas moins Mlle Rose : mais Mlle du Moulin prend pour elle ses protestations d'éternelle passion. Heureusement le chevalier de Pigeolet, cinq fois millionnaire, que M. Dubuisson destine à sa fille, tombe aux pieds de Mlle du Moulin. Comment se dénouera l'imbroglio ? Le chevalier n'était millionnaire qu'en espérances. Il devait hériter d'un cousin *âgé de soixante-quinze ans, idiot, goutteux, perclus.* Mais on apprend, fort à propos, qu'on se trompait : c'est M. Bertin qui est l'héritier vrai du cousin. Dès lors, tout s'arrange à souhait : Mlle Rose épouse M. Bertin, Mlle de Moulin épouse le chevalier, M. Dubuisson trouve que c'est pour le mieux et nous sommes de son avis.

X. X.

Emile Valentin. Les Nationales. Poésies belges. Namur, Paul Godenne, 1878 1 vol. in-12.

« *Rien que la vérité, chers journaux, je vous prie ..* »

C'est en ces termes que sonne à la porte de la publicité M. Emile Valentin dans son dernier volume de « poésies belges » *Les Nationales.* Inutile d'ajouter que nous nous sommes accoutumé d'entendre et de parler le langage auquel le poëte nous convie.

Il y a « un peu de tout » dans cette centaine de petites pages coquettement revêtues d'une parure d'elzévirs et même d'entêtes et de culs-de-lampe artistiques, par les soins de M. P. Godenne, imprimeur-éditeur à Namur. La note générale rentre dans la gamme des *poetæ minores*, amoureux de la forme et ciselant doucement rondeaux et sonnets.

Trois parties bien diverses suivent le volume : *Pièces de genre, Elégies* et *Petits Couteaux.* De gentilles piécettes et de bons vers se remarquent dans les trois, quoique nous préférions de loin les deux premières à la troisième. Bien affilés et même méchants sont ces petits couteaux.

Le sonnet *Aux Combattants de* 1830, le « gent rondeau « dans le goût de Clément Marot, le sonnet *A l'Aveugle*, le *Jour de Marché* renferment, parmi les pièces de genre, des vers aimables et pensés. Les *Souvenirs de Toussaint* sont une bonne élégie.

Enfin dans la série des petits couteaux se remarquent *Mon drapeau*, vif et vert, *Monsieur chose* d'un tranchant un peu amer, et une grosse lame d'aspect redoutable *la Plèbe:*

Oui, je suis plébéien ; vive à jamais la plèbe
La grande plèbe des grands jours !...

Les strophes iambiques d'Auguste Barbier sifflent dans les airs, appelées par ces mâles accents de leurs sœurs cadettes...

C'est avec une désinvolture facile que l'auteur plie son vers au caprice de sa pensée. Le sévère Boileau semble n'avoir sur ses productions rimées qu'un empire médiocre :

Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse...

Arrière, bon Nicolas empoussiéré. Autres temps, autres écrivains ; que Dieu tienne en sa sainte garde votre vénérée perruque de censeur. Et de ci, de là. voletant et butinant comme un papillon léger, à peine un instant posé sur une pétale, l'auteur laisse découler de sa plume des pièces débiles ou contrefaites en même temps que des hardiesses, des incorrections et... des fautes. A ce gros mot lâché, rappelons opportunément l'appel à la vérité du début. De quels noms autres, en effet, qualifier *Namur Bains*, *Pimbesche* et des expressions comme celles-ci : « J'ai fatigué beaucoup ; fervemment ; des palmes qui tressent un bocage ; un dégonflement ; vous taisez sur ; tâchez à voir... » sans compter un mauvais jeu de mots relatif à un homme de « foi gras » et bon nombre de tournures au moins inciviles telles que « racaille, meurt-de-faim, faire la nique, cravatés de zinc, » etc.

Il y a un reproche encore plus grave à faire à l'auteur des *Nationales*. La première beauté de toute œuvre livrée à la publicité, doit être le respect d'elle-même. Sans sermon et sans phrases, notre devoir est de dire à M. E. Valentin que ses poésies pèchent sous ce rapport en plusieurs endroits. Il ne suffit pas de plaider les circonstances atténuantes en s'écriant :

— Grand pardon de la liberté ;
Le conte est leste, en vérité,
Mais il a sa moralité :
Messieurs, vive le mariage.

Le certain monde « où l'on s'amuse » peut se contenter de cette morale frelatée. Les honnêtes gens chrétiens sont d'autre avis, et leur droit strict est d'exiger de tous ceux qui ont l'honneur d'être leurs frères, les mêmes sentiments, le même devoir. Que M. E. Valentin laisse donc ses histoires de mayeur et toutes celles de même espèce douteuse dans d'autres encriers que le sien. Sa facilité aimable et ses dons de nature lui feront aisément trouver des rimes fleuries et des « sujets » dignes d'être introduits partout, en un mot, des *Nationales* douces et chrétiennes comme les âmes belges.

PHILALÈTHE.

La Perception des sens, opération exclusive de l'âme, par l'abbé Duquesnoy, 2 vol. in-8°, Paris, Delegrave, 1877.

La *Revue philosophique* de Paris, dirigée par M. Ribot, a décerné à l'ouvrage que nous signalons aux amateurs de philosophie un hommage très significatif. Par l'organe autorisé d'un de ses meilleurs écrivains M. Charpentier, elle reconnaît à M. l'abbé Duquesnoy deux qualités rares chez les spiritualistes du clergé : la connaissance de la

physiologie moderne et l'indépendance de l'esprit dans le domaine des choses libres. Pour quiconque connaît la *Revue* de M. Ribot, parfaitement autorisée, très savante, mais un peu froide pour la scolastique et le spiritualisme, cet éloge fait le plus grand honneur à l'ancien professeur de philosophie du Lycée de Rhodez.

A ces louanges souscrira volontiers le lecteur qui lira avec l'attention qu'ils méritent ces deux solides volumes. Car il faut à cette lecture pas mal d'attention! Il ne s'agit pas ici, Dieu merci, d'un de ces traités banals écrits à l'usage des disciples, en vue de quelque examen, et dans lesquels trop souvent la médiocrité est à l'égal de l'intolérance.

M. Duquesnoy établit en thèse que l'acte de la perception sensible est le fait *exclusif* de l'âme. Le corps, les sens n'interviennent dans cette opération qu'à titre de « stimulants spécifiques. »

On le sait : la thèse contraire a été défendue par le P. Liberatore. Le savant jésuite italien, désireux de restaurer dans les écoles, je ne dis pas la philosophie scolastique, mais, l'enseignement de l'école thomiste, croit que le corps *sent*, en tant qu'il est informé par l'âme.

Expérimentalement, en prenant à partie la conscience, c'est-à-dire la plus positive réalité, comme parle M. Ravaisson, M. Duquesnoy montre que le sujet percevant *doit* être *simple*, absolument immatériel. Donc selon lui, les sens étendus ne peuvent, à aucun titre, être le sujet actif de la perception physique.

Ultérieurement, M. Duquesnoy prouve qu'un sujet *étendu* ne saurait percevoir un objet étendu lui-même. Cela est plus évident encore, si les perceptions sont simultanées. La douleur et le plaisir sont un autre phénomène impossible à expliquer, à moins d'admettre dans le sujet un retentissement émotionnel unique, donc simple et immatériel. En outre, si les sens coopéraient à la sensation, en fonction de *sujets*, chaque modification affectant les organes provoquerait une perception : ce qui est contraire à la réalité. Mais, et c'est là le point capital : si les sens concourent à la perception avec l'âme, n'est-il pas vrai que la distinction de l'âme et du corps en devient fort difficile? Si le sujet de la *perception* peut être composé, pourquoi celui de la *connaissance rationnelle* devrait-il être simple? Le P. Libératore ne tient-il pas que le matérialisme est en grande partie sorti de la doctrine du XVIIIe siècle, voulant que la *vie* naît des combinaisons des mouvements matériels ? Sera-ce d'un moindre danger de leur reconnaître la faculté de percevoir? Qu'on le note : la perception est moins dépendante des organes que l'intelligence : dans la fatigue, l'évanouissement, la perception sensible se maintient plus longtemps que l'acte intellectuel pur. M. Duquesnoy examine en détail toutes les questions afférentes à ce grave débat : le sens de l'unité pschychique et de la division des facultés ; le vrai sentiment des anciens docteurs et des scolastiques sur le point en litige, en particulier celui de saint Thomas, assez peu clair et parfois presque indécis; le mode de présence de l'âme dans tout le corps humain ; l'activité et la passivité de l'âme en ses perceptions. Sur chacun de ces difficiles problèmes sa doctrine est claire, discutable en certains détails, pourtant solide.

Tout l'effort des néo-scolastiques de l'école du P. Liberatore devra désormais se porter sur ceci : 1° prouver que les sens, quoique *étendus*, peuvent arriver à la perception, à la représentation une et totale des objets extérieurs ou au sentiment du moi, sous l'action consubstantielle de l'âme. 2° montrer que, puisque cette faculté n'est reconnue aux sens qu'en tant qu'ils sont informés par une âme simple, elle ne crée pas un avantage au matérialisme et n'ôte pas aux spiritualistes l'un de leurs meilleurs arguments : l'impossibilité de rendre compte des perceptions et des sensations, si ce n'est à condition d'admettre dans le sujet une force simple centrale et immatérielle. N'oublions pas que ce dernier point a paru si fort à M. Lewes, le plus fin psychologue de ce siècle peut-être, qu'il l'a fait passer du matérialisme au spiritualisme.

Rarement l'école spiritualiste de France a produit une œuvre plus forte que celle-ci, Elle contraste étrangement avec un grand nombre de ces manuels compilés par des néo-scolastiques, dont le grand souci a été de résumer des maîtres qui ne brillaient pas précisément par l'originalité. C'est de toute cette philosophie de convention qu'est sorti en partie le maladroit mouvement dit néo-scolastique qui, de la scolastique. représente à grand'peine le côté thomiste. C'est ainsi qu'on en est arrivé à écrire, sous le titre de philosophie du moyen âge, l'exposé exclusif du système qu'on croit celui de saint Thomas. A l'aide de travaux de ce genre, combien de gens, qui n'ont jamais lu les sources, s'imaginent tenir en leur cervelle, après quelques mois de lecture, la scolastique entière et prononcent des anathèmes d'une solennité comique contre la philosophie moderne qu'ils connaissent moins encore que les écrits d'Aristote, de Platon, du docteur subtil et du docteur Séraphique ! La Somme de saint Thomas, pour quelques questions du moins, et les manuels venus d'Italie, sont tout leur magasin à philosopher. Aberration déplorable, même au point de vue des faits, puisqu'à coté de la synthèse du docteur Angélique, il y a le reste de ses admirabtes travaux, la doctrine de saint Bonaventure, celle de Scot et de Roger Bacon ! Aussi les Franciscains réclament-ils dans le mouvement nouveau la part qui revient à leurs maîtres, et les Dominicains, à leur tour, disaient récemment que le Thomisme dont nous parlons n'est pas le thomisme réel ! Tout cela est peu sérieux ! Il est temps que des écrivains aussi bien préparés à la lutte que M. Duquesnoy, fassent à la science moderne et à la scolastique, dans le sens *complet* de ce mot, la part qui leur revient. L'éminent écrivain n'a jusqu'ici d'attache officielle d'aucune sorte. Il n'est encore que professeur nommé de l'Université d'Angers. Tant mieux! Très rarement les professeurs et les membres des corporations ont fait quelque chose pour le vrai progrès de la philosophie. Des réserves de toute sorte imposées par le terrorisme qui a fait la calamité des écoles catholiques, depuis vingt-cinq à trente ans ; des compromis en vue de parvenir, et, par-dessus le reste, la routine pédagogique et le règne des côteries, voilà quelques-uns des obstacles qui ont paralysé et paralyseront longtemps encore, dans les petits pays surtout, le développement de la spéculation chrétienne. C'est désormais la tâche des particuliers de réagir contre la dictature exclusive de certaines écoles, qui prétendent accréditer leur domination sous un masque d'orthodoxie exclusive, que l'Église ne leur a jamais reconnue.

Il faut que la philosophie cesse d'être autre chose encore qu'une préparation aux candidatures des jurys, aux études des séminaires et des facultés de théologie. Elle doit rester une science libre dans toutes les questions qui sont de son domaine propre. Des livres aussi sérieux que l'est celui de M. Duquesnoy concourent noblement à assurer ce but. En attendant le verdict du public, le futur professeur de l'Université d'Angers a trouvé dans la belle lettre du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, un encouragement mérité. Après des éloges rarement accordés, voici comment s'exprime l'éminentissime juge : « Votre thèse est comme un glaive à deux tranchants ; car si, d'un côté, elle réduit à néant la philosophie matérialiste, de l'autre elle dissèque les théories de certains philosophes scolastiques, sur les facultés de l'âme, pour en montrer les inconvénients, les erreurs et les périls. » Nous n'étonnerons pas le savant auteur en lui prédisant que de puissantes personnalités feront autour de son livre la conspiration du silence. C'est leur coutume à l'égard des penseurs trop fiers pour s'inféoder aux côteries. Quand on a le talent et la science de M. Duquesnoy, et qu'on écrit en France, on peut dédaigner de pareilles manœuvres. Son ouvrage s'impose à l'attention de tous ceux qui, librement, s'occupent de philosophie.

J. L.

Rome et ses monuments, guide du voyageur catholique, par le chamoine de Bleser 3e édition, 1 vol. in-8o, Louvain, chez Ch. Fonteyn.

M. *Charles* Fonteyn, imprimeur à Louvain, vient de publier une troisième édition, totalement refondue et considérablement augmentée par un Père jésuite, de l'excellent ouvrage de feu M. le chanoine De Bleser.

Peu de publications offrent un plus curieux intérêt aux archéologues, aux touristes et aux pèlerins de la Ville Éternelle. Au point de vue de l'art, le livre est nourri, substantiel, correct. Au point de vue de la piété, il constitue un précieux aliment à l'édification.

Nous sommes heureux de le recommander à nos lecteurs et nous le faisons avec d'autant plus de satisfaction que les plus beaux encouragements et félicitations en sont parvenus à l'éditeur, tant de Rome même que de notre pays, de la France, de l'Angleterre et jusque des États-Unis.

Le format Bædeker, adopté par M. Fonteyn, rend le volume d'un usage commode ; ce qui n'est nullement à dédaigner quand il s'agit d'un *Vade mecum* pour voyageur.

D. X.

Zéphyrs et Loisirs. Essais par Édouard Germain, *Office de publicité*.

Aux amateurs de poésie simple et délicate, nous signalons ce nouveau livre, écho de purs sentiments et d'émotions attendries. Ils y trouveront ce qui devient rare : une moralité sincère, rare, beaucoup d'inspiration et un lyrisme véritable et soutenu. L'auteur a la note lamartinienne à un degré remarquable. Avec cela, il reste original et n'imite du maître que ce que la sympathie d'âme met de commun entre le chantre des *Méditations* et tous les esprits lyriques, à part toute la manifeste transcendance d'un génie bien rarement égalé.— M. Édouard Germain débute avec un succès qui ira grandissant à mesure que son talent élevé et plein de grâce se fera connaître. Plusieurs de ses pièces forment des poèmes étendus et bien travaillés : l'Afrique et Léopold, Christophe-Colomb, une belle traduction du Chant de la cloche de Schiller, par exemple. Nous croyons que les Odes mélancoliques et rêveuses de son charmant recueil feront encore plus pour sa renommée. La Nuit d'été, les Violettes fanées, la Vieille mendiante, les Rêves d'enfant sont les perles du recueil.

La Fontaine et l'enseignement de la langue maternelle, par J. Delbœuf, professeur à l'Université de Liége.

Sous ce titre, M. Delbœuf, qui joint des connaissances profondes de linguiste à une science philosophique appréciée désormais de toute l'Europe, vient d'écrire une brochure qui se recommande à l'attention de tous les professeurs. En présence de récriminations récentes contre l'enseignement officiel, M. Delbœuf croit que les griefs très

sérieux signalés par des hommes compétents pourraient être, en partie du moins, neutralisés par des exercices de réflexions et de « leçons de vie pratique », faits sur l'immortel fabuliste. Il faut lire ces 55 pages pleines de pensées à la fois justes et originales, d'analyses charmantes où l'on retranche le psycho-physicien de premier ordre et l'éducateur pratique. Sans visées ambitieuses d'aucune sorte, il y a là des vues excellentes, des conseils dont l'application combattrait la routine et apprendrait à l'enfant et au jeune homme à *réfléchir*, à penser avec solidité et avec finesse ; toutes choses qu'oublient de lui apprendre les pédagogues et les pédants !

LE SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE *par* P. WILLEMS, *professeur à l'Université de Louvain, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'Académie de Législation et de Jurisprudence de Madrid.* — Deux beaux volumes in-8°. Prix 12 fr. — Le tome Ier seul paru. — 638 pages. — Louvain et Paris. — Peeters et Durand.

Qui n'a entendu parler du Sénat romain ? Qui ne connaît, de réputation au moins, cette auguste assemblée dont les délibérations étaient accueillies, par un peuple soumis, comme autant d'oracles ? Qui ne sait que Rome ancienne est redevable à la politique de son Sénat, tout autant qu'aux victoires de ses généraux, de l'empire du monde ?

La *Sainte-Écriture*, elle-même nous montre Jonathas, l'un des Machabées, envoyant une députation à Rome ; ces députés furent reçus dans la Curie du Sénat. Ils dirent en entrant : « Jonathas, le grand-prêtre, et la nation des Juifs nous ont envoyés, afin que nous renouvelions amitié et alliance comme par le passé. Et les Romains leur donnèrent des lettres pour leurs gouverneurs, dans les divers lieux, afin qu'on les remenât en paix dans la terre de Juda. » I Mach. XII, 3, 4.

Nous devons nous borner, pour le moment, à cette citation. Ce texte de la Bible vise les *attributions* du Sénat. M. le professeur Willems s'en occupe dans le tome II de son ouvrage. Occupons-nous présentement du tome Ier consacré à la composition du Sénat.

Après quelques considérations générales sur l'origine de Rome, l'auteur aborde donc le chapitre II : la composition du Sénat sous les rois. L'avénement de la République, en l'an 510, amena-t-il des changements dans le recrutement des sénateurs ; c'est ce que M. Willems discute dans le chapitre III. Les chapitres IV à VII traitent du plébiscite *Ovinius*, en 312, et diverses questions importantes qui s'y rattachent. Les chapitres VIII à XVI traitent de la *lectio senatus* aux diverses époques de l'histoire de la République romaine, jusqu'au principat d'Auguste, l'an 29 avant Jésus-Christ.

Ce livre de M. Willems fera époque dans l'histoire des antiquités de Rome ancienne. Pour la première fois, un érudit, armé de toutes les ressources de la critique moderne et faisant profit de tous les résultats certains acquis à ses prédécesseurs, a essayé de nous reconstituer le Sénat romain dans sa vivante réalité. Nous ne sommes surpris, en aucune manière, que la présentation du tome Ier de cette œuvre ait été saluée à Paris, dans la séance de l'Académie des Inscriptions, comme un véritable événement.

Il va sans dire que nous ne pouvons entretenir les lecteurs de la *Revue Générale*, de toutes les questions nouvelles et anciennes discutées, traitées et résolues dans cette œuvre capitale et tout à fait hors ligne. Nous devrons forcément nous borner à quelques glanures.

Comment faut-il entendre cette locution que nous rencontrâmes si souvent dans les *Conciones :* Pères conscrits? Notre professeur de rhétorique se bornait à dire que c'était la désignation reçue dans les harangues prononcées au Sénat. A l'Université de Louvain, il y a précisément un quart de siècle, on répétait avec Niebuhr, que la la vraie formule était *Patres* ET *conscripti*, c'est-à-dire, *Patriciens et autres adjoints à la même liste*; que la difficulté de prononcer toujours cette ennuyeuse conjonction ET l'avait fait supprimer.

M. Willems n'adopte pas cette interprétation. *Pères conscrits*, c'est une expression qui signifie *sénateurs inscrits sur la liste* et non pas *plébéens, ajoutés à la suite des sénateurs praticiens*. La langue latine possède des termes propres pour indiquer des membres supplémentaires ajoutés à la suite d'autres pour compléter un corps : *adscripti, sublecti,* par exemple. Pour que l'interprétation vulgaire fût d'accord avec le sens propre des termes, la formule devrait être *patres adscripti*. Au point de vue grammatical, la locution *patres conscripti* n'est pas la justaposition de deux substantifs, mais bien un substantif déterminé par un participe. Ce qui nous paraît topique dans l'occurrence, c'est que Cicéron l'emploie aussi dans sa treizième *Philipique*. Si l'on objecte que ce nom n'a guère été employé au singulier pour désigner un sénateur isolé, *pater conscriptus*, on peut répliquer que c'est là une de ces particularités que l'usage établit, sans que l'on sache trop pourquoi. Est-il vrai, oui ou non, qu'en s'adressant à l'assemblée des citoyens, l'on disait *Quirites?* Cependant quelqu'un aurait-il pu, sans provoquer le rire, s'appliquer *Quires* au singulier? Ne disait-il pas alors sans balancer *Civis* ROMANUS, comme l'apôtre saint Paul excipant de cette qualité devant ses juges bourreaux?

Le tome 1er renferme deux listes qui sont un prodige de patience, de sagacité et d'érudition tout à la fois. M. le professeur Willems est parvenu à reconstituer la liste, complète, on peut le dire, des membres du Sénat à deux dates mémorables, en 179 et en 55 avant J.-C. En 179 : c'est la brillante époque où Rome, victorieuse de Carthage, va se lancer à la conquête du monde; en 55, c'est le moment où César se prépare, par la soumission de la Gaule, à diminuer l'importance de cette grave Assemblée dont l'influence offusquait son insatiable ambition.

Dans ces deux listes, M. Willems ne se borne pas à nous donner les noms des membres du Sénat; il donne la liste des fonctions qu'ils occupèrent, avec renvoi aux sources; il dispose ensuite ces mêmes noms par ordre alphabétique. Ce chef-d'œuvre de patience a le mérite de ressusciter ainsi devant nous ces vieux consulaires, ces anciens préteurs et questeurs de la Rome antique. Il ne manque vraiment qu'un secrétaire pour procéder à l'appel nominal, et le Prince du Sénat pourrait déclarer la séance ouverte.

M. Willems continue dignement les nobles traditions de Jean Moeller et de Guill. Arendt. De telles publications ne peuvent que donner la plus haute idée de l'enseignement suivi à l'Université de Louvain.

AD. D.

Une Gerbe, poésie par Raoul Bonnery, Paris, 1877, Chérié.

La poésie, quand elle est belle, attendrit toujours les nobles cœurs. N'indique-t-
pas l'essor vers l'idéal, la beauté d'âme, la délicatesse et, presque toujours, l'épanc

ment d'un cœur qui a souffert et pleuré? A défaut de génie, la poésie serait née des larmes : elle est la sœur jumelle de la mélancolie. Mais voici une Muse entre toutes intéressante. Jusqu'à dix-huit ans, M. Raoul Bonnery, aujourd'hui l'un des meilleurs poètes de l'école nouvelle, fut affligé d'une totale cécité. Pendant cinq ans, le célèbre Dr Courserant, de Paris, lutta contre le mal. Il finit par le vaincre. L'artiste, le poète, longtemps ensevelis sous le voile terrible, se réveillèrent du coup. C'est ce premier Chant de l'âme que nous livrent ces pages rêveuses, dédiées par M. Bonnery à sa mère. Plus d'une larme sympathique tombera des yeux qui les liront. Derrière chaque ligne, on entrevoit, dans la pénombre de quelque tranquille cabinet de travail, rempli des mille objets charmants qu'une mère peut réunir autour d'un fils convalescent, ce fils et cette mère, femme de la plus haute distinction. Là se mène cette vie unique à deux, pleine de piété, d'art, de patriotiques aspirations et de chères amitiés.

La pièce *Les Carrières Saintes*, mise en musique par M. M. Niverd, et éditée par Chaudens, à Paris, convient parfaitement à nos cercles ouvriers :

On voudra lire le reste : les Cuirassiers de Reichshoffen, une Enfant de l'Alsace, Trouve la rame, Imprécations d'un soldat, le Buis du marin. — L'Académie des poètes de Paris a appelé dans son sein M. Raoul Bonnery, et plusieurs Sociétés littéraires du beau pays de France lui ont ouvert leurs rangs. Tous ceux qui servent la Muse aimeront ces chants si purs, si pleins de sentiment et de lyrisme ardent. Le jeune poète et sa mère — car si les vers sont du fils, l'inspiration est de tous les deux — ont le droit d'être fiers et de bénir une fois de plus le Dr Cousserant... et Dieu.

A. V. W.

HISTOIRE D'OUDENBOURG, *accompagnée de pièces justificatives comprenant le cartulaire de la ville et de nombreux extraits des comptes communaux*, par E. Feys, professeur à l'athénée royal de Bruges, et D. Van de Casteele, conservateur-adjoint des archives de l'État, à Liége; 2 vol. in-4° de XI-724 et 549 pp.; Bruges, 1873-1878.

Nous avons rendu compte ici même des deux premières livraisons de cette intéressante monographie; nous venons aujourd'hui signaler les dernières à l'attention des lecteurs de la *Revue générale*.

MM. Feys et Van de Casteele ont mené à bonne fin une œuvre que l'abondance des matériaux menaçait de devoir étendre outre mesure et qu'ils ont su rendre complète sans tomber dans la prolixité. On ne saurait assez louer le soin avec lequel ils ont mis en relief les événements qui se sont déroulés dans la vieille commune flamande et l'intérêt qu'ils ont su donner à leur récit. L'éloge que nous avons fait de la première et de la seconde parties de leur travail — *Histoire primitive et histoire féodale*, — nous l'adressons également aux parties suivantes. La troisième est consacrée à l'histoire de la commune depuis les premiers seigneurs jusqu'à la fin de la période autrichienne (p. 61-350), La quatrième traite de l'histoire de l'abbaye, depuis son érection sous les comtes de Flandre, jusqu'à sa suppression (p. 353-403). Les auteurs décrivent soigneusement les priviléges des possessions de l'abbaye et ne négligent pas de nous entretenir des travaux intellectuels des religieux. La cinquième partie relève tout ce qui concerne l'administration, les us et coutumes de la commune; administration générale (officiers seigneuriaux, magistrats municipaux, communes et métiers, pensionnaires, robes et draps), justice, finances, travaux publics, guerre,

hygiène et assistance publique, instruction, ghildes, fêtes, réceptions et courtoisies, industrie et commerce, églises paroissiales, etc.. (p. 450-665).

Une table excellente contenant, outre les noms de personnes et de lieux, toutes les indications propres à faciliter les recherches, terminent le tome I ; le tome II, ne renfermant que des documents auxquels renvoie le tome I et qui sont portés dans une table spéciale de matières, ne contient pas de table générale.

Sept planches très bien gravées ornent le tome I, parmi lesquelles les armoiries de la ville, des vues de la seigneurie, du fort, des sceaux, etc.

Le tome II renferme le cartulaire de la ville très intéressant, même pour l'histoire générale de la Flandre, un grand nombre d'annexes et de nombreux extraits des comptes de la ville d'Oudenbourg, le formulaire du burg et des pièces diverses se rapportant à l'abbaye de Saint-Pierre, à Oudenbourg et à la commune, telles que la liste des baillis de la ville et du territoire, des bourgmestres et des échevins, des doyens, des curés de Notre-Dame, etc.

M. Alphonse Leroy, rapporteur du jury pour le concours quinquennal d'histoire nationale en 1875, s'exprimait en ces termes au sujet de cet important ouvrage :

« MM. Feys et Van de Casteele se sont occupés de la petite ville d'Oudenbourg, dont ils publient le cartulaire en même temps que leur propre étude. De leur collaboration est sortie une œuvre qui peut soutenir le parallèle avec les meilleures du genre. C'est un travail de saine et forte érudition, relevée par une plume élégante, ce qui ne gâte rien. Les auteurs nous font remonter en pleine Ménapie, le flambeau de la critique à la main. Nous assistons ensuite à la transformation graduelle des mœurs sous l'influence des premiers prédicateurs de l'Évangile; enfin la civilisation commence. La seigneurie d'Oudenbourg passe aux chambellans de Flandre, puis directement aux comtes: toutefois la châtellenie en demeure distincte. Nous arrivons ainsi au xve siècle. Voilà l'histoire féodale ; en regard, se déroule l'histoire communale, tout au moins aussi curieuse et entièrement puisée aux sources. Nous sommes intimement initiés à la vie civile du moyen âge, dans une de ces petites bourgeoisies comme il y en avait tant en Flandre : *ab unâ disce omnes*... Les extraits des comptes communaux sont particulièrement dignes d'attention : « c'est en quelque sorte la chronique officielle de la ville d'Oudenbourg, composée par les bourgeois eux-mêmes et destinée évidemment, d'après le soin apporté à la rédaction, la netteté de l'expression et parfois la prolixité des détails, à servir de *memento* pour l'avenir ». Les comptes communaux ont été conservés à partir de 1382, le cartulaire s'ouvre en l'année 1254. « Si l'ouvrage eût été terminé, le jury l'aurait certes mis au nombre de ceux qu'il y a lieu de prendre en considération tout à fait sérieuse; le règlement ne lui permet que d'adresser aujourd'hui de sincères félicitations aux auteurs ; la Société d'émulation de Bruges doit être fière du contingent qu'ils ont apporté à son *Recueil de chroniques et d'histoires spéciales*. »

Nous nous rallions pleinement à ce jugement flatteur. E. B.

AUX NEUF PROVINCES.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des NEUF PROVINCES est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure ; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des NEUF PROVINCES, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les NEUF PROVINCES préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

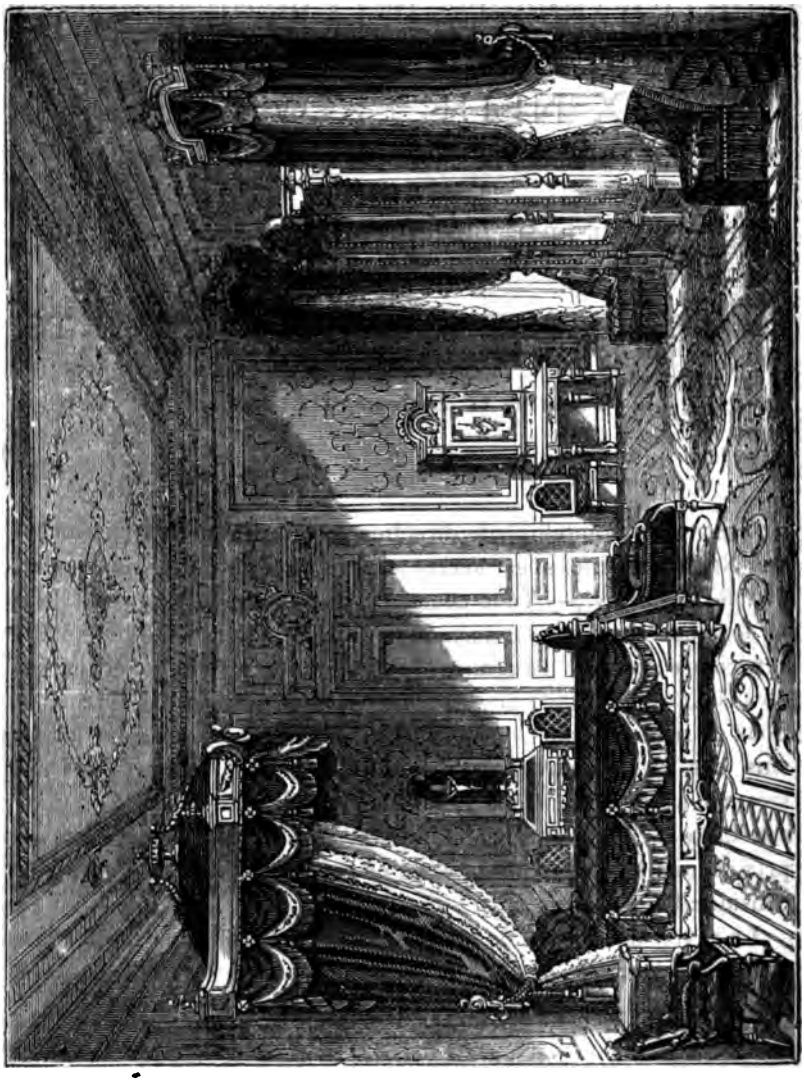

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon. Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies. Couvertures de laines, Édredons, etc. Etoffes en tous genres. Velours, Reps, Tapis de table, Nattes, Grand choix de tapis. Meubles en chêne sculptés. Siéges en bambou.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

LA MORALE UNIVERSELLE

à propos de l'Exposé des motifs du Projet de loi sur l'enseignement primaire.

C'est le privilége des questions vitales de ne vieillir jamais et de s'imposer sans trêve à l'inquiète pensée de l'humanité. Leur forme se renouvelle, selon les vicissitudes de l'évolution sociale, dans la vie laborieuse et tourmentée des générations successives. Mais par delà ces contingences, elles conservent leur signification fondamentale, avec un intérêt chaque jour plus puissant, parce qu'il devient plus complexe.

L'idée religieuse, la thèse des rapports de la raison et de la foi, demeure, après tant de siècles, la vive préoccupation des hommes contemporains. L'immense débat touche par tant de côtés à la vie réelle qu'il en revêt une physionomie presque pratique. A cette heure, les circonstances politiques lui donnent dans notre pays une actualité sans rivale.

Par sa nature et son histoire, la controverse sur l'enseignement religieux appartient avant tout au domaine de la philosophie et de la critique,

Nos hommes d'état se piquent médiocrement de philosophie, de philosophie religieuse surtout !

Un rationaliste éminent, feu M. Callier, de Gand, appelait la métaphysique la première puissance de ce monde. Pour un grand nombre de nos lettrés, la métaphysique est une de ces choses que volontiers ils relègueraient à l'arrière-plan, à côté de l'homœopathie et du spiritisme ! On peut le croire : les philosophes rendraient avec usure ces dédains, s'il fallait s'en préoccuper seulement ! Ils continueront de croire que ce n'est pas démériter de la patrie que de travailler à élever le niveau général de la nation, en stimulant les esprits à l'investigation des plus hauts problèmes dont l'âme humaine porte en elle la fière, l'indomptable ambition. Comme celle des artistes et des poètes, leur mission consiste à rechercher la part d'idéal cachée sous la trame des phénomènes, à entretenir parmi leurs concitoyens le sens de la fraternité et de la liberté humaines et l'amour de ces recherches ultimes sur la nature et

l'homme, qui ne perdent rien de leur noblesse pour n'être pas accessibles à la foule. Paisiblement, mais infailliblement, malgré les préjugés des timides et la distraction des indifférents, les philosophes préparent les réformes : ils les accomplissent dans les intelligences, en attendant qu'elles se réalisent dans les faits.

Aveu inattendu ! l'un des hommes les plus positifs et les plus considérables de ce siècle a rendu à l'omnipotence latente de la philosophie un hommage qu'il nous plaît de rappeler au début de cette étude, sinon comme un encouragement, du moins comme une excuse.

Vers le temps où, dans le palais de Versailles, devant ses armées triomphantes, le roi de Prusse ceignait la couronne impériale, M. le prince de Bismarck s'écriait que l'œuvre de l'unité germanique ne se serait jamais faite sans les doctrines de Hégel !

Quoi qu'il en soit, la querelle des rapports de la raison et de la foi ne perd rien de sa prépondérance pour emprunter une forme plus tangible aux discussions qui la posent, aujourd'hui, devant le pays et devant le Parlement.

L'éducation intellectuelle et religieuse de la jeunesse est l'œuvre la plus sérieuse d'un peuple libre. Pour les croyants de toutes les confessions, son importance est suprême. L'homme d'État, à l'heure présente, ne peut rester indifférent à cette polémique, en face du soulèvement de l'opinion publique. Aux yeux de tout penseur, elle touche aux plus vivaces manifestations de la conscience et de la raison.

C'est encore M. de Bismarck qui signalait l'importance de la question religieuse, comme il avait reconnu celle de la philosophie. « Comment les gens pourraient vivre en paix, dit-il, chacun faisant ses affaires et laissant les autres faire les siennes, sans la foi dans une religion « révélée », en un Dieu qui veut le bien, en un juge suprême et en une vie future, cela dépasse mon intelligence. » Ces maximes viennent d'un homme qui connaît son temps, elles s'imposent à l'attention, à celle des Belges en particulier ! Elles sont surtout remarquables, parce qu'elles sont l'expression des principes de toute éducation morale, dans la famille comme dans l'État.

Nous voudrions examiner, avec la modération et la liberté d'esprit qui sont dans nos goûts et dans nos habitudes, la thèse de l'enseignement de la « Morale humanitaire » qui préoccupe, en ce moment, le pays et le gouvernement. Sans plus de retard, nous

allons montrer l'incapacité constitutionnelle de l'État d'enseigner la morale dite indépendante et universelle.

Sous le régime constitutionnel qui nous régit, disait M. Adolphe Dechamps à la Chambre des Représentants, en 1842, l'Etat ne peut pas, sans violer la liberté de conscience, enseigner les principes de la Morale, qui ne relèvent que des convictions personnelles de chaque citoyen. S'il veut, toutefois, s'arroger cet enseignement spécial, il n'y pourra réussir en pratique qu'à la condition de le mettre sincèrement d'accord avec les croyances de la majorité de la nation.

Voilà notre thèse. Arrivons tout de suite au cœur du sujet.

***

Il y a pour la morale, pour la règle des devoirs et des droits, deux manières d'être *indépendante*. Elle peut être conçue comme émancipée de tout symbole confessionnel, de toute doctrine religieuse qui implique des dogmes surnaturels, des mystères proposés par Dieu à l'esprit humain. Dans cette hypothèse, la morale dépend uniquement de la raison : elle présuppose, comme ses appuis naturels, les vérités universellement reçues entre spiritualistes : l'existence de la certitude, contre le scepticisme ; la spiritualité, l'immortalité de l'âme et le libre arbitre, contre le matérialisme ; l'existence de Dieu, contre l'athéisme. D'après ce système, les actes moraux, les « devoirs » en un mot, consisteraient dans les œuvres inspirées par la raison et sanctionnées par la conscience. Le bien, l'honnêteté naturelle, la droiture, l'ordre des choses, voilà la loi générale de la morale rationaliste, émanée de la seule nature, indépendante de toute autorité transcendante.

Mais l'indépendance de la morale peut être affirmée dans un sens plus large.

On peut, avec les matérialistes, nier la distinction de l'âme et du corps, le libre arbitre, l'immortalité personnelle et l'existence du Dieu vivant. Tout au moins, avec les positivistes, peut-on se refuser à inscrire ces thèses dans le programme de la philosophie, de la science, et décréter l'inutilité des « questions d'origine », — pour parler le langage reçu, — dans la science et dans l'éducation.

Comment, dans cette hypothèse, définira-t-on les « actes moraux » ? On comprendra sous ce nom les actes individuels conci-

liables avec le respect des lois constitutives de l'humanité. L
œuvres attentatoires au maintien ou à l'intégrité de l'espè
seront des actes coupables, moralement mauvais, dignes de
répression des lois. Les actes humains seront plus ou moi
méritoires selon qu'ils oscilleront entre le perfectionnement
la race et son altération.

Nous n'avons pas à nous préoccuper du système qui, pour défin
la moralité des œuvres, en appellerait aux coutumes établies, a
convenances des nations civilisées.

Il va de soi que, sous cette morale d'expédient et de conventio
il faudrait chercher le principe générateur d'où elle est sortie :
qui ramènerait le problème aux données précédentes.

La morale opposée à ces formes de *morale indépendante* e
cette règle d'action qui relève d'un enseignement posé à titre
révélation directe de Dieu, comme dans les religions positives. L
actes moraux, dans cette doctrine, seront ceux-là que la Divinité
elle-même proposés à l'adhésion pratique de l'humanité, s
qu'elle ait formulé d'une façon précise les prescriptions de
conscience, en surajoutant à la lumière de la raison la sanction d
son autorité, soit qu'elle ait demandé à l'homme l'observation d
certains préceptes déterminés, basés, du reste, sur la natu
humaine. Telle est la morale des chrétiens, celle des juifs,
tous les partisans de cultes positifs.

Ces simples définitions posées, nous disons, en thèse général
que l'enseignement officiel de la morale indépendante et unive
selle par l'État est une utopie irréalisable en fait et une tyrann
intellectuelle en droit.

S'il faut en croire l'Exposé des motifs du Projet de loi, l'Et
aurait la capacité de former de bons citoyens, en dehors de tou
influence religieuse. C'est cette aptitude dont l'Etat s'octroie
privilége qu'il nous convient de discuter.

*
* *

Nous comprenons fort bien que l'Etat enseigne aux jeun
citoyens les dispositions du Pacte fondamental. Rien de plus nat
rel, de plus sage. Les particuliers bénéficient des avantages civ
ques que leur assure leur nationalité. Le législateur se doit à lu
même de leur apprendre leurs devoirs en même temps que leu
droits civils.

S'il se rencontre des gens résolus à ne pas reconnaître les obligations imposées par le pacte fondamental, ils ont à leur disposition des moyens de s'en exempter. Ils peuvent émigrer. S'ils ne recourent pas à ces expédients, ils prouveraient que leur répulsion ne vaut pas la peine d'être prise en considération.

Mais l'article V de l'exposé des motifs du Projet de Loi vise plus haut. Avec une naïveté grande, non sans quelque obscurité aussi, il reconnaît qu'en plaçant en tête de son programme d'études l'enseignement de la « Morale », l'État revendique la mission et se reconnaît la capacité de former de bons citoyens sans l'intervention et, par conséquent, sans le contrôle des Églises. »

Nous venons d'accorder que l'Etat a la mission et le droit de former de *bons citoyens*, mais seulement dans le *sens civil* de ces termes. Ce qui revient à dire que l'Etat a le droit d'enseigner dans ses écoles leurs devoirs civiques à ceux qui prétendent vivre sous l'égide de ses lois. Il peut, il doit leur enseigner les dispositions générales de la Constitution, l'organisme de la cité. Au point de vue de l'Etat, c'est là, et c'est là *exclusivement* ce qui fait le *bon citoyen*. Que l'on soit disciple de Darwin ou partisan du mysticisme le plus échevelé, ultramontain ou radical, républicain ou royaliste, dès qu'on se range aux devoirs prescrits à tous les Belges, on mérite un certificat de civisme. C'est tout ce qu'en droit strict l'Etat a le droit d'exiger ; et c'est toute la Morale qu'en raison de ses attributions, il a mission d'enseigner. Les rédacteurs de l'exposé auraient-ils pressenti cette difficulté ? Fort habilement, ils ont inscrit dans leur programme d'enseignement primaire *la Morale* ; Ils n'y ont pas parlé de religion, pas même de *religion naturelle*.

Ceci est quelque peu grave. On peut, d'un trait de plume, biffer le mot de religion, on ne biffe pas aussi aisément la chose. L'indifférence affectée de l'Exposé sur la question religieuse n'est qu'une finesse de gens embarrassés et soucieux de dissimuler leur embarras. Mais nul ne s'y trompera : cette indifférence est passée dans les mœurs des institutions de l'Etat, dans les grands centres; bientôt elle sera le dernier mot de leur programme scolaire.— Or, voilà le point noir. Pour rester conséquent avec son projet, l'Etat ne pourra point parler de l'existence d'un Dieu vivant, du commerce de l'homme avec Lui. Sans cela, il froissera les consciences des matérialistes et des positivistes. Mais déjà j'entends les rationalistes réclamer ! Ils diront avec M. Renan que dès que l'homme se distingua de l'animal, il fut religieux. *(Introduction à la vie de Jésus)*; et que

l'âme humaine est de nature transcendante, et enfiévrée d'infini. (*Caliban.*) Avec l'illustre Max Muller, ils réfléchiront «qu'il y a dans l'homme une faculté d'aspirer à quelque chose que ni les sens ni la raison ne peuvent lui fournir. » (*Science des religions.*) Avec le savant M. de Bunsen, ils opineront que la foi et le culte de la Divinité est le dernier mot de l'histoire de tous les peuples. (*Dieu dans l'histoire.*) Les rationalistes rapprocheront cette induction de la plus évidente des lois biologiques : l'infaillible valeur des tendances universelles et spontanées, dans toutes les espèces vivantes. Ils ajouteront que cette féconde vérité a trouvé sa consécration définitive dans la zoologie et l'anatomie, dans la loi de la corrélation des organes et dans la théorie des analogues, permettant d'inférer l'existence réelle des facultés organiques du fait des tendances instinctives des êtres : principe d'immense portée, et que M. Taine vient d'appliquer à la psychologie critique avec le succès qu'on sait. — Ne pas se préoccuper de ces considérants, sous prétexte que l'Etat s'arroge la capacité de former de bons citoyens à part des Églises, c'est ressembler au médecin de Molière : *Opium facit dormire quia habet virtutem dormitivam !* Mais comment s'en occuper sans blesser les esprits dissidents ?

Que deviendra, dès lors, la neutralité de l'Etat, et cette absolue liberté de conscience que les hommes du Projet agitent devant les cerveaux ahuris de nos bons bourgeois, à l'instar de ces crocodiles de flanelle rouge qu'on portait jadis en tête des armées chinoises ? Un enseignement *neutre* est excellent en arithmétique, en géographie élémentaire, en chimie industrielle. La neutralité, la liberté sans limites deviennent impraticables dès qu'on franchit le cercle étroit des faits et des rudiments pour toucher au domaine des idées et des principes. La spirituelle comédie de M. Demarteau, de Liége, et l'article humoristique dans lequel, dernièrement, le *Journal de Bruxelles* montrait l'impossibilité des maîtres d'école à rester *neutres* sont plus qu'une fine parodie du système, ils en dévoilent la réelle, l'incurable plaie ! Philosophiquement, veut-on surpendre celle-ci sur le fait ?

*
* *

Il n'y a que deux formes possibles de morale « indépendante ». Ce sont celles que nous avons indiquées : la morale matérialiste ou positiviste, et la morale rationaliste.

Laquelle de ces deux morales enseignera l'Etat?

Quel que soit son choix à cet égard, l'Etat violera la liberté de conscience inscrite dans la Constitution, qui n'est pas légalement abrogée jusqu'ici.

En pratique, il ramènera dans son enseignement l'état de choses qu'il blâme dans les dispositions du statut de 1842, et auquel le législateur actuel prétend mettre fin.

Ceci a presque l'évidence d'un axiome.

Si l'Etat enseigne la morale rationaliste. — d'après le célèbre livre, *la Religion naturelle* de M. Jules Simon, je suppose, — il porte atteinte aux opinions des parents *sceptiques*. Parmi ceux-ci, il peut y en avoir qui ne trouvent pas les conclusions de l'éloquent académicien aussi convaincantes qu'il se l'imagine, et qui réputent la théorie des droits et des devoirs admise par les déistes assez obscure pour prêter le flanc aux contestations de très-habiles partisans du déisme, de MM. Renan, Schérer, Jouffroy, pour ne nommer que ces écrivains-là.

En outre, l'Etat, dans l'hypothèse d'un enseignement rationaliste, porterait ombrage aux sentiments de l'école matérialiste, dont implicitement au moins et d'une façon explicite, très-souvent, les professeurs méconnaîtraient les théorèmes et, à coup sûr, les tendances et l'esprit.

Dans l'une et dans l'autre alternative, sous l'une ou l'autre forme, qu'il soit rationaliste ou positiviste, l'enseignement officiel de la morale indépendante constituerait un protectorat en faveur d'un système au détriment de l'autre. Malgré les atténuations les plus habiles, ce protectorat aboutirait à un procédé de bascule dont un sceptique sincère, un rationaliste convaincu, un matérialiste conséquent ne pourraient vouloir.

Le législateur ne veut plus, dit-on, laisser aux Églises une position de faveur, sans devoirs correspondants de leur part. Soit! Les Églises ne veulent pas de faveur : l'histoire doit leur avoir appris le prix des protections césariennes! — Mais serait-il conforme aux principes du libéralisme de reconnaître à l'Etat enseignant une situation privilégiée qui lui permettrait de préférer un système de morale indépendante à un autre système? Fatalement, le projet reste en échec sur ce point; or, il est fondamental!

*
* *

Nous pressentons ce que répondront les auteurs du Projet. —

Sceptiques, matérialistes et rationalistes, diront-ils, conviennent qu'en pratique les citoyens honorables, quelles que soient leurs convictions particulières, doivent admettre les règles générales de subordination sociale, de sincérité, de loyauté, de probité, de respect de soi-même et d'autrui, de philanthropie communément acceptées entre « honnêtes gens », dans les pays civilisés. Voilà donc, sans plus, une base stable d'entente, et qui par-delà les dissidences personnelles rallierait tous les citoyens raisonnables. Elle sera le principe de la morale publique et internationale, professée par les instituteurs de l'Etat, de « l'enseignement unique pour tous » du Projet.

Voilà ce qu'on dirait, en effet, de plus acceptable en cette matière. Mais qu'on y réfléchisse : c'est ici que les difficultés se représentent avec une ténacité, avec une force inattendues.

Et d'abord, l'on nierait fort bien que cette base d'honnêteté et de pratique générale doive être communément acceptée.

Parmi les sceptiques, les matérialistes, les rationalistes de la morale indépendante, il y a un groupe chaque jour plus important, celui des socialistes qui, au nom même de l'honnêteté, professent sur la probité et sur le respect de tout autres idées que les hommes du gouvernement ne le souhaiteraient. Dans son langage abstrait, dans sa vague généralité, dans sa rédaction absolument élastique, le Projet pourrait recourir à l'échappatoire que nous avons entendue. Mais devant l'inflexible réalité, c'est ici qu'il trouve sa défaite.

Que dira l'État au citoyen « socialiste » trop fin pour se rendre précisément coupable de délits prévus par le Code pénal, mais assez philosophe pour dire au législateur : Dans les leçons de morale des écoles, vous prêchez la subordination à l'autorité et aux autorités ; vous les supposez légitimes ! mais sur ce premier point, nous différons d'avis : je regarde l'autorité que s'arroge l'État constitué à la façon moderne comme attentatoire à la liberté, comme issue d'une usurpation criminelle. Vous enseignez à mes enfants la probité et le respect : je ne définis pas comme vos professeurs le respect et la probité. Vous parlez de sincérité : je prouverai que les gouvernements ont violé le contrat social et qu'ils représentent l'astuce, le mensonge et le despotisme organisés. Vous prônez la philanthropie ; et vous exigez le tribut du sang et de la guerre, au nom de chefs irresponsables ! Vous professez la liberté individuelle ; et tout votre rouage civil

est une conjuration contre les droits du pauvre en faveur des censitaires!

Avec Proudhon, nous croyons, nous, socialistes théoriciens, que la propriété est le vol, que l'attraction passionnelle des sexes est la seule loi de l'amour, que la conscription et la guerre sont des crimes d'État, que la prérogative sociale est le privilége du riche, que l'économie des États monarchiques est le machiavélisme du mensonge et de la duperie ; que tout l'ordre social consacré par les sociétés civiles est une injustice hiérarchiquement constituée.

Moi, socialiste lettré, j'ai le droit de professer ces doctrines. Je ne les trouve pas plus ridicules que le panthéisme longtemps prêché par des maîtres vantés des universités de l'État, que la philosophie de Hégel posant l'identité des contraires, que le transformisme des espèces enseigné par nombre de professeurs en dépit des protestations de spécialistes illustres, pas ecclésiastiques du tout. Je ne puis permettre que, sur l'objet de mes convictions les plus chères, on leurre mes enfants, en leur inculquant des idées que je serai le premier à combattre, ou en les laissant dans l'ignorance de sentiments qu'il me convient de leur communiquer dès leur plus tendre jeunesse, parce que je les crois vrais !

L'État, sans doute, trouvera que de tels principes sont subversifs de toute sécurité, de tout ordre public. Les socialistes philosophes répondront que *c'est là la question* et que, sans vouloir tenter contre la tranquillité de la nation quelque entreprise justiciable de la vindicte légale, ils se bornent à répandre par la persuasion ces maximes qui leur semblent vraies. Mais en même temps, ils dénieront à l'État le droit d'enseigner une morale qui porterait atteinte dans l'esprit de leurs enfants à leurs thèses de prédilection, et cela, par le ministère de pédagogues payés par eux, et représentants de l'autorité paternelle.

*
* *

Logiquement, que répondraient les auteurs du projet? En fin de compte, il en viendront à faire tenir leur morale indépendante dans ce principe : « Fais ce qui TE paraît honnête, ce que consacre *ta conscience individuelle*, et garde-toi de tomber dans quelque délit prévu par les lois! » Mais cette sentence générale n'est pas une morale ; c'en est la risée ! En pratique, pareil ensei-

gnement revient à l'histoire de cet « indépendant » typique, M. le marquis Monpavon, dont Alphonse Daudet a décrit, dans *le Nabab*, les aventures et la morale : « De la tenue, Monpavon, de la tenue! » criait encore le marquis, lorsque convaincu de je ne sais combien de faux énormes, il allait, pour échapper à la maréchaussée, se couper la gorge dans les bains d'un quartier borgne de Paris. — *De la tenue*, pour duper les gens de bonne façon, de la tenue, pour échapper à la police : c'est la seule règle du bien et du mal que l'État soit capable d'enseigner. Sa loi morale gravitera éternellement entre ces deux pôles : la décence facile des salons et la correctionnelle! S'il est voté, — et il le sera! — le Projet fera son entrée dans le monde flanqué d'un professeur de politesse et d'un gendarme!

Mais si l'État n'a que ces maximes de la Palisse à apprendre aux jeunes générations, il fera sagement de livrer pour seul texte aux leçons primaires le dispositif de la Constitution. Il a effacé le mot « religion » dans son programme. C'est œuvre de prudence. Qu'il efface encore le mot *morale* : ce sera œuvre de logique! S'il le maintient, demain peut-être quelque élève, mauvaise tête, mais dialecticien embarrassant, ferait au magister, sur le caractère oppressif et despotique de sa morale officielle, des observations très-gênantes !

Il y a encore une réflexion à faire sur la morale indépendante de l'État.

Le Projet met la morale sur la même ligne que les autres branches de l'instruction primaire : les mathématiques, la géographie, l'histoire. — C'est une erreur colossale que cette assimilation.

Demandez à M. P. Janet s'il estime que la morale, la loi du bien et du mal dans la vie des individus et des sociétés, peut être identifiée avec la règle de trois, la chronologie des consuls de Rome ou le tracé des frontières de nos provinces belges. Demandez-le à M. von Hartmann, l'auteur de la *Philosophie de l'inconscient;* ou même à M. Tiberghien, de l'Université libre de Bruxelles, et à M. Morel dont *l'Indépendance* recommandait récemment le Traité de morale universelle.

Voilà, si je ne m'abuse, de compétents défenseurs de la morale « indépendante! » Consultez-les, oserait-on dire aux rédacteurs du

laborieux Projet : vous avez le devoir d'écouter ces maîtres, dont nous prisons fort l'honorabilité et le talent, tout en ne souscrivant nullement à leurs théories.

Je conçois que, pour un matérialiste, en théorie du moins, la règle des mœurs équivaut à une question de chaleur moléculaire ou d'hygiène de la matière nerveuse. Pour ceux-là « le cerveau secrète la pensée comme la rate secrète la bile... » et la vertu, peut-être !

Mais les déistes, les rationalistes éclectiques, représentés en Belgique par des libéraux éminents et que nous croyons hommes aussi sincères que penseurs distingués, ne souscriront jamais à cette assimilation brutale. Non ! la loi des actions méritoires ou coupables ne saurait être identifiée à une opération d'arithmétique, à un problème de géographie !

Dans les branches techniques de l'enseignement, l'instituteur s'adresse à la raison de l'enfant : la morale, elle, est une affaire de « sentiment » autant et plus qu'une affaire d'intelligence! Quand la sagesse des nations nomme la morale la loi de la conscience et du sentiment éclairé par la raison, elle reconnaît à la science de la vertu une place caractéristique et supérieure dans l'encyclopédie des connaissances techniques. Pour le nier, il faudrait être de mauvaise foi ou tombé en enfance.

Que conclure de cela ? Nous allons le voir.

Nous avons dit tout à l'heure que, par la logique des choses, l'État ne pourra dépasser dans son enseignement les maximes les plus vagues, les plus générales de la morale universelle. — Or, nous le demandons, quelle influence exercera sur le sentiment une règle sans application pratique, sans physionomie précise ?

A qui s'adresse l'enseignement primaire? N'est-ce pas à l'enfant, au jeune homme, à la jeune fille ? S'il est un âge rebelle à l'abstraction, n'est-ce pas l'adolescence ? Et l'on prétendrait convier l'adolescent à la vertu, à l'honneur par des apophtegmes sans clarté, sans physionomie pratique? Dérision !

Qu'on lui apprenne l'âge où l'on devient électeur, à raison d'un droit naturel de 42 fr. 32 cent., les conditions d'éligibilité au Sénat et à la Chambre des Représentants, le règlement des contributions et la manipulation du bulletin électoral ! Voilà qui va bien ! Mais qu'on ne prétende pas régler les affaires de la conscience par des axiomes dignes de la scolastique de la décadence. Que l'on se moque du catéchisme et des « symboles confessionnels »,

mais au nom du bon sens populaire, qu'on n'aille pas, avec une affectation niaise si elle n'était impie, mettre sur une même ligne la morale et la tenue des livres!

Mais il faut encore faire un pas dans l'examen du projet d'enseignement de la morale de l'État.

*
* *

Ce qui est sûr, c'est que le Projet annihile l'enseignement libre.

Désormais, pour parler avec l'Appel du comité central, « à l'État de déterminer le nombre des écoles communales, celui des classes, celui des instituteurs; à l'État de régler les programmes et les méthodes. » Plus d'écoles adoptées; plus de compte aucun de l'enseignement privé, si parfait, si florissant qu'il puisse être!

Non-seulement la direction des écoles passerait ainsi aux mains du gouvernement, mais le droit de surveillance qu'on semble laisser aux communes serait lui-même illusoire, car, sauf dans les grandes villes, une fois de plus privilégiées, la composition des comités scolaires dépendrait de l'arbitraire du Ministre de l'instruction publique.

Les mesures proposées sont peut-être plus graves encore en ce qui concerne la nomination des instituteurs, que les communes devraient choisir exclusivement parmi les élèves des écoles normales de l'Etat, écoles dirigées elles-mêmes en dehors de toute idée religieuse.

C'est là une violation manifeste des principes de notre Constitution en matière d'enseignement. »

Tout ceci, au point de vue philosophique aussi bien qu'au point de vue constitutionnel, devient d'une gravité qui s'impose à tous les esprits.

Nous avons un respect et une considération sincères pour les éducateurs du peuple. C'est l'Église qui a fait les instituteurs. Quand les mains puissantes de Charlemagne secouèrent pour la première fois le linceul de barbarie qui pesait depuis des siècles sur l'Europe, qui donc créa les écoles? Il est puéril d'avoir à le rappeler ici. Les premiers instituteurs furent les *clercs*; les premières chaires s'élevèrent dans les écoles cathédrales et monastiques. Lorsqu'on parcourt dans la *Patria Belgica* les notices savantes et peu suspectes sur l'histoire des lettres, des sciences et des livres en Belgique, on ne rencontre, pendant des siècles,

que des noms ecclésiastiques. Depuis les célèbres académies de Liége, de Stavelot, de Malmédy, de Lobbes, de Saint-Amand, jusqu'à l'ère des universités, les maîtres clercs des écoles belges brillent au premier rang parmi les savants de l'Europe; bientôt ils enseignent avec éclat à l'Université de Paris, qui aujourd'hui encore montre avec orgueil les manuscrits de leurs œuvres.

La peinture, la musique, la poésie et l'histoire, l'art belge tout entier ont reçu de l'Église leur premier baptême de gloire. Nos premiers artisans, nos premiers artistes, nos premiers écrivains sortirent des abbayes. Voilà ce que l'enseignement doit aux croyants, aux clercs surtout : sans ceux-ci la Belgique n'aurait pas plus de maîtres d'école que n'en ont les Esquimaux.

L'histoire du catholicisme nous apprendrait l'amour de l'instituteur et des bonnes études, si notre cœur pouvait l'oublier. Sans faire marcher devant le maître les céroféraires et les joueurs de flûte, sans le hisser sur une colonne épique qui le grandirait pour le ridiculiser, l'Église veut qu'il reçoive de tous des honneurs qui ne sont qu'une dette de justice et de gratitude.

Mais grâce à l'esprit qui règne aujourd'hui dans les grands centres, les parents catholiques, je dirai plus, les parents chrétiens, ou même simplement spiritualistes, savent très-bien que les instituteurs s'éloignent de plus en plus des traditions dont ils sont issus : l'atmosphère de l'école est tout autre chose que religieuse! Des faits graves, signalés par le cardinal-archevêque dans une lettre mémorable, la connaissance la plus vulgaire des choses peuvent-ils seulement laisser un doute à cet égard? Il faudrait s'aveugler de parti pris pour ne pas voir que l'éducation de l'État poursuit une œuvre de déchristianisation (le mot est aussi barbare que la chose), et qu'elle arme partout le maître d'école contre les Églises. Les organes sincères du libéralisme s'en cachent si peu qu'ils s'en vantent. Sans doute, les cités de moindre importance et les campagnes sont, Dieu merci! fort en arrière des grandes villes, dans ce progrès qui doit faire frémir tous les hommes d'ordre. Mais en fait, les thèses du spiritualisme rationaliste sont déjà enveloppées, dans nombre d'écoles officielles, en la même moquerie que les symboles confessionnels. La lettre du catéchisme est apprise dans ces établissements, nous le voulons bien! On y entend quelquefois un ministre du culte expliquer ce texte traditionnel. Mais, de bonne foi, dans bien des maisons d'éducation, tout cela donne-t-il aux croyants, aux Églises des

garanties sérieuses? Que de fois — nous le savons! — des commentaires discrets ou même peu dissimulés ridiculisent en le dénaturant « l'enseignement de M. l'abbé »? Combien de moyens l'instituteur laïque n'a-t-il pas à sa disposition pour neutraliser l'influence de l'enseignement religieux? Cela commençait à être ainsi sous le régime de la loi de 1842 : sous le régime projeté, le mal croîtra avec la dictature des comités scolaires, avec la destitution des inspecteurs confessionnels, le recrutement exclusif des maîtres dans les écoles normales animées de tendances hostiles aux symboles positifs, à la religion catholique par-dessus tout. Faire du zèle dans la propagande antireligieuse sera regardé comme une chose de bon ton, comme un signe de supériorité d'esprit, comme un titre à l'avancement. L'expérience journalière le prouve : autant l'homme sérieusement instruit est circonspect à l'affirmation, autant un esprit doué d'une culture ordinaire s'y montre empressé. Des normalistes ornés des connaissances respectables et utiles qu'on peut acquérir dans leur institut, mais élevés, comme ce sera désormais le cas, dans des tendances antichrétiennes, seront de très-bonne heure des fanfarons d'impiété. On conçoit qu'un penseur dont la vie se consume à la méditation sincère des problèmes moraux puisse, dans certaines conditions de vie intellectuelle et de milieu, concevoir des doutes en matière religieuse : sans approuver cet état, on peut dire qu'il y a des situations mentales qui sont un secret entre la conscience et Dieu. Mais le doute d'un chercheur sérieux reste discret et prudent. Rien de téméraire, d'outré, comme les négations du demi-lettré! S'il n'a pas, dans l'humilité chrétienne ou dans la modestie de naissance, un préservatif, rien de sottement enflé comme le brave homme auquel nos excellentes méthodes de vulgarisation auront communiqué assez de littérature pour qu'il se croie à cent lieues au-dessus de son père forgeron, de ses compagnons laboureurs! Rien de présomptueux comme la demoiselle diplômée, sachant à peu près les deux grammaires, l'histoire et la géographie à l'usage des primaires, voire un peu d'anatomie et des notions de sciences naturelles, mais riant bien fort du catéchisme qu'elle n'a jamais compris et jouant des niches aux curés! De quel secours seront, pour la diffusion populaire des sentiments antireligieux, des maîtres, des maîtresses dont la vanité et le demi-savoir trouveront dans la moquerie des ministres confessionnels une lucrative recommandation! C'est dans ce groupe de citoyens que la libre pensée

incrédule aura son renfort bourgeois, très-actif, très-puissant. C'est à ces délégués de la famille et de l'État que les croyants des symboles positifs devront confier l'éducation morale de leurs enfants! En réalité, « la morale religieuse cessera d'être la base de l'enseignement, et l'on élèvera les jeunes générations dans l'ignorance de Dieu, dont le nom ne pourrait plus être prononcé que dans des leçons facultatives données hors d'heure, étrangères au programme de l'école et en quelque sorte frappées d'avance de discrédit. » (Appel du comité central.)

Les auteurs de l'Appel n'avaient-ils pas raison d'écrire qu'en fait le projet sanctionne une violation manifeste des principes de notre Constitution en matière d'enseignement? « La liberté, ajoute ce document, modéré et ferme dans sa patriotique tristesse, ne consiste pas seulement à pouvoir enseigner ce qu'on veut : elle consiste aussi et surtout dans le choix de l'école et dans l'accessibilité à conditions égales à tous les emplois, des élèves de toutes les écoles. »

*
* *

On nous concède que la morale confessionnelle pourra être enseignée aux enfants dont les parents en feront la demande! Il ne manquerait plus que de refuser cela! En fait, cet enseignement sera un mythe; disons-mieux, par sa forme anormale, par la défaveur où il tombera du premier jour, sous la risée des jeunes « émancipés », de connivence peut-être avec quelque maître libre penseur, ce « supplément de catéchisme » deviendra la parodie odieuse et détestée de la doctrine. Sous le régime nouveau, Dieu sera, tout au plus, toléré dans le « local » de rancart, sous la haute surveillance du comité des écoles, et à la condition de se tenir bien tranquille. Car, il y a dans le projet cette concession dérisoire, dit très-justement la protestation de Namur : « On pourra prêter le local de l'école au prêtre tout au matin ou après que les enfants auront été fatigués par de longues heures de classe .» Voilà la façon dont l'État médite d'affirmer son respect pour la religion de nos pères, professée par la presque totalité de la nation! Le libéralisme ne veut plus d'une religion d'État, ce que nous ne regrettons pas. Voici qu'il projette d'inaugurer une irréligion d'État. Et tout cela au nom de la liberté et aux frais de gens qui ne veulent pas de ce système. Il n'y a pas dans toute l'Europe d'exemple d'une tyrannie pareille!

Le projet consacre, en matière d'enseignement religieux une fic-

tion légale.—Les adeptes des « confessions » pourront être victimes de cette fiction; mais, qu'on le sache ! ils n'en seront pas dupes.

Pour se pénétrer de la répulsion que le Projet doit exciter dans toutes les consciences libres, on n'aurait qu'à changer un instant les rôles. Qu'à Calcutta ou à Pékin, les disciples de Çakya-mouni et de Confucius se voient obligés d'ériger de leurs deniers des écoles où il ne leur serait permis de faire expliquer leur loi que dans les conditions les mieux combinées pour en précipiter la ruine : quel concert de protestations partirait de tous les pays civilisés contre une pareille injustice ! Un procédé réputé inique dans une nation étrangère devient, sous nos yeux, la meilleure des lois, parce qu'il est dirigé contre des adversaires politiques ! Quelle partialité ! quelle insulte à nos sentiments les plus invétérés! Quelle abdication de toute grandeur et de toute dignité! Et quel droit néfaste de représailles donné à l'avenir, avec lequel toute majorité doit compter !

On a voulu rapprocher la forme d'enseignement projeté par le gouvernement des écoles neutres de Hollande, des institutions analogues d'Autriche! En réalité, le système belge sera le plus inique, le plus véritablement antireligieux des deux mondes. Un membre vénéré du Congrès, Mgr. de Haerne vient de le démontrer avec une absolue clarté dans l'important et solide travail publié par la *Revue Générale*, dans sa dernière livraison. Dans cette étude où respirent le patriotisme et la bonne foi, l'honorable député de Courtrai prouve que la neutralité ne saurait exister dans les écoles primaires, et qu'un corps d'instituteurs neutres sera forcément hostile aux confessions ; il n'y a auçun rapport entre la législation hollandaise et celle dont on veut nous doter.

*
* *

Les réflexions que nous venons de faire sont circonscrites dans la sphère banale de la pratique journalière. Que serait-ce s'il nous convenait d'élargir ce débat ? Nous avons démontré l'incapacité constitutionnelle de l'État d'adopter officiellement une forme de morale dans ses écoles. Il serait aussi aisé de prouver qu'en réalité ni la philosophie matérialiste, ni le rationalisme spiritualiste ne sauraient promulguer une règle de mœurs efficace, complète, populaire surtout. La preuve en a été fournie, il y a peu de temps. d'une façon si convaincante par le *Journal de Bruxelles* qu'il nous sera permis de reproduire à cet égard ces pages lumineuses.

*
* *

Commençons par la morale « matérialiste : »

Cette morale n'implique et ne fonde pas une *responsabilité personnelle*, au vrai sens du mot. C'est une loi biologique, physiologique : pratiquement et en théorie, elle est inféconde, impopulaire, antisociale et absolument incomplète. Prouvons-le.

D'après les matérialistes, Littré, Lyell, les Darwinistes radicaux l'espèce humaine est, en dernière analyse, le produit inconscient, fatal, de quelques types fondamentaux d'où elle est émergée par sélection naturelle et par concurrence vitale. Cela posé, la loi de l'individu est de ne rien faire qui entrave la vie par lui reçue pour être communiquée à ses semblables. Les actes propres à perfectionner, à élever le niveau physique et mental de l'espèce sont aussi ceux-là qui impliquent un mérite plus grand. Voilà le principe de la morale matérialiste. Par-delà les détails, nous ne savons comment on pourrait ajouter ou ôter quelque chose d'essentiel à cette simple et fondamentale définition:

1° Or, cette morale est si vague, qu'elle est susceptible des interprétations les plus diverses. Quels sont les actes propres à perfectionner l'espèce, au rebours des autres? Qui prononcera là-dessus et comment en juger? Ce point essentiel restera-t-il formulé d'une manière générale seulement? Dans ce cas, qui ne voit sa stérilité? Et, s'il faut venir aux détails, comment les définir, les préciser? Autre chose est une maxime sans portée pratique, autre chose une règle d'action efficace et populaire, à l'usage de la jeunesse. Mais allons tout de suite au fond du débat. Appliquons cette morale à l'individu, à vous, à moi, lecteur;

2° J'observe avant tout que, dans le processus biologique du pur matérialisme, chaque individu est le produit *brut* et *fatal* des forces chimiques et organiques de l'univers. La matière, dans ce système, étant éternelle, Dieu n'étant qu'une chimère, il va de soi que nulle autorité *morale* ne peut être préposée au gouvernement de ce monde. Dès lors il n'existe nulle loi *morale*, nul législateur qui oblige la volonté des individus à se soumettre à leur verdict : chaque être individuel, dans le système matérialiste, est moralement aussi indépendant que l'est le cycle des forces matérielles et chimiques lui-même. Nous mettons M. Littré et M. Lyell au défi de nous prouver la supériorité « morale » de l'espèce sur les individus, de l'universel sur les singuliers.

Donc, 3°, nulle obligation pour l'individu d'accepter la loi de l'espèce, de s'abstenir des actes préjudiciables à l'espèce. Je suis, moi individu, le produit fatal des lois cosmiques. Je n'ai pas demandé à exister, je maudis peut-être ce hasard qui un jour me donna la vie. Je suis, en un mot, une matière nerveuse plus perfectionnée que l'un des types fondamentaux dont je suis sorti par une mystérieuse élaboration.

Je ne dois à cette élaboration même, diront les pessimistes avec Schopenhauer et Bahnsen, qu'une supériorité qui me fait mieux comprendre mon malheur, en me révélant toute l'amertume de ma destinée. Et l'on vient me parler d'une loi de l'espèce dont je serais le serviteur *obligé !* Je siffle cette obligation. Enfant perdu de la fatalité, en vertu de *quel droit supérieur à moi-même*, ou du moins suffisant à enchaîner ma volonté, m'obligera-t-on à respecter des *relations*, des devoirs qui me sont imposés tout au plus par la trame aveugle des forces physico-chimiques, *moins élevées que mon organisme propre?*

On dit que si je viole gravement cette loi de l'espèce, je périrai ! D'abord, qui sait si cette suppression de l'existence ne me plaît pas? En outre, j'accorde qu'il faut savoir violer les lois constitutives de l'espèce avec art, avec habileté, avec cette modération qui est une condition même du bonheur humain. Une morale toute « physique », toute d'expédient et d'artifice, voilà le dernier mot du système. Au cas où le degré d'évolution auquel je me vois élevé, à titre d'homme, de bimane de l'ordre des primates, me convient, je respecterai la fameuse loi de l'espèce. Mais, au cas où cette loi gêne n'importe lequel de mes appétits, je la violerai, au nom même de la mécanique et de la biologie. L'individu n'est engagé par l'espèce qu'au cas où son rapport avec celle-ci lui est absolument *agréable*. Le bien-être, le plaisir physique, l'utilité « individuelle » est sa seule loi, et l'utilité de l'espèce ne peut être invoquée qu'au cas où le bien de l'individu et son bon plaisir sont d'accord avec elle.

4° M. Littré, le plus conséquent des matérialistes, prononce que, désormais, la morale humanitaire doit sortir des entrailles mêmes de l'espèce humaine. Or, nous venons de voir quel est le rapport de l'individu à l'espèce.

Donc, dans le matérialisme, aucune morale obligatoire, nulle nécessité de combattre un mauvais penchant, une concupiscence ! Tous ces termes, dans ce système, sont biologiquement faux, ne

peuvent impliquer d'obligation à la résistance, à la lutte. Tout au plus peut-il être ici question de convenances de police, — et encore abusivement. Ces convenances mêmes sont antinaturelles. Contre elles la révolte est légitime, obligatoire : le droit à la révolte sociale contre les usages établis peut devenir un droit naturel. Comme pour ses aïeux gorilles, le matérialiste doit exiger que le « bien de l'espèce » soit réalisé de façon à ne gêner aucune convenance des « individus ». Si cela ne se peut, tant pis pour l'espèce !

5° Cette conclusion se comprend mieux encore au point de vue de la doctrine de l'évolution. Nul être ne peut durer que dans des conditions favorables à la vie organique. Donc les tendances individuelles sont légitimes, puisqu'elles émanent d'une espèce qui a vaincu dans le *struggle for life!* donc nulle autre loi ne peut prescrire contre elles ; donc, encore un coup, nul sacrifice, nulle lutte, nulle résistance ! Tous les instincts sont bons, au moins dans les limites immenses de cette modération qui n'altère pas les conditions biologiques de l'espèce. En outre, comme l'évolution sanctionne la prééminence du plus fort, tout penchant prononcé et énergique doit prévaloir. Plus la passion est forte, mieux elle se justifie. Qu'importe que les types moins bien constitués soient lésés et disparaissent ? C'est la loi même du combat pour la vie. S'ils disparaissent, c'est qu'ils sont maladifs, indignes de se perpétuer, et nullement parce qu'ils se livrent à des expériences coupables, *immorales*. Sans cela, immanquablement, ces types, vaincraient. C'est ainsi qu'il en va des bêtes. L'homme, qui n'est qu'un singe perfectionné, *doit* faire comme elles, en ce point essentiel. Si ceci est faux, si la déduction est outrée, c'est que le système est erroné. Cette anarchie, cette licence est le droit matérialiste même. Et, dans ce système, cela ne supprimera pas l'espèce humaine, pas plus que les espèces animales ne sont supprimées par leurs luttes bestiales.

Seulement, 6°, une telle morale est la consécration flagrante du droit de la force, de la révolution. Avec elle toute idée de devoir moral, de sanction sociale, de dévouement, est impossible, vaine, contradictoire. Elle se prétendait fondée sur la subordination physique des individus à l'espèce. Logiquement, elle aboutit au triomphe de l'égoïsme individuel sur l'espèce même. C'est le châtiment de tout matérialisme. Il prétendait réhabiliter, émanciper, diviniser l'humanité, comme parle M. Littré. De fait, il la

ravale, en détruisant rationnellement tous les éléments de sa grandeur.

*
* *

Mais, du moins, la morale « rationaliste » ne pourra-t-elle fonder un code des devoirs humains complet et populaire ?

N'est-il pas vrai que tous les peuples ont mis la source première des vérités et des devoirs sur lesquels s'appuie la loi morale dans la révélation divine ?

Ne discutons pas à présent cette croyance : c'est déjà une grave présomption de fausseté pour le rationalisme d'être opposé à la foi historique de l'humanité.

Mais la morale indépendante a fonctionné, à titre d'institution, dans le monde grec, indien et chinois. Il est loisible à tous de la saisir sur le vif, dans les monuments de ces grandes nations.

La morale pratique et populaire des Grecs est connue de tout le monde.

Écoutons cette page de S. Em. le cardinal Dechamps; elle résume l'histoire : «La conscience de Platon ne l'empêcha pas d'enseigner, dans sa *République*, la destruction de la propriété et de la famille, la communauté des biens, des femmes et des enfants, et même le droit à l'infanticide, le meurtre des enfants nés difformes ou trop faibles pour être utiles à l'Etat (1) ! Aristote, de son côté, enseigne une morale bien propre à vous faire rougir de votre conscience universelle, puisqu'il justifie l'esclavage, et non un esclavage quelconque, non la perpétuité du service d'une *personne* qui conserve, d'ailleurs, ses droits naturels, mais l'esclavage du paganisme, où l'esclave était considéré et traité comme *une chose* à la libre disposition de son maître (2) ! Ce sont ces esclaves-là, messieurs, qui se comptaient par millions, même chez les Grecs et chez les Romains. Où était donc alors *la conscience universelle qui montre à tous les hommes qu'ils sont frères?* Je connais bien la voix qui a rappelé divinement au monde cette vérité trop oubliée, mais c'est justement de cette voix divine, c'est de la parole du Christ que vous prétendez vous passer avec une ingratitude

(1) *Rép.*, L. V.
(2) *Polit.*, L. 1 et 2.

égale à votre aveuglement. Reconnaissez donc, à la lumière des faits, que la loi naturelle gravée par Dieu dans la conscience humaine, y est comme ensevelie dans les ténèbres de l'ignorance et des passions, et que le génie d'un Platon, que la puissante raison d'un Aristote n'ont pas suffi à la tirer de cette obscurité lamentable ».

La morale chinoise a été de nos jours l'objet d'études profondes, Les préceptes de Lao-Tseu nous paraissent les plus parfaits qu'ait connus l'antiquité, et ce grand homme veut être mis à la tête de tous les moralistes, bien au-dessus des Grecs, de Confucius et de Çakya-Mouni, les premiers d'entre les sages.—Lao-Tseu enseigne la pureté, le calme, la modestie. Mais avec cela il prêche le plus complet immobilisme social. Nul n'a haï le progrès matériel et intellectuel comme l'auteur de « la Voie et de la Vertu ». Au livre II, ch. 80, voici ce qu'écrit Lao-Tseu :

« Si je gouvernais un petit royaume et un peuple peu nombreux, n'eût-il des armes que pour dix ou pour cent hommes, je l'empêcherais de s'en servir. J'apprendrais au peuple à craindre la mort et à ne pas émigrer au loin. Quand il aurait des bateaux et des chars, il n'y monterait pas. Quand il aurait des cuirasses et des lances, il ne les porterait pas. Je le ferais revenir à l'usage des cordelettes nouées (moyen dont les hommes, avant l'usage de l'écriture, se servaient pour communiquer leurs pensées). Il savourerait sa nourriture, il trouverait de l'élégance dans ses vêtements, il se plairait dans sa demeure, il aimerait ses simples usages. Si un autre royaume se trouvait en face du mien, et que les cris des coqs et des chiens s'entendissent de l'un à l'autre, mon peuple arriverait à la vieillesse et à la mort sans avoir visité le peuple voisin (1). »

Cela suffira sans doute. M. Pauthier nie que les doctrines de Lao-Tseu soient d'origine chinoise. Ce savant estime que le grand moraliste visita la Grande-Grèce, qu'il connut peut-être la sagesse des Hébreux et qu'il s'entretint avec Confucius et Çakya-Mouni. Ce qui reste vrai, c'est qu'il a méconnu absolument le caractère social de l'humanité : les progressites modernes feront bien de ne pas opposer ses idées à l'Évangile.

Le Christ envoie ses disciples aux quatre vents du ciel : Lao-Tseu parque les siens dans leur village. Un système sans essor vital,

(1) Liv. II, chap. LXXX.

replié sur lui-même ne peut convenir à l'humanité. La Chine, à notre avis, a compris, en partie du moins, les leçons de son docteur. Qu'a-t-elle fait pour la science, pour la vérité, pour la justice, pour la fraternité humaine? Elle n'a pas accepté les vertus de Lao-Tseu, mais elle personnifie parmi les nations le particularisme dans l'immobilité. Le philosophe fut un homme d'admirables vertus, mais sa morale ne devint populaire que dans ses défauts. — Nul doute que M. le Ministre de l'instruction publique ne soit plus heureux, avec son Projet!

Après Lao-Tseu, il n'est plus permis de parler de Confucius. «Sa métaphysique, écrit M. Abel de Rémusat, est vague et incohérente, et ce qu'il y a de théologique et de psychologique dans ses écrits a le défaut de se prêter aux interprétations les plus opposées. Il offrait aux sages une morale dépourvue de sanction et d'autorité. » — Ceci en dit assez !

Comme Lao-Tseu, le prince Siddharta ou Çakya-Mouni (le solitaire de la famille de Çakya) est un des plus nobles sages qu'aient vénérés les hommes. Son panégyriste le plus érudit, rationaliste célèbre, M. Barthélemy-Saint-Hilaire, fait en quelques mots le bilan de la religion bouddhiste : « Spiritualisme sans âme, vertu sans devoir, morale sans liberté, charité sans amour, monde sans nature et sans Dieu. » (*Journal des Savants* avril 1855.) L'immense extension du bouddhisme s'explique assez bien, grâce à un programme aussi commode, grâce aussi à la façon dont cette croyance s'est assimilée toutes les superstitions éparses dans la presqu'île indique, ainsi que le prouve un voyageur récent, M. Grandidier. — Quel est donc le député érudit qui recommandait dernièrement le bouddhisme à la faveur de nos concitoyens? Ne désespérons de rien : pour peu que les hommes nouveaux restent au pouvoir, l'on pourra voir nos bonzes bruxellois faire leurs ablutions dans quelque collecteur de la Senne, en même temps que les communautés néo-protestantes issues de l'église-mère de Sart-Dame-Avelines dispenseront le bienfait de la réforme à nos grands centres industriels ! Du moins le très-savant traducteur d'Aristote, le très-rationaliste M. de Saint-Hilaire a noté en juge compétent la morale indépendante des bouddhistes! Qu'on se le dise... dans Landernau !

Nous venons de demander à des informateurs autorisés l'inventaire des morales indépendantes adoptées par les plus illustres sages de l'antiquité, en dehors de la théocratie juive.

La morale rationaliste moderne présente une impuissance

aussi grande avec une égale divergence de maximes. On sait dans quelle désespérance est mort Théodore Jouffroy, cet esprit si fort, si élevé. M. Scherer avoue qu'il marche sans espérance vers un but inconnu. M. Renan en vient à appeler Dieu, dont il a l'inconséquence de répéter le nom à chaque page « un vieux mot dont il faudrait rajeunir le sens », et signale le dupeur méchant caché dans les coulisses de ce froid et fatal univers, riant de nos malheurs et faisant avorter toutes les nobles réformes. Dans son beau livre sur *le Doute*, M. Baunard produit nombre de témoignages pareils, d'où le caractère purement *négatif* et la nature impopulaire de la morale indépendante ressortent avec une évidence irrésistible.

Je ne m'étonne pas que M. Guizot, qui avait appris à les connaître de près, écrive au sujet des rationalistes : « Parmi eux les meilleurs laissent subsister, dans le monde et dans l'âme humaine, la statue de Dieu, s'il est permis de se servir d'une telle expression, mais le statue seulement, une image, un marbre. Dieu lui-même n'y est plus. Les chrétiens seuls ont le Dieu vivant. » (*Méditations et études morales*, Préface ; Paris, 1852.)

Nul doute qu'en théorie la raison ne découvre, avec une certitude entière, les lois constitutives du devoir et les principes du bien! Nul doute que quelques penseurs austères et élevés ne puissent se créer une noble règle d'action à laquelle leur vie demeure fidèle !

Ce qui reste un fait, c'est que jamais, jusqu'ici, en dehors de la religion révélée, le monde n'a vu le spectacle d'une morale populaire, complète et claire. Les plus grands parmi les législateurs du cœur humain, Çakya-Mouni, Lao-Tseu, Confucius, Platon, Aristote, n'ont pu formuler une loi morale comparable à celle des Hébreux, à celle de l'Évangile.

Nul de ces grands hommes n'a embrassé dans une synthèse complète et pratique, accessible au peuple comme aux sages, aux petits comme aux raffinés de l'esprit, le cycle des obligations humaines.

Mais le « Projet » va changer tout cela !

*
* *

Nous terminons par cette simple conclusion. On demande la révocation de la loi de 1842. Celle-ci a créé un compromis à l'avantage de l'immense majorité du peuple belge. Je ne veux pas exa-

miner s'il n'y a pas certains détails discutables dans le régime adopté par le législateur de 1842. Ceci est une autre question. Nous oserons croire avec l'ancienne gauche que cette législation était sage. La raison en paraît simple. Tout le monde avoue qu'il ne pourrait y avoir de sécurité dans un régime administratif rompant brusquement en visière avec des traditions séculaires,

Pour recommander le système ancien à la sagesse des hommes d'Etat, peu pressés de sacrifier des avantages certains et longuement constatés, n'est-ce pas assez que la pratique de la loi de 1842 ait reçu l'approbation de tous les membres du Congrès, des politiques les plus éminents de la gauche et qu'elle ait fonctionné jusqu'à ce jour sans prêter à une plainte sérieuse? En présence d'un pareil état de choses, l'on s'explique les hésitations des libéraux sérieux. Nous le craignons trop : elles fléchiront devant le parti pris de leurs coréligionnaires du Parlement. Il en sera de ces hésitations comme des sentiments des députés antimilitaristes de la gauche, subitement convertis en une séance mémorable dont Polichinelle, quelque jour, pourra rire à son aise ! Du moins, cette solidarité vacillante imprimera à la législature nouvelle le stigmate d'une violence dictatoriale et le sceau d'une impopularité dont on n'oserait prédire les suites.

Quoi qu'il en soit, une solution de continuité, dans les mœurs publiques d'une nation, est aussi dangereuse que les plus graves catastrophes dans la vie des espèces zoologiques !

Or, le peuple belge est essentiellement catholique. Le milieu d'où il est sorti, l'hérédité ont fixé ce caractère comme un trait de race.

Un darwiniste dirait qu'avec un vif amour de la liberté politique et religieuse, avec la haine de tous les fanatismes comme de toutes les oppressions, les Belges sont catholiques par sélection naturelle et par concurrence vitale. Nos adversaires peuvent regretter ce fait, mais ils ne peuvent se refuser à l'accepter. On ne change pas plus les conditions historiques d'un peuple que l'organisme d'un groupe animal. Les hommes qui ont écrit le roman du Renard et Tiel Uilenspiegel, les fiers ennemis des mesures de coaction religieuse et de l'inquisition d'Espagne sont les ancêtres des héros de la révolution brabançonne contre le « roi-sacristain » et de la révolution de 1830 contre les fondateurs du collége philosophique. Le Belge est lent à s'émouvoir, mais implacable dans sa résistance, quand un gouvernement a l'audace de s'attaquer à sa liberté

de conscience ! C'est pour lui qu'a été écrit le mot de Madame Sand dans le roman de *Jacques* : Rien de terrible comme la colère d'un homme très-doux ! »

*
* *

Il y a, pour tout homme sérieux, quelque chose d'écœurant dans l'attitude des auteurs du Projet. Ces hommes qui d'une main légère revendiquent pour l'État « la capacité de former de bons citoyens, en dehors des Églises, » ne savent pas la force du Titan avec lequel ils vonf se mesurer. Peuvent-ils l'ignorer? Cette fois, ce n'est pas avec les ministres des cultes qu'ils engagent la lutte, ils ont contre eux tout ce que le rationalisme compte de maîtres illustres, d'éducateurs célèbres. Nous transcrirons seulement ces graves paroles d'un docteur écouté de la libre pensée, très-peu suspect à coup sûr, M. Em. Burnouf : « Les clergés européens, dit-il, qui ont combattu cette doctrine (de la religion naturelle) comme insuffisante et hors d'état de remplacer l'institution sacrée, étaient, selon nous, plus que les philosophes dans la réalité de la vie ; nous voyons aujourd'hui, par les résultats atteints, que la religion naturelle n'a presque plus de défenseurs. » Et il ajoute : « Il est certain qu'avant le Christianisme il n'y avait pas dans le monde occidental un enseignement moral populaire, se présentant sous une forme religieuse et constituant une partie de la foi. » (*Revue des Deux Mondes*, t. 54, p. 523).

Il y a quelques mois se mourait un autre penseur, l'un des plus fins critiques de la philosophie séparée. L'auteur éminent de l'histoire du matérialisme, le réformateur de la logique scientifique, Dr Albert Langen, écrivait ceci : La religion seule communique une efficacité véritable au sentiment qu'a l'individu de sa dépendance vis-à-vis du tout. « Seule elle donne au sentiment du devoir assez de force pour briser la résistance des passions. Seule elle peut faire cesser le divorce ou du moins rendre inoffensive l'opposition de l'ignorance et du savoir, du travail et du capital. Il y a plus : le Christianisme, conclut Langen, doit constituer le fond de la religion de l'avenir : — Il est certain, s'écrie le critique, que la religion de l'avenir devra unir deux choses : une idée morale capable d'enflammer le monde, et une tentative de régénération sociale assez énergique pour relever d'une manière sensible le niveau des races opprimées. — *La passion tragique du fils de*

Dieu s'est transmise des mystères de l'ancienne Grèce jusqu'aux enseignements religieux du protestantisme. C'est là un élément de la vie véritablement religieuse et qui lui est plus essentiel que tout le reste. Nous ne pouvons, conclut Langen, nous dissimuler que l'aveugle passion des hommes va chaque jour croissant et que la lutte sans merci des intérêts échappe de plus en plus aux conseils de la pensée théorique. Néanmoins, notre effort n'aura pas été vain. La vérité, quelque tardivement qu'elle se montre, arrive toujours à son heure, car l'humanité ne saurait mourir. Les natures favorisées du Ciel apparaissent à ce moment béni. Le penseur n'en a pas moins le devoir de parler, bien qu'il sache que ses enseignements ne seront pas écoutés. »(*Revue phil.* oct. 1877).

Ainsi, comme ses devanciers dans la science et dans la gloire, après une vie vouée tout entière à l'ardente méditation des plus hauts problèmes, Albert Langen mourait avec la conviction des Portalis, des Guizot, des Cousin. On éprouve plus que de la confusion à voir le dédain de nos gouvernants pour les conclusions d'hommes pareils, représentants d'élite des plus savantes nations de l'Occident. Les jeunes chefs de notre majorité auraient-ils à cœur de vérifier le proverbe : Petites gens, petits pays, petites idées? Le suffrage universel est en faveur chez les radicaux : eh! le Projet a passé de fait par le scrutin des meilleurs esprits du rationalisme, il y a trouvé une défaite totale. Mais qu'importe tout cela? C'est bien de science et de philosophie que se soucient nos adversaires : eux, qui accusaient l'un de nos plus chers Ministres d'être un polichinelle aux mains des évêques, sont-ils, autre chose que les exécuteurs des hautes œuvres de la Loge? Dans la grande réunion de la gauche, le seul député qui ait fait des réserves sur le Projet, au nom de ses principes radicaux, ne s'est-il pas engagé d'avance à voter avec le ministère? Nous verrons dans la discussion de la question de l'enseignement une reprise du carnaval que nous avons eu à propos de la loi militaire. Quel noble exemple de liberté, après tant de reproches de faiblesse prodigués aux hommes de la droite!

Mais encore un coup! Sauf l'honorable Ministre des affaires étrangères, M. Frère, qui regrette fort de se voir dans l'embarras des présents débats sans même pouvoir s'en fâcher, ni officiellement ni confidentiellement, voici quelques avocats dont aucun n'a accordé quelques mois d'étude sérieuse au problème religieux!

Et sans crainte et sans scrupule, ces hommes provoquent dans

le pays la plus profonde division qui ait marqué notre vie publique depuis que nous avons versé notre sang pour échapper, sur le terrain de l'enseignement, à un système dictatorial moins inique que celui du Projet ! Et ces législateurs d'un peuple dont les catholiques forment l'immense majorité n'hésitent pas à édicter avec un sans-gêne insolent des lois condamnées par les princes de la science incrédule elle-même !

Quel oubli de soi-même, quelle injure au peuple belge, quel mépris des traditions et des jugements sévères de l'avenir !

C'est assez de considérations, c'en est trop pour expliquer le frémissement sourd qui court d'une extrémité du pays à l'autre, à l'heure de la discussion du Projet de loi. Jamais les Belges n'ont toléré qu'on touchât à leur liberté de conscience ! Tous les conservateurs se lèveront contre la mesure d'exception qui frappe leurs convictions les plus chères. S'ils doivent tomber sous le glaive de la majorité, dont ils ont eux-mêmes armé la patrie, pour leur commune défense, ils en appelleront à la justice des jours à venir, implacable et certaine comme toutes les réactions des lois de la nature un moment violentées. Leurs protestations ne cesseront qu'avec l'iniquité. Ils auront confiance dans les promesses de leur foi. Mais, dans l'ordre des choses humaines, ils répèteront, pour le pratiquer, le mot de Tacite, dans les lignes brûlantes où il décernait à Néron l'immortalité de l'infamie : *Distingui apud posteros memoriam honesti exitûs ab ignavia per silentium pereuntium !* Nous n'avons jamais mérité le reproche de lâcheté. On n'aura pas à nous infliger le blâme de mutisme !

Déjà, à la parole aimée du vénérable évêque de Gand, ce pontife si modéré, si ami de la paix et de la Constitution de 1830, d'énergiques mesures ont été adoptées pour opposer des écoles vraiment nationales et catholiques aux écoles athées que l'État va fonder de l'argent des contribuables. La parole a fait, elle fera encore son devoir, mais la parole sera par-dessus tout aux œuvres.

Croyants de tous les symboles, dès demain, dès aujourd'hui, multiplions nos instituts et nos écoles confessionnelles en face des écoles de la morale universelle et indépendante. La force légale du droit constitutionnel et la puissance de la foi triompheront de la persécution organisée contre nous avec nos deniers, comme elles triompheront de la tyrannie ministérielle !

UN CONSERVATEUR DE 1830.

LE CREUSET [1].

Nouvelle qui a remporté le 2e prix au concours ouvert par la REVUE GÉNÉRALE.

VI

Le premier quittait en ce moment le groupe de ses admirateurs pour aller voir sa jument, légèrement blessée dans la promenade de la journée, et s'assurer qu'elle avait reçu les soins nécessaires.

Le second, indigné, furieux, éprouvait le besoin de respirer un moment l'air libre et de reprendre le calme qu'il sentait près de l'abandonner. Ayant fait une fois ou deux le tour du château, il se disposait à rentrer, lorsqu'il aperçut, près du vestibule, Béliard, arrêté, et parlant à un jeune garçon de huit ou dix ans. — Cette vue suffit pour lui faire reprendre sa promenade pendant quelques minutes encore.

Lorsqu'il rentra, il trouva Béliard faisant déjà mille grâces devant la partie féminine de la réunion, et, ce qui acheva de mettre notre ami de fort mauvaise humeur, adressant tout spécialement ses hommages au groupe dont faisaient partie Mlles de la Moraudière.— Aussi, comme cela ne manque jamais en pareil cas, au lieu de se montrer, selon sa coutume, courtois, attentif et prévenant, il se renferma dans une réserve un peu raide et resta crispé, nerveux, tout comme il fallait enfin pour aider aux succès de l'ex-beau.

La marquise ayant demandé qu'on fit un peu de musique, Jacques, quoique possédant un merveilleux baryton dont il se servait d'ordinaire d'une façon fort agréable, déclara nécessairement qu'il lui était impossible de chanter, et Béliard n'eut garde de manquer cette bonne occasion de parader. — Il offrait son bras à l'une des virtuoses, il complimentait celle-ci, encourageait celle-là, et lui même chanta, vraiment bien d'ailleurs, un trio avec Gabrielle et sa cousine.

— Eh ! mais, dit le major, au moment où il passait près de

(4) Voir le numéro de février.

lui, après avoir reconduit Gabrielle à sa place, on dirait déjà que vos affaires sont en bon train!

Béliard sourit dans sa moustache d'un air discret, et Jacques eut besoin de faire appel à tout son savoir-vivre pour ne pas lui jeter à la figure la tasse de thé qu'il tenait depuis cinq minutes sans songer à en faire usage. Il se contint, il est vrai, mais demeura, contre son ordinaire, sombre, taciturne, et ne se mêla que pour la forme et par obéissance à quelques tours du jeu de secrétaire que proposa Béliard, et que la marquise aimait particulièrement.

Heureusement on se sépara de bonne heure ce soir-là, une grande chasse que la marquise devait suivre en personne, étant décidée pour le lendemain matin.

Louis de Sauvigny et Jacques prenaient congé des hôtes du château, dont Béliard faisait partie, lorsque celui-ci, les emmenant à l'écart au moment où ils allaient monter en voiture, réunit tout le conseil des parieurs, y compris le major, et mit sous leurs yeux une petite feuille de papier.

— Voilà, dit-il avec la simplicité modeste d'un homme habitué à bien d'autres succès.

Jacques, qui d'abord s'était tenu à l'écart, étonné des exclamations qui s'entre-croisaient dans le groupe, jeta les yeux à son tour sur le billet qu'on lui tendait.

C'était un de ces petits carrés de papier comme on les emploie pour jouer au secrétaire; il contenait ces mots lisiblement écrits au crayon :

« Demain matin, oui, j'irai, ayez bon espoir.

« GABRIELLE ».

Un flot de sang monta au cerveau du pauvre Jacques, toutes sortes de lueurs passèrent devant ses yeux, il lui sembla un moment que la façade du château s'illuminait d'un feu de Bengale pourpre, puis il eut l'impression d'un étourdissement, dont il sortit presque aussitôt en entendant des rires, des félicitations auxquelles l'heureux Béliard répondait d'un ton grave :

— Et maintenant, messieurs, d'après nos conventions je devais vous montrer cet écrit, mais chacun de nous ici est galant homme et je compte sur la plus absolue discrétion.

Le drôle qui se jouait cyniquement de la considération d'une femme et du respect dû au toit qui l'abritait s'intitulait complaisamment galant homme et se faisait professeur de délicatesse.

Quelque doux, quelque tolérant qu'il se montrât habituellement pour les faiblesses des autres, Jacques, néanmoins, ressentait souvent au fond du cœur des colères et des révoltes qu'il avait grand'peine à dissimuler. Il ne pouvait cependant se faire à lui seul le régénérateur de l'espèce humaine et d'ailleurs, dans ce cas présent, il n'avait nul droit à prendre la défense d'une personne à laquelle il était complètement étranger.

Il se tut donc, mais il s'arrangea dans le brouhaha du départ pour éluder la poignée de main banale.

Au surplus, un orage s'avançait rapidement ; Jacques et son ami montèrent rapidement en voiture et s'éloignèrent. La route fut silencieuse. Jacques était troublé jusqu'au fond de l'âme par ce qu'il venait de voir, car il l'avait vu, de ses propres yeux vu ce billet signé de Gabrielle, et il pouvait cependant si difficilement y croire, qu'au premier moment, il s'était demandé si Béliard n'était pas capable de l'avoir fabriqué ? Mais non, c'était bien l'écriture ronde et courte de Mlle de La Moraudière, que chacun avait eue plus d'une fois sous les yeux pendant cette soirée.

Louis, comprenant l'écroulement qui se faisait dans le cœur de son ami, s'abstenait de toute allusion à cette triste affaire, et hasardait seulement quelques monosyllabes sur le temps, la route ou les chevaux. Mais la conversation ne pouvait s'établir. Agité enfiévré de mille pensées contradictoires, Jacques passa la nuit à écouter la tempête qui soufflait déchaînée autour du château à regarder le ciel gris, sur lequel se détachaient de fantastiques nuages noirs que le vent chassait à grandes rafales.

C'était comme une image de ce qu'il ressentait au fond du cœur, où mille démons fantasques et narquois s'agitaient, se heurtaient dans une sarabande joyeuse, lui représentant obstinément ce qui pouvait le plus le faire souffrir, soulevant en lui des colères ou des instincts mauvais.

Par moments, il se refusait à admettre la vérité, palpable cependant, puis il se demandait si Béliard et le major n'avaient pas raison et s'il ne fallait pas mettre en doute la dignité et la vertu de toutes les femmes ?

Pendant ce temps, M. de Béliard se félicitait d'avoir si rapidement donné à ce pauvre petit jeune homme une preuve à l'appui de ses théories et de sa puissance de séduction.

Il n'aurait peut-être pas été très-fier qu'on sût au juste comment il était arrivé à ce triomphant résultat, mais personne

soupçonnait de quelle façon il avait tiré parti, en homme de génie, d'une circonstance fortuite, et des habitudes charitables de Mlle de La Moraudière. Au moment où il revenait de l'écurie, un petit paysan insistait pour voir Mlle Gabrielle, et les gens de la marquise lui notifiaient péremptoirement qu'on ne pouvait déranger Mademoiselle au milieu « du monde », et qu'il n'avait qu'à revenir le lendemain.

— Mais, disait le pauvre petit, demain ce sera trop tard; on doit venir tout prendre à la maison, ma mère est bien malade, ça lui donnera le coup de la mort.

C'est alors qu'un trait de lumière avait traversé l'esprit de Béliard. S'approchant de l'enfant, il lui avait promis de transmettre sa requête à « la bonne demoiselle » et le secrétaire lui avait fourni le moyen tout naturel de communiquer avec Gabrielle à l'insu des assistants.

Il avait exposé la situation en quelques mots, sur l'un des petits billets destinés au jeu.

Il agissait ainsi, disait-il, sachant combien sa charité tenait à rester secrète, et il ajoutait en terminant : « j'ai osé espérer la bonne fortune d'être votre intermédiaire près de ces pauvres gens, et je me charge de faire parvenir votre réponse à mon petit protégé.

— La chasse ne passe-t-elle pas près chez lui demain? — lui avait alors demandé Gabrielle à demi-voix.

— Précisément. Voudriez-vous donc y aller? Que vous êtes bonne! Mais alors un mot suffit.

Gabrielle, pour ne pas prolonger cet aparté, avait tracé à la hâte les lignes que nous connaissons, et Béliard, après en avoir envoyé la copie au petit paysan par un domestique, avait précieusement conservé l'original. Il avait donc gagné son pari selon les apparences, et comme il avait la conscience large, il s'endormit fort tranquille, souriant en lui-même à la pensée du plan de campagne qu'il venait de combiner pour faire de ces apparences une réalité.

Le lendemain matin le soleil se leva radieux, éclairant sans souci le sol jonché de mille débris, tuiles, ardoises enlevées aux toitures, feuilles vertes amoncelées ça et là par les tourbillons, arbres broyés ou couchés, tordus et arrachés violemment du sol.

Jacques, qui n'avait pas dormi, fut facilement prêt de bonne heure, et, voulant tromper l'agitation fiévreuse qu'il ne pouvait maîtriser, peu pressé, dans cet état, de se retrouver en présence

de Louis, le fit avertir qu'il partait en avant et le rejoindrait au château.

Il fit donc seller son cheval et prit le chemin le plus long pour arriver chez la marquise.

Rob-Roy (by Jenny and Foreigner), bel alezan doré, aussi admirable de robe que bon coursier de forme et était devenu la propriété de Jacques dès qu'il avait pu être monté, et celui-ci l'avait dressé avec toute l'ardeur d'un néophyte et en avait fait un élève remarquable; aussi cheval et cavalier ne faisaient-ils ordinairement qu'un et Jacques ne comprenait pas pourquoi, ce matin-là, Rob-Roy semblait distrait et mal ensemble.

Aussi, ne se rendant pas compte que l'animal subissait le contre-coup de son agitation intérieure, et voulant voir si tout était en ordre dans son harnachement, il mit pied à terre au moment de traverser un gué que l'orage de la nuit avait un peu grossi. La route, que le gué coupait, s'enfonçait alors entre deux parois à pic, surmontées d'une haie assez épaisse que longeait un autre chemin destiné à conduire les piétons au pont qui se trouvait à quelque centaines de mètres plus loin.

Tandis que Jacques examinait son cheval, il entendit des pas au-dessus de sa tête, et une voix qui n'était pas celle d'un paysan.

— Tu as bien compris? — disait-on. Après cela, tu iras attendre à quelque distance de la maison de Michelette, et, quand je passerai avec la demoiselle, tu m'indiqueras le chemin que je t'ai dit.

— C'est-y drôle, tout de même! — reprenait l'autre interlocuteur.

— Tais-toi! dit le premier d'un ton impérieux, en manière de conclusion. — Prends ceci et fais ce que je t'ai dit. Pas un mot de plus, pas un de moins, tu m'entends ?

— Ah! si c'est comme ça... murmura la seconde voix que l'argument « ad hominem » de son compagnon semblait avoir convaincu.

Jacques, d'ailleurs, n'en entendit pas davantage, les marcheurs s'éloignaient et lui-même, ayant trouvé mors, bride et sangle à point, se remettait en selle et reprenait sa route.

Au delà du gué commençait le parc même, qui entourait le château. Jacques se sentait en avance, il laissa donc Rob-Roy monter à son aise la petite côte qui se trouvait devant lui et au sommet de laquelle était placé le château de Forville, dominant ainsi une im-

mense étendue de prairies plantureuses et fraîches, comme la Normandie sait en produire, et que coupaient de distance en distance de grands bouquets d'arbres ou de taillis coquets et touffus.

Le jeune homme, fatigué de sa pénible insomnie, remuant en son esprit les mêmes pensées pour la centième fois, agissait presque machinalement, regardant, sans les voir, toutes les merveilles dont se pare une belle matinée d'été, lorsqu'il aperçut au loin, devant lui, un homme qui, d'un pas rapide, se dirigeait, à travers champs, vers le château.

Il le reconnut aussitôt et ce fut comme une secousse électrique, qui le tira de son engourdissement.

Du même coup, la voix et les paroles qu'il avait entendues près du gué, sans y prendre garde, lui revinrent en mémoire avec une netteté parfaite ; c'était Béliard qui rentrait de cette course matinale, après un colloque en tête-à-tête avec un paysan.

L'étonnement de celui-ci, le pourboire donné, tout cela parut tout au moins bizarre à notre ami ; il flaira quelque intrigue et se promit d'être attentif.

Au moment où il arriva dans la cour du château, tout y était en mouvement ; chiens, chevaux, piqueurs, faisaient un brouhaha joyeux, au milieu duquel Béliard rentrant avait passé facilement inaperçu.

La marquise en ce moment montait en voiture, avec sa fidèle compagne, Mme de Grimaud. Jacques s'approcha pour la saluer, et tandis qu'il baisait la main de la vieille dame, il l'entendit demander où était Gabrielle dont il avait aussi remarqué l'absence au milieu du joli escadron féminin qui faisait ses évolutions autour de la châtelaine.

Juliette répondit que sa cousine était partie en avant avec Françoise et devait se trouver sur le passage de la chasse. On était habitué aux courses matinales de Gabrielle en compagnie de Françoise et personne ne songea à s'étonner.

Jacques regarda Béliard ; il était impassible, et ne semblait avoir rien entendu de ce qui venait d'être dit.

VII

La matinée était splendide, les chevaux pleins d'ardeur ; le départ fut magnifique. Ça et là on échangeait une réflexion sur une branche brisée, un arbre incliné par l'ouragan de la nuit, mais on

parlait peu; les matinées sont courtes en septembre, et l'on avait hâte de gagner le point où la chasse devait commencer.

On était entré sous bois depuis quelques minutes lorsqu'un jeune garçon de 15 à 16 ans, qui venait en sens inverse, chargé de bottes d'osier coupé sans doute dans un étang voisin, héla les cavaliers qui marchaient en tête, les avertissant que la route était barrée par plusieurs grands arbres que le vent avait abattus pendant la nuit.

Les chevaux pourraient bien passer sur les bords de la route, disait-il, mais la calèche de Mmo la marquise ne pouvait s'aventurer dans les fourrés. Heureusement, Louis, le major et Jacques connaissaient trop bien la forêt pour demeurer en peine : il suffisait de rebrousser chemin pendant un demi-kilomètre, pour trouver une autre route qui, sans allonger sensiblement la course, conduirait au même point; elle avait, l'inconvénient d'être en plein soleil mais par suite offrait la certitude de ne pas être barrée comme la première.

—Mais, Mlle de la Moraudière, dit Jacques en se tournant vers la marquise aussitôt après cette détermination prise. — Il faut la prévenir.

— C'est fait, mon bon ami, reprit Mme de Forville en désignant un cavalier qui se perdait déjà dans le lointain de la forêt, je viens précisément d'y envoyer Béliard.

Jacques bondit intérieurement et aurait volontiers étranglé M. de Roquetaillade et ses amis qui échangeaient de malicieux sourires. Depuis le départ du château, il avait cessé de songer aux paroles qu'il avait entendues le matin : *Quand je passerai avec la demoiselle, tu m'indiqueras le chemin que je t'ai dit.*

Qu'est-ce que cela signifiait Gabrielle avait-elle donc feint cette course matinale pour tenir la promesse faite dans le billet ? Mais alors pourquoi, à l'heure où il eût pu le plus facilement la voir sans attirer l'attention, Béliard était-il à causer avec un paysan? Quel besoin avait-il de le faire intervenir ? Ce n'était pas pour s'en servir comme guide puisqu'il parlait d'un chemin qu'il avait indiqué lui-même. C'était donc en trompant la jeune fille, et en dehors de sa volonté, que Béliard allait se trouver avec elle, séparé de la chasse.

Toute la jeune honnêteté de Jacques bouillonnait dans son cœur à cette pensée, et la probabilité que le billet avait été fabriqué par Béliard se représentait avec insistance à son esprit.

Tant que celui-ci avait été présent, il s'était contenu et ne se sentait le droit de rien faire, mais en le voyant profiter d'une circonstance peut-être moins imprévue pour lui que les assistants ne le croyaient, notre ami se demanda s'il n'avait pas le devoir d'empêcher Mlle de la Moraudière de tomber dans le piége qu'il soupçonnait. — Le mouvement rétrograde qu'on venait d'opérer avait renversé l'ordre de la cavalcade, et Jacques se trouvait alors en arrière. — Son parti fut pris aussitôt, et profitant d'un moment où personne ne s'occupait de lui, il poussa son cheval au milieu des fourrés, s'inquiétant peu des obstacles, et marcha droit vers la maison de la Michelette, indiquée dans la conversation du matin. C'était le seul moyen possible de regagner l'avance que Béliard avait sur lui. Il se maintenait au plus épais des halliers, préférant ne se montrer que si Gabrielle avait réellement besoin de sa protection, mais cette allure mystérieuse l'impatientait et sa mauvaise humeur s'en accroissait contre Béliard. — Sa connaissance parfaite de la forêt, qu'il avait parcourue cent fois à pied avec Louis de Sauvigny, lui permit d'arriver non loin de la petite habitation de la veuve avant que Béliard ne fût en vue ; Gabrielle, légère comme un oiseau, venait de remonter à cheval, malgré l'insuffisance des aides qu'elle trouvait là. Françoise reprenait vite le panier aux provisions, et s'en retournait au château, sachant sa jeune maîtresse sous bonne garde en attendant le passage des chasseurs. En effet, la Michelette, le visage tout rayonnant du calme que les largesses de Gabrielle lui avaient apporté. sûre de ne pas être chassée de sa pauvre cabane, avait trouvé la force de venir jusqu'à la porte et remerciait la charmante fille, en la bénissant mille fois, et celle-ci, toujours bonne et simple, pour mettre un terme aux actions de grâces de la Michelette, amusait les enfants qu'elle lutinait de sa cravache, ou bien se faisait donner les plus petits qu'elle promenait à cheval à leur grande joie.

Jacques était trop loin pour entendre ce qui se disait, car ayant aperçu le petit coupeur d'osier de tout à l'heure, assis sur le bord d'un sentier qui se perdait dans le bois, il était descendu de cheval et s'était glissé derrière un taillis, voulant savoir quel rôle allait jouer cet enfant ; mais de là il voyait le groupe formé par la jeune fille et la pauvre famille, et il se trouvait tout naturellement reporté au jour où, pour la première fois, dans une autre demeure, il avait aussi vu Gabrielle, éclairant tout, réjouissant tout autour d'elle de sa grâce et de sa bonté.

— Non, pensa-t-il, non, c'est un blasphème : elle n'a pas écrit billet !

A ce moment Béliard arrivait à toute bride, Jacques le vit s'approcher de Gabrielle, lui parler avec animation, faisant force gestes à l'appui de son discours.

La jeune fille, qui avait semblé d'abord fort étonnée, fit le mouvement d'une personne qui se soumet sans bien comprendre, et, prenant congé de Michelette et de sa famille, se dirigea avec son compagnon vers l'endroit où était assis l'enfant qui tressait mollement quelques brins d'osier.

— Nous y voilà ! pensa Jacques.

Tandis que les deux cavaliers s'approchaient, il entendit Gabrielle qui répondait, sans doute, à quelque phrase complimenteuse.

— Cela de la bonté? disait-elle ; allons donc, c'est la meilleure des joies qu'on puisse se donner, voilà tout.

— Quel dévouement, reprenait Béliard avec une expression d'admiration profonde, comme il vous a fallu être matinale !

— J'avais promis, vous le savez bien, continua Gabrielle avec enjouement. Ç'aurait été bien mal de désappointer les pauvres gens.

Cette fois le trait de lumière fut pour Jacques ; il n'en doutait plus : Gabrielle avait bien écrit le billet, mais non point pour Béliard ; et comme le premier mouvement de notre héros était généralement fort vif, peu s'en fallut qu'il ne bondît sur le misérable, pour le démasquer devant celle qu'il avait indignement calomniée. — Puis il songea que la colère est une imprudente conseillère et qu'il importait à la dignité de la jeune fille qu'elle ignorât l'infamie dont elle avait été l'objet. Mais il sentait son devoir de protection bien nettement tracé, aussi attendit-il en frémissant ce qui allait se passer avec le jeune paysan.

— Eh ! l'ami, — fit Béliard en s'adressant au jeune garçon, — indique moi donc le chemin le plus court pour arriver à la croisée des Chevrettes ?

L'enfant sembla se recueillir un moment, puis indiqua un chemin absolument contraire à celui qu'il fallait prendre.

— Qu'est-ce que tu dis donc, petit drôle ? cria Jacques en se frayant un passage à travers les branches d'un fourré. — Je voici fort heureux d'arriver à temps pour vous tirer d'embarras, continua-t-il sans paraître remarquer le mouvement

dépit que son arrivée avait provoqué chez Béliard, la marquise m'a dit que vous étiez venu avertir mademoiselle du changement d'itinéraire, et sachant que vous ne connaissiez pas parfaitement la forêt je suis accouru, et ce n'était pas inutile, comme vous le voyez, car cet enfant allait vous faire faire fausse route.

— Oh ! oh ! — dit Gabrielle en riant — quel bonheur que vous nous ayez rejoints ! — Pour moi, je suis absolument incapable de me diriger dans l'intérieur de la forêt; nous voyez-vous, M. de Béliard et moi, errant à l'aventure toute la matinée ? Quel sermon m'aurait fait ma sage cousine ! Heureusement que me voilà maintenant toute une escorte...

— Mais, interrompit Béliard, qui depuis un moment mordait sa moustache et tortillait rudement son fouet, êtes-vous bien sûr, monsieur, que ce soit cet enfant qui se trompe et non pas vous ?

— Si sûr que je le défie de répéter ce qu'il a dit tout à l'heure, s'écria Jacques en regardant Béliard de telle façon que celui-ci crut devoir chasser avec soin une mouche absente sur le cou de son cheval.

— Ah ! dame ! dit le jeune garçon avec embarras, en tournant son prétendu travail entre les mains, dame ! on peut bien se tromper queuq'fois.

— Se tromper, oui, mais pas tromper les autres, reprit Jacques qui n'aurait pas été fâché de l'obliger à se trahir.

Mais le cheval de Béliard, dont les éperons auraient peut-être pu dire pourquoi, faisait de telles escapades, qu'il n'était pas prudent de prolonger la halte.

— Eh ! mon Dieu ! mon cher monsieur, dit celui-ci, laissez donc là cet imbécile, Mlle de La Moraudière attend.

— En effet, mademoiselle, M. de Béliard a raison ; veuillez m'excuser, je suis à vos ordres à l'instant. — Rob-Roy, *come here*, dit Jacques, en se tournant vers le taillis où il avait mis pied à terre quelque minutes auparavant.

Le cheval s'avança, humant l'air de ses naseaux mobiles, et vint s'arrêter devant son maître qui, d'un bond aussi souple que vigoureux, se trouva presque aussitôt en selle.

— Joli talent de dompteur! — marmotta Béliard d'un ton sardonique.

Jacques feignit ne pas entendre; il s'inclina vers Gabrielle en se découvrant.

— Mademoiselle! dit-il. — La jeune fille, qui avait commencé par rire de l'erreur où elle avait failli tomber, avait peu à peu senti, à l'attitude des deux hommes, qu'il y avait là quelque chose d'insolite, et, gênée de ce qu'elle ne comprenait pas, avait ensuite gardé un silence un peu raide.

Elle salua de la cravache à l'invitation de Jacques, toucha légèrement son cheval, rendit la main, et tous trois partirent rapidement dans la direction que Jacques indiquait.

Tout ce que nous venons de raconter n'avait pris relativement que peu de temps ; les trois cavaliers purent donc, en poussant leurs montures, rejoindre promptement le gros des chasseurs. Des exclamations d'étonnement accueillirent Jacques, dont on n'avait pas compris la brusque disparition.

Béliard qui, comme les chats de bonne race, savait toujours retomber sur ses pieds, répondit avec une aisance parfaite :

— Ma foi! il est certain que, sans M. Lemaistre, je ne sais quand nous serions revenus. Vos paysans, marquise, sont si Normands, qu'ils ne peuvent même pas indiquer clairement un chemin. Et grâce à l'un d'eux, j'étais en grand danger de m'égarer, quand votre jeune ami est arrivé. Il paraît que, même dans l'itinéraire, M. Lemaistre veut être notre Mentor à tous, et je n'aurai garde d'oublier le service qu'il m'a rendu ce matin.

Cette dernière phrase, prononcée du ton le plus naturel, ne provoqua aucune réflexion dans le camp féminin, mais la partie masculine, qui se trouvait à gauche de Jupiter Béliard, put contempler la pointe de la moustache et du sourcil gauche soulignant nettement cette promesse de souvenir.

Quelques-uns se regardèrent comme des gens qui aperçoivent un nuage de mauvais augure à l'horizon, mais Jacques, qui d'ailleurs avait parfaitement compris, parut absolument indifférent à ce jeu de physionomie.

Gabrielle, sur qui cet incident n'avait que trop attiré l'attention contre son gré, s'empressa de détourner la conversation.

Et la marquise, dont la plus grande préoccupation était de ne pas voir la chasse retardée, avait volontiers clos l'incident, en ne lui accordant pas autrement d'importance.

La journée fut d'ailleurs admirablement conduite. Au lieu du sanglier qu'on espérait, sans y compter absolument, on en rapportait deux sur les civières.

Béliard s'était montré stratégiste habile, Louis de Sauvigny et

Jacques avaient rivalisé d'élégance et de souplesse aux passages les plus difficiles, mais entre tous — le major l'affirmait en autorité compétente — Jacques avait été superbe de coup d'œil, de précision et de sang-froid.

Il avait, paraît-il, en attaquant le dernier sanglier et pour l'obliger à faire tête aux chiens, opéré une volte comme on n'en voyait pas une en vingt-cinq ans.

La marquise était ravie, et n'ayant pu suivre tous les incidents de la chasse, se les faisait raconter dans les moindres détails.

Le retour fut d'ailleurs des plus animés, et le dîner, un peu retardé par la toilette des amazones, n'en fut que mieux fêté par les appétits, que le grand air, le mouvement et le succès, avaient prodigieusement ouverts.

Cependant, la fatigue était grande pour tous, et Mme de Forville, qui, pour rien au monde, n'eût avoué la sienne, prétexta volontiers de celle des autres, pour abréger la soirée et congédier son monde, avec le sans-façon que son âge et sa bonne grâce avaient fait accepter de tout son entourage.

— Allons, — dit-elle, au moment où elle embrassait Gabrielle, — allons, bonsoir, petite incorrigible : ne pouviez-vous envoyer Françoise toute seule, au lieu de vous lever avant le soleil ? Un peu plus, vous nous faisiez manquer le sanglier. Ah ! pour le coup, je m'étais bien promis de ne plus vous donner quoique ce soit pour vos pauvres.

Un léger petit coup de doigt sur le front de la jeune fille servit de conclusion au réquisitoire de la marquise.

Gabrielle aurait bien voulu échapper à l'attention générale, ainsi attirée vers elle; mais, sans trop savoir pourquoi, elle saisit avec empressement l'occasion qui se présentait de ne pas laisser subsister plus longtemps le petit mystère établi entre elle et Béliard, la veille au soir. Aussi, tout en riant, déclara-t-elle à la marquise que, si cela s'appelait être coupable, il fallait que tout complice en portât aussi la responsabilité, et que M. de Béliard était convaincu non-seulement de l'avoir implorée en faveur de Michelette, mais de s'être chargé en personne de lui faire tenir sa promesse.

— Nous canoniserons Béliard la semaine prochaine. dit gravement la marquise, et elle déposa un baiser en manière de verdict au milieu des folles boucles blondes qui s'abattaient sur le front de la jeune fille.

VIII

— Eh bien, messieurs, dit le major en riant d'un air capable et enchanté, au moment où les hommes se retrouvèrent entre eux en quittant le salon. Voilà ce qu'on peut appeler un bel aplomb? Qu'en pense mon saint ami? poursuivit-il en se tournant vers Jacques.

Celui-ci qui, depuis la scène de la forêt, se gourmandait de n'avoir pas encore trouvé le moyen de disculper la jeune fille, n'eut garde de laisser échapper cette occasion.

— Je pense, dit-il d'un ton qu'il s'efforçait de rendre calme, qu'après ce que nous venons d'entendre M. de Béliard sera le premier à reconnaître qu'il a évidemment mal interprété le billet qu'il nous a communiqué hier au soir.

Béliard, qui considérait Jacques comme un adversaire indigne de lui et qu'il pouvait réduire au silence par tel argument qu'il lui plaîrait de choisir, ne daigna même pas répondre à la question qui lui était posée ; et comme un acteur qui s'écoute avec plaisir détailler des effets savamment étudiés, il répondit négligemment, et en phrases coupées, tandis qu'il mettait tous ses soins à bien envelopper sa précieuse personne pour aller fumer un cigare au dehors. Il s'étonnait que M. Lemaistre, auquel il ne connaissait, jusque-là, aucun droit de défendre Mlle de la Moraudière, vînt prendre parti dans une affaire sur laquelle chacun devait avoir une opinion faite.

— Je ne veux pas savoir, monsieur, s'il s'agit de Mlle de la Moraudière ou d'une autre personne, dit Jacques avec un calme apparent ; il s'agit ici de la vérité, dont tout homme d'honneur peut et doit se faire le champion.

— Don Quichotte n'aurait pas mieux dit ! exclama Béliard avec une admiration quelque peu impertinente.

— Don Quichotte, si vous voulez, monsieur, je ne m'en tiens pas pour blessé, car c'est un type de droiture et de loyauté. Mais je vous le demande de nouveau : ne croyez-vous pas que vous vous êtes trompé hier ?

—Allons, mon cher monsieur, reprit Béliard d'un air bon enfant, ne me forcez pas à faire ma glorification personnelle, ou à prendre vos instances au sérieux !

—C'est donc moi qui leur donnerai la gravité qu'elles méritent, dit Jacques en éclatant enfin, poussé à bout par ce sarcasme dédaigneux et cette audace cynique.

On n'a pas impunément vingt-cinq ans, un sang chaud qui bouillonne dans les veines et précipite les mouvements d'un cœur épris de la vérité et aussi, et peut-être surtout, de la femme dont la cause est pendante.

— Ainsi, dit-il en s'adressant aux assistants, M. de Béliard était si convaincu que ce billet s'adressait à lui que, presque à l'heure indiquée pour ce prétendu rendez-vous, il préparait le moyen de se faire un tête-à-tête forcé avec la personne qui avait écrit ce billet!

Et d'une voix véhémente, notre ami raconta la scène qui s'était passée le matin près du moulin, et ajouta avec énergie :

— Cela, messieurs, je l'ai entendu, entendu de mes deux oreilles, et je vous en fait juges.

— Botte pour botte, pensa Béliard que rien ne démontait : ou je le ferai mentir à ses principes, ou je le déconsidérerai aux yeux de tous. — Alors d'un ton méprisant et en laissant tomber une à une ses paroles :

— Mon petit monsieur, dit-il, dans la compagnie à laquelle vous appartenez la calomnie est une arme trop usitée pour que je m'étonne de la voir entre vos mains ; mais, je suis surpris que vous n'ayez pas songé à la façon dont de telles insultes se réparent?

La moustache et le sourcil jouaient alors le rôle le plus énergique.

— Car vos principes vous retiendraient sans doute? ajouta le drôle en appuyant.

Jacques pâlit, son cœur se serra, non pas qu'un duel en lui-même fût capable de l'intimider, il avait affronté sans trouble bien d'autres dangers; mais Béliard avait dit vrai et sa jeune fougue et sa naïve doctrine lui avaient laissé croire qu'un misérable dévoilé était un ennemi hors de combat.

Fort de la vérité, de son honnêteté indignée, il avait cru le coupable courbé sous un jugement mérité. Il avait oublié les ressources et les compromis du monde, qui refont l'honneur d'un infâme dans le sang d'un honnête homme. Béliard avait dit vrai : d'après les idées reçues en pareille matière, il lui devait ou une réparation, ou la rétractation de ses paroles.

Se rétracter? Il n'y songeait même pas : ce serait mentir!

Réparer selon le monde ?... Il se trouvait pour la première fois en pareille occurrence.

Bon, aimable, droit, facile et simple en toutes choses, ce charmant et sympathique garçon n'avait jamais eu une affaire avec personne.

Il resta muet un moment, sentant toute l'importance du premier mot qu'il allait prononcer.

Béliard triomphait.

— Vous hésitez? J'en étais sûr, ajouta-t-il en se tournant vers les assistants. Je ne puis donc pas, reprit-il d'un ton sardonique, espérer l'honneur de me mesurer avec vous? Mais — ceci fut prononcé froidement et résolûment — je me réserve le droit de dire où bon me semblera, que M. Jacques Lemaistre a besoin d'aller à l'école des gens d'honneur.

Le premier moment de la surprise était passé pour Jacques, il s'était retrempé dans ce for intérieur où jamais un mauvais sentiment, une bassesse n'avait pénétré et ce fut de toute la hauteur de sa jeune et vaillante vertu qu'il adressa ces mots à Béliard :

— L'honneur d'un homme, monsieur, consiste à faire son devoir; je saurai faire le mien.

Les assistants étaient restés témoins muets de cette scène, qu'ils n'avaient pu ni prévoir, ni empêcher. Les impressions étaient diverses; aucun ne doutait de la sincérité de Jacques; mais certains pensaient qu'il avait pu se tromper, et il leur répugnait d'admettre l'infamie de Béliard, leur type, leur idole; d'autres n'étaient pas fâchés de voir que ladite idole pouvait bien avoir des pieds d'argile.

Le major, qui, de coutume, ne pensait pas grand'chose, ne pensait rien du tout ce soir-là, si ce n'est qu'avec tous les autres il était d'accord que cela ne pouvait finir que par « un bon coup d'épée ».

Quant à Louis de Sauvigny, sa confiance absolue en Jacques ne lui avait pas laissé de doute un instant ; aussi, dès qu'ils furent montés en voiture, ce fut, de sa part, un torrent d'imprécations, de questions et d'étonnements dont Béliard faisait tous les frais. Jamais il n'avait eu pour lui grande sympathie, et il lui en voulait dans cette circonstance d'obliger son ami aux chances toujours graves d'une « affaire d'honneur », selon l'expression consacrée ; car pour lui aussi le duel était inévitable ; mais, de ces divers sentiments au mépris, il y aurait eu encore un abîme si ce n'eût été Jacques qui affirmait l'infamie de cet homme.

Louis se fit tout raconter par Jacques lui-même ; puis, en arri-

vant au château où chacun allait rentrer chez soi, il lui serra les deux mains avec une émotion qu'il ne parvenait pas à cacher.

— Mon vieux Jacques, dit-il, mon brave ami, tu vas donner, j'espère, à ce brigand, une leçon dont il se souviendra?

Jacques fit un geste de doute.

— Comment! Quoi? Tu hésites? Tu ne sais pas, tu ne sens pas, toi, la bravoure, l'honneur même, que tu ne peux pas refuser à un homme la satisfaction qu'il te demande?

Ah! je sais bien... reprit-il avec impatience, tu vas m'objecter que c'est défendu... la loi, le pêché... Mais, est-ce qu'il y a une loi qui puisse t'obliger à te déshonorer? Que diable! je ne suis pas un saint, mais je ne suis pas un athée non plus. Je crois en Dieu, et je reconnais que nous lui devons quelque chose.

Jacques, malgré la gravité de la situation, ne put s'empêcher de sourire.

— Mais, Dieu ne demande pas cela, continuait Louis avec véhémence; jamais on n'a dit que l'Église ait réprouvé la guerre? Eh bien, le duel, c'est une guerre à deux, voilà tout; et ta force exceptionnelle comme tireur rend la chose parfaitement admissible même pour toi. Tu sais à l'avance que tu ne le toucheras que quand et comme tu le voudras. Tu lui feras une égratignure, un rien, à la main ou au bras; il sera vexé, l'honneur sera sauf, et ta conscience n'aura pas eu à se troubler un instant.

— Mon bon Louis, je sais d'où vient tout ce que tu me dis et je le reçois du fond du cœur; mais tu sais, toi aussi, que je ne peux pas faire des accommodements avec mon devoir. Jamais je n'ai eu encore à peser mûrement cette question. — Là! je ne sais pas encore à quoi je me résoudrai, je vais y réfléchir.

— Réfléchir, malheureux! Pense donc que c'est une tache que tu mets à ton nom, que tu infliges à ton père, à tes amis, à moi; c'est ta vie entière que tu joues! Et pourquoi, mon Dieu? Pourquoi? Puisque je te dis que tu es sûr de ne pas le tuer, ce n'est donc pas une faute. Eh! morbleu, tu en fais bien quelques-unes de temps en temps, malgré ta grande vertu; eh bien, une petite de plus ou de moins... une toute petite... là... qu'est-ce que cela fait? Et au moins...

— Tu as une théologie tout à fait réjouissante, mon vieux! reprit Jacques qui riait malgré lui de la façon dont son ami arrangeait les choses. — Mais que veux-tu? Je suis incorrigible. Parbleu! je ne sais que trop que je me laisse reprendre à mille choses

que j'avais résolu de ne pas faire; mais c'est parce que je m'oublie, et ce n'est pas de parti pris que je marche sur la loi. Ça, j'espère bien ne le faire jamais. Mais, calme-toi; moi, je te promets de tout peser sans idée préconçue et de voir ce que je puis faire. Ah! sois tranquille, ton vieux Jacques n'est pas très-paisible, tu le sais, et s'il ne suivait que sa propre impulsion, ce gredin... Allons, bonsoir, va dormir; de toute façon la journée de demain sera rude.

— Jacques, Jacques... Tiens, non, je ne veux plus rien dire, mais tu me comprends! — A demain.

Les amis échangèrent encore de vigoureuses poignées de mains, et chacun rentra chez soi.

IX

Un quart d'heure après, Louis revint sur la pointe du pied près de la porte de Jacques et écouta un moment; on n'entendait aucun bruit.

— Dormirait-il déjà? pensa-t-il. — Voyons un peu s'il y a de la lumière? Et il se pencha pour regarder par le trou de la serrure. Il vit Jacques debout, les bras croisés, immobile devant un grand crucifix, sur lequel il tenait les yeux fixés.

— Ah! ça voyons! Qu'est-ce tu fais-là? debout comme un saint dans sa niche? dit-il en entrant brusquement.

— Tu le vois, répondit Jacques, je cherche des inspirations aux bonnes sources...

— Écoute, moi j'ai eu une idée qui arrange tout, et je viens te la communiquer.

— Je ne sais pas, dit Jacques en riant, si je dois beaucoup compter sur ton orthodoxie.

— Si, si, parfaitement, tu vas voir! —Je vais trouver demain les témoins de Béliard, et je leur annonce que j'entends me mettre en ton lieu et place, moi, dont la conscience me laisse libre à cet égard.

— Allons donc...

— Laisse-moi dire!... Je tiens assez proprement une épée ou un pistolet, et les grands airs de matamore de Béliard ne m'effarouchent que médiocrement. J'ai dans l'idée qu'il vit sur une réputation qu'il s'est plu à embellir, et je ne serais pas fâché de voir cela un peu par moi-même.

— Mais, Louis...

— Attends-donc que j'aie fini...

— Que tu le battes, toi, cela ne prouvera pas grand'chose à ceux qui te connaissent; mais, que moi je lui donne son compte, cela me fera grand honneur et cela rabattra sa jactance. Je tiens essentiellement à me donner ce plaisir: ainsi... tu le vois, c'est un service, mais un vrai service que je te demande.

— Il est impossible de mentir avec plus d'aisance et d'honnêteté, mon pauvre camarade, dit enfin Jacques, en laissant tomber sa longue main nerveuse sur l'épaule de son ami, et le tenant à distance comme pour mieux contempler sa physionomie, fine d'ordinaire, mais embellie en ce moment par tous les bons sentiments qu'elle exprimait. Je t'ai laissé aller jusqu'au bout, puisque tu le voulais, mais je n'avais pas besoin de cela pour savoir de quoi tu es capable en fait de dévouement et de vaillance. Ah ! que je t'aime bien mieux comme cela que quand tu poses en sceptique ! Va, tu es le plus noble païen qui se puisse voir !

— Il ne s'agit pas... commençait Louis.

— Maintenant, quant à ton offre en elle-même, reprit Jacques, c'est, je t'en demande bien pardon, aussi ingénieux d'apparence qu'inepte au fond.

— Hein !!... eh bien, a-t-on jamais vu ?...

— Tais-toi ! c'est à mon tour de parler. Tu ne vois pas que cette manière de sauver mon honneur est le plus sûr moyen de me déshonorer? Comment donc ! Mais, ce serait tout à fait « gentleman » ! On attire la colère d'un homme sur soi, à tort ou à raison, et puis, crac... on disparaît, et on charge le voisin d'en porter les conséquences.

— Mais...

— Laisse-donc, ce n'est pas soutenable, — continuait Jacques en s'animant. — Je me battrai, sois tranquille et tu seras content de moi, je t'en réponds...

— Allons donc ! s'écria Louis, courant à son ami pour l'embrasser, t'en voilà venu où je te voulais, je retrouve mon Jacques, cela ne pouvait pas...

— Attends ! dit celui-ci, avec son énergie calme. Je me battrai et tu seras content de moi, je l'ai dit, je le jure..., si vraiment il y a lieu de se battre ; et voilà ce que je ne sais pas encore.

Louis tomba sur son siége avec découragement.

— Tu ne le sais pas? dit-il en secouant la tête.

— Non, je ne le sais pas ; parce que je ne vois pas, dans ce fait qu'un homme est un misérable et qu'il m'a fallu le lui dire, une raison suffisante pour que j'aille encore, au besoin, lui prendre sa vie ou sacrifier la mienne !

— Si j'ai calomnié cet homme, qu'il le prouve, son honneur sera relevé, et j'y perdrai le mien, mais quand l'un de nous deux sera couché à terre, cela ne fera pas un honnête homme de celui qui était un infâme une heure avant !

— Mais, malheureux, tu ne sais pas à quoi tu t'exposes en essayant de te mettre au-dessus des jugements du monde !

— Ah ! si, par exemple ! reprit Jacques avec un sourire un peu amer, si.... cela je le sais, pour l'avoir subi déjà depuis cinq ou six ans que j'y suis entré, dans ce monde. Ah ! ça tu n'as donc rien vu ou rien compris de ce qui se passe en moi, près de qui tu as vécu tant d'années ? Je ne suis pourtant pas tellement maître de moi-même que tu n'aies pas pu deviner ou entendre à certaines heures au fond de mon être le bouillonnement de toutes ces choses que, dans le monde, on recouvre d'un vernis d'innocence de convention pour pouvoir se les permettre. Tu te figures, alors, quand tu me plaisantes souvent sur ce que tu appelles ma vertu, que c'est par goût que nous autres, chrétiens, nous respectons nos lois et celles des hommes? Tu t'imagines, mon pauvre bon ami, que, tout comme d'autres, nous n'aimerions pas la vie facile, sans entrave pour toutes ces bonnes petites passions que vous caressez si doucement?

Tu t'imagines que nous sommes faits d'une pâte, d'un sang particulier ? Tu crois que nous sommes exempts des appétits violents qui règnent en ce monde, que nous sommes calmes et froids par pauvreté de nature ?

Louis regardait avec stupeur son ami, dont la voix s'était élevée à une puissance extraordinaire, dont chaque mot vibrait comme un projectile contenu avec force et qui s'échappe enfin; dont les yeux, le visage, la personne entière, laissait deviner la flamme intérieure. On eût dit qu'il voyait Jacques pour la première fois, et cherchait à le bien connaître.

— Tiens, viens ici, continua Jacques, mets ta main là, et dis-moi si tu ne sens pas battre dans cette poitrine assez de colère pour pulvériser tous les Béliard du monde, assez de force, de jeunesse et de vie pour goûter avec une ardeur folle toutes les joies de la terre?

Puis, s'arrêtant tout à coup :

— Allons, reprit-il, en riant de lui-même et quelque peu pâli par le débordement de ses pensées intérieures, je m'emporte comme un fou ; c'est ta faute aussi...

— Eh bien, mais... cela ne va pas mal quand tu t'y mets. Voyez-vous ce petit saint-n'y-touche ? fiez-vous donc aux apparences ! s'écria à son tour Louis revenu de son premier étonnement et bien aise de dissimuler son émotion, plus profonde qu'il n'aurait voulu le laisser paraître. — Du diable si je me serais jamais figuré des tempêtes pareilles au fond de ce beau lac si calme à la surface. Ainsi, c'est vrai ?... là sans farce... ça t'amuserait d'aller comme ça... un peu... à droite et à gauche... à gauche surtout ?...

— Allons, ne me fais pas poser, mauvais sujet, — dit Jacques tout à fait redevenu maître de lui,— tu m'accorderas cette justice que je n'abuse pas des grands effets, dans l'habitude de la vie, et si je me suis laissé aller aujourd'hui à te montrer le fond de moi-même, c'est que tu touchais justement sur le point le plus grave, le plus difficile, pour les gens qui ne veulent pas faire comme tout le monde: c'est de se sentir sans cesse, par la force même des choses ou des circonstances, au ban de la société ! On ne fait pas comme tout le monde, on se singularise, chacun vous jette sa petite ou sa grosse pierre en passant, pendant que vous êtes là, l'arme au bras, à voir défiler devant vous le fruit défendu sous toutes ses formes. C'est une persécution incessante, ce sont des moqueries sourdes, des airs de pitié indulgente, de petits riens ; de même, chaque Lilliputien n'avait fixé à terre qu'un cheveu, et cependant Gulliver était prisonnier ; cela vous paralyse souvent, cela, mon cher, cela éloigne plus d'un ami de vous...

— Allons donc ! s'écria Louis.

— On n'a pas tous les jours des Louis de Sauvigny auprès de soi, dit Jacques avec un bon sourire, cela nuit à votre carrière, on devient, sans que cela paraisse, une espèce de paria ; surtout si on a le malheur de prendre les choses tragiquement.— Il n'y a qu'une bonne manière de faire, c'est de n'avoir jamais l'air d'y prendre garde ; c'est ce que j'ai fait, et voilà pourquoi je suis le garçon le plus heureux du monde. Mais pour cela, mon bon ami, pour réagir et lutter contre ce Protée qui s'appelle tout le monde, les conventions, les usages, crois bien qu'il faut une bonne dose d'énergie, et, ajouta Jacques en plaçant ses deux mains sur les

épaules de Louis, le regardant bien en face et souriant avec sa bonhomie habituelle, je crois pour ma part qu'on a alors au moins autant le droit de se dire un homme, que quand on se laisse aller à tout ce qui flatte vos petites ou grandes passions.

— Ma parole, dit Louis en se levant, tu aurais dû te faire avocat, tu as manqué là, une belle vocation. J'avoue que moi, qui ne me laisse pas déferrer facilement, je ne trouve pas grand' chose à te répondre. Je ne dis pas que tu aies raison, fais bien attention, je ne dis pas cela, mais, ma foi !... je ne me chargerais pas non plus de prouver que tu te trompes.— Eh, bien, avec tout cela, où en sommes-nous? Nous battons-nous, ne nous battons-nous pas?

— Je n'en sais rien, je te l'ai déjà dit. Ah ! parbleu, s'il ne s'agissait que de mon goût personnel, ce ne serait pas long et, comme tu le dis, n'étant pas trop maladroit, je me donnerais le plaisir de souffleter ce gredin sur toutes les faces, du plat de mon épée ; après quoi, je lui apposerais l'égratignure demandée, à un endroit qui ne lui permettrait pas de déguiser sa blessure dans le monde.

La jeunesse ne perd jamais ses droits, et les deux amis riaient comme deux enfants à cette pensée. Mais Louis, revenant à son sujet, dit en forme de conclusion et avec impatience :

— Ainsi, tu vas passer la nuit à épiloguer sur les lois divines et humaines?

— Peut-être bien, répondit Jacques; en tous cas, ce que je puis t'affirmer, dussé-je te faire rire aux larmes, c'est que je vais demander là-haut la lumière... et que je l'obtiendrai... Là, j'en étais sûr, le voilà près d'éclater de rire. Aussi bien, cela vaut mieux pour nous souhaiter le bonsoir. — Eh ! mon Dieu, poursuivit-il en souriant, les chevaliers d'autrefois passaient la nuit en prières avant de s'engager dans une vie dont l'honneur était la première loi ; moi, je ferai comme eux, c'est mon honneur qui est en jeu... reste à savoir au juste où il perche ce soir pour le dénicher.

Les deux amis se serrèrent la main.

— Drôle de corps ! murmura Louis en regagnant sa chambre.

C'est ainsi que se manifestait le sentiment d'admiration profonde et d'émotion qui venait de s'ajouter, dans son esprit et dans son cœur, à toute l'affection et l'estime qu'il avait déjà pour son ami d'enfance.

Drôle de corps, répétait-il un quart d'heure après, en proie aux réflexions qui se heurtaient indécises dans son cerveau, et, désespérant d'y rien comprendre, il se retourna une bonne fois sur son oreiller et s'endormit paisiblement.

Pendant ce temps, Jacques avait repris sa promenade méditative, fréquemment interrompue par de nouvelles stations semblables à celle où Louis l'avait trouvé devant le vieux Christ d'ivoire tout roussi par le temps.

X

Lorsque de sang-froid et de sens rassis on étudie certaines questions, on prend facilement les décisions les plus parfaites, on plane avec une tranquille satisfaction de conscience au-dessus du vulgaire, de même que certains auteurs, voyageant sur la carte, paisiblement assis dans un fauteuil, racontent volontiers que jamais ils n'ont changé leurs habitudes, quelque part qu'ils aient passé, tandis que les pionniers qui se sont mêlés à la vie des peuples qu'ils ont combattus ou visités se sont vus forcés parfois d'adopter des usages qui, dans certaines contrées, peuvent avoir leur raison d'être.

C'était là ce que pensait Jacques Lemaistre, lorsqu'il se retrouvait seul en face de la réalité. — Aussi ce furent de cruelles heures, pour lui, que celles qui s'écoulèrent avant le retour du jour.

Comme chrétien et en principe, il n'avait jamais hésité à considérer le duel comme impossible; mais sous le coup de l'injure et de l'indignation, repassant dans son esprit les menaçantes prévisions de son ami, il s'interrogeait de nouveau avec angoisse. — Plus les théories du monde sont absurdes et plus il tient à les imposer. Cela a beau être inepte, révoltant, inique, le plus honnête homme du monde, pour peu qu'il plaise à un fat de l'insulter, même sans motif, sera déconsidéré, banni, montré au doigt s'il ne lui donne pas satisfaction en se rendant coupable. La société, mère tendre et juste, déshéritera l'un de ses enfants parce qu'il aura respecté les lois qu'elle a faites.

Fallait-il donc encourir cette réprobation ? N'y avait-il pas des considérations d'un ordre tellement élevé, tellement impersonnel qu'elles permissent de se placer au-dessus de la loi ?

Jacques avait-il bien le droit d'exposer à la raillerie et à l'in-

sulte le nom qu'il portait ? N'allait-il pas abreuver d'amertume les derniers jours du vieux soldat sans peur et sans reproche qui avait passé sa vie à défendre, les armes à la main, l'honneur du pays ?

L'honneur militaire si ombrageux, si pointilleux, n'allait-il pas se réveiller et mettre un abîme de mépris entre lui et l'homme qu'il chérissait le plus au monde?

N'était-ce pas, d'autre part, la vérité, l'honneur même qu'il défendrait, comme jadis les vieux paladins?

Et puis enfin, il faut bien le dire, le doute ne lui était plus permis sur certaines de ses impressions intimes, il l'avait bien compris lorsque, mis en demeure par Béliard de se rétracter ou de lui rendre raison, sa première et unique pensée avait été de se demander ce que penserait de lui Gabrielle si elle apprenait qu'il eût reculé devant une rencontre?

On n'est guère solennel avec soi-même ; aussi c'était avec une bonhomie triste et un peu amère qu'il constatait sa défaite : — Allons, mon pauvre garçon, c'est bien fini, te voilà pris, et il n'y a pas lieu d'être fier, car cela vous amollit terriblement. S'il ne s'agissait que de répondre à des hommes, je ferais comme tant d'autres fois où je les ai laissé rire; mais penser qu'elle, dont j'achèterais un sourire, un regard, en me traînant à genoux comme un chien,— car c'est comme cela, il n'y a plus à se faire d'illusion ! —penser qu'elle me prendra en pitié, en mépris... j'aimerais mieux qu'elle m'eût en horreur, cela peut comporter quelque grandeur ; mais non, je serai à ses yeux un être sans dignité, sans consistance, un prétexte à faire de l'esprit, pour tous ces... et elle en rira peut-être, elle en rira : Ah! . . . . . .

. . . . . .

Il bondissait presque à cette pensée, et si Béliard se fût trouvé là, le sentiment du devoir, si profond pourtant chez notre ami, eût bien pu faire place un instant à la colère.

Mais il n'était en présence que de lui-même, et obligé non pas d'agir, mais, ce qui est autrement difficile, de prendre une décision, seul à seul avec lui-même, avec le devoir, face à face avec toutes ses conséquences effrayantes.

C'était peut-être sa vie entière qu'il sacrifierait, c'étaient toutes les affections qu'il avait au monde et dont l'une venait de surgir en lui, tout éblouissante d'attrait et d'une magie inconnue.

Le malheureux se débattait dans cette lutte étrange où lui-

même portait tous les coups, fournissant des armes à celui des deux partis qui semblait faiblir, c'était presque l'agonie de sa jeunesse, de ses joies, de ses espérances à laquelle il assistait, ou bien c'était celle de sa conscience qui allait succomber sous le poids des terreurs de son orgueil ou de sa tendresse.

Il marchait à grands pas, puis s'arrêtait tout à coup, pour reprendre encore sa marche précipitée; de larges gouttes de sieur perlaient sur son front, et pourtant, il avait froid et tremblait par instants.

— Mon Dieu! dit-il un moment à voix haute.

Ce fut comme un écho, qui le réveillait d'un cauchemar.

Dieu!

Il voulait prier, avait-il dit à Louis, mais la prière c'est déjà une soumission, une acte de confiance, d'abandon en Celui qui est le maître des cœurs et des consciences, et au lieu de cela il avait passé la meilleure partie de cette nuit à accumuler sous ses yeux non pas les moyens de faire son devoir, mais les douleurs qui pouvaient l'en détourner.

— Mon Dieu! répéta-t-il en tombant à genoux les yeux fixés sur le crucifix. Je ne sais plus, je ne vois plus, aidez-moi Seigneur, et faites de moi selon votre volonté.

Dieu n'est rude qu'aux rebelles; il étendit sans doute sa main paternelle vers l'enfant qui se remettait entre ses bras; un calme subit se répandit dans l'âme du jeune chrétien, tandis que les chœurs célestes chantaient l'hymne de la paix promise dès cette vie aux hommes de bonne volonté.

Le front posé sur ses mains, appuyé au meuble près duquel il se trouvait, le jeune homme fut peu à peu gagné par le sommeil. — Il en fut tiré par les gazouillements animés d'une nichée d'oiseaux qui s'ébattait sur un arbre placé près de sa fenêtre demeurée ouverte. — Les bougies qui l'éclairaient pendant la nuit s'étaient consumées entièrement, et le jour commençait à poindre, jour blafard encore, sans chaleur et sans couleur.

Il lui sembla que c'était l'image de sa vie à venir. Mais chassant aussitôt ce retour de défaillance, il se leva résolu, après un dernier regard à celui qui, pour racheter l'homme coupable, a su dépouiller les splendeurs et les béatitudes divines.

XI

Quelque pénible qu'il soit de revenir aux choses de la terre après certains élans qui semblent pour un instant avoir mis l'âme en contact avec le monde surnaturel, c'est toutefois une des nécessités de la vie en ce monde. Jacques, dont l'un des grands charmes était la parfaite simplicité, reprit tout naturellement le mouvement de la vie habituelle et procéda à sa toilette avec les mêmes soins que de coutume ; il faut même avouer qu'il mit une certaine recherche dans le choix du costume qu'il endossa ce matin-là.

Puis, quand l'heure lui parut assez avancée, il alla frapper chez Louis.

Celui-ci, après avoir reposé quelques heures, de ce bon sommeil qui est un des priviléges de la jeunesse, même au milieu des plus vives préoccupations, s'était réveillé, poursuivi, malgré tout, par le souci de ce que la journée qui commençait pouvait amener de fâcheux pour son ami.

— Ah ! te voilà, dit-il en voyant celui-ci entr'ouvrir sa porte, eh bien?...

— Du calme, mon bon ami, lui dit Jacques en souriant ; ne parlons pas de choses qui agitent, ne me demande rien pour le moment.

— Ah ! pensa Louis avec découragement, il ne se battra pas.

— Descends avec moi, j'ai un service à te demander. Ceux de ces messieurs qui auront été choisis par Béliard vont évidemment venir tout à l'heure. Donne des ordres pour qu'on nous les amène, et, nous deux, allons faire un petit assaut de tir.

— Parbleu, dit Louis de mauvaise humeur, c'est bien la peine, comme si tu ne me battrais pas toujours.

— Qui sait, reprit Jacques, les soucis, les émotions, tout cela peut bien m'avoir rouillé.

Cette fois ce fut un soupir de soulagement qui s'échappa de la poitrine de Louis de Sauvigny.

— Allons, il se battra !

Les deux amis descendirent dans une pièce du rez-de-chaussée, et tandis que Louis sonnait pour transmettre des ordres de Jacques, celui-ci faisait son choix dans la belle collection d'armes qui tapissait les murs de cet appartement, assez improprement nommé

cabinet de travail. Peu de livres, un bureau trop en ordre, un arsenal de fumeur, mais surtout un vrai musée d'armes anciennes et modernes, lui aurait bien plutôt mérité le nom de salle d'armes.

Il est vrai que le principal travail de Louis de Sauvigny consistait, lorsqu'il était à Paris, à passer quelques heures dans une salle d'escrime ou au tir, après quoi, trouvant la journée suffisamment utilisée, il employait le reste du temps à sa toilette, à la promenade et à la culture des choses en vogue, chez ce qu'on appelle « tout Paris ». Aussi, possédait-il un talent de tireur fort respectable, mais, comme il le disait lui-même, encore fort inférieur à celui de Jacques, doué d'une adresse et d'une vigueur exceptionnelles.

Après un examen minutieux fait en connaisseurs, chacun des amis prit un revolver, avec une petite provision de cartouches. Puis ils sortirent dans le jardin et Jacques, prenant le bras de son ami, commença de paisibles allées et venues dans l'allée fleurie qui aboutissait au tir.

— Eh bien, nous ne tirons pas? — dit Louis étonné.

— Oh! nous avons bien le temps, répondit Jacques tranquillement, la promenade du matin est excellente pour la santé.

Et avec une liberté d'esprit parfaite, il commença une dissertation sur deux espèces de graminées qu'on confond souvent ensemble, mais qu'avec un peu de soin il est facile de distinguer.

Louis pensait à tout autre chose qu'aux explications horticoles de son ami, lorsqu'il sentit tressaillir la main que Jacques appuyait sur son bras; en même temps un léger bruit de voix se faisait entendre à quelque distance.

— Commençons! dit Jacques, en s'arrêtant brusquement, à toi.

Louis avait promis de se conformer en tout aux désirs de son ami. Il se mit donc, sans faire d'observation, en devoir d'ajuster la cible fort éloignée.

— Diable! dit-il, mais ce n'est pas commode d'ici!

— Va donc! dit Jacques rapidement.

Louis avait fait quelques coups brillants, salués des « très-bien, pas mal, bravo, » de Jacques, qui paraissait absorbé dans cette occupation.

— A mon tour, dit celui-ci, et il faisait mouche au premier coup lorsque le major, accompagné du comte de Villerous, l'un des

hôtes de la marquise, qui avait assisté à l'altercation de Béliard et de Jacques, apparut à l'angle d'une allée qui débouchait dans celle du tir, un peu en arrière du point où se trouvaient les deux tireurs.

Louis, comme maître, s'avança à leur rencontre avec empressement. — Quant à Jacques, se tournant à demi :

— Vous permettez, messieurs ? dit-il.

Puis ajustant de nouveau, il logea cinq de ses six balles les unes sur les autres dans la cible.

— Ah ! ah ! s'était dit le major, fier de sa perspicacité, nous voulons nous faire la main.

— Peste ! avait pensé M. de Villerous, j'engagerai Béliard à choisir l'épée.

— Mille pardons de vous avoir fait attendre, messieurs, dit Jacques en terminant, nous faisions avec Sauvigny une expérience assez délicate qui demandait à n'être pas interrompue. Mais, c'est assez parler de nous, poursuivit-il en se tournant vers son ami, nous avons compris tous deux le but de la visite matinale de nos honorables voisins.

— En effet, monsieur, dit le comte, chargé de porter la parole M. de Roquetaillade ayant déclaré n'être pas orateur.

— M. de Béliard nous a priés de venir vous demander de retirer certaines insinuations émises par vous hier soir.

— Rien n'est plus juste, dit Jacques en s'inclinant, tandis que d'un geste il arrêtait Louis, qui, à ces mots, avait fait un brusque mouvement; puis il reprit tranquillement : Et l'on doit s'empresser d'adresser des excuses à un honnête homme qu'on a offensé par erreur ou dans un mouvement d'emportement. Mais, il s'agit ici d'un fait dont je ne suis pas l'auteur. Je n'ai donc rien, absolument rien à retirer, rien à rétracter.

— En ce cas, monsieur, veuillez nous indiquer ceux de vos amis avec lesquels nous devrons nous entendre.

— Messieurs, dit alors Jacques sans rien perdre de son calme, mais avec résolution, vous avez pu voir tout à l'heure que je sais tenir un pistolet ; mes amis prétendent que je suis plus fort à l'épée.

— Bigre ! murmura le major en voyant le geste très-affirmatif de Louis à ces paroles.

— De plus, poursuivit Jacques, je me suis vu pour la première fois à 17 ans en face de canons, qui étendaient par terre autour

de moi mes compagnons par centaines; c'est vous direqu'un duel ne pourrait beaucoup m'émouvoir. Et maintenant, puisque c'est d'une réparation d'honneur que nous avons à traiter, veuillez me permettre une question.

Lorsque j'aurai tué M. de Béliard, sera-t-il avéré que j'ai dit la vérité? Si, au contraire, c'est moi qui succombe serai-je, par ce fait même, devenu un calomniateur?

— Eh! monsieur, le monde n'entend pas les choses ainsi, dit avec un peu d'impatience M. de Villerous.

— Nous ne sommes pas des avocats pour nous mettre à pérorer, s'empressa d'ajouter le major, inquiet dès qu'il s'agissait de raisonner, nous sommes des gens de cœur et d'honneur: une injure a été faite à un homme, il la venge comme il peut, tant pis pour lui s'il n'est pas le plus fort.

— Vous admettez donc qu'après le combat la situation reste la même, l'accusation n'est point lavée.

— Que voulez-vous? l'honneur est satisfait!

— Ah! c'est un pauvre honneur que celui qui n'a que la force ou le hasard pour appui, s'écria Jacques vivement. Quant à moi, j'ai la fierté de croire le mien établi de telle sorte qu'entre cet homme et moi personne n'hésitera. Laissez-moi vous le dire, messieurs: non, ce n'est pas l'honneur qui est satisfait dans une rencontre, c'est la colère; et cette colère les lois de notre pays comme celles de l'Église font sagement de la défendre, ajouta-t-il en s'animant, sans quoi l'homme qui vous a envoyés ici ne serait déjà plus de ce monde. Non l'honneur n'est pas satisfait, car l'honneur vrai, c'est celui que vous nommiez tout à l'heure en parlant de vous-mêmes, et qui se fait de grand jour et de soleil au cours d'une vie entière, c'est à celui-là que je fais appel en vous demandant si l'issue de ce duel vous apprendra quelque chose de nouveau? Y a-t-il un de vous ici qui ne sache déjà que j'ai dit la vérité? Y a-t-il un homme au monde qui ait le droit de douter de ma parole? Y a-t-il un de vous qui répondrait de M. Béliard, honneur pour honneur?

Un perceptible mouvement d'embarras et de silence témoigna que Jacques avait frappé juste; mais, les usages, comme le disaient ces messieurs, ne leur permettaient pas de répondre à cette apostrophe; aussi le comte de Villerous reprit-il d'un ton bref:

— Nous ne sommes pas ici, monsieur, pour faire de la philoso-

phie, il s'agit de savoir si vous accordez, oui ou non, la réparation qu'on vous demande?

— C'est certain, c'est certain, continua le major, car enfin il est positif que... Ah ! tenez, quand j'entends un tas de choses comme cela, cela m'embrouille... c'est toujours le dernier qui parle qui a l'air d'avoir raison.

Voyez-vous, il n'y a rien de tel qu'un bon coup d'épée. Qu'on s'aligne, morbleu, et que ce soit fini, personne au moins n'aura rien à dire !

Le bon major s'arrêta essoufflé et épongeant son maigre visage. De sa vie il n'avait fait un si long discours, et il n'avait fallu rien moins que la gravité des circonstances pour produire ce phénomène.

— Je ne m'inquiète pas de ce qu'on peut dire ou pas dire, quand j'ai pour moi ma conscience, et l'estime d'hommes tels que vous, reprit Jacques. Veuillez donc, faire savoir à M. de Béliard poursuivit-il en scandant chaque mot, que je ne me battrai pas, parce qu'il est des lois que je respecte, comme il l'a fort bien dit, et qu'elles me défendent d'attenter à la vie d'un homme et d'exposer la mienne, dont j'ai mieux à faire.

Et quand bien même ces lois n'existeraient pas, je ne me battrais pas encore parce que cela ne saurait changer ce qui est, et par suite ce que j'ai dit. Quant à lui, qu'il dise ou pense de moi ce qu'il voudra... les appréciations d'un Béliard ne peuvent pas tenir de place dans ma vie!

— Qu'il soit fait comme vous le souhaitez, monsieur, dit M. de Villerous en saluant avec froideur les deux jeunes hommes, et il s'éloigna aussitôt, suivi du major complétement ahuri.

Tant qu'il avait été en présence des deux étrangers, Jacques était demeuré ferme, la tête haute, le regard étincelant de hardiesse et de franchise ; mais après leur départ, il resta un moment silencieux, les yeux fixés vers la terre comme un coupable.

C'est que ce jeune homme, si fort en face des indifférents, tremblait en ce moment à la pensée de l'épreuve à laquelle était soumise l'affection de son ami le plus cher.

— Eh bien, que fais-tu là? lui dit tout à coup Louis en lui prenant le bras. Jacques releva vivement la tête, un éclair joyeux passa dans son regard.

— Tu me restes donc, toi ? dit-il. Puis ouvrant les deux bras, il

l'étreignit fortement contre sa poitrine, tandis que deux grosses larmes roulaient sur sa figure pâlie.

— Parbleu, reprit Louis gaîment, pour couper court à l'attendrissement qui le gagnait, je ne suis pas de ces pistolets qui partent sans qu'on sache pourquoi. Selon moi, tu as fait une bêtise, mais c'est assez comme cela, sans que j'y vienne ajouter un coup de pied par-dessus le marché. Et sur ce, allons déjeuner, il n'y a rien qui creuse l'estomac comme les émotions.

En rentrant au château, les deux amis trouvèrent dans le vestibule le courrier du matin et chacun se mit en devoir, tout en déjeunant, de dépouiller sa correspondance.

— Tiens, vois, dit Jacques en passant une lettre à Louis. Mon père semble trouver mon absence un peu longue.

— C'est bon ! c'est bon ! reprit Louis avec autorité, nous reparlerons de cela tout à l'heure.

Jacques ne fit pas de réflexion en présence des domestiques et le repas se termina en causant de choses indifférentes.

Après quoi, les cigares allumés, Louis emmena son ami dans le jardin et lui déclara péremptoirement qu'il ne le laisserait pas partir avant un certain temps. Jacques ne pouvait pas, après l'aventure du duel refusé, s'éloigner immédiatement, il semblerait reculer et fuir devant la situation qu'il s'était faite; elle ne pouvait être admissible qu'à la condition de la porter et de la prendre de très-haut.

C'était vrai, et Jacques le reconnut, mais c'était en même temps accepter de Louis un nouvel acte de dévouement, car la présence de Jacques pouvait évidemment à chaque instant rendre la position de Sauvigny lui-même assez délicate : c'est ce qu'il avait voulu éviter en saisissant l'occasion que lui offrait la lettre de son père.

Mais une amitié qui ne serait pas faite de sacrifices, de dévouements offerts et acceptés par chacun tour à tour, ne serait pas l'amitié vraie.

Jacques se soumit donc aux ordres de Louis. D'ailleurs, deux ou trois parties de chasse étaient encore projetées pour les jours suivants, ce devait être un délai suffisant pour que Jacques pût s'éloigner ensuite, sans avoir l'air de fuir sur-le-champ.

XII

Lorsqu'ils revinrent, non sans un certain embarras, au château de Forville, pour rapporter à M. de Béliard la réponse de Jacques,

MM. de Villerous et de Roquetaillade aperçurent leur commettant, rentrant lui-même au château.

Il tenait à la main une lettre qu'il lisait et relisait tout en marchant; puis apercevant ses deux envoyés, il la mit dans sa poche et vint au devant d'eux.

— Ma foi ! mon cher monsieur, dit le comte en l'abordant, nous vous apportons une assez singulière réponse.

Le major hochait la tête d'un air affirmatif et capable.

— Singulière, singulière ! répétait-il.

— M. Lemaistre, poursuivit M. de Villerous, refuse absolument de se battre, disant qu'un coup d'épée ne saurait prouver qui a tort ou raison.

— Parbleu ! s'écria Béliard avec un rire méchant, j'aurais dû m'en douter, ce petit saint doit avoir horreur de toucher une arme !

— Mais, dit le comte, il n'y paraît pas trop, à la façon dont nous l'avons vu manier un revolver, au moment où nous arrivions.

— Le gaillard a fait mouche cinq fois sur six à 50 pas, avec une désinvolture toute particulière, ajouta à son tour le major, que ce fait avait vivement frappé.

— Diable, diable ! pensa tout bas Béliard. — C'est qu'il a peur alors? dit-il avec dédain.

— Eh ! je ne le crois guère, reprit M. de Villerous. Il a servi avec un de mes amis aux zouaves pontificaux, en Italie, et pendant la guerre, et vous savez qu'en général ils ne sont pas timides.

— Enfin, il refuse de se battre ? demanda Béliard rêveur.

— Catégoriquement !

— Eh bien, ajouta-t-il en laissant tomber mollement ses paroles comme un homme dont la préoccupation est ailleurs, laissons-le faire.

Puis aussitôt, voyant quelque étonnement sur le visage de ses deux interlocuteurs, il sembla secouer toute pensée étrangère et reprit vivement :

— Vous êtes témoins, messieurs, que j'ai fait mon devoir de gentilhomme ; s'il plaît à ce monsieur d'agir en rustre, c'est son affaire !

Il me reste à vous remercier du précieux concours que vous avez bien voulu me prêter, et que je n'oublierai pas.

Béliard ponctua ces derniers mots par de chaleureuses poi-

gnées de mains à ses deux tenants, assez stupéfaits de la facilité avec laquelle il prenait les choses.

Mais lui, changeant aussitôt de ton, leur exprima son regret d'être forcé de les quitter; il lui fallait prévenir la marquise: une affaire l'appelant à Bolbec le privait à son grand déplaisir d'assister au dîner le soir.

— Je vous croyais tout à fait étranger au pays? dit ingénument le major.

— En effet, ce n'est pas une affaire personnelle... un de mes amis, qui a des intérêts par ici, et me prie de voir son notaire.

Et prenant rapidement congé, Béliard s'éloigna tandis que le major s'exclamait sur la dégénérescence des caractères.

— Ventrebleu, disait-il, celui qui m'aurait traité comme l'a fait Lemaistre l'autre jour aurait eu beau dire qu'il ne voulait pas se battre, j'aurais su trouver le moyen de le faire dégaîner!

— Mais je ne sais, dit M. de Villerous, notre ami Béliard avait l'air préoccupé de tout autre chose que de duel; il a sans doute quelqu'affaire grave dans l'esprit, et peut-être ne compte-t-il pas en rester là par la suite.

— Qui sait? dit le major avec un accent profond.

Et, pendant que les deux hommes regagnent le château, nous pourrions peut-être éclaircir le sujet des préoccupations de Béliard.

Peu de minutes avant le retour de ses deux témoins, il était, comme la veille, en conversation intime avec le jeune paysan de la forêt. Celui-ci venait de lui remettre le billet que nous lui avons vu lire et qui semblait le rendre fort soucieux, bien qu'il ne contînt que ces simples mots :

« Demain, à six heures du soir, *Au lapin vengeur*.

« BREZON.

« 27 septembre 1872. »

Un quart d'heure après, M. de Béliard était à cheval et suivait au pas de promenade la route conduisant à Bolbec, distant de 12 ou 15 kilomètres du château de Forville.

Le cavalier, d'un air fort à l'aise, adressait la parole aux domestiques du château ou de la ferme qui se trouvaient sur son passage, comme un homme qui dépense volontiers un temps dont il ne sait trop que faire.

Puis il s'enfonça dans un petit bois assez fourré où la route descendait subitement.

Là, après avoir regardé minutieusement à droite, à gauche, en arrière, en avant, il laissa s'envoler le sourire agréable qu'il avait maintenu depuis une demi-heure sur ses lèvres, son front se plissa, son œil assombri prit une expression particulière de volonté et de rudesse, il assura les rênes dans sa main, et serra les éperons contre les flancs de son cheval :

— Allons, en avant, Charming, hop! à nous deux maintenant, dit-il d'une voix brève.

Le cheval bondit légèrement sous la première attaque, puis partit d'un train à faire honte au meilleur express. Cette belle ardeur n'aurait sans doute pas duré longtemps si Béliard n'avait pris soin de l'entretenir à grand renfort d'éperons et de cravache pendant une bonne partie de la route.

Il est à croire que M. de Béliard avait perdu plus de temps qu'il ne fallait au départ ou qu'il avait quelque raison particulière de ne pas témoigner sa hâte en quittant le château.

Quoi qu'ilen soit, il arriva fort promptement en vue de la vieille cité normande et s'arrêta, un peu avant d'y entrer, dans une petite auberge, pour faire bouchonner son cheval dont le poil, noir d'ordinaire, était devenu roux de poussière et d'écume. Il se fit servir une pinte de cidre, tandis qu'il surveillait lui-même cette opération, après quoi il se remit en selle et fit son entrée « en ville » comme un paisible promeneur; puis il vint débarquer, comme il avait coutume de le faire de temps à autre, à l'hôtel du « Gros horloge », sur la place du Beffroi. Ce beffroi est un vestige d'un temps passé, qui garde ses larges fenêtres rondes sans volets, comme de gros yeux, étonnés de voir grouiller à ses pieds le fourmillement d'une ville usinière, au lieu des bourgeois, coiffés du bassinet et munis de courtes, mais fortes lances, qu'il avait mission de protéger jadis.

Un garçon d'auberge vint recevoir le cheval qu'il conduisit à l'écurie, tandis que le cavalier, entrant dans la grande salle de l'établissement, demandait un solide déjeuner.

La comparaison que ne pouvait manquer de faire le dilettante des restaurants à la mode fut sans doute au désavantage de la cuisinière de l'hôtel du « Gros horloge », car il mangea peu et vite; puis, s'étant informé minutieusement de la demeure et des habitudes du notaire le plus important de la ville, il s'éloigna, commandant son dîner pour six heures précises.

De nouveau le goût de la promenade lui revint, car il se mit

à parcourir les principales rues de la ville d'un pas indolent; mais se trouvant bientôt à l'une des portes, près de la campagne, il s'engagea résolûment sur la route qui s'ouvrait devant lui, pour descendre au sud-ouest dans la direction de la Seine, qu'elle devait rencontrer à 8 ou 10 kilomètres.

Il ne paraissait plus alors songer nullement au notaire dont il s'enquérait tout à l'heure avec un si vif intérêt, et, sans vouloir mal penser de son prochain, on pourrait se demander si toutes les démarches précédentes du sire de Béliard n'avaient pas pour but de donner un prétexte quelconque à son excursion apparente, afin d'en dissimuler le motif réel, qu'il préférait taire?

Quoi qu'il en soit, notre personnage, après une course assez longue, entra dans un petit bois-taillis qui se modelait sur de brusques et nombreuses ondulations de terrain ; c'était d'abord une côte assez rapide qu'il fallait franchir et au sommet de laquelle une longue clairière donnait un moment de repos au voyageur ; puis la route paraissait se coller aux flancs d'une élévation qu'elle contournait à la façon des chemins de montagnes; puis, après avoir ainsi longuement serpenté, ayant presque sans cesse une vallée à gauche et une colline à droite, elle aboutissait enfin à une sorte de plate-forme, d'étendue assez restreinte et sur le bord de laquelle le voyageur s'arrêtait brusquement, presque tenté de reculer. Le vide était là tout autour à quelque pas à peine. Peut-être 100 mètres plus loin, coupant de larges prairies, la Seine roulait encore libre et fière, après avoir coulé au delà des falaises de pierres rousses toutes couronnées de jeunes forêts de pins au feuillage sombre, où éclate de temps à autre, comme une fusée, le mobile et blanc feuillage du bouleau et de coquettes maisons normandes qui, avec leur colombage blanc et noir, ont l'air de jeunes paysannes au jupon rayé.

Béliard eut beau chercher, aucune déclivité de terrain n'indiquait un moyen de communiquer avec la plaine, et il ne se souvenait pas d'avoir rencontré depuis assez longtemps de chemins coupant sa route. En regardant bien, toutefois, il aperçut une sorte de sentier tracé par l'herbe foulée, sur la lisière du bois.

Il suivit cette indication et se trouva bientôt dans un petit chemin descendant en lacets serrés le long du terrain qui tombait presqu'à pic dans la plaine.

Il n'hésita pas à s'y aventurer, malgré le sentiment de vertige qu'on y éprouvait presque, et le succès couronna sa persévérance.

En arrivant sur un terrain plat, il aperçut, à quelques pas devant lui, une petite agglomération de maisons, où il reçut les renseignements qui lui étaient nécessaires.

Ce n'était pas la première fois qu'il allait au rendez-vous indiqué dans le billet reçu le matin, mais il n'y était venu qu'à la nuit et par une autre voie.

Il s'informa à la première maisonnette et apprit qu'il était bien à Tancarville et que *Le lapin vengeur* se trouvait un peu plus loin, sous le « champion ».

Heureusement, la bonne femme qui donnait ce renseignement un peu vague le compléta d'un signe, et Béliard, se retournant, contempla avec étonnement l'étrange configuration de l'éminence qu'il venait de quitter.

La prairie, bien verte et touffue, se prolongeait jusqu'au pied d'un relèvement de terrain, d'une sorte de roche immense qui s'élevait à une grande hauteur, où elle se courbait comme un dôme gigantesque ; elle supportait à son sommet la plate-forme et le bois d'où Béliard était sorti si inopinément quelques minutes auparavant. C'est cette forme bizarre qui fait donner à cette sorte de promontoire le nom de « champion » ou « champignon » par les gens du pays. A sa base même et comme si elle se fût blottie dans l'ombre, était une misérable masure faite de quelques planches.

C'était l'endroit indiqué par la vieille, et, en effet, l'enseigne, connue des politiques de cabaret, montrait le lapin traditionnel, déchargeant un fusil à bout portant sur un farouche cuisinier chargé de représenter toutes les tyrannies qui mettent en gibelotte depuis trop longtemps les droits sacrés du bon peuple, humblement figuré par le lapin.

G. DE COMMADRY.

(*La suite prochainement.*

LES FEMMES LIÉGEOISES AU MOYEN AGE [1].

Rappeler en détail les qualités aimables qui distinguent aujourd'hui les femmes belges, ce serait, pour les lectrices de la *Revue générale*, répéter chose qu'elles ont souvent entendue, pour les lecteurs prêcher des convertis. Peut-être me saura-t-on plus de gré de consacrer quelques pages à leurs aïeules. Il ne me sera pas difficile d'en causer sans médisance : il y a six ou sept cents ans qu'on leur faisait la cour ! Puis, les vertus qui les caractérisaient, la bonté, le dévouement, la piété sont de celles qui ne vieillissent pas et de celles aussi qu'on peut signaler dans le passé sans, par là, critiquer le présent. Comme il ne m'est permis toutefois de suspendre, dans la galerie de la *Revue*, qu'une petite esquisse et non une large vue d'ensemble, on me pardonnera d'approprier mon étude à ce cadre restreint, et au lieu d'embrasser tous les pays dont se compose aujourd'hui la Belgique, d'arrêter ce regard en arrière sur le seul vieux pays de Liége.

Est-il besoin de rappeler en commençant dans quel état d'infériorité la femme était tenue partout avant la venue de Jésus-Christ? Chez les nations les plus civilisées, la plus grande partie des hommes — des femmes plus encore — étaient des esclaves, c'est-à-dire une *chose* dont le propriétaire payen faisait ce qui lui plaisait, séparant à son gré la fille de sa mère, la mère de ses enfants, l'épouse de l'époux, pour la livrer à un autre mari, puis à un autre encore, autant de fois qu'il en avait la fantaisie; pour l'employer comme une bête de somme, la vendre quand il en était mécontent, la laisser mourir de misère ou même, s'il n'imaginait plus d'en tirer d'autre parti, la jeter en nourriture à

(1) J. de Hemricourt : *Miroir des nobles de Hesbaye;* Jean des Preis, dit d'Outremeuse : *Ly myreurdes histors* ; de Malte : *Les nobles devant les tribunaux;* B. Fisen : *Flores Ecclesiæ leodiensis;* Sohet : *Instituts de droit, pour les pays de Liége, Luxembourg, Namur et autres;* Raickem, Polain et S. Bormans : *Coutumes du pays de Liége;* Crahay : *Coutumes de la ville de Maestricht;* E. Poullet : *Essai sur l'histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liége;* S. Bormans : le *Bon métier des Tanneurs de la cité de Liége,* etc., etc.

ces poissons féroces appelés des murènes! Le sort des femmes libres ne valait guère mieux; toutes, excepté les courtisanes, n'avaient de libre que le nom! La philosophie la plus renommée prenait à témoin tous les faux dieux qu'elles étaient d'une nature bien inférieure à l'homme; leurs pères eurent longtemps droit de vie et de mort sur elles, leurs maris eurent toujours celui de les abandonner sous le plus futile prétexte. L'un des plus grands sages de Rome, Ciceron, renvoya, de la sorte, je ne sait combien d'épouses ; et le plus célèbre orateur de la Grèce, Démosthènes, trouvait tout naturel de le constater : « Nous avons une femme pour nous donner des enfants... d'autres pour nous donner du plaisir! »

Si telles étaient les nations civilisées, qu'on juge ce que devaient être les nations barbares, et notre pays n'était habité que par des barbares quand Jésus-Christ descendit en ce monde... L'une de ses plus grandes œuvres fut de relever la femme de cette abjection, d'enseigner qu'elle était l'égale de l'homme et de dire à l'homme : Tu lui dois plus de respect qu'à toi-même !

Les apôtres répandirent cet enseignement nouveau dans l'univers entier, et dès le premier siècle, un envoyé de saint Pierre vint prêcher à nos aïeux, suivant les termes de saint Paul, d'aimer leurs femmes comme Jésus-Christ avait aimé l'Eglise, son épouse, sans l'abandonner jamais, en poussant la fidélité pour elle jusqu'à lui *donner sa vie!*

La gloire de ramener à l'Evangile et à ses croyances sacrées les derniers payens de notre pays fut celle de nos apôtres des débuts du VIIIe siècle; la lutte, les efforts sauveurs de l'Eglise avaient donc duré VI siècles !

Six siècles, ce n'est pas assez dire ; pour implanter dans notre sol le respect dû à la femme et cette loi sacrée qui seule peut garantir ce respect, la loi de l'indissolubilité du mariage, il a fallu plus et mieux que six siècles : il a fallu des martyrs!

C'est, par exemple, pour avoir protégé la dignité de la femme contre les caprices honteux des puissants, — c'est pour l'avoir garantie contre le retour de la servitude et des avilissements payens, que saint Lambert a péri, frappé par la vengeance de la concubine de Pepin de Herstal.

Aussi, quand, dans ces provinces wallonnes dont la nationalité a germé du sang de l'apôtre-martyr, une mère s'incline sur le berceau joyeux d'un nouveau-né, souriante et sans crainte, parce

qu'elle sait qu'aucune puissance humaine ne peut maintenant arracher à la jeune famille cet époux, son chef et son soutien ; — quand la blanche fiancée monte à l'autel, et place avec confiance sa main tremblante dans la main de l'époux, assurée qu'elle est de l'inviolabilité du lien qui va les unir, et que l'appui de cette main loyale ne lui sera jamais retiré, — la mère, la fiancée devraient toujours s'en souvenir : un glorieux martyr a conquis à la femme wallonne cette sécurité triomphante : le martyr qui scella de son sang la page de l'Evangile où Dieu lui-même, mesdames, avait inscrit vos droits !

Or, le martyr catholique n'aide pas seulement au triomphe général de l'Eglise ; — dans cette Eglise même, il assure une victoire décisive, une revanche plus éclatante, à celle des vertus chrétiennes, à celle des institutions de la foi, à celui des principes sauveurs, pour la défense desquels son sang généreux a coulé.

Ce pontife a succombé pour la cause de l'indissolubilité du lien conjugal et de la dignité de l'épouse chrétienne : la mémoire de son immolation entretiendra parmi les générations qui vont se succéder au lieu de son supplice, un respect plus grand pour les femmes et les mères, — et parmi celles-ci mêmes une vertu plus haute, plus de mérite, plus de sainteté que nulle part ailleurs : « Les femmes de Liége, — disait-il y a trois siècles un écrivain, de Glen qui s'occupait des modes « cérémonies et façons » de son temps, car on s'occupe de modes depuis notre mère Ève, — les femmes de Liége méritent grand honneur, parce qu'elles ne sont pas trop curieuses de la beauté du corps, ou de se parer, farder, orner, déguiser, mais sont fort recommandables de pudicité et de chasteté, et très diligentes aux œuvres pieuses et laborieuses, car elles gouvernent non-seulement les enfants et le ménage, mais encore la boutique, le trafic, achètent et tiennent registre des mises et des recettes, sont courageuses, endurcies au travail. »

Et en face des folies de la révolution française, qui ne fut, l'œuvre que des hommes, hélas ! un écrivain humoristique, le *Troubadour liégeois*, Delloye, résumait ainsi l'histoire de ces dames : « Les dames liégeoises, sous tous les régimes et sous tous les rapports, on montré plus de tête, plus de tact, plus de judiciaire, plus de perspicacité, plus d'activité, plus de courage, plus de vertu, enfin plus de vrai mérite que leurs *barons*, leurs *bonshommes*... ou leurs *babaux !* »

Inclinons-nous devant cet arrêt, et permettez-moi d'ajouter qu'il était vrai, en tous cas, il y a six cents ans.

C'est au début de ce XIIIe siècle, en effet, que l'évêque Foulques de Toulouse, arrivé au pays de Liége pour y prêcher la croisade contre les Albigeois, ne se lassait point d'exprimer au cardinal Jacques de Vitry son admiration pour les vertus et la foi de nos aïeules : « J'ai quitté, — lui disait-il, en comparant nos mères aux femmes de France, son royaume,—j'ai quitté l'Egypte et traversé le désert pour trouver au pays wallon la terre promise des vertus féminines ! »

Ce n'est pas à dire qu'alors tout fut parfait chez nos pères : non! Un des plus anciens règlements de police de la bonne ville de Liége — il date de 1349 — est connu sous ce titre : *Lettre du prévôt touchant les rixes des femmes*... Cette pièce a pour auteur le prévôt de la cathédrale de Saint-Lambert et parut — d'après son texte — « à l'occasion des batailles, contentions et rixes des femmes » en ladite cité et dans les paroisses de Sainte-Foi, Saint-Thomas, » Saint-Severin, Saint-Servais et Saint-Remacle-au-Mont. » On y rappelle ou l'on y détermine la part attribuée soit à l'autorité ecclésiastique, soit à l'autorité communale, dans la répression de ces rixes... Désormais, les affaires où le sang aura coulé seront abandonnées à la police municipale ; les calomnies, laids dits, battures sans épanchement de sang, se fût-on même empoigné et déchiré, seront déférés au prévôt de Saint-Lambert, au curé de la paroisse ou au tribunal des anciens choisis dans chaque paroisse par l'accord du curé et des fidèles !

Ce n'était pas trop sans doute des forces réunies de l'Eglise et de la police pour mettre à la raison ces turbulentes commères. Quant aux peines à leur appliquer, elles n'étaient pas tendres, et ce détail donne à croire qu'on ne devait pas souvent y recourir; — c'étaient des amendes ou des pèlerinages, amendes élevées ou pèlerinages éloignés suivant l'importance du cas : dans les cas les plus graves, la victime battue avait le droit de désigner elle-même le pèlerinage; dans les autres cas, la batture sans épanchement de sang, mais avec empoignement et déchirure d'habits, s'expiait par un voyage à Vendomes; les laids dits, par une visite à Notre-Dame de Walcourt.

Une femme n'était pas reçue à satisfaire la justice au lieu et place de son mari; par contre, à Liége, comme à Maestricht et ailleurs, on admettait galamment qu'un mari payât l'amende et fît le pèlerinage ou la prison pour sa femme.

On croyait naïvement dans ce temps qu'un peu plus de prières, un voyage aux graves réflexions ou une bonne retraite ne pouvaient être que chose fort utile pour ces pauvres maris.

Si la peine, d'ailleurs, n'était accomplie par aucun des époux, la délinquante se voyait priver des droits de bourgeoisie, exiler pour un temps du pays ; et si elle s'aventurait à y rentrer avant le terme fixé, une loi, fort peu respectueuse pour le beau sexe, ordonnait tout simplement de lui couper une oreille ! Une oreille, vous avez bien entendu ! L'auteur d'un manuscrit inédit, jurisconsulte vieux garçon, fort envenimé, ce semble, par un célibat involontaire, prétend même qu'il fut question de retrancher la langue au lieu de l'oreille ; mais le changement ne fut pas admis : on craignit, prétend-il, que, s'ils n'avaient vu leurs femmes exposées qu'à perdre la langue, les maris ne se fussent plus aussi facilement prêtés à subir pour elles la peine de leurs fautes...

Il faut se souvenir, d'ailleurs, pour juger cette époque, qu'à l'inverse d'à présent, on avait plus d'égards alors pour l'âme du prochain que pour son corps. J'ose dire qu'en somme les usages de l'industrie, les mœurs et les lois traitaient les femmes alors avec plus de respect qu'aujourd'hui.

On n'avait pas à discuter, en ce temps, l'inconvenance ou la nécessité d'employer les femmes dans la bure : elles n'étaient admises à prendre part dans les houillères qu'aux travaux de la surface. — Les ouvriers même veillaient à ce qu'aucune créature souillée, ne le fût-elle que par l'irrégularité de sa naissance, n'apparût parmi leurs honnêtes compagnes : composés de gens du peuple, nos bons métiers n'en gardaient pas moins des traditions d'honnenr délicat et de noblesse chrétienne : les tanneurs, par exemple, expulsaient de leur corporation et privaient du droit d'exercer le métier celui d'entre eux qui se laissait aller à épouser une femme d'origine incorrecte ou de mauvais renom, et ne donnaient au déchu qu'un an tout juste à partir de cette union pour écouler ses marchandises.

La vivacité pratique des statuts de Maestricht allait plus loin : elle autorisait le premier venu à repousser d'un soufflet, pour l'écarter du chemin, tout ribaud en train de faire ou dire chose malhonnête à une honnête femme.

Nos pères n'avaient pour l'immoralité publique aucune de ces tolérances qu'on proclame être les nécessités d'un siècle libéral ! Ils enfermaient dans une maison de correction la femme dont l'in-

luite devenait notoire; ils expulsaient de la terre de Saint-nbert les victimes incorrigibles du concubinage; ils punissaient rapt d'un banissement irrévocable et ils n'imaginaient point .'une législation inique, inspirée par la révolution française, en endrait à n'imputer qu'à l'un des deux coupables d'une faute ommune, au moins coupable souvent, la responsabilité, les suites le cette faute ! La recherche du séducteur était l'un des premiers devoirs de leurs tribunaux ecclésiastiques, et quand ils avaient saisi ce coupable, ils exigeaient s'il était, dans une condition égale, arrivé à ses fins, par une promesse de mariage, que cette promesse fût tenue, — qu'en tout cas la malheureuse mère d'une famille sans chef ne fût pas condamnée seule à l'expiation d'en supporter la charge.

Un dernier trait achèvera de rendre le caractère de leur Code pénal. Il y avait telle occasion où ils se faisaient une loi de laisser exercer par la femme ce droit de gracier les coupables que nous ne reconnaissons plus qu'à nos rois : quand un condamné à mort rencontrait sur le chemin du supplice une jeune fille qui consentait à l'épouser, sa grâce était certaine : il n'avait plus, au lieu de l'échafaud, qu'à marcher à l'autel! D'où le jurisconsulte, célibataire envenimé que je vous citais tout à l'heure, prend texte encore pour demander fort mal à propos : « Aurait-il advisé à nos pères que le mariage en maints cas est pénitence assez rude? » Daignent me pardonner mes lectrices : je ne citerai plus un mc de cet affreux juriste...

A vrai dire, la situation que le mariage faisait aux époux s'ins rait plus qu'aujourd'hui des idées chrétiennes.

Sans doute, les coutumes de nos pères exigeaient peut-être leurs épouses un peu plus de soumission qu'à présent; leur légi tion s'inspirait de leur théologie, qui expliquait fort bien que première femme a été tirée, non de la tête, ni des pieds du mier homme, mais de son côté, c'est qu'elle ne devait ni lui mander, ni être foulée sous ses pieds, mais marcher so protection, côte à côte, appuyée sur son cœur. En dehors d ventions spéciales, le mari liégeois du XIIIe siècle devenait maître de la propriété commune ; la femme ne conservait pre, suivant l'expression de nos pères — que le ciel et so — les plus courtois ajoutaient : et ses objets de toilette pouvait même, hors le cas de mort prochaine, disposer ment qu'avec l'autorisation du mari.

En revanche, qu'il y eût ou non descendants du mariage, la femme, à la mort de l'époux, recueillait toujours toute la part mobilière de l'héritage avec tout l'usufruit des immeubles. Bien plus : à défaut de stipulations formellement contraires, en cas de décès *ab intestat* du chef de la communauté, à la veuve aussi revenait la propriété des immeubles du défunt, qu'ils fussent acquets d'après le mariage ou patrimoine d'avant. Et dans le Code, les *Assises*, qu'un des plus célèbres enfants du pays donna au royaume qu'il avait conquis à Jérusalem, Godefroid de Bouillon résumait dans une phrase admirablement chrétienne la raison de cette préférence, accordée à la femme sur les parents, sur les fils mêmes du défunt : « Nul homme, disait-il, n'est aussi proche parent du mort que son épouse. »

N'allez pas croire, d'ailleurs, que ces lois aient sacrifié les enfants à l'avarice ou aux dissipations éventuelles d'une mauvaise mère : toute propriétaire vraie qu'elle fût de l'héritage, la veuve n'en pouvait aliéner les immeubles que si cette aliénation était nécessaire à sa subsistance honorable. Assurée de celle-ci, elle avait l'obligation de garder à ses enfants le patrimoine de leur père. N'était-ce pas là combiner et respecter tous les devoirs, tous les droits, et ce régime ne valait-il pas bien, pour assurer la dignité de l'épouse, l'autorité de la mère, les combinaisons alambiquées sorties de la grande cornue des législations modernes ?

Quittons cependant ces régions vagues du droit pour pénétrer sous le toit de nos aïeules, les surprendre à leur foyer et saluer de plus près bourgeoises et châtelaines du temps.

La jeune fille atteignait sans doute plus rapidement qu'aujourd'hui son épanouissement. Je pourrais dresser une longue liste de nobles jouvencelles et de saintes femmes mariées à 14 ans, mères de famille à 16. Il fallait être, et cet âge l'explique, femme, suivant l'expression de nos pères, « femme de petit régiment », pour se marier contre l'avis des parents, — ou chose non moins réprouvée par les auteurs du temps « sans le conseil de ses amis ».

Quoi qu'on ait dit de la façon dont les nobles, en ces jours lointains, s'isolaient des bourgeois par leurs alliances, il y eut au pays de Liége— ou d'ailleurs la noblesse de l'époux ennoblissait la femme jusque dans le veuvage — bien des unions entre gens de classe diverses, unions inspirées souvent par des motifs qui n'ont pas perdu leur force aujourd'hui :

« En cas d'un gentilhomme, écrit un vieil auteur liégeois, nommé de Malte, s'il se trouvait nécessiteux et qu'il faille de l'argent pour redresser sa famille, qui succomberait peut-être sous le faix de ses créanciers, il aura fait une bonne et judicieuse alliance, s'il a l'adresse d'épouser une opulente bourgeoise, et ce sera en lui une marque d'esprit et de conduite, plutôt qu'une note d'infamie ! »

» Au reste, — comme l'écrit ailleurs ce même auteur — en matière de mariage on y vient dans les formes; il y a, en toutes choses du monde des chemins qui mènent où l'on va, et tout ainsi qu'un bon joueur de luth ne peut rien faire d'harmonieux s'il n'éprouve si ses cordes se peuvent accorder; ainsi, pour bien réussir en mariage, la vue fréquente, c'est-à-dire la conversation est un point nécessaire pour reconnaître l'union des esprits, et, sans ce prélude, la pièce qu'on joue est souvent sans accord. »

L'accord parfait s'établissait parfois, au XIIIe siècle comme au XIXe, sans qu'on y songeât de part ni d'autre. Écoutez l'histoire du mariage dont devait sortir la noblesse de Hesbaye : Le vieux Jacques de Hemricourt, son historien du XIVe siècle, raconte que Libert de Warfusée avait épousé, dans les premières années du XIIe siècle, Agnès, héritière d'Hermalle, des Awirs et d'Engis : « Ces conjoints, poursuit-il, s'aimèrent loyalement et furent tellement fortunés qu'ils acquirent ensemble seigneuries sur seigneuries et plus de douze cents bonniers de terre, dans le terroir de ces seigneuries. » Le Ciel ne leur donna qu'un enfant, une fille du nom d'Alix. Alix était bien jeune encore quand elle perdit sa mère, « ce dont le mari eut si grande détresse de cœur qu'il faillit en mourir de deuil. Aussi quand les supplications de ses amis et de sa fille surtout, qu'il aimait à l'excès et qui tendrement le réconforta, lui eurent rendu quelque courage, il promit de ne plus porter les armes, mais de se faire prêtre, et de prier, tout son vivant, pour l'âme de sa femme. Il se fit donc ordonner et célébrait souvent la messe et l'office divin, soit dans la chapelle de son castel de Warfusée, soit dans quelqu'un de ses châteaux, mais ne diminua en rien pour la cause le train de sa maison. Il continua de recevoir force visites, comme étant le chef de son lignage, et il garda même telle charge de chiens et d'oiseaux, que c'était merveille de voir ce qu'il pouvait dépenser et ce qu'il donnait pour Dieu, en charités. Il faisait aussi, par

maîtresses spéciales, élever sa fille en grand état, et lui faisait apprendre tous les ébattements que nobles demoiselles doivent savoir : ouvrer l'or et la soie, lire heures et romans de bataille, jouer aux échecs et aux tables (dames). Elle était endoctrinée et enseignée d'ailleurs en toutes autres bonnes vertus, à ce point qu'on ne pouvait aisément trouver sa pareille; belle de plus, et gracieuse de toutes façons; aussi son père l'aimait-il tendrement et recevait-il d'elle grande récréation de ses douleurs.

« Il y avait, en ce même temps, un noble chevalier, nommé Raes à la Barbe, père du comte de Dammartin, en Gaule : ce chevalier encourut, je ne sais pour quel forfait, l'indignation du roi Philippe de France, fut banni et expulsé du royaume. Il en partit avec très-grand avoir, garni de grand nombre de joyaux, de chevaux, de domestiques, et s'en vint séjourner à Huy. Là, il menait grand train, avait chasseurs, fauconniers, chiens, oiseaux à plantée, et pour se délasser allait souvent à la pêche ou en chasse. Il advint donc qu'un jour qu'il s'était mis de bon matin à la poursuite du gibier sur les terres de Warfusée, il entendit, sur l'heure presque du dîner, sonner la clochette de l'élévation dans la chapelle du château; il chevaucha devers ce côté pour révérer le sacrement, mit pied à terre et pénétra dans la chapelle; le chapelain du seigneur de Warfusée y célébrait la messe, et le sire se tenait moult révérencieusement dans sa stalle, en grande dévotion.

« L'élévation achevée, le sire regarda de côté, aperçut le chevalier étranger, et l'envoya prier à dîner avec lui, ce que l'autre octroya. Après la messe, le sire de Warfusée s'en fut prendre son invité par la main, lui fit accueil moult honorable en s'enquérant de son état, et tout parlant le reconduisit dans l'intérieur de son château; là, il ordonna de dresser les tables et qu'on lui amenât, pour fêter l'hôte étranger, cette belle Alix qui faisait toute sa joie. La demoiselle vint aussitôt, au commandement de son père, et bien enseignée qu'elle était, se dirigea vers le chevalier, lui souhaita gracieusement la bienvenue et lui tint compagnie mûrement et sagement, en fille bien endoctrinée. Le bon sire de Warfusée les fit asseoir l'un près de l'autre à table et fêta largement de ses provisions et de la grande joie de son cœur le chevalier étranger et sa suite, émerveillés de cette hospitalité.

« Après qu'on se fût, au sortir de table, diverti à plusieurs sortes d'ébattements, messire Raes remercia le seigneur de Warfusée et

sa fille de l'honneur et de la bonne compagnie qu'ils lui avaient faits, prit congé d'eux et se disposa courtoisement à partir. Au départ toutefois, le bon seigneur pria son hôte de lui rendre visite chaque fois que ses chemins le porteraient de ce côté, car on ne pouvait, disait-il, lui faire mieux plaisir qu'à le visiter et à lui tenir société. Et lui, déjà surpris de l'amour de la belle damoiselle Alix, accepta de grand cœur, et tant revint-il à Warfusée qu'après qu'on se fut informé l'un de l'autre le mariage se fit entre le dit Monseigneur Raes à la Barbe de Dammartin, en Gaule, et la dite damoiselle Alix. »

Et l'on ne sera pas surpris que de ces deux conjoints soit descendue à peu près toute la noblesse de la Hesbaye du XIIIe siècle quand on saura qu'un seul de leur petits-fils, messire Raes, seigneur de Warfusée, vécut jusqu'à 100 ans et porta le dernier de ses fils au baptême, précédé d'une escorte de 19 autres; — qu'un autre seigneur, Gille Polarde, fut le premier dimanche de carême de l'an 1221 compter à sa table 22 enfants bien portants et de bon appétit; qu'en ce temps dame Ive de Montferrant n'allait en visite qu'accompagnée de ses 11 filles et sut trouver à chacune un mari noble et riche. Le moyen, s'il vous plaît, de ne pas se rendre maître d'un pays quand on s'entend pour le peupler de la sorte?

Les mères de famille de ce temps devaient être, comme le rapporte leur histoire, « femmes vaillantes et de graud gouvernement ». Tandis que leurs nobles époux couraient les tournois, guerroyaient soit pour leur compte, soit au service des rois étrangers et, dépensant autant d'écus qu'ils ramassaient de gloire, engageaient même, pour payer les frais de l'expédition, « agrafes de grand prix, pierres fines, boutonnières de perles, vaisselle d'argent, » voire terres et châteaux, — leurs dames avaient fort à faire au logis pour tenir le ménage en ordre et le budget en équilibre. Ne vous représentez pas les châtelaines du XIIIe siècle dans le nonchaloir d'une fainéantise aristocratique : aux jours de fêtes, elles savaient apparaître dans le brocart et les pierreries ; aux jours ordinaires, elles étaient femmes d'affaires et fermières entendues... Permettez-moi de vous présenter, par exemple, à la noble dame de Gilles Mauclerc d'Hemricourt.

Son époux était l'un des plus rudes chevaliers de l'époque; c'est lui qui, assailli par surprise, renversé et désarmé, entendit le Vilain de Jardegnée, son vainqueur, lui adresser cette demande :

« Je vous conjure par M. Saint-Georges de dire ce que vous feriez de moi si j'étais en votre pouvoir comme vous êtes au mien? — Par le même serment que tu m'as conjuré, répondit Mauclerc, tu mourrais de cette main qui en immola bien d'autres! — A Dieu ne plaise, reprit aussitôt le Vilain, que périsse un si vaillant homme. » Et il le releva, lui demandant son amitié.

« Mauclerc mit donc — raconte son histoire en un langage naïf et pittoresque — toute son entente à chercher en tous pays les occasions de signaler son courage et y dépensa grands trésors; mais si grand argent qu'il perdit, sa femme en son absence en savait épargner plus : c'était une fière ménagère et qui s'entendait surtout à élever de beaux troupeaux. Elle avait en maints endroits de Hesbaye bêtes à laine sans nombre et bestiaux à l'engrais, — ce dont ne savait rien son mari : aussi, quand il voulait s'en aller à l'étranger ou aux tournois, il engageait terre, joyaux, vaisselle d'argent, et madame sa femme y consentait, afin qu'il hésitât dans la suite à faire d'autres emprunts et qu'il ne s'aperçût pas comme elle le gouvernait. Le bon sire d'Hemricourt ne savait donc payer au jour fixé le rachat de ses terres et joyaux et croyait souventes fois les avoir perdus ; mais la bonne dame racquérait le tout, et quand pensait être le sire tout dépouillé de son avoir, il se trouvait, à son insu, multiplié en honneur et richesse ! Or, il arriva une fois que ce bon sire revint par Maestricht d'un tournoi qui avait été donné entre Juliers et Alden-Hove. Se prenant à remonter le Geer pour raller à Hemricourt, il aperçut sur les pâturages d'Oreye un beau troupeau de brebis et s'enquit au bergier à qui elles appartenaient : — « A Mme de Hemricourt! » Et le sire en fut bien surpris. Chevauchant plus avant, vers Moumale, il en trouva un autre aussi beau; semblablement arainat le berger, et semblablement en reçut la réponse : « A Mme de Hemricourt! »

« Adonc se prit à considérer le sire que, puisqu'il avait, d'aventure, rencontré sur sa route deux troupeaux à sa femme, elle en pouvait avoir plantiveusement en beaucoup d'autres lieux. — De quoi il s'émerveilla fort. Et de là, quand il revint à son hôtel, arainat-il madame sa femme de la sorte : « Ah ça! madame, j'ai » dépensé tout le mien, ce me semble, mais ainsi n'avez-vous pas » fait; vous faites des achats; vous avez le nom d'être riche, et » moi d'être un pauvre homme, tout endetté! »

« Fort peinée et fort effrayée de ce langage, la bonne dame qui

l'aimait beaucoup et le craignait un peu, lui répondit : — « Cher » doux sire, Dieu nous a gardé de dettes et de pauvreté : louange » à Luí ! Mais vous ne pouvez être pauvre sans moi, ni moi riche » sans vous ! » Sur quoi, le sire la voyant triste et désolée, lui dit, riant pour la remettre : « Dame, j'ai tantôt trouvé sur mon che- » min deux beaux troupeaux de brebis qui sont vôtres, m'ont dit » les bergers ; mais comme ils ne m'ont mêlé en rien à cette pro- » priété, je dois bien vous remontrer que je ne veux pourtant pas » en perdre ma part ! »

» Quand la bonne dame vit que la parole tournait ainsi à rierie : — « Ah ! cher sire, dit-elle à son mari, d'abondance de cœur,— » vous n'avez pas encore vu tout ce qu'il y en a ; n'ayez plus souci » de soutenir votre rang : vous ne futes jamais riche autant que » que l'êtes. Je ray en moins tous les héritages que vous aviez en- » gagés, et tous vos joyaux ; j'ai racheté, de plus, vaches et brebis » à foison : acquérez donc vous l'honneur, coûte que coûte ! J'ai » plaisance à partager votre gloire, et puisque vous en recueillez » les plaies et le travail, c'est justice que mon ménage en fournisse » au moins les dépenses. »

» Ainsi, pour la première fois, comprit le bon sire d'Hemricourt comme il était gouverné, et quelle était l'adresse de madame sa femme ; il ne lui en marqua que plus d'affection et de confiance,— et en devint meilleur mari jamais ! »

C'est depuis lors, dit-on, ce qui arrive partout, des maris bien *gouvernés* comme lui.

L'histoire de nos aïeules n'offre point que ces idylles. Ce temps était, par excellence, celui de la chevalerie. Engagés dans des rangs ennemis, nos chevaliers s'attaquaient sans pitié ; la paix faite ou la trêve conclue, et l'Eglise avait multiplié ces trêves presque à l'infini, les adversaires d'hier, les lutteurs de demain, se retrouvaient en face pour jouter en amis, dans les tournois, sous le regard des dames. Comment celles-ci auraient-elles eu pour les coups d'épée la sainte horreur de nos temps pacifiques? Femmes, filles, sœurs, elles excitaient leur père, leur époux, leurs frères à soutenir dignement l'honneur du nom et la cause opprimée : ce n'est pas elles qui pour dernier adieu auraient jeté à leurs chevaliers la parole de cette citadine moderne, épouvantée de voir partir pour la répression d'une grève son mari, garde civique : « N'aie pas peur surtout, mon ami, n'aie pas peur de te sauver ! »

Veuves, elles essayaient par les prières, les larmes, les présents, par un nouveau mariage même, de susciter des vengeurs à l'époux défunt; mères, elles remettaient aux mains de leurs fils la lance paternelle ; jeunes filles, elles furent plus d'une fois la cause et l'enjeu de la lutte, ainsi cette Hélène liégeoise qui mit aux prises, durant tant d'années, les Grecs d'Awans et les Troyens de Waroux. Plus heureuses d'autrefois, elles scellèrent par leur mariage, la paix conclue entre deux partis hostiles. Ainsi se termina cette guerre même des Awans et de Waroux. Ainsi finit aussi la lutte de deux frères, aïeux de Mauclerc d'Hemricourt, contre le chevalier brabançon Heyneman Hottebrugge ; ils avaient eu la malechance de tuer ce seigneur : ils sollicitèrent la paix de ses gens, en s'offrant pour épouser deux des six filles qu'ils avaient rendues orphelines : ils obtinrent de la sorte et la paix et les héritières ! Quoi d'étonnant qu'en pareil temps tant de cœurs virils aient battu sous des poitrines de femmes?

En 1213, lors du pillage de Liége par les Brabançons, nombre de femmes, au rapport du cardinal J. de Vitry, n'hésitèrent pas à se précipiter dans les flots pour se soustraire aux hontes que leur réservaient les vainqueurs. Une d'elles est poursuivie jusque sur les eaux, et ramenée par les soudards dans la barque où ils se sont jetés pour la sauver ; elle lutte, elle leur échappe encore et, en se lançant de nouveau dans le fleuve, renverse cette barque criminelle ; la rivière vengeresse n'emporte au gouffre que ces misérables et laisse leur victime regagner, saine et sauve, la rive de la délivrance.

Au milieu des horreurs de ce même pillage, quatre scélérats envahissent soudain, au bas de la Sauvenière, la demeure où ils surprennent seule, n'osant fuir et n'osant rester, la jeune et belle épouse du noble Arnould Maillart. Les infâmes exigent d'elle plus que ses biens, plus que sa vie...

Une inspiration d'héroïsme dicte aussitôt sa réponse à la vaillante Liégeoise : « Suis-moi ! » dit-elle au premier des soudards. Et quand, dans la chambre voisine, elle ne se trouve plus qu'en présence d'un seul homme, saisissant la hache d'armes de son époux absent : « Vierge sainte, s'écrie-t-elle, soutiens ta chevalière ! » Et d'un coup surhumain elle fend la tête à l'infâme ! La hache s'abattit trois fois encore sur d'autres fronts, et quand Guillaume longue-Épée, l'un des chefs des assaillants, vint heurter sur ce seuil quatre cadavres entassés, saisi lui-même d'admiration et

d'effroi, il ordonna de les promener à travers la ville au pillage, en commandant aux vainqueurs, s'ils ne voulaient périr sous pareils coups ou sa vengeance, de respecter au moins l'honneur des femmes liégeoises.

Cette énergie que nos aïeules apportèrent dans la défense de leur honneur, elles la firent briller d'un éclat plus pur et plus général dans la pratique de leur foi, dans la poursuite de la sainteté. — La valeur d'un siècle, d'une race, d'une nation, n'a pas de mesure plus sûre que celle-la : si les saints y abondent, avec eux abonderont la vertu, la force, l'honneur, la charité, et cette fidélité aux lois de Dieu qui sera toujours le moyen le plus certain, le seul mode efficace d'assurer le bonheur des hommes. Le VIIe siècle, le siècle de la dernière et triomphale invasion des missionnaires catholiques dans le pays wallon, le VIIe siècle a été pour nous, le siècle des saints par excellence ; par excellence aussi le XIIe est celui des saintes. C'est le siècle où de véritable villes saintes s'élèvent sous le nom de béguinages, où une nouvelle et splendide végétation de monastères de vierges recouvre notre sol; où il n'est plus de villes dans les limites d'alors de notre diocèse qui n'ait son héroïne à porter sur l'autel : Ode, Ida, Catherine, Marguerite, à Louvain ; — Marie d'Oignies, à Nivelles ; — Ivette, à Huy ; — Elisabeth d'Herkenrode, à Hasselt ; — Lutgarde, à Tongres ; — Christine, à Saint-Trond ; — à Liége, Julienne, avec son cortége de saintes, Agnès, Sapience, Isabelle et la bienheureuse Ève.

L'enfant Jésus vient, au jour de la Noël, reposer dans les bras de la béguine Diedela; la Vierge apparaît à la comtesse Ermesinde pour lui demander de bâtir Clairefontaine; — à une enfant juive de 8 ans, la petite Rachel, pour l'envoyer trouver la foi dans la retraite d'un cloître; le père juif cherche, poursuit, découvre son enfant : ébranlé par ses instances, l'évêque de Liége fait comparaître l'un et l'autre à son tribunal, mais Rachel répond avec une si admirable science, qu'il est impossible de ne point la laisser au Dieu qu'elle a choisi.

Marguerite est une autre enfant, de 12 ans : à peine a-t-elle pu revêtir l'habit des nonnes de la Ramée, que Dieu s'en vient la cueillir et qu'une autre sainte, Isabelle de Léau, la voit monter aux cieux !

Ermedis appartient à la plus noble famille de Liége, les de Prez : elle confie au vent du ciel le soin d'emporter au lieu où doit s'élever le monastère que Dieu lui a commandé de bâtir, les clefs

qu'elle lance en l'air et le souffle miraculeux les porte à l'endroit qui sera Robermont !

Une veuve pénitente, Osilie, s'enferme en recluse, à l'ombre de l'église de Saint-Séverin ; nous ne savons qu'un trait d'elle, mais il est significatif : elle s'était chargée, pour expier les erreurs de sa vie, de chaînes et d'un carcan de fer; le jour ne tarda pas à venir où Dieu lui marqua qu'elle était rentrée dans sa grâce, en faisant soudain voler en éclats ces chaînes et ce carcan qui tombèrent à ses pieds. C'est l'éternelle histoire du repentir des hommes et de la miséricorde de Dieu !

Marguerite ne remplit à Louvain que les fonctions obscures d'une servante d'auberge ; elle meurt victime de la violence, fidèle jusqu'au dernier souffle à la défense de la sainte pudeur, et nulle tombe en ce temps n'est ennoblie de plus de miracles !

Ivette de Huy et Marie d'Oignies ont été mariées toutes deux avant 15 ans; toutes deux entraînent leur époux dans une vie plus parfaite, à se vouer, comme elles, au culte de Dieu, dans les malheureux les plus abandonnés, les lépreux ! Ivette fait des saints de ses fils, puis s'enterre en recluse, dans la prison volontaire où elle vivra trente-six ans; Marie s'enfuit vainement au monastère d'Oignies; sa parole, ses miracles ne cessent d'appeler, de fixer autour d'elle les prédicateurs fameux, les illustrations de son siècle, avides de recueillir la lumière de ses conseils et de ses révélations.

Et ne pensez point qu'il y ait jamais des innovations dans l'Église; il n'y a que des proclamations plus solennelles de vieilles vérités, des manifestations nouvelles des mêmes grâces divines!

Lutgarde de Tongres est une fiancée de 13 ans : elle hésite cependant entre le monde et Jésus ! Mais ce Jésus lui apparaît et lui découvrant son cœur ouvert par le fer : « Là seulement, lui dit-il, tu dois chercher le bonheur! De là seulement peut couler sur le monde la source de tous biens. » Et la devancière de Marguerite-Marie est dès ce moment tout à Jésus! La Vierge Marie, à son tour, vient se plaindre à elle comme aux enfants de la Salette de voir les mauvais chrétiens crucifier de nouveau son fils, et Dieu s'apprêter à punir ; elle demande à Lutgarde d'expier pour le monde, et c'est par ses macérations incroyables que Lutgarde rachète les âmes et sauve les peuples, — au nom du Sacré-Cœur !

Vous félicitez la Belgique de posséder une Louise Lateau; on ne saurait dire combien, au XIIIe siècle, le pays de Liége en comp-

tait. Christine de Saint-Trond, Élisabeth d'Herkenrode, Ida de Louvain, entre autres, semblent se transmettre la merveilleuse et sanglante livrée du service le plus intime du divin Crucifié!

Ida obtient par ses prières qu'un nouveau miracle, en lui enlevant ces stigmates, vienne la soustraire à la pieuse curiosité des foules catholiques; Élisabeth se soumet, dans son humilité, à la constatation des prodiges que Dieu opère en elle. Nous avons le procès-verbal d'une de ces reconnaissances officielles, et si on ne le savait de la main de l'abbé Philippe, un des successeurs de saint Bernard à Clairvaux, et daté de plus de 600 ans, on croirait entendre le récit des prodiges d'hier au Bois-d'Haine :

« Comme je parcourais la Belgique, dit-il, pour visiter les maisons de notre ordre, j'entendis raconter, au sujet d'une certaine fille du nom d'Élisabeth, beaucoup de choses qui ne me paraissaient pas dignes de foi : je résolus de les examiner par moi-même, et j'ai trouvé que la renommée était même au-dessous de la vérité. D'abord, il est hors de doute qu'elle porte sur son corps les stigmates de la passion du Sauveur, d'où il sort du sang comme si c'était une plaie récente : cela arrive surtout le jour du vendredi. Les plaies des mains et des pieds sont rondes; celle du coté est oblongue. J'étais avec d'autres abbés et des moines : nous avons vu de nos yeux, à plusieurs heures du jour et de la nuit, le sang qui découlait de ces plaies, en si grande abondance que les linges qui les couvraient en étaient tout imbibés. Nous avons vu aussi, un vendredi, le sang découler par la plaie du côté : il n'était pas tout à fait pur, mais il était comme mélangé d'eau; enfin, nous avons vu plusieurs fois le sang découler entre les ongles et la chair des doigts : ce qui peut être arrivé au Sauveur, en suite de ce que ses liens étaient trop serrés.

» L'évêque de Liége avait confié le soin de cette fille à Guillaume, abbé de Saint-Trond, homme d'une grande vertu, d'une réputation intacte et qui jouissait d'une haute autorité. Il nous servait d'interprète, lorsque nous voulions poser une question à la stigmatisée. Il nous raconta que le Vendredi-Saint de l'année 1266, à un moment de la journée où elle ne ressentait pas ordinairement de douleurs, elle fut subitement atteinte d'un mal de tête si violent, qu'elle ne pouvait rester un moment dans la même position. Sa mère et ses sœurs examinèrent sa tête avec soin, et elles y aperçurent des espèces de piqûres d'épines en forme de couronne.

» Un jour que l'abbé Guillaume lui demandait comment elle pouvait supporter tant de douleurs : « Qu'est-ce que cela, dit-elle, en comparaison de ce que souffre une fille du nom de Marie ? » Elle dépeignit ensuite les douleurs de cette fille, comme si elle la connaissait particulièrement, tandis qu'elle ne l'avait jamais vue et qu'elle n'en avait jamais entendu parler. Elle ajouta qu'il arrivait fréquemment qu'elles se trouvaient dans le même moment en extase et qu'alors elles se voyaient et se reconnaissaient mutuellement. J'ai pu, dans la suite, ajoute l'abbé Philippe, constater l'exactitude de ces faits, lorsque j'ai visité les monastères des Flandres. »

L'existence de Christine de Saint-Trond est plus admirable encore : elle meurt à 32 ans pour ressusciter soudain au milieu de ses funérailles. Dans la mort, Dieu lui a fait voir les souffrances horribles des âmes du purgatoire : pour les abréger, il n'est plus de mortifications, plus d'héroïques folies qui puissent coûter à la sainte : elle passe des nuits plongée dans l'eau glacée de la Meuse ou suspendue au gibet des condamnés ; on l'enferme comme une insensée ; elle ajoute au supplice de ses fers celui de la faim et de la soif ; force est de la laisser retourner aux austérités cruelles, horriblement merveilleuses, dont son dernier jour seul marquera la fin !

Le souvenir des belles châtelaines ou des vaillantes héroïnes de notre XIIIe siècle ne se conserve plus que dans quelques livres rares ou quelques parchemins poudreux ; il finira par se dissiper avec la poussière de ces ouvrages ! Celui de nos saintes ne périra pas ! L'Église, en faisant entrer dans ses annales l'histoire de leurs vertus a, de la sorte, associé leur mémoire à sa propre immortalité ! Mais, de même que leur gloire efface celle de leurs nobles contemporaines les plus célèbres et les plus admirées, de même une figure douce et forte apparaît, au premier rang de ces saintes, dans le nimbe d'or d'une plus brillante auréole ! La plus illustre des Liégeoises de ce siècle devait appartenir plus directement que Marie d'Oignies, Lutgarde de Tongres, Ida de Louvain ou Christine de Saint-Trond à ce sol qu'arrosa le sang de saint Lambert !

Voyez-vous, sur la colline qui domine la cité, ce groupe de religieuses fugitives gravir, tremblantes, épouvantées, le chemin alors à peu près solitaire qui les conduit à Saint-Martin ? — La populace égarée de cette ville, si chrétienne pourtant, vient de

l'expulser par force de l'asile hospitalier où ces femmes héroïques se vouaient au soin des malheureux ! Ce ne sont pas, hélas ! les seules religieuses qu'on verra chasser des hospices liégeois.

Devancières des Sœurs de Saint-Charles, que la bienfaisance civile repoussait naguères de l'orphelinat public, les fugitives du XIIIe siècle s'en vont chercher un asile dans l'étroite cellule d'une amie, obscure comme elles, pauvre recluse dont le pauvre ermitage s'aperçoit à peine à l'ombre de la grande tour de Saint-Martin. Quelle œuvre durable attendre de ces faibles femmes, ainsi chassées, traquées, abandonnées ?

Depuis vingt ans cependant, celle qui les guide porte dans son âme la pensée de Dieu ; depuis vingt ans elle est chargée d'une mission sans égale ! A elle d'acquitter la dette que la femme liégeoise doit à la sainte Église !

La sainte Église a jadis sacrifié, pour la défense de cette femme, la vie d'un de ses plus illustres pontifes ! — Elle a payé le maintien des droits de cette femme du sang de saint Lambert !

Rachetée par ce sang, élevée par sa vertu d'honneurs en honneurs, de destinée sainte en destinée sublime, la femme liégeoise est arrivée à s'appeler Julienne de Retine, Julienne de Cornillon, Julienne de Saint-Martin, et en retour des inestimables bienfaits qu'elle a reçus de l'Église, elle vient rendre à l'Église l'éclat sacré de la Fête-Dieu !

Car, bien que d'apparence tout semble contraire aux desseins dont Dieu même a commis la réalisation à Julienne, en réalité tout est prêt pour les seconder.

Les violences de cet ouragan passager qui l'a chassé de Cornillon vont obliger les chefs du diocèse à juger la sainte, à proclamer sa vertu, à reconnaître sa mission ; son exil resserrera les liens d'amitié qui l'unissent aux compagnes providentiellement désignées pour lui servir d'appui : la pieuse Isabelle de Huy, la bienheureuse recluse Ève ; leur séjour à Saint-Martin ne leur permettra plus d'oublier un instant la vision merveilleuse qui, dans cette église même, fit assister l'une d'elles aux délibérations de la cour céleste sur la solennité nouvelle ; — il les rapprochera de ce prêtre étranger, de ce Pantaléon que le Ciel a envoyé séjourner à Liége pour y recevoir la confidence de ces révélations et que le Ciel appellera ensuite à monter sur le trône

de Saint-Pierre, pour y promulguer, sous le nom d'Urbain IV, la Fête-Dieu, la fête de Julienne.

A Julienne donc, promotrice de cette fête, à Julienne l'honneur d'avoir conquis à la femme wallonne cette gloire que nulle de son sexe n'a peut-être obtenue depuis : — La gloire de compléter l'œuvre de l'Esprit saint! — la gloire d'introduire dans l'Église universelle une fête impérissable, universelle aussi; — la gloire d'avoir, par la manifestation la plus éclatante de la royauté sociale de Jésus-Christ, réalisé cette demande sacrée que Dieu lui-même a prescrit à l'homme de lui adresser: *Adveniat regnum tuum!* Que votre règne nous advienne, Seigneur, au jour de l'éternité, dans votre paradis; aux jours du temps, dans la société tout entière!...

Voyez cependant, mesdames, le chemin parcouru par vous depuis les siècles où la barbarie de nos ancêtres vous piétinait dans la fange payenne, jusqu'à l'heure où Julienne apparaît radieuse, aux côtés du Christ, associée à sa gloire, dans la transfiguration de la Fête-Dieu, sur le Thabor de Saint-Martin! — Voyez, voyez ce que ce Christ et son Église ont donné de considération, de dignité aux plus humbles, de noblesse aux plus pauvres de vos devancières ce qu'ils ont su ajouter d'attrait à la grâce des plus charmantes, de vaillance à l'énergie des plus fortes, de charité, d'héroïsme à la sainteté des plus pieuses. Reconnaissez une fois de plus, reconnaissez votre privilége inestimable, mesdames, de voir croître ou diminuer le respect autour de vous dans la même proportion qu'il diminue ou grandit pour l'Eglise et pour Dieu — et dites-moi si ceux qui rêvent de vous émanciper de cette Église et de ce Dieu ne poursuivent pas contre vous le plus sinistre des complots, ne conspirent pas à vous arracher, avec la foi, tout ce qui a fait dans le passé, fait aujourd'hui, fera pour jamais à l'avenir l'impérissable beauté, l'honneur sans tâche et la grandeur sainte de la femme sous tous les soleils, sous le soleil surtout de notre cher pays!

JOSEPH DEMARTEAU.

LA RESTAURATION DES TRADITIONS CHRÉTIENNES

DANS LA FAMILLE.

Il y a douze années, M. de Ribbe, auteur de plusieurs ouvrages d'histoire fort estimés, publiait sous le titre : *Une famille au* XVIe *siècle*, une sorte de monographie d'une famille française qui vécut en Provence sous le règne d'Henri IV. Ce petit ouvrage, conçu et exécuté suivant la méthode de l'école de M. Le Play, fut accueilli avec faveur. Encouragé par le succès, le sympathique écrivain étendit ses recherches, élargit son cadre et donna successivement *les Familles et la société en France avant la révolution*, puis *la Vie domestique, ses modèles et ses règles*, où les préceptes et les exemples étaient puisés dans tous les temps et dans tous les pays, surtout dans les livres saints. M. Léon de Monge a parlé de ce livre aux lecteurs de la *Revue Générale* (1). Je n'ai donc plus à leur apprendre quel est le but de ces intéressants travaux et le talent de l'auteur. Cependant M. de Ribbe poursuit son œuvre : les éditions se succèdent sous une forme à la fois élégante et accessible à toutes les bourses. Mais le public ne lit pas seulement les ouvrages déjà publiés ; il en demande de nouveaux, et, après avoir satisfait sa curiosité, il veut mettre en pratique les nobles enseignements et les aimables vertus qu'on a proposés à son admiration. Cédant à des sollicitations nées de ce désir, M. de Ribbe nous présente aujourd'hui *le Livre de la famille*, où il enseigne méthodiquement, d'après les modèles, comment il faut rédiger un *Livre de raison*. Avant de faire connaître cet ouvrage au lecteur, je voudrais revenir sur la troisième édition, *complétement refondue et très-augmentée*, d'*Une famille au* XVIe *siècle*.

I

Le manuscrit, tiré de la poudre des bibliothèques par M. de Ribbe, est l'histoire de l'origine et de l'élévation d'une famille de

(1) Année 1877, t. 1er. p. 841.

la Provence, dont le chef, fils d'un pauvre paysan de la Savoie, par sa persévérance et grâce aux libéralités d'un généreux protecteur, réussit à faire des études complètes à Paris, s'établit médecin à Tarascon d'abord, puis à Arles, épousa la sœur d'un médecin de Charles IX et devint père de dix enfants. Une seule génération de cette souche « fournit à l'Eglise deux archevêques, un provin- » cial de l'ordre des capucins ; à la magistrature, un avocat géné- » ral éminent au Parlement de Provence; au barreau de Paris, un » avocat distingué ; à l'université huit docteurs, parmi lesquels » trois en médecine. »

Jeanne du Laurens, sœur de « Messieurs du Laurens », dont elle écrit la généalogie, était digne fille du chef de cette forte race. C'est bien du sang de montagnard de la Savoie qui coule dans ses veines. L'énergie, la ténacité, des sentiments simplement et fortement chrétiens éclatent à chaque ligne de son récit et montrent que ces qualités, qui produisent toujours des hommes éminents, étaient le patrimoine de la famille.

Louis du Laurens avait donné à ses fils l'exemple de toutes ces vertus. C'est bien le type du médecin chrétien, laborieux, attentif à remplir les devoirs de sa profession, généreux envers les pauvres ; malgré ses modestes ressources, il leur donnait gratuitement ses soins, ainsi qu'aux prêtres, aux écoliers et « autres gens de lettres». Chaque jour, il visitait tous ses patients de grand matin, « pour voir en quel estat estoit le malade et l'interroger comme » il s'estoit trouvé la nuict précédente, de peur qu'estant arrivé » quelque accident, il ne prist médecine mal à propos ». Cette sollicitude fut recompensée. Médecin de la ville d'Arles, il eut en outre, écrit sa fille, tant de pratiques qu'il en pouvait faire pour subvenir à sa famille.

L'éducation de ses enfants occupait tous les loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession. Déjà il avait quitté Tarascon et s'était établi à Arles, afin de faire suivre à ses fils les leçons du collége de cette ville. La clientèle venant, Louis du Laurens dût, pour la satisfaire « tenir une petite mule ». Rien ne rend ingénieux comme de modestes moyens. Jeanne raconte naïvement que son père avait fait venir de Savoie un sien parent pauvre, du nom de Conchet. « Conchet, dit-elle, gouvernait ladite mule, puis » alloit à la chambre estudier avec mes frères. Ma mère, afin » qu'il eust plus de loisir d'estudier, faisait tout plein d'œuvres » serviles. Ledit Conchet fit en telle façon qu'il devint précep-

» teur de mes jeunes frères et s'adonna du tout à l'estude. » Plus tard, il passa également docteur en médecine, et se fit une position fort honorable à Avignon.

Louis du Laurens mourut en 1574, regretté des riches et des pauvres. Ses derniers moments furent ceux d'un grand chrétien. Il reçut avec une vive piété les sacrements, fit son testament, réunit ses enfants, et leur adressa des exhortations touchantes. Sa femme se désolait ; il releva son courage, lui recommanda de bien élever ses enfants, « et puis — ajouta-t-il — ne vous peinez de » l'avenir: Dieu pourvoit à tout ce qu'il cognoist nous estre néces- » saire. »

Ces conseils furent suivis. Louise de Castellan est la véritable héroïne de ce simple récit. Elle restait veuve avec dix enfants, dont un seul, tout jeune encore, commençait sa pratique médicale et, succèdant au défunt, se trouvait en position d'apporter à sa mère quelques secours.

Le testament de Louis du Laurens avait imposé à tous les aînés le devoir de contribuer à l'éducation des cadets jusqu'à l'âge de 16 ans. Honoré, André et Richard le firent aussi bien que Charles. Mais l'assistance que la mère retirait de ces jeunes gens dont les premiers gains étaient nécessairement modiques, ne pouvait suffire à couvrir les frais d'études d'une telle lignée de garçons. Elle dut s'imposer de grands sacrifices, et n'hésita jamais. Jeanne nous l'apprend : « Vous me direz : Comment est-ce qu'elle » pouvoit faire estudier et passer docteurs ses enfans, notre père » ayant laissé si peu de rentes? Je responds qu'il avoit acquis et » laissé quelques pièces de terre dont ma mère se secouroit. Car, » quand elle vouloit faire passer docteur quelqu'un de ses enfants, » ou le faire estudier, elle vendoit l'une de ces pièces, en mettoit » l'argent dans une bourse, et de cela les faisoit apprendre ou » graduer, sans rien emprunter. »

L'avenir montra que cet argent était bien placé. Comme nous l'avons vu, le sacerdoce, la jurisprudence, la médecine se partagèrent tous les fils du Laurens. On paraissait, dans cette famille, ne point soupçonner qu'il y eût d'autres professions, et tous arrivèrent au sommet des honneurs académiques qui devaient y conduire.

Mais tout n'est pas fini, lorsque Louise de Castellan a mené ses fils jusqu'au doctorat. La vigilance de la mère n'est jamais en défaut, elle leur cherche des protecteurs, obtient des positions honorables, les aide à avancer. Leur bonne volonté la seconde

merveilleusement : « Mes frères, dit Jeanne, avoient ce don que » dès aussitost qu'ils estoient docteurs, ils estoient employés; il se » peinoient fort; aussy nul bien sans peine, et par ce moyen ils » vivoient honorablement en leur profession. »

Ainsi successivement Honoré devint avocat au Parlement de Provence, et il épousa l'une des filles de l'avocat général du roi ; Julien obtint un canonicat à Saint-Trophime d'Arles; André s'établit médecin à Avignon; Antoine exerce l'« estat d'advocat» à Aix. Il reste encore cinq enfants à élever; mais les aînés sont pourvus et la tâche devient plus facile. Le moment arrive ensuite de marier les filles. L'éducation d'Honorade et de Jeanne n'avait pas moins occupé la mère que celle de ses fils. « Elle ne manquoit, » dit Jeanne, à nous apprendre toutes choses vertueuses; point de » vanité, jamais elle ne nous menoit au bal, disant que nous som- » mes assez fragiles sans nous produire en vanités. » Ces principes sévères et cette horreur du bal n'empêchèrent point Louise de Castellan d'établir ses filles. Mariées toutes deux très heureusement, elles perdirent l'une et l'autre leur mari de bonne heure. « Quand » j'eus passé l'an vidual auprès de ma belle-mère, dit encore » Jeanne, ma mère me retira à sa maison, disant qu'une jeune » veufve a autant besoin d'estre tenue de près qu'une fille et que » j'obéirois mieux à elle qu'à une belle-mère. Puis elle me » remaria fort honorablement avec M. Gleyze. »

Cependant d'autres charges viennent s'ajouter à celles que cette vaillante femme porte avec tant de courage. Son fils Charles meurt : elle recueille et élève ses trois enfants; plus tard, elle fait de même pour ceux d'Honoré, qui était également devenu veuf. L'écrit de Jeanne relate, à ce propos, un épisode qui fait saisir sur le vif cette éducation à la mode ancienne. A en juger par ses fruits, ce pourrait bien être la bonne :

« Elle vescut septante-cinq ans, et sur ses derniers ans, ne pou- » bien cheminer, il me falloit luy envoyer mes enfans une fois la » semaine. Un jour d'esté, luy en ayant mandé trois, le plus petit » âgé seulement de trois ans et demi, passant par la place où estoit » son chemin, pris trois fèves et deux cerises. Les autres deux, » dès aussitost qu'ils furent chez ma mère, luy dirent : « Ma » grand'mère, mon frère Nicolas (car tel estoit son nom) est » larron, il a dérobé trois fèves et deux cerises. » Ma mère le » renvoya incontinent par une servante, et dit à celle-cy : « Dites » à ma fille qu'elle le fouette devant vous. » Quand la servante

» me dit cela, je me mis à rire. La servante me dit : « Mademoy-
» selle, il ne faut pas penser que je m'en retourne sans l'avoir vu
» fouetter. » Je pris le fouet et luy en donnay, voyant que ma
» mère me le mandoit dire. Quelques jours après, allant visiter
» ma mère à l'accoustumée, je le menay avec moy. Mais comme
» il fut à la porte, il dit avoir mal au pied, ayant honte de se
» monstrer et de se présenter à sa grand'mère. Je monte, le laissant
» en bas, et le dis à ma mère. Elle descend et, portant quelques
» cerises, elle luy dit : « Je vous porte ces cerises. Vostre mère
» m'a dit que vous ne seriez plus larron, ce dont je vous aimeray
» bien... » Sur cette action que je viens de dire, ma mère fit une
» belle remonstrance : de bien prendre garde à mes enfants, que
» j'estois obligée de ce faire, que j'en recevrois de l'honneur, et
» mes enfants du profit; car l'honneur des pères et mères est que
» leurs enfans soient bien sages et vertueux. N'estant bien instruits
» ny chastiés, ils viennent en liberté de conscience et ne peuvent
» faire que mauvaise fin. Elle me dit encore : « Ma fille, je vous
» recommande vos enfants, faites leur apprendre une vocation;
» ayant cela et la crainte de Dieu, ils ont assez... »

La sollicitude attentive de la mère avait poussé André, qui pratiquait à Avignon, à briguer, dans une dispute publique, une chaire de médecine, vacante à Montpellier. Plus tard, il gagna la faveur de la duchesse d'Uzès, qui se l'attacha comme son médecin, l'emmena à Paris, et l'y présenta à Henri IV. A la mort de la duchesse, André devint médecin ordinaire du roi. Il s'était acquis déjà une grande réputation dans la pratique de son art, et il compta parmi les plus célèbres médecins de son temps. La famille entière eut dès lors un protecteur puissant. Le roi lui ayant donné une abbaye, il en investit son frère Gaspard, entré dans les ordres après avoir étudié le droit. Bientôt après, la faveur d'Henri IV augmentant sans doute, André reçoit pour son frère un second bénéfice. Ici se montrent les sentiments de modération vraiment chrétienne qui animaient Louise de Castellan; elle dit, nous rapporte Jeanne : « Ma fille, vostre frère a mandé un autre brevet
» d'une autre abbaye. Je lui veux escrire que je ne prends pas
» plaisir à ces grandeurs, et que c'estoit assez de la première
» qu'il ne faut pas tant penser aux honneurs du monde. C'est
» assez d'avoir de quoy vivre. Feus mon père et ma mère estoient
» gens qui ne demandaient qu'à passer un jour après l'autre en
» gens de bien, et à vivre en la crainte de Dieu. »

Dès lors, la tâche de la veuve de Louis du Laurens est accomplie : elle mourra, « assurée, très-contente » et voyant ses enfants tous pourvus. A la fin de l'an 1598, sentant que sa fin est proche, elle fait venir le précepteur de ses petits enfants, et lui dicte une lettre avec ses recommandations dernières pour chacun de ses fils. Honoré et Jean arrivent en hâte pour l'assister, avec ses deux filles, dans ses derniers moments, et elle quitte paisiblement ce monde pour trouver dans l'autre la récompense d'une vie qui avait réalisé le type de la femme forte de l'Évangile.

De nouveaux honneurs ne tardèrent point à venir trouver sa famille. Honoré, l'aîné de tous, était parvenu déjà au faîte de la magistrature. Avocat général au Parlement d'Aix, il publia des mercuriales qui ont été conservées et dont M. de Ribbe nous donne un extrait remarquable. Entouré d'une considération universelle, il remplit plusieurs missions politiques et ouvrit, en qualité de président du tiers état, les états généraux convoqués à Paris en 1593. Dans les guerres de la Ligue, on le voit l'un des chefs du parti catholique en Provence. Henri IV, qui le connaissait personnellement, ne l'en tint pas moins en haute estime, et le lui prouva plus tard. Après la mort de sa femme, Honoré du Laurens se retira du monde pour vivre comme un religieux. La première présidence du Parlement d'Aix lui avait été offerte, mais il l'avait refusée obstinément. Lorsqu'on eut jeté les yeux sur lui pour le revêtir d'une haute dignité ecclésiastique, il voulut échapper aux obsessions en allant se cacher à Rome. Cette précaution fut vaine : on le découvrit et, sur l'ordre formel du Pape, il finit par accepter le siége archiépiscopal d'Embrun. Il y mena une vie apostolique et mourut pauvre en 1612.

Le crédit d'André obtint aussi un archevêché, celui d'Arles, pour son frère Gaspard, abbé de Saint-Pierre de Vienne. Ce fut également un pasteur modèle, donnant, comme son frère Honoré, tout son bien aux pauvres, et il mourut en odeur de sainteté.

Jean, qui avait embrassé la vie religieuse, fut l'un des ornements de l'ordre des Capucins ; il se distingua par un grand talent pour la prédication de l'Évangile et par son zèle pour la conversion des hérétiques. Trois fois provincial de son ordre, il fonda de nombreux couvents, et mérita d'être nommé l'apôtre de Marseille. Il périt en mer, par accident; la ville entière pleura sa perte dans un deuil public.

Si les autres fils de du Laurens n'arrivèrent pas à une aussi

grande notoriété que cet humble capucin, que les deux archevêques et le médecin d'Henri IV, ils s'acquittèrent tous d'une manière honorable, et dans un esprit essentiellement chrétien, de leurs fonctions plus modestes de chanoine, d'avocat, de médecin de province.

« Ce ne sont point les moyens, ni la noblesse, dit Jeanne en terminant son manuscrit, qui ont élevé notre famille : ç'a été la vertu, jointe à la grâce divine. »

Telle est, en effet, la morale de cette histoire. A raison de sa simplicité, de la sobriété et de la force des réflexions qui accompagnent le récit de tous les événements de la famille, elle peut être citée comme le modèle d'un mémorial domestique. Outre la haute et salutaire impression qu'en retirent tous ceux qui la lisent, l'application facile qu'on en peut faire à tous les temps et à toutes les conditions, elle nous offre un épisode plein d'intérêt de la vie et des mœurs des classes moyennes sous l'ancien régime. Ainsi, au XVIe siècle, presque au sortir du moyen âge, voilà non pas un homme seul, ce qui se voit dans tous les siècles, mais une famille nombreuse, sortie d'une condition très-modeste, avec les ressources les plus médiocres, dont tous les membres arrivent à occuper de hautes fonctions dans l'Église et dans l'État; plusieurs s'allient à des femmes appartenant aux classes supérieures et prennent rapidement et sans conteste leur place dans les sommets de la société. N'est-ce point là ce qu'on nous a représenté si souvent comme un apanage exclusif de notre temps, comme une des grandes conquêtes de 89 ?

Sans doute les du Laurens ont eu besoin de protecteurs, et ils en ont très-heureusement trouvés; mais en est-il autrement de nos jours?

La société d'alors n'était donc pas, comme beaucoup de gens se l'imaginent, composée de castes séparées par des abîmes, dont les plus hautes exploitaient et oppressaient impitoyablement les plus basses. Le mérite personnel et, dans l'exemple que nous plaçons sous les yeux du lecteur, le mérite uni à la vertu et même dépouillé de la fortune, permettait d'aspirer et de parvenir à une condition sociale non pas seulement honorable, mais élevée. Cet aspect de l'histoire de la famille du Laurens a frappé M. de Ribbe. Il en a fait le sujet d'un chapitre spécial. « En dehors de la no-
» blesse officielle, titrée et privilégiée, il y en avait une autre,
» dit-il, ouverte socialement à tous ceux qui s'en rendaient dignes,

» et qui, en gardant la tenue, en voulaient remplir les devoirs » dans l'administration et pour le plus grand bien du pays. La » *gentry* française ne le cédait en rien à celle de l'Angleterre. » Elle se composait de familles qui, sans avoir de lettres d'ano- » blissement, étaient nobles de fait, par la distinction morale et » le caractère, non moins que par l'ancienneté. »

La famille du Laurens avait acquis droit de cité dans ce milieu. Dès la première génération, ses alliances furent, pour la plupart, nobles. M. de Ribbe se demande à quel moment précis les fils du médecin d'Arles et de Tarascon furent anoblis légalement. Il ne sait même pas s'ils l'ont jamais été, mais leur possession de noblesse ne fut pas douteuse. L'auteur de la famille portait simplement le nom *Louis Laurens;* il était fils de Michel Laurens; ses enfants s'appellent d'abord *de Laurens*, puis *du Laurens*. Faut-il voir dans cette addition une usurpation de noblesse, que le temps aurait sanctionnée ? M. de Ribbe affirme le contraire, et il nous donne à ce propos des réflexions pleines d'intérêt sur l'emploi de la particule sous l'ancien régime. — « La particule *de* ou *du*, dit-il, était dé- » pourvue de toute valeur héraldique. Son importance était loin » d'avoir les proportions qu'on lui a données depuis, lorsque le » fond des choses a été sacrifié à la forme : on l'employait, on la » supprimait, sans que cela tirât à conséquence ; beaucoup de » grands seigneurs ne la portaient pas ; des bourgeois « vivaient » noblement » sans l'avoir prise, la laissaient tomber en désué- » tude, pour la reprendre à la génération suivante. Chez le peuple » elle était quelquefois une simple indication d'origine. En tout » cas, c'était sur quelque chose de plus solide que reposait la hié- » rarchie sociale. »

Notre auteur relève encore, à propos de la famille du Laurens, un fait curieux et qui semblerait même prouver que, bien qu'elle fût admise dans la noblesse et tenue pour noble, elle ne reçut jamais d'anoblissement dans la forme. Dès avant la révolution française, et quoique le manuscrit de Jeanne, déjà connu et cité, eût servi à rédiger les biographies qui furent publiées sur André, Honoré et Jean, notamment dans le *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence et du Comtat-Venaisin*, on fabriqua aux du Laurens une généalogie fantastique, fourmillant d'erreurs et d'inexactitudes. D'ingénieuses recherches ont permis à M. de Ribbe de retrouver l'origine de cette supercherie, qui rappelle un travers fréquent au XVIIIe siècle, siècle de pleine déca-

dence. « En 1661 déjà, l'héritier d'une famille étrangère à la Pro-
» vence, et dans laquelle était entrée l'une des filles d'André, le
» médecin d'Henri IV, avait eu à fournir, pour l'ordre de Malte,
» ses preuves de noblesse de père et de mère jusqu'au quatrième
» degré ; et c'est de lui que sont venues les pièces sur l'authenti-
» cité desquelles la bonne foi de l'abbé Robert (généalogiste cé-
» lèbre) fut un moment surprise. » Ce n'est certainement pas sans satisfaction que M. de Ribbe est arrivé à constater que les du Laurens eux-mêmes n'avaient pas trempé dans une fraude indigne du passé et de l'honorabilité de leur famille.

Ici surgit naturellement une question, à l'examen de laquelle M. de Ribbe a consacré un chapitre spécial. Comment une famille qui a brillé d'un si vif et si pur éclat, où les rejetons mâles ne faisaient point défaut, n'a-t-elle pu se conserver? Jeanne du Laurens écrivit sa généalogie en 1631. A ce moment, tous les fils de Louis Laurens étaient morts, sauf un seul, Antoine, avocat au conseil privé à Paris. Il laissa, il est vrai, dix enfants, dont trois fils. André, le médecin d'Henri IV, avait eu un fils qui mourut sans descendance. Honoré, qui était devenu archevêque d'Embrun après avoir perdu sa femme, avait également un fils, lequel entra dans les ordres. Richard ne se maria point ; les enfants de Charles moururent en bas âge. Gaspard et Jean avaient embrassé l'état ecclésiastique. Toute cette nombreuse famille, dit M. de Ribbe, ne se trouva donc plus représentée, après une génération, que par les trois fils d'Antoine, dont l'un était prêtre. L'Église, il est vrai, avait prélevé une large part dans cette race essentiellement chrétienne. Mais il en restait encore assez pour faire souche. Sauf un petit-fils d'Antoine, mort évêque de Belley, en 1705, on ne trouve plus trace d'aucun du Laurens : nous ignorons, dit l'auteur, si la famille s'est continuée, loin de la Provence, ou si elle s'est éteinte...

Il se demande ensuite s'il n'a pas manqué quelque chose aux du Laurens pour se perpétuer ?

Ce ne furent, à coup sûr, ni les aptitudes, ni les vertus. M. de Ribbe est de l'école de M. Le Play. Instruit par les leçons du savant auteur de la *Réforme sociale*, pour trouver la solution du problème, il va droit au testament du père, de Louis Laurens, que de patientes investigations ont fait heureusement découvrir, et il y signale une lacune.

Au moment de la mort de Louis Laurens, l'aîné de ses dix en-

fants avait 20 ans. Une préoccupation domine tout naturellement le mourant : assurer l'éducation et l'établissement de tous ses fils et de ses deux filles. C'est à la mère qu'il remet l'accomplissement de cette tâche ardue ; aussi le testament lui assure-t-il des avantages et une position privilégiée : elle recueillera une part d'enfants. Ceux-ci se partagent l'héritage paternel par portions égales, cependant les aînés « seront tenus, des fruicts de leur part » dans son héritage, de nourrir et entretenir aux estudes les derniers venus ». Nous avons vu qu'ils payèrent cette dette, et remplirent leur devoir. Il n'y a donc point d'institution d'un héritier spécial et privilégié, autour duquel la famille entière se serait groupée et qui aurait conservé la maison et les traditions paternelles.

On rencontre fréquemment cette clause dans l'ancien régime, surtout au sein des meilleures familles, dans celles qui se perpétuent. M. Le Play y attache une importance capitale ; une grande partie de ses ouvrages est consacrée à démontrer la nécessité de cette institution, qu'il considère comme la condition indispensable de la stabilité de la famille. M. de Ribbe a cité de nombreux modèles dans son livre sur *les Familles et la société en France avant la révolution*. Ce n'est pas le lieu d'entrer ici dans cette controverse qui soulève l'un des problèmes sociaux les plus graves de notre temps. Nos sympathies penchent vers les idées défendues avec tant de talent par M. Le Play et son école. Cependant si, au premier abord, l'exemple de la famille du Laurens paraît une confirmation frappante de sa thèse, en y regardant de plus près, on se demande si l'argument a bien, dans le cas dont il s'agit, toute la valeur qu'on lui prête ? C'est la mère, Louise de Castellan, qui remplit, nous avons vu avec quelle énergie et quel succès, la mission qui eût été dévolue à l'héritier institué. Le seul de ses fils alors en situation de l'aider, et qui semblait désigné pour reprendre et conserver la maison paternelle, mourut jeune et ses enfants disparurent également en bas âge.

Une fortune indépendante, quelque minime qu'on la suppose, eût d'ailleurs, été nécessaire pour fonder définitivement la famille. Or, cette fortune n'existait guère, et l'exercice des professions libérales, qu'ils durent tous embrasser, dispersa forcément les autres frères en les éloignant d'Arles.

A la mort de Louise de Castellan, la famille était déjà tellement éparse, qu'on ne sait pas comment une institution d'héritier aurait

pu encore être faite à ce moment. Quant aux causes qui empêchèrent la consolidation du rameau transplanté à Paris par Antoine, nous les ignorons, puisque les descendants de cette branche n'ont pas laissé de traces. Nous inclinons donc à croire que, le testament eût-il même contenu cette clause, il n'aurait pu réussir à conserver, à Arles ou à Tarascon, la race des du Laurens.

Peut-être en eut-il été autrement si l'un d'eux se fût livré à l'agriculture, qui est la profession stable par excellence.

II

Le manuscrit de Jeanne du Laurens, publié en 1866, attira l'attention publique sur la coutume de tenir des livres domestiques, appelés « Livres de raison». Cette coutume était à peu près entièrement tombée en désuétude. A la lecture de l'ouvrage de M. de Ribbe, on fouilla les vieux papiers de famille, on secoua la poussière qui les couvrait; on en tira des manuscrits variés et du plus haut intérêt. D'autres Livres de raison, que l'on consultait encore pour connaître et comparer le prix des denrées, furent relus et compris dans toutes leurs parties. Les documents arrivèrent de toutes parts. Comme on l'a très-heureusement dit, M. de Ribbe avait eu la bonne fortune de découvrir un « filon vierge »; encouragé par ce premier succès, il l'exploita avec un talent qu'atteste la série tout entière de ses publications.

Il résulte de ces recherches que l'usage des Livres de raison était général dans le midi de la France, surtout dans la Provence, et non pas seulement chez les classes supérieures et lettrées, mais parmi tous les rangs de la société ; on parvint même à reconstituer l'histoire, plusieurs fois séculaire, de familles de paysans, qui avaient des archives parfaitement tenues. « La coutume est telle-
» ment dans les mœurs, dit M. de Ribbe, que des oncles sans
» enfants, mais représentant la branche aînée de la famille, s'im-
» posent le devoir de tenir de semblables registres, surtout en ce
» qui concerne la généalogie et l'origine des propriétés, pour
» celui de leurs neveux qui doit leur succéder. Des prêtres,
» pleins de l'esprit qui, jusqu'à notre temps, a relié le sacerdoce
» à la société civile, se livrent au même travail, pour l'héritier
» de leur nom et de leur sang. »

« Les Livres de raison étaient donc, ajoute-t-il, vraiment une ins-
» titution.» Et les traces de cette institution se retrouvent partout

en France, dans la Bourgogne, dans la Bretagne, la Bresse, le Rouergue. La famille des marquis de Curières de Castelnau fit connaître toute une collection de Livres de raison, commencée à l'année 1346 et continuée de père en fils, pendant cinq siècles. L'Italie, surtout Florence, avec ses *Ricordi* et *Ricordanze di famiglia*, remontant jusqu'au XIVe et au XVe siècle, fournit son contingent. On a signalé l'existence d'une pratique semblable en Hollande et en d'autres pays. Je dois toutefois constater que la Belgique n'est pas citée. L'esprit de famille, des mœurs simples, des sentiments profondément religieux distinguaient pourtant les Belges des derniers siècles. Il serait vraiment à désirer que nos érudits portassent leurs investigations de ce côté. Enfin, sans parler de la Bible, et en remontant les âges, en passant les mers, l'Égypte et la Chine nous ont dévoilé des monuments de la même espèce, que leur haute antiquité rend plus vénérables et plus saisissants.

« Grâce à cette moisson de textes, dit M. Ribbe, presque » toute la vie de nos pères s'est découverte à moi, et j'ai pu » reconstituer la meilleure partie de notre histoire nationale. »

« Nous n'oublierons jamais, dit-il ailleurs, l'impression que » nous causèrent nos premières découvertes. Le monde entier, » qui allait devenir le théâtre de nos explorations, était à peu près » inconnu : sur lui, sur l'autorité paternelle, les éducations, les » mœurs, les principes et les sources mêmes de la vie, rien que » des traditions à demi-effacées ou défigurées par des anecdotes » scandaleuses, recueillies à plaisir dans des Mémoires d'hommes » corrompus; rien que des préjugés et des partis pris de système. » Or des textes nombreux et concordants s'offraient à nous, por- » tant en eux la lumière. Elles étaient là, sous nos yeux, dans la » pleine vérité de leurs éléments de stabilité, les familles dont » les vertus, le travail et l'épargne avaient élevé, pierre par » pierre, et sans bruit, l'édifice de nos libertés locales et de notre » grandeur nationale : familles de noblesse et de bourgeoisie, » familles du peuple ou formant l'élite du peuple; vieilles races » d'agriculteurs, de soldats, de magistrats, de jurisconsultes, de » notaires, de médecins, de commerçants... »

Mais il y a dans les travaux de M. de Ribbe autre chose que des recherches historiques neuves et pleines d'intérêt. Une réflexion s'impose lorsqu'on parcourt les ouvrages publiés depuis 1866. Quelque anciens, quelque éloignés du monde et du tumulte des

affaires que soient les auteurs de ces annales domestiques, nobles ou paysans, artisans ou avocats, ils parlent des mêmes choses, et en un langage qui est parfaitement applicable à nos relations et à nos affaires d'aujourd'hui. La cause en est facile à saisir : c'est que tous ont puisé à la même source ; elle n'est autre que celle où nous cherchons également nos règles de conduite et les remèdes à nos maux. Les livres saints fournissent les premiers préceptes et les plus parfaits modèles. Ce sont eux qui expliquent l'unité merveilleuse d'écrits conçus et exécutés à des époques si éloignées et par des personnes de conditions si différentes.

En matière morale, on n'innove pas. A la différence des sciences physiques, « les sciences morales, dit M. Le Play (1), n'ont à » vrai dire qu'un seul objet, l'étude de l'âme et de ses rapports » avec Dieu et avec l'humanité. Chacun peut donc trouver en lui-» même ses moyens d'instruction dans les sentiments qui se dévelop-» pent aux diverses époques de la vie. On comprend qu'un » sujet si simple ne comporte qu'un petit ordre de vérités, dont la » connaissance a pu être révélée, dès l'origine de l'humanité, à » quelques esprits supérieurs. C'est pourquoi les innombrables » penseurs qui, chez toutes les races, ont recommencé l'analyse » des vertus et des vices, n'ont eu rien à ajouter au décalogue de » Moïse et à la sublime interprétation qu'en a donnée Jésus-Christ. »

Cette observation, bien que formulant une vérité évidente, avait besoin d'être rappelée dans notre temps. C'est l'un des fondements sur lesquels l'éminent auteur de *la Réforme sociale en France* a bâti son système. Il en est résulté que, dans son plan réformateur, il devait attacher une importance capitale à la restauration de la famille par l'étude des anciens modèles proposés à l'imitation des générations contemporaines.

Les idées défendues par M. de Ribbe étaient trop conformes aux aspirations et aux efforts d'une foule d'esprits généreux et animés de la passion du bien, pour ne pas trouver rapidement un appui et une faveur qui devaient les rendre fécondes. Rarement on avait aussi bien mis en lumière les moyens pratiques auxquels il faut recourir pour épurer la vie de famille et la replacer dans la voie du progrès véritable. Aussi vit-on, dès l'apparition des premiers opuscules de M. de Ribbe, toute une élite de familles françaises rechercher et classer leurs papiers domesti-

(1) Réforme sociale, I, p. 19.

ques afin de renouer les traditions interrompues, ou bien, à leur défaut, essayer de poser les premiers jalons pour en créer de nouvelles. On fit des essais, on réclama des conseils. Des sollicitations vinrent même de Belgique ; M. de Ribbe les mentionne avec complaisance et nous les rappelons avec plaisir.

C'est ainsi que naquit la pensée de publier un livre de famille, type et programme rationnel d'un *Livre de raison*. Pour la réaliser, deux avis se firent jour. L'Union catholique et sociale de la Touraine s'inspira de l'exemple des municipalités qui délivrent aux époux, au moment du mariage, un livret contenant l'extrait de l'acte de ce mariage avec un espace suffisant pour y noter la naissance de tous les enfants. Elle voulut créer et propager un autre registre de dimensions modestes, résumant les principaux préceptes des anciens Livres de raison et offrant ensuite des feuillets blancs pour les indications propres à chaque ménage. C'eût été une œuvre essentiellement populaire, destinée à recevoir une vaste propagation.

On s'adressa naturellement à M. de Ribbe pour l'exécuter. Il entreprit le travail demandé, mais il dut bientôt en changer la forme, à cause, nous dit-il, des proportions trop étendues que prenait son œuvre. Il préféra composer le programme complet et raisonné d'un Livre de raison et, au lieu de renvoyer à ses publications antérieures, citer de nonveau les meilleurs exemples. Il fit ainsi un volume à la portée des plus petites bourses, mais s'adressant surtout à la classe supérieure, à celle qui doit donner l'impulsion et par laquelle les enseignements se répandent. Le premier registre venu peut dès lors servir à l'inscription des actes de la famille ; pour plus de facilité, M. Mame, le célèbre éditeur de Tours, a préparé un exemplaire in-4°, à pages blanches, précédé d'un titre imprimé et de l'indication des chapitres à remplir.

Le livre de famille, que j'ai sous les yeux, répond de tout point à ce qu'on était en droit d'attendre de l'auteur. Toutefois, il serait regrettable que sa publication eût fait abandonner entièrement l'idée première. Les deux projets ne paraissent pas inconciliables; loin de là. A côté du modèle complet, qui, pour être suivi avec succès, exige une culture intellectuelle déjà développée, pourquoi ne pas offrir un mémorial plus simple, accessible aux classes de la société où l'usage de la rédaction n'est pas général? Tous les éléments s'en trouveraient dans l'ouvrage que M. de Ribbe vient de publier. L'indication des chapitres à remplir serait complétée

par quelques notes explicatives, donnant la raison de la tradition en y ajoutant, sous une forme brève et sommaire, les meilleurs préceptes. Pour les réunir, on n'aurait certes que l'embarras du choix. Sans doute, il y a de nombreux et frappants exemples de Livres de raison rédigés par des artisans et par des cultivateurs. Ce n'est point la partie la moins curieuse, la moins intéressante des découvertes de M. de Ribbe. Mais il n'y a pas d'illusion à se faire. Si simple, si aisée que soit désormais pour un homme lettré la rédaction du mémorial, elle reste encore hérissée de grandes difficultés pour ceux qui savent manier habilement l'outil, ou même tenir leurs livres de commerce, mais qui ne sont pas accoutumés à penser par eux-mêmes et à formuler clairement et brièvement ce qu'ils pensent. Qu'on donne donc à la masse un livre qu'il faudra simplement remplir d'indications précises ; il contiendra toujours assez de feuillets blancs pour recueillir les conseils et les réflexions qu'on voudra ajouter à ceux dont une lecture fréquente aura fait goûter la justesse. Il se formera rapidement ainsi un ensemble d'archives de familles, déjà précieuses par les renseignements qu'elles contiendront, et qui constitueront pour le rétablissement de la tradition un élément d'autant plus puissant qu'il sera plus général.

J'ai hâte d'ajouter que, d'après les assurances données par M. de Ribbe lui-même à la Société d'économie sociale, le projet de publication du livret populaire n'est que suspendu; sa mise à exécution, a-t-il dit, dépendra de l'accueil que *le Livre de famille* recevra dans les classes supérieures. Ce n'est donc plus qu'une question de temps, et aussi de propagande.

Les limites imposées à cet article ne permettent pas d'entreprendre ici une analyse complète du *Livre de famille*. Aussi bien notre but n'est point de le faire connaître dans tous ses détails, mais d'en indiquer l'utilité, le cadre, le contenu, afin d'amener le lecteur à l'acquérir et surtout à s'en servir.

M. de Ribbe n'a point cherché à faire du nouveau. Il s'est borné à condenser, à fondre, à classer méthodiquement les éléments que lui fournissaient les meilleurs modèles. Ces derniers sont fréquemment mis en extraits sous les yeux du lecteur, et il est impossible de ne pas admirer la richesse, la variété, le choix habile de ces citations.

Il ne s'agit pas, sans doute, de reproduire textuellement les modèles, mais « de s'en inspirer pour en imiter la simplicité et la

précision. » — « Notre phraséologie moderne, continue l'auteur, » nous a fait perdre beaucoup de cet art souverain, soit parce que » l'absence de principes a détruit la clarté des idées, soit aussi » parce que nos éducations ne connaissent plus les fortes disci- » plines d'autrefois. Le discrédit où sont tombés les anciens y » contribue également. Nos pères, par respect pour la tradition, » lisaient beaucoup les modèles de l'antiquité; de là, chez eux, » l'habitude de condenser dans des maximes le suc des vérités » sur lesquelles ils instruisaient leurs enfants : ce qui ne les empê- » chait pas de laisser un libre cours à leurs sentiments, mais tou- » jours avec un style mesuré, qui gravait d'autant mieux dans la » mémoire l'idée, le fait à retenir. »

M. de Ribbe attache également avec raison une grande importance à la forme traditionnelle, « qui se recommande d'elle-même, » comme une véritable consécration donnée aux Conseils pater- » nels et maternels, et aux diverses constatations de faits inté- » ressant la vie et l'économie domestique. N'oublions pas, ajoute- » t-il, que tout ce qui, dans le passé, a échappé à l'action du » temps, n'a dû un tel privilége qu'au respect de rits presque » religieux. Il n'est donc pas inutile de rechercher et d'observer » ces rites, en ce qui touche la rédaction des annales de la fa- » mille; il faut placer l'accomplissement d'un véritable acte de » conscience sous l'égide des formes qui le signalent et même » l'imposent à la vénération de ceux auxquels il s'adresse et doit » profiter. »

Remarquons encore qu'un Livre de raison ne doit pas être un recueil de *mémoires*, relatant soit des affaires publiques, soit des incidents de la vie individuelle, soit même l'histoire d'une âme. Il faut un cadre plus vaste, qui comprenne la famille entière, en fixe et en rassemble les annales. Ce ne sera pas, davantage, un livre d'affaires courantes. Les affaires, qui sont le côté matériel du ménage, méritent sans doute une place; en les résumant, on donnera à l'œuvre un caractère tangible et vivant, qui réveillera bien des souvenirs. Mais ce n'est là qu'un accessoire ; l'aspect moral des événements est l'essentiel, et il donnera son caractère propre au livre, dont le but est de résumer la substance des choses de la famille.

Un autre principe sur lequel on ne saurait assez insister pour la rédaction du Livre de raison, c'est la sincérité. Ceux qui entreprendraient leur mémorial domestique avec des arrière-pensées, en y mêlant une secrète vanité littéraire, l'espoir que

leur travail verra quelque jour la lumière de la publicité, ceux-là manqueront le but. Ils feront peut-être des Mémoires, plus ou moins véridiques, plus ou moins réussis; ils ne pourront espérer d'exercer une influence sérieuse sur leurs descendants. L'œuvre dont il est question ici a été justement appelée par M. de Ribbe « un acte de conscience »; c'est aussi un enseignement, c'est-à-dire l'exercice de la haute magistrature paternelle. Accomplir un acte aussi grave sous l'empire d'idées frivoles ou vaniteuses ce serait un signe non équivoque d'incapacité. Les préceptes que les parents laissent à leurs fils ne sont autres que les lois éternelles de la famille chrétienne, incarnées en quelque sorte dans l'existence des ascendants. C'est par l'expérience des pères que les fils doivent s'instruire. Or, ces leçons ne sauraient être complètes ni sincères sans contenir la confession des erreurs qu'il faut éviter. « La plupart des hommes, dit Antoine de Courtois au » début de son Livre de raison, n'acquièrent la sagesse que par » une expérience pénible et coûteuse. C'est à force de faire des » fautes qu'ils apprennent à ne plus en faire; mais cette science leur » arrive trop tard, lorsqu'ils sont déjà au bout de leur carrière. En » vain disent-ils à leurs enfants : *Si jeunesse savait! si vieil-* » *lesse pouvait!* Leurs conseils ne sont pas écoutés : les géné- » rations se succèdent, en roulant toujours dans le même cercle » d'ignorance et d'erreurs, et l'inexpérience de la jeunesse ou les » passions de l'âge mûr détruisent ainsi les maisons les plus » solides, que la prudence eût conservées.

» C'est pour éviter ce malheur, mes chers enfants, et pour » tourner à votre avantage les fautes mêmes que j'ai commises » que je vais vous donner les règles de conduite suivantes. Je » vous prie de ne jamais vous en écarter. »

Ce sont les paroles d'un sage et d'un homme de bien. Loin d'enlever à son auteur le prestige qu'il devait conserver en présence de ses enfants, une semblable confession donne à ces conseils une force et une autorité incomparables parce qu'ils s'imposent par un accent de vérité qui ne saurait être ni contrefait, ni méconnu.

Voici, dans ses lignes générales, le cadre que trace M. de Ribbe d'un bon Livre de raison :

Il faut débuter par un préambule. Tous les modèles commencent par une invocation à Dieu, semblable à celle qui ouvre d'ordi-

naire les testaments; elle marquera le caractère éminemment religieux dont l'œuvre entière sera revêtue et pénétrée. Ce devoir rempli, on trouve toujours quelques phrases qui indiquent nettement le but pratique que se propose l'auteur en écrivant son Livre de raison. M. de Ribbe émet l'idée, qui est bien, cette fois, une innovation, de placer en cet endroit du livre les photographies de la famille. Anciennement, c'était un événement soigneusement noté que de faire peindre son portrait. Aujourd'hui, il est si facile de conserver les images de ses parents et les siennes propres, que personne à coup sûr ne voudrait priver de cet ornement un livre dont l'ensemble doit offrir une sorte de photographie morale.

M. de Ribbe voudrait que le préambule fût complété par l'indication, sous forme d'éphémérides, des dates précises des anniversaires, naissances et décès. L'utilité de ce tableau sommaire des événements heureux et tristes de la famille n'a pas besoin d'être autrement démontrée.

Le Livre de raison proprement dit se divisera en trois parties, répondant aux trois phases de l'existence de la famille :

Le passé, ou l'histoire de la famille, c'est-à-dire une généalogie des ancêtres et la biographie complète des parents, avec quelques détails sur la famille de la mère.

Le mot généalogie ne doit pas effrayer.

« La naissance, dit M. de Ribbe avec une justesse frappante, » ne donne plus de droits d'exception; mais elle confère toujours » le nom, la considération, la propriété, la richesse; or cela » résume à peu près tout l'ordre social. »

Il ne saurait être question ici de flatter la vanité aristocratique, ni de chercher à inspirer ce défaut à ceux qui ne l'auraient point ou ne pourraient l'avoir. De semblables généalogies ont été faites par des artisans et par des bourgeois. C'est un élément de grande importance pour la conservation des familles. Rien ne précise mieux l'esprit dans lequel on doit les rédiger et le but auquel il faut tendre, que l'extrait suivant du *Mémorial* écrit, en 1779, par Jean-Marie Monnier, subdélégué de l'intendance de Dombes, conseiller du roi au baillage et siége présidial de Bourg, conseiller de la province de Bresse :

« Je n'ai pas eu d'autres vues, en recueillant les preuves de la » généalogie de ma famille, que de lui être utile, en lui laissant » sous les yeux les exemples de probité, de décence et de bonne

» conduite que nous ont donnés nos pères, *en nous transmettant*
» *de père en fils, et depuis plus de quatre siècles, les mêmes biens*
» *le même état et la même fortune.* Tel est le plus grand désir
» que je forme, et je me croirais assez payé de la peine que cela
» m'a donnée, si je pouvais inspirer à tous le même esprit d'ordre
» et les mêmes sentiments. C'est leur probité qui leur a fait un
» nom; c'est l'économie et le bon ordre qui l'ont soutenu. Que
» leurs descendants ne pensent pas pouvoir rester dans le même
» état s'ils n'ont pas les mêmes vertus.

» Que s'ils méprisent l'état de leurs pères et qu'ils en veuillent
» prendre un au-dessus, ils ne le fassent que peu à peu et autant
» que les circonstances le leur permettront, et qu'ils sachent
» qu'il est plus aisé de retomber après s'être trop élevé, que de
» rester dans l'état de ses pères... »

« D'autres intérêts, ajoute M. de Ribbe, font aux parents une
» obligation de ne pas négliger leur généalogie. Il faut que les
» enfants connaissent, au point de vue des rapports de société,
» d'affection et de déférence à garder, les liens de parenté qui les
» unissent à des branches collatérales de la famille, et le degré
» de cette parenté qui peut les rendre successibles s'il n'est pas
» inférieur au douzième degré. »

La seconde partie du livre sera consacrée au *ménage et à son administration.* C'est le présent. M. de Ribbe conserve au mot « ménage » le vieux sens français, ainsi défini par Bodin : « le droit gouvernement de plusieurs sujets sous l'obéissance d'un chef de famille ». Ici, je laisse parler l'auteur : on ne saurait mieux résumer en quelques lignes le caractère propre et les principales divisions de ces chapitres, qui forment en quelque sorte le cœur du Livre de raison :

« Le ménage est plus que l'ordre matériel et l'économie de la
» maison; il résume en lui les mœurs, les coutumes, le gouverne-
» ment, la vie morale de la famille ; il traduit tout un idéal prati-
» que de religion, de sagesse, de prudence, d'union, de concorde,
» pour soi, pour ses enfants, ses serviteurs et subordonnés, etc.

» C'est en vue de cet ordre vrai et complet qu'est tenu le Livre
» de raison.

» Il embrasse deux parties essentielles :

« *Les personnes et les biens.*

» 1° Le ménage considéré en lui-même, dans les personnes qui

» le composent; 2° le ménage dans ses éléments et conditions » d'existence.

» D'abord, le mariage; — ensuite et sucessivement, les » naissances des enfants, leur éducation, leur établissement et » quelques événements qui ont marqué dans l'histoire actuelle de » la famille.

» Puis l'inventaire des biens, parmi lesquels la maison pater- » nelle et le domaine patrimonial devront avoir une mention spé- » ciale, et le compte rendu de leur administration; en un mot, ce » qu'il importe au chef du petit gouvernement domestique de » mettre par écrit, pour lui servir de règle et pour le faire con- » naître à ses successeurs. »

Après avoir exposé ainsi le *passé* et le *présent*, le Livre de raison s'occupera de l'*avenir*. Dans la pensée de M. de Ribbe, il doit comprendre deux choses : d'abord l'indication du lieu où le testament a été déposé et de sa date, ensuite les conseils paternels. Ce n'est pas attacher trop d'importance au testament, car « le » solide établissement de la famille ne pouvant être que l'œuvre » de volontés longues et persévérantes, il y faut l'action des parents » et celle du temps. » Or cette action s'exercera par le soin, la sagesse que les parents auront mis à rédiger leurs volontés dernières, et par le respect qu'apporteront les enfants à les exécuter.

J'arrive, enfin, à la dernière partie du *Livre de famille* : ce sont les conseils aux enfants. M. de Ribbe les donne sous une forme développée. Il a voulu faire sur les textes fournis par les anciens Livres de raison un travail semblable à celui que nous offre l'un de ses précédents ouvrages sur les textes de la Bible. Tout en respectant autant que possible leur forme primitive, il les a fondus et classés méthodiquement dans une série de chapitres qui embrassent toutes les faces de la vie domestique et des relations de famille.

Ce travail, très-complet, est un modèle du genre. L'auteur est parfaitement maître de son sujet, il le traite avec une hauteur de vues et une chaleur de sentiments que font ressortir les charmes d'une plume élégante et facile.

Cependant, et dans la remarque que je vais faire il n'y a aucune pensée de critique, ce morceau est plutôt un enseignement dont chacun pourra tirer profit, qu'un exemple proprement dit à proposer pour la rédaction des Livres de raison. Les pères qui voudront donner des avis à leurs fils n'écriront pas un volume : pour

y réussir, il faudrait posséder des qualités d'écrivain qui ne se rencontrent pas fréquemment, même parmi les classes lettrées. Les *conseils aux enfants* ne tiendront pas, et ne doivent pas raisonnablement tenir plus d'un petit nombre de feuillets dans les Livres de raison. M. de Ribbe, certainement, n'a pas entendu proposer autre chose. Il ne cesse de répéter qu'il faut être, avant tout, pratique. D'autre part, si l'on s'arrête à des généralités, on risque de tomber dans la banalité et de ne produire aucune impression durable sur ceux que l'on veut instruire. Autant et mieux vaut copier quelques préceptes de la Bible, ou d'autres que l'on peut tirer des chapitres rédigés par M. de Ribbe, en les accompagnant d'une exhortation à les méditer souvent. Il serait même très-utile, me semble-t-il, que les auteurs d'un Livre de raison transcrivissent ceux de ces textes qui les auront surtout frappés. Puis, à ces règles générales, choisies selon les circonstances, chacun ajoutera les conseils particuliers que l'expérience de sa propre vie, le caractère des enfants et les conditions spéciales dans lesquelles se trouve la famille lui auront suggérés. De cette manière, qui répond d'ailleurs aux intentions de M. de Ribbe et à l'esprit de son livre tout entier, on arrivera à faire une œuvre, modeste sans doute, mais à la portée de tous et vraiment salutaire.

Je ne voudrais pas terminer cette analyse, déjà longue, sans y ajouter une réflexion. Quelque lecteur se demandera peut-être si les initiateurs du mouvement que je viens d'esquisser n'estiment pas trop haut, surtout n'attachent pas trop d'importance au rétablissement d'une vieille coutume? Ce n'est pas mon opinion. Sans doute, le Livre de raison, ce mémorial de la famille qu'il s'agit de remettre en honneur, n'est, à tout prendre, que la constatation plus ou moins habilement faite de quelques événements intimes, dénués d'intérêt pour le public. Il suppose même les bonnes mœurs existant et pratiquées dans la famille, et sans elles on ne saurait le concevoir. Mais il sera en même temps un véhicule précieux, s'il est permis de s'exprimer ainsi, pour la tradition; or, c'est à l'aide de la tradition que se conserve le bien, qu'il se fortifie, qu'il s'étend. Il est vrai que le travail de plusieurs générations semble nécessaire pour arriver à un résultat appréciable et que la propagande du mal est là autour de nous, active et incessante, étendant, elle aussi, son action corruptrice sur la famille, sur la vie privée, qu'elle isole des idées religieuses et dont elle veut même exclure Dieu, comme elle l'exclut de la vie publique. Mais lorsque l'œuvre

de dissolution aura encore gagné du terrain, — et ses progrès sont de plus en plus rapides, — on verra naître un impérieux besoin de reconstruction, de stabilité et de paix. Les groupes organisés et compactes, sachant ce qu'ils veulent faire et où ils veulent aller, seront les maîtres, parce qu'autour d'eux il n'y aura que des âmes. Ne perdons donc pas l'espérance ; serrons nos rangs, ne sacrifions rien au respect humain, travaillons patiemment. Les cœurs robustes et saines finissent par s'imposer et même par changer les lois. C'est ainsi que s'accomplissent les restaurations. Nous oserait affirmer que ses petits-enfants, peut-être après des et longues épreuves, ne verront pas l'aurore d'une vraiment et entièrement chrétienne ?

A. FAHLAND.

SITTING BULL [1].

(*Suite.*)

V

Origine de la guerre de Sitting Bull.

De nouveaux crimes de la civilisation américaine font sortir la race rouge, pour la dernière fois peut-être, des ténèbres dans lesquelles elle expire, et elle se redresse pour livrer à ses tyrans le suprême combat. C'est l'histoire de cette lutte que je vais raconter (1870-1877). Le lecteur qui a bien voulu accorder sa sympathique attention aux pages qui précédent ne refusera pas, sans doute, de s'engager avec moi dans ce sujet aride et désolé comme le désert pour y suivre à la piste une poignée de sauvages mis au ban de l'humanité par la république américaine. Il se souviendra que ces misérables, qui rôdent comme des bêtes fauves autour de la société civilisée, sont aux États-Unis les derniers représentants de cette grande famille de peuples qui possédait toute l'Amérique il y a quatre siècles et qui, aujourd'hui, trouve à peine, dans ce vaste continent, une pierre sur laquelle elle puisse reposer sa tête avant de mourir. Et ainsi, dans la bande de brigands déguenillés dont nous allons redire les coups de main, c'est le peuple indien tout entier qui nous apparaîtra dans son état actuel de décrépitude et de misère : derrière eux, dans la pénombre historique dont ils émergent à peine, nous verrons tous les Peaux-Rouges des trois derniers siècles combattre le même combat contre les envahisseurs européens, et la guerre de Sitting Bull, éclairée par la vive lumière des faits contemporains, ne sera plus que l'épilogue de la sombre tragédie commencée par les générations qui ont vu la *Fleur de Mai* aborder sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. Avec plus de justesse que

(1) *Voir* les numéros de septembre, octobre, novembre, décembre 1878 et janvier 1879.

Kosciusko parlant de la Pologne, nous pourrions écrire au-dessus de ces pages : *Finis Indiae*. C'est, en effet, l'histoire de l'agonie de la race rouge.

La paix régnait entre les Indiens et les États-Unis depuis les négociations de 1868, où la colère des chefs sauvages s'était apaisée à la voix du P. Desmet, lorsqu'en 1870 le général Ulysse Grant, alors président de la république, promulgua son fameux *Peace Policy*. Cette mesure, au dire du gouvernement, était destinée à pacifier d'une manière définitive tous les Indiens vivant sur le sol de l'Union. Reconnaissant l'indispensable nécessité de les soumettre à l'influence civilisatrice du Christianisme, qui seule pouvait les réconcilier avec leurs frères blancs, il entendait favoriser de tout son pouvoir cette influence et faire disparaître les principaux obstacles qui l'avaient jusqu'alors entravée. Or, il n'en voyait pas de plus funeste — et il avait raison — que la différence de confession religieuse entre les divers individus qui se trouvaient mis en rapport avec une même tribu indienne. Dans une *réservation*, par exemple, où les agents du gouvernement professaient telle croyance et où les missionnaires enseignaient telle autre, tous les essais d'éducation étaient condamnés à une stérilité absolue. Cette vérité, dont l'évidence ne laisse rien à désirer pour tout homme de bon sens, avait enfin frappé les politiques de Washington, et le *Peace Policy* avait précisément pour but, à ce qu'assurait son auteur, d'inaugurer une ère meilleure. Désormais, le gouvernement s'emploierait de son mieux à faire cesser toute espèce d'opposition entre le travail des missionnaires et celui de ses agents : il aurait soin d'amener dans chaque *réservation* la plus grande harmonie possible entre la prédication évangélique et l'influence officielle. Pour y parvenir, il n'y avait pas de moyen plus efficace et plus prompt que celui-ci : ne confier l'agence d'une réservation indienne qu'à des fonctionnaires pris dans la confession religieuse qui l'évangélisait. De la sorte, aucun conflit n'était possible, on épargnait aux Indiens le choquant spectacle de plusieurs sectes chrétiennes se disputant leurs consciences par des affirmations et des négations qui finissaient par perdre toute valeur à leurs yeux ; bien plus, on doublait l'influence du missionnaire en mettant à sa disposition celle de l'agent, et en lui fournissant les ressources matérielles qui lui faisaient si souvent défaut. On ne pouvait donc qu'applaudir en principe à cette mesure sage et vraiment civilisatrice, inspirée par l'esprit

de la conciliation et de la charité, qui sauvegardait tous les intérêts légitimes et qui devait avoir pour principal résultat de créer, entre les diverses confessions religieuses, une généreuse émulation dans l'œuvre des missions indiennes. En effet, non content de sanctionner pour le présent les conquêtes des missionnaires en plaçant des agents du même culte dans toutes les *réservations* où ils avaient déjà pénétré, le *Peace Policy* promettait la même faveur à toutes les confessions qui voudraient se charger des réservations non encore évangélisées jusqu'alors. C'était le digne complément d'une mesure excellente, qui, à tous les mérites énumérés ci-dessus, joignait encore celui d'établir une exacte proportion entre le dévouement et la récompense.

Cela étant, il va de soi que l'Eglise catholique n'avait qu'à se féliciter du *Peace Policy*. C'était elle, en effet, qui avait toujours le plus souffert du manque d'harmonie entre l'œuvre de ses missionnaires et les tendances des agents. Assurée désormais de n'être plus entravée dans son action par les dictateurs laïques, mais de pouvoir compter sur leur protection et leur concours, elle allait saluer l'aurore d'un jour meilleur. De plus, le nombre des missions qu'elle avait créés dans les réservations indiennes était plus considérable, à lui seul, que celui de toutes les sectes protestantes réunies. En 1870, il y avait en tout 76 agences, dont 40 étaient évangélisées par des missionnaires catholiques ; les méthodistes, les presbytériens, les quakers, les congrégationnalistes, etc., etc., se partageaient les 30 autres. Ces 40 agences comptaient une population de 117,000 Indiens catholiques, avec 52 églises, 18 écoles quotidiennes pour l'instruction primaire, 10 écoles industrielles et 117 prêtres et instituteurs. Ces chiffres, que j'emprunte au *Catholic World* de New-York (1), attestent une prospérité extraordinaire, surtout si l'on veut tenir compte des difficultés innombrables contre lesquelles avait à lutter l'Eglise catholique, pauvre, sans protection officielle, souvent persécutée et toujours contrariée dans son action par la jalousie des sectes. La propagande protestante est bien loin de pouvoir fournir une statistique approchant de celle-là; avec toutes ses Bibles, tous ses dollars, toutes ses attaches gouvernementales, elle ne comptait en tout et

(1) D'autres journaux ne donnent que 38 agences catholiques et 106,000 Indiens convertis. Je me suis conformé, en règle générale, aux témoignages les plus nombreux et les plus authentiques.

pour tout que 64 émissaires et 15,000 adhérents Indiens. On peut juger par là de ce que l'Eglise catholique allait gagner à l'inauguration du régime nouveau, qui devait lui assurer toutes ses conquêtes et ouvrir des voies nouvelles à son infatigable activité.

Mais il faudrait peu connaître la déloyauté des sectaires et la corruption des sphères officielles de Washington pour s'imaginer que le gouvernement eût jamais le projet d'exécuter un plan aussi juste, aussi équitable, aussi digne d'une politique sage et chrétienne. Ici comme ailleurs, il s'agissait de jeter de la poudre aux yeux d'une multitude imbécile, en invoquant avec d'autant plus de solennité les principes de justice et de tolérance, qu'on mettait plus de cynisme et d'audace à les violer. Dans l'état où le progrès des idées modernes a réduit le monde, les honnêtes gens doivent trembler chaque fois qu'un gouvernement prend la parole au nom de la liberté ou du droit : mots sonores et terribles, devenus aujourd'hui le cri de ralliement de toutes les tyrannies et de toutes les usurpations ! En vertu du *Peace Policy* de M. Grant, en vertu de ce système réparateur qui promettait à chaque mission des agents du même culte afin de créer une parfaite harmonie entre l'influence politique et l'influence religieuse, 32 des 40 agences catholiques furent enlevées le même jour à l'Eglise pour être jetées en proie aux sectes protestantes, qui s'y installèrent aussitôt avec les agents, et commencèrent tout d'abord à persécuter ou à chasser les *Robes Noires!* En d'autres termes, 80,000 à 90,000 Indiens catholiques furent arrachés aux bras maternels de l'Eglise et privés du pain de vie que leur distribuaient les missionnaires. Ce scandaleux défi à la conscience du genre humain n'a guère été relevé de ce côté de l'Atlantique : un lâche silence ou une mention rapide, voilà tout ce qu'il a rencontré dans la presse européenne, et les gouvernants de Washington ont pu consommer leur œuvre abominable sans être arrêtés au moins par l'indignation de l'Europe, qui, pendant ce temps, se pâmait de douleur devant les horions reçus par quelques usuriers juifs en Roumanie! Ma faible voix, je le sais, ne troublera pas la vaste quiétude dans laquelle les dictateurs du Nouveau-Monde dorment maintenant sur leur crime impuni, et il peut y avoir du danger à protester trop haut contre les agissements de l'iniquité triomphante. Mais il ne sera pas dit qu'un chrétien aura passé devant le lieu de supplice où agonisent ses frères, sans protester au nom

droit foulé aux pieds et de l'humanité tout entière outragée
ıs ses membres les plus dignes de pitié !
Qu'on me permette d'entrer ici dans quelques détails qui feront
ieux ressortir la monstruosité de cette œuvre sans nom. Sur
ɔs 40 agences évangélisées par les missionnaires catholiques,
ɔt presque toutes avec les résultats les plus consolants pour les
amis de la civilisation, 8 seulement leur furent laissées ; et
encore la huitième, celle des *Papagos* de l'Arizona, leur fut-elle
arrachée peu de temps après, comme si le gouvernement avait eu
un remords tardif de n'avoir pas été assez injuste ! Les Indiens de
cette agence, au nombre d'environ 6,000, avaient une église
catholique et une école florissante où enseignaient quatre maîtres :
le lendemain de l'entrée du tyranneau protestant dans cette jeune
chrétienté l'école fut fermée, et la nuit se refit dans cette
partie du désert. Les 68 autres agences furent partagées entre
des sectes qui n'avaient jamais mis le pied dans la plupart des
stations qu'on leur livra. Les méthodistes se firent la part du
lion : ils s'adjugèrent d'un coup 40 agences ! On comprendra
cette faveur exceptionnelle quand on réfléchira que le président
Grant est méthodiste lui-même, qu'il n'avait rien à refuser à ses
coreligionnaires et que peut-être le *Peace Policy* tout entier
n'avait été ourdi que par eux, dans un but arrêté d'avance. Les
presbytériens eurent 5 agences, les congrégationnalistes 3, les
quakers 3, et ainsi de suite. Le gouvernement s'était éver-
tué à contenter tout le monde et à donner à chacun sa part de la
curée : efforts inutiles et bonne volonté impuissante, car ce sont
des centaines d'agences qu'il aurait eu à distribuer au lieu de
78, s'il avait dû en livrer seulement une à chacune des innom-
brables sectes qui pullulent en Amérique. Quoi qu'il en soit,
le but principal était atteint : on s'était partagé le patrimoine
de l'Eglise, et l'œuvre de la destruction sociale allait marcher
bon train !

Une fois installés dans les réservations catholiques, les agents
sectaires, avec les pouvoirs dictatoriaux dont ils étaient investis,
se trouvèrent en état d'abolir à peu près entièrement la religion
et le culte de leurs administrés indiens. Et c'est ce qu'ils firen
presque partout, ayant principalement été choisis, dans ce bı
comme on peut le penser. Pires que les Vandales, qui
détruisaient que les monuments de pierre, ces hommes sac
léges se firent un jeu de violer les temples vivants du Sai

Esprit et de profaner les sanctuaires intérieurs de la conscience. Il y eut de véritables abatis d'âmes. Les florissantes missions dont j'ai raconté l'origine et les merveilleux progrès disparurent à peu près entièrement dans cette inondation. Les Nez-Percés, presque tous catholiques, furent livrés à des presbytériens. Chez les Yakamas, le premier soin du nouvel agent méthodiste fut de chasser les missionnaires catholiques, à qui le séjour de l'agence fut interdit comme à des malfaiteurs. Les Pieds-Noirs n'eurent pas un sort meilleur. « J'ai commencé cette mission » il y a trente-deux ans, écrivait le Père Desmet à un ami en » Angleterre. L'agent catholique a été dernièrement déplacé, » lorsqu'il se préparait à bâtir une école et une église. Il a » été remplacé par un homme d'une vie scandaleuse et d'une » mauvaise réputation, amer ennemi de l'Eglise catholique. Vous » aurez peine à croire, en Angleterre, qu'un tel état de choses » puisse exister dans la république des Etats-Unis, dont on vante » tant la liberté (1). » Et il ajoute, avec cette noble confiance dans la justice humaine que tant de déceptions ne parvinrent jamais à détruire dans son âme : « Nous prions, et nous espérons que justice sera rendue. »

Cet espoir ne devait pas se réaliser, et l'iniquité continua de porter ses fruits maudits. Le désert du Dacotah, tout resplendissant encore des traces glorieuses qu'y avait laissées l'homme de Dieu, fut livré également aux barbares. L'agence du *Nuage-Rouge* (Red-Clond), qui comptait 6,000 Indiens catholiques, devint la proie des épiscopaliens. Le versant du Pacifique, où, selon le *Catholic Review*, il n'y avait pas un émissaire protestant à la date de 1870, ne put échapper davantage au fléau. Dans ces belles contrées de la Californie et du Nouveau-Mexique, où les missions catholiques avaient un grand nombre d'églises et d'établissements de tout genre, rien ne leur fut laissé. Plus poignante encore fut la destinée de l'Orégon, où, par une amère dérision, on chargea un juif, le docteur Bendell, d'Albany, de l'administration des affaires indiennes (2). Le *Freemans Journal*, de New-York, écrit à ce sujet : « Un honorable marchand de New-York, juif de la stricte observance, nous parlait de ce fait avec indignation. Il disait qu'aucun juif, à moins d'être un misérable, n'accepterait

(1) Lettre du 3 mai 1871, dans les *Missions catholiques*, du 22 novembre 1872.
(2) *Le Français*, 18 septembre 1876.

un tel emploi (1). » Au Fort-Hall, dans l'Idaho, il y avait 1,700 Indiens, dont 1,000 catholiques : ils possédaient une église et une école, ils savaient lire et écrire, et l'entrée définitive du reste de cette peuplade dans la foi chrétienne n'était plus qu'une affaire de temps. On y nomma un agent méthodiste, un jeune homme du nom de High, ancien éleveur de bestiaux ; le gouvernement de Washington jugeait sans doute que c'était l'homme qui convenait le mieux pour élever le bétail indien. Les malheureux sauvages, qui se faisaient une plus haute idée du prix de leur âme immortelle, fatiguèrent vainement le *Grand-Père* de leurs douloureuses réclamations. « Pendant les années dernières, » disaient-ils dans la touchante pétition qu'ils adressèrent au » général Grant, nous avons eu pour guide spirituel un prêtre » catholique. Plus de la moitié de nos enfants ont été baptisés » par des prêtres catholiques. Vieux et jeunes, nous étions sous » la conduite de ces bons Pères. Mais subitement et sans qu'on » nous eût consultés, nous avons été privés d'eux, et aujourd'hui » nous sommes comme des orphelins. Et même on a remplacé » notre excellent directeur par un homme que nous ne compre- » nons ni dans son administration temporelle ni dans son ensei- » gnement spirituel. C'est pourquoi nous supplions notre Père » commun et notre gouverneur de nous rendre notre agent catho- » lique, nos prêtres catholiques, nos écoles catholiques (2). » Je le demande à tout Américain honnête : la main sur la conscience, de quel côté croit-il que soient les vrais sauvages ?

Les journaux et les revues catholiques des Etats-Unis donnent des renseignements détaillés sur plusieurs des agences ainsi livrées, qui mettent en pleine lumière toute l'hypocrisie et toute la méchante sottise des sectaires (3). Voici la belle mission catholique des *Chippeways* du Lac-Supérieur, établie au milieu de l'agence *White-Earth* (Terre-Blanche). Dans cette petite tribu, le zèle de nos missionnaires était parvenu à convertir plus d'un millier d'Indiens, et, tous les dimanches, 400 à 500 d'entre eux assistaient au service de la messe. Cette agence avait été cependant livrée aux épiscopaliens, bien qu'ils y eussent à peine 200 adhérents nominaux, dont une trentaine tout au plus assistaient

(1) *Freemans Journal*, 14 décembre 1872.

(2) *Missions catholiques* du 24 avril 1874.

(3) Voy. *Freemans Journal* du 3 novembre 1877 ; plusieurs articles du *Catholic World* et du *Catholic Review*, et le *New-York Herald* du 29 septembre 1877.

à leurs offices le dimanche. Le P. Tomazin, missionnaire intelligent et dévoué, qui était l'apôtre de ce petit peuple, lui avait fait beaucoup de bien et jouissait de toute sa confiance. « J'ai appris leur langage, dit-il dans sa réclamation au président de la république ; je crois être au courant de leurs besoins, de leurs idées, de leurs théories sur l'organisation politique des tribus. Je crois connaître également les meilleurs moyens de les convertir au Christianisme, de les arracher à l'idolâtrie, d'écarter tous les obstacles qui s'opposent au progrès de la civilisation parmi eux. J'ai aidé à faire d'eux un peuple agricole, à leur apprendre l'art de se suffire à eux-mêmes. » Le Père avait d'ailleurs entretenu jusqu'alors les meilleures relations avec les agents indiens. Mais tout cela changea à l'avénement du *Peace Policy*, qui envoya dans la *réservation* un agent sectaire, le major Stowe, épiscopalien. Dès les premiers jours, celui-ci, fidèle au mandat tacite du gouvernement, mit tout en œuvre pour attirer les Indiens dans sa secte et pour leur faire déserter l'église catholique. On aura une idée de l'esprit qui animait cet étrange civilisateur par le trait suivant, que je rapporterai sous la responsabilité d'un grand journal de New-York. Stowe avait mis son fils, en qualité d'instituteur, à la tête de l'école indienne, qui était devenue de la sorte un instrument de propagande protestante. Il paraît que l'instituteur improvisé ne remportait pas de grands succès dans ses nouvelles fonctions, car l'indiscipline régnait en permanence, et le magister se voyait débordé. Stowe père crut devoir intervenir : il se présenta un jour dans la classe et tira un coup de pistolet *dans le tas*. L'arme, heureusement, ne blessa personne, et j'aime à croire qu'il avait seulement voulu effrayer son petit monde sauvage ; mais, enfin, on excusera sans doute les Indiens d'avoir eu peu de goût pour cette éducation à coups de pistolet, à laquelle ils préféraient la paternelle direction de la *Robe Noire*. Au surplus, toutes les vexations auxquelles ils furent en butte pour leur fidélité au missionnaire catholique, et tous les griefs imaginaires suscités contre ce dernier, furent impuissants à lasser la constance du pasteur et du troupeau. Ils tinrent bon ; une commission d'enquête fut nommée qui imagina un *modus vivendi*. Mais Stowe n'avait pas dit son dernier mot et, à l'arrivée du surintendant Kemble, il s'avisa d'un grief nouveau et imprévu. Le P. Tomazin se vit accusé d'avoir violé la loi qui défend de faire sortir un Indien de sa *réservation*, en

envoyant à une école située dans un autre comté trois petites filles dont il était le tuteur. De ce chef, il était passible d'expulsion, et c'était là que Stowe voulait en venir. Rien, cependant, de moins fondé et de plus ridicule que son accusation. Qu'on en juge. Un Indien du nom de *Hole-in-the-Day* était mort, laissant la garde de ses trois filles mineures au missionnaire catholique. Cet Indien n'avait jamais été sous l'autorité de l'agent de la réservation ; il avait toujours demeuré dans sa propre ferme, située près du Gull-Lake en Minnesota. Bien plus, *Hole-in-the-Day* avait acquis le titre de citoyen américain et avait même exercé son droit de vote en cette qualité. Enfin, depuis sa mort, le P. Tomazin avait été légalement reconnu comme tuteur de ses trois filles par la cour du comté. Il avait placé les orphelines à l'école de Saint-Cloud ; pendant les vacances, elles étaient venues le rejoindre à la *Terre-Blanche* et avaient ensuite repris le chemin du pensionnat. Il n'y avait donc pas même le moind prétexte pour invoquer la loi relative aux Indiens des rés vations, puisque ni *Hole-in-the-Day*, ni ses filles n'en avai fait partie et que d'ailleurs la qualité de citoyen américain acq par le père les aurait soustraites entièrement à la juridictio l'agent dans le cas où elles en auraient jamais ressorti ; pu enfin les tribunaux avaient garanti au missionnaire cath le droit dont il avait fait usage en envoyant les petites à l'école. Mais, comme si tout avait dû se réunir pour faire l'absurdité de l'accusation formulée par Stowe, il se trou le Révérend Whipple, supérieur religieux de ce dernie placé, dans des écoles situées hors de la réservation, de qui y appartenaient et qui, d'après la lettre de la loi, pas dû en sortir. On l'avait loué de son zèle et on avait car la loi, interprétée dans son esprit, ne prévoyait n dait des mesures de ce genre. Il semblait donc que missionnaire fût gagnée d'avance, et elle l'était c devant la conscience et devant la légalité. Néanmoi tendant Kemble, épousant les rancunes de Stov gnit pas de fouler aux pieds tout sentiment de l nonçant purement et simplement l'expulsion du Une heure lui fut laissée pour faire ses prépara Les solennelles protestations de l'homme apost lettre au secrétaire de l'intérieur, restèrent, aucun résultat, et, comme dans les autres

l'ombre de la mort redescendit sur la tribu des Chippeways (1).

Encore un autre exemple :

Le lecteur connaît déjà l'intéressante mission des Osages, où le P. Bax avait tant travaillé et dont les agents protestants parlaient plus d'une fois en termes si enthousiastes. Il y a quelque chose de surprenant dans l'unanimité des éloges distribués à ce généreux petit peuple, presque entièrement catholique. Voici ce que disait d'eux, en 1870, un homme qui devait devenir bientôt leur tyran : « Cette tribu indienne a été richement dotée par la nature, tant au moral qu'au physique. Il serait difficile de trouver sur terre des hommes mieux faits et réunissant dans leur personne autant de grâce et de dignité. » On peut dire que la civilisation des Osages était un chef-d'œuvre de l'Eglise catholique ; mais, ici comme ailleurs, la jeune société devait tomber, frappée au milieu de ses brillantes espérances par la cognée des sectaires. Des quakers furent installés dans la *réservation* et dévorèrent comme de vils brigands les récoltes arrosées par les sueurs sacrées des ouvriers évangéliques. Hélas ! ce douloureux martyre de la nation osage, pas plus que celui des autres tribus, n'a été raconté dans toute sa vérité lugubre, et c'est à peine si je puis, à l'aide des rares indications fournies çà et là par la presse américaine, lever un coin du voile sous lequel une grande nation égorge des populations chrétiennes. Tout ce que je sais, c'est qu'à partir du renvoi de leurs missionnaires, les courageux Indiens assaillirent de leurs incessantes protestations les sourdes oreilles du président et de ses ministres. N'accusons pas exclusivement ceux-ci : c'est un fait notoire qu'en Amérique plus d'un document officiel adressé aux chefs de l'Etat disparaît en route, intercepté par des employés complices des abus qu'on dénonce ou gagnés à prix d'or par les

(1) J'ai suivi le récit donné par le *New-York Freemans Journal* du 3 novembre 1877. Une dépêche du *New-York Herald*, qui n'est guère suspect de prévention en faveur des missionnaires catholiques, raconte les faits de la même manière, ajoutant seulement que le missionnaire aurait refusé de partir sans en avoir reçu l'ordre de son évêque, et qu'au signal du tocsin toute la population indienne serait accourue pour le défendre. L'agent et l'émissaire épiscopalien Gilfillan, voyant leurs jours en danger, auraient alors demandé par télégramme des secours militaires. La dépêche, après avoir constaté que le P. Tomazin était le tuteur (*legal guardian*) des enfants en question, ajoute : *Kemble's action is thought here to have been unnecessarily arbitrary*. Je ne sais si cet épisode a eu d'autres suites, et si les renforts militaires sont venus rétablir l'ordre dans la tribu ; il y aurait eu de l'intérêt à savoir si le civilisateur Stowe réussit mieux à la baïonnette qu'au pistolet.

intéressés. Les Osages ne se laissèrent pas décourager par l'insuccès de leurs démarches, et, pour déjouer cette fois les fraudes dont ils étaient victimes, ils résolurent d'aller en personne porter leurs réclamations au *Grand-Père* de Washington. Une députation composée des chefs et des notables de la tribu partit dans ce but, chargée d'un mémoire qui contenait un exposé fidèle de tous les griefs de leur peuple. On y lisait, entre autres, ces lignes qui attestent une rare fermeté de caractère chez cette poignée de sauvages abandonnés de leurs guides spirituels et terrorisés par une domination arbitraire et fanatique :

« Les missionnaires catholiques ont été au milieu de notre peu-
» ple pendant plusieurs générations. La grande majorité des nôtres
» appartient à la foi catholique et croit que c'est la meilleure.
» Nos enfants ont grandi dans cette foi. Beaucoup d'entre nous
» ont été élevés par les missionnaires catholiques. Notre peuple
» leur est redevable des bienfaits du Christianisme et de la civili-
» sation dont nous jouissons aujourd'hui, et leur en garde un sou-
» venir plein de reconnaissance. Depuis que les missionnaires nous
» ont été enlevés, nous avons fait peu de bien et nos progrès
» dans la civilisation ont été misérables. Toute notre nation a été
» affligée du départ des missionnaires, et nous avons prié conti-
» nuellement le Grand-Esprit de changer le cœur de notre
» *Grand-Père* et de le décider à nous renvoyer nos prêtres
» catholiques. »

La députation était partie pour Washington, le 31 mars 1874, contre la volonté et même à l'insu, paraît-il, de l'agent Gibson, et, cette fois, le président de la république allait être forcé d'ouvrir les yeux à l'évidence. Gibson comprit le danger et ne se déconcerta point. Il courut après les députés et les contraignit à rentrer dans l'agence. En même temps, la commission des affaires indiennes recevait une contre-protestation portant la signature de vingt-huit chefs osages. Cette pièce était fausse ! Quant aux députés, dès leur retour à l'agence, ils exposaient à leur nation ce qui s'était passé, et l'on écrivit au général Ewing, gouverneur militaire du pays et sincère ami de la cause indienne. Cette dernière missive eut plus de bonheur que les autres et parvint à destination ; mais, malgré les réclamations du général, les prêtres catholiques ne purent pas rentrer dans la mission. Les quakers la gardèrent et continuèrent à la détruire. Cependant la mâle obstination du peuple osage ne fut pas domptée, et elle

paraît même avoir obtenu quelques demi-résultats, puisqu'en 1875 on voit des délégués du gouvernement envoyés dans l'agence pour entendre leurs plaintes. Un chef du nom de *Par-Oneno-Pashe* prit la parole au nom des siens et fit entendre encore une fois aux commissaires américains les accents de cette éloquence sauvage qu'on n'a pas craint parfois de comparer à celle de Démosthène et de Cicéron. Je regrette de ne pouvoir reproduire, à cause de sa longueur, ce beau et vigoureux discours, où un noble peuple indignement opprimé met sous les yeux de ses tyrans le lugubre tableau de ses souffrances et de leurs injustices. Après avoir rappelé aux délégués les nombreux griefs antérieurs de la nation des Osages, l'orateur expose, en la flétrissant, toute la conduite de l'agent Gibson ; il montre en lui un voleur, un concussionnaire, un fanatique ennemi de la religion catholique, il se réfère à la dernière pétition que son peuple a envoyée au gouvernement, le 28 juin 1875; il réclame de nouveau le rappel des missionnaires catholiques et le rétablissement des écoles qu'ils avaient ouvertes : « Demandez au *Grand-Père*, s'écria-t-il dans une péroraison énergique, s'il est honnête de la part du gouvernement des États-Unis d'exiger que les Osages remplissent tous leurs engagements, tandis que lui-même refuse d'accomplir les siens ? » Et il termina en demandant au nom de tous les siens que le Grand-Père retirât Gibson de l'agence ou, tout au moins qu'on cessât de faire passer par ses mains les secours destinés à la *réservation* (1).

Tels sont les derniers renseignements que je possède sur la nation des Osages, et leurs destinées retombent dans cette nuit profonde qui s'abaisse de toutes parts sur la race rouge agonisante. Il ne m'a pas été donné de percer cette nuit et de compter les râles douloureux de cette agonie : les Yankees ont intérêt à faire régner les ténèbres sur leur œuvre de mort, et les cris étouffés des victimes qu'on égorge à la porte ne doivent pas arriver aux oreilles des joyeux convives assis au banquet de leur civilisation. Mais le Dieu qui *veille près des cercueils* assiste dans la solitude du désert à ces scènes lugubres qu'on dérobe aux yeux du monde chrétien, et ce que l'historien est empêché aujourd'hui de raconter parce qu'on le lui cache, lui-même le révèlera au jour de ses grandes

(1) Ce discours est reproduit *in extenso* dans les *Missions catholiques* du 5 novembre 1875.

assises, devant l'univers entier et à l'éternelle confusion des bourreaux.

Ce que je puis dire, c'est qu'un profond désespoir s'empara à la fois de toutes les tribus vendues aux sectaires et que, de tous les points du pays indien, retentit un concert d'imprécations et de plaintes qui dure encore aujourd'hui. Toutes les spoliations dont les malheureux sauvages avaient été victimes, toutes les iniquités qu'ils avaient endurées pendant tant de générations ne semblent pas avoir pesé aussi lourdement sur leurs cœurs que cette atteinte mortelle aux biens les plus précieux de l'existence. Ceux d'entre eux qui étaient encore païens ne témoignèrent pas moins de douleur que les convertis. Sitting Bull joignit sa voix à celle de Red-Clond et du chef Joseph, et ce ne fut de toutes parts qu'un cri unanime accompagné tour à tour de plaintes touchantes ou de menaces hautaines : *Rendez-nous nos Robes Noires !* A vingt reprises, j'en ai lu l'expression sincère dans les journaux protestants d'Amérique, dont plus d'un a stigmatisé dans les termes les plus vigoureux la conduite du gouvernement. « *Il n'y a rien,* » écrit l'un d'eux, *qui surpasse cette dissection d'un peuple,* » *le partage de la Pologne l'égalant en étendue, non en atro-* » *cité.* La seule différence, c'est que notre gouvernement n'a » pas vu la conséquence de ses actes, et qu'il n'a agi que dans » l'intention de faire du bien aux Indiens, tandis que sa con- » duite n'a été et ne pouvait être que préjudiciable à leurs inté- » rêts (1). » Le gouvernement n'écouta ni les observations de la presse américaine, ni les protestations unanimes des Indiens ; il alla de l'avant dans le chemin de l'iniquité et laissa la colère et le désespoir s'amonceler dans le cœur des sauvages.

Telle fut, au témoignage du plus grand journal de l'Amérique, la première cause du soulèvement des Indiens sous Sitting Bull (2). Voici la seconde.

Depuis longtemps, les Peaux-Rouges, qui voulaient conserver leur ancienne indépendance, s'étaient vus refouler dans le désert où ils avaient conservé jusqu'en ces dernières années une patrie et des terres de chasse. Un coup d'œil sur ce pays est indispensable pour l'intelligence de ce qui va suivre. Que le lecteur se figure

(1) Cité par les *Missions catholiques* du 29 novembre 1872. Il faut lire encore, dans le même recueil, les éclatants aveux du *Times* de Chicago, autre organe protestant (année 1876, p. 272).

(2) *New-York Herald,* du 30 septembre 1877.

donc un immense quadrilatère, assez irrégulier, borné au nord par la ligne idéale qui fait la frontière du *Dominion*, à l'ouest par les hauts sommets des Montagnes Rocheuses, au sud par la vallée immense et profonde du Niolzarah, que les Indiens appellent l'*Eau qui court*, à l'est enfin par deux rivières coulant en sens opposé : la *Rivière Rouge du Nord* (North Red River), qui va grossir les eaux du lac Winipeg, en Nouvelle-Bretagne, et la *Grosse Rivière des Sioux* (Tchankasudata), qui, sortant du lac *Grosse Pierre* (Big Stone), se précipite dans la direction du sud et vient se jeter dans le Missouri, à l'endroit où s'élève aujourd'hui Sioux-City. Le Mississipi, avec son vaste cortége d'affluents, traverse comme en triomphe ce désert sans bornes. Descendant avec ses trois fourches des Montagnes Rocheuses, il coule d'abord vers le septentrion, s'avance dans la direction de l'est, revient ensuite par une courbe immense vers le sud, puis se précipite impétueusement dans la direction du Mississipi, qu'il atteint après un cours de 700 milles et à qui il communique l'ardeur de sa course. Ce quadrilatère, ainsi protégé de trois côtés par des frontières naturelles, et du quatrième par le paisible voisinage de la *Mère-Blanche*, était encore de nos jours le grand parc réservé de la race rouge, alors que toutes les terres qui l'entourent, même celles qui se trouvent à l'autre versant de Montagnes Rocheuses, même les lointains rivages du Pacifique, avaient, depuis longtemps, été envahies par le flot de l'immigration blanche. Il devait cette situation exceptionnelle à la réputation de stérilité d'une partie de ses terres : les colons américains préféraient les contourner ou les traverser seulement, pour aller chercher dans le Far-West un sol plus favorable à la culture. Quant au gouvernement, il s'était contenté d'y bâtir un certain nombre de forts le long des fleuves et des rivières, pour protéger les relations commerciales et asseoir sur une base solide ses rapports nécessaires avec les Indiens. Un certain nombre de ces derniers, séduits par les distributions de vivres, s'étaient laissés attirer dans le voisinage de ces forts, où ils vivaient dans des réservations sous la tutelle de la marâtre; mais l'immense majorité continuait de rôder librement dans le grand désert, sans demeure fixe et vivant du produit de la chasse.

Cependant les blancs, qui s'étaient multipliés rapidement dans les Etats riverains du Pacifique, commençaient à déborder vers les solitudes vierges du centre, où les uns cherchaient des terres

favorables à de nouveaux établissements, tandis que les autres, y flairant des trésors cachés, les traversaient anxieusement dans tous les sens. Cette immigration fut accompagnée des excès ordinaires qui souillent toute l'histoire des rapports entre blancs et Peaux-Rouges. Les colons venaient de l'Orégon et de Washington, les chercheurs d'or de San-Francisco : ils chassaient devant eux les Indiens, qui s'enfonçaient plus loin dans le désert, occupaient les meilleures terres et les postes stratégiques, fondaient des villes et des villages. Gallatin, Helena, Virginia, Bismark, Sioux-City surgissent pour ainsi dire à la fois. Le pays est englobé dans la république; il est divisé en trois territoires : celui de Dacotah à l'est, ceux de Montana et de Wayming à l'ouest. C'est dans cette tourmente, on s'en souvient, que tomba la belle mission catholique des Têtes-Plates. Pour toutes les réductions des Montagnes Rocheuses, l'arrivée des blancs fut un coup de mort. Les tribus attaquées coururent aux armes : tout le désert fut de nouveau en feu. Ce ne fut qu'au bout de plusieurs années, et après de longues négociations dont le P. Desmet fut l'âme, qu'on parvint à faire déposer les armes aux sauvages. Ceux-ci abandonnaient leurs campements du Nebraska et du Kansas ; en retour, l'instrument de paix leur garantissait formellement la possession exclusive des *Mauvaises Terres*, dernier et dérisoire lambeau de l'immense héritage de leurs ancêtres.

Mauvaises Terres! ce nom, qui caractérise suffisamment la générosité blanche dans ce dernier contrat, devait cependant cesser bientôt d'être vrai. Les blancs ne savaient pas à quoi ils renonçaient en 1868. Le misérable et stérile refuge qu'ils abandonnaient avec tant de facilité aux Indiens, c'était un Eldorado inconnu, une terre remplie de mines d'or, où on n'avait qu'à se baisser pour trouver à fleur de terre le métal sublime dont on fait le dieu Dollar! Voilà le bruit qui se répandit peu de temps après la signature du traité et qui, prenant de la consistance et circulant parfois, finit par allumer toutes les convoitises et par enivrer toutes les têtes. Et, en effet, à part l'exagération inévitable en pareil cas, les Mauvaises Terres contenaient d'importantes mines d'or. Aucun blanc, jusqu'alors, ne les avait connues, excepté le P. Desmet, qui, depuis de longues années, avait enfoui au plus profond de sa conscience le terrible secret. La Providence elle-même semblait avoir voulu dérober le plus longtemps possible la connaissance de cette fatale richesse aux yeux des blancs, tant elle avait semé d'obstacles sur la route de ces mines d'or !

Le gros massif circulaire des Collines Noires (Black-Hills) qui contient les gisements s'élève dans la partiela plus inaccessible du désert américain, entre les territoires de Wysming et de Dacotah. Tout alentour s'étend la solitude aride et désolée; les blancs n'ont pas un seul établissement dans le voisinage; du fort Reno, qui en est le plus rapproché, il y a encore une distance de sept à huit journées de marche. De puissantes rivières, tournant tout alentour du trésor mystérieux, semblent avoir voulu l'enfermer dans une ligne de circonvallation infranchissable. La Grosse Rivière des Sheyennes, en effet, a deux sources ou fourches qui, descendant des mêmes hauteurs à l'ouest des Collines Noires, les contournent, l'une par le nord et le nord-est, l'autre par le sud et le sud-est, et, se joignant au delà de leurs derniers contreforts, donnent assez bien l'idée d'un lac immense dont émergerait une île escarpée. Ce n'est pas tout. Comme les chercheurs d'or qui parcouraient le désert y pénétraient habituellement du côté du sud, par la route de l'Utah, c'est là que le divin Ouvrier avait multiplié les précautions. En avant de la première ligne de défense formée par la rivière, il avait jeté la partie la plus inhospitalière et la plus inaccessible du désert : ce sont ces *Mauvaises Terres*, qui, par leur seul réputation, protégeaient contre la cupidité blanche l'Eldorado indien. Et le traité de 1868, en les abandonnant aux Peaux-Rouges et en en fermant l'accès aux Américains, semblait se faire l'instrument inconscient de la Providence en continuant à entretenir le mystère autour des merveilleux gisements. Mais rien n'avait servi, et c'est dès le lendemain de la signature du traité de 1868 que commença l'immigration des blancs dans le domaine qui venait d'être solennellement réservé aux Indiens!

Sûrs de l'impunité, les aventuriers s'y montrèrent de plus en plus nombreux et hardis, et considérèrent ce pays comme le leur. De nouveau, les Indiens protestèrent, mais sans aucun résultat. Le gouvernement, impuissant à contenir l'effervescence des chercheurs d'or, se contenta de quelques vaines et stériles démonstrations qui n'intimidèrent pas des hommes depuis longtemps initiés au secret de sa faiblesse. Quant aux Indiens, ils ne se laissèrent pas imposer par le fastueux déploiement des forces militaires prétendument destinées à protéger l'inviolabilité de leur territoire : et ils eurent raison, car au bout de quelque temps, le gouvernement, fatigué de son rôle de comédie, envoya lui-même ses troupes faire une

reconnaissance du côté des Collines Noires. Alors les sauvages exaspérés prirent les armes et commencèrent à massacrer les blancs qui pénétraient malgré la loi dans leur solitude. Mais, dans l'entre-temps, on s'était convaincu, à Washington, de la réalité des gisements aurifères qui avaient été signalés et l'on s'était décidé à acquérir, de gré ou de force, l'Eldorado indien. Dans ce but, on convoqua les principaux chefs sauvages à une réunion qui eut lieu à Washington, pendant l'été de 1875, pour leur proposer l'échange de leur territoire contre un autre, situé plus au nord, et une indemnité de 25,000 livres sterling. Les plus influents des chefs indiens, Sitting Bull à leur tête, avaient refusé de se rendre à ce nouveau colloque; ils se préparaient déjà à défendre par les armes le territoire qui leur appartenait et dont l'annexion imminente aux Etats Unis n'était plus un mystère pour personne. Ceux qui acceptèrent l'entrevue proposée ne se montrèrent pas plus faciles. Je n'ai pas pu me procurer le procès-verbal de la conférence qu'ils eurent à ce sujet avec les commissaires du gouvernement; mais tous les journaux sont unanimes à constater que l'entente ne put pas se faire parce que les hommes de Washington ne voulaient pas accepter les conditions des sauvages. Il est à remarquer que, parmi ces conditions, figurait, en première ligne, le retour des *Robes Noires* (1). Les négociations furent donc rompues, et des deux côtés on en appela aux armes.

Spectacle pathétique (2) que celui de cette poignée de sauvages aux prises avec le géant de la civilisation américaine! D'un côté toutes les ressources du nombre, des talents, de l'art, au service de la plus révoltante et de la plus barbare iniquité; de l'autre, la cause du bon droit confiée comme par dérision à la défense de quelques malheureux qui ne méritent pas même le nom de peuple ni celui d'armée.

Cependant, si l'issue de ce conflit devait inévitablement être fatale au droit défendu par la faiblesse, les oppresseurs, cette fois, n'eurent pas à se féliciter de leur triomphe, car déjà s'était levé, pour la race indienne, un vengeur qui lui préparait de sanglantes funérailles.

(1) Voir le *Times* du 8 avril 1876 et *le Français* du 26 août 1876. D'après une correspondance adressée de New-York à *l'Univers*, les Indiens auraient réclamé, dérisoirement, une somme de 50 millions de dollars pour se moquer du gouvernement et pour lui montrer leur défiance.

(2) Le mot est du *Saturday Review*, 15 juillet 1876.

Exploitant avec une rare adresse les griefs de ses compatriotes, le *Taureau Assis* était parvenu à leur faire de nouveau reprendre le tomahawk de la guerre, et lorsque les troupes américaines entrèrent dans le Dacotah, elles trouvèrent l'ennemi en armes et prêt à les recevoir vigoureusement.

VI

Sitting Bull.

Il y a deux ans, Sitting Bull a eu son jour de célébrité. La presse des deux mondes a parlé de lui. Depuis lors, on l'a oublié, et plus d'un lecteur qui se tient au courant des événements croira sans doute trouver ici, pour la première fois, la mention d'un nom que la renommée avait déjà apporté à ses oreilles. Voilà ce que valent les gloires mondaines! Il en est qui sont de meilleur aloi que celle du héros indien, et qui ne résistent pas mieux que la sienne à l'épreuve d'une journée de vingt-quatre heures. Le nom de *Sitting Bull* survivra pourtant, parce qu'il se rattache étroitement à l'histoire de l'agonie de la race rouge et qu'il représente ainsi un des événements les plus douloureux de notre siècle.

Qu'est-ce que Sitting Bull? Plusieurs journaux ont voulu en faire, dans le temps, je ne sais quel type de héros à demi-civilisé, empruntant à la civilisation blanche des armes pour la battre et transportant sous la tente indienne le génie d'un général d'armée ou d'un homme d'État. On en a fait un chrétien, un néophyte du P. Desmet; on a prétendu qu'il parlait couramment le français et qu'il aimait à lire les ouvrages écrits dans cette langue, tandis que, par antipathie nationale, il n'avait jamais consenti à apprendre l'anglais, qui est la langue des tyrans de son peuple. On ajoutait qu'il possédait tous les idiomes indiens et qu'il pensait toujours à Napoléon Ier. D'autres sont même allés jusqu'à prétendre que le terrible chef sioux n'était autre chose qu'un enfant perdu de la civilisation, un grand seigneur blanc qui, pour des raisons inconnues, avait juré à l'Amérique une haine d'Annibal. Il n'y a rien de vrai dans ce portrait.

Le véritable Sitting Bull est bien plus sauvage, bien plus indien que le héros fantastique des journaux de 1876. Il n'est pas chrétien, il ne sait pas l'anglais, encore moins le français, et il est

probable qu'il n'a jamais entendu le nom de Napoléon Ier. Il appartient à la nation siouse des Uncpapas, une des plus grandes du Dacotah. C'est dans le Dacotah, sur les bords du Missouri, qu'il a vu le jour; lui-même le dit, et son témoignage est trop caractéristique pour qu'il ne figure pas ici : « Je suis né dans la vallée du Missouri, du moins je me souviens de l'avoir entendu dire à quelques-uns, mais je ne sais plus qui ils étaient, ni où ils me l'ont dit. » Il est actuellement dans toute la force de l'âge et peut avoir quarante-cinq ans. Un correspondant du *New-York Herald*, qui l'a vu en 1877, trace de lui le portrait suivant :

« Il a une taille d'environ cinq pieds dix pouces. Il portait une » chemise de calicot blanc et noir, des culottes de drap noir et » de superbes mocassins garnis de perles et de soies de porc-épic. » Il tenait dans sa main gauche sa casquette de peau de renard, » dont le poil retombait jusque sur ses pieds; en apparaissant sur » le seuil, il l'avait ôtée de sa tête avec le geste gracieux et digne » à la fois d'un véritable gentilhomme. De longs cheveux noirs, » retombant sur ses épaules et sur son dos, encadraient son visage. » Ses yeux brillaient comme des escarboucles. Ses traits, exempts » de toute espèce de tatouage, avaient quelque chose de noble et » de dominateur, je dirai plus. A part les signes caractéristiques » de l'Indien qu'on retrouvait dans ses fortes mâchoires, dans son » front fuyant, dans son nez aquilin, il y avait dans l'ensemble de » cette physionomie une expression de beauté, quelque chose » comme une exquise et cruelle ironie. Une bouche et des yeux » comme ceux de cet Indien, si on les avait remarqués chez un » blanc, auraient été considérés comme les indices des qualités qui » marquèrent la carrière d'un Mazarin ou qui guidèrent la plume » d'un Machiavel (1). »

Au demeurant, l'éducation de Sitting Bull a été celle d'un vrai sauvage. Il n'a pas été initié aux arts de la civilisation, comme on l'a prétendu ; il ne parle que son langage indien, comme il l'a expressément affirmé au même correspondant. S'il est supérieur à son peuple par ses dons intellectuels, c'est en vrai sauvage qu'il use de cette supériorité, dont il a conscience d'ailleurs.

On sait que, chez les Indiens, tout homme un peu mieux doué que les autres, et capable de les mener, commence par s'attribuer un caractère sacré, qui impose le respect et la crainte. Il se fait *homme*

(1) *New-York Herald*, du 16 novembre 1877.

de médecine, c'est-à-dire jongleur, et devient d'emblée le maître des imaginations. Sitting Bull semble avoir emprunté aux *hommes de médecine* quelques-uns de leurs moyens d'action. Quelle est, dans ce rôle qu'il a pris auprès de son peuple, la part de la sincérité et de la fourberie? C'est ce qu'il serait bien difficile de décider à distance. Disons cependant qu'une chose l'élève infiniment au-dessus de la tourbe des jongleurs ordinaires, qui ne se font de leur métier qu'un gagne-pain ou qu'un instrument de tous les crimes : Sitting Bull se considère comme investi d'une mission, et toute sa conduite dans ces dernières années montre combien chez lui cette conviction est profonde et sérieuse! Il est venu pour sauver ou du moins, pour venger la race indienne : voilà ce qu'il déclare solennellement à chaque occasion, et quels que soient les artifices qu'il croit devoir appeler à son aide, il y a dans cette foi imperturbable quelque chose de grand et d'imposant, qui arrête le sourire sur les lèvres. « J'étais encore un enfant, j'étais encore dans le sein » de ma mère, dit-il au témoin cité plus haut, lorsque déjà » je réfléchissais à la destinée de mon peuple. Oui, dès le sein de » ma mère, Dieu me donna de voir ce qui se passait dans le » monde. J'y étais encore enfermé quand j'étudiais la petite vé- » role qui tuait mon peuple, qui faisait disparaître les femmes et » les enfants. J'étais tellement absorbé par cette étude que je fis un » mouvement et me tournai sur le côté. Le Dieu tout-puissant doit » m'avoir dit dès lors que je deviendrais le juge de tous les autres » Indiens, le grand chef qui pourvoirait à tous leurs besoins. »

A travers le mysticisme bizarre de ces déclarations qui ne sont peut-être pas exemptes d'une certaine nuance de raillerie à l'adresse du naïf correspondant, on remarquera la préoccupation de donner une sanction surnaturelle au rôle qu'il a choisi près de son peuple. Que ce soit là un profond calcul politique ou simplement un instinct divinatoire, il a cela de commun avec tous ceux qui ont aspiré à exercer une grande influence sur les destinées des hommes. Sitting Bull ne veut pas devoir son autorité simplement à ce titre de chef qui est conféré par le vote capricieux d'une tribu et qui, lorsqu'il vous est enlevé, vous laisse dépouillé de tout prestige et de toute influence. Il a placé plus haut la source de crédit dont il jouit auprès des siens ; c'est à une mission d'en haut, c'est à une véritable prédestination qu'il en demande l'origine, et dès lors il en soustrait la continuité au caprice populaire. Aussi fait-il peu d'état du titre de *chef*, et si on le presse de questions, il répond qu'il n'est

qu'un homme comme les autres. Il met une certaine modestie orgueilleuse, devant les Européens qu'il daigne voir, à leur étaler sa pauvreté, son peu d'éclat et la médiocrité des fonctions politiques dont il est investi auprès des siens : tout cela n'en fait que mieux ressortir la supériorité de son talent et l'enthousiasme que sa personne inspire aux Peaux-Rouges.

Il n'est pas moins instructif de remarquer que, pour maintenir et consolider sa position, le célèbre chef fait appel beaucoup moins à ses incontestables talents militaires qu'aux ressources de son éloquence. Tous les peuples, qu'ils soient sauvages ou civilisés, se laissent prendre aux chaînes d'or qui sortent d'une bouche éloquente, et les Indiens particulièrement admirent le grand orateur à l'égal du grand guerrier. Il y a d'ailleurs peu d'auditoires qu'il soit plus facile de transporter que les âmes impressionnables et mobiles des sauvages; il y a peu de situations qui prêtent mieux aux grands mouvements de l'éloquence que celle d'un peuple proscrit et persécuté. Il est toujours éloquent et toujours sûr d'être applaudi, celui qui parle à son peuple des tombeaux de ses aïeux et des berceaux de ses enfants. Et quand il peut, comme Sitting Bull, leur montrer dans l'image de la patrie opprimée toutes leurs affections les plus chères et tous leurs souvenirs les plus sacrés violés à la fois, on comprend qu'alors son éloquence s'élève naturellement et qu'elle entraîne comme un torrent l'âme éperdue de son auditeur. O'Connell n'eût pas été le plus grand orateur de ce siècle si son auditoire n'avait pas été l'Irlande martyrisée. Et, sans vouloir comparer ici autre chose que les situations, c'est l'éloquence patriotique du héros sioux qui, au témoignage des Américains, a fondé son autorité.

Ajoutons encore, pour achever l'esquisse de cette physionomie complexe, que depuis sa première rencontre avec le P. Desmet, peut-être même depuis plus longtemps, Sitting Bull nourrit un profond respect et une vive affection pour les *Robes Noires*. Avec tout son peuple, il voit dans les missionnaires catholiques les seuls amis véritables de la race indienne, *les seuls blancs dont la langue ne soit pas fourchue*. Il sait les prières catholiques ; il les dit soir et matin tous les jours, il désire vivement le baptême pour lui et pour son peuple (1).

Si donc il est resté plongé dans les ténèbres du paganisme, il

1) Lettre du P. Génin dans le *Freeman's Journal* du 14 septembre 1878.

faut l'attribuer sans aucun doute à ce que, depuis 1870, l'action évangélique des Robes Noires a été entravée par le *Peace Policy*. Ironie de la Providence, qui châtie les Américains par leurs propres crimes ! Sitting Bull, chrétien, eût supporté avec résignation les outrages de ses frères blancs, Sitting Bull, resté païen par la faute des Etats-Unis, devient l'épouvantail de la fière république et le destructeur de ses armées !

Tel est ce type étrange de héros national, non pas certes tel que nous le rêverions, mais tel que les sauvages sont capables de le produire. Car la taille et les qualités des héros nationaux sont proportionnées à celles de leur peuple et déterminées par le milieu où ils se produisent. Sitting Bull est l'expression la plus haute du génie indien dans l'état actuel de la race. Toutes proportions gardées, il réunit dans sa personne les principaux traits qu'on retrouve chez tous les grands arbitres des destinées humaines : une foi profonde dans sa mission, appuyée sur le sentiment religieux, une forte éloquence qui lui conquiert les cœurs, des talents d'homme de guerre qu'on apprendra bientôt à connaître, et un esprit fécond en ressources et en inventions ingénieuses. Sans doute il n'est pas exempt d'une certaine ambition personnelle, et celle de devenir le dictateur de la nation des Sioux doit avoir été un mobile assez puissant de sa conduite; mais il n'y a là que le vœu naturel et légitime d'un grand esprit obéissant à une grande inspiration. On ne saurait refuser au *Taureau Assis* un dévouement passionné à la cause de son peuple et une haine sincère et patriotique contre ses oppresseurs. Ces deux sentiments, si l'on peut ainsi parler, sont l'âme de toute son existence.

Il y avait longtemps que la voix du chef uncpapa se faisait entendre au milieu des Peaux-Rouges, et avant sa campagne de 1876 il était déjà populaire et célèbre parmi les tribus du désert. Son implacable inimitié contre les blancs faisait de lui je ne sais quel être mystérieux et prédestiné, sur lequel se portaient les dernières espérances et le suprême orgueil de son peuple. Son activité et son éloquence tenaient toujours en éveil le ressentiment profond de cette race qui ne sait ni pardonner, ni oublier. C'est ainsi qu'il jeta dans l'esprit des siens les bases de l'autorité presque dictatoriale dont il est revêtu aujourd'hui. Il serait difficile de le suivre dans les diverses phases de sa carrière, car les sauvages n'écrivent pas d'annales, et leur histoire ne peut s'étudier qu'à la lueur des éclairs, je veux dire à l'occasion de ces luttes presque

quotidiennes qui les mettent en contact avec les blancs et les pl cent sous le plein jour de la civilisation américaine. Les rares dé tails biographiques qu'on possède sur le héros indien ne se ra portent donc qu'à sa carrière militaire, et encore la plupart no sont-ils communiqués par ses détracteurs les plus acharnés. Voi comment sa vie fut racontée à la Maison Blanche de Washingto le 8 juillet 1878, par M. Mac-Ginnis, représentant du Montana interprète passionné de toutes les rancunes des *Bordermen :*

C'est en 1863 que Sitting Bull entre en scène pour la pr mière fois. Pendant cette année fameuse par le grand ma sacre du Minnesota, il porte les armes et fait la guerre dans l Collines Noires. En 1864, il ravage la vallée du Missouri attaque des steamers. En 1865, il s'en prend aux Indiens q vivent en paix avec le gouvernement. En 1866, le gouvernemen nomme une commission de paix qui négocie avec lui au fort Yum et lui offre des présents; mais à peine les a-t-il reçus qu'il chas les commissaires et s'en va. En 1867, il continue le cours de s déprédations. En 1868, il refuse de participer au traité qui f signé au fort Laramie. En 1869, il attaque le campement Mussel Shell et subit là sa première défaite : les colons préven lui tendirent une embuscade et tuèrent trente-six des siens. L même année, il combat contre les *Corbeaux* et les *Mandan* En 1870, le général Hannock fait une expédition contre lui, ma il conseille de recourir plutôt à la voie des traités, et, en effe pendant l'hiver suivant, le Congrès vota une somme de 750,000 do lars dans ce but. A cette occasion eut lieu l'appropriation des Sio *Titons*. On fit venir une moitié des siens à l'agence du fo Peck, mais lui-même refusa d'y paraître et garda son attitu d'hostilité permanente. En 1874, il ne fait que guerroyer et pill dans le Montana; il attaque de nouveau tous les Indiens ralliés gouvernement et chasse les *Corbeaux* de leurs *réservation* En 1875, il continue les mêmes agissements, et de toutes par arrivent à Washington des plaintes et des pétitions demanda qu'on prenne contre lui des mesures décisives (1).

Ah ! si mes confrères savaient peindre ! Voilà sans doute que Sitting Bull pourrait répondre s'il connaissait ce long réqui sitoire et qu'il voulût prendre la peine de s'en occuper. A tout moins, et malgré les légitimes défiances qu'il inspire, le récit d

(1) *New-York Herald* du 8 juillet 1876.

M. Mac-Ginnis prouve une chose : c'est le grand rôle que le Taureau Assis jouait depuis une douzaine d'années et l'infatigable constance de sa haine contre les blancs. Un seul homme était venu à bout de cette haine et avait réconcilié Sitting Bull avec la république : le lecteur connaît déjà ces faits, et il suffira de rappeler ici, en passant, la célèbre expédition du P. Desmet, en 1868, au camp des Uncpapas. Là, en présence de tout son peuple, le Taureau Assis avait déclaré solennellement qu'après le discours de la *Robe Noire, ses bras étaient tombés jusqu'à terre comme morts*, et qu'il voulait désormais vivre en paix avec les Américains (1). Cette révolution soudaine qui se produit alors dans son âme, ce démenti qu'il inflige à toute sa carrière antérieure ne sont pas le fait le moins surprenant d'un apostolat si fécond en merveilles : on croit voir un Annibal sauvage tendant une main réconciliée à ses ennemis héréditaires. Mais la paix ne fut pas longue. Dès le lendemain, les blancs recommençaient la série de leurs violences et de leurs injustices, et rouvrirent les profondes blessures de ce cœur ulcéré. Néanmoins, le rapide passage du P. Desmet à travers la vie du chef des Sioux y devait laisser une trace lumineuse et féconde. C'est de là que date pour lui cette espèce de crépuscule de la grâce où l'âme humaine, encore plongée dans les ténèbres, découvre cependant au loin les premières et confuses clartés de l'aube : situation pathétique où elle se débat, à moitié retenue par toutes les forces de sa nature et de ses passions, à moitié attirée par je ne sais quelle voix mystérieuse et douce, qui lui dit de se lever et de venir.

Mais l'avénement du *Peace Policy*, qui ferma presque tout le Dacotah aux Robes Noires, puis ensuite l'explosion de la guerre de 1876, interrompirent les relations du *Taureau Assis* avec les missionnaires catholiques et tournèrent d'un autre côté son esprit toujours actif. Néanmoins, sur six agences, les missionnaires étaient parvenus à en conserver deux : celle de *Devils Lake* et celle de *Standing Rock*. Un prêtre de grand mérite, le P. Génin, oblat de Marie-Immaculée, évangélisait les Indiens de ces *réservations* et entretenait de la sorte, dans le désert qui les avoisinait, au moins le souvenir de l'Église catholique.

(1) On voit qu'il y a eu erreur dans le discours de M. Mac-Gennis, lorsqu'il confond le traité du fort Rice avec celui du fort Laramie, et qu'il accuse Sitting Bull de n'y avoir pas voulu participer.

Je voudrais m'arrêter devant l'intéressante figure de cet ardent apôtre de l'Evangile, intrépide, dévoué, plein de généreuses colères contre l'iniquité et la flétrissant avec d'âpres paroles; âme impatiente du repos et cœur avide de sacrifice, ne connaissant pas les suggestions de la peur, adoré des sauvages, odieux aux sectaires, qui le calomnient ou le persécutent; quelque chose, en un mot, comme un Colomban moderne. A plusieurs reprises les Sioux nomades le supplièrent de se rendre parmi eux et d'aller leur enseigner la vraie foi ; il eut la douleur de ne pouvoir répondre à leur appel, étant presque toujours seul à porter l'accablant fardeau des missions du Dacotah. Voici comment il raconte lui-même une de ces ambassades :

« Un Indien Titon, envoyé par Sitting Bull, vint me trouver » en 1872. J'étais en compagnie de M. Kennedy, entrepreneur du » chemin de fer du Pacifique. L'Indien me prit la main en mur- » murant une prière. O Père, me dit-il ensuite, je te vois donc » enfin, toi la première *Robe Noire* que j'aie vue jamais, et je » remercie Dieu qui a été assez bon pour me procurer cette » faveur. Je suis venu pour te poser une question : Aimes-tu les » faces pâles plus que tu ne nous aimes, ou penses-tu que nous » t'aimons moins qu'elles ne t'aiment, que tu passes tout ton » temps au milieu d'elles sans venir parmi nous? Pourquoi nous » abandonnes-tu ? C'est pour te demander cela que j'ai fait » 700 milles (1). »

Le vœu de Sitting Bull ne put être exaucé. Le missionnaire, à ce qu'il paraît, fit quelques visites aux nomades du désert, mais ses occupations ne lui permirent jamais de se fixer définitivement parmi eux. Mais, s'il ne lui fut pas donné d'en faire graduellement des catéchumènes et des chrétiens, les paroles rapides qu'il put leur adresser dans ses tournées apostoliques ne furent pas entièrement perdues. Elles ont inspiré à plus d'un le sincère désir d'être instruit dans la religion catholique, et jeté dans leurs âmes les germes vivants de la foi. Le P. Génin n'a d'ailleurs pas oublié ses pauvres Sioux; il les visite de temps en temps, il en est reçu avec enthousiasme et, chaque fois, il en régénère plusieurs dans les eaux du baptême.

Telle était la situation religieuse des Sioux et de leur chef, au moment où éclata le conflit que je me propose de raconter. Le

(1) *Missions catholiques* du 29 décembre 1876.

lecteur a vu par quelle série d'injustices les Etats-Unis avaient comblé la mesure de la patience indienne. Toutes les *réservations* étaient remplies de sourdes colères contre le gouvernement persécuteur qui leur enlevait leurs seuls amis. Les Sioux du Dacotah, au grief religieux qui leur était commun avec tous les Peaux-Rouges, en ajoutaient un autre : l'invasion de leur territoire en violation flagrante des traités. Ils étaient les plus maltraités de tous, et par conséquent les plus aigris ; ils étaient les plus nombreux et les plus compacts, et de la sorte se sentaient plus encouragés à la résistance ; enfin, ils subissaient l'influence d'un homme éloquent et énergique qui ravivait incessamment leurs vieilles blessures. Il y avait là trois raisons, dont une seule aurait suffi pour expliquer comment, à un moment donné, l'explosion eut lieu chez les Sioux. Elle était d'ailleurs devenue une nécessité inévitable pour les malheureux Indiens : toutes leurs réclamations ayant échoué, le recours à la force s'imposait de lui-même, à moins qu'on ne veuille prétendre que leur devoir était de se laisser dépouiller et exiler sans résistance. On a vu, de plus, avec quelle modération Sitting Bull se comporta dès le début des hostilités et aussi longtemps qu'il espéra pouvoir échapper à la dure obligation de combattre. Sa conduite est irréprochable sous ce rapport, et lorsque à plusieurs reprises, nous l'entendrons protester qu'il n'a pris les armes qu'en cédant à une irrésistible nécessité, nous pourrons ajouter foi à ses paroles. Le Taureau voulait rester assis ; il ne s'est levé que pour se défendre contre ceux qui venaient le chasser de sa solitude et lui enlever, en quelque sorte, de dessous les pieds le sol de sa patrie.

Au demeurant, quelque énorme que fût la disproportion entre les deux adversaires qui allaient en venir aux mains, la lutte ne se présentait pas pour les Américains dans les conditions les plus brillantes. Sans doute, les sauvages n'étaient qu'une poignée, sans instruction militaire, sans discipline, sans organisation matérielle, et pour les vaincre il suffisait de les tenir. Mais c'était là que commençait la difficulté. On nous a parlé, il y a quelque temps, d'un duel entre le cheval et le poisson. La guerre indienne, si on veut lui appliquer une métaphore semblable, peut être considérée comme le véritable combat du lion et du moucheron. Qu'on se figure une armée moderne, avec tout son attirail de campagne et toutes ses précautions stratégiques, s'aventurant à travers des solitudes sans chemin, sans végétation, sans eau, rencontrant à

tout moment de profonds ravins dont chacun peut cacher une embuscade, harcelée de près ou surveillée de loin par un ennemi insaisissable, obligée de se tenir à proximité de fleuves par où elle se ravitaille, privée, en un mot, sur un champ de bataille si nouveau pour elle, des mille ressources que donnent au sauvage sa connaissance approfondie du terrain et son instinct merveilleux de chasseur. Car c'est une chasse, en effet, qu'une guerre de ce genre, et l'un des deux adversaires y doit nécessairement jouer le rôle du gibier. Or, une armée civilisée ne sait faire que la guerre savante et méthodique, telle qu'on la fait aujourd'hui, et les Peaux-Rouges, par l'art consommé qu'ils déploient dans ces luttes, rachètent tous les avantages que donne aux troupes américaines leur organisation meilleure. Dans de pareilles conditions, la république ne peut rétablir sa supériorité qu'à un prix : c'est en développant de telles forces numériques que toute rencontre avec les Indiens doive nécessairement se terminer par un écrasement total de ceux-ci. Cela ne semble pas difficile au premier abord : les plus fortes armées sauvages que les États-Unis ont eu à combattre pendant ce siècle ne s'élevaient pas au delà de quelques mille guerriers. Mais, d'autre part, la république ne compte guère plus de 30,000 hommes dans son armée active, la seule qu'elle puisse employer en cette occurrence, car il serait vraiment trop humiliant pour elle d'appeler sous les armes les milices bourgeoises qui ne sont levées que quand la patrie est en danger ! Elle n'a jamais pensé à une extrémité aussi misérable. Réduite par conséquent à un chiffre de soldats assez modeste, elle ne peut pas même mettre en campagne tout cet effectif, dispersé sur les divers points de son immense territoire et qu'il est difficile, voire même dangereux de concentrer tout entier sur un point donné en dégarnissant tout le reste. Ajoutez à cela que cette armée, qui, dans de pareilles conditions, ne pourra jamais déployer une énorme supériorité numérique, sera encore obligée de se priver elle-même du faible avantage qu'elle pourrait avoir sous ce rapport, à cause des exigences particulières d'une campagne contre les sauvages. Il s'agit, en effet, de parvenir à joindre ceux-ci, que leur mobilité entière et leur connaissance parfaite du désert rendent presque insaisissables : l'armée est obligée alors d'avancer de divers côtés et sur plusieurs colonnes, et l'immensité du terrain, jointe à l'éloignement du but à atteindre font que celles-ci se trouvent souvent à plusieurs journées de marche les unes des autres, et

comme perdues dans le désert. C'est alors que les Peaux-Rouges, apparaissant à l'improviste sur les flancs de ces détachements isolés, après avoir coupé toutes leurs communications, les tiennent entièrement à leur merci et peuvent les exterminer presque sans combat! Et lorsqu'à la fin l'armée blanche arrive sur le champ de bataille, l'ennemi est de nouveau bien loin, emporté comme un sombre tourbillon par le vent de la prairie. Voilà les vicissitudes toujours probables d'une guerre indo-américaine et qui, sans doute, se sont plus d'une fois présentées à l'esprit de Sitting Bull. Tout fait croire qu'il avait une idée assez juste de la faiblesse militaire des Etats-Unis, et sa propre expérience lui attestait la supériorité de son peuple sur les champs de bataille du désert.

Supposez maintenant que, de leur côté, les tribus indiennes, sortant enfin de leurs divisions séculaires et comprenant désormais qu'elles sont à jamais perdues si elles restent désunies, se lèvent toutes ensemble pour se grouper autour d'un chef populaire et respecté, supposez, en prenant les choses au plus bas, que les 100,000 victimes de la politique américaine, parmi lesquelles tout homme est un guerrier, veuillent combiner leur résistance et joindre leurs efforts de manière à pouvoir opposer à leurs tyrans une armée de 20 à 25 mille hommes opérant sur son propre terrain et forçant l'ennemi d'y descendre au milieu de tous les périls: quelles ne seront pas, dans un cas pareil, les éventualités et les vicissitudes de la guerre? L'armée américaine, quand même on la concentrerait sur un seul point et qu'on la jetât tout entière dans le Dacotah, serait impuissante à dompter le soulèvement; et pendant qu'elle s'épuiserait en combats stériles ou inglorieux, les Peaux-Rouges des *réservations* englobées, débarrassés désormais de toute surveillance, pourraient s'agiter à leur tour et causer les plus graves préoccupations à la république. Depuis les bords du Pacifique jusqu'au Missouri, l'Union serait sous les armes, et dans ce conflit les Etats-Unis verraient se dresser devant eux une double alternative : ou bien déployer des forces militaires nouvelles et mettre en campagne leurs bourgeois, comme pendant la guerre de sécession, ce qui paraîtrait absurde et même humiliant, ou bien donner satisfaction aux plaintes unanimes des Indiens et leur assurer, pour l'avenir, leur liberté de conscience avec la paisible possession de leurs terres.

J'étonnerai peut-être plus d'un lecteur en lui apprenant que le

chef sauvage semble avoir calculé toutes ces éventualités, et qu'il avait conçu un plan destiné à les réaliser. Nous sommes malheureusement trop peu renseignés sur ce qui se passe dans l'esprit du héros indien pour que je puisse faire en cette matière autre chose que des conjectures; mais une chose au moins est certaine : c'est que le Taureau Assis est parvenu peu à peu à réunir sous son autorité plusieurs tribus de Peaux-Rouges, qui l'ont spontanément reconnu pour leur chef, et qu'il avait jeté les bases d'une grande confédération indienne. Quand les hostilités éclatèrent, il n'avait que 800 hommes, c'est-à-dire que son pouvoir était limité aux seuls Uncpapas, ses compatriotes; peu après on lui voit une armée de 1,500 hommes, et ce chiffre est porté successivement à 3,000, puis à 5,000. Sa réputation et la confiance qu'il inspire, la crainte du danger commun, la passion de la vengeance, la vue de ses premiers succès, voilà les principales causes qui contribuèrent à grossir son armée; mais son éloquence entraînante et ses habiles négociations auprès des tribus indécises doivent avoir contribué particulièrement à un résultat si nouveau pour les Indiens. A plusieurs reprises, on signale à Washington les *manœuvres* de Sitting Bull auprès des Indiens catholiques de *Red-Clond* et de *Standing Rock*. Peu de temps après, les Américains se montrent préoccupés de voir une trentaine de loges appartenant à Sitting Bull s'établir dans le voisinage de l'agence Berthold, sous prétexte de commerce, mais en réalité pour séduire les *Mandans*, les *Gros-Ventres* et les *Arickarees* et pour les décider à venir grossir leurs rangs.

La grande nation a peur du génie diplomatique de ce sauvage, et au Parlement on entend retentir une parole qui est une révélation : *Il se vante*, s'écrie M. Mac-Ginnis, dans le discours déjà cité, *il se vante que, s'il peut décider la nation siouse à se joindre à lui, il refoulera le gouvernement jusque dans la mer*. Il se peut que Sitting Bull, pour mieux enflammer le courage des siens, les nourrisse d'espérances aussi fabuleuses, auxquelles il se garde bien de croire lui-même ; mais ce qui ressort, à toute évidence, de ces paroles, c'est l'importance capitale qu'il attache à l'idée d'une *confédération indienne*, c'est ce plan grandiose vraiment digne d'un homme politique et d'un héros, qu'il a conçu et en partie exécuté tout seul, ayant pour adversaire la plus grande nation du monde et pour instrument un peuple qui se meurt !

Malheureusement le peuple indien n'osa ou ne sut pas suivre son

libérateur dans la réalisation de cette pensée hardie, et une partie seulement des tribus vint se ranger sous son étendard. Il n'y a là rien qui doive surprendre : pour se rendre compte de la vaste portée d'un projet semblable, il eût fallu que chaque Indien possédât presque autant d'intelligence qu'il en avait fallu pour l'exécuter. Il y eut des tribus qui ne s'émurent aucunement et qui ne virent dans la révolte de Sitting Bull qu'un des innombrables épisodes de la lutte séculaire avec les blancs. D'autres ne surent pas oublier d'anciens ressentiments et se tinrent à l'écart par dépit. D'autres encore, surveillées de trop près par les Américains et plus exposées à leur vengeance, n'osèrent pas bouger. D'autres enfin ne prirent les armes qu'après les premiers succès de Sitting Bull, mais agirent séparément et sans combiner leurs efforts avec les siens. Le plan de Sitting Bull ne reçut donc qu'une exécution partielle.

La confédération resta bornée au Dacotah et aux tribus qui l'habitent. Ce fut principalement une ligue de Sioux. On sait que cette grande nation, qui compte encore plus de 50,000 âmes, se divise en une foule de peuplades plus ou moins importantes, dont les principales sont : les *Brûlés*, les *Sioux Pieds Noirs*, les *Uncpapas*, les *Minneconjoux*, les *Sans Arcs*, les *Ogallalas*, les *Yanktons*, les *Yanktonais*, les *Chaudières*. Les six premières portent ensemble le nom générique de *Sioux Titons* et forment le groupe le plus considérable de toute la race : on peut l'évaluer à 20,000 âmes environ.

C'est parmi les *Sioux Titons* que Sitting Bull a rencontré le plus grand nombre de ses guerriers. Les *Yanktons*, les *Yanktonais* et les *Chaudières*, donnant ensemble un total d'environ 10,000 personnes, lui ont également fourni un fort contingent. Il a même rencontré, en dehors de la famille des Sioux, le concours de plusieurs peuples qui, jusqu'alors, ne rencontraient leurs voisins du Dacotah que dans les sentiers de la guerre. Les Sheyennes, par exemple, sont venus grossir ses rangs, et s'il en faut croire des témoignages américains, douze tribus le reconnaîtraient comme chef militaire et seraient rangées sous ses ordres. C'est là un spectacle auquel, depuis longtemps, les Peaux-Rouges ne nous avaient pas habitués et où on reconnaît la pensée et l'influence d'un esprit supérieur. Les États-Unis allaient bientôt se convaincre que le bras qui exécuterait ce plan surprenant n'était pas moins vigoureux que la tête qui l'avait conçue.

GODEFROID KURTH.

(*La fin prochainement.*)

LA CORRESPONDANCE INTIME DE LORD PALMERSTON

La vie et les écrits de plusieurs hommes d'Etat de l'Anglete nous offrent les plus utiles sujets d'étude et de méditation. M à cette diplomatie européenne qui, procédant par voies honn ou par intrigues tortueuses, a, en tant de graves circonstan gouverné le monde civilisé, ils voient tout, et leurs jugeme appuyés sur une plus froide sagesse que celle de beaucoup de p sonnages politiques du continent, se distinguent, en général, cette profondeur et cette sûreté du coup d'œil que la passi refuse à bien d'autres. Mais trop souvent un patriotisme égoï rétrécit ces mêmes vues, ou tout au moins ne leur permet po d'appliquer, dans l'intérêt commun, les vérités qu'ils conçoive d'une manière si nette. La longue carrière de lord Palmerst nous le montre appréciateur éclairé des commotions qui agitèr nos contemporains non moins que négociateur adroit. Soit qu prépare l'émancipation des catholiques de la Grande-Bretag soit qu'il débatte les clauses de l'établissement de notre royau de Belgique ou les conditions de la paix de l'Europe menacée l'ambition française, il lui échappe une foule de mots heureux, jugements tantôt équitables, tantôt trop rigoureux, mais qui, é dans l'intimité de la correspondance, n'en seront que plus précie aux yeux de l'histoire.

En publiant les lettres privées du célèbre homme d'Etat, H.-L. Bulwer et M. Evelyn Ashley ont éveillé la curio publique, si ardente toutes les fois que de semblables docume sortent des cabinets des diplomates défunts.

Issu d'Anglo-Saxons qui avaient mêlé leur sang à celui Irlandais et donné au monde le célèbre chevalier Temple, illustra la diplomatie de la Grande-Bretagne au moment o France voyait Colbert et Louvois mourir sans successeurs, l

(1) Lord Palmerston et sa correspondance intime, traduite de l'anglais Augustus Craven (1830-1848); Paris, Didier, 1877.

Ces documents sont extraits de l'ouvrage de sir H.-L. Bulwer et M. Evelyn As « The life of H.-J. Temple Viscount Palmerston. » London, Bentley.

Palmerston pouvait citer une longue suite de glorieux ancêtres.

Sa naissance fut due à une union contractée dans des circonstances un peu romanesques. On vante les excellentes études qu'il fit sous des maîtres éminents.

Néanmoins nous avons le droit de penser que Dugald-Stewart jugeait son élève avec trop de faveur, ou que celui-ci avait, dans son adolescence, montré, pour ce qui concerne la conduite privée, plus de sévérité que dans la suite de sa vie. « Par rapport à M. Temple, écrivait l'illustre philosophe en 1801, il me suffit de dire qu'il a constamment justifié les espérances favorables que votre lettre m'a fait concevoir de lui. Ses talents sont remarquables, et il sait les cultiver par son application assidue. Quant à son caractère et à sa conduite, ils sont tout ce que ses amis peuvent désirer. » A Edimbourg et plus tard à Cambridge, il passa pour honnête, studieux et sage. Après quelques échecs de jeunesse, Henri Temple entra, de bonne heure encore, à la Chambre des communes, et son premier discours fut écouté avec indulgence. Dès lors, il marche à grands pas dans la carrière des honneurs : nommé lord de l'amirauté, il parvient successivement aux postes les plus élevés. Dès 1809, il fut appelé *au secrétariat de la guerre* et devint, deux ans plus tard, député pour l'Université de Cambridge, dont il venait à peine de quitter les bancs.

Depuis, il resta aux affaires jusqu'en 1865, année où il mourut octogénaire. Quelle vie que celle de cet homme d'Etat! Les débuts de sa carrière nous reportent à ces jours, déjà si éloignés de nous, où Napoléon faisait encore trembler le continent européen. Palmerston ne précéda dans la tombe que de quelques semaines notre regretté Léopold Ier; durant plus de cinquante années, il assista aux conflits, aux négociations, aux débats d'une époque glorieuse parfois, souvent défaillante, mais toujours si turbulente et si inquiète.

Temple avait entendu ces orageuses discussions du Parlement où « Bonaparte » était désigné aux haines nationales comme le principal ennemi de l'Angleterre. Flottant entre de viriles espérances et les alarmes nées des succès du fougueux conquérant, la libre assemblée aspirait à diriger les vengeances de l'Europe. D'imprudentes et insatiables ambitions avaient allumé les colères des peuples. Un jour mémorable avait enfin payé la Grande-Bretagne de tant de pénibles sacrifices, de tant de luttes coûteuses.

Une dépêche, datée de Mont-Saint-Jean, avait annoncé à l'Angleterre que le Corse était vaincu, et, pendant près de six ans, elle put jouir d'un triomphe patiemment préparé et braver la rage du lion captif. Palmerston se souvenait de la fureur de ces Français qui, après avoir vu leur formidable empire s'étendre jusqu'au Rhin et aux Alpes, et commander même aux nations de la rive droite du grand fleuve, avaient été réduits, par de cruels traités, à se contenter de leur ancien territoire. En mars 1829, il écrivait à son frère William que le maréchal Sébastiani insistait beaucoup sur la nécessité, pour la France, de reculer sa frontière orientale. « Les Anglais, disait le maréchal, assez naïf en cette occurrence pour que nous l'appelions sincère, nous empêchent de cultiver leur amitié et nous jettent, contre leur intérêt et le leur, entre les bras du colosse moscovite! La France n'est point complète si le Rhin ne lui sert de limite. » Aussi, quelques mois plus tard, lord Palmerston refusa, d'une façon formelle, à un trop habile diplomate français, de permettre au cabinet de Louis-Philippe d'*améliorer* les frontières françaises vers le nord-est. Talleyrand, s'entretenant avec Palmerston des affaires du royaume de Belgique, avait insinué que le Luxembourg, récemment enlevé aux Pays-Bas, serait un don agréable au gouvernement français (1). Mais le noble lord lui répondit avec fermeté que jamais l'Angleterre ne consentirait à un tel agrandissement, et que le maintien de l'alliance entre les deux peuples était mis en question par la prétention de la France. Ne nous hâtons pas trop, cependant, d'accuser les seuls hommes d'Etat de ces projets ambitieux, si propres à répandre d'universelles alarmes. Dans les derniers temps de la Restauration, lorsque l'opinion, anxieuse au sujet de la politique intérieure, eût dû, ce semble, réserver pour des jours plus opportuns les pensées belliqueuses, les fils de ces révolutionnaires qui étaient venus asservir notre patrie, transformée en terre conquise sous le vain nom de Départements-Réunis, convoitaient la proie que l'épée des alliés avait enlevée à la France.

Les ultra-libéraux, comme le constatait Palmerston, impartial en cette matière, promettaient d'appuyer tout ministre qui se proposerait l'annexion des provinces belges et des provinces rhénanes.

Félicitons-nous, félicitons les peuples voisins d'avoir vu réfré-

(1) Lettre à lord Granville, 7 février 1831.

ner de telles convoitises. Nous ne voudrions pas affirmer toutefois que, soucieux de l'équilibre européen, lord Palmerston eût applaudi à la réunion, récente encore, de la Lorraine et de l'Alsace à l'empire allemand. Qu'on nous pardonne cette réflexion : ces lettres, où l'illustre insulaire signale les aventureuses cupidités de la France, nous rappellent comme spontanément la cruelle expiation qui naguères châtia de séduisantes erreurs. Eh bien, nous pensons que, quels que pussent être ses plans d'homme d'État ou ses souhaits de diplomate, le vieux Temple n'eût point goûté le traité de 1871.

Assez souvent il se laisse aller à des accès de mauvaise humeur contre certains personnages politiques de la France ; il prend surtout à tâche de réprimer les veilléités de domination extérieure qu'il entrevoit. Mais, en dépit d'une défiance si légitime, il tient à l'amitié de l'Angleterre avec une nation généreuse et dont l'ardeur pour les conquêtes lui concilie parfois autant de sympathies qu'elle excite d'alarmes.

Ce fut même l'un des caractères les plus heureux de sa politique, que ce soin fréquemment manifesté de conserver l'alliance française, sans jamais permettre à la rivale de la Grande-Bretagne de rompre, par d'inquiétantes annexions, ce que le droit international est convenu d'appeler « l'équilibre ». Il n'a point, pour les Français, ce dédain superbe qu'affecte plus d'un orgueilleux étranger : il rend pleine justice aux riches dons que la Providence s'est plu à départir à leur belle contrée; il admire les talents de tant d'hommes qui l'honorèrent en ce siècle ; il ne confond pas dans une commune haine les complices de Bonaparte et le peuple, qui paya si chèrement son enthousiasme pour le funeste héros ; enfin il déclare que *l'entente cordiale* (c'est le terme consacré) entre les deux puissances servirait de garantie au bonheur de l'univers civilisé. « Bonaparte a écrasé tout le monde par sa politique et par ses guerres, disait Palmerston un an et demi avant la révolution de juillet ; la France cependant prospère et ne demande que la paix pour devenir puissante. L'intérêt de sa dette n'est que de sept millions ; ses impôts sont légers et son peuple est heureux. »

Les Français doivent même de la reconnaissance à la mémoire de Palmerston, qui les sauva de leurs propres erreurs et contribua, en 1840, à prévenir la guerre, imprudente autant qu'injuste, qu'un ministère aventureux voulait entreprendre contre certains

États allemands. « J'apprends de personnes venant d'Allemagn que le même sentiment d'indignation que nous éprouvons de l conduite du gouvernement français est partagé par les Allemands et que la France ne trouverait guère d'amis de l'autre côté d Rhin. Une des idées de Thiers paraît être d'attaquer l'Autrich et de laisser les autres puissances tranquilles. Détrompez-le je vous prie, sur ce point; faites lui comprendre que l'Angleterr n'est pas dans l'habitude d'abandonner ses alliés et que, si l France attaque l'Autriche à cause de ce traité, elle aura affaire l'Angleterre aussi bien qu'à l'Autriche, et je n'ai pas le moindr doute qu'elle ne se trouve aussi la Prusse et la Russie sur le bras (1). »

Plût au Ciel que, il y a neuf ans, il se fût trouvé un secon Palmerston pour tenir un pareil langage à cette même natio abusée par un inepte gouvernement! Des paroles si nettes, où l fermeté, tempérée de bienveillance, arrête l'irritation et com mande le respect, eussent peut-être épargné bien du sang e bien des larmes! Ce même Français qui, ministre de Louis-Phi lippe, voulait venger l'invasion de 1814, parlait plus sagemen lorsque, au sein du Corps législatif de 1870, il était devenu l'u des meneurs de l'opposition. Mûri par l'âge et l'expérience Thiers se fût uni, pour donner les mêmes conseils, à ce Palmer ston dont les efforts avaient jadis entravé de téméraires desseins Nous trouverions matière à de fréquentes comparaisons entre l même homme sous la monarchie de juillet et sous le second empire « Malgré toute la légèreté de la nation française, les intérêt du pays, qui s'accroissent de jour en jour, feront hésiter avan d'entreprendre une guerre aggressive et sans provocation, contr les quatre puissances. Par conséquent, tôt ou tard Thiers donner l'ordre de cesser le feu; la fumée qui maintenant empêch les Français de distinguer les objets se dissipera; ils apprécieron plus nettement les causes de leur fausse alarme; et Thiers e Louis-Philippe se garderont d'entrer dans une querelle où per sonne n'a l'intention de les engager... La France d'aujourd'hu n'est plus la France de l'empire... Mais Thiers a la réputa tion d'être un vrai boute-feu capable de tout et, comme tel fort dangereux... Je ne crains pas un matador de ce genre du moins comme ennemi déclaré, et je ne suis jamais d'avi

(1) Lettre à sir H. Bulwer, 22 septembre 1840.

de céder à un pareil homme, à moins que, par miracle, il n'ait raison (1). » — « Les intrigues et les cabales que Thiers et ses auxiliaires anglais et étrangers ont montées contre moi dans toutes les directions dépassent toute croyance (2). »

Et quelques jours après, le grand diplomate s'applaudit, avec franchise, de la chute de Thiers (3). La perte d'un portefeuille avait averti l'entreprenant ministre que l'autorité, comme l'opinion, était trop sage encore pour jeter, sous un spécieux prétexte, des milliers de créatures humaines en pâture au démon des combats.

C'est que, chez de tels hommes, tous deux grands à quelques égards, le sentiment national s'est manifesté de façon différente : élevé au bruit des armes victorieuses de Napoléon, le fils de l'artisan marseillais frémit longtemps des humiliations dont l'étranger, vainqueur à son tour, avait abreuvé la France; le noble héritier des seigneurs d'Angleterre avait appris, dans un monde plus tranquille, à estimer la paix comme un trésor. Mais Palmerston connaissait bien le naturel de la race guerrière qui troubla si souvent le repos du globe, lui qui écrivait, en cette même année 1840 : « Le gouvernement français vient de nous demander la permission de ramener en France les cendres de Bonaparte, et nous l'avons accordée. C'est une demande bien française, et c'eût été une folie de notre part de la refuser ; aussi nous sommes-nous fait le mérite d'y acquiescer promptement et de bonne grâce (4). » *C'est une demande bien française.* Oui : on apaise la vanité de ces amants de la gloire par des concessions qui flattent sans rien coûter. Les geôliers de la défiante Albion avaient gardé à vue le formidable adversaire de la puissance anglaise ; mais à quoi bon tenir des ossements captifs ? Si les conseillers de Louis-Philippe voulaient donner quelque popularité à la dynastie nouvelle en caressant une foule enthousiaste de l'épopée impériale, Palmerston abandonnait un cercueil comme un hochet de vil prix. Ces lignes, jetées presque au hasard dans une correspondance tout intime, dépeignent à la fois la puérile générosité des Français, ces « enfants de l'Europe, » et le bon sens de l'habile diplomate.

(1) Lettre au même, 23 août 1840.

(2) Lettre à lord Granville, 5 octobre 1840.

(3) Lettre au même, 23 octobre 1840.

(4) Lettre à William Temple, 13 mai 1840. William était frère du vicomte Palmerston.

Malgré le cas que le vicomte faisait de l'union entre la France et son propre pays, il se voyait forcé de déprécier cette concorde dès que l'entourage de Louis-Philippe se laissait entraîner à cette politique fiévreuse et inconsidérée qui altéra si souvent les plus nobles traditions de la diplomatie française. Chose étrange, et pourtant vingt fois vérifiée ! quand le Français se possède, demeure assez maître de soi pour juger sans précipitation ni parti pris, une haute raison le place au-dessus peut-être des plus sages esprits de toutes les nations. Mais dès que l'impétueux élan d'une imagination ardente l'écarte du droit chemin, sa fougue le fait tomber d'erreurs en erreurs, et il n'est plus de revers affreux qui ne viennent cruellement châtier de folles imprudences. Nature pratique, ennemie des illusions, Henri Temple répugnait aux périlleuses témérités, aux rêves, aux indéfinissables et capricieux projets. Aussi, se gênait-il fort peu pour qualifier en termes sévères la conduite des hommes publics dont les plans contrariaient les siens. Dans sa correspondance intime, on remarque par intervalles de ces traits acerbes, que l'humeur aristocratique des libres insulaires décoche sans égards ni retenue. Il arrivait même à Palmerston de parler avec cette franchise devant de nombreux auditeurs. En 1841, il ne craignit point de froisser les susceptibilités françaises en s'exprimant avec rigueur sur les actes de l'armée d'Afrique : il n'ignorait pourtant pas que l'honneur des compatriotes de Dunois et de Bayard est singulièrement délicat sous ce rapport. « Mais, écrivait le ministre anglais, il ne m'est pas venu à l'esprit d'examiner si mes paroles pouvaient ou non être agréables (1). » Dans cette même lettre, il rend un éclatant hommage au caractère, à la loyauté, à l'intelligence de M. Guizot ; il loue, peut-être même avec un peu d'exagération, la largeur de ses vues et la profondeur de ses pensées. Mais, avant tout, il veut demeurer le fier Breton qui ne couvre de son silence aucun abus, qui ne courbe la tête devant aucune iniquité. Non pas qu'il ait réussi toujours à éviter les justes blâmes de l'opinion, surtout de cette opinion exigeante et incorruptible, qui demande aux chefs des peuples, aux guides des gouvernements moins l'habileté que la stricte observance des règles de la justice et de la vertu. La postérité ne trouvera que trop de reproches à adresser à la mémoire de Palmerston ; mais, avouons-le, le recueil des dépêches que nous étudions nous

(1) Lettre à sir H Bulwer, 17 août 1841.

le montre honnête et respectable encore. En 1840, il lui reste le droit de censurer les fautes des rivaux de l'Angleterre, et sans examiner si l'esprit de son appréciation n'est pas trop sévère, on peut voir dans ces lignes, écrites pour lord Granville, un jugement dicté par le légitime courroux qu'excite un soupçon de duplicité : « Depuis longtemps le gouvernement français nous trompe relativement aux affaires de Buenos-Ayres, ainsi qu'il l'a fait à l'égard de presque toutes les affaires que nous traitions ensemble, telles que l'Espagne, le Portugal, la Grèce, Tunis, la Turquie et l'Egypte, la Perse, etc. Sur toutes ces questions, son langage et sa conduite ont été en contradiction directe. La vérité, quoiqu'il soit bien pénible de l'avouer, c'est que Louis-Philippe est un homme en qui il n'est pas possible de placer une solide confiance. Cependant le voilà, et nous l'appelons notre allié; seulement l'expérience nous ayant éclairés, il s'agit de ne pas accorder à ses assertions et à ses protestations plus de valeur qu'elles n'en méritent, surtout lorsque, comme dans l'affaire d'Egypte, ses paroles sont non-seulement en contradiction avec sa conduite, mais même en contradition les unes avec les autres (1). »

Les différends avec les chargés d'affaires français aigrirent lus d'une fois l'humeur fière et indépendante de notre lord. Sept ans plus tard, presque à la veille du 24 février, il traite le chef de leur gouvernement avec fort peu d'égards. Palmerston attribuait à un patriotisme bien connu la haine que, à l'entendre, Louis-Philippe lui avait vouée, et il déclarait se soucier fort peu de posséder les bonnes grâces d'aucun souverain français (2).

Nous croyons toutefois que lord Palmerston était lui-même dupe d'illusions, honorables d'ailleurs. Sans doute, avant tout préoccupé d'être « un bon Anglais », il prenait à tâche d'entraver les desseins de toutes les puissances qui eussent voulu nuire à la Grande-Bretagne. Il perdait le droit de se plaindre si les princes dont il gênait les plans cessaient de l'aimer. Mais en lui le sens politique était trop juste pour ne pas comprendre que la bonne entente entre la France et l'Angleterre importait au bonheur des deux nations et à celui du monde. S'il proclama souvent cette incontestable vérité, jamais il n'a pu vouloir s'infliger à lui-même un formel démenti. Non, la pensée de l'habile diplomate est tout

(1) Lettre à sir H. Bulwer, 17 août 1841.
(2) Lettre à lord Normanby, 7 décembre 1847.

autre : toute simple et toute vulgaire au reste, elle témoigne de son amour pour son pays : Temple subordonnait la fameuse *entente cordiale* entre les deux cours au respect de tous les intérêts de l'Angleterre.

Loin de lui imputer à crime de tels sentiments, l'historien les doit louer chez les ministres ; ceux qui veillent aux destinées des peuples ne sont-ils pas plus rigoureusement tenus de remplir leurs obligations de fidèles citoyens ?

Et nous, Belges, applaudissons-nous de ce sage tempérament qui sut apporter Palmerston dans ses sympathies pour l'alliance avec « la plus aimable » des nations du continent. Quand nos pères eurent purgé le sol natal de l'oppression néerlandaise, un certain nombre de Belges, un plus grand nombre de Français, aspiraient à voir un prince d'Orléans monter sur le nouveau trône. On avait même parlé d'annexion pure et simple à la France : c'était revenir au régime républicain ou impérial, d'odieuse mémoire ; car la royauté, telle qu'elle était alors, à Paris, installée plutôt qu'établie, n'était qu'une étape sur le chemin de la révolution ou du second empire. Jalouse d'une extension de territoire qui eût rendu à la France une partie de la formidable puissance qu'elle avait possédée sous le vainqueur d'Iéna, l'Angleterre n'eût pas toléré la réunion. On avait déguisé cette issue de la question belge, issue trop favorable aux convoitises du Midi, en choisissant pour roi le duc de Nemours; mais, en dépit de l'irritation de patriotes aussi exaltés qu'exclusifs, Louis-Philippe n'osa point accepter la couronne offerte à son enfant. Henri Temple déclarait, en termes précis, que ses compatriotes n'eussent point laisser proclamer roi des Belges un prince français. L'Angleterre exigeait que la Belgique fût « réellement et non pas nominalement indépendante (1) ». La France, ainsi l'affirmait Palmerston, ne pouvait obtenir nos provinces sans s'exposer à affronter une guerre générale. « Nous ne pouvons regarder la question belge comme une bagatelle. C'est une affaire de la plus haute importance pour l'Angleterre (2) ». Ce noble langage lui donne des droits à notre gratitude; car notre reconnaissante admiration pour les fondateurs de notre nationalité ne doit point nous empêcher d'avouer qu'ils rencontrèrent beaucoup de difficultés avant que d'affermir leur œuvre. Le concours du puissant

(1) Lettre à lord Granville, 2 février 1831.
(2) Lettre au même, 15 mars 1831.

lord contribua, pour une large part, à écarter de périlleux obstacles. Le berceau de la royauté belge trempait, lui aussi, *dans le sang de septembre;* plus heureuse que la république française de 1792, elle pouvait évoquer ce souvenir sans honte ni remords, mais ce n'était point sans alarmes! La revanche hollandaise s'annonçait redoutable, et si l'équité nous amène à remercier nos voisins du Midi d'une intervention généreuse, nous ne devons pas oublier le rôle joué en ces temps solennels par les hommes d'État de la libre Angleterre. La Chambre des communes s'agitait, inquiète de la présence des troupes de Louis-Philippe dans notre pays. Mais, ferme et résolu, lord Palmerston déclarait assez hautement que les allures ambitieuses du cabinet des Tuileries provoqueraient un conflit européen et que l'imprévoyante nation n'était pas en état de tenir tête aux puissances coalisées. Temple consentait fort volontiers à ce que quelques milliers d'hommes entrassent en Belgique, pour protéger les droits de Léopold et arrêter l'armée de Guillaume ; mais il eût préféré une rupture ouverte et les hostilités à tout empiétement, formel ou déguisé, commis sur le territoire belge.

Fort peu disposé, au reste, à flatter l'amour-propre de ceux à qui, au fond, il veut du bien, Palmerston traite nos pères avec cet oubli de toute contrainte qui révèle le protecteur, non l'allié : « J'ai eu avec M. d'Arschot (1) deux longues conversations dont voici la substance. Je lui ai dit : Tant que les Belges continueront à traiter la conférence d'une façon aussi peu convenable et à manifester des prétentions qui les placent moralement, sinon matériellement, en état de guerre avec les quatre puissances et avec l'Allemagne, il peut garder dans sa poche les lettres du régent qu'il a apportées pour le roi... Nous regardons sans doute la Belgique comme indépendante et nous l'aiderons à demeurer telle, pourvu qu'elle veuille l'être en réalité ; mais nous ne pouvons admettre son union avec la France, parce que cela donnerait à la France un surcroît de puissance dangereux pour notre sécurité... Aussi longtemps que les Belges resteront dans leurs limites, personne ne les molestera ; s'ils faisaient un pas pour attaquer la Hollande, ils recevraient une verte leçon, probablement des mains seules des Hollandais; mais, en cas de besoin, les Hollandais seraient assistés par les cinq puissances. Tout le monde s'accorde

(1) Plénipotentiaire délégué par notre régent Surlet de Chokier.

à dire que les Belges sont des fous, et que c'est peine perdue de raisonner avec eux. J'ai remarqué beaucoup de méthode et de calcul dans leur folie, et, en tout cas, ils ne sont pas dépourvus de cette astuce qui accompagne la folie (1). »

Aussi, frappé des difficultés de la situation, effrayé des aspirations françaises, recommandait-il, pour résoudre ce problème épineux, l'adoption d'un régime à demi-hollandais; mais quand personne ne craignit plus ni l'absorption de la Belgique par la France, ni l'élection du duc de Nemours, Palmerston ne refusa point de soutenir Léopold de Saxe-Cobourg. Souple, adroit, doué d'un tact sûr et d'une rare finesse d'appréciations, le nouveau monarque méritait certes l'appui de l'éminent négociateur. Celui-ci n'hésitait pas à blâmer, avec violence, les efforts intempestifs de Guillaume pour recouvrer ses provinces méridionales.

Violant la foi d'un armistice, le roi de Hollande envoie en Belgique une armée, qui y remporte des succès plus rapides que glorieux. Palmerston ne dissimule plus sa répulsion pour de semblables procédés. « Voilà une jolie escapade du roi des Pays-Bas! Je ne puis deviner ce qui l'a mordu : nous soupçonnons un peu la France. Bagot a toujours pensé qu'il y avait quelque secrète entente entre la France et le gouvernement hollandais. Talleyrand, si vous vous le rappelez, m'a proposé, il y a quelque temps, d'exciter les Hollandais à rompre l'armistice, afin de soulever un cri de réprobation contre eux, de couvrir la Belgique de troupes et ensuite de tout arranger selon notre bon plaisir. Serait-ce la réalisation du premier acte de ce complot (2)? »

Il se croyait le droit de former ces soupçons, car l'absence de scrupules chez le misérable apostat dont les talents ne pouvaient cacher les vices et la duplicité, était bien propre à révolter tout cœur qui eût gardé un reste d'honnêteté. « Talleyrand aborda la question belge, nous apprend Palmerston dans une lettre à lord Granville, et dit à Bulow que ce pays ne pouvait pas marcher dans l'état où il se trouvait; que Léopold était un pauvre sire dépourvu des qualités nécessaires à un souverain et les Belges un tas de lâches vagabonds, indignes d'être indépendants..., *qu'il n'y a qu'une solution à ces difficultés, c'est le partage* (3). »

(1) Lettres à lord Granville, 25 mars et 29 mai 1831.
(2) Lettre à lord Granville, 5 août 1831.
(3) Lettre du 12 août 1831.

Sans doute cet incident est antérieur aux preuves si manifestes que Léopold donna de sa sagesse à la Belgique et à l'Europe; mais déjà il s'était fait connaître avantageusement, et il nous semble que les Belges et le prince qu'ils venaient de choisir pour chef ne s'étaient, en aucune circonstance, montrés dignes des invectives que leur prodigue Talleyrand. Mais, s'il est des insultes qui honorent, celles qui sortent d'une bouche aussi vile ne valent-elles pas les plus pompeuses louanges? Ne décorent elles pas le berceau de notre jeune dynastie? On ne nous accusera point de céder au ressentiment national; écoutons Palmerston lui-même parler de Talleyrand. Il ne s'agit plus ici de rivalités d'intérêt, de querelles diplomatiques. Non; nous entendons le cri d'une conscience révoltée : « Talleyrand prêche depuis quelque temps la nécessité de partager la Belgique et de renvoyer Léopold à Claremont, à moins qu'il ne soit fait grand-duc de Luxembourg... Il n'y aurait pas de mal, je trouve, que Périer sût qu'un tel langage, tenu ici par l'ambassadeur de France, après les engagements publiquement pris par la France, est fait pour réveiller dans l'esprit du public les soupçons qui se sont manifestés dernièrement au Parlement et dans les journaux, pour créer des préventions contre le gouvernement français et affaiblir la bonne et cordiale entente (1). »

Peu attentif à l'immense, mais équivoque renommée de l'astucieux ambassadeur, lord Palmerston traita l'ancien évêque d'Autun avec peu de déférence ; il observait à peine, dans ses relations avec lui, les usages de la courtoisie anglaise. Ce dédain était senti de Talleyrand; mais Palmerston l'abandonnait à son dépit. Ce n'est pas le trait de la vie du célèbre vicomte pour lequel la postérité se montrera le plus sévère.

Quinze ans plus tard, nous retrouvons la conduite et la pensée d'Henri Temple semblables en bien des points. Dans l'importante question des mariages espagnols, il se heurta à des difficultés du genre de celles qui faillirent entraver l'intervention anglaise dans les affaires du royaume de Belgique.

Une longue et sanglante guerre civile avait suivi la mort de Ferdinand VII d'Espagne. La régente Christine, victorieuse de l'opposition de don Carlos, avait vu son autorité transmise à ce

(1) Lettre à lord Granville, 26 août 1831.
(2) Lettre au comte de Jarnac, 6 septembre 1846.

même maréchal Espartero qui vient de s'éteindre après une carrière si orageuse. Mais, devenu persécuteur de l'Église, le présomptueux guerrier avait dû fuir, et un grave problème s'offrait aux combinaisons des hommes d'État de l'Europe. Quelle puissance, par l'union d'un de ses princes avec l'une des filles de Ferdinand, se ferait de la Péninsule une alliée naturelle? Après beaucoup d'intrigues et de tergiversations, la cour d'Espagne finit par accorder la main de la jeune reine Isabelle à son cousin don François d'Assise, et le duc de Montpensier obtint celle de l'infante Louise-Fernande. Mais Palmerston avait nourri d'autres projets : il aurait voulu unir Isabelle et don Henri, frère de don François. Il pensait qu'ainsi la jeune reine se débarrasserait avec adresse d'un compétiteur : quoique Anglais et protestant, il hésitait à faire présenter Léopold de Cobourg, parent du prince Albert et, par conséquent, allié de la reine Victoria. Mais il regardait le choix comme limité entre Léopold et Henri : à ses yeux, François était inacceptable. Apprenant qu'Isabelle s'était enfin déterminée à prendre ce dernier pour époux, Palmerston calma son dépit en écrivant que « c'était du moins une consolation pour le gouvernement anglais de savoir qu'on ne pouvait pas lui reprocher d'avoir prêté les mains à cet arrangement » (1). Mais la nouvelle du mariage entre le duc de Montpensier et Fernande irrite bien plus son humeur. L'*entente cordiale*, longtemps maintenue entre le cabinet des Tuileries et celui de Windsor, avait exigé bien des sacrifices pénibles pour l'esprit national en France. Sans balancer, Palmerston s'écrie que cette entente n'est plus possible, que l'amitié entre peuples a des conditions ; que, à son grand regret, cette alliance est immolée à une politique qu'il croit à la fois funeste pour la France, pour l'Espagne et pour l'Angleterre. Henri Temple en garda un ressentiment profond, comme si, en donnant pour compagne à son fils, Bourbon lui-même, une fille des Bourbons, Louis-Philippe n'eût pas agi comme tant d'autres monarques qui, sans se croire dignes de blâme, eussent fait de même. L'irascible vicomte ne recule pas devant l'emploi d'expressions graves : en maint autre cas, il serait assez prêt à mettre les prétentions françaises sur le compte d'une passion déréglée pour la gloire ou d'une générosité extravagante. Ici il ne suppose point d'excuses : sa colère ne peut rien absoudre. « Notre reine et le prince Albert sont blessés à fond de la mauvaise foi de Louis-

Philippe et de Guizot. La reine a écrit une roide réponse à une lettre que le roi des Français lui a adressée. Toutes les deux ont passé par les mains de la reine des Belges. Cette lettre réclame l'accomplissement de la promesse que le roi avait faite à la reine de retarder le mariage de Montpensier jusqu'à ce que la reine d'Espagne eût des enfants (1) ». Lord Palmerston était trop sévère, du moins pour le roi des Français, dont la conduite, en cette affaire, fut beaucoup plus loyale qu'il ne le dit. M. Augustus Craven nous a conservé une correspondance fort authentique, entre Louis-Philippe et M. Guizot. Des lignes aussi significatives ne permettent pas de douter : « Le vif désir de Bresson de se rendre agréable à la reine Christine et de faciliter les mariages que nous désirons, en effet, très-vivement, l'a entraîné au delà de ses pouvoirs et de ses instructions quand il a dit à la reine Christine que le roi pourrait consentir à ce que le mariage de la reine Isabelle II, avec un prince descendant de Philippe V, dans la ligne masculine, et celui du duc de Montpensier avec l'infante fussent célébrés ou déclarés en même temps... Le roi et la reine des Français entendent s'en tenir à ce qui a été dit ultérieurement de leur part, qui est *que ce n'est qu'après que le mariage de la reine Isabelle II avec un prince descendant de Philippe V aura été célébré qu'on pourra traiter définitivement du mariage du duc de Montpensier avec l'infante* (2) ».

M. Guizot n'agissait donc pas d'après les instructions royales quand, par patriotisme sans doute, il ordonnait les démarches que Palmerston qualifie avec tant de rigueur. Il est vrai que, plus tard, Louis-Philippe céda aux instances de son ministre et que son gouvernement réussit à faire célébrer les deux mariages le même jour ; mais l'impartialité historique nous interdit de recevoir comme fondées les imputations dont la jalousie britannique pourrait charger la mémoire du père de la première reine des Belges. De son côté, Louis-Philippe se prenait à haïr Temple, et, pour la virulence du langage, les lettres du diplomate anglais le cèdent à peine aux dépêches que le roi des Français envoyait à M. Guizot. « La lecture des pièces que j'ai reçues de vous ce matin me laisse sous l'empire de pénibles impressions, non pas que je m'attendisse à mieux de lord Palmerston, mais parce que j'espérais qu'il ne

(1) Lettre à lord Normanby, 27 septembre 1846.

(2) Lettre du roi des Français à M. Guizot, ministre des affaires étrangères, 24 juillet 1846.

se serait pas mis si promptement à découvert. Mon impression actuelle est qu'il faut lui rendre coup pour coup et le prendre tout de suite corps à corps, en démasquant sa *marche pour détruire l'entente cordiale*... J'écrirai cette nuit au roi Léopold, et, avec une estafette par le chemin de fer, il recevra une lettre, à Ostende, avant de s'embarquer lundi matin. Il est en excellente disposition et désire vivement la chute de lord Palmerston, dont il craint encore que nous ne soyons dupes. *No fear of that!* Plus nous avons de mauvaise foi à craindre, plus il importe que les cartes que nous avons en main soient nettes (1). »

Le ton franc et honnête de cette lettre soulage l'esprit. Il en coûtait d'admettre les reproches dont Palmerston accable un prince qui commit des fautes, graves quelquefois, mais qui, dans cette négociation, ne cherchait pas plus à servir un amour-propre de famille que les vrais intérêts de son royaume, inséparables de la cause de l'honneur et de la droiture.

Protestant et trop imbu de préjugés pour bien connaître les besoins réels de la Péninsule, la véritable situation des partis chez la nation catholique, Palmerston ne pouvait exercer une influence souhaitable pour la marche de cette affaire. Il n'appuyait pas en toute chose les progressistes espagnols, héritiers des furibonds *exaltados;* car il écrivait au sujet d'une crise ministérielle : « Si ces hommes nouveaux poursuivent une ligne de politique plus libérale et plus éclairée, ils pourront peut-être faire plus, dans l'état actuel des partis en Espagne, qu'un gouvernement progressiste (2). » Cependant, Guizot touchait juste en l'appelant *le patron du parti progressiste.* Les aspirations de ces ennemis de l'Église n'étaient que trop conformes aux tendances de l'homme d'État anglican.

Mais cette même équité qui nous prescrit de ne point agréer légèrement les accusations qu'il allègue contre ses adversaires nous ordonne de reconnaître ce qu'il fit pour les catholiques de sa patrie.

Il fut un temps où l'Angleterre édifiait la chrétienté par l'ardeur de sa foi, où, libre déjà, son peuple conservait, comme le plu précieux trésor de ses traditions nationales, un symbole pur d toute erreur. Mais un siècle de folies sanglantes détourna le co

(1) Lettre du même au même, 25 juillet 1846.
(2) Lettre à lord Normanby, 6 avril 1847.

rant. Né dans le lit d'un prince impudique, le schisme arracha l'île des Saints à l'unité romaine. L'hérésie acheva la sinistre tâche : les vrais fidèles se virent conspués, persécutés, relégués à part, comme de dangereux ennemis publics, sur cette même terre où les communs ancêtres des anglicans vainqueurs et des catholiques proscrits avaient prié aux mêmes autels. Trois siècles d'oppression avaient pesé sur l'Église d'Angleterre quand l'épreuve fut jugée suffisante ; le joug s'allégea.

Dès 1813, quoiqu'il fût alors, jeune encore, attaché aux destinées d'un cabinet tory, Palmerston prononçait à la Chambre des communes un remarquable discours en faveur de l'affranchissement de ces glorieux parias. Il réclamait cette mesure au nom des intérêts du pays lui-même, qui se privait, de sang-froid, des services de toute une classe de respectables citoyens. L'idée fit des progrès. En 1829, le bill d'émancipation fut présenté aux Chambres, et Temple appuya de nouveau le projet qui allait rendre aux catholiques la liberté et l'honneur au gouvernement anglais. Une lettre à son frère nous révèle le prix que Palmerston attachait au succès du bill. « Mon cher William, j'ai honte en pensant au temps qui s'est écoulé depuis que je ne vous ai écrit... Nous avons été tellement occupés des affaires catholiques qu'on a pu à peine songer à autre chose. Je vous envoie deux copies d'un discours que j'ai fait l'autre jour... Le gouvernement aura décidément une majorité dans la Chambre des lords; les protestants disent que cette majorité sera d'environ trente, les catholiques espèrent soixante ou soixante-dix ; s'ils l'emportent par une majorité de cinquante, ce sera très-bien (1). » Ce n'est pas cependant qu'il eût de vives sympathies pour la doctrine catholique, que les préjugés de son éducation lui avaient appris à haïr ; mais l'on se plaît à voir quelquefois Palmerston la traiter sinon avec une sorte d'impartialité, du moins avec des égards.

En 1845, Robert Peel proposait d'augmenter la dotation du collége catholique de Maynooth, en Irlande. Plusieurs des Anglais qui avaient député Palmerston aux Communes le prièrent de refuser sa voix à ce bill, nuisible à l'Église anglicane : leur illustre mandataire eut le courage de résister. « Quelque graves, répond-il à l'un de ses électeurs, quelque graves que me paraissent les erreurs spirituelles de l'Église catholique, je ne puis m'empêcher

(1) Lettre du 30 mars 1829.

de croire que les points auxquels touchent ces erreurs sont bien moins essentiels que les graves vérités fondamentales sur lesquelles catholiques et protestants sont d'accord... Que ce bill soit voté ou ne le soit pas, vous n'aurez pas un prêtre catholique de plus ou de moins en Irlande. Mais s'il est voté, les prêtres irlandais seront plus éclairés et plus instruits (1). » Évidemment, les appréciations inexactes et les puériles assertions que renferme ce document démontrent que, comme la plupart de ses compatriotes, lord Palmerston connaissait très-mal l'Église romaine ; mais il est tel citoyen du Royaume-Uni, du reste versé dans les sciences profanes, qui, il y a trente ans surtout, n'eût jamais consenti à dire avec lui : « Il est inutile d'entretenir des espérances illusoires et de viser à des impossibilités. Or, essayer de faire des prosélytes parmi les Irlandais et de les convertir au protestantisme dans l'état actuel des choses, est une entreprise vaine. Nous n'avons qu'à choisir entre laisser six millions d'hommes dans l'ignorance et la superstition, qui en est la suite ; ou tâcher de les éclairer, et, ne pouvant en faire des protestants, essayer d'en faire au moins de bons catholiques. En prenant ce parti, nous ne devons pas oublier, comme dans leur zèle beaucoup de gens semblent le faire, que les catholiques romains sont aussi des chrétiens (2). » Reconnaître à des *papistes idolâtres* la qualité de chrétiens, c'est là du moins faire un pas vers l'équité.

Deux ans auparavant, dans une lettre intime à William Temple, Palmerston admettait que le clergé catholique reçût de l'Etat une dotation inaliénable et perpétuelle; il eût avec plus de plaisir, il est vrai, voté un payement direct de la part des pouvoirs constitués; mais il ne voulait point imposer durement sa combinaison préférée et il conseillait un recours au pape pour décider les prélats opposants (3).

Ce sont là les traits les plus louables de la vie politique du fameux diplomate : ses fautes sont assez éclatantes pour que l'on relève les actes qui l'honorèrent. La liberté rendue à l'Eglise catholique de la Grande-Bretagne, la fondation du royaume de Belgique, la création du royaume de Grèce, l'abolition de l'esclavage colonial, ce sont là des œuvres glorieuses auxquelles il eut le bonheur de prendre une large part.

(1) Lettre du 12 avril 1845.
(2) *Ibidem.*
(3) Lettre du 25 décembre 1843

En 1828, les progrès de la Russie, qui avaient contraint la Porte à subir la honte du traité d'Andrinople, alarmèrent les puissances occidentales. On crut opportun de sauver « l'équilibre » en Orient, en restreignant, au profit de la Turquie, le territoire de l'Etat qui naissait. Le plan fut adopté; les provinces helléniques du Nord restèrent soumises à la barbarie ottomane. Mais quelques personnes, bien moins par sympathie pour le sultan que par la défiance qu'inspire l'esprit de conquête des czars, voulaient limiter le royaume de Grèce à la Morée et à certaines îles. Palmerston protesta avec énergie, et si nous possédions un plus grand nombre de lettres datées de ces temps-là, nous comprendrions sans doute tout l'intérêt qu'il avait voué à l'indépendance hellénique, mieux que ne nous le révèlent les courtes lignes d'une lettre à William. « Je crains aussi que, par rapport à la Grèce, les ministres n'aient tenu à leur résolution de l'an passé, voulant circonscrire le nouvel Etat en toutes choses, autant qu'ils le peuvent (1). »

Néanmoins, dans le grave et délicat problème qu'on a l'habitude d'appeler la question d'Orient, lord Palmerston n'était point disposé à sacrifier la Turquie; on le voit travailler ouvertement à chasser de la Syrie les Egyptiens de l'entreprenant Méhémet-Ali. Irrité de l'appui que le cabinet des Tuileries, alors dirigé par M. Thiers, accordait au pacha d'Egypte, il écrivait, après les victoires du commodore Napier, que « le roi des Français et Thiers étaient battus et que l'affaire était finie » (2). Aussi applaudira-t-il à la chute du ministère Thiers, sans cependant pouvoir toujours s'entendre, nous l'avons vu, avec son successeur, le protestant et pacifique Guizot. Dans l'Angleterre, le sultan Mahmoud avait trouvé une alliée intéressée à combattre les projets d'empiétement de son audacieux vassal. Lord Palmerston craignait, avec ses compatriotes, que les Français ne se fissent de Méhémet, potentat épris de la civilisation européenne, un lieutenant prêt à les appuyer en Orient. Le 8 décembre 1840, il écrit à lord Granville : « Ce jour nous apporte une volée de bonnes nouvelles : la soumission de Méhémet-Ali, la défaite de Dost-Mohammed et l'occupation de Chusan. La première clôt la question turco-égyptienne. Ce qui reste d'important à faire maintenant, c'est d'arranger les choses de façon que Méhémet-Ali soit réellement et *bona fide* le sujet

(1) Lettre du 30 mars 1829.
(2) Lettre à lord Granville, 5 octobre 1840.

du sultan et non pas l'instrument protégé et défendant de la France. »

Cependant, sir H. Bulwer nous assure que Louis-Philippe faisait passer Méhémet pour un prince redoutable, trop puissant même pour ne pas exciter de justes alarmes... Le roi ajouta même que le *second Alexandre* tiendrait aisément tête à l'armée française. Mais Palmerston méprisait ouvertement le pacha d'Egypte. Il railla la crédulité ou la dissimulation des Français, qui exaltaient les forces de Méhémet. Suspectant sans cesse l'ambition des fils des vainqueurs d'Héliopolis, il ne consentait à voir dans toutes les négociations relatives à ces affaires que des plans hypocrites destinés à battre en brèche l'influence anglaise chez les Orientaux.

Palmerston était persuadé que l'intérêt de l'Angleterre était de maintenir l'empire ottoman dans son intégrité et de restreindre la puissance de Méhémet, vassal dangereux du souverain de Constantinople. Il inclinait à croire que beaucoup de gens exagèrent la décadence de la Porte, et il affirmait que l'on se méprend en nommant symptômes toujours nouveaux de décadence continue les renseignements de plus en plus précis que l'on reçoit en Occident sur les vices réels de l'organisation de cet État (1). Remarquons en passant que la crainte qu'excitaient dans le cœur du citoyen anglais les prétentions de la Russie, et celles de Méhémet fort de l'amitié française, l'aveuglait peut-être sur la vraie situation des pays musulmans.

Un autre soin, bien digne aussi d'occuper la pensée des grands de la terre, attirait, à la même époque, l'attention d'Henri Temple vers les contrées lointaines. Avec l'art et le droit païens, le XVe et le XVIe siècle avaient vu *renaître* la plaie antique de l'esclavage, dont la maternelle influence de l'Église avait délivré le monde chrétien. Cette triste institution s'était, il est vrai, réfugiée aux colonies, et, secondée de misérables préjugés sur les priviléges de la peau, elle s'était affermie et fortifiée pendant une trop longue suite d'années. Enfin, frappées d'une honte salutaire, les nations modernes avaient ouvert les yeux, et l'on songeait, en prohibant la traite, à tarir au moins la source de la servitude. En travaillant à sauver les nègres de l'esclavage et les blancs du crime, Palmerston acquit des titres à la gratitude du genre humain. Sa

(1) Lettre à sir H. Bulwer, 22 septembre 1838.

voix respectée retentissait au Parlement en faveur des malheureux enfants de l'Afrique, et il pressait M. Guizot de signer avec les puissances européennes une convention qui rendît possible la proscription d'un trafic odieux (1).

Heureux si toute sa carrière n'eût été occupée que de tels soins! Mais la conduite, publique ou privée, de lord Palmerston mérite plus d'une censure. Sans parler de son attitude de diplomate pendant les dernières années de sa longue vie, la vérité nous oblige à l'appeler léger, frivole, voluptueux. L'élévation de l'intelligence ne le préservait point d'une pitoyable faiblesse : Palmerston était un fashionable. Des bruits peu avantageux n'ont pas même épargné ses cheveux blancs. Souhaitons qu'un jour l'histoire puisse laver son nom d'accusations flétrissantes. « La débauche, honteuse à tout âge, disait le plus grand orateur de Rome, est infâme pour la vieillesse. » Que dirons-nous d'un homme qui, comme Palmerston, comprenait les funestes conséquences des mauvaises mœurs chez ceux qui commandent aux autres (2) et dont l'exemple avait un caractère d'autorité pour le grand monde de plusieurs pays?

Il semblait comprendre aussi la nécessité de l'instruction religieuse du peuple : nous avons parlé de son attitude dans l'incident du collége de Maynooth, et, dans un voyage sur le continent, il trace quelques lignes toujours bonnes à méditer aujourd'hui en Allemagne... et ailleurs encore :

« En Prusse, les écoles mixtes de protestants et de catholiques ne réussissent pas parce que les parents appréhendent toujours que leurs enfants ne soient attirés vers la croyance opposée à la leur; en général, les écoles sont entièrement protestantes, ou entièrement catholiques, et, dans chacune, l'instruction religieuse est donnée par le clergé des communions respectives (3). »

Palmerston était fermement convaincu que les nations ne sont

(1) Lettre à sir H. Bulwer, 10 août 1841.

(2) « . . . Cette lettre porte que les objections contre Charles de Bavière étaient insurmontables, fondées sur ses principes ultra-absolutistes en politique et sur ses pratiques ultra-libérales en conduite particulière, c'est-à-dire sur son mariage ou sa liaison avec une actrice. » Lettre à lord Granville, 27 janvier 1831. Il s'agissait d'une candidature au trône de Belgique.

(3) Journal d'un voyage en Allemagne, 9 septembre 1844. Ces protestants, qui ne veulent pas, pour leurs enfants, de religion autre que la leur, sont, au fond, catholiques à leur insu. Ils rejettent le libre examen pour adopter le système catholique, d'après equel la foi, trésor traditionnel, est transmis comme la vie à travers les générations.

nullement condamnées à une décadence fatale (1); mais, d'autre part, son bon sens naturel le préserva longtemps des idéologies. Il paraît, d'instinct, peu sympathique aux exaltés français. S'il regrette la mort si imprévue du fils aîné de Louis-Philippe, c'est à cause des orages qu'une régence peut déchaîner sur la France (2). Aux jours d'impartialité, il regarde les démagogues comme des hommes à qui une imagination ardente fait oublier les principes de la droite raison. Il est fort curieux de l'entendre citer, avec un air d'approbation, un jugement défavorable porté sur un illustre écrivain, dont les opinions, en plus d'un cas, valurent moins que la foi (3).

Palmerston lui-même mérita le reproche adressé à l'auteur des *Martyrs*, puisqu'il rompit avec les tories, ses anciens protecteurs, et prêta les mains à tant d'entreprises révolutionnaires, ce qui ne l'empêcha point de traiter avec courtoisie Charles de Montalembert, l'ennemi de sa politique à la tribune française. Sans être lui-même orateur parfait, il appréciait les orateurs de Paris avec sévérité (4). Il savait rendre justice à ses adversaires, et, bien que certaines gens le fissent passer pour fougueux, il savait prendre

(1) Dans une lettre à sir H. Bulwer, du 1er septembre 1839, il rejette la comparaison si connue, mais si inexacte, d'un peuple avec un homme que l'âge amène à une nécessaire décrépitude. En effet, le progrès constant est possible. A la différences des organes humains, les membres d'une société se renouvellent sans relâche.

Observons que le mot *progrès*, prodigué dans les discussions de ce genre, est l'un de ceux dont les esprits superficiels abusent le plus.

(2) Ferdinand d'Orléans se fracassa la tête en tombant accidentellement d'une voiture, le 13 juillet 1842. « Si le duc n'avait pas laissé d'enfants, le cas n'eût pas été si lamentable; en effet, ceux qui le connaissaient n'en avaient pas une opinion très-favorable, et l'on dit le duc de Nemours homme bien supérieur à tous égards » Lettre à William Temple, 18 juillet.

(3) « Pozzo di Borgo m'a dit que la nomination de Châteaubriand serait un grand malheur, que c'était un homme qui, par ses fréquents changements d'opinion, avait perdu toute considération comme homme politique et que son imagination rendait dangereux. » Journal d'un voyage en France, 10 janvier 1829.

(4) « Berryer n'a qu'une voix remarquable ; ses discours ont peu de fond. Cet orateur se met dans un tel état d'excitation que, plus d'une fois, on a dû l'aider à quitter la Chambre après un discours animé. Odilon Barrot est tellement ennuyeux que tout le monde quitte la salle lorsqu'il monte à la tribune. Peel ayant un jour demandé à Talleyrand quel était le plus grand orateur français qu'il eût jamais entendu, Talleyrand lui répondit que, décidément, le plus grand, après Mirabeau, était, à son avis, Berryer. »

Ces notes, peu en harmonie avec elles-mêmes, sont extraites d'appréciations émises par le général Jacqueminot, que Palmerston avait rencontré en voyage. (Journal de voyage, 21 août 1844.)

mûrement de sages résolutions. Sa correspondance nous le présente avec fidélité : toute son âme se peint dans ces lettres, courtes quelquefois de termes, mais toujours si pleines de choses, qu'il adresse à de bons Anglais comme lui. On y voit se réfléchir l'histoire contemporaine des nations d'Europe et des peuples que les tendances du siècle entraînent dans le concert européen. Tout y est sérieux et grave : c'est l'œuvre d'un homme qui, sans porter un diadème, a parfois gouverné le monde.

ARTHUR RICHARD.

BIBLIOGRAPHIE.

Œuvres complètes du cardinal Dechamps.

Nous apportons une bonne nouvelle aux amis de la science et de la foi : la publication des œuvres complètes de Son Eminence le cardinal Dechamps, archevêque de Malines. Plusieurs volumes de ces œuvres ont paru successivement, à partir de 1843: mais le cardinal a beaucoup écrit dans ces derniers temps, et c'est la première fois que tout ce qu'il a écrit se trouve réuni en une seule édition.

Il est désormais superflu de s'étendre sur l'importance de ses travaux. Trois choses, ou plutôt trois faits l'ont établie depuis longtemps : et d'abord, la plupart des ouvrages du cardinal ont été, dès leur apparition, traduits dans les principales langues de l'Europe, et c'est l'Allemagne, par d'éminents écrivains de Mayence, qui a pris l'initiative de ces traductions; — les ouvrages du cardinal ont donné lieu à de vives controverses, à de grandes luttes doctrinales ; — ils en sont sortis triomphants, car on s'appuie sur eux dans l'enseignement classique, là même où les luttes furent les plus ardentes, comme le prouvent de récentes publications de plusieurs professeurs de Saint-Sulpice.

Mais ces faits ont été suivis d'autres faits d'une plus grande portée : Dans un bref relatif au travail si connu que Mgr Dechamps a fait paraître en 1869 sur l'*Infaillibilité et le futur Concile,* le Pape Pie IX caractérise ainsi les œuvres du cardinal : « Nous vous félicitons, Vénérable Frère, de ce que, dans ce nouvel ouvrage comme » dans ceux qui l'ont précédé, vous avez fait voir clairement que la droite raison rend » un tel témoignage à la foi catholique que non-seulement les croyants, mais les » rationalistes eux-mêmes, sont contraints de reconnaître l'absurdité des opinions qui » lui sont contraires : *Gratulamur tibi, Venerabilis Frater, quod, sicut alias, sic* » *in nupero opere tuo :* DE INFALLIBILITATE ET CONCILIO GENERALI, *luculenter osten-* » *deris, ita rectam rationem suffragari catholicæ fidei, ut non modo pii, sed et ipsi* » *rationalistæ absurda fateri congantur commenta quæ ab ipsa dissentiunt.* » C'est là, en effet, le caractère général des œuvres du cardinal : de mettre en pleine lumière *l'harmonie* de la raison et de la foi.

Après un tel éloge du Chef de l'Église, il n'est pas étonnant que dans la Constitution *Dei filius* sur les grandes erreurs qui règnent de nos jours, le Concile du Vatican ait confirmé l'une des données fondamentales des œuvres apologétiques du cardinal, quand il a constaté que le grand fait de l'Église catholique constitue, *par lui-même,* un motif décisif de crédibilité, c'est-à-dire une preuve irréfragable et toujours vivante de la divinité du Christianisme ; vérité qui n'est pas nouvelle, sans doute, comme le cardinal l'a toujours fait remarquer avec soin, mais que l'on a trop souvent perdue de vue dans l'enseignement philosophique et théologique. Mgr Pie, le savant évêque de Poitiers, écrivant à un docteur en théologie de l'Université de Louvain (le docteur Van Weddingen), s'exprimait ainsi à ce sujet : « J'ai particulièrement apprécié ce que » vous dites si bien *de la constatation populaire de la véritable doctrine religieuse.* Ce » point avait été traité d'une manière neuve et saisissante par votre éminent métropo- » litain, alors qu'il était encore le P. Dechamps, et la première constitution doctrinale

« du concile du Vatican lui a fait l'honneur très-mérité de reproduire le fond et à peu « près la forme de son argument. Je m'explique donc fort bien que vous l'ayez mis « en lumière avec complaisance. »

L'ouvrage que le cardinal a intitulé : *Le Christ et les antechrists dans les Écritures, l'histoire et la conscience*, démontre la divinité de Jésus-Christ par l'unité manifestement surhumaine des deux Testaments, par l'histoire générale du monde, par l'histoire intime de l'homme lui-même. Ce volume a paru bien avant l'écrit de M. Renan sur Notre-Seigneur Jésus-Christ, et il a, d'avance. réduit à l'impuissance cette nouvelle tentative sacrilége, en montrant que, pour nier la divinité du Christ, il faudrait changer l'ordre des temps, refaire les siècles, créer une nouvelle histoire de l'humanité et que, pour penser à cela, il est six mille ans trop tard.

Dans les *Entretiens* sur la démonstration catholique de la révélation chrétienne, le cardinal établit la thèse dont nous parlions tout à l'heure : que l'Eglise, revêtue de ses éclatants caractères, reste en ce monde le témoin irrécusable de la divinité de son auteur, la preuve permanente de la vérité de la foi. Les *Entretiens*, dans cette dernière édition, sont précédés d'une préface où se trouve résumée la controverse à laquelle ils ont donné lieu.

Dans les deux volumes sur *la Certitude en matière de religion*, l'auteur réunit et résume non ses deux premiers ouvrages, mais ce qu'ils ont de commun, c'est-à-dire la démonstration de la foi par toute *une chaîne de faits subsistants*. Reprenant ainsi, en partie du moins, ce qu'il avait déjà publié, l'auteur se montre peut-être ici plus maître encore de son sujet, plus rapide dans l'exposé des faits, plus fier de ce qu'ils ont de victorieux quand il porte à l'incrédulité le défi qu'elle n'a jamais relevé.

La Nouvelle Eve est une œuvre à la fois dogmatique et ascétique. Nous l'intitulerions volontiers *Marialogie*, car elle contient *la science proprement dite* des grandeurs de Marie, mais la science mise à la portée des gens du monde et aussi pleine d'onction que de lumière. Les prières qui terminent tous les chapitres de *la Nouvelle Eve* ont été, nous en sommes sûrs, écrites à genoux. On y retrouve l'orateur qui finissait tous ses sermons par une prière, et qui savait si bien faire prier avec lui.

Le volume sur l'*Infaillibilité et le Concile général* est complété, dans cette édition, par les lettres de l'auteur à divers publicistes. On y remarque surtout celles où les chefs du pauvre *vieux-catholicisme*, si convaincus de la supériorité de leur critique, sont confondus par des documents de premier ordre, et que l'on croyait perdus, sur la tradition de l'Eglise de France et, en particulier, sur la fameuse assemblée du clergé en 1625 et 1626.

Les œuvres *exclusivement* oratoires ne comprendront qu'un volume, mais deux des quatre volumes des œuvres pastorales appartiennent, en partie, aux œuvres oratoires elles-mêmes. — Les œuvres exclusivement pastorales et administratives contiennent des documents très-importants au point de vue de l'histoire ecclésiastique et des luttes de l'Eglise à notre époque.

Les opuscules comprendront trois volumes. Les divers titres de ces opuscules indiquent assez ce qu'ils ont de pratique et d'intéressant. Ce sont : *Pie IX et les erreurs de son temps ; — La franc-maçonnerie ; — La loge et le temple ; — Appel et défi : appel à la bonne foi d'un protestant de naissance et défi à un rationaliste de profession ; — Avertissement aux familles sur plusieurs erreurs relatives à l'éducation publique ; — Le progrès des arts ; — La vie de plaisirs ; — La grande pensée de saint Vincent de Paul et la principale de ses œuvres ;—Les origines de la Fête-Dieu ; — La sainte Etole vengée et le pèlerinage de Saint-Hubert ; — Le libéralisme et les catholiques-libéraux ; — Lettre à Sa Majesté l'empereur d'Allemagne ; — Du serment de fidélité à plusieurs Constitutions modernes.*

Le volume des *Mélanges* contient des dissertations d'une haute portée, par exemple :

Sur l'influence de la philosophie allemande et principalement de la méthode de Hegel ;

Sur le dogme de la création ;

Sur les extrémités doctrinales auxquelles sont réduits ceux qui nient le péché originel ;

Sur les préjugés relatifs à l'Apocalypse ; — sur les obscurités et les clartés de cette prophétie, dont les grands traits sont expliqués dans le même sens par l'unanimité des Pères ; — sur les erreurs relatives à la fin du monde ;

Sur un caractère des prophéties en général et, en particulier de la prophétie d'Isaïe : *Ecce Virgo concipiet et pariet filium.*

Le volume des *Lettres philosophiques et théologiques* est suivi de trois ou quatre volumes de *Lettres diverses,* où l'on trouve un assez grand nombre de lettres de direction.

Dans *Un mot de l'auteur,* sorte de préface de ces œuvres complètes, le cardinal dit : « J'avoue que, semblable à bien d'autres, j'ai toujours désiré quelques années de » repos et de solitude, afin de revoir mes divers écrits à loisir, mais le temps s'envole, » la vieillesse vient, et le repos ne vient pas. Il faut donc que je me résigne à une » révision rapide, quoique attentive, de ce que j'ai publié jusqu'ici. Après tout, cette » sorte de révision est peut-être la meilleure. Dans les livres remaniés avec trop de » soin, la pensée est ordinairement rendue d'une manière moins vive et moins vivante » que dans les œuvres de premier jet. Et puis, tous, nous sommes disposés à mieux » accueillir la vérité lorsqu'elle se présente vêtue sans recherche, et parfois même dans » un certain négligé. Faits pour elle, nous la voulons pour elle-même, sans prendre garde » à son costume. Les plus magnifiques ornements, d'ailleurs, n'ajoutent rien à sa beauté, » et ne peuvent augmenter l'éclat qui lui est propre. Cette pensée console tous ceux qui » n'écrivent pas pour écrire, mais pour servir les âmes. »

Nous croyons pouvoir ajouter, que ce que le cardinal vient de dire ne l'a cependant pas empêché, en revoyant ses écrits, d'y faire des milliers de modifications, et de déclarer un jour qu'arrivé à l'âge de près de soixante-dix ans il ne signerait de bon cœur les écrits de sa jeunesse, et même ceux de son âge mûr, que dans la forme où les reproduit l'édition des *Œuvres complètes.*

Quatorze volumes de cette édition sont aujourd'hui en vente, et les trois ou quatre volumes des *Mélanges* et des *Lettres* suivront de près.

H. DESSAIN, à Malines (Belgique).

Vᵉ MAGNIN et fils, 3, rue Honoré-Chevalier, Paris.

ŒUVRES COMPLÈTES DE

S. E. LE CARDINAL DECHAMPS.

14 volumes in-8°, broché 70 fr. » relié 98 fr. » — 14 volumes in-12, broché 49 fr. « relié 63 fr.

Volumes terminés :

I. **Entretiens sur la Démonstration catholique de la révélation chrétienne.**

II. **La divinité de Jésus-Christ.**

III. et IV. **La question religieuse résolue par les faits, 2 vol.**

V. **La nouvelle Eve.**

VI. **L'infaillibilité et le Concile général.**

VII. **Opuscules, tome Iᵉʳ.**

Pie IX et les erreurs de son temps.

VIII. **Opuscules, tome II.**

Avertissement aux familles chrétiennes. — La vie de plaisirs. — Saint Vincent de Paul et la plus grande de ses œuvres. — Les origines de la Fête-Dieu. — Le pèlerinage de Saint-Hubert ou la sainte étole vengée.

IX. **Opuscules, tome III.**

La franc-maçonnerie. — Les masques bibliques. — Appel et défi. — Le libéralisme. — Les catholiques libéraux. — Du progrès des arts. — Lettre à S. M. le roi Guillaume de Prusse, empereur d'Allemagne. — Du serment de fidélité à plusieurs Constitutions modernes.

X. *** Œuvres oratoires.**

Discours prononcés à l'époque des grandes épreuves de l'Eglise et du Saint-Siége. — Eloges funèbres et panégyriques. Discours et allocutions prononcés au Congrès catholique. — Discours, conférences et sermons divers.

XI. *** Œuvres oratoires et pastorales, tome Iᵉʳ.**

Lettres pastorales au clergé du diocèse de Namur et au clergé du diocèse de Malines. — Allocutions aux prêtres pendant la retraite annuelle du clergé. — Allocution au Cercle catholique de Lille. — Allocution à Sainte-Gudule, à l'occasion du triduum en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes.

XII. *** Œuvres oratoires et pastorales, tome II.**

Lettres pastorales. — Négociations avec le pouvoir civil ou protestations contre ses actes (milice, écoles d'adultes, bourses d'étude). — Historique de la loi sur le temporel du culte.

XIII. *** Œuvres pastorales, tome Iᵉʳ.**

Rétablissement des synodes diocésains en Belgique (diocèses de Namur et de Malines). — Commissions pour l'administration spirituelle et temporelle du séminaire. — Retraites ecclésiastiques. — Conférences ecclésiastiques et réunions pastorales. — Synodes diocésains. — Communautés religieuses. — Consécration de la Belgique au Sacré-Cœur et Association de Saint François de Sales. — Œuvre des flamands à Paris. — Fédération des sociétés ouvrières. — Ecoles primaires. — Jubilé de l'année sainte. — Missions, lectures, écoles. — Chant et musique dans les églises. — Visite du diocèse. — Consécration au Sacré-Cœur de tous les catholiques du monde. — Un question belge et catholique : Extension du culte de sainte Julienne de Cornillon, promotrice de la Fête-Dieu, à l'Eglise universelle.

XIV. *** Œuvres pastorales, tome II.**

Statuta Diœcesis Mechliniensis cum Appendice et Actibus secundæ et tertiæ Synodi.

Les volumes inédits sont marqués d'un astérisque et se vendent séparément dans l'édition in-12 (4 fr. le volume broché ; 5 fr. le volume demi-reliure, dos maroquin).

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS.

Place de la Monnaie, à Bruxelles.

C'est par une intelligente direction du travail que l'établissement des NEUF PROVINCES est arrivé en peu de temps aux plus remarquables résultats. — Tout concourt à ce succès progressif, qui ne fera que s'accroître : excellent choix des étoffes, toutes de qualité supérieure ; cachet d'élégance, œuvre de coupeurs émérites qui rivalisent avec les tailleurs les plus en renom ; confection parfaite. — Sous ce triple rapport, le vêtement le moins cher, sorti des magasins des NEUF PROVINCES, ne le cède en rien à ceux faits sur mesure et atteignant les prix les plus élevés. — Cette réunion constante d'éléments de vogue méritée se joint à la modération des prix réduits à leur dernière limite, en raison du chiffre toujours plus considérable d'affaires.

Le rayon des étoffes de hautes nouveautés françaises, anglaises et belges, pour vêtements sur mesure, continue en toute saison à être sans rival.

Les NEUF PROVINCES préparent en ce moment leurs nombreux assortiments de vêtements pour première communion. — Cet établissement ne craint pas la concurrence à cet égard.

Spécialité de costumes de chasse. — Robes de chambre. — Couvertures de voyage. — Livrées de domestiques.

GRAND CHOIX DE COSTUMES POUR ENFANTS.

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ANGLETERRE

SOUS LA LÉGISLATION DE 1876.

Nous avons étudié dans des articles précédents la révolution que les lois de 1870 et de 1873 avaient effectuée dans le système d'enseignement primaire établi en Angleterre ; il nous reste à examiner les modifications que l'on n'a pas tardé à juger nécessaires d'introduire dans le régime nouveau et que l'acte additionnel de 1876 a eu pour but de réaliser. C'est ce que nous nous proposons de faire aujourd'hui.

La loi de 1870 avait substitué au système confessionnel, d'après lequel toutes les écoles primaires avaient jusqu'alors été organisées, un régime qui, sans porter atteinte ostensiblement à l'ordre de choses établi, introduisait dans la question un élément nouveau, tou-tpuissant pour le bien ou pour le mal, dans l'institution des « bureaux scolaires ». A ces mandarins, sortis du cerveau de M. Forster, comme Minerve de celui de Jupiter, fut attribué le pouvoir de décider si les écoles existantes suffisaient aux besoins de la population dans leurs districts respectifs et, s'ils tranchaient la question dans un sens négatif, de fonder de nouveaux établissements reposant sur une base, non plus exclusivement religieuse comme par le passé, mais au contraire uniquement séculière. A eux aussi était réservé le droit de proclamer l'enseignement obligatoire dans l'étendue de leur juridiction. La loi était donc tout entière entre les mains de ceux qui étaient chargés de l'appliquer. Bien qu'elle ne donnât une satisfaction complète à aucun des partis, chacun d'eux l'avait acceptée avec une arrière-pensée. Les conservateurs se flattaient que, dans les délais qui leur étaient laissés, ils pourraient donner un tel développement aux écoles confessionnelles que les bureaux scolaires n'auraient pas besoin d'en créer d'autres. Les libéraux, au contraire, se dirent que l'objet de l'acte de 1870 était de tolérer, non d'encourager les établissements confessionnels et que peu à peu le régime des bureaux scolaires finirait par se substituer entièrement à celui des commu-

nions religieuses. Conformant leur conduite à leurs pensées, ils mirent dans l'application de la loi nouvelle, laquelle application leur était dévolue puisqu'ils étaient au pouvoir, cette magnanimité qui caractérise leurs pareils dans tous les pays du monde et ils s'efforcèrent d'annihiler la liberté de leurs adversaires. La loi de 1873, avec ses clauses aggravantes, fut le résultat de cette noble entreprise qu'ils poursuivirent à outrance jusqu'au moment où le pays, froissé de leurs agissements contraires aux habitudes et aux aspirations nationales en matière d'éducation, non moins qu'humilié de leur politique d'effacement à l'étranger, leur arracha le pouvoir et appela les conservateurs à la direction des affaires. La loi de 1876 devait être une réaction contre le mouvement de sécularisation à outrance inauguré par les libéraux : néanmoins elle resta fort en deçà de ce qu'on avait le droit d'attendre de ceux qui avaient combattu avec tant d'acharnement les idées de ces derniers sous le rapport de l'enseignement. Nous allons brièvement faire connaître les motifs de plainte que les catholiques ont pu élever contre les lois de 1870 et de 1873 ; après quoi nous exposerons les principales dispositions de la législation de 1876, en nous efforçant d'en montrer les avantages et les inconvénients.

Les changements si malencontreusement introduits dans le système d'enseignement en vigueur en Angleterre se firent pressentir pour la première fois dès avant 1870, lorsque le gouvernement exigea que quiconque accepterait l'aide des deniers publics pour construire une école s'engageât à accepter « l'article de conscience », — en vertu duquel l'enseignement religieux ne pouvait être donné que durant une heure spécifiée à l'avance, afin que tout enfant dont les parents en feraient la demande fût exempté d'y assister. Cette disposition, inoffensive en apparence, une fois introduite dans les usages, produisit des conséquences qu'on aurait pu facilement prévoir. Le caractère strictement confessionnel des écoles fut détruit. Les fondateurs d'établissements scolaires qui refusèrent de souscrire à cette condition se virent privés de l'assistance du gouvernement. Les catholiques, se méfiant de l'ingérence de l'État, s'étaient flattés qu'en prenant à leur charge tous les frais de construction de leurs écoles, ils sauvegarderaient leur indépendance : ils se trompaient. En Angleterre il n'y a qu'un pas du facultatif à l'obligatoire. En effet, l'acte de 1870 imposa l'article de conscience à tous les établissements d'enseignement primaire sans distinction d'origine, et les catholiques qui

s'étaient volontairement privés de l'assistance du gouvernement et avaient ainsi renoncé à des sommes considérables, en furent pour leurs sacrifices. La loi exigea que des tableaux indiquant l'emploi du temps fussent placés dans toutes les écoles, et de cette manière l'intervention de l'État se fit sentir à toutes les heures du jour dans les classes. La religion devint une chose considérée comme étant en dehors de l'enseignement ordinaire et qu'il fallait soigneusement restreindre à ce qu'on pourrait appeler les heures de classe non officielles. Cette restriction a eu pour effet pratique d'empêcher souvent le clergé de donner l'enseignement religieux aux enfants, par suite de l'impossibilité où il se trouvait d'être libre aux heures précises fixées par le règlement et inscrites au tableau. Les parents protestants, protégés par « l'article de conscience » contre toute crainte de prosélytisme, pouvaient maintenant envoyer leurs enfants aux écoles catholiques; et de fait la loi exige que celles-ci acceptent tous les hérétiques qui se présentent, lors même que ces derniers prendraient la place de ceux pour qui elles ont été spécialement fondées. N'y a-t-il pas là une iniquité? Mais ce n'est pas tout. Le Code promulgué par le Conseil privé déclare qu'aucun établissement ne recevra de l'Etat une somme supérieure pour chaque enfant à la moitié des frais de son éducation pour l'année; d'un autre côté, l'acte de 1870 stipule que nulle école confessionnelle ne pourra obtenir une subvention provenant des taxes municipales : d'où il suit par conséquent que la moitié au moins des frais d'éducation d'un enfant protestant qui suit les cours d'une école catholique doit être payé par les cotisations des catholiques, — lors même que cet enfant protestant prend sur les bancs la place d'un catholique. Hâtons-nous d'ajouter que si ce scandale est possible en théorie, jusqu'à présent il ne s'est point produit dans la pratique. Très peu d'enfants protestants se font admettre dans les écoles catholiques et, en général, ils acceptent l'enseignement religieux qui se donne en dehors des heures de classse.

Et que de précautions sont prises pour que l'instruction religieuse n'empiète pas sur l'enseignement séculier! Les inspecteurs naguère étaient toujours choisis parmi les membres de la communion dont ils visitaient les écoles. La loi nouvelle changea cette disposition si sage ; par respect pour la liberté de conscience on viola la liberté des cultes ; et des écoles catholiques, par exemple, furent soumises à l'inspection de ministres protestants. Il est inutile d'insister sur les conséquences de ce changement : un fait suffira pour en faire ressortir les inconvénients. Quelques années

après la promulgation de la loi de 1870, un pasteur anglican envoy pour inspecter l'école catholique d'Islington prit connaissanc d'un livre employé pour la lecture des enfants. Entre autres trai historiques, il était question dans cet ouvrage de l'acte de pié d'un prince de la maison de Habsbourg qui, rencontrant un prêtr portant le viatique à un malade, mit pied à terre et suivit Saint-Sacrement. L'inspecteur interdit la lecture de ce passage saisit le livre.

L'acte de 1873 vint encore aggraver la situation. Jusque-là l catholiques s'étaient flattés qu'en renonçant à la subvention d gouvernement ils pourraient toujours recouvrer leur indépendanc La nouvelle loi leur ôta cette ressource, en décrétant que to enfant suivrait les classes d'une « école primaire publique, » à moi qu'il ne prouvât à la satisfaction d'un magistrat qu'il acquérait a leurs une instruction suffisante. Or tandis que cette dernière clau ouvrait la porte à l'arbitraire, de telle sorte qu'il dépendait manque d'intelligence ou de bonne volonté d'un élève de fai fermer une école confessionnelle, il devenait de plus en plus dif cile pour les catholiques de remplir les conditions exigées po constituer une école « primaire publique », parmi lesquelles fallait ranger la présence d'un instituteur ou d'une institutrice c plômée et d'un certain nombre d'élèves-maîtres. Or il y a beauco d'excellentes institutions congréganistes qui ne peuvent satisfaire ces exigences. Un autre empiétement de la loi de 1873 fut de pl cer les administrateurs des écoles confessionnelles sous la juridi tion des bureaux scolaires, qui exigèrent d'eux certains rappor et leur envoyèrent à remplir des formules imprimées contena des questions plus au moins indiscrètes.

C'est le moment de parler du rôle qu'a joué cette nouvelle insti tution des bureaux scolaires depuis la loi de 1870 qui l'a créée. En effet, c'était eux qui étaient chargés de faire exécuter la législation nouvelle et c'est à eux que s'appliquaient spécialement les paroles du Psalmiste : *Positus in ruinam et in resurrectionem multorum.* Dès les premières élections qui eurent lieu pour former ces bureaux, au mois de novembre 1870, une lutte ardente s'engagea. Deux partis étaient en présence : les « Dénominationalistes » (qu'on nous pardonne ce mot barbare !), qui voulaient simplement le maintien et le développement du régime confessionnel, et les « Sécularistes », dont le nom indique suffisamment les tendances. Ces derniers l'emportèrent à Londres et dans la plupart des grandes villes. Aux élections de 1873 (car les bureaux scolaires

ne sont nommés que pour trois ans), ils triomphèrent encore. Enhardie par cette double victoire, la majorité sécularistе du bureau scolaire de Londres en usa sans ménagement, — beaucoup disent même qu'elle en abusa. Elle déclara aux écoles confessionnelles une guerre acharnée et leur fit une concurrence d'autant plus déloyale qu'elle avait à sa disposition le pouvoir discrétionnaire de lever des impôts pour faire face à ses dépenses et de forcer ainsi les fondateurs et les souscripteurs des écoles volontaires à contribuer à l'entretien des établissements de leurs rivaux. A l'aide de ces subsides, le bureau scolaire élevait des écoles monumentales, plus belles, mieux aérées, mieux chauffées que les écoles confessionnelles du voisinage et attirait ainsi à lui les élèves de ces dernières. S'il avait construit ces établissements dans des quartiers où les moyens d'instruction n'existaient pas, le bureau aurait pu être à l'abri de tout reproche; mais il les installait souvent dans le voisinage immédiat d'une école confessionnelle, et dès lors son hostilité devenait évidente. De cette façon des sommes considérables furent englouties et la prodigalité du bureau scolaire de Londres fut vivement censurée. Il est même aujourd'hui très-obéré et placé dans une situation financière des plus critiques. Mais là ne se bornaient pas les reproches qui lui étaient adressés. Il avait décrété l'assistance obligatoire à l'école, et ses agents allaient dans tous les quartiers, relançant les enfants qui étaient absents de la classe. S'ils s'étaient contentés de poursuivre les élèves qui faisaient l'école buissonnière et de les ramener sur les bancs, rien de mieux; mais ils traînaient devant les magistrats les parents qui n'en pouvaient mais; qui, en partant le matin pour le travail de la journée, avaient donné l'ordre à leurs enfants d'aller en classe, ou bien qui parfois gardaient l'un d'eux au logis pour soigner les plus jeunes, tandis qu'eux-mêmes allaient gagner le pain de la famille. Un peu d'indulgence, en pareil cas, eût été un devoir; mais le bureau scolaire poursuivait quand même, le magistrat condamnait, et les malheureux n'avaient d'autre alternative que de payer l'amende ou d'aller en prison.

Certes, on voit que les bureaux scolaires sont une institution qui ne jouit pas d'une popularité exagérée. On est donc réduit à se demander comment il se fait que les partisans des écoles confessionnelles aient toujours été battus aux élections dans les grandes villes et à chercher à quelles causes il faut attribuer ces défaites réitérées. Selon nous, les causes sont au nombre de trois. La pre-

mière c'est l'avénement des classes ouvrières à la franchise électorale. L'ouvrier au sein des villes ne fréquente pas l'église ; la lecture du *Daily News*, du *Daily Telegraph* et des autres feuilles analogues n'est pas propre à développer chez lui le sentiment religieux. Il se laisse guider, à défaut d'autre conseiller, par son journal, et son journal lui dit de voter pour les « sécularistes ». On croirait peut-être que les griefs que nous avons articulés plus haut contre les bureaux scolaires les dépenses excessives et les poursuites exercées contre les parents seraient de nature à retirer les voix des travailleurs aux partisans de l'enseignement séculier; mais la classe d'ouvriers qui vote n'est pas accessible à ces griefs, car elle n'en est point atteinte. En effet, elle n'acquitte guère d'autre impôt que la taxe des pauvres; peu lui importent ceux dont les autres sont frappés! Quant aux parents poursuivis par les bureaux scolaires, ils appartiennent presque tous à la catégorie des ouvriers inférieurs, des indigents, en un mot des gens qui ne votent pas.

Une autre cause de la défaite du parti confessionnel, c'est l'influence croissante des dissidents. On appelle dissidents ou non-conformistes les nombreuses sectes protestantes (méthodistes, baptistes, indépendants, etc.) qui n'acceptent pas la doctrine de l'église d'État et qui ne participent pas à ses richesses ni à ses priviléges. On ne saurait imaginer de quelle haine ces sectes sont animées contre l'établissement anglican, ni avec quelle ardeur elles en poursuivent l'abolition, c'est-à-dire la séparation de l'Église et de l'État. N'étant pas encore assez fortes pour donner l'assaut de front à la vieille citadelle de l'anglicanisme, elles l'attaquent en flanc et s'efforcent de s'emparer des deux postes avancés, — le cimetière et l'école. Les dernières lois électorales ont admis à la jouissance de la franchise un grand nombre de dissidents qui se recrutent principalement dans la classe des petits boutiquiers.

Enfin une raison qui explique, du moins en partie, l'échec des « dénominationalistes », c'est la multiplicité des candidats qu'ils ont mis en avant. Qu'on prenne pour exemple les dernières élections. Il nous en coûte de le dire, mais la conduite des catholiques dans cette circonstance n'a pas été conforme à la prudence, ni à une saine politique. Jusque-là ils avaient marché dans cette campagne de l'enseignement public de concert avec les anglicans. Ils avaient contre eux les dissidents, les juifs et les

incrédules. Pourquoi, dans cette circonstance, ont-ils abandonné leurs anciens alliés? ou plutôt pourquoi leur ont-ils suscité des concurrents? Les catholiques sont assez nombreux dans la plupart des districts pour faire pencher la balance et pour décider le succès d'une élection; ils ne sont pas assez forts pour triompher par eux-mêmes. Dans les six circonscriptions de Londres, ils ont lancé des candidats de leur religion, et un seul, le R. P. Lucas, a triomphé. Dans les cinq autres circonscriptions, l'appoint des électeurs catholiques aurait suffi pour faire nommer un partisan des écoles confessionnelles, au lieu et place d'un « sécülariste ».

Puisque nous venons de parler des dernières élections pour le bureau scolaire de Londres, qu'on nous permette de rappeler deux détails curieux : Quatre dames ont été élues et toutes sont en faveur de l'enseignement séculier à outrance. Où donc est maintenant le *Devotus femineus sexus?* — Le surlendemain des élections, le *Daily News* inscrivait en grosses lettres sur ses placards : « Défaite du parti clérical. » Ceci est un signe du temps et une importation d'outre-mer. Cependant le mot « clérical » n'a pas encore en Angleterre le sens qu'on lui attribue en France et en Belgique, où il signifie un individu qui croit en Dieu ou simplement qui n'est pas convaincu que l'homme descende du singe.

Nous croyons en avoir dit assez pour démontrer que les bureaux scolaires, à qui avait été réservée l'application de la loi, ne l'avaient pas appliquée dans le sens qu'eût souhaité la grande majorité du peuple anglais. Il est permis de dire que le mécontentement occasionné par les tendances sécularistes du gouvernement libéral en matière d'éducation avait contribué, autant que la pusillanimité de sa politique étrangère, à provoquer la vigoureuse réaction conservatrice qui se manifesta au commencement de l'année 1874. Après les élections générales qui donnèrent le pouvoir aux tories, appuyés sur une formidable majorité parlementaire, il fallait une rare audace pour venir proposer à la Chambre des Communes d'étendre partout le régime des bureaux scolaires, de le faire pénétrer là où il était encore inconnu, en un mot pour dire de lui :

Que s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer !

Tel fut pourtant le sens d'un bill présenté par M. Dixon, le chef de la ligue d'enseignement de Birmingham et l'un des coryphées

du sécularisme. La Chambre repoussa cet impudent projet de loi à une énorme majorité, dès le début de la session de 1876. Mais ce n'était pas assez de cette protestation négative ; la conscience du peuple anglais, blessée dans ses sentiments les plus chers, réclamait une satisfaction. On attendait du gouvernement un projet de loi sur l'enseignement primaire qui remédiât aux vices que l'expérience avait révélés dans la législation précédente, ou plutôt dans la manière dont elle était appliquée.

L'entreprise n'était pas sans difficulté. Généralement en Angleterre on n'aime pas à abroger une loi peu de temps après qu'elle a été promulguée. Sans doute les radicaux eussent été mal fondés à invoquer cet argument, eux qui, par l'organe de M. Dixon, proposaient de substituer brutalement le sécularisme pur et simple au régime de tolérance établi par le législateur de 1870. Néanmoins, les précédents parlementaires ont leur valeur et nul n'était moins disposé à l'oublier que lord Sandon, qui, sous le titre modeste de vice-président du Conseil privé, remplit virtuellement les fonctions de Ministre de l'instruction publique. Ce fut lui qui fut chargé de soumettre au Parlement, dès le mois de mai 1876, le nouveau bill élaboré par le ministère conservateur.

Partant de ce principe qu'il ne fallait pas abroger la législation de 1870, lord Sandon chercha les moyens de la développer dans le sens qu'indiquait l'expérience des six dernières années et de lui faire porter les meilleurs fruits possibles. Un des principaux résultats de cette expérience avait été de constater que, si l'on avait beaucoup fait pour répandre l'instruction dans la jeunesse, il restait encore beaucoup à faire. « Il devrait y avoir chaque jour, sur les bancs des écoles primaires de l'Angleterre et du Pays de Galles, 3,250,000 enfants, dit lord Sandon; or, on n'en compte en moyenne que 1,800,000 : il en reste donc 1,450,000 à instruire. » En d'autres termes, environ la moitié des enfants du pays demeuraient étrangers à toute espèce d'éducation. Quant aux 1,800,000 élèves qui fréquentaient les écoles, le résultat de leurs études était loin d'être satisfaisant, même pour le critique le plus indulgent. En effet, pour nous servir encore des paroles du vice-président du Conseil privé, « sur ces 1,800,000 enfants, 200,000 seulement avaient été présentés aux examens du second degré et 800,000 à ceux du premier degré. »

Que fallait-il faire dans ces conjonctures? Créer un système universel des bureaux scolaires? Lord Sandon repoussa cette

idée avec la plus grande énergie. « Si le gouvernement, s'écria-t-il, proposait un système universel de bureaux scolaires en s'efforçant faiblement — parce que toutes les restrictions ne tarderaient pas à être emportées — de limiter leurs attributions au soin de veiller à ce que les enfants fréquentent les écoles, il sonnerait le glas funèbre de tous les établissements confessionnels du pays et cette proposition aboutirait, avec le temps, à ce que la nation déteste le plus au monde, à savoir : un système général d'enseignement purement séculier. » Les applaudissements prolongés qui accueillirent ces paroles énergiques prouvèrent à lord Sandon qu'il avait pour lui la majorité de la Chambre, et partant du pays, qui l'avait élue. L'extension des bureaux scolaires étant ainsi condamnée, il fallait évidemment aviser à d'autres moyens pour amener les enfants à fréquenter les écoles. Le gouvernement proposa donc d'investir les conseils municipaux (*Town Councils*) et les bureaux de l'assistance publique (*Boards of Guardians*) d'un pouvoir qui jusque-là avait été réservé exclusivement aux bureaux scolaires et d'autoriser ces corps constitués à promulguer des ordonnances (*by-laws*) ayant pour but de rendre la fréquentation de l'école obligatoire pour les enfants d'une commune, sur la réquisition des habitants. En d'autres termes, lorsque les représentants d'une paroisse ou commune, à qui incombait la tâche de demander la création d'un bureau scolaire pour rendre l'instruction obligatoire seraient disposés en faveur de cette dernière mesure, ils pourraient l'obtenir sans recourir aux frais et aux démarches d'une élection impopulaire. Afin de réagir contre les tendances des institutions modernes à empiéter sur le domaine de la religion et de la famille, le gouvernement appelait à son aide les vieilles organisations municipales et paroissiales du pays et les armait de pouvoirs nouveaux. A l'avenir, si une population jugeait à propos d'encourir la dépense et la peine d'élire un bureau scolaire, elle le ferait avec la conscience qu'elle accomplissait un acte parfaitement inutile, — d'autant plus que les autorités municipales instituées devaient être investies de tous les droits précédemment exercés par les bureaux scolaires. C'était arrêter, de la manière la plus efficace, le développement de cette dernière institution : les conservateurs ne s'y trompèrent pas, ni l'opposition non plus.

Qu'on nous permette d'insister sur ce point, car il constitue le côté le plus important et aussi le plus excellent du projet de loi proposé par lord Sandon. Ce bill visait directement le mo-

nopole pernicieux des bureaux scolaires, lequel, si on l'avait laissé prendre racine dans les mœurs du pays, menaçait de détruire toute initiative individuelle et toute liberté de conscience en Angleterre. D'un autre côté, le moyen imaginé par le gouvernement pour réagir contre l'influence malsaine des bureaux scolaires était le meilleur agent auquel on pût avoir recours. Il opposait à un corps de création récente les vieilles organisations municipales de la nation et revêtait celles-ci de l'autorité de celui-là; la conséquence naturelle de cette disposition, c'était que les intérêts locaux qui se rattachent par tant de liens aux conseils municipaux et aux bureaux de l'assistance publique seraient mis en garde contre l'ingérence des bureaux scolaires. Comme le fond de sentiments chrétiens qui, par bonheur, s'est conservé intact jusqu'à présent dans les masses du peuple anglais existe au plus haut degré dans les classes où se recrutent les administrations municipales, le gouvernement, en transférant à ces dernières les intérêts de l'instruction publique, donnait aux populations la meilleure garantie possible que les tendances religieuses seraient non-seulement respectées, mais favorisées et développées. L'espèce de personnage qui est particulièrement dangereuse dans les bureaux scolaires ne cherche pas d'ordinaire à se faire élire dans les conseils communaux, — même avec le louable désir d'attaquer la religion chrétienne; nous voulons parler de ces quasi-célébrités bruyantes, de ces demi-savants intolérants qui attirent la faveur de la masse ignorante des électeurs des bureaux scolaires par le faux éclat de la réputation surfaite dont ils sont environnés. Ces personnages, dont l'esprit transcendant plane bien au-dessus de la besogne terre-à-terre des conseils municipaux et des bureaux d'assistance publique, rougiraient de lancer leur génie supérieur dans une carrière aussi vulgaire; et daignassent-ils l'essayer, il est probable qu'ils verraient leur candidature échouer contre celle de rivaux moins brillants peut-être, mais plus solides et plus pratiques. Dans un ordre de choses aussi purement intellectuel que l'élection d'un bureau *scolaire*, il est possible que la faconde d'un brillant imbécile l'emporte sur le langage sensé d'un homme ordinaire, mais quand il s'agit d'élire des administrateurs chargés de veiller à tous les intérêts locaux *en général*, il y a gros à parier que les chances seront en faveur des hommes pratiques contre les doctrinaires. Il y a des gens qui se permettraient volontiers des expériences aux dépens de l'éducation de leurs enfants; mais quand il s'agit

de leurs poches, c'est une autre affaire! En général, il ne suffit pas de révoquer en doute l'authenticité du Pentateuque pour être jugé apte à faire un bon conseiller municipal. Un homme d'opinions modérées et de sens pratique serait, en pareil cas, le candidat préféré : or un tel individu ne manquerait pas d'apprécier les avantages d'une éducation chrétienne. Un savant transcendant ou un doctrinaire peut faire bon marché de la valeur de la religion dans la vie ordinaire, mais un brave industriel de la vieille roche donnera toujours la préférence à un apprenti qui garde les dix commandements.

Les moyens adoptés par le projet de loi du gouvernement pour assurer la fréquentation des écoles ont été universellement loués. « La pensée dominante de ce bill, dit lord Sandon, c'est que les parents soient amenés, bien plutôt que forcés, à veiller sur l'éducation de leurs enfants. » Les articles qui ont pour objet « d'amener » cet heureux résultat peuvent se résumer ainsi : avant l'âge de dix ans aucun enfant ne pourra être employé aux travaux de l'agriculture ou de l'industrie ; nul enfant au-dessus de dix ans, mais au-dessous de quatorze ans, ne pourra être employé à moins qu'il ne soit muni : 1° d'un certificat constatant qu'il sait lire et écrire ou, 2° d'un document attestant qu'il a assisté à 250 classes par an pendant les cinq années précédentes. (Cette dernière clause visait le cas des enfants d'une intelligence obtuse et bornée.) Le gouvernement pensait que, de cette façon, l'intérêt des parents eux-mêmes les pousserait à veiller à ce que leurs enfants fréquentassent régulièrement l'école. Toutefois comme il y avait des gens que cette considération même ne réussirait pas à toucher, le ministère a cru devoir introduire dans son projet de loi des mesures coercitives. Nous allons examiner les changements que la nouvelle loi a introduits, sous ce rapport, dans la législation de 1870.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler des nombreux parents assignés à comparaître devant le magistrat de police, sur la dénonciation des agents des bureaux scolaires, pour n'avoir pas envoyé leurs enfants à l'école. Il n'était pas rare d'entendre les pauvres gens répondre que ce n'était pas de leur faute ; qu'ils envoyaient journellement leurs enfants à la classe, mais que ceux-ci faisaient l'école buissonnière pendant qu'eux-mêmes étaient à leur travail. Que de fois des innocents ont été punis par la faute d'enfants incorrigibles, trop jeunes cependant pour être envoyés dans des maisons de correction (*industrial schools*) ! La loi n'avait qu'une

seule sanction en pareil cas : c'était une amende qui ne pouvait dépasser 5 shellings (6 francs). Les dispositions de l'acte de 1876 n'affectent pas une simplicité aussi grande, mais elles sont plus propres à produire d'heureux résultats que l'unique peine décrétée par la loi de 1870. La répression est graduée et l'application des peines est laissée en grande partie à la discrétion des magistrats. Le premier pas dans cette voie consiste en un avertissement que l'autorité locale donne aux parents qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école ou dont les fils et les filles sont rencontrés vagabondant dans les rues, en compagnie de personnes suspectes. Si cet avertissement préliminaire demeure sans résultat, l'autorité locale alors porte plainte devant un tribunal revêtu d'une juridiction sommaire, lequel rend une ordonnance envoyant l'enfant insoumis dans une école qui se déclare disposée à l'accueillir. Le père a le droit de choisir cette école. Il n'est pas nécessaire que ce soit une « école élémentaire publique » aux termes de la loi de 1870 : il suffit qu'elle ait reçu de l'inspecteur un « certificat d'efficacité ». Toutefois si le père ne fait choix d'aucun établissement, le magistrat désigne d'office une école élémentaire publique et en inscrit le nom dans l'ordonnance. C'est ce qu'on appelle « un ordre de présence » (*attendance order*). Ce n'est que lorsque ces deux démarches préliminaires sont restées stériles que la question des amendes surgit. Dans le premier cas de désobéissance à un « ordre de présence », si le père, sur la plainte des autorités locales, ne prouve pas à la satisfaction du tribunal qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour en assurer l'exécution, il est passible d'une amende qui ne doit pas dépasser 5 shellings. Mais si, au contraire il donne au magistrat la preuve qu'aucun blâme ne saurait lui être imputé, il est exempté de l'amende et le tribunal adopte une mesure coercitive créée tout exprès par l'acte de 1876. Celle-ci consiste en une ordonnance que rend le tribunal, en vertu de laquelle l'enfant incorrigible est envoyé dans une « école industrielle *de jour* » ou, s'il n'existe pas d'établissement de ce genre à proximité, dans une « école industrielle » pure et simple. L'école industrielle de jour, ainsi que nous l'avons fait observer, est une institution toute nouvelle : elle est appelée à jouer un grand rôle dans la moralisation de la jeunesse des rues, qu'elle sauvera du vice et du vagabondage. Dans ces établissements on enseignera un état aux enfants, en même temps qu'on leur donnera une éducation élémentaire. Les élèves y trouveront un ou même plusieurs re-

pas, mais ils ne pourront y coucher. Chaque école industrielle de jour devra être munie d'un certificat délivré par le secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, à l'instar de celui que l'acte de 1866 exige dans le cas des écoles industrielles ordinaires, — sortes de maisons de correction où les enfants restent le jour et la nuit.

Sous le rapport de la répression paternelle et intelligente, la loi de 1876 est donc un progrès immense sur celle de 1870. Elle contient une autre disposition qui n'est pas moins digne de louanges. Dans les districts pauvres, la subvention de l'État, qui était égale aux sommes provenant des souscriptions volontaires, sera portée au double. Ce sera là un bienfait précieux pour les écoles confessionnelles.

Nous ne voudrions pas non plus passer sous silence un moyen ingénieux introduit par la législation nouvelle pour intéresser les maîtres aux progrès de leurs élèves. Il semble, en effet, que les premiers doivent chercher à retenir les enfants sur les bancs le plus longtemps possible puisque la redevance scolaire est acquittée par tête. Mais la nouvelle loi stipule que, lorsqu'un enfant aura obtenu avant l'âge de 11 ans le certificat d'aptitude sans lequel il ne peut être employé par un patron et qu'il justifiera d'ailleurs du temps de présence aux classes voulu par la loi, l'école continuera à percevoir pendant trois ans après le départ de cet élève le montant de sa redevance scolaire, qui lui sera payé par l'État à titre de prime.

Nous venons d'esquisser rapidement les principales dispositions du bill tel qu'il fut présenté à la Chambre par lord Sandon ; il nous reste à dire quelques mots de deux amendements qui furent introduits dans le cours des débats et qui améliorèrent considérablement la loi nouvelle en affirmant son caractère chrétien.

Le premier fut présenté par M. Pell, député conservateur-indépendant ; il avait pour objet de stipuler que tout bureau scolaire pourrait être dissous sur la réquisition des contribuables, toutes les fois qu'il n'aurait dans l'étendue de sa juridiction ni une école, ni un emplacement pour en élever une. Dans le courant de la discussion soulevée par cet amendement qui fut adopté par le gouvernement, lord Sandon amusa la Chambre en racontant l'histoire d'un village de 300 habitants qui, ayant voté un bureau scolaire et étant peu satisfait de ses services, lui enleva l'administration

de son école, mais ne put se débarrasser de l'ouvrage de ses mai c'est-à-dire du bureau scolaire ! Bien d'autres localités étaient da la même situation. Les sécularistes jetèrent feu et flammes faveur de leur institution de prédilection : il semblait que d profanes portassent la main sur l'Arche sainte. Néanmoins l'ame dement de M. Pell fut adopté à une forte majorité.

L'amendement introduit par lord Robert Montagu, député c tholique, est plus important encore. Il existait dans l'acte de 18 un certain article 25, en vertu duquel il était dit que les burea scolaires « pourraient » payer la redevance scolaire des enfan indigents dans les écoles confessionnelles. Comme on le voit, cet clause était purement facultative et, étant donné l'esprit des b reaux scolaires, on peut être certain qu'ils n'abusèrent pas de permission. Néanmoins ce simulacre de concession aux partisa du système confessionnel contristait les sécularistes, qui ne ce saient de demander la suppression de l'article 25. Ils l'obtinre enfin, mais non dans le sens qu'ils le souhaitaient. Le gouvern ment, par l'organe de sir Stafford-Northcote, accepta en l'ampl fiant l'amendement de lord Montagu. En conséquence, l'artic 25 disparut pour faire place à une clause imposant l'*obligation* tous les bureaux d'assistance publique, sans exception, de pay les redevances scolaires des enfants indigents dans les écoles co fessionnelles. L'adoption à une forte majorité de cet amendeme mettait fin à ces lâches et odieuses persécutions contre la co science des pauvres que les pseudo-libéraux de la coterie de Bi mingham poursuivaient avec acharnement.

Un proverbe oriental dit : Veux-tu savoir si tu dois te réjouir c t'affliger d'une chose? regarde l'œil de ton ennemi. » Eh bie après avoir vu l'attitude de l'opposition pendant la discussion d bill de 1876, les catholiques ne sauraient hésiter, ils savent po certain que la nouvelle loi est pour eux une délivrance et un suj d'allégresse. Rarement on vit au sein du Parlement anglais un p reil oubli des convenances. Les coryphées du parti séculariste, e particulier MM. Dixon, Chamberlain et surtout M. Fawcet étaient littéralement ivres de colère. Ils ne parlaient pas, ils rugis saient. On aurait pu croire que M. Bara et quelques un de ses collé gues s'étaient fait naturaliser Anglais. M. Fawcett reprocha au députés irlandais d'avoir fait défection et de s'être séparés d parti libéral. Le Dr Ward lui répondit avec beaucoup de justess que « ses collègues et lui ne voyaient pas ce qu'il y avait d

commun entre la liberté et la législation que les amis du député de Hackney cherchaient à établir, laquelle profitait de la pauvreté d'un homme pour blesser les convictions de sa conscience dans ce qu'il a de plus cher au monde, — l'éducation de ses enfants. » Ces paroles sont bonnes à méditer sur les bords de la Senne aussi bien que sur les rives de la Tamise. La liberté de conscience, un moment opprimée, a remporté en 1876 une éclatante victoire en Angleterre. Puisse-t-elle obtenir ailleurs de nouveaux triomphes!

FRÉDÉRIC DE BERNHARDT.

LE CREUSET [1].

Nouvelle qui a remporté le 2e prix au concours ouvert par la REVUE GÉNÉRALE.

XIII

Un homme grand, large d'épaules, haut en couleur, mélange de commis voyageur et de militaire en bourgeois, était assis à une table dans l'intérieur de ce bouge, où la nuit semblait être à toute heure chez elle. Il versait les dernières gouttes d'une bouteille dans un verre déjà plein, et semblait absorbé par cette occupation.

Béliard se dirigeait de son côté, lorsque celui-ci tourna tranquillement le dos, comme si le nouveau venu lui était absolument indifférent, mais un coup d'œil rapide et impérieux avait appris au premier qu'il ne devait pas reconnaître le buveur pour le moment. L'élégant habitué du Café anglais s'assit dans un coin, regardant avec ennui quelques paysans qui, attablés devant des verres vides, ne semblaient cependant nullement songer au départ. Un enfant de quatre ou cinq ans, qui sortait à ce moment de la pièce voisine, était resté un moment à regarder, les yeux tout ronds, le doigt dans la bouche, puis il était parti tout effaré, dire à qui de droit qu'un *biau* monsieur venait d'arriver. Une jeune femme débraillée vint faire des offres de service au monsieur. Celui-ci trouvant le lieu peu appétissant refusa, en disant qu'il attendait quelqu'un. Le verre de l'inconnu produisit alors un bruit sec, tandis qu'il le posait sur la table ; Béliard eut un soubresaut, comme une femme nerveuse et, sans doute pour se remettre, rappela aussitôt la sordide Hébé pour lui demander un verre de rhum. On n'en avait pas, mais le « fil-en-quatre », cher aux tisserands normands, lui fut apporté avec une certaine solennité, sur une assiette dont les

(1) Voir les numéros de février et mars.

ébréchures noircies attestaient les loyaux services. — L'hôtesse tenait à montrer qu'on connaît son monde, et ce qu'on doit aux pratiques de distinction. Béliard trempa ses lèvres dans l'affreux liquide, et fit, comme disent les bonnes gens, durer le plaisir longtemps. Enfin les trois ou quatre paysans paisibles se levèrent, payèrent lentement leur écot et partirent. Béliard, s'approchant alors du gros homme avec une certaine circonspection, lui dit à demi-voix : — Ah! ça, vous êtes bien mystérieux aujourd'hui, Brezon?

Pardi! reprit l'autre avec une nuance de dédain, je n'ai pas envie d'être compromis par vos airs de crevé. Mais, il ne s'agit pas de ça ! allons à nos affaires : on nous attend de l'autre côté.

Béliard suivit docilement son interlocuteur. Tous deux passèrent alors dans une sorte de cuisine qui faisait suite à la première pièce et où grouillaient, près de la femme qui avait servi Béliard, trois ou quatre marmots fort affairés autour d'une soupière fumante. Celui que Béliard avait nommé Brezon, sans doute un habitué de la maison, puisque personne n'y prit garde, alluma un falot, et, faisant un signe à son compagnon, s'engagea dans une série de caves creusées dans le rocher. Après avoir tourné dans plusieurs couloirs, ils s'arrêtèrent devant une porte que Brezon ouvrit. La baie en était absolument fermée par un haut rempart de gros et lourds fagots.

— 391 et 540 ! dit-il.

La masse des fagots recula d'un seul bloc et livra passage aux deux hommes. Nulle lumière, excepté celle que portait l'inconnu, n'éclairait le caveau où ils se trouvaient, toutefois le mur de bois se referma sur les deux arrivants, qui, tournant à gauche et passant sous une étroite arcade, se trouvèrent dans un espace assez grand, mais faiblement éclairé par deux ou trois lanternes, voilées du côté de l'entrée, et ne donnant qu'une lueur sourde, suffisante pour à se conduire. Ce luminaire était placé irrégulièrement sur des fagots, qui décidément formaient l'unique mobilier de l'endroit et servaient de tables et de siéges aux quatre personnages de taille, d'âge et d'aspect très-différents qui y étaient déjà réunis. On eût dit que chacun était chargé de représenter un échelon ou une classe de la société.

— Ah! nous y sommes, dit Brezon. A présent, allons-y, et un peu vite. Il ne s'agit pas de moisir ici. Au rapport !

Aussitôt chacun, sauf Béliard, tira de sa poche un rouleau ou quelques feuilles de papier.

— Les usines! appela Brezon.

Un jeune homme un peu pâle, cheveux et barbe noirs, front haut, tempes creuses, nez retroussé, bouche moqueuse, portant une blouse marbrée du cambouis des machines, déplia et lut un rapport qui établissait en quelques lignes que l'esprit des ouvriers de la province était acquis « aux idées » pour la grande majorité; deux ou trois fabriques étaient absolument décidées à se mettre en grève. Et ce n'était pas une petite besogne de les décider, ajoutait l'ouvrier. L'une d'elles surtout lui avait donné un tintouin du diable.

Il y avait là un tas d'imbéciles qui refusaient, sous prétexte que le patron, pour leur garder de l'ouvrage, avait travaillé à perte pendant deux ans, que sa femme envoyait pendant tout ce temps-là des secours aux femmes, des vêtements aux enfants, un tas de singeries, comme si on ne savait pas que c'est pour enjôler le monde et l'attacher par la patte! Assez de ça, n'en faut plus : grève à la première histoire, et aux prochaines élections municipales ... pst... rasé l' patron!

— Ça va bien! dit simplement Brezon. — A toi, Tourlourou.

— Oh! chez nous, ça va ferme — dit avec satisfaction celui qu'il venait d'interpeller. C'était un garçon de vingt-six à vingt-sept ans, petit, trapu, moustache et cheveux taillés à l'ordonnance. — Ça va ferme et ça ne coûte pas cher! avec une tournée ou deux, l' troupier, sensible de son naturel, commence à s'attendrir quand on lui parle des frères qu'on l'oblige à opprimer; il a honte de l'uniforme, et sans la salle de police il mettrait le sien en pièces et il flanquerait son fourniment au ruisseau. Mais... as pas peur ... qu'on y revienne encore, il ne ruinera pas le gouvernement en cartouches, il ne...

— Allons, ne cause pas tant. Ton rapport, dit Brezon d'un ton bref.

— Eh bien, le v' là, mon rapport; c'est ce que je viens de vous dire, sauf à signaler deux commandants, un capitaine et un lieutenant qui font de la blague sur le catéchisme et la messe, des calottins, quoi! Les noms sont là, ajouta-t-il en remettant à son tour un papier à Brezon.

— On les notera! répondit celui-ci. — Et tes bourgeois, qu'est-ce qu'ils disent, Froment?

L'aimable garçon qui répondait au nom de Froment avait ce

type spécial à la seconde partie du XIXe siècle, où le Français né malin commence à 14 ans à mettre en pratique les théories qu'il a entendu prêcher depuis sa plus tendre enfance, à savoir : qu'on a bien le droit d'aimer la « vie large », c'est-à-dire les bons dîners, peu ou point de travail, les plaisirs de son âge et de son temps et, pour se refaire après les longues veillées, des siéges confortables, et surtout ce bon sommeil du matin, à la barbe de ce poseur de soleil, qui, si on l'écoutait, voudrait avoir l'univers entier à son petit lever, ni plus ni moins que son compère Louis XIV.

Aussi quels beaux élèves! ... au physique, quel teint fleuri, quels moelleux contours ont les traits du visage! quel bel embonpoint! Autrefois on n'arrivait à cela que vers quarante ou quarante-cinq ans, et il y a aux expositions telles espèces primées qui atteignent à peine à un aussi beau résultat.

Froment en était un remarquable échantillon : à 23 ans, il possédait la carrure la plus avantageuse pour servir d'étalage aux nouveautés de la mode, il marchait à petits pas, s'essoufflant vite et préférant de coutume un coupé comme moyen de transport.

Il parlait lentement, gesticulait peu, se tournait tout d'une pièce et faisait penser aux bonshommes de baudruche qui servent d'enseigne à quelques marchands de jouets.

Pourvu d'un conseil judiciaire pour avoir en un an flambé 300,000 fr., il s'était créé des ressources en servant les « idées » généreuses qu'on avait fait miroiter un jour devant lui et que son indolence naturelle ne lui avait pas permis d'approfondir. De plus, comme la vanité ne perd jamais ses droits, même dans les espèces grasses, il croyait, sans malice d'ailleurs, posséder à lui seul plus de science, de sagesse et de fins aperçus que la classe entière d'honorables citoyens dans laquelle il avait pris naissance.

Il sourit agréablement à l'interpellation de Brezon et jeta négligemment un papier plié en quatre sur les genoux du singulier président.

— Ma foi! dit-il, il n'y a pas lieu d'écrire des volumes; j'ai résumé là en quelques lignes la situation d'esprit de ces braves gens au milieu desquels je viens de passer quinze jours : elle est excellente. Ils sont dans la béatitude la plus complète ; la république s'installe peu à peu, les affaires vont reprendre la semaine prochaine, la tranquillité règne dans la rue; il faut avoir bien

envie de se tourmenter pour en demander davantage. Si quelqu'un insinue que tout le monde n'est pas aussi satisfait, que certaines revendications tendent à se produire, ils haussent dédaigneusement les épaules en laissant pour ce qu'elles valent les suppositions de pusillanimité; si enfin on parle devant eux de la puissance et du mouvement des sociétés secrètes, alors leur hilarité s'en donne à cœur joie, rien ne leur paraît plus désopilant.

Ils traitent de naïfs et de dupes ceux qui en sont encore là; on sait bien que les francs-maçons ne sont que des malins, qui aiment les bons dîners et prétextent des mystères pour que leurs femmes n'aient rien à y voir. Et quant à l'Internationale, c'est une association de secours et voilà tout, une manière de Société de Saint-Vincent de Paule, libre seulement de toute attache cléricale. Vous voyez, ajouta le jeune épicurien qui trouvait cette conclusion triomphante, que nous pouvons dormir sur les deux oreilles.

— Vas te coucher ! alors, dit le président, mis en belle humeur par ces bonnes nouvelles. Mais Froment, qui regardait d'un air piteux s'il ne trouverait pas quelque chose de mieux que ces tas de bois pour s'asseoir, ne parut goûter que médiocrement cette plaisanterie.

— Passons à la magistrature, continua Brezon.

Un quatrième personnage se leva d'un air important et convaincu. Il était long, maigre, sec, sa figure atrabilaire était encadrée de rudes favoris taillés presque ras et de cheveux plats collés sur son crâne déprimé comme celui d'une fouine ; son linge aussi pauvre que sa toison, ses vêtements d'un noir rouge, fortement cireux sur tous les points de frottement, indiquaient qu'il appartenait au genre des décavés de la fortune, espèce des plumitifs judiciaires ; nous ajouterons qu'il était de la famille des avocats, et huissier comme individu, n'ayant pas trouvé d'autre moyen de gagner sa vie, malgré tout le talent qu'il se reconnaissai à lui-même.

Pour le moment, debout, les bras tombant le long du corps, il se préparait sans doute à en donner un échantillon.

Renversant la tête légèrement en arrière, il ferma les yeux et les rouvrit presque aussitôt pour laisser tomber sur l'assemblée un regard profond et fascinateur.

— Messieurs, dit-il, en avançant la main droite d'un air résolu, si je m'adressais à des hommes ordinaires...

— Assez, assez! as-tu fini? s'écria Brezon. Est-ce que tu t'imagines que nous allons écouter des discours? Si c'est ça que tu as écrit, donne : ce sera déjà assez de le lire. Par conséquent, tu peux renfoncer tes effets oratoires; si, au contraire, tu as quelque chose de plus à nous communiquer, dis-nous ça en trois mots, mais carrés, nets, précis. Nom d'une pipe ! tu as de l'intelligence quand tu ne poses pas. Si tu veux parler et ne rien faire, alors fais-toi nommer député tout de suite. Ici on parle le moins possible et on agit. Y sommes-nous ?

L'avocat n'était pas flatté de cette sortie ; mais, ainsi que l'avait dit Brezon, il était intelligent en dehors de sa toquade oratoire, et il savait que la susceptibilité n'avait pas cours dans le monde où il se trouvait. Il remit donc, comme les autres, ses observations écrites au président et exposa en quelques paroles brèves les espérances que, dans le rayon du monde judiciaire soumis à ses investigations, on pouvait fonder sur tel froissement d'amour-propre, telle situation embarrassée, telle autre plus grave encore, et dont le secret était entre les mains des frères.

La partie inférieure surtout de cette fraction de la société entrait dans le mouvement avec une étonnante facilité; restait la haute magistrature, difficile à entamer, mais vienne une bonne petite loi qui soumette ces fonctions à l'élection, et l'affaire est faite.

— A étudier ! dit Brezon, en forme de commentaire, tout en inscrivant une vigoureuse marque de crayon rouge sur le document que lui avait remis l'avocat-huissier. Puis il se tourna vers Béliard, qui avait écouté paisiblement, en époussetant de son mouchoir les traces que son passage dans ces lieux tapissés de salpêtre et de toiles d'araignées, avaient laissées sur ses vêtements.

— Allons, M. du Lorgnon ! dit-il d'un ton goguenard, qu'est-ce que tu nous raconteras de ton beau monde?

— Mais! dit Béliard.

— Quoi, mais? Voyons qu'est-ce que tu as fait?

— Moi ! rien du tout, je ne fonctionne pas dans ce moment-ci, je suis en congé. Si je suis venu c'est parce que...

— Ah ! ça ! est-ce que tu crois qu'on te paie pour ne rien faire? A-t-on jamais vu ! s'écria Brezon. On va faire des rentes à monsieur pour qu'il aille se ballader dans les salons. Il lui faut des congés!... Est-ce que la misère en prend des congés? poursuivit-il d'une voix rude et sourde. — Est-ce que nos frères

prisonniers cessent de souffrir? Est-ce que la société désarme un moment et cesse d'avilir et d'exploiter le prolétaire? Des congés!... on n'en a plus quand on est des nôtres, à moins que ce ne soit le congé définitif, et celui-là, tu dois savoir comment on le donne!

Béliard tressaillit, trois des hommes qui avaient parlé les premiers s'étaient levés et l'entouraient, comme s'ils eussent été prêts à exécuter des ordres qu'ils semblaient attendre. Froment, qui s'était à demi-assoupi pendant les dernières minutes, ouvrait des yeux étonnés, cherchant à renouer le fil de ses idées.

— Mais enfin, dit Béliard au bout d'un instant, j'ai prévenu quand je me suis absenté; j'avais besoin de repos, j'ai été chez des amis, et ma conscience...

— Sa conscience...! Allons, allons, pas de bêtises, dit Brezon redevenu narquois. Ne te donne donc pas la peine de poser quand ça ne sert à rien; on sait bien qu'il y a longtemps que tu ne tiens plus de cette marchandise-là.

— Mais comprenez donc, reprit Béliard, que, dans l'intérêt même de la société, il ne faut pas que je risque une démarche inutile ou douteuse; il faut attendre, guetter le moment...

— A la bonne heure! dis-moi ça et je te croirai. Allons, laissez-le, vous autres, dit-il aux trois collègues qui étaient demeurés près de Béliard; faut pas l'ennuyer, vous verrez qu'il sera gentil comme un amour. Maintenant à l'ordre! Et d'une voix brève, avec une netteté, une précision parfaites, il donna à chacun des ordres spéciaux.

— Quant à toi, dit-il, en revenant à Béliard, ton affaire est bien simple : il faut te procurer chez ta vieille une liasse de papiers que le défunt marquis avait gardés de son passage aux affaires et dont plusieurs sont de nature à mettre entre nos mains l'homme qui peut seul nous faire obstacle en ce moment.

— C'est impossible! dit Béliard avec dépit: il faudrait pénétrer chez la marquise, forcer son secrétaire... Je ne suis pas un voleur, ni un mouchard de profession, moi! Je ne pourrais faire cela sans risquer d'être pris, je n'ai pas envie de perdre ma position et de m'exposer aux galères; je ne me suis pas engagé à cela!

— Tu t'es engagé à faire ce qui te sera ordonné, quelque chose que ce soit. Dans trois jours, — c'est tout ce que je peux te donner de latitude, — il me faudra ces papiers.

— Mais.., essaya encore Béliard.

— Tu dis? reprit Brezon, le sourcil froncé ; puis voyant que l'autre s'arrêtait, hésitant :

— Allons, attention! continua-t-il en consultant une note. Voilà l'affaire : un petit paquet oblong lié avec un fil rouge, et portant pour suscription : Statuts, 1818. Voilà! J'ai dit dans trois jours, ajouta-t-il encore avec un accent particulier. Le 2 octobre au soir tu auras de mes nouvelles, si je n'ai pas eu des tiennes. A présent, allez, mes lapins, je ne vous retiens plus!

Béliard s'empressa de profiter de l'autorisation et revint rapidement à Bolbec, où il expédia d'autant plus vite son dîner que les injonctions de Brezon lui avaient complétement coupé l'appétit. Il remonta à cheval aussitôt après et rentra à Forville au moment où l'on prenait le thé.

XIV

Jacques et Louis étaient venus le soir et la réunion était fort gaie. Néanmoins, le major et M. de Villeroux étaient un peu étonnés du calme que Béliard garda le lendemain matin, et gênés de n'avoir pas quelque provocation foudroyante à reporter à son adversaire.

Cela jetait un certain froid entre les hommes, mais c'était une nuance imperceptible, car tous étaient gens de bonne compagnie, et il ne fallait rien laisser transpirer devant ces dames.

L'arrivée de Béliard, toutefois, ne pouvait faciliter les choses. Surexcité par ses ennuis intimes, il était inégal, nerveux, et se permit même quelques allusions sarcastiques fort transparentes pour ceux qui connaissaient la situation. Nos amis, sans se le dire, s'étaient armés de patience, ils semblèrent n'avoir pas entendu. Ce fut bien pour ce soir-là, mais la vie presque commune qui réunissait à chaque instant les habitants des deux châteaux ramena forcément mille occasions que Béliard, sûr de l'impunité, ne manqua pas de mettre à profit.

On supporte bravement, énergiquement une blessure sérieuse; on succombe à une succession non interrompue de coups d'épingle. Jacques sentait avec effroi la colère monter en lui comme une marée envahissante, sous le coup de cette persécution, aggravée de la froideur croissante des invités qui avaient connu l'affaire. Tous étaient convaincus que Jacques avait dit vrai, touchant le billet, tous savaient à n'en pas douter que ce n'était pas par crainte qu'il avait refusé de se battre, et cependant ils ne pou-

vaient lui pardonner de s'être placé au-dessus de l'un des usages les plus enracinés dans l'esprit du monde et ils restaient presque les alliés d'un homme, qu'au fond ils n'estimaient pas.

Tout cela formait une atmosphère de gêne et un malaise que l'élément féminin subissait sans s'en rendre compte.

Par moments le pauvre Jacques sentait le fardeau s'appesantir si lourdement sur ses épaules, qu'il se demandait si la tâche n'était pas au-dessus de ses forces et s'il n'avait pas mis l'affection de son ami à une trop rude épreuve ? Aussi les journées lui paraissaient-elles autant de siècles, et il était tenté parfois de devancer le moment fixé par Louis pour un départ possible. Mais ni l'un ni l'autre ne voulait aborder ce sujet. Ils évitaient de se communiquer leurs impressions, et se trouvaient, par là même, privés de l'appui de leur commune affection. Enfin la veille de ce jour impatiemment attendu étant arrivée, Jacques vint le soir faire ses adieux au château de Forville. Le malheureux garçon était torturé de mille impressions contradictoires ; il appelait de ses vœux le moment qui devait le délivrer d'un supplice de tous les instants, et il le redoutait en même temps. N'allait-il pas s'éloigner de la femme qui possédait le meilleur de lui-même et pour qui sa tendresse semblait avoir grandi encore dans ces quelques jours, en raison même de tout ce qu'il souffrait à cause d'elle ?

Il la regardait longuement, se demandant s'il la reverrait jamais, si même il devait souhaiter de la revoir. Lui parti, peut être l'accuserait-on devant elle d'une de ces choses que les femmes ne pardonnent pas. Car elles sont ainsi faites, ces charmantes et mobiles créatures, que celle même qui, apprenant un duel, criera au meurtre et manifestera une horreur sincère, ne pourra se défendre d'un sentiment de pitié méprisante pour l'homme qui aura refusé une rencontre. Pour Gabrielle, elle était toujours simple, rieuse et faisait de son mieux pour mettre dans la conversation un entrain qui chassât le petit souffle de bise qu'elle ressentait sans pouvoir le définir.

Elle était particulièrement aimable. ce soir-là, pour Jacques, mais si on lui avait demandé pourquoi, elle n'aurait certainement éprouvé aucun embarras.

N'était-il pas très-naturel de faire quelque chose de plus pour un bon voisin qui va partir, après avoir été pendant plusieurs semaines un compagnon presque habituel, serviable et empressé, comme doit l'être tout bon chevalier français?

Quant à chercher une autre cause à cette sympathie, avouée si ingénûment, elle n'y aurait même pas pensé. En dépit de toutes les théories qui ont cours sur l'esprit romanesque des femmes, nous oserons affirmer que, sur dix jeunes filles, neuf mettront un temps très-long à démêler en elles-mêmes une autre affection que celle qu'elles ont éprouvé jusqu'alors pour père, mère, frères, sœurs ou amis. — Gabrielle en était encore là, et ses tendresses les plus claires s'adressaient à la Michelette, aux sabotiers, à toute sa clientèle de Forville.

M. de Béliard causait à un autre bout du salon avec Juliette de la Morandière, près de laquelle il était habituellement fort empressé; mais voyant le groupe animé formé par la marquise, Gabrielle, Jacques et Louis, il méditait d'y lancer quelqu'une de ses petites perfidies, lorsqu'un domestique vint l'avertir que deux messieurs le demandaient.

— C'est bien, j'y vais, répondit-il. Et se levant il sortit du salon non sans avoir quelque peu perdu des roses de son teint. Il ne savait que trop quels pouvaient être les deux visiteurs. On était au 2 octobre, Brezon venait, comme il l'avait annoncé. Or, Béliard n'avait pas les lettres demandées. Non pas que l'envie lui eût manqué de se les procurer, mais il n'avait pu se résigner à courir les dangers que comportait l'entreprise et, maintenant, il se trouvait en face de difficultés qui ne lui semblaient pas beaucoup plus rassurantes.

Il n'y avait pas à reculer toutefois, et le mieux était, au contraire, d'en finir le plus promptement possible.

Aussi ce fut avec une sorte d'empressement que Béliard s'avança vers les deux visiteurs.

C'était, en effet, Brezon accompagné de celui qu'il avait nommé le Tourlourou.

Après quelques mots insignifiants, échangés de part et d'autre, ils sortirent dans le parc, mais Brezon déclara à voix basse qu'il n'entendait pas causer en plein air.

Il était évident que Béliard, pour des raisons à lui connues, aurait préféré l'espace et l'air libre pour cet entretien, mais on ne discutait pas facilement, paraît-il, les injonctions de Brezon et de plus il jugeait prudent de ne pas le mal disposer tout d'abord.

On se dirigea donc vers une des petites tourelles collées au flanc du château et au sommet de laquelle était la chambre de Béliard.

— Eh bien! dit Brezon, toujours à demi-voix, bien que Béliard se fût assuré qu'aucun domestique ne se trouvait par hasard dans les pièces inhabitées voisines de sa chambre — Eh bien! tu as réfléchi, je pense, et tu as fait ce que je t'ai dit?

— J'ai réfléchi, oui, répondit Béliard, qui, en effet, avait beaucoup cherché le moyen de se tirer de cette situation difficile et voulait tout d'abord obtenir des attermoiements, et j'ai conclu qu'il valait mieux attendre. La moindre circonstance peut me fournir l'occasion d'agir sans risquer d'éveiller l'attention, la disparition des papiers ne doit pas être soupçonnée par la marquise, il y faut donc mille soins spéciaux.

— Ah! bah! tu as trouvé cela tout seul, toi? Qu'est-ce qu'il y a donc de si extraordinaire dans cette bicoque pour prendre tant de mitaines. Est-ce qu'il y a un poste de police dans le secrétaire de la marquise?

— Je sais déjà que la marquise garde ses papiers de famille, ses souvenirs dans une armoire placée au pied de son lit, continua Béliard, sans relever les railleries de son chef.

— Eh bien, alors, ça va tout seul; ça doit se cueillir comme un brin d'herbe sur le bord d'un chemin!

— Pas tant que ça, reprit Béliard : l'appartement de la marquise est à l'autre bout du château.

Et, poussé par les objections de Brezon, il entra dans les détails les plus minutieux, afin de bien établir les obstacles qui l'avaient arrêté, et termina en disant que le seul moyen était de gagner l'une des femmes de chambre, ce dont il se chargeait, pourvu qu'il eût quelques jours devant lui.

— En v'la un feignant! conclut Brezon en regardant le Tourlourou, qui haussait les épaules de pitié. Heureusement que nous sommes là, et nous voilà assez renseignés pour faire sans toi ce que tu n'as pas voulu faire.

— Mais, je ne le veux pas! s'écria Béliard; on m'a vu vous recevoir et je serais tout aussi compromis. Laissez-moi faire comme je vous le dis, donnez-moi quelques jours.

— Est-il ennuyeux? dit Brezon d'un air bonhomme. Tu nous chantes toujours la même chanson. Allons, assez comme ça! poursuivit-il de sa voix rude. Je t'avais prévenu qu'aujourd'hui était la dernière limite : il fallait t'arranger! Maintenant ne viens pas nous mettre des bâtons dans les roues. Reste-ici, retourne

avec ton monde, fais comme tu voudras, dans un quart d'heure tout sera fait.

— Eh bien, je ne le veux pas, et quand je devrais...

— Ah! tu ne veux pas? Est-ce que tu t'imagines que tu es le maître de vouloir ou de ne pas vouloir? Qu'est ce que tu pourrais donc faire pour nous arrêter? Appeler au secours, dire que tu ne nous connais pas, qu'on a voulu te faire violence hein! n'est-ce pas? Voilà un moment que je vois tout cela grouiller dans ta cervelle. Eh bien, tu as raison, tiens, c'est une idée!

Béliard s'était instinctivement éloigné des deux hommes, mais Brezon, leste comme un chat, s'était placé d'un mouvement souple et rapide devant la porte, tirant en même temps de sa poche un solide couteau qu'il ouvrit tranquillement. — Son compagnon sortit une arme semblable et attendit.

— Trop tard pour filer! mon vieux, dit Brezon, en reprenant son ton agréable. Le mieux est de te résigner et de nous laisser faire. Tu vas voir d'ailleurs comme nous sommes gentils. Courtier! les ficelles, dit-il en s'adressant au Tourlourou.

Celui-ci sortit de ses poches un respectable paquet de cordelettes, et, tous deux se saisirent de Béliard, qui, se voyant vaincu d'avance, s'était laissé tomber avec rage sur un siége, et ils lui garottèrent dûment les mains et les pieds, reliant les uns aux autres pour empêcher tout mouvement

— Allons, disait Brezon, serre ferme! qu'on voie bien que ce n'est pas pour rire et que personne ne puisse douter de son innocence. Tu vois si je prends tes intérêts! poursuivit-il d'un ton paternel en s'adressant à Béliard; tu peux nous charger tant que tu voudras pour la vraisemblance, à condition de ne pas faire de bêtise avec les noms propres. Du reste, reprit-il après un moment de silence pendant lequel on entendait Béliard murmurer des imprécations d'une voix sourde, nous pourvoirons à ce que tu ne sois pas inquiété par l'indiscrétion du parquet, et pour que tu n'aies pas la tentation de parler toi-même plus tôt qu'il ne faut, nous allons te faire un petit pansement spécial.

Et tout en discourant, il allait, venait, fouillant dans les tiroirs, les vêtements de Béliard, sans doute pour y mettre un désordre savant, puis il revint près du malheureux, qui, pâle et le visage contracté, leur lançait des regards envenimés.

Alors, lui ouvrant violemment la bouche, les deux bandits y glissèrent un morceau d'éponge humide, puis le baillonnèrent soli-

dement avec un linge, lui laissant seulement les narines libres pour respirer.

— Tuez-moi donc tout de suite, lâches! avait crié le malheureux.

— Du tout, du tout, c'est malpropre, répondait Brezon d'un air précieux. Tandis que cela ça ne fait pas de mal, on respire encore très bien. A présent bonne nuit, surtout pas de tapage trop tôt, pour que nous ayons le temps de finir.

Béliard était immobile sur son lit, où les deux bandits l'avaient porté, et sans les regards effarés qu'il jetait autour de lui, on eût pu le prendre pour un cadavre. Ses deux « amis » redescendirent tranquillement, passèrent avec affectation près du domestique assis dans le vestibule et se dirigèrent vers la grille qui fermait la cour d'honneur. Mais, aussitôt qu'ils se sentirent hors de vue, ils entrèrent dans les parties boisées qui longeaient la cour et revinrent par un circuit vers le château, tandis que Brezon donnait des instructions à son compagnon.

Tout était bien dans l'ordre décrit par Béliard, lorsqu'il expliquait les difficultés de l'entreprise.

Au salon la réunion se prolongeait pleine de bruit et de mouvement; dans les cuisines, qu'on apercevait par les fenêtres du sous-sol, la veillée des gens de service ne semblait pas moins animée. On eût dit que, comme chez Molière, Lisettes et Frontins tenaient à honneur de reproduire la situation de leurs maîtres respectifs: amour, antipathie, jalousie, défiance, tout s'y retrouvait et les palefreniers, moins versés dans la science du monde, s'y complaisaient comme à un spectacle dont ils comptaient bien faire leur profit afin d'éblouir les filles de ferme ou de basse-cour.

Seuls aux deux extrémités de l'habitation, un homme et une femme étaient chargés de veiller : c'était le domestique affecté au service du salon et la femme de chambre de la marquise, dont l'appartement, contigu à l'un des salons, était composé d'une chambre, d'un cabinet de toilette et d'une antichambre.

Le cabinet de toilette, nous allions presque dire, de travail, était élégant et vaste, comme il convient à celui d'une personne qui n'a renoncé à aucune recherche dans l'art de s'accommodér, comme disaient nos pères, et c'était là, que, douillettement blottie dans une bergère, dame Victorine attendait en sommeillant doucement que sa maîtresse l'appelât pour sa toilette de nuit.

Nous n'attarderons pas le lecteur à suivre Brezon dans son petit

travail : ces exploits des fils de la cour des miracles se ressemblent tous, et le résultat d'ailleurs ne touche en rien à notre récit. Nous dirons seulement qu'en cinq minutes, Brezon, aidé d'une persienne mal close, avait terminé et, glissant le long des murs, se dirigeait de nouveau, suivi de Courtier, vers le pavillon de Béliard.

Nous avons le temps de faire le reste, dit-il à voix basse.

— Bon ! répondit laconiquement le Tourlourou, qui, suivant les principes de son chef, préférait les actions aux paroles.

— Fais vite, reprit celui-ci, en lui remettant une longue gourde de voyage qu'il sortit de son vêtement. Moi, je surveille. Et il s'enfonça dans l'ombre d'un massif, d'où il voyait les parties animées du château.

Deux ou trois minutes après, Courtier revenait à pas de loup, s'essuyant les mains avec son mouchoir.

— Ça y est ! dit-il.

— Ça va bien, répondit à demi-voix Brezon.

Et tous deux prenant un pas allongé et élastique furent bientôt, pour tout de bon cette fois, hors des murs du château, mais non pas en passant par la grille d'honneur.

XV

Quelques minutes après, Jacques et Louis prenaient congé des hôtes de Forville.

Les deux jeunes gens rentraient à pied ce soir là. Ils étaient déjà à une assez grande distance du château, lorsque l'un d'eux fit la réflexion que Béliard n'avait pas reparu.

Par un mouvement très naturel, Jacques, ramené à la pensée de cet homme qui avait le don de remuer en lui plus d'un sentiment violent, lança vers le toit qui l'abritait un regard qui disait bien des choses.

— Eh ! mais regarde donc, dit-il aussitôt en se retournant pour mieux voir, est-ce un nuage ou de la fumée, qu'on voit là-bas ?

Louis s'arrêta à son tour, cherchant à l'horizon le point que lui indiquait son compagnon. Mais il n'y avait pas à s'y méprendre longtemps : l'atmosphère était calme et le nuage montait en tourbillons épais au-dessus du château.

— C'est de la fumée, c'est le feu ! s'écrièrent-ils ensemble.

— Et personne ne s'en doute, peut-être, car on ne voit plus une lumière, ajouta Louis.

Mais Jacques avait déjà pris sa course, et son ami eut quelque peine à le rejoindre.

Ainsi que l'avait supposé Louis, personne, au château, ne soupçonnait le danger. Chacun, rentré chez soi depuis quelque temps déjà, dormait de ce bienheureux premier sommeil, le plus profond, le plus réparateur de tous, et le feu couvant encore faisait son œuvre sans entrave; la colonne de fumée, blanche d'abord, avait peu à peu passé au jaune sombre et formait ces spirales noires qui annoncent une prochaine explosion de la flamme.

Le foyer était évidemment dans la tourelle occupée par Béliard et dont le bas servait habituellement de magasin ou garde-meubles. Grâce aux indications fournies par lui à ses confrères, ceux-ci avaient su qu'il habitait seul en ce moment cette partie du château ; par suite, il y avait peu de chance qu'on s'aperçût promptement de l'incendie.

L'essentiel, pour eux, expliquait Brezon à son complice, tandis qu'ils s'éloignaient, c'était que Béliard, qui avait refusé d'obéir, fût dûment rôti avant qu'on pût se rendre maître du feu. Il recevrait ainsi un châtiment mérité et la société était assurée de son silence. — Quant à la vieille, ajoutait-il irrévérencieusement en parlant de la marquise, qu'elle sauve sa bicoque si elle peut. Mais si tout brûle, nous serons bien sûr que personne ne se doutera de la disparition des lettres.

Les choses étaient en effet en bon train pour arriver à ce résultat, lorsque nos amis, hors d'haleine vinrent sonner, heurter, appeler tout à la fois à la maison du concierge. Celui-ci ne répondant pas assez vite à leur gré, Jacques, s'aidant des épaules de Louis, passa en deux bonds par-dessus le mur. — En un instant, tout le monde fut sur pied dans le château et, tandis qu'un des domestiques courait chercher les pompiers au village, Jacques, aidé des autres, se mit en devoir de pénétrer dans la tourelle, dont le toit laissait échapper une épaisse fumée. Mais à peine la porte d'entrée fût-elle ouverte que l'air, pénétrant en même temps, fit surgir des jets de flamme qui envahirent à l'instant l'escalier et le vestibule, arrivant en pleine figure vers ceux qui tentaient d'entrer.

Il ne fallait donc pas songer à attaquer le foyer avant l'arrivée des pompes, mais on se préoccupa de faire sortir du château tous les habitants et les choses précieuses qu'il pouvait contenir.

La marquise, avec toutes les femmes, fut conduite dans une tourelle du côté opposé à l'incendie et l'on courut dans les appartements intérieurs qui touchaient à la partie envahie, afin d'empêcher ou de retarder la communication.

Lorsqu'on eut opéré le sauvetage des femmes, on se compta afin de savoir si personne ne manquait à l'appel.

— Béliard, n'est pas là ! s'écria le major.

— Et c'est son côté qui brûle ! continua la marquise.

— Mais comment n'appelle-t-il pas? Il aurait dû le premier s'apercevoir du feu, à moins, remarqua Louis, qu'il ne soit sorti avec les deux personnes qui l'ont fait demander ce soir?

— Non, monsieur, reprit le valet qui avait passé la soirée dans l'antichambre ; j'ai vu partir les deux messieurs tout seuls.

Malgré la rapidité avec laquelle s'échangeaient les réflexions, le temps s'écoulait et il était urgent de tenter quelque chose.

On ne pouvait songer à passer par l'escalier, où les flammes, devenues maîtresses, venaient de faire éclater les vitres des fenêtres, et les pompiers n'arrivaient pas.

Quelqu'un eut l'idée de lancer des pierres dans les vitres de Béliard, afin de l'éveiller, si, par impossible, il dormait encore. On l'appela à grands cris, puis on fit silence, alors on distingua une sorte de murmure, comme la plainte d'un mourant. Un frisson passa dans les membres des assistants.

— Le malheureux est déjà à demi-mort! s'écria-t-on.

Pendant ce temps on avait appliqué au mur ce qu'on avait là d'échelles; toutes étaient insuffisantes, on se mit en devoir d'en attacher plusieurs les unes aux autres.

— Il sera mort avant qu'on ait rien fait pour lui ! s'écria Jacques avec impatience. Puis, fouillant dans la masse de cordes de toutes espèces apportées par les gens, il en prit un paquet assez volumineux et disparut dans l'intérieur du château.

Quelques instants après, on le vit debout sur le toit, près de la tourelle, lançant vers la tige de fer qui portait la girouette, une corde munie d'un de ces crochets de fer qui servent à fouiller les fonds des puits.

Après plusieurs essais infructueux, l'engin parut fixé solidement et Jacques, s'y suspendant aussitôt, se laissa glisser à quelques mètres; puis, suspendu entre ciel et terre, acheva de briser les vitres de la fenêtre qu'il ouvrit, et sauta lestement dans la chambre de Béliard.

Une bougie brûle encore sur la cheminée, mais la fumée empêche qu'on ne distingue du premier coup les objets; toutefois les gémissements qu'on a entendus d'en bas s'accentuent davantage et aident le jeune homme à se diriger vers l'alcôve, d'où ils partent. Il y court, mais il heurte en chemin le pauvre Béliard, qui, dans ses efforts désespérés, s'était jeté à bas de son lit.

—Vous êtes blessé? lui dit-il rapidement, et il le soulève dans ses bras, attendant une réponse, mais les mêmes cris informes lui répondaient seuls.

Ses yeux s'étant un peu habitués au milieu dans lequel il se trouvait, il vit, tandis qu'il l'entraînait vers la fenêtre, en quel état était mis le malheureux, garotté, bâillonné, il faillit d'étonnement le laisser retomber à terre. Il poussa un cri d'horreur, et sortant rapidement un couteau de sa poche, il coupa au plus vite le linge qui lui couvrait la bouche.

Béliard se débarrassa du même coup de l'éponge, qui l'étouffait de plus en plus.

— Les monstres, les bandits ! cria-t-il avec rage puis ; comme s'il obéissait malgré tout à une pensée unique : Mais vous le voyez, ce n'est pas moi, je suis innocent !

Jacques, plus préoccupé de le dégager de ses liens que de toute autre chose, avait continué à couper les cordes qui l'empêchaient de se mouvoir; il fut frappé seulement du dernier mot.

— Innocent? répéta-t-il sans comprendre. Mais on entendait dans l'escalier le crépitement des flammes avivées par le courant d'air que la fenêtre ouverte venait d'établir ; le temps pressait, il ne s'arrêta pas à demander des explications ; il allait couper les cordes qui liaient encore les pieds de Béliard, lorsque celui-ci, fixant sur lui des yeux effarés, se rejeta en arrière avec terreur.

— C'est vous ! dit-il tout à coup, ne me faites pas de mal, je suis sans défense.

Malgré la gravité des circonstances, Jacques s'arrêta un moment stupéfait ; la frayeur faisait perdre la tête à ce lâche.

— Est-ce que vous me prenez pour un de vos pareils? dit-il d'abord, tandis que le misérable, non encore rassuré, se blotissait derrière un meuble. Puis, frappé d'une idée subite : Mais vous m'y faites penser, nous avons une affaire à régler et nous avons bien deux minutes devant nous, dit-il en regardant vers la porte que la flamme n'avait pas encore entamée. Vous avez lâchement menti, vous avez calomnié une jeune fille digne de tout respect, vous allez

me jurer de vous rétracter, d'une façon quelconque mais péremptoire, et cela, tout à l'heure même, devant ceux que vous avez trompés, ou bien je vous laisse ici brûler comme un chien, vous m'entendez?

— Je le promets, je le jure, s'empressa de dire Béliard ; je dirai que je me suis trompé, que...

— Eh, laissez-moi tranquille, vous direz ce que vous voudrez, pourvu que ce soit net et clair. Et le brave garçon trancha les derniers liens du patient.

A ce moment, un craquement se fit entendre, la porte venait de crever en plusieurs endroits sous l'effort des flammes, qui entrèrent comme un torrent dans la chambre.

— Descendez, descendez vite, cria Jacques, prenez la corde.

— Mais vous me promettez?.. disait Béliard qui ne pouvait croire à la générosité de son ennemi.

— Ah ! çà descendrez-vous ? cria Jacques ou je vous jette par la fenêtre.

Béliard essaya d'enjamber le balcon et de saisir la corde, mais il se tenait à peine.

— Je ne pourrais pas, je vais tomber, j'ai les mains engourdies.

— Diable, diable, çà se complique, dit Jacques et il se pencha au dehors. — Bravo ! dit-il, nous sommes sauvés.

En effet, on avait mis bout à bout deux ou trois échelles qu'on appliquait à ce moment sur le mur, et un des pompiers enfin arrivés commençait à les gravir pour aller à l'aide de Jacques qui ne reparaissait pas.

— Ne montez pas ! cria celui-ci, que les flammes commençaient à talonner terriblement. Nous n'avons que le temps de descendre et l'échelle ne nous porterait pas tous les trois.

Le pompier obéit. Jacques, en même temps, attacha la corde autour du corps de Béliard presqua inerte, et l'aida à sortir de la fenêtre.

— Entourez l'échelle de vos bras et laissez-vous glisser, lui dit-il ; moi, je tiens la corde.

L'opération commença et Béliard était à moitié chemin lorsque les flammes, qui gagnaient toujours, ayant envahi la fenêtre, encadrèrent Jacques d'un arc de feu. Force lui fut de passer au-dehors à son tour, ce qu'il ne put faire qu'en se soutenant à la partie supérieure de la corde d'une main, tandis que de l'autre, il

aidait à la descente de son compagnon. Par malheur, la jalousie relevée au sommet de la fenêtre venait de s'enflammer aussi et le feu gagna la corde qui, en une seconde se brisa. Perdant son point d'appui, Jacques se raccrocha comme il put et la corde s'échappa de sa main, tandis qu'il était entraîné avec l'échelle roulant sur elle-même. Béliard tomba d'une médiocre hauteur, mais Jacques resta suspendu par une seule main en haut de l'échelle vacillante.

Plusieurs hommes se précipitèrent afin de ralentir la chute, mais ne purent l'empêcher entièrement, et l'on vit notre ami décrire un arc de cercle formidable, balancé dans l'espace comme un fruit mûr au bout d'une branche, puis finalement lâcher prise et tomber à quelque distance, tandis que, redoublant d'efforts, les travailleurs maintenaient l'échelle, qui eût infailliblement assommé l'intrépide garçon sans ce secours.

Pendant ce temps, les pompiers avaient pu circonscrire le feu et l'empêcher de gagner le corps même du château. Quant à la tourelle, elle était tout en flammes, mais les pompes, alimentées grâce à une longue chaîne de paysans accourus avec les pompiers, l'inondaient de jets puissants et continus.

Les hôtes du château, ne se sentant plus indispensables, coururent vite au jeune héros qu'ils accablaient de questions et de témoignages d'admiration. Lui s'était relevé lestement affirmant qu'il n'avait rien, mais sa main gauche pendait inerte le long de son corps, quelques filets de sang la marbraient, les doigts et les ongles avaient été déchirés dans cette terrible torsion, le poignet lui-même était foulé.

Tandis qu'on courait chercher du linge pour le panser succinctement, Béliard, qui peu à peu avait retrouvé l'usage de ses membres, s'approcha de lui.

— Ah ! monsieur, disait-il, que ne vous dois-je pas, quel dévouement, quelle énergie, comment reconnaîtrai-je jamais...

Jacques, qui en tout temps avait pour Béliard une antipathie instinctive, parut désagréablement impressionné de cet élan de reconnaissance, d'ailleurs inévitable.

— Vous ne me devez rien, monsieur, dit-il brusquement ; car je n'ai point eu en vue un service personnel.

— Mais enfin, vous risquiez votre vie...

— Eh ! monsieur, continua Jacques avec quelque impatience,

voici la seconde fois que vous m'obligez à vous dire que ma vie appartient à mon devoir, et non pas à mes sympathies.

Puis, comme s'il s'était repenti de cette brusque apostrophe :

— Mais, après tout, dit-il en tendant sa main valide, soyons amis, puisque vous le voulez. Et il ajouta à voix basse : Souvenez-vous ! et garda la main de Béliard dans la sienne.

— Oui, soyons amis! s'écria celui-ci avec lyrisme, car je veux ici effacer tout souvenir du différend qui s'était élevé entre nous.

Un murmure d'approbation s'éleva autour d'eux; cela semblait tout naturel.

— Messieurs, reprit Béliard avec une conviction que lui infusait la main de Jacques le serrant comme un étau, je tiens à le dire ici, devant vous tous : La vérité m'est apparue tout entière, alors que sentant la mort tout près de moi, j'ai scruté les replis de ma conscience ! Par je ne sais quelle aberration, peut-être parce qu'on croit facilement ce qu'on désire, j'ai mal interprété la démarche d'une personne qui ne mérite que de l'admiration.

Les assistants écoutaient étonnés.

— Précisez, dit tout bas Jacques en pressant la main de son nouvel ami à lui briser les os.

— En un mot, reprit celui-ci, cela ne doit plus faire de doute pour personne : le billet que je vous ai montré l'autre jour était destiné à la pauvre Michelette et non pas à moi.

— A la bonne heure! s'écria le major : voilà qui arrange tout. Un bon déjeuner par là-dessus et l'honneur sera satisfait.

Jacques pensait ainsi, car il lâcha la main du pauvre Béliard qui recouvra avec plaisir la liberté de ses doigt meurtris.

L'enthousiasme était général, on ne se lassait pas d'admirer la bravoure de Jacques, tandis que le médecin, accouru à la nouvelle de l'incendie, pansait sa main déchirée et bandait fortement le poignet qu'il soutenait avec une écharpe.

— Veinard, va ! lui disait Louis de Sauvigny rayonnant de la gloire de son ami, un bras en écharpe ! Mais c'est le rêve, pour un paladin comme toi.

Le plus pressé étant fait, ces messieurs retournèrent tous prendre part à la chaîne, et il fut impossible d'empêcher Jacques, d'y venir employer son seul bras disponible. Quant à Béliard, il avait été l'un des plus empressés à s'y rendre, coupant court ainsi à mille questions qui l'embarrassaient fort et auxquelles il voulait se donner le temps de préparer des réponses satisfaisantes.

Vers le matin, on était absolument maître de l'incendie, les pompiers restaient seuls pour achever d'inonder le foyer.

On alluma de grands feux à la cuisine pour réchauffer les braves travailleurs assez transis par cette nuit d'automne, et la marquise fit mettre à leur disposition une barrique de vin, de vrai vin, qui fut fort apprécié par les gosiers normands et fit que le sinistre se termina dans une gaîté générale.

Quant aux hôtes du château, ils se réunirent au salon, où de bons fagots flambant dans la grande cheminée effrayèrent presque certaines de ces dames qui se croyaient encore à l'incendie. Un punch vint aussi réconforter les estomacs et les cœurs, et bientôt ce salon, rempli de gens dans les déshabillés les plus divers et les plus étranges, présenta un aspect tout à fait pittoresque.

La coquetterie n'avait peut-être pas perdu tous ses droits, mais on n'osait encore rentrer dans les chambres, et force fut à chacune des beautés passées ou présentes de se contenter de donner de ci, de là, un petit tour habile à sa coiffure ou à son ajustement. Les glaces du salon suffirent à peine au premier assaut qui leur fut donné.

Jacques, pour se dérober aux ovations enthousiastes que renouvelait Louis en racontant ses hauts faits, s'était réfugié dans un coin d'où il savourait le plaisir de voir que Gabrielle, avec sa simplicité habituelle, était presque la seule qui ne perdît rien à l'imprévu de sa toilette.

Quant à Béliard, qui, après Jacques, était le héros du moment, accablé de questions sur son étrange aventure, il fit et refit vingt fois avec une verve pleine de conviction un récit émouvant qui faisait le plus grand honneur à son imagination.

Enfin tout est bien qui finit bien, dit le proverbe. Les hôtes du château de Forville en furent quittes pour la peur, la marquise pour une tourelle à reconstruire et le parquet de Rouen pour de vaines recherches, malgré les minutieuses indications que lui avait fournies M. de Béliard.

Quant à Louis de Sauvigny, il jouissait à plein cœur de la situation que Jacques s'était faite par sa généreuse intrépidité, et il ne voulait plus entendre parler du départ de celui-ci; mais peu de jours après, une nouvelle lettre du capitaine Lemaistre vint décider les choses en apprenant à Jacques l'accident survenu à M. Mornay, l'homme singulier que nous avons entrevu pendant quelques minutes au début de ce récit.

Le vieux marin terminait en disant qu'en raison de la retraite momentanée de M. Mornay, qui en était l'administrateur chargé pour un mois, l'orphelinat se trouvait sans direction, les vacances disséminant chacun à cette époque.

Louis prétendait que Jacques était bien dispensé de ce devoir à cause de l'état de son bras, mais celui-ci ne voulut rien entendre.

— Non, non! disait-il, on a besoin de moi, là-bas, d'abord matériellement, et puis cet homme là continuait-il en parlant de M. Mornay, me préoccupe depuis longtemps ; il n'est pas comme tout le monde, il y a je ne sais quoi en lui que je ne peux pas démêler : ou c'est un ennemi de tout ce que nous croyons et respectons : alors je me demande ce qu'il fait dans notre milieu catholique militant, ou bien c'est un saint dans l'avenir et je ne comprends rien à ses restrictions perpétuelles.

— Ah! dit en riant Sauvigny, tu veux le convertir?

— Pourquoi pas? reprit Jacques, je te réponds qu'il en vaut bien la peine.

— Voilà qui est flatteur pour moi, que tu négliges absolument à ce point de vue.

— Oh! toi, mon cher, tu es trop heureux, on n'aurait pas de prise sur toi maintenant, dit Jacques souriant à son tour ; mais je ne t'oublie pas, je te recommande tous les jours là-Haut.

— Bien obligé!... tu demandes sans doute pour moi quelque malheur, un bon petit cataclisme?...

— Je ne fais pas ma commande en terme précis, répondit Jacques avec la même bonne humeur. Je demande seulement, pour toi, la grâce de...

— Sa grâce!... allons, monte en chaire tout de suite, interrompit Louis, avec impatience cette fois. Tiens, écoute Jacques, je t'en prie, ne dis pas de ces choses-là... Tu serais cause que tout le monde se moquerait de toi.

— Eh! pourquoi ne le fais-tu pas, toi? C'est que tu penses que ce serait d'un mauvais cœur et d'un mauvais esprit. Je n'ai donc pas à me préoccuper de ceux qui en seraient capables.

Louis haussa les épaules et la conversation en resta là sur ce sujet.

Jacques, d'ailleurs, fut inébranlable dans sa volonté de départ, mais les deux jeunes hommes se quittèrent, comme toujours, les meilleurs amis du monde.

Jacques n'oubliait pas ce que Louis avait fait pour lui dans les circonstances difficiles qu'il venait de traverser, et leur affection en avait peut-être grandi encore.

Il partit et s'aperçut peu des quelques heures de trajet qui le séparaient de Paris. Deux préoccupations l'absorbaient alors: Gabrielle, qui tenait désormais une si grande place dans sa vie, et ce malheureux fourvoyé qu'il allait retrouver au retour. Il ne voulait pas désespérer de l'amener à la lumière; peut-être la crise actuelle lui offrirait-elle une occasion favorable, mais jusque-là ses efforts avaient été inutiles. Comme tous ceux qui avaient essayé de sonder cette plaie morale, il s'était inévitablement heurté à un mur de glace. C'était plus que de la froideur : c'était une sorte de dureté hautaine qu'on ne s'expliquait pas dans un homme ayant toutes les délicatesses de l'esprit et de la bonté, homme remarquable d'ailleurs, plein de talent et d'honneur, homme du monde accompli, pratiquant les plus hautes vertus de la morale et de la charité; il faisait même, comme l'avait dit Jacques, profession d'admirer sincèrement le catholicisme, mais il s'arrêtait là, c'était comme une inimitié de lui à Dieu, sans qu'on pût connaître la cause de cette anomalie.

On savait seulement que sa femme était morte il y avait déjà de longues années, lui laissant une fille dont il s'occupait avec une tendresse maternelle. Il vivait fort retiré et l'on croyait généralement autour de lui qu'il s'absorbait dans cette unique affection et qu'il en jouissait sans arrière-pensée.

Il était habituellement doux et aimable pour tous ceux qui l'approchaient, il semblait porter la sérénité en lui, et pourtant on l'avait vu quelquefois s'arrêter fasciné par la vue d'un bambin sur les genoux de sa mère; son regard, d'abord caressant, devenait bientôt dur, froid, d'une fixité singulière, il semblait passer alors par toutes les impressions de l'angoisse et de l'horreur; puis un frisson nerveux agitait tous ses membres : c'était en général la fin de ces sortes de crises. Il se secouait alors comme pour chasser une obsession cruelle, et un effort de volonté ramenait sur son visage le calme apparent qui y régnait de coutume. Plus d'une fois, en pareil cas, ceux qui se trouvaient près de lui s'étaient empressés de lui témoigner leur sollicitude, mais la façon dont il y avait répondu, empêchait que personne osât jamais revenir sur ce sujet.

On eût dit un criminel poursuivi par le remords.

Il l'était en tous cas par les cruels souvenirs d'une vie dont les souffrances se représentant alors à ses yeux en quelques secondes, le laissaient ensuite broyé, anéanti, et qu'il nous faut connaître pour juger enfin cet esprit tourmenté.

XVI

Le 10 septembre de l'année 1849, après quelques jours d'heureuse traversée, la goëlette *Notre-Dame d'Auray*, qui venait de quitter Bornéo, pour se rendre à Nantes, son port d'attache, entrait paisiblement dans les eaux de l'Océan indien. Tout était calme et joyeux à bord. On venait de dépasser les Célèbes, les îles de la Sonde, et chacun respirait plus à l'aise en s'éloignant de ces parages, dont les peuplades de pirates sont, pour les navigateurs, un danger aussi redoutable que les tempêtes et les typhons.

Passagers et matelots se voyaient déjà en France, dans ce pays qui attire comme une merveille ceux qui ne le connaissent que de nom; qui rappelle à lui, par une attraction indéfinissable, ceux qui ont une fois vécu sur son sol, enfants de naissance ou d'adoption.

Les matelots n'étaient pas les moins pressés d'arriver au terme du voyage; la bourse bien garnie que leur avaient faite les mille trafics auxquels se livrent d'ordinaire les équipages de marine marchande, pesait lourdement dans leur poche et semblait y frémir, impatiente de rouler sur les comptoirs des attrayants et nombreux cafés qui émaillent les quais d'arrivage de la bonne ville de Nantes.

Le soleil venait de s'abîmer dans un bain de poupre, ne laissant après lui qu'une passagère vapeur d'or, et l'extrême élévation de la température amenait sur le pont la majeure partie de l'équipage et des passagers cherchant un peu d'air respirable.

Les matelots causaient, fumaient assis ou étendus sur les bancs et les gros rouleaux de cordages, regardant quelques-uns d'entre eux qui jouaient au palet; le maître de quart lui-même, qui ne constatait à l'horizon aucun sujet de préoccupation, jetait de temps à autre un regard bienveillant sur cette heureuse et forte jeunesse qui s'ébattait devant lui, et, sous ses cheveux gris, plus d'un souvenir de ses vingt ans, alors que lui aussi rentrait au pays, ramenait quelque impression joyeuse ou triste.

Les passagers, moins faits que l'équipage à la température

torride qui les enveloppait, étaient pour la plupart paresseusement allongés, les uns sur des bancs, les autres sur de longues chaises pliantes; un grand nombre aussi, n'ayant pas trouvé d'autre place, s'étaient étendus à terre sur des nattes, enroulés dans de légers *sarongs*, sorte de longue et ample jupe faite de madras et dont se servent les Européens, dans ce pays, comme vêtement de chambre ou de nuit.

Un peu à l'écart de tout ce monde, se tenait un groupe jeune et charmant, qui, paraît-il, avait bien autre chose à faire que de sommeiller ou de s'étendre à la façon des couleuvres.

C'était d'abord une toute jeune femme au teint un peu bruni, comme l'ont toutes les créoles, mais sous lequel on retrouve toutes les finesses d'une peau européenne.

Le nez légèrement courbé dans la ligne principale, s'arrêtait et se relevait vers la pointe avec esprit, près des facettes qui commençaient la courbe de mobiles narines.

Deux grands yeux noirs bordés d'une forêt de cils bruns, tout recourbés tant ils étaient longs, lançaient de doux et joyeux éclairs au joli baby rose qui cherchait à atteindre de ses petites mains impatientes les ondes de cheveux noirs, relevés capricieusement autour de cette belle tête, qui se rejetait de temps à autre en arrière, d'une façon presque enfantine, pour déjouer les audacieuses entreprises du jeune conquérant. Deux blanches mains, souples, fines et nerveuses, soutenaient en l'air le beau petit enfant, qui, demi-nu, donnait un libre essor aux mouvements de ses membres potelés, et semblait un chérubin descendant du ciel à tire-d'ailes.

Debout en face, le dos appuyé contre le bastingage, et comme suspendu à la vie de ces deux êtres charmants, un grand jeune homme, le père, le mari, regardait en souriant, heureux et calme.

D'abondants cheveux châtain-clair encadraient bien un front uni, qui semblait s'appuyer solidement sur deux sourcils bruns, dont les arcs se dessinaient fièrement. Le menton fortement accentué dénotait une ténacité énergique. Le visage, entièrement rasé, selon la mode encore générale à cette époque, laissait voir, dans toute sa finesse, une bouche dont les contours amples sans exubérance annonçaient une extrême bonté, qui tempérait ce qu'un nez aquilin, fortement prononcé, ajoutait encore à des traits déjà si énergiques.

Par moments seulement, une sorte d'expression rêveuse glissait dans le regard du jeune homme.

Sortant à la fin de sa contemplation, il saisit à son tour le baby au moment où la jeune femme l'éloignait vivement de son visage et provoquait ainsi les éclats de rire du joli marmot; celui-ci se retourna surpris, et ses grands yeux bleus-noirs se fixèrent un instant sur ceux de son père.

Reconnaissant alors qu'il n'avait rien à craindre de ce nouvel agresseur, il se trémoussa de la belle manière, pour retourner à la conquête des cheveux qu'il convoitait. Après l'avoir admiré un moment suspendu entre ses mains, le jeune homme le replaça sur les genoux de sa femme et s'assit auprès d'elle.

La soirée s'avançait et celle-ci songea que l'heure du sommeil devait bientôt venir pour le jeune guerrier.

Elle lui offrit son repas du soir, qu'il accepta sans se faire prier, mais non sans distraction; quelques mèches bouclées, tombant sur le cou de sa mère, dont la tête s'inclinait vers lui, réveillaient son ambition un moment assoupie; il laissait même là, par moments, sa limpide nourriture pour sourire de ce bon rire épanoui, que seuls possèdent les tout petits enfants, et essayer une nouvelle provocation. Mais la mère cessa d'y répondre, afin d'obliger le cher petit au repos : aussi bientôt il fut uniquement à sa grave affaire, et le sommeil vint l'y surprendre doucement.

Alors, tout bas, pour ne pas troubler le repos de l'enfant, le jeune couple commença l'une de ces interminables canseries où l'on s'en va bien loin dans les espaces, parlant un peu de tout, un sujet conduisant à l'autre. C'étaient des projets sans fin pour l'éducation, l'avenir du baby. Ne devait-il pas posséder toutes les grâces, tous les charmes, toutes les vertus, cet être chéri, si beau déjà sous ces cheveux bouclés, si fort, si vigoureux à huit mois?

— Huit mois! répétait la jeune femme : il n'y a que huit mois que nous possédons ce trésor! Cela ne me paraît pas possible, il me semble qu'il a toujours fait partie de notre vie, et n'est-ce pas une part de nous-mêmes que Dieu a animée de son souffle?

Le mari sourit doucement en roulant autour de son doigt une des boucles rebelles qui flottaient sur l'épaule de sa femme.

— Quelle poésie! quel amour de l'idéal et du surnaturel! dit-il. Il faut toujours que vous mettiez ce pauvre bon Dieu partout. Laissez-le donc en repos!

— Mon Albert chéri, reprit la jeune femme à demi-voix, quand je pense au bonheur dont nous jouissons, lorsque tant d'autres en sont privés, je suis parfois saisie d'une terreur soudaine, et il me semble qu'en mettant Dieu dans notre vie je le rends solidaire de notre bonheur à venir. C'est trop nuageux encore, n'est-ce pas? dit-elle après un silence ; mais au moins avouez qu'il est juste d'être reconnaissants envers ce Dieu pour ce qu'il nous a donné, de le prier pour qu'il nous le conserve. Enfin, reprit-elle avec une grâce maligne et comme argument vainqueur, trouverez-vous donc bien étonnant, monsieur, que je le remercie de m'avoir donné un mari comme le mien?

Albert sourit encore et baisa la main de sa femme.

— Tout cela, dit-il d'un ton enjoué, est évidemment trop haut pour moi. Que veux-tu? je suis peut-être un peu païen, mais j'aime à glorifier Dieu dans ses œuvres, et ma religion consiste à l'adorer dans ta personne.

La jeune femme répondit par un affectueux regard à cette petite tirade galante, que bien des gens trouveront invraisemblable dans la bouche d'un mari; mais la circonstance atténuante est que ce mari ne l'était pas encore depuis deux ans. Il paraît cependant que les femmes sont bien exigeantes, car celle-ci étouffa un soupir en murmurant une prière pour ce cher incrédule.

Albert reprit l'entretien un moment suspendu, parlant de la vie nouvelle, de la famille qu'ils allaient retrouver en Europe, mais sa femme ne l'écoutait plus qu'avec distraction, et bientôt le silence s'établit entre eux, comme il l'était déjà parmi tous les occupants du pont. On n'entendait que le souffle égal des dormeurs ou, de temps à autre, le pas du capitaine ou du second, s'assurant que les hommes de quart étaient à leur poste.

La nuit en s'avançant n'apportait aucun rafraîchissement aux voyageurs, il semblait même que la chaleur devînt de moment en moment plus pesante.

Le jeune femme, sous l'influence de cette lourde atmosphère, s'était laissée surprendre par le sommeil, la tête appuyée sur l'épaule de son mari.

Celui-ci restait immobile enveloppant de son regard ces deux êtres charmants qu'il aimait de toute la puissance de son âme, d'une âme noble et droite qui ne s'est pas jetée aux quatre vents des passions du monde, d'une âme digne, en vérité, de recevoir le

rayon divin qui parfait toutes choses en nous, et que sa femme demandait à Dieu pour lui.

Il se sentait heureux, bien heureux.

N'avait-il pas, en effet, l'amour pur, grand, légitime, n'avait-il pas la paternité, ce couronnement de l'amour? Et lors même que sa pensée se portait vers de moindres sujets, n'avait-il point une fortune brillante, assurée, que ses travaux de chaque jour venaient augmenter encore?

Que d'années de joie et de bonheur il entrevoit devant lui! Il se perd dans mille rêves de gloire et de prospérité, les revers même viennent y prendre leur place, lui apportant cette joie sans nom de dépenser sa force, sa propre substance, pour éloigner la souffrance de ses bien-aimés ou en triompher avec eux.

Tout à l'heure, il raillait la jeune femme de ses tendances poétiques, et lui, maintenant, l'imagination sans doute surexcitée par le silence qui s'étendait autour de lui, par cet immense horizon borné seulement par les flots et les nuages qui glissaient au-dessus de sa tête, s'élançait dans l'avenir, y construisant mille épopées gigantesques, dont il sortait toujours vainqueur.

Il se sentait maître du monde, car il aimait, il se savait aimé.

Il planait, sûr de son bonheur, envahi, emporté par ces rêves ardents qui l'isolaient du monde entier.

Bien d'autres, endormis ainsi dans la confiance de leur bonheur, ont été réveillés par le coup de foudre qui anéantissait tout autour d'eux.

Ce ne fut point un coup de tonnerre qui remit Albert en face de la réalité, mais un sifflement aigu qui retentit à quelques pas de lui sur le pont.

Un coup de sifflet sur un navire est chose trop commune pour que personne s'en inquiète. Quelques dormeurs refermèrent au plus vite les yeux, qu'ils avaient ouverts un moment, la plus grande partie ne sourcilla pas.

Albert, de son côté, n'eut garde de remuer, de peur de déranger sa femme, qui avait légèrement tressailli; mais, vaincue par la chaleur devenue de plus en plus fatigante, elle s'était rendormie confiante; n'était-elle pas gardée par celui auquel elle avait remis sa vie?

Albert entendit alors le capitaine qui donnait des ordres d'une voix brève. Il remarqua que les matelots mettaient un empressement extraordinaire à obéir.

Un moment après, le capitaine passa près de lui, le front soucieux, l'air grave, la lèvre contractée.

Albert Mornay, fils de l'un des armateurs auxquels appartenait la goëlette, connaissait de longue date ce capitaine, l'un des plus anciennement attachés à la maison Douarnel, Mornay et Cᵉ, et il savait qu'il fallait qu'il se passât quelque chose de vraiment sérieux pour que le digne marin eût l'air préoccupé.

— Qu'avez-vous donc, capitaine? lui dit-il; on croirait que vous craignez un grain... Cependant je ne vois que quelques moutons blancs dans le ciel, ils n'ont pas l'air bien redoutables.

— En effet, dit le capitaine, qui n'aimait pas à effrayer son monde, ces nuages-là ne sont pas grand chose, mais...

— Mais?...

— Ah! nous pourrions bien avoir un coup de vent, il y a quelque chose qui se mitonne par là-bas, aussi je prends mes mesures pour ficher le camp d'ici au plus vite. Dans ces chiens de parages, on ne sait jamais à quoi on peut avoir affaire. Vous ne feriez pas mal, mon cher monsieur, de réveiller madame, et de mettre en sûreté la mère et le petit. Dans une heure d'ici, il fera probablement meilleur dans les cabines que sur le pont.

Et il s'éloigna, donnant des ordres à droite et à gauche pour faire rentrer chacun chez soi.

Albert réveilla doucement sa femme, sans lui faire part des préoccupations du capitaine : il était temps de faire la toilette de nuit du petit dormeur.

La jeune mère s'acquitta de ce soin avec tout le luxe de tendres caresses que les mères y savent déployer. L'enfant, réveillé par le mouvement, était tout disposé à reprendre ses jeux et sa mère s'y prêtait volontiers.

— Voyez donc, Albert, disait-elle : qu'il est beau comme cela, n'est-ce pas dommage de l'enfermer déjà dans un maillot?

Et tout en parlant, la jeune femme prenait mollement un bras rebelle qu'elle laissait échapper en admirant la vigueur de « son fils ».

Albert qui, de coutume, prenait sa part de tous ces jolis enfantillages, allait, venait sans parler, dans la cabine, remettant tout en place, chose contraire à ses habitudes; sa femme en fut surprise et, de nouveau, voulut attirer son attention sur le cher petit.

— Il faudrait vous hâter, Lucie, dit pour toute réponse le jeune homme; l'heure s'avance.

Sa femme le regarda étonnée ; mais, sans observation, acheva de lacer l'enfant dans son léger petit berceau, selon l'usage du midi de la France, d'où sa famille était originaire.

La préoccupation d'Albert s'était, en effet, accrue de tout le mouvement qu'il entendait sur le pont et que la jeune mère, riant encore avec l'enfant, n'avait point remarqué.

Tandis qu'elle chantait doucement une romance créole en berçant le cher petit, l'agitation augmentait à bord.

Les mousses couraient comme d'agiles écureuils sur les cordages attachés aux flancs du navire, fermant et fixant solidement sabords et hublots, afin de s'opposer à toute invasion des lames.

Quelques instants après, le chant de la jeune femme est brusquement interrompu par un bruit qui vient de se produire sur le pont.

On court précipitamment, on va, on vient en tous sens, les sifflets et la voix des maîtres se font entendre sans cesse.

Le navire est ballotté subitement et violemment, on entend le flot siffler en se broyant sur la coque du bateau, et frappant les vitres des hublots, puis, dominant tout, un grondement profond, sourd, intense et furieux, qui semble venir de l'extrémité du monde, mais qui se rapproche à chaque seconde.

— Le typhon ! pensa Albert, et il jetta un regard anxieux sur sa femme et son fils exposés aux plus graves périls.

La jeune femme s'était levée tremblante.

— Qu'est-ce donc ? dit-elle en ouvrant ses grands yeux dilatés encore par l'effroi.

— Une saute de vent, sans doute, répondit Albert, s'efforçant de paraître calme : c'est l'affaire de quelques minutes.

— Mais, c'est très-dangereux, je le sais, reprit Lucie, dont l'émotion croissait en même temps que le tumulte redoublait sur le pont.

En effet, les cris des passagers effrayés se mêlaient aux commandements des officiers. Chacun voulait savoir ce qu'on pouvait craindre ou espérer et accablait de demandes, de questions et d'apostrophes commandants et matelots, qui, tout à leur devoir, n'entendaient point ou n'avaient pas le loisir de répondre.

Les mouvements imprimés au bateau rendent de moment en moment les manœuvres plus difficiles. Le grondement lointain s'est changé en un déchaînement effroyable de toutes les fureurs d'un ouragan; de violents craquements se font sentir, et semblent

désarticuler la charpente du navire. Puis un choc épouvantable, comme si quelque masse énorme venait de s'écraser en tombant sur le pont.

Albert s'élance au dehors pour savoir ce qu'il doit faire : un mousse le heurte au passage; il vient dire de la part du capitaine qu'on se tienne prêt à monter sur le pont, afin de s'embarquer au besoin dans les chaloupes, une voie d'eau étant à craindre. Puis, sa mission remplie, l'enfant disparaît comme un trait, retournant à la lutte.

—Mon Dieu! s'écrie alors dans un élan désespéré la pauvre Lucie, prenant son mari dans ses bras et l'entraînant près de l'enfant endormi, mon Dieu ! ayez pitié de nous! Albert, ajouta-t-elle rapidement et avec exaltation, Albert ,tu es fort toi... tu peux le sauver... Ne pense qu'à lui, moi je serai secourue... et puis, si je meurs... promets-moi d'en faire un chrétien?...

— Pas de cris, ma chère Lucie, pas de drame, cela n'a jamais servi de rien, répondit Albert avec impatience et presque durement.

Le malheureux, qui ne voulait s'appuyer que sur sa force, se raidissait contre lui-même, craignant de faiblir au milieu de ces terribles émotions. Puis, après un court silence :

— Prenez votre enfant, Lucie, ajouta-t-il d'un ton plus doux, mais toujours froid et contraint. Montons maintenant; du sang-froid seulement, si vous le pouvez, c'est tout ce que je vous demande.

La jeune femme debout, son fils dans les bras et les yeux levés au ciel, murmurait quelques mots tout bas, Dieu seul peut savoir avec quelle puissance de supplication :

— Sauvez-nous, mon Dieu, lui surtout ! dit-elle en son âme, en jetant un rapide et tendre regard vers Albert.

La chrétienne, dans cette terrible seconde, offrait au Seigneur deux sacrifices : sa vie... c'est peu pour une femme ; celle de son enfant... c'est plus que ne peut une mère.

Mais, avec cette foi dans la puissance du dévouement qui caractérise les femmes, elle posait impérieusement à Dieu la condition de laisser vivre celui qu'elle aimait, pour qu'il ouvrît enfin les yeux à la lumière divine.

Tous deux en silence suivent rapidement le couloir qui conduit à l'escalier, puis montent et s'arrêtent au-dessus.

XVII

L'obscurité était complète ; à peine distinguait-on, au milieu de l'agitation générale, les hommes de l'équipage se glissant, pour exécuter les manœuvres, le long des bordages, comme de fantastiques figures, s'accrochant à chaque cordage, à chaque point d'appui qu'ils trouvaient sur leur route, pour ne pas être précipités dans la mer.

Des débris de toute espèce encombraient le tillac ; les mâts tordus et brisés gisaient en travers du pont, après avoir broyé les bastingages et tué plusieurs matelots dans leur chute. — Malgré la fuite rapide opérée par le capitaine, la *Notre-Dame d'Auray* n'avait pu sortir assez tôt du cercle fatal de la trombe, une partie du terrible typhon avait dans son passage accompli tout ce désastre en quelques secondes.

De temps à autre quelque chose de blanc, comme un nuage voltigeait au-dessus des têtes, c'était une lame furieuse balayant le pont et dont la crête mousseuse fouettait le visage des travailleurs. Parfois un cri strident répondait à cette attaque : c'était le cri d'angoisse, l'adieu d'un malheureux que la houle entraînait avec elle en retombant dans l'abîme.

Puis un silence de mort se faisait de nouveau, interrompu seulement par la voix grave et sans défaillance du capitaine commandant ou encourageant ses hommes.

En arrivant au sommet de l'escalier, Albert avait fait arrêter Lucie, l'obligeant à se tenir d'une main à la rampe et à s'appuyer de l'autre sur son épaule. Lui-même avait pris dans son bras gauche l'enfant, que son berceau protégeait aussi, et guidait sa femme de la main qui lui restait libre.

Tandis qu'il cherchait ensuite à percer du regard l'obscurité, on entendit la voix grêle du petit mousse, qui, courant des pieds et des mains, au milieu des débris épars, appelait le capitaine.

— Le quartier-maître cria-t-il, dit que les pompes sont inutiles, l'eau gagne partout !

— Aux chaloupes, alors ! crie le capitaine, et chacun se précipite vers cet unique moyen de salut. C'est une mêlée, une folie, une panique dont rien ne peut donner l'idée.

La voix des officiers, recommandant l'ordre et le calme au nom du salut commun, ne peut se faire entendre des passagers affolés.

On se heurte, on se pousse, les chaloupes menacent de chavirer

sous l'effort inégal de la précipitation qu'on met à y descendre.

Albert silencieux, le front pâle, mais digne, ne voulant prendre le rang de personne, cherche cependant à maintenir le sien, élevant le petit lit de l'enfant sur son épaule pour le soustraire à la pression de la foule.

Leur tour d'embarquement allait arriver lorsque, tout à coup, des clameurs plus vives se font entendre derrière eux. — Vite. vite ! crient des voix terrifiées : l'eau monte !

Une poussée plus violente que jamais se produit derrière eux, Albert est lancé en avant, l'enfant, dans la secousse, est arraché de son étreinte et précipité dans la mer.

— Sauvez-là ! dit-il en désignant sa femme au vieux timonier qui dirigeait l'embarquement, et d'un bond il se lance au milieu des lames furieuses.

Albert, dont le caractère ouvert et bienveillant, était sympathique à tous, était adoré de ces vieux marins qu'il connaissait de longue date.

— M. Albert ! cria l'un d'eux en essayant un mouvement pour le retenir. Tonnerre ! ajouta-t-il en se jetant lui-même à la nage : à moi garçons !

En effet, parmi les vigoureux marins dont l'énergique dévouement ne pouvait plus être utilisé et qui attendaient stoïquement de savoir s'il resterait place pour eux dans les chaloupes, deux ou trois suivirent le vieux matelot qui voulait tenter d'arracher le jeune homme à une mort certaine et sûrement inutile.

L'embarquement était fini, le capitaine, selon l'héroïque devoir qui incombe à ses pareils, venait, le dernier de tous, de descendre dans le canot. Il s'approche doucement de la jeune femme, qui se tord les mains de douleur et appelle Albert d'une voix déchirante.

— Au nom de tous, madame, calmez-vous ! dit-il gravement, vous troublez mes hommes, ils ont besoin de tout leur sang-froid.

Lucie leva d'abord sur lui un regard étonné, presque indigné :

— C'est vrai ! dit-elle aussitôt en se maîtrisant, et elle s'enferma dans un silence farouche, ne voyant, n'entendant plus rien autour d'elle.

Le capitaine regardait avec respect cette pauvre affligée, et le vieux loup de mer, que la tempête et la mort vues en face avaient laissé tant de fois impassible eut besoin d'un effort pour refouler l'émotion qui l'envahissait et reprendre avec calme la direction de ses hommes.

L'engloutissement du vaisseau était imminent, et le capitaine fit force de rames pour s'en éloigner au plus vite.

L'obscurité, toujours épaisse, ne permit bientôt plus d'apercevoir que vaguement la silhouette du navire, dont l'élévation au-dessus des flots diminuait si rapidement qu'à chaque instant les lames le cachaient aux regards.

Enfin un grondement sinistre annonça que tout était fini pour ce navire si fier et si beau quelques heures avant.

Lucie étouffa un cri d'épouvante, il lui semblait que les deux êtres qu'elle attendait encore étaient en même temps ensevelis dans le gouffre.

Cependant elle tint parole au bon capitaine : plus une plainte, plus un cri ne s'échappait de ses lèvres. Seul, parfois, un frémissement nerveux agitait tout son être, puis un effort de volonté lui rendait son immobilité.

Assise dans un coin du canot, repliée sur elle-même, le poing crispé sous sa lèvre frémissante, le regard sombre attaché sur les flots, elle interrogeait la crête de chaque lame.

Le calme, peu à peu, se faisait sur la mer, car ces terribles secousses, une fois leur œuvre de destruction accomplie en un point, semblent courir au loin chercher d'autres victimes.

Les vagues si furieusement soulevées sous l'action de l'ouragan s'apaisaient par degrés. Un faible rayon de lune glissa entre deux nuages, le capitaine interrogea l'espace du regard, cherchant à découvrir quelques-uns de ceux qui avaient disparu dans la catastrophe.

Rien ne paraissait, rien ne se montrait. De la chaloupe qu'il montait lui-même, on n'apercevait pas même la baleinière qui portait ceux qui avaient échappé à une mort imminente.

Les braves gens qui s'étaient élancés au secours d'Albert avaient-ils donc péri avec lui?

— Mes enfants, dit en se découvrant le capitaine, qui se souvenait dans les grandes occasions qu'il était Breton et catholique, le bon Dieu a déjà fait quelque chose pour nous, puisque nous n'avons pas tous péri ; mais nous ne sommes pas hors d'affaire et il y en a d'autres qui sont encore dans la peine. Entonnez-moi donc quelqu'un de nos vieux chants, ce sera une prière et un signal pour ceux que nous cherchons.

En un instant, toutes les têtes se découvrirent, les matelots restés inactifs s'agenouillèrent, et l'on entendit s'élever, luttant

contre les derniers mugissements de la tempête, le chant par excellence des marins : *Ave maris Stella.*

Les rameurs eux-mêmes, en se penchant sur leurs avirons, s'unissaient du cœur ou des lèvres à leurs compagnons. — Alors quelques larmes brûlantes firent irruption dans les yeux de Lucie, mais la contraction de la douleur était trop forte pour que ce soulagement pût lui être donné : le feu sombre de ses grands yeux noirs dévora sans peine ce flot d'un moment.

A l'instant où la voix des matelots s'éteignait en terminant la strophe : *Monstra te esse matrem,* des appels et des hurrahs retentirent à quelque distance.

Un silence subit se fit dans la chaloupe : tous les yeux se dirigèrent vers le point d'où les cris étaient partis ; par trois fois, ils se renouvelèrent. On ne pouvait douter que ce ne fût la baleinière qui recueillait à son bord quelques-uns des naufragés.

Lucie s'était levée, et haletante dévorait du regard l'espace qui séparait les deux canots, retenant son souffle, comme si elle eût craint d'entraver le sauvetage.

Les questions, les réponses se croisaient d'un bord à l'autre, le bon capitaine, faisant en quelque sorte l'appel de son monde, n'osait cependant pas nommer Albert, de crainte d'enlever tout espoir à la pauvre affligée.

— Avez-vous Jacques ?

— Oui.

— Et Martin ?

— Pas de nouvelles ! répondit tristement le quartier-maître qui commandait la baleinière.

— Présent ! répondit une voix, tandis qu'un poignet vigoureux se cramponnait à l'autre bord de la chaloupe.

On se retourna et dix mains se tendirent vers le brave matelot que les chants de ses camarades avaient aidé à retrouver la chaloupe. C'était l'un de ceux qui s'étaient dévoués à l'espoir de sauver Albert.

— Où est-il ? l'avez-vous au moins ? dit le brave homme, en cherchant des yeux au milieu des passagers.

De tristes hochements de tête ne répondirent que trop, mais lui ne se tint pas pour battu.

— Hé ! là-bas, hé ! vous autres, cria-t-il, cherchant la baleinière, dont on commençait à apercevoir les contours au milieu de l'obscurité : l'avez-vous, le jeune homme ?

Un silence morne et poignant pesa quelques moments sur tous les assistants. Puis on entendit le patron de la baleinière qui parlait, mais le son de sa voix n'arrivait qu'imparfaitement.

On pouvait cependant voir une grande agitation parmi ceux qui montaient son embarcation, la distance toutefois diminuait entre les deux bateaux.

— Nom d'une bombe! nous le tenons, cria le quartier-maître : Accostez un peu, le chirurgien ne sera pas de trop, il n'est pas fier.

Le cœur de la pauvre Lucie qui, depuis quelques minutes, battait à lui rompre la poitrine s'arrêta pendant une seconde. Un éclair de joie avait passé dans son regard, mais une pensée poignante lui avait traversé le cœur comme une lame aiguë :

— L'enfant?

Les bateaux se touchèrent, on transborda Albert, que ses sauveurs venaient seulement de ramener à bord. Après une sorte de lutte pour l'empêcher d'épuiser le peu de forces qui lui restait, à chercher le pauvre petit berceau, ils étaient parvenus à le ramener avec eux, mais complétement évanoui.

La muette douleur de la jeune femme semblait se communiquer à tous, et c'était dans un profond silence que chacun s'empressait autour du malade.

Enfin les soins énergiques du docteur, les vigoureuses frictions des matelots ramenèrent un peu de chaleur et de mouvement dans les membres. Albert ouvrit les yeux et rencontra le regard de sa femme; mais ce regard était sombre et voilé de larmes, le malheureux père comprit que tout était fini pour l'enfant : il laissa retomber sa tête sur les genoux de Lucie et deux larmes glissèrent lentement de ses yeux, qui se fermèrent sous l'influence d'une nouvelle syncope.

— N'importe! dit le docteur : il est sauvé maintenant.

Sauvé! Malgré l'horrible douleur qui brisait le cœur de la pauvre femme, c'était un mot béni que celui-là, un mot qui rouvrit en elle la bienfaisante source des larmes.

Elle pleura longtemps de souffrance et de joie.

L'aube commençait à naître. Le docteur, craignant de voir se prolonger le nouvel évanouissement de son malade, cherchait à le ranimer par les moyens déjà employés.

— Eh! nom d'une bombe! dit un matelot porteur d'une gourde qu'il présentait : une gorgée de ça lui ferait plus de bien que tous

— Il fallait donc le dire plus tôt, imbécile, répondit le docteur, qui, sans plus de façon, lui enleva la gourde des mains et, desserrant la mâchoire contractée d'Albert, lui fit absorber quelques gorgées du liquide qu'elle contenait.

Le malade rouvrit une seconde fois les yeux et souleva la tête hors des grosses vareuses de laine dont on l'avait entouré pour le réchauffer Lucie, qui se penchait vers lui, fit un involontaire mouvement en arrière... Son Albert si jeune, si fort, si beau quelques heures auparavant, n'offrait à présent que des traits creusés, sillonnés de douloureux stigmates, une pâleur cadavérique, une chevelure aussi blanche que celle d'un vieillard.

Réprimant à l'instant cette première impression de terreur, la jeune femme se précipite vers cette tête chérie, qu'elle couvre de baisers et de larmes. Puis elle le regarde, l'embrasse encore, interroge ses yeux, qui restent froids et sombres; elle voit ses lèvres s'agiter, il essaie d'articuler quelques mots : Lucie, dit-il avec effort et d'une voix entrecoupée, Dieu m'a cruellement puni!...

Et le malheureux jeune homme reste muet dans sa douleur.

Mais sa femme est là, et, comme toutes les femmes dignes de leur mission, elle trouve dans son cœur et sa foi l'héroïsme et la force de faire taire sa douleur pour essayer d'apaiser le mal sombre qu'elle sent au cœur de son mari.

— Dieu m'a puni ! répétait-il sans cesse : je n'étais pas digne de l'élever.

Le reste de la nuit se passa en tristes préoccupations pour tous. Le capitaine ne se faisait point d'illusions : il se savait à une trop grande distance de toute terre, pour qu'il fût possible d'y parvenir dans un court délai. Or, aucune provision n'avait pu être enlevée du bateau ; que faire sans vivres?

Toutefois, il avait pris à la hâte quelques instruments de marine, afin de pouvoir, tout au moins, se diriger vers le point le moins éloigné. Il releva donc la position, mais le résultat ne fut pas plus satisfaisant que les conjectures.

Il ne restait qu'une chance de salut : se rapprocher le plus possible de la ligne de navigation. On pouvait espérer ainsi qu'un hasard heureux permettrait d'être vu et recueilli par un navire européen, à moins qu'on ne fût capturé par quelque pirate malais ou mort de faim avant cette désirable rencontre.

Mais « l'Etoile de la mer » avait entendu les prières de ses

enfants, et, deux jours après, l'équipage et les passagers de la *Notre-Dame-d'Auray* étaient installés à bord d'un brick hollandais, qui les ramena bien misérables, mais sains et saufs, dans notre vieille Europe.

G. DE COMMADRY.

(*La fin prochainement.*)

LE CONFLIT RELIGIEUX EN SUISSE.

Pendant sept années, j'ai enregistré, dans ce recueil, les progrès de la persécution anticatholique en Suisse (1). Les mesures d'oppression se succédaient sans intervalle ; tout ce que l'intolérance radicale pouvait imaginer de plus raffiné était prôné et appliqué avec une ardeur croissante; à Berne et à Genève surtout, le pouvoir était implacable, et c'est à peine si, durant cette période, il a été possible de signaler de la part du Conseil fédéral quelques actes de réparation partielle.

En face de ces rigueurs persistantes de l'autorité à tous les degrés, les catholiques ont fait preuve d'une constance dans la foi vraiment admirable. Rien n'a pu les ébranler, ni l'exil de leurs pasteurs, ni la confiscation de leurs églises, ni des dénis de justice sans cesse renouvelés. Une telle attitude est d'autant plus consolante, qu'elle paraissait absolument sans espoir : inférieurs en nombre à leurs oppresseurs dans la majorité des cantons, privés de l'appui que, dans le passé, les puissances étrangères ne leur avaient pas refusé, les catholiques n'apercevaient nulle part de remède aux violences dont ils étaient les victimes. Mais la fermeté d'âme inspirée par la confiance en Dieu et l'attachement à la vérité est une puissance qui, sans être souveraine, n'en est pas à sa première victoire. Au commencement de notre ère, Tertullien s'écriait : » Le sang des martyrs est une semence de chrétiens. » Les ennemis de l'Église ne font plus en Europe de martyrs : c'est à d'autres procédés qu'ils recourent pour la vaincre ; mais on peut affirmer qu'en Suisse, comme sous les empereurs romains, la persécution l'a fortifiée, et qu'en mettant à l'épreuve la foi de ses disciples, elle a déjoué les desseins qui escomptaient leurs défaillances. Aussi, tout à coup, l'horizon s'est-il rasséréné : non que toutes les injustices soient déjà effacées — il s'en faut même de beaucoup ; mais, dans les votes du peuple comme dans les résolutions des gouvernements, un courant nouveau s'est produit presque instan

(1) *La politique libérale en Suisse* (Revue Générale de mai 1878).

tanément, qui permet d'espérer un avenir meilleur. Faut-il y voir une récompense de la Providence, un des signes éclatants de son gouvernement temporel ? Le moment n'a-t-il pas sonné où, suivant une des lois qui régissent la nature humaine, la lassitude gagne même les plus violents? Ou bien, n'y avait-il pas, parmi ceux qui applaudissaient aux vexations radicales, une foule de gens qui, aveuglés par les préjugés et les clameurs des puissants, étaient doués d'une conscience plus ou moins droite et incapables de pactiser avec l'iniquité dès qu'ils en discerneraient nettement les caractères? Il est probable que toutes ces causes ont contribué au revirement dont on peut signaler les premiers symptômes. Sans doute, les catholiques ne sont pas encore traités sur un pied d'égalité complète avec les radicaux et les libres-penseurs; mais c'est beaucoup que les sentiments haineux qui s'acharnent contre eux se soient affaiblis et que, dans plusieurs circonstances déjà, ils n'aient pu prévaloir sur les conseils de tolérance qui ont retenti à l'oreille des populations. A Berne même, ainsi qu'à Genève, un souffle plus équitable semble animer les pouvoirs publics. J'en retracerai les premiers effets; mais, au préalable, il convient de jeter un coup d'œil sur la situation générale du pays.

I

A peine Léon XIII fut-il monté sur le trône pontifical qu'il notifia son avénement au Conseil fédéral. Avec ce mélange de dignité, de mansuétude et d'esprit de conciliation dont il ne cesse de donner des preuves touchantes, il saisit cette occasion d'exprimer le regret que « les relations amicales qui existaient autrefois entre le Saint-Siége et la Confédération suisse aient subi dans ces dernières années une interruption déplorable », et l'espoir qu'on ne tarderait pas « à trouver des remèdes opportuns et efficaces aux maux » qui affligeaient l'Église catholique dans ce pays. Une démarche venue de si haut méritait un accueil empressé. Le Conseil fédéral crut cependant devoir faire remarquer dans sa réponse que « la religion catholique jouissait comme tous les autres cultes d'une liberté garantie par la constitution, sous la seule réserve que les autorités ecclésiastiques n'empiétassent ni sur les droits et les compétences de l'État, ni sur les droits et les libertés des citoyens » ; mais, cette concession faite aux passions dominantes, il ajouta « qu'il serait heureux de seconder dans sa

sphère d'action les efforts du Pape pour le maintien de la paix confessionnelle et la bonne harmonie entre les divers cultes.

Les assertions du Conseil fédéral provoquèrent de vives contradictions. De Lucerne, du Valais, de Fribourg, on répondit, dans des adresses émanées des pouvoirs locaux eux-mêmes, que, dans plusieurs cantons, les catholiques vivaient sous un régime exceptionnel, et on réclama l'intervention des autorités fédérales pour accepter les ouvertures de Léon XIII et travailler au rétablissement de la pacification religieuse.

Ce mouvement répondait à des dispositions qui tendaient à se manifester un peu partout et qui ne devaient pas tarder à inspirer les élections fédérales. D'ailleurs, beaucoup de ceux qui s'étaient bercés de l'illusion de pouvoir substituer à l'Église catholique une église nationale consentant à n'être qu'un instrument aux mains de l'Etat commençaient à reconnaître leur erreur. L'expérience était faite : le vieux-catholicisme n'avait aucune chance de s'implanter en Suisse. En vain avait-on doté le nouveau culte d'une organisation savante et développée ; en vain lui avait-on donné un évêque et des prêtres richement rentés ; en vain avait-on dispensé le clergé et les laïques des pratiques religieuses les plus gênantes : l'Eglise née d'hier n'était plus qu'un cadavre. Le quatrième concile qu'elle tint à Aarau au mois de juin 1878 passa inaperçu ; on le laissa discuter, dans le temple protestant de cette ville, sans se préoccuper de ses délibérations, la question de la communion sous les deux espèces et celle de la réduction du nombre des fêtes. Tout le monde sentait que la stérilité de son œuvre était irrémédiable, et l'ex-abbé Michaud le comprit mieux que personne, car, trois mois après, il donna sa démission de « vicaire épiscopal de l'Eglise catholique-chrétienne », tout en continuant, bien entendu, à toucher comme professeur à l'Université de Berne le gros traitement qu'on lui avait assuré. Le même phénomène se produisait ainsi à la fois en Suisse et en Allemagne : le vieux-catholicisme avait bien réuni des assemblées composées des éléments les plus disparates, où l'on déclamait contre le « vaticanisme, le hiérarchisme et le jésuitisme » ; mais, ni dans le domaine du dogme, ni dans celui de la charité, il n'était parvenu à créer rien de sérieux.

Le dernier effort du pouvoir civil en faveur du vieux-catholicisme semble avoir été tenté à Bâle au mois de juillet. Là, le Grand-Conseil, formé en majorité considérable de protestants, vota une constitution « de l'Eglise catholique-nationale », mettant

à la disposition de la secte vieille-catholique, seule reconnue comme église officielle, toutes les subventions de l'Etat; mais ces faveurs n'eurent guère plus de succès qu'ailleurs, et tandis que les catholiques, dépouillés du temple où ils célébraient leur culte, se constituaient en Eglise libre, les vieux-catholiques ne réussissaient qu'à rassembler 160 adhérents environ pour l'élection d'un curé. Encore celui-ci, le docteur Vatterich, ne tarda-t-il pas à donner sa démission, en alléguant, dans une lettre rendue publique, que ses ouailles n'avaient « aucune conviction chrétienne » et ne croyaient « ni à la Trinité, ni à la vie éternelle, ni à la divinité de Jésus-Christ, ni enfin à aucun des dogmes reconnus de toutes les confessions chrétiennes ». On parvint cependant à remplacer le pasteur démissionnaire.

Dans le canton de Soleure lui-même, l'époque de la réélection des curés, telle qu'elle avait été fixée par une loi de 1872, étant arrivée, les ecclésiastiques en fonctions, tout en protestant contre l'illégalité de la mesure, se firent inscrire comme candidats et furent partout réélus. Une seule paroisse, celle de Starkirch, avait un curé schismatique, M. Gschwind; mais, battu au vote, celui-ci fut forcé de céder la place à son concurrent orthodoxe. Les catholiques, en participant au scrutin, n'entendirent d'ailleurs que témoigner de leur attachement persistant à leurs pasteurs légitimes.

A Saint-Gall, le vieux-catholicisme fut encore moins heureux. Il y a quelques mois, il croyait pouvoir compter sur la protection efficace de l'autorité civile. Le Conseil d'État avait même décidé, le 30 janvier 1878, de le reconnaître comme corporation catholique (*Katholische Kirchgemeinde*) : la conséquence de cette décision, si elle avait été maintenue, eût été de lui attribuer le droit de célébrer son culte dans la magnifique cathédrale de la ville de Saint-Gall et d'user des fonds qui en dépendent. Mais, sur recours porté devant le Grand-Conseil, celui-ci cassa l'arrêté du Conseil d'État à l'énorme majorité de 123 voix contre 27. « Nous ne prétendons pas, avait dit le rapporteur, empêcher les vieux-catholiques de se constituer en paroisse; seulement, ils doivent le faire avec leur propre argent et non avec les fonds des catholiques romains. » Rien n'atteste mieux que ce vote le déclin de l'influence de la secte : pendant deux ans, le canton de Saint-Gall avait paru l'un des plus menacés ; soudain, les chances se modifièrent, et c'est assez dire que dans les autres cantons, préservés jusque-là des atten-

tats du vieux-catholicisme, celui-ci devait renoncer désormais à l'espoir d'y tenter une propagande efficace et d'y dépouiller les catholiques.

La lettre du Saint-Père, lettre pleine de sentiments élevés et conciliants, les protestations des cantons catholiques contre l'intolérance qui pesait sur leurs coreligionnaires de certains cantons mixtes, les scandales et l'impuissance du clergé vieux-catholique et de ses soutiens, l'échec, désormais indéniable, d'une campagne engagée avec une audace sans égale, tout avait contribué à semer, sur divers points de la Suisse, les germes d'une heureuse réaction. Ils se révélèrent un peu partout : à Fribourg, où le conseil municipal radical fut mis de côté ; à Zurich, où les conservateurs regagnèrent une partie du terrain qu'ils avaient perdu depuis longtemps; dans le canton du Tessin, où le Grand-Conseil vota la réintégration des capucins dans les quatre couvents de Lugano, Bigorio, Locarno et Faide. Mais ce fut surtout à l'occasion des élections fédérales du 27 octobre qu'on put en constater le développement.

Plusieurs fois déjà, le peuple, appelé à se prononcer sur les lois votées par les Chambres, les avait repoussées ; mais, par une contradiction singulière, il avait continué à investir de sa confiance les hommes dont il réprouvait les desseins : c'est qu'au jour du scrutin, le radicalisme, habile à agiter de grands mots, parvenait à arracher aux populations égarées par un effroi passager des suffrages contraires à leurs véritables sentiments. Cette fois la tactique, si souvent employée, eut un succès moins grand. Le peuple était fatigué des luttes sans cesse renaissantes auxquelles on le condamnait au nom du progrès et de la civilisation, et il marqua clairement son intention d'y mettre un terme.

Dans l'ancien Conseil national, les radicaux avaient à eux seuls la majorité : dans la nouvelle assemblée élue le 27 octobre, ils n'étaient plus que 56 ; les libéraux étaient 34, les conservateurs-protestants 11, les catholiques 35. Berne, Zurich, Thurgovie, Neufchâtel et Soleure (1) avaient en majorité voté pour le radicalisme ; mais les catholiques et les conservateurs-protestants avaient conquis plusieurs siéges dans le Bas-Valais et dans le canton de Saint-Gall. A Genève, les quatre candidats opposés à la liste de

(1) Soleure, quoique renfermant une population catholique, est complétement sous la domination du radicalisme; une partie de la population fait preuve, du reste, d'une grande apathie : 8,000 électeurs se sont abstenus aux dernières élections.

M. Carteret l'avaient emporté à 3,000 voix de majorité : le chef, si longtemps puissant, du radicalisme genevois était resté lui-même sur le carreau. Un instant, on crut aussi que les catholiques l'avaient emporté dans le Jura ; mais ils échouèrent au ballottage, et il faut dire comment. Pour neutraliser les votes des catholiques jurassiens, la loi a imaginé d'adjoindre aux trois districts catholiques les deux districts protestants de cette région pour en former un seul collége électoral, et cela dans l'espoir que les protestants unis aux radicaux assureraient à tout jamais la défaite de la liste catholique. Cette fois, un accord parut intervenir entre les conservateurs-protestants et les catholiques, en vertu duquel une liste mixte fut dressée : les deux protestants de la liste passèrent au premier tour du scrutin ; les trois catholiques, au contraire, furent soumis au ballottage ; mais, lors de la seconde épreuve, leurs concurrents radicaux triomphèrent. On assure qu'une pression extrême fut exercée par les fonctionnaires sur la population rurale et que les conservateurs-protestants, satisfaits d'avoir fait passer leurs deux candidats, se désintéressèrent de la lutte ou se retournèrent du côté de leurs anciens alliés, les radicaux. Ce qui est certain, c'est que rien n'est plus inique que cette géométrie électorale qui parvient à priver toute une population de représentation réelle. Là cependant comme ailleurs les catholiques ont été en progrès : encore un effort, et la victoire leur appartiendra.

Les résultats des élections, envisagés dans leur ensemble, étaient satisfaisants. Désormais le radicalisme ne pouvait plus parler en maître dans les Chambres fédérales. L'un des élus de Genève, M. Chennevière, fixa en ces termes la signification du scrutin : « On a prétendu, dit-il, que, si nos candidats triomphaient, ce « serait le triomphe de la réaction. Oui, c'est une réaction ; mais « il faut savoir ce qu'était l'action. Si elle représentait l'autorita- « risme, notre réaction sera la liberté ; si elle semait les haines et « les divisions, la réaction inaugurera une ère de paix et de récon- « ciliation. » Si ces sentiments règnent désormais dans l'Assemblée fédérale, les catholiques verront bientôt des jours meilleurs et le Kulturkampf aura pris fin. Seulement, il faut le constater : les libéraux et les conservateurs-protestants ne poussent pas l'esprit de tolérance et de justice distributive jusqu'à appeler les catholiques aux fonctions publiques. Il semblait qu'un siége, si pas deux, dût leur être accordé dans le Conseil fédéral ; ils ne purent l'obtenir et, sur cette question préliminaire, toutes les autres fractions,

à 3 ou 4 voix près, se montrèrent animées d'un égal esprit d'exclusivisme pour faire échouer M. Weck-Reynold, un des hommes les plus capables de la Confédération, et composer le Conseil fédéral de trois radicaux et de quatre libéraux (1). Espérons au moins que lorsqu'il s'agira de mesures destinées à faire prévaloir l'égalité entre les citoyens et à réprimer les violations de droit du radicalisme, les libéraux et les conservateurs seront fidèles à leur programme, et que, faisant alliance, cette fois, avec les catholiques, ils sauront renoncer résolûment à leurs vieilles défiances et se souvenir, suivant la réflexion d'une feuille très-peu cléricale, le *Journal de Genève*, « qu'on n'est jamais plus faible que quand on est trop « fort, et que les éclatantes victoires dont on abuse ont pour « contre-partie fatale les éclatantes défaites ».

Après avoir caractérisé la situation de la Suisse dans son ensemble, il importe d'appeler spécialement l'attention du lecteur sur l'état du conflit religieux dans les cantons de Berne et Genève : c'est là, en effet, que le radicalisme s'était montré le plus violent. La réaction y a-t-elle déjà commencé? Dans quelle mesure s'y est-elle manifestée? Tel sera l'objet des paragraphes qui vont suivre.

II

Le 5 mai 1878 eurent lieu les élections au Grand-Conseil de Berne. L'opposition au gouvernement comptait conquérir quelques siéges; mais elle n'espérait guère obtenir une victoire décisive, le canton ayant toujours été le foyer le plus actif des passions protestantes. Néanmoins, la politique du Conseil d'Etat avait fini par lasser l'opinion publique. Aussi les libéraux-conservateurs réussirent-ils à emporter une trentaine de siéges dans la partie protestante du canton et même dans la ville de Berne, où échoua M. Teuscher, l'un des promoteurs de la lutte religieuse. De leur côté, les catholiques firent passer dans le Jura tous leurs candidats; aucun député radical n'y trouva grâce.

Il semble que, malgré ces échecs, la majorité restait acquise au parti radical; mais une fraction considérable de la population ayant protesté contre la politique de l'ancien Grand-Conseil et de son

(1) Disons, toutefois, que de nouvelles élections ont donné pour successeur à M. Schérer, radical, M. Hertenstein, conservateur protestant, et appelé un catholique à siéger au Tribunal fédéral.

organe, le Conseil d'Etat, il était impossible que ce fait important ne modifiât pas l'attitude de la législature et n'amenât pas la substitution d'un gouvernement de conciliation au gouvernement de combat que dirigeaient MM. Bodenheimer et Teuscher. Celui-ci le comprit lui-même et il déclara, dès le début de la session, qu'en présence du désaveu dont ses collègues et lui avaient été l'objet, il était de leur dignité de se retirer. Aussi, la constitution du nouveau Conseil d'Etat réalisa-t-elle les espérances des modérés. Les radicaux y sont encore représentés, mais par des noms moins colorés qu'autrefois et qui, du reste, y siégent en minorité.

Le Grand Conseil, à peine entré en fonctions, eut le tort de maintenir, dans le Jura, tous les fonctionnaires hostiles aux catholiques. Néanmoins son dessein n'était pas de faire régner dans cette région la terreur à laquelle on avait eu recours jusque-là pour extirper le catholicisme, et de continuer à y imposer aux populations un culte et des ministres qu'elles n'avaient cessé de réprouver avec une admirable énergie. Il le prouva bientôt.

Les catholiques du Jura ayant réclamé le droit de se constituer en corporation légalement reconnue, le Conseil d'Etat ne se montra pas favorable à cette demande; il estima qu'autoriser la formation de paroisses légales à côté de celles constituées en exécution de la loi sur les cultes, serait créer un Etat dans l'Etat; mais en même temps il émit l'avis que l'on pourrait donner satisfaction aux catholiques en faisant grâce aux ecclésiastiques autrefois révoqués de leurs fonctions et en permettant à leurs anciens paroissiens de fixer sur eux leur choix lors des élections périodiques de curés. En conséquence, il soumit au mois de septembre au Grand-Conseil les propositions suivantes :

« 1. Il n'est pas entré en matière sur les requêtes des catholiques romains des districts de Moutiers, Franches-Montagnes, Delémont et Porrentruy et de la ville de Berne tendant à ce qu'il plaise au Grand-Conseil de leur conférer le droit de corporation;

« 2. Les pétitions demandant la cession des églises pour la célébration du culte catholique romain sont renvoyées aux autorités compétentes, en vertu de l'article 19, chiffre 6, de la loi sur l'organisation des cultes ;

« 3. Toutes les paroisses des districts catholiques qui ne sont pas encore organisées légalement seront invitées à se constituer, à élire les autorités paroissiales et à procéder à la nomination des curés là où il n'y en a pas encore en fonctions ;

« 4. Les ecclésiastiques révoqués de leurs fonctions par l'arrêt de la cour d'appel et de cassation du 15 septembre 1873 sont de nouveau éligibles; le Grand-Conseil leur accorde l'amnistie au sujet du dispositif sous chiffre 2 de l'arrêt de révocation, portant que chacun d'eux est inéligible à une cure du canton aussi longtemps qu'il n'aura pas retiré sa protestation du mois de février 1873. »

La pensée du Conseil d'État, en formulant ces propositions, fut exprimée au Grand-Conseil par M. de Wattenwyl, qui avait été chargé, en remplacement de M. Teuscher, de la direction des cultes : « Le gouvernement, dit-il, ne peut pas autoriser les « catholiques romains à se constituer en corporations libres, ayant « droit de posséder comme personnes morales, parce que ce serait « créer un État dans l'État; l'abîme qui existe entre les diverses « confessions serait élargi et deviendrait infranchissable. C'est « pourquoi le Conseil d'État propose aux catholiques un arrange- « ment conclu sur les bases de la loi confessionnelle du 18 janvier « 1874; si l'arrangement est impossible dans ces conditions, que « les pétitionnaires reviennent à la charge. Le peuple veut la fin « du conflit religieux, les catholiques la sollicitent. Pour faciliter « la transaction et manifester sa bonne volonté, le gouvernement « bernois propose qu'on amnistie tous les prêtres du Jura qui « avaient été condamnés à la suite de leur protestation; que, par « conséquent, tous et chacun de ces prêtres soient immédiatement « déclarés éligibles. Que si les catholiques romains m'objectent « que cette loi du 18 janvier 1874 est schismatique et qu'ils ne « peuvent s'y soumettre, je leur rappellerai que bien des choses « sont possibles à Rome, qui ne le sont pas ailleurs. Que, des deux « côtés, on prête la main à la conciliation... »

Les temps étaient donc bien changés! Non-seulement le gouvernement ne traitait plus les catholiques en ennemis publics, mais il reconnaissait la nécessité d'un accord avec eux; comme preuve de sa bonne volonté, il faisait spontanément grâce aux curés révoqués; il invitait indirectement le peuple à les choisir comme pasteurs des paroisses créées par la loi, et il prenait soin d'ajouter que, si l'arrangement ne pouvait se conclure sur ces bases, il conviendrait de rechercher quelque autre moyen de transaction.

Le langage conciliant de M. de Wattenwyl fut accueilli, au sein du Grand-Conseil, avec une faveur marquée. Dans les délibérations

préparatoires, quelques membres émirent l'avis de faire dépendre l'amnistie à accorder aux curés de leur adhésion préalable à la loi sur l'organisation des cultes. Mais cette condition fut écartée comme propre à entraver les essais d'entente et finalement le Grand-Conseil, à l'unanimité des 209 membres présents, vota purement et simplement les propositions du Conseil d'État ; les radicaux eux-mêmes avaient compris la nécessité d'abandonner l'ancienne politique d'intolérance à laquelle ils s'étaient associés avec une complaisance empressée.

Une grave difficulté restait néanmoins à résoudre. Les catholiques allaient-ils prêter les mains à l'exécution de l'arrangement proposé par l'État? Le pouvaient-ils? pouvaient-ils notamment accepter, soit directement, soit indirectement, la loi sur l'organisation des cultes et élire eux-mêmes leurs curés? Le discours de M. de Wattenwyl prouve que le gouvernement comptait à cette fin sur les dispositions conciliantes du pape Léon XIII. De son côté, un journal important de Berne, le *Bund*, tout en déclarant que la Cour de Rome « devait, avant tout, autoriser ses adhérents à se placer sur le terrain de la loi qui règle les rapports des cultes avec l'Etat », ajouta : « Sur ce terrain, les difficultés s'aplaniront d'elles-mêmes. »

Il s'en fallait que la presse radicale tînt un langage aussi pacifique. Mais rien ne permettait de croire que le gouvernement ne fût pas inspiré d'un sincère esprit d'apaisement, et dès lors on n'eût guère compris que les catholiques repoussassent ses avances. D'autre part, la question était essentiellement du ressort de l'autorité ecclésiastique, et Rome, fidèle à sa prudence traditionnelle, ne se prononce jamais hâtivement. En attendant que sa décision intervînt, une attitude provisoire devait être adoptée, car les paroisses catholiques dans lesquelles ne se trouvaient pas encore de prêtres intrus allaient être invitées à choisir leurs pasteurs ; de plus, dans les 24 paroisses déjà pourvues de curés vieux-catholiques, des votations partielles ou totales pour les conseils paroissiaux devaient avoir lieu immédiatement, en attendant que ces mêmes paroisses eussent à procéder à la nomination de leurs curés, à l'expiration, dans un avenir rapproché, du mandat confié aux intrus en fonctions. Les catholiques n'hésitèrent pas et, avec l'assentiment des autorités ecclésiastiques, ils résolurent de prendre part aux élections, en se réservant de déclarer, au moment du vote, qu'ils n'entendaient point se séparer de l'Eglise catholique

romaine. En d'autres termes, leur participation au scrutin ne devait avoir à leurs yeux d'autre signification, que d'accepter les curés qui leur auraient préalablement été désignés par leur évêque.

Mais avant d'avoir à élire leurs pasteurs, les catholiques furent appelés à renouveler les conseils paroissiaux, formés partout de schismatiques et chargés en réalité de décider de tout l'avenir religieux des paroisses.

La première paroisse à qui l'occasion fut offerte de mettre à exécution le plan qui venait d'être arrêté, fut la paroisse de Courtemaiche, comprenant trois communes. Les catholiques l'emportèrent par près de 200 voix contre 24. Lorsque les schismatiques les virent arriver à l'urne, ils essayèrent de plusieurs moyens pour les en écarter ; mais l'attitude énergique des maires mit fin à ces tentatives nouvelles d'oppression. L'exemple donné à Courtemaiche fut bientôt suivi à Délémont, en dépit de la présence, dans le corps électoral paroissial de cette localité, de maints fonctionnaires radicaux ; à Porrentruy, la capitale du Jura, où le schisme avait depuis longtemps concentré toutes ses forces et où il échoua à plus de 150 voix de minorité, et successivement dans plusieurs autres communes jurassiennes.

Peu de temps après l'élection des conseils paroissiaux eut lieu, le 28 décembre, à Saignélégier, la première nomination de curé : elle tourna à la confusion du candidat vieux-catholique qui n'obtint qu'une minorité dérisoire de 25 voix, tandis que le candidat catholique réunissait 446 suffrages. Bientôt après, à Sainte-Ursanne, le doyen Chèvre fut élu à l'unanimité ; il en fut de même à Montfaucon et ailleurs.

L'attitude nouvelle des catholiques, facilitée par les actes conciliateurs du gouvernement, provoqua le plus grand désarroi parmi les vieux-catholiques. Des documents officiels établissent que les quatre années du règne du schisme, dans le Jura, avaient coûté 867,000 francs ; dans cette somme, les salaires des intrus figurent pour 425,000 francs. On comprend que ceux qui profitaient de tels avantages pour desservir des cures purement fictives furent vivement émus de la tournure des événements. Ils cherchèrent cependant à cacher leur dépit et firent afficher dans les églises une déclaration portant qu'ils s'étaient voués par conviction à l'œuvre de l'émancipation religieuse du Jura, « qu'ils resteraient au poste de lutte et d'honneur qui leur avait été confié, et que, malgré les défections et les trahisons, ils feraient

leur devoir, comptant que les libéraux feraient aussi le leur ».

Mais cette déclaration ne les sauvera pas et, à moins d'un revirement, peu probable, dans les dispositions du gouvernement de Berne on peut affirmer que le simulacre d'Eglise, si laborieusement édifié par M. Teuscher et ses amis, ne tardera pas à s'écrouler. Que deviendra, en effet, la Faculté vieille-catholique de l'Université bernoise lorsque les rares étudiants qu'elle forme ne pourront plus obtenir de postes dans le Jura? Que deviendra le Synode lorsque les délégués qui y seront envoyés se refuseront à prendre aucune mesure qui soit en désaccord avec la foi catholique? Que deviendront les intrus eux-mêmes lorsque, non réélus, ils ne recevront plus de traitement?

C'est pénétré des dangers de cette situation nouvelle que le Synode vieux-catholique s'est réuni en session extraordinaire à Bienne, au mois de janvier. Le Conseil synodal proposait d'émettre un vote de désapprobation à l'adresse de l'amnistie accordée aux curés par le gouvernement de Berne. Après de vifs débats, ce vote réunit 30 suffrages contre 17 : c'était avouer que la secte ne s'appuyait que sur le bras de l'Etat et l'argent du budget.

Le but du Synode, en protestant contre l'amnistie, était probablement d'intimider le gouvernement; mais on ne pense pas que celui-ci songe à revenir sur les concessions qu'il a faites; on le pense d'autant moins, que le clergé intrus vient de perdre une de ses principales recrues, M. Geoffroi, curé de Courtemaiche, qui, répudiant ses erreurs, est rentré dans le sein de l'Église romaine.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que toutes les difficultés ne sont pas vaincues. L'élection des curés par le peuple constitue une grave innovation. Rome consentira-t-elle à ce qu'elle devienne la règle dans le Jura? Ou bien les autorités bernoises auront-elles la sagesse d'y renoncer dans les négociations à engager avec les autorités ecclésiastiques, négociations qui, en attestant le bon vouloir de l'Église, rendront de leur part les concessions aisées? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

III

A Genève, le gouvernement ne parut pas, au début de la période que nous allons parcourir d'un rapide coup d'œil, se douter du travail qui se faisait dans l'opinion publique. Au mois d'avril, l'un de ses organes, l'*Alliance libérale*, exprima sans ambages la

pensée qui le dirigeait : « Il faut, disait-il, constituer une gigantesque ligue libérale pour combattre l'ultramontanisme sous toutes ses formes... Cette ligue ira jusqu'au bout, jusqu'à ce que la Papauté, centre et arme de l'ultramontanisme, ait été balayée du monde chrétien et civilisé. La Papauté ne sera morte que lorsqu'on l'aura tuée ». Et quelques jours après : « La lutte contre la Papauté, contre le cléricalisme et l'ultramontanisme, doit donc se poursuivre avec une énergie persévérante. Tout projet de conciliation serait une duperie, toute trêve une défaite. Il faut marcher en avant sans s'arrêter un instant, sans regarder ni à droite ni à gauche, sans se laisser ni endormir ni surprendre. La Papauté, n'importent ses formes et son langage, ne doit plus être (1). »

Ce n'est pas la première fois que, depuis dix-huit siècles, les ennemis de l'Église ont manifesté ces espérances et prédit la mort de leur divine rivale. Pour hâter l'heure de ses funérailles, ils ont essayé de tous les moyens. M. Carteret, croyant mieux faire que ses devanciers, a usé de procédés nouveaux. « On a donné, a dit M. Cherbuliez, les églises à ceux qui n'y vont pas ; on a condamné ceux qui y vont à se réfugier dans des chapelles construites à leurs frais (2). » Puis, selon la remarque des *Débats* (3), ceux qui ne vont pas au prêche ou à la messe ont infligé des pasteurs ou des curés de leur choix à ceux qui y vont. Et quel a été le résultat de cette stratégie savante ? Nous l'avons déjà constaté maintes fois ; mais il est bon d'entendre sur ce point le témoignage peu suspect de M. Cherbuliez : « Il s'est trouvé, a-t-il écrit, que les populations sont demeurées sourdes aux appels, aux objurgations de M. Carteret et de ses gendarmes ; qu'elles se sont refusées à reconnaître en lui leur vrai berger; il s'est trouvé enfin que le résultat de tant d'obsessions et de méchantes querelles a été de transformer en de chauds catholiques beaucoup de tièdes et d'indifférents. »

Ces mécomptes ne découragèrent pas cependant le réformateur de Genève. Dans le courant de l'été dernier, le Conseil d'État, obéissant à ses suggestions, ordonna de frapper de main-mise nationale trois des six églises rurales restées en possession des catholiques, Vernier, Confignon et Compesières, et deux chapelles annexes, celles d'Onex et de Perly. Il allégua les pétitions qu'il avait reçues de quelques vieux-catholiques, pétitions qui le met-

(1) Numéros des 6 et 27 avril 1878.
(2) Une défaite de la démocratie autoritaire à Genève (*Revue des Deux-Mondes*).
(3) Correspondance de Genève, 22 décembre 1878.

taient, à l'entendre, dans l'obligation de satisfaire à d'aussi pressants besoins religieux (1). Au jour fixé, les portes des églises furent crochetées par les serruriers de l'État, au milieu d'un déploiement important de force publique, et le schisme s'introduisit dans les sanctuaires profanés, en dépit des protestations indignées des maires et de la population.

Les confiscations d'églises avaient été précédées d'un acte plus odieux encore. On sait que les catholiques de Chêne-Bourg, chassés de leur église, avaient installé le culte catholique dans un modeste hangar. Au mois d'avril, sous le prétexte, du reste mensonger, que les catholiques avaient détourné, au préjudice du schisme, des objets servant au culte paroissial, des perquisitions rigoureuses furent exercées tant chez M. le curé Délétraz, qu'on ne craignit pas de jeter en prison, que dans le hangar servant de chapelle, où, pendant les prières de 40 heures, on crocheta le tabernacle et on s'empara des vases sacrés et même de l'ostensoir. A cette nouvelle, un cri d'indignation s'éleva de toute la Suisse catholique : divers cantons envoyèrent des protestations au Conseil fédéral, avec prière de mettre fin à un pareil scandale. Le Conseil fédéral instruisit lentement l'affaire, et ce ne fut qu'après plusieurs mois qu'il rendit un arrêté déclarant qu'il n'y avait pas eu, dans les faits de Chêne-Bourg, violation de la liberté de croyance et du culte, attendu qu'on avait permis à M. Délétraz et aux ecclésiastiques qui l'assistaient d'ôter la Sainte-Hostie de l'ostensoir. Il exprima néanmoins le regret que, « dans cette affaire, on n'ait pas eu assez d'égards pour les sentiments religieux, égards auxquels ont droit les différentes corporations religieuses et dont l'observation est d'un grand poids pour le maintien de la paix entre les confessions ».

Il eût été impossible de blâmer avec plus de mesure l'acte de vandalisme commis par le gouvernement de Genève : un simple regret, exprimé par l'autorité fédérale, n'était pas de nature à arrêter, dans ses entreprises violentes, un homme de la trempe de M. Carteret. Il faut néanmoins rendre au Conseil fédéral cette justice que, s'il fit preuve d'une grande faiblesse dans le cas de Chêne-Bourg, il avait, peu de temps auparavant, annulé l'un des arrêtés les plus tyranniques qu'avait portés le Conseil d'État de la petite république. On se souvient de la décision prise par

(1) A Confignon, par exemple, les pétitionnaires avaient été au nombre de 3 !

celui-ci, le 28 décembre 1877, et en vertu de laquelle il avait été interdit, à tout prêtre catholique étranger à la Suisse de célébrer la messe, de prêcher ou d'exercer un acte quelconque du culte sur le territoire de Genève : le but était de rendre l'exercice du ministère ecclésiastique impossible à une fraction importante du clergé qui se recrute en partie à l'étranger, notamment en France. En exécution de l'arrêté, l'autorisation de remplir leurs fonctions avait été immédiatement retirée aux deux curés légitimes de Carouge et de Choulex. Mais le Conseil fédéral se montra plus soucieux des droits et des intérêts de la liberté religieuse que le gouvernement de Genève, et il annula son arrêté, par le motif que celui-ci ne s'appliquait qu'à l'Église catholique romaine et qu'il la soumettait à des restrictions qui n'étaient pas imposées à d'autres confessions religieuses.

Il y avait là, pour M. Carteret, un échec d'autant plus grave qu'il n'était pas le premier que lui infligeaient les autorités fédérales. Au mois d'avril, le tribunal fédéral s'était prononcé contre lui, à l'occasion de la confiscation prononcée contre certaines propriétés privées ayant servi à l'usage des corporations supprimées par l'État, l'hôpital catholique de Plainpalais, l'orphelinat le Pâquis, l'école de Chêne, etc. Ces propriétés avaient été vendues par les Sœurs de la charité, au moment de leur expulsion, et cela au moyen d'actes parfaitement réguliers, à un Anglais, M. Reynolds, et à un Français, M. Serrure. Néanmoins l'État s'en était emparé et s'était empressé d'y établir un asile de maternité et divers autres services publics. Mais le tribunal fédéral, à la majorité de 7 voix contre 2, déclara la loi votée par le Grand-Conseil de Genève inconstitutionnelle et de nul effet et réintégra les acquéreurs dans tous leurs titres et droits de propriété.

Il semblait que le gouvernement genevois n'avait plus qu'à se soumettre. Tel ne fut pas cependant le parti qu'il prit, et il tenta un nouveau moyen de rester possesseur des biens qu'il convoitait. Il cita donc les propriétaires des immeubles confisqués devant les tribunaux de Genève pour y faire dire que ces immeubles étaient, non leur propriété, mais celle de corporations illégales et qu'à ce titre elles devaient demeurer confisquées par l'État. Aussitôt les propriétaires en appelèrent au tribunal fédéral, qui aura, de cette façon, à trancher une seconde fois la contestation.

On arriva ainsi au mois de septembre, et M. Carteret restait en apparence tout-puissant. Des élections municipales avaient eu lieu

au mois de mai précédent dans tout le canton. A la vérité, les catholiques étaient restés les maîtres dans toutes les communes rurales, à l'exception de Carouge et de Chêne, ces deux centres du radicalisme, et de deux ou trois localités moins importantes; en plus d'un endroit même, leur majorité s'était renforcée. Mais à Genève, la liste radicale avait passé tout entière, à cinq de ses candidats près. Des observateurs attentifs firent bien remarquer que, si les indépendants avaient été battus, c'est qu'ils s'étaient aliéné les catholiques en portant sur leurs listes quelques hommes des plus compromis dans le mouvement vieux-catholique, tels que M. Bard; ils ajoutèrent que, quelques jours après, les élections du conseil administratif de la ville avaient tourné en faveur des conservateurs; mais l'heure de la chute de M. Carteret, malgré des symptômes indéniables de réaction, semblait encore éloignée : il avait groupé autour de lui tant de passions haineuses qu'on le croyait de taille à continuer, de concert avec elles, à défier, au moins pendant un certain temps, les oppositions qu'il suscitait.

Il se faisait cependant dans l'esprit public un travail lent, mais sûr, contre l'œuvre du dictatateur. Grisé par ses succès, il ne garda plus aucun ménagement, et il fut ainsi l'artisan de sa propre défaite. Au mois d'avril, un de ses amis, M. Page, déposa tout à coup un projet de révision de la constitution. Tout y était combiné pour fortifier l'autorité de l'Etat; car, comme le déclara M. Carteret, au cours de la discussion, « dans une bonne démocratie, le Conseil d'Etat doit être fort; la volonté du peuple s'identifie avec lui, et plus on lui donne d'autorité, plus on assure la liberté de ce dernier ». On devine contre qui ces mesures étaient dirigées ; elles portaient principalement sur l'enseignement et les cultes.

Citons les dispositions relatives à l'enseignement: « L'Etat pourvoit à ce que l'instruction primaire privée soit égale à celle qui est donnée dans les établissements publics. La loi règle ce qui est relatif à ce sujet. L'instruction primaire, dans les écoles particulières, doit être donnée par des laïques. L'Etat a la surveillance des écoles enfantines et des écoles secondaires particulières, au point de vue de l'ordre public, des bonnes mœurs et de l'hygiène. » En d'autres termes, l'Etat fera ce qu'il voudra. « Il faut arracher, s'écria M. Gavard au cours de la discussion, les enfants à l'arbitraire des parents. » — « En mettant l'enseignement sous la direction exclusive de l'Etat, ajouta M. Javon, nous n'avons voulu viser

que les ultramontains. Nous ne voulons pas d'écoles dirigées par des gens qui croient au *Syllabus*, à l'infaillibilité et aux doctrines romaines. »

Au point de vue des cultes, les dispositions proposées n'étaient pas moins despotiques.

Elles confiaient à la loi le soin de fixer les prestations des communes pour les logements des pasteurs et des curés du « culte catholique national », et aux consistoires, celui de régler tout ce qui concernait les offices du culte et la prédication dans les paroisses. Les consistoires auraient le droit de prononcer la suspension des pasteurs sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat, et les paroissiens celui de demander la réélection de leurs pasteurs. Enfin, les paroisses catholiques du canton de Genève feraient partie du diocèse catholique chrétien de la Suisse, et le Conseil supérieur serait revêtu de pouvoirs généraux analogues à ceux conférés aux consistoires. On remarquera surtout ce dernier point : la constitution imposait aux paroisses le catholicisme libéral ! En vain M. Chennevière demanda-t-il que l'annexion au diocèse catholique chrétien fût limitée aux paroisses catholiques chrétiennes : il ne fut pas écouté ; toutes les paroisses devaient être placées sous l'autorité du Conseil supérieur et de l'évêque national, que le Conseil d'Etat était chargé de reconnaître : elles seules étaient légales ! Quant au culte catholique, il était bien toléré comme culte privé ; mais il devait être soumis à des règlements de police.

Le projet subit l'épreuve de trois délibérations rapidement menées : après quoi, M. Carteret proposa de le soumettre au peuple *in globo* et non par groupes distincts. Son but était d'enlever de haute lutte le vote de la loi tout entière. Certaines résistances se firent jour ; mais il finit par l'emporter. La population catholique ne se plaignit pas de cette décision, car elle était en droit d'espérer que beaucoup de protestants se joindraient à elle pour repousser la révision, alors qu'ils l'auraient peut-être adoptée en quelques points s'ils avaient été appelés à se prononcer sur chaque réforme séparément.

Ces prévisions s'accomplirent au delà de tout ce qu'on avait osé prédire. Le 6 octobre, la nouvelle constitution fut rejetée par 8,758 voix contre 2,651. Cette formidable majorité marquait qu'un souffle nouveau avait passé sur Genève. Vainement une proclamation avait-elle, avant le scrutin, cherché à montrer à la population « l'éternelle ennemie de Genève, la Rome des Jésuites,

prête à célébrer par des cris de triomphe dans le monde entier la victoire de la réaction ». Les indépendants, les catholiques et les radicaux constitutionnels de l'école de M. James Fazy étaient restés sourds à ces suggestions : les mécontentements, comprimés depuis sept ans, avaient enfin fait explosion.

La première conséquence du vote du 6 octobre semblait devoir être la démission de M. Carteret et de ses acolytes du Conseil d'État. Il n'en fut rien. Bien plus : sous leur inspiration, le Grand-Conseil reprit la discussion d'un projet de loi sur l'enseignement primaire appliquant les principes de la constitution rejetée. « Le Conseil d'Etat, disait ce projet, a la direction exclusive de tous les établissements particuliers d'enseignement primaire... Les établissements libres sont soumis à des inspections et à des examens organisés par le département de l'instruction publique, et le nombre des leçons par semaine ne peut y être inférieur à ce qu'il est dans les écoles publiques... En cas d'infraction à ces prescriptions, l'école pourra être fermée pendant une semaine et fermée définitivement en cas de récidive... Enfin, si le niveau d'une école n'est pas jugé suffisant par le Conseil d'Etat, les parents auront ordre, sous peine d'amende et de prison, d'envoyer leurs enfants dans d'autres établissements. » Un membre fit cependant remarquer qu'il conviendrait peut-être de tenir compte du vote par lequel la volonté populaire s'était exprimée avec tant d'énergie ; mais sa voix resta isolée, et M. Carteret fit remarquer que le peuple ne s'était séparé du Grand-Conseil qu'en tant que constituant et non en tant que légiférant à la manière ordinaire. La réponse parut décisive, et le projet fut adopté presque à la veille du renouvellement de l'assemblée.

Ce renouvellement était fixé au 10 novembre. Le gouvernement fit de grands efforts pour réchauffer le vieux fanatisme calviniste contre « l'ultramontanisme » et pour allumer le zèle de ses partisans. Ces efforts restèrent vains et, dans les trois colléges électoraux, formés le premier de la ville, le second de la rive droite et le troisième de la rive gauche, la liste des indépendants l'emporta avec cette seule exception qu'à Genève même M. Carteret réussit à se faire élire (1) ; ses lieutenants, M. Vautier, M. Héridier, M. Cambessédès et bien d'autres restèrent sur le carreau. Il est juste toutefois de dire que la coalition victorieuse avait admis sur

(1) Il avait eu 50 voix de majorité sur 5,000 votants.

sa liste une quinzaine de partisans du gouvernement ; mais, par contre, 16 catholiques y avaient été également inscrits et avaient triomphé avec leurs alliés.

Cette fois, M. Carteret paraissait ne pouvoir échapper à la nécessité de prendre sa retraite. Mais, par une bizarrerie de la constitution genevoise, le Conseil d'Etat ne se renouvelle pas en même temps que le Grand-Conseil ; légalement, il lui était loisible de rester en fonctions pendant encore une année. M. Carteret profita de ce droit, absolument comme si le peuple ne s'était pas deux fois déjà formellement prononcé contre sa politique.

Le premier acte de la nouvelle assemblée fut d'abroger la loi sur l'enseignement votée sous le régime radical à sa dernière heure. M. Carteret protesta ; il accusa la majorité récemment élue de substituer « la manière brutale » à « la manière forte » dont il avait fait usage ; mais sa voix demeura sans écho : les jours où, d'un signe, il entraînait ses bataillons dociles étaient définitivement passés.

A peine cette mesure réparatrice eût-elle été votée, que M. Henri Fazy déposa un projet de loi portant séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce projet ne permettait à l'Eglise que de posséder des temples et autorisait les communes à mettre les églises confisquées à la disposition du culte catholique sous la forme de locations ou de ventes onéreuses.

M. Fazy, en le proposant, avait été inspiré par la pensée de faire sortir le canton de l'impasse où la politique de M. Carteret l'a placé sous le rapport religieux. A Genève, en effet, tout accord semblable à celui auquel se prêtent les catholiques du Jura est presque impossible, car les lois religieuses y imposent aux curés élus l'obligation de prêter serment à la constitution du clergé, c'est-à-dire de reconnaître l'autorité de l'évêque vieux-catholique, et aux paroisses d'envoyer des délégués au Conseil supérieur. Néanmoins, le 2 février, la paroisse de Compesières, ayant à élire son conseil paroissial, quelques catholiques, entraînés vraisemblablement par l'exemple donné au mois de juillet précédent dans la paroisse d'Aire-la-Ville, prirent part au scrutin et arrachèrent sans peine la victoire à la petite minorité vieille-catholique. Mais les élus comprirent aussitôt qu'ils faisaient fausse route : invités par le Conseil supérieur à déclarer s'ils acceptaient leur nomination, ils ne répondirent que par le silence du mépris ; quant à M. de Montfalcon, élu délégué au Synode par la même paroisse,

il s'empressa de faire connaître qu'il ne pouvait accepter ce mandat.

Se décidera-t-on à mettre fin à cette situation violente, soit par le vote de la proposition Fazy, soit par un concordat, soit par toute autre transaction? Il serait impossible de le dire ; la loi sur les cultes continue même à être appliquée, et dernièrement encore, un intrus a été élu curé à Choulex par 19 votants, dont 9 étrangers à la paroisse! Mais les catholiques peuvent envisager l'avenir d'un œil tranquille. Livrés à leurs faibles ressources, ils continuent à entretenir leur clergé, auquel ils ont fourni l'année dernière un budget de près de 48,000 francs. Quant aux vieux-catholiques, les libéralités officielles ne réussiront qu'à mieux attester leur impuissance. « Il est certain, disait récemment le *Journal des Débats* (1), que, même avec les subsides de l'Etat, l'Église libérale ne peut vivre. Les curés manquent, et ceux qui étaient venus à Genève s'en vont un à un. L'un de ceux sur qui l'on comptait le plus, celui de Lancy (2), s'est évadé récemment sans prendre congé de personne... Un accommodement devient donc nécessaire. »

Ces derniers mots justifient le langage tenu il y a peu de semaines par Mgr Mermillod, dans une lettre à son clergé : « Soyez confiants, lui écrivait-il, et gardez l'union des esprits et des cœurs. Tôt ou tard, il se fera chez nos concitoyens un retour de générosité ; nous gagnerons leur estime, et nos compatriotes défendront en nous, comme pour eux-mêmes, nos droits constitutionnels impliquant une liberté religieuse pleine et entière. »

CH. WOESTE.

Bruxelles, 15 mars 1879.

---

(1) Correspondance de Genève, du 6 février.
(2) M. Pascherot.

SITTING BULL [1].

(*Suite et fin.*)

VII

La bataille du Little-Big-Horn.

Les événements vont se précipiter désormais, et les États-Unis n'auront plus qu'à recueillir les fruits amers de leurs longues iniquités. Sitting Bull, ralliant autour de lui les mécontents, a commencé par balayer du désert tous les blancs qu'il a rencontrés ; puis, à l'approche de l'armée américaine, il s'est retiré dans la partie la plus inaccessible des solitudes indiennes, où il se propose de choisir un champ de bataille et d'attirer ses adversaires. Dans cette région déserte, sillonnée en tous les sens par les nombreux affluents du Yellowstone qui y forment comme un grand réseau d'irrigation, il attendait tranquillement l'offensive des Américains, à l'abri des profondes vallées et des gorges sauvages avec lesquelles son peuple était familiarisé. C'est dans cette âpre région que les États-Unis durent aller traquer leur ennemi. Les forces disséminées dans les trois territoires de Wyoming, Dakotah et Montana reçurent, en conséquence, l'ordre de se mettre en marche et de combiner leur action en vue d'obtenir le résultat le plus rapide. Voici quel était le plan de l'expédition : Le général Gibbon devait partir le 1er avril du fort Ollis (Montana), situé non loin de la ligne de faîte qui sépare les vallées du Missouri et du Yellowstone, environ quinze lieues à l'est de ce dernier. Il devait marcher directement sur cette rivière et en descendre le cours pour la dominer sur ses deux rives, et empêcher les Indiens de se sauver du côté du nord. Le général Terry, quittant le fort Lincoln sur le Missouri, remonterait ce fleuve jusqu'à l'embouchure du Yellow-

(1) *Voir* les numéros de septembre, octobre, novembre, décembre 1878, janvier et mars 1879.

stone, qu'il devait remonter également pour faire sa jonction avec le général Gibbon ; il avait pour mission de rejeter les Indiens sur celui-ci, dans le cas où ils seraient parvenus à lui échapper ou à le gagner de vitesse. Enfin, comme on pouvait prévoir que les Peaux-Rouges, voyant la route du nord coupée, essayeraient de s'esquiver par le sud-est dans la direction des Collines-Noires, le général Crook devait partir du fort Petterman (Wyoming) et aller battre tout ce massif pour les empêcher de s'y réfugier. De la sorte, pris entre trois corps d'armée qui ne leur laisseraient aucune issue, les Indiens devaient être nécessairement écrasés ou se rendre à merci.

Ce plan ne put recevoir qu'un commencement d'exécution. Dans les premiers jours de juin 1876, Terry et Gibbon avaient fait leur jonction à l'embouchure du Rosebud (Bouton-de-Rose) et avaient pu observer par de nombreux indices la présence des Indiens aux abords de cette rivière; d'autre part, une reconnaissance faite sur la Rivière-à-Poudre par le colonel Reno avait donné la conviction que les Indiens ne s'étaient pas montrés de ce côté. On avait donc la certitude qu'ils n'avaient pas, comme on pouvait le craindre, pris la direction des Mauvaises-Terres et qu'on les tenait entre le Rosebud et l'Yellowstone. Il suffisait de se mettre à leurs trousses ; et on ne manquerait pas de les découvrir dans l'une des vallées qui traversent cette partie du désert et dont les deux principales sont celles du Big-Horn et du Little-Big-Horn. C'est ce qu'on résolut de faire tout de suite, quoique l'on fût toujours sans nouvelles du général Crook et qu'il y eût lieu de s'inquiéter de cette absence inexplicable. On ignorait alors le malheur arrivé à ce général pendant qu'il était en marche pour se rendre au lieu du rendez-vous. Depuis deux jours, il était surveillé et suivi de près dans tous ses mouvements par des alliés de Sitting Bull, notamment par le chef Crazy Horse. Le 17 juin, il campait sur les bords du Rosebud, lorsqu'un millier de Sioux fondirent de bon matin sur ses cavaliers, qui abreuvaient leurs chevaux, et engagèrent avec eux un combat qui porta le plus grand désordre dans l'armée de Crook. Ce furent les *Serpents* et les *Corbeaux*, ennemis des Sioux et alliés momentanés du général américain, qui, en se jetant au plus fort de la mêlée donnèrent aux soldats de Crook le temps de se remettre de leur émotion et de faire bonne contenance; enfin, les Sioux renoncèrent à continuer l'attaque. Ils sortaient favorablement de la lutte : une centaine de magnifiques chevaux

de cavalerie étaient restés entre leurs mains; douze soldats américains avaient été tués, vingt-trois autres blessés; les *Serpents* et les *Corbeaux* n'avaient pas fait des pertes moindres. Les Sioux avaient perdu à peu près autant de monde, mais ils gardaient le prestige de la victoire et la supériorité de la position : pendant toute la journée, ils continuèrent de rôder autour des vaincus que la défaite avait démoralisés et que les cris sauvages de leurs ennemis glaçaient d'effroi. Crook, ignorant quelles forces il avait eu en face de lui et craignant de s'aventurer trop loin avec ses deux régiments, rebroussa chemin dans l'intention d'aller chercher des renforts.

Il fit bien. C'étaient les avant-postes de Sitting Bull sur lesquels il était tombé près de Rosebud : s'il eût continué son chemin, il aurait rencontré toute l'armée de ce chef, qui campait alors dans le voisinage de la rivière et qui aurait inévitablement massacré le faible détachement de Crook. La retraite seule conjura ce désastre.

Mais l'échec de Crook, si humiliant pour la fierté des armées américaines, valut au général les plus sanglants outrages de la part de la presse; on se récria contre son incapacité, sa présomption, sa lâcheté, et sans doute ce concert de malédictions n'aurait fait qu'augmenter encore si un désastre plus grand n'était venu fournir aux esprits de pires sujets d'indignation et de douleur.

Le lecteur sait maintenant pourquoi le quartier général ne recevait pas de nouvelles de Crook. Cependant, comme le temps s'écoulait dans l'attente et qu'il fallait profiter du moment propice, le général Terry résolut de frapper un grand coup. Le général Custer, qui commandait le 7e régiment de cavalerie, fut envoyé à la recherche des sauvages. Gibbon et ses soldats du Montana auraient bien voulu être chargés eux-mêmes de cette mission de péril et de gloire; ils tenaient la campagne depuis le mois de février et s'étaient accoutumés à considérer les Peaux-Rouges comme leur bien (*as their peculiar property*). Mais ce qui fit donner la préférence à Custer, c'est que Gibbon était embarrassé de troupes d'infanterie qui auraient ralenti sa marche, tandis que Custer, à la tête de ses cavaliers, se mouvait avec toute la célérité désirable.

Il aurait été difficile, au demeurant, de faire un choix meilleur pour l'expédition projetée, que celui du général Custer. Il était alors âgé de trente-six ans et qu'il brillait de force et de santé; il était le vrai type du héros militaire, tel que le comporte

encore la société moderne : gai, entreprenant, aventureux, d'un courage fabuleux dans l'action, adoré des soldats qui auraient été au feu pour lui seul, il semblait ne vivre que pour le plaisir de ces entreprises hasardeuses. La guerre était son élément et quand, levant son grand sabre de cavalerie et se dressant sur ses étriers, en laissant flotter à tous les vents les longues boucles de sa chevelure blonde, il commandait la charge avec cette exclamation familière : *Charge, God damn them!* alors son régiment tout entier, électrisé par sa voix et par son exemple, n'était plus qu'un tourbillon qui se précipitait à sa suite avec un entraînement irrésistible.

Tel était le vaillant soldat à qui le général Terry confiait la mission difficile d'aller débusquer les sauvages. Custer devait suivre cette trace d'Indien que le colonel Reno avait signalée peu de jours auparavant et qui, du Rosebud, se dirigeait sur le Little-Big-Horn et le Big-Horn ; après avoir reconnu lui-même la position de l'ennemi, il devait attendre le général en chef, qui, remontant l'Yellowstone et le Little-Big-Horn, en battant leurs bords, ferait sa jonction avec lui le 26 du même mois, sur le second de ces deux cours d'eau, et pousserait sur lui les Indiens pris entre deux feux. Ce fut dans la matinée du 22 juin 1876 que Custer partit du quartier général avec son régiment de cavalerie, comprenant environ 1,000 hommes. Le général Terry avait passé la revue de ses troupes et les avait trouvées dans d'excellentes dispositions. L'amour naturel des aventures, que la vue du grand désert doit singulièrement stimuler, l'espoir du combat et de la gloire qui en rejaillirait sur eux avaient inspiré à tous les soldats une vive ardeur, et leur départ fut une scène de joie militaire. Un correspondant du *New-York Herald*, Kellogg, partait avec eux et s'apprêtait à raconter à son journal les exploits et les aventures de la vaillante armée.

Après le départ de Custer, l'armée de Terry, continuant sa marche par la vallée du Yellowstone, atteignit, le 25, le confluent du Big-Horn et se remit en marche, dès le lendemain, pour gagner, à quinze milles de là, celui du Little-Big-Horn. Déjà, le 25, on avait rencontré des Indiens qui avaient servi, disaient-ils, en qualité d'éclaireurs dans l'armée de Custer et qui racontaient que ce général, surpris par une multitude innombrable de Sioux, avait été taillé en pièces. Personne dans le camp ne voulut ajouter foi à ces racontages : Ceux qui supposaient le pire

se contentèrent d'admettre que peut-être Custer avait rencontré quelque résistance et avait été obligé de s'arrêter. Le 26, l'armée était arrivée au confluent du Little-Big-Horn. C'était le jour marqué pour le rendez-vous avec Custer sur cette rivière, et l'on dépêcha, en conséquence, des éclaireurs qui remontèrent la vallée pour se mettre en communication avec lui, si sa présence était signalée plus haut. Mais les éclaireurs se replièrent bientôt sur l'armée, chassés par des multitudes d'Indiens qui occupaient les hauteurs. Les conjectures du général s'étaient donc vérifiées: l'armée indienne était dans le voisinage. Que devenait Custer? Toute la journée se passa sans qu'on eût aucune nouvelle de lui. Le lendemain 27, l'armée se remit en marche, fort inquiète de ne pas le voir déboucher dans la vallée, de ne pas même rencontrer ses éclaireurs. Ceux qu'elle avait elle-même envoyés en avant circulaient sans relâche, depuis le commencement de la journée, sur les deux bords de la rivière, et l'on se convainquit de plus en plus qu'on était à proximité de l'ennemi, car des huttes indiennes continuaient à se montrer de temps à autre et des Indiens isolés apparaissaient çà et là dans l'éloignement. L'armée se recueillait et se préparait à la bataille. Soudain des éclaireurs, accourant bride abattue, au grand galop de leurs chevaux, revinrent annoncer qu'ils avaient découvert un champ de bataille, où les cadavres des soldats américains gisaient entassés par centaines. Un grand désastre devait avoir eu lieu!

Mais que s'était-il passé? Tout d'abord, on resta plongé dans l'incertitude et la perplexité. La première trace que l'on rencontra en continuant la marche, ce furent les débris d'un grand village indien, récemment abandonné. Deux grandes huttes y restaient encore debout; l'une d'elles était toute remplie de cadavres d'Indiens, vêtus de leurs costumes de guerre et étendus à côté de leurs chevaux tués : « Sur les fantômes de leurs coursiers, dit un témoin oculaire, les fantômes des guerriers Peaux-Rouges étaient partis pour les terres de chasse du Grand-Esprit. » Il était manifeste qu'on avait sous les yeux la sépulture que ces guerriers avait reçue, après la bataille, de la main de leurs compagnons. Au dehors, le sol était jonché de cadavres, et c'étaient, hélas! ceux des vaillants soldats de l'armée américaine; c'était le 7e cavalerie qui dormait là, presque tout entier, dans le pêle-mêle et le désordre qui attestaient une lutte suprême. Les cadavres, dépouillés et en partie mutilés, commençaient déjà à em-

ester l'air; les mouches bourdonnaient sur leurs plaies purulentes. Pendant qu'on s'avançait avec consternation à travers cet affreux spectacle, voilà qu'un nouvel éclaireur accourut annoncer qu'on venait de retrouver le colonel Reno, fortifié sur une hauteur, avec les débris du 7e régiment. L'armée y courut aussitôt, et, en effet, quelle ne fut pas la consternation universelle lorsqu'on revit, pâles, exténués et l'air abattu, quelques-uns de ces brillants soldats qui, une semaine auparavant, s'en allaient triomphalement avec Custer à la recherche du gibier indien! « Quand ils nous virent arriver, dit un officier de Gibbon, les officiers nous serrèrent la main et versèrent des larmes. » Il y avait quelques heures à peine que les Indiens, qui les assiégeaient depuis deux jours sur cette colline, s'étaient retirés, ce qui leur avait fait supposer qu'ils allaient être secourus. Ce fut par eux qu'on apprit ce qui s'était passé.

Custer venait de quitter le quartier général et s'acheminait avec le colonel Reno, à la recherche de la piste indienne que ce dernier avait reconnue et suivie quelques jours auparavant. Dès le lendemain, on retrouva cette piste, qui datait d'une dizaine de jours à peu près. Elle partait de la vallée du Rosebud et, franchissant la ligne de faîte qui sépare ce cours d'eau du Little-Big-Horn, se dirigeait droit sur celui-ci. On suivit cette piste pendant plusieurs jours, se disant qu'on gagnait naturellement, avec l'allure rapide de la cavalerie, une avance considérable sur les Peaux-Rouges. Le dimanche 25 juin, des éclaireurs revinrent annonçant qu'ils venaient de découvrir sur la rive gauche du Little-Big-Horn un grand village indien, le plus grand qu'ils eussent jamais vu. S'étendant dans une vaste plaine, formée par des côteaux escarpés, ce village indien, disaient-ils, ressemblait à une ruche bourdonnante; il avait plus d'une lieue de long et un tiers de lieue de largeur; il devait contenir tout au moins, étant donnée la quantité de ses loges, une population de 6,000 âmes. D'épais nuages, qui s'élevaient de ce vaste campement, empêchaient d'en avoir un coup d'œil plus précis. Le doute n'était pas possible : c'était Sitting Bull lui-même, avec la majeure partie de ses forces, qui s'offrait là aux coups de l'armée américaine.

A la vue de ces ennemis détestés qu'il lui semblait tenir enfin, le fougueux général tressaillit d'aise, il leva son chapeau et s'écria : « Hourrah! voici la fortune de Custer! Le plus gros village indien du continent! » Et obéissant à cette impétuosité bel-

liqueuse qui faisait partie de sa nature, il résolut d'attaquer immédiatement sans attendre l'arrivée de Terry. Les préparatifs ne furent pas longs. Laissant quatre compagnies de réserve sur les collines de la rive droite avec le capitaine Benteen, il partagea le reste de ses forces en deux parties. Pendant que le colonel Reno, avec trois compagnies, devait remonter la vallée pour passer la rivière en amont du campement indien, lui-même, avec les cinq autres compagnies, devait opérer le passage en aval : on prendrait ainsi les Indiens entre deux feux et on les écraserait. Il ne paraît pas que Custer ait prévu un seul instant que les Indiens pourraient avoir une grande supériorité numérique et se trouver en état de lui faire payer cher son audace.

Les deux détachements se séparèrent, s'avançant dans des directions opposées. Une dernière fois encore, les soldats de Reno en s'éloignant virent le chapeau du général s'agiter en l'air au bout de sa main et entendirent les joyeuses acclamations de ses soldats qui saluaient son prochain triomphe. Puis ils le perdirent de vue et s'avancèrent en suivant toujours la trace des Indiens jusqu'au gué où ceux-ci avaient eux-mêmes passé la rivière. C'était à une lieue au-dessus du village. Arrivé sur l'autre bord, Reno se mit à descendre la vallée en se dirigeant droit sur l'ennemi. Dans les premiers instants, il ne rencontra pas d'obstacle, mais bientôt il se vit en face d'une telle quantité d'Indiens qu'il lui fut impossible de continuer son mouvement en avant. Il fallut penser à la retraite et se mettre en devoir de l'opérer tout de suite si l'on voulait gagner à temps la rivière et n'être pas coupé de la réserve.

Le feu des Indiens devenait de plus en plus meurtrier, et leur nombre croissait dans une proportion extraordinaire. Horriblement poursuivi et se débattant contre la nuée de Peaux-Rouges attachés à ses flancs, comme un taureau contre un essain de mouches, Reno atteignit enfin le gué et le fit passer en colonne longue et étroite à ses soldats, de plus en plus décimés par le tir impitoyable des ennemis. Le capitaine Benteen, qui commandait la réserve, accourut immédiatement et protégea par son attitude virile la retraite de ses malheureux compagnons d'armes. On gagna tant bien que mal les hauteurs voisines et l'on s'y établit comme on put avec la multitude de blessés qu'on traînait à sa suite. Déjà on parlait de se remettre en marche et d'aller au secours de Custer, lorsque de nouvelles bandes d'Indiens, débor-

chant de toutes parts et fondant sur eux à grands cris, les obligèrent de ne plus penser à autre chose qu'à leur propre défense.

On parvint à les repousser pour le moment, mais on s'aperçut bientôt qu'on était dominé par d'autres collines plus élevées, où l'ennemi venait de s'établir et d'où il rouvrait sur les malheureux vaincus un feu plongeant des plus meurtriers. La nuit, qui tomba bientôt, vint mettre un terme provisoire à cette lutte funeste et les angoisses de l'attente succédèrent pour les assiégés aux souffrances du combat. Ils ne savaient ce qu'était devenu leur général; puis la fureur avec laquelle ils venaient d'être attaqués par les Indiens, l'incroyable multitude de ces derniers et enfin le manque total de nouvelles entretenaient parmi eux les plus sinistres prévisions.

La nuit s'écoula longue et douloureuse pour les assiégés, qui la passèrent sur le qui-vive, au milieu des gémissements de leurs nombreux blessés et surveillés de loin par la flamme des campements Indiens. Quand le jour se leva, leur triste position leur apparut pour la première fois dans toute son horreur : ils étaient 400 à peine, et toutes les collines à l'entour étaient noires d'Indiens. Au premier coup d'œil, ils jugèrent qu'ils avaient sur les bras 3,000 à 4,000 ennemis ! Sur la hauteur stérile où l'on était réfugié, le manque d'eau se faisait cruellement sentir; les chevaux tombaient d'épuisement et de lassitude, les blessés se lamentaient, et lorsque dès l'heure de midi le soleil commença à darder ses rayons presque verticaux, ce fut un vrai désastre. Sous le feu des Indiens, les soldats se mirent à faire la chaîne depuis la hauteur jusqu'à la rivière : un ravin de faible profondeur les abritait tant bien que mal pour cette périlleuse entreprise. Le reste de cette journée se passa dans une tranquillité relative, mais le lendemain, dès la matinée, les Peaux-Rouges recommencèrent l'attaque. On se fusilla pendant plusieurs heures avec une rage sans pareille, et des deux côtés les pertes étaient sensibles; mais la grande supériorité numérique des Indiens allait sans doute faire pencher bientôt la balance, lorsque, à leur grande surprise, Reno et les siens aperçurent un mouvement extraordinaire qui se produisait parmi eux. Leur feu se ralentissait; bientôt il s'éteignit tout à fait; ils s'éloignaient en bon ordre dans la direction de l'ouest. Ce fut pour les malheureux assiégés le signal d'une délivrance prochaine. En effet, quelques heures après, ils serraient les mains aux soldats de Gibbon et de Terry.

Informés par leurs éclaireurs, les Indiens n'avaient pas voulu attendre toute l'armée américaine et étaient partis, *emportant leur village* comme s'exprime le rapport du général en chef. Reno et les siens étaient sauvés : mais 40 hommes morts et 51 blessés attestaient l'opiniâtreté de leur dernier combat. Si Terry était arrivé vingt-quatre heures plus tard, sans doute il ne fût resté personne de toute cette vaillante petite phalange.

La destinée de Custer avait été moins heureuse. On se mit à suivre les traces du malheureux général à partir de l'endroit où, prenant congé de Reno, il avait descendu la vallée dans l'intention de prendre de flanc le grand village indien de la rive opposée. Cette « trace, dit le rapport du général Terry, suit pendant une space » d'environ trois milles les hauteurs de la rive droite, puis elle » s'infléchit et descend vers la rivière, qu'elle quitte brusquement » comme après une tentative infructueuse de passage. Elle revient » ensuite vers les hauteurs, tourne sur elle-même, puis s'arrête » enfin. Sur tout son parcours, elle est jonchée de cadavres d'offi- » ciers et de soldats, ainsi que de chevaux. Ici, on les voit semés » de droite et de gauche ; là, entassés en un monceau, comme si » par moments il y avait eu une halte. » Ces sinistres indications suffirent pour donner une idée de la lutte suprême que dut livrer le *général aux longs cheveux*, comme l'appelaient les Indiens. Après avoir en vain tenté le passage de la rivière, qui fut empêché par l'assaut des multitudes indiennes, Custer, ne pouvant tenir tête au nombre, avait essayé de regagner les hauteurs, mais les ennemis qu'il traînait après lui ne lui en avaient pas laissé le temps et, après des combats désespérés, il était tombé enfin avec ses malheureux compagnons. Le brave chef était couché, en effet, à l'extrémité de la trace, sur le dernier monceau de cadavres. A côté de lui gisait son frère, Thomas Custer, et le fils de celui-ci, jeune homme de 19 ans qui avait absolument voulu suivre le général à la guerre. Plus loin, un autre frère de Custer et son beau-frère étaient étendus côte à côte, avec le correspondant du *New-York Herald*, le joyeux Kellogg. Les corps de tous ces braves étaient horriblement mutilés, et il ne fut pas possible d'écarter cette idée affreuse que plus d'un vivait encore lorsqu'on le traitait d'une manière si cruelle. A l'un, les *squaws* indiennes avaient découpé des lanières de peau dans la figure ; à l'autre, elles avaient écrasé le crâne à coups de marteaux de pierre ; plusieurs avaient le nez ou les oreilles coupés; un autre avait eu les jambes

broyées à coups de pistolet. Au milieu de ces scènes d'horreur, un spectacle étrange vint frapper de stupéfaction les yeux des soldats américains. Un cadavre avait échappé à l'affront de ces mutilations infâmes : c'était celui du capitaine irlandais Keogh, étendu à peu de distance de celui de Custer. Un scapulaire, suspendu au cou du capitaine, s'échappait par sa tunique entr'ouverte et retombait sur ses épaules : on voyait que la main avide du pillard qui fouillait ce cadavre s'était arrêtée soudain en rencontrant ce signe sacré et que l'image de la Vierge Marie avait servi de bouclier, jusque dans la mort, à la dépouille du noble soldat (1).

En continuant d'explorer le champ de bataille et ses abords, on se convainquit bientôt des circonstances qui avaient amené la défaite et le massacre de l'armée américaine. Les nombreuses traces du campement indien, disséminées sur une étendue de plus d'une lieue, ne permettaient pas de porter à moins de 5,000 ou 6,000 le nombre de ceux qui accompagnaient Sitting Bull, ce qui donnait un chiffre de 2,000 guerriers environ. Les Peaux-Rouges étaient donc assez nombreux pour tenir tête à Custer et à Reno à la fois, et c'est ce qu'ils avaient fait d'abord : mais, lorsque Custer eût été égorgé avec toute sa troupe, la cohue des vainqueurs s'était précipitée tout entière sur le malheureux Reno, et c'est alors que ce dernier avait eu à soutenir ce siége en règle qui ne fut levé que par l'arrivée de Terry et de Gibbon. Le témoignage de Sitting Bull, en confirmant cet exposé général, vient compléter ici le tableau que j'ai esquissé d'après les sources américaines. Voici comment le célèbre chef racontait au Père Génin la bataille du Little-Big-Horn :

« Plusieurs semaines avant la bataille, nous savions que les soldats allaient venir nous attaquer ; *cependant nous ne tenions pas à combattre tant que nous pouvions faire autrement.* Nous rétrogradâmes donc vers les collines pendant assez longtemps, toujours poursuivis par l'armée, en violation directe du traité de 1868,

(1) Ce fait est attesté par tous les journaux, notamment par le *New-York Herald* du 13 juillet 1876, qui l'emprunte aux notes d'un officier de l'armée de Gibbon. Le brave capitaine Keogh avait servi dans l'armée de Pie IX, en 1859 et 1860. Pendant la guerre de sécession, il était venu s'enrôler dans les troupes des États du Nord. — Custer, de son côté, n'aurait été que dépouillé, mais non mutilé. Quant à Kellogg, le *New-York Herald* (10 juillet 1876) affirme que son cadavre fut retrouvé intact également, et qu'il avait été épargné des Indiens parce que ceux-ci respectaient en lui le correspondant d'un journal qui avait toujours plaidé en leur faveur la cause de la justice, etc. *Risum teneatis !*

dont l'article I met la paix sous la protection de la bonne foi américaine. Enfin, nous résolûmes de camper au milieu du désert et de nous confier à la volonté de Dieu, le priant en même temps de nous sauver des mains de nos ennemis, qui, sans provocation, venaient nous attaquer de nouveau et menaçaient de nous exterminer entièrement. Pendant trois jours, nos éclaireurs observèrent la marche de Custer contre notre campement. Je me hâtai d'envoyer les femmes et les enfants dans des lieux de sûreté parmi les terres basses. Pendant ce temps, les jeunes gens mettaient le feu aux loges et plaçaient, devant toutes celles qui occupaient le front de notre campement des mannequins habillés en hommes. Puis, me portant à la tête de mes braves, en arrière des collines que nous occupions, j'attendis l'ouverture des hostilités. Tout marcha au gré de nos désirs. Fidèles à tous leurs antécédents, les soldats américains tuèrent le parlementaire que je leur avais envoyé pour leur demander la paix, puis ils ouvrirent un feu d'enfer contre mon campement vide et contre les mannequins placés devant nos loges. C'est alors que, les prenant à revers, je tombai sur eux avec mes forces et je les détruisis en peu de temps (1). »

Il n'y a pas un trait, dans ce récit, qui ne soit à la honte des Américains et à l'honneur du chef sauvage. Celui-ci, jusqu'au dernier moment, a évité de recourir aux armes ; il s'est enfoncé dans le désert avec les siens, il ne s'est décidé à combattre qu'en présence de l'acharnement avec lequel les Américains voulaient une lutte sanglante. Mais, une fois qu'il en est venu là, il déploie dans les préparatifs du combat autant de prudence et d'habileté qu'ils y montrent de témérité et d'ineptie. Il se fait instruire de toutes leurs manœuvres, il leur dérobe toutes les siennes, il assure, en cas de défaite, la retraite des êtres chéris qu'il a avec lui ; enfin, combinant tout l'art du stratégiste avec toutes les ruses du chasseur, il donne le change sur ses forces, jette l'ennemi dans une fausse sécurité, prépare derrière l'épaisse fumée de son camp, un mouvement décisif, tombe enfin comme un éclair sur les Américains et les anéantit ! Et lorsque l'arrivée de forces supérieures vient lui rappeler qu'il ne doit pas s'attarder à épuiser sa victoire, alors

(1) Voir la lettre du Père Génin dans le *Freemans Journal* du 14 septembre 1878. La verbeuse relation dans laquelle un correspondant du *New-York Herald* (du 16 novembre 1877) raconte, d'après Sitting Bull, la bataille en question est loin de présenter le même intérêt que celle du missionnaire.

il sait s'arracher au plaisir d'achever la destruction des vaincus et il disparaît au loin dans le désert, laissant l'ennemi plongé dans la consternation et dans la stupeur! N'est-il pas vrai de dire que toutes les ressources et tout le génie de la civilisation semblaient aux ordres de ce sauvage, tandis que l'armée américaine avait apporté dans ce combat toute l'ignorance et toute la maladresse d'un peuple barbare? Rien donc ne manquait à la victoire de Sitting Bull, ni à l'humiliation de la grande république.

Ce ne fut, d'un bout du continent américain à l'autre, qu'un long cri d'indignation et de douleur lorsque le télégraphe apporta les premières nouvelles du massacre du Little-Big-Horn. Il y avait longtemps qu'une tache de ce genre n'avait souillé le pavillon étoilé de l'Union, et les Yankees n'étaient plus habitués à considérer les Peaux-Rouges comme autre chose qu'un gibier humain, incapable, quelque fût son nombre, de tenir un seul instant devant une poignée de soldats. Et voilà que ces misérables sauvages venaient d'exterminer un des plus beaux régiments des États-Unis, un corps superbe, commandé par le sympathique et brillant Custer, par un des héros de la guerre de sécession.

Pauvre Custer! On ne se consolait pas de sa perte, et pendant que le *New-York Herald* ouvrait une souscription pour lui ériger une statue (1), pendant que son éloge funèbre faisait le tour de toute la presse américaine, les imaginations exaltées, qui ne pouvaient se faire à l'idée d'un véritable échec subi par la grande république, se mettaient en quête d'une cause acceptable à laquelle on pût attribuer le désastre. L'orgueil américain protestait contre les événements; la patrie ne pouvait avoir failli! Que restait-il donc à supposer? Oui, c'était la trahison seule qui pouvait expliquer une catastrophe aussi humiliante et qu'aucun bon patriote ne pouvait imaginer autrement. Pour qu'un général américain et ses soldats puissent périr dans des conditions pareilles, il fallait qu'il y eût eu un traître dans leurs rangs et qu'il eussent été livrés! Tel fut le thème qui fut bientôt développé un peu partout. Quant à la per-

(1) Il paraît que le projet d'un *monument Custer* a échoué, bien que le *Herald* se soit battu les flancs pour en montrer l'urgence, la haute utilité, voire même la nécessité. Le même journal en fait son deuil dans son numéro du 28 septembre 1877 : « La mode, dit-il pour se consoler, n'est pas aux statues; ensuite, il y a tant de grands hommes et si peu de bons sculpteurs. » Je ne partage pas l'avis du *Herald* : à mon sens, s'il y a peu de bons sculpteurs, il y a encore beaucoup moins de grands hommes, et jamais la manie des statues ne fut aussi grande que de nos jours.

sonne du traître, on la trouvait où l'on voulait : affaire d'antipathies politiques ou locales. Le général Crook fut particulièrement désigné aux vindictes populaires : tout l'ensemble de ses opérations attestait une impéritie sans exemple ou une lâcheté sans nom ; il ne méritait d'autre sobriquet que celui de *général-femme*, sous lequel, à ce qu'on prétendait, les Corbeaux le désignaient depuis l'écha uffourée du Rosebud; bref, il fallait le faire passer devant une cour martiale ! D'autres rejetèrent toute la responsabilité du désastre sur le brave colonel Reno, qui avait si largement payé de sa personne et qui avait failli devenir victime des fautes commises par son chef. Avec un sans-gêne et une impertinence dont on ne trouve d'exemple qu'en Amérique, on déclara tout simplement que Reno avait désobéi aux ordres du général Terry, dans la reconnaissance qu'il avait faite quelques jours avant la bataille de Little-Big-Horn, et que c'était sa faute si le malheureux Custer était venu donner à l'improviste sur le campement indien où il avait péri ! Et, comme pour trahir par l'intempérance même des accusations le besoin où l'on était de trouver un coupable, on l'accusait même d'avoir rebroussé chemin dans l'attaque du village indien, au lieu de pousser droit devant lui pour aller faire sa jonction avec Custer ! De pareilles absurdités étaient débitées avec le plus grand sérieux du monde ; bien plus : le *New-York Herald* se faisait adresser, sous ce titre à sensation : *Une voix de la tombe* (A voice from the tumb) des lettres supposées écrites par un officier de l'armée de Custer avant le désastre et qui avaient pour but de contribuer à cette indigne mystification.

Grant lui-même ne fut pas épargné. Les journaux démocrates se firent un cruel plaisir de rappeler, à cette occasion, diverses particularités où l'honneur du président avait reçu des éclaboussures, et, par une série de déductions ingénieuses, parvinrent à établir que la responsabilité du désastre remontait directement jusqu'à lui. Custer, dit entre autres le *St-Johns Telegraph*, avait eu son franc parler dans l'affaire Belknap. Interrogé par une commission d'enquête, il avait fait des révélations compromettantes pour le président lui-même. Pour le punir, celui-ci le priva du commandement en chef de l'armée dirigée contre les Indiens et le mit sous les ordres de Terry. Jamais, ajoute le *Boston Herald*, le plus brave général de notre armée, celui qui avait la plus grande expérience des guerres indiennes, ne se serait laissé tomber

dans le piége où il a péri, s'il était resté en possession du commandement supérieur. » En effet, depuis le jour de cet affront immérité, Custer ne cherchait plus que la mort, s'il faut en croire le *Post*, un autre journal de Boston. « Tout le monde, écrivait ce journal, se rallie à l'opinion qu'en privant Custer du rang où l'avaient placé d'éminents services pendant la guerre civile, le président non-seulement a outragé toute l'armée, mais a blessé mortellement l'âme fière et généreuse de ce vaillant soldat, qu'il a ainsi réduit au désespoir. » Le *Chicago Courier* ne se contentait pas de ces accusations générales; il ajoutait tout crûment : « Les morts ne parlent plus. Custer désormais ne pourra plus révéler les malversations du secrétariat de la guerre. Grant s'est débarrassé de lui en l'envoyant dans l'Orient, et les Sioux lui ont fermé la boucle (1). » Ainsi se formait peu à peu la légende de Custer; ainsi les vivants étaient appelés tour à tour à payer pour lui et à lui faire un auréole aux dépens de leur propre réputation.

En réalité, le vrai coupable, s'il y en avait un, c'était lui-même. On ne peut que le féliciter de la fin tragique qu'il rencontra dans cette fatale expédition : c'est à elle seule qu'il doit d'avoir conservé sa renommée, de l'avoir même vue grandir à la suite de l'événement. S'il avait survécu, rien n'aurait pu le dérober aux colères et aux invectives du public, et il faut avouer que les clameurs contre lui auraient été moins injustes que celles qui poursuivirent Reno. Custer était tombé victime de sa propre témérité. Le général en chef lui eût-il même, comme le prétend contre toute vraisemblance le *New-York Herald*, laissé toute sa liberté d'action à l'endroit des sauvages qu'il rencontrerait, encore était-il tenu de ne faire de cette liberté qu'un usage raisonnable, puisqu'il en avait la responsabilité entière. Il était impardonnable surtout de ne pas s'être rendu un compte exact des forces de l'ennemi avant de l'attaquer. Un simple coup d'œil l'aurait convaincu de l'énorme disproportion de leurs armées et de la nécessité d'attendre les renforts que Terry lui avait promis pour le lendemain. Et supposé qu'il voulût absolument attaquer, ne commettait-il pas encore une grave imprudence en coupant en deux son armée déjà si faible et avec laquelle il ne pouvait espérer

(1) « Dead men tell no tales. Custer will make no further revelations of crookedness in the War Office. Grant sent him West and the Sioux have effectually closed his mouth. »

un succès qu'en l'opposant compacte et entière aux bandes dispersées des sauvages? Mais Custer ne fit aucune de ces réflexions salutaires : habitué à chasser devant lui, comme un vil bétail, les familles inoffensives des Indiens désarmés, il les attaqua, cette fois encore, avec la même confiance aveugle ; enivré par l'odeur de la poudre et craignant de voir lui échapper la proie longtemps convoitée, il se jeta sur elle sans calculer et tomba grossièrement dans le piége de Sitting Bull, où il trouva la défaite et la mort !

Les sauvages cependant triomphaient, et l'humiliation éprouvée par les Américains n'était pas exempte d'inquiétudes. La victoire de Sitting Bull, en exaltant le patriotisme de tous les Indiens sans distinction, n'aurait-elle pas pour résultat de faire prendre les armes à beaucoup de tribus qui, jusqu'alors, avaient dévoré silencieusement leur rancune, mais dont on n'ignorait pas les vieilles colères et les griefs toujours nouveaux ? La Confédération indienne, ce rêve dont Sitting Bull n'avait pu réaliser qu'une faible partie, n'allait-elle pas se former spontanément autour de lui sous l'impression de ce fait d'armes éclatant, bien propre à entraîner les esprits mobiles et inflammables des Peaux-Rouges? Et que deviendrait la tranquillité des frontières pendant de longues années, si le redoutable chef pouvait grouper autour de lui toutes les forces de son peuple? Déjà une agitation extraordinaire commençait à régner dans plusieurs *Réservations;* on constatait des allées et venues suspectes, des départs mystérieux, des négociations de tout genre avec des Sioux qui n'étaient évidemment que des émissaires du *Taureau-Assis*. Des troupes de renfort envoyées vers la fin de juin à Terry avaient été accueillies dans la vallée du Yellowstone par les insultes des rôdeurs indiens ; bien plus: les *Serpents* et les *Corbeaux*, qui servaient comme éclaireurs dans l'armée américaine, s'étaient retirés en grand nombre, en émettant des appréciations injurieuses sur le compte des généraux. Ne fallait-il pas craindre que, d'un jour à l'autre, ils n'oubliassent leur vieille haine contre les Sioux, pour s'allier avec eux contre les ennemis blancs ? Certes, la situation était loin d'être rassurante et si, après la bataille du Little-Big-Horn, Sitting Bull avait pu une dernière fois rassembler pour un suprême effort toutes les tribus indiennes, peut-être lui aurait-il été donné de conjurer les destins en forçant les États-Unis à négocier avec lui pour éviter la honte et les frais d'une guerre en règle. Mais l'heure de la race indienne avait sonné et ses yeux

restèrent fermés à l'évidence du dernier moyen de salut qui lui était offert. Les sauvages ne savent ni se réunir pour former une armée puissante sous l'autorité d'un chef exercé, ni même établir une certaine harmonie entre les efforts qui furent tentés sur divers points, en vue de secouer le joug oppressif du *Grand-Père*. Cela était inévitable. Il est dans la destinée du Peau Rouge-d'expirer dans les ténèbres. Les États-Unis eurent le temps de se remettre de leur première émotion et de recommencer la lutte dans des conditions nouvelles.

VIII

L'exode des Sioux.

Sitting Bull ne se faisait pas d'illusion sur le résultat définitif de la lutte. La victoire qu'il avait remportée le 25 juin ne l'avait pas enivré et la joie d'un triomphe inaccoutumé n'avait pas altéré la justesse de son coup d'œil. Il restait fidèle à lui-même en continuant de ne rien attendre du succès d'une bataille. Il n'avait pris les armes qu'à contre-cœur et parce qu'il fallait bien se défendre contre d'implacables ennemis, mais ce n'est pas sur les armes qu'il comptait pour sauver son peuple. Tout au plus se prenait-il à espérer que les difficultés de toute espèce que les États-Unis rencontraient dans cette guerre et les échecs qu'il leur faisait subir contribueraient à les dégoûter plus tôt des hostilités et les amèneraient à traiter avec lui. Mais, en même temps, il prévoyait une prochaine rentrée en campagne, et il ne doutait pas qu'après le désastre de Custer on ne redoublât d'efforts pour l'écraser. Il était donc urgent de conjurer ces nouveaux dangers. Mais que faire avec cette horde de misérables proscrits, traqués comme des loups par l'armée des États-Unis et destinés à périr inévitablement de famine et de misère ou à tomber sous les coups de l'armée américaine? Sitting Bull eut une inspiration. La frontière britannique n'était pas éloignée; trente lieues à peine la séparaient du champ de bataille du Little-Big-Horn ; si on parvenait à la gagner avant que les généraux de l'Union eussent de nouveau serré les mailles de leur filet, on était sauvé ! Il est vrai qu'une pareille entreprise offrait des dangers et des vicissitudes sans nombre. Les Indiens se trouvaient enfermés, en ce moment, dans l'immense demi-cercle que le Missouri avec l'Yellowstone décrit au milieu de ce désert

et dont la convexité, tournée vers le nord, creusait une large et profonde limite entre eux et les pays du *Dominion*. Ces grands cours d'eau étaient dominés par les Américains, qui y avaient élevé des forts en plusieurs endroits et dont les bateaux sillonnaient les deux vallées. Il fallait donc, dans le cas où l'on ne serait pas cerné par l'ennemi avant d'atteindre le cours du Missouri, passer celui-ci en quelque sorte sous le feu des Américains, avec tous les bagages d'un peuple qui émigre tout entier, et sans aucune de ces ressources par lesquelles, en pareil cas, le génie de l'Européen supplée à la nature.

Le chef indien ne paraît pas avoir reculé devant toutes ces difficultés. Soit qu'il eût arrêté un plan immédiatement après la bataille de Little-Big-Horn, soit que, pendant les premiers temps il ait éprouvé quelque hésitation sur le parti à prendre, toujours est-il qu'au lieu de continuer à s'enfoncer dans le Far-West, où il aurait bientôt rencontré les établissements des blancs dans les Montagnes-Rocheuses, il fait volte face, se rejette dans la direction de l'est et, quittant le Little-Big-Horn, s'avance sur le Rosebud et la *Tongue River* (Rivière à Langue), avec l'intention évidente de s'échapper par le nord.

C'était là ce que craignaient surtout les généraux américains. Une fois réfugié sur le territoire britannique, Sitting Bull non-seulement se dérobait à toutes les poursuites, mais devenait plus redoutable à l'armée américaine que s'il se présentait devant elle les armes à la main. Campé de l'autre côté de la frontière, aussi près que possible de la patrie qu'il abandonnait, il pouvait fomenter impunément parmi tous les Indiens des alentours ces séditions et ces révoltes dont la répression était si difficile. Il fallait donc à tout prix lui fermer le chemin de la frontière, l'enfoncer dans le circuit du Missouri et du Yellowstone et l'y exterminer, ou tout au moins, le contraindre à déposer les armes. Tel fut le plan auquel s'arrêtèrent les généraux américains.

Malheureusement, on avait laissé un temps précieux s'écouler dans l'inaction et lorsqu'on se remit à la poursuite de Sitting Bull, celui-ci avait une avance considérable. Il est vrai qu'il avait fallu attendre les renforts qu'on avait envoyés au général Terry et qu'un bateau lui amena par l'Yellowstone à son quartier général. Avec ces renforts, les forces réunies de Terry et de Crook s'élevaient à 3,650 hommes. On se fera une idée du manque de ressources des États-Unis pour une guerre de ce genre lorsqu'on saura que

le général Sheridan, pour porter à ce faible chiffre l'armée d'expédition, avait été obligé, selon ses propres expressions, « de dégarnir tous les postes de la frontière depuis le Manitoba jusqu'au Texas ». C'étaient d'ailleurs des renforts de médiocre qualité qu'on envoyait aux deux généraux, s'il en faut croire un témoin qui les a accompagnés dans leur voyage et qui n'a pas été édifié de leur tenue. Ces apprentis cavaliers, nous dit le correspondant du *New-York Herald*, maniaient un cheval pour la première fois de leur vie ; aussi fallait-il les voir dégringoler à chaque instant de leur monture! Plusieurs d'entre eux se cassèrent les jambes. De pareils soldats, ajoute-t-il, son t *plus dangereux que les Indiens*. Quant au service de l'intendance, il était détestable : on nourrissait les soldats de porc, viande échauffante et malsaine, et, dans un pays presque impraticable, on traînait tout l'attirail de guerre dans de grands chariots fort gênants au lieu d'employer des mules. Pour comble de malheur, une terrible sécheresse survint, les eaux baissèrent d'une manière effrayante, et les bateaux qui accompagnaient l'armée, menacés d'échouer, furent obligés de retourner jusqu'à Bismark, presque sous le feu de divers partis indiens qui rôdaient dans ces parages. Telle était la chaleur, que les herbes des prairies prirent feu spontanément, et sans de fortes pluies qui vinrent bien à propos arrêter cet embrasement du désert, l'armée n'aurait pas même pu continuer sa marche (1).

Pendant que le général Terry, ainsi renforcé, quittait le 8 août son quartier général, où il était rentré après le massacre de Custer, et remontait le cours du Rosebud, Crook, de son côté, s'était mis en marche le 5 de ce mois et descendait la même rivière pour faire sa jonction avec Terry. On espérait retrouver les Indiens sur les bords de cette rivière, ou, tout au moins, s'ils en étaient déjà partis, poursuivre en commun leurs traces, les rejoindre par une marche, rapide et les tailler en pièces. La jonction se fit, en effet, vers le milieu du mois d'août. Depuis plusieurs jours, Crook tenait une trace qui attestait d'une manière évidente la direction prise par les Sioux vers l'est, du côté de la *Powder River* (Rivière à Poudre). Il n'y avait plus de doute possible sur les intentions de Sitting Bull. Aussitôt le général Miles fut envoyé

(1) Selon une correspondance adressée de Philadelphie au *Times*, le 12 août 1876, l'incendie aurait été allumé par les Indiens poursuivis. Les autres journaux s'accordent à présenter la chose comme un de ces événements assez fréquents dans le désert, et leur version me paraît beaucoup plus vraisemblable.

en avant avec le 5e régiment d'infanterie dans le but de s'opposer au passage du Yellowstone que les Indiens, à ce qu'on supposait, tenteraient probablement entre la Tongue River et la Powder River. Mais Miles ne rencontra pas d'ennemis, et Terry, qui suivait toujours la piste de Sitting Bull, finit par s'apercevoir qu'elle se divisait en deux : l'une prenant la direction du nord avec l'intention évidente de gagner la frontière, l'autre continuant du côté du Petit-Missouri.

Pendant plusieurs jours encore, on les poursuivit dans l'espoir de les atteindre bientôt, car les traces semblaient attester un passage assez récent. On s'aperçut trop tard qu'on avait été gagné de vitesse par les Indiens et que ceux-ci en se séparant étaient parvenus à dérouter leurs ennemis. Sitting Bull, avec les plus fidèles des siens, avait passé l'Yellowstone et gagné ensuite les bords du Missouri, qu'il avait passé à son tour à peu près vers l'embouchure du Milk River, d'où il avait atteint la frontière britannique. Les journaux américains ont donné peu de détails sur les circonstances dans lesquelles ce passage a eu lieu et sur la manière dont les Indiens sont parvenus à échapper aux poursuites. Quoi qu'il en soit, le fait était constant : toute la stratégie américaine s'était trouvée en défaut devant l'habileté de Sitting Bull, et l'heureux chef avait su faire transporter son armée de l'autre côté du fleuve, malgré toutes les périlleuses difficultés que présentait cette entreprise. C'était une nouvelle défaite à enregistrer pour les États-Unis dans cette campagne désastreuse ! Il fallut regagner les quartiers d'hiver, au milieu des insultes et des huées de tous les Indiens, même de ceux qui, comme les Corbeaux, avaient au commencement de la campagne servi dans l'armée américaine. Ces sauvages avaient appris à professer pour les soldats blancs le mépris le plus profond ; depuis la bataille du Rosebud et surtout depuis celle du Little-Big-Horn, ils désertaient par bandes, et les offres de retour qu'on leur fit plusieurs fois furent accueillies avec un dédain non dissimulé. Accablées par les hontes de toute cette expédition, les troupes rentrèrent dans leurs campements au milieu d'un temps affreux, qui augmentait encore leur prostration : elles étaient dénuées de vivres; plusieurs soldats tuèrent leurs chevaux pour les manger ; beaucoup d'entre eux n'avaient plus que des haillons sur le corps (1).

(1) Tous ces faits sont empruntés à une longue correspondance adressée au *New-York Herald* et reproduite par ce journal dans son numéro du 2 octobre 1876.

Voilà comment le général Crook regagnait son commandement militaire du Nebraska ! Une légère consolation était réservée à ses soldats, après tant de souffrances et d'affronts. Le colonel Mills, qui avait été envoyé en avant dans la direction des Collines-Noires, en vue de trouver quelques vivres pour l'armée affamée, tomba, dans la matinée du 8 septembre, avec 150 hommes, sur un village indien. A l'abri d'un épais brouillard qui le dérobait aux ennemis sans défiance, il fit tous ses préparatifs d'attaque et se jeta avec les siens sur le poste ennemi. Il s'ensuivit une lutte acharnée, qui se prolongea pendant plusieurs heures, avec les péripéties les plus dramatiques, et dans laquelle les soldats américains finirent par avoir le dessus. Les Indiens, qui ne s'attendaient pas à cette attaque et qui se voyaient embarrassés de leurs femmes et de leurs enfants, se réfugièrent, avec leurs familles, dans un ravin profond et escarpé, au milieu des collines, dont les guerriers défendirent l'entrée avec un courage héroïque. Une nouvelle lutte commença : il fallut faire un siége en règle de ce ravin, où les soldats n'osaient pas entrer, car une fusillade des mieux nourries et des plus habiles renversait dans le défilé les plus intrépides. Le sol fut conquis pied à pied et à force de retours offensifs ; les Indiens, cernés et dominés de toutes parts, ne se rendaient pas, et ce fut seulement lorsqu'il n'en resta plus qu'une poignée que les vainqueurs purent pénétrer dans le ravin et s'emparer d'eux. Alors on fut témoin de scènes déplorables : les balles américaines avaient tout exterminé ; les femmes et les enfants gisaient pêle-mêle avec les guerriers; on voyait des mères qui râlaient encore pendant que leurs bras convulsifs serraient les petits cadavres de leurs enfants fusillés. Tout avait péri, à l'exception de vingt et un captifs, parmi lesquels il ne restait que trois hommes dont l'un agonisait. Les interprètes reconnurent en lui le célèbre *Cheval Américain* (1) (American Horse), dont plus d'une tribu connaissait les exploits. « Il gisait au fond du ravin, à demi-soulevé, dans les bras de deux femmes. Sa face cuivrée avait cette contraction rigide qui atteste de cruelles souffrances, mais aucun de ses muscles ne bougeait. Ses paupières étaient closes, et il n'y avait plus un signe de vie sur ses traits. Les entrailles s'échappaient par sa blessure; le docteur Mac-Gilly Cuddy épuisa vaine-

(1) Ce chef ne doit pas être confondu avec un autre du même nom, qui demeure dans l'agence du *Nuage-Rouge* (Red Cloud). La victime du combat que je raconte était connue aussi sous l'appellation du *Bouclier de Fer*.

ment toutes les ressources de son art pour les replacer. On apprit au *Cheval Américain* qu'il allait mourir. Il ne répondit rien. Jamais un sculpteur ne trouvera un groupe plus tragique et plus douloureux que celui de ce vieux chef sauvage et de ces deux femmes (1). »

Outre une grande abondance de vivres qui furent pour les soldats le plus heureux résultat de cette petite victoire, on retrouva dans le village indien beaucoup de trophées de la victoire sur Custer, notamment l'étendard de son régiment et une multitude de selles de cavalerie.

Ce fut une révélation pour l'armée. Il fut manifeste que les Indiens poursuivis s'étaient partagés en plusieurs bandes, soit pour échapper plus facilement en multipliant leurs traces, soit parce qu'ils n'étaient pas d'accord sur la continuation de la campagne. Toujours est-il que Sitting Bull n'avait amené au delà de la frontière qu'une partie des vainqueurs de Little-Big-Horn, et que les autres, se dispersant en petites bandes sur le désert, s'évertuaient à tromper la surveillance des agents et à rentrer dans les Réservations. Cette tactique indienne était adroite et difficile à déjouer. Comment les agents auraient-ils pu, en ce moment de perturbation générale, contrôler les entrées et les sorties? Comment surtout aurait-il été possible de reconnaître ceux qui avaient pris part à la campagne et de sévir contre eux? Il fallait, au contraire, d'après les termes des traités, leur fournir des vivres, et ici encore une fois, la flagrante ineptie qui avait présidé à l'établissement des Réservations se montrait dans son plein jour.

Mais l'impéritie et l'aveuglement des sauvages venait au secours de l'ineptie des Américains. Les Indiens défaisaient de leurs propres mains l'œuvre savante de leur chef.

Le plan de Sitting Bull avait échoué au lendemain de son triomphe le plus signalé : l'unité indienne se disloquait de plus en plus; ce peuple n'avait pas conscience de ses propres besoins et était incapable de l'effort que lui demandait son dernier héros. Au moment où la campagne de 1876 se terminait, à la honte et au

(1) Le même correspondant ajoute : « One of the most disgusting and horrible spectacles Y ever beheld was the ghastly group of dead lying in the ravine after its surrender. General Crooks scovits had used the knives upon the head of each corpse, and the skulls were bare where the scalps had been savagely torn away; and the clothing of the dead squaws was so disarranged as to indecently expose their mangled forms. *My faith in the superiority of white humanity recei ved a terrible chock.* »

détriment des Etats-Unis, les vainqueurs étaient en réalité plus désorganisés qu'avant la lutte. Les multitudes que le Taureau-Assis avait réunies sous sa bannière et avec lesquelles il avait remporté la victoire de Little-Big-Horn s'étaient de nouveau dispersées. Une partie seulement avait uni ses destinées à celles de son chef et l'avait suivi au delà de la frontière britannique ; une autre cherchait à rentrer furtivement dans les Réservations pour y passer l'hiver et échapper à la famine ; une dernière enfin, ne sachant se décider à prendre une résolution catégorique, traînait son existence proscrite et vagabonde parmi les sables et les rochers du désert. Les propres parents de Sitting Bull n'avaient pas tous suivi ses destinées. Au mois de janvier 1878, un missionnaire catholique qui traversait le Dacotah rencontra un parti de Sioux qui venait de franchir le Missouri, poursuivi par les troupes américaines. Parmi eux se trouvait la sœur de Sitting Bull, avec sa tante, son beau-frère et ses cousins. Cette sœur, qui était une forte jeune femme, tenait dans ses bras son premier né, auquel elle avait donné le jour dans les circonstances les plus dramatiques. Elle fuyait à cheval avec les gens de sa tribu ; les soldats de Mills leur avaient donné la chasse pendant toute la journée. Le soir, ayant quelque avance, ils s'arrêtèrent pour faire respirer leurs montures, mais sans descendre à terre : ce fut pendant cette halte anxieuse et rapide que Winonah fut saisie tout d'un coup des douleurs de l'enfantement et qu'elle mit au monde ce fils de la douleur et de l'exil (1).

Cependant, malgré ce déplorable éparpillement de leurs forces, les Indiens n'étaient ni domptés ni vaincus: insaisissables chaque fois qu'on voulait les arrêter, ils reparaissaient aussitôt qu'on cessait de les poursuivre et la population des frontières, dispersée et sans défense, se voyait en quelque sorte à leur merci, car le gouvernement n'avait pas d'armée pour la défendre. Cette situation, toujours misérable, venait de se compliquer encore depuis que Sitting Bull avait franchi la frontière, au delà de laquelle on ne pouvait plus le poursuivre et où il pouvait se préparer impunément pour des attaques nouvelles. A l'abri de l'hospitalité britannique, il pouvait entretenir des relations suivies avec les Indiens des Etats-Unis, nouer des alliances et des traités, nourrir tous les mécontentements, fomenter les révoltes, susciter, une nouvelle

(1) *Freeman's Journal* de New-York, 14 septembre 1878 (Lettre du Père Génin.)

guerre aux Américains, sans avoir besoin de s'exposer ni même de tirer l'épée. On connaissait la haine implacable qu'il professait envers les Yankees et les ressources nombreuses de son esprit.

Devenu, pour tous les Indiens, une espèce de héros national et admiré, il était pour eux ce que serait l'étincelle pour la poudre. Son voisinage causait de cruelles inquiétudes aux Américains de la frontière septentrionale. Une pareille situation ne pouvait se prolonger sans danger et sans honte pour l'Union : il fallait absolument en sortir.

Le premier expédient imaginé par le gouvernement américain atteste que les derniers événements n'avaient rien appris aux politiciens de Washington et trahit une singulière indigence d'imagination de la part de ses inventeurs. Ce fut, encore une fois, à l'éternelle et odieuse mesure de la transplantation qu'on eut recours : triste et vaine ressource d'un gouvernement sans énergie civilisatrice, qui recule les difficultés au lieu de les résoudre. On résolut donc de ramasser, autant que possible, tout ce qu'il y avait encore de Sioux libres dans le désert américain et de les réunir dans une agence facile à surveiller, à proximité des forts et des garnisons américaines, où le gouvernement les aurait sous la main et pourrait avoir l'œil sur toutes leurs allures.

Mais, comme l'iniquité enfante l'iniquité, il se trouva qu'il fallut faire supporter tout le poids de ces vexations à ceux des sauvages qui avaient gardé les relations les plus pacifiques avec les blancs, tandis que les irréconciliables qui n'avaient point passé la frontière continuaient de sillonner le pays et de narger la colère du gouvernement et de son armée.

Il y avait dans de voisinage des Collines-Noires deux agences indiennes : celle du Nuage-Rouge et celle de la Queue-Mouchetée, pouvant contenir ensemble 13,000 âmes, et qui, depuis quelques années, avaient été déplacées quatre ou cinq fois, parce que tous les postes qu'ils avaient occupés avaient tenté successivement la cupidité des blancs, à qui il avait fallu les livrer. Ces pauvres gens, qui n'avaient pas pris les armes contre l'Amérique pendant la dernière campagne, malgré les excitations incessantes de Sitting Bull, auraient pu attendre, de la part du gouvernement, une meilleure récompense de leur fidélité. Dans les derniers jours de septembre 1877, les chefs de ces tribus furent appelés à Washington pour y entendre les propositions du Grand-Père relatives à un nouveau déplacement. On eut soin de leur présenter, avec tous

les ménagements possibles, la sentence qu'on avait déjà rendue contre eux et qu'on chercha à déguiser sous la forme d'une offre bienveillante. « C'était leur bien qu'on avait en vue! Pour pouvoir leur fournir tous les secours stipulés dans les traités, il fallait qu'on pût les trouver à proximité du Missouri, qui était le grand chemin des blancs; le ravitaillement était, de la sorte, beaucoup plus facile. Ils n'avaient d'ailleurs qu'à exposer leurs besoins : le Grand-Père voulait les satisfaire autant que cela lui était possible et leur montrer qu'il était leur ami. »

Les malheureux avaient, depuis longtemps, appris à estimer de tels propos à leur juste valeur; ils ne se firent pas un instant illusion. Une nouvelle fois, on les chassait des terres qu'on leur avait solennellement garanties sous la foi des serments; après les avoir laissé maltraiter sans pitié par la tourbe des gens de la frontière, on les traînait aujourd'hui à travers tout le Dacotah, à la recherche d'une prison! Que pouvaient-ils répondre à ces témoignages dérisoires de la loyauté du Grand-Père? ils laissèrent parler leur indignation et leur douleur : c'était tout ce qui leur restait. La lecture de leurs entretiens avec la commission indienne, rend mélancolique, dit à ce sujet le *New-York Herald*, qui les a reproduits intégralement et avec beaucoup d'impartialité; j'ajouterai qu'elle révolte la conscience de tout homme honnête.

C'est le 28 septembre qu'eut lieu à Washington la première entrevue des Indiens avec la délégation indienne. Celle-ci était composée du président Hayes, du secrétaire de l'intérieur Schurz, de plusieurs autres ministres, du commissaire des affaires indiennes et du général Crook. Je résume rapidement ces tristes débats : on y admirera, du côté des Indiens, une éloquence singulière et originale, jointe à une véritable grandeur de sentiments et à une étonnante rectitude d'appréciation. Quant à savoir de quel côté se trouve la justice et à qui revient le beau rôle dans ces conférences, le lecteur en jugera par le résumé suivant, fait avec toute l'exactitude et toute la fidélité possibles:

Spotted-Tail (la Queue-Tachetée) parle le premier. Il laisse entendre qu'il a été trompé par les blancs, et qu'il ne savait ce qu'il faisait en signant le dernier traité. « Vos gens viennent percer des routes chez nous et chasser notre gibier : c'est ainsi qu'ils nous appauvrissent et qu'ils nous font mourir de faim. Nous voulons rester dans le pays où nous sommes nés et que nous aimons;

laissez-nous y. » Selon l'usage indien, beaucoup de chefs sauvages viennent confirmer ces paroles du premier orateur en les répétant à peu près textuellement.

Red-Cloud (le Nuage-Rouge) se plaint qu'on ait déplacé son agence deux fois en quatre ans, sans lui demander son consentement. « Que nous donnerez-vous en échange des Collines-Noires? Depuis longtemps je sais que les blancs sont des vauriens : je ne dis pas ceux que voici, mais ceux qui viennent dans mon pays. Quant à mes besoins, il me faut trois espèces de chariots, comme j'en vois parmi vous. Il me faut des charrues et des machines à faucher; il me faut du bétail pour chaque année. Il me faut aussi deux moulins, l'un pour scier du bois et l'autre pour moudre du grain. Je connais bien mon pays; c'est une terre excellente. Jetez-y un grain et il grandira bientôt, et il deviendra plus haut que moi. C'est une bonne terre. Il me faut une bonne maison d'école, où mes enfants puissent apprendre à lire et à écrire. *Les prêtres catholiques sont bons; il m'en faut un.* Je ne veux pas aller sur le Missouri. *Il y a trop de whiskey par là; si j'y vais je serai réduit à rien* (1). »

Sharp-Noose (Nez-Pointu) appartient à la malheureuse nation de Arrapahoes. Il dépeint en quelques paroles d'une simplicité touchante l'état misérable des siens. Lui aussi a besoin d'instruments de labour et d'écoles. Il voudrait que sa tribu fût réunie à celle des Shoshonas, pour que les deux n'en formassent plus qu'une seule, car ils sont devenus trop misérables. « Ma tribu est pauvre ; ayez pitié d'elle... Autrefois nous étions une nation puissante, mais maintenant nous nous éteignons. » Ce pauvre homme, en finissant son discours, offre au président une pipe et une blague à tabac en peau de buffle, ornée de perles.

Lorsque les chefs indiens eurent exhalé leurs plaintes, le général Crook prit la parole en s'adressant au président, auquel il recommanda ces tribus fidèles et pacifiques. Après cet échantillon de stratégie diplomatique, M. Hayes parla à son tour. C'était le moment critique. Il fallait maintenir les résolutions du gouvernement, malgré toutes les réclamations des sauvages, et leur persuader même qu'on n'avait en vue que leur bien. M. Hayes se tira d'affaire comme il put et non sans habileté. Il protesta tout

(1) The catholic priests are good; I want one of them... « I do not want to gota the Missouri river ; there is too much whiskey there; if I go there I will come to nothing at all. » (*New-York Herald* du 29 septembre 1877).

d'abord de son zèle et de son dévouement aux intérêts des Indiens; il chercha ensuite à leur faire comprendre qu'il connaissait ces intérêts mieux qu'eux-mêmes. « Vous vous plaignez de ce que nous vous faisons venir jusqu'au Missouri pour recevoir vos provisions. Mais nous ne pourrions pas vous les porter autre part. Au surplus, vous ne resterez là que l'hiver. Quand le beau temps reviendra, vous choisirez dans le pays tel territoire qu'il vous plaira, et vous vous y établirez. Alors nous vous fournirons tout ce qu'il vous faudra : instruments, grains, bestiaux, etc. Vous aurez aussi des écoles. En définitive, vous ne pouvez continuer de mener la vie de chasseurs. Autrement, vous ne parviendriez pas à vous maintenir contre l'invasion toujours croissante des blancs qui arrivent de tous côtés; vous péririez étouffés. Croyez-moi, je suis votre ami et je veux votre bien. »

Sur ces paroles du président, la séance fut levée, et on laissa deux jours de réflexion aux Indiens pour concerter leur réponse définitive. Les malheureux persistèrent dans leur attitude avec la tragique obstination des gens qui ne peuvent pas se résoudre à leur destinée et qui ne voient pas que la résignation serait encore le meilleur calcul. Ce n'est pas qu'ils y apportassent de la mauvaise volonté : si le sacrifice ne leur eût pas semblé au-dessus de leurs forces, ils l'auraient accepté cette fois comme les précédentes. Mais ils pensaient sans doute à leurs femmes et à leurs enfants, et ce souvenir leur donnait de la force pour résister aux séductions des promesses américaines, aux paroles caressantes des *langues fourchues*. On est attendri en les voyant, dans la matinée du 1er octobre, arriver à la conférence habillés à l'américaine pour montrer leur désir de se civiliser et leur sincère bienveillance à l'égard des blancs. Spotted-Tail prit encore une fois la parole et confirma ce qu'il avait dit dans la séance précédente, sur l'attachement qu'il portait à son pays et la volonté des siens de ne pas le quitter. Il ajouta que, pour se conformer aux intentions des blancs, il y avait choisi un endroit où l'on pourrait établir une agence et distribuer les provisions qu'on devait à sa tribu. « Oui, continua-t-il, nous voulons ressembler aux blancs et vivre comme eux. Vous avez dit que c'était votre désir, et c'est pour cela que nous sommes venus aujourd'hui portant le costume de votre peuple. » Après ces déclarations, Spotted-Tail recommença l'énumération de ce qu'il lui fallait pour vivre avec sa tribu; il n'oublia pas les paletots bien chauds pour l'hiver et des *vêtements*

comme vous autres. Il lui fallait aussi des gens pour apprendre l'anglais à ses Indiens ; *il lui fallait surtout des prêtres catholiques, de ceux qui portent des robes-noires* (1). Enfin, par une précaution trop justifiée, mais flétrissante pour les Américains, le sauvage exigeait que le contrat fût écrit et qu'il contînt exactement toutes les stipulations, afin que, plus tard, il n'y eût pas de difficultés sur sa teneur. Il ignorait ce que valent, aux yeux d'un gouvernement du XIXe siècle, ces conventions violées avant que l'encre avec laquelle elles sont écrites ait eu le temps de sécher!

Red-Cloud tint le même langage. Il protesta qu'il ne voulait pas quitter son pays, auquel son peuple était attaché, et il désigna l'endroit où il voulait voir établir son agence. Quant à aller sur le Missouri ni lui, ni les siens n'y consentaient. Comme Spotted-Tail il exposa ensuite les besoins de sa nation ; comme lui, il réclama énergiquement, outre les vivres et les habits, des écoles et des missionnaires. *Nous désirons avoir un prêtre catholique et des religieuses, pour vivre parmi nous et pour nous instruire.* Le langage du Peau-Rouge était fier et dédaigneux. Il rappela aux blancs qu'en formulant toutes ces demandes, il ne sollicitait pas une aumône, mais réclamait ce qui lui était dû : Vous savez bien vous-mêmes, continua-t-il, que la moitié de nos territoires ne nous sont pas encore payés. Un navrant tableau de la misère de sa tribu terminait ces interpellations pathétiques : *Si vous étiez dans notre pays et si vous regardiez mon peuple, l'eau (les larmes) vous viendrait dans les yeux* (2).

M. Hayes fit une seconde édition de son discours diplomatique : il fallait tâcher de contenter les Indiens au plus bas prix possible. Il allégua d'abord l'impossibilité de rien changer aux plans élaborés par le gouvernement, maintenant que l'hiver s'avançait et qu'on n'aurait plus le temps de préparer un autre emplacement. Il fallait donc bien que les Indiens acceptassent l'arrangement qui leur était proposé, sauf à pouvoir, dès le retour du printemps, aller s'établir où ils le jugeraient bon. Glissant rapidement sur le côté pénible de cette déclaration pour s'arrêter avec complaisance sur l'espoir qu'il faisait ainsi miroiter à leurs yeux,

(1) (« We want to have catholic priests, those who weare black dresses, to teach us. » *New-York Herald* du 2 septembre 1877.)

(2) They would like to have a catholic priest and nuns to live among them and teach them... « If you were in our country and looked at our people, the water would come into your eyes. (*Id.*) »

M. Hayes passa ensuite à la partie la plus agréable de son discours, à la promesse des subsides de toute espèce aux pauvres affamés. Tout ce qu'ils demandaient en fait de vivres, d'habillements et d'outils leur serait livré par le ministère. Les sauvages écoutaient avec trop de plaisir ces flatteuses assurances pour s'apercevoir qu'on omettait perfidement de répondre à une de leurs demandes les plus précises et les plus énergiques : celle d'obtenir des *Robes-Noires*. Des paroles d'une bienveillance paternelle achevèrent d'éblouir les Indiens : « Vous êtes très-bien dans vos habits de blancs, leur dit gracieusement le *Grand-Père ;* je suis fort content de cela ; je suis heureux de vous avoir vus à Washington. »

Les Indiens se retirèrent mystifiés et charmés, échangeant des poignées de main et des sourires avec l'aimable escamoteur qui leur refusait à peu près tout. Hélas ! ils ne devaient que trop tôt ouvrir les yeux, et s'apercevoir qu'on s'était une nouvelle fois joué de leur simplicité. Bientôt les commissaires du gouvernement apparurent parmi eux et leur signifièrent l'ordre du départ. Ils ne voulaient pas s'en aller : ils pleuraient, ils embrassaient les poteaux de leurs pauvres *wigwams*. « C'était, dit un témoin oculaire, un Américain, c'était une chose barbare et inhumaine de les forcer à entreprendre ce voyage à cette saison de l'année. » Ils se mirent en route par un temps froid et neigeux, sans préparatifs, sans habillements ; les couvertures qu'on leur destinait étaient restées sur le Missouri ! On avait apporté des vivres pour dix-huit jours et la misérable expédition en dura quarante-cinq ! De pauvres vieilles femmes, des enfants affamés et à demi-gelés durent faire à pied les 300 milles qui les séparaient du Missouri, au milieu de toutes les intempéries d'une saison avancée et d'un climat rude : il y eut des bourrasque et des tourbillons de neige qui faillirent enterrer ces misérables débris de la race indienne. Enfin on arriva au Missouri, où la mort qui les avait épargnés pendant le voyage, eut beau jeu avec ces corps épuisés de fatigue et de privations : la nation fut cruellement décimée. Les Indiens supportèrent tout avec le courage stoïque de leur race. Pas une plainte ne sortit de leurs lèvres. Dédaignant les récriminations stériles, ils attendaient avec une confiance intrépide le retour du printemps, où le Grand-Père avait promis de leur préparer le séjour qu'ils réclamaient. Spotted-Tail se contenta de cette triste et sévère parole adressée à l'un des commissaires : *Vous nous avez demandé, dans le temps de nous déplacer une fois encore,*

promettant qu'après cela vous nous laisseriez en repos pour toujours, et depuis lors vous nous avez déplacés six fois. « Le printemps, si impatiemment attendu par la pauvre nation en exil revint sans leur apporter la délivrance. Les promesses solennelles du *Grand-Père* étaient violées de nouveau et, comme les Hébreux près des fleuves de Babylonie, les Peaux-Rouges se consumèrent de regrets et de chagrin sur les bords du Missouri. Je n'apprécie pas ces actes du gouvernement américain, je les raconte : ils se passent au XIXe siècle et la nation qui en est responsable est considérée comme une des plus civilisées du monde (1) !

Les hommes de Washington étaient débarrassés d'un grand souci. Le transfert des agences de Red-Cloud et Spotted-Tail sur le Missouri les rassurait à l'endroit des manœuvres de Sitting Bull auprès de ces deux peuplades. Mais cette mesure était loin de suffire à calmer toutes les inquiétudes, et la noire silhouette du redoutable chef, se redressant au delà de la frontière offusquait cruellement les yeux des Américains. Ce qui le rendait si terrible, ce n'était pas seulement l'impuissance où l'on était de conjurer une brusque et sanglante incursion qu'il lui plairait de tenter un beau jour : c'étaient aussi les continuelles négociations auprès des tribus frémissantes du Montana, du Wyoming, du Dacotah, de l'Idaho et de tout le Far-West. On n'avait que trop de preuves des intrigues auxquelles il se livrait dans ce sens et de la réalité des craintes qu'on nourrissait. Je regrette profondément de n'avoir pas sous la main autre chose que des conjectures de journaux à ce sujet : il y aurait sans doute un grand intérêt à pouvoir étudier, dans des documents sûrs, le travail diplomatique et la préoccupation incessante du Taureau-Assis. Quel jour de pareils documents jetteraient sur son caractère et sur son talent! Quoi qu'il en soit, c'est cette main ténébreuse que les Yankees effrayés retrouvaient au fond de tous les complots et de toutes les intrigues, c'est à ces doigts insaisissables qu'en aboutissaient tous les fils, et de terribles explosions venaient faire comprendre de temps en temps, aux plus

(1) Toute l'histoire de cette transplantation est empruntée au récit du lieutenant Lee, qui était l'agent des Indiens de Spotted Tail et qui a vu de ses yeux ce qu'il raconte avec une généreuse indignation. Le récit du lieutenant Lee a paru dans le *Omaha Herald* du 1er août 1878 et dans le *Freeman's Journal* du 17 août 1878. Le général Crook n'est pas moins sévère que le lieutenant Lee. (*Freem. Journ.* du 10 août 1878.)

optimistes, la gravité de ce travail souterrain. Les bornes de cette étude ne me permettent pas de raconter dans tous leurs détails ces événements quotidiens, et l'insuffiance des matériaux ne me permettrait pas, d'ailleurs, d'en faire un récit complet. Je me contenterai donc de l'épisode le plus remarquable de cette suite de conflits et de soulèvements.

Au mois de juin 1877, la tribu des *Nez-Percés* s'était soulevée à son tour. Cette petite peuplade, campée dans les solitudes qui séparent l'Orégon du territoire d'Idaho, rôdait d'ordinaire dans la vallée de Snake River (Rivière aux Serpents) et de ses nombreux affluents, dont le principal est la Rivière au Saumon. Là s'étend une vaste plaine inculte, la Cama's Prairie, limitée à l'est par cette dernière rivière et par les montagnes dont elle longe la base, à l'ouest par la Rivière aux Serpents, qui fait la frontière entre l'Idaho et l'Orégon, au nord et au sud par les établissements des blancs, de jour en jour plus nombreux, qui semblent cerner ce désert de toutes parts en le rétrécissant par une marche continuelle de la circonférence au centre. Les griefs des *Nez-Percés* étaient les mêmes que ceux des Sioux : et s'ils n'avaient pas pris les armes avec Sitting Bull en 1876, c'est une preuve de plus de cette fatale infirmité que nous avons reconnue dans la race indienne et qui est la meilleure complice de ses exterminateurs. Au demeurant, cette peuplade, petite par le nombre, avait été placée pendant longtemps sous l'influence des missions catholiques des Montagnes Rocheuses. Beaucoup de *Nez-Percés* avaient reçu le baptême de la main du Père Desmet et de ses compagnons, et bien que toute la tribu ne semble pas avoir été convertie, elle était déjà comme transformée moralement. L'ombre du christianisme est semblable à saint Pierre : elle guérit les nations sur lesquelles elle passe. Mais au moment où les *Nez-Percés* allaient entrer à la suite des *Têtes-Plates* et des *Pends-d'Oreille*, leurs voisins, dans la grande famille catholique, le *Peace-Policy* avait éclaté et était descendu sur cette peuplade comme une sentence de mort. Et en même temps qu'on leur prenait la paix, on leur arrachait le sol qu'ils habitaient, on cherchait à les introduire, de gré ou de force, dans une réservation, pendant qu'ils abandonnaient aux blancs le reste du pays. Ils ne voulaient pas se soumettre à cette indignité nouvelle. Ils entendaient continuer à vivre en chasseurs dans le pays qui était à eux et ne pas se laisser parquer comme des

bestiaux dans une de ces prisons affreuses où les blancs avaient fait périr tant de leurs frères. La conférence qu'on eut avec eux, en 1876, pour les décider à la cession de leur territoire, ne put donc aboutir. Ici, comme dans toutes les entrevues entre les Indiens et les Américains, ce furent les sauvages qui parlèrent le langage de l'honneur et de la justice. Rien de fier et de magnanime comme le discours de leur chef Joseph. Il règne je ne sais quelle sombre majesté dans les paroles de cet enfant de la solitude vierge aux nouveaux venus qui outragent son peuple.

« Le Créateur a fait la terre sans limite et sans bornes pour » servir d'habitation à tous les hommes : laissez-la telle. Cette » terre est ma mère; je suis fait d'elle; j'ai grandi sur son sein; » j'y étais avant vous avec mes frères. Ma mère et ma nourricière » est bien trop chère à mon cœur pour que je la vende. J'y vivrai » comme j'y ai vécu. Ce n'est pas une faveur que je vous demande, » c'est mon droit. La vallée de Wallowa nous appartient. Je veux » être paisible, et *souffrir le mal plutôt que de le commettre.* » Les hommes de mon peuple vous ont fait amitié quand vous êtes » venus ici, mais vous avez méprisé cette amitié. L'été passé, un » blanc a tué injustement l'un des nôtres. Mon cœur est devenu » malade, car rien ne nous rendra le mort. Mon cœur a été » plongé dans les ténèbres. J'ai vu que tous les colons blancs ont » pris parti pour le meurtrier. Je leur ai dit qu'il n'existait pas » de loi en faveur des assassins. Cependant, je n'ai pas voulu tirer » vengeance du crime. Mais la voix du sang évoquera les ancêtres : » ils viendront protester contre vous (1). »

Ainsi parlait ce sauvage dans la simplicité de son cœur. Joseph se trompait : il y avait des lois en faveur des assassins, car le blanc qui avait tué l'Indien fut acquitté (2) et l'on annonça une exécution militaire contre la tribu qui ne voulait pas céder son terrain. Les cendres du P. Desmet durent tressaillir dans la tombe aux cris de désespoir que poussèrent alors ses malheureux enfants. Mais l'Indien n'est pas fait pour supporter avec résignation ce qu'il peut empêcher par son courage. La mesure était comble : les *Nez-Percés* coururent aux armes, décidés à vendre chèrement les tombeaux de leurs pères. Dès les premiers jours de

(1) *New-York Herald* du 2 juillet 1877.

(2) Je rapporte ce fait sous la responsabilité du *Feeman's Journal* du 27 octobre 1877, qui flétrit avec indignation la conduite des blancs et du gouvernement envers les Indiens.

leur entrée en campagne, vingt-neuf blancs périssaient sous leurs coups, victimes de la politique inhumaine et insensée du gouvernement américain. C'est à six milles seulement de Lewistone que le massacre eut lieu : aussi la terreur fut-elle au comble dans cette ville, et dans tous les postes blancs des environs. La faible garnison, sous les ordres du général Howard, attendait, il est vrai, des secours de tous les forts voisins, mais le total des troupes qu'on pouvait concentrer de la sorte ne devait pas s'élever à plus de 800 hommes. Ce chiffre, insuffisant pour tenir tête aux Indiens en rase campagne, devenait dérisoire s'il s'agissait de protéger contre eux toute la population blanche disséminée dans cette vaste région. Les bourgeois prirent alors les armes et se joignirent aux soldats; 200 hommes sortirent de Mount Idaho pour mettre les Indiens à la raison. Mais dès la première rencontre ils furent battus et mis en fuite, laissant sur le champ de bataille leur capitaine et plusieurs hommes. Aussitôt des cris d'alarme retentirent dans le pays. On savait que la tribu des *Nez-Percés* était peu nombreuse et qu'elle ne pourrait qu'avec les plus grands efforts mettre en campagne au plus 200 guerriers, mais il fallait craindre que leur premier succès ne mît les armes aux mains de tous les sauvages des Montagnes-Rocheuses et qu'alors on ne se trouvât, avec une poignée d'hommes, en face de 1,500 à 2,000 sauvages résolus aux dernières extrêmités. Cette crainte ne se réalisa pas : les populations catholiques des *Têtes-Plates*, des *Cœurs-d'Alène* et des *Spokanes* rendant aux États-Unis le bien pour le mal, ne se joignirent pas à leurs ennemis et conjurèrent par là de terribles désastres.

Réduite à ses propres forces dans la lutte avec les colons américains, la petite tribu des *Nez-Percés* fit des prodiges. Il semble que, pour la dernière fois, la race indienne, sur le point de disparaître, ait voulu faire rougir les Américains, en déployant ses meilleures facultés, qui auraient pu être si utilement et si brillamment employées au service de la civilisation. Joseph, le chef qui partageait avec *l'Oiseau-Blanc* l'autorité de la tribu, est un vrai type de Siou. Tandis que Sitting Bull, plein de ruses sauvages et d'implacables rancunes, ne demande à la civilisation que des armes pour la combattre, et nous apparaît comme l'expression la plus vraie et la plus complète du monde sauvage, le chef *Joseph*, comme l'appelent les Américains, nous offre le type de l'Indien régénéré et ennobli par le christianisme. Chrétien, comme son nom l'indique,

et ignorant ces haines atroces qui donnent à la figure de Sitting Bull une expression si caractéristique de sauvagerie, Joseph a su inspirer de l'admiration et de la sympathie aux Américains eux-mêmes. Grand, bien fait, robuste, avec un large front, des yeux noirs *brillants comme ceux d'un aigle*, de longs cheveux qui retombent jusque sur son cou, une voix des plus musicales, une physionomie dont l'expression ordinairement calme et sereine devient, lorsqu'il s'anime, singulièrement énergique et imposante, tel est, d'après les journaux américains, ce chef de 35 ans qui ne doit son autorité qu'au prestige de la personne, et à qui l'on n'a jamais pu reprocher un acte de cruauté ou d'injustice, même à titre de représailles.

Cependant il y allait de l'honneur de l'armée américaine de ne pas laisser impunie la défaite de la *Cama's Prairie*. Aussitôt qu'il eût reçu les renforts qu'il attendait, le général Howard se dirigea contre l'ennemi. Les Indiens, à tort ou à raison, ne professaient pas une grande estime pour les talents militaires de cet officier, qu'ils appelaient, sans doute à cause de cette manie de propagande religieuse qu'on rencontre si souvent aux États-Unis, le *Chef aux Bibles*. S'il faut en croire le *New-York Hérald*, cette opinion peu flatteuse ne fut que trop justifiée par les opérations maladroites du général. Inférieurs en nombre aux troupes qui les poursuivaient, les *Nez-Percés* ne pouvaient songer sérieusement à les attendre ni à tenter le sort des armes; il fallut fuir. Alors commença, à travers les fleuves, les montagnes et les prairies du désert, une chasse à courre qui eut pour théâtre les deux immenses territoires d'Idaho et de Montana et qui ne se termina qu'aux extrêmes frontières de la république américaine. Munis d'excellents chevaux qu'ils maniaient en cavaliers consommés, les Indiens se sauvèrent dans la direction des Montagnes-Rocheuses. Le général Howard s'aperçut bientôt qu'ils gagnaient de l'avance sur lui. Il se hâta de prévenir le général Gibbon, alors campé au fort Ellis, que les Indiens essayeraient sans doute de forcer le passage des montagnes. Gibbon n'avait que quelques centaines d'hommes d'infanterie, en garnison dans le fort ; il emmena tout ce qu'il put et courut à la rencontre des sauvages. Le 9 août, il les atteignit au défilé de Big-Hole, qui sert de porte à la vallée de la *Racine-Amère*. Un sanglat combat s'engagea. « Cette fois, aurait dit Joseph, nous n'avons pas affaire au *Chef aux Bibles*. » Le général Gibbon fut blessé dans la mêlée et y subit des pertes sensibles :

les Indiens lui passèrent sur le corps et continuèrent leur chemin dans la direction du nord-est.

Les journaux Américains ont voulu faire transformer en victoire l'engagement de Gibbon au *Big-Hole-Pass*, prétendant que s'il avait eu plus de soldats à sa disposition, pas un Indien ne lui aurait échappé. Il est inutile de contredire une affirmation aussi naïve, et ce n'est pas faire tort à la réputation de l'honorable général que de constater l'insuccès de sa tentative. Quoi qu'il en soit, les Indiens, affaiblis mais non découragés, poursuivirent leur chemin, ayant échappé deux fois à l'armée américaine. Cependant leur intention devenait évidente : ils se dirigeaient du côté du nord pour gagner la frontière et pour se réfugier auprès de Sitting Bull sur le territoire britannique. Les États-Unis allaient-ils donner au monde ce risible spectacle d'un puissant peuple qui, aux prises avec une poignée de sauvages, se laisse battre par eux chaque fois qu'il les rencontre, ou les laisse échapper toutes les fois qu'il les poursuit? On pouvait le craindre. Déjà septembre touchait à sa fin et les *Nez-Percés*, après avoir traversé sans encombre la chaîne des Montagnes-Rocheuses dans toute sa largeur, venaient d'atteindre le Missouri, avaient franchi ce grand fleuve et gagnaient rapidement la frontière britannique, dont ils n'étaient plus séparés que par quelques journées de marche. Depuis six semaines, ils avaient fait un itinéraire de 1,500 milles et promené à travers tout le désert les troupes américaines impuissantes et humiliées. Howard, qui continuait à les poursuivre de loin, les voyait sur le point de lui échapper : il ne lui restait plus qu'une chance : c'était de les faire arrêter par le général Miles, qui commandait un corps de troupes dans la vallée du Yellowstone. Le 18 septembre, Miles, ayant reçu les ordres de Howard, quittait ce cours d'eau près du confluent de la Rivière à Langue (Tongue River) et se mettait avec sept compagnies d'infanterie et six de cavalerie à la poursuite des fugitifs. Après une marche ininterrompue de douze jours, il les joignit enfin le 30 septembre, entre le Missouri et son grand affluent septentrional, la Rivière au Lait. Un torrent sauvage, le Snake Creek, en se précipitant vers cette rivière, y avait creusé un ravin profond dans lequel les Indiens étaient campés, au pied des montagnes de la Griffe de l'Ours (Bear Paw Mountains), presque en vue de la frontière britannique. Il s'en était fallu de quarante-huit heures qu'ils e l'eussent mise entre eux et l'armée américaine et achevé ainsi, par une fin digne du commen-

cement; cette étonnante retraite de trois cents à travers l'Amérique. Miles ne leur donna pas le temps de se concerter; leurs chevaux, qui paissaient à quelque distance du camp et qui formaient leur principale ressource, furent enlevés par un coup de main habile; puis, pour mettre le comble au désarroi que cette surprise avait jeté parmi eux, il lança sa cavalerie sur leur camp. Les soldats, arrivés au bord du ravin, mettaient pied à terre et sautaient dans le fond, où ils tombaient au beau milieu des ennemis. La lutte fut acharnée. Les Indiens se remirent promptement de leur surprise et se défendirent avec une bravoure incomparable. De leur côté, stimulés par cette longue poursuite et par le désir de venger l'honneur de l'armée, les soldats américains firent merveille. Miles surtout se prodiguait. « Puissamment assis sur un cheval qu'il accablait du poids de ces deux cents livres, le redoutable guerrier avait l'air d'un Centaure au milieu de la mêlée. Avec ses traits massifs, mais agréables, ses fortes moustaches noires, sa face belliqueuse ombragée d'un vieux chapeau à larges bords rabattus il galopait comme endiablé dans tous les sens, donnant un ordre à ceux-ci encourageant et stimulant ceux-là, entremêlant toutes ses paroles de jurons pittoresques et de mots énergiques qui jetaient comme un reflet de gaieté homérique sur l'horreur du champ de bataille. Pendant toute la journée la lutte continua avec un acharnement égal des deux côtés; elle ne fut interrompue que par la nuit. N'ayant pu emporter le camp d'assaut, les blancs quittèrent le ravin et regagnèrent le plateau, du haut duquel ils cernaient de toutes parts les guerriers indiens. Ils laissaient sur le champ de bataille soixante-neuf hommes tués et blessés, entre autres le major Hales, qui, au fort de l'assaut, était tombé, la gorge traversée par une balle, en proférant encore ce dernier cri : *Charge them, boys!* (Chargez-les, camarades!) La nuit fût âpre et rigoureuse; il faisait un temps neigeux; les blessés américains, abandonnés dans la ravine à la merci des sauvages, eurent à endurer de cruelles souffrances. Ce qui augmentait encore l'horreur de cette situation, c'était la crainte que les Indiens, trop fidèles à l'atroce coutume de leur nation, ne vinssent les scalper et livrer leurs misérables corps à la férocité des *squaws*. Mais, à la joyeuse surprise de tous, cette crainte ne se réalisa pas. Les Indiens, dit un témoin oculaire, démentirent tout ce qu'on racontait d'eux. Leur conduite fut généreuse et magnanime; on voyait que les anciens disciples de la *Robe-Noire* se souvenaient de ses

leçons. Un d'eux, rôdant sur le champ de bataille abandonné, rencontra un de ces infortunés blessés : « Pauvre garçon, s'écria-t-il en mauvais anglais, tu es encore trop jeune pour aller à la guerre. Rassure-toi ; je ne te tuerai pas. » Et en même temps il lui glissa sous la tête une couverture roulée en forme d'oreiller (1).

Le lendemain, au milieu d'une neige épaisse qui tombait depuis le point du jour, la bataille recommença avec le même acharnement. Mais le chef Joseph s'était convaincu de l'inutilité de la résistance : cernés de toutes parts ne pouvant plus ni s'échapper ni anéantir les ennemis, les Indiens n'avaient plus que le choix entre la capitulation ou une extermination totale. Joseph n'hésita pas. Avec la même intrépidité sereine qu'il avait déployée sur le champ de bataille, le héros indien se présenta, comme Vercingétorix, dans le camp de son ennemi pour négocier les clauses d'une capitulation. Il aurait pu résister jusqu'au bout et se faire tuer les armes à la main ; il préféra se sacrifier pour le salut de son peuple. Y a-t-il rien de plus beau que cette abnégation patriotique dans sa simplicité et sa modestie toute chrétiennes ? Miles lui-même était enchanté de voir cesser à ce prix une lutte qui menaçait de se prolonger et qui lui avait déjà coûté soixante-sept soldats. Trois cent cinquante Indiens, parmi lesquels cent soixante guerriers, devinrent ainsi les prisonniers de l'armée américaine. Lorsque le général Howard arriva sur le théâtre du combat, il ne put plus que féliciter son lieutenant de sa brillante victoire. Joseph remit son fusil entre ses mains, avec une noblesse d'attitude qui frappa les soldats victorieux. Quant à *l'Oiseau-Blanc*, qui avait été l'adversaire de la capitulation et qui voulait résister à outrance, il s'était esquivé. Ce léger nuage ne put pas assombrir la joie exubérante de l'armée et du public américains. Un coup d'éclat venait de mettre fin à une guerre qui, depuis quelques mois, avait fait périr près de trois cents blancs et mettait au pouvoir des Etats-Unis ces dangereux rebelles qui allaient grossir les rangs du terrible chef sioux.

Mais, en même temps que ce succès mettait un baume sur les cruelles blessures dont souffrait depuis plus d'un an l'orgueil américain, les circonstances dans lesquelles il avait été remporté ramenaient de nouveau l'attention sur cette sombre figure de

(1) *New-York Herald* du 15 octobre.

Sitting Bull, grandie encore par l'éloignement et par le mystère dans lequel il s'enveloppait. La direction prise par les *Nez-Percés* ne laissait pas douter de leur intention d'aller le rejoindre au delà de la frontière et de l'entente préalable qui devait avoir existé entre eux et lui. Que ne fallait-il pas craindre s'il entretenait des relations du même genre avec les autres tribus et si les soulèvements de ce genre se multipliaient? Ces prévisions inquiétantes donnaient un double intérêt aux efforts que le gouvernement faisait à cette même époque pour déterminer le Taureau-Assis à rentrer aux Etats-Unis et à s'établir dans une réservation. Une commission avait été nommée dans ce but : elle était chargée de porter à Sitting Bull les propositions de paix du Grand-Père et de le ramener, par voie de persuasion, sous l'œil et sous la surveillance des autorités américaines. La commission, partie dans les derniers jours de septembre, s'était vue arrêtée en route, au moment où elle allait atteindre la frontière, parce que le général Terry, qui la commandait, avait dû céder toute son escorte à Miles, qui donnait la chasse aux Nez-Percés ; ce fut seulement après la reddition de ceux-ci que Terry put continuer son chemin. Les autorités britanniques avaient prêté aux Etats-Unis leur entremise officieuse; Terry fut reçu à la frontière avec toute la délicatesse de l'hospitalité anglaise et tous les égards dns au représentant d'une grande nation. A travers la vaste plaine stérile et désolée qui s'étend, de ce côté, entre les Etats-Unis et le *Dominion,* on arriva enfin au fort Walsh, où devait avoir lieu l'entrevue avec les chefs indiens. Ce n'était pas sans peine que Sitting Bull s'était laissé décider à quitter son campement pour venir prêter l'oreille aux paroles des *langues fourchues.* Il avait fallu toutes les instances du major Walsh et tout son désir d'être agréable à ses hôtes pour vaincre ses répugnances. Encore n'avait-il accepté l'entrevue qu'à des conditions humiliantes pour les Américains : les officiers du fort devaient promettre de le défendre contre toute trahison éventuelle. A ce prix, et sans d'ailleurs s'engager à autre chose, il consentait *à parler doucement.*

Négociée sous de tels auspices, la conférence fut ce qu'elle pouvait être. Les chefs indiens observèrent à l'endroit des commissaires une attitude pleine de mépris, comme si, en acceptant de se trouver avec eux, ils n'avaient voulu que trouver une occasion de les insulter. Pendant qu'ils prodiguaient aux officiers anglais les serrements de mains et les paroles amicales, ils n'eurent ni un

regard ni une parole pour les commissaires ; ils ne leur touchèrent pas la main, ils ne les saluèrent même pas. Assis contre le mur, à l'autre bout de la salle, ils fumaient avec rage et se dérobaient presque sous un nuage de tabac, tout en affectant d'ignorer la présence des Américains. Cependant Terry se leva et leur exposa l'objet de sa mission. Il venait leur offrir, de la part du Grand-Père, la réconciliation et le retour dans leur patrie. Ils déposeraient leurs armes et s'établiraient dans une réservation, où on leur fournirait du bétail et tout ce qui est nécessaire à la vie agricole. Ils y mèneraient une vie paisible et tranquille, sous la protection du gouvernement.

Les Indiens écoutèrent avec une impassibilité parfaite ces belles promesses, toujours renouvelées et toujours violées, auxquelles personne d'entre eux ne croyait plus. Une fois seulement, lorsque Terry parla de la bienveillance et de la sincérité du Grand-Père, un amer sourire contracta les traits de Sitting Bull et vint se refléter sur la physionomie de Spotted-Eagle (Aigle-Tacheté) qui était assis à côté de lui. Ils continuaient de fumer. Lorsque Terry eut cessé de parler, Sitting Bull se leva et, sans quitter cette attitude de mépris et d'injurieuse défiance qui semblait convenue entre les chefs, il laissa tomber ces écrasantes paroles :

« Voilà soixante-quatre ans que vous maltraitez mon peuple (1).
» Je ne vous ai pas donné mon pays ; vous me l'avez volé. Vous
» m'avez poursuivi de place en place jusqu'à ce que je me suis
» réfugié chez la *Mère-Blanche*. Maintenant vous venez nous
» raconter des mensonges pour nous faire sortir d'ici, mais nous
» n'avons pas besoin de les écouter. N'en dites pas davantage et
» retournez d'où vous êtes venus. »

Ce fut tout ce qu'on put obtenir des Indiens. Ceux qui parlèrent après Sitting Bull ne firent que développer le même thème et semblèrent rivaliser à qui afficherait le plus de mépris et de défiance. A la solennelle demande de Terry si c'était là leur dernier mot, ils répondirent par un oui énergique et se retirèrent avec les mêmes démonstrations injurieuses, sans serrement de mains et sans paroles d'adieu. Le *Fiasco du Fort Walsh*, comme un journal américain a qualifié cette entrevue, n'aurait pas pu être

(1) Ces paroles sont remarquables : elles montrent que la mémoire du sauvage ne remonte pas au delà d'une génération. Les récits de son père et ses souvenirs personnels constituent toutes ses connaissances historiques.

plus complet (1), et il fallait renoncer à faire revenir le Taureau-Assis de sa détermination. A la face de l'Angleterre et du monde, le dernier représentant libre d'une race agonisante venait de formuler en paroles d'une vérité et d'une énergie terribles le jugement définitif de la conscience et de la justice sur la conduite de la république américaine ; il avait mis ses agents au ban de l'humanité ! La race indienne, dépouillée de tout, emportait dans la tombe le trésor de ses mortels ressentiments et faisait ses adieux à ses bourreaux dans cette scène, qui ne manque pas d'une certaine grandeur : comme le gladiateur antique, elle mourait *avec grâce*, mais à sa manière, et en refusant l'*Ave Cœsar*.

Quel poignant spectacle, cependant, pour tout homme qui a foi dans les hautes destinées du genre humain et dans la mission divine des peuples civilisés, quel poignant spectacle que celui de cette dernière et funeste rencontre des hommes blancs et des hommes rouges ! Civilisateurs du Nouveau-Monde, avant d'en arriver à cette honteuse banqueroute, aviez-vous consciencieusement recherché les vrais moyens de réconcilier vos victimes avec une société qui les fait périr ? N'y avait-il plus de Jésuite aux États-Unis pour se faire, auprès des sauvages, le patron de vos négociateurs, et pour arracher les armes aux mains de vos ennemis ? Sans doute, il y en avait encore et, si après tout ce qui a été dit plus haut, il était encore nécessaire de démontrer l'incurie et la légèreté du gouvernement dans ces négociations, le trait suivant achèverait de les mettre en pleine évidence : Un homme semble avoir hérité, auprès d'un parti des Sioux, du prodigieux ascendant et de l'immense popularité du P. Desmet. C'est le P. Génin, oblat de Marie-Immaculée, cœur dévoré du zèle apostolique, missionnaire infatigable, qui est depuis longtemps l'ami et le familier du désert. Les Sioux ont pour lui une vénération sans bornes, et l'on peut croire que, si l'action de cet homme évangélique n'avait pas été entravée depuis le *Peace Policy* de 1870, la guerre n'aurait peut-être jamais éclaté. Mais le généreux prêtre était depuis longtemps odieux aux politiciens de Washington à cause de la noble franchise de son langage et de la sainte vigueur avec laquelle il flétrissait à chaque occasion les crimes des Américains contre les Peaux-Rouges. Car l'âme ardente du P. Génin haïssait passionnément l'iniquité et la dénonçait avec une opiniâtreté d'autant plus

(1) *Freeman's Journal* du 3 novembre 1877.

grande qu'il la voyait plus impunie. Mais lorsqu'il vit le gouvernement ouvrir des négociations avec Sitting Bull et créer une commission dans ce but, il n'écouta que les inspirations de sa charité et il offrit spontanément ses services pour l'entrevue projetée. Il a déclaré plus tard, que, si l'on avait accepté ses propositions et si on lui eût donné des pouvoirs pour traiter, il se serait engagé d'amener Sitting Bull à un accord. On ne daigna pas même prendre en considération les offres du missionnaire. Bien plus, après l'avoir fait longtemps attendre, on lui signifia à la fin qu'il eût à cesser toutes relations avec les Peaux-Rouges, de ce côté de la frontière ! Les politiciens qui intimaient cet ordre croyaient sans doute être bien insultants en laissant voir à l'homme de Dieu qu'ils le considéraient comme un intrigant et un agitateur; en réalité, ils n'étaient qu'absurdes et ridicules. La postérité répondra par un immense éclat de rire à tous ces déclamateurs sans conscience qui attribuent au clergé catholique l'esprit révolutionnaire, dont eux-mêmes sont possédés. Sitting Bull eut à ce sujet un mot piquant, lorsque au commencement de 1878, le P. Génin, passant la frontière, vint évangéliser les pauvre exilés : « Père, lui dit-il, je dois désormais vous appeler mon frère, puisque je vois que les soldats américains vous craignent autant que moi. » Toute l'injurieuse défiance qu'on affectait à l'endroit du missionnaire n'empêcha d'ailleurs pas celui-ci de remplir son ministère auprès des Sioux. Il les instruisit pendant plusieurs jours, il en baptisa beaucoup, il reçut leurs confidences, il eut des paroles de consolation et d'encouragement pour tous. Sitting Bull surtout se montra plein de respect et d'affection. Après avoir fumé avec lui le calumet de la paix, au milieu de ce cérémonial silencieux et grave que la race indienne affectionne, il remercia Dieu d'avoir ramené le missionnaire au milieu de son peuple, puis il commença le long récit de ses aventures depuis le commencement de la guerre de 1876. J'ai amplement profité de ces souvenirs personnels dans les pages qui précèdent. Il se plaignait beaucoup de la mauvaise foi des Américains, ajoutant que, pour lui, il avait toujours souhaité de vivre en paix, et qu'il n'avait pris les armes que parce qu'il y avait été forcé par une impérieuse nécessité.

« Quand vous retournerez, continua-t-il, ils vous demanderont » sans doute ce que dit Sitting Bull, ce qu'il fait, ce qu'il se propose » de faire. Veuillez leur dire que je n'ai besoin ni de leur or ni de » leur argent, mais que je veux vivre dans mon pays, car là j'ai le

« gibier en abondance, et nous pouvons y vivre si seulement on « nous y laisse tranquille. Ils ne doivent pas craindre que je fasse la « guerre, car je n'ai jamais livré bataille que lorsque je ne pou- « vais pas l'éviter. »

Enfin il protesta de nouveau de ses sentiments religieux, de l'assiduité avec laquelle il disait ses prières du matin et du soir, de son habitude constante de ne rien entreprendre sans prier, de son désir d'être baptisé dans la religion catholique, de son regret que le P. Génin ne pût pas rester auprès de lui pour l'instruire dans la foi, lui et son peuple (1).

Ce sont là les derniers renseignements que je possède sur l'homme étrange et puissant qui, depuis trois années, tient en échec la fière république américaine et dont le seul souvenir la trouble au milieu de tous ses triomphes industriels. Sitting Bull est la plaie purulente qu'elle porte au côté et dont elle ne peut ni cacher la honte ni endormir les âpres douleurs ; c'est l'ulcère hideux qui, sur ce corps vainement fardé et couvert de bijoux, atteste la corruption du sang et donne un démenti cruel aux mensonges de la toilette. L'irréconciliable chef a-t-il dès maintenant fini son rôle ou bien de nouveaux et plus grands malheurs menacent-ils la civilisation américaine, de la part des hommes désespérés qui partagent la destinée et les ressentiments du Taureau Assis ? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Dans tous les cas, le présent est gros d'orages et on ne peut s'empêcher de reconnaître le caractère singulièrement menaçant de la situation actuelle, où la civilisation et la sauvagerie sont en présence, les armes à la main et se guettant l'une l'autre, par-dessus la barrière fictive d'une frontière politique. Bientôt, peut-être, comme deux nuages chargés d'électricité, elles se heurteront une dernière fois et nous entendrons l'écho du tonnerre lointain qui annoncera leur suprême conflit.

CONCLUSION.

Ma tâche s'arrête ici. Les faits qui suivent n'appartiennent pas à l'histoire.

Ils ne sont, au demeurant, que la répétition monotone de ceux dont j'ai essayé de tracer le récit.

(1) *Freeman's Journal* de New-York, 14 septembre 1878.

Ce sont toujours, de la part des Américains, les mêmes empiétements, les mêmes violations des traités jurés, les mêmes outrages à la nature et à l'humanité. De la part des sauvages, ce sont éternellement les mêmes réclamations stériles, les mêmes protestations souvent éloquentes, enfin les mêmes explosions de fureur et de ressentiment. C'étaient hier les Sioux et les Nez-Percés ; ce sont aujourd'hui les Bannocks et les Sheyennes qui se lèvent, les armes à la main et qui viennent, les uns après les autres, tomber expirants au pied de leur gigantesque et impitoyable adversaire. Ce jeu tragique ne peut pas durer longtemps. C'est le dernier sang indien qui coule aujourd'hui sur les champs de bataille du désert. Il ne sera pas renouvelé, car la source en est tarie, et la race rouge disparaîtra de la surface de la terre dans cette série de conflits successifs, sans qu'on puisse fixer le moment précis où elle aura cessé d'exister.

Il y a trente ans que le P. Desmet, dans des lignes prophétiques, annonçait cette extinction prochaine. « On peut dire, écrivait-il en 1850, que, dans le drame si émouvant de l'existence de ces tribus sauvages, on est arrivé à la dernière scène. Avant peu, le rideau tombera sur toutes pour les dérober à jamais à l'œil des vivants ; elles ne subsisteront plus dès lors que dans l'histoire (Lettres Ier, p. 283.)

Les hommes du temps présent resteront-ils sourds aux leçons qui se dégagent de ce douloureux spectacle et ne comprendront-ils rien aux solennels avertissements que leur donnent ces faits contemporains ? Dans la destinée à jamais lamentable de la race rouge, deux enseignements s'imposent à nous avec une évidence irrésistible :

Le premier nous apprend à quel prix un peuple s'élève lentement du dernier degré de la sauvagerie jusqu'aux hauteurs lumineuses de la civilisation ; l'autre nous fait voir quels sont les principes mortels qui empêchent l'éclosion de la vie sociale parmi les nations naissantes et qui, chez les peuples civilisés, en amènent fatalement la décrépitude. Arrivé au terme de ce triste et pénible travail, je ne croirai pas avoir perdu mon temps si j'ai pu contribuer, pour une si faible part que ce soit, à mettre en lumière ce double enseignement, qui peut se formuler en deux lignes : c'est l'Eglise catholique qui crée les civilisations, et c'est le rationalisme qui les détruit.

GODEFROID KURTH.

LE REPOS DOMINICAL

ENVISAGÉ AUX

POINTS DE VUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (1).

Il semble que tout a été dit sur cette grave et capitale question du repos dominical. Que l'on se place au point de vue de la loi religieuse ou au point de vue de la loi naturelle, que l'on écoute les représentants de la foi, les moralistes ou les savants, les hommes qui se préoccupent avant tout du développement des sociétés humaines, du progrès matériel, de la prééminence de l'industrie nationale, ou ceux qui songent uniquement au progrès moral et au salut des âmes; que l'on se rende à la voix de la raison, de la conscience et de la tradition, ou que l'on s'incline devant l'autorité des faits, devant l'expérience des nations les plus actives, les plus prospères et les plus libérales : on se trouve en présence de l'apologie la plus complète, la plus imposante et la plus décisive de l'observation du dimanche.

C'est donc à rechercher et à signaler les moyens pratiques qui permettent de généraliser l'application de ce grand précepte et de le concilier avec toutes les exigences de l'industrie moderne que doit tendre aujourd'hui l'effort de ses défenseurs, bien plus qu'à justifier une fois de plus sur le terrain des principes une obligation si fortement établie.

Cependant les circonstances actuelles, la crise économique intense et prolongée que nous traversons et les grands débats qui ont eu lieu, il y a peu de temps, sur l'observation légale du dimanche, dans une assemblée politique voisine, viennent de mettre en lumière des enseignements tels qu'ils constituent à eux seuls une démonstration nouvelle et plus pressante que jamais de la nécessité du repos dominical.

(1) Ces observations, présentées dans la réunion du Conseil central de l'Association pour l'observation du repos du dimanche, le 13 mars 1879, à Paris, nous ont été communiquées par notre ami, M. L. Lefébure, ancien sous-secrétaire d'Etat aux finances en France.

Cette démonstration a une trop grande importance au point de vue économique et au point de vue social pour n'être pas signalée à l'attention publique, et elle a, ce semble, l'avantage de définir et de caractériser le terrain nouveau sur lequel il serait utile et opportun de porter la discussion. Sans doute, avant d'être une mesure de conservation sociale, d'économie politique ou d'hygiène, le repos du dimanche est un public hommage rendu à Dieu et, comme on l'a si bien dit, une garantie indispensable donnée à la liberté des âmes et à la conscience de tous les chrétiens. Nous n'entendons pas lui ôter ce caractère ; loin de là. Mais s'il s'impose à ce titre au croyant, au chrétien, au moraliste, à quiconque a le respect de Dieu et de l'âme humaine, il n'est pas indifférent de montrer que le repos dominical s'impose aussi par des raisons pressantes, décisives, à l'homme d'Etat, au législateur, à l'économiste. Quand ce sont les faits eux-mêmes qui se chargent de donner cette leçon à une génération qui prétend ne tenir compte que des faits, on serait inexcusable de n'en pas invoquer l'autorité.

Parmi les adversaires de l'observation légale du dimanche, beaucoup affectent encore de considérer cette question comme intéressant exclusivement le domaine religieux; ils s'empressent de montrer, au fond de tout appel qui tend à l'observation du dimanche, les préoccupations d'un clergé effrayé de voir ses temples déserts, prétendant recruter des fidèles par la menace et par sa coercition, prêt à imposer le joug de pratiques religieuses gênantes et à s'emparer peu à peu des consciences, pour mieux asseoir sa domination. Or, il faut se défendre contre cet asservissement de la liberté humaine, il faut repousser l'envahissement de ces prescriptions superstitieuses, incompatibles avec le triomphe de l'esprit moderne et avec les exigences universelles du progrès économique. Arrière ces ministres de religions surannées qui voudraient forcer le peuple à se reposer malgré lui, empêcher l'ouvrier de gagner son pain comme il lui plaît et d'augmenter son bien-être ! arrière ces complices de la paresse, ces sectateurs attardés d'un passé disparu, qui ne savent pas encore que nous sommes dans le siècle de la vapeur et de l'électricité et qui ignorent jusqu'aux rudiments du jeu de la libre concurrence! C'est par de tels arguties que l'observation légale du dimanche est combattue tous les jours et que les populations en sont détournées.

Or, voici que des quatre points cardinaux du monde industriel s'élève tout à coup une plainte universelle : nous sommes perdus,

s'écrie-t-on ! l'excès de la production nous accable ; les marchés sont encombrés, les stocks sans limites, la vente nulle. Bien vite, que l'on se hâte de ralentir le travail ; que l'on mette fin à cette fièvre ; la pléthore est là ; c'est la misère, c'est la ruine ! Et des fabriques se ferment, et les faillites se multiplient, et des meetings industriels se réunissent pour aviser au moyen de ralentir le travail et d'arrêter la machine humaine surmenée et haletante. Ainsi le chemin qu'on prenait pour s'enrichir est celui qui conduit à la ruine, et pour avoir méconnu les lois morales, on a violé du même coup les lois économiques et bouleversé le monde industriel.

Ce n'est pas que ces conséquences d'un travail sans relâche, d'une production exagérée aient échappé aux prévisions clairvoyantes des défenseurs du repos dominical à d'autres époques. Parmi eux, plus d'un a signalé les suites inévitables de l'excès de la production qui devait résulter de l'abus du travail. Mais on se riait de leurs prévisions. On s'imaginait qu'il était impossible de produire trop abondamment et les mêmes politiques et économistes profonds applaudissaient à la spoliation et à la proscription des ordres religieux ce qui devait, assuraient-ils, fournir au travail un surcroît d'activité.

La crise qui sévit si cruellement s'est chargée de répondre à ces vains calculs et l'on ne peut plus aujourd'hui nier les résultats qu'engendre l'abus du travail.

Lorsque le Parlement allemand discutait, au mois d'avril dernier, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures et la proposition relative à l'observation légale du repos du dimanche, la fraction socialiste de l'assemblée a appuyé énergiquement ces propositions et demandé qu'il fût complétement interdit de faire travailler le dimanche les enfants et les femmes dans l'industrie. En formant ces demandes, ce groupe s'est placé sans doute au point de vue de l'humanité, du développement physique et intellectuel de l'enfant, au point de vue du respect dû à la femme et des intérêts de la famille; mais il s'est placé également, et il l'a proclamé bien haut, au point de vue des dangers que fait naître inévitablement l'exagération de la production; aussi n'a-t-il pas manqué de préconiser les avantages du travail intensif sur le travail extensif, appelant de ses vœux une diminution des heures de travail qui, à ses yeux, devait amener logiquement une augmentation des salaires.

On soupçonne aisément que, dans une discussion sur des lois

de cette importance, au sein d'une assemblée qui représente plus de quarante millions d'hommes, tous le saspects sous lesquels peut être envisagée la question du repos dominical ont dû être tour à tour examinés et débattus.

Il est digne de remarque que la motion en elle-même a rencontré l'adhésion de tous les partis et n'a provoqué de divergences que sur son mode d'application.

Le point en litige était de savoir s'il fallait interdire d'une façon absolue, sous peine d'un châtiment légal, l'emploi des ouvriers le dimanche ou décider que nul ne pourrait être contraint à travailler ce jour-là. La proposition avait été faite d'abord par le Dr Lingens, du centre, dans la séance du Reichstag du 6 avril 1878, et elle avait trait aux employés des postes et télégraphes. Elle a été ensuite appuyée par les socialistes. Un orateur a fait remarquer, non sans tristesse, que ce n'était pas une des moindres particularités de ce débat que d'avoir provoqué l'intervention des socialistes, intervention qui n'a pas peu contribué à déterminer l'Allemagne à s'occuper de l'observation légale du dimanche. « Un tel fait, bien que regrettable, a-t-il dit, est heureux néanmoins; car il faut considérer avant tout l'intérêt du peuple, et il n'est pas, pour l'ouvrier, de liberté plus précieuse et plus chère que celle du repos, après un travail rude et pénible de six jours. »

Le cours de la discussion a fait apparaitre successivement, nous venons de le dire, tous les grands intérêts qui plaident en faveur du repos dominical, en indiquant la part qui appartient à chacun d'eux et la satisfaction qu'il leur donne.

Les divers orateurs qui ont pris part aux débats, ont invoqué la religion, l'Église réclamant l'obéissance à la loi divine, la nécessité de l'instruction religieuse et morale, du culte à rendre au Créateur ; la famille, qui demande au repos dominical le développement de toutes les vertus domestiques, l'union des époux, la piété filiale, le charme et la société du foyer ; les associations, les relations sociales qui réclament ce repos pour les plus douces satisfactions de la vie, et le progrès de la culture intellectuelle et artistique; la personnalité humaine, l'individu qui en a besoin pour l'épanouissement de sa santé morale et physique, pour l'accroissement de ses forces, pour les devoirs à remplir envers l'âme et envers le corps; enfin la société en général dont la prospérité et même l'existence sont

liées au respect de la loi morale et à la forte constitution de la famille.

Sur le point particulier qui touche à l'hygiène, à la santé physique et morale, il n'est pas sans intérêt de constater comment la proposition a été défendue par un député qui est en même temps médecin, M. le Dr Lœve :

« J'ai constaté, a-t-il dit, par l'expérience de ma profession, combien est pénible la privation du repos dominical. C'est un des plus lourds sacrifices que nous impose notre vocation. Même à l'époque où, plein de jeunesse et de vigueur, j'avais accepté une très-nombreuse clientèle et où ma sonnette de nuit était souvent mise en mouvement, j'ai toujours regardé ces réveils soudains et ces excursions nocturnes et lointaines en voiture ou en traîneau par la neige comme un moindre sacrifice que la privation du repos dominical. Songez-y donc ! Passer les sept jours entiers de la semaine dans des occupations d'une régularité désespérante, sous le coup de préoccupations constantes, le cerveau absorbé par une série d'idées qui tournent dans un cercle invariable. Cela finit par être accablant pour l'esprit, et si nous souffrons de cette monotonie, que doit-ce être pour l'ouvrier ? Ne doit-elle pas être ressentie comme une tyrannie odieuse, comme une oppression du sort pour cette classe d'hommes bien qu'ils travaillent plus avec leurs muscles qu'avec leur tête ? Certes ils s'en ressentent et les effets en sont déplorables. On ne se préoccupe pas assez de l'influence ainsi exercée sur le cerveau. Ce n'est pas seulement la bonne digestion et la force musculaire qui prolongent la vie humaine, ou mieux encore les plus hautes jouissances de la vie, c'est le cerveau. Or, comment voulez-vous donner à l'ouvrier condamné à un travail incessant la possibilité de cette vivifiante activité cérébrale ? Comment lui permettez-vous de commencer chaque semaine une vie nouvelle ? Comment pourra-t-il rentrer en lui-même pour connaître ses rapports avec Dieu, avec le monde, avec ses semblables ? Comment participe-t-il aux joies de la famille ? Comment arrivera-t-il à poursuivre un autre cours d'idées, à se renouveler, en quelque sorte si vous lui refusez le repos dominical ou si vous ne lui assurez pas la possibilité d'en jouir ? Le priver du repos dominical, c'est lui enlever du même coup les joies de la vie, le bonheur que donne la vigueur de l'âge, c'est le rendre incapable d'en user, puisque l'on aura tué son cerveau et énervé son cœur. »

Il n'est pas non plus inutile de remarque que c'est au sein

d'une assemblée politique, et non pas dans un temple, dans une église que l'on a pris à cœur de signaler le repos du dimanche et les bénédictions divines qu'il porte avec lui comme les gages les plus assurés de la prospérité du travail et de l'industrie.

Un orateur n'a pas hésité à citer cette grande parole de l'historien Macaulay, l'une des gloires de la Grande-Bretagne, déclarant que, d'après lui, la plus grande part des bénédictions qui reposent sur l'industrie anglaise et qui lui ont valu un si prodigieux accroissement, provient du respect sérieux avec lequel le repos du dimanche est observé par cette nation. On aurait pu ajouter à ce témoignage celui de l'un des hommes politiques contemporains les plus populaires de la Grande-Bretagne, M. Bright, qui n'hésite pas à proclamer bien haut que c'est avant tout à cette cause que l'Angleterre doit sa prospérité et ses progrès.

Mais ces débats portent avec eux un enseignement d'une gravité exceptionnelle et dont nous avons hâte de parler.

Ce qu'ils ont, en effet, démontré de la façon la plus saisissante, c'est la facilité avec laquelle se propagent les doctrines antisociales au sein de populations courbées sous le joug d'un travail abrutissant, détournées de toute notion morale, dépourvues de toute éducation religieuse ; ce qu'ils ont révélé, ce sont les sentiments d'aigreur, l'esprit d'antagonisme, de haine qui se développent dans ces mêmes milieux. Et il faut observer, encore un coup, que ce ne sont plus les représentants d'une Église qui parlent, ce sont les membres d'une grande assemblée politique qui discutent au point de vue des intérêts purement sociaux et matériels.

Le cri d'alarme n'a pas été jeté sans raison. C'est à la lumière des faits que l'on a pu constater à quel point les classes privées de tout sérieux enseignement moral, sont devenues aisément la proie des plus folles théories, d'autant plus crédules qu'elles ont perdu la foi, à la merci de tous ceux qui les exploitent, en flattant leurs passions, en leur promettant la réalisation de leurs chimères ou le triomphe de leurs appétits ; et l'explication en est toute naturelle.

La seule chose, en effet, qui élève l'homme au-dessus de l'animal, c'est le privilége de comprendre qu'il a une destinée, c'est de pouvoir se poser le problème de son existence. C'est ainsi qu'il prend dans la création le rang supérieur qui lui est assigné. Or, quand lui est-il donné de s'élever à une pensée morale, de reconnaître, à côté de la misère de sa condition présente, sa grandeur native ; quand lui est-il donné de voir sa raison s'éveiller,

de savoir qu'il a été créé pour un but? Quand cela est-il donné à ces milliers d'êtres qui, condamnés à travailler sans relâche, n'ont pas une heure pour tourner leurs regards en haut, pour pousser un cri vers Dieu, et qui traversent la vie sans même avoir pu et su se poser le problème de leur destinée? Quand donc tous ces êtres peuvent-ils échapper à la servitude du travail, atteindre des idées plus hautes, mettre en jeu les facultés de leur âme, si on leur refuse le jour que Dieu lui-même a assigné à l'humanité pour cette salutaire détente? Abruties et dégradées, les plus nobles natures succombent; elles perdent toute direction d'elles-mêmes, toute vue claire des fins pour lesquelles elles ont été créées. C'est un terrain tout préparé pour le développement de l'esprit d'envie, de haine et d'antagonisme. Et le jour vient bientôt où les sourdes protestations qu'ont fait naître les misères de la vie, l'inégalité *des destinées*, et tant d'attentats contre la dignité morale de l'homme se transforment en revendications violentes et en criminelles entreprises. Le spectacle de si redoutables dangers devait naturellement conduire à scruter une fois de plus les causes qui expliquent l'étrange obstination avec laquelle on les provoque ou on les oublie, en repoussant tous les moyens qui les pourraient conjurer.

En ce qui touche la profanation du dimanche, la discussion qui a eu lieu au Parlement allemand a mis au jour les influences qu'on vient de signaler et les a ramenées à trois causes principales :

Premièrement, la cupidité des patrons qui méconnaissent leur intérêt bien entendu, qui s'obstinent à ne pas voir que le travail associé à un repos périodique serait cent fois plus fructueux; qui, en stimulant la production, en l'exagérant et en ne reculant pas devant l'abus du travail, vont au-devant de perturbations économiques dont ils sont les premières victimes.

En second lieu, la légèreté de l'ouvrier qui se complait à gagner le dimanche matin ce qu'il dépensera le soir ou le lundi pour satisfaire de grossiers appétits, l'orgueilleuse et puérile satisfaction d'afficher une sorte d'indépendance des lois divines, alors qu'il se courbe sous les plus humiliantes servitudes et qu'il prépare, par son exemple, des révoltes inévitables contre son autorité de père de famille dans son propre foyer.

En troisième lieu, l'aveuglement du législateur et de l'homme d'État, qui prétendent n'avoir point à intervenir dans de pareilles

questions, comme si l'autorité publique et les sociétés humaines n'avaient nul intérêt à faire respecter les lois divines qui leur servent de bases! l'aveuglement du législateur, de l'homme d'État, qui se flattent de garantir la liberté du travail quand ils laissent impunément fouler aux pieds la liberté du repos et ruiner la santé physique et morale, les forces vives des populations; l'aveuglement du législateur et de l'homme d'État, qui reculent devant le remède opportun à opposer à la propagation des doctrines subversives et qui, non contents de laisser se développer les ferments d'antagonisme, de haine, vont parfois jusqu'à s'en servir au gré de leurs calculs d'un jour, sauf à appeler ensuite sur ces doctrines — le jour où elles produisent leurs fruits empoisonnés — toutes les rigueurs d'une répression violente et le déchaînement de la force!

Si des débats parlementaires ont jamais eu un épilogue d'une actualité saisissante, d'une logique implacable, ce sont bien ceux de ce même Parlement allemand auxquels nous venons de nous reporter. Cet épilogue, les délibérations sur la loi qui réprime la propagande socialiste le leur fournissaient hier à peine.

Au mois d'avril dernier, on signalait le danger ; on avait gémi sur les conséquences du repos hebdomadaire profané, sur les préoccupations tardives dont il était l'objet, sur l'indifférence qu'avaient témoignée nombre de conservateurs et les hommes d'État en général pour l'observation de ce devoir fondamental; on avait signalé les sentiments d'aigreur et d'hostilité qui se répandaient parmi les populations ouvrières, et démontré que, pour en avoir raison, il n'y avait pas d'autre moyen que le rétablissement de la loi morale.

Aujourd'hui les hommes d'État auxquels on s'adressait et dont on déplorait l'indifférence, les représentants des gouvernements n'ont plus à la bouche que des paroles d'effroi. Le tableau des ravages causés par la propagande des doctrines antisociales est placé sous tous les yeux. On voit déjà, selon les expressions d'un penseur célèbre, apparaître une foule athée qui a faim et soif, et qui, dans le droit de suffrage, a la massue d'Hercule. On la voit ayant conscience de sa force, la comparant à la faiblesse de ses adversaires, se fatiguer de voir la massue que les institutions ont mise à sa portée maniée par des mains étrangères et prétendre la manier à son tour au gré de ses passions en révolte. A ces puissants appels adressés à l'esprit de conservation, que répondent ceux qui se donnent pour les représentants des populations ouvrières, ceux que menacent

les lois nouvelles? C'est ici qu'éclate tout ce que cette situation a de dramatique et d'éloquemment instructif.

Eh quoi! ont dit en substance les députés socialistes dans les séances du Parlement allemand, dont nous résumons les débats, eh quoi, vous prétendez nous mettre hors la loi, vous affirmez que nos tendances, nos vœux, nos théories sociales, nos revendications sont une menace pour la tranquillité du pays, pour la stabilité de ses institutions? Mais qu'avez-vous donc à nous reprocher? Est-ce que nous avons fait autre chose que mettre en pratique les exemples qui nous ont été donnés et vos enseignements officiels eux-mêmes? Est-ce que nous sommes tenus de croire que notre destinée ne finit pas avec cette vie, qu'il y a des lois divines, qu'il y a des inégalités sociales que nous devons supporter patiemment, qu'il y a une conscience, des devoirs auxquels nous devons obéir? Est-ce que l'on ne nous a pas appris que tout doit être sacrifié, ici-bas aux intérêts matériels, que l'ouvrier n'est qu'un instrument dont on peut user et abuser, qu'il faut se hâter de prendre sa part des jouissances terrestres, les seules assurées, les seules vraies? Parmi les classes éclairées, celles qu'on nomme les hautes classes de la société, que voyons-nous règner, si ce n'est la fièvre de l'argent et des plaisirs? Où cherchez-vous ces mots de dignité morale, de devoirs, de destinées immortelles pour l'ouvrier? Quel respect en avez-vous ? Qui se préoccupe de savoir si ses ouvriers, ses employés, ses domestiques ont une âme ? Votre législation leur réserve-t-elle un seul jour pour savoir s'ils en ont une ? A-t-elle pris soin de dérober quelques heures en leur faveur à la cupidité, à la spéculation qui se sert d'eux sans merci? N'est-ce point dans vos universités que l'on enseigne que l'homme a pour ancêtre un animal, que la science a démontré l'inanité de l'existence de Dieu, que les pratiques des religions positives font honte au progrès de l'humanité, que la vertu et le vice n'existent pas en eux-mêmes, que la destinée de l'homme est renfermée dans les limites de cette vie, entre le berceau et la tombe?

« Je suis fermement convaincu, dit en propres termes, du haut » de la tribune du Parlement Allemand, le député Bebel au mois » de novembre 1878, que le socialisme mènera à l'athéisme, mais » quels sont ceux qui ont appuyé les doctrines athées dans la » science et la philosophie ? Sont-ce les démocrates socialistes » Edgar et Bruno Bauer, Feuerbach, David Strauss et autres? » Qui donc a acheté les quatre éditions du dernier livre de Straus,

» *l'Ancienne et la nouvelle foi?* Ce ne sont pas les ouvriers qui » ont acheté ces livres, qui étaient trop chers pour eux; c'est la » bourgeoisie libérale, ce sont nos adversaires déclarés qui ont » acheté ces quatre éditions! Quant à nous, nous avons adopté, à » notre tour, les doctrines de l'athéisme, qui nous venaient d'ail- » leurs; nous nous voyons obligés de les propager, de les répan- » dre dans les masses».

Et comment, pouvait-il ajouter, lorsque nous nous bornons à traduire dans des faits, dans des théories sociales, dans des projets d'avenir, de tels enseignements, de telles doctrines, nous devenons des criminels! Aux professeurs qui les enseignent, les honneurs et les places lucratives, les décorations, les pensions, la faveur de l'Etat, et la considération publique! A nous l'amende, la prison, l'exil!

Est-ce-que l'on nous accusera d'exagérer? Est-ce-que vos professeurs n'ont pas eux-mêmes fait l'aveu des conséquences de leurs doctrines? Les comprennent-ils autrement que nous? N'ont-ils pas été amenés à inviter leurs disciples à en dissimuler momentanément la portée? M. le professeur Virchow n'a-t-il pas conseillé, il n'y a pas longtemps, à la réunion des naturalistes et médecins allemands à Munich la plus grande prudence?

« Vous vous imaginez, a dit M. le professeur Virchow, ce que de » vient la théorie de la descendance dans la tête d'un socialiste. » Ce système poussé jusqu'à ses dernières conséquences a un » côté extrêmement dangereux et vous saisissez facilement ce que » le socialisme a pu y gagner. Nous avons d'autant plus le devoir, » nous qui sommes les représentants de la science, de nous garder » de faire passer dans la tête des hommes — et j'insiste particu- » lièrement sur ce point — dans la tête des maîtres d'école ce qui » n'est chez nous qu'à l'état d'hypothèse. »

Ainsi vos professeurs ne se font pas d'illusion; seulement, ils entendent qu'on ne tire aucune conclusion des doctrines qu'ils professent. Mais nous, nous sommes conséquents, nous sommes logiques, et l'on ne peut s'étonner que d'une chose de notre part, c'est de la lenteur avec laquelle procède notre logique. Que l'on n'en soit pas surpris! Nous prenons patience parce que l'avenir nous appartient. Vous prétendez nous écraser; le temps et les événements vous convaincront de l'impuissance de vos mesures répressives. Vous avez sans profit anéanti la liberté, vous n'aurez fait que hâter le jour de notre triomphe.

En entendant un tel langage, on peut se demander, en vérité, comment la première préoccupation de tous ceux qui ont quelque souci de l'avenir de la paix sociale n'est pas de chercher, par tous les moyens en leur pouvoir, à rétablir dans les âmes l'empire de la loi morale, seul rempart qui puisse protéger la société contre de telles entreprises. Or, la première condition de ce retour n'est-elle pas d'obéir à la loi divine, de rendre à Dieu ce qui lui est dû, d'observer ce grand précepte du repos hebdomadaire qui résume la pratique de tous les devoirs de la vie chrétienne, qui donne à l'homme la possibilité de s'instruire de ses devoirs, de reconnaître le but pour lequel il a été créé et d'apprendre à respecter, dans la vie de famille, l'autorité qu'il retrouve sous un autre aspect dans la vie sociale?

Quel devoir s'impose là aux classes éclairées, à tous ceux qui sont placés pour servir d'exemple aux autres! Des paroles comme celles qui sont sorties de la bouche du député Bebel, ne sont-elles pas faites pour les réveiller de leur indifférence égoïste, pour leur ouvrir les yeux et leur faire honte de leur aveugle complicité?

Elles arrachaient, il y a peu de temps, au sein de ce même Parlement allemand, à un député progressiste, M. Haenel, le plus douloureux des aveux. Tout en faisant ressortir la folie de l'agitation socialiste qui s'en prend spécialement à la religion, c'est-à-dire à la plus grande consolation des classes souffrantes, ce député n'hésitait pas à se demander avec tristesse si cette tendance irréligieuse était vraiment née de l'agitation socialiste. Et il répondait avec une courageuse franchise : « Soyons sincères! c'est de nous qu'elle est venue cette déplorable tendance, de notre littérature à nous, de l'attitude des classes éclairées à l'égard de leurs Eglises respectives. »

On l'a redit maintes fois et il est banal de le redire, mais il y a des réflexions qu'il ne faut pas se lasser de répéter : le grand danger de ce siècle, grisé par des progrès inouïs, emporté dans toutes les voies de l'activité humaine par une fiévreuse ardeur, son grand danger est d'être envahi, absorbé par les intérêts matériels et de leur subordonner tous les autres intérêts. Les adversaires les plus déclarés de toute religion positive n'hésitent pas à le lui dire et l'avertissent des redoutables conséquences de cette aberration.

Je ne puis résister au désir de citer à ce propos une page admirable d'Edgar Quinet, tirée d'un livre où il conclut malheureuse-

ment au rebours de ses propres raisonnements. Le chapitre est intitulé : *Si l'industrie peut nous sauver!* Après avoir démontré que l'énergie spirituelle, morale, diminuant de plus en plus, en même temps que les forces matérielles s'augmentent à vue d'œil, ce défaut total d'équilibre produirait nécessairement le renversement et la chute de la dignité humaine, et que l'homme disparaîtrait sous la machine, l'illustre écrivain s'écrie, en s'adressant à ses contemporains :

« Vous comptez trop que la matière toute seule vous affranchira, vous rendra l'honneur, la dignité, la bonne foi, la conscience, la probité, tout ce que vous perdez chaque jour. C'est là une illusion ; vous avez beau chercher hors de vous votre sauveur dans le progrès de la mécanique, dans le seul développement de l'industrie, dans une machine de bois ou de fer. Vous croyez, vous espérez que ces machines vous dispenseront d'avoir vous-mêmes une valeur propre, qu'elles vous communiqueront ce qu'elles possèdent. Détrompez-vous. Rien au monde ne peut vous dispenser d'avoir vous-mêmes une âme, une dignité personnelle, le respect de vous-mêmes, un caractère, une conscience, une parole. Tous les rails de fer, toutes les chaudières à hautes pressions ne peuvent vous acquitter de l'obligation d'avoir vous-mêmes cette trempe invisible, à ressort interne, ce point moral qui résiste, s'il le faut, au poids de l'univers et constitue l'être humain. Ni le fer, ni le bois, ni la tôle ne vous prêteront leurs vertus. Il faut absolument que vous ayez les vôtres, celles qui caractérisent la nature humaine. Aucune machine ne vous exemptera d'être homme. Tout au contraire, le développement des forces mécaniques exige un développement au moins égal des énergies de l'esprit. Mais si celui-ci s'endort, se démet, se rapetisse, se ravale à plaisir, il ne peut manquer d'être écrasé par les forces mêmes qu'il met en jeu ; toutes, loin de le servir, se tourneront contre lui. Il restera comme enseveli dans ce qu'il lui plaît d'appeler sa victoire sur la nature. »

On nous dira peut-être, — je veux parler de certains adversaires de l'observation légale du dimanche, — on nous dira : Mais tout cela est fort sensé et il faut applaudir à ces belles paroles de Quinet. Nous ne les contredisons pas, vous êtes dans le vrai : un repos périodique est nécessaire à l'ouvrier ; que l'on sanctifie le dimanche, rien de mieux ; mais la liberté ne suffit-elle pas pour réaliser ce vœu ? L'initiative privée, l'esprit d'association sont-ils

impuissants? ne peut-on pas se concerter pour assurer la cessation du travail et le repos du dimanche (1)?

Parmi ceux qui tiennent ce langage, je n'hésite pas à le dire, il en est peu qui le tiennent sincèrement. Non, la liberté ne suffit pas ici. L'Angleterre, les États-Unis, tous les pays où le repos du dimanche est sérieusement observé, l'ont compris. Il faut une mesure générale édictée par le législateur, il faut que la loi établisse une condition égale pour tous et qu'elle écarte ainsi l'argument tiré de la concurrence. Cela est indispensable. On en a fait la décisive expérience lorsqu'il s'est agi de protéger contre l'abus du travail l'enfant et la femme. A ce propos aussi, on prétendait que la liberté, que l'initiative privée, que l'esprit philanthropique, que les sentiments d'humanité et l'intérêt bien entendu des patrons devaient suffire à cette protection. On a constaté promptement que l'on s'était trompé, et il a fallu recourir à des dispositions légales.

En définitive, Messieurs, l'expérience nous prouve que l'on a beau envisager sous tous ses aspects, creuser, analyser ce que l'on a appelé le problème social pour trouver la solution, l'expérience nous prouve que l'on finit invariablement par rencontrer au terme de cette recherche la pratique du décalogue, les commandements de Dieu. Ce n'est pas ici question de religion, mais affaire d'expérience, de bonne foi, de bon sens, de raison. Quand on va au fond de toutes les belles promesses, au moyen desquelles le charlatanisme politique séduit et trompe le peuple, on constate à quoi elles se réduisent et il ne faut pas longtemps pour surprendre le secret de ces faux apôtres de l'humanité qui préparent, dans l'avenir, le règne de la fraternité, de la paix, de la fécilité universelles par l'assassinat et l'incendie au pétrole. On reconnaît alors que si l'empire de la souffrance, de la misère, de l'ignorance et du vice peut être réduit, que si les avantages sociaux peuvent être plus universellement et plus également répartis, que si les mots de fraternité, de liberté, d'égalité peuvent devenir des réalités, tout cela n'est possible que par la pratique des lois morales, c'est-à-dire par le retour à Dieu. C'est le contraire, malheureusement,

(1) Chez nous, la Constitution s'opposerait à une proposition de loi qui « imposerait » aux citoyens le repos dominical. Cependant rien n'empêche l'État belge de faire jouir tous ses employés et tous ses ouvriers des bienfaits de ce repos hebdomadaire dans les limites du possible. Mais l'esprit d'association, l'initiative privée peuvent agir sans entrave. Nous sommes partisan de l'action privée. N. D. L. R.

que l'on affirme trop souvent devant le peuple. On affirme qu'il faut déclarer la guerre à toute religion positive et en proscrire les ministres pour assurer le triomphe de la démocratie. Hélas ! c'est la démocratie, ce n'est pas la religion, ce n'est pas le christianisme que cette guerre met en péril. C'est la démocratie qu'elle exposerait à de terribles catastrophes et qu'elle conduirait aux abîmes. C'est la démocratie véritable, celle qui consiste dans l'ascension graduelle et pacifique des classes inférieures, des populations laborieuses et souffrantes, de l'ouvrier, du paysan à une plus grande somme de bien-être, de moralité, d'instruction, d'influence légitime, c'est la démocratie qui assure la dignité morale et la liberté de l'ouvrier, le respect du pauvre, la protection des faibles, celle qui tend à élever et à ennoblir ce qui est en bas, au lieu de vouloir abaisser ce qui est en haut pour le courber sous un niveau brutal : cette démocratie est la fille légitime de l'Evangile et ce n'est pas impunément qu'elle renierait ses origines.

La France l'a compris depuis longtemps et elle a fait des lois pour assurer l'observation du repos du dimanche.

Ce repos est seulement altéré et profané chez nous ; il faut le rétablir, démontrer que la loi qui le consacre peut être appliquée au sein de toutes les branches de l'industrie moderne, non-seulement plus facilement que l'on ne pense, mais à l'avantage même de ces industies. Tel est le but auquel devraient être voués, ce semble, en ce moment les efforts des défenseurs du repos dominical.

POPULATION, SUPERFICIE, CHEMINS DE FER, POSTES

ET

TÉLÉGRAPHES DU GLOBE.

« Man sagt oft : Zahlen regieren die Welt.
» Das aber ist gewiss, Zahlen zeigen *Wie* sie regiert wird. »
» GOETHE. »

I

Une des dernières livraisons du célèbre recueil du Dr Petermann (1), enlevé récemment aux sciences géographiques, publie une étude des plus complètes sur la population du globe par MM. Behm et Wagner, deux savants renommés par des travaux statistiques de premier ordre. D'autre part, l'Almanach de Gotha, édité également, on le sait, dans l'établissement géographique de Justus Perthes, ainsi que le *Statesman's Year-Book* de Frederick Martin contiennent des chiffres d'un haut intérêt se rattachant aux chemins de fer, à la poste et à la télégraphie dans les divers pays de l'univers. Ayant pris la peine d'analyser ces données statistiques et de les grouper dans un cadre restreint, nous avons cru qu'il ne serait pas sans utilité de mettre notre travail sous les yeux du lecteur et nous nous sommes sentis d'autant plus incités à le faire, qu'en résumé ces chiffres démontrent avec une force irréfragable la place éminente occupée par notre petite Belgique sur l'immense étendue de la sphère terrestre.

D'après les derniers calculs, la population totale du globe s'élevait, en 1877, à 1 milliard 429 millions 145 mille habitants et la superficie terrestre mesurait 134 millions 460 mille kilomètres carrés. En conséquence, la densité moyenne de la population était de 10,7 par kilomètre carré.

Ces chiffres se subdivisent entre les diverses parties du monde approximativement de la manière suivante :

(1) Mittheilungen aus Justus Perthes' Geographischer Anstalt über wichtige neue Erforschungen auf dem Gesammtgebiete der Geographie von Dr A. Petermann.

	KILOMÈTRE CARRÉ.	HABITANTS.	HABITANTS PAR KIL. CAR.
ə	9,869,197	312,398,480	31.6
. . . . .	44,828,000	813,000,000	18.5
e	29,932,448	205,219,500	6.9
ılie et Polynésie	8,865,627	4,411,300	0.5
que	40,938,500	86,116,000	2.1
Totaux.	134,460,770	1,439,145,300	10.7

ıccroissement de la population générale, de 1875 à 1877, est ıus de 42 millions. Il saute aux yeux que cette énorme augation ne peut pas être attribuée uniquement à l'excédant des ances sur les décès. Elle est due surtout à des recensements exacts, principalement dans l'Inde et en Europe, et aussi à connaissance plus parfaite de vastes régions plus ou moins 'ées jusqu'à ce jour.

de cette division globale, qui démontre que la partie du le la plus civilisée est également celle où la population est la dense, nous passons spécialement à l'Europe, voici comment partissent les chiffres :

ÉTATS.	KILOMÈTRES CARRÉS.	HABITANTS.	HABITANTS PAR KIL. CAR.
ue	29,455	5,336,185	181
ɜas	32,971	3,865,456	117.2
ıbourg	2,587	205,158	79.3
'itanniques.	314,951	34,242,966	108.7
. . . . .	296,323	27,769,475	94
arino.	61	7,816	
ɔ	15	5,741	
e d'Allemagne.	539,829	42,727,360	79.1
ɔ	528,571	36,905,788	69.8
. . . . .	41,389	2,759,854	66.6
he-Hongrie.	622,440	37,350,000	60
ıark	38,236	1,903,000	49.8
œroë et Islande	103.750	81,900	—
ɣal	89,625	4,057,538	45
ı et Madère.	9,203	378,681	—
enstein	178	8,664	48
negro (1)	4,660	185,000	41
ne.	500,442	16,526,511	33
les	7,273	283,895	
lique d'Andorre	385	120,000	31
. . . . .	50,123	1,457,894	29
ie d'Europe (1)	368,924	9,573,000	26
anie	121,204	5,073,000	42
. . . . .	37,828	1,669,923	36
ɔ d'Europe	4,999,688	72,392,927	14.5
-duché de Finlande . . .	373,536	1,912,647	
. . . . .	442,202	4,429,713	10
ɜge	316,693	1,807,555	5.7

On n'a pas tenu compte, dans les chiffres relatifs à la Turquie d'Europe et au negro, des changements survenus à la suite de la guerre entre la Turquie et la e et consacrés par le traité deBerlin.

Une chose frappe tout d'abord l'attention : c'est qu'à la Belgique revient : entre tous les Etats européens, la position privilégiée occupée par l'Europe elle-même parmi les cinq parties du monde : elle possède la population la plus dense, soit 181 habitants par kilomètre carré, chiffre qui distance de loin celui de tous les pays de l'Europe. La Hollande est la seconde avec 117, la Grande-Bretagne la troisième avec 108, l'Italie la quatrième avec 94. Puis viennent l'empire d'Allemagne et le Luxembourg, respectivement avec 79, la France avec 69, l'Autriche-Hongrie avec 60, la Turquie d'Europe avec 26 et la Russie avec 14. Au bas de l'échelle, nous trouvons la Norwége, qui ne possède que 5 habitants par kilomètre carré.

Il est à remarquer encore que la Belgique, qui est à la tête des nations européennes pour la densité de la population, est pour ainsi dire la dernière eu égard à l'étendue territoriale. On ne trouve à sa suite que les six Etats insignifiants que voici : Montenegro, Luxembourg, Andorre, Liechtenstein, San-Marino et Monaco. La Russie, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la France se rangent dans le même ordre tant pour la population que pour la superficie considérées d'une manière absolue. L'Italie, au contraire, est la sixième en population et seulement la onzième en superficie. L'Angleterre est également en disproportion, la cinquième en population et la dixième en superficie. . . .

D'autres chiffres, empruntés aux statistiques extra-européennes, nous paraissent mériter également une mention spéciale. En Amérique, les Etats-Unis et le Brésil ne possèdent qu'une population relativement mince sur une étendue de terrain presque égale à celle de l'Europe. Le premier de ces Etats mesure, en effet, 9,333,680 kilomètres carrés sur lesquels il ne compte que 38,925,595 habitants, et le second, moins bien partagé encore, n'a que 11,108,291 habitants sur un espace de 8,337,218 kilomètres carrés. Voyons ensuite les immenses empires de l'Asie : La Chine avec 405 millions et les Indes anglaises avec plus de 188 millions. Ces Etats populeux sont suivis par les Indes indépendantes avec 48, par le Japon avec 33, par la Turquie d'Asie avec 18, et enfin par la Russie asiatique avec 13 millions. L'Australie, inférieure en étendue à l'Europe seulement d'un million de kilomètres carrés, ne compte que la population médiocre de 4,411,300. En Afrique, cet Eldorado de l'avenir, aujourd'hui tout plein encore de régions mystérieuses, bornons-nous à citer les données les plus

certaines : l'Egypte proprement dite possède environ 17 millions d'habitants, le Maroc 6 millions, l'Algérie 2,867,626.

II

Avant de terminer cette revue de la population, nous voudrions noter un point qui semble devoir intéresser le lecteur, quoique ne se rattachant par aucun lien à notre étude. Nous voulons parler des chiffres proportionnels entre les deux sexes.

Si nous rapportons le nombre des femmes à celui des hommes, nous trouvons que, pour 1,000 hommes, il y a aux îles Canaries 1,208 femmes, en Suède 1,064, en Suisse 1,045, dans la Grande-Bretagne 1,043, en Allemagne 1,037, en Norwége 1,036, en Autriche-Hongrie 1,024, en Russie 1,022, en Espagne 1,016, en France 1,007, en Italie 989, en Belgique 985, en Serbie 946, en Grèce 933, à l'Equateur 1,139, aux Etats-Unis 978, au Brésil 938, en Egypte 1,025, au Japon 971, en Sibérie 932, à Hongkong 374, à Ceylan 817.

Tandis qu'en Afrique, en Amérique, en Asie et en Australie, le nombre des femmes, par 1,000 hommes, accuse au total un déficit notable, s'exprimant par les chiffres respectifs de 982, 977, 944 et 812, il en est tout autrement en Europe, où, pour 1,000 hommes, nous comptons 1,022 femmes. Fait étrange si l'on songe, d'autre part, qu'il est démontré par des études approfondies, tant en Belgique qu'en France, en Allemagne et en Angleterre, qu'en Europe les naissances masculines l'emportent sur les naissances féminines d'environ 6 p. c., c'est-à-dire que, pour 1,000 naissances de filles, on compte à peu près 1,066 naissances de garçons. Et ce dernier phénomène n'est pas isolé, accidentel, mais général et permanent, se reproduisant chaque année avec une régularité si frappante que les savants (1) se sont cru autorisés à le proclamer comme une loi naturelle.

(1) Voir la belle étude consacrée à cette question par feu M. Ad. Quetelet, dans sa *Physique sociale ou Essai sur le développement des facultés de l'homme*, t. 1er, pp. 165 et suiv., où le regretté directeur de l'Observatoire prouve la disproportion entre les naissances masculines et féminines par des statistiques multiples et établit qu'elle est plus ou moins grande d'après les circonstances, notamment selon que les naissances se produisent à l'état de liberté ou d'esclavage, en ville ou à la campagne dans le mariage ou hors du mariage, suivant encore que l'homme est plus ou moins âgé que la femme. Voir encore le *Traité de statistique* par P.-A. Dufau, où l'on trouvera des recherches très-curieuses sur les mêmes faits dans les divers départements de la France.

Dans son remarquable travail sur *Problème de la population dans ses rapports avec les lois de la nature et les prescriptions de la morale*, notre honorable ami et collègue, M. Thonissen, a prouvé l'existence de cette règle providentielle avec une lumineuse clarté et en a recherché la raison, qu'il a trouvée également dans l'ordre naturel. « On se demanda, dit-il, quels pouvaient être sa raison et son but dans l'économie de la nature ? Aussitôt, on découvrit *que l'excédant des naissances masculines était nécessaire* parce qu'il existe une cause encore incomprise de mortalité, qui frappe de préférence les enfants mâles avant et immédiatement après leur naissance. Un savant belge soumit à un examen minutieux les documents statistiques si nombreux et toujours si bien dressés de son pays. Il prouva que, dès la première année, l'excédant des naissances masculines se trouve en grande partie détruit parce que les trois quarts des enfants qui le forment sont moissonnés par la mort. Il fit voir que la différence est tellement sensible que, durant les deux premiers mois qui suivent la naissance, il meurt quatre garçons pendant qu'il ne meurt que trois filles (1)!... Aujourd'hui le rapport des deux sexes dans les naissances, combiné avec une mortalité plus grande dans le sexe masculin, forme l'une des lois les mieux constatées du mouvement de la population. Si les savants continuent à se disputer sur les causes, ils sont du moins complétement d'accord sur le résultat. Tous admettent que la nature, en faisant prédominer les naissances masculines, s'est ménagé le moyen de réparer les pertes occasionnées par les dangers plus grands qui entourent l'enfant mâle à son entrée dans la vie.

« Quand on recherche les lois de l'équilibre dans leurs rapports avec l'humanité, ce fait mérite une attention particulière. Il fallait plus de naissances masculines, parce qu'il meurt plus de garçons que de filles ; sans cette précaution de la nature, le rapport entre les deux sexes eût été altéré dans une proportion d'autant plus considérable que l'homme, au sortir de l'enfance, parcourt une foule de carrières périlleuses, inaccessibles à la femme, telles que la guerre, la navigation, les travaux des mines et des usines. En d'autres termes, *l'excédant des naissances masculines étant nécessaire, la nature y a pourvu*, et l'équilibre se maintient par

(1) Voyez l'*Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles*, année 1873, pp. 51 et suiv., où se trouvent des statistiques très intéressantes sur la mortalité des deux sexes.

des faits indépendants de la volonté de l'homme. Ce n'est donc pas seulement dans le monde des animaux et des plantes que le créateur lui-même s'est chargé du maintien de l'équilibre ! »

Dans son *Essai analytique et comparé de statistique mortuaire,* M. Marc d'Espine indique des chiffres se rapportant à divers pays de l'Europe. De son calcul, basé sur des moyennes annuelles, il résulte que, dans le canton de Genève, pour 17 ans et sur 10 mille individus de chaque sexe, il est mort par an 216 hommes et 203 femmes ; en Angleterre, pour 10 ans et sur le même nombre, le rapport est de 232 hommes à 216 femmes ; en Prusse, pour 2 ans, il est de 304 à 283; en Bavière, pour 7 ans, de 291 à 250 ; en France, pour 15 ans, de 232 à 226 (1).

A la lumière de ces données, on se rend aisément compte de l'apparente contradiction signalée plus haut, à savoir : qu'en Europe, *à côté d'un excédant annuel et régulier des naissances mâles, existe, d'une manière également permanente, un excédant du nombre des femmes sur celui des hommes.* L'explication s'en trouve dans ce fait *que la mort frappe le sexe masculin avec une sévérité si grande qu'elle dépasse en quelque sorte la mesure ou, du moins, qu'elle brise légèrement, au détriment de l'homme, l'équilibre numérique rompu primitivement en sa faveur d'une façon plus sensible par la naissance.*

Mais s'il est établi, comme une loi des plus constantes du mouvement des populations, que la mortalité des hommes, envisagée d'une manière générale, dépasse celle des femmes, on se tromperait si l'on croyait que cette règle est dominante à toutes les époques de la vie. Il est, au contraire, démontré qu'il est des âges où les décès féminins sont plus fréquents que les masculins. Au témoignage de M. Marc d'Espine, dont l'ouvrage abonde en aperçus ingénieux, on peut dire, pour résumer la loi mortuaire des sexes, qu'au début de la vie et durant toute l'enfance, le sexe masculin est tributaire de la mort plus largement que l'autre. Mais à partir de l'adolescence jusqu'aux confins de la vieillesse, cette funèbre primauté alterne successivement entre l'homme et la femme, tandis que, dans la période finale de la vie, c'est cette dernière, qui, toujours et pour ainsi dire partout, fournit au trépas le contingent le plus abondant.

(1) On consultera avec intérêt sur ce poin tle *Handbuch der vergleichenden Statistik der Völkerzustands-und Staatenkunde de Kolk,* pp. 428 et suivants.

Il resterait à étudier un des côtés les plus intéressants du problème. A l'encontre des constatations scientifiques faites en Europe, les quatre autres parties du globe possèdent plus d'hommes que de femmes. D'où provient cette différence? Comment expliquer ce défaut d'harmonie, cette absence d'équilibre persistant au profit du même sexe? Évidemment, le motif en doit être que la loi naturelle en vertu de laquelle les naissances masculines l'emportent sur les féminines n'est plus contre balancée au même degré, sur les autres continents, par la mortalité, soit que celle-ci y frappe avec moins de rigueur les hommes, soit qu'elle atteigne les femmes en plus grand nombre. Cette dernière hypothèse se justifie, à notre sens, par des raisons multiples, dont la principale est sans contredit la dégradation sociale et domestique de la femme chez les peuples où le christianisme n'a pas encore étendu son empire ou exercé avec assez de puissance son influence civilisatrice. Mais si nous pouvons affirmer avec certitude l'existence de ces causes, dont l'effet est d'engendrer sous d'autres zones un ordre de choses différent de celui qui nous gouverne, il est clair que nous en sommes fatalement réduits à des conjectures quand il s'agit d'en déterminer les conséquences exactes au point de vue des chiffres qui nous occupent. En effet, non-seulement, au temps présent, les matériaux nous font défaut, mais il faut croire que bien des vies d'hommes se passeront encore avant qu'il soit possible d'obtenir des statistiques aussi régulières et aussi dignes de foi que celles que nous possédons sur les pays européens.

III

Le réseau des chemins de fer du globe, à la fin de 1877, se trouve résumé en longueur kilométrique dans le tableau suivant:

PAYS.	KILOM. EN EXPLOITAT. TOTAL.	KILOM. EN EXPLOITAT. PAR 1,000 KIL. CAR.	PAYS.	KILOM. EN EXPLOITAT. TOTAL.	KILOM. EN EXPLOITAT. PAR 1,000 KIL. CAR.
Belgique . . .	3,644	1,237	États-Unis . . .	127,470	137
Luxembourg . .	273	1,055	Cuba	640	54
Grande-Bretagne .	27,506	873	Chili	1,689	53
Suisse	2,409	582	Jamaïque . . .	40	37
Allemagne . . .	30,303	561	Uruguay . . .	376	20
Pays-Bas . . .	1,681	510	Pérou	1,852	14
France	23,793	454	Rép. Argentine .	2,317	11
Danemark . . .	1,366	357	Costa-Rica . . .	59	10
Autriche-Hongrie.	17,984	289	Canada	8,425	8.8
Italie (1876). . .	7,804	263	Honduras . . .	90	7
Espagne. . . .	6,199	124	Paraguay . . .	72	4
Portugal (1878) .	4,914	120	Mexique. . . .	692	4
Suède	1,079	111	Brésil	2,313	2.9
Roumanie . . .	1,239	97	Guyaneang . . .	34	1.5
Turquie	1,467	43	Colombie . . .	103	1.2
Russie	19,586	39	Vénézuela . . .	113	1
Finlande . . .	873	23	Bolivie	130	1
Norwége . . .	822	26	Équateur . . .	41	0.6
Grèce	12	2	Amérique. . .	146,536	35
Europe. . .	152,954	154	Ile Maurice . .	106	554
Indes anglaises .	12,153	52	Egypte	1,763	32
Ceylan	1,004	23	Algérie	635	20
Caucasie . . .	146	23	Colonie du Cap .	335	5
Java	261	19	Tunis	60	5
Asie Mineure . .	274	5	Natal	8	1.6
Japon	105	2	Afrique. . .	2,907	—
Asie. . .	13,943	—	N. Zélande . . .	1,155	43
			Tasmanie . . .	278	41
			Tahiti	4	38
			Australie . . .	3,045	4
			Hawaii	8	4
			Australie . . .	4,490	5.6

Ici encore nous voyons éclater d'une manière étonnante la supériorité de la Belgique, non-seulement sur toutes les nations de l'Europe, mais sur celles du monde entier : sa population exubérante, resserrée dans les frontières les plus étroites, est desservie par le réseau le plus complet de lignes ferrées ! Sur 10,000 kilomètres carrés, elle compte 1,237 kilomètres de chemins de fer (1), tandis que les pays voisins les plus civilisés, l'Angle-

(1) Les 3,589 kilomètres de voies ferrées exploités en Belgique au 31 décembre 1876 se divisaient en 1,484 kilomètres aux mains des compagnies et en 2,104 kilomètres en possession de l'État.

terre, la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Autriche-Hongrie et l'Italie figurent dans des proportions considérablement moindres. A la queue des peuples européens, nous trouvons la Turquie et la Russie, ces deux retardataires obstinés de la civilisation, dont le sol est encore trempé du sang répandu à flots en de stériles combats.

Passons aux postes et aux télégraphes :

PAYS.	POSTES.		TÉLÉGRAPHES.			
	NOMBRE DES		LONGUEUR DES		NOMBRE DES	
	bureaux	lettres. (millions)	lignes. (kilomètres)	fils. (kilomètres)	bureaux	dépêches (milliers)
Allemagne	8,581	604.2	54,190	159,994	7,251	14,197
Autriche-Hongrie	6,074	300.8	48,996	137,529	3,349	8,025
Belgique	585	72.8	5,174	22,569	636	2,900
Danemark	—	20	3,040	8,600	116	941
Espagne	2,358	80.6	13,618	32,998	272	1,560
France	—	374.8	54,550	145,300	2,890	8,048
Grande-Bretagne	13,447	1058	40,663	182,653	3,730	21,977
Grèce	140	3	2,565	3,165	60	249
Italie	3,010	115.5	23,738	80,609	1,292	5,580
Montenegro	—	—	338	—	15	—
Norwége	870	12	8,477	15,107	197	854
Pays-Bas	1,299	61.7	3,519	12.883	168	2,405
Portugal	649	11	3,711	8,042	167	686
Roumanie	243	6	4,142	7,208	173	960
Russie	3,678	90.7	69,015	133,951	844	4,599
Serbie	—	1	1,461	2,146	37	165
Suède	4,883	27	8,179	20,330	175	1,059
Suisse	799	65.4	6,507	15,926	1,080	2,788
Turquie	429	—	25,232	48,650	397	1,210
États-Unis	37,345	838	152,425	—	8,829	—
Canada	4,892	24	16,121	26,142	829	1,142
Mexique	855	1	11,697	—	252	—
République Argentine	—	5	7,757	15,820	—	275
Brésil	1,018	13	6,230	—	104	—
Chili	333	6	6,420	—	62	15
Colombie	—	0.4	2,045	—	—	—
Uruguay	144	1	1,219	—	20	4
Costa-Rica	—	—	320	—	16	—
Guatemala	—	—	1,727	—	42	—
Perse	35	0.4	4,468	8,148	56	56
Inde orientale	3,661	107	26,794	54,392	225	1,16 7
Japon	3,744	22	2,934	—	—	36 9
Chine	—	—	39	—	—	—
Égypte	—	2	6,550	13,900	—	—
Algérie	217	—	5,359	9,005	98	57 1
Tunis	—	—	964	—	18	
Australie, Zélande et Tasmanie	3,082	56	35,020	52,278	796	3,676
Hawaii	—	—	64	—	—	—

'our ne parler d'abord que de la poste, si l'on veut se donner la ıe d'établir la proportion entre le nombre des lettres et le chiffre a population, on verra que l'Angleterre tient le premier rang c 30,9 lettres par tête (le *Times* porte ce chiffre à 34,5) ; la sse est au second avec 23 et une fraction ; les Etats-Unis au sième avec 21,5 ; les Pays-Bas suivent avec 15 ; l'Allemagne c 14 et la Belgique avec 13,7. Remarquons de suite que notre 's, qui n'est que le sixième pour le nombre des lettres, vient troisième ligne pour celui des bureaux de poste mis en relation c la mesure kilométrique. Il compte, en effet, un bureau de te par 50 kilomètres carrés et si, sous ce rapport, il est pré-é par l'Angleterre et les Pays-Bas, il devance lui-même lemagne et la Suisse. La France n'a que 10 lettres par tête et ıtriche-Hongrie 8. Quant à l'Italie, quoique ayant une popu-on plus dense que la Norwége, la Suède et l'Espagne, elle des-d au-dessous des deux premiers pays et parvient à peine à ler le dernier avec 4 lettres et une fraction. Au dernier rang, mi les peuples de l'Europe, nous trouvons la Grèce et la Rou-ıie, ensuite la Russie et la Serbie, qui se valent et qui ne ıient guère surpassées, croyons-nous, par la Turquie, si nous possédions les chiffres.

'es données sont assurément dignes de réflexion. *L'Economiste nçais* cherche à expliquer les contrastes notables qu'elles pré-tent, en Europe, par les différences professionnelles des peu-s. « Les puissances industrielles, dit-il, l'Angleterre à leur ə, déploient la plus grande activité dans la correspondance, dis que les nations plus ou moins agricoles du nord et de l'est tent au-dessous de la moyenne. Quoi de plus frappant que ces ffres : En Angleterre, quatre fois plus de lettres que la moyenne Europe ; en Russie seulement le douzième et en Turquie le nzième de cette moyenne. »

.e *Times* ne se contente pas de cette vague explication et il fforce de trouver des raisons plus profondes dans les conditions ıiales des divers pays.

« Si l'on compare, dit le journal de la Cité, la France avec le yaume-Uni, les densités de population sont dans le rapport de 5 à 5,3 ou, en chiffres ronds, de 4 à 5 ; et cependant la circu-ıon postale est trois fois plus forte en Angleterre qu'en France. densité proportionnelle de l'Allemagne et de la France est de 4 à 3,8, tandis que la circulation des lettres répond au rap-

port de 3 à 2. La Suisse comparée avec le Royaume-Uni, a une densité de 3 à 5 avec une circulation postale de 2 à 3. La raison de ma comparaison devient évidente si j'ajoute que, tandis que la Belgique ne compte environ que la moitié des lettres qui circulent en Suisse, sa population est à peu près trois fois plus dense. Sans doute, si la densité de la population acquiert un certain degré d'intensité, on peut prétendre que la nécessité de correspondre sera moindre ; mais, quoi qu'il en soit, il est certain que la densité doit être considérée comme étant le stimulant de l'activité et spécialement de l'une de ces manifestations principales, — la correspondance écrite. Cependant, une telle relation n'existe point, et voilà pourquoi d'autres causes agissantes doivent être cherchées dans les conditions mêmes des populations. *Une chose incontestable, c'est que la correspondance ne peut pas s'étendre sans la faculté d'écrire et voilà où il faut voir en partie la raison de la situation arriérée de la Belgique.* Il est également clair qu'une taxe postale élevée peut faire sentir son action négative. Cela peut expliquer partiellement le petit nombre de lettres en France, tandis qu'il faut attribuer à l'instruction plus développée de l'Allemagne sa position supérieure vis-à-vis de son voisin. Quoi qu'il en soit, un point est hors de doute : c'est que, en ce qui concerne la circulation des lettres, la Suisse est la première parmi les nations continentales et qu'elle est immédiatement suivie de l'Allemagne, et que ces deux pays, dont l'instruction est la plus élevée, occupent le premier rang dans la jouissance des avantages qui dérivent de ce puissant levier social, la poste. »

Opposons au *Times* quelques courtes observations.

C'est une vérité banale que toute circulation de lettres suppose, chez le peuple où elle s'opère, la faculté d'écrire. Mais le *Times* est-il bien sûr que la disproportion de la circulation belge, comparée à la circulation suisse, doive être principalement imputée à l'absence de savoir écrire? Nous ne le croyons pas et, sous ce rapport, nous nous réservons de contrôler un jour les affirmations axiomatiques du *Times* à la lumière même des statistiques sur les lettrés et les illettrés. Pour le moment, répétons seulement ce que le journal anglais insinue lui-même, à savoir, que : pour apprécier sainement l'influence du chiffre de la population sur celui des lettres, il faut distinguer entre la densité proprement dite et la concentration ou l'agglomération de la population : car, indubitablement, si la première est une cause extensive du mouvement

postal, la seconde en est bien plutôt une cause restrictive; et il se peut fort bien que celle-ci soit égale ou même supérieure en puissance à celle-là. Cela dépend essentiellement des circonstances. Mais le voisinage, les rapports quotidiens, les visites de chaque heure sont à coup sûr des motifs dirimants de la correspondance épistolaire. Or, le *Times* ne songe pas qu'à ce point de vue la Belgique et la Suisse se trouvent dans des conditions tout à fait différentes. Parcourez, dans l'*Almanach de Gotha,* la longue série des villes dotées de plus de 100,000 habitants : vous n'y rencontrez pas une seule ville suisse. Vous y trouvez, au contraire, pour la Belgique, Bruxelles — faubourgs compris — ayant 346,435 habitants, Anvers 145,101, Gand 130,092, Liége 115,956, soit ensemble 937,584, ou, à peu de chose près, le cinquième de la population totale du royaume.

Ensuite, il s'agit de tenir compte d'une autre circonstance, dont l'importance ne peut être mise en doute : c'est que plus la correspondance verbale est facilitée par une locomotion abondante, commode, peu dispendieuse, et moins on aura recours à la correspondance écrite, celle-là l'emportant incontestablement sur celle-ci par la netteté et la rapidité, deux avantages éminemment appréciables dans les transactions commerciales. Or, nous l'avons vu, la Belgique possède le plus grand des chemins de fer parmi tous les peuples de l'Europe. Elle en a le double de la Suisse et de l'Allemagne; elle en a presque un tiers en plus que l'Angleterre. D'un autre côté, nous savons que nos tarifs sont peu élevés et supportent, sous ce rapport, avantageusement la comparaison avec ceux des nations que nous venons de citer. Nous ne parlons pas des autres moyens de communication et spécialement des chaussées, dont la Belgique est si largement pourvue (1). Nous ne connaissons pas les autres pays d'assez près pour porter la comparaison sur ce terrain; mais si l'on se borne à considérer encore une fois à part la Belgique et la Suisse, il est permis d'affirmer *à priori* qu'à cause même de la configuration différente du sol, un déplacement à pied, à cheval ou en voiture doit être, en règle générale, dix fois plus aisé dans le premier que dans le second de ces deux pays.

(1) D'après le dernier *Annuaire statistique* de la Belgique, les routes de l'État, provinciales et concédées, existant au 31 décembre 1876 avaient une longueur de 162,695 lieues de 5,000 mètres.

Un autre fait encore renverse singulièrement les hypothèses du *Times*. Les dépêches télégraphiques sont en Suisse de 111 par 100 habitants, en Belgique de 77, en Angleterre de 62, en Hollande de 58, aux Etats-Unis de 48, en Allemagne de 32 seulement. On le voit, sauf la Suisse, la Belgique occupe la première place; elle l'emporte sur l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne. Comment le *Times* expliquera-t-il cette supériorité de la Belgique, après avoir gratuitement prétendu que, dans ces pays, comme en Suisse, une circulation épistolaire plus importante est l'indice d'une instruction plus répandue?

Concluons sur ce point et disons que, tout en affirmant l'action sérieuse de l'instruction sur la correspondance, il est nécessaire d'admettre que, dans chaque pays, un ensemble de circonstances aussi variées que difficiles à contrôler contribuent à élever ou à abaisser le niveau des rapports épistolaires.

Une chose qu'il importe de noter finalement, c'est que sous le rapport de l'extension des lignes télégraphiques, la Belgique est de nouveau le premier pays du globe. Sur 10 mille kilomètres carrés, elle a 1,756 kilomètres de fils télégraphiques. La Suisse en possède 1,572, la Grande-Bretagne 1,291, la France 1,032, l'Allemagne 1,004, l'Italie 801, la Turquie 746, l'Espagne 272, la Suède 185, la Russie 140.

IV

Ici finit notre revue statistique. Considérée à un point de vue élevé, quel puissant enseignement ne contient-elle pas, et quel frappant démenti n'inflige-t-elle pas aux détracteurs du catholicisme! Le coin de terre que nous habitons sur le globe a donc la plus petite superficie et, proportionnellement, la plus grande population du monde entier; il possède le plus de voies ferrées et le plus de lignes télégraphiques; il est le second pour le nombre des dépêches, le troisième pour le nombre des bureaux de poste, le sixième pour celui des lettres. Mais il est, en même temps, peuplé d'une race d'hommes qui, à travers toutes les révolutions sociales et religieuses, sont restés profondément attachés à leur foi. Et ainsi la Belgique nous apparaît comme une vivante et lumineuse démonstration de cette vérité, que le catholicisme, sauvegarde impérissable de la moralité et de la fécondité des nations, loin d'étouffer ou d'entraver le progrès intellectuel et matériel, en est, de nos jours, comme au ber-

ceau des sociétés européennes, l'instrument le plus efficace et le plus actif propagateur.

Puisse cette situation florissante, à tous égards enviable, symptôme d'ordre, de travail et de richesse, se maintenir longtemps encore! Puisse le peuple qui l'a créée par ses qualités incomparables, trouver en lui-même assez de constante virilité et d'intelligence ferme pour résister au choc des passions déchaînées pour triompher des séductions et des dangers que la maçonnerie et le libéralisme coalisés se disposent à semer sur sa route, en essayant d'arracher de son cœur et de sa conscience ce qui a fait toujours sa force, son honneur et sa consolation : ses sentiments religieux et sa vieille foi catholique!

A. Reynaert.

CONCOURS DE LA REVUE GÉNÉRALE EN 1878.

1. — *Concours de romans historiques.*

Il n'y avait que trois concurrents. Aucun ne nous a paru mériter une de ces distinctions éclatantes que des qualités maîtresses imposent d'emblée à un jury.

Entre *le Colonel Durville* et *la Filleule du Prince Évêque* nous avons hésité. Dans le premier, le récit est très attachant, les caractères sont bien tracés, les personnages secondaires de Fleur d'Ajoue et de Noël l'innocent intéressent encore, même après ceux d'Olivier et de Marie-Antoinette de Hautegrève. Si le sujet est un peu banal, comme le sont devenus tous les épisodes de la guerre de Vendée, ce défaut nous semble racheté par une certaine poésie répandue dans tout le récit, par de beaux caractères et par un style facile et coulant, dont il faudrait cependant faire disparaître certaines taches.

La Filleule du Prince Évêque offre un ensemble de curieuses recherches sur les mœurs et les coutumes du temps; mais le récit en lui-même présente un moindre intérêt. *La Filleule du Prince Évêque* a plus de cachet historique que *le Colonel Durville*, et ce manuscrit a pour nous le grand avantage d'avoir un caractère plus national. Il l'emporte par la couleur « locale ». Dans *le Colonel Durville*, le côté historique paraît trop accessoire : l'auteur semble s'être souvenu tout à coup qu'il prenait part à un concours de romans historiques et, pour satisfaire sa « conscience », s'il est permis de s'exprimer ainsi, il a ajouté à son œuvre, après coup, quelques traits « historiques ». C'est un défaut notable dans une composition de ce genre.

Pour ces motifs, nous avons décerné le premier prix *ex-æquo* aux deux concurrents, qui sont :

1° Le vicomte de Blistain, auteur du *Colonel Durville*:

2° Madame L. Agimont, auteur de *la Filleule du Prince Évêque*.

Fanny de Hamal doit être placée au-dessous des précédents. Cependant l'auteur ne manque pas de talent, et son œuvre offre certains détails historiques intéressants.

Afin que ce partage n'ait aucun caractère pécuniaire, l'administration de la *Revue* se réserve de dédommager les auteurs d'une manière spéciale.

---

2 — *Résultats du concours de poésie.*

Quarante recueils de poésies ont été transmis à la direction de la *Revue Générale*. L'étendue considérable de la plupart de ces recueils a naturellement retardé la proclamation des prix. Le 9 mars, le jury a décerné les distinctions qui suivent :

1er prix. — Le poème n° 8, intitulé : *La Jeunesse d'un Poëte*, portant pour devise : *Et moi aussi, je fus berger dans l'Arcadie.* — 1,500 vers.

Le jury rend hommage à l'élévation soutenue des idées de cette remarquable production lyrique, à sa facture riche d'harmonie et de rythme, à la correction et à la beauté générale des vers.

Le 2e prix a été décerné au recueil portant le n° 39, avec la devise : *La poésie est l'étoile qui guide vers Dieu*

L'ouverture des billets cachetés renfermant les noms des poëtes a fait connaître que l'auteur du recueil n° 8 est M. Victor Chrétien. L'auteur du recueil n° 39 est M. Georges Rodenbach.

Le jury croit devoir une mention spéciale aux recueils suivants :

Au n° 34 : Cantiques religieux. Devise : *Volez vers Dieu!*
37 : Introduction d'un poëme épique, imité de la *Jérusalem délivrée.*
33 : Tristesse. Devise : *L'homme est un roi tombé qui se souvient des cieux.*
22 : Vers lyriques. Devise : *Sunt delicta quibus*, etc.
21 : Poème. Devise : *Et si d'être agréé*, etc.
25 : Comédie du Meunier sans souci.
31 : Satyres, etc. Devise : *Quem das finem?*

Tous ces poëmes présentent des qualités sérieuses et respirent le souffle d'une inspiration heureuse et féconde.

Le jury se permet d'exprimer les avis suivants :

« Plusieurs des concurrents font preuve d'une ignorance complète des règles prosodiques. Que n'écrivent-ils en prose !

2° Le soin de la rime, sans aller jusqu'à la miévrerie, est un élément essentiel du langage poétique.

3° L'immixtion des préoccupations politiques dans les compositions de l'art est une faute et un obstacle invincible à la véritable inspiration. Un grand nombre de concurrents ont eu le tort de méconnaître cette vérité.

4° Le jury croit devoir mettre les concurrents des futurs concours en garde contre le prosaïsme qui tend à s'introduire dans la poésie. Les jeunes auteurs doivent réfléchir que si la simplicité des Coppée a obtenu des effets charmants et nouveaux, la banalité et la crudité sont, dans ce genre, un écueil qu'il importe de signaler. Le concours nous en a fourni des échantillons fort significatifs, malheureusement.

Au nom du Jury :

JULES BAILLY, du Comité de l'académie des poëtes de Paris, etc.

Dr A. VAN WEDDINGEN.

Le Baron DE HAULLEVILLE.

BIBLIOGRAPHIE.

Du caractère légal des traitements payés par l'État au clergé catholique, par Aug. Lauwers, aîné, avocat. Brochure de 62 pages, Bruges, chez Aimé De Zuttere, 1879.

Tel est e titre d'une brochure substantielle qui ne pouvait venir plus à propos. L'auteur fait remarquer avec raison, qu'à prendre les actes du ministère actuel et les projets qu'il annonce, aucune législation ne trouvera grâce devant lui, du moment où elle reconnaît les droits de l'Église. Sans doute les traitements du clergé sont consacrés par la Constitution, et celle-ci est heureusement investie d'un prestige qui en empêchera, il faut l'espérer, la révision soit totale soit partielle pendant un certain temps encore. Mais il n'est pas difficile de s'apercevoir, aux progrès du mouvement radical, que si le traitement du clergé ne sera pas la première des dispositions favorables au culte qu'on attaquera, son tour viendra après les autres : les fondations de messes, le budjet des cultes, la personnification des fabriques d'église seront successivement mises en question, et quand on aura écarté des approches de la place tous les obstacles qui la protégent, elle fera l'objet d'un assaut final.

Le travail de M. Lauwers a pour but d'établir, qu'à la différence d'autres mesures, la suppression de l'article 117 de la Constitution ne saurait être décrété qu'au mépris des engagements les plus solennels. « Le haine de l'impiété dit-il, voudrait faire de nos prêtres et de nos évêques des fonctionnaires chargés d'un service public salarié par l'Etat. Le droit le défend absolument ; il ne le permettra jamais. » On conçoit en effet le danger de représenter les ministres du culte comme des fonctionnaires publics. S'ils avaient le caractère, ils devraient obéir à l'Etat, et, en cas de refus, celui-ci pourrait, sinon les empêcher de remplir leur ministère sacré, au moins leur retirer les avantages dont ils jouissent. Mais le traitement du clergé n'est nullement un salaire payé par l'Etat à raison d'un emploi public ; il constitue l'acquittement d'une dette sacrée qui place l'Etat, lorsqu'il la paie, dans la même position que tout débiteur civil. Telle est la vérité essentielle que M. Lauwers met parfaitement en lumière, en s'appuyant sur des preuves historiques d'uue valeur irrécuble.

La première partie de la brochure est destinée à montrer, que l'assemblée constituante n'a cru pouvoir s'emparer des biens ecclésiastiques, qu'en dotant le clergé et en reconnaissant cette dotation comme une dette de l'État. Talleyrand lui-même en est convenu, et cette pensée ne ressort pas seulement des discussions de la législature de l'époque, mais du texte précis du fameux décret de main-mise nationale en date du 2 novembre 1789, confirmé depuis par plusieurs lois d'application. En d'autres termes, comme le dit justement M. Lauwers, les lois de spoliation laissèrent aux mains de l'Église des titres de créance : c'est dire qu'aucun pouvoir honnête ne saurait, quelles que soient les théories politiques qni l'inspirent, se dégager d'une semblable obligation, celle-ci ayant sa source dans la possession même des biens ecclésiastiques que s'est attribuée l'État : conserver les biens sans remplir la charge qui les grevait, serait violer les principes de justice les plus élémentaires, et ces principes s'imposent aux nations aussi bien qu'aux individus.

Une seconde raison, non moins péremptoire, place le traitement du clergé au-dessus de toute contestation sérieuse : c'est le concordat de 1801. La spoliation de l'Église n'avait jamais jusque là été ratifiée par l'autorité compétente. Aussi la propriété des biens ecclésiastiques dans les mains de leurs détenteurs était restée contestée, précaire, et frappée d'un discrédit presque universel. Il importait à la paix publique et à la tranquilité des consciences, que cette situation prit fin. L'Église y consentit, et, par une stipulation formelle du concordat, elle donna à l'État la satisfaction la plus importante qu'il pût désirer, en s'engageant à ne troubler en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés. Mais, en échange de cette concession, le Saint-Siége insista pour que par le traité synallagmatique qu'il allait conclure, les droits de l'Église et du clergé à charge de l'État fussent reconnus. Cette demande, parfaitement légitime en soi, fut accueillie, et c'est pour y donner suite, que le concordat assure au clergé un traitement convenable, et que d'autres lois portées successivement sous le premier empire s'efforcèrent, dans la mesure du possible, de reconstituer le patrimoine de l'Église : par là, ainsi que le montre une seconde fois M. Lauwers, l'État s'est constitué vis-à-vis de l'Église, débiteur civil aux termes et en vertu d'un titre d'obligation régulière et légale.

Les conclusions qui découlent de ces prémisses sont très nettement déduites par l'auteur. L'État ne paie pas au clergé un traitement, mais une indemnité ayant son principe dans un contrat synallagmatique et aussi respectable que les titres de rentes de la dette publique. Cette indemnité est perpétuelle ; dès lors l'État ne peut la supprimer ; s'il le tentait, le clergé serait en droit d'en appeler aux tribunaux, de même que tout créancier dont le titre est consacré par une loi civil. Qu'on ne dise donc pas que le traitement du clergé est contraire au régime de la séparation absolue, et qu'il devra disparaître, dès que ce régime aura prévalu. Sans doute, il pourrait en être ainsi, si le traitement était actuellement alloué uniquement à raison de l'alliance alliance restreinte du reste, qui existe en Belgique entre l'Église et l'État ; mais du moment où il constitue essentiellement l'acquittement d'une dette, son sort ne saurais dépendre des vicissitudes des lois politiques.

Nous venons de résumer, à grands traits, les idées savamment développées par M. Lauwers dans sa consciencieuse étude. Mais, tous ceux qui voudront s'armer d'une manière complète, pour repousser, en ce qui concerne le traitement du clergé, les aggressions libérales, sentiront le besoin de le lire. Nous ne saurions, quant à nous, assez les y engager. M. Lauwers a réussi d'ailleurs à exposer de la façon la plus claire un rept quelque peu aride : Cette clarté n'est pas un des moindres mérites de son travail.

Ch. W.

Le nouveau Projet de loi sur l'Enseignement primaire, par S. E. le Cardinal Dechamps, Malines, H. Dessain, 1879, p. 72.

« Les évêques n'interviennent pas dans les questions purement politiques, mais leur devoir est d'intervenir dans les questions religieuses, de veiller à la défense des droits l'Église et de la liberté des consciences chrétiennes. »

C'est par ces lignes que commence une nouvelle brochure de notre savant archevêque, relative au funeste projet de loi par lequel on veut ruiner chez nous la liberté de l'enseignement et battre en brèche notre antique foi chrétienne qui, depuis tant de siècles, a fait la force et la gloire de la Belgique. Comme l'auteur l'annonce ces pages sont en partie la reproduction d'un ouvrage de M. Ad. Dechamps, l'illustre

l'État que regrette le pays. Cette lecture fournira à nos amis des nouvelles sur la question et de puissantes armes de propagande; elle sera aussi d'une tilité à nos adversaires en les éclairant sur la portée véritable et les résultats gislation qu'ils patronnent. Malheureusement, on peut craindre que ces ne soient résolus d'avance à être sourds aux plus grandes leçons et qu'ils nt obstinément les yeux à la lumière. Esclaves d'un parti et même de l'esprit ces hommes qui nous reprochent notre obéissance aux immuables et sublimes ments de l'Église, se disposent à faire taire toutes leurs répugnances person- our appuyer aveuglement la loi qu'on leur propose : *Oculos habent et non* . Mais il n'en est pas moins vrai que, malgré tous les sophismes et tous s mots par lesquels le libéralisme cherche à faire accepter son système, la presque entière est et reste chrétienne, il est nécessaire de lui montrer t la conduire les ennemis de nos croyances.

rdinal Dechamps s'adressa aux chefs des loges maçonniques et aux ministres 1879 et leurs pose successivement ces trois questions : La neutralité reli- r laquelle vous prétendez faire reposer votre loi n'est-elle qu'un masque, nsonge? Cette loi n'est-elle pas inconstitutionnelle? N'est-elle pas anti-sociale! écrivain affirme donc et prouve dans une *première lettre* que l'enseignement, maire, pris dans son ensemble, ne sera pas et ne pourra pas être neutre en e religion, et que, s'il n'est pas chrétien, il sera nécessairement anti-chrétien. e d'exemple, il cite l'enseignement de l'histoire et de la morale et fait voir, vement que clairement, qu'il est impossible d'enseigner ces deux branches er du christianisme et qu'on ne peut parler du christianisme sans se déclarer ontre lui.

te, cette thèse de l'impossibilité d'un enseignement neutre au point de vue est d'une évidence qui saute aux yeux : « Voici, dit M. Ad. Dechamps une e trouvent représentés les divers cultes professés en Belgique et les différents l'opinions qui y règnent : des familles catholiques, protestantes et rationa- t des enfants. Quel sera l'enseignement neutre et approprié à tous qui y sera D'abord l'image du Christ, le crucifix qui domine la chaire du maître et uel s'agenouillent les élèves, doit être enlevé et supprimé; le crucifix est un « Aucune prière ne pourra plus présider à l'ouverture et à la fermeture des a prière sort du dogme comme une fleur de sa tige. » « Dans cette école, on a pas enseigner le catéchisme et la doctrine catholique et y prononcer le Église universelle pour ne pas blesser la liberté de conscience des protestants. se taire absolument sur le christianisme, l'évangile, par respect pour la conscience des israélites. » « Mais pourquoi s'arrêter à ces cultes? La liberté nce ne comprend-elle pas les opinions? Ne regarde-t-elle que les religions ants, et n'est-elle pas aussi le droit des philosophes, des rationalistes et des seurs? Il y a assurément en Belgique plus de rationalistes que de protestants ites; vous ne voulez pas, à coup sûr, les exclure de la liberté de conscience écoles neutres et impartiales? » « On ne pourra donc dans ces écoles, ni s dogues catholiques, par respect pour la conscience des protestants, ni de de l'Évangile, par respect pour la liberté de conscience des israëlites, mais rra non plus parler du Dieu créateur, par respect pour la liberté de con- e ceux qui n'admettent pas un Dieu créateur, vivant et personnel. »

projetée par le gouvernement est inconstitutionnelle : telle est la proposition *uxième lettre* démontre victorieusement. « Comment, s'écrie le même homme e nous venons de citer, cette école prétendûment ouverte à tous et fermée en tous les croyants, cette école appropriée à tous les cultes, et, en fait, hostile d'eux, cette école créée au nom de la liberté des consciences et violant ma-

nisfestement la liberté de conscience de toutes les familles ayant un culte, c'est-à-dire de l'immense majorité du pays, ce serait là l'école de la Constitution ! cette école sécularisée, adéiste ou athée, qui respecte votre liberté de conscience rationaliste, mais qui ruine notre liberté de conscience chrétienne, nous la regardons comme détestable, et vous la trouverez bonne et excellente, soit; mais pourquoi voulez-vous que cette école, la nôtre, érigée par nous, pour vous et contre nous, *soit l'école publique, et que ce soit nous, en grande partie, qui la payions ?* Fondez-vous mêmes ces écoles sécularisées avec votre zèle, vos efforts et votre argent : nous pouvons le regretter, nous n'avons pas à y contredire ; mais que vous nous chargiez de faire la plus grande partie des frais de vos écoles dont nous ne voulons pas, en nous forçant d'en établir d'autres, toujours à nos frais, *n'est-ce pas là une inconcevable protestation contre la Constitution ?* »

Enfin, *la troisième lettre*, relative au caractère anti-social de la nouvelle loi, examine la position sous une face nouvelle qui devrait bien donner à réfléchir à nos gouvernants. L'auteur y montre entre autres choses que « le principe de la sécularisation de l'enseignements public combiné avec celui d'une forte centralisation aux mains de l'État, prévaut toujours aux époques troublées, quand les doctrines athées et matérialistes dominent, quand les passions anti-religieuses se développent, quand les gouvernements chancellent et que les idées socialistes et révolutionnaires séduisent les masses. Au contraire, le principe de l'école religieuse, combinée avec la liberté d'enseignement et des familles, est toujours contemporain du triomphe des idées spiritualistes et religieuses, des doctrines d'ordre et de liberté, du calme dans les populations et de la sagesse dans les gouvernements. »

Tel est le plan de cette savante brochure dont nous ne citerons pas d'autres extraits parce qu'elle doit être parcourue et méditée en entier. Tous les catholiques, nous dirons plus, tous ceux qui recherchent loyalement la vérité, voudront lire ces pages lumineuses. Par les sources dont elles émanent, elles s'imposent d'elles-mêmes d'abord au respect de tous. De tous les écrits qu'on a récemment publiés sur ce grave sujet, il n'en est pas qui jette plus de clarté sur la question et qui renferme de plus puissants enseignements.

D.

Notice sur les œuvres complètes de S. E. le Cardinal Dechamps, archevêque de Malines, avec des Documents inédits concernant l'Ontologisme et le Traditionalisme; par l'abbé L. Bossu, professeur de philosophie à l'Université catholique de Louvain. — Louvain, Ch. Peeters, in-8°; prix : 0 50 c.

Cette brochure compacte contient deux articles qui ont paru récemment dans la *Revue catholique*, nos de février et de mars. Elle se recommande d'elle-même à l'attention de tous ceux qui s'occupent sérieusement de philosophie. C'est la célèbre *Question de Louvain* exposée et résolue enfin, définitivement, à la lumière des décisions du Concile du Vatican, suivant les explications fournies par notre savant et sage archevêque.

FABRIQUE DE BRONZES

MAISON FONDÉE EN 1850.

H. LUPPENS

20, rue du Chêne et Boulevard Central, 46-48

BRUXELLES

BRONZES D'ART ET D'AMEUBLEMENT

PENDULES, CANDÉLABRES ET GARNITURES DE CHEMINÉE DE TOUS STYLES, EN CUIVRE POLI, BRONZE, MARBRE ET COMPOSITION.

Lustres, Suspensions, Lanternes et Lampes au Gaz, à l'Huile et au Pétrole

On entreprend sur dessin tous les genres d'appareils d'éclairage.

PLACEMENT DE GAZ

PORCELAINES DE CHINE ET DU JAPON MONTÉES DE BRONZES

Les prix très-avantageux de tous les articles sont marqués en chiffres connus

Jules PAGNY & Cie,

FABRICANTS DE TISSUS MÉTALLIQUES,

à Saventhem, près Bruxelles.

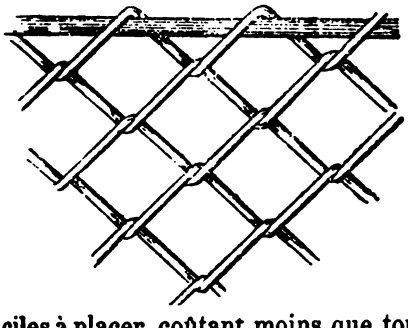

Treillages mécaniques en fer galvanisé pour châssis de fenêtres, volières, garennes, basses-cours, chenils, parcs à bestiaux, gloriettes, cabinets de verdure, clôtures en général.

Élégants, solides, de longue durée, fermant tout accès, faciles à placer, coûtant moins que tous autres matériaux, les **Treillages mécaniques galvanisés** pour clôture réunissen tous les avantages.

Envoi de prix-courants et d'échantillons sur demande.

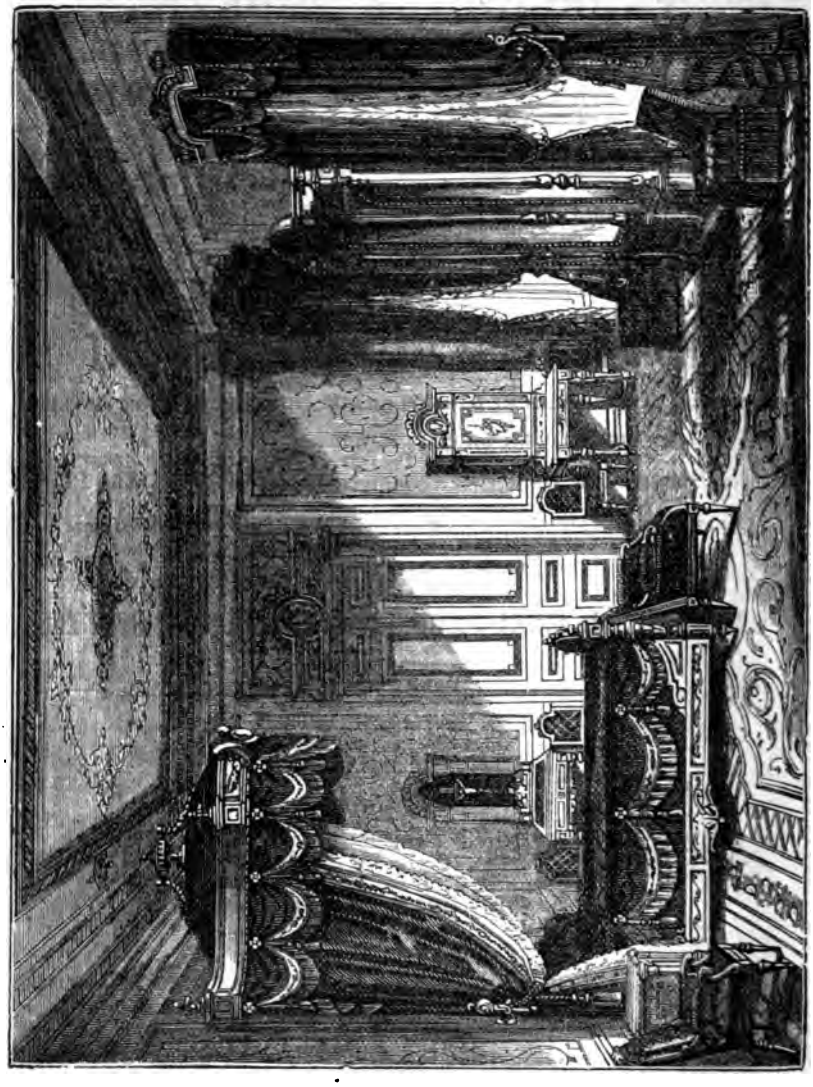

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laines, Édredons, etc. Etoffes en tous genres. Velours, Reps, Tapis de table, Nattes, Grand choix de tapis. Meubles en chêne sculptés. Siéges en bambou.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

UN JOURNALISTE

PEUT-IL ÊTRE CONTRAINT D'INSÉRER UNE RÉPONSE BLASPHÉMATOIRE?

I. Vers la fin de l'année dernière l'Université de Gand célébra le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de M. Laurent dans la carrière professorale. Les libéraux profitèrent de cette circonstance pour faire l'apothéose de l'homme *qui représente si parfaitement le libéralisme et à tous les titres.* Un discours où la louange excède toutes les bornes de la flatterie lui fut adressé par M. Wagener au nom du corps professoral.

Le Bien Public, dont la plume vaillante ne laisse jamais au repos les adversaires de notre foi, publia plusieurs extraits de ce discours, les accompagnant de ces commentaires pleins de verve et de sel dont il a le secret. M. Laurent avait été cité par la feuille gantoise, et de manière à ouvrir incontestablement en sa faveur le droit de réponse. Il en usa en sommant *le Bien Public* de reproduire le discours de M. Wagener en entier. *Le Bien Public* s'exécuta et publia ce discours sous ce titre piquant : *l'Apothéose de Laurent, musique de Wagener;* comme ce morceau contient des passages où la Divinité de N.-S. Jésus-Christ est niée et qu'il fait l'éloge d'un homme qui est l'adversaire de la religion catholique, *le Bien Public* eut soin d'indiquer à ses lecteurs qu'il ne subissait la publication de cette œuvre que pour obéir au décret du 20 juillet 1831, et il rappela l'instruction pastorale des évêques de Belgique sur la lecture des mauvais livres.

Un journal hebdomadaire, *la Croix,* fut scandalisé de cette publication. Il s'écria « qu'il avait lu avec douleur dans *le Bien Public* une apologie d'un ennemi personnel de N.-S. Jésus-Christ. » Et traçant au journal gantois la voie qu'il eut dû suivre :

N'était-ce pas, dit *la Croix,* le cas de prouver par un fait qu'on ne reconnaissait pas le droit au blasphème et d'imiter ces vaillants évêques d'Allemagne qui condamnés indûment à l'amende, la refusent, laissent saisir leurs meubles, se font traîner en

prison et défendent à leurs diocésains de racheter la liberté de leur pasteur en payant au fisc d'injustes frais de justice? N'eut-il pas mieux valu répondre à la sommation du juge : Vous voulez déshonorer notre journal en le faisant servir à la négation de la Divinité de Jésus-Christ : *Non possumus!* vos lois nous y contraignent, la foi et la fierté chrétienne nous le défendent : *Non possumus!* nos colonnes ne démentiront jamais notre devise : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat!*

Le Bien Public ayant défendu son attitude, un troisième champion entra en lice, *le Courrier de Bruxelles*, qui, cherchant à tenir un juste milieu, tout en approuvant la thèse de *la Croix*, plaida en faveur du *Bien Public* les circonstances atténuantes et soutint que le journaliste est justifié dans de pareilles circonstances par la contrainte résultant d'un jugement. Il blâmait donc le journal gantois de s'être exécuté volontairement, et trouvait d'autre part *la Croix* trop absolue en n'admettant pas l'excuse de la contrainte.

M. Laurent ne manqua point de mettre à l'épreuve le courage de ces deux athlètes, et profitant de ce qu'il avait été cité dans l'un et dans l'autre journal, il leur envoya à chacun à titre de réponse une page de ses études sur l'histoire de l'humanité.

Plutôt que d'insérer ce fragment qui froissait ses convictions religieuses, *la Croix* cessa de paraître. Attraite en justice pour être condamnée à l'amende, on plaida pour elle une question de procédure ; le procès vient de se terminer en appel.

Le Courrier de Bruxelles ayant refusé à son tour l'insertion fut cité en justice et s'y défendit en posant la question débattue dans la presse. Il soutint qu'un journaliste peut à bon droit refuser d'insérer une réponse qui contient un blasphème, c'est-à-dire une injure à Dieu, se fondant sur le principe de la liberté de conscience et sur l'ordre public qui limite le droit de réponse comme tout autre droit. Le jugement du tribunal civil de Bruxelles du 6 février 1878 repoussa cette thèse ; *le Courrier de Bruxelles* s'y soumit, sans pouvoir interjeter appel, le tribunal lui ayant donné gain de cause à raison de l'étendue trop considérable de la réponse. Mais M. Laurent s'étant renfermé ensuite dans les bornes légales, sa réponse fut insérée dans *le Courrier* qui ne tenta plus l'épreuve de la justice.

II. L'incident paraissait clos, comme on dit en style parlementaire, les magistrats qui avaient rendu le jugement du 6 février vivaient dans une quiétude absolue de conscience lorsque parut, dans la *Revue catholique des institutions et du droit*,

un article, tiré à part en brochure, et portant la signature de M. Gustave Théry, avocat à Lille, dans lequel la thèse de *la Croix* est reprise, défendue avec talent, élargie même, car M. Théry examine si le magistrat peut en conscience condamner un journal à insérer une réponse blasphématoire; il arrive à cette conclusion que le magistrat qui condamne aussi bien que le journal qui insère commettent une violation de la loi divine, l'un en scandalisant le prochain, l'autre en coopérant au scandale. Voici la démonstration très-brève qu'il fait de sa thèse :

Il s'agit de savoir si un juge peut contraindre un journaliste à insérer dans ses colonnes la prétendue démonstration que Jésus-Christ n'est pas Dieu et si ce journaliste a le devoir de se soumettre.

N'est-ce pas demander au journaliste en répétant un blasphème de produire un scandale et, par suite, n'est-ce pas pour le juge ordonner un scandale?

Le blasphème se définit : *Contumeliosa contra Deum locutio.* Quiconque nie de Dieu ce qui lui convient blasphème (1). Nier la Divinité de N.-S. Jésus-Christ, seconde personne de la Sainte-Trinité, Dieu comme le Père et le Saint-Esprit, c'est de tous les blasphèmes le plus grave.

Le blasphème lorsqu'il se produit publiquement est un scandale.

Le scandale est une parole ou un acte moins droit qu'il ne devrait l'être et qui est pour les autres une occasion de ruine spirituelle (2). Le scandale comme le blasphème sont défendus par la loi divine.

Supposons que le journaliste, obéissant au juge, reproduise la page blasphématoire, n'est-ce point pour le juge, s'exposer en faisant publier une chose mauvaise et qui par sa nature peut jeter le doute dans l'esprit du lecteur, à devenir pour certains une occasion de chute spirituelle?

Le juge se fait donc le complice d'un scandale.

Le juge, requis d'ordonner, sous prétexe de réponse, l'insertion d'un blasphème, se trouve donc en présence de la loi civile qui lui dit : Ordonnez l'insertion ; et de la loi divine qui lui répond : Il est défendu de se faire l'instrument d'un scandale.

En présence de ces deux lois, le choix est-il douteux ? Peut-on hésiter un instant ? *Obedire oportet Deo magis quam hominibus.*

M. Théry estime ce raisonnement péremptoire, car il ne le développe pas davantage et consacre presque toute sa brochure à la réfutation des objections qu'il prévoit.

Il se demande en premier lieu si le juge peut échapper à sa conclusion en se réfugiant dans son irresponsabilité, en soutenant que le mal résultant de l'application de la loi remonte au législateur seul, laissant le magistrat, simple instrument, dans une parfaite innocence. Notre auteur répond négativement à cette question, et

(1) Saint Thomas, Som. théol., 2e part., 2e sect., quest. XIII.
(2) Saint Thomas, Som. théol., 2e part., 2e sect, quest. XLIII.

à cette occasion il développe une doctrine que nous examinerons plus loin et que nous résumons ici dans le syllogisme suivant :

Le premier devoir du juge est de vérifier si la loi dont on lui demande l'application est une *véritable loi ;* il ne peut l'appliquer que s'il en est ainsi.

Or il n'y a de *véritables lois* que celles qui sont conformes à la loi divine.

Donc le juge ne peut pas appliquer une loi contraire à la loi divine... ce n'est pas une loi... le pouvoir qui l'a portée était incompétent... *lex injusta non est lex.*

Appliquant ce principe au cas dont il s'occupe il dit : La loi qui ordonne l'insertion d'un blasphème est contraire à la loi divine, donc ce n'est pas une loi et le juge doit se refuser à l'appliquer.

Notre auteur ajoute qu'en supposant que le magistrat ne puisse pas se refuser à appliquer la loi, il est toujours libre de se soustraire à cette nécessité par sa démission, ce qui écarte l'idée de contrainte en laissant subsister la responsabilité.

Deuxième objection : Mais l'Etat est indifférent, il est incompétent pour juger les doctrines, donc la loi, qui est l'expression écrite de la volonté de l'Etat, doit être appliquée en faisant abstraction des doctrines religieuses.

M. Théry répond que l'Etat ne peut être indifférent, que toutes les vérités, même les religieuses, intéressent la marche de la société à laquelle l'Etat préside, que l'Etat peut les connaître puisque en réalité il en connaît une partie : celles qui touchent directement aux rapports des hommes entre eux; la société civile, en effet, a son code de morale armé d'une sanction efficace ; seulement elle s'arroge le droit de choisir entre les vérités celles qu'elle adoptera, droit arbitraire, sans fondement ; dès l'instant où la société civile reconnaît qu'elle doit se soumettre aux préceptes de la loi morale, elle doit accepter cette dernière dans son entier et ne peut la diviser, elle doit donc la reconnaître telle que l'Église l'enseigne.

Mais l'Etat est-il à même de connaître la vérité ? se demande M. Théry ; il doit la rechercher comme l'individu, puisqu'elle intéresse le bonheur de l'homme et de la société. L'Eglise l'enseigne, l'État n'a qu'à l'écouter.

Notre auteur tire de ces raisonnements cette conséquence que si le magistrat ne peut invoquer ni l'indifférence du pouvoir civil dont il exerce une des branches, ni son irresponsabilité, il de-

meure en présence de la défense formelle édictée par la loi divine et il doit s'y soumettre à moins de forfaire à son devoir.

La brochure que nous analysons traite un dernier point : la contradiction que l'on prétend établir entre le jugement et le principe de la liberté de conscience entendu même au sens révolutionnaire.

Nous commencerons par éloigner de cette discussion une quantité de hors-d'œuvre pour n'en retenir que ce qui est essentiel, et le terrain étant ainsi déblayé nous attaquerons la thèse même de M. Théry, qui n'est pas d'une solution aussi simple qu'il l'a supposé.

III. On a soutenu au nom du *Courrier de Bruxelles*, et M. Théry a repris cette thèse, qu'il est contraire au principe constitutionnel de la liberté de conscience de contraindre un journaliste catholique à insérer une réponse qui contient un blasphème ; et pour appuyer cette proposition on dit : *La liberté de conscience, c'est le droit pour chacun de ne jamais ni dire ni faire rien de contraire à ses croyances, à ses convictions ou à ses opinions ;* or contraindre un journaliste catholique à insérer un blasphème, c'est le forcer à faire quelque chose de contraire à ses croyances, donc le jugement qui lui intime pareil ordre est contraire à la liberté de conscience du journaliste.

Cette argumentation suppose que le principe de la liberté de conscience est absolu, et voilà son vice fondamental. Ce principe, défini comme il vient de l'être plus haut, n'est pas absolu, il ne pourrait l'être et dans aucun état social il n'est appliqué sans restrictions.

Sous l'empire de notre Constitution qui le proclame, il subit diverses atteintes que l'on estime parfaitement légales. N'a-t-il pas été jugé que le serment religieux doit être prêté par tout le monde même par les athées?... N'impose-t-on pas le serment politique aux républicains ?... Les Juifs ne sont-ils pas obligés de travailler le jour du Sabbat? Et si les mahométans prétendaient au nom de leur religion implanter chez nous la polygamie, ne leur opposerait-on pas la barrière de nos lois ?

On invoque en faveur de ces restrictions l'ordre public ; il y a par conséquent quelque chose qui est au-dessus de la liberté de conscience, c'est l'ordre public. Donc au libéral qui attaquerait le jugement du tribunal de Bruxelles au nom de la liberté de conscience, on peut répondre victorieusement : Montrez-nous la charte où se

trouve inscrit votre principe dans toute sa sincérité et tel que vous le définissez; ce défi ne sera jamais relevé.

Dans un second article publié par la *Revue catholique des institutions et du droit*, M. Théry consacre quelques pages, en réponse à nos observations, à démontrer qu'en admettant des limites et des exceptions au principe de la liberté de conscience, on le détruit ; et que si ces limites et ces exceptions sont nécessaires c'est que le principe est faux.

Cette conséquence est juste : non, le principe de la liberté de conscience défini comme le définissent nos adversaires n'est pas un principe vrai, il repose sur une erreur. Non, il n'est pas vrai que l'on ait le droit de conformer en tout sa conduite à ses opinions : cette proposition, démentie par la pratique, est fausse et elle n'a jamais été qu'une arme aux mains de la révolution pour mutiler la vérité et attaquer l'Eglise; on ne s'en sert que contre l'Eglise et en tout autre circonstance elle demeure dans le fourreau. C'est pour cela précisément que, nous servant d'un argument qui n'a qu'une valeur relative, nous repoussons le reproche que nous ferait le libre-penseur de ne pas respecter la liberté de conscience, en lui démontrant qu'il n'a pas le droit de nous l'adresser, puisqu'il lui est impossible de la respecter lui-même.

Si le journaliste pouvait invoquer avec succès le prétendu principe dont nous contestons la portée, s'il lui suffisait de dire que ses convictions sont atteintes pour être dispensé d'insérer une réponse, comme il n'appartient pas aux tribunaux, au point de vue où nous nous plaçons, de juger la valeur des convictions, l'on voit immédiatement ce que devient le droit de réponse... il est confisqué. Cela peut sourire à quelques-uns, mais les catholiques ne souscriraient pas volontiers assurément à ce résultat.

A l'égard du catholique qui entend et pratique la liberté de conscience d'une autre manière, il faut prendre une autre attitude. Qu'est-ce que la liberté de conscience au point de vue catholique ? *C'est le droit pour chacun de faire* SON DEVOIR, c'est-à-dire de ne jamais être contraint à dire ni à faire ce que l'Eglise défend, ni à taire ou à omettre ce que l'Eglise ordonne de dire ou de faire.

Donc pour savoir si la liberté de conscience du catholique est atteinte, il faut voir si, en contraignant le journaliste à insérer une réponse blasphématoire, on lui fait violer un devoir prescrit par l'Eglise. C'est là le fond même de la question que nous examinerons plus loin.

IV. Il faut écarter aussi comme inutile pour la solution que nous recherchons tout ce qui s'est dit sur la mission de l'Etat à propos du jugement du tribunal de Bruxelles. On semble croire que, pour pouvoir condamer un journaliste en vertu de notre décret du 20 juillet 1831 à insérer une réponse blasphématoire, il faut nécessairement professer la doctrine de l'*indifférentisme* de l'Etat, de son incompétence absolue en fait de religion : c'est une grande erreur ; pas n'est besoin d'avoir recours à ces moyens là pour défendre le jugement en question. Admettons, en effet, que le décret de 1831, soit une de ces lois qui supposent malheureusement l'indifférence de l'État en matière de religion, qu'importe ? Il faut tenir compte de la situation qui est faite dans la société moderne et à la vérité et à l'Eglise, sa gardienne, situation que l'Eglise tolère jusqu'à un certain point pour des raisons que nous n'avons pas à discuter.

Il est incontestable que nous vivons sous l'empire d'un grand nombre de lois injustes, non conformes à la loi morale, contraires aux droits de l'Eglise, et que cependant l'Eglise ne nous défend pas d'observer, qu'elle observe elle-même, dont elle revendique la protection : c'est ainsi qu'en Belgique, l'Eglise permet le serment de fidélité à la Constitution, c'est ainsi qu'elle autorise le magistrat à prononcer un divorce, l'avocat à le plaider, et le catholique même à le demander dans certains cas. Que dire du concordat, du décret de 1809 sur les fabriques d'église, du décret de prairial an XII sur les cimetières, toutes concessions librement faites par l'Eglise au pouvoir civil et où ses droits sont entamés ?... La philosophie morale n'enseigne-t-elle pas que, bien que les lois injustes ne soient point des lois, il est souvent bon de les observer pour éviter un plus grand mal ?

Donc il ne suffit pas d'avoir dévoilé le caractère injuste d'une loi, son opposition avec la loi morale ou avec les droits de l'Eglise, pour qu'il faille immédiatement s'écrier : Mourons plutôt que de l'observer !... Non, il faut en outre se demander : Ne vaut-il pas mieux subir cette loi, pour éviter de plus grands maux ?... si, bien entendu, c'est possible et permis ; et sur ce point gardons-nous de nous guider par nos propres lumières et recourons à l'Eglise elle-même pour lui demander une direction. Elle est toujours prête à nous répondre par ses organes autorisés : écoutons-les, suivons leurs conseils, et soyons assurés que cette manière d'agir sera la plus utile à l'Eglise. Ainsi a fait *le Bien Public*,

dont la sage conduite a évité aux catholiques le triste spectacle de procès ridicules où la cause religieuse n'a rien à gagner.

La loi sur le droit de réponse, loin d'être condamnée par l'Eglise, est invoquée sans cesse par elle pour faire sauvegarder l'honneur de ses enfants; il faut en conclure que le magistrat catholique peut l'appliquer en tout repos de conscience, quand même elle découlerait du principe faux de l'indifférence nécessaire de l'Etat en matière religieuse, et c'est ailleurs que nous devons chercher la solution de la question posée en tête de ce travail.

V. Sur la responsabilité du juge dans l'application des lois, notre adversaire enseigne une théorie étrange : d'après lui le juge peut refuser d'appliquer une loi injuste ou contraire à la loi divine, parce qu'il a le devoir de juger tout d'abord la compétence du législateur.

La première condition requise, dit-il dans son premier article, pour qu'une loi existe, c'est qu'elle émane de celui qui a qualité pour la porter. Chaque jour les tribunaux appliquent ce principe élémentaire.

Nous sommes ici en présence d'une loi divine et d'une loi humaine en contradiction. Les hommes ont-ils qualité pour édicter une loi dérogeant à la loi divine ou y contredisant? Telle est la question qui se pose forcément.

Et après avoir démontré parfaitement que les hommes n'ont pas ce pouvoir, M. Théry conclut ainsi :

Si donc on requiert le juge d'appliquer une loi contraire à la loi divine, le juge ne peut en conscience faire droit à la requête; il doit répondre : *Lex injusta non est lex.* Sinon, il abuse du pouvoir qui lui est départi et se fait lui-même le violateur de la loi divine.

Dans un second article, répondant au reproche que nous lui avons adressé d'établir une confusion entre les pouvoirs, M. Théry développe sa pensée et ajoute :

Ce que vous admettez que fasse le citoyen-juge, lorsqu'il s'agit d'actes émanés du pouvoir législatif du maire, du préfet ou du ministre, vous devez l'admettre également pour le chrétien-juge quant aux actes émanés du Corps législatif, à moins que celui-ci ne soit omnipotent...

... Le pouvoir suprême civil est-il omnipotent? Évidemment non. Il n'y a qu'un seul être omnipotent : c'est Dieu.

Le pouvoir civil n'est qu'un pouvoir délégué, *omnis potestas a Deo*, il ne peut donc agir que dans la limite de son mandat et se trouve, par suite, radicalement impuissant à modifier la loi divine...

Par conséquent, dans une société chrétienne en particulier, le juge-chrétien,

lorsqu'il se trouve en présence d'une loi civile, ne se trouve pas en présence d'une loi émanée d'un pouvoir omnipotent : ce pouvoir est, au contraire, soumis à la loi divine et à la loi de l'Eglise auxquelles le juge lui-même et les justiciables se trouvent d'ailleurs également soumis. Le juge est donc en présence d'un législateur qui a pu sortir des limites de sa compétence; il faut dès lors vérifier s'il a fait ce qu'il a le droit de faire... Sinon le juge s'expose à violer lui-même la loi divine, qui l'oblige comme homme et comme chrétien.

Je ne dit pas, remarquez-le bien, que, dans la constitution théorique des pouvoirs civils, on ait donné au juge le droit de contrôler la compétence du pouvoir suprême humain, parce qu'en théorie on n'a pas supposé que ce pouvoir sortirait de sa compétence.

Mais en fait il en sort quelquefois en violant par sa loi la loi divine ou ecclésiastique : c'est pour cela que le chrétien chargé d'appliquer la loi civile, mais obligé auparavant d'obéir aux lois de Dieu et de l'Eglise, a pour premier devoir de vérifier si le législateur humain n'est pas sorti des limites de sa compétence.

Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que le juge et le chrétien fussent divisibles.

L'erreur libérale consiste précisément à diviser ainsi dans l'homme les différentes qualités en lesquelles il agit...

Il n'y a, en réalité qu'un seul être : l'homme chrétien... soumis tout entier à la loi de Dieu, à la loi de l'Eglise, à la loi civile...

(Suit la démonstration de cette vérité que l'homme ne peut pas faire en telle qualité ce qu'il lui est interdit par Dieu de faire en telle autre)

M. Théry termine en faisant remarquer que la thèse de l'omnipotence du législateur humain aboutit à la plus épouvantable tyrannie.

Notre adversaire confond deux ordres de choses qu'il faut absolument distinguer si l'on veut faire pénétrer un peu de lumière dans le sujet : l'ordre divin (le terme ne serait peut-être pas admis par l'école), c'est-à-dire tout ce qui est du domaine de la loi morale et de la loi positive divine ; et l'ordre humain, c'est-à-dire tout ce qui est du domaine de l'homme.

Au premier ordre appartient ce qui regarde l'origine du pouvoir, la source et le fondement des lois positives humaines.

Au second appartient tout ce qui concerne l'organisation des pouvoirs dans la société, leurs attributions, leur compétence respective.

C'est dans ce dernier ordre d'idées et spécialement dans le droit public proprement dit qu'il faut puiser les règles qui déterminent non pas seulement théoriquement, mais pratiquement, la mission du pouvoir judiciaire en regard du pouvoir législatif.

Le pouvoir judiciaire, dans notre organisation sociale, a pour mission exclusive d'assurer le règne de la loi civile, en obligeant les citoyens à s'y conformer : de là découle le droit que lui confère

expressément notre Constitution de refuser d'appliquer les règlement et les arrêtés s'ils ne sont pas conformes aux lois.

Mais le pouvoir judiciaire n'a et ne peut avoir aucun contrôle sur la *loi* elle-même. Pourquoi? Mais parce qu'il faut bien qu'il y ait dans la société un pouvoir suprême non contrôlé et tenu humainement pour infaillible. Ce pouvoir est naturellement le pouvoir législatif.

M. Théry reconnaît cela en théorie, mais en pratique il change les rôles et donne le rang suprême au pouvoir judiciaire puisque c'est ce pouvoir qui, dans son système, juge souverainement de la valeur intrinsèque des lois, ce qui est contraire aux notions les plus élémentaires du droit public (1).

Il est vrai que, dans notre thèse, le pouvoir législatif est omnipotent; c'est la loi commune de tout pouvoir humain : quelques pondérée que soit l'autorité, quelque ingénieux que soit le mécanisme inventé pour enrayer le pouvoir suprême, ce pouvoir, quand toutes les conditions de son plein exercice se trouvent réunies, peut tout. De Maistre l'a démontré avant nous dans son livre du Pape.

Et il faut remarquer que l'argument de notre adversaire se retourne contre lui, car le pouvoir judiciaire tel qu'il l'entend n'aura-t-il pas la même puissance absolue qu'il critique dans le pouvoir législatif? Ne pourra-t-il pas aussi abuser de son droit de contrôle comme on suppose que le pouvoir législatif abusera de son droit de légiférer? Ne pourra-t-il pas dès lors à son gré annuler toute l'œuvre du législateur? suspendre l'exécution des lois? créer l'anarchie?...

Peu importe où l'on place le pouvoir suprême, il est confié aux mains des hommes : l'abus est toujours possible.

Dieu seul a le contrôle du pouvoir suprême humain et peut réformer ses arrêts soit pacifiquement devant le tribunal de l'Eglise quand il est accepté, soit violemment par les moyens que la Providence sait employer pour réfréner les puissances de la terre.

L'abus, ou la révolte de la part du pouvoir suprême dans l'ordre humain, rentre dans ce que nous appelions l'ordre divin, où les pouvoirs humains bien qu'établis par Dieu sont incompétents.

Le magistrat donc, en tant que *magistrat*, n'a pas le droit dans une société organisée, de contrôler la valeur intrinsèque des lois.

(1) Voir Thonissen, *Commentaire sur la Constitution belge*. — Périn. *Les lois dans la société chrétienne*, liv. IV, chap. IV.

Et pour arriver à cette conclusion, il n'est pas nécessaire d'invoquer le serment politique du magistrat, ni de supposer une société organisée en dehors des lois divines; nous admettons une société chrétienne.

Mais il faut distinguer avec soin le domaine du droit positif humain du domaine de la loi divine et, quoi qu'on en dise, l'homme se meut dans ces deux ordres de choses. Quand on dit que l'homme ne peut pas se diviser, que cette division constitue l'erreur libérale, on a raison, mais il faut s'entendre : l'homme ne peut pas se diviser en ce sens qu'il ne peut pas faire comme juge, comme politique, comme fonctionnaire, ce qu'il lui est interdit de faire comme chrétien : les deux ordres doivent être en harmonie et le droit divin domine nécessairement le droit humain; mais on ne peut pas empêcher le magistrat de réunir en lui deux qualités distinctes : comme magistrat, il a des devoirs spéciaux régis exclusivement par des lois positives humaines ; comme chrétien, il est soumis aux lois divines. Ce n'est pas en tant que magistrat qu'il pourra jamais refuser son concours à l'application d'une loi positive humaine votée régulièrement par le pouvoir législatif ; mais il se pourra que, comme chrétien, il ait le devoir de s'y refuser; alors il ne lui restera d'autre parti à prendre que de résigner ses fonctions. Pourrait-il, en effet, pour dépasser les limites de son mandat légal, agir en vertu de ce même mandat?... Evidemment non... C'est alors le chrétien qui apparaît seul, qui se dépouille de la robe dont les plis l'enserrent et qui descend de ce siége où la loi l'avait placé avec une mission bien définie, que sa conscience ne lui permet plus de remplir.

Une des conséquences du système que nous combattons est d'ériger le pouvoir judiciaire juge de la question de savoir quand une loi humaine est contraire à la loi morale ou à la loi positive divine. Autre erreur manifeste. Il n'y a qu'une autorité en ce monde qui soit constituée gardienne de la loi morale et de la loi positive : c'est l'Eglise. A elle seule appartient le droit de juger quand la loi divine est enfreinte. Entre elle et le pouvoir civil, il n'y a pas d'arbitre; elle est, à raison de sa nature, arbitre souverain dans sa propre cause, d'où il suit que, si le pouvoir civil méconnaît son autorité, il y a lutte, révolte, guerre entre les deux pouvoirs. Dieu seul peut y mettre fin.

Si l'on pouvait imaginer une société où l'Eglise serait reconnue comme pouvoir public, où la loi morale et la loi positive divine

seraient acceptées comme constituant une charte civile, et où le pouvoir judiciaire aurait reçu dans ses attributions la mission de veiller au maintien de cette charte, la thèse de M. Théry deviendrait acceptable. Mais on ne pourrait citer un exemple dans l'histoire d'une pareille situation, car jamais, que nous sachions, la loi divine n'a été acceptée avec ce caractère, et jamais le pouvoir judiciaire, quelque mal définies qu'aient été ses attributions, n'a reçu pareil mandat.

Il est donc impossible de reconnaître au magistrat le droit que prétend lui attribuer M. Théry; mais nous n'en admettons pas moins l'entière responsabilité du magistrat qui applique une loi contraire à la loi divine, parce qu'il le fait librement et qu'en toute hypothèse il peut se soustraire à cette responsabilité par la démission.

Ce point accessoire étant vidé, abordons le cœur même de la question principale.

VI. Ce que nous avons dit plus haut de la tolérance de l'Eglise ne nous apporte aucune lumière pour la solution de notre problème, car cette tolérance pour les lois révolutionnaires n'ira jamais jusqu'à permettre au chrétien de *violer un devoir*, c'est-à-dire de *commettre un péché*. L'inconnue à dégager est toujours celle-ci : Dans les conditions que nous avons posées, y a-t-il *péché* pour le journaliste à reproduire un blasphème et pour le magistrat à ordonner cette reproduction?

Comme on va le voir, cette question ne se résoud pas aussi facilement que M. Théry a semblé le croire : elle constitue un véritable cas de conscience, qui est du ressort de la théologie et qui ne peut s'apprécier d'une manière absolue.

Nous aurions à nous excuser de traiter cette matière si elle n'offrait pas un intérêt pratique très-puissant. Nous allons donc indiquer la solution que nous avons puisée nous-mêmes à bonne source, nous retranchant entièrement derrière l'approbation qui lui a été donnée par des théologiens de mérite, mais sans garantir l'exactitude rigoureuse des termes.

Notre contradicteur pose cette prémisse : Reproduire un blasphème, c'est scandaliser le prochain.

Ce point de départ est faux; il n'est pas vrai, d'une vérité absolue, que la reproduction d'un blasphème cause du scandale.

L'insertion d'une réponse blasphématoire peut constituer trois

sortes de péchés : le blasphème, le scandale, la diffusion de mauvaises doctrines.

Quant au blasphème, le journaliste, dans l'hypothèse supposée, ne le commet évidemment pas, parce que l'intention manque, ce que tous les lecteurs comprendront parfaitement, surtout si le journaliste a soin de s'en expliquer, ce qui ne lui est pas interdit.

L'écrivain ne commet pas davantage le péché de scandale dès l'instant que ses lecteurs savent qu'il n'adhère point à la pensée de l'auteur de l'article, qu'il le regarde, au contraire, comme mauvais, qu'il ne le publie que pour obéir à la loi. Ensuite rien n'empêche le journaliste de répudier les théories de la réponse qu'il insère, de les réfuter, d'en montrer le caractère odieux, ce qu'il peut faire sans s'exposer à une réplique, dès qu'il ne s'attaque pas personnellement à l'auteur de la réponse. Qui oserait soutenir que, présentée de cette manière, la réponse causerait du scandale? Il suffit de lire les admirables articles publiés par *le Bien Public* pour voir immédiatement le magnifique parti que le journaliste peut tirer de la situation où la loi le place. Il n'y a pas de jours, du reste, où les journaux ne reproduisent des blasphèmes et des erreurs pour les besoins de la polémique.

Enfin si le journaliste emploie les précautions que nous venons d'indiquer, il va de soi qu'il ne propagera pas de mauvaises doctrines.

Donc la question de savoir si le journaliste qui insère une réponse blasphématoire commet une violation de la loi divine dépend de cette autre : De quelle manière fait-il son insertion? Or le juge n'impose pas au journaliste l'obligation d'insérer la réponse en y adhérant ou sans commentaires ; il désire même, s'il est bon catholique, que les précautions nécessaires soient prises, et il *sait* qu'elles le seront. Quelle faute peut-on lui reprocher alors? Comment pourrait-il encourir une responsabilité quelconque lorsqu'il se borne à rendre un jugement qu'il prévoit ne devoir donner lieu, dans l'exécution, à rien de répréhensible? Si le journaliste exécute le jugement imprudemment et sans précautions, c'est à lui seul à en répondre devant Dieu.

Dans une lettre inédite, M. Théry nous a répondu de la manière suivante :

« Le journaliste peut reproduire certains blasphèmes avec *certitude* qu'ils ne seront pour personne une occasion de ruine spirituelle. Il ne commettra pas alors de scan-

dale puisqu'il n'y aura pas ruine spirituelle pour le prochain. Exemple : Si je dis dans un journal : « Hier, dans une telle rue, un homme s'écriait publiquement : Dieu c'est le mal! j'ai reproduit un blasphème, mais évidemment cette simple nouvelle encadrée dans un récit ainsi présenté, sans que rien ne vienne donner une autorité quelconque à ce blasphème ne sera pour personne une occasion de ruine spirituelle. »

Dès lors, il n'y a pas de scandale à la publier.

Si, au contraire, je reproduis une de ces pages diaboliques où un auteur perfidement habile prétend démontrer l'inanité de la religion catholique, quelque soin que j'apporte à les réfuter puis-je être certain qu'elles ne feront impression sur aucun de mes lecteurs? Évidemment non : je m'expose donc à commettre un scandale, et si cette reproduction est pour quelqu'un une occasion de ruine spirituelle, j'ai commis un scandale...

Le Bien Public s'est, au reste, chargé de justifier mon appréciation quant à la réponse insérée par lui. En effet, en insérant la page blasphématoire, il a mis en garde la vigilance des pères de famille en leur rappelant la lettre pastorale des évêques belges qui défend d'imprimer, de vendre, de colporter, de distribuer, acheter, lire, conserver tous livres, journaux, revues contraires à la foi et aux mœurs. C'était inviter ses abonnés à ne pas lire la réponse et même à détruire le numéro. Il avait donc bien conscience que cette lecture pouvait produire un scandale.

M. Théry reconnaît ici qu'un journaliste peut (selon les cas) reproduire un blasphème sans causer de scandale. Mais il exige à tort qu'il y ait *certitude* que cette reproduction ne sera pas pour autrui une occasion de ruine spirituelle. Dès l'instant où nous devons présumer les impressions ressenties par autrui, nous ne pouvons jamais avoir de certitude même morale (il ne peut être question d'autre ici). A côté de l'exemple cité par notre adversaire, on pourrait en citer une foule d'autres où il y aura doute. Un article causera du scandale à telle personne, n'en causera point à telle autre ; un article pieux peut être une cause de ruine spirituelle; tout est relatif en cette matière. Les rédacteurs de *la Croix* avaient des consciences timorées qui se seraient scandalisées de la polémique la plus inoffensive... faut-il prendre ces consciences pour mesure?... Sinon où s'arrêtera-t-on?... Quand y aura-t-il certitude que la conscience d'autrui n'est pas froisée? Suffira-t-il d'un seul lecteur exposé à une ruine spirituelle pour que l'article soit illicite? en faudra-t-il plusieurs? Combien alors?... On dira peut-être que la bonne foi sauve le journal, c'est vrai, mais encore faut-il pouvoir mesurer cette bonne foi, il lui faut un guide, une lumière ; si l'on exige la certitude, on laisse la bonne foi sans guide et sans lumière, parce que la certitude, même morale, n'existe jamais en cette matière et que d'ailleurs elle s'apprécie différemment.

La vérité est que, le scandale étant un péché qui se compose d'un

lément essentiellement étranger à l'agent : *la ruine spirituelle 'autrui*, il ne peut être envisagé qu'en tenant compte de toutes ıs circonstances qui l'entourent : le caractère du blasphème reroduit, l'état des esprits, les habitudes de la polémique, le genre rdinaire de lecteurs, les précautions prises par le journaliste. 'ous ces éléments doivent entrer en ligne de compte pour apprélier l'effet que produira l'article, et cette appréciation doit se ıire raisonnablement.

Si l'on voulait isoler l'article des circonstances dans lesquelles ı reproduction se fait, il faudrait aboutir fatalement à cette conıquence : que le *Syllabus* lui-même a pu être une cause de scanale. Il a, en effet, mis sous les yeux des lecteurs des propositions ɔntraires à la foi, dont la condamnation a pu étonner certaines ens : ce qui ôte à cette publication tout caractère dangereux, c'est ı'elle porte en même temps la condamnation de ces propositions t que tout le monde voit pourquoi elles sont énoncées par le ouverain Pontife.

En ce qui concerne la responsabilité du juge, M. Théry nous ıpond :

Le juge ne condamne pas à insérer le blasphème avec le contexte, mais pureınt et simplement... donc la sentence du juge est mauvaise, puisqu'elle ordonne une ose défendue, et si, en fait, elle ne cause pas de scandale, c'est par une circonstance ısolument extrinsèque au juge et dont celui-ci ne saurait bénéficier ni se prévaloir ır excuser son jugement, à savoir : le soin que, sans y être obligé, au moins au gard du juge, prend le journaliste pour éviter un scandale.

Nous répliquons : dans cette appréciation, l'erreur consiste à oler l'acte même de la condamnation de toutes les circonstances ıi viennent lui imprimer son véritable caractère. Pourquoi le ge n'aurait-il pas à tenir compte des mêmes considérations qui ırvent à éclairer le journaliste ? Il s'agit d'un *scandale possible;* magistrat aura donc à se demander si l'insertion qu'il va ordonır sera de nature à causer la ruine spirituelle d'autrui... question appréciation pour lui, dans laquelle entreront nécessairement us les éléments que nous avons cités tout à l'heure.

Quand on fait dire à son domestique que *l'on n'y est pas,* on ne ıche point, et quand il obéit il ne pèche pas davantage. Pourıoi ? parce qu'il est impossible de séparer l'ordre d'une circonance de fait à savoir : qu'il est reçu dans le monde, que c'est là formule polie de fermer sa porte aux visiteurs. Cependant isolez

l'ordre de cette circonstance, il reste que l'on a ordonné de commettre un mensonge.

On ne peut juger de la sorte les actes d'autrui.

Notre raisonnement aboutit peut-être à cette conséquence, que la responsabilité du juge sera toujours une question de bonne foi. Nous ne sommes pas éloignés de le croire. N'en est-il pas ainsi dans tous les cas de conscience offrant quelque difficulté ?

VII. On peut encore étudier et justifier la conduite du juge en se plaçant à un autre point de vue : celui de sa coopération au mal qui pourrait résulter de la sentence.

Et d'abord faut-il démontrer que la loi sur le droit de réponse est bonne en elle-même?

M. Théry l'a nié.

Une loi est mauvaise, dit-il, quand de son principe découlent naturellement des résultats mauvais, quand même il en découlerait en même temps et plus fréquemment de bons.

Par exemple, l'article 1341 du Code civil est bon, car le principe que la preuve testimoniale est suspecte est toujours bon et vrai ; exceptionnellement il peut servir à un fripon, mais s'il lui sert, c'est parce que le contractant a eu l'imprudence de ne pas se munir d'un écrit et non pas en vertu du principe de l'article 1341.

Au contraire, la loi sur le droit de réponse est mauvaise, car si, à l'occasion, elle sert à un homme à défendre légitimement sa réputation, elle renferme dans son principe même le droit pour un athée de faire publier un blasphème sous prétexte de réponse.

Ce raisonnement est faux. Une loi est bonne en elle-même quand elle repose sur un principe juste et qu'elle n'a pas pour effet *nécessaire* de produire un mal.

Si l'application d'une loi produit un mal *accidentellement*, il importe peu que ce mal en soit un effet *direct* : il n'a pas été voulu par le législateur.

C'est notre cas : le mal causé dans notre hypothèse est tout accidentel, il est le résultat de la faute commise par le journaliste catholique, qui a été assez imprudent pour se rendre coupable d'une attaque qui a provoqué la réponse malheureuse. Il savait à quoi il s'exposait et à quoi il exposait ses lecteurs: il pouvait l'éviter. La loi ne comportait pas nécessairement ce résultat fâcheux.

La loi étant bonne en elle-même et, si elle ne l'est pas, étant tout au moins acceptée par l'Eglise, qui s'en sert fréquemment, le juge peut l'appliquer. Mais jusqu'à quel point coopère-t-il au mal qui peut exceptionnellement résulter de son application ?

La *coopération formelle* au mal, c'est-à-dire en l'*approuvant*, n'est jamais licite.

Mais la *coopération matérielle*, c'est-à-dire en *réprouvant* le mal, peut être illicite, licite, louable, nécessaire même, d'après les cas. Tel est l'enseignement de la théologie.

Elle est illicite lorsque, pouvant empêcher le mal efficacement et sans grave inconvénient, on ne le fait pas.

Quand on n'a pas ce pouvoir, elle est licite.

Elle devient louable, nécessaire même lorsqu'en concourant à l'acte mauvais on peut éviter un plus grand mal.

Appliquons ces principes : Le concours du magistrat n'est pas formel, il n'approuve pas le mal qui peut résulter de sa sentence. Sa coopération est donc matérielle. Est-elle illicite ? c'est-à-dire peut-il empêcher le mal efficacement de se produire ? Et le peut-il sans grave inconvénient ? Il ne le peut évidemment pas efficacement, car, dans notre organisation judiciaire, ni son refus de juger, ni sa démission n'empêcheraient le cours de la justice. Cela n'a pas besoin de démonstration. Il y aurait, en outre, grave inconvénient à voir, à l'heure actuelle, les catholiques déserter leurs siéges ; cela n'a pas besoin davantage d'être démontré.

Donc la coopération matérielle du magistrat au jugement qui ordonne l'insertion d'une réponse blasphématoire est licite.

M. Théry nous répond en soutenant que, pour qu'il y ait coopération formelle au mal, c'est-à-dire coopération coupable, il suffit que l'agent consente au mal.

En effet, dit-il, l'homme, à moins d'être complétement perverti, désapprouve presque toujours le mal qu'il commet ; *video meliora, proboque, deterriora sequor*. On est cependant coupable du mal que l'on fait, quand même on le désapprouve formellement.

D'après lui, on coopère formellement au mal en le faisant, en l'ordonnant, ou tout au moins en y consentant expressément ou tacitement.

Lorsqu'aucune de ces circonstances n'accompagne la coopération, c'est une coopération matérielle.

Il cite un exemple : le maçon qui construit un temple protestant consent au mal s'il agit en haine de la foi et parce que c'est un temple protestant ; — coopération formelle.

Si, au contraire, le maçon n'a d'autre mobile en travaillant que de gagner sa vie, sa coopération sera matérielle.

La coopération formelle est toujours défendue ... La coopération matérielle n'étant mauvaise que dans ses conséquences et ne supposant chez l'agent aucune intention mauvaise, est permise s'il y a chez l'agent des motifs graves de la fournir ...

La coopération du magistrat est naturellement formelle puisque, non-seulement il consent à l'accomplissement du mal, mais encore il l'ordonne...

On voit que la différence qui sépare notre contradicteur de nous

réside dans la condition que doit revêtir la coopération pour être réputée *matérielle*. Il veut l'absence absolue de *consentement* au mal. C'est là tout simplement modifier les termes du problème : on peut convenir qu'il en sera ainsi et alors nous retirerons toutes nos considérations sur la coopération.

Mais, nous devons faire remarquer que si l'on admet cette définition de la coopération matérielle, on la réduit aux seuls cas où il y a *erreur* de la part de l'agent ou *violence physique* (la violence morale ne suffirait pas, car elle suppose le consentement). Dès lors aussi, l'exemple du maçon est mal choisi, car le maçon, sachant qu'il bâtit un temple protestant, consent à concourir au mal, quel que soit le mobile qui l'y pousse; si, au contraire, nous devons voir dans cet exemple la véritable pensée de notre adversaire, nous acquérons la conviction que ce n'est pas le consentement qui fait le coupable mais son approbation au mal: dans l'hypothèse proposée, en effet, la culpabilité du maçon dépend du mobile qui le pousse : s'il travaille en haine de l'Église, il coopère formellement au mal; s'il travaille pour gagner sa vie il coopère matériellement ; dans les deux cas, il consent ; mais dans le premier, il approuve tandis que dans le second il désapprouve et ne travaille que pour éviter un mal imminent et considérable : mourir de faim.

Si la théologie admettait la manière de voir de M. Théry, pourquoi discuterait-elle comme elle le fait les diverses hypothèses dans lesquelles la coopération matérielle est illicite, licite, louable ou nécessaire, toutes hypothèses qui supposent la délibération et partant le consentement ? ... Mais M. Théry lui-même n'exige-t-il pas, pour que la coopération matérielle soit licite, qu'il y ait des *motifs graves* de la fournir, ce qui suppose le consentement?... Une coopération sans consentement n'est pas une coopération, c'est un acte innocent en soi, qui n'a pas besoin d'être justifié par des *motifs graves;* quand il n'y aurait aucun motif à invoquer, cet acte n'en serait pas moins licite.

Il en résulte que les termes du problème ont été bien posés par nous et que, par conséquent, notre argumentation reste debout. Nous reconnaissons cependant que, même dans notre manière de voir, on peut discuter sur la nature de la coopération du juge, c'est pourquoi nous n'avons présenté ces considérations qu'en ordre secondaire.

VIII. Si, par la démonstration à laquelle nous venons de nous livrer nous, n'avons pas réussi, contrairement à notre conviction,

établir que le magistrat peut légitimement ordonner dans l'hypothèse où l'a fait le tribunal de Bruxelles, l'insertion d'une réponse blasphématoire, nous pouvons tout au moins conclure en disant :

Il est téméraire d'affirmer d'une manière absolue que le journaliste commet une violation de la loi divine en insérant une réponse blasphématoire et le juge en ordonnant cette insertion.

Il n'est pas moins téméraire d'affirmer d'une manière absolue que le juge est responsable du mal qui peut résulter de sa sentence.

Il nous suffirait d'avoir démontré une seule de ces deux propositions pour avoir justifié, au point de vue de la bonne foi, le jugement du tribunal de Bruxelles : notre réponse est donc deux fois victorieuse.

LE CREUSET [1].

Nouvelle qui a remporté le 2e prix au concours ouvert par la REVUE GÉNÉRALE.

(*Suite et fin.*)

XVIII

Quant à Albert et Lucie, ils portaient en eux une douleur qui semblait croître et de jour en jour, leur vie s'écoulait uniquement occupée de cruels souvenirs.

Quelques années plus tard, une petite fille naissait dans ce triste intérieur.

On espéra dans la famille que cette naissance allait rattacher la pauvre Lucie à la vie et ramener chez Albert la joie perdue; mais la blessure avait été si profonde, dans ces deux cœurs, que l'un et l'autre en étaient atteints à tout jamais.

Une seule chose eût pu adoucir l'amertume de leurs souvenirs: c'eût été de les porter devant Dieu, dans un commun élan de leurs cœurs déchirés. Mais Albert, convaincu cependant que la perte de son fils était une punition de son éloignement de Dieu, ne sachant ni revenir de ses erreurs, ni s'humilier, restait enveloppé dans sa douleur, souvent pensif et sombre, mais ne se laissant gagner en rien par les efforts que faisait sa femme pour amollir cette dureté de cœur.

Il semblait que, tout en reconnaissant la puissance de la main qui l'avait frappé, il gardât, contre cette puissance, une colère hautaine et pleine de défi.

La pauvre Lucie, qui avait offert avec un élan de foi si vive, dans la terrible nuit la vie de son enfant et la sienne pour obtenir la lumière à son bien-aimé, mourait de douleur à la pensée que Dieu

(1) Voir les numéros de février, mars et avril.

avait accepté la plus dure partie de son sacrifice et le laissait cependant stérile.

Sa santé, fort altérée déjà, reçut une dernière atteinte à la naissance de la pauvre petite fille : elle déclina de plus en plus et, quatre ou cinq ans plus tard, elle allait porter aux pieds de son Seigneur les désirs qu'il n'avait point voulu réaliser en ce monde pour elle.

Albert plia sous le faix de cet écrasant et nouveau malheur. Et lorsqu'on lui amena sa fille, alors que tout était fini : Du moins, dit-il, répondant à une pensée intime, celle-ci sera élevée en chrétienne, je le jure. Il s'avouait vaincu, mais n'était pas encore touché.

Ce n'était pas saint-Paul, ouvrant les yeux au rayon qui le terrassait; c'était Julien blessé mortellement et criant avec rage : Tu as vaincu, Galiléen!

Il cédait cette enfant à Dieu parce qu'il se sentait le plus faible, parce qu'il craignait de se voir ravir le dernier reste d'un passé auquel il avait donné si complétement son cœur et son âme qu'il n'y avait pas laissé de place pour Celui qui donne la durée et la vie à toutes choses.

Toutefois, il tint parole et voulut lui-même initier l'enfant aux enseignements de la foi catholique et Dieu, qui ne laisse jamais un bon mouvement sans récompense, permit que de cette étude, faite en pleine vigueur d'intelligence, sortît enfin pour lui la lumière. Son esprit se rendit à l'évidence, mais son cœur demeura rebelle, la souffrance donnée à l'homme pour le grandir et l'élever restait chez lui comme un mauvais levain d'amertume et de colère.

Telles étaient les impressions qui avaient marqué dans le cœur et sur le visage de M. Mornay des traces ineffaçables ; tels étaient les événements dont le souvenir, bouleversant tout son être, le plongeait dans l'état douloureux et bizarre où nous l'avons vu précédemment.

N'eût-il pas cependant plus souffert encore s'il eût connu toute la vérité? si, tandis que les chaloupes s'éloignaient du navire perdu, il avait pu voir des barques légères, montées par ces Malais tant redoutés, accourant sur le théâtre du sinistre comme des oiseaux de proie et ramassant parmi les épaves, dans la nuit encore épaisse, le petit berceau qui contenait l'enfant à demi-asphyxié? Puis les Malais épouvantés, croyant reconnaître en lui « le manitou » des blancs, un enfant Jésus en cire, qu'ils

avaient brûlé quelque temps auparavant, avec un missionnaire venu pour les évangéliser. — Manitou, manitou ! criaient-ils avec terreur, en reconnaissant cette forme humaine aux premières lueurs du jour.

Leur chef, l'Aigle-Serpent lui-même, n'avait pu réprimer un mouvement de frayeur, et les Indiens étaient tombés à genoux autour de l'enfant, qu'ils contemplaient avec stupeur.

Ce devait être une scène étrange et presque fantastique celle que formaient ces démons noirs, que rien n'intimide d'ordinaire, inclinant leurs têtes farouches autour de ce petit corps immobile et glacé, tandis que les rayons du soleil, glissant sur ce visage pâle, semblaient lui faire un nimbe d'or et de pourpre.

Tout à coup, sous l'influence de ces chauds rayons et peut-être aussi des haleines vigoureuses qui s'exhalaient autour de lui, formant une atmosphère plus chaude, l'enfant fit quelques mouvements, une légère rougeur teinta ses joues, un cri s'échappa de ses lèvres.

Cette fois la terreur des pirates ne connut plus de bornes: ils se précipitèrent la face contre le fond du bateau, s'attendant à être pulvérisés par le dieu qui sortait de la mort.

Mais le manitou se contentait de s'agiter en criant de toutes ses forces, insensible aux supplications et aux hommages que chacun lui adressait espérant apaiser sa redoutable colère.

Désespérant d'y réussir, le grand chef fit regagner au plus vite une île assez éloignée et dont aucune carte ne fait sans doute mention.

L'enfant fut aussitôt remis aux mains des femmes qui, bien qu'elles partageassent les craintes superstitieuses des Malais, trouvèrent aussitôt le moyen de clore la bouche du jeune dieu et de lui rendre ses joues roses et sa belle humeur.

L'Aigle-Serpent, revenu de sa première émotion et moins simple que ses compagnons, comprit le parti qu'il pouvait tirer de cet événement et quel accroissement de prestige résulterait pour lui de la présence du fétiche à son foyer ; il en confia donc la garde à ses femmes et l'enfant tant pleuré devint ainsi un être puissant et sacré.

Nous le demandons de nouveau : Albert Mornay n'eût-il pas préféré cent fois le voir mort qu'aux mains de ces êtres sauvages et dégradés ?

Non !

L'espérance est un sentiment si tenace dans l'âme humaine, que cette certitude eût été une joie pour lui.

Il se serait cru assuré de retrouver l'enfant perdu, fallût-il pour cela remuer la terre entière.

Mais rien ne pouvait lui faire soupçonner ces faits extraordinaires et aucune lueur d'espoir ne pouvait éclairer son horizon.

Aussi avait-il reporté passionnément sa tendresse sur sa fille et il cherchait à tromper la douleur du passé en servant de père aux enfants indigents.

C'est ainsi qu'il sortait d'un orphelinat le jour où nous l'avons vu s'exposer si gravement pour sauver le gamin du quartier Mouffetard.

Nous l'avons laissé en proie à son désespoir sombre, prêt à rendre la nature entière responsable de ses souffrances.

Redevenu maître de lui, il se reprocha la façon dont il en avait usé à l'égard de ses visiteurs. Aussitôt que ses forces le lui permirent, il alla remercier M. Lemaistre de l'intérêt qu'il lui avait témoigné, et dans les courtes visites qu'il faisait à l'orphelinat où Jacques était venu le remplacer, il se montra plein de cordialité pour le vieux quartier-maître.

Quant à notre ami, il avait repris sa vie multiple de bonnes œuvres, d'études ardues et de devoirs mondains ou affectueux. — Il examinait en même temps avec un intérêt croissant ce M. Mornay, dont le capitaine Lemaistre et Jean Martin lui avaient raconté la dernière aventure et le singulier état mental.

Il le retrouvait, comme par le passé, doux, affable et captivant par son esprit sérieux et cultivé. Ils faisaient ensemble souvent des dissertations philosophiques et religieuses, où ils semblaient être d'accord : c'était au fond de l'âme seulement qu'on eût pu voir l'abîme qui les séparait. Tous deux, devant les mystères divins inclinaient leurs fronts avec un égal respect, on eût pu dire même avec une égale conviction, mais tandis que Jacques ouvrait son cœur aux inspirations et aux conseils du Maître des maîtres, Mornay, trouvant qu'il avait assez fait en lui rendant un hommage public, se renfermait dans son orgueilleuse colère ; il ne pardonnait pas à Dieu.

Jacques sentait cette distinction, sans pouvoir toutefois la définir.

Il cherchait le moyen d'arriver à la vérité, mais d'instinct il

comprenait qu'il ne fallait rien brusquer, et comme il avait pour M. Mornay une réelle et vive sympathie, il était tout naturellement avec lui d'une déférence presque affectueuse.

Plusieurs semaines s'étaient déjà écoulées depuis le retour de Jacques, M. Mornay avait repris son service actif à l'orphelinat et se trouvait en relations fréquentes avec Jean Martin, le concierge.

Celui-ci, vieux matelot, ayant servi longtemps sous les ordres du capitaine Lemaistre, avait été placé là par Jacques, qui avait en lui une entière confiance. Celui-ci la lui rendait en une admiration sans bornes; aussi, encouragé par la bienveillance que lui témoignait M. Mornay, ne manquait-il pas de lui faire subir fréquemment le panégyrique de son jeune maître.

L'un de ses plus grands sujets d'admiration était que Jacqnes eût converti le capitaine. Que quelqu'un eût eu de l'influence sur ce vieux dur à cuir, cela dépassait l'entendement du brave marin; il fallait — c'était son mot — que celui qui avait fait cela fût un fameux lapin !

— Quand on pense, disait-il un jour en forme de péroraison et non dans une intention diplomatique, qu'il a fait confesser le capitaine !...

Mais, dit M. Mornay étonné, M. Lemaistre ne devait pas en être bien éloigné, puisqu'il a fait de son fils un catholique si ardent?

—Pas éloigné ! ah bien ! c'était ben le plus mécréant qu'on aurait pu voir... Seulement il pensait, comme ça, qu'il n'avait pas le droit d'élever le petit à sa façon.

— Comment ! pas le droit ? il ne pouvait pas élever son fils comme il l'entendait ?

— Mais, puisque son fils n'était pas son fils... vous ne comprenez donc pas ? dit l'ex-timonier un peu scandalisé d'abord. Puis il reprit avec empressement, enchanté de pouvoir développer son sujet favori : C'est que c'est toute une histoire; vous allez me comprendre...

M. Mornay, peu confiant dans la clarté des explications de Jean Martin, se résigna cependant à les entendre par condescendance pour le vieux marin, sachant, du reste, par expérience qu'on n'arrête pas le flot. Il prit d'ailleurs bientôt son vol en esprit, tandis que celui-ci se lançait dans une longue narration de toutes ses navigations, bourrée de termes de marine souvent incompréhensibles.

On avait déjà fait le tour du monde deux ou trois fois, lorsque

les mots de môme blanc, môme noir, répétés plusieurs fois, attirèrent l'attention de M. Mornay la pensée d'un enfant suffisait pour le captiver ; il engagea donc le vieux quartier-maître à reprendre son récit d'un peu plus haut, ce qui flatta le narrateur.

— Pour lors, dit-il après avoir déposé dans un mouchoir, un objet qui aurait pu entraver la facilité de son élocution. Pour lors que l' commandant avait voulu aller faire de l'eau sur c'te côte, qu'y avait là un tas de femmes qui grouillaient en vous regardant avec des yeux tout ronds, l' capitaine qui parle malais comme celui qui l'a inventé, leur-z-y demande de l'eau, mais elles s'en allaient au lieu de répondre. L' cap'taine qu'est un malin leu fait voir un tas de bibelots qu'il avait dans ses poches, et les femmes, vous savez dans tous les pays... enfin suffit; elles lui enseignent des sources pas loin, l' cap'taine y envoie du monde, et lui y reste pour surveiller la côte parce que, quoique les femmes disaient que leurs hommes étaient à la chasse, l' cap'taine s' méfiait tout de même.

Pendant qu'il vous causait là comme le premier particulier venu, il regardait sans faire semblant de rien à droite et à gauche ; v'l'à qu'y voit un tas de petits mômes qui se roulaient su' l' sable, même qu'y en avait un tout blanchet.

Tiens, qui s' dit le capitaine, qué que c'est qu' ça? Il fait danser des bibelots devant les petiots, qui arrivent tout de suite ; c'était bien un enfant blanc, ça se voit, vous savez... ça se voit à... et puis... enfin vous savez ça se voit à tout... c'est pas ça, qu'y se dit le cap'tain, s'agit de savoir ce que fait là ce petit.

Après bien des peines et encore des cadeaux, la femme qui était la plus hardie, celle du chef, faut croire, lui raconte que le petit était le manitou des blancs, qui était ressuscité et revenu marchant sur les lames après la tempête. C'est le fils du Typhon, qu'elle disait, et il protège ceux qui le gardent.

C'est bon, que s' dit le commandant, je vois ce que c'est : ces gens là auront pillé quèque bateau, massacré l'équipage et gardé le petiot. Mais, c'est pas tout ça, on ne peut pas laisser un chrétien au milieu de c' te canaille ; il offre de l'argent à la femme, pour avoir l'enfant; ah ben oui! au premier mot qu'elle comprend, là v'là qui saute comme une chatte à qui on voudrait prendre ses petits : Manitou, manitou, qu'elle dit. C' t' imbécile, elle croyait tout de même que c'était un bon Dieu ! Mais l' commandant s'était esquivé du même coup avec l'enfant dans ses bras; nous autres qui

amarinions les tonneaux dans la chaloupe, nous voyons l'affaire, nous arrivons au cap'taine, mais ces diablesses avaient toutes couru après lui, c'était comme une marée qui arrivait de tous les côtés.

Nous étions là à jouer des coudes, mais ça n'y faisait rien, y en avait de plus en plus.

Surtout ne frappez-pas! que disait l'cap'taine, des Français ne doivent jamais toucher des femmes...

Il était bon d'appeler ça des femmes, je vous demande un peu, le beau mal quand on aurait défoncé une vingtaine de ces vilaines carcasses jaunes; avec tout ça, on ne s'en débarrassait pas, je voyais le moment qu'elles allaient nous serrer à nous étouffer; ah! dame j'allais taper, mais dur... Patatras, vl'à une flamme du diable qui file dans les premiers rangs des sauvagesses, puis une seconde fournée, et puis une troisième, ah ben! elles n'ont pas demandé leur reste, et pendant qu'elles décampaient en criant comme des brûlées, c'est le cas de le dire, nous filions à la chaloupe, et vite le cap sur le bateau? C'était un farceur de novice qui avait laissé tomber de la poudre sans penser d'abord et puis l'idée lui était venue d'y mettre le feu, ah ben! faut pas demander si nous avons ri après en voyant encore ces femmes, qui hurlaient en se tortillant, fallait voir!

Et vl'à comment le petit est devenu le fils à not' cap'taine, dit en terminant Jean Martin.

Mais depuis longtemps déjà M. Mornay avait cessé d'écouter. Après avoir interrompu le vieux marin par plusieurs questions, il était tombé dans un état de prostration complète et n'avait entendu qu'une partie de son récit.

Il resta encore un moment silencieux; puis, n'entendant plus rien, il regarda autour de lui, aperçut le quartier-maître et de grosses larmes coulèrent dans les sillons que tant d'autres avaient déjà creusés. Il lui expliqua alors quels cruels souvenirs s'étaient réveillés en lui, ayant perdu son fils dans un naufrage.

Jean Martin était un peu gêné par l'émotion qu'il venait de provoquer, lorsqu'il fut tiré d'embarras par l'arrivée de Jacques, qui venait pour quelque affaire de service.

M. Mornay, en apercevant ce jeune homme si beau, si plein de vie, échappé à une catastrophe analogue à celle qui avait brisé sa vie, sentit une colère jalouse lui monter au cerveau, il effleura à peine la main que Jacques lui tendait comme de coutume et, sans dire un mot, partit brusquement.

XIX

Notre ami tout surpris questionne le timonier, qui lui raconte de son mieux l'effet produit par son récit sur M. Mornay, les questions que celui-ci lui avait faites, puis le malheur qu'il lui avait confié et qui expliquait bien des bizarreries chez cet homme. Ce fut le tour de Jacques de devenir rêveur, il voyait là de singuliers rapprochements, un espoir peut-être; il était dans une vive agitation.

Jean Martin n'était pas moins préoccupé : il voulait que Jacques allât retrouver M. Mornay sur-le-champ, pour avoir de plus amples explications, il fallait, disait-il, aller aussitôt prévenir le capitaine; mais Jacques s'opposa à l'un et à l'autre de ces deux projets : d'une part il hésitait par délicatesse à sembler revendiquer un nom, une place dans une famille riche et honorée; de l'autre il redoutait de donner à l'homme qui avait été tout pour lui jusqu'alors la pensée que l'affection de Jacques pouvait lui être disputée par un autre.

— Ah! vous ne voulez pas, s'écria enfin le vieux marin, eh bien, c'est moi qui m'en charge!

La profonde et tendre affection du capitaine Lemaistre pour son fils d'adoption n'avait pu empêcher celui-ci de ressentir l'amertume de ne pas avoir en réalité un nom, une famille, et, dans ses rêves d'enfant et de jeune homme, il s'était vu plus d'une fois découvrant par quelque hasard romanesque ces parents que le capitaine Lemaistre estimait certainement morts. Se trouvait-il donc aujourd'hui près de voir se réaliser ce désir légitime? Tandis que Jacques réfléchissait ainsi, Jean Martin était parti sans attendre un consentement que son jeune maître d'ailleurs ne lui aurait pas refusé.

Lorsqu'il arriva chez M. Mornay, celui-ci n'était pas encore rentré; il lui avait fallu, pour reprendre un peu de calme, marcher au grand air, fatiguer la bête enfin, comme un homme qui veut se débarrasser d'une obsession. Aussi fut-il assez désagréablement surpris en trouvant le quartier-maître qui l'attendait. Le brave homme était tellement plein de son sujet qu'il ne parlait que par demi-mots, par phrases inachevées dont le complément était dans sa pensée, mais auxquelles il était absolument impossible de rien comprendre.

M. Mornay s'efforça d'apaiser cette exaltation, et ce ne fut qu'a-

près une explication aussi longue qu'embrouillée qu'il se rendit compte de ce que voulait lui faire entendre Jean Martin.

Comprenant enfin que l'enfant trouvé chez les Malais pouvait être ce fils qu'il pleurait depuis plus de vingt ans, il se fit répéter à plusieurs reprises les détails qui semblaient établir cette probabilité. Il prenait une plume, comme s'il allait écrire, puis il s'arrêtait, questionnant encore le vieux marin, faisant des rapprochements frappants, mais chaque fois qu'il croyait arriver à l'évidence, une sorte de vertige l'envahissait, il ne savait plus rien, c'était à recommencer.

— Non, dit-il enfin, je suis incapable en ce moment de rien savoir ni comprendre ; il faut que je redevienne maître de moi même. Allez ; allez dire à... ce jeune homme que j'écrirai..... ce soir, demain... plus tard.

— Ma foi, pensait Jean Martin en rentrant à l'orphelinat que ça soit ou non le père du petit, faut croire qu'il a quèque chose de mal arrimé dans la jugeote.

Il trouva Jacques, de son côté fort enfiévré d'impatience et lui rendit tant bien que mal compte de son expédition, d'où cependant, grâce aux explications données par M. Mornay, il ressortait des certitudes de plus en plus grandes.

Et il fallait attendre!

Il fallait attendre en renfermant toute cette anxiété en lui-même, car il avait définitivement résolu de ne rien dire au capitaine Lemaistre sans une conviction absolue qui ne pouvait exister avant qu'il eût vu M. Mornay.

Le lendemain, vers midi, on apporta un billet par lequel M. Mornay priait M. Jacques Lemaistre de se rendre chez lui le plus tôt possible.

Lemaistre... ce nom que Jacques avait porté jusque-là avec respect et avec fierté, lui semblait maintenant résonner comme une note fausse.

Il regarda de nouveau le billet, il était d'une écriture fine et légère, une émotion nouvelle se fit jour sur le visage de notre ami, il se souvenait avoir entendu dire que M. Mornay avait une fille.

— Une sœur ! pensait-il.

Bien des fois, il avait songé à la joie d'avoir un père, une mère, de vrais parents à lui, mais une sœur, c'est-à-dire, cette affection qui, dans sa force et sa pureté, en résume tant d'autres, c'était un luxe de bonheur auquel il n'avait jamais songé.

Presque aussitôt une pensée douloureuse succéda à cet élan de joie; M. Mornay était veuf, le capitaine Lemaistre vieux garçon. Jacques ne saurait donc jamais ce que c'est que d'être aimé par une mère. Toutefois il se reprocha cette plainte intime: ne devait-il pas se trouver heureux, sous peine d'être ingrat? Ne devait-il pas peut-être surtout redouter de s'abandonner trop complétement à un espoir qu'un seul mot pouvait détruire?

Toutes ces pensées roulaient tumultueusement dans son cœur et dans son esprit, tandis qu'à la hâte il allait à ce rendez-vous solennel.

Le cœur lui battait si fort qu'il en était presque assourdi lorsqu'on l'introduisit près de M. Mornay.

Etait-il donc vrai que c'était là son père? Son père! ce mot semblait, pour le pauvre enfant, prendre un aspect, un accent qu'il ne lui connaissait pas jusque là.

Il n'était pas seul d'ailleurs à ressentir cette émotion. L'homme doux et bon, si fort d'ordinaire et pour qui, de tout temps, il avait éprouvé un attrait particulier semblait accablé sous le poids de ses pensées intimes. L'extrême pâleur répandue sur son visage serra le cœur de Jacques, qui, s'il ne se fût contraint, eût laissé échapper une exclamation affectueuse; mais ici ni l'un ni l'autre, dans cette grave circonstance, n'osaient, craignant de les profaner, user de noms ou de témoignages auxquels ils ne se sentaient pas encore un droit acquis. Deux étrangers n'eussent pas eu la réserve glacée que s'imposaient ces deux hommes en ce moment, et cependant quelque chose de fort et de puissant semblait les attirer invinciblement l'un vers l'autre.

— Monsieur, dit avec effort M. Mornay, dont la voix était rauque de contrainte, et tout en indiquant de la main un siége à Jacques, nous avons à causer de choses bien... graves. Vous savez le malheur qui m'a frappé, il y a juste vingt-trois ans; veuillez me dire, à votre tour, ce que vous savez de votre...

La voix de M. Mornay s'éteignit dans sa gorge contractée, mais les mots étaient superflus en ce moment, Jacques comprenait d'avance. Il excusait, il aimait même la froide rigidité que M. Mornay mettait dans le début de cette entrevue. La main qui, d'ordinaire, lui était tendue affectueusement était restée loin de lui, non pas inerte, mais dépensant une agitation fébrile sur l'angle du bureau devant lequel se tenait, l'œil fixe et les lèvres crispées, l'homme de qui dépendait sa vie à venir. La phrase par laquelle il

l'invitait à parler était brève, froide, incisive comme un instrument de chirurgie. Il y avait une dissection à faire, il fallait garder son sang-froid et juger en tout calme d'esprit.

Jacques approuvait et imitait de tout son pouvoir ce calme et cette force.

Il raconta brièvement comment le capitaine Lemaistre, l'ayant trouvé parmi les Malais, avait remarqué à son cou une médaille de la Sainte-Vierge et une chaîne en or, signe certain qu'il était chrétien et Européen; comment il s'était fait habilement montrer le berceau et les langes dans lesquels on l'avait trouvé et que les Malais conservaient comme des talismans. Jacques, à qui le capitaine avait cent fois raconté tout cela, peignait chaque objet dans les plus minutieux détails.

C'était cela ... c'était bien cela. Le visage de M. Mornay s'empourprait ou pâlissait tour à tour, l'émotion grandissait à chaque instant les deux interlocuteurs se sentaient irrésistiblement poussés vers une solution qu'ils souhaitaient également, mais qu'ils n'osaient encore proclamer, lorsque, frappé d'un souvenir subit, M. Mornay se leva d'un bond et, saisissant la tête du jeune homme, releva vivement ses cheveux auprès de l'oreille : un signe héréditaire et qu'il portait lui aussi s'épanouissait au dessus du cou. — ah ! dit-il enfin, en étreignant Jacques passionnément sur sa poitrine, c'est lui ! c'est lui ! Puis il retomba sur son siége, sanglottant comme un enfant.

Le pauvre Jacques n'était guère plus brave, mais une immense joie rayonnait sur son visage à travers les larmes qu'il n'essayait pas de contenir. Mon fils, mon cher enfant ! répétait M. Mornay en le contemplant avec orgueuil.

— Mon père ! disait Jacques doucement et à demi-voix, comme s'il prononçait ce mot pour la première fois.

— Oui, votre père, et c'est mon nom que vous allez porter maintenant !..,

— Pardonnez-moi, mons... mon père, mon cher père, dit Jacques vivement, je suis fier du nom que je vous devrai, mais; j'ai une grâce à vous demander, c'est de garder aussi le nom de l'honnête homme auquel je...

— Ah ! cela, c'est bien justice, dit vivement M. Mornay, cela vous fera seulement une signature un peu longue, reprit-il, gaîment, car j'appartiens à une vieille famille de Bretagne dont je ne porte pas habituellement le nom; dans les actes. Il vous

faudra mettre tout au long : Lemaistre-Mornay de la Morandière.

— De la Morand... s'écria Jacques en reculant d'un pas.

Mais son père ne s'aperçut ni du mouvement ni de l'exclamation; il s'était levé en parlant, avait sonné et continuait tranquillement en revenant à sa place : Vous avez encore une connaissance à faire...

Un domestique l'interrompit en entrant.

— Veuillez dire à ma fille que je la demande, dit-il, et il se retourna en souriant vers Jacques :

— Votre sœur, que j'ai rappelée hier de la Normandie où elle était, et qui est bien...

Sans doute les émotions qui avaient précédé avaient atteint violemment Jacques, car il était en ce moment d'une pâleur effrayante.

— En Normandie, reprit-il d'une voix mal assurée; chez Mme de Forville ?

— Justement !... Quoi ! vous connaissez cette bonne marquise ?

Jacques ne s'était point étonné jusque là de trouver des émotions dans cette rencontre, mais cette dernière comblait la mesure; Une angoisse horrible l'étreignit à la gorge : il n'eut ni la force, ni le courage d'en demander davantage.

Juliette et Gabrielle portaient le même nom, l'une d'elles était sa sœur : il regardait, comme un condamné doit regarder l'échafaud, la porte qui, en s'ouvrant, allait trancher cette question redoutable.

On entendit un frôlement rapide et léger, le bouton tourna. Jacques, malgré lui, ferma les yeux une seconde; quand il les rouvrit Gabrielle était là.

Il poussa un cri étouffé et tomba sans connaissance.

On s'empressa de lui donner tous les soins usités en pareil cas.

— Pauvre enfant! disait M. Mornay, tant d'émotions l'ont brisé.

Quelques secondes après, il rouvrait les yeux, regardait autour de lui comme un homme qui a longtemps dormi, puis reconnaissant de nouveau Gabrielle qui lui faisait respirer des sels dont elle aurait eu presque autant besoin que lui, il fixa sur elle un regard épouvanté, se redressa subitement et s'enfuit comme un fou avant qu'on eût pu songer à le retenir.

XX

Pendant six semaines, il fut entre la vie et la mort, une fièvre violente le faisait divaguer sans cesse, il prononçait des mots incohérents ; un crime... maudit... mon père... étaient ceux qui revenaient le plus souvent.

Le bon capitaine avait appris du même coup les liens qui rattachaient Jacques à M. Mornay et la perturbation épouvantable que cette certitude semblait avoir jetée dans son esprit.

— Si c'est là le plaisir que ça lui fait... avait dit le vieux marin, traduisant ainsi sa première émotion et peut-être aussi le sentiment douloureux que Jacques avait prévu.

Puis la vérité, c'est-à-dire son brave cœur, prenant aussitôt le dessus, il avait ouvert sa maison à toute la famille Mornay, qui y avait presque élu domicile tout d'abord ; mais aucun de ses membres ne pouvait donner effectivement ses soins au malade : on avait remarqué que la présence de l'un d'eux augmentait immédiatement le délire ou l'agitation qui l'obsédait.

Jean Martin avait eu, comme le capitaine, son mouvement de colère contre ce M. Mornay qui venait tout troubler « chez eux » ; oubliant qu'il avait été lui-même la cause et l'agent actif de la reconnaissance du père et du fils et, en apprenant la singulière façon dont s'était terminée l'entrevue de Jacques et de son père, il s'était écrié !

— Faut-il pas, à présent, qu'il ait des lubies comme l'autre !

. . . . . .

Et puis, en voyant l'état grave de son enfant, il s'était mis à pleurer et, s'installant à son chevet, il le veillait, jour et nuit, comme la mère la plus tendre eût pu le faire.

Louis de Sauvigny, immédiatement appelé près de son ami, partageait avec le capitaine et le vieux timonier les soins et les veilles ; il était devenu le trait d'union entre la chambre du malade et le pauvre Mornay, tombé dans un abattement plus que jamais sombre et presque farouche.

Dès qu'un meilleur symptôme apparaissait, Louis courait l'annoncer au père et aux deux jeunes filles, qui ne semblaient pas les moins émues et les moins anxieuses.

En de telles conditions l'intimité se fait vite et bientôt, lorsque Louis accourait chez M. Mornay, on se serait cru, à l'accueil qui lui était fait, en présence d'une vieille et profonde amitié d'enfance.

Les choses marchèrent ainsi tant qu'on eut des craintes ; aucun de ceux que Jacques préoccupait n'avait une pensée pour lui-même.

Mais lorsque le danger fut passé, on aurait pu remarquer une sensible modification dans l'attitude des deux jeunes filles; plus d'une fois une vive rougeur était montée à leurs joues, lorsqu'on annonçait M. de Sauvigny, et chacune alors avait une raison pour prier sa cousine d'aller la première au salon.

Cependant Jacques était entré en convalescence, mais il ne parlait de rien de ce qui s'était passé et le médecin avait défendu qu'on lui en dît un seul mot.

— Laissez faire la nature, disait-il ; c'est le meilleur guide. Ce garçon-là a reçu une commotion de joie qui était trop vive, il sent d'instinct qu'il n'est pas encore de force à la porter; il saura bien y revenir de lui-même.

Mais les jours passaient, les forces de Jacques semblaient presque entièrement revenues et il demeurait dans un mutisme inquiétant, ne répondant même que par monosyllabes.

— C'est la faiblesse, répétait toujours le docteur.

Jean Martin le regardait dédaigneusement; puis, lorsqu'il était parti :

— Tas de bavards ! disait-il, faible... un garçon qui lui ferait rentrer ses paroles dans le ventre ! C'est pas tout ça, l' petit a quéqu' chose.

Il y avait longtemps que le capitaine Lemaistre et Louis de Sauvigny étaient fort convaincus de ce que le vieux timonier annonçait comme une découverte, et tous deux avaient essayé de faire s'expliquer le malade à ce sujet. Mais ni les détours adroits, ni les questions subites, ni même les prières de ces deux hommes pour lui, d'ordinaire, il n'avait pas de secret, n'avaient pu obtenir le moindre éclaircissement. Jacques semblait en proie à une pensée unique. On sentait qu'il faisait sur lui-même un travail aussi grand que pénible.

— Laissez-moi ! disait-il en s'efforçant pour y mettre du calme et de la douceur ; j'ai besoin de me recueillir.

Un jour vint où il parut tout différent. Son visage portait encore l'empreinte d'une souffrance profonde, mais il semblait en même temps résolu et presque calme.

Il avait passé la nuit à écrire, recommençant vingt fois, déchirant, biffant, râturant ; puis après un repos d'une heure ou deux, il

avait relu la dernière chose écrite, avait hésité encore une seconde, et, brusquement, comme pour ne plus se laisser le temps de revenir sur sa décision, il avait plié, cacheté ce billet et chargé Jean Martin de le porter à M. Mornay.

L'ancien timonier n'osa point faire de réflexion, mais il remarqua que la main de Jacques tremblait très-fort en lui remettant la lettre.

— Ce médecin dirait encore que c'est la faiblesse, mais moi, j'ai de l'œil... L' petit à quéque chose !...

Le petit Jacques avait, en effet, quelque chose qui avait failli le tuer : la joie de retrouver une famille changée pour lui en désespoir en voyant que Gabrielle était sa sœur.

Il s'était cru un criminel maudit, indigne de vivre ; en tout cas la joie, le bonheur de sa vie était perdu, tout cela était trop en un seul coup et son être physique avait été brisé. Mais la jeunesse avait vite réparé le mal et sa force d'âme lui avait commandé d'envisager les nouveaux devoirs qui lui étaient imposés afin de trouver le moyen de les remplir. — Après bien des tortures, des divagations sans fin dans le champ de l'impossible, il s'était senti incapable de porter le fardeau ; Dieu qui le lui imposait pouvait seul lui en donner la force, aussi c'était Dieu lui-même qu'il lui fallait mettre entre le monde et lui.

Voulant que son premier acte de fils fût un témoignage de respect et de soumission, il écrivit à M. Mornay pour lui communiquer sa détermination d'entrer dans un ordre religieux et lui demander son consentement exprès.

Celui-ci, en voyant une lettre de son fils, eut un mouvement d'effroi, le pressentiment d'une douleur nouvelle. Pourquoi Jacques écrivait-il, pourquoi n'accourait-il pas puisqu'il se décidait enfin à rentrer en communication avec les siens ? Il déchira l'enveloppe avec impatience et devora du regard les quelques lignes que contenait ce billet ; sa figure s'empourpra comme si tout le sang de ses veines eût afflué au cerveau. Tout ce que la haine, la colère et la rage peuvent amonceler de fureur parut un moment dans ses yeux ; il froissa la lettre, la jeta loin de lui et se répandit en injures et en imprécations comme s'il se fût adressé à quelque ennemi présent. L'ennemi pour lui c'était Dieu, Dieu dont il n'osait plus depuis longtemps nier la toute-puissante intervention dans notre monde, mais Dieu qui, pensait-il, le poursuivait de souffrances incessantes et sans nom, Dieu dont en ce moment, comme Proudhon, il aurait osé dire : « C'est le mal ! »

— Et dans la folle joie de mon espoir, poursuivait-il amèrement, je m'étais humilié, abaissé, promettant en reconnaissance, si je retrouvais mon fils, de rendre à ce Dieu tout le culte que son Eglise impose. Alors il m'a montré le bonheur pour mieux me faire sentir la douleur d'une perte nouvelle... Eh bien, non, je ne me soumettrai pas, non je ne donnerai pas ce consentement qu'on me demande, et puisqu'il faut lutter, je lutterai, je disputerai à Dieu même cet enfant de mon sang, la chair de ma chair... C'est mon droit... c'est... Il allait dire : C'est mon devoir ! il s'arrêta.

Il se souvint que son fils aussi invoquait un devoir : « Au moment « — disait Jacques dans sa lettre — où une joie si grande venait « remplir ma vie, croyez qu'il ne faut pas moins que la pensée « d'un immense devoir pour me faire accomplir ce sacrifice ! »

Il ne se demanda pas à ce moment quel pouvait être ce devoir ; une pensée nouvelle venait de fixer son esprit, comme une lueur encore indécise et lointaine attire le regard du voyageur.

Ce jeune homme réglait sa vie non sur les plaisirs et la joie, il ne parlait pas de son droit à vivre, à aimer, à jouir des bonheurs qu'il venait de trouver sous sa main, il ne parlait que du devoir, de la nécessité d'un sacrifice.

A ce moment Albert Mornay fut reporté à la nuit terrible où il avait perdu son fils ; il crut revoir Lucie cherchant force et courage dans la contemplation d'un crucifix, il la revit aussi y trouvant encore le calme et la paix jusque sur son lit de mort ; lui, dans toute sa vie, il n'avait pensé qu'à éviter ou à rejeter la souffrance, il n'avait eu que des élans de révolte et de colère, et lorsqu'il avait promis sa soumission à Dieu, c'était en échange d'une certitude, c'était un marché qu'il Lui offrait !

Jusque-là il n'avait voulu voir que le Dieu tout-puissant, qui impassible fait les destinées humaines heureuses ou misérables ; il s'était prétendu l'admirateur et le disciple du Christ, et seulement à cette heure il le voyait dans la plus haute, la plus divine partie de sa mission : la charité infinie qui lui a fait connaître et partager nos douleurs.

Il resta longtemps absorbé dans un monde de pensées nouvelles.

Enfin il releva la tête, il sentait que maintenant il pouvait se dire chrétien, car c'était en union avec Jésus crucifié qu'il venait offrir à Dieu le fils qu'il lui avait rendu.

L'or pur sortait enfin du creuset.

Albert Mornay, s'approchant de son bureau, écrivit d'une main ferme quelques lignes dans lesquelles il formulait en termes élevés le consentement que son fils lui demandait.

XXI

Pendant ce temps, une scène bien différente se passait entre Louis de Sauvigny et Jacques, qui lui faisait part, ainsi qu'au capitaine Lemaistre, de la résolution qu'il avait prise.

Le capitaine, peu mystique, était assez décontenancé de cette détermination subite et s'était retiré fort chagrin, mais déclarant que Jacques était « assez grand » pour savoir ce qu'il avait à faire et que chacun devait être maître à son bord.

Quant à Louis, il ne s'était pas tenu si vite pour battu et, après quelques lieux communs restés sans effet sur son ami impassible :

— Eh bien, avait-il dit, changeant brusquement de ton, moi qui ne suis qu'un mécréant, je te dis que tu n'as pas le droit d'entrer dans les ordres, attendu que c'est contre la volonté de Dieu! Tout t'appelle dans le monde, quelle raison peut te pousser?

— Le devoir ! dit Jacques, qui se renfermait dans ce seul mot.

— Le devoir, c'est la vocation, l'as-tu ? Elle serait bien subite en tous cas !... Non, c'est je ne sais quelle colère contre les gens ou les choses... une déception que tu ne veux pas avouer et où Dieu n'est pour rien.

Je sais y voir, tu aimes !...

Jacques eut une sorte de frémissement, aussitôt réprimé.

— Ah ! j'ai touché juste, je le savais bien, tu aimes !...

— Tais-toi ! dit Jacques en crispant les poings, tu ne sais pas ce que tu fais.

— Si, parbleu! je le sais, reprit-il en insistant, tu aimes et on t'aime aussi.

— Mais tais-toi donc ! car si tu savais, tu verrais bien que je suis un malheureux, un paria, un maudit...

— Ah ! ça, voyons, qu'est-ce que c'est que ça ? reprit Louis stupéfait, c'est trop d'exagération à la fin ! Depuis quand est-on maudit parce qu'on aime sa cousine? Que diable !.., il y a des dispenses...

— Ma cousine... ma..., dit Jacques comme un homme qui cherche à déchiffrer un énigme.

— Eh bien, quoi? Gabrielle... ta cousine...

— Gabrielle n'est pas ma sœur?...

— Ta cousine, malheureux fou, ta cousine, cousine-germaine...

— Mais, comment... Gabrielle... Juliette?...

— Allons, tu rêves... — et en quelques mots, questions et réponses se croisant presque, Louis eut expliqué, à la grande satisfaction de Jacques, comme quoi les deux jeunes filles et leur tante, occupées de travaux d'aiguille pour tromper leur impatience pendant l'entrevue de M. Mornay et de Jacques, Juliette, dans un moment nerveux, s'était blessée à la main avec ses ciseaux, et ce assez sérieusement pour n'avoir pu accourir au premier appel de son père.

Gabrielle était venue en avertir son oncle, et personne ne soupçonnant le doute qui torturait le pauvre garçon, on n'avait rien fait pour dissiper l'erreur qui avait fait le mal.

— Ah! mon bon Louis, mon pauvre Louis! s'écriait Jacques en embrassant son ami à l'étouffer, tandis que lui-même était à demi-suffoqué par la joie.

Puis tous deux coururent auprès du capitaine, auquel ils expliquèrent sommairement les choses. Il n'y comprit absolument rien, mais c'était parfait, puisque Jacques était content.

Peu de minutes après, ils étaient tous trois chez M. Mornay.

L'ange du Seigneur arrêtant le bras d'Abraham au moment du sacrifice, ne dut pas être mieux accueilli par le patriarche que Louis de Sauvigny jetant Jacques dans les bras de son père avec cinq ou six mots qui disaient tout.

Les femmes ont un don d'intuition qui, avec elles, rend les explications superflues : Mme de Grimaud et les deux cousines, appelées aussitôt, étaient déjà au courant de la situation, et l'attitude de Gabrielle fut de nature à rendre la joie de Jacques bien complète.

Les effusions furent si simples et si cordiales qu'il semblait qu'il n'y eût là qu'une seule famille.

— On dirait deux pères jumeaux! s'écriait Jean Martin en regardant M. Mornay et le capitaine Lemaistre échanger une muette, mais éloquente poignée de main.

Quelques jours après, Louis de Sauvigny avouait à Jacques, avec beaucoup de circonlocutions, qu'il avait considérablement modifié

son opinion sur les femmes depuis qu'il avait vu de près Gabrielle et Juliette.

— Oh ! oh ! mon vieux sceptique, dit Jacques, serais-tu pris dans les rets de l'amour pur, qui te faisait tant rire ?

— Qu'est-ce que tu veux? la contagion...

— Bah ! je te croyais vacciné...

— Il paraît que non, reprenait Louis d'un ton dolent. Voudra-t-elle de moi seulement ? ajouta-t-il en interrogeant son ami du regard. J'ai sottement fait parade d'idées... que je n'avais pas cependant bien profondément.

— Comment ? dit Jacques avec une parfaite naïveté ; est-ce que là aussi la contagion ?...

— Qui sait ?...

Les deux amis se regardèrent un moment bien au fond de l'âme et s'embrassèrent en frères.

Quant à la marquise, dont la manie favorite avait fait tout ce bel imbroglio, lorsqu'elle apprit ces divers événements, elle s'écria :

— Mais c'est Moïse sauvé des eaux ! le sacrifice d'Abraham ; tout l'ancien Testament ressuscité ; cela ferait un délicieux mystère à jouer à Forville, cet automne. J'en parlerai à Béliard.

Hélas ! elle ne savait pas que ses salons devaient, à l'avenir, être privés de leur plus bel ornement : un petit portefeuille, perdu sans doute pendant l'incendie et trouvé par Louis de Sauvigny, puis méchamment renvoyé à son propriétaire, avec annotations, devait le tenir à tout jamais écarté du toit hospitalier de la marquise. — Il ne contenait que deux documents : un numéro d'affiliation de Jean-Napoléon-Arthur de Béliard à une société secrète, et une carte d'agent de la sûreté, au nom du même : — l'un complétait l'autre, et le tout complétait l'homme.

G. DE COMMANDRY.

LE CARACTÈRE CHRÉTIEN

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN IRLANDE.

Les profonds politiques qui, pour rendre la Belgique heureuse et florissante, ont imaginé l'ingénieux moyen de mettre Jésus-Christ à la porte de l'école font tort à leur esprit d'invention en invoquant l'exemple des autres peuples en général, et de l'Irlande en particulier. D'ailleurs, en admettant que leurs allégations fussent vraies, elles ne justifieraient nullement leur conduite, attendu que, comme disent les Anglais: « Deux Noirs ne font pas un Blanc, » et qu'il ne saurait être permis de fouler aux pieds la liberté de conscience des catholiques belges sous prétexte que celle des catholiques irlandais serait opprimée. Mais rien n'est plus fallacieux que ce prétexte et ceux qui l'invoquent sont dans une ignorance profonde des choses dont ils parlent, ou bien ils sont d'une insigne mauvaise foi. Certains journaux libéraux ont trouvé moyen de réunir ces deux qualités à un rare degré dans des articles qui ont dû provoquer un vif enthousiasme dans certaines régions, car Boileau l'a dit :

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire,

et les gens auxquels je fais allusion ont dû se pâmer devant la science profonde du théologien transcendant qui avait compulsé les actes du concile de Turlo (*sic*); qui y avait découvert que les évêques avaient condamné les écoles « sans Dieu » (*Godless*) et qu'ils avaient fini par s'en accommoder. Sauf quelques légères erreurs, tout ceci est parfaitement vrai ; mais nous devons préalablement relever ce petites inexactitudes. D'abord, la ville d'Irlande où a eu lieu le Concile en question s'appelle Thurles ; en second lieu, la fameuse expression de *Godless* n'a pas été inventée par les évêques catho-

liques pour flétrir le système d'enseignement primaire en vigueur dans l'île-sœur ; elle a été appliquée pour la première fois par un député protestant, sir Robert Inglis, représentant de l'Université d'Oxford, aux colléges de la reine créés en 1849 ; enfin, loin que l'épiscopat irlandais se soit accommodé des écoles nationales, ce sont ces écoles elles-mêmes qui se sont accommodées aux vues de l'épiscopat.

Nous nous proposons, dans le courant de cette courte étude, de constater les principes sur lesquels ont été établies les écoles nationales et de faire voir qu'elles reposaient sur une base essentiellement religieuse.

Nous montrerons comment cette institution fut d'abord favorablement accueillie par le clergé catholique ; puis par suite de quelles circonstances elle provoqua son hostilité ; enfin nous jetterons un coup d'œil sur l'état actuel des choses et nous prouverons qu'elle jouit aujourd'hui de la pleine confiance de l'épiscopat, — ce qui n'aurait pas lieu si elle n'offrait aux vénérables évêques des garanties suffisantes. Nous terminerons notre travail par quelques rapides considérations sur les mesures que le gouvernement britannique a adoptées l'an dernier en faveur des établissements d'enseignement secondaire en Irlande et des efforts qu'il a tentés au commencement de cette année pour donner satisfaction aux légitimes aspirations des catholiques en matière d'enseignement supérieur. Ce qu'il a fait, non moins que ce qu'il a désiré faire, prouve qu'aux yeux des Anglais l'éducation d'une nation à tous les degrés doit reposer sur la religion : il ne saurait y avoir une condamnation plus éclatante de la conduite du gouvernement belge qui après avoir banni Jésus-Christ de l'université et des établissements d'instruction secondaire, veut achever son œuvre anticatholique en le chassant de l'école primaire.

On sait que le système des *écoles nationales* fut établi en 1833 par M. Stanley, alors secrétaire d'État au département de l'Irlande, — qui fut depuis le 14me comte de Derby et père du lord actuel de ce nom. Jusque-là, les écoles qui existaient en Irlande avaient un double défaut. D'abord, elles avaient un caractère exclusif, dont les catholiques avaient lieu de se plaindre plus encore que les protestants. En effet, si ceux-ci avaient tout naturellement de fortes objections à faire fréquenter par leurs enfants des établissements conduits d'après les principes d'une religion opposée à la leur, les catholiques n'éprouvaient pas un éloignement moins

grand pour des écoles purement protestantes, lesquelles étant, le plus souvent, sous le patronage du gouvernement et soutenues par les deniers publics, créaient par les injustes priviléges dont elles jouissaient des sentiments de jalousie et d'animosité dans le cœur de l'immense majorité de la population. Un autre défaut de ces établissements, c'est qu'ils n'avaient ni maîtres compétents, ni livres convenables. Les premiers étaient, en général, d'une ignorance extrême; beaucoup d'entre eux étaient même incapables d'enseigner à leurs élèves à lire et à écrire. Ceux dont la capacité allait aussi loin s'arrêtaient là; et il ne fallait pas attendre d'eux qu'ils formassent le cœur de leurs élèves ou qu'ils ornassent leur esprit de connaissances générales et utiles. Quant aux livres d'éducation de quelque valeur, le besoin s'en faisait vivement sentir, et il ne fallait pas espérer de réformer l'instruction publique en Irlande jusqu'à ce qu'on eût comblé cette lacune. C'est à ce double défaut que le système des *écoles nationales* avait pour but de remédier.

Le principe sur lequel M. Stanley les fit reposer était celui-ci : « Les écoles seront ouvertes aux *chrétiens* de toutes les confessions; aucun élève ne sera tenu de suivre des exercices religieux ou des cours d'enseignement religieux que ses parents n'approuveraient pas; toutefois les facilités nécessaires seront accordées aux élèves de chaque communion pour qu'ils puissent recevoir séparément telle instruction religieuse que leurs parents ou tuteurs jugeront à propos. » Ces réserves sauvegardaient la liberté de conscience et les droits du père de famille (dont les libéraux du continent font volontiers litière); elles garantissaient à l'enfant catholique fréquentant une école où les protestants étaient en majorité le respect de sa foi. Qui oserait se plaindre de pareilles restrictions?

Du reste, l'esprit d'une loi ressort moins des dispositions qu'elle contient que des mesures qui sont prises pour l'appliquer, et la composition du *bureau national* suffisait pour affirmer la pensée chrétienne qui avait dicté l'établissement des écoles nouvelles. En effet, dès le début, quels noms voyons-nous sur la liste des membres de la commission? Au premier rang, ceux de l'archevêque catholique de Dublin, Mgr Murray, et de l'archevêque protestant,— concurremment avec ceux de laïques appartenant aux deux communions, également connus par l'ardeur de leurs convictions religieuses. Du reste, pour protester contre les accusations d'in-

différence en matière de foi, auxquelles ils avaient été en butte dès le principe, — accusation dont ils se plaignent avec une certaine amertume dans leur premier rapport, — autant que pour rassurer les consciences, les membres de la commission de l'instruction publique en Irlande introduisirent dans le règlement des écoles administrées par eux les clauses suivantes, que nous traduisons textuellement :

« N° 1. L'enseignement ordinaire de l'école, auquel tous les enfants sans distinction de culte sont tenus d'assister et qui se donnera chaque jour pendant un nombre d'heures suffisant, devra embrasser exclusivement les sujets d'instruction se rapportant à la littérature ou à la morale. Un volume d'extraits de l'Écriture Sainte est en voie de préparation sous la direction du bureau, qui en recommande l'usage pendant les heures de classe.

« N° 2. Un jour par semaine, indépendamment du dimanche, sera réservé à l'instruction religieuse des élèves. Ce jour-là les ministres du culte ou telles autres personnes qui auront été désignées par les parents ou les tuteurs des enfants auront accès auprès de ces derniers pour les instruire.

« N° 3. Les administrateurs de l'école devront aussi, lorsque les parents de plusieurs élèves en exprimeront le désir, accorder toutes les facilités nécessaires dans le même but, soit avant, soit après les heures de classe (comme ils jugeront à propos de l'or donner) les autres jours de la semaine. » (*First Report*, p. 4.)

Non satisfaits de ces prescriptions si nettes, si décisives, les commissaires reviennent sur ce sujet dans leurs « avis divers » et expriment l'espoir que le clergé des différents cultes participera à la direction et à l'administration des écoles. Ces recommandations se terminent par la clause suivante : « Il est entendu que les ecclésiastiques de toutes les communions, lors même qu'ils n'auraient pas signé une demande écrite au bureau, auront un libre accès à l'école, non pour prendre part à l'enseignement ordinaire ou pour l'interrompre, mais en qualité de visiteurs et pour observer comment l'école est dirigée. »

Le « bureau » ou commission de « l'instruction publique » d'Irlande, ainsi que nous l'avons vu, avait au nombre de ses principaux membres Mgr Murray, archevêque catholique de Dublin. Ce prélat avait pleinement approuvé au début le système d'éducation qu'il avait été chargé d'appliquer. Cette approbation contribua à rendre les nouvelles écoles populaires parmi ses coreligionnaires,

ımoins que la circonstance suivante : la commission avait pour ısion spéciale d'accorder des fonds pour la fondation et l'entre- ı des établissements scolaires, à ceux qui en faisaient la nande et qui donnaient certaines garanties; puis de surveiller nploi de ces sommes. Une clause spéciale stipulait que les per- nes qui avaient signé la demande de fonds choisiraient elles mes les administrateurs (*managers*) de l'école. Dans la plupart ı cas, les prêtres catholiques, après avoir été les premiers signa- :es, devenaient administrateurs. De cette façon une école, qui ıit de droit une école nationale, devenait de fait une école con- sionnelle et personne ne s'en plaignait. Aussi dans leur second ıport les membres de la commission d'instruction publique ıstatent que, sur 1,717 demandes de fonds qu'ils ont reçues pour .der des écoles, les ministres anglicans et presbytériens ne ırent que pour 140 et 180 signatures respectivement, tandis ɜ les prêtres catholiques sont au nombre de 1,397. De même :mi les signataires laïcques, on trouve 6,915 protestants contre 530 catholiques romains. Cette hostilité des membres de l'Église ıblie contre les écoles nationales est un phénomène digne de narque, et le Dr Philpott, évêque anglican d'Exeter, s'en fit cho dans la virulente philippique qu'il prononça à la Chambre ı lords, le 15 mars 1836. « Les faits que j'ai cités, s'écria-t- prouvent que, si le clergé d'une communion est favorablement posé à l'égard du nouveau système, celui d'une autre commu- ın lui est résolument contraire. » Ainsi, de la part des catho- ues confiance et faveur; hostilité et défiance de la part des ɔtestants.

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Comment ces écoles qui, dans le principe, étaient, de la part du ɜrgé catholique, l'objet de tant de bienveillance, ont-elles tout ɔup démérité à ses yeux et sont-elles tombées en suspicion? ıux causes peuvent être assignées à ce résultat. La première ce nt quelques paroles imprudentes échappées au Dr Whately, ar- evêque protestant de Dublin, qui avoua sur la fin de sa vie à un ses amis, M. Senior, qu'il avait fait longtemps partie de la mmission d'instruction publique d'Irlande et que « l'objet qu'il ait toujours eu en vue avait été de miner sourdement la religion la majorité du peuple irlandais». Il ajouta qu'il avait été obligé

de défendre la cause du bureau de l'instruction publique en combattant avec une seule main, la meilleure des deux étant liée, attendu qu'il ne pouvait pas le représenter publiquement comme un instrument de prosélytisme. On se dit, non sans quelque apparence de raison, que ,si un homme comme le Dr Whately, qui, comparativement au reste des protestants, pouvait passer pour un esprit libéral et large, entretenait des projets semblables, que ne devait-on pas attendre de la part de gens ayant des idées mesquines et étroites? La seconde cause du discrédit dans lequel tombèrent les écoles nationales fut la mort de Mgr Murray et son remplacement par Mgr Cullen. Le nouvel archevêque de Dublin avait été élevé à Rome et n'avait jamais quitté la capitale du monde chrétien jusqu'au jour où le Pape l'avait promu à la dignité épiscopale *motu proprio*. Il arrivait en Irlande imbu des idées romaines, en matière d'éducation comme en toute autre chose et complétement étranger à tout ce qui pouvait ressembler de près ou de loin à un compromis ou à une transaction. Or, le système des écoles nationales est essentiellement un compromis. Toutefois le calme finit peu à peu par renaître dans les esprits troublés. On ne tarda pas à reconnaître que les paroles mêmes du Dr Whately contenaient l'aveu implicite de son impuissance à faire du bureau de l'Instruction publique un instrument de prosélytisme, tandis que le cardinal Cullen découvrait, comme le clergé protestant, naguère si défiant, avait découvert avant lui que le système des écoles nationales était susceptible de produire beaucoup de bien. Il nous serait aisé de citer des chiffres pour montrer comment, à une époque donnée, le développement des écoles d'Irlande s'arrêta comme enrayé. Mais nous sommes un peu de l'avis du Dauphin dans la tragédie de *Louis XI* :

Des chiffres! je les passe.

En général, ils sont peu attrayants. Toutefois si nous ne voulons pas en surcharger cet article, nous croyons devoir en citer quelques-uns pour faire voir quel est en ce moment l'état des choses dans les écoles nationales d'Irlande.

Le rapport annuel de la commission pour l'année 1876 constate l'inscription sur les rôles des écoles (lesquelles sont au nombre de 7,334) de 596,427 élèves, ce qui donne une augmentation de

86 élèves sur l'année précédente. Ecoles et élèves se décom-
nt ainsi :

	Nombre d'écoles.	Nombre d'élèves cath.	Nombes d'élèves prot
s dont les maîtres sont exclusivement holiques	2,805	370,204	26.688
s dont les maîtres sont exclusivement testants	1,218	26,382	124,726
s ou les maîtres sont conjointement holiques ou protestants	94	8,053	11,847

es chiffres confirment ce que nous avons dit : Les écoles sont inalement nationales; mais, en réalité, elles sont confession-
es, elles sont sous la tutelle du clergé. Cela est si vrai que, s une certaine ville d'Irlande où l'école est desservie par congrégation (*the christian Brothers*) dont la maison-mère à Dublin, le curé de la paroisse est en instance pour obtenir l'établissement scolaire soit transformé en école nationale, d'y exercer un contrôle que les Frères lui refusent!
isque dans ces derniers temps, le gouvernement anglais s'était ccupé uniquement de l'instruction primaire en Irlande et avait plétement laissé de côté l'enseignement secondaire. La con-
ence naturelle de cette omission avait été la décadence de ce ier. D'après un rapport officiel rédigé en 1871, il n'y avait en nde, sur une population de six millions et demi d'habitants, 10,814 enfants recevant l'éducation secondaire, c'est-à-dire r 1,000. En Angleterre, la proportion est de 10, sinon 15 sur 0. Encore la plupart des jeunes Irlandais dont nous venons de er sont-ils les élèves des petits séminaires se préparant au rdoce. Le nombre des établissements où l'on enseigne le latin, ec, les mathématiques et les langues vivantes était, en 1861, de : au bout de dix ans il était tombé à 574. Pour remédier à cet de choses, le gouvernement de lord Beaconsfield, par l'organe ord-chancelier, proposa dans la session dernière un projet de ui est la simplicité même, mais qui paraît précisément, pour e raison, devoir produire les meilleurs résultats. Chaque année examens auront lieu dans toute l'Irlande, sur le même plan que xamens locaux qui ont été institués en Angleterre par les ersités d'Oxford et de Cambridge; des prix et des bourses nt accordés aux élèves qui l'emporteront sur leurs rivaux s ces concours. Tous les établissements sans distinction de e seront admis à concourir. Les étudiants de première année —

c'est-à-dire les adolescents au-dessous de 16 ans — pourront obtenir des bourses de 20 livres sterling par an (500 francs), dont ils auront la jouissance pendant trois années. Les étudiants de deuxième année obtiendront des bourses de 30 livres par an (750 francs) valables pendant deux années, et les élèves de troisième année, des bourses de 50 livres (1,250 francs). Les élèves des deux premières catégories ne conserveront la jouissance de leurs bourses qu'à la condition de se présenter aux examens annuels et de les subir d'une façon satisfaisante.

En outre, les directeurs des établissements secondaires recevront pour chacun de leurs élèves qui aura été présent à 100 classes dans le cours de l'année précédente et qui aura répondu d'une manière convenable sur deux au moins des matières du programme, des primes d'encouragement qui varieront selon la qualité des examens de 3 à 10 livres sterling (de 75 à 250 francs). Ainsi, par exemple, un maître de pension qui aura envoyé aux examens 50 élèves convenablement préparés, touchera de 200 à 300 livres sterling (de 5,000 à 7,500 francs) de primes comme récompense de ses efforts. Pour subvenir aux sommes nécessaires à la fondation des prix, des bourses et des primes, le lord-chancelier proposa de prendre un million sterling (25 millions de francs) sur les revenus sécularisés de l'Église officielle d'Irlande, abolie en 1868.

Ainsi la loi de 1878 sur l'enseignement secondaire a pour objet de stimuler le zèle non-seulement des élèves, mais aussi des maîtres. Rarement un bill a reçu un accueil, non point aussi favorable mais aussi enthousiaste de la part de la nation. A peine eut-il été déposé que chacun s'accorda pour en faire l'éloge. Les catholiques s'unirent aux protestants, les libéraux aux conservateurs pour louer l'œuvre du ministère. Des pairs orangistes comme Lord Midleton et lord Belmore exprimèrent l'avis qu'il ne fallait pas insister trop rigoureusement sur l'exécution de l'article de conscience (*conscience clause*) introduit dans le bill par les ministres. De leur côté, les Communes repoussèrent presque à l'unanimité un amendement du fanatique M. Newdegate tendant à exclure les établissements dirigés par des ecclésiastiques catholiques du bénéfice de la loi. Certes, c'était un spectacle nouveau que de voir ces législateurs (qui naguère eussent crié au sacrilége si l'on se fût avisé de proposer qu'une partie quelconque des revenus de l'Église d'Irlande fût appliquée à des œuvres d'éducation) voter une loi en vertu de laquelle un million de ces revenus était approprié à l'usage

l'un enseignement en grande partie catholique et insister pour qu'on ne regardât pas de trop près au le caractère de l'éducation qui se donne dans les séminaires et autres établissements religieux. Cette loi fut véritablement ce que le ministère voulait qu'elle fût : « un message de paix adressé à l'Irlande ». La manière dont elle a été mise à exécution, le choix des commissaires chargés de l'appliquer n'ont pas donné une satisfaction moins universelle.

Toutefois la loi de 1878 est appelée à rendre encore un plus grand service. Elle fournira plus tard une base sur laquelle on pourra chercher la solution de ce grand problème qu'on a en vain essayé de résoudre à plusieurs reprises et qui s'impose chaque jour davantage à l'esprit des hommes d'Etat, — la question de l'enseignement supérieur en Irlande. Nous n'avons pas à rappeler toutes les tentatives qui ont échoué ; mais il faut attribuer le malheureux sort qu'elles ont eu à une erreur originelle, c'est-à-dire au désir de vouloir fonder une université en dehors du système confessionnel. Les questions religieuses sont inséparables de l'enseignement secondaire et de l'enseignemet supérieur. Quand le nouveau système aura fonctionné d'une manière satisfaisante dans les écoles moyennes, rien n'empêchera de l'étendre aux établissements supérieurs et le problème de l'université catholique se trouvera résolu. Nul ne le souhaite plus vivement que le gouvernement anglais. La difficulté contre laquelle il a toujours eu à lutter dans la question de l'instruction publique aux divers degrés, ce n'était pas d'écarter la religion de l'enseignement (rien n'était plus loin de sa pensée), mais de concilier entre elles les revendications contraires des diverses communions chrétiennes. (1).

Cette courte étude serait incomplète si nous n'y ajoutions quelques considérations sur les écoles normales et sur ce qu'on appelle, bien à tort, les « écoles modèles irlandaises ». Un député d'Irlande, M. O'Conor (ou, comme on l'appelle, « The O'Conor Don »), a donné avis qu'après les vacances de Pâques il présenterait une motion tendant à obtenir l'aide de l'État pour fonder et entretenir une école normale à l'usage de ses compatriotes catholiques. En Angleterre, dans le pays de Galles et en Écosse, le gouvernement ne se mêle point d'organiser des institutions pour former les maîtres

(1) Depuis que cet article a été écrit, le bruit a pris de la consistance que le gouvernement se proposait d'appuyer le bill que M. O'Conor *(The O'Conor Don)*, va présenter sur l'enseignement supérieur en Irlande. Ce projet repose précisément sur la même base que la loi relative à l'instruction secondaire.

d'écoles : tout est laissé à l'initiative privée des différentes communions religieuses. Une fois, en 1839, une tentative fut faite en ce sens : une école normale fut instituée à Kneller Hall, sous la direction du Dr Temple, aujourd'hui évêque anglican d'Exeter ; mais elle échoua. Le gouvernement se le tint pour dit et ne chercha plus à aller à l'encontre du sentiment public. C'est à cette sagesse pratique que la Grande-Bretagne doit les cinquante établissements qui fleurissent sous une administration confessionnelle et qui forment chaque année 4,569 jeunes maîtres destinés à combler les vides que la mort ou toute autre cause produit parmi les 33,300 instituteurs d'Angleterre et d'Écosse (1). L'État se contente d'aider de ses deniers ces utiles institutions, qui, cette année, sont inscrites au budget pour une somme de 134,900 livres sterling. En Irlande, on a suivi une politique opposée, et les résultats ont été désastreux pour l'instruction publique. Depuis cinquante ans, il n'existe dans ce pays qu'une seule école normale, celle que dirige l'État : tout secours pécuniaire est refusé aux autres. Or, depuis dix-sept ans, les catholiques, qui représentent les quatre-cinquièmes de la population du pays, ont repoussé son enseignement. Il est temps que ce scandale cesse et le gouvernement actuel est, croyons-nous, disposé à y mettre un terme. Tout porte à supposer qu'il adhérera à la proposition de M. O'Conor et qu'il contribuera à fonder et à entretenir une école normale à l'usage des catholiques d'Irlande.

Où trouvera-t-il les fonds nécessaires à cette dotation? Il lui suffira de supprimer les soi-disant écoles modèles, si impopulaires, si discréditées, qui ne sont que de coûteuses inutilités. Ces établissements, au nombre de vingt-neuf, furent créés en 1849, en même temps que l'Université de la reine. Dans la pensée de leurs fondateurs, ils étaient destinés à servir d'écoles secondaires et de pépinières au collége de la dite université. Ils furent enveloppés dans la condamnation que l'épiscopat catholique lança contre ces derniers et frappés du même interdit. En présence de cette résistance des vénérables évêques, le gouvernement de lord Russell, en 1866, intima l'ordre au « bureau national » d'Irlande de ne pas développer davantage le système des écoles modèles;

(1) Les catholiques anglais se distinguent par les succès brillants que les élèves de leurs écoles normales obtiennent aux examens, et le rév. M. Graham, directeur de celle de Hammersmith, près de Londres, vient d'être nommé docteur en théologie par le Pape Léon XIII, en récompense de ses efforts que le succès à couronnés.

et une commission d'enquête, nommée par le cabinet de lord Derby en 1868, recommanda de les supprimer tout à fait.

Ces écoles occupent des bâtiments princiers, qui pourraient être beaucoup mieux employés. Elles reçoivent des élèves des deux sexes. Les garçons y apprennent les langues mortes et les langues vivantes, les mathématiques, les sciences naturelles, la musique ; les filles y sont instruites dans toutes les branches d'une éducation supérieure, — y compris l'usage des machines à coudre. Les rétributions scolaires sont purement nominales ; dans le fait, on accorde plutôt des primes aux élèves pour les amener à les fréquenter. Quand on contemple ces bâtiments splendides, quand on regarde ces nombreux professeurs tous pourvus de diplômes et couverts de distinctions; quand on voit arriver en wagons de première classe ou en brillant équipage les enfants qui forment la clientèle de ces établissements somptueux et qui tous appartiennent à la haute bourgeoisie, on se prend à sourire du préambule de la charte en vertu de laquelle les écoles modèles ont été instituées. Elle débute par ces mots : « Afin d'assurer la prospérité de l'Irlande, *en pourvoyant à l'éducation des pauvres*, etc... » Malgré les avantages immenses que les écoles modèles offrent au point de vue matériel à ceux qui les fréquentent, les catholiques persistent à s'en tenir éloignés. A Belfast, sur 2,151 élèves, on ne comptait que 46 catholiques ; à Newry, 7 sur 528 ; à Carrickfergus *un seul*.

Le gouvernement actuel a supprimé les fermes modèles en Irlande, parce qu'elles ne répondaient pas au but de leur institution ; il a annoncé l'intention d'agir de même à l'égard des soi-disant « écoles modèles ». Cet acte de bonne politique mettra à sa disposition une somme d'environ 50,000 livres sterling, qui lui permettra de doter une école normale catholique, en abandonnant aux protestants celle qui existe aujourd'hui en Irlande et dont actuellement ils profitent seuls. Ce système de « dotations simultanées » *concurrent endowment*) est tout à fait dans les dispositions du ministère actuel.

J'en ai dit assez, je crois, pour démontrer que le caractère de l'instruction publique en Irlande, à tous les degrés, est essentiellement chrétien. Le psalmiste, dans son magnifique langage, décrivant le monde plein de la présence de Dieu, nous le montre dans le ciel, dans l'enfer, partout : *Si ascendero in cœlum, illic tu es; si descendero in infernum, ades.* La Belgique permettra-t-elle que son gouvernement fasse d'une école belge le seul endroit de l'univers où Dieu des chrétiens ne soit pas ? F. DE BERNHARDT.

EN HOLLANDE.

La Hollande, par Edmond de Amicis. — Paris, Hachette et Cᵉ, 1878. Traduction de Frédéric Bernard.

Avez-vous beaucoup voyagé? Avez-vous gravi les pyramides, et contemplé le Nil? — Etes-vous allé prier au tombeau du Christ, rêver à l'Acropole, chasser dans les prairies du Far-West? En ce cas, je puis vous faire voir un pays que vous ne connaissez peut-être pas, pays merveilleux par son existence même, « pays qui n'est ni terre, ni eau, et si étrangement coupé, morcelé par la mer, par les fleuves, par les lacs et par les marais qu'il semble devoir disparaître d'un moment à l'autre », une contrée dont les habitants devraient, ce semble être des castors ou des phoques; — ou, s'ils sont des êtres comme nous, ne pouvoir, quelque hardis qu'ils soient, dormir l'esprit en repos. Un écrivain l'a définie : une sorte de transition entre la terre et la mer; un autre : un radeau démesuré de fange et de sable; et Philippe II disait que c'était le pays le plus voisin de l'enfer, — ce qui se comprend, les Espagnols y ayant eu peu d'agrément. J'ai nommé la Hollande. Me suis-je trop avancé en disant que vous ne la connaissiez pas? Elle est trop près de nous. — Si vous êtes voyageurs, vous vous êtes dit qu'il sera toujours temps d'y aller. Voulez-vous tenter une excursion rapide chez notre voisine? Venez; le bateau chauffe, amarré au quai de l'Escaut, prêt à descendre notre beau fleuve flamand, notre Schelde si poétique, quoi qu'on en pense, et d'une poésie si douce, si intime. En quelques tours de roues, nous serons en Zélande, ce pays mystérieux pour les Hollandais eux-mêmes et — ceci n'est pas dit pour piquer votre curiosité — qui sera encore un mystère pour nous alors que nous l'aurons traversé. — La cloche du vapeur sonne le dernier appel. Montons. Un pâle rayon de soleil sourit au travers des nuages et les mille petites vagues de l'Escaut brillent et étincellent. — Un bruit de chaîne, un grand remous, un frisson qui passe dans tout le navire, et nous voilà partis. Quelques Belges fuyant de chez eux, quelques Hollandais fuyant — avec lenteur — de chez nous, tels sont nos compagnons de route.

Accoudés, nous voyons apparaître au parapet du vapeur, Lillo et Doel. Un regard en arrière sera un adieu à la Belgique, un regard devant nous un salut à la Hollande : c'est la frontière. On ne peut se défendre d'un sentiment de respect en pénétrant dans ce pays créé par l'homme, issu de la volonté formidable d'un peuple qui non-seulement a dit à la mer : Tu n'iras pas plus loin ! mais l'a combattue, chassée, et s'est installé vainqueur sur son territoire. Au prix de quels dangers, de quelles luttes, de combien de défaites ! Toute l'histoire de la Hollande est dans ce combat contre les eaux, combat de chaque jour, de chaque heure presque. « Ce » pays dit, M. de Amicis, dont le remarquable voyage en Hollande » sera notre *vade-mecum*, est une forteresse et le peuple y vit » comme dans une forteresse : sur le « pied de guerre avec la » mer... »

Une légion d'ingénieurs, qui dépend du ministère de l'intérieur et qui est disséminée par tout le pays et organisée comme une armée, dit M. de Amicis, épie continuellement l'ennemi, veille sur l'état des eaux intérieures, prévient la rupture des digues, règle et dirige les ouvrages de défense. Les frais de la guerre sont ainsi répartis : une partie incombe à l'État, une autre aux provinces; chaque propriétaire paye, outre l'impôt général, un impôt spécial pour les digues, en proportion de l'étendue de ses propriétés et de la distance qui les sépare des eaux. Une rupture accidentelle, une inadvertance peuvent amener un déluge; le péril est de tous les instants; les sentinelles sont à leur poste sur les remparts; au premier assaut de la mer, elles poussent le cri de guerre, et la Hollande envoie des bras, des matériaux et de l'argent. Sans livrer de grandes batailles, on est engagé dans une lutte sourde et lente. Des moulins innombrables, même sur les lacs desséchés, continuent à travailler sans trève pour absorber et déverser dans les canaux l'eau pluviale et celle qui provient de la terre. Chaque jour les écluses des golfes et des fleuves ferment leurs portes gigantesques à l'heure où la marée haute tente de lancer ses flots au cœur du pays. On travaille sans discontinuer à renforcer les digues mal affermies, à fortifier les dunes par des plantations et, là où les dunes sont basses, à construire de nouvelles digues, semblables à des lances gigantesques toujours en arrêt contre le sein de la mer, pour briser la première fureur des ondes. La mer, de son côté, frappe éternellement aux portes des fleuves, fouette éternellement les remparts, rugit de toutes parts sa menace éternelle, soulève ses flots, comme pour regarder curieusement les terres qui lui sont disputées, amoncelle des bancs de sable devant les ports, pour tuer le commerce des villes ennemies, ronge, sape, creuse les côtes et, ne pouvant renverser les remparts contre lesquels elle brise en écume furieuse ses efforts impuissants, elle éparpille à leur pied des bâtiments remplis de cadavres, pour faire savoir au pays rebelle ce que c'est que son courroux et ce que c'est que sa puissance.

Non content de se défendre contre cette formidable ennemie, la Hollande s'en est rendue maîtresse, en a fait son esclave, l'a — si je puis m'exprimer ainsi — enrégimentée, et dans ses innom-

ables luttes contre les Romains, les Espagnols, les armées de ouis XIV, elle la déchaîne sur les envahisseurs et la charge de défendre son territoire...

Mais voici la Zélande qui apparaît. Nous traversons par un étroit canal l'île de Zuid-Beveland et pénétrons au cœur même de la mystérieuse province. Mystérieuse est le mot. Devant, derrière, à droite, à gauche, des digues, rien que des digues défilant leurs lignes interminables, et derrière ces digues, deci, delà, des cîmes d'arbres, quelques pointes de clochers, des toits rouges qui semblent se dresser pour nous voir passer. Rien ne se montre, rien ne fait saillie, pas une maison à découvert. « On dirait que ces îles sont sur le point d'être englouties par le fleuve et qu'on traverse un pays au jour du déluge. » — De temps en temps, nous nous arrêtons, des barques amènent vers la rive quelques passagers zélandais. On se sent pris d'un sentiment de compassion et, à les voir s'éloigner lentement, dans la brûme grisâtre, une sorte de mélancolie serre le cœur : — ainsi s'attriste-t-on en voyant, à la nuit, quelque barque de pêcheurs quitter le port et disparaître dans les dernières lueurs crépusculaires. A quelle espèce faut-il rattacher les hommes qui vivent dans ces pays invisibles, demande un passager au capitaine qui passe, — un charmant homme que ce capitaine et un grand parleur que ce Hollandais.

« A la race des agriculteurs et des pasteurs. La Zélande est la reine de l'agriculture des Pays-Bas. La Zélande est un paradis caché. »

Un paradis !... entre deux eaux.

Mais nous voici dans le canal de Keete, qui sépare les îles de Tholen et de Schouwen ; canal célèbre par le passage à gué que les Espagnols y effectuèrent en 1575, comme le bras oriental de l'Escaut est fameux par le passage 1572.

Toute la Zélande est pleine des souvenirs de cette guerre. Ce petit archipel de sable, à moitié enseveli dans la mer, était, par les relations particulières qu'y entretenait Guillaume d'Orange, — seigneur de nombreuses terres dans les îles, — et par les obstacles de toute nature qu'il opposait aux envahisseurs, le foyer de la guerre et de l'hérésie ; aussi le duc d'Albe était tourmenté du désir de s'en rendre maître. Ces rives furent, par conséquent, le théâtre de luttes acharnées, qui réunissaient toutes les horreurs des batailles de terre et des batailles de mer. Les soldats passaient à gué les canaux pendant la nuit, serrés les uns contre les autres, ayant de l'eau jusqu'au cou menacés par la marée, fouettés par la pluie, foudroyés du haut des rives ; les chevaux de l'artillerie enfonçaient dans la boue ; les blessés étaient renversés par le courant ou ensevelis vivants sous les éboulements. L'air retentissait de cris allemands

espagnols, italiens, flamands, wallons ; les torches éclairaient, çà et là, les grandes arquebuses, les panaches ondoyants, les figures étranges, et les batailles avaient l'air de funérailles fantastiques. C'étaient réellement les funérailles de la grande monarchie espagnole, qui s'engouffrait lentement.

Nous pénétrons dans le Krammer, large bras de la Meuse. Rien de nouveau pour les yeux ; dans le lointain encore des digues, des clochers ; de temps en temps, par une sorte d'éclaircie, un bout de paysage hollandais, un moulin, une maisonnette peinte, une barque attendant à la rive — puis la digue monotone et interminable. Rien à voir ; autant vaut marcher ; aussi bien il y a là bas à l'extrémité du bateau un groupe de paysans et de paysannes Zélandais dont le costume peut être « admiré ». Mais vous vous récriez ; vous connaissez tout cela ! La petite veste verte bigarée de rouge, de jaune, ornée de ses innombrables boutons d'argent ; le chapeau monumental des femmes, leurs boucles d'oreilles surprenantes, tout cela ce sont encore des connaissances. Vous avez rencontré cela maintes fois à Bruxelles. C'est même très-laid. Soit ! Laissons les Zélandais. Aussi bien nous ne sommes déjà plus en Zélande. Mais nous n'avons rien vu ! Précisément ! c'est là tout ce qu'on en voit. La Zélande est tout mystère.

Sait-on même comment elle s'est formée. Et abstraction faite de son origine, en quel pays du monde arrive-t-il ce qui est arrivé en Zélande ? En quel pays, par exemple, a-t-on vu les pêcheurs prendre une sirène au filet, le mari de la sirène redemander vainement sa femme les larmes aux yeux, lancer, pour se venger, une poignée de sable, prédire que ce sable comblerait les ports de la ville, et la prédiction s'accomplir? En quel pays les âmes des morts perdus en mer sont-elles venues, comme sur les bords de l'île de Walcheren, réveiller les pêcheurs, pour se faire conduire en barque aux côtes de l'Angleterre ? En quel pays les tempêtes de la mer ont-elles porté, comme sur les côtes de l'île de Schouwen, des cadavres enlevés au pôle, des monstres moitié hommes et moitié barques, des momies revêtues d'un tronc d'arbre qui nage, ainsi que l'on en peut voir encore un dans la maison municipale de Zierikzee ? En quel pays a-t-on vu, comme on l'a vu près de Wemeldinge, un homme tomber dans le canal, la tête la première, y rester plongé pendant une heure, y distinguer sa femme et son fils morts, qui l'appellent du paradis, sortir de là vivant pour raconter ensuite le miracle à Victor Hugo, qui tient le fait pour vrai, le commente et conclut que l'âme peut sortir du corps pendant quelque temps et y retourner ensuite ? En quel pays pêche-t-on, à marée basse, comme aux environs de Domburg, des temples antiques et des statues de divinités inconnues ? En quel pays, comme à Wemeldinge, l'épée d'un capitaine espagnol, Mondragone, sert-elle de paratonnerre à une tour ? En quel pays, comme dans l'île de Schouwen, les femmes infidèles sont-elles promenées toutes nues par les rues de la ville, avec deux pierres attachées au cou et un cylindre de fer sur la tête ? Il est vrai que cette dernière merveille ne se voit plus ; mais les pierres existent encore et chacun peut les voir dans la maison municipale de Brouwershaven.

Si, par hasard, il y avait des femmes infidèles en Belgique, qu'elles jugent de la profondeur de leur crime par l'énormité de ce châtiment! — Mais passons, nous sommes pour le quart d'heure de plus en plus endigués et rien ne change si ce n'est le ciel, où se livre une de ces batailles de lumière que les peintres hollandais ont su rendre avec tant de vérité. — Adieu, ciel clair. Voici venir un nuage d'un noir d'encre, qui s'étale jusqu'au bout de l'horizon. Les eaux tournent au gris brun, la verdure semble mourante, une brume froide enveloppe toutes choses d'une teinte cadavéreuse. Les Hollandais ne s'émeuvent pas, — ils savent bien que le soleil et la gaieté ne sont distribués chez eux qu'à petites doses. Nous, Belges, cela nous fait presque plaisir. Il y a donc un pays encore moins favorisé que le nôtre !

Vous êtes en pleine Hollande, nous dit le capitaine. C'est un dicton chez nous, qu'on peut voir dans le pays les quatre saisons en un jour. Heureusement que le dicton a du vrai, car le rideau se lève et le bon seigneur Soleil allume de nouveau la rampe.

La scène représente encore la même chose, mais quelques bateaux de pêche animent le tableau. Le pont du Mordeyk montre bientôt ses 14 arches monumentales. Là bas, dans le lointain, apparait Dordrecht. Plus de digues jalouses s'allongeant seules devant nous. La Hollande, enfin, daigne se dévoiler. Et qu'elle a raison, la coquette !

De toutes parts se montrent de grands moulins, des maisonnettes éparpillées le long des rives, et de mille formes étranges, comme de petites villas, des pavillons, des kiosques, des cabanes, des chapelles, de petits théâtres, aux toits rouges, aux murailles noires, bleues, roses, cendrées, dont les fenêtres et les portes sont encadrées de bandes aussi blanches que la neige. On voit entre les maisons des canaux, grands et petits; devant les maisons et le long des canaux, des groupes et des rangées d'arbres ; des embarcations entre les maisons, des barcarolles devant les portes ; des voiles au fond des rues; des vergues, des banderoles de navires et des ailes de moulins qui apparaissent confusément au-dessus des arbres et au delà des toits; des ponts, de petits escaliers, des jardinets sur l'eau ; mille petits coins, de petits bassins, des anses, des embouchures, des entre-croisements de canaux, des cachettes pour les barques, un va-et-vient d'hommes, de femmes et d'enfants du fleuve à la rive, des canaux aux maisons, des ponts aux bateaux, un spectacle mobile et varié, partout de l'eau, des couleurs, de petites choses, des formes enfantines, tout cela brillant et frais, une ostentation ingénue de gentillesse, un mélange de primitif et de théâtral, de gentil et de ridicule, un peu de chinois, un peu d'européen, un peu d'aucun pays, avec un air heureux d'innocence et de paix.

Quelque attrayante que soit l'idée de parcourir cette ville multicolore et multiforme, nous la laisserons pourtant et continuerons

notre route vers Rotterdam. Ce n'est pourtant pas la première venue que Dordrecht, son histoire est austère, c'est chez elle que fut fixée la forme de l'hérésie nationale, c'est chez elle qu'eut lieu la première assemblée des députés des Provinces-Unies. Elle fut reine du commerce hollandais, mère féconde de peintres et de savants.

Croirait-on, à la voir ainsi, avec son air déluré et en dehors, avec sa toilette de toutes les couleurs, qu'elle est une des plus vieilles citées du pays? — Après tout, on est coquette à tout âge. On prétend, d'ailleurs, — notez que ce sont les mauvaises langues qui le disent — que, dans sa première jeunesse, Dordrecht fit une équipée pour le moins légère. Un beau jour — de printemps sans doute — les paysans des environs ne la retrouvèrent plus à sa place. Elle avait pris la clef des champs. On se mit à sa poursuite et on la découvrit un peu plus loin. Elle prétendit qu'étant bâtie sur une couche d'argile, celle-ci avait glissé sur une masse de tourbe et que les eaux... enfin beaucoup de raisons dont il faut bien se contenter.

Sur ce, en route; nous entrons dans la Meuse. Le long des rives voici des fabriques, des arsenaux, des maisons, nous annonçant l'approche de Rotterdam. Beau fleuve, la Meuse, mais mauvais voisin en hiver! Quand il se gèle « le courant, arrivant de contrées » froides, envahit la glace qui le recouvre, la rompt, en soulève » des masses énormes qui se précipitent contre les digues et, » s'amoncelant, arrêtent et font déborder les eaux ». C'est le moment d'une bataille étrange. Aux menaces de la Meuse, les Hollandais répondent par le feu. « L'artillerie accourt et, par des » décharges de mitraille, résout en un ouragan d'éclat et une » pluie de givre les tours et les barricades de glace ».

On voit qu'en Hollande l'armée n'est pas un vain mot.

Mais voici poindre, au travers de la nuit qui tombe, les mille lumières de la ville. Tout autour de nous, c'est une confusion de navires, de moulins, de tours, d'arbres, si bien qu'une fois encore on ne sait trop sur quel élément on se trouve. Nous accostons; presto, lecteurs! César débarquant à Rotterdam n'eut pu dire son fameux : « Je prends possession de la terre! »—Car la première chose qu'on trouve en prenant pied, c'est de l'eau. Au bout de dix pas un pont nous arrête, tout droit dressé comme le pont levis de quelque forteresse, et un bateau nous barre le chemin. Fièrement campé au pied du mât, le batelier nous regarde et semble dire que

les promeneurs sont bien gênants et que les voitures empêchent la circulation.

Vue de nuit, comme nous la voyons, Rotterdam offre un aspect unique, avec son mélange de maisons et de voiles, ses lumières innombrables se reflétant dans les canaux. De ponts en ponts, nous voici à l'hôtel. La propreté hollandaise reluit sur les mille objets d'utilité domestique mis à notre disposition. Plaques pour frotter les allumettes, plaques pour éteindre les bouts de cigares, boîtes pour les y mettre, cendriers, énorme bougeoir, tout brille, tout étincelle !

La nuit passe vite, voici l'aube qui paraît : en route ! *Prenons* la Hoogstraat ; avec ses maisons à pignons d'un rouge foncée, elle offre dans son lointain quelque chose de tristement monotone et sombre. Mais son architecture est si théâtrale, les gros encadrements blancs des fenêtres et des portes sont faits avec une persuasion si naïve, qu'on finit par lui trouver plutôt quelque chose de carnavalesque. La gaieté reprend tous ses droits quand on remarque la façon bizarre dont les maisons sont bâties : pas une qui soit d'aplomb. Celles-ci penchent à droite, celles-là à gauche, s'appuyant l'une sur l'autre comme pour se soutenir mutuellement. Les unes semblent vouloir s'abîmer sur leurs voisines d'enface, les autres se penchent tant qu'elles peuvent en arrière pour éviter l'écrasement. Rotterdam tout entier est sur ce modèle-là. « On » dirait une cité devenue immobile au moment même où, secouée « par un tremblement de terre, elle allait tomber en ruine. » Mais les maisons rachètent ces légèretés architecturales par une toilette des plus remarquables. A chaque fenêtre pendent des rideaux en baldaquin, puis de petits rideaux verts, puis encore de petits rideaux blancs, une cage ou une corbeille de fleurs. Contre la vitre s'amoncelle une masse de petits riens en porcelaine ou en verre filé. Et enfin un treillage placé derrière le tout vient empêcher les regards indiscrets.

Extérieurement, des pots de fleurs et l'inévitable espion. Là dessus, prenons le milieu de la rue ; — simple mesure de prudence. Les servantes armées de tout leur attirail hydraulique lavent les façades. Cette douce manie, qui règne d'ailleurs aussi fort chez nous, si elle fait les maisons propres, salit les rues et les passants. Abandonnons les vigoureuses et fraîches Rotterdamoises, dont l'émulation en fait de nettoyage semble ne pas avoir de bornes. Voici les rues qui s'animent. Jetons un regard

sur la ville neuve, aux vastes canaux bordés de maisons et de rangées d'arbres. C'est le quartier riche. L'opulence n'étant pas pittoresque, passons au quartier pauvre. — Des rues étroites, des maisons si basses que les toits sont parfois à portée de la main, mais pas la moindre apparence de misère. Nous retrouvons les petits rideaux, les treillages, les pots de fleurs et les espions. Si les fenêtres sont garanties des curieux par les treillages, en revanche les portes sont ouvertes à tous les regards et laissent admirer cuivres, vaisselle et meubles dans tout l'éclat de leur méticuleuse propreté. Nous voici au grand marché, où nous pouvons saluer la statue d'Erasme qui s'élève d'un tas de légumes, de fruits et de casseroles. Cette première gloire littéraire des Hollandais semble bien un peu délaissée — *sic transit* ... — passons aussi, mais non sans jeter un coup d'œil investigateur sur les invraisemblables boucles d'oreilles des dames du marché. Ces boucles sont attachées aux extrémités d'un cercle d'or ou d'argent qui ceint la tête; elles s'avancent des deux côtés de la figure et doivent — j'imagine — avoir servi jadis d'instruments de défense, du temps où le Hollandais était barbare — s'il l'a jamais été ! Au dessus de cela flotte le voile de dentelle qui opalise les éclats du métal. Nous voici devant la cathédrale, aujourd'hui principale église protestante. M. de Amicis avec son tempérament artistique d'Italien ressent profondément cette impression pénible que font éprouver les vieilles églises catholiques appropriées aux besoins du protestantisme.

Le protestantisme, dit-il, vandale de la religion, entra avec le pic et la brosse du badigeonneur dans l'antique église, brisant, râclant, dédorant, effaçant, lacérant avec un fanatisme pédantesque tout ce qui restait de beau et de splendide, et transforma la cathédrale en un édifice nu, blanc, froid, tel que l'on se figure, à l'époque *degli Dei falsi e bugiardi*, un temple consacré à la déesse de l'Ennui. Un orgue immense, composé de près de cinq mille tuyaux et qui rend, entre autres sons, l'effet de l'écho; quelques tombes d'amiraux, ornées de longues épitaphes hollandaises et latines; beaucoup de bancs ; quelques garçons, le chapeau sur la tête ; un groupe de femmes qui bavardaient à haute voix ; un petit vieillard dans un coin, le cigare à la bouche. Comparons cet aspect d'église dévastée avec les magnifiques cathédrales d'Italie et d'Espagne, où l'on rencontre, sur les parois éclairées d'une lumière suave et mystérieuse et à travers les nuages de l'encens, les regards d'amour des anges et des saintes, qui nous montrent le ciel ; où l'on voit tant d'images d'innocence qui rassérènent, tant d'images de douleur qui aident à souffrir, qui inspirent la résignation, la psix, la douceur du pardon ; où le pauvre sans toit et sans pain, repoussé de la porte du riche, peut prier au milieu des marbres et des dorures comme dans un palais dans lequel il ne rencontre point de dédain, et au sein d'une splendeur et d'une pompe qui, loin de l'humilier, honorent et réconfortent sa misère; ces cathédrales, enfin, dans lesquelles nous nous

agenouillâmes, enfants, à côté de notre mère et où nous sentîmes pour la première fois une douce certitude de revivre, un jour, avec elle, dans ces profonds espaces bleus, que nous voyions peints au fond des coupoles suspendues sur nos têtes.

Un peu d'énergie maintenant et gravissons la tour. Le coup d'œil est ravissant. Rotterdam avec ses canaux dont le scintillement se mêle au rouge vif des toits, une plaine délicieusement verte, puis la Meuse et, au loin, les cloches de Dordrecht, de Delft et de La Haye. Tel est le tableau. On reste longtemps à contempler cette campagne hollandaise, dont le charme si pénétrant laisse au cœur un indéfinissable sentiment de calme, de mélancolique quiétude.

Redescendons de ces hauteurs où l'on se prend à rêver. Le temps galoppe, vous en avez peu à m'accorder et nous avons toute la Hollande à parcourir. Aussi traversons-nous vite quelques rues et quelques places en tout semblables à celles que nous avons déjà vues et allons-nous... au Musée ! — au Musée ? Oh ! lecteurs, je vous crois trop artistes pour vous contenter de passer devant des Ruisdael, des Willems Van de Velde, des Rembrand! De tels chefs-d'œuvre arrêtent, captivent, tiennent méditants, de longues heures ; il est telle toile devant laquelle on semble vouloir prier tant est grande la majesté artistique qui s'en exhale. Non ! voyageurs pressés, nous allons simplement à la gare et nous prenons la route de Delft.

La campagne que nous traversons est verte et fleurie, toute unie, sans la moindre élévation de terrain. Une brume légère agrandit les lointains. L'œil se repose dans cette clarté si douce, si pleine de charme qui noie à demi le paysage; de-ci, de-là, des troupeaux, quelques clochers, une voile qui semble glisser sur la prairie, un moulin dont les grands bras se détachent nettement sur le ciel d'un gris bleuâtre, mais partout et sur tout ce grand air de solitude et de calme qui est le propre, qui est l'âme de la campagne hollandaise.

Entre Schiedam et Delft, les moulins deviennent plus nombreux. Signe de richesse, car le moulin représente une fortune assez considérable. Dans les héritages, on compte par moulins ; on dit aussi qu'une jeune fille a un ou deux moulins de dot. Il remplace pour le campagnard pratique les « beaux yeux de la cassette », ce qui permet de dire qu'en Hollande l'amour a bien vraiment des ailes.

Mais voici Delft, connue pour ses faiences, célèbre par ses malheurs et par l'assassinat de Guillaume le Taciturne. Allons

voir le mausolée de l'ennemi de Philippe II. Il s'élève au milieu de l'église neuve. La Liberté, la Prudence, la Justice et la Religion entourent la statue du Taciturne, aux pieds duquel repose le petit chien qui lui sauva la vie au siége de Malines. Une statue de la Victoire étend ses ailes de bronze sur ce monument, but de pèlerinage de la Hollande protestante, lieu que le touriste visite avec intérêt et source de richesse des innombrables ciceroni-historiens de Delft.

Ayant payé notre double tribut à la curiosité et à ces intéressants parasites des voyageurs, nous pouvons voguer maintenant vers La Haye.

Nous voguerons, mais « posément », non point à vapeur, pas même à voile mais remorqués en trekschuit — sur le plus paisible des canaux. Ce sera un instant de vraie vie hollandaise dans ce qu'elle a de plus tranquillement heureux. Lorsque, glissant sous l'ombrage des tilleuls et des ormes; lorsque, serpentant au travers des prairies toutes parfumées par leurs fleurettes, le trekschuit vous transporte doucement, sans secousse, sans bruit, il vient au cœur on ne sait quel sentiment bon, honnête, quel désir de vivre longtemps, toujours ainsi, dans cette atmosphère de calme et de bien-être. L'esprit se laisse bercer, charmer par les mille images gracieuses des champs, des feuillées, des villages qui passent lentement devant vous. Et cette lenteur même qui, en d'autres lieux, exaspérerait, est un charme de plus.

Foin des chemins de fer et des vapeurs avec leurs gémissements et leurs cris, leur fumée dérobant le paysage, leur vitesse escamotant le pays! Vive le bon trekschuit s'en allant, paisiblement remorqué par un vigoureux cheval hollandais, mirant sa coque vernie dans une eau tranquille, se laissant caresser par les feuillages, glissant dans les herbes fraîches! Comme on se sent bien en contact avec la nature ! Ici au moins on est en Hollande: — en chemin de fer on n'est nulle part. ! Mais tranquillisez-vous, lecteurs : si je ne suis pas pressé, je dois songer que vous l'êtes et en ce cas le trekschuit ne vaut rien. Allons, un dernier coup de fouet au remorqueur et voici une vaste plaine, un grand bois, une grande ville, — voici La Haye! De larges rues, de beaux hôtels, le luxe d'une ville de cour, de noblesse et de richesse font de la capitale hollandaise une ville comme toutes les villes,— sans couleurs, sans pittoresque, sans cachet propre. Cela n'est point notre affaire ! Parcourons les allées ombreuses du Bois, au fond du-

quel, dans un palais tout simple, tout petit, aimait à se cacher la majesté poëtique et si délicatement artiste de la reine que la Hollande pleure encore. Délicieuse retraite que ce Bois de La Haye, véritable oasis au milieu de la mélancolique plaine hollandaise !

C'est un bois d'aulnes, de chênes et des plus grands hêtres que l'on puisse voir en Europe ; ce bois a plus d'une lieue française de circuit et est situé à l'est de la ville, à quelques pas des dernières maisons. A peine y est-on entré, à peine a-t-on dépassé les pavillons, les maisonnettes suisses, les kiosques épars parmi les premiers arbres, qu'il semble qu'on se soit égaré au milieu d'une forêt solitaire et sans fin. Les arbres y sont plantés drus comme des roseaux, les allées se perdent dans l'obscurité ; il y a des étangs, des canaux presque cachés sous la verdure des bords, des ponts rustiques, des entre-croisements de sentiers abandonnés, des retraites fermées, des obscurités profondes et fraîches où il semble que l'on respire l'air d'une nature vierge et que l'on est à mille lieues de toutes les rumeurs du monde.

Après avoir vu ce bijou, que ne pouvons-nous admirer aussi le plus beau, le plus inestimable des joyaux, le Musée ! Quel souvenir splendide nous emporterions d'ici ! Mais il nous faut faire à La Haye ce que nous avons fait à Rotterdam — et nous servir de la même excuse. Les temples du grand art sont comme les églises : les fervents n'y entrent que pour méditer longtemps, s'abîmer dans la contemplation muette.

Partons. — Aussi bien en dehors de son Bois, que nous venons de parcourir, et de son Musée, que nous devons fuir, La Haye ne peut plus rien nous donner. C'est une belle ville, l'élégance y règne, elle est le centre de la vie mondaine du pays; comme toute capitale, elle renferme l'essence de la nation : pour bien connaître le Hollandais c'est ici qu'il faudrait lui tâter le pouls, mais notre but à nous est de faire une simple excursion, quelque chose comme un voyage à vol d'oiseau nous posant quelques instants partout sans nous attarder nulle part.

En route donc pour Leyde; il sera intéressant après, le mouvement vivace de La Haye, de se trouver dans le lourd et lugubre silence de cette cité, jadis une des plus glorieuses de la Hollande et qui est maintenant la ville la plus morte de son territoire. L'impression ressentie en mettant le pied dans l'ancienne Saragosse des Pays-Bas est celle qu'on éprouverait en pénétrant dans quelque cloître d'un couvent abandonné. De grandes rues, larges, bordées de maisons noircies par les ans, de vastes places où l'herbe croît entre les pavés, des ruelles aux maisons fermées comme si la mort y eût laissé traîner sa faux, des canaux dormant sous la

mousse, nul bruit, nul mouvement, pas un bateau, quelques rares passants, telle est aujourd'hui l'antique et bruyante Leyde des temps jadis. Tout rêveur on contemple cette solitude et l'esprit se reporte à l'époque où de tous les pays du monde accourait une foule avide d'entendre les leçons de savants illustres, à l'époque où brillait dans toute sa splendeur cette université où les Juste-Lipse, les Boerhave distribuaient les trésors de leur science. Les 2,000 étudiants qui semaient de toutes parts le bruit et l'entrain se comptent maintenant par quelques centaines et l'enseignement qu'on y donne ne peut plus marcher de pair avec celui de l'université de Berlin.

Pourtant, quoique déchue, l'université de Leyde est toujours la plus florissante du pays et possède de nombreux et fort riches musées. Parcourons-les rapidement. Voici celui d'anatomie où l'on n'est pas peu surpris de rencontrer un orchestre composé de squelettes de rats minuscules, mais où se voient — chose autrement intéressante et sérieuse — des fragments de pilotis rongés, troués comme des éponges par une sorte de ver nommé « taret, » ver qui eut l'honneur de faire frémir la Hollande tout entière il y a une centaine d'années. Apporté, dit-on, par un navire venant des mers tropicales, le taret se multiplia avec une rapidité prodigieuse dans la mer du Nord ; il rongea digues et écluses et mit tant d'acharnement à cette besogne que le pays fut sur le point, ses barrières renversées, d'être entièrement submergé.

Mais le Hollandais, qui combat les flots, sut vaincre son nouvel ennemi ; il revêtit de cuivre les portes des écluses, renforça ses digues et protégea ses pilotis. La Providence, de son côté, lui vint en aide en détruisant dans un hiver rigoureux ce ver rongeur minuscule et terrible.

Voici maintenant l'incomparable musée japonais du Dr Siebold. Ce fut ce savant qui, dit-on, pénétra le premier dans le mystérieux empire. Une heure passée ici équivaudrait à un voyage là-bas. Cette heure, nous ne la donnerons pourtant pas au Musée, dussions-nous pour nous dédommager aller un jour au Japon même. Il nous faut gravir les vénérables marches du Burg, grosse tour qui s'élève entre les deux principaux bras du Rhin, sur une colline entièrement couverte de chênes; leur feuillage verse son ombre sur la tour et la dérobe presque entièrement à la vue. Appuyés sur le parapet dont les larges pierres vont s'émiettant sous le poids des années, reportons-nous à ce temps, glorieux pour la Hol-

lande, où s'accomplit la plus lugubre des tragédies, à ce siége funeste dont Leyde semble avoir conservé une ineffaçable empreinte de tristesse, — comme une ride profonde, au front de celui qui a souffert.

En 1573, les Espagnols, sous la conduite de Valdez, mirent le siége devant Leyde. Il n'y avait dans la ville que quelques soldats volontaires. Le commandement militaire avait été confié à Van der Voes, homme valeureux et poëte latin d'un grand renom; Van der Werff était bourgmestre. En peu de temps, les assaillants construisirent plus de soixante forts sur tous les passages qui, par terre ou par eau, pouvaient donner accès à la ville, et Leyde se trouva complétement investie. Mais les habitants ne perdirent pas courage. Guillaume d'Orange leur avait fait dire de tenir au moins trois mois ; dans cet intervalle, il se procurerait les moyens de leur porter secours ; le sort de la Hollande dépendait de celui de Leyde; les citoyens lui avaient promis de résister jusqu'à la dernière extrémité. Valdez leur fit offrir le pardon du roi d'Espagne, à la condition d'ouvrir les portes; ils lui répondirent par un vers latin : *Fistula dulce canit, volucrem dum decipit anceps*, et ils commencèrent à faire des sorties et à engager des combats. Cependant les vivres s'épuisaient dans la ville et le cercle des assaillants se resserrait de jour en jour. Guillaume d'Orange, qui occupait la forteresse de Polderwaert, située entre Delft et Rotterdam, ne voyant pas d'autre moyen de secourir la ville, conçut le dessein, qu'il réussit à faire approuver par les députés, d'inonder la campagne de Leyde en perçant les digues de l'Yssel et de la Meuse; on chasserait ainsi les Espagnols par les eaux, puisqu'on ne pouvait les chasser par les armes. Cette résolution désespérée fut aussitôt mise à exécution. Les digues furent percées en soixante endroits, les écluses de Rotterdam et de Gouda furent ouvertes, la mer commença à envahir les terres et deux cents bâtiments se tinrent prêts à Rotterdam, à Delftshaven et en d'autres lieux, pour porter des provisions à la ville dès le commencement des grandes crues, qui ont lieu à l'équinoxe d'automne. Les Espagnols, d'abord épouvantés par l'inondation, se rassurèrent lorsqu'ils eurent compris le dessein des Hollandais, estimant que la ville serait prise avant que les eaux eussent atteint les principaux forts. Ils poussèrent donc le siége avec plus de vigueur encore. Cependant les habitants de Leyde, qui commençaient à souffrir de la famine et à perdre l'espoir de voir arriver à temps les secours promis, envoyèrent, par des pigeons messagers, des lettres à Guillaume d'Orange, malade de la fièvre à Amsterdam, pour lui exposer le triste état de la ville. Guillaume répondit en les encourageant à prolonger la résistance, s'engageant à voler à leur secours aussitôt qu'il serait guéri. Les eaux s'avançaient, l'armée espagnole commençait à abandonner les fortifications les plus basses, les habitants de Leyde montaient sans cesse au haut de la tour pour observer la mer, tantôt espérant, tantôt abandonnant tout espoir, sans cesser de travailler aux murs, de faire des sorties, de repousser les assauts. Le prince d'Orange guérit enfin et les préparatifs pour la délivrance de Leyde, plus mollement poussés pendant sa maladie, furent repris avec vigueur. Le 1er septembre, les assiégés virent du haut de la tour apparaître au loin, sur les eaux, les premiers bateaux hollandais. C'était une petite flotte, commandée par l'amiral Boisot et portant 800 Zélandais, hommes farouches, couverts de blessures, nourris à la mer, faisant fi de la vie, féroces dans les batailles et qui portaient au chapeau un croissant avec cette inscription: Plutôt Turcs que papistes! Ils formaient une phalange d'un aspect étrange et terrible, résolus à sauver Leyde ou à périr dans les flots. Les bâtiments s'avancèrent à cinq milles de la ville contre la digue extrême défendue par les Espagnols.

La lutte s'engagea, la digue fut assaillie, prise, rompue, la mer se précipita et les

bateaux hollandais passèrent triomphalement par les brèches. C'était un grand pas, mais ce n'était que le premier. Derrière cette digue, il s'en trouvait une autre. La bataille recommença; la seconde digue fut emportée de même et rompue, et la flotte avança. Tout à coup le vent devient contraire ; les bateaux sont forcés de s'arrêter; il redevient favorable et les bateaux se remettent en mouvement; de nouveau, il tourne et la flotte s'arrête une seconde fois. Sur ces entrefaites, la ville commence à manquer même de la nourriture rebutante à laquelle la famine l'a réduite; les habitants se jettent à terre pour sucer le sang des chevaux tués; les femmes et les enfants fouillent dans les immondices de la rue; l'épidémie se déclare, les maisons s'emplissent de cadavres, plus de 6,000 citoyens sont morts, tout espoir de salut est perdu. Une foule d'affamés courent chez le bourgmestre Van der Werff et lui demande avec des cris déchirants de rendre la ville. Van der Werff refuse. La populace fait entendre des menaces. Alors, avec son chapeau il fait signe qu'il veut parler et, au milieu du silence général, s'écrie : « Citoyens ! j'ai juré de défendre la ville jusqu'à la mort et, avec l'aide de Dieu, je tiendrai mon serment. Il vaut mieux mourir de faim que de honte. Vos menaces ne m'effrayent point ; je ne puis mourir qu'une fois. Tuez-moi, si vous le voulez et apaisez votre faim avec ma chair, mais ne me demandez pas de rendre la ville tant que je vivrai ! » La foule, émue par ces paroles, se disperse en silence et se résigne à la mort, et la ville continue à se défendre. Dans la nuit du 1er octobre enfin, un vent violent d'équinoxe se déchaîne ; la mer se soulève, renverse les digues minées par les eaux et envahit furieusement la terre ferme. A minuit, au plus fort de la tempête, la flotte hollandaise se met en mouvement au milieu d'une profonde obscurité. Quelques vaisseaux espagnols vont à sa rencontre. Une horrible bataille s'engage au milieu des cîmes des arbres et des toits des maisons submergées et à la lueur des coups de canon. Les bâtiments espagnols sont vaincus, envahis, coulés à fond, les Zélandais sautent à l'eau et poussent leurs bateaux avec l'épaule. Les soldats espagnols, glacés d'effroi, abandonnent les forts, tombent dans la mer par centaines, sont tués à coups de poignard et de croc, précipités des toits et des digues, foudroyés, dispersés. Un dernier fort reste au pouvoir de Valdez : les assiégés sont encore une fois balancés entre l'espérance et la crainte, mais cette forteresse est également abandonnée et la flotte hollandaise entre dans la ville.

Ici, un spectacle l'attendait. Une population décharnée, hâve, exténuée par la faim, se pressait le long des canaux, se traînait par terre en chancelant et en tendant les bras. Les marins se mirent à jeter des pains dans les rues, et alors des luttes désespérées commencèrent entre ces moribonds; beaucoup d'entre eux moururent suffoqués, d'autres succombèrent en dévorant cette première nourriture, d'autres tombèrent dans les canaux. Lorsqu'enfin cette première fureur fut apaisée, lorsque les affamés furent rassasiés, lorsqu'il eut été pourvu aux plus pressants besoins de la ville, citoyens, Zélandais, marins, gardes civiques, soldats, femmes et enfants se confondirent joyeusement et cette foule glorieuse et décharnée courut à l'église où, d'une voix entrecoupée par les sanglots, elle chanta un hymne d'actions de grâces au Seigneur.

Que d'héroïsme pour défendre une mauvaise cause et servir l'ambition d'un homme !

La nuit vient. Redescendons. Leyde est sombre, triste, muette. Vaste tombe, dirait-on, qui abrite les vaillants que nous venons d'évoquer.

Mais un cri strident traverse l'espace. Votre femme ou votre fille en eut frissonné, lecteur. Il nous fera presser le pas, car, c'est

le chemin de fer qui nous appelle pour nous mener dans un milieu plus gai, dans la ville des paysagistes et des fleurs, à Harlem.

Nous passons sur une bande de terre comprise entre la mer et l'ancien lac de Harlem. Ici est une des belles pages de l'œuvre hollandaise. Toute une mer, car on sait que ce lac était considéré comme telle, fut condamnée un beau jour à disparaître, de par un édit des États généraux. C'était sept cents quatre-vingts millions de mètres cubes d'eau à déplacer ! Les Hollandais se mirent à l'œuvre. Au bout de 39 mois, la mer de Harlem avait disparu, donnant au pays une province nouvelle, plus fertile que toutes les autres. Quelle glorieuse annexion !

Tout en admirant cette prodigieuse conquête de la force intelligente contre la nature, nous voici à Harlem. Le caractère hollandais s'y dessine franchement. Au premier pas qu'on y fait, on se sent pris d'un grand sentiment de bien-être, de contentement, on se sent « brave homme ; » on voudrait avoir une de ces bonnes maisons rouges à pignons, un peu penchées, un peu baroques mais sentant l'honnêteté et le confort. On se prend à rêver famille, causerie du soir dans un gros nuage de fumée, promenade bras dessus-dessous le long des canaux, le dimanche; c'est une seconde sensation du trekschuit moins la poésie, au contraire avec une bouffée de bonne prose bien bourgeoise. Le plus turbulent des hommes marche doucement, évite de troubler le silence paisible qui flotte sur tout et sur tous. Ce n'est pas le calme de la ville déserte, c'est une tranquillité sereine, comme il faut, qui n'attriste pas. On va, on vient, dans toutes ces rues rouges depuis le pavé jusqu'au toit, paisiblement, d'un pas de propriétaire satisfait, content, de quoi ? on ne sait; c'est dans l'air, mais il semble que la vie coule ici plus doucement que partout ailleurs. On se sent chez soi jusque dans la rue.

Il fut un jour pourtant où cette ville si mollement assoupie sortit de son calme. Des tulipes en furent la cause. On sait à quel point fut grande la passion des Hollandais pour cette bulbe et quelles folies ce peuple, sage entre tous, sut faire pour cette fleur.

Des jardins s'ouvrirent partout, on fit des études, on chercha des variétés nouvelles de la fleur de prédilection, en peu de temps ce fut une émulation générale; de tous côtés pullulèrent des tulipes telles qu'on en n'avait jamais vues, avec des formes bizarres, des nuances inconnues, des combinaisons de couleurs imprévues, pleines de contrastes, de caprices et de surprises; il y eut sur le prix des tulipes une hausse sans limites; une bigarrure nouvelle, une nouvelle forme obtenue dans ces feuilles bienheureuses,

fut un événement, une bonne fortune; des milliers de personnes se livrèrent à cette étude avec une fureur de maniaques; on ne parla plus, dans tout le pays, que de pétales, de de couleurs d'oignons, de vases, de semences. Cette manie fut poussée si loin qu'elle fit rire l'Europe tout entière. Les oignons des tulipes les plus rares s'élevèrent à un prix fabuleux; quelques-uns constituèrent une fortune comme une maison, une propriété, un moulin; un oignon équivalait à la dot d'une jeune fille de famille aisée; pour un oignon on donna, dans je ne sais quelle ville, deux chariots de blé, quatre chariots d'orge, quatre bœufs, douze brebis, deux tonneaux de vin, quatre tonneaux de bière, mille livres de fromage, un habillement complet et une coupe en argent!

Harlem eut la palme dans ces combats floraux et devint l'Amsterdam des tulipes par l'importance des affaires qui se faisaient à sa bourse des fleurs. Aujourd'hui cette passion n'est plus maniaque, mais elle est restée comme un culte dont Harlem est toujours le temple. Outre cette gloire-là, la bonne cité revendique l'honneur d'avoir donné naissance au véritable inventeur de l'imprimerie. D'après elle, Gutenberg n'est plus qu'un plagiaire... C'est Costerus qui a tout fait.

Connaissez-vous Costerus? Voici sa statue qui s'élève sur la grande place. La légende veut que Faust, de Mayence, frère de Gutenberg, se soit emparé de l'invention de Costerus, alors que celui-ci entendait la messe de Noël et demandait au ciel de lui conserver assez de force pour supporter les persécutions dont il était l'objet, car Costerus, ainsi que tout homme de génie, était en butte à l'envie et à la haine. Il semble pourtant que les Hollandais ne tiennent plus aussi fermement que jadis à ce que Costerus soit le père de l'imprimerie, — un des leurs, le Dr Van der Linde, ayant même osé écrire qu'il n'y croyait pas du tout. Nous pouvons donc jeter un regard assez indifférent sur la statue du pseudo-génie et continuer notre exploration ou, ce qui sera encore mieux, reprendre le chemin de fer. Harlem ne possède rien autre qu'un charme d'ensemble, les détails intéressants y font complétement défaut. Il n'aura été pour nous qu'une « sensation » qui nous laissera quelque chose au cœur, sinon à l'esprit.

En route donc pour Amsterdam, la ville amphibie. Le chemin se déroule comme un étroit ruban entre l'ancien lac et les eaux profondes de l'Y. Nous passons Halfweg, où se trouve de gigantesques écluses de la solidité desquelles dépend l'existence d'une bonne partie de la Hollande méridionale et d'Amsterdam en particulier. Bientôt apparaît une forêt de moulins, — naturellement, — d'innombrables cheminées de fabriques, des mâts, des

clochers, des dômes, puis toute une ville assombrie par un ciel bas et enfumé.

Ici, bien plus qu'à Rotterdam encore, le fâcheux piéton doit gêner le batelier. A chaque pas s'élève un pont qui vous barre le chemin; s'il s'abaisse, ce ne sera que par pure condescendance et pour vous permettre d'aller attendre au pont voisin. Cette multitude de poutres, de chaînes, de planches, qui dressent leur silhouette noire au travers de toutes les rues, donne l'idée d'une ville barricadée. Les canaux, larges ici comme des rivières, sont couverts de bâtiments et de barques de transport ; dans les rues qui les entourent on voit, d'une part, des amas de tonneaux, de caisses, de ballots; d'autre part des magasins que Paris ne désavouerait pas. La foule qui circule est un mélange de la population de terre et du peuple de la mer, bien reconnaissable celui-ci à son allure, à son costume et ... à son parfum. Carrosses et barques s'enchevêtrent dans le même désordre; les magasins se mirent dans le canal et les voiles se reflètent dans les vitrines: c'est un entre-croisement perpétuel d'éléments opposés qui se confondent, s'amalgament à la profonde stupéfaction de l'étranger. Et tout cela est gai, vous a un air d'union et de paix, brille et rit au soleil d'été ou s'agite comme des ombres chinoises dans les brouillards de novembre. Quittons le quartier riche et cherchons la Juiverie, qui est incontestablement la partie la plus curieuse d'Amsterdam. Allons tout droit, quand nous aurons trouvé un quartier plus sale que nature, nous serons arrivés. Voici quelque chose de noir, de tortueux, de fangeux :

Un labyrinthe de rues étroites et obscures, bordées de très-vieilles maisons qui croûleraient si l'on donnait seulement un coup de pied dans le mur. Aux cordes tendues d'une fenêtre à l'autre, sur les rebords des fenêtres, aux clous plantés dans les portes se balancent et flottent, sur les murs humides, des chemises en lambeaux, des robes rapiècées, des vêtements graisseux, des draps de lit souillés, des pantalons déguenillés. C'est la Juiverie.

Devant les portes et sur les marches délabrées, au milieu des grilles descellées, s'étalent de vieilles marchandises, des morceaux de meubles, des fragments d'armes, des objets de dévotion, des lambeaux d'uniformes, des débris d'instruments, des restes de jouets, de la ferraille, des tessons, des franges, des chiffons, toutes sortes de débris qui n'ont plus de nom dans aucune langue humaine, tout ce qui a été ravagé par la rouille, les vers, le feu, dispersé par la ruine, le désordre, la dissipation, les maladies, la misère, la mort; tout ce que brisent les serviteurs, ce que les fripiers dédaignent, ce que les mendiants foulent aux pieds, ce que les animaux négligent; tout ce qui encombre, salit, pue, dégoûte, infecte : tout cela s'y retrouve par monceaux et par couches, objet d'un commerce mystérieux, d'accouplements imprévus, de transformations incroyables...

Tout se fait au milieu de la rue : négoce, cuisine et toilette ! C'est l'exaltation du pittoresque ! — Si vous m'en croyez, lecteurs, nous chercherons maintenant un peu d'air respirable, — il n'en est que temps ! Regagnons les beaux quartiers et lavons nos regards dans l'eau miroitante des canaux. Prenons la grande place, nommée Botermarkt, et en quelques minutes nous voici au boulevard des Italiens d'Amsterdam. Ce boulevard est une rue, — la Kalverstraat. Assez étroite, tortueuse, elle est le grand passage, le promenoir préféré. Le soir, alors que les magasins sont illuminés, la foule y fourmille jusqu'à un eheure avancée de la nuit. Tout cela, bien entendu sans bruit, tout doucettement, comme il convient à une foule bien pesante d'argent et... de bière, il faut l'avouer. De la Kalverstraat nous arrivons au Palais-Royal et au Palais de la Bourse. On dit palais par déférence pour le seigneur Argent, car architecturalement ce n'est certes rien moins qu'un palais. Il ressemble extérieurement — disent les Hollandais — à un temple. Intérieurement, on pourrait s'y croire à Versailles, — au Versailles républicain alors qu'on y invalide un bonapartiste. Les sourds eux-mêmes s'y boucheraient les oreilles.

Devant renoncer au Musée, — le plus remarquable du pays, il ne nous reste qu'à quitter Amsterdam. Il y aurait pourtant bien des choses intéressantes à étudier ici et bien des choses à imiter ; car, de toutes les villes, c'est elle qui fait le plus pour les pauvres, qui s'occupe le plus de tout ce qui souffre. Toutes les infortunes humaines y trouvent asile et travail.

« Certes Amsterdam n'est plus ce qu'elle était au XVIe siècle, mais elle garde pourtant encore la majesté de l'ancienne dominatrice des mers et nous laissera une sévère image de grandeur et de puissance. »

Il nous faut maintenant voir Utrecht, non tant pour les curiosités qu'elle renferme que pour les souvenirs que son nom évoque. Allons respirer quelques instants l'atmosphère de la ville où s'est passé l'acte le plus solennel de l'histoire de Hollande, — l'alliance des provinces néerlandaises contre Philippe II. Utrecht rappelle Leyde : ce sont également ici de grandes rues désertes et de vastes places sans mouvement. Le seul monument important est son église jadis fort belle, dit-on, maintenant nue et désolée. Près de l'église, l'université où règne surtout l'esprit religieux, Utrecht étant le foyer de l'orthodoxie protestante. Partout ici nous rencontrons des types disparus ailleurs, types de puritains, pâles et

fatigués. La population revêt un air grave et austère, les femmes y ont un maintien monacal, les étudiants ont un air de recueillement et de mortification. A côté de cela vit encore ou, pour mieux dire, se meurt toujours un tronçon de la secte janséniste. Elle est renfermée dans une sorte de cloître comprenant plusieurs groupes de maisonnettes reliées par des vergers et entourant une église sur laquelle se lit cette inscription, sublime dans sa simplicité : « *Deo.* — A quelques lieues d'Utrecht se trouve le joli village de Zeist, où vit une colonie de ces fameux frères-unis, frères de Bohême ou frères moraves, secte religieuse née de celles de Valdus et de Jean Huss. Cette colonie, datant d'une centaine d'années, comprend environ 200 membres. Austère est leur vie, austère aussi l'endroit où ils habitent. Cela tient de la caserne par la simplicité et du couvent par le recueillement. Les célibataires et les gens mariés demeurent ensemble auprès de l'école, les veuves, les jeunes filles, le pasteur et le chef de la communauté vivent auprès de l'église. Chacun a sa chambrette, où il travaille et prie. Les moraves exercent au profit les uns des autres toutes les professions nécessaires à leur subsistance.

Communistes, vous qui voulez être tous égaux, tous également libres, tous également riches, voilà un bon modèle à suivre. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, s'il vous convient. Pour faire diversion aux sentiments par trop sérieux que font éprouver toutes ces rigidités de fausses religions, cherchons du très-gai, et ce très-gai doit être le village de Broek, puisqu'à prononcer son nom seulement, le Hollandais, le grave Hollandais éclate de rire. Allons à Broek. Un des petits bateaux à vapeur qui font le trajet d'Alkmar et du Helder nous y mènera. Après avoir navigué un certain temps comme à la dérobée entre des digues très-hautes, nous voici maintenant voguant au-dessus des arbres et des maisons, le canal étant de beaucoup plus élevé que la campagne. De toutes parts, nous apercevons des barques remorquées par des familles entières depuis le grand-père jusqu'au dernier petit et jusqu'au chien! Partout des voiles qui semblent glisser sur l'herbe des prairies, cachés que sont les canaux par les digues verdoyantes. Le vapeur s'arrête, il nous faut continuer à pied notre route. Bah! la campagne est fraîche, les canaux scintillent et, pendant une heure, nous ne serons pas fâchés de parcourir ces plaines dont la calme et paisible mélancolie nous avait déjà charmés de loin. — Mais voici un clocher, des maisonnettes, une hutte toute délabrée,

dont la fenêtre tombant de vétusté est ornée d'un rideau bien blanc ; voici une ferme étalant comme avec orgueil des ustensiles brillants comme de l'or, puis d'autres maisons peinturlurées, vernies, miroitantes; des clôtures et des palissades rouges et blanches et des arbres bleus et blancs depuis le pied jusqu'aux branches. — Broek ne peut être loin. En effet, voici un nouveau clocher pointant au-dessus d'un épais rideau d'arbres. Passons le petit pont que voilà, engageons-nous dans cette rue : — nous sommes arrivés. — Que si l'on nous demande ce qu'est, en somme, ce fameux village de Broek, nous pourrons répondre :

Figurez-vous un assemblage de maisonnettes en papier mâché, formé par un enfant de huit ans, une ville construite dans la vitrine d'un magasin de joujoux de Nuremberg, un village bâti en vue d'un ballet d'opéra sur le dessin d'un éventail chinois, une réunion de baraques de saltimbanques enrichis, un groupe de petites maisons de campagne faites pour servir de théâtre aux marionnettes, la fantaisie d'un Oriental grisé d'opium, quelque chose qui fait penser en même temps au Japon, à l'Inde, à la Tartarie, à la Suisse, au style rococo Pompadour et à celui des édifices en sucreries que les confiseurs mettent en montre; un mélange de barbarie, de gentillesse, de prétention, de mignardise, d'ingénuité, de sottise, qui offense le bon goût, provoque le rire et vous charme tout à la fois; figurez-vous enfin la plus puérile extravagance à laquelle on puisse donner le nom de village, et vous aurez une idée encore plus vague de Broek.

C'est le domaine de l'infiniment petit, de l'infiniment absurde, et la capitale des couleurs. Les tons les plus criards, les plus échevelés y éclatent en fusées sur les arbres, dans la rue, sur les toits, de toutes parts. Admirons ces maisons de bois, hautes tout au plus comme une armoire, avec leurs façades en pointe, leurs vitres rouges ou bleues, derrière lesquelles se multiplient des rideaux, des franges, des glands, des festons, des colifichets sans nombre et sans noms; et les portes dorées ou argentées. Admirons — de loin — car nous ne pourrions y passer, ces jardins qui semblent faits pour des nains, où de petits ponts enjambent de petits ruisseaux, où, dans un abrégé de bosquet, s'élève un diminutif de pavillon bon tout au plus à abriter un carlin.

Cette première inspection passée, engageons-nous dans le village. Pas une âme dans les rues, toutes les fenêtres fermées, tous les rideaux baissés. Il doit pourtant y avoir une espèce quelconque d'habitants dans toutes ces petites choses. A moins que Broek ne soit vraiment qu'un jouet à l'usage des petits Hollandais. Non, voici une femme, une vraie femme, grandeur naturelle, qui nous invite à

visiter son chez elle. Excellente créature ! Elle n'a qu'une chambre — mais aussi ! C'est un temple, le temple de la propreté. Tout y reluit, le moindre clou semble d'argent. La cheminée au carrelage colorié paraît vierge de toute fumée, le plancher n'a pas un atome de poussière, le lit est dans une armoire. Mais que d'engins de nettoyage :

De quoi monter une boutique : balais, époussettes, petites brosses, lavettes, râtissoires, petits râteaux, écouvillons, baguettes, pelles, plumeaux, eau-forte, blanc d'Espagne pour les vitres, poudre rouge de Venise pour la vaisselle, poudre de charbon pour les cuivres, émeri pour le fer, brique anglaise pour les dalles et jusqu'à de petits morceaux de bois pour extirper les fétus de paille microscopiques d'entre les joints des briques !

Et nous sommes toutes aussi propres que cela, nous dit avec une juste fierté la brave femme. — Broek vit pour la propreté et par la propreté : c'est l'hermine des villages. Jadis il était défendu d'y fumer avant ou après le coucher du soleil, si ce n'était avec une pipe munie d'un couvercle, afin que les cendres ne se répandissent pas. Les voitures, les brebis et les vaches ne pouvaient traverser le village, de crainte de souiller la voie publique, et les femmes allaient dans la campagne nettoyer les souliers. Maintenant on est moins sévère : — Broek est dégénéré ! Jadis aussi c'était le *Buen retiro* des riches négociants, qui y venaient chercher la solitude et la paix. Broek se nommait le village des millionnaires. Aujourd'hui il n'a plus qu'un millier d'habitants qui ne pensent pas sans tristesse au beau temps passé. Broek a aussi de glorieuses annales :

L'empereur Alexandre de Russie et Napoléon le Grand le visitèrent. Gambetta lui-même daigna y venir... L'empereur Joseph II lui fit visite aussi ; mais, faute de lettres de recommandation, il ne put pénétrer dans aucune maison. Je ne connais pas votre empereur, répondit-on à un aide de camp qui insistait ! Ce serait le bourgmestre d'Amsterdam même, en personne, que je ne le recevrais pas — je ne reçois pas les inconnus !

Pour être fière, cette réponse n'en est pas moins exagérée. — Nous avons été plus heureux à Broek qu'un empereur — c'est beaucoup ! — nous pouvons maintenant dire adieu à cet intéressant village et reprendre notre route.

Nous dirigeons nos pas vers Zaandam. C'est notre chemin pour Alkmaar et le Helder.

Les environs de Zaandam semblent affectés à la culture des moulins: la campagne en est couverte. Vu de l'Y, on dirait d'une végétation gigantesque dont les ramures entrelacées seraient agitées par la tempête. — Zaandam tient de Broek, — mais d'un Broek moins drôle et plus gai. C'est encore une de ces bonnes villes où, selon la chanson, « on voudrait vivre et mourir : » chaque visage y rayonne de ce grand contentement intime qui n'est pas de la joie, qui n'est pas du bonheur, mais la résultante d'une vie sans secousse, d'une grande paix du cœur et d'une ignorance complète du monde, — donc des soucis.

Passons rapidement dans ses rues où, cette fois, le vert s'étale sans partage et dirigeons nous vers le monument qui s'élève devant nous. Ce monument est l'écrin qui protége contre les ravages des ans le plus inestimable des joyaux : — une pauvre et toute petite chaumière bien délabrée et qui, de ses propres forces, ne pourrait résister au moindre vent. Entrons. Laissons cette première chambre et maintenant sur le seuil de la chambrette où nous allons pénétrer découvrons nous. C'est ici que vécut un prince puissant entre les puissants, qui voulant rendre grande et riche sa patrie, quitta ses palais pour cette cabane, son manteau brodé d'aigles d'or pour la vareuse du marin et, simple ouvrier, apprit de ses mains l'art de la contruction des navires, art dont il voulait doter son peuple. — Menuisier, forgeron ou cordier, il vécut de la vie de ses compagnons de chantier et j'imagine que ce fut bien alors que, le front inondé de la noble sueur du travail, il prenait part au repos commun, que le czar Pierre devint Pierre le Grand.

Deux portraits ornent les murs de la chambrette. Celui de l'empereur et celui de l'impératrice Catherine. Les drapeaux russes et hollandais se déploient au plafond. Sur la table, sur les portes, sur les poutres, des vers, des sentences, des inscriptions dans toutes les langues du monde répètent avec enthousiasme ou amour le nom glorieux. Une plaque en marbre porte ces mots : « Petro magno Alexander. » Une autre rappelle la visite faite par l'empereur actuel, alors qu'il n'était que prince héréditaire. Au-dessus, une strophe, d'un poëte russe, dit: « Sur cette humble demeure planent les saints anges. Czaréwitch, agenouille-toi! C'est ici le berceau de ton empire, c'est ici que naquit la grandeur de la Russie ».

Et le jeune prince s'agenouilla ; et sans nul doute il entendit la grande voix de son aïeul lui parler, car il devint l'empereur dont

la Russie s'honore et qui sut mériter le nom, cent fois glorieux aussi, du Bien-aimé (1) !

Retirons nous, notre pèlerinage est fini et le bateau nous attend pour nous mener à Alkmaar. Un charmant tableau se déroule devant nous, tandis que nous remontons la Zaan. C'est la vue du West et de l'Oost-Zaandam, s'étendant sur les bords de la rivière.

C'est un spectacle qui vaut cent fois celui de Broek.

Chacun se souvient des premiers paysages qu'il a peints, après avoir, tout enfant, reçu de son père ou de son oncle la boîte de couleurs si longtemps désirée ! Naturellement il a voulu peindre un endroit délicieux, comme ceux que l'on rêve à l'école, en sommeillant aux dernières leçons de latin, sur la fin du mois de juin. Pour rendre cet endroit vraiment délicieux, il s'est efforcé de faire tenir dans un petit espace une petite villa, un jardin, un lac, un bois, une prairie, un potager, une rivière, un pont, une grotte, une chute d'eau, tout cela bien rapproché, bien serré, bien entassé, et pour que rien absolument n'échappe à l'œil du spectateur, il a peint chaque objet des couleurs les plus vives de la boîte et a tracé de beaux contours bien nets ; l'œuvre achevée, saisi par la peur de n'avoir pas profité de tout l'espace, il a fourré encore une maisonnette par-ci, un arbre par-là, une cabane au fond ; il ne s'est arrêté que quand il n'a plus été possible de loger ni un brin d'herbe, ni une pierre, ni une fleur ; alors seulement il a posé le pinceau, satisfait de son travail, et il a couru montrer le tableau à sa bonne, qui a joint les mains d'admiration, en s'écriant que c'était un vrai paradis terrestre. Eh bien, vu de la rivière, Zaandam est pareil à l'un de ces paysages.

Les édifices, déjà petits à l'entrée de la rivière, vont se rapetissant à mesure qu'on s'éloigne ; les derniers semblent des niches à chiens, des boîtes, des cachettes. Comme à Broek, on se croit dans un jouet, on craint de remuer de peur de casser quelque chose. Le plus petit gamin semble un géant. Il faut bien hausser les épaules en voyant cette débauche de puérilités et d'enfantillages, mais on se prend aussi d'un sentiment de compassion. — Supposez qu'un bœuf s'échappe par ici. Que resterait-il de Broek et de Zaandam ?

Nous pénétrons dans le canal du Nord. Je ne sais quel sentiment de solitude vous prend au cœur ; est-ce ce ciel grisâtre, est-ce cette grande plaine toute unie ? Mais le cœur se gèle, semble-t-il. C'est une triste contrée que nous traversons ; sous ce ciel mélancolique le désert de ces vastes espaces à moitié submergés paraît encore plus lugubre. Voici l'ancien lac de Beemster, main-

(1) C'est cet empereur, dont la vie est une constante préoccupation du bonheur de ses sujets qu'un misérable vient de vouloir tuer. Aux yeux du peuple russe, ce n'est point un régicide, c'est un parricide.

tenant desséché et devenu pâturage. Quelques arbres protégent les fermes contre la bise; ça et là, s'élèvent de hautes perches, soutenant des nids de cigognes, — cet oiseau vénéré du Hollandais. Où bien quelque énorme os de baleine, ancien trophée de pêche, se dresse dans la plaine avec la mission toute charitable de laisser les vaches s'y gratter. Qu'en dites-vous, Société protectice des animaux ! Elles méritent d'ailleurs cette gracieuseté, les superbes vaches hollandaises, source de richesse pour le pays et de satisfaction pour le gourmet.

Mais voici que nous arrivons à Alkmaar. La chose la plus intéressante qui s'y voit est la façon bizarre dont s'habillent et se coiffent les belles Alkmaaroises.

Outre les touffes frisées, les pendants d'oreilles à œillères de cheval, la petite plaque qui traverse le front et la coiffe blanche qui cache les oreilles et la nuque, elles portent sur la tête ou, pour mieux dire, sur le sommet de la tête un grand chapeau de paille, de forme presque cylindrique, avec un large bord recouvert de soie verte ou jaune, ou d'une autre couleur, aplati par derrière et replié en haut par devant. Cet arrangement laisse entre le bord même et le front un large espace, semblable à une de ces gueules de monstres qui se mettaient autrefois sur la tête des soldats chinois, pour faire peur aux ennemis.

Pour la toilette, elles s'arrangent de façon que le buste, épais à la ceinture, aille se retrécissant vers le haut. L'effet est peu gracieux pour nous, qui mettons le beau dans la largeur de la carrure et la finesse de la taille. Toute autre curiosité faisant défaut, nous pouvons sans remords continuer notre route vers le Helder.

Il ne serait pas fort surprenant que les personnes impressionnables eussent ici quelque velléité de mal de mer. La contrée que nous traversons est si menacée, si découpée, tellement envahie par la mer, que logiquement on ne peut se croire qu'en bateau. Ici une partie de la côte a dû céder passage aux flots furieux. Là s'étendent de vastes polders, puis des plaines désertes, des fourrés, des marais. Par-ci par-là, quelques chaumières se montrent, et plus loin, émergeant du brouillard, battu par les vents et les eaux, nous apercevons le Gibraltar du Nord, — le Helder, — première place forte de la Hollande et qui, il y a cent ans, n'était qu'un pauvre village ignoré et perdu. Une digue colossale construite en granit et en pierre calcaire de Belgique, descend jusqu'à 60 mètres sous les flots et protége la ville. C'est un des plus formidables défis que l'homme puisse adresser aux éléments. Là, le

Nieuwediep, port artificiel, abrite une partie de la flotte hollandaise. Complétement entouré d'eau, le Helder semble devoir s'attendre à quelque terrible catastrophe et le cœur des habitants doit être fortement bronzé pour ne pas s'émouvoir alors que, par les tempétueuses nuits d'hiver, les ouragans se déchaînent et que les flots, armée redoutable, donnent l'assaut aux remparts. Quoique bien jeune, le Helder a déjà un beau passé. Créé par Napoléon, il a vu dans ses eaux la superbe lutte de Ruyter et de Tromp contre les flottes réunies de France et d'Angleterre; il vit en 1795 — souvenir moins agréable, mais fait unique, croyons nous — l'artillerie de Pichegru et sa cavalerie traverser le golfe gelé du Zuiderzée et s'emparer de la flotte hollandaise bloquée par les glaces. De l'île de Texel, que nous apercevons du haut des digues, les navigateurs Heemskerk et Barendz prirent leur courageux élan vers les régions arctiques. — Barendz! ce nom semble encore magnétiser, après trois siècles, les calmes enfants de la Hollande : quelles luttes de géant il eut à soutenir dans les pays glacés, quelles souffrances il endura, perdu et prisonnier dans les neiges éternelles ! Le poëte Tollens chanta sa vie de héros et pleura sa mort de martyr. Il n'est point de Hollandais qui n'aime à redire ce poëme sublime et touchant et qui n'ait un mouvement de noble fierté en prononçant ce nom de Barendz. Heureux peuple dont le cœur sait battre au souvenir des ancêtres: celui-là saura être grand et glorieux à son tour! Ici au moins tous les dieux ne sont pas tombés...

Reprenons notre chemin. Il nous faut visiter la poétique province de Frise ; il nous faut, après avoir vu la ville naissante baignée par le vieil océan du Nord, voir la cadette des mers baignant ces villes mortes. Revenons jusqu'à Amsterdam et embarquons-nous sur le Zuiderzée. Au commencement du XIIIe siècle, là où maintenant notre vapeur trace son sillon, la charrue traçait le sien. Ce fut en 1822 que la mer, brisant ses entraves, s'ouvrit un passage au travers de l'isthme qui la séparait du lac Flevo et forma le vaste golfe qu'on nomme Zuiderzée ou mer du sud. Maintes cités furent détruites et des populations entières disparurent; des villes nouvelles riches et puissantes s'élevèrent ensuite sur ses bords — ce sont les villes mortes d'aujourd'hui. Que de souvenirs terribles, de traditions fabuleuses, de terreurs fantastiques évoque cette mer, enfant encore et déjà couronnée de ruines!

Cependant Amsterdam disparait derrière les digues gigantesques

de l'Y. Voici l'ile de Marken, fameuse parmi les îles du Zuiderzée, comme l'est Broek parmi les villages de la Nord-Hollande. Sorte de langue de terre large de mille mètres à peine et longue de trois mille, elle se détacha du continent au XIIIe siècle. Depuis lors, ses habitants sont restés comme étrangers au reste du monde, conservant jusqu'aujourd'hui encore les mœurs et le caractère d'il y a six siècles. Les maisons sont construites sur huit monticules formant autant de bourgades ; celui sur lequel se trouve l'église est le chef-lieu. Le pasteur est le premier citoyen. Sa demeure est la seule qui soit construite en pierres ; les arbres qui l'ombragent sont les seuls arbres de l'île. — Ni lui, ni le médecin, ni le maître d'école ne sont indigènes. — Le reste de la population est sans mélange. Nul ne va sur le continent ; nul n'en vient. On prie, on aime, on meurt sans avoir rien vu que son île, sans avoir entendu d'autre bruit du monde que les grandes voix des vents et des flots. Pourtant s'ils ne connaissent pas les joies puissantes, ils ont leur part des grandes douleurs, alors que la barque portant les maris et les fils ne revient plus au rivage. — C'est une sorte de grande famille où chacun travaille, où personne ne sert. Les hommes vont à la pêche, les femmes gardent le logis et les générations se transmettent, comme un héritage sacré, l'amour du Créateur, l'amour du travail, l'amour de la famille. Où est-elle, cette sainte trilogie, dans nos contrées à nous, les gens de la civilisation et du progrès? Nous passons Monnikendam, célèbre par sa victoire contre l'amiral espagnol Bossu ; puis Edam, célèbre par ses fromages — on est célèbre comme on peut ! — et par le séjour qu'y fit une femme marine dont chacun vous raconte la légende. Remarquée par des jeunes filles qui allaient se promenant au bord de la mer, celles ci l'appelèrent. — Elle s'approcha timidement d'abord, puis, s'enhardissant, sortit de l'eau. Elle était belle, mais couverte d'herbes marines dont on la débarrassa. On lui donna alors un costume convenable et on lui apprit à filer.—La nostalgie la prit et un beau jour elle disparut. Elle était Hollandaise : l'amour de l'eau l'emporta.

Notre vapeur s'arrête un instant à Enkhuisen, la plus morte des villes mortes du Zuiderzée. Jadis elle comptait 40,000 habitants, avait une flotte de pêche de 140 bâtiments, un beau port, un arsenal, des édifices somptueux. Aujourd'hui, elle a une population de 5,000 pauvres, le port est ensablé, l'herbe pousse dans les rues, les maisons tombent en ruines et la misère y grelotte sous l'âpre brise du Nord.

Nous arrivons maintenant à l'entrée du Zuiderzée : voici Medenblik, et là, assise sur la pointe extrême de la côte frisonne, l'antique Stavoren, où jadis le roi de Frise tenait sa résidence, où affluaient les marchandises d'Orient et d'Occident, Stavoren, qu'on appelait la Ninive du Zuiderzée. C'est aujourd'hui un village misérable qui gît entouré de marais, squelette oublié de la grande ville d'autrefois. — Ce fut, dit la tradition, l'orgueil d'une marchande qui ruina Stavoren. Un navire avait été envoyé par elle à Dantzig, avec mission de lui apporter quelque précieuse cargaison. Le capitaine n'ayant point trouvé ce qu'on lui demandait rapporta un chargement de blé. Tu oses m'apporter du *blé*! s'écria la marchande quand elle apprit le résultat du voyage, — hé bien ! qu'on le jette immédiatement à la mer ! Le capitaine obéit, mais la colère de Dieu éclata. Au point même où fut jeté le blé se forma un banc de sable, le port fut fermé et le commerce de la ville bientôt étouffé. Ce qui est certain, c'est que le banc existe et qu'il porte le nom de « Wrouwenzand », — sable de la dame.

La côte de Frise commence à se dérouler, semblable aux murailles d'un vaste camp retranché, défendue qu'elle est par des pilotis et d'énormes blocs de granit. Quelque villages montrent par-dessus la ligne la pointe effilée de leurs clochers, et là, éclairées par le disque rouge du soleil couchant, s'empourprent les façades proprettes et luisantes des maisons de Harlingen, seconde capitale de la Frise. Nul souvenir, nulle curiosité ne nous retenant, nous passerons d'un pas rapide dans ses larges rues, traverserons ses canaux remplis de navires d'où s'élève le chant des bateliers dont la note mélancolique va bien au grand air de paix et de somnolente quiétude qui semble régner ici, et nous nous acheminerons vers Leeuwarden. — La route offre peu d'attrait et manque de variété, car la Frise tout entière n'est qu'une plaine basse, généralement submergée; des lacs se suivent les uns les autres de Stavoren à Dokhum. Le regard se promène sur d'immenses pâturages sillonnés de canaux. Le long de la mer s'élèvent de petits tertres nommés *trapen* et qui servaient jadis de refuges en cas d'inondation.

Un village se montre à la dérobée derrière quelques arbres, une voile fuit au loin. C'est tout jusqu'à Leeuwarden. Ici même peu de choses à voir : l'antique château du gouverneur de la Frise, ancêtre de la maison d'Orange; la prison qui, avec ses couleurs vives et son

architecture, légère prend des airs de *Buen retiro;* et la ville n'a plus de secret pour nous. La seule chose caractéristique est encore la coiffure des femmes. C'est un casque, un superbe casque d'or ou d'argent, cachant complétement les cheveux et dérobant une partie du front. Un léger voile le recouvre.

Est-ce beau? Je ne trouve pas, mais cela va assez bien au genre de beauté de celles qui le portent. Grandes, fortes, mais remarquablement proportionnées , blanches et roses à souhait, les femmes prennent, sous ces casques qui reluisent et ces voiles flottant, un bel aspect d'amazones. Notre haut chapeau noir rappelle le rouet auprès de ces coiffures guerrières. Leur vrai mérite n'est pas d'ailleurs de briller au soleil, ni même de donner quelque consistance de plus aux têtes feminines : elles coûtent cher et représentent parfois toute une dot. Un de ces casques en or coûte 600 francs. Erreur de croire pourtant que c'est là le cadeau d'un richard : — un scieur de bois en régale sa fiancée; mais que de gouttes de sueur pour un gramme de ce présent-là et comme son poids indique bien ce que pèse l'amour du futur! Dieu sait les jalousies qui éclataient, les rancunes qui couvaient jadis au cœur des Frisonnes pour ces bienheureuses coiffures. Jadis, disons-nous, car cette coutume — comme toutes les coutumes, hélas! — commence à vouloir tomber : les femmes semblent regretter de ne pouvoir montrer leurs cheveux qu'elles ont magnifiques. Cette coquetterie est plus excusable : pourtant, quel doux et suave reflet donnaient ces casques étincelants à leurs traits si remarquablement fins!

Avant de quitter Leeuwarden, il nous faut payer notre tribut d'admiration aux superbes fermes des environs, à ces sanctuaires de la propreté où les étables sont des salons, où le fermier a 50,000 francs de rentes, où la fermière joue du piano — ce n'est pas ce qu'elle fait de mieux! — et où se fabrique le beurre exquis : *Alla cui famœ angusto il mondo*, source réelle d'ailleurs de la richesse frisonne.

Notre excursion tire à sa fin ; aussi bien pourrait-on la dire terminée, car c'est rapidement que nous allons traverser Groningue et nous diriger sur Arnhem, notre dernière étape. La Groningue est complétement l'œuvre de l'homme. Au XVIe siècle, elle était inhabitée et présentait l'aspect de désolation sinistre qu'avait notre Belgique septentrionale aux premiers temps de notre histoire. On n'y voyait que des fourrés impénétrables, des masses d'eau stagnante,

et la mer y roulait souvent ses flots glacés. On n'y entendait d'autre bruit que le hurlement désolé des loups et le cri des oiseaux de mer. — Le Hollandais voulut conquérir ce territoire ; pendant trois siècles, il combattit pied par pied, un jour vainqueur, un jour chassé au loin par l'armée formidable des vagues. Mais sa patience acharnée et ses efforts gigantesques furent enfin couronnés de succès et la Groningue devint la plus belle, la plus fertile, la plus riche province du royaume. Si notre voyage au travers de la Hollande avait quelque côté scientifique, que de choses nous aurions à admirer à étudier, à méditer dans cette contrée qui est comme une sorte de république agricole au milieu d'une monarchie, où le cultivateur est instruit non-seulement dans son art, mais dans le domaine de la science, où, grâce à la sévérité patriarcale des mœurs, à l'amour du travail, il n'y a point de misère, où, au contraire, chacun est riche et sait faire un noble emploi de sa fortune ! Mais comme nous n'avons eu d'autre but en quittant nos pénates que de parcourir le pays afin d'en avoir une idée générale — but que nous n'avons peut-être que trop atteint, n'est-il pas vrai lecteur ? — nous pouvons nous contenter de jeter ça et là un regard sur les fermes grandioses, — c'est le mot, — sur les grasses prairies où paissent les vaches aux puissantes mamelles, où galoppent ces superbes chevaux noirs qui les jours de marché amènent les fermiers à la ville. A Groningue, peu de choses nous arrêtent ; le cachet hollandais s'est déjà affaibli.

Il y a l'hôtel de ville, il y a la cathédrale, que le citadin vous indique du doigt; mais il y a l'Université, dont on vous vantera la richesse des collections et dont on saura se montrer fier, belle et bonne fierté que celle-là ! Cette université, dont les études sont fortes a un caractère tout religieux et qui lui est propre, les théologiens de Groningue formant une école à part dans les Pays-Bas. Leur doctrine n'est pas fort claire, mais le fond de leur « religion » est une sorte de « déïsme sentimental plus ou moins confondu avec la poësie de formes chrétiennes ». — En tout cas, si sur la façon d'aimer le Créateur et de le comprendre ils laissent bien des points obscurs — et pour cause ! — il y a une chose qui éclate chez eux, comme un beau rayon de soleil : c'est la pureté des mœurs, la charité et l'amour du travail. Cela n'est-il pas déjà une sublime prière !

En quittant Groningue nous pénétrons dans la triste et solitaire province de Drenthe. Sur notre chemin, nulle végétation : des

landes sans fin, rien qu'une plaine immense où croît seulement la bruyère, où nulle habitation ne se montre. De temps en temps des monticules s'élèvent, solitaires souvenirs des Celtes ou des Germains, ou bien se dresse quelque énorme entassement de blocs de granit rouge, ancien autel ou ancien tombeau, peut-être aussi amenés de la Norvége par les glaces antédiluviennes. — Les siècles semblent n'avoir point retourné leur sablier dans cette province désolée et silencieuse. Tout y conserve un cachet d'antiquité : on y retrouve les usages de la Germanie primitive, on y voit les maisons que nous ont décrit les historiens romains, on y entend le son monotone de la trompe appelant le paysan au travail. — Mais bientôt la scène change. Nous voici dans la noire et brûlante contrée de la tourbe. D'immenses nuages de fumée voilent le ciel et s'en vont chassés par le vent jusque bien loin, — en Suisse, sur le Danube. C'est encore ici une des richesses de la Hollande.

Sur tous les canaux, sur la Meuse, sur le Zuiderzée, de longues barques transportent des quantités énormes de cette « terre qui vit, » ainsi que la nomme le paysan hollandais.

Nous quittons la Drenthe et passons par l'Over-Yssel, autre province de landes et de tourbières et où règne encore une silencieuse désolation. Nous apercevons le double village de Bouvren et Staphorst où vivent les descendants de deux anciennes colonies frisonnes. C'est un village sans rues ni places. Les maisons sont disposées en une seule et interminable ligne, et toutes sur une bande de terre séparée, s'étendant à perte de vue derrière elles. La loi des habitants est le travail. L'oisiveté leur est inconnue, et alors que dans les conseils municipaux les notables se rassemblent pour délibérer on les voit tricotant leurs bas afin de ne pas avoir les mains inactives.

En avançant nous retrouvons les beaux arbres et les verts pâturages. Auprès de Zwolle — ville natale du peintre Terburg — on voit le couvent de Sainte-Agnès, où Thomas à Kempis entendit les voix d'en haut lui dicter l'Imitation — à ce qu'on prétend, car Thomas à Kempis n'est que l'auteur supposé de ce livre des livres.

Bientôt nous arrivons à Deventer, dernière ville de l'Over-Yssel, après avoir traversé le Salland, la Sala des anciens, d'où se répandirent les armées des Francs-Saliens marchant à la conquête de la Gaule. De Deventer nous pénétrons dans la Gueldre. Jusqu'au bout de l'horizon ondoient, ainsi que des vagues blanchissantes, de légères collines de sable. Une vapeur bleuâtre flotte comme

une gaze sur les lointains. Rien de triste comme cette nature inféconde. Pourtant, avant d'arriver à Arnhem, l'œil se repose sur quelques bois bien touffus. L'homme a su faire reculer le désert. C'est ici notre dernière étape.

Arrosée par les eaux du Vieux-Rhin, Arnhem, gracieuse et coquette, reçoit nos adieux à la Hollande et semble nous sourire au travers de sa fraîche et réjouissante verdure. « Grands par le courage, pauvres en bien, l'épée au poing, voilà notre devise! » disaient les anciens habitants de la Gueldre.

Maintenant ils sont riches, car le soc a remplacé l'épée et le courage est toujours grand.

Elle eut pu être celle de la nation entière, cette noble devise. Et Arnhem, dans son calme bien-être et son charme touchant est bien l'image de cette Hollande où le travail, la volonté et la persévérance ont trouvé toutes leurs bénédictions.

LÉON DE NEUFFORGE.

LES FINANCES DE LA VILLE DE ROME

EN 1879.

Les municipalités sont dominées, presque partout, par un entraînement irrésistible, celui des dépenses. C'est la conséquence d'une liberté excessive et de l'exemple que donnent les États, tous endettés, tous disposés à faire des dettes nouvelles.

Rome, devenue capitale de l'Italie, devait subir l'influence du temps et des choses. En effet, bien qu'elle possède d'une administration qui remonte à peine à huit ans, elle est déjà chargée d'une dette qui monte à 57 millions. Mais, avant de parler de cette dette, nous ferons l'exposé des chiffres du budget pour l'exercice 1879 :

La recette ordinaire de 1879 est évaluée à la somme de fr. 12,034,256-62.

La recette extraordinaire pour un total de fr. 4,187,768-60.

Il faut noter que cette recette extraordinaire n'est autre chose qu'un emprunt, déduction faite de 26,000 francs, produit de ventes, etc...

Les dépenses ordinaires s'élèvent à la somme de francs 12,034,256-62, ainsi divisée :

Charges patrimoniales	3,662,791 90
Administration	943,625 31
Police locale et hygiène	1,927,562 57
Sûreté publique el justice	490,248 67
Travaux publics	1,287,606 47
Instruction publique	1,284,388 30
Culte	792 31
Bienfaisance	1,008,416 33
Services divers	1,428,824 76

Les dépenses extraordinaires s'élèvent à la somme de fr. 3,168,489-27, ainsi divisée :

Charges patrimoniales	fr.	133,350 »
Dépenses d'administration		10,000 »

Police et hygiène	fr.	104,800 »
Travaux publics		2,847,489 »
Instruction publique		55,700 »
Services divers		17,150 »

En additionnant les deux parties du budget, nous obtenons le résultat suivant :

Recette	fr.	16,222,025 22
Dépense		15,202,745 89

Il y aurait donc un excédant de fr. 1,019,279-33. Mais cet excédant n'est qu'apparent, parce que, comme nous l'avons déjà dit plus haut, parmi les recettes on en compte une de fr. 3,986,529 qui est tout simplement un emprunt, lequel constitue, en réalité, le vrai déficit de 1879.

En outre, le même excédant fictif de 1,019,279 fr. est destiné à disparaître par la raison qui suit : le budget porte en soi une longue queue de reliquats, actifs et passifs; mais les passifs l'emportent. En voici l'addition pour 1877 :

Passifs	fr.	11,114,175 »
Actifs		10,019,279 33

Il y a donc un *déficit* de fr. 1,019,279-33, qui absorbe complétement l'excédant déjà indiqué du budget de 1879.

Ainsi, pour équilibrer le budget de 1879 et arriver à la fin de l'exercice, il est indispensable de recourir au crédit. Les rapporteurs de la commission communale du budget fixent la somme à emprunter à fr. 3,552,529-68. C'est du travail de ces rapporteurs, MM. Sella, Amadéi et Luigioni, que nous tirons ces chiffres.

S'il n'était question que de ce seul emprunt, on pourrait en prendre son parti, quoiqu'on ne doive jamais traiter d'un cœur léger les engagements financiers qui aggravent la situation dans le présent et qui peuvent compromettre l'avenir. Quelque réduit qu'il soit, l'engagement est toujours une dette; et les dettes ne font du bien à personne, pas même aux administrations communales. Mais ici il s'agit d'un engagement considérable; il s'agit d'un système de dettes qui va continuant d'année en année et s'accroissant toujours, sans que l'ensemble des recettes présente une augmentation régulière et rassurante. Au lieu d'avoir des excédants, l'on obtient à Rome des diminutions, et le compte définitif de 1877, qui est le dernier, donne pour les droits d'octroi

une diminution de 971,000 francs sur le total présumé pour ce chapitre : cela est peu encourageant.

Puisque nous avons parlé d'un système de dettes, il faut dire en quoi il consiste à Rome. Le tableau des dettes de la ville de Rome peut être présenté de la manière suivante :

Reste de l'emprunt contracté en 1871 avec la *Banque nationale*. . . . . fr.	28,840,500	»
Emprunt conclu avec la *Caisse de dépôts et prêts* en 1878. . . .	8,000,000	»
Reste de l'emprunt de 1876 fait à la *Caisse d'épargne de Rome* .	350,000	»
Dette flottante contractée envers cinq instituts de crédit	8,000,000	»
Dette envers l'entreprise de l'Esquilin, pour travaux non payés. .	1,000,000	»
Total. . . . fr.	46,190,500	»
Pour couvrir le déficit de 1879, il faudra emprunter	3,552,529	68
La dette patrimoinale de la commune monte ainsi à . . . . fr.	49,743,029	68
On peut dire que les trois premières parties ont été *consolidées* moyennant des opérations régulières de finance pour un total de . .	37,190,500	»
Il reste ainsi à régler	12,552,529	68
Mais à cette somme la commission budgétaire propose d'unir les engagements auxquels on devra satisfaire dans les prochaines années, engagements prévus pour la somme de	7,447,470	32

La commune pourtant a besoin d'un emprunt qui monterait à 20 millions de francs; de telle sorte qu'en les ajoutant aux 37 millions indiqués plus haut on a une dette consolidée, ou du moins régulièrement établie, de fr. 57,190,500. Selon les calculs de la commission, cette opération de crédit chargerait le budget de fr. 970,833-34 par an. Presque un million !

La commission budgétaire songe à faire face à ce nouveau fardeau d'intérêts annuels par l'économie et par la supposition d'un accroissement des recettes, particulièrement celles de l'octroi. Peut-être n'est-ce pas un calcul fondé, mais une illusion trompeuse.

En attendant, on a déjà augmenté le tarif des droits d'octroi sur divers articles.

Il est indispensable de dire aussi qu'il existe encore quelques autres charges à ajouter à la dette de 57 millions. Nous voulons parler des reliquats. Les reliquats passifs, il faut les payer ; mais est-on sûr d'encaisser les reliquats actifs pour la somme de fr. 10,094,895-67? On n'exagère pas quand on considère comme inexigibles 3 millions de ces reliquats actifs, et de cette manière la dette de la commune monte à 60 millions. Et tout cela

en neuf ans d'administration, c'est-à-dire de 1871 à la fin de 1879. C'est, en moyenne, un déficit annuel de 6 millions et demi.

Évidemment on a opéré avec quelque légèreté et sans se soucier de la condition des contribuables. L'ardeur des innovations l'a emporté sur la prudence, sur le calme, sur l'observation des règles administratives qui imposent de ne rien dépenser au delà des recettes. L'administration, établie à la fin de 1870, a songé à de grands travaux pour faire jouir Rome des splendeurs des villes modernes; elle a songé à l'amplification des services publics; elle a remué le sol, tracé des rues, encouragé la construction de quartiers nouveaux, multiplié les écoles, etc. Dans tout ce mouvement, elle ne s'est pas rendu compte des moyens qui lui étaient nécessaires. Au service du présent, elle a affecté le produit et les ressources de l'avenir.

Mais quelles sont ces ressources de l'avenir? Nous n'en voyons pas. L'impôt est déjà très-lourd, et le surimpôt communal aggrave démesurément la position du contribuable.

Le surimpôt communal sur les fonds rustiques est évalué pour 1879 à fr. 592,383-42, tandis que l'impôt de l'État est de francs 965,911-11. Le surimpôt sur les bâtiments est de fr. 2,072,208-08; tandis que l'impôt de l'État est de fr. 3,378,840.

Comme on le voit, les centimes additionnels prennent une proportion qui grève profondément la propriété. Le propriétaire paye à la commune 61 centimes par chaque franc payé au gouvernement. Depuis 1871, les centimes additionnels ont augmenté tous les ans dans une progression régulière; ainsi le surimpôt qui, en 1872, était de fr. 866,348, est évalué pour 1879 à fr. 2,664,591-50.

En ce qui regarde l'impôt sur les fonds rustiques, on peut admettre qu'il est relativement tolérable; mais l'impôt et le surimpôt sur les bâtiments, qui frappent seulement la ville, et non la campagne, constituent une charge formidable qui soulève dans la population pauvre les déchirements de la question sociale. Les bâtiments payent ensemble à l'Etat et à la commune 5,551,048 fr. Cette somme, qui frappe les propriétaires, pèse entièrement sur les locataires. C'est pour cela qu'à Rome les loyers ont atteint un chiffre qui a le caractère de l'oppression et qui produit les effets de l'appauvrissement. L'impôt et le surimpôt pris ensemble représentent plus d'un tiers de la rente réelle des bâtiments. Le propriétaire paye en réalité 33 ou 35 p. c. A ce taux l'imposition tient de la confiscation.

L'administration capitoline a aperçu la gravité de la situation et elle a compris qu'on ne pouvait maintenir un pareil système de dettes en se fondant sur les ressources hypothétiques de l'avenir. C'est alors qu'on a mis sur le tapis la question du concours du gouvernement aux travaux publics de Rome. M. le syndic Ruspali, dans son compte rendu de 1878, signalait les pourparlers qu'il avait eus avec le ministère et déclarait que tout était arrangé. Survint la crise du 11 décembre. M. Cairoli tombé, le syndic a repris les négociations avec le chef du ministère nouveau, M. Depretis. On dit que celui-ci a accepté les arrangements établis sous le cabinet Cairoli. Mais, en attendant, on ne voit rien de fait; en effet, les projets de ce genre doivent parcourir un long chemin avant d'arriver au but.

Quelle est cependant la subvention que le gouvernement donnerait à la municipalité de la capitale? Elle serait de 2 millions par an pour les premières vingt années; puis d'un million par an pour les dix dernières années soit en trente années un total de 50 millions.

Il n'est pas difficile de comprendre qu'une subvention de 2 millions par an est une ironie, surtout si l'on songe aux grands travaux que la municipalité devrait exécuter. Nous avons déjà dit qu'en moyenne le déficit annuel, depuis 1871, est de 6 millions et demi environ. Si le gouvernement donne 2 millions, le déficit sera diminué, mais il restera toujours comme un fantôme qui attend ses victimes. En dernière analyse, la subvention, loin d'être un bienfait, serait un encouragement à dépenser, à faire des dettes, à se ruiner.

En outre, le programme des travaux pour lesquels on demande le concours du gouvernement est d'une largeur formidable, et son exécution exigerait au moins un milliard. Voici ce programme, divisé en trois parties :

Vieux quartiers. — Quais et canalisation du Tibre. — Reconstruction du quartier des Juifs. — Prolongement du Corso jusqu'aux abords du Capitole. — Prolongement de la rue Nationale jusqu'au pont Saint-Ange et au pont Sixte. — Prolongement de la rue Cavour.

Nouveaux quartiers. — Appropriation de ces quartiers, y compris celui des Prairies (terrains vagues) du château de Saint-Ange. Promenades nouvelles et théâtre nouveau. — Écoles. — Reconstruction des égouts. — Halles, marchés et magasins généraux.

Territoire au dehors de la ville. — Routes nouvelles, canaux d'arrosement, forces motrices hydrauliques.

Pour tous ces travaux, évidemment un milliard ne suffirait pas. Et si la municipalité s'y engageait, attirée par l'appât d'une subvention dérisoire, elle conduirait ses finances à une ruine inévitable.

Que la municipalité sache s'arrêter, elle pourra encore sauver ses finances; mais en persistant dans le même système de dépenses et de travaux. elle n'aura plus de salut. Il n'y a pas de doute : les recettes de Rome suffisent à peine aux services ordinaires. Il faut être aveuglé pour dire le contraire. Comment donc songer à des travaux qui coûteraient des milliards!

Si l'avenir promettait des ressources, la situation serait autre! Mais nous avons déjà signalé le manque absolu de ressources, et maintenant nous ajoutons que le principal des recettes gît dans l'octroi, qui donne 7 millions. Mais qui ne sait que l'octroi est un poids horrible pour la population pauvre, pour les classes ouvrières, pour tous ceux qui vivent d'appointements fixes?

Ce n'est pas sans cause qu'à Rome la misère s'accroît tous les jours et qu'on entend partout des voix de mécontentement sur l'accroissement de la misère : nous nous bornerons à en citer une seule preuve. Le mont-de-piété, qui, au 31 décembre 1874, avait un capital de gages de 2,771,339 francs, a progressé tous les ans dans la réception des gages, et le 31 décembre 1876 ce capital était monté à 3,960,351 fr. L'ancien local ne suffit plus au dépôt des emprunteurs; on bâtit un magasin nouveau.

Nous croyons avoir exposé la vraie situation des finances de Rome. En matière de finances, il faut s'arrêter aux chiffres; et les chiffres sont là. Aux autres, les commentaires. Nous dirons seulement: *Caveant consules!*

LA JEUNESSE DU POËTE,

Recueil de poésies, qui a obtenu le premier prix au concours ouvert par la *Revue Générale.*

Les vers que voici sont les derniers débris d'un travail poétique de plus de douze ans, plusieurs fois interrompu et toujours recommencé, et qui a produit des centaines de pièces et des milliers de vers. Tout cela dormait dans mon portefeuille, quand le bienveillant appel de la *Revue Générale* est venu éveiller en moi des ambitions depuis longtemps éteintes. J'ai voulu voir si je ne découvrirais pas, au milieu de bien des scories, quelques pièces moins mauvaises et capables de supporter la lecture. Après un long et consciencieux triage, je me suis enfin décidé à conserver les suivantes; peut-être trouvera-t-on que ma sévérité elle-même était encore mêlée d'une forte dose d'indulgence paternelle.

Quoi qu'il en soit, le lecteur saura, du moins, que je n'entends pas lui en imposer et que je ne veux pas imiter l'exemple de ces poëtes qui, en publiant un volume, préviennent le public qu'ils ont supprimé un très-grand nombre de vers égaux et même supérieurs à ceux dont ils le gratifient. Pour moi, j'avoue ingénuement que je donne ici le dessus du panier, et que je ne garde pas de chefs-d'œuvre par devers moi. *Argentum et aurum non est mihi.*

Au demeurant, ce n'est pas sans hésitation que je me sépare de ces vers, enfants du silence et de la solitude, et qui sont pour moi les derniers témoins d'un âge plus heureux et plus confiant. Ils sont jeunes et je ne le suis plus. Ils chantent encore ce vieux rêve de gloire et d'amour qui vient visiter à son heure toute âme généreuse et qui se retire quand sonne l'heure des combats. Ils ont la sincérité intrépide de la jeunesse, et c'est peut-être là leur seul mérite. Ce sont les chants que le poëte entonne au matin, quand les formes encore indécises des objets lui apparaissent à travers un brouillard qui en augmente le charme et dans ce vague lointain qui sera toujours indispensable à l'inspiration poétique. Plus tard,

les brouillards de la matinée se dissipent, le clair-obscur du crépuscule disparaît devant la lumière abondante du jour, les objets reprennent leurs contours nets et tranchés, et les créations de la fantaisie s'évanouissent avec la rosée et l'aurore.

Heureux alors le poëte qui, détachant ses yeux de la réalité mobile et changeante des choses terrestres, sait les élever vers la beauté immuable du ciel, et puiser à la source haute et sacrée de toute vraie poésie !

PREMIER CYCLE.

Ich singe wie der Vogel singt
Der auf dem Zweige wohnet;
Das Lied das durch die Kehle dringt
Ist Lohn der reichlich lohnet.
GOETHE.

I

DÉCALOGUE DU POËTE.

I

Dieu seul sera le but et la loi de ton art :
Rien en dehors de lui ne mérite un regard.

II

Tu ne laisseras point les partis et la haine
Souffler leur vent impur sur ton œuvre sereine.

III

A quelque autre métier va demander le gain :
Ton art sera ton art, et non ton gagne-pain.

IV

Tu haïras l'argent, ce chancre du génie :
Laisse au riche son or, et garde l'harmonie.

V

Comme de toute fleur l'abeille extrait son miel,
Tu tireras le beau des fanges du réel.

VI

Tu n'imiteras pas : sois toi-même, ô poëte !
Le rossignol jamais n'emprunte à l'alouette.

VII

Tu vivras ignoré, solitaire et sans bruit :
L'arbre le plus fécond ne livre que son fruit.

VIII

Tu n'humiliras point sous le joug de la règle
L'aile de ton esprit libre et fort comme l'aigle.

IX

Si tu chantes le bien, sois bon tout le premier :
La chaste fleur de l'art ne croît pas au fumier.

X

Tu ne mendîras point les faveurs de la gloire :
Un jour, elle viendra briller sur ta mémoire.

II

SUPERBIA VITAE.

Souvent, à mon chevet, la hideuse camarde
Vient incliner la nuit son masque grimaçant :
« Me reconnais-tu bien, ô jeune homme ? prends garde !
» Tu m'as trop défiée et j'ai soif de ton sang ! »

Et moi, me redressant sous la lueur blafarde,
J'applique sur son front mon poing retentissant,
Et je lui dis, pendant que sa face hagarde
Sous mon bruyant soufflet se crispe en frémissant :

« Crois-tu me faire peur, o vieille tentatrice ?
» Ou t'imagines-tu vraiment qu'à ton caprice
» Comme un pauvre écolier, je m'en vais obéir ?

» Va, nous nous reverrons un autre jour, ma belle ;
» Des soins plus sérieux absorbent mon loisir :
» Va-t-en, et ne viens plus avant que je t'appelle ! »

III

VISION.

Le soleil descendait derrière la colline,
Lorsqu'à pas indécis sortant de la forêt
J'aperçus, au penchant du côteau qui s'incline,
Un blessé qui mourait.

Il gisait, pâle et froid, sous la clairière verte;
Ses pieds battaient le sol dans un dernier frisson;
Le sang qui s'échappait de sa poitrine ouverte
Rougissait le gazon.

Et j'accourais pour voir, avec l'âme navrée,
Si je pouvais encor soulager sa douleur,
Quand, m'approchant, je vis qu'une flèche dorée
Lui traversait le cœur.

Du meilleur de son sang elle était assouvie,
Et dans son œil, caché sous son long sourcil noir,
On lisait clairement que, même avant la vie,
S'était enfui l'espoir.

Et lui, dans cet assaut des dernières alarmes,
Se soulevait parfois pour un suprême effort,
Et, de sa lèvre en feu baisait avec des larmes
L'instrument de sa mort.

« Infortuné, lui dis-je, où s'égare ton âme?
» Tu bénis ta blessure et tu pleures pourtant!
» Le trait qui t'a percé serait-il un dictame
» Qui guérit en tuant? »

Il dirigea sur moi son ardente prunelle,
Et, la main sur son cœur d'où le sang s'échappait,
Il exhala ces mots d'une voix solennelle
Qu'un râle entrecoupait :

» O toi, que la pitié courbe sur ma souffrance,
» Plonge en ton propre sein ton regard douloureux,
» Et dis-moi si ton cœur, trahi par l'espérance,
» Souffre un mal moins affreux ?

» O poëte, l'amour, de sa flèche dorée,
» Traverse également ton pauvre sein meurtri;
» Elle y reste profonde, et sa pointe acérée
» Te ronge et te flétrit!

» Tu le sais, tu le sens, et pourtant, misérable,
» Tes lèvres et tes yeux, de larmes épuisés,
» Mouillent incessamment la flèche inexorable
» De pleurs et de baisers.

» Tu ne veux pas guérir ! Tu chéris ton supplice,
» Semblable au débauché qui s'assied au festin
» Et savoure à longs traits la coupe de délice
» Que lui tend le destin.

» Bientôt, les yeux émus du passant, solitaire
» Comme moi, te verront étendu gémissant,
» Pâle, décoloré, frappant du pied la terre,
» Et baigné dans ton sang.

» Et quand se brisera, dans sa lutte dernière,
» Ton cœur, agonisant de douleur et d'amour,
» Tu baiseras encor la flèche meurtrière
» Qui te ravit le jour. »

IV

ROSE ET ROSSIGNOL.

Si le rossignol était une rose,
Quel exquis parfum sa bouche mi-close
Pourrait exhaler !
Et le soir, caché dans l'ombre bénie
Quels divins concerts, quels flots d'harmonie
Viendraient s'y mêler !

Si le rossignol était une rose,
Dites, pourrait-on trouver quelque chose
Qui parût plus beau ?
Et le doux soleil, sur son fier quadrige
Eclairerait-il plus charmant prodige
Avec son flambeau ?

Car il aurait tout, ce chantre céleste :
La beauté d'abord, qui vaut tout le reste,
— Dieu m'en est témoin ! —
Et puis le parfum, qui, suave emblême,
Semble le héraut de la beauté même,
Qu'il annonce au loin.

Il aurait le chant, ce frère de l'aile,
Et puis l'aile aussi, servante fidèle
Des cœurs enflammés,

Et, comme un nectar, de sa voix hardie
Pleuvraient des parfums pleins de mélodie,
Des chants parfumés.

Tel il apparut à nos premiers pères,
Pendant qu'ils coulaient leurs destins prospères
Dans le paradis,
Innocents et purs, sous les yeux des anges,
Et qu'ils ignoraient encore les fanges
Où vont les maudits !

Tel il modulait son hymne mystique,
Bruyant et joyeux, sur le front pudique
Du premier humain,
Lorsque, dans les bras de sa jeune épouse,
Il scellait, sous l'œil de la nuit jalouse,
Le premier hymen.

Où donc êtes-vous, ravissantes choses?
Où donc êtes-vous, ô chansons des roses,
Parfums des oiseaux?
Rêves qui troublez l'âme des poëtes,
Et qui caressez les mères muettes
Auprès des berceaux ?

Ah ! le jour fatal où le péché d'Ève
Fit entrer le mal, ce lugubre rêve,
Aux bosquets d'Eden,
Et que l'homme alors, courbé sous sa faute,
Dut, pour tout jamais à ce nouvel hôte
Céder son jardin,

Ah ! ce jour, la mort entra dans la vie !
L'avenir tomba, par la pâle envie
Atteint dans son vol,
Et du Dieu vengeur la dure sentence
Trancha le lien de votre existence,
Rose et rossignol !

Et depuis ce jour, rongés de tristesse,
Vous vous chercherez en vain et sans cesse,
O cruelle loi !
Toi, du haut des cieux tu descends vers elle,
Elle, ouvrant son cœur à défaut de l'aile,
Elle aspire à toi !

Vous voudriez bien vous rejoindre encore,
Et vous envoler ensemble à l'aurore
Vers les cieux vermeils;
Planer par-dessus cette pauvre terre,
Et de votre amour porter le mystère
A d'autres soleils!

Mais non : c'en est fait à jamais! vos âmes
Ne confondront plus les puissantes flammes
De leurs deux amours;
Le séjour d'exil restera le vôtre,
Et vos pauvres cœurs, morceaux l'un de l'autre,
Saigneront toujours!

V

UN CONDAMNÉ.

Cette nuit, pendant les ombres,
Je l'ai rêvé de nouveau,
Ce rêve aux images sombres
Qui me trouble le cerveau.

Je vis, sous un ciel dantesque,
Sous le ciel silencieux,
Une forme gigantesque
Paraître devant mes yeux.

Etait-ce un homme? une femme?
Le spectre aux membres flétris
Traînait le boulet infâme
A ses pieds endoloris.

Sous le voile impénétrable
Qui lui recouvrait le front,
L'infortuné misérable
Semblait cacher son affront.

Mais, plein d'un triste présage,
Mon œil lisait au travers,
Et je voyais son visage
Demi rongé par les vers.

Et ce visage livide,
Par moments, tout anxieux,
Plongeait un œil morne et vide
Dans la profondeur des cieux.

Alors pâle, affreux, horrible,
Comme s'il eût découvert
Quelque chose de terrible
Dans ce ciel noir et couvert,

Le spectre, bouche grinçante,
Reprenait son dur chemin,
Traînant la chaîne pesante,
Tâtant l'ombre avec la main.

Moi, tout rempli de tristesse,
Et de douleur abattu :
« O pauvre âme pécheresse,
» Criai-je, qui donc es-tu ? »

A ma clameur douloureuse,
L'ombre au pas précipité
Répondit d'une voix creuse :
« Je m'appelle Humanité ? »

— « Quoi ! c'est toi, ma pauvre mère ?
« C'est donc toi que je revois !
» O vicissitude amère !
» Parle, oh ! réponds à ma voix !

» Quelle faute as-tu commise
» Pour souffrir ce long tourment ?
» Dis, n'est-il pas de remise
» A ton cruel châtiment ? »

Sa réponse toute prête
Vint expirer dans ses yeux ;
Elle détourna la tête,
Et du bras montra les cieux.

Puis, sans dire une parole,
Avec ses longs doigts glacés
Elle montra son épaule,
Et j'y lus : Travaux forcés.

Des pleurs gonflaient ma paupière ;
Je sentais avec terreur
Mon cœur devenir de pierre,
Mon sang se figer d'horreur!

« Ainsi donc, infortunée,
» Plus d'espérance! ainsi donc
» A tout jamais condamnée,
» Sans clémence et sans pardon? »

Et la proscrite immortelle
Qui s'appelle Humanité :
« Non! mon fils, exhala-t-elle,
» Non : à perpétuité. »

VICTOR CHRÉTIEN.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN HOLLANDE.

I

Pendant les trois derniers siècles, les catholiques de Hollande n'ont jamais joui de la liberté d'enseignement telle qu'elle a été garantie par la Constitution belge. Depuis les troubles du XVIe siècle jusqu'en 1799, l'enseignement a été exclusivement protestant. D'après le règlement du 31 mars 1725 (*Groot Placcaartboek*, t. VI, p. 448 et suiv.), il était défendu à tout « papiste » :

1° D'exercer la fonction d'instituteur, n'importe sous quel titre (chap. IV, art. 1er);

2° D'avoir une école particulière pour y enseigner la lecture et l'écriture, soit en secret, soit en public (art. 4);

3° De s'établir à l'étranger avec des enfants catholiques, dans le but de les instruire (art. 2).

L'amende et la prison frappaient les contrevenants.

Les catholiques se trouvaient ainsi dans la triste alternative ou de laisser leurs enfants dans l'ignorance, ou de les exposer au danger de l'apostasie. Car, d'après le même règlement sur les écoles protestantes, qui seules étaient accessibles aux catholiques :

1° Les instituteurs devaient être des hommes probes et religieux (chap. Ier, art. 3);

2° Les écoles se trouvaient sous le contrôle des consistoires et des pasteurs protestants (chap. Ier, art. 6);

3° Les instituteurs devaient enseigner avec beaucoup de zèle le catéchisme des réformés (chap. II, art. 6).

Nous ne connaissons que trop les propos, que ces « hommes probes et religieux » tenaient à l'endroit du catholicisme. Selon eux, le Pape était l'antéchrist, l'Église catholique la prostituée de Babylone, la sainte Messe une superstition exécrable, le culte des saints une idolâtrie païenne, etc. Il est superflu de faire ressortir la triste situation que la loi civile faisait ainsi aux parents catholiques.

Cependant, aussi bien dans la république des Provinces-Unies que dans les autres pays protestants, dès que la Réforme eut été solidement établie au moyen du bras séculier et que les réformés eurent enfin le pouvoir de donner publiquement un libre cours aux spéculations scientifiques les plus antichrétiennes, la nouvelle secte glissa rapidement du libre examen dans l'abîme du rationalisme subjectif, si bien qu'à la fin du siècle dernier bon nombre de protestants de toutes les classes de la société (le *parti des patriotes*) embrassèrent avec enthousiasme les idées révolutionnaires des politiciens français, chassèrent le stadhouder, négocièrent en secret avec les terroristes de Paris et acclamèrent l'armée de Pichegru. C'est probablement pour faire oublier ce singulier patriotisme que les arrière-neveux de ces hommes si bien avisés reprochent aujourd'hui aux catholiques de n'avoir pas l'amour de la patrie!

Il va de soi que, dans la nouvelle république batave, il fallait aussi réagir contre le « fanatisme ». Sous ce nom odieux on ne pouvait néanmoins pas désigner l'Église catholique. Celle-ci n'avait ni écoles, ni colléges, ni séminaires; les catholiques étaient exclus de tous les emplois civils et militaires. Aussi le « fanatisme » qu'on visait, c'était l'orthodoxie protestante. Celle-ci devait être bannie de l'école et, à cet effet, on décréta l'enseignement « neutre ».

C'est ainsi que, dans une instruction pour l'agent de l'éducation nationale, du 21 mai 1799, le gouvernement de la république batave ordonna :

1° D'éliminer de l'école toute superstition nuisible, ainsi que tout culte ou toute cérémonie religieuse extérieure;

2° De raviver par l'enseignement « l'amour de la patrie » et de faire de l'école une pépinière de vertus républicaines.

Cependant on renonça bientôt à ces déclamations grotesques, pour revenir à des idées plus saines, sans toutefois rendre complète justice aux diverses classes religieuses de cette population mixte. On ne décréta pas la liberté d'enseignement; mais on ne voulait pas favoriser la restauration de la suprématie du calvinisme orthodoxe; la rupture politique entre les protestants patriotes, qui bientôt s'appelleront libéraux (en grande partie libres-penseurs) et les orthodoxes sera désormais complète; on maintint donc l'école sécularisée, mais celle-ci ne devait plus être un moyen direct et avoué pour combattre le christianisme et pour lui arracher des

âmes. Déjà en 1801, on fit un nouveau règlement pour les écoles publiques. On prescrivit dans l'article 2 : « qu'à deux jours de la semaine on devait diminuer les heures de classe, afin de ménager aux écoliers l'occasion de se faire instruire dans leur religion. »

Vint enfin la loi de 1806, qui est restée en vigueur jusqu'en 1848. D'après cette loi, l'école publique était neutre, accessible à toutes les confessions religieuses et sous le contrôle exclusif de l'État.

Les examens étaient faciles ; l'enseignement pour les enfants de parents nécessiteux était gratuit ; les instituteurs tiraient leur principal salaire de l'écolage payé par les parents fortunés; l'école devait servir à inculquer aux enfants des connaissances utiles et à leur inspirer la pratique de la vertu chrétienne, avec cette réserve néanmoins que l'enseignement de la religion serait abandonné aux ministres des différentes confessions religieuses.

Pour l'érection d'une école particulière, il fallait avoir une autorisation spéciale, qui ne s'obtenait que difficilement. Ces restrictions expliquent l'absence presque totale de pensionnats avant 1848.

Nous avons ici le premier échantillon d'une morale indépendante de tout dogme religieux.

Certes, cette loi lésait le droit indéniable qu'ont les parents de donner à leurs enfants une éducation de leur choix et proclamait encore le principe du bon plaisir du gouvernement en pareille matière; toutefois elle ne méconnut pas complétement le caractère religieux de la population. C'est ainsi que, dans l'article 23 du règlement, il fut statué : « qu'on prendra des mesures afin que les écoliers ne soient pas privés de l'enseignement dogmatique de leur confession religieuse. » Et, à cet effet, le gouvernement de la république batave envoya, le 30 mai 1806, à toutes les autorités religieuses de la république une circulaire qui s'exprimait comme suit :

Le gouvernement ayant cru devoir séparer tout enseignement religieux d'avec l'enseignement primaire, attache néanmoins un grand prix à ce que les écoliers n'en soient pas privés et conséquemment, comptant sur votre bonne disposition à cet égard, il ne croit pouvoir rien faire de plus efficace que de vous inviter à prendre tout à fait pour votre compte l'enseignement religieux de ladite jeunesse scolaire et à prendre soin que, par le renouvellement ou par la création de mesures convenables, il ne lui manque aucunement l'occasion de s'y faire instruire, tant par des instructions bien ordonnées que par d'autres moyens (1).

(1) Voir les remarquables écrits : *De nederlandsche schoolwet, Waar wilt gij heen, Het mandement der Bisschoppen*, par le R. P. Van Gestel, S. J.

Quant on tient compte du joug tyrannique qui avait pesé sur les catholiques, on comprendra facilement la joie qu'ils manifestèrent quand on leur permit enfin de faire ce premier pas dans la voie de l'affranchissement.

Mais pourquoi donc le gouvernement de la république batave ne proclama-t-il pas la liberté d'enseignement? Ce gouvernement était un fruit de la révolution française. Il avait renversé le calvinisme orthodoxe et, pour se maintenir contre ce parti puissant, il avait recherché l'appui des catholiques, en leur donnant les bénéfices du droit commun. Non, ce n'était pas par amour platonique de la liberté que le parti rationaliste adoucit le sort des catholiques; car, plus tard, quand il se sentira en état de combattre à lui seul le parti protestant orthodoxe, il deviendra également oppresseur des catholiques. S'il avait réellement voulu la liberté d'enseignement, il aurait proclamé le droit de fonder des écoles particulières ; il aurait décidé que les écoles publiques seraient protestantes, catholiques ou israélites dans les limites du possible et selon les besoins évidents des populations ; il n'aurait érigé des écoles publiques neutres, pour les rares amateurs de cette nuance, que dans les villes et dans les communes spirituellement bariolées, où les différentes fractions d'une population mixte sont trop petites pour y ériger autant d'écoles particulières confessionnelles. C'est la seule solution juste et équitable, qui soit possible en Hollande. La république batave fit le contraire dans l'intérêt de sa propagande rationaliste.

Sous le gouvernement de Guillaume Ier, le calvinisme orthodoxe (le *parti des incorrigibles*) essaya un moment de rétablir son ancienne suprématie, avec les suites politiques que l'on sait. Il importe d'ailleurs de constater que tous les princes de la famille d'Orange étaient personnellement portés à la tolérance, mais qu'ils subirent souvent la pression de leurs partisans les plus zélés, les calvinistes haineux et turbulents. Au reste, depuis 1815 jusqu'à 1848 l'école publique n'était, en général, neutre que de nom. Elle avait un caractère plus ou moins protestant dans les communes de population mixte, tandis qu'elle avait une légère teinte catholique dans la plupart des villages du Limbourg et du Brabant septentrional. Observons encore que, les contributions des écoliers étant les ressources principales de l'instituteur, il était de l'intérêt de celui-ci et de la commune d'avoir la confiance des parents et, par conséquent, de respecter la foi des enfants.

Telle était la situation de l'enseignement primaire à la veille de l'ère des libertés constitutionnelles.

II

En 1848 le chevaleresque Guillaume II fit élaborer une nouvelle Constitution et permit qu'on circonscrivît dans des limites plus restreintes le pouvoir royal, tandis qu'on élargirait le cercle de la liberté sous tous les rapports.

Malheureusement les libéraux se sont érigés en interprètes infaillibles de ces articles fondamentaux, et dans les trente années qui se sont écoulées depuis, ils les ont si bien commentés, notamment l'article qui accorde protection égale à tous les cultes, celui qui autorise l'exercice public du culte dans les districts catholiques, celui qui proclame la liberté d'enseignement, qu'au plus grand étonnement de tout homme sensé protection égale signifie séparation de l'Église et de l'État, et que le libre exercice du culte public, de même que la liberté d'enseignement se réduisent à des proportions insignifiantes. Ah! si jamais le héros de Quatre-Bras, si le glorieux blessé de Waterloo eût su que cet acte loyal de sa libéralité servirait un jour à l'oppression d'une partie de la nation par l'autre, plutôt que de ratifier ce pacte fondamental, il l'aurait déchiré et foulé aux pieds.

Voici ce qui fut statué sur l'enseignement :

Art. 194 de la Constitution : « L'enseignement public est l'objet de la sollicitude continuelle du gouvernement. L'enseignement public sera réglé par une loi qui respectera la conviction religieuse d'un chacun. Partout dans le royaume il sera donné de par le gouvernement une instruction publique suffisante. L'enseignement est libre, sauf l'inspection de par l'autorité et, en outre, en tant que cela concerne l'enseignement moyen ou primaire, des garanties de capacité et de moralité pour ce qui regarde les instituteurs ; l'une et l'autre stipulation devra être réglée par la loi. »

Après la promulgation de la Constitution, les quatre groupes politiques du pays eurent des sentiments différents à l'égard de la liberté d'enseignement. Les calvinistes orthodoxes, qui s'appellent aussi le *parti christiano-historique*, ou le *parti groenien*, d'après leur ancien chef, feu Groen Van Prinsterer, ou le *parti antirévolutionnaire*, comme nous le nommerons dans la suite de cet article, étaient complétement découragés, car ils voyaient s'évanouir à jamais leur rêve chéri d'une Eglise d'Etat et d'une

école publique protestante. Ils restèrent longtemps indécis sur le nouveau plan à suivre dans les luttes parlementaires.

Les libéraux, dont le noyau se composait et se compose encore de protestants libres-penseurs (Thorbecke lui-même avait fait dans le temps son cours de théologie protestante d'après les théories de Hegel), modéraient leur joie et cachaient leurs visées despotiques sous un masque d'impartialité et de loyalisme. C'est ainsi qu'il faut expliquer le grand nombre de dupes qu'ils ont faites pendant bien des années.

Les protestants conservateurs se félicitaient d'être définitivement délivrés de la suprématie du calvinisme intransigeant et voulaient une application large et loyale de la Constitution, sans interprétations odieuses, contraires aux prérogatives de la couronne, comme sans restrictions mesquines au détriment des communes, des associations et des confessions religieuses. Malheureusement, chaque fois qu'ils ont été au pouvoir, ils ont déçu bien des espérances et, trop souvent, préparé la route à la marche triomphale de leurs adversaires, les libéraux.

La masse des catholiques péchait par excès de confiance dans le bon vouloir des libéraux. Ayant été autrefois systématiquement exclus des fonctions et souvent traités avec une malveillance peu déguisée, les catholiques en général s'obstinèrent longtemps à ne voir en M. Thorbecke qu'un libérateur désintéressé. Il ne surent pas prévoir que son système politique, après une évolution plus ou moins complète, serait un joug moins odieux que l'ancienne suprématie du calvinisme. Cependant les plus perspicaces d'entre eux n'étaient pas sans inquiétude. La revue mensuelle *De Katholiek*, de l'année 1849, nous en fournit la preuve. Ils entendirent d'ailleurs la Constitution dans un sens large et loyal. L'article 165 accordant protection égale à tous les cultes, les catholiques en inféraient que les écoles publiques seraient, autant que possible, confessionnelles ou bien que les écoles particulières confessionnelles constitueraient la règle, tandis que l'école publique neutre resterait l'exception. En d'autres termes, ils pensèrent que l'école publique neutre ne servirait qu'à combler les lacunes dans les cas où l'enseignement particulier confessionnel serait impossible ou insuffisant pour les différentes exigences. C'est la thèse qui a été toujours défendue par les catholiques, et c'est ainsi que les représentants catholiques, notamment feu M. Van Nispen-Van Sevenaer et M. Edmond Van

Wintershoven ont combattu, à la seconde Chambre des Etats généraux, la loi de 1857.

Dans l'entre-temps, il fut créé beaucoup d'écoles particulières, beaucoup de pensionnats catholiques surtout. Les instituteurs et les institutrices passèrent des examens d'après la loi de 1806. Malgré les réclamations continuelles des intéressés, la loi promise par la Constitution se fit longtemps attendre. Enfin elle fut présentée par le ministre conservateur baron van Heemstra, amendée et remaniée par M. Thorbecke, alors membre de la secónde Chambre, et promulguée le 13 août 1857.

C'est cette loi qui devra nous occuper dans la suite de cet article, la loi du 17 août 1878 n'en étant qu'une édition amplifiée et n'étant d'ailleurs pas encore mise en exécution, faute de ressources pécuniaires et de quelques bataillons d'instituteurs.

Nous exposerons successivement les griefs que les catholiques et les antirévolutionnaires font valoir contre ces deux lois.

III

A. L'article 16 de la loi de 1857 (le même que l'article 16 de loi de 1878) porte « que, dans chaque commune, l'enseignement primaire sera donné dans un nombre suffisant d'écoles en rapport avec la population et qu'il sera accessible à tous les enfants, sans distinction de religion ».

Il est évident que cet article a pour but d'introduire, en temps opportun l'enseignement laïque obligatoire. Et, en effet, l'article ne tient aucun compte des écoles particulières existantes ou à ériger dans la suite. La loi ignore donc, sous le rapport de l'utilité publique, les écoles particulières et détermine le nombre des écoles publiques non d'après les besoins réels, mais d'après le nombre absolu des enfants de la commune.

De la sorte, les parents catholiques ou protestants orthodoxes qui envoient leurs enfants aux écoles particulières payent deux fois les frais d'instruction de leurs enfants, puisque les rétributions qu'on exige des enfants fréquentant l'école publique sont ou bien nulles, ou bien insignifiantes. Ces parents doivent donc d'abord entretenir leur école particulière, et ensuite contribuer pour leur part aux charges communales et autres pour l'entretien d'une école dont ils ne veulent pas par motif de conscience. Certes, il est difficile et parfois même impossible d'ériger partout des écoles

religieuses. Les catholiques et les antirévolutionnaires en conviennent. Mais, dans les communes exclusivement catholiques ou exclusivement protestantes, pourquoi l'école particulière, religieuse, établie d'après toutes les prescriptions de la loi, ne pourrait-elle pas être subsidiée et remplacer l'école publique, neutre? Ou pourquoi, dans ce même cas, l'école gouvernementale ne pourrait-elle pas être religieuse ? De même dans les villes, pourquoi, à côté de l'une ou l'autre école publique, neutre pour les besoins de quelques rares libres-penseurs, le gouvernement ne pourrait-il pas subsidier les écoles particulières religieuses ou exiger des écoles publiques confessionnelles à l'usage de ceux qui professent tel ou tel culte, afin que les parents, qui, après tout, font les frais de l'enseignement public, aient le choix libre d'après leur conscience ?

La réponse banale est toujours prête : tout cela est contraire à l'esprit de la Constitution et surtout contraire au principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais où ce principe se trouve-t-il formulé ?

Envisageons plutôt le côté pratique de la question. Les statistiques prouvent à l'évidence que la majeure partie de la nation préfère l'école particulière religieuse à l'école publique neutre. Dans les villes et dans les villages, où il y a des écoles particulières religieuses suffisamment nombreuses ou spacieuses, elles sont toujours fréquentées par la majeure partie des enfants et, le plus souvent, par les deux tiers de la totalité des écoliers de la commune. Ne s'en suit-il pas qu'il faudrait intervertir les rôles, que les écoles, préférées par la plus grande partie du peuple devraient être les écoles nationales et partant gouvernementales, et que la minorité libérale devrait payer ses propres écoles neutres ? Mais qu'on ne parle pas aux libéraux de délier les cordons de leur bourse personnelle pour faire les frais de leurs écoles luxueuses et de leur propagande antichrétienne! Ils ne sont prodigues que de l'argent d'autrui, et cela dans un but purement égoïste. C'est ainsi qu'ils ont toujours rejeté les amendements destinés à faire distribuer des subsides ou à provoquer la restitution pécuniaire à faire par la commune dans la mesure où l'école particulière religieuse allége les dépenses communales ou dans la mesure où les partisans de l'enseignement particulier religieux payent l'enseignement neutre des enfants de quelques parents libéraux. La loi, en effet, n'accorde de subsides qu'aux écoles particulières neutres, comme à celles de l'association

maçonnique et philanthropique *Maatschappij tot nut van 't algemeen* (Association pour le bien-être général).

B. Les examens. — En vertu de la loi, l'Etat a fondé des écoles primaires qui sont en même temps des écoles normales neutres (des externats) pour y former des instituteurs. Ces normalistes reçoivent l'enseignement gratuitement et, en outre, des subsides pour subvenir aux frais de pension, etc. On peut aussi se présenter aux examens sans avoir passé par ces écoles officielles; cependant pour jouir des subsides de l'Etat, il faut nécessairement étudier dans ces dernières. C'est là une sérieuse entrave à l'enseignement particulier et une charge extraordinaire imposée aux parents consciencieux, qui veulent envoyer leurs fils faire leurs études dans une école normale libre catholique ou autre, afin qu'ils reçoivent une solide éducation religieuse. Aux examens, les jeunes gens sont exposés à un inconvénient encore plus grave. En général, ils s'y trouvent en face de fonctionnaires de l'Etat, qui sont ordinairement des adversaires de l'enseignement particulier. Les catholiques n'ont pas, en pareille matière, la moindre garantie contre la partialité et l'arbitraire. Pour comble de malheur, les aptitudes requises sont énoncées en termes si vagues et si élastiques, que le meilleur étudiant n'est jamais sûr de réussir devant le jury. Pourquoi les instituteurs et les institutrices des écoles particulières religieuses et des pensionnats sont-ils obligés de se soumettre à ces dangereux examens? M. Thorbecke un jour a répondu à cette question : La peur qu'on eut en 1848 des écoles sectaires (religieuses) n'avait pas encore disparu de cette Chambre dans les dernières années (10 juin 1857). » Et le professeur Jonckbloet, un des champions les plus passionnés de l'école neutre, nous assure, en outre (*Schoolwet-agitatie*, p. 133), « qu'en partie par peur des écoles sectaires » on a inséré dans la Constitution la stipulation relative à l'examen des instituteurs de l'enseignement particulier. *Sapienti sat.*

C. L'école publique et l'administration communale. — La nomination de l'instituteur en chef se fait après un concours entre plusieurs candidats, en présence du bourgmestre et des échevins et sous la présidence de l'inspecteur, assisté de plusieurs examinateurs. Cette fois-ci le conseil communal peut faire valoir son influence sur le choix du candidat. Les instituteurs adjoints sont directement nommés par le conseil communal. Une fois nommés, tous les instituteurs ne relèvent plus du conseil communal; par

suite de restrictions multiples pour les mesures disciplinaires, ils ne dépendent que des inspecteurs. (D'après la loi de 1848, il y a des inspecteurs en chef, des inspecteurs de district, des inspecteurs d'arrondissement, tous convenablement appointés.) Si l'on excepte un contrôle insignifiant du conseil municipal sur la durée des classes, etc., il ne reste plus à la commune qu'à payer, d'après la loi de 1878 : *au moins* 700 florins (*au moins* 400 florins d'après celle de 1857) et à fournir maison et jardin ou une indemnité équivalente à l'instituteur en chef ; *au moins* 600 florins aux instituteurs adjoints qui ont le diplôme d'instituteur en chef, et *au moins* 400 florins à chaque autre instituteur. (La loi de 1878 a changé le nom de sous-instituteur en celui d'instituteur.) En outre, la commune doit payer le mobilier, les livres et tout ce dont les enfants ont besoin à l'école, les leçons publiques à des heures exceptionnelles, le combustible, les bibliothèques, les bâtiments avec entretien, les frais d'inspection, etc. L'instituteur en chef sera assisté d'un seul instituteur si le nombre des écoliers dépasse le chiffre de trente, et ainsi de suite.

Le nombre des enfants fréquentant l'école le 15 janvier de l'année courante, servira de base à la fixation du nombre des instituteurs.

La perception à charge des écoliers est facultative. L'écolage est d'ailleurs toujours insignifiant ; la raison en est bien simple : il est nécessaire de faire contraster autant que possible l'école publique avec l'école particulière religieuse. Le jour où l'on aura l'enseignement laïque, — obligatoire — et c'est l'idéal de nos adversaires, il ne faudra plus que la table et l'habillement gratuits pour avoir dans chaque commune des phalanstères de bambins !

Gardez-vous néanmoins de croire que l'État cherche à écraser les communes. Il versera annuellement 30 p. c. du montant total des frais de l'enseignement dans les caisses communales. Que lui importe? Ne puise-t-il pas dans les bourses des contribuables et n'est-ce pas, en même temps, un moyen de s'emparer lentement de l'école publique, aux dépens de l'influence naturelle de la commune?

Après le payement de ces contributions écrasantes, les parents chrétiens qui, par motif de conscience, abhorrent l'école publique neutre, doivent, en outre, ériger à leurs frais une école particulière, entretenir les instituteurs, leur promettre une pension, etc.

Et cependant l'article 194 de la Constitution proclame la liberté d'enseignement !

D. L'instituteur de l'école publique et les parents. — On sait combien il est difficile de dissimuler longtemps les sympathies ou les antipathies qu'inspire un parti politique. Dans la vie sociale toutefois, ces sentiments peuvent se faire jour de la manière la plus modérée, sans blesser les personnes. Il en est autrement de la haine de la religion. Cette aversion ne connaît ni mesure, ni convenances sociales. On peut s'en convaincre tous les jours en voyant des personnes qui se piquent d'être bien élevées s'empourprer à la vue d'un habit religieux, comme un coq d'Inde à la vue d'un objet rouge ! Or, la loi veut que l'instituteur neutre comprime ces sentiments si naturel aussi longtemps qu'il se trouve à l'école ! N'est-ce pas demander ce qui est psychologiquement impossible ? Pendant ses heures de loisir, l'instituteur se nourrira de la haine contre la religion, et pendant les classes, quand il s'agira d'un fait historique, par exemple de la propagation de la religion chrétienne, restera-t-il aussi impassible dans sa physionomie, dans son maintien, dans ses gestes, aussi incolore dans ses explications que le sont (admettons cela, si l'on veut) les manuels des écoles neutres ? En exposant les principes de l'histoire naturelle, le maître darwiniste n'attachera-t-il pas trop d'importance à expliquer la vie animale de l'homme, au lieu d'inculquer aux enfants qu'ils doivent avant tout s'occuper de leur âme, créée à l'image de Dieu ? Plus d'une fois, des enfants, revenant de l'école, se sont hâtés de dire à leurs parents qu'ils savaient maintenant à quelle classe d'animaux leurs père et mère appartenaient ! Que si les incrédules se rient des scrupules de ces parents alarmés, qu'ils sachent donc que la presque totalité des parents veut que leurs enfants soient instruits de leurs devoirs religieux, qu'ils soient, avant tout, instruits sur la vie intellectuelle et morale de l'homme, et non sur les qualités physiques des mammifères bimanes. Que les incrédules fassent à leurs frais apprendre des choses pareilles à leurs propres enfants, si cela leur plaît ; mais qu'ils cessent d'imposer cet enseignement à la majorité du peuple, qui n'en veut pas et qui, par une injustice criante, doit payer ces menus plaisirs moraux et politiques des libéraux !

On sait d'ailleurs combien les enfants subissent facilement l'ascendant du maître. Quand celui-ci a dans son cœur la haine de la religion, il n'en fera pas un secret dans la vie privée. Les enfants, instruits de ces tendances, les comprennent au moindre geste, au moindre jeu de la physinoomie et, comme une cire molle,

en subissent la fatale influence. Les parents alarmés protesteront, mais quels témoins dignes de foi pourront-ils citer à l'appui de leurs accusations ?

Mais que les parents prennent courage : ils ont une sauvegarde dans la Constitution contre la tyrannie d'un parti politique. La charte fondamentale proclame la liberté civile d'enseignement, une protection égale à tous les cultes, la liberté civile des cultes, l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'indépendance communale.

E. L'école publique neutre et la religion. — D'après l'interprétation libérale, protection égale garantie à tous les cultes signifie négation de toute obligation déterminée envers eux ; de même, la prescription de la Constitution que la loi sur l'enseignement primaire respectera les convictions religieuses d'un chacun ne signifie pas que l'école publique sera catholique ou protestante dans tous les cas où le caractère religieux de l'enseignement ne portera pas préjudice aux adhérents d'un autre culte, mais que, même dans une école composée d'enfants exclusivement catholiques ou exclusivement protestants, l'instituteur n'osera proférer une parole (par exemple la prière dominicale) ni poser un acte (par exemple, pour un instituteur catholique, le signe de la croix, la présence d'un crucifix ; pour un instituteur protestant, l'usage du Nouveau-Testament) qui soit l'expression d'un dogme chrétien. Nous avons déjà dit que cette neutralité absolue est d'ailleurs psychologiquement impossible. On trouve les coryphées les plus zélés de cet enseignement parmi les pasteurs protestants rationalistes, appelés communément les *modernes*, qui envahissent à cette heure les universités, les bureaux de rédaction des feuilles libérales et même la seconde Chambre des Etats généraux. D'après eux, il est indigne d'un homme sensé de s'occuper des questions métaphysiques, comme celles de Dieu, de l'immortalité de l'âme, de l'origine des choses, des causes finales, etc. « Nous, libéraux, s'écria un jour à ce sujet l'ex-pasteur Moens à la seconde Chambre, nous avons aussi notre conscience à nous. » Soit, répondrons nous ; mais alors érigez à vos propres frais des écoles particulières à vous, mais n'imposez pas à nos enfants, avec nos deniers à nous, vos idées « modernes » à vous !

D'après un autre coryphée de l'école publique neutre, un des oracles du libéralisme en Hollande, qui, il y a quelques mois encore, était membre de la seconde Chambre et qui, ces jours derniers, vient d'être par le gouvernement français nommé officier de

l'instruction publique, d'après le professeur Jonckbloet, « l'instituteur peut faire de la propagande chrétienne, il peut parler des lois éternelles et *immuables*, sans se soucier de la croyance d'autrui aux miracles (les miracles darwinistes exceptés), pourvu qu'il le fasse avec beaucoup de tact, sans polémique, sans allusions ou qualifications blessantes (Jonckbloet, *Schoolwet agitatie*, p. 287). » Il n'y a donc pas d'exagération à dire que l'école sécularisée n'est pas neutre, qu'elle est une école d'irréligion positive, une école sectaire moderne.

Après cela, on ne s'étonnera plus des deux faits suivants, qui ont eu lieu dans le Limbourg :

En 1866, un instituteur d'une école publique se vantait dans les estaminets de son irréligion et assurait que son Évangile, à lui, c'étaient les écrits de Voltaire, de J.-J. Rousseau et de M. Renan! Les parents, alarmés, s'adressèrent au bourgmestre et au conseil communal. Ceux-ci, jugeant qu'il y avait un cas de force majeure, démissionnèrent l'instituteur. Mais l'inspecteur intervint, déclara la démission illégale, la fit casser par la députation permanente et maintint son protégé en fonction!

Dans une autre commune, un instituteur d'une école publique rédige depuis des années une feuille hebdomadaire qui est ouvertement soudoyée par la Loge et qui n'est qu'une compilation de tout ce que les feuilles de trottoir de Hollande et de Belgique inventent de plus graveleux contre l'Eglise et le clergé. Il va sans dire que l'école était presque déserte, mais cela n'empêchait pas l'instituteur de toucher ses appointements. Pour obvier à ce scandale, le conseil communal fit un règlement scolaire, qui fut approuvé et ratifié par qui de droit. Ce règlement prescrivit, entre autres choses, qu'il était défendu aux instituteurs des écoles publiques de la commune de se charger de la rédaction d'une feuille politique. Deux années plus tard, par les indiscrétions de l'éditeur du pamphlet maçonnique, le conseil communal eut en mains les preuves les plus irrécusables de la récidive de l'instituteur et lui infligea une punition disciplinaire. L'instituteur en appela au ministre actuel de l'intérieur, M. Kappeyne-Van de Cappello et celui-ci, sans faire casser préalablement le règlement légal, annula tout simplement la décision du conseil communal.

Ce qui, après tout, nous étonne le plus, c'est que les libéraux s'opposent de toutes leurs forces à ce qu'on appelle l'école publique neutre, l'école sans Christ ou irréligieuse. Ils savent qu'ils ont

affaire à une nation religieuse : c'est pourquoi, dans l'article 23 de la loi de 1857 et l'article 33 de la loi de 1878, il est dit que l'enseignement public neutre, doit servir à élever les enfants dans toutes les vertus chrétiennes et sociales. » A différentes reprises, les représentants catholiques et antirévolutionnaires ont proposé de rayer ces mots, comme étant une absurdité, une mystification, une hypocrisie ; et précisément les partisans les plus déclarés du rationalisme (MM. Thorbecke, Moens, Jonckbloet à qui se joignit toujours le représentant israélite Godfroi) s'y sont toujours le plus vivement opposés et ont voté le maintien de cette déclaration mensongère. Comment inculquer des vertus chrétiennes sans les baser sur les dogmes chrétiens ? Comment recommander sérieusement à des enfants la vie chrétienne quand c'est un fait notoire qu'on se rit de toute doctrine révélée ? De tout cela les catholiques et les antirévolutionnaires ont toujours conclu que l'*éducation* à l'école publique neutre sera ou nulle, ou positivement irréligieuse.

Heureusement, les instituteurs de l'école publique valent, en général, mieux que la loi, mais il n'est pas niable non plus que les défaillances dans leurs rangs augmentent de jour en jour. Quoi qu'il en soit, les catholiques ne se laissent pas prendre à l'enseigne captieuse des « vertus chrétiennes », qu'on a affichée sur la devanture de l'école publique, ni à la stipulation de la loi de 1857 et de la loi de 1878, que les autorités scolaires doivent, dans leur règlement, désigner les heures où les ministres des différents cultes peuvent donner l'instruction religieuse aux enfants fréquentant l'école. En général, le clergé catholique n'en fait pas usage, excepté dans les rares cas où, à cause des circonstances locales et des rapports bienveillants entre le clergé et l'instituteur, cette coutume existe de longue date.

IV

Pour compléter cet exposé, jetons un coup d'œil rapide sur l'attitude des différents partis politiques et religieux vis-à-vis de la loi de 1857 et sur les tristes causes qui ont amené la loi de 1878.

Depuis 1848, les libéraux ont été, en général, maîtres de la majorité parlementaire, et cela pour trois causes différentes :

1° Ils sont les auteurs des lois sur la circonscription des dis-

tricts électoraux, qu'ils ont taillés à leur avantage exclusif. Pour ne donner qu'un exemple, comme chaque district envoie des membres à la seconde Chambre en proportion du nombre de ses habitants, les libéraux ont dégarni, autant que possible, La Haye, qui est un centre conservateur, tandis qu'ils ont fait un large rayon autour de Rotterdam, le grand foyer libéral, qui gagne ainsi en représentants et écrase en même temps les communes conservatrices environnantes. Cela peut s'appeler l'art de grouper les électeurs ;

2° La classe bourgeoise, qui compte le plus grand nombre d'électeurs, se libéralise de jour en jour davantage, tant par l'enseignement moyen, qui a un caractère franchement matérialiste, que par les quatre Universités, où l'on professe tous les systèmes rationalistes imaginables et — à l'exception de la faculté de théologie protestante d'Utrecht — pas un seul principe chrétien. Or, dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui es tu ;

3° La troisième cause de la majorité parlementaire des libéraux ressortira de ce que nous dirons de la déplorable défection des protestants conservateurs chaque fois qu'ils ont été au pouvoir et de la triste volte-face des antirévolutionnaires en dehors de la seconde Chambre.

Après 1857, les libéraux, pendant bien des années, ne voulurent pas entendre parler d'une révision de la loi sur l'enseignement primaire; mais, au plus fort du *culturkampf* prussien, ils cédèrent aussi à leurs velléités de lutte civilisatrice et nous dotèrent enfin de la loi de 1878.

Les catholiques, désillusionnés enfin par les conséquences désastreuses de la loi de 1857, renforcèrent le nombre des leurs à la seconde Chambre et adoptèrent pour règle d'appuyer, dans les districts de population mixte, tout candidat protestant qui promettrait de contribuer à ôter à l'école publique son caractère irréligieux et à émanciper l'enseignement primaire religieux des entraves que la loi de 1857 lui avait créées. Cette tactique a fait triompher dans maint district les antirévolutionnaires, mais ceux-ci n'ont jamais accepté ce concours à titre de réciprocité.

En dehors du temps des élections l'activité des catholiques n'était pas moins grande. L'épiscopat, et en premier lieu le vénérable et digne évêque de Ruremonde, Mgr J.-A. Paredis, n'a cessé de défendre les droits de l'Eglise et des parents chrétiens et d'exhorter ceux-ci à remplir leurs devoirs envers leurs enfants

envers l'Église. Grâce à l'esprit de sacrifice qui les anime, beaucoup de personnes religieuses dirigent des écoles et des pensionnats catholiques et, à défaut d'institutrices et d'instituteurs ecclésiastiques les catholiques érigent des écoles particulières avec des instituteurs laïques. Dans le Limbourg, sur l'initiative du Nestor de l'épiscopat néerlandais, a été formée, en outre, l'*Association de Saint-Joseph*, qui a érigé une école normale catholique pour l'éducation des instituteurs. Libre à ces jeunes gens, quand ils ont passé leurs examens, d'accepter une position à l'école publique ou de se vouer à l'enseignement particulier. Le grand but est atteint : on a des hommes de foi en face d'une jeunesse chrétienne.

Les Juifs ont aussi leur tactique à eux dans la question de l'enseignement primaire. Dans leurs feuilles et aux Chambres (M. Pincoffs à la première, et M. Godfroi à la seconde), ils sont les admirateurs les plus obstinés et les défenseurs les plus acharnés de l'école publique neutre, tandis que, dans la pratique, ils en sont les ennemis les plus déclarés. Aussi aucune confession religieuse n'est-elle, en Hollande, aussi complétement pourvue d'un enseignement particulier religieux que le peuple d'Israël. On se demande souvent avec étonnement, en voyant le petit nombre de familles juives de telle ou telle commune, comment elles peuvent couvrir les frais d'une école particulière? Probablement elles reçoivent des subsides de leurs caisses de secours mutuels. D'ailleurs, les richesses des banquiers, industriels et commerçants juifs, aussi bien de Hollande que de l'étranger, ne sont-elles pas proverbiales? Quoi qu'il en soit, il nous suffit de constater que, dans la pratique, les juifs de Hollande détestent l'école publique neutre.

Les antirévolutionnaires sont les adversaires déclarés de l'école publique neutre. Leurs anxiétés sont d'autant plus grandes que, dans la lutte contre l'irréligion positive, ils se voient pris entre deux feux. En effet, les facultés de théologie protestante à Leyde et à Groningue sont complétement rationalistes, tandis que celle d'Utrecht est d'une orthodoxie assez pâle. Les communes protestantes se voient ainsi menacées d'en haut par le rationalisme plus ou moins déguisé du pasteur, et d'en bas par l'école irréligieuse. Pour conjurer l'orage, les antirévolutionnaires se proposent de fonder un séminaire protestant réformé, et ils continuent d'ériger, malgré les dépenses énormes qu'elles entraînent, des écoles particulières réligieuses. Leur activité politique n'est pas moins grande. Au début de la lutte contre l'enseignement neutre, ils avaient l'air de se borner

simplement à des revendications semblables à celles des catholiques. De là les clameurs dans le camp libéral sur l'alliance monstrueuse « entre Rome et Genève ». Ce n'était qu'une manœuvre pour semer la discorde, car au temps des élections les libéraux exploitaient régulièrement les antipathies aveugles de Genève contre Rome, en retraçant dans leurs feuilles et leurs pamphlets les spectres de l'Inquisition, de la domination jésuitique, de l'arrogance ultramontaine, afin de raviver l'ancien cri de guerre : « Plutôt turc que papiste ! » De la sorte, ils évincèrent souvent des protestants modérés, conservateurs ou antirévolutionnaires, au profit de quelques médiocrités libérales.

Au reste, l'homme d'Etat et l'historien bien connu, M. Groen-Van Prinsterer, ne songeait à rien moins qu'à une telle alliance. Son cri de ralliement fut d'abord : révision de la loi de 1857. Mais ses visées allaient plus loin ; il ne rêvait rien moins que le rétablissement de l'ancienne suprématie calviniste. A cet effet, il demanda bientôt la révision de l'article 194 de la Constitution sur l'enseignement. Une fois sur le chemin de la révision, il se proposait de demander encore la diminution et, si c'était possible, l'abolition du cens électoral, puisque, d'après lui, le vrai peuple néerlandais (les calvinistes orthodoxes) n'avait pas été, jusqu'ici, représenté aux Chambres, retenu qu'il était par une rangée d'électeurs. Il va sans dire que les catholiques ne se laissèrent pas entraîner.

Cependant à la seconde Chambre les antirévolutionnaires se sont bornés, jusqu'à ce jour, à exposer les griefs que les catholiques ont toujours fait valoir contre la loi de 1857 ; mais, en dehors de la Chambre, le mouvement antirévolutionnaire s'accentua de jour en jour davantage, surtout depuis que le partisan de M. Groen, M. A. Kuiper, se démit de ses fonctions de pasteur réformé à Amsterdam, pour assumer la rédaction du grand organe politique des antirévolutionnaires, *de Standaard*. Devenu peu après membre de la seconde Chambre et voyant qu'en dépit de son talent oratoire il ne pouvait réaliser ses plans, il finit par renoncer à son mandat de représentant, pour prendre, hors de la Chambre, au moyen du *Standaard*, la direction du mouvement antirévolutionnaire à la place de M. Groen-Van Prinsterer, décédé. C'était au moment ou le *culturkampf* prussien était à son paroxysme. M. Kuiper fut atteint aussi de cette fièvre cérébrale et rompit le faible lien qui attachait son parti aux catholiques et aux conser-

vateurs protestants. Son programme pour les élections de 1877 débuta par ces mots sinistres : « Pas de trève avec Rome ! » Ensuite il proposa de voter pour les candidats libéraux et radicaux, partout où il y aurait lutte entre ceux-ci et les conservateurs ou les catholiques. Cette voix ne fut que trop écoutée et, par suite de cette volte-face groenienne, bien des conservateurs protestants qui, en dépit de la théorie plausible de leurs organes, une fois au pouvoir, n'avaient fait que désespérer leurs amis et exaspèrer leurs alliés, restèrent sur le carreau, et les libéraux revenaient au pouvoir avec une majorité de 20 voix. Le but évident de M. Kuiper, c'est de provoquer, au moyen des excès des libéraux et des radicaux, une réaction antirévolutionnaire calviniste.

Dès que les libéraux s'aperçurent de la dislocation des forces conservatrices, ils changèrent d'attitude envers l'enseignement primaire et demandèrent eux-mêmes la révision de la loi de 1857. Cette révision a eu lieu en 1878 ; au lieu de résoudre la question, comme le prétendent les libéraux, elle n'a fait qu'aggraver les injustices et redoubler l'énergie de l'opposition catholique.

Encore un mot à propos de la loi de 1878. Jamais loi n'a été défendue aussi pitoyablement. Où trouvera-t-on l'argent pour payer l'application et le maintien follement coûteux de cette loi d'oppression ? A toutes les questions, il fut répondu par des banalités, par des « avocasseries », de la part de M. Kappeyne Van de Cappello. En répliquant aux antirévolutionnaires, il se permit même une mauvaise plaisanterie voltairienne à l'endroit de la Bible, lui le ministre qui en dernier ressort doit veiller à ce que l'instituteur ne blesse pas les croyances d'autrui !

Dans l'entre-temps les catholiques rédigèrent une pétition contenant l'exposé de leurs griefs contre le projet de loi, et demandant le rejet de la loi projetée aux deux Chambres, puis en dernier lieu au Roi, qu'on sait extrêmement favorable à l'enseignement religieux. La pétition des catholiques fut signée par 165,527 pères de famille.

Les antirévolutionnaires organisèrent, à leur tour, contre le projet de loi une pétition populaire, qui recueillit les signatures de 304,179 adultes.

Dans les débats, les libéraux se moquèrent de ces pétitions, comme étant uniquement l'œuvre de quelques meneurs abusant de la crédulité de la masse ignorante. Quand les orateurs catholiques et antirévolutionnaires comparèrent le nombre des enfants fré-

quentant les écoles particulières religieuses avec le chiffre des signataires, pour montrer combien l'aversion de l'école neutre est grande chez le peuple, les libéraux, et spécialement M. Kappeyne, redoublèrent leurs témoignages de mépris. C'est toujours la même tactique : quand la populace, excitée par les démagogues et par la Loge, renverse un gouvernement légitime et commet des actes de violence, c'est la spontanéité foudroyante de la nation indignée ; mais quand de paisibles pères de famille protestent contre la violation de leurs droits les plus sacrés en matière d'éducation de leurs enfants, ce sont, d'après les libéraux, des ignorants qui agissent sans discernement.

Cependant la loi de 1878 porta un nouveau coup à l'enseignement particulier religieux. A cause des appointements relativement élevés que donne l'école publique, l'enseignement particulier devra recruter ses instituteurs laïques à de plus hauts gages. Le programme des examens étant devenu encore plus vague et plus chargé, la partialité et l'arbitraire seront encore plus à craindre. De plus, en unissant le diplôme d'une branche spéciale, par exmple d'une langue étrangère, pour quiconque n'est pas instituteur ou institutrice, aux attributions des examens pour l'enseignement moyen, il est à craindre que cette stipulation ne doive servir qu'à faire disparaître nos pensionnats, pour y substituer des écoles supérieures bourgeoises (matérialistes) pour filles. Cette loi rend aussi *obligatoire* l'enseignement pour les enfants de ceux qui reçoivent des subsides de l'administration communale de bienfaisance. Cependant le choix de l'école reste libre.

A la vérité, la loi ne dit rien du nombre d'instituteurs qu'il faut à chaque école particulière, mais les bâtiments restent sous le contrôle de l'inspection médicale et l'école se trouve sous l'inspection scolaire, qui peut se faire donner soit verbalement, soit par écrit, tous les renseignements possibles.

Cependant les catholiques de Hollande ne perdent pas courage. Ils ont confiance en Dieu et en leur bon droit ; ils mettent leur espoir dans le bon sens du peuple néerlandais, qui un jour sera désabusé des supercheries de l'irréligion d'Etat ; ils se rassurent surtout en songeant à la garantie que leur donnent l'impartialité, la bienveillance et la loyauté bien connues du Roi.

X.

LE KHÉDIVE D'ÉGYPTE ET SA FAMILLE.

Nos lecteurs pourront juger dans la courte esquisse que nous allons faire de l'état actuel de la famille du Khédive (1), qu'il n'y a aucun danger immédiat que la race de Mohammed-Ali ne s'éteigne.

L'arbre généalogique contenu dans la page ci-après, quoique très-incomplet, fait cependant mention de tous les personnages morts ou vivants qu'il importe ici de faire connaître. Le nombre de ceux qui voyagent en Egypte augmente tous les jours et il est intéressant, pour ceux-là, de leur donner un aperçu exact de la plus importante branche de la famille régnante et de son étendue. Lorsqu'on parle de l'un ou de l'autre de ses membres dans les journaux, on en fait ordinairement une description inexacte, et, le plus souvent, la description qu'on en fait dans les guides est presque toujours sinon incorrecte, du moins généralement incomplète.

Il ne faut pas s'imaginer que la famille souveraine qui s'accroît rapidement renonce au luxe ou ne possède point de palais. Elle en a au moins trente à quarante. Au reste, le Khédive confessa un jour à M. de Léon, qui nous donna tout récemment de si intéressants détails sur l'Egypte moderne : « Tout homme a en tête un sujet ou l'autre ; ma manie à moi est de bâtir (j'ai une manie en pierre) ». Mais hélas ! que sont ces constructions élevées au prix de millions dans un pays où le climat préserve les temples des Pharaons et où le Temps, le destructeur, frappe si légèrement qu'on s'en aperçoit à peine ! Ces nobles châteaux, destinés à parer les rives du Nil pendant des millions d'années, auraient pu être élevés pour la cinquième partie de ce qu'on y a dépensé, car ces faibles édifices tombent en ruine pendant la vie de leur propriétaire. Le palais égyptien donne lui-même une idée de l'esprit de ce temps et des conditions qui l'ont produit. Aussi est-ce une plaisanterie des

(1) D'après M. Roland-L.-N. Michell, dans le *Macmillan's Magazine*, numéro d'avril 1879.

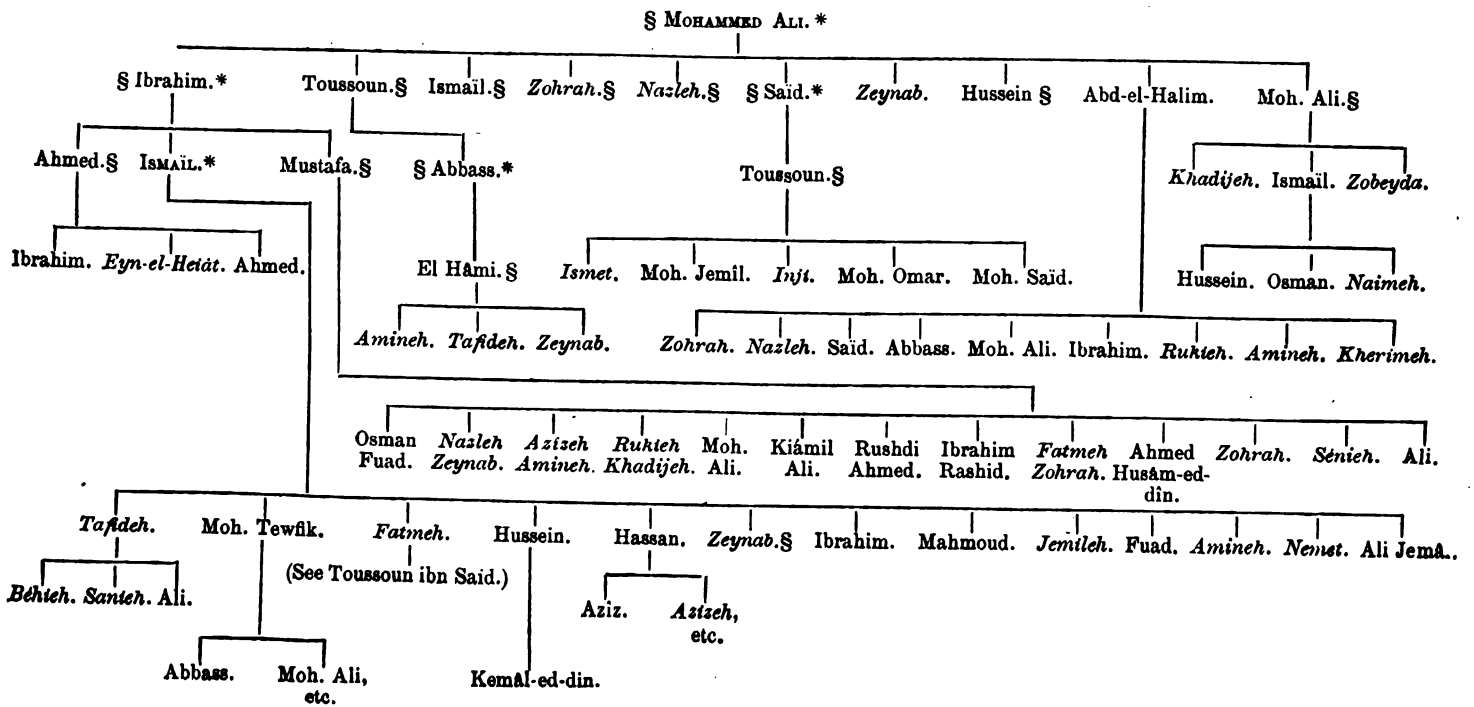

* indique ceux qui ont régné sur l'Égypte. § désigne ceux qui sont morts.

Les membres de chaque branche sont arrangés selon leur âge, à commencer par la gauche. — Les noms en *italiques* sont des femmes

certains voyageurs de dire que les ruines de l'Egypte moderne sont plus étendues que celles de l'ancienne.

Nous n'avons pas l'intention ici de pénétrer dans l'intérieur de ces palais ; quant au Khédive lui-même, nous n'essayerons pas d'étudier les diverses phases de son caractère. Quant à ses qualités de despote, marchand ou financier, nous n'y ferons aucune allusion ; qu'il nous suffise de le connaître dans ses relations intimes, c'est-à-dire comme père de famille, à laquelle il est tout attaché. Ceux qui ont eu une opinion peu flatteuse d'Ismaël Pacha comme souverain sont cependant prêts à admettre que c'est dans l'exercice de cette dignité que se trouvent ses bonnes qualités.

Nous allons présenter les principaux membres de la famille de Mohammed-Ali, et surtout parler brièvement des fils du Khédive qui, quoi qu'il arrive à l'Egypte, seront toujours à même d'occuper une position élevée. Afin de rendre notre esquisse plus complète, nous jetterons un rapide coup d'œil sur les changements qui s'opèrent lentement dans le harem. Ceci nous donnera aussi quelque idée sur l'éducation que reçoit la famille royale d'Egypte et sur ses résultats.

Le Khédive a quatre femmes que nous pouvons nommer : première, deuxième, troisième et quatrième princesses. La première princesse a deux filles : 1° Tafideh Hanoum, la femme de Mansour Pacha, fils d'Ahmed Pacha, frère de Mohammed-Ali, et 2° Fatmeh Hanoum, veuve de Toussoun Pacha, fils unique de Saïd Pacha. La deuxième princesse est la mère d'Ibrahim Helmy, quatrième fils du vice-roi, et mère aussi de feu Zeynab Hamoun. Cette princesse eut encore d'autres enfants morts jeunes, dont l'aîné, s'il avait vécu, aurait été aujourd'hui l'héritier présomptif de la couronne égyptienne. La troisième princesse n'a point eu d'enfants, mais, selon un usage reçu, elle a adopté une fille, Faïkeh Hanoum, qui avait épousé, il y a quelques années, Mustapha Pacha, fils de l'infortuné *Mufettish* Ismaïl Pacha Sadyk, dont la carrière et la fin forme une triste page pour les annales du khédivat. Immédiatement après la chute de son malheureux beau-père, elle se divorça. La troisième princesse avait encore adopté une autre jeune personne. La quatrième princesse est la mère de Mohammed-Tewfik Pacha, mais elle ne fut élevée à la dignité de femme que bien des années après la naissance de son enfant. Elle demeure seule avec celui-ci, tandis que les trois autres princesses habitent ensemble dans un même palais.

Pendant un temps de crise comme celui que nous subissons, il

est de quelque importance de faire connaître, à ceux qui s'intéressent au sort des Egyptiens le caractère du fils aîné du vice-roi. Il n'y a peut-être aucun membre de la famille qui soit plus apte que Mohamed-Tewfik Pacha à occuper la position d'héritier du trône constitutionnel d'Egypte; ce qui le prouve, c'est l'estime qu'il s'est acquise, à la fois comme prince musulman et comme ministre qui a récemment été en contact avec les Européens. Ceux-ci lui attribuent un caractère droit et beaucoup d'intelligence. Dans son pays, on ne parle qu'en bien du prince héréditaire, non-seulement dans son palais ou dans ses domaines, mais encore dans tout le pays où il sera appelé à régner un jour. Que les Egyptiens soient une race nonchalante et apathique et que plus d'un conducteur d'ânes du Caire ignore que Mohammed Pacha est l'héritier du trône de Mohammed-Ali, ceci ne doit rien avoir de si étonnant; mais que le prince est universellement respecté et aimé, ceci est une vérité de bonne augure pour l'avenir. Quant au physique, Tewfik Pacha est d'une forte structure; sa physionomie respire la franchise et l'aménité; l'expression de ses traits est agréable; ses manières sont courtoises et sans affectation. Pour ce qui est de son éducation intellectuelle, nous verrons qu'il n'a pas joui des avantages procurés à ses frères. Il n'a jamais voyagé en Europe, car en 1870, au commencement d'un voyage projeté, dans lequel il se proposait de visiter l'Angleterre, il atteignit tout au plus Vienne d'où il fut rappelé: il n'eut que le temps de rentrer chez lui, lorsque éclata la déclaration de guerre franco-germanique. Son éducation première l'initia aux principes de la littérature turque et arabe, sans oublier, naturellement, le Koran. A ces études-là se joignirent d'autres qui nécessitèrent la présence d'un européen. On forma alors une espèce d'école pour les trois fils aînés et pour un neveu du Khédive; cette école était présidée par un officier français, ce qui donna aux jeunes princes la facilité d'apprendre la langue de Bossuet pendant que leur éducation orientale se continuait sous des professeurs turcs et égyptiens. Au bout de quelques années, l'école fut dissoute et deux des princes furent envoyés en Europe, afin d'y achever leur éducation. L'aîné des deux fils était destiné à rester dans un pays qui n'est plus, comme autrefois, la mère des sciences et des arts, et nous ne pouvons que féliciter ce jeune prince d'avoir su si bien tirer profit des quelques occasions qui lui furent données pendant les études qu'il fit. Tewfik Pacha est un sincère admirateur de l'Angleterre et il n'y a rien qu'il regrette

davantage que d'avoir été un mauvais écolier anglais et de n'avoir pu encore visiter ce pays. Toutes les connaissances qu'il possède de l'anglais ne sont dues qu'à ses efforts personnels et aux quelques notions qui lui furent données par un Turc qui parle couramment l'anglais et qui était au service du Khédive. Le résultat de ces études décousues est qu'il sait parler un tant soit peu d'anglais et qu'il lit même de temps à autre le *Times*. Les étrangers trouveront singulier que le vice-roi ayant regretté si souvent son ignorance de l'anglais n'ait pas donné à l'éducaion de son fils ce qui manquait à la sienne ; mais il n'est pas trop tard pour bien faire ; au reste, les occasions ne manquent pas, vu que son secrétaire français actuel sait très-bien l'anglais et ne demande pas mieux que de converser avec lui dans les deux langues.

Cette esquisse serait incomplète, si nous omettions de faire allusion à une opinion qui a acquis une certaine autorité parmi les Européens et les voyageurs : le Pacha a trop souvent subi l'influence de professeurs ecclésiastiques et de savants de l'ancienne école. Qu'il soit naturellement porté à des pensées sérieuses et religieuses, cela n'est pas étonnant ; qu'il ait donné indument une grande partie de son temps aux instituteurs du type Azhar, c'est vrai ; mais qu'à ces sources il ait été puiser des principes de bigoterie, d'intolérance, celà est absolument inexact.

Le prince croit sincèrement aux doctrines de l'Islam. Mais il ne se sent nullement, pour cette raison, disposé à favoriser l'élément fanatique — comme il existe en Égypte — ou d'approuver les coutumes barbares du pseudo-Islam, ni les spectacles semi-religieux auxquels il est obligé d'assister et pour lesquels personne n'a plus de dédain que lui. Il userait volontiers de toute son influence pour réformer ou abolir ces fêtes que l'Islam orthodoxe désavoue lui-même. Sa présence en ces occasions n'est qu'un acte de pardonnable courtoisie envers le Sheikh-el-Bekri ou archi-dervish d'Égypte.

Au reste, ces coutumes ne peuvent que languir pour disparaître infailliblement. En un mot, le prince est un bon musulman qui a le courage d'avouer et de pratiquer sa foi, et ceux qui le connaissent de près peuvent être convaincus qu'il considère le progrès, dans son acception propre, comme compatible avec l'orthodoxie musulmane. Pendant ces dernières années, le prince a été président du conseil des ministres et a occupé le poste de ministre de l'intérieur, accomplissant à la lettre les devoirs de son divan.

Disons encore un mot de sa vie publique. Le prince a érigé et entretient plusieurs écoles ; il s'intéresse vivement aux questions d'éducation. Au Caire, une grande école a grandi sous son patronage; et, dans quelques villages, on doit à son zèle et à sa libéralité l'existence de plusieurs autres institutions de ce genre.

En 1873, Mohammed Tewfik épousa Amineh Hanoum, fille d'El Hami Pacha, union qui lui donna plusieurs enfants : nous ne parlerons que de son fils aîné, âgé maintenant de 5 ans : Le petit prince qui, selon toute probabilité, succédera à son père comme Abbass II, septième prince de la dynastie, est élevé strictement à l'anglaise; son éducation physique est confiée à une « *english* nurse. » Ceux qui ont quelques connaissances des coutumes et des préjugés turcs comprendront les innovations radicales que ce fait implique; car les idées sur lesquelles il repose sont diamétralement opposées à la théorie et à la pratique du harem. En même temps, le jeune prince apprend l'anglais, de sorte que cette langue lui paraîtra aussi familière que la sienne propre.

Nous pouvons-nous former une opinion très favorable de l'héritier du vice-roi, car il y a peu de chose à lui reprocher et beaucoup à sa louange. S'il y a absence de quelque qualité marquante dans son caractère, en revanche ses vertus négatives renferment celles qui sont propres à un Pharaon moderne. Il n'y a peut-être pas un prince dans toute l'Égypte qui soit aussi dépourvu d'intrigues et de caprices que lui, qui n'aime autant l'honnêteté et qui ne cherche davantage à s'entourer de sages conseillers. Il s'est toujours intéressé à l'histoire de son grand-père Mohammed-Ali, et a étudié et critiqué sa vie. Il voit parfaitement la position difficile de l'Egypte et désire ardemment de meilleurs jours. Si jamais il est appelé à une position plus importante, qui lui impose une plus grande responsabilité que celle qu'il porte à présent, il est tout à fait capable d'exercer une puissance qui ne peut qu'être utile à la prospérité de l'Egypte.

Le second fils du khédive, Hussein Kiamil Pacha, diffère entièrement de son frère, physiquement et moralement.—Il a toujours l'air préoccupé et semble doué de plus d'énergie, d'activité que son frère aîné; son œil vif attire les regards et vous frappe ; il a un an de moins que le prince Tewfik ; il est plus petit de taille; sa constitution est délicate. Jeune, il a beaucoup souffert de maladies ; aussi est-il heureux quand il peut s'affranchir des cha-

leurs d'été d'Egypte pour se rendre dans une retraite fraîche, à l'ombre des bois et des forêts, où les sources d'eaux minérales font heureusement oublier le Delta monotone et sans ombre, et les eaux bourbeuses du Nil. Parfois il va respirer les brises de Suisse; parfois aussi il se rend à l'île de Rhodes. Cette année, après avoir été accablé par la besogne plus ou moins ennuyeuse de son divan, il souffrit beaucoup de la tête. Il était peut-être naturel que le Khédive désignât Paris pour l'éducation du fils, le premier destiné à être européennisé à une certaine distance de chez lui : sachant déjà parler très-couramment le français avant son départ de l'Egypte, le prince Hussein se sentit bientôt à l'aise dans la capitale française. On dit même qu'il était personnellement bien vu de l'Impératrice et de la société de Paris. Quelles furent ses études pendant le temps qu'il passa en France et en Suisse? je l'ignore. Mais toujours est-il qu'il revint en Egypte totalement français dans ses goûts et qu'il sut parfaitement concilier les habitudes prises à l'étranger avec la vie qu'on mène dans les pays orientaux.

Durant ces dernières années, il fut nominalement ministre des finances, et le Khédive le vit beaucoup; qu'il possède une bonne dose d'intelligence, cela est certain; mais qu'il ait beaucoup d'aptitude pour les problèmes de finances, ceci est plus douteux; dans tous les cas, il a déployé tant comme Mufettish (inspecteur) que comme ministre des finances plus d'expérience que n'importe lequel de ses compatriotes du même âge que lui. Tout récemment encore, il a été en rapport avec des financiers capables et il a été à même de pouvoir comparer les doctrines d'une sage économie politique avec les imperfections du système qu'il fut chargé d'appliquer. Ce système, ou plutôt cette absence de système, il l'avait lui-même critiqué pendant la vie du feu mufettish Ismaël. Reportons-nous un instant au temps où le prince fut nommé inspecteur et où Ismaïl Sadyk resta ministre. Il put s'apercevoir par lui-même de la nature et de l'extension du mal qui rongeait peu à peu la vitalité des ressources de la contrée; il eut le courage d'aller exprimer son opinion au vice-roi et de se montrer ennemi de la malversation existante. Il s'était bien informé du caractère du mufettish et des causes du déplorable état de choses des provinces; mais le Khédive n'avait point encore aperçu la nécessité d'une vraie réforme et préférait aux critiques de son fils les services du mufettish. Cependant le jeune prince obtint bientôt la place du

ministre déposé. On peut le féliciter de l'attitude qu'il prit en s'opposant à Ismaël Sadyk. Quant au Khédive, on le sait, il a toujours été son propre ministre dans tous les départements de l'État, et l'on suppose que c'est à ce point de vue là qu'il entreprit l'éducation financière de son fils.

En 1873, Hussein Kiamil épousa sa cousine Eyn-el-Heiat, fille d'Ahmed Pacha, qui avait reçu une bonne éducation. Il a un fils. Hussein Pasha est un prince avec lequel l'on se sent moins à l'aise qu'avec ses frères, il est difficile de le connaître à fond. Il n'a aucune manière déplaisante, mais il est plus froid. Cependant il est très-sensible à tout ce qui touche son amour-propre; parfois il est gai et enjoué, mais souvent aussi son humeur est forcée, et il manque chez lui cette plaisanterie franche qu'on retrouve si facilement chez ses frères. Sa santé y est certes pour beaucoup; mais il faut ajouter qu'il semble coulé dans un autre moule. S'il avait l'Egypte sous sa domination, il ne pratiquerait aucune intolérance et n'admettrait dans l'administration que les Européens absolument nécessaires, et ceux-ci seraient choisis dans la « grande nation ». Sa partialité pour ce peuple et ce pays n'a rien de si étonnant, car il peut être considéré comme le plus français de la famille. Il ne sait pas un mot d'anglais et il est le moins anglais de tous. En outre, il a hérité de son père un certain esprit d'inquisition ; il doit tout savoir, et se mêler de chacun ; aussi l'impression générale qu'il produit est qu'on le tient pour le plus rusé, le plus intriguant de la famille. Cependant en dehors de son palais et de son divan, il est peu connu et l'on en parle très-peu.

Ceux qui le connaissent dans l'intimité parlent en très-bons termes de lui et sont heureux de se trouver en sa société; il se fait aimer aussi par ceux qui sont attachés à son service, surtout depuis qu'il s'occupe de leur bien-être et qu'il prête une oreille attentive aux griefs et abus. On le trouve juste et gouvernant sa maison avec ordre et loyauté.

Nous voici arrivé au troisième fils, qui conserve toujours le souvenir des quatres années qu'il a passées en Angleterre ; rien ne lui plaît plus que de revoir ce pays, auquel il doit en grande partie la formation de son caractère et où il a laissé de nombreux amis. C'est d'après un conseil du prince de Galles que le Khédive adopta l'idée d'envoyer Hassan Pacha à Oxford où il entra l'année mémorable de l'ouverture du canal de Suez. D'abord il s'était établi

pendant quelques mois à Londres chez un colonel, qui l'initia tout d'abord aux manières et aux coutumes de la société anglaise. A Oxford, où il fut populaire, il se rendait agréable par ses manières à tous ceux qui le connaissaient. Il eut la chance aussi d'être mis sous la tutelle d'un homme qui comprenait bien son poste de gouverneur. A *Christ-Church* le prince suivit les cours qui convenaient le plus aux maigres connaissances qu'il avait de la langue anglaise au début de sa carrière universitaire. Il sut couramment écrire l'anglais et le parler trois années avant d'entrer au théâtre Scheldoman pour y être présenté avec son D. C. L. Aussi suis-je en droit de dire que le professeur Bonamy Price eut une très-haute opinion des capacités dont le prince fit preuve pendant le temps où il s'adonna à l'économie politique. Il fit tout ce qu'on était en droit d'attendre du premier prince égyptien étudiant sur les bancs de l'Isis, et il sut allier dans d'harmoniques proportions le plaisir et le devoir.

De tous les fils du Khédive, Hassan est le seul qui ait gardé et montré du goût pour les exercices du corps ou le *sport*. Il aime à franchir le désert au galop, à aller à la chasse aux canards sauvages et, aux bécasses, là où il s'en trouve et de parler des temps et des lieux où il a goûté ces plaisirs qui n'existent pas sous le climat brûlant de l'Égypte. Ce fut dans le Ross-Shire, en compagnie de M. John Fowler, qu'il tua son premier cerf. Il a les plus agréables réminiscences de l'hospitalité qui lui fut offerte par le duc de Sutherland et n'oubliera point non plus l'amabilité dont il fut l'objet de la part de la famille du chanoine Liddell, dont il parle avec respect et avec une sincère admiration, comme il conviendrait à tout chrétien de le faire.

En 1873, le prince quitta l'Angleterre et revint pendant quelque temps en Égypte. A cette époque eurent lieu les festivités du mariage du fils aîné. Hassan Pacha lui-même épousa Khadijeh Hanoum, fille de Mohammed-Ali Pasha. Quelques mois plus tard, il était sur le chemin de Berlin pour étudier les arts de la guerre dans un régiment de dragons.

Ses connaissances anglaises lui vinrent bien à point et lui facilitèrent les devoirs de sa nouvelle carrière. Bien vu par l'empereur et l'impératrice et populaire parmi ses camarades, il fut bientôt élevé au rang de major, quand fut organisée la campagne d'Abyssinie, sous le commandement de Ratib Pacha. Le prince Hassan passait alors un congé en Égypte : avide d'exploits et de

distinctions, il obtint, mais avec grande difficulté, le consentement du Khédive pour accompagner l'expédition. L'empereur allemand lui donna sa permission, à la condition de revenir à Berlin après la campagne. Quand la guerre, qui devait être si désastreuse pour l'Égypte et sur laquelle on n'a encore aucun détail précis, fut terminée, le jeune prince ne retourna point à Berlin, conformément aux termes de son congé; et cependant il aurait encore si bien pu profiter des occasions favorables à l'avancement de son éducation militaire. En effet, la profession militaire était un choix judicieux pour le prince Hassan; des faits récents ont prouvé combien il aurait encore pu gagner dans une si excellente carrière. Le prince resta au Caire et fut nommé président du département de la guerre, à la place de son frère Hussein. L'éloge que fit de lui l'empereur Guillaume fut répété dans quelques feuilles du continent et puis rapporté par la presse égyptienne dans les termes suivants :

» Je considère le prince Hassan, qui sort du cadre de mes » officiers de dragons de la garde, comme enfant de l'Allemagne » et un officier accompli; il porte avec lui toutes les vertus et » toutes les capacités qui sont le patrimoine d'un bon mili- » taire. »

Nous avons maintenant à nous occuper de notre ministre de la guerre rejoignant les troupes égyptiennes lors de la dernière guerre. Le temps que ce prince passa en Turquie ne fut pas une époque de gloire pour lui ; mais si les exploits du contingent égyptien ne furent pas brillants, il faut avouer qu'on n'attendait pas beaucoup d'eux, du moins les Européens en Égypte. Il aurait bien mieux valu pour les deux belligérants qu'on eût permis aux pacifiques fils de la vallée du Nil de labourer tranquillement leurs plaines fertiles chez eux, plutôt que de se battre sans gloire à Varna.

Le quatrième fils, Ibrahim-Helmy Pacha, unique fils survivant de la deuxième princesse, a reçu une éducation toute différente de celle des autres. Il est *l'enfant gâté de la famille*, comme le dit souvent le Khédive. Nommé Pacha encore enfant par le sultan Abd-ul-Aziz, il ne craignait rien tant que de devenir le gendre de ce potentat. Il a maintenant 20 ans et vient d'entrer à Woolwich où, s'il en a la bonne volonté, il pourra faire un bon emploi de son temps. Les intentions du Khédive ont toujours été de lui donner une éducation anglaise : aussi doit-il de la reconnaissance

au général anglais qui s'occupa de lui durant cinq années. Pendant ce laps de temps, le prince et sa sœur Zeynab furent élevés presque exclusivement dans la famille du général, ne retournant chez eux que pour la nuit et pour raconter au harem les incidents de la journée. Il était amusant de voir passer chaque jour leur petit équipage se dirigeant vers la « maison anglaise », qui était alternativement dans la région ombragée de Shoubra au Caire, sur la côte d'Alexandrie, rafraîchie par la brise, ou dans les magnifiques jardins en pentes du Bosphore. Avec le prince était toujours son jeune compagnon, Abyssinien de naissance, Turc par adoption et maintenant un gentleman anglais par ses manières; et la princesse était toujours accompagnée par une charmante petite personne, Circassienne de race et aujourd'hui peut-être une des femmes les plus instruites de l'Egypte musulmane, qui ne vit que pour pleurer la mort de la jeune Hanoum, pour laquelle elle était une véritable sœur.

Les cinq années étaient à peine écoulées qu'un nouveau gouverneur anglais prit la place du général : il ne resta en Egypte que durant deux années et n'épargna aucune peine pour remplir fidèlement sa charge; aussi son nom fut-il respecté de tous ceux qui l'ont connu. Une dame anglaise fut appelée au Caire pour la jeune princesse. Un an avant le départ du général, un autre Anglais fut appelé auprès du jeune prince, afin de le préparer à visiter Oxford ; car l'intention du Khédive était que son fils n'y entrât qu'après avoir subi un examen, et non comme le fit son frère Hassan, qui y arriva par le chemin royal. Selon l'avis d'un vice-consul russe, le prince, pour se préparer à l'université, avait déjà commencé à étudier le grec moderne et il avait eu pour maître un Athénien résidant en Egypte. Ce fut une tâche, difficile en même temps que délicate, que de faire comprendre à l'intelligent professeur que le cours requis à Athènes n'était pas tout à fait identique à celui qu'on exige à Oxford. Mais le jeune prince étudia avec courage son latin et son grec. Il s'était à peine rendu maître des divisions géographiques de la Gaule et préparé à marcher avec les soldats de l'Anabasis, quand le Khédive changea tout à coup d'avis et ordonna que les langues mortes fussent oubliées, pensant que Woolwich serait une école plus désirable que Christ-Church.

A partir de ce moment le jeune prince s'appliqua à l'étude de l'histoire et de la littérature anglaises, de l'histoire de France, de la géographie, des mathématiques et du dessin, sans toutefois négliger

ses études orientales de turc, de persan et d'arabe. Il étudia régulièrement pendant plusieurs années. Successivement il devait partir pour Eton, pour Oxford et pour Woolwich. D'année en année, on le croyait prêt à se rendre en Angleterre, mais ses études étaient périodiquement arrêtées afin de satisfaire aux caprices du Khédive, qui ne savait s'habituer à vivre seul. Le vice-roi trouvait cruel de se séparer de son fils favori et, pendant bien des années, l'influence de la mère fut nulle. En 1877, à la fin du printemps, le jeune prince fut envoyé enfin à Londres en compagnie d'un officier d'artillerie anglais, assisté d'un Pacha turc, d'un bey égyptien et d'un docteur vénérable qui avait veillé sur son enfance. La nature ne l'a pas fait pour être soldat : il est plutôt créé pour devenir un diplomate ou un financier ; mais il est entré franchement dans la carrière militaire; quoiqu'admis à l'académie, il habita seul dans une maison particulière, où il fit de son mieux. Si le Khédive continue sa méthode habituelle, ou plutôt son manque de méthode, il arrachera bientôt le jeune prince à ses études, l'arrêtant au milieu de sa carrière, lui fera épouser une cousine et le logera dans un luxueux palais dans son pays natal? S'il le laisse terminer ses études à Woolwich, le prince, qui a beaucoup de moyens, saura tirer fort bon parti de la vie qu'il mène en Angleterre et de son absence du pays natal, puis retournera en Egypte, où il sera un parfait gentleman. Il est déjà un bon linguiste et possède de brillantes qualités; il a hérité de la vigueur intellectuelle de son père et est doué d'une mémoire étonnante.

Le cinquième fils, Mahmoud Bey, qui n'a point encore atteint la dignité de Pacha, est dans sa 19e année. De tous les fils du Khédive, il est celui qui promet le moins et sur lequel on a toujours dû exercer une stricte discipline : aussi ceux qui eurent à s'occuper de lui n'ont pas eu une tâche bien douce ni facile! Envoyé en Angleterre, à l'âge de 8 ans, aux soins de l'agent du vice-roi, il fut confié à un clergyman anglais qui, si on lui en avait laissé le temps, aurait certainement jeté en lui les semences d'une bonne éducation. Mais au bout de deux ans il fut rappelé en Egypte, où l'on trouva qu'il avait complétement oublié le langage de ses pères, au point de ne pouvoir plus soutenir une conversation, sans l'aide d'un de ses frères. Il ne connaît que très-imparfaitement la langue anglaise, et quant au turc et à l'arabe, il en sait à peine quelques mots ; car, dit-on, lorsque le

.édive lui adresse la parole en turc, il se tourne du côté de son re : « Oh ! dites-lui donc que je ne comprends pas le français. » oi qu'il en soit, le Khédive paraissait enchanté de ses manières ›fondément anglaises et de l'étiquette occidentale qui éloigne :ort un fils de son père.

« Voilà, s'écria, dit un jour le vice-roi, comment j'aimerais voir s'approcher de moi mes fils. » — Au lieu de retourner Angleterre, le jeune Bey resta en Egypte, afin de s'initier nouveau aux connaissances turques et arabes qu'il avait né-gées. Tout un établissement nouveau avec de nombreux pro-seurs fut formé, mais cette école fut bientôt dissoute et orporée avec insuccès à celle de son frère Ibrahim. Pauvre hmoud Bey! son éducation a beaucoup eu à souffrir, aussi les ›oires qu'il a subis peuvent être attribués à ses malheurs plutôt à ses fautes. Le malheur c'est que le Khédive a toujours formé ɜ foule de plans pour la carrière de ses fils, mais jamais aucun été mis à exécution.

Jn jour il proposait la marine, un autre jour une école suisse; utons à cela que cet enfant n'a jamais joui de la société d'aucun ant de son âge. Un jour, pendant qu'il était encore à l'école, sergent de l'école militaire d'Abbassieh, près du Caire, se pré-ıta à lui accompagné d'un tailleur. On prit mesure au jeune nce d'un uniforme de cadet, et il fut contraint d'entrer dans la rière soi-disant militaire, mais il s'aperçut bientôt que ce tait qu'un tour qu'on avait voulu lui jouer; aussi lui fut-il mis de s'en retourner au collége, où il rentra ni plus avancé ni s instruit que lorsqu'il y entra pour la première fois.

Quelques mots suffiront pour faire connaître les autres fils du e-roi. Fuad Bey, le sixième fils, est un charmant et intelligent çon de 11 ans.

Au printemps de l'année dernière (comme l'avait été deux de ı cousins, l'année précédente), il fut conduit dans une école en isse. Un brillant avenir est devant lui : son éducation a été com-ıncée de bonne heure et sérieusement.

Le plus jeune des fils, Abi Jemal, est encore un tout jeune gar-ı. On peut le voir de temps à autre dans une calèche ouverte, compagné d'un de ces individus au teint noir comme on en voit aucoup en Egypte.

Disons à présent quelques mots de plusieurs autres membres de la famille.

Le nom d'Abd-el-Halim ou Halim Pacha est peu répandu en Egypte et son parti, si on peut l'appeler ainsi, ou plutôt ceux qui sont enthousiastes de sa personne, doivent s'apercevoir qu'il ne peut plus espérer aujourd'hui de parvenir au trône des Pharaons.

Zeynab Hanoum (fille cadette de Mohammed Ali) est la femme de Kiamil Pacha, de Constantinople. Elle visite l'Egypte de temps en temps et elle y reçoit une aimable et gracieuse hospitalité. Elle n'a point d'enfants.

Toussoun Pacha, fils unique de feu Said Pacha, vice-roi, était du même âge que Tewfik Pasha et d'un aimable caractère; aussi fut-il ami de ses cousins et de tous ceux qui l'ont connu. Il fut élevé dès sa plus tendre enfance dans la langue anglaise, ayant eu pendant dix ans un gentilhomme anglais attaché à son service. Que n'a-t-il été placé entièrement sous sa tutelle ! alors il aurait pu s'instruire davantage, connaître du pays et éviter la monotonie et les vices du harem. En 1873, il épousa Fatmeth Hanoum, deuxième fille du Khédive, qui lui donna deux héritiers. Avant ce mariage, il avait déjà une famille composée de trois héritiers. Pendant les dernières années de sa vie, son principal plaisir était de s'esquiver de son palais et de courir à la poursuite des gazelles dans le désert voisin. Mais, peu habitué à ce genre de sport, grâce à son éducation égyptienne, il tomba malade en 1876 d'une maladie l'avait qui menacé depuis longtemps.

Il faut nous rappeler que le Khédive avait deux frères. Ahmed Pacha, l'aîné, se noya dans le Nil, laissant deux fils et une fille. L'aîné de ces fils, Ibrahim, a maintenant 25 ans. Héritier de la principale part des énormes biens de son père, il apprit, avec les fils du vice-roi, à parler le français assez couramment, mais son éducation première a été presque entièrement négligée. Tout cela caractérise bien le Khédive : le vice-roi règne en Egypte sur tous les membres de sa famille, et rien ne se fait sans qu'il soit consulté. Le prince Ibrahim, qui est très-aimable et très-bon, et grand admirateur des Anglais, se plaint de n'avoir pas appris la langue anglaise. Personne mieux que lui ne regrette le temps et les années perdues. En 1874, il devint l'époux de Zeynab, la troisième fille du Khédive, morte en 1875.

Eyn-el-Heiât, la fille d'Admet, a épousé le deuxième fils du vice-roi. Ahmed Bey, le jeune frère d'Ibrahim, se destine à

l'armée et a étudié pendant quelques années au collége militaire d'Abbassieh.

Le plus jeune frère du Khédive, Mustapha-Fazil Pacha, mourut à Constantinople en 1875, laissant une famille de treize enfants. Après la mort de leur père, ils furent, ainsi que leurs mères, emmenés en Egypte, où ils furent installés çà et là aux alentours du Caire. L'imagination se représente facilement les dépenses nouvelles que nécessita cette coûteuse importation.

De science personnelle je ne puis dire grand'chose des fils, si ce n'est qu'ils contrastent d'une manière défavorable avec les fils du vice-roi. Ils parlent le français et l'on suppose qu'ils appartiennent au parti de Constantinople appelé la Jeune-Turquie, dont on a parlé dans le temps. Quelques-uns des aînés sont mariés. Parmi les plus jeunes, il y en a qui fréquentent l'académie militaire du Caire; d'autres ont été placés dans des écoles en Suisse. Ces derniers devraient profiter de l'éducation que leur donne si judicieusement le Khédive. Des aînés on ne parle pas beaucoup en Egypte, où ils ont la réputation de s'abandonner à un laisser-aller qui dépasse les bornes permises et qui est souvent la conséquence de dettes contractées. Les filles, dit-on, sont très-bien élevées.

Tournons maintenant nos regards, pendant un instant, vers ces hautes et froides murailles qui forment la portion matérielle de la barrière qui sépare les dames du harem du tumulte du monde. On n'essayera pas de retracer de seconde main une image de la vie qu'on y mène, car le voile du mystère est tombé depuis quelques années et la poésie de l'imagination a été changée en prose. Les détails qui nous furent rapportés par Thackeray voyageant « de Cornhill au Caire » ont été trouvés beaucoup plus vrais que les visions idéalisées des vers gracieux de lord Houghton. Pour ce qui est de la vie du harem en général et de celle de l'Egypte en particulier, nous possédons des documents où se trouvent d'amples informations, auxquelles on peut se fier sans crainte. Ceux qui ont parcouru les 3,000 volumes traitant de l'Egypte depuis *la Femme anglaise en Egypte*, de Mme Poole, et *l'Egypte autrefois et aujourd'hui*, de Miss Martineau, jusqu'à d'autres ouvrages plus récents, ont une idée suffisante du « home » d'un pacha turc, se révélant dans telle ou telle partie de l'empire ottoman. Tous, nous avons aujourd'hui une certaine idée du sérail. Ce qui intéressera les lecteurs, c'est de leur apprendre combien les contours de l'image du passé sont modifiés aujourd'hui. Tout le monde est

d'accord pour dire qu'aucune amélioration ne pourra se faire chez les races musulmanes tant que la position de la femme n'aura pas été relevée, comme presque toutes les principales doctrines de la civilisation, cette vérité a été énoncée par le Khédive lui-même. Parmi ceux qui professent le mahométisme, il y a beaucoup de réformateurs de ce genre, mais ils ne se donnent aucune peine pour parvenir au but désiré. Il y a des personnes qui pourraient nous donner sur ce sujet d'amples détails; il y a, par exemple, des dames anglaises auxquelles on a confié l'éducation des filles du Khédive; elles pourraient nous dire bien des choses du plus grand intérêt, mais c'est une tâche difficile et délicate; ces dames craindraient peut-être de blesser la susceptibilité de ceux avec lesquels elles ont vécu.

Le Khédive s'est occupé aussi de l'éducation de ses filles. Celles de son oncle Halim Pacha et de ses frères décédés, Ahmed et Mustapha, et de son cousin El-Hami Pacha, ont été parfaitement élevées et parlent couramment le français et l'anglais. Une des filles d'Halim Pacha, qui mourut jeune, était une personne accomplie. Nazleh-Hanoum, la femme de Khalif-Sherif-Pacha, qui a encore actuellement à son service une dame anglaise, sait écrire, lire et parler l'anglais. En un mot, ne pas avoir reçu une éducation européenne est à présent une exception.

Pour l'observateur étranger, il n'apercevra pas aujourd'hui de grands changements en Egypte. Il est vrai que le *yashmak* ou voile est devenu plus léger et plus transparent; les fenêtres des voitures se sont agrandies et sont dépourvues de rideaux. Il y a plus encore : des touristes se sont aperçus l'hiver dernier qu'une des princesses conduisait elle-même sa voiture attelée de poneys, à quelques milles du Caire, et même qu'elle marchait à pied, sans voile, à côté de son médecin européen. Que des améliorations marquantes aient été introduites en ces derniers temps, il n'y a point à en douter; aussi l'avenir paraît rempli d'espérances. On ne doit cependant pas s'imaginer que ces changements se soient opérés sans opposition. On dit que la mère du Khédive, dont l'influence est grande, est une conservatrice sévère des anciennes mœurs et ne voit point d'un bon œil les progrès du temps actuel.

Dans la liste des membres de la famille du Khédive, on trouvera le nom de la princesse Zeynab, qui mourut presque aussitôt après son mariage, en 1875. Sa mort prématurée peut laisser de grands regrets, car rien n'avait été négligé pour son éducation, et si elle

avait vécu, elle aurait probablement contribué à faire avancer énergiquement l'ouvrage commencé. A côté de la vénérable mosquée du sultan Hassan se voit le vaste temple de Rufaï, que la mère du Khédive est occupée à faire construire comme un monument de piété et comme sa future demeure dernière. Hélas ! il abrite déjà une tombe, et plus d'un Européen a fait un pèlerinage à une chambre silencieuse du bâtiment non achevé, où sont déposés les restes de sa petite-fille, dans un sépulcre en marbre entouré de riches tentures de cachemire. Elle avait été élevée dans une société de familles anglaises jusqu'à la dernière année avant son mariage. On dit qu'elle était la fille favorite du vice-roi, qui veilla avec le plus grand intérêt sur son éducation et qui ressentit bien cruellement sa fin précoce. Quand il parle d'elle, il attribue toujours ses qualités aux dames anglaises, aux soins desquelles elle avait été confiée ; l'une de celles-ci fut sa compagne constante dans le harem, après son mariage et jusqu'à sa mort.

La génération actuelle a consenti à abandonner beaucoup d'anciennes coutumes et dédaigne les superstitions et les préjugés du passé. De nouveaux intérêts sont nés, et les idées sur la dignité ont changé. Les traits caractéristiques d'une grande dame ou Hanoum ne sont plus ceux des temps écoulés; les mœurs tendent de plus en plus à se rapprocher des coutumes de l'Occident. S'il n'y a pas en Egypte une sorte de rivalité à savoir qui sera le chef de cette révolution, il y a, dans tous les cas, chez tous, le désir de ne pas tomber derrière le drapeau que le Khédive actuel a hissé. Il est difficile de croire que les choses en resteront là. Le Khédive lui-même a exprimé le regret de ne pouvoir introduire encore de plus grandes réformes et quoique on ne doive pas toujours prendre au pied de la lettre les paroles du vice-roi, il y a cependant des raisons de croire qu'il nourrit des sentiments qu'il voudrait voir mettre en pratique par la postérité.

Il nous reste un mot à dire au sujet de la polygamie, qui est la plus flétrissante institution dont une nation puisse devenir la proie; elle souille la tête de la société, car la famille est la source de toutes les vertus politiques et sociales. Le Khédive, quoique *très-marié* lui-même, lui a porté un coup fatal. Ses fils sont tous les maris d'une seule femme, et il est inutile d'ajouter que, dans leurs harems respectifs, ses filles mariées usent chacune de leur influence. Les exemples donnés par les princes d'Égypte trouveront et trouvent sans doute déjà de nombreux imitateurs : parmi les gens de la

contrée, en Égypte et en Turquie, bien qu'il y ait beaucoup de réformes à faire pour ce qui regarde les lois du mariage et du divorce, la polygamie n'est plus la règle. Pour ce qui est de l'esclavage, il faut admettre que le Khédive a voulu appliquer le principe : *video meliora*. Il a travaillé au perfectionnement de la génération future ; car il n'y a pas de doute que l'esclavage ne diminue et qu'il faut absolument qu'il disparaisse complétement du pays. Aussi on élève à présent les Égyptiens de manière à pouvoir se passer des esclaves. « Je désire, a dit le Khédive à M. de Léon, que les filles des fellahs soient élevées dans la propreté et apprennent à connaître les vertus domestiques : alors nous pourrons nous passer de ces esclaves qui sont incommodes et qui donnent lieu à de très-grandes dépenses. »

Sir Charles Reed a exprimé l'opinion que les écoles des bords du Nil deviennent très-importantes. Il faut remarquer que ces écoles sont destinées aux filles comme aux garçons. Il n'y a en Égypte aucune institution qui soit aussi intéressante que l'école des filles qui doit son existence à la troisième princesse. Cette école, qui donne l'instruction à 300 enfants de toutes classes et de toutes conditions, a été décrite souvent. Pour prouver son importance, nous citerons le passage suivant, extrait de *l'Égypte comme elle est à présent*, de M. Mac Coan :

« Le grand succès de ce premier effort, tendant à délivrer la femme égyptienne de l'ignorance et de l'apathie de la vie du harem, et par là-même de jeter les fondements d'une éducation vraiment nationale, amena bientôt l'ouverture d'une deuxième école, plus restreinte, dans une autre partie de la capitale et comprenant 9 maîtresses, dont la directrice et l'une des maîtresses sont Européennes. 147 élèves (76 pensionnaires et 71 externes) reçurent, l'année dernière, l'instruction aux frais de la première femme du Khédive. Ces écoles, quoique dotées par la généreuse fondatrice, sont sous la direction du ministère de l'instruction publique et sont regardées comme les plus florissantes et les plus importantes de l'Égypte. On est en train d'en ériger une troisième qui sera terminée avant la fin de l'année. De nombreuses pétitions demandent d'en élever encore plusieurs autres dans les villes principales des provinces. En un mot, les préjugés populaires ont été vaincus ou aplanis et si ce mouvement favorable à l'éducation de la femme pouvait continuer et prospérer, comme nous l'espérons, dans une génération la plus essentielle des réformes de l'Orient (l'émancipation sociale des femmes) serait en Égypte un fait accompli ».

Des rumeurs circulaient récemment, disant que ces écoles allaient être fermées à cause de la situation financière. Mais les caractères de M. Rivers-Wilson et de Nubar Pacha nous sont trop connus pour que nous puissions croire qu'ils sanctionneraient le renversement d'une institution si remplie d'avenir pour l'Egypte, même si le Khédive refusait de fournir les fonds nécessaires. La bonne œuvre qui immortalisera en Egypte le nom de Miss Whately a déjà produit plus d'effets qu'on ne l'avait imaginé. Il n'y a pas de doute que l'heureuse idée de la fondation des écoles par des princesses mahométanes leur avait été suggérée par elle. Au Khédive et aux princesses appartient l'honneur d'avoir fondé et fait progresser les écoles mentionnées ci-dessus; à Miss Whately, celui d'en avoir émis l'idée et d'avoir montré le bien qu'il y aurait encore à faire. Il est intéressant de savoir que deux princesses égyptiennes, d'abord ennemies des innovations, sont aujourd'hui connues pour être les fondatrices des premières écoles que l'empire ottoman ait vues.

Mais ces vues heureuses sur l'avenir ne sont pas partagées de tous; beaucoup disent que ces changements opérés par le vice-Roi ne sont qu'à la surface, que les sentiments, les habitudes de ceux qui ont été « élevés » restent et resteront toujours les mêmes. Quel bien, demande-t-on, pouvez-vous attendre de ceux qui se parent de l'appareil européen et qui acquièrent des connaissances superficielles de la langue française? Dès que les Hanoums commencent à apprécier leur nouveau genre de vie, elles sont enfermées dans les murs de leurs prisons de luxe et ne retombent que trop facilement dans l'indolance et l'apathie de ceux qui les entourent. La conclusion de cet argument est que cette dégradation de la femme, sans espérance d'amélioration, résulte de la religion du Prophète. Cependant, il y a lieu d'espérer que l'ouvrage commencé par le Khédive sera continué dans les plus hautes sphères de la société et graduellement dans toute la contrée. Son objet n'a pas été d'opérer de grands changements visibles chez les hommes, mais d'inaugurer une révolution silencieuse dans l'intérieur du harem égyptien. Il ne s'est en aucune façon montré impatient de marcher trop vite pour le temps actuel ou de renverser les barrières que le Prophète a sanctionnées au bénéfice des maris jaloux de l'Orient, mais il a convenablement encouragé, dans l'enceinte du harem, l'éducation de ses filles et de celles qui doivent devenir les femmes et les compagnes de ses fils, neveux et cousins. Il a reconnu qu'il

n'est pas utile que la femme soit tenue dans un état de dégradation morale, ce qui produit souvent de tristes effets sur l'éducation physique des fils. Son dessein était que ses filles se rapprochassent des dames du monde européen ; que la culture intellectuelle des princesses et dames d'Egypte ne soit pas inférieure à celle de leurs sœurs de l'Ouest.

L'Egypte est un pays où les expériences de civilisation se font très-facilement. où une race docile et imitative se soumet avec résignation à ce qui arrive et ne peut pas être évité, et où il n'existe pas de sauvages et fanatiques éléments capables d'arrêter les progrès lents, mais constants, des innovations introduites à propos.

TROIS MOIS DE RÉGIME PARLEMENTAIRE

EN BIRMANIE.

L'Europe civilisée a pris connaissance avec épouvante de la dépêche télégraphique, mentionnant tout crûment que *le roi de Birmanie avait massacré tous les membres de sa famille afin d'assurer ses droits dynastiques contre toute rivalité éventuelle.*

Ce fait horrible n'est rien moins qu'extraordinaire ou illégal, au point de vue birman ; il constitue non une exception à la règle, mais un retour aux vrais principes de l'ancien régime birman, dont le prédécesseur du Roi actuel s'était sensiblement écarté sous l'influence britannique et chrétienne.

M. Archibald Forbes, le *reporter* militaire bien connu, a écrit sur ces faits, dans la revue anglaise *le Dix-neuvième Siècle* (*the Ninetienth Century*) quelques pages qui feront ressortir la justesse de cette observation et qui pourront servir, une fois de plus, à prouver aux défenseurs de la « morale universelle ou moyenne » ce que signifie « la morale pratique » des peuples privés du soutien du Christianisme positif. M. Forbes est un excellent guide, que nous allons suivre.

Le dernier roi de Birmanie était appelé Mendoon, du nom de la province du royaume nommée Mendoon, dont il avait été le prince ; il était monté sur le trône à la suite des convulsions potitiques qui résultèrent de l'invasion anglaise de 1852. Il détrôna son frère en 1853 et fut couronné roi la même année. Le roi Mendoon était un homme d'une grande force de caractère, et s'il avait eu autant de loyauté que de fermeté, il aurait réussi à faire de la Birmanie un Etat modèle parmi les nations orientales.

Il commença très-bien son règne. Yule, qui lui rendit visite en 1855, déclare que, ses efforts pour faire régner partout la justice avaient eu pour résultat de faire jouir le pays d'une parfaite tranquillité. Il faut d'autant plus apprécier ces efforts, que la

Birmanie, lors de l'avénement de ce prince au trône, se trouvait dans un état déplorable ; l'autorité gouvernementale ne se manifestait que par des abus de pouvoir ; la corruption et la mauvaise foi gangrenaient tout le corps des employés du gouvernement ; rien n'échappait aux ravages de ce mal ni le roi, ni le moindre des subalternes. L'immunité de poursuites judiciaires s'obtenait à des prix taxés d'avance ; la Birmanie était jetée en pâture à différents représentants de l'autorité, et ceux-ci dans le vrai sens du mot, « mangeaient » la part qui leur était allouée.

Tout le monde participait au gâteau : les provinces, les districts, les villages étaient partagés entre le prince, le ministre, la concubine, l'éléphant blanc ou les bayadères. Représenter le gouvernement, c'était être maître absolu et sans contrôle, jouir du droit de vie et de mort et avoir pour subalternes des employés dont le mérite se calculait par leur pouvoir d'extorquer le plus possible de la malheureuse population. La misère était devenue si horrible que des villages entiers se virent abandonnés par leurs habitants qui couraient chercher un refuge sur le territoire britanique, dont l'administration bienfaisante commençait à faire parler d'elle ; la misère et la dévastation étaient si épouvantables que le nouveau roi, en montant sur le trône et en prenant connaissance de l'état réel du pays, s'écria avec horreur : « Grand Dieu, autant vaut régner sur un désert ! »

Le nouveau roi commença les réformes d'une main ferme, en agissant avec prudence et circonspection. Mais son rôle n'était pas facile à remplir : mille difficultés obstruaient sa marche, les prétentions des membres de sa famille, les exigences de ceux qui, l'ayant aidé dans son entreprise d'usurpation, exigaient leur salaire, les situations acquises et l'organisation générale du gouvernement.

Le Roi commença par abolir le mode de nomination des fonctionnaires rémunérés d'ordinaire au moyen de la donation temporaire d'une province à exploiter, et il établit un système de salaires régulièrement payés, tout en cherchant, dans l'institution d'une taxe de capitation les moyens d'équilibrer le budget des dépenses.

Les fonctionnaires subalternes, ci-devant soumis à l'officier supérieur à qui toute une province avait été donnée en partage, furent désormais directement nommés par le Roi lui-même ; l'exploitation d'une province par un individu, à son profit per-

sonnel, ne fut plus possible ; les revenus des provinces entrèrent au moins théoriquement dans la caisse royale, et un certain montant de ces revenus fut appliqué au payement des salaires des officiers publics.

Un seul mais grand défaut viciait ce système : le Roi, dans l'intérêt de la bonne rentrée des recettes, avait proclamé que le salaire payé aux fonctionnaires serait proportionnel au produit des impôts; il en résulta une recrudescence de violence dans le recouvrement des sommes dues. Pour contrôler ses propres contrôleurs, le Roi s'adressa, chose digne de remarque, aux membres du clergé bouddhiste. Il organisa dans chaque commune un conseil de moines ayant pour but de servir de « chambre de remontrance », chargée de recueillir les plaintes des sujets; cette organisation rendit d'éminents services; le Roi aurait pu organiser l'assiette des impôts sur des bases stables, mais il semble n'en avoir pas eu même l'idée. Il donna à ce conseil un nom bien significatif : il en appel a les membres les observateurs du dimanche (*Sabath-Keepers*).

La réforme s'étendit sur l'administration de la justice : lente ment, mais avec esprit d'ordre et suite, il substitua partout la justice royale à la justice locale; de cette manière, comme l'ancienne royauté française, il mit un despotisme éclairé et centralisateur à la place d'une agglomération incohérente de petits tyrans sans conscience et sans responsabilité.

En agissant de la sorte, il ne put échapper aux périls des réformes de ce genre ; il se vit forcé d'écarter de son entourage toute personnalité possédant quelque valeur et quelque indépendance de caractère ; le servilisme et la domesticité remplacèrent l'intelligence, le dévouement et toute conviction individuelle.

Au milieu de ces grands travaux, le Roi se vit en proie à une terrible insurrection, ourdie non dans le peuple, mais fomentée dans le palais même, — et cela par un de ses propres fils, enfant d'une de ses concubines. Ce fils, instigué par sa mère et voulant s'assurer la succession au trône, une succession qui appartenait de droit au frère du Roi, se mit à la tête de quelques conspirateurs, tua le prince héritier dans son palais et s'attaqua à la personne du Roi, qui échappa à la mort en s'enfuyant par une des portes dérobées du palais.

Le palais et la ville restèrent pendant un certain temps aux mains des insurgés qui, bientôt chassés, se rendirent dans le sud

du pays pour le soulever, pendant que le fils du frère du Roi allait dans le nord pour y trouver des vengeurs de sa cause.

Le Roi se trouva pris entre deux feux, mais il fut en tout à la hauteur des circonstances : stratégiste et soldat-diplomate, il réussit à battre complétement ses deux adversaires et à asseoir sa puissance sur des bases plus fortes que jamais. Malheureusement, despote par nature, il disgracia tous ceux qui l'avaient aidé dans la défense de ses droits, et il aspira à régner seul.

L'orgueil n'était pas le moindre de ses défauts. Il avait toujours regretté amèrement que la belle province de Pegu eut été enlevée à son empire par les Anglais; aussi faisait-il semblant de croire que cette cession n'avait été que temporaire. En outre, il se montrait hostile à tous ceux qui étaient sujets anglais ou soumis à leur empire, et il accablait de ses faveurs tout individu, scélérat ou non, qui était en mauvais rapports avec cet odieux gouvernement.

Comme les Anglais sont maîtres de la côte, il sentait qu'ils pouvaient facilement la dominer; aussi s'efforça-t-il, tout en essayant de faire apprendre à ses troupes l'exercice à l'européenne, de construire, à l'embouchure du fleuve Irawadi, des forts, dont, croyait-il, la puissance pourrait éloigner toute invasion, à condition qu'il parvînt à les munir d'une bonne artillerie. Intelligent, prudent, supérieur à tous ses compatriotes, il comprit que la seule voie à suivre était de se tenir très-tranquille et de surveiller d'un œil jaloux la marche des événements.

Dans l'entre-temps, il s'occupait sérieusement du développement commercial et industriel du pays. Il acheta des bateaux à vapeur, érigea des hauts fournaux, construisit des moulins à riz et engagea des négociations pour construire des chemins de fer. Sa façon d'exploiter son pays peut être comparée à celle qu'a employée le Khédive en Égypte.

Il transforma tout son royaume en une espèce de grande ferme: tous ses sujets devinrent ses laboureurs, qu'il forçait de lui livrer, à des prix déterminés d'avance, mais bien au-dessous d'un taux rémunérateur, des quantités de produits de toute nature, produits qu'il réalisait plus tard à son propre avantage. — Quand cette formidable oppression excitait des plaintes, le Roi se fâchait : Quoi, disait-il, mes sujets se plaignent, et cependant je leur fais des avances en argent pour les aider à cultiver leurs terres !

Un trait de folie caractérise toute la race royale de Birmanie.

Pendant qu'il faisait des dépenses considérables pour monter des entreprises industrielles, le Roi manquait toujours le but en refusant l'achat de quelque bagatelle destinée à compléter l'outillage. A Tsigani, près de la capitale, se trouvent des établissements métallurgiques construits par des Anglais et appareillés comme peut-être peu d'usines le sont en Angleterre, mais il leur manque une partie des rouages nécessaires; pour ce motif, tout l'établissement est hors de service.

A Mandalay, on voit un superbe levier à vapeur, sans aucune utilité; ailleurs il existe des pilons à vapeur, et l'on est saisi d'épouvante en voyant changé en marécage l'ancien lit du fleuve Irawady, dont ce despote a changé le cours.

Une autre cause de folie vint agir sur l'esprit du monarque, devenu vieux. Non content d'avoir dominé sur la terre, il s'avisa de vouloir régner aussi dans l'autre monde. Pour s'assurer cet empire, il se mit en peine de gagner le Koothoo, c'est-à-dire une place privilégiée au ciel, au moyen de la construction de pagodes, naturellement à l'aide des fonds enlevés à ses sujets. Il jeta les bases d'une immense pagode, dont la construction devait durer au moins 80 ans et dont 10 pieds d'élévation ont coûté 200,000 livres sterling ! Cet édifice est encore à ses 10 pieds d'élévation et il n'est guère probable qu'il les dépassera jamais.

Enfin, le grand Roi vieillissant tomba malade. Bien que les rois de Birmanie s'intitulent « immortels », on fut généralement d'avis, dans son entourage, que la maladie qui le rongeait le conduirait au tombeau. Tenace pendant sa vie, il se montra tenace à l'article de la mort, et il résista au mal avec une énergie peu commune.

Ce fut pendant les crises de cette souffrance physique que son activité intellectuelle s'empara d'une pâture toute nouvelle. Il s'avisa de changer complétement de rôle, de devenir tout à coup un roi non plus autoritaire et despote, mais un souverain constitutionnel, dans l'acceptation européenne du mot.

Quelle fut la cause de cette transformation?

Différentes causes agirent ensemble : l'amour, ce dieu, universel y fut pour une part; les intrigues d'une femme y contribuèrent; et les ministres peu contents de l'instabilité de leur situation aidèrent au mouvement. Ces derniers, tout corrompus qu'ils étaient, voulurent se défendre contre la corruption de leurs inférieurs. Les idées de plusieurs avaient changé par suite de leur contact avec

l'élément européen, et tous désiraient, par l'adoption d'un système constitutionnel, empêcher la Birmanie de devenir la proie de l'anarchie après la mort du Roi.

Le droit de primogéniture ne règle pas les rapports dynastiques en Birmanie, pas même théoriquement. La force seule décide en premier et dernier ressort. Le roi pendant sa vie désigne ordinairement son successeur; il prend généralement pour tel le fils de sa première femme. A la mort du père, ce fils, afin de s'assurer la paisible possession du trône, met à mort tous ceux qui pourraient être ses rivaux. Ce massacre ne réussit-il pas, le malheureux est presque sûr d'être massacré lui-même !

La reine favorite du roi se nomme *Nah-mah-dan-phra*. Elle était sa demi-sœur, conformément à l'usage traditionnel depuis les temps légendaires des princes Sakya de kapila-vasta. Cette princesse mourut sans laisser d'enfants.

Le frère du roi avait été, comme nous l'avons dit au début, le prince héritier, mais avait été tué en 1866.

Si la deuxième reine, qui fut élevée alors à la dignité de *Nah-mah-dan-phra*, avait donné le jour à un fils, sans aucun doute ce fils serait devenu le prince héritier, car cette reine jouissait de beaucoup de faveur auprès de Sa Majesté.

Mais le sort en avait décidé autrement : la princesse avait eu, non un fils, mais trois filles, et en Birmanie la loi salique est d'une application inexorable.

Le roi avait une quantité d'autres fils issus de ses concubines, mais aucun de ces fils ne semblait mériter la faveur d'être choisi pour prince héritier. La question de la succession resta donc en suspens.

Il y avait cependant trois fils sur lesquels l'attention se fixait : D'abord l'aîné, qui possédait un caractère violent à l'excès, était sous la surveillance de l'autorité et ne pouvait, par conséquent, aspirer au trône.

Celui qui venait ensuite, le prince Meckyi, possédait un caractère calme, modéré et sans prétention, et avait acquis une certaine expérience dans le maniement des affaires; le roi l'avait dans le temps fait jouir de ses faveurs; mais l'ayant soupçonné de se mêler d'intrigues, il lui avait retiré sa bienveillance. A l'époque de la maladie de Sa Majesté, ce prince était éloigné de la cour et complétement tombé en disgrâce. Il y avait parmi les aînés un autre prince du nom de Nyoung-yan. C'était un jenne homme aimable,

très-populaire et jouissant de la confiance du Roi. Pendant la maladie de son père, il eut seul le droit de pénétrer dans sa chambre à coucher. On lui confia un poste très-important : il fut autorisé à assister au conseil des ministres, pour délibérer avec eux sur les mesures à prendre, par exemple, si, par suite de la maladie du Roi, des désordres se manifestaient dans le royaume.

Le Roi possédait, en outre, plusieurs fils plus jeunes et parmi eux un certain Theeboo. Il n'avait que 20 ans : son caractère ne s'était pas encore développé; cependant on le croyait tranquille, sérieux et réservé; il avait l'esprit religieux et se trouvait en bons rapports avec les prêtres. Ce qui le distinguait surtout, c'est qu'il était le seul des fils du Roi dont la mère avait du sang royal dans les veines. Il avait été pendant quelques mois l'élève d'un missionnaire anglais, M. Marks, qui jouissait de la faveur royale. On disait Theeboo exceptionnellement bien élevé pour un prince birman, il mâchait du *betel* et fumait du cheroot à la mode.

C'est ici que se complique l'histoire ! Ce jeune prince Theeboo devint amoureux de la seconde fille de la femme principale du Roi, de celle qui jouissait du titre de *Nah-mah-dan-phra*.

Cette reine, intrigante à l'excès, très-habile et elle-même de sang royal, n'eut rien de plus pressé, que d'accueillir à bras ouverts le jeune Theeboo. Elle favorisa manifestement ses amours et agit de toute son influence pour persuader au roi de désigner Theeboo comme prince héritier de la couronne. Le Roi ne voulut pas accéder à ce désir, sans toutefois refuser positivement; il permit au jeune Theeboo de résider dans un pavillon attenant au palais, de jouir, par conséquent, de la présence de l'objet de sa flamme, et il lui donna dans les réceptions officielles le second rang, tandis que le prince Nyoung-yan, dont nous avons parlé plus haut, jouissait du premier.

La maladie du Roi s'aggavant, les ministres délibérèrent secrètement et résolurent de prendre des arrangements entre eux, afin d'empêcher que le successeur du Roi ne continuât son système de despotisme. Le gouvernement suprême birman se compose de deux colléges : le premier s'intitule le *Hlwat-dan* et consiste en une espèce de conseil du Roi et en une cour suprême; le second s'appelle le *Byadeit* et a pour mission d'être l'intermédiaire entre le Roi et le *Hlwat-dan*.

Selon nos idées européennes, le Hlwat-dan ressemblait à un conseil d'Etat, le Bya-deit à un ministère.

Cette organisation est le débris d'un semblant de constitution ou de représentation antique dont l'abus de pouvoir a falsifié tous les rouages; le Roi nomme et révoque arbitrairement les membres des deux conseils et leur impose despotiquement sa volonté.

Le *Hlwat-dan* s'étant uni au *Bya-deit*, ils formèrent ensemble une assemblée qu'on pourrait appeler « constituante », qui sous la présidence du *Maywe-Minghyé* entra en négociation avec la reine-mère, la *Nah-mah-dan-phra*, pour assurer à sa fille et à son gendre, le jeune Theeboo, la succession au trône, mais à la condition de voir le nouveau roi inaugurer un système de gouvernement se rapprochant tant soit peu des formes constitutionnelles l'Europe.

Ces négociations aboutirent, et les conspirateurs, profitant de la maladie du Roi, décidèrent de répandre sans son autorisation, mais en son nom, une proclamation par laquelle la régence du royaume était déclarée dévolue au jeune Theeboo aussi longtemps que durerait la maladie du Roi.

Les conjurés, craignant une opposition à leurs desseins, la prévinrent à la façon birmane : ils invitèrent tous les membres de la famille royale à se rendre au palais, les accueillirent avec les honneurs dus à leur rang et s'empressèrent, une fois qu'ils furent réunis dans l'enceinte du palais, de les charger de fer et de les jeter en prison. Un seul échappa à ce guet-à-pens ; ce fut le prince Nyoungyan, dont nous avons parlé plus haut: très-intelligent de sa nature, il avait senti la mèche et s'était enfui avec un jeune frère sur le territoire britannique, où il vit encore en ce moment, exilé volontaire à Calcutta.

Le Roi moribond avait des moments de lucidité ; quand on lui eut donné connaissance de ces événements, il ordonna immédiatement de mettre en liberté tous ses fils et déclara désavouer la nomination de Theeboo comme régent du royaume.

Les conspirateurs firent semblant d'exécuter les ordres de leur maître; mais, assurés que sa maladie était mortelle, ils lui désobéirent audacieusement. On envoya des courriers dans toutes les parties du royaume, proclamant le prince Theeboo régent définitif du royaume et, le Roi étant mort dans l'intervalle, ce jeune prince devint le roi effectif, mais... constitutionnel, de la Birmanie.

La conspiration ayant réussi, les ministres s'empressèrent de se réunir pour rédiger une espèce de constitution. Ils s'adressè-

rent, pour les éclairer dans leurs travaux, à un certain Dr Williams, un des rares Anglais résidant à Mandalay ; ils eurent avec lui de fréquentes entrevues, pour organiser en Birmanie un gouvernement se rapprochant de celui de la constitution anglaise, et en arrivèrent à concevoir une forme politique que l'on ne saurait taxer d'être trop libre. Le Roi ne gouvernerait plus seul, mais Sa Majesté et son conseil formeraient la haute puissance législative et exécutive du pays. Ce conseil serait composé de la réunion du *Hlwat-dan* et du *Bya-deit*. Cependant, pour ne pas trop changer les habitudes du pays, les formules traditionnelles seraient conservées, quoique tout ordre du Roi, pour être valable, devait être contre-signé par son conseil.

Sur tout cela on ne consulta guère le peuple, qui se souciait peu du changement constitutionnel, car il ne s'en aperçut pas ; cependant le fait en lui-même constituait une grande révolution.

Quant au roi Theeboo, il accepta toutes les conditions qu'on lui imposait ; ne cherchant que le pouvoir, il lui était assez indifférent d'y parvenir soit par une voie, soit par une autre ; il jura, comme M. Prudhomme, d'observer toutes les conditions du nouveau système représentatif, se réservant toutefois, par restriction mentale, le droit de s'en passer quand bon lui semblerait, — ce qu'il ne manqua pas de faire.

Au début, tout semblait marcher à merveille : le Roi et son conseil délibéraient ensemble avec beaucoup d'assiduité ; le plus grand secret enveloppait ces discussions ; on organisa des réformes importantes ; on abolit les taxes irrégulières ; on ne continua pas le système mercantile du roi précédent, et le pays en général semblait respirer avec plus de liberté.

Cependant les choses humaines sont toujours imparfaites. Roi et ministres s'amusaient à jouer au parlementarisme et, comme certains Européens, ils négligèrent le côté pratique des affaires, parce que les petits détails de la vie ordinaire de la nation ne pouvaient plus guère les intéresser.

Des plaintes se firent entendre de toutes parts, et aucun des ministres, trop occupés qu'ils étaient par les soucis de leurs départements, n'avait le temps d'y prêter une oreille attentive.

Néanmoins, il y avait du « progrès » ; mais précisément ce progrès causa la ruine du système. L'aristocratie birmane de la vieille roche, ne pouvant plus vivre d'abus, se coalisa pour renverser le

nouveau gouvernement, qui ne leur profitait plus : ils trouvèrent auprès du Roi une oreille complaisante, et un beau matin, en plein conseil royal, Sa Majesté prit un ton de vertueuse colère, reprocha à une partie de ses ministres les fautes les plus atroces et, au sortir du conseil, fit tout simplement jeter en prison le personnage le plus important du royaume, le président du ministère, le *Mayuc-Minghyé*, celui qui avait fait la révolution, ainsi que le plus jeune de ces « hommes d'État », celui qui avait surtout contribué à la rédaction du contrat constitutionnel. En outre, un autre ministre fut arrêté, un homme de grande nullité, qui ne faisait que nombre au conseil. — Le Roi leur donna pour prison une étable, leur enleva toutes leurs dignités et les réduisit à la dernière condition sociale.

Dégagé de ses liens constitutionnels, le souverain rétablit l'ancien système de despotisme : le « régime représentatif » n'a vécu en Birmanie que pendant trois mois; il est tombé parce que ceux qui l'organisèrent manquaient complétement des qualités morales indispensables aux réformateurs dans l'ordre politique ; ils agirent sans avoir aucun égard pour le peuple, en vue duquel tout gouvernement doit être organisé ; il n'est donc guère étonnant que leurs efforts n'aient pas été couronnés de succès. — Au début, le Roi Theebo, il faut le dire à son honneur, n'a pas abusé de son pouvoir, et il semble même que son mariage avec la fille de la reine fut d'abord heureux. — Ce n'est que plus tard que l'inclination vicieuse de sa nature se manifesta et qu'il tomba dans toutes les abominations qui signalent depuis si longtemps l'histoire des peuples asiatiques.

Nous sommes en pleine histoire quodidienne : et la guerre, qui est peut-être sur le point d'éclater entre l'Inde britannique et la Birmanie nous dévoilera plus amplement les secrets rouages de ce despotisme odieux qui ronge toutes les nations « assises à l'ombre de la mort », parce qu'elles ne sont pas chrétiennes. Les peuples chrétiens sont seuls éternellement « guérissables », comme le dit l'Écriture.

UN EXODE DE NÈGRES AUX ÉTATS-UNIS.

La migration des nègres des Etats du Sud, qui a pris durant le mois dernier les proportions d'un exode organisé, jette les planteurs dans la consternation et éveille autant d'étonnement que de perplexité dans les Etats du Nord de l'Amérique. Il n'est pas facile de s'assurer de la vérité exacte au sujet de ce mouvement, mais il est hors de doute que le long de la vallée du Mississipi, dans les régions cotonnières des Etats du Mississipi et de la Louisiane, il y a un mouvement d'émigration des nègres qui a beaucoup des marques distinctives d'une manie populaire, et qu'il n'y a d'autre moyen de l'expliquer que par l'existence d'un mécontentement général et profond, chez ces pauvres gens, de leur condition sociale et politique. Nous empruntons aux lettres d'un correspondant du *Daily News*, de Londres, quelques renseignements sur ces faits douloureux.

Les nègres sont tout le contraire d'une race nomade. Ils s'attachent intimement aux plantations où ils sont nés : une pauvreté extrême et les mauvais traitements peuvent à peine les forcer à s'éloigner de quelques milles. Pourtant on rapporte maintenant qu'ils abandonnent les champs par milliers et fuient vers le fleuve, où ils se réfugient à bord des bateaux à vapeur pour Saint-Louis, d'où ils poursuivent le mieux qu'ils peuvent leur route vers le Kansas.

Le mouvement semble avoir été préparé depuis un an ou deux. On peut juger combien peu de confiance il y a entre les blancs et les noirs dans les Etats du Sud par le fait que le projet n'avait pas été soupçonné jusqu'au moment où nous entendîmes soudainement un cri d'alarme poussé par les planteurs, nous annonçant que leurs laboureurs s'étaient enfuis, et que leurs récoltes périssaient sur pied ; en même temps nous reçumes la nouvelle de l'arrivée, à Saint-Louis, d'un bateau chargé d'émigrants dénués de tout, affamés et presque nus.

De petits détachements des laboureurs les plus aventureux et les plus intelligents s'étaient déjà rendus dans le nord-ouest,

lorsque l'exode général commença vers le 1er mars. Depuis cette époque au delà de trois mille sont arrivés à Saint-Louis, où il en reste encore quelques centaines qui n'ont pas les moyens d'aller plus loin. La plupart d'entre eux sont dans une misère extrême. Ils ont vendu tout ce qu'ils possédaient pour se procurer les quatre ou cinq dollars nécessaires pour le voyage sur le fleuve. L'avant-garde, composée de six cents personnes, est arrivée à Saint-Louis, au milieu d'une tempête de neige, par un des jours les plus froids de ce printemps inclément, dans l'état le plus pitoyable, et n'ayant que l'idée la plus vague de la longue route qui s'étendait devant elle. Elle comprenait des familles entières, et on a remarqué que beaucoup de ceux qui la composaient étaient très-vieux ou très-jeunes.

A Saint-Louis, la population de couleur leur est venue en aide. Précédée de ses prédicateurs, elle a été chercher les émigrants affamés et grelottant de froid, et les a conduits aux églises de la population de couleur. Là des lits ont été dressés dans les nefs; des feux pour cuire les aliments ont été allumés dans le soubassement. Des collectes pour obtenir de l'argent et des vêtements ont été faites dans toute la ville. Une dame, qui a visité les réfugiés reconnaissants, dit que les églises résonnaient des actions de grâces qu'ils rendaient à Dieu qui leur était venu en aide. Chaque jour la foule se renouvela, et les églises ont ouvert leurs portes hospitalières à non moins de 2,000 émigrants en une semaine.

Tous, sans une seule exception, se dirigeaient vers le Kansas. Il est hors de doute que depuis maintes années ils ont associé le nom de cet Etat aux idées d'égalité politique et sociale. Ils ont connu quelque chose, même dans leur esclavage, de la fameuse lutte pour la liberté qui a rougi son sol. Ils semblent avoir dirigé leurs pas vers cet Etat, d'abord par suite de la conviction que les hommes de couleur y « sont traités exactement comme les blancs », et, ensuite, à cause de l'idée, qui leur réserve une triste déception, que le gouvernement leur viendrait en aide, lorsqu'ils y seraient arrivés. La croyance, que le parti républicain s'était engagé à donner à chaque esclave émancipé « quarante acres de terre et une mule », était une des superstitions courantes dans les champs de coton, immédiatement après la guerre.

Une nouvelle rumeur de la même catégorie a apparemment trouvé créance maintenant dans la vallée du Mississipi ; on dit que beaucoup d'émigrants se sont rendus dans le Nord dans la persua-

sion que le gouvernement leur donnerait vingt acres de terre, un chariot de paysan, une paire de mules, ainsi qu'une quantité indéfinie de nourriture, et qu'il leur serait permis de payer tout cela sur... leurs économies. On remarque, cependant, qu'ils ne parlent pas beaucoup de cette séduisante perspective. Ils ont peu dit de leur avenir aux visiteurs qui ont essayé de les faire parler à Saint-Louis. Ils continuent à observer, au sujet de leurs projets, ce secret qui a été un trait si curieux du commencement du mouvement — un secret qui est si strictement gardé que, afin d'éviter les soupçons, les familles se sont souvent divisées, se sont dirigées vers le fleuve de différents côtés et se sont embarquées sur divers points — le mari, la femme et les enfants se rejoignant sur le bateau à vapeur.

Mais si les émigrants observent le secret au sujet de l'avenir, ils parlent assez ouvertement des causes de leur mécontentement. Tout pauvres et ignorants qu'ils sont, ils se plaignent, d'une seule voix, de ce que, sous le gouvernement démocratique rétabli dans le Sud, l'homme de couleur « ne peut avoir de vote », et ils attribuent à l'oppression politique une pauvreté dont le blanc souffre comme le noir — quoiqu'incontestablement pas à proportions égales.

Un mémoire vient d'être adressé au Congrès par un certain nombre des principaux habitants, démocrates et républicains, de Saint-Louis, d'anciens membres du Congrès, un ex-gouverneur, un magistrat, le maire de la ville et divers fonctionnaires fédéraux. Ce document expose les faits de l'émigration, répète la substance de conversations avec les émigrants et comprend de nombreuses attestations, faites sous la foi du serment, de délits politiques, de meurtres et autres méfaits qui ont causé une telle terreur aux émigrants qu'ils ont fui leurs foyers. « Nous faisons remarquer, disent les signataires du mémoire, qu'une grande migration de nègres du Sud est en elle-même un fait qui réfute toute contradiction, et prouve d'une manière concluante que de grandes causes doivent exister dans le Sud pour la provoquer. Il y a ici des multitudes non pas d'hommes seuls, mais de femmes et d'enfants, de vieillards, de personnes de tous les âges, qui d'un commun accord quittent leurs anciens foyers sous un climat doux et affrontent les tempêtes et des dangers inconnus pour aller dans le nord du Kansas.

» Pourquoi ? Parmi eux tous on entend peu parler d'espérance

dans l'avenir. Ils ne parlent que des frayeurs passées. Ils ne sont pas entraînés par les attractions du Kansas. Ils sont poussés par les terreurs du Mississipi et de la Louisiane. Quoi qu'il advienne d'eux, ils sont inébranlables dans leur détermination de ne pas y retourner. D'autres arrivent. Ceux qui sont venus et ont poursuivi leur route vers le Kansas doivent souffrir même jusqu'à la mort, nous le craignons plus, dans tous les cas, qu'aucune partie de la population ayant droit à la liberté et à la justice, à la possession de ses biens, au droit de vote, et à la poursuite du bonheur, ne devrait être forcée de souffrir sous un gouvernement libre, par suite de la terreur inspirée par le vol, les menaces, les voies de faits et les meurtres.

» ... Nous protestons contre les cruautés inhumaines qui poussent à l'exode, et contre la violation du droit commun, naturel et constitutionnel, qui, le fait est prouvé, sont très fréquents dans les Etats susnommés ; et nous demandons à nos représentants et à notre gouvernement d'instituer une enquête complète au sujet des causes qui conduisent à cet état de choses contraire à la nature, de protéger le peuple contre la continuation de ces excès, et non-seulement de protéger la liberté et la vie, mais aussi d'assurer l'exécution de la loi et le maintien de l'ordre. »

Tous les efforts ont été faits pour mettre fin à cette déplorable fuite, mais en vain. Les autorités de Saint-Louis ont publié des proclamations avertissant les nègres qu'il n'y a pas de fermes pour eux dans la terre promise imaginaire vers laquelle ils s'acheminent; qu'il n'y a pas de nourriture et pas de travail. Le passage gratuit a été offert à tous ceux qui voudront retourner sur leurs pas. Mais rien ne réussit à les détourner de leur dessein ; ils continuent leur route vers le Kansas, quelques-uns des hommes valides trouvant de l'ouvrage dans les fermes, mais la grande majorité montrant une tendance à se réunir en colonies de pauvres dans les grandes villes, où ils seront bientôt exposés à de terribles souffrances.

Et il n'y a pas encore d'indice que l'émigration doive s'arrêter, ni même qu'elle soit près d'avoir acquis son plus haut degré d'intensité. Le mémoire des habitants de Saint-Louis dit, avec beaucoup de raison, qu'il doit y avoir une terrible cause pour expliquer un pareil mouvement qui n'a aucun précédent. La condition industrielle du Mississipi a été depuis quelque temps désespérée. Le capital en a été chassé par les troubles politiques. Les planteurs

sont appauvris. Les nègres qui paient en coton le fermage des terres qu'ils cultivent sont presqu'universellement endettés envers leurs propriétaires, et depuis deux saisons au moins ils ont été dans l'impossibilité de satisfaire à leurs obligations; à peine ont-ils gagné assez pour ne pas mourir de faim.

Ils pourraient peut-être endurer ces souffrances plutôt que de quitter leurs anciens foyers; mais le *sentimental grievance* de l'ostracisme politique — pour ne rien dire de l'outrage — leur pèse plus que la faim et le dénuement. Il ne sert à rien de déguiser la honteuse vérité, que, dans tout le Mississipi et dans des parties de la Louisiane et d'autres Etats du Sud, les droits de citoyen qui avaient été conférés aux affranchis, après la guerre, leur ont été enlevés. Ils peuvent voter, parfois, s'ils consentent à déposer le bulletin que l'oligarchie régnante a préparé pour eux; mais s'ils veulent voter pour les candidats de leur choix, on les pourchasse à coups de feu.

Il ne faut pas supposer, cependant, qu'il y ait chaque jour des massacres le long de la vallée du Mississipi. Un nègre assassiné suffit pour épouvanter la moitié d'un Etat. Un meeting républicain d'hommes de couleur violemment dispersé par des ligueurs blancs, armés sous prétexte « d'insurrection noire », est une leçon pour toute une campagne électorale. Le nombre de ces actes de violence a été beaucoup exagéré par les rumeurs mises en circulation; maints embellissements y ont été ajoutés pour orner le récit. Mais il n'en est pas moins vrai que les affranchis sont complétement intimidés et n'ont plus d'espoir d'être loyalement traités dans le Sud; que la détresse qui y règne est la conséquence directe de la législation, et qu'on ne veut pas leur permettre de voter pour des législateurs et des gouverneurs qui pourraient faire quelque chose pour leur venir en aide.

Il a été dit dans plusieurs journaux que le mouvement d'émigration est dû en réalité aux instigations de spéculateurs en terres concédées aux chemins de fer. Il est évident à première vue que cela est absurde. Les compagnies de chemin de fer ne vendent pas leurs terres aux nègres déguenillés des plantations de coton. Il n'y a pas de preuve d'une tentative faite en vue d'organiser des colonies de nègres dans le Kansas, ou de mettre en vente les terres vacantes dans cet État. Il y a eu autrefois un projet de transférer les laboureurs de couleur au Texas, et peut-être n'est-il pas encore tout à fait abandonné, mais il ne semble y avoir aucune relation entre ce projet et l'exode actuel.

D'autre part, des faits viennent un à un au jour, qui prouvent qu'une émigration en masse a été secrètement discutée depuis longtemps par les nègres de plusieurs des États les plus malheureux. Des brochures imprimées à Boston, et faisant valoir l'importance de l'émigration comme le meilleur moyen d'échapper à la tyrannie politique, ont été répandues en grandes quantités dans le Sud. La question a été l'objet des délibérations ordinaires dans les églises des nègres et leurs écoles du dimanche. Ces assemblées, dans le Sud principalement, ne bornent pas leur activité aux affaires religieuses, mais s'occupent aussi de ce qui se rattache en général au bien-être de la race noire.

On mentionne que dans certains cas des congrégations sont parties en masse pour le Kansas. Le fait est que le mouvement, local jusqu'ici, la Louisiane et le Mississipi étant les seuls États qu'il affecte, s'explique par le motif que la pauvreté des laboureurs de ces régions est beaucoup plus grande qu'ailleurs, l'épidémie de l'été dernier ayant complété la misère causée par deux saisons de mauvaises récoltes. Les causes politiques de mécontentement sont également fortes dans d'autres régions du Sud, mais elles ne sont pas aggravées par un égal dénuement. Si la prostration de l'industrie se faisait sentir dans les États voisins, on ne voit pas pourquoi la même combinaison de détresse physique et d'oppression politique ne produirait pas le même mouvement de la population. En fait, la Caroline du Sud a déjà vu se produire un symptôme de malaise parmi les nègres, dans une recrudescence active de l'émigration vers la Libérie, sur la cote d'Afrique.

Les rapports des commissions d'enquête du congrès sont pleins de récits d'attaques meurtrières commises contre les hommes de couleur pour des motifs purement politiques. Ils contiennent des témoignages écrasants établissant qu'une conspiration générale, s'étendant à tout le territoire de l'ancienne Confédération, a chassé l'homme de couleur de la vie politique et est déterminée à l'empêcher d'y entrer à tout prix. Les rôles des tribunaux fédéraux sont encombrés d'actions intentées en vertu des lois électorales, pour demander réparation des crimes commis contre les électeurs nègres ou des entraves apportées à la liberté du vote ; la plupart deces causes sont, néanmoins, destinées à ne pas aboutir parce que les électeurs sont intimidés, forcés de s'éloigner, ou emprisonnés sur des accusations fictives. Mais on n'a pas vu d'exemple plus frappant de l'injustice à laquelle le nègre est encore soumis actuel-

lement dans le libre Sud qu'un incident qui vient d'être rapporté dans les nouvelles télégraphiques du *Herald*.

Un homme de couleur aisé, nommé Kinney, qui possède une ferme près de Richmond, en Virginie, vivait depuis longtemps avec une femme blanche, qui n'était pas sa femme. Menacé de poursuites pour cohabitation illégale, le couple se rendit à Washington où il fut légalement marié. Le mari et la femme retournèrent ensuite à la ferme, croyant qu'ils avaient fait la meilleure des amendes honorables pour leur faute. Mais l'opinion publique outragée de la Virginie, qui avait toléré que Kinney vécût pendant longtemps avec une maîtresse blanche, ne voulut pas endurer qu'il vécût un seul jour avec elle maintenant qu'elle était sa femme légitime. Le mari et la femme furent immédiatement mis en jugement en vertu de la loi de l'Etat qui interdit les mariages entre blancs et noirs, et ils viennent d'être envoyés au pénitencier pour cinq ans.

Tels sont les derniers renseignements que nous trouvons dans la presse anglo-américaine sur ces lugubres événements. D'après une correspondance télégraphique, en date du 25 avril, un grand meeting aurait été tenu le 24 à l'institut de Cooper, à New-York, pour lever des fonds en faveur des émigrants. Un autre meeting se préparait au Faneuil-Hall à Boston. Le gouverneur a envoyé au Congrès une pétition déclarant qu'un grand nombre d'immigrants nègres sont dans le dénuement et souffrent de grandes privations, et que le gouvernement devrait fournir pour eux des tentes de l'armée et des rations jusqu'à ce que la population puisse leur procurer les moyens de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance; la pétition demande également la protection, du Congrès. Un projet de loi a été introduit au Sénat pour permettre d'accorder l'aide demandée, ainsi qu'un crédit de 10,000 dollars pour une assistance supplémentaire.

La Convention constitutionnelle de la Louisiane, qui est dominée par les démocrates, est très désireuse de calmer le mécontentement des laboureurs nègres de cet Etat, et, après un long débat, elle a voté un ordre du jour portant que la Convention n'a absolument aucune intention de reviser la Constitution de l'Etat en vue d'entraver ou de restreindre les droits politiques, civils ou religieux d'aucune classe.

BIBLIOGRAPHIE.

Il dissidio tra il liberalismo e il cattolicismo in ordine alla libertà.

Sous ce titre, la direction de l'*Unita cattolica* a fait publier récemment en brochure, un très-intéressant travail de M. le baron M. Taccone Gallucci, un vaillant publiciste catholique, connu par bon nombre d'œuvres remarquables.

Ces pages ont été inspirées à l'auteur par les discussions auxquelles s'est livré le journalisme catholique italien relativement à la participation des catholiques aux élections.

Les menaces de la révolution italienne ont profondément ému le parti libéral de ce pays et l'ont en une certaine façon amené à résipiscence. Et, tandis que le courant révolutionnaire veut tirer les dernières conséquences des principes posés par le libéralisme, ce dernier n'admet qu'en partie les conséquences et, moins logique, condamne dans la pratique les doctrines qu'il soutient en théorie.

Dans cette situation, beaucoup se demandent pourquoi le parti catholique ne se joint pas au parti libéral conservateur pour retenir la société qui marche vers l'abîme. Pour répondre à une telle question, dit l'auteur, il faut étudier les principes qui dirigent les deux partis et les doctrines différentes qu'ils prétendent appliquer à la direction de la vie sociale. Il examine donc successivement les principes du libéralisme et ceux du catholicisme et recherche leurs conséquences au point de vue de la société civile.

De cet examen il résulte qu'aucune conciliation n'est possible entre ces deux doctrines sous le rapport des principes. « Mais, ajoute M. Taccone Galucci, au point de vue des faits, la question change d'aspect, et l'Église ne défend pas à ses fils de coopérer, de concours avec tous les homme honnêtes, au progrès et au développement du bien social. »

« La religion est de tous les temps et de tous les lieux. Elle a su donner avec une égale sagesse et un égal amour des sujets fidèles aux empereurs romains et d'honnêtes citoyens aux communes libres. Les catholiques savent servir également les monarchies et les républiques. Partout ils remplissent leurs devoirs envers leur pays avec un empressement, un désintéressement, une loyauté et un patriotisme que leurs adversaires peuvent méconnaître, mais non détruire. Ils aspirent à conserver tout ce qu'ils rencontrent de bien et à améliorer la situation présente de tous les avantages que peut offrir le progrès bien entendu. »

« Sur le terrain commun du bien public, ils peuvent donc se joindre aux conservateurs et aux libéraux, et prêter leur concours à l'édifice social sans cesser pour cela de rester entièrement catholiques. »

L'auteur montre ici la conduite des catholiques dans les principaux pays de l'Europe. « En Italie, dit-il ensuite, leur position est différente, et leur intervention dans la vie publique rencontre des difficultés que, jusqu'ici, il n'a pas été donné de surmonter. »

« Si les catholiques des autres pays doivent lutter contre leurs adversaires pour faire triompher les principes chrétiens, les catholiques d'Italie ne doivent pas seulement

lutter pour le triomphe des principes, mais encore pour maintenir intacte l'indépendance du Chef visible de l'Église de Jésus-Christ. Chez nous, à la différence des autres pays, la question politique reste liée à la question religieuse, et c'est pourquoi nos adversaires mettent en doute notre patriotisme. C'est pour cela que, jusqu'à ce moment, l'action des catholiques en Italie est demeurée circonscrite dans la presse, dans les associations et dans les œuvres de charité. A présent, il semble que le moment soit arrivé de faire un pas de plus, de préparer le terrain et d'aplanir la voie pour arriver à la vie politique. L'Italie a un besoin d'ordre, de paix, de tranquillité qu'on ne peut se dissimuler. Et, parce que cet ordre, cette paix et cette tranquillité ne peuvent s'obtenir sans qu'on recourre au magistère de l'Église catholique, le gouvernement, bon gré malgré, sera dans la nécessité d'appeler à la vie politique tous les partis honnêtes et conservateurs du pays, de recourir à toutes les ressources vitales qu'il peut trouver au sein de la patrie. Et ce moment n'est pas loin, comme nous le montrent les aveux et les retours du libéralisme, lequel, s'il ne veut pas être entraîné par la révolution sociale, doit se tourner vers nous et chercher loyalement et sans arrière-pensée l'alliance de cette majorité catholique, qui est conservatrice sans être rétrograde, et qui est progressiste sans être radicale. L'avenir de l'Italie est absolument contenu dans ce dilemme : ou la politique prendra une direction révolutionnaire, et alors il est impossible d'éviter le triomphe de la révolution sociale ; ou elle deviendra conservatrice, et alors il faut recourir à l'appui des catholiques pour sauver le prestige de l'autorité et de la liberté dans une adhésion franche et loyale à la vérité catholique. »

« En entrant dans cette période de préparation, les catholiques accomplissent un grand acte de foi et de patriotisme. Ils ont conscience de servir fidèlement l'Église et en même temps de servir loyalement la Patrie, sans faiblesse, sans défection, sans esprit de parti, sans passions de caste. Mais pour voir leurs efforts couronnés de succès, il faut qu'ils restent plainement unis entre eux, parce que l'union seule fait la force. Et, de même que, pour maintenir complète cette union, il est nécessaire d'être soumis à la parole infaillible du Vicaire de Jésus-Christ, parce qu'elle est l'unique règle de la vérité, de même, en usant de la plus grande liberté dans la discussion des moyens de préparation à l'entrée dans la vie publique, ils doivent observer en même temps la plus grande obéissance aux décisions de Celui qui, dans sa grande sagesse et dans sa prudence souveraine, saura dire le dernier mot en temps opportun. »

De nieuwe Adam en de nieuwe Eva, of de Geheimen des H. Roozenkrans, door J.-H. Lauwers, onderpastoor der H. Paulus Kerk, te Antwerpen. — Lier : van In, 340 p. — *Le nouvel Adam et la nouvelle Ève. — Épopée du Très-Saint Rosaire.*

Comme la poésie française, la poésie flamande se réveille en Belgique.

Il y a quelques années, M. De Coninck, inspecteur de l'enseignement primaire, pour la Campine, publia des chants détachés d'un grand poëme épique sur la Rédemption du monde. Un juge entre tous compétents, notre savant ami, M. le chanoine Claessens, a signalé dans notre *Revue* les hauts mérites d'inspiration et de forme du nouveau poëte flamand. Voici qu'un de nos honorés confrères a su dérober aux absorbantes fonctions du saint ministère assez de loisirs pour écrire une œuvre considérable, qu'il a conçue et traitée à la façon de l'épopée. M. J.-H. Lauwers, vicaire de

S. Paul, à Anvers, a chanté dans notre vieille langue belge, en XV chants, le cycle des mystères du Rosaire, qui comprennent toute la vie de Jésus et de sa sainte Mère.

Il est malaisé de donner une idée suffisamment complète de ce très-remarquable poëme.

Nous dirons seulement que sa lecture nous a procuré des jouissances aussi pures qu'élevées. Malgré la difficulté d'un sujet entre tous sublime, connu dans ses moindres détails, traité par des maîtres Klopstock et Vondel, M. l'abbé Lauwers a su répandre dans tout son vaste poëme un intérêt très-vif, très-habilement gradué. Partout dans ses vers circule ce large souffle de la poésie sacrée, à la fois simple et noble. Ce qui donne au récit un charme à part, c'est l'art avec lequel l'auteur amène les prophéties et les symboles du Testament ancien en regard des événements de la vie de Jésus et de son auguste Mère qui en sont toute la réalisation historique. Ces rapchements ne témoignent pas seulement d'une doctrine étendue et d'une solide exégère, ils constituent un élément poétique dont on ne se fera une idée exacte qu'à la lecture du poëte. Le théologien se retrouve dans le poëme : on le retrouve dans les pensées les plus profondes qu'il a l'art de dégager de la doctrine, sans nuire jamais au charme et à l'émotion du sentiment, et aussi, dans d'excellents emprunts faits aux Pères de l'Église grecque et de l'Église latine : à S. Cyrille de Jérusalem, à S. Germain de Constantinople, à S. Jean Damascène, à Métaphraste. Le style semble de la bonne école, nullement tendu, et, en outre, accessible à la généralité des lecteurs flamands. La versification est d'une aisance parfaite, et l'auteur a vaincu, par un emploi fréquent de l'enjambement, la monotonie de l'hexamètre classique. M. Lauwers recourt volontiers à une source esthétique trop négligée : il aime à mettre en regard les circonstances physiques et les impressions mentales qu'elles occasionnent dans l'âme humaine. Ce procédé si philosophique, auquel les théories de l'école rationaliste donnent à l'heure présente une actualité nouvelle, lui sert à obtenir des effets d'émotion intime et profonde. Le récit de le visitation de Marie, de la Nativité, de la vie de Jésus à Nazareth, les scènes de la Passion et notamment l'agonie du Jardin des Oliviers empruntent à cette méthode un relief et une puissance vraiment extraordinaires.

Concours institué par la Société Bibliographique belge.

A l'occasion du 50e anniversaire de notre Indépendance nationale, la Société Bibliographique belge, désireuse de contribuer au progrès des études historiques dans notre pays, a résolu d'ouvrir un concours sur le sujet suivant :

« Faire la bibliographie systématique et complète des travaux belges et étrangers qui ont été publiés, pendant la période de 1830 à 1880, sur l'histoire tant générale que particulière de la Belgique, depuis les premiers temps jusqu'à la mort de Léopold Ier, avec une introduction indiquant les principaux ouvrages qui ont paru sur le même sujet avant 1830. »

N. B. — La Société estime que le principal mérite du travail qu'elle demande doit consister dans un classement judicieux et scientifique, de nature à fournir le plus rapidement possible au chercheur les éléments de son étude, quelle que soit la monographie dont il veut s'occuper.

Sans vouloir signaler aux concurrents les divers essais bibliographiques qui pourront leur servir de guide, la Société croit devoir les rendre attentifs aux nombreux travaux dispersés dans les revues et les recueils périodiques.

Conditions du concours. — Les manuscrits devront être adressés *franco*, avant le 1er mars 1880, à M. Henri Francotte, secrétaire de la Société, quai de l'Industrie, 15, à Liége.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté, portant à l'intérieur le nom de l'auteur, et à l'extérieur une devise qui sera reproduite en tête du manuscrit.

L'ouvrage couronné restera la propriété de la Société, qui le publiera à ses frais.

Les manuscrits non couronnés, qui seraient réclamés par leurs auteurs, seront renvoyés aux frais de ceux-ci.

Prix. — Le prix consistera en une somme de six-cents francs.

Il sera mis à la disposition du lauréat, vingt-cinq exemplaires de son travail imprimé.

Jury. — Le jury du concours est composé de la manière suivante :

MM. Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale, président de la Commission royale d'histoire.

E. Poullet, professeur d'histoire à l'Université de Louvain, membre de la Commission royale d'histoire.

Ch. Piot, archiviste-adjoint du royaume, à Bruxelles, membre de la Commission royale d'histoire.

S. Bormans, conservateur des archives de l'État, à Namur, membre de la Commission royale d'histoire.

H. Helbig, bibliographe, à Liége.

G. Kurth, professeur d'histoire à l'Université de Liége.

Breviarium Romanum ex decreto SS. Concilii Tridentini Restitutum. S. Pie V Pontificis Max. jussu editum, Clementis VIII et Urbani VIII auctoritate recognitum, cum omnibus officiis quæ hucusque vel de præcepto ad universam Ecclesiam extensa vel quamplurimis locis indulta sunt.

Un beau volume in-32, de 2,300 pages environ, en papier vélin de Chine.— Format du volume relié en *Totum* : Hauteur 12 centimètres, largeur 8 centimètres, épaisseur 6 centimètres, à peu près.

Prix : (*Franco pour toute l'Europe*), broché en un seul volume (*Totum*.	8	fr.
Broché à cahiers, chaque cahier avec couverture comme dessus.	9	»
Relié chagrin noir, dos souple, tranche dorée, en un seul volume.	12	»
Relié chagrin, comme dessus à cahiers.	13	»

Adresser lettres et mandat-poste, à la librairie LAURENT ROMANO, à Turin.

On chercherait en vain un tout petit Bréviaire de poche en caractères assez gros et bien lisibles et dont le volume unique (*Totum*) répondît parfaitement aux petits Bréviaires de poche en 4 volumes. Nous avons compris ce besoin, dit M. Romano, à qui nous laissons la parole, et nous nous sommes proposé de combler ce vide par notre édition qui, renfermant déjà toutes les commodités d'un bien petit *Totum*, a en outre le grand avantage, unique en son genre, de pouvoir être encore relié à petits cahiers

avec couvertures à titres propres et numérotés à l'usage des Missionnaires, voyageurs, etc., de sorte que le prêtre n'aura à porter avec lui qu'un très-petit volume, du format d'un petit *Diurnal*, renfermant le *Psalterium*, le *Commune Sanctorum*, le *Pro aliquibus locis* et des *Index* avec les cahiers d'environ chaque mois du *Proprium de Tempore* et du *Proprium Sanctorum*, sans qu'on y rencontre aucun renvoi d'un cahier à l'autre, ayant eu soin, moyennant le concours de personnes bien expertes en lithurgie, de répéter au besoin tout au long à leur place respective, sans nuire cependant à la ténuité du volume, les offices et certaines parties pour lesquelles on se borne d'ordinaire à renvoyer ailleurs.

Faisons remarquer la bonté du papier vélin, d'une teinte agréable, bien solide et opaque quoique très-mince, expressément fabriqué pour ne pas dépasser la juste proportion du format, la netteté des caractères d'une lecture facile, la disposition typographique des parties et des mots, et la distribution des accents suivant la quantité lithurgique sur les mots polysyllabes.

Et si pour les livres lithurgiques en gros caractères sont préférables les éditions en rouge et noir, l'inconvénient si ordinaire du chevauchement et la couleur toujours pâle, bien de fois non lisible du rouge dans les éditions en petits caractères, nous ont fait décider pour l'édition en noir seul avec les « *Rubriques* » en beau caractère italique et les en-têtes, titres et initiales bien ressorties. Ce qui vient d'être dit ne regarde cependant que la partie extérieure du volume, ses avantages ne paraîtront pas moindres si on en examine l'intérieur. L'attention la plus scrupuleuse a été apporté dans la correction et la ponctuation. Le texte est la reproduction exacte du Bréviaire Romain avec les additions et les changements rendus nécessaires par les derniers décrets du Saint-Siége. Le *Pro aliquibus locis* comprend les offices propres au clergé romain et tous ceux qui, quoique non encore approuvés pour l'Église universelle, sont maintenant communs pour la généralité des Églises.

On remarquera que à toutes les *Antiennes* des Solemnités et des Offices Propres ou Communs, on a noté le ton du chant Grégorien pour le Psaume suivant : innovation très-utile pour un petit Bréviaire, et afin que ceux qui sont moins au courant du chant Grégorien puissent connaître la tonalité et la neumation indiquée par deux chiffres, le *Bréviaire* est accompagné d'une *Table* à part de huit tons et de leurs neumes particuliers, avec les notes pour les désigner. On aura ainsi l'insigne avantage de pouvoir apprendre dans ce *Bréviaire* aussi bien que dans les grands *Antiphonaires* toutes les gradations des tons des Psaumes. On verra par là que nous n'avons rien épargné pour rendre notre édition bien complète et d'une beauté enviable, et nous avons donc tout droit d'espérer, même pour son prix modéré, qu'elle sera préférable à toutes les autres.

Totius Summæ Theologicæ S. Thomæ Aquinatis compendium rhythmicum F. Dominico Gravina ord. Prædicatorum S. Theol. Magist. Auctore cum Indice alphabetico rerum notabilium.

Beau vol. in-32 de 350 pages, édition elzévirienne de luxe, sur papier fort, de Chine dédiée à S. S. le Pape Léon XIII. Prix : fr. 2-50. — Franco pour toute l'Europe. Librairie Laurent Romano, à Turin (Italie).

M. L. Romano, éditeur à Turin, vient de publier un ouvrage qui sera très-utile aux étudiants de la Science Sacrée et à tous ceux qui veulent s'occuper des doctrines de

saint Thomas. Personne n'ignore que le Docteur Angélique, par sa profondeur et par la clarté de ses idées, est le prince parmi tous les théologiens. La *Summa Theologica* et la *Summa contra gentes*, que Mr Uccelli vient de publier d'après un Code jusqu'à présent inédit, sont des monuments de la science catholique qui défient les siècles et seront toujours consultés avec fruit pour réfuter les erreurs qui tour à tour attaquent les doctrines de l'Église. Le Père Gravina, appartenant à une grande famille sicilienne, dans la moitié du XVIIe siècle, publia un résumé de la *Summa Théologica* en vers, dans le but de rendre facile aux étudiants les diverses matières traitées par le saint docteur. C'est ce précieux résumé que M. Romano a tiré de l'obscurité, et qui sera sans doute apprécié non-seulement par les jeunes élèves de nos séminaires, qui auront par là le moyen d'apprendre, en peu de temps, toute la synthèse de l'ouvrage admirable de St-Thomas; mais les professeurs aussi et les ecclésiastiques, qui n'ont pas le loisir pour rechercher dans la *Summa* les questions qui peuvent les intéresser, avec l'usage du *Compendium* du Père Gravina, auront presque sous les yeux ce qu'ils cherchent. La table alphabétique et analytique fait, de ce gracieux volume, une véritable petite encyclopédie de science théologique.

ROME ET DÉMÉTRIUS, d'après des documents nouveaux avec pièces justificatives à l'appui et fac-simile, par le P. Pierling, S. G. — Paris, Leroux, éditeur.

Qui fut réellement Démétrius et quels furent ses rapports avec Rome, tel est le double problème historique que P. Pierling a cherché à élucider en dépit de l'obscurité qui entoure cette partie de l'histoire de la Russie. Le héros du livre est d'ailleurs un personnage des plus mystérieux.

Au début du XVIe siècle, le trône de Moscou était occupé par un parvenu d'origine tartare; on croyait éteinte l'ancienne dynastie des Rurik. Soudain paraît un jeune moine: il jette le froc aux orties, se déclare fils de Jean IV, dernier tsar de Moscou, proclame son identité avec Démétrius, que la rumeur populaire croit à tort assassiné à Ouglicht. Sigismond III se laisse persuader que ce prétendant est l'héritier légitime de la couronne russe. Démétrius rassemble à la hâte une armée, se met en campagne, et marchant de victoire en victoire, parvient en peu de temps à s'asseoir sur le trône de Moscou. Un enthousiasme général s'empare de la nation; le clergé, les boyards et le peuple rivalisent d'empressement et prêtent le serment de fidélité. La veuve de Jean IV reconnaît son fils dans le nouveau souverain et l'arrose de ses larmes. Le règne de Démétrius fut éphémère, sa fin fut tragique; le nom d'usurpateur vola de bouche en bouche, et l'histoire ne sait pas encore si la sainte Russie tout entière a trahi ses serments, ou bien si elle s'est laissé fatalement séduire par un aventurier.

En abordant ce sujet historique, le P. Pierling devait tout naturellement traiter d'abord la question de l'identité de Démétrius; malheureusement il n'a pu s'en occuper d'une manière approfondie; exilé en sa qualité de jésuite, l'auteur n'a pu consulter les documents inédits qui existent dans les archives conservées à Saint-Pétersbourg, et qui lui auraient certainement fourni de précieux renseignements.

Quant à la seconde question: quels furent les rapports de Démétrius avec Rome? le P. Pierling l'expose et la résoud d'une façon complète et décisive. Il démontre avec pièces à l'appui que Rome et les Jésuites ne sont entrés en rapports avec Démétrius

qu'au mois de mars 1604, c'est-à-dire lorsqu'il était déjà reconnu pour fils de Jean IV par la cour de Pologne et qu'il était entouré de ses compatriotes. Partant, ce grief des Russes contre Rome, l'hypothèse d'un vil aventurier soudoyé par les Papes pour conquérir la Russie, n'est ni plus ni moins qu'une légende. Un long chapitre est consacré à la conversion de Démétrius au catholicisme. Les Jésuites ne pouvaient faire autre chose que de révéler la vérité tout entière à celui qui leur exposait ses doutes, en lui laissant, avec la liberté d'agir, la responsabilité de ses actes. Jamais ils ne se sont départis de cette ligne de conduite. Quelques mois après, lorsque le Tsar, récemment couronné, régnait déjà à Moscou, Rome énonça ses plus intimes désirs sans aucune arrière-pensée ; elle cherchait à répandre en Russie la lumière de la vérité pour faire entrer le Tsar dans la ligue chrétienne contre les Turcs. Mais Démétrius ne resta pas à la hauteur de sa mission ; fasciné par la splendeur du pouvoir, il trahit ses meilleurs amis, joua double jeu avec Rome, se livra au désordre et indisposa tous les Russes contre lui. Basile Choujski profita des circonstances pour organiser une révolte, et Démétrius tomba sous le fer des assasins.

Les différentes phases de cet épisode historique sont soigneusement exposées par le P. Pierling. Ce dernier cite à l'appui de ses appréciations, une foule de détails intéressants et nouveaux, et invoque de nombreux documents qu'il a découverts dans la collection du Prince Borghèse, possesseur de la correspondance romaine relative à Démétrius, et datant de Clément VIII (Aldobrandini) et de Paul V (Borghèse), tous deux contemporains du héros de ce livre. L'ouvrage du P. Pierling a, comme on le voit, une haute valeur; il doit être lu par tous ceux qui veulent étudier sérieusement l'histoire de la Russie ou l'histoire de la Papauté.

FABRIQUE DE BRONZES

MAISON FONDÉE EN 1850.

H. LUPPENS

20, rue du Chêne et Boulevard Central, 46-48

BRUXELLES

BRONZES D'ART ET D'AMEUBLEMENT

PENDULES, CANDÉLABRES ET GARNITURES DE CHEMINÉE DE TOUS STYLES,

EN CUIVRE POLI, BRONZE, MARBRE ET COMPOSITION.

Lustres, Suspensions, Lanternes et Lampes au Gaz, à l'Huile et au Pétrole

On entreprend sur dessin tous les genres d'appareils d'éclairage.

PLACEMENT DE GAZ

PORCELAINES DE CHINE ET DU JAPON MONTÉES DE BRONZES

Les prix très-avantageux de tous les articles sont marqués en chiffres connus

Jules PAGNY & Cie,

FABRICANTS DE TISSUS MÉTALLIQUES,

à Saventhem, près Bruxelles.

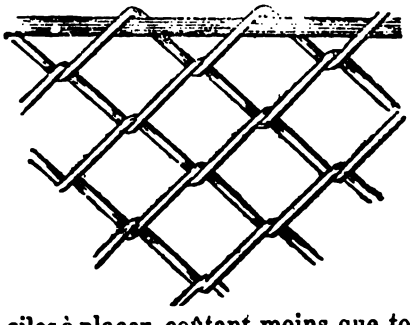

Treillages mécaniques en fer galvanisé pour châssis de fenêtres, volières, garennes, basses-cours, chenils, parcs à bestiaux, gloriettes, cabinets de verdure, clôtures en général.

Élégants, solides, de longue durée, fermant tout accès, faciles à placer, coûtant moins que tous autres matériaux, les **Treillages mécaniques galvanisés** pour clôture réunissent tous les avantages.

Envoi de prix-courants et d'échantillons sur demande.

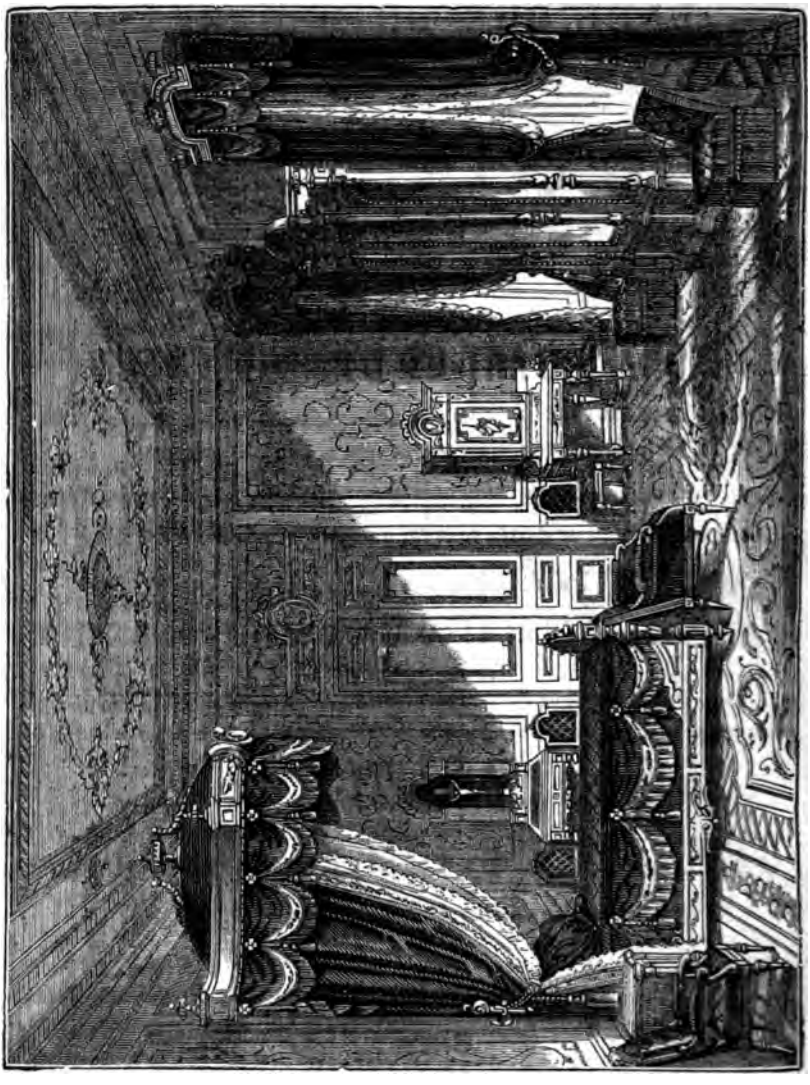

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laines, Édredons, etc. Etoffes en tous genres. Velours, Reps, Tapis de table, Nattes, Grand choix de tapis. Meubles en chêne sculptés. Siéges en bambou.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.

LE CONGRÈS LITTÉRAIRE BELGE

Association des gens de lettres belges et fédération des cercles littéraires.

Que l'on mette en doute, si l'on veut, la possibilité pour la Belgique d'avoir, faute d'une langue qui lui soit propre, ce qu'on est convenu d'appeler une littérature nationale, c'est-à-dire une littérature ayant un caractère bien distinct, tout au moins ne nierat-on pas qu'elle ait des littérateurs, puisque, au mois d'août de l'année 1877, à l'occasion des fêtes de Rubens, une soixantaine d'entre eux — car ils n'y étaient pas tous — se sont réunis à Anvers en un congrès littéraire organisé, sous le patronage du Roi, par les soins de la section de littérature française du *Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers*. Soixante littérateurs dignes de ce nom, dans un petit pays comme le nôtre, il n'en faudrait pas autant pour ajouter à l'éclat de sa renommée artistique une renommée littéraire non moins brillante; malheureusement le talent ne suffit pas, paraît-il, pour assurer à l'écrivain belge succès et renom. Cela se voit encore ailleurs, il est vrai; mais plus communément, dit-on, en Belgique qu'ailleurs, à cause d'un certain préjugé national (anti-national serait plus juste), que nous avons sottement emprunté, comme nous empruntons leurs modes les plus absurdes, à nos bons voisins du Midi. En effet, de même que nous craindrions de passer pour des sauvages si nous n'imitions jusque dans leurs extravagances les constantes variations de leur costume, pendant trop longtemps nous n'avons osé nous permettre de penser — tout haut du moins — autrement qu'ils affectaient de le faire sur l'inaptitude du Belge à faire usage de sa plume autrement que certain oison au vol pesant. Les idées, à cet égard, se sont, à la vérité, quelque peu modifiées, non-seulement chez nous, mais en France, où plusieurs de nos littérateurs ont, sans trop de peine, conquis un rang honorable, en dépit de la concurrence et du préjugé; mais ce préjugé subsiste toujours, et c'est en grande partie pour aviser aux moyens d'en contrebalancer les

fâcheux effets qu'a été organisé, ainsi que nous venons de le dire, le congrès littéraire belge de 1877, le premier qui ait eu lieu.

Nous avons sous les yeux le compte rendu des travaux de ce congrès, publié, après un an, par son secrétaire et l'un de ses promoteurs, M. J.-L. Hasse, et il nous a paru que la *Revue générale*, qui s'est donné pour mission de pousser de tout son pouvoir au développement de la littérature nationale, ne pouvait se dispenser de donner un résumé un peu étendu de discussions qui touchent aux intérêts de celle-ci.

Constituée sous la présidence de M. Eugène Van Bemmel, l'assemblée, aux termes de son programme, avait à délibérer sur les questions suivantes :

1° *Quels sont les meilleurs moyens à employer pour favoriser la littérature nationale? (Sociétés des gens de lettres belges... Encouragements... Enseignement littéraire... etc.)*

2° *N'y a-t-il pas lieu de favoriser le développement des conférences par une association fédérative de toutes les sociétés littéraires du pays?*

3° *Serait-il utile de publier un recueil périodique des travaux de ces sociétés littéraires?*

4° *Le mode d'encouragement donné à la littérature dramatique est-il efficace?*

5° *N'est-il pas urgent de dénoncer les conventions littéraires internationales, principalement en ce qui concerne les intérêts des auteurs dramatiques, et, dans ce cas, sur quelles bases faut-il établir une nouvelle convention?*

6° *Quelles modifications faudrait-il apporter à notre législation sur la propriété intellectuelle et spécialement sur la propriété littéraire?*

Nous ne nous occuperons, dans ce premier article, que des débats relatifs à la première et à la deuxième question, débats suivis de résultats pratiques, puisqu'ils ont donné lieu à la création d'une association de gens de lettres belges et à une fédération de cercles artistiques et littéraires.

Un exposé historique fait par le président, M. Eugène Van Bemmel, dans la séance du 17 août, a ouvert la discussion.

C'est au commencement de ce siècle, a dit M. Van Bemmel, que la première société littéraire s'est fondée à Bruxelles, sous le titre de *Société de lecture*, et c'est dans cette société que les premiers développements de notre littérature ont vu le jour.

C'est donc un titre à invoquer pour la création d'une société de gens de lettres.

La Belgique a eu, de 1847 à 1849, une société qui s'est intitulée : *Société des gens de lettres belges*, mais qui, malheureusement, a disparu. Elle avait pour but principal de publier les travaux de ses membres. Ce n'est pas une société d'éditeurs qu'il est question de créer, mais une société représentant la Belgique littéraire et ayant, parmi ses membres, tous ceux qui ont quelque qualité pour représenter sa littérature.

Il faut s'étonner qu'une pareille société n'existe pas encore en Belgique, où foisonnent les sociétés d'agrément de tout genre.

Nous ne pouvons pas dire, ajoute M. Van Bemmel, que l'Académie représente les lettres belges.

La classe des lettres ne compte que très-peu de littérateurs. On y voit des personnes s'occupant d'histoire, de sciences morales et politiques, mais on en voit très peu faisant de la littérature proprement dite.

M. Van Bemmel pense qu'il y aurait là une lacune à combler. Il n'incrimine pas l'Académie, mais il appelle sur ce point la sérieuse attention du congrès.

Succédant à M. Van Bemmel, M. Hasse, secrétaire, en sa qualité d'un des promoteurs du congrès, dit que celui-ci ne peut admettre tacitement l'accusation d'infériorité qui pèse sur les productions littéraires belges, en passant immédiatement à la recherche des moyens à employer pour développer notre littérature; qu'il faut, au contraire, commencer par faire justice des préjugés qui nous sont hostiles.

Voici qu'elle est actuellement, d'après lui, la situation de la littérature nationale :

« Son existence semble devoir être toujours mise en doute, non-seulement par nos voisins, mais aussi par nos compatriotes. Critiquée envieusement par ses amis les plus intimes, accueillie dans notre pays avec une demi-indifférence, demi-défiance qui ne semble pas diminuer, elle paraît être, à n'en juger que par le sentiment général, dans la plus fâcheuse des positions. »

Cette situation constatée, M. Hasse se demande « si elle provient d'une infériorité réelle, d'une pauvreté indiscutable, d'une diminution considérable du public lisant, ou s'il faut en chercher les causes ailleurs ».

Pour ce qui concerne la littérature belge-française, il croit

pouvoir répondre hardiment « qu'elle n'est en rien, au point de vue de la langue, dans une position inférieure à la littérature flamande. Notre pays, en effet, n'a pas de langue véritablement nationale, c'est-à-dire de langue parlée par sa population tout entière et sur tous les points du pays. Deux langues bien distinctes, on pourrait presque dire de génie contraire, règnent à côté l'une de l'autre, et aucune des deux n'est restée, au point de vue littéraire, en possession d'un caractère national. Le flamand est devenu du néerlandais, le wallon du français. D'un côté comme de l'autre donc, nos écrivains se trouvent en présence d'une langue étrangère, d'une langue dont ils ont à conquérir le génie, à s'inoculer l'esprit et la forme, langue qui règne au dehors sur une nombreuse et intelligente population.

« Le marché ouvert aux productions écrites en langue française est peut-être, continue M. Hasse, beaucoup plus vaste que celui qui appartient aux productions néerlandaises; mais, de ce côté, notre apparente supériorité disparaît et nous laisse exactement sur le même pied que les Flamands, car nous avons à lutter sur notre marché général contre une concurrence terrible, contre une véritable armée d'écrivains français, depuis de longues années en possession du terrain, tandis que nos compatriotes flamands règnent pour ainsi dire en égaux sur le marché hollandais, nos provinces ayant toujours été le principal foyer de la littérature nationale des Pays-Bas. »

Quant à la question plus matérielle de la production, M. Hasse se fait fort de prouver que « eu égard au marché restreint que nous possédons, aucun peuple au monde ne possède une littérature plus féconde et plus productive que la Belgique. Nous n'avons, en réalité, droit de compter, dit-il, que sur les deux millions de Belges parlant et lisant le français. Eh bien, ni l'Angleterre et l'Amérique, avec leurs soixante-quinze millions de lecteurs, ni la France avec ses trente millions de Français et son nombre plus grand encore de lecteurs étrangers, ni l'Allemagne, ni l'Italie n'ont produit, proportion gardée, pendant ces cinquante dernières années, plus que notre pays. »

Sans songer à mettre en doute l'exactitude de cette affirmation, il nous sera permis de remarquer qu'elle aurait beaucoup plus de poids si elle s'appuyait sur des données statistiques, que M. Hasse possède peut-être, mais qu'il a oublié de citer.

Car ce n'est pas précisément une preuve de la supériorité des

Belges en matière de production littéraire, que l'énumération — incomplète d'ailleurs — faite par M. Hasse, d'après la *Patria Belgica*, de quelques publications indigènes remarquables et de noms d'écrivains que la Belgique peut être fière de citer.

Quant à notre littérature dramatique, et laissant de côté le théâtre français, aujourd'hui sans rival, M. Hasse n'admet pas qu'elle soit dans des conditions d'infériorité vis-à-vis des littératures étrangères, sauf dans ses résultats pratiques, c'est-à-dire dans le nombre plus restreint de représentations d'œuvres nationales, et principalement des pièces écrites en langue française.

Ces dernières surtout viennent se heurter à une difficulté presque matérielle. En effet, les directeurs de théâtre doivent se borner à représenter des œuvres que Paris a consacrées de ses applaudissements et ne peuvent, pour une pièce inédite, risquer de compromettre leurs intérêts. D'un autre côté, le personnel de ces troupes à demi-nomades est composé, le plus souvent, d'artistes français peu disposés à apprendre une pièce qu'ils ne pourraient jamais jouer en France et qui, d'ailleurs, ne parviennent à créer leurs rôles d'une façon brillante que dans les pièces dont ils ont pu étudier la mise en scène à Paris.

M. Hasse signale encore comme une autre manifestation de notre esprit littéraire les conférences littéraires et historiques, scientifiques et politiques qui, depuis cinquante ans, c'est-à-dire bien avant leur importation par des réfugiés français au lendemain du coup d'État, se sont données dans notre pays.

Le public lecteur, d'après M. Hasse, n'a pas diminué en Belgique, au contraire, et il ne lit pas moins de livres pour lire plus de journaux. Ceux-ci aplanissent la voie à ceux-là. Pour nous, nous serions assez tentés de croire qu'en général, ils obstruent cette voie plutôt qu'elles ne l'aplanissent.

Bien que notre littérature ne soit absolument inférieure à aucune des littératures des autres pays, ni sous le rapport du nombre des ouvrages publiés, ni « sauf le génie » sous le rapport de leur valeur intellectuelle, M. Hasse doit reconnaître cependant, qu'elle est, en réalité, frappée d'un injuste discrédit. Personne, dans notre pays, ne pourrait songer à vivre uniquement de sa plume, sauf les journalistes et les auteurs de livres d'éducation. De nombreux ouvrages de science, de littérature, d'histoire, des œuvres dramatiques d'une valeur réelle restent dans un oubli

relatif et ne se retrouvent que chez de rares bibliophiles, conservés souvent à titre de curiosités. Tout cela, pourquoi ? demande M. Hasse. « Parce que, d'abord, répond-il, nous sommes encore les vaincus du XVIe siècle; parce que les arts seuls ont pu se relever du coup terrible qui avait abattu l'intelligence nationale. »

Vraiment ? Mais si trois siècles n'ont pu suffire pour permettre à l'intelligence nationale de se relever de ce *terrible coup*, quand donc pouvons-nous espérer qu'elle aura repris ses forces ?

Et si elle est encore si abattue que cela, comment pouvons-nous prétendre qu'elle produit des œuvres viriles, des œuvres dignes d'attention ?

Il ne serait donc pas tout à fait injuste, le discrédit dont M. Hasse se plaint de voir notre littérature frappée ?

Et ce ne serait pas aussi à tort qu'il le prétend qu'on nous dénie le don de penser et d'écrire ? Qu'attendre, en effet, d'une intelligence nationale abaissée ? L'indifférence et le dédain se trouveraient, par le fait, trop justifiés.

Nous préférons les autres raisons qu'il donne :

Nous sommes un petit pays, un petit marché.

Notre petit monde littéraire est trop disséminé.

Nous manquons de confiance en nous-mêmes et ne pouvons nous résoudre (ô misère humaine!) à en avoir dans les autres.

Nous n'avons pas de critique littéraire sérieuse, mais de la camaraderie seulement quelquefois, et souvent encore maladroite.

Or, on le sait,

Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami;
Mieux vaudrait un sage ennemi ;

Car le premier loue jusqu'à nos défauts, tandis que le second, en les signalant, nous aide à nous en corriger.

Le sage ennemi manque aux littérateurs belges ; mais, s'il faut en croire M. Hasse, ils ont l'envie et la jalousie, sentiments qui, on le conçoit doivent les disposer peu à remettre sur le bon chemin un rival fourvoyé.

Que faire, dès lors, et comment réagir ?

Des divers moyens proposés, le plus efficace serait, lui semble-t-il, la création d'une nouvelle *Société de gens de lettres belges*, pour remplacer celle du même nom qui fut fondée à Bruxelles en 1847 et disparut quatre ans plus tard, après avoir rendu de véritables services.

Cette société serait un centre, un point d'attraction, une sorte de terrain neutre où la littérature seule aurait droit de cité, un logis où tous les amis des lettres seraient sûrs de trouver l'hospitalité la plus cordiale (à condition pourtant que l'envie et la jalousie restassent dehors), où tous pourraient apprendre à se connaître et à s'estimer. Le premier résultat obtenu serait, toujours d'après M. Hasse, l'établissement d'une critique sérieuse, loyale, ayant pour but de faire connaître l'ouvrage qui en serait l'objet, au lieu de la critique banale que publient aujourd'hui nos journaux grands et petits. Ce serait œuvre de patriotisme, mais l'association seulement est à même de la réaliser, car pour faire grand, il faut le nombre.

Un autre résultat, immédiatement pratique qu'il y aurait à attendre d'une société de gens de lettres serait la possibilité d'arriver à faciliter la publication d'œuvres nationales, en employant à couvrir les frais de la première édition de tout ouvrage accepté par l'association et qu'un éditeur jugerait vendable, la majeure partie de la cotisation des membres de la société, lesquels se partageraient cette première édition, et éventuellement la moitié des bénéfices à provenir de la vente des éditions suivantes.

Ainsi, conclut M. Hasse, tous les intérêts seraient sauvegardés ; les sociétaires, auxquels on pourrait adjoindre des membres associés, non littérateurs eux-mêmes, posséderaient ainsi les œuvres nouvelles à très-bon compte et par édition spéciale, et les auteurs se verraient éviter tous les désagréments, les frais et les démarches dont s'entoure, comme d'épines aiguës, la publication de toute œuvre littéraire.

Si la société devenait puissante, les administrations ne pourraient lui refuser la préférence qu'elle leur demanderait en faveur des œuvres belges sur les œuvres étrangères pour les distributions de prix, les livres scolaires, les bibliothèques populaires, et elle obtiendrait bien aisément de tous les cercles littéraires du pays des avantages en faveur de ses membres. Un pareil compagnonnage littéraire ne contribuerait pas peu à resserrer les liens d'une association intellectuelle.

« Quelle autorité n'aurait pas d'ailleurs une pareille association pour répondre aux attaques du dehors, pour tirer de l'oubli bien des intelligences qui courent risque de s'y noyer, pour tenir haut et ferme notre drapeau littéraire, remisé aujourd'hui, non pas

faute d'hommes pour le porter, mais faute d'armée pour le suivre et le défendre ! »

Quelques courtes remarques, avant d'aller plus loin.

Une société de gens de lettres belges selon les idées de M. Hasse ne trouverait, si nombreuse qu'elle fût, ni dans la majeure partie ni même dans la totalité de la cotisation de ses membres, de quoi couvrir les frais de publication d'ouvrages, à moins de restreindre le nombre de ceux-ci à un chiffre tout à fait insignifiant.

Une société où entreraient, pour en augmenter les ressources pécuniaires, d'autres membres que des littérateurs ne pourrait pas fort justement s'appeler *Société de gens de lettres belges*, mais bien plutôt, comme une ancienne association datant de 1835 et dissoute neuf ans près : *Société pour la protection de la littérature nationale*.

Une société, enfin, dont les membres n'appartiendraient très-probablement pas tous à une seule et même opinion risquerait de ne contenter ni les uns ni les autres, en patronnant des ouvrages qui heurteraient tour à tour les croyances et les sentiments de ceux-ci ou de ceux-là.

Succédant à M. Hasse, M. Servais, délégué du *Comité des soirées populaires de Verviers*, débute par l'expression de cette pensée patriotique, qu'il en est d'un peuple comme d'un enfant, lequel, pour être sain et vigoureux, doit être nourri au sein de sa mère. Les Belges, s'ils veulent être grands et forts par la pensée et par le sentiment, doivent nourrir leur intelligence et leur cœur du lait de la patrie, leur mère à tous, c'est-à-dire des œuvres saines et morales des écrivains nationaux. Tels sont, dit-il, les sentiments qui animent le *Comité des soirées populaires de Verviers*, et il en donne pour preuve l'institution par celui-ci : 1° de concours littéraires annuels, circonscrits à la province de Liége et comprenant, tant en vers qu'en prose, différentes sortes de productions, telles que drames, comédies, nouvelles, contes, romans, etc. ; 2° de tombolas de livres, parmi lesquels ont parfois figuré des ouvrages très-importants d'auteurs français, Lachâtre, Littré, Larousse, etc. (ce qui fait voir, par parenthèse, que le *Comité des soirées populaires de Verviers* ne réprouve pas aussi absolument qu'on eut pu le croire le lait d'une nourrice étrangère, fut-il même suspect d'être plus ou moins vicié) (1).

(1) N'est-ce pas le même M. Lachâtre dont la Cour d'assises du Brabant a eu tout dernièrement à s'occuper pour cause de publication immorale ?

M. Servais propose à l'assemblée d'adopter cette combinaison pour l'encouragement des lettres en Belgique. Les quatre premiers concours institués par la société verviétoise ont produit au jour cent soixante-dix pièces, et pendant une seule année (1874-1875), trois mille quatre cent dix-sept volumes ont été distribués. Il en a été écoulé quinze mille deux cent cinquante depuis la création des tombolas. A quels résultats plus féconds n'arriverait-on pas si chaque cercle littéraire de la Belgique ouvrait, dans sa sphère d'action, des concours annuels et organisait, à chacune de ses séances publiques, des tombolas de livres ? Si, en outre, ces cercles se fédéraient, faisaient l'échange de leurs œuvres couronnées et s'imposaient l'obligation de donner celles-ci dans leurs tombolas jusqu'à concurrence d'une somme annuelle à fixer ? Cette condition, ajoute M. Servais, aurait pour résultat immense de faire connaître par toute la Belgique les auteurs victorieux et de répandre leurs compositions à peu près en même temps sur toute la surface du pays.

Mais la fédération littéraire proposée pourrait faire plus encore. Outre les concours locaux, l'union des cercles créerait à certaines époques des concours nationaux, c'est-à-dire ouverts à toute la Belgique.

Tout cela, à première vue, peut paraître assez séduisant, mais la pratique offre des difficultés. Les cercles qu'on invite à se fédérer sont-ils bien constitués dans le même esprit ? N'en est-il pas qui arborent pour drapeau des principes diamétralement opposés ? Comment unir ces éléments contraires ? comment les faire se donner la main ? Un cercle littéraire où règne, par exemple, l'esprit rationaliste, voudra-t-il employer son argent et son influence à répandre les écrits couronnés par un cercle s'inspirant des idées catholiques, chrétiennes ou simplement spiritualistes ? Et ce cercle, de son côté, se prêtera-t-il plus volontiers à être un instrument de propagande pour des publications empreintes d'un sentiment d'hostilité plus ou moins avoué envers les principes qu'il professe ?

C'est vainement qu'à l'exemple du *Comité des soirées populaires de Verviers*, il serait établi, en règle générale, que seules peuvent être admises aux concours littéraires et aux tribunes des différents cercles des œuvres et des conférences portant en elles-mêmes un enseignement moral et interdisant aux orateurs et aux concurrents de prendre parti dans les questions du domaine de la

religion, etc. Tout homme digne de ce nom a un parti pris et lorsque, orateur ou écrivain, il se manifeste en public, c'est alors surtout qu'il doit éprouver le besoin de se montrer tel qu'il est, avec ses aspirations dans un sens ou dans un autre. Et quant à la morale elle-même, ne sait-on pas qu'elle prend des couleurs différentes selon qu'elle est professée par celui-ci ou par celui-là? Cette considération eut dû, ce semble, se présenter tout d'abord à l'esprit des membres du congrès appelés à discuter les propositions de M. Servais; mais elle paraît n'avoir frappé personne.

M. le Dr Boens (de Charleroi) adopte l'idée de la formation d'une *Société de gens de lettres*, mais il voudrait, en même temps, la création d'une véritable académie des lettres belges et une meilleure organisation de la presse. En France, dit-il, dès qu'une œuvre nouvelle paraît, toute la presse s'en empare, sans se préoccuper si l'auteur est un libéral ou un clérical. Les uns l'attaquent, les autres la défendent, et tout le monde veut la connaître. Ici les ennemis de l'auteur se taisent et ses amis ne disent presque rien. Ce que fait la presse française, la nôtre le devrait faire aussi pour tout livre qui intéresse le progrès, mais c'est ce qu'elle ne fait pas. Aussi que voyons-nous? Nos écrivains publient leurs idées et ne sont pas lus. Pourquoi? Parce que nos journaux croient avoir mieux à faire que de s'occuper des choses littéraires. Cet état de choses réclame une réforme. Comme M. le président du congrès, M. Boëns est convaincu que notre Académie royale, malgré sa classe des lettres, ne représente nullement les lettres belges, et il souhaiterait qu'à l'instar de l'Académie française, qui organise des réceptions solennelles, des réunions annuelles où sont prononcés des discours que reproduisent les journaux, la Belgique eut, elle aussi, une vraie académie des lettres indépendante de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, académie qui aurait son autonomie, ferait œuvre de propagande en faisant publier des travaux dignes de cette distinction, recevrait ses membres avec solennité, en un mot jouerait avec éclat son rôle de représentant officiel de la littérature nationale. Appartenir à cette académie serait l'honneur suprême auquel pourraient aspirer nos littérateurs et comme, pour y entrer, il faudrait au moins savoir écrire, cette considération engagerait nos jeunes écrivains à se montrer plus respectueux à l'égard de la langue — française ou flamande, — ce qui serait un véritable progrès réalisé. Quant à la *Société de gens de lettres*, il semble à M. Boëns que, puisqu'une

société similaire existe chez nos voisins du Sud, qu'elle fonctionne depuis longtemps déjà, qu'elle donne des pensions aux écrivains devenus vieux et dépourvus de ressources, des primes aux jeunes auteurs, des bourses aux enfants de ses membres, nous pourrions utilement faire un nouvel emprunt à la France en formant notre société à l'instar de celle de Paris, ou, tout au moins, en prenant ce qu'elle a de bon.

M. Gustave Fréderix, rédacteur à l'*Indépendance*, répondant à M. Boëns, ne croit pas du tout à cette conspiration du silence qu'on a reprochée à la presse. Il voit autour de lui des écrivains qui pourraient protester contre ces imputations. Mais en y regardant de plus près, il eut pu, nous l'affirmons, en trouver d'autres qui les auraient justifiées. En matière littéraire comme en matière politique, la presse belge est généralement partiale et n'a d'éloges que pour ses amis.

C'est à une autre raison que M. Jules Carlier (de Mons) attribue le silence que garde parfois la presse belge. En littérature comme en art culinaire, pour faire un civet, il faut un lièvre, et trop souvent en Belgique le lièvre manque au journaliste pour faire le civet désiré. Soit! Mais quand telle œuvre que nous pourrions citer, une œuvre d'origine belge, a été saluée comme des plus remarquables par les princes de la critique française, les Alfred Nettement, les Pontmartin, les Théophile Gautier, les Léon de Wailly, etc., etc., et qu'un très-grand journal belge se refuse à en faire mention parce qu'elle ne cadre pas avec ses idées, pourra-t-on dire que c'est faute de lièvre que le civet n'a pas été fait?

C'est d'ailleurs un noble langage qu'a fait entendre M. Jules Carlier lorsqu'il a répudié, au nom de la littérature belge, le système de réclames au moyen desquelles la presse française assure trop souvent le succès d'œuvres de peu de valeur. C'est, à ses yeux, une chose détestable que de produire ainsi un mouvement littéraire factice, un mouvement artificiel au moyen de réclames et de coteries. Si nous voulons posséder une littérature belge saine, forte et vivace, nous ne l'obtiendrons jamais que par une franche et loyale critique, en disant à chacun la vérité vraie sur ses productions, en n'accordant l'éloge qu'à ce qui mérite véritablement d'être loué. Assurément, dit M. Carlier, il n'est pas bon que la presse se taise sur les œuvres belges; mais il serait beaucoup plus mauvais encore qu'elle trompât le public par des réclames

partiales et intéressées. De pareilles réclames déshonorent aussi bien les écrivains qui en sont l'objet que les journalistes qui les publient, et elles répugnent profondément au caractère national.

Il serait impossible de mieux dire. M. Carlier aurait pu ajouter que, pour faire de bonne critique littéraire il faut être soi-même littérateur ou du moins avoir le sens littéraire très-développé. Et cela n'est pas le partage de tous les journalistes. Qui n'a souvent eu à rougir de voir certains d'entre eux louer de très-bonne foi, à l'égal de chefs-d'œuvre, de véritables platitudes, écrites en un français douteux, uniquement parce qu'elles étaient revêtues (circonstance aggravante pourtant) de la forme du vers ?

Passant à la discussion de la première question, M. Carlier ne se rallie ni à l'idée de la création d'une Société de gens de lettres à l'instar de celle de Paris, qui est, avant tout, une société d'assurances ou de secours mutuels, ni à celle de l'organisation de tombolas, qui se font principalement en vue de répandre chez l'ouvrier, au moyen de petits traités, plutôt des notions utiles que le goût et les connaissances littéraires, ni au projet d'instituer des concours, ceux-ci ayant généralement plutôt pour effet d'arrêter l'inspiration, en l'enchaînant à un sujet donné, que de lui prêter des ailes. Il ne goûte pas davantage le projet d'une académie des lettres modelée sur l'Académie française, alors qu'il suffirait d'améliorer ce qui existe. Mais ce qui pourrait être fait, ce serait d'améliorer l'enseignement qui se donne à l'université ; ce qui devrait être fait, c'est de rompre avec les traditions surannées de nos athénées et de nos colléges, où l'on fait faire chaque année aux élèves de quatrième la même description du même incendie, et aux élèves de seconde et de rhétorique les mêmes discours des mêmes personnages historiques.

En résumé, M. Jules Carlier trouve que la situation n'est pas, après tout, aussi mauvaise qu'on le proclame. Formée de deux races diverses et qui parlent deux idiômes différents, possédant une population restreinte, notre patrie ne saurait ni produire, ni faire vivre une littérature homogène. Mais si les écrivains néerlandais et les écrivains français ne peuvent trouver, dans notre petit pays, un public suffisamment nombreux pour les apprécier et leur assurer les succès qu'ils recherchent, ils seront, par cela même, portés à aller chercher à l'étranger ce public qui leur est nécessaire. C'est à cette nécessité peut-être qu'il faut attribuer les très-remarquables progrès accomplis par les littérateurs fla-

mands depuis une vingtaine d'années. Quant à nos écrivains en langue française, la difficulté plus grande qu'ils trouvent à pénétrer chez nos voisins du Midi, en les obligeant à triompher d'une fort rude concurrence pour se créer une réputation, doit leur être un puissant stimulant d'amélioration et de progrès, et c'est ce dont, au lieu de se plaindre, ils devraient se féliciter.

M. Charles Potvin voit dans les lettres comme dans les arts l'expression de l'amour du beau, et dans le beau l'agent civilisateur par excellence. La Belgique a au plus haut degré l'amour du beau, et elle a, quoi qu'on en dise, une littérature nationale où cet amour du beau en tout genre se manifeste pour répondre à toutes les exigences d'une civilisation en voie de progrès. C'est là son véritable but, but tout autre que celui poursuivi soit par ces associations de secours mutuels qu'on appelle *Sociétés de gens de lettres*, soit par une académie où certaines gens croient trouver le couronnement de travaux médiocres. C'est pourquoi M. Potvin applaudit à l'exemple et aux conseils donnés par M. Servais. Répandre les livres, créer des lecteurs, émanciper les esprits, il ne faut pas, pour cela, dit-il, avoir une plume d'artiste : il suffit d'avoir un cœur de citoyen et le dévouement de l'homme pratique.

M. Potvin ne veut pas d'une société de gens de lettres à l'instar de celle de France. D'après lui, l'association des littérateurs belges doit se former par la fédération des cercles artistiques et littéraires du pays. Et la fédération sera représentée par un conseil central, qui réunira les associé stantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Avisons, dit-il, aux moyens de civiliser notre pays par des procédés qui nous soient propres, à veiller, par exemple, à écarter des distributions de livres tout ce qui pourrait contrarier nos sentiments nationaux et gâter nos mœurs. Pour cela, toute œuvre belge n'est pas bonne, non plus que tout livre français.

M. Hasse ne pense pas, comme M. Potvin, que l'association des littérateurs belges doive se former par la fédération des cercles littéraires du pays, lesquels ne sont pas tous composés de façon à satisfaire aux conditions matérielles du programme présenté par M. Potvin. En tous cas, ce qu'il faut faire avant tout, c'est de trancher la question de la formation d'une société de gens de lettres, en réservant celle de savoir comment cette société sera formée, ce qui pourra être étudié ultérieurement par une commission nommée *ad hoc*.

M. Muny est d'avis que le moyen le plus simple, le plus facile et le plus certain pour établir des rapports sympathiques entre nos littérateurs qui se connaissent à peine ou ne se connaissent pas du tout, et d'arriver à cet accord, à cette entente que l'on reconnaît indispensable au développement et aux progrès de la littérature belge, serait de multiplier les congrès pour la section littéraire française, à l'imitation de ce qui se fait depuis 1849 par la section néerlandaise, et avec tant de succès.

M. Van Bemmel, président, clot la première séance en proposant, d'accord avec M. Hasse, secrétaire, qu'il soit nommé à la séance suivante un comité chargé de préparer les bases d'une association d'écrivains belges.

A la séance du lendemain (18 août), M. Eekhoud, rapporteur de la 2e section, soumet à l'assemblée les conclusions suivantes :

1° *Le congrès nommera une commission choisie parmi ses membres, laquelle commission s'occupera de dresser un projet de statuts d'une société de gens de lettres belges ;*

2° *Les statuts seront envoyés à tous les membres du congrès et ceux qui adhéreront au projet de la commission se constitueront ainsi en une société de gens de lettres ;*

3° *Cette société des gens de lettres s'occupera de la fédération des différents cercles littéraires du pays.*

M. Eugène Dognée (de Liége) se rallie complétement à l'idée de former en Belgique une société de gens qui s'occupent d'écrire. Mais il n'admet pas du tout que cette société soit formée par la fédération des cercles littéraires et artistiques du pays, lesquels n'ont, pour la plupart, de littéraire et d'artistique que le nom. Les uns, en effet, ne se sont jamais occupés de l'art dont ils portent l'enseigne; chez d'autres, l'élément artistique s'est trouvé complétement submergé et rendu impuissant par un élément d'un autre ordre, qu'i a fallu accepter pour vivre. La réunion des gens de lettres doit être intime, autrement elle ne produira rien du tout. La fédération des cercles, c'est trop et pas assez à la fois. Elle apportera à l'association des éléments qui n'ont pas le droit d'y parler, qui ne sont pas littérateurs. En même temps, elle laissera en dehors beaucoup d'esprits littéraires qui ne font partie d'aucune de ces sociétés. Répudiez, dit M. Dognée, tout ce qui n'est pas littérateur. Il faut s'adresser aux individus, non aux corporations.

M. Hasse, secrétaire, fait remarquer que, dans la pensée des organisateurs du congrès, l'association des littérateurs belges et

la fédération des cercles littéraires se rapportaient à deux objets bien distincts : d'une part, la réunion en un faisceau de l'élément littéraire pour lui donner plus de force et contribuer ainsi à résoudre efficacement la première question ; d'autre part, pour répondre à la deuxième question, le développement des conférences — si utiles et, en même temps, si difficiles à organiser dans notre pays — au moyen de la fédération des cercles. Les conférences sont un excellent moyen de populariser les œuvres nouvelles. Beaucoup de gens qui ne lisent pas vont entendre une conférence et, en entendant l'analyse d'une œuvre, sont excités à la lire. Et nous possédons des hommes ayant assez de talent pour nous donner des conférences aussi belles que celles que viennent donner chez nous nos voisins d'outre-Quiévrain. Il est un point sur lequel il faut toujours insister : c'est le nerf de la guerre, la question d'argent. Un cercle seul ne peut rien ; les cercles réunis peuvent faire quelque chose.

M. Van Bemmel, président, met aux voix la question :

Y a-t-il lieu de faire une association des littérateurs belges ?

L'assemblée, par assis et levé, se prononce unanimement pour l'affirmative et nomme le comité chargé de rechercher les bases sur lesquelles se fondera cette association.

M. Servais, proposé pour faire partie du comité, ne peut accepter dit-il, n'étant pas littérateur.

M. Potvin n'admet pas l'excuse. Il ne partage nullement l'opinion de M. Dognée, qu'il faut être littérateur pour appartenir à une association littéraire. Qu'est-ce en Belgique que d'être littérateur ? Faut-il passer un examen ? Faut-il vivre de sa plume ? Faut-il avoir écrit un livre ou une page ? Tous ceux qui s'intéressent ou participent au progrès de la civilisation, qu'ils écrivent ou qu'ils agissent, forment une chaîne qu'il ne faut pas briser. C'est pour cela que la fédération des cercles lui semble inséparable de l'association à constituer. M. Potvin conclut en exprimant le vœu que le comité chargé de rechercher les bases de cette association invite tous les cercles littéraires du pays à créer chez eux une section de littérature, laquelle ferait de droit partie de l'association littéraire générale, ouverte également aux littérateurs qui ne font partie d'aucune société locale. « Si l'art, dit-il, est dû, comme je vous l'ai dit, à deux mobiles : l'amour du beau et le désir du progrès, il ne faut pas être homme de lettres pour servir son double but, la création du beau et la civilisation. Ce

n'est pas tant le nombre des écrivains et la quantité des talents qui servent à ce but. Le nombre de citoyens qui ont le goût des lettres et qui s'en servent pour répandre les idées est peut-être plus utile. Ils alimentent l'activité intellectuelle. »

La discussion est close et la question suivante est mise aux voix par le président : Y a-t-il lieu d'émettre un vœu en faveur de la fédération des sociétés littéraires du pays ?

Le congrès, par trente voix contre vingt-sept, exprime le vœu que les sociétés littéraires se constituent en fédération.

Le bureau est chargé d'écrire aux cercles artistiques et littéraires pour leur exposer les décisions prises au congrès.

Ici se terminent les débats relatifs aux deux premières questions soumises aux délibérations du congrès littéraire d'Anvers.

En conséquence des résolutions adoptées, une association des gens de lettres belges s'est constituée, et cette association doit travailler à la fédération des cercles littéraires du pays.

Que ces cercles soient réellement littéraires ou n'aient de littéraire que le titre, il n'importe, si, au moyen de conférences, de distributions de livres, etc., ils servent, selon le programme de M. Potvin, la cause de la civilisation et du progrès. Ces groupes d'hommes intelligents sont, dit-il, les meilleurs auxiliaires, les vrais coopérateurs des gens de lettres. Ce sont eux qui, par leur puissant concours, permettent de réaliser l'idéal poursuivi par ceux-ci.

Maintenant, qu'est-ce que le progrès, selon M. Potvin, l'ardent champion de la fédération des cercles ? On se souvient de deux vers de lui :

Plus de dogmes, aveugles liens ;
Plus de joug, tyran ni Messie.

Voilà donc, d'après lui, le but à atteindre ; voilà le but qu'il ne lui déplairait pas de voir poursuivre par la fédération des cercles. Est-ce bien celui que se proposent les trente membres du congrès, qui ont voté, contre vingt-sept opposants, le vœu de voir cette fédération s'accomplir ? Nous aimons à croire que non. Mais comment pourront-ils se soustraire aux conséquences de ce vote, dont, semble-t-il, on n'a pas songé, d'une part, dont on s'est peut-être bien gardé, d'autre part, de limiter la portée ?

Comment feront-ils pour se soustraire à l'obligation de patroner les idées préconisées dans des écrits ou dans des conférences par

tel ou tel cercle, réclamant pour lui-même et pour ses idées les bénéfices de la fédération sous prétexte qu'il a constitué dans son sein une section de littérature ?

Le *Cercle rationaliste disonnais*, par exemple, qui annonçait pour le dimanche 13 octobre dernier une conférence publique ayant pour sujet :

LES RELIGIONS PEUVENT-ELLES ÊTRE TOLÉRÉES ?

ou le *Cercle d'athéisme verviétois*, annonçant pour le même jour une conférence sur les deux sujets suivants :

1° L'ATHÉISME ;
2° REVUE RÉTROSPECTIVE DES RELIGIONS,

conférence suivie d'une grande tombola de livres, naturellement destinés à répandre les saines idées, à servir la cause de la civilisation et du progrès ?

Nous ne suspectons pas les intentions; mais nous avons le devoir de le dire : si c'est ainsi que quelques-uns espèrent donner un fécond essor à la littérature nationale et la relever du discrédit dont on se plaint de la voir victime tant en Belgique qu'à l'étranger, c'est prendre un bien mauvais chemin pour atteindre un but élevé !

ANDRÉ J. LE PAS.

(*La fin prochainement.*)

TROIS SEMAINES A MONTREUX [1].

I

En route.

Je ne suis pas à l'aise. J'ai sur l'épaule un voyageur ventru, lippu, qui dort comme un loir, ronfle comme une toupie et bave comme un bébé. Ce voisin, lorsqu'il est éveillé, a de la prestance et se tient droit comme un gros *i*. Mais, dès qu'il ferme l'œil, il perd le sentiment de la verticale et penche à gauche, toujours à gauche. Pourquoi pas de temps en temps à droite ? Je n'en sais rien. C'est drôle ; mais c'est ainsi. Comme je suis assis à sa gauche, je lui sers d'oreiller. C'est fatal. J'ai d'abord essayé de lutter contre cette fatalité. J'ai plus d'une fois repoussé le dormeur avec un : « Pardon, Monsieur !... » qui lui faisait ouvrir un œil et reprendre un semblant d'aplomb. Mais cinq minutes après, l'œil était refermé, l'aplomb reperdu et le voisin retombé sur mon épaule.

J'ai alors usé de moyens perfides. J'ai mis en avant des os pointus. Si la nature m'a refusé les rondeurs, elle m'a pourvu d'angles. C'est d'abord un coude aigu que j'ai opposé à la masse charnue du voisin. Peine inutile! Mon coude s'est, dirait-on, émoussé dans les chairs ; le voisin n'a rien senti et il a continué à dormir avec sérénité ; seulement sa tête, n'étant plus soutenue, s'est penchée en avant, et il a bavé davantage, ce qui m'a déplu.

D'autre part, la position défensive que j'avais adoptée devenait fatigante à la longue ; de sorte que j'ai changé de tactique.

Retirant brusquement le coude, j'ai levé un peu l'épaule, de façon à en faire saillir les os et à la rendre très-contondante, je le dis sans amour-propre. Bah ! la joue du gros homme est venue s'y aplatir avec délices, et il a fait un soupir de satisfaction. Il y a des gens qui aiment les oreillers durs. Ça m'a agacé. Tournant

(1) Pour tenir d'anciens engagements et vider un peu notre portefeuille, nous sommes obligés de suspendre pendant un mois la publication des nouvelles de notre concours. *N. D. L. D.*

brusquement la tête, j'ai jeté un regard de colère sur cette large face qui est là, si près de ma figure en coin de rue... Mais comment n'être pas désarmé? Ce monsieur a l'air si heureux ainsi! Il dort si bien! Et puis il bave moins dans sa position actuelle. C'est ce qui me décide à l'y laisser. J'ai la faiblesse de ne pouvoir me faire aux bouches salivantes. Je ne les pardonne même pas aux bébés, que pourtant j'adore. Les mamans ont beau dire : « C'est pour les dents! » je n'en trouve pas moins cette salivation fâcheuse. Ce que je trouve surtout c'est que, quand on est arrivé, comme mon voisin, à l'âge où l'on *défait* des dents, on doit baver le moins possible.

Me voilà donc résigné à mon rôle d'oreiller. Je rends à mon épaule sa position naturelle, et le voisin, par reconnaissance sans doute, ronfle plus fort. C'est un bruit que je n'aime pas. Pour me distraire, j'examine à la lumière grandissante du jour mes autres compagnons de voyage. La lampe du plafond de la voiture éclairait mal, et je n'avais pu, jusque-là, que les distinguer très imparfaitement. Je remarque tout d'abord, en face de moi, une barbe tout à la fois puissante et gracieuse qu'une raie soigneusement faite partage en deux touffes symétriques. Cette riche végétation, ainsi maîtrisée par l'art, orne le menton d'un jeune homme profondément endormi pour le quart d'heure. Par-dessus la barbe, une superbe paire de moustaches complète une décoration dans le genre terrible. On voit que le propriétaire de cette forêt de poils est de ces jeunes gens qui visent à charmer les femmes et à épouvanter les hommes par un grand développement du système pileux. En même temps, par un contraste commun aujourd'hui, mais toujours étrange, ce jeune visage, si furieusement poilu par le bas, est couronné d'un front précocement dépouillé sur lequel les cheveux battent en retraite, laissant seulement, en manière de bataillon perdu, un petit bouquet follet sur la partie antérieure et proéminente du crâne. Dans son ensemble la tête est correcte, intelligente même, mais trop grande pour le corps. Le visage surtout, amplifié par la barbe, est d'un homme de haute taille, tandis que le voyageur est très-petit. Il a un peu l'air d'un nain qui aurait volé la tête d'un géant.

A côté de lui dort un Anglais, ça se voit tout de suite aux longs favoris jaunes, taillés en côtelettes. L'insulaire a en trop, sous le rapport de la taille, tout ce qui manque à l'autre. J'ai été, durant la nuit, plus d'une fois gêné par ses jambes kilométriques et ses genoux

noueux dont les miens fuyaient le rude contact. Cet interminable personnage est vêtu, des pieds à la tête, d'une étoffe à petits carreaux verts et bleus à vous donner la migraine. Il n'y a pas jusqu'à sa casquette lilliputienne, rabattue en ce moment sur ses yeux, qui ne reproduise cet agaçant damier. Sacoche, jumelles en bandouillère, cannes, bâton, nécessaire de voyage, plans, cartes, *Guides en Suisse* de tous les formats; on voit qu'on a devant soi un touriste convaincu.

L'autre côté de la voiture appartient à deux dames, l'une toute jeune, à l'air doux, timide, souffrant, maladif; l'autre vieille, grande, sèche; nez sévère, lèvres minces qui ignorent le rire, œil malveillant, bandeaux et boucles d'un noir de jais... trop noirs! Trop noirs! Madame ou Mademoiselle!... (je me figure que c'est une vieille fille) ça fait penser à un tour de cheveux.

Ces dames ne dorment pas. La jeune fille a cherché le sommeil mais ne l'a pas trouvé, au moins depuis Nancy où je suis monté dans cette voiture. Elle toussaille et frissonne parfois sous son manteau de fourrure. L'autre ne tousse ni ne frissonne; c'est une femme dure, résistante; nature coriace; des os, des muscles, le moins de chair possible, et pas du tout de nerfs. Si celle-là ne dort pas, c'est qu'il ne lui convient pas de dormir. Elle me fait l'effet d'être de ces gens énergiques qui ne font jamais que ce qu'ils veulent. Sa toilette riche et élégante dénote encore quelques prétentions; au moins ne dira-t-on pas que cette demoiselle (décidément ce doit-être une vieille fille) cherche à charmer par la douceur de son regard. Mes yeux ont tantôt rencontré les siens tandis qu'elle nous examinait tous d'un air de froide désapprobation. Ma parole d'honneur, j'ai été presque effrayé, et à coup sûr tout à fait humilié, de me voir si complétement désapprouvé; car il n'y a pas à s'y tromper : personne de nous ne trouve grâce devant cet œil en bouton de guètre.

Cependant nous arrivons à Strasbourg. Il est environ 6 heures du matin. Presque toujours les voyageurs qui continuent vers Bâle profitent du quart d'heure d'arrêt pour prendre une tasse de café et un petit pain. Au bruit que fait le train en passant sur les plaques tournantes, l'Anglais s'éveille et se met à consulter ses *Guides*. Après lui, le voyageur à la forte barbe ouvre les yeux; son premier soin est de rétablir, à l'aide d'un peigne de poche, la belle ordonnance de sa barbe pour le cas où quelque poil se serait dérangé; il râtisse doucement sa chevelure vaporeuse, puis il

ısse du genou mon gros voisin. Celui-ci a le réveil un peu labo-
ıx; il ne reprend que difficilement la verticale; il se frotte les
ıx, s'essuie la bouche et finalement demande où nous arrivons.
barbe ne répond pas; l'Anglais continue à feuilleter ses Guides,
s lesquels il ne se retrouve pas. Le train s'arrête. Un garde
se devant la portière en criant :
— Strasbourg, quinze minutes d'arrêt !
— Comment a-t-il dit? demande le gros homme à son compa-
ın barbu.
— Je n'ai pas compris, murmure l'autre qui s'occupe à remettre
oitement son chapeau sur sa tête sans déranger ses cheveux,
ıration qui exige, paraît-il, une grande attention.
Me voyant faire un mouvement pour me lever, mon voisin m'in-
pelle :
— Pardon, monsieur... Pourriez-vous me dire le nom cette
e ?
— Strasbourg.
— Strasbourg ?... Tiens, tiens, Strasbourg ?... C'est ici qu'on fait
meilleurs pâtés... Et puis le siége de Strasbourg, et les gens
vivaient dans les caves... Oui, oui, je me rappelle... Et le
in séjourne-t-il quelque temps ici, monsieur ?
— Quinze minutes.
— Vraiment !... Mais alors on pourrait peut-être... Y-a-t-il un
fet dans la gare ?
— Sans doute.
— Et pensez-vous, monsieur, qu'on y trouverait du café au lait
les *pistolets ?* Je déjeune toujours *avec* une jatte de café au lait
leux pistolets. C'est fondamental chez moi.
— Le café au lait et les petits pains ne vous manqueront pas.
— Je désire, non pas des pains, mais des *pistolets*.
— Si vous demandez des pistolets on ne comprendra peut-être
ce que vous désiriez.
— Bah ! On ne parle donc pas français ici ?... C'est gênant ça.
ne sais pas l'allemand... On comprendrait peut-être le flamand ?
ressemble à l'allemand... Dis donc, Albert, si tu courais en
ınt, toi, pour commander en flamand du café au lait et des
tolets ?
— Vous savez bien, répond d'un air de profond dédain le jeune
mme barbu à qui cette proposition s'adresse, que je ne parle pas
flamand.

— Rassurez-vous, monsieur, dis-je à l'autre. On parle le français ici. J'ai simplement voulu dire que peut-être on ne comprendrait pas le mot *pistolet*.

— Par exemple ! Est-ce que tout le monde ne sait pas ce que c'est qu'un *pistolet*, un pistolet à manger?... Il faudrait être bien simple pour croire que je demande une arme, un revolver. Je n'ai pas l'air d'avoir envie de tuer quelqu'un ou de me tuer moi-même...

— Monsieur a raison interrompt Albert d'un ton pédant. Ce n'est qu'à Bruxelles qu'on donne aux petits pains ce sot nom de *pistolets*.

— Comment! sot nom ? s'écrie l'autre. Je voudrais bien savoir pourquoi, par exemple ! Toi-même n'appelles-tu pas *pistolets* ce que tu manges chaque matin à ton déjeuner?... Farceur, va! Comme si je ne t'entendais pas dire tous les jours : « Passez moi » un *pistolet*. » Ou bien : « Ces *pistolets* sont vieux!... » Car tu es très-difficile sur le chapitre des *pistolets!*...

Albert semble vexé d'entendre donner ces petits détails de ménage et il hausse les épaules en répondant quelque chose que je n'entends pas, car je descends de la voiture sans plus de retard. Quoi que l'on mange, petits pains ou *pistolets*, il n'y a pas de temps à perdre quand l'arrêt n'est que de quinze minutes. L'Anglais, qui a compris, paraît-il, descend aussi, et, grâce à la longueur de ses enjambées, il arrive avant moi au buffet. En y entrant je le vois déjà à l'œuvre, broyant un petit pain entre ses solides mâchoires. Derrière moi arrivent les deux autres voyageurs. Albert demande d'un ton pincé deux cafés au lait et des petits pains qu'on leur sert à l'instant. Ces messieurs mangent à côté de moi et j'entends leur conversation.

— Ça ne vaut pas, dit le gros monsieur parlant la bouche pleine, ça ne vaut pas nos pistolets de Bruxelles, hein ?

— Je ne suis pas de votre avis. Je trouve qu'on fait mieux le pain en France qu'en Belgique.

— Bah ! Tu dis ça pour te donner un air français!... Mais d'abord, mon garçon, nous ne sommes pas en France... Strasbourg est en Allemagne maintenant. Comment ne sais-tu pas ça, toi qui sais tant de choses?

— Je le sais parfaitement!

— Alors pourquoi parle-tus de pain français?... Eh bien, qu'est-ce tu veux?

— Que vous me passiez un pistolet, fait Albert, la main tendue.

— Ah! je t'y prends, mon gaillard ! s'écrie le vieillard avec un gros rire. Tu vois bien que tu dis aussi *pistolet!*... Tiens ! c'est tout simple ça. Tout le monde dit *pistolet*. Pourquoi est-ce qu'on n'appellerait pas les choses par leur nom?

Albert est contrarié et mord son pain avec impatience, tout en prenant soin cependant de ne pas déranger ses moustaches. Le déjeuner s'achève en silence.

— En voiture ! crie le garde.

Nous retournons à notre waggon. L'Anglais aux longues jambes abuse encore une fois de ses moyens, et il y arrive avant nous, bien qu'il soit resté le dernier à manger avec une calme énergie. Au moment où il pose le pied sur le marche-pied, il reçoit dans l'estomac un garçon du buffet qui sort de la voiture avec un plateau chargé de deux tasses. Nos compagnes de voyage se sont fait apporter à déjeuner, paraît-il. L'Anglais dit: Aoh ! et jette un regard indigné au garçon qui s'éloigne en riant. Nous reprenons chacun nos places dans la voiture. La jeune fille achève précipitamment de grignoter son pain. Sa compagne procède tout autrement. Elle a étalé un mouchoir sur ses genoux. Raide, droite, elle mange bien ostensiblement, bien lentement ; en même temps elle nous jette des regards empreints d'une grande énergie et d'un plus grand dédain. Elle a l'air de dire :

— Je mange parce qu'il me plaît de manger, et je vous défie d'y trouver à redire !

Personne de nous n'y songe. Albert masse sa barbe, tantôt de la main droite, tantôt de la main gauche ; l'Anglais quadrillé se replonge dans ses *Guides;* mon gros voisin, qui a renoncé à dormir et qui est d'humeur joviale et causeuse, me fait remarquer en riant qu'on ne laisse au voyageur que bien peu de temps pour déjeuner.

— Heureusement, me dit-il, que j'ai l'habitude de boire mon café très-chaud. Je l'avalerais bouillant, monsieur, que ça ne me ferait rien; au contraire! Souvent, à la maison, on me dit : « Faites attention ! vous allez vous brûler! » Pas du tout ! je ne me brûle jamais... Je crois qu'il est bon pour l'estomac, monsieur, de boire très-chaud ou très-froid. Les choses à moitié chaudes, à moitié froides, ça vous embarbouille. Soupe et café brûlants, monsieur, voilà ce qu'il me faut... A propos de café, celui qu'on nous a servi là était bien mauvais ! Trois quarts de chicorée !... Et encore, si

elle était bonne cette chicorée !... Ce n'est pas par amour-propre national que je le dis, mais il est sûr que nulle part on ne fait le café comme en Belgique.

La conversation de ce monsieur ne me semblant pas devoir offrir des charmes particuliers, je me borne à répondre par un signe d'assentiment. Cela suffit, paraît-il, à ce brave homme qui est aussi rond au moral qu'au physique. Puis il a cette assurance de l'homme *arrivé*. Je parierais qu'il a fait sa fortune, une grosse fortune, et qu'il est honnêtement fier de pouvoir se dire : Je me suis fait moi-même! Il se met à me questionner sur le pays que nous traversons. Ai-je déjà fait cette route ? Vais-je comme lui jusqu'à Bâle ? A quelle heure y arriverons-nous ? Lui, il va plus loin, beaucoup plus loin, jusqu'à Montreux. Connaissais-je Montreux ? Y aurais-je, par hasard, déjà passé un hiver ?... Oui?... Comme ça se rencontre ! je vais pouvoir lui dire s'il y fait tout à fait bon pour les malades. Il s'y rend, lui, pour voir comment il pourrait y installer sa *dame* et sa *demoiselle*, qui est malade... Ici sa figure se rembrunit; il me pousse du coude, et me désignant la chétive jeune fille qui toussaille dans son coin, il me dit à voix basse :

— La mienne tousse aussi depuis un petit temps... Elle est plus forte que celle-ci ; il y a de la ressource chez elle... Mais c'est égal ! c'est triste, Monsieur !...

La sensibilité vraie avec laquelle il prononce ces mots m'inspire de la sympathie, et je ne fais pas difficulté de répondre à ses questions sur Montreux, que je connais bien, puisque, depuis quelques années, j'y passe les hivers.

— Vous êtes aussi un peu pris de là? me dit-il en mettant la main sur sa poitrine. Je l'ai pensé dès que je vous ai vu... Vous savez, quand on a une crainte comme ça pour une personne qu'on aime, on pense toujours à la maladie...

Puis il me demande des renseignements sur la route de Bâle à Montreux.

— Y a-t-il beaucoup de changements de trains? Je n'aime pas, moi, les changements de trains. J'ai toujours peur de me tromper, je n'ai pas l'habitude de voyager, voyez-vous. J'ai été quarante ans dans les affaires ; et avec une maison de commerce sur les bras, on n'a pas le temps de faire des voyages de plaisir, savez-vous?... Maintenant que je suis retiré, c'est bien ; mais on est un peu vieux pour prendre de nouvelles habitudes.

Albert, à qui notre conversation semble déplaire, l'interrompt alors pour dire que rien n'est plus facile que de savoir quel train l'on doit prendre. On n'a qu'à consulter son livret Chaix.

— Livret Chaix, tant que tu voudras! C'est trop compliqué pour moi ; je me perds dans toutes ces lignes. Je trouve qu'il est beaucoup plus simple de demander son chemin que de se casser la tête à le chercher. Je ne voudrais pas pour cent francs manquer un train. Tu sais que je désire voir le plus tôt possible quel endroit c'est que ce Montreux. J'ai promis ça à ta mère... A propos, n'oublies pas de lui envoyer une dépêche quand nous serons à Bâle. Tu lui diras...

Ici le gros voyageur se penche vers son petit compagnon et continue la conversation à voix basse. Je me renfonce dans mon coin avec l'espoir de n'être plus interpellé. Je viens d'apprendre que le bel Albert est le fils de mon voisin. Je ne m'en serais pas douté. L'air dédaigneux que le jeune homme affecte en lui parlant prouve évidemment qu'il ne trouve pas son bonhomme de père digne de lui.

Je suis brusquement tiré de mes réflexions par l'Anglais qui, me saisissant le genou d'une main et passant l'autre par la portière, me dit :

— Paôrdon... Strasbourg... cathédrale ?

Remis du saisissement, je comprends :

— Oui, Monsieur. Il y a en effet une très-belle cathédrale à Strasbourg.

Le voyageur se pousse jusqu'à mi-corps par la portière. Mais Strasbourg est déjà loin. Après voir regardé quelque temps, il se rassied gravement en disant :

— Aoh ! merci.

Puis il écrit une note en marge d'un de ses Guides.

— Je marqué là, me dit-il, qu'on ne voyé pas le cathédrale dépouis la chemin de fer.

Il sourit d'un air satisfait en montrant ses trente-deux grandes dents, et il s'occupe de reproduire la même note sur chacun de ses volumes de tout format.

Cependant notre train file à toute vapeur. Le pays devient pittoresque. La jeune fille souffreteuse regarde avec un vif intérêt les gracieux paysages de la Forêt-Noire que nous laissons à notre gauche. Ayant tourné la tête de notre côté, elle entrevoit dans le lointain quelques sommets des Vosges.

— Les Alpes, ma tante! Les Alpes! dit-elle avec une émotion contenue à sa compagne.

Celle-ci approche un lorgnon d'or de ses yeux, regarde un instant et dit d'un air froid et digne :

— Oui, c'est gentil.

Ce mot d'Alpes appelle l'attention générale. L'Anglais se met en devoir de tirer ses jumelles de leur étui. Mon gros voisin se pousse tant qu'il peut vers la portière en disant :

— Les Alpes? où ça les Alpes?... Je suis curieux de les voir, moi... Ah! oui, les voilà. Tiens! c'est drôle... je me figurais que c'était beaucoup plus grand que ça, moi!

Albert lui-même, bien qu'il ne juge pas convenable de montrer une curiosité puérile, ne peut résister à la tentation, et avance sa barbe et ses moustaches. Le père s'adresse à moi :

— Est-ce qu'on voit déjà des glaciers, Monsieur?... Et le Mont-Blanc?... Mais ce n'est pas de ces côtés, n'est-ce pas?

— Ce ne sont pas les Alpes; ce sont seulement les Vosges, Monsieur.

— Ah! à la bonne heure!... Les Alpes, c'est beaucoup plus haut que ça, n'est-ce pas? J'ai vu des tableaux, que diable!... Il est vrai que ces artistes sont de si drôles de corps qu'on ne peut pas s'y fier non plus... Enfin je suis content de savoir que ce ne sont pas les Alpes... Les Vosges, ça n'a l'air de rien du tout. Il y a à Boisfort des montagnes presque aussi hautes que ça.

— Ce sont évidemment les Vosges, dit Albert d'un air capable. Nous courons parallèlement à la chaîne. De l'autre côté, nous avons les montagnes de la Forêt-Noire. Ces deux systèmes de soulèvement n'ont rien de commun avec les Alpes dont nous sommes encore loin.

— Système de soulèvement? Qu'est-ce que tu appelles un système de soulèvement?

— J'appelle système de soulèvement l'ensemble des reliefs qui marquent la place où s'est produite une fissure dans l'écorce du globe.

— Comment! une fissure? Est-ce qu'il y a une fente dans la terre là?

Il y en a eu une. Les couches terrestres se sont soulevées sous l'effort de la tension intérieure, elles se sont brisées, et elles ont formé des chaînes de montagnes, abruptes du côté où il y a eu rupture, en pente plus ou moins douce du côté où les couches se sont simplement relevées.

Albert donnait ces savantes explications à demi-voix, mais de façon cependant à être entendu de nous tous. Il n'était pas fâché de montrer sa science. Les deux dames l'écoutaient, la jeune avec une considération naïve pour ce grand savoir, la vieille avec dédain. Le gros père ayant fait encore quelques questions, le cours de géologie continua. Comme il se réduisait à des notions générales que chacun possède plus ou moins et que les gens les moins instruits puisent sans effort dans les livres de vulgarisation scientifique, un peu fâcheusement répandus aujourd'hui, je cessai d'y prêter attention.

Quand nous arrivâmes à Bâle, j'entendis que le savant Albert en était à expliquer la formation du globe d'après la théorie de Laplace, qu'il n'avait probablement jamais lue dans l'auteur, mais dont il avait pu trouver le résumé dans quelque cours d'astronomie à l'eau sucrée, à l'*usage des gens du monde*. Nous descendîmes tous. Dans la gare on se perdit de vue. J'entrevis encore, au bureau des bagages, la barbe d'Albert et le ventre de son père, puis je ne sais ce qu'ils devinrent. L'Anglais et les deux dames avaient disparu.

Je ne tardai pas à aller prendre place dans le train qui allait partir pour Lausanne. Ayant horreur des voitures encombrées, je fus charmé d'en trouver une où il n'y avait qu'une grosse dame. Cette dame était, pour le moment, fort en peine d'un certain Théodore qu'elle appelait par la portière d'une voix plaintive. Ces appels n'avaient rien de très-agréable, et la dame semblait d'une humeur un peu agitée, ce qui n'est guère agréable non plus. Mais j'espérai que Théodore ne resterait pas longtemps insensible à de si tendres alarmes, et je me dis qu'en somme, si je n'avais que ce couple-là avec moi dans la voiture, j'y serais à l'aise. J'y montai donc. C'était une de ces voitures américaines avec une plate-forme et un double escalier à chaque extrémité. Au bruit que je fis en entrant, la dame tourna vers moi une grosse face effarée et me dit avec agitation :

— On va partir?... on part, n'est-ce pas, Monsieur?... Et Théodore qui reste là-bas!...

Puis se penchant par la fenêtre et agitant son mouchoir.

— Théodore!... Mais viens donc, Théodore!...

— Rassurez-vous, madame, lui dis-je. Nous avons encore dix minutes.

— Vraiment, Monsieur? fit-elle en me jetant un regard de recon-

naissance. Vous en êtes bien sûr?... C'est égal; je suis inquiète. Il me semble toujours que le train part...

Les appels commencèrent; mais l'insensible Théodore ne s'y rendit pas. Regardant machinalement par la portière pour voir si je ne découvrirais pas ce personnage tant désiré, j'aperçus mon gros voyageur de la nuit, le père d'Albert, paisiblement installé sur un banc. Il regardait passer le monde et faisait tourner ses pouces de l'air le plus heureux et le plus calme qu'on puisse avoir. Le sachant, d'après ce qu'il m'avait dit, toujours dominé par la crainte de manquer ses trains, je fus surpris qu'il tardât tant à monter en voiture. L'heure s'avançait. La grosse dame agitait son mouchoir d'une main de plus en plus fiévreuse, gémissait après Théodore, et mon gros homme restait toujours là à tourner ses pouces, le sourire sur les lèvres. Plus que trois minutes avant le moment du départ... Le père d'Albert me préoccupait plus que Théodore. Allait-il laisser partir le train? Etait-il victime de quelque fausse indication donnée par Monsieur son fils !... Alors dans une intention éminemment charitable, je puis le dire, je mis la tête à la portière, espérant qu'il me reconnaîtrait et que, sachant que j'allais à Montreux, il comprendrait que ce train était le sien; mais, tout occupé de regarder les gens qui allaient et venaient, il ne me vit pas.

— Enfin, il vient! s'écria la grosse dame avec une explosion de joie... C'est mon fils, Monsieur... Le voilà... Vite, Théodore! vite!

Je vis passer un jeune homme long, mince et blanc comme une asperge, qui marchait lentement en suçant le pommeau de sa canne d'un air hébété. Mais le père d'Albert ne bougeait pas; il était toujours là, calme, insouciant. souriant... Je me rappelai ce qu'il m'avait dit de sa fille malade, des raisons qui lui faisaient désirer d'arriver à Montreux le plus vite possible, je me figurai son chagrin lorsqu'il saurait son train manqué, et ma foi! je me décidai à l'avertir. Sortant précipitamment de la voiture, je me heurtai à la porte contre Théodore que je faillis renverser et qui, du coup, s'enfonça sa canne jusque dans le gosier. Je n'eus que le temps de courir à mon compagnon de la nuit et de lui dire :

— Si vous allez à Montreux, monsieur, voici le train qui va partir à l'instant.

Jamais homme ne passa plus soudainement que lui d'un état de quiétude parfaite à un effarement indescriptible. Il sauta sur ses

pieds comme si un ressort l'eût repoussé de son banc, et se mit à gesticuler d'une façon désespérée en appelant : « Albert! Albert! » à pleins poumons. En même temps, il saisissait des cannes, des parapluies, des paletots déposés à côté de lui, les laissait tomber, les ramassait pour les laisser tomber de nouveau, et faisait des exclamations incohérentes. Je n'eus le temps, du reste, ni de l'observer, ni, moins encore, de l'aider.

— En voiture ! En voiture! criait le garde.

C'eût été pousser trop loin la charité chrétienne que de manquer moi-même le train, je regagnai donc au plus vite mon waggon. J'entendis des cris :

— Albert!... Par ici!... Garde, arrêtez! Nous partons avec vous!... Nous allons à Montreux!... Albert! vite!... mais vite donc, malheureux!

Puis la sonnette du départ, puis le coup de sifflet de la locomotive, puis le garde qui criait avec impatience :

— Dépêchez-vous donc!...

Je sentis le train se mettre en mouvement; je vis passer confusément devant la fenêtre Albert, le chapeau en arrière, la barbe effarée, poussé dans le dos par son père qui était lui-même poussé par le garde; il y eut un piétinement sur l'escalier, sur la plateforme; puis, par la porte restée ouverte, les deux voyageurs se précipitèrent dans la voiture, jetant au hasard sur un banc cannes, parapluies, paletots et s'y laissant tomber eux-mêmes, haletants, essoufflés... Albert surtout était « derrière son haleine », comme on dit à Bruxelles.

— Tu m'en faisais une belle, toi, avec ton fichu livret Chaix! s'écria le père d'une voix entrecoupée. Un quart de minute de plus et le train partait tandis que nous restions là comme deux imbéciles!..

Sans même songer à masser sa barbe ni à rétablir l'alignement de ses moustaches dont l'une se relevait en croc tandis que l'autre tombait en virgule, Albert se mit à feuilleter d'une main tremblante son livret Chaix en murmurant :

— Il *doit* y avoir une erreur... Je suis *certain* d'avoir lu que le train ne part qu'à onze heures.

— Laisse-moi tranquille! reprit l'autre, je te dis qu'on se brouille toujours dans ces machines-là. C'est très beau d'être savant et de savoir tout mieux que personne, mais je soutiens, moi, qu'il n'y a rien de tel que de s'informer. Ce n'est pas pour rien

qu'on a une langue dans la bouche, que diable!... Ouf! Quelle affaire! J'en sue à grosses gouttes... Enfin, sans monsieur (il me fit de sa grosse main un signe de remercîment cordial), qui a été si bon que de venir m'avertir, nous étions dans de beaux draps!... Monsieur, vraiment je ne sais comment vous remercier... C'est que ça m'aurait mis *dans tous mes états* de perdre comme ça vingt-quatre heures. J'ai promis d'aller tout droit à Montreux et d'écrire tout de suite de là... Mais, dites-donc (il reprenait déjà sa bonne humeur) : je devais vous faire l'effet d'une grosse bête, moi, sur mon banc, tandis que le train me partait sous le nez?... C'est mon gaillard qui est cause de ça. Il me disait toujours : « Ce n'est pas notre train. Celui-ci ne va que jusqu'à Berne. Le nôtre part à onze heures. » Et quand je voulais demander : « Mais, c'est inutile! Je sais bien lire, je pense! Regardez plutôt vous-même dans le livret-Chaix... » J'avais fini par être bien tranquille, n'est-ce pas?... Je regardais passer le monde. Ça m'amuse, je ne pensais pas plus au train qu'à la mort. J'étais là, innocent comme l'enfant qui vient de naître!... On peut dire qu'on a tout de même de drôles d'histoires en voyage! Et on n'a pas toujours la chance de rencontrer des gens complaisants comme vous. Merci, savez-vous? (Il me mit affectueusement la main sur le genou). Nous allons donc rouler ensemble jusqu'à Montreux? Ça me fait plaisir. On change encore de train, je crois? Mais j'aurai soin de ne pas vous quitter. Comme ça je suis sûr de mon affaire, hein?... Hé bien, Albert? Toujours dans le livret Chaix? Laisse-le là, mon ami. Tu t'es trompé, voilà tout! Tu as pris une page pour l'autre. Ça arrive à tout le monde.

Mais Albert affirma d'une voix sourde qu'il ne s'était *pas* trompé, qu'il *devait* y avoir une erreur dans le livret, et qu'il la trouverait. Pendant ce temps, la grosse dame reprochait doucement à son fils blême et long sa manie de ne jamais monter en voiture qu'à la dernière minute. Le jeune et imberbe Théodore, qui suçait toujours sa canne en regardant d'un air d'envie la belle barbe d'Albert, répondit, d'une grosse voix enrouée par la mue, qu'il était bien temps de monter quand les gardes le disaient.

— Mais enfin, mon cher enfant, quel plaisir trouves-tu à rester ainsi debout sur le trottoir au lieu de venir t'asseoir auprès de moi?

— Je ne sais pas. Çà m'amuse!

Après cette réponse faite d'un air niais, embarrassé et mécon-

tent tout à la fois, Théodore fourra un peu plus avant sa canne dans sa bouche et parut fermement résolu à ne plus prononcer un mot. Sa mère prit le parti de s'endormir.

— Voici la page! dit tout à coup Albert d'un air de froid triomphe. J'étais certain de ne m'être pas trompé. Lisez vous-même.

Et il passa le livret à son père. Celui-ci mit son pince-nez, regarda et dit.

— C'est ma foi vrai! Voilà bien : Bâle, départ à onze heures seize minutes.

Puis tout à coup :

— Mais, farceur! Qu'est-ce que tu me chantes donc? Ce n'est pas ça! C'est la ligne de Strasbourg que tu me montres là... C'est celle-là même par laquelle nous sommes arrivés tantôt!... Tiens, regarde!

Albert reprit vivement le livret et se remit à le feuilleter avec vivacité.

Son père me fit un clin d'œil et, se penchant vers moi, il se mit à me parler à demi-voix.

— Je le taquine un peu, mais le fait est que c'est une tête tout à fait étonnante. Il a tout étudié, tout appris. Il sait tant de choses que je n'y comprends rien. De quoi qu'on parle, il est toujours là, prêt à répondre. Il sait tout expliquer. Toutes les sciences sont dans cette caboche-là. Mais aussi, c'est toujours lire et lire et lire dans de grands livres avec des images, dans des revues. Il a son plaisir à ça. Qu'est-ce qu'on peut dire? Il est d'une société de jeunes gens qui font des *conférences*, comme ils disent. Il en a une fois fait une à la maison. C'était étonnant, je ne suis pas un savant, moi, et naturellement il y avait bien des mots que je ne savais pas ce qu'ils voulaient dire, mais c'est égal; je comprenais. Il nous a expliqué comment, autrefois, on était tous des singes. Le lendemain mes amis me félicitaient et disaient : « Vander Vliet (c'est mon nom), vous pouvez être fier de votre fils. Il ira loin, ce gaillard-là! » En effet; il pourrait être professeur, savant, tout ce qu'il voudrait enfin. Mais il n'a pas besoin de ça. Il ne travaille que pour son plaisir. Moi, j'ai travaillé pour l'argent... Tel que vous me voyez, monsieur, j'ai été quarante ans dans les blancs. Ce que je suis, je ne le dois qu'à moi-même. Je suis le fils d'un petit boutiquier... Je ne suis pas un grand seigneur, moi. Je dois tout au travail. Si mes enfants sont riches, ce n'est pas que, comme

tant d'autres, je n'aie eu que la peine de naître, non; c'est parce que j'ai travaillé, c'est parce que j'ai été quarante ans dans les blancs, je me fais honneur de le dire. Je suis comme M. Thiers, moi !

Il répétait cette phrase avec des gonflements de poitrine et de joues qui disaient sa grande satisfaction de lui-même. Je crus pouvoir lui faire remarquer qu'on ignorait généralement que M. Thiers eût été dans les blancs.

— Je veux dire, reprit-il avec une humilité vaniteuse, que je ne suis qu'un petit bourgeois et que j'en suis fier, comme M. Thiers. Vous savez bien qu'il disait ça, n'est-ce pas? « Je ne suis qu'un petit bourgeois !... » Ça m'a fait plaisir quand j'ai lu ça dans la feuille.

Il alla quelque temps sur ce thème. Si l'honorable M. Vander Vliet m'avait inspiré de la sympathie lorsqu'il m'avait parlé, en bon père, de sa fille malade, il ne me faisait plus, en ce moment, que l'effet d'un gros vaniteux. Tous les genres de vanités me sont antipathiques, et particulièrement la vanité qui prend la forme de la fausse humilité. Je rompis donc l'entretien, et je me mis à lire.

A Berne, on change de train et l'on a le temps de faire un second déjeuner. Vander Vliet l'apprit avec joie.

— Mais, vous savez, me dit-il avec un gros rire, que je ne vous quitte pas? J'ai bien trop peur de me brouiller dans ces trains !

En effet, il vint s'établir auprès de moi avec M. Albert, qui avait enfin fermé son livret Chaix, mais qui semblait d'une humeur aigre. Pendant le déjeuner notre attention fut attirée par un grand bruit de vaisselle brisée à quelque distance de notre table. C'était le jeune Théodore qui, en manœuvrant sa canne, faisait tomber son assiette et son verre.

— Voilà-t-il un grand nigaud! dit Vander Vliet; je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais çà m'agace de voir casser quelque chose. A la maison, quand les domestiques cassent, je me fâche; c'est plus fort que moi.

— Ce jeune homme a l'air d'être aussi sot qu'il est grand, fit remarquer le petit Albert.

Un peu plus loin, je reconnus les deux dames avec lesquelles nous étions arrivés à Bâle, la tante sévère et la nièce malade.

— Cette pauvre fille me fait de la peine, dit Vander Vliet avec un bon et honnête soupir de sympathie. Elle me fait songer à la

mienne, à Mlle *Ugénie*... Quand nous étions à Bâle, aux bagages, voyant que sa tante la laissait entre deux airs, ce qui est très-mauvais, je l'ai fait entrer dans la salle d'attente. Elle m'a remercié très gentiment... Comme elle est pâle!... Il faut que j'aille lui demander si elle n'est pas bien fatiguée. Il me semble qu'on peut toujours bien demander ça, n'est-ce pas? Ça ne fait rien du reste, j'y vais.

Il y alla en effet. Décidément c'était un bon gros diable, malgré ses petites pointes de vanité. Quand il revint, je l'avertis qu'il était temps d'aller à notre train. Je dus presque me fâcher pour l'empêcher de payer mon déjeuner. Albert, malgré les observations de son père, perdit quelques minutes à consulter une *horaire*, comme on dit en Suisse, affiché dans la salle. Il espérait trouver là son introuvable train de onze heures. Quant à Théodore, impressionné sans doute par le carnage de vaisselle qu'il venait de faire, il se laissa ramener sans résistance par sa mère qui lui avait pris le bras, et qui toute heureuse de le tenir cette fois, le fourra dans une voiture où nous montâmes derrière eux. Quand nous fûmes réinstallés, Vander Vliet me dit que la jeune fille dont il était allé prendre des nouvelles était décidément bien malade!

— Cette enfant est morte de fatigue. Je ne comprends pas qu'on la fasse voyager comme çà. Çà n'est pas prudent. Quand je viendrai avec la mienne, je m'arrangerai autrement que cette tante, qui n'a pas l'air de songer à sa nièce. Je m'arrêterai à Bâle. J'y resterai un jour, deux s'il le faut, pour qu'elle puisse bien se reposer... Ce qu'il y a de triste c'est que je ne pourrai pas rester à Montreux avec Mme Vander Vliet et Ugénie. Je suis retiré des affaires, mais j'ai encore des intérêts à soigner. Ça me fera de la peine, savez-vous? de laisser comme çà ces dames seules si loin de la maison. Je voudrais même vous demander un conseil puisque vous êtes un habitué de Montreux : je n'aime pas à les mettre dans un hôtel. Je préférerais une bonne et tranquille pension tenue, si c'est possible, par une brave dame bien sûre. Si vous en connaissiez une pareille, vous seriez bien aimable de me l'indiquer. Comme je crois que vous êtes malade vous-même, j'aurais doublement confiance dans vos renseignements.

Je ne désirais pas prendre la responsabilité d'un conseil en pareille matière. Je répondis donc à Vander Vliet que, n'ayant jamais fait que de courts séjours dans les hôtels ou pensions de Montreux, en attendant que j'eusse trouvé à me caser dans

quelque châlet, dans quelque petite villa, je craindrais de le conseiller mal.

— Tant pis ! s'écria-t-il d'un air chagrin. Je vais donc être obligé d'y aller au hasard ; ça fera que je serai encore un peu plus inquiet quand je serai rentré à Bruxelles. Je sais bien qu'il faut savoir se faire une raison. Mais c'est égal, c'est triste, monsieur!... Qui aurait jamais dit que Mme Vander Vliet et moi, qui sommes robustes tous deux, nous aurions une fille menacée de la poitrine!... Voyez Albert. Il n'est pas grand, c'est vrai. Mais il est fort que c'est incroyable... Et quelle barbe, hein !... Il n'y a que cette pauvre Ugénie... Encore une fois c'est triste pour des parents, savez-vous?

Il poussa un gros soupir qui semblait sortir du fond de ses entrailles. Ce brave père me fit de la peine.

— Ecoutez, lui dis-je, en y songeant bien, je crois pouvoir vous indiquer une pension où ces dames seront parfaitement soignées et où vous pourrez les laisser avec d'autant plus de tranquillité qu'elles auront pour voisin immédiat un des meilleurs médecins du pays.

Cela lui fit tant de plaisir que je crus qu'il allait m'embrasser. Je lui indiquai alors la pension de la respectable demoiselle Brocoli chez qui, depuis plusieurs années, je descends lorsque je reviens à Montreux pour y préparer mes quartiers d'hiver. Il me fit beaucoup de questions sur la pension Brocoli ; mes réponses le satisfirent pleinement.

— Voilà qui est parfait ! s'écria-t-il, en se frottant les mains. Mais minute ! y aura-t-il de la place ? On m'a dit que Montreux est encombré cette année.

— Une lettre de Mlle Brocoli m'a appris qu'elle a encore deux ou trois appartements disponibles.

— Comme ça tombe ! Je descendrai à cette pension avec Albert ! En passant là une huitaine de jours, je verrai le train de la maison ; je prendrai des renseignements, puis j'écrirai à Mme Vander Vliet.

Il s'empressa d'annoncer cette heureuse chance à Albert qui se borna à remarquer que *Brocoli* était un drôle de nom.

— Pourquoi drôle ?

— Parce que c'est le nom d'une chou.

— Chou toi-même ! Quand ce serait le nom d'un cornichon, qu'est-ce que ça me ferait? je ne vois pas que Brocoli ne soit pas un nom aussi bon qu'un autre, que Vander Vliet par exemple.

— Soit ! dit Albert d'un ton froid. Je dis que c'est le nom d'un légume, voilà tout.

— Va pour le légume ! Quand on veut faire des calembours sur les noms, il y a presque toujours moyen. Ton grand-père avait du plaisir à conter que, sous le premier empire français, il était allé avec deux autres commerçants de Bruxelles pour demander je ne sais quoi à un ministère à Paris. Les deux compagnons de mon père se nommaient Vander Cruys et Vander Plaet. C'était un drôle de hasard qui réunissait ces trois *Vander* là !... Quand ces messieurs se présentent à l'audience de Son Excellence, ils donnent leur nom. L'huissier, un farceur de Parisien, fait la grimace et comme s'il ne savait pas prononcer ces noms flamands, il annonce : Messieurs Ventre Vide, Ventre Plat et Ventre Creux... Tu vois que si tu disais à Mlle Brocoli qu'elle est un chou, elle pourrait te répondre que tu es un Ventre Vide. Qu'est-ce tu dirais à ça ?

— Je trouverais la plaisanterie parfaitement sotte et déplacée, dit Albert en se redressant.

Son mécontentement ne se dissipa que quand les premières échappées de vue sur le Jura, dont les sommets étaient déjà blancs de neige, lui fournirent l'occasion de faire un nouvel étalage de sa science. Son père s'étant naïvement étonné qu'il pût geler sur les montagnes, alors qu'il ne fesait pas froid du tout dans la plaine, ce savant jeune homme nous fit, d'un air à la fois complaisant et détaché, une petite conférence sur les neiges perpétuelles et les glaciers. Je me permis de lui faire remarquer qu'il n'y a ni glaciers, ni neige perpétuelle sur le Jura.

— Il n'y a pas de glaciers sur le Jura... me dit-il après un instant de réflexion, on sait ça, monsieur. Mais il pourrait y en avoir.

— Vous me permettrez d'en douter. Les sommets ne sont pas assez élevés.

— Soit, monsieur ! Mais s'ils étaient plus élevés, beaucoup plus élevés ?...

— Alors sans doute il pourrait y en avoir.

— C'est précisément ce que je disais.

Le blond Théodore était resté muet comme une carpe durant toute la route, tettant passionnément sa canne en tournant plus fréquemment ses yeux de faïence vers l'enviable barbe d'Albert que vers le Jura, avec ou sans glaciers. A Fribourg, pour se dédommager sans doute de la docilité avec laquelle il s'était laissé mettre

en voiture à Berne, il s'échappa malgré les représentations désespérées de sa mère, et alla se planter sur le trottoir de la gare. Aussitôt la glace fut baissée et les appels commencèrent.

— Reviens, Théodore!... Reviens, je t'en supplie!... On va partir.

Ce fils insensible ayant jugé à propos de laisser la porte du waggon ouverte, un courant d'air très-vif s'établit. Vander Vliet, qui le recevait droit sur son crâne un peu dépouillé, se leva et alla fermer la porte.

— Ne fermez pas, monsieur! s'écria la grosse dame avec vivacité.

— C'est que ça tire trop fort, madame.

— Ça ne fait rien, monsieur... Rouvrez la porte, je vous prie... Mon fils doit rentrer.

— Il la rouvrira, madame, quand il sera *pour entrer*.

— Ça le retardera... Et si le train est en marche... On peut tomber de cette plate forme!... Je désire que cette porte reste ouverte.

Ces derniers mots furent prononcés d'un ton très-décidé et la trop tendre mère se leva pour aller rouvrir la porte. Vander Vliet se décida alors à le faire; mais il haussa les épaules.

— Où est-il, votre fils, madame?... C'est ce grand jeune homme, n'est-ce pas?

— Oui, fit sèchement la dame qui recommençait des signaux à la fenêtre.

— Il a donc bien envie de manquer son train, ce garçon-là? murmura l'ex-marchand de blancs... Nous allons partir.

La mère sortit les deux bras par la fenêtre. Les signaux devinrent presques convulsifs. En même temps un courant d'air plus froid tomba sur la tête de Vander Vliet.

— Je m'enrhume, moi, dans ce *tirant* d'air-là! grommela-t-il... Sapristi! On rencontre de drôles de gens en voyage!...

Il se leva avec impatience et passa sur la plate-forme de la voiture. Apercevant sur le trottoir le suçeur de canne :

— Hé, jeune homme! cria-t-il. Est-ce que vous n'entendez pas que votre maman vous appelle? Revenez donc!... En attendant, nous autres, nous restons ici avec la porte ouverte... C'est un peu ennuyeux ça!... Il est sourd, je crois. Il me regarde et il ne bouge pas plus qu'une statue.

— En voiture! crie le garde.

Vander Vliet prit le parti de rentrer.

— Ma foi, tant pis ! Je ferme la porte.

Il allait la fermer en effet quand Théodore et sa canne apparurent.

— Il était temps! s'écria l'ex-marchand. Vous n'aimez pas à vous presser, mon jeune monsieur... Est-ce que les trains vous attendent, par hasard?

Le jeune homme parut confus et offensé de l'apostrophe. Sans répondre, il alla s'asseoir en face de sa mère.

— Mon ami, mon cher enfant, lui dit celle-ci avec amour en jetant un regard de mécontentement du côté de Vander Vliet, je comprends très-bien que tu aimes à prendre l'air. C'est tout simple. Il faut me pardonner de m'inquiéter et de te rappeler toujours ainsi. Pour le reste, tu es bien libre de rester dehors, si cela te convient, sans qu'on se permette de te faire des observations peu convenables.

Ces mots s'adressaient si évidemment à Vander Vliet qu'il s'en trouva offensé.

— Ce qui est peu convenable, fit-il à voix haute, c'est de devoir rester dans un *tirant* d'air quand on *menace un rhume*, comme c'est mon cas. S'il y a des gens qui aiment tant à prendre l'air, ce n'est pas une raison pour que les autres soient forcés d'en prendre plus qu'ils n'en ont besoin. Je demanderai tout à l'heure au garde si la porte doit rester ouverte jusqu'à ce que tous les lambins soient rentrés.

Ce mot de lambins indigna la mère.

— Il y a des gens bien impolis! s'ecria-t-elle en se redressant et retirant ses jupes comme pour prévenir toute possibilité de contact avec les gens impolis. Théodore, mon cher enfant, à la prochaine gare, nous changerons de voiture.

Et en effet, dès que le train s'arrêta, elle se leva avec dignité en disant :

— Viens, Théodore; nous demanderons au garde de nous placer autre part.

Suivie de son long blanc-bec, elle sortit avec de forts mouvements de croupe et en laissant soigneusement la porte ouverte. mais elle fut arrêtée sur la plate-forme par l'irruption d'une famille composée d'un père, d'une mère et de quatre filles. Ces personnes entrèrent dans la voiture en formant une chaîne non-interrompue. Le père tenait la main de sa femme dont la jupe était

tenue par une fille qui avait elle-même une sœur attachée à sa jupe, et ainsi jusqu'à la quatrième. C'était comme un chapelet. Quand le dernier grain fut entré, on se laissa tomber sur les bancs avec force exclamations en allemand, des *Och!* et des *Ach!* et des *mein Gott* qui semblaient prouver qu'on avait eu une peur terrible de manquer le train. Au milieu de ce brouhaha tudesque, j'entendis dehors un colloque assez vif. Un garde disait :

— Rentrez, rentrez, madame !... Vous n'avez pas le temps... Nous partons à l'instant... D'ailleurs je ne sais pas s'il y a de la place dans l'autre voiture.

Le signal du départ retentit, et Théodore et sa mère rentrèrent dans notre caisse avec moins de dignité qu'ils n'en avaient en sortant. Le garde les poussait ; il referma la porte sur eux.

Grâce à l'arrivée de la famille allemande et à un grand encombrement de manteaux, de schals, de sacs de voyage, il ne restait plus que deux places libres, l'une à côté de moi, l'autre à côté de Vander Vliet. La mère prit celle-ci avec une visible répugnance. Bientôt l'ex-marchand de blancs fit un éternument bruyant.

— Quand je le disais ! *Je menace un rhume!...* s'écria-t-il en tirant de sa poche un foulard assez grand pour moucher toute la Confédération. C'est très-désagréable ! un rhume n'est qu'un rhume, mais moi, ça me rend malade.

— Le coriza est une petite maladie, remarqua gravement Albert.

Le premier éternument fut suivi d'une douzaine d'autres que Vander Vliet fit avec un redoublement de bruit et de mauvaise humeur. Tout en grommelant il tira de son sac un superbe bonnet grec à côtes et se l'enfonça jusqu'aux oreilles, ce qui lui donna une vague ressemblance avec ces énormes potirons de forme bizarre qui ont aussi un peu l'air d'être coiffés d'une calotte à côtes. Les éternuments et les agitations du Bruxellois fatiguaient et ennuyaient visiblement sa voisine qui retirait de plus en plus ses jupes comme si elle eût été assise à côte d'un pestiféré. Son manége n'échappait pas à Vander Vliet qui la regardait de travers. Théodore étant venu à faire un éternument, non pas sonore et bruyant, comme ceux du Belge, mais sec et étouffé comme celui d'un petit chat, sa mère tressaillit et, se penchant tendrement vers lui :

— Mon cher enfant, tu es enrhumé... Ne dis pas non !... je l'entends.

Théodore ne songeait à dire ni oui ni non. Pris à l'improviste par son éternument, il avait failli avaler sa canne qu'il suçotait toujours. En tout cas, le pommeau devait avoir fait quelque dégât dans la bouche du jeune homme, car il faisait une atroce grimace.

— Théodore !... qu'as-tu, mon cher Théodore? s'écria la mère éplorée. Tu as encore besoin d'éternuer?... Non, c'est plutôt que tu as mal à la gorge. Attends, voilà de la pâte de jujube... Prends, mon enfant, prends vite !...

Théodore refusa la pâte d'un air bougon et murmura qu'il n'avait rien du tout, ce qui n'empêcha pas sa trop excellente mère de continuer à l'observer avec anxiété.

— Ce gaillard-là est bien heureux d'être soigné comme ça, me dit Vander Vliet à demi-voix. Pour un pauvre petit éternument, quelle histoire!... Moi, j'en suis bien à mon vingtième... Après tout si le jeune homme a un rhume, c'est pain bénit, comme on dit. Quand on fait enrhumer les autres, on peut bien s'enrhumer soi-même ; moi je trouve ça juste !

Cette remarque fut entendue de la grosse dame ; elle fit un mouvement d'indignation et jeta à son voisin un regard enflammé. Je me demandais avec inquiétude si cette hostilité entre deux personnes assises côte à côte et forcément rapprochées par leur embonpoint n'allait pas finir par quelque collision, quand nous arrivâmes à une gare. Aussitôt la famille allemande fit entendre un singulier concert d'exclamations et entra dans une agitation indescriptible. Les manteaux, les schals, les parapluies furent saisis par douze mains fiévreuses qui se les arrachaient, les laissaient tomber, les ramassaient, les tiraillaient, les lâchaient ensemble, de sorte qu'ils retombaient encore. Un moment il y eut comme un tourbillon de bras qui se mêlaient; il semblait qu'on eût devant soi une énorme pieuvre ; enfin à force tiraillements, de *ach* et de *mein Gott*, on parvint à se démêler; chacun eut sa charge, et l'on reprit l'ordre de marche adopté pour l'entrée. Monsieur saisit madame par la main, la fille aînée saisit la jupe de sa mère, la seconde fille saisit la jupe de son aînée, et ainsi de suite; puis la colonne s'élança vers la porte, l'ouvrit et s'échappa comme un long serpent.

— *Jésusse Maria!* dit Vander Vliet stupéfait. Ces *gensses*-là ont bien peur de rester dans le train!

— Monsieur, me dit précipitamment la mère de Théodore, si

vous vouliez avoir la bonté de fermer la porte. Il vient du froid par là. On pourrait s'enrhumer.

— C'est justement ce que je disais tout à l'heure ! s'écria l'ex-marchand d'un air narquois.

La dame fit semblant de n'avoir pas entendu ; mais elle se leva avec vivacité en disant :

— Viens, Théodore. Nous irons nous mettre à l'autre bout de la voiture.

— A la bonne heure ! dit Vander Vliet en s'élargissant sur son banc où il restait seul. Comme ça on est à l'aise !

Grâce à cette séparation, le voyage s'acheva paisiblement. La nuit vint bientôt, de sorte que Vander Vliet dut renoncer à voir ce jour-là les Alpes, qu'on ne découvre guère dans toute leur majesté qu'à partir de *Chexbres*. Il prit le parti de s'endormir. Comme je n'étais pas à côté de lui pour lui servir d'oreiller, ça m'était égal.

Albert crut le moment venu de déverser sur moi un peu de la science dont il débordait sans cesse. Il préluda par quelques remarques sur la nature alpestre. Mais, voyant le piége, je fis un respectueux signe d'assentiment, et je fermai les yeux, comme si j'étais pris d'une subite envie de dormir. De sorte que nous roulâmes jusqu'à Lausanne dans un silence digne d'une réunion de Chartreux.

On perd une heure à Lausanne à attendre le train de Genève pour Vevey, Montreux, Villeneuve et le Valais. On dîne pendant ce temps-là. Dans la salle du restaurant, où j'avais été suivi par les deux inévitables Bruxellois, je ne revis plus Théodore ni sa mère ; ils s'arrêtaient à Lausanne.

— J'en suis content, dit Vander Vliet ; ces gens-là étaient par trop ennuyeux. La figure bête de ce grand garçon m'aurait empêché de dîner. Mais voilà notre grand Anglais de la nuit avec son costume à carreaux... Quel aunage il doit falloir pour habiller un corps comme ça ! Voilà aussi ma petite malade. Je vais encore aller prendre de ses nouvelles. La tante est une pince-sans-rire, mais l'autre est si douce et si gentille qu'elle m'intéresse. Et puis sa maladie, vous comprenez ?... Enfin j'y vais.

Il resta si longtemps auprès de ces dames qu'il trouva, quand il revint, son potage froid.

— *Ouije-ouije-ouije!* dit-il en faisant la grimace ; c'est chaud comme quelque chose de froid... Et moi qui veux toujours une

soupe bouillante!... Enfin! je ne le regrette pas parce que j'ai fait une bonne chose là-bas. La pauvre petite n'en peut plus. Écoutez comme elle tousse... Ça fend le cœur. Si elle devait aller beaucoup plus loin je crois qu'elle resterait en chemin... Moi, j'ai demandé à la tante si elle a retenu son logement à Montreux. Pas du tout! Elle n'y a pas songé. Dans les grands hôtels, dit-elle, on trouve toujours de la place. J'ai répondu : « Mais non! Vous allez avoir de l'embarras. On m'a dit que tout est plein. Et qu'est-ce que vous allez devenir avec votre demoiselle qui est déjà si fatiguée?... Il ne fait pas chaud ce soir; ce ne sera pas bon pour elle d'aller comme ça de porte en porte : On prend une voiture, je sais bien; mais tout de même, c'est fatigant!...» La petite allongeait son pauvre cou maigre pour dire bien doucement que ce n'est pas agréable d'arriver comme ça, le soir, dans un hôtel qu'on ne connaît pas. Je crois bien! surtout quand on est malade... Tenez, moi, je n'ai qu'un rhume, n'est-ce pas? Et vous me direz : Un rhume ce n'est qu'un rhume! mais c'est égal : je ne suis pas dans mon assiette... Eh bien, vous ne sauriez croire combien ça me rend content de penser que je vais arriver dans une maison tranquille où j'aurai tout de suite ma chambre, au lieu d'aller au hasard dans un de ces hôtels où l'on fait sonner des timbres : bing! bam! quand vous descendez à la porte... Et il arrive des tas de garçons en cravate blanche qui vous regardent comme des bêtes rares... Ma parole d'honneur! Ça m'agace et en même temps ça m'intimide presque... Fin finale, savez-vous ce que j'ai fait? j'ai tout bonnement indiqué votre pension Brocoli. La petite a dit : « O ma tante! allons là plutôt que dans un hôtel. » La vieille a dit qu'elle verrait, qu'elle réfléchirait... Je ne vois pas qu'il y ait tant à réfléchir... Enfin, je lui ai donné un bon conseil, voilà! Elle en fera ce qu'elle voudra.

Le dîner fini, je dus encore me fâcher pour empêcher ce gros homme sans façon de payer pour moi.

— C'est que vous avez été si obligeant pour nous!... me dit-il naïvement.

Je ne pus m'empêcher de rire de cette idée bizarre de me payer ainsi du petit service que je lui avais rendu.

— Vous riez *avec* moi, me dit-il en riant lui-même. Mais ça ne fait rien, je suis un homme tout rond, tout simple... Ah ça! si nous aillions tout doucement à notre train, pour ne pas devoir courir après avoir mangé?... Ça me brouille l'estomac.

Nous n'eûmes jusqu'à Montreux que des compagnons insignifiants. Vander Vliet se livra aux douceurs de la sieste, et Albert partagea son temps entre des journaux et des revues illustrées qu'il lisait, en se penchant vers la lampe, avec l'air profond d'un savant qui lit un mémoire académique.

(*A continuer.*) C. S.

UNE NOUVELLE APOLOGÉTIQUE.

Lehrbuch der Apologetik, von Dr J. Hettinger, profr an der Universitat von Wurzburg. — Herder, 2 vol. in-8°. *Traité d'Apologétique*.

L'un des signes de ce temps-ci est le réveil des hautes études théologiques en Allemagne. Dans la première moitié de ce siècle, les hommes d'église de la savante nation s'étaient de préférence adonnés à l'histoire et à l'érudition. Les vastes commentaires de notre ami vénéré, le Dr Reinke, de Munster, sur l'*Ancien Testament*, les études de Mgr Hefele sur les Conciles, les monographies de l'école de Munich ne seront jamais oubliés ; et l'on voudrait espérer toujours que ses labeurs d'autrefois obtiendront quelque jour à son ancien chef, le Dr Dollinger, cette suprême gloire de revenir d'un éblouissement où les ressentiments humains ont eu autant de part que les questions de doctrine.

Depuis quelques années, l'apologétique et la dogmatique reprennent, en Allemagne, un empire prépondérant. Ces études si belles y sont poursuivies dans le meilleur esprit d'orthodoxie et de libre sincérité. Leur expression la plus significative sera, sans nul doute, la « Bibliothèque théologique » dont l'importante maison Herder, de Fribourg, a pris l'initiative.

Le rêve du prêtre studieux était de posséder sur les diverses branches de la science sacrée un traité magistral puisé aux plus pures sources. L'idéal est réalisé aujourd'hui. M. le Dr Hergenröther, que S. S. Léon XIII vient d'élever à la pourpre romaine, termine, à cette heure même, son Cours d'histoire ecclésiastique, si complet, si sûr. La Dogmatique est traitée par le Dr Scheeben, de Cologne. Le Dr Vering, le docte éditeur des Archives de droit canonique, écrit le Manuel du droit canon catholique. Le Dr Alzog publie la Patrologie. L'introduction à l'Écriture Sainte est l'œuvre du Dr Kaufen, le traité de Morale sera du Dr Pruner.

Dans une série ultérieure, l'on trouvera des monographies importantes et, nous osons l'espérer, des traités sur les branches subsi-

diaires. Déjà a paru l'excellent ouvrage du R. P. J. Jungmann, S. J., sur l'éloquence sacrée, le traité de la Sainte Messe du Dr Gihr, et d'autres publications importantes sont en préparation. On sait que le Dr Schegg écrira l'archéologe biblique, et le Dr Thalhofer la liturgique. Une encyclopédie générale, l'histoire des dogmes, une théologie pastorale et catéchétique, un manuel de pédagogie et enfin un essai sur la littérature théologique compléteront l'œuvre de la maison Herder. Les éloges que la presse catholique et protestante d'Allemagne a faits de ces œuvres, le nom de leurs auteurs dont plusieurs sont européens sont une garantie de la valeur tout à fait exceptionnelle du nouveau cours de théologie allemand.

Nous croyons ne rien exagérer en disant qu'à l'heure présente, il constituera l'encyclopédie sacrée la plus complète qui existe.

Nous faisons des vœux afin qu'en France, en Angleterre et en Italie des traductions intelligentes, appropriées aux besoins et aux goûts de ces pays, permettent à tout le clergé de l'Europe de puiser dans ce trésor.

Nous savions que le Dr J. Hettinger de l'université de Wurzbourg, devait publier pour la Bibliothèque de théologie une apologétique complète. La renommée du savant auteur de l'Apologie du christianisme faisait vivement souhaiter l'apparition de son nouvel ouvrage. Tous ceux qui en prendront connaissance s'accorderont à déclarer que l'Apologétique est une œuvre de maître que tout prêtre tiendra à posséder, et dans lequel les laïcs instruits trouveront une exposition lumineuse des titres de notre sainte religion, conçue dans un esprit excellent et mise à la hauteur des plus récentes découvertes de la science.

La première partie est consacrée à la démonstration du fait de la Révélation, ce fondement de tout l'ordre surnaturel. Après avoir défini l'objet général de la science théologique, qui est la connaissance des choses divines au moyen de la raison (théodicée) et au moyen de la révélation positive (théologie proprement dite), l'auteur note qu'à rigoureusement parler, c'est dans cette dernière acception que la théologie est l'objet des études sacrées : de fait, par conséquent, cet objet est la Foi surnaturelle elle-même. « Ratio formalis objecti nempe Deitas, ut est scibilis per theologiam, contrahitur per rationem formalem *sub quâ* quæ est revelatio fidei, seu fides ipsa. » (Tanner, *Theol. scholast.*, I, p. 55.) La théologie chrétienne est, en un mot, la science des choses

divines, telle qu'elle nous est proposée dans la doctrine de Jésus-Christ, Fils de Dieu. L'Apologétique est l'ensemble des connaissances qui établissent les titres et l'organisation de cette révélation du Christ, dans sa complète évolution.

On l'entend du premier coup : la méthode théologique ne peut être que positive et historique. Les preuves rationnelles y ont leur place, non comme facteurs de démonstrations évidentes, mais comme confirmation, comme solution des difficultés, comme principes de systématisation. Le procédé mathématique, ou apodictique, inauguré par Ch. Wolf, Carpzov, quelques panthéistes, et repris en partie par Gunther et d'autres, et tendant à « élever la Foi à l'état de science » (von Drey) méconnaît la vraie nature de la science sacrée, et va à confondre l'ordre surnaturel avec l'ordre naturel. Le Dr Hettinger décrit en détail les débuts et tout le développement de l'Apologétique, depuis les Pères jusqu'à nos jours. Comme la Religion et comme l'Eglise, la science sacrée passe par les phases successives d'un progrès permanent, mais dans la même doctrine et le même sens, comme parle saint Vincent de Lérins. Cette embryogénie de l'Apologétique est nouvelle et du plus haut intérêt.

Les préliminaires du problème religieux constituent une partie considérable de la science du Christianisme. Là sont approfondis les fondements de la Religion, considérée comme une manifestation spontanée de l'activité humaine. Dès qu'il se distingua de l'animal, écrit M. Renan, l'homme fut religieux, c'est-à-dire qu'il crut à un Être par delà la nature et à une existence par delà la mort. On a cherché dans l'incroyance de quelques tribus sauvages une objection contre la définition donnée par M. de Quatrefages de l'espèce humaine ou de l'individu humain, en tant qu'il apparaît au naturaliste comme un être organisé, doué de moralité et de religion. L'exception prise dans de rares types inférieurs ne prouverait rien contre le concert de l'humanité dans ses plus nobles représentants. Le Dr Hettinger rappelle qu'au jugement d'un esprit fort indépendant, l'illustre Max Muller, les jugements des voyageurs sur l'irréligion de quelques peuplades de l'autre hémisphère paraissent au moins prématurés, en raison de la difficulté de se renseigner sur les matières morales auprès de ces hommes inhabiles au langage de la civilisation, et il rapporte à cet égard les preuves fournies par deux spécialistes bien connus, les Drs Bleeck et Callaway. — En fait il reste certain qu'une tendance

universelle emporte l'humanité vers Dieu, vers un Être supérieur. Dans des écrits antérieurs, nous avons nommés cette tendance un instinct religieux ; ce mot est consacré dans les sciences naturelles, et il a été employé par Balmès, Kleutgen et plusieurs écrivains spiritualistes. Dès 1870, nous rapprochions l'uniformité des lois naturelles d'une part, et de l'autre part l'infaillibilité et l'objectivité des tendances instinctives et primordiales chez tous les êtres vivants. Nous avons indiqué la trace de cet argument chez Platon et chez Aristote, et nous l'avons retrouvé chez saint Thomas, saint Bonaventure et Duns Scot. Ces maîtres, et le Docteur Angélique en particulier, considèrent le fait de cette universelle tendance comme un argument si fort qu'ils en concluent à l'existence « réelle » de l'Infini. Il est évident qu'elle est le fondement anthropologique et le principe générateur de la Religion; et c'est avec bonheur que nous avons vu la place que le Dr Hettinger donne à cette démonstration entre toutes importante. L'âme, disait M. Ravaisson, est la plus positive des expériences. L'élan de l'âme vers l'Infini, oserons-nous dire, son désir de l'au-delà est la plus positive tendance de l'âme humaine. Donc il faut renoncer à la méthode des sciences d'observation ou accepter la légitimité du problème religieux avec les essentiels postulats impliqués dans la tendance vitale de l'âme elle-même : l'existence réelle de l'Infini, ses relations de principe et de fin à l'égard de homme, l'immortalité de l'âme, le commerce de la créature avec Dieu par le culte, et la suprême sanction des œuvres par cet Etre qui est la suprême intelligence et la sainteté par essence.

Chacune de ces graves conséquences est exposée par le Dr Hettinger d'une façon exacte et saisissante. Il traite surtout son sujet au point de vue de la science contemporaine. Tout le mouvement de la philosophie incrédule des deux derniers siècles revit dans ces thèses, l'attitude des écoles luthériennes d'Allemagne est rapprochée de la doctrine catholique, et une large place est dévolue aux systèmes matérialistes. Les principes générateurs de l'ordre surnaturel sont mis en regard des vérités de l'ordre de la nature qu'ils présupposent. Le théologien et l'homme du monde se féliciteront de rencontrer là le concept de l'économie surnaturelle exposé dans toute son amplitude. La question des critères de la Révélation et celle des Miracles sont approfondies par le Dr Hettinger avec une netteté et une élévation que méconnaissent trop souvent les apologistes, presque toujours satisfaits de transcrire sur ce sujet ardu les solutions surannées.

En particulier, le degré de nécessité de la révélation divine des vérités fondamentales de l'ordre moral est élucidé dans les meilleurs termes.

Les titres de la réalité historique de la Révélation sont contenus dans les écritures des deux Testaments. Le Christ Jésus se pose devant la conscience comme la « fin de la loi ». C'est dans les livres de l'Alliance nouvelle que le Dr Hettinger recherche les fondements de la révélation évangélique.

L'originalité de la figure de Jésus de Nazareth occupe naturellement la première place dans ce débat. Strauss et, après lui, avec des variantes qui ne touchent pas le fond des choses, M. Renan ont cherché à Jésus un prototype dans ses livres du Testament ancien. Mais l'idée caractéristique de la filiation divine, au sens strict du mot, est l'antithèse du monothéisme hébreu. Elle ne répugne pas moins au panthéisme alexandrin dont le Logos n'a ni personnalité distincte, même chez Philon, ni égalité avec le premier principe.

Tous les spécialistes s'unissent à accorder que les Juifs, et Philon lui-même, accordaient une préférence marquée au rôle temporel du Messie. A l'avénement de Jésus, les Pharisiens avec leurs superfétations superstitieuses de la loi rituelle, et les Sadducéens, sorte de Joséphistes ou de théologiens auliques de ce temps-là, accueillaient avec haine l'évangile de l'idéalisme, de la pureté et de la fraternité universelle adressé à toutes les nations et à toutes les conditions sociales, prêché par d'incultes apôtres, si incapables de servir les intérêts humains de Jésus qu'ils lui attribuaient, jusqu'au jour de l'Ascension, des projets de revendication politique.

Bien moins encore imaginerait-on une parenté illusoire entre Jésus et Hillel, le docteur célèbre qui le précédait de quelques années, et qui, peut-être, siégeait entre les anciens qu'étonna sa précoce sagesse. Hillel fut à certains égards bien au-dessus de son époque et de ses collègues, dont le formalisme et l'intolérance lui faisaient pitié. Un Israélite éminent, notre contemporain, a cru démêler dan les discours du docteur un prélude des béatitudes évangéliques. — Mais les renseignements que nous fournit le Talmud sur Hillel sont postérieurs à son existence de trois à quatre siècles au moins. Qui a été le premier à parler de fraternité, le divin nazaréen ou le rabbin? Sans doute, toutes les grandes âmes se rencontrent dans l'indomptable mépris de toute intolérance, de

toute superstition, de tout despotisme surtout. Mais sait-on de quelle portée fut, avec tout son esprit, l'enseignement de Hillel? Le docteur allait jusqu'à se demander s'il était permis de manger un œuf pondu le jour du sabbat, de lancer, par ce jour-là, un vol de colombes, et autres questions de l'espèce. Voilà ce qui préoccupait rabbi Hillel! Ses subtilités font tomber en éblouissement. On se croirait dans une de ces classes de logique formelle que raille si finement Jean de Salisbury, et dans lesquelles, au récit du critique, le maître demandait gravement si l'acquéreur d'un froc devenait du coup propriétaire du capuchon, ou si les oreilles d'un homme faisaient partie de sa substance. Aussi bien, qu'est devenue l'école de rabbi Hillel? Présidée par un maître illustre, elle est morte avec lui. La doctrine évangélique a changé la face du monde.

Les Esséniens, dont on a voulu faire sortir le christianisme, ne professaient pas un culte commun et ordinaire: c'était une secte d'ascètes, adorant le soleil, entourant de superstitions l'observation du sabbat et la purification corporelle, possédant des doctrines secrètes. Les érudits rattachent les Esséniens au parsisme. Quoi qu'il en soit, entre leurs idées et celles de Jésus, il y a un abîme.

De quelque côté qu'on se tourne, il ne sera jamais possible d'expliquer l'originalité du type de Jésus par des considérants purement humains. Comment un « jeune rabbin de banlieue », ainsi que Strauss appelle Jésus, comment le « villageois naïf » de M. Renan a-t-il pu fonder un culte si opposé au judaïsme et aux traditions païennes et qui les a absorbés tous les deux malgré la résistance obstinée de leurs représentants? Comment cet « homme » a-t-il inspiré aux siens le culte en esprit et en vérité? Comment, sans prestige d'aucune sorte, a-t-il imprimé à l'époque la plus sceptique un mouvement d'idées qui dure encore dans toute sa vivacité et qui laisse bien loin derrière lui les périodes les plus enthousiastes du platonisme et du stoïcisme? Par quel inexplicable mystère a-t-il trouvé le secret de réaliser dans sa destinée les traits sous lesquels les prophètes d'Israël avaient préfiguré le Messie? Quelle vertu a-t-il réussi à s'attribuer sur la nature pour accomplir des œuvres si manifestement surnaturelles que, moins de vingt-cinq années plus tard, un incroyant comme saint Paul y a vu un signe de sa divinité et a rendu, dans ses lettres authentiques, hommage à tous les prodiges principaux décrits par les évangélistes,

en même temps que le platonicien converti Quadrat osait renvoyer le philosophe couronné Adrien aux témoins oculaires des merveilles qui avaient marqué l'ascension du Maître? Tacite, Suetone, Pline signalaient déjà, dans l'élan des esprits vers le christianisme, le crime d'une grande multitude, un danger considérable pour le culte des dieux dont la foi nouvelle faisait déserter les temples. Or, le mépris qui enveloppait la race juive, avec laquelle les chrétiens étaient confondus, devait rejaillir sur ceux-ci, dans le monde païen. Dès l'origine pourtant, jusque dans la maison des Césars, d'illustres conversions assurent au Christ un hommage inattendu : les catacombes de Saint-Callixte et Domitille portent des noms impériaux et consulaires de la maison des Flaviens.

Dès l'origine, la synagogue compta un assez grand nombre de prêtres et de pharisiens qui passèrent à l'Église. Un juif savant, élevé dans les écoles de Tarse, et joignant le zèle fanatique du judaïsme aux doctrines éclectiques des Hellènes, s'était séparé des traditions dont il avait été non-seulement le héraut, mais le sicaire armé. C'est celui-ci même qui assure que quarante prêtres juifs de Jérusalem allèrent jusqu'à faire vœu de ne prendre des aliments qu'après avoir fait mettre à mort ce converti importun.

Au IIe siècle, l'Évangile avait conquis des domaines jusqu'alors inaccessibles aux aigles romaines. Qu'on suppute d'une part le caractère dogmatique de la doctrine de Jésus, ses mystères, son principe d'autorité si haïssable à l'orgueil humain, sa morale de renoncement et de sacrifice ; qu'on réunisse, d'autre part, tous les obstacles que l'établissement d'une religion déjà si extraordinaire, naturellement si odieuse, rencontrait dans les susceptibilités de l'Etat païen, dont le dogme capital était l'absorption du pouvoir spirituel dans le pouvoir civil, et l'on entendra la parole de saint Paul qui apparemment pouvait en parler en connaissance de cause : Le Christ est un scandale pour les Juifs, et une folie pour les païens. — Le Christ a vaincu cependant. Son Évangile surnaturel a conquis l'adhésion d'illustres platoniciens du siècle apostolique. Il a passé par toutes les épreuves que doivent redouter les institutions les plus puissantes. La persécution lui a donné des millions de martyrs; l'attaque, des légions d'apologistes. Les abus que le fanatisme, la cupidité, l'ambition, le relâchement introduisirent dans sa sphère humaine sont devenus l'occasion de réformes sans précédent dans l'histoire des

sociétés doctrinales fondées par les hommes. On a voulu faire honneur de ce succès à l'exceptionnelle beauté des maximes du Sauveur. Celle-ci est incontestable mais elle n'agit que sur des cœurs bien disposés. D'ailleurs, la morale de la fraternité, du culte en esprit, ne peut être séparée du renoncement, de la mortification, des rudes préceptes du pardon, de la perfection en toutes choses, de la pureté des pensées et des actes, qui sont loin de plaire à la nature charnelle. Elle est basée sur les dogmes théologiques de la divinité du Fondateur, de la Trinité, de la grâce et de la vie du siècle à venir. La religion évangélique, enfin, se pose devant la conscience comme un enseignement divin, obligatoire et infaillible; elle est personnifiée dans une hiérarchie autoritaire, et son indéfectibilité n'élimine pas les faiblesses et les fautes de ses chefs. Aussi, pris dans l'ensemble, l'Évangile a-t-il, dès l'origine, rencontré plus de répulsion que d'enthousiasme. S'il a triomphé du monde juif et du monde païen, ce n'a pu être que par la vertu surhumaine qu'on a reconnue à une institution sortant, par tous les côtés, des œuvres créées par les hommes.

Ces considérations ne seraient pas d'une portée aussi absolue qu'elles le sont en réalité qu'au moins elles autoriseraient cette conclusion : Dans l'œuvre et dans la doctrine de Jésus de Nazareth se réunissent tant de signes sans précédents, que nul homme impartial n'oserait s'affirmer assuré de sa fausseté et de son caractère simplement humain, dans tous les traits essentiels. Dès lors il faut en venir à cette illation suprême : Ou il n'y a pas de Dieu, et en ce cas, la question religieuse est résolue, ou pour mieux dire supprimée. Ou, s'il y a un Dieu, il n'a pu permettre en faveur de l'Évangile une conspiration de tous les indices de vérité les mieux faits pour séduire et fasciner, non pas simplement les foules, mais les plus nobles esprits.

Voilà la physionomie extraordinaire de l'œuvre de Jésus et de Jésus lui-même. Elle est la synthèse de toutes les démonstrations de détail, et la meilleure preuve de la divinité du christianisme. Déjà dans sa grande Apologie et dans ses articles sur la belle Vie de Jésus du Dr Grimm, qu'il a écrits pour la *Revue générale*, M. le Dr Hettinger avait mis en relief ces fondamentales considérations. Toute la deuxième partie de l'Apologétique est l'exposition érudite et détaillée de ces vérités. Avant lui, nul écrivain, à notre connaissance, n'avait accumulé sur ces points une aussi ample richesse de renseignements. Nous n'exagérons rien en assu-

rant que toute la théologie patristique et scolastique se trouvent représentées en son œuvre, dans leur évolution systématique, en même temps que la science moderne et contemporaine, dans leurs rapports avec la démonstration de la divinité du christianisme. Le parallèle des prophéties messianiques et des textes du Nouveau Testament qui mentionnent leur réalisation est le plus considérable que nous possédions. Le savant écrivain a résumé sur la plupart des points, avec un rare bonheur, les admirables travaux du Dr Laurent Reinke, l'exégète messianique le plus renommé de ce temps.

La troisième partie de l'Apologétique du Dr Hettinger est consacrée à l'analyse de l'œuvre de Jésus-Christ, de l'Eglise apostolique chargée de conserver, de prêcher et d'expliquer l'Evangile jusqu'à la fin des temps.

Les qualités hors de pair qui distinguent dans la grande Apologie de l'auteur cette démonstration de capitale importance se retrouvent dans son manuel, mais suivant la méthode sévère de l'école. L'établissement d'une société surnaturelle et indéfectible de docteurs poursuivant à travers les siècles la mission doctrinale du Seigneur Jésus; les notes et les propriétés de cette Eglise ; sa hiérarchie, son infaillibilité dans les décisions de foi et celle de son chef, les matières afférentes à ces complexes sujets, tout cela est traité avec abondance et lucidité. Ce qui rend l'exposition du Dr Hettinger particulièrement intéressante, c'est l'habilité avec laquelle il rattache les thèses subsidaires aux considérations essentielles. Le droit canonique, l'histoire, l'exégère apportant leur riche convergent au débat apologétique.

Le dogme de l'infaillibilité du Souverain Pontife, en particulier, a été établi avec le plus grand détail. Les parties les plus intéressantes de l'histoire ecclésiastique de S. Em. le Dr Hergenrother; et spécialement, les publications érudites de ce savant critique sur le Janisme et le primat doctrinal du Pape, ont été introduites habilement dans la suite des dissertations. Le Dr Hettinger a terminé son vaste travail par une étude sur les facultés de connaître en général et sur la relation de la raison et de la foi. Cette partie philosophique de l'œuvre en élargit le cadre, apporte à l'apologétique des matériaux aujourd'hui indispensables et présentés dans un ordre nouveau.

Une lecture attentive peut seule révéler toutes les richesses du nouveau cours d'Apologétique. Même un critique difficile dirait

de lui : *Omne tulit punctum*. La méthode de l'auteur est si claire et si compréhensive qu'elle en devient attrayante. Son livre a la beauté esthétique qui résulte de la lucidité, de l'harmonie et de la vigueur. Le lecteur est informé de la littérature afférente à chaque thèse, le développement historique de la doctrine est indiqué dans le témoignage de la tradition elle même. La richesse des matériaux est véritablement extraordinaire, et la profusion ne nuit pas à la sélection. Ce qui est d'un grand prix pour les catholiques, c'est l'énoncé des systèmes de théologie protestante, présenté sur la plupart des matières avec une impartialité éclairée. Sous ce rapport, le Dr Hettinger rappelle la vaste synthèse de la science religieuse de son vénérable collègue, le Dr Denzinger, qu'il a naturellement utilisée avec grand fruit. Les rares connaissances de philologie orientale de l'auteur l'on servi à souhait sur bien des points d'exégèse.

L'histoire conciliaire a été largement mise à contribution, et le concile du Vatican adapté avec sagacité aux controverses de ce temps-ci. Le livre du Dr Hettinger est de ceux qui compensent la faiblesse de tant de productions banales, estimées claires parce qu'elles sont superficielles et dont le péril réel égale la médiocrité. Il importe qu'après avoir terminé ses études, le disciple n'ait pas le droit d'accuser ses professeurs de religion d'incompétence ou de partialité. Le cours d'Apologétique du Dr Hettinger contribuera puissamment à ce résultat devenu urgent. Il forme à l'heure actuelle l'introduction la plus complète et, selon nous, la plus indispensable à l'étude de la théologie, telle que la requièrent les besoins de l'époque. La démonstration du fait de la révélation et la forme de cette révélation, voilà la grande thèse moderne. Les prêtres, les laïques lettrés possèdent dans l'œuvre du Dr Hettinger tous les éléments pour l'étudier. Or il ne faut pas que l'on s'y trompe : cette thèse est de celle qu'on doit examiner à fond, ou qu'il ne faut pas débattre du tout. Elle constitue pour de longues années encore, pour toujours dans un sens, l'âme de la controverse entre croyants et incrédules.

Dr A. Van Weddingen.

LA PHILOSOPHIE NATURELLE

EN ANGLETERRE.

Le 1er juin 1878, la *Revue scientifique de France* annonçait solennellement à ses lecteurs que les amis de la philosophie scientifique venaient d'offrir un banquet chez Brebant à l'illustre philosophe anglais qui, voyageant incognito, avait cherché à se soustraire aux ovations pendant son passage à l'Exposition universelle.

Ce philosophe, disait le chroniqueur, le plus hardi et le plus logique des penseurs indépendants de notre époque, a renouvelé un effort qui n'avait point eu son égal depuis Aristote ou Descartes.

Herbert Spencer a entrepris d'englober le monde matériel, intellectuel et moral dans un vaste système philosophique qui entraîne toutes ses parties sous une loi unique, *a system of synthetic philosophy*, comme il l'a intitulé et qui repose sur le principe de la persistance de la force. Ennemi acharné des superstitions métaphysiques, il ne poursuit pas avec moins d'énergie les conventions sociales qui cachent tant d'ignorance et de mensonges, dévoilant l'impuissance humanitaire de l'État qu'il veut réduire au rôle de simple gendarme pour laisser toute latitude à l'initiative individuelle.

On ne peut méconnaître, en effet, l'immense vogue qu'obtient en ce moment dans le monde philosophique l'œuvre du savant économiste anglais, qui a su apporter dans l'étude des problèmes sociaux métaphysiques et psychologiques la finesse d'observation, l'imagination inépuisable et le génie des patientes analyses qui caractérise les naturalistes d'Outre-Manche et qui est la source de la popularité dont jouit aujourd'hui le Darwinisme.

Toutefois, nous ne pouvons souscrire sans restriction à l'admiration exclusive manifestée par les organes de la libre-pensée scientifique pour l'œuvre de Spencer. On semble trop oublier qu'il ne suffit pas qu'une théorie soit neuve et originale pour être vraie

et que, si elle parvient à englober tous les faits matériels, biologiques, psychologiques et sociaux dans sa synthèse, c'est qu'elle se soustrait peut-être à toute critique par le vague et la phraséologie abstraite dont elle s'enveloppe artistement.

Nous n'hésitons pas à affirmer que c'est le cas pour la philosophie positiviste de l'illustre Spencer, auquel nous nous plaisons à reconnaître néanmoins des facultés rares d'observation, d'induction, d'analyse et même de synthèse. Comme nous l'avons fait observer déjà (1), des critiques sévères ont pu traiter ses ouvrages de romans, à cause des enchaînements d'hypothèses scientifiques qui forment la trame de plusieurs chapitres. Ce sont, en effet, des romans, mais des romans anglais, pleins d'observations ingénieuses, de descriptions fines et précises, de vues originales qui découvrent des horizons souvent trompeurs, mais toujours nouveaux.

Il excelle dans l'art de grouper et de classer les faits les plus insignifiants en apparence, d'établir entre eux des rapports imprévus et d'obtenir ainsi des comparaisons saisissantes entre les différents modes d'évolution de la *matière*, de *la vie* et de la *société*.

Herbert Spencer paraît avoir formulé avant Darwin le principe de la sélection naturelle par la concurrence vitale, sur lequel repose toute la théorie darwiniste de la descendance des êtres. C'est dans un *Essai sur le progrès*, qui parut en 1857, dans la *Westminster Review*, que sa nouvelle théorie vit le jour pour la première fois. Depuis, il l'a développée et complétée peu à peu en faisant paraître, à de courts intervalles, les *Premiers principes*, les *Principes de biologie*, de *psychologie*, de *sociologie* et d'*éducation*. Aujourd'hui l'œuvre est achevée et constitue une synthèse très originale et très séduisante pour certains esprits des découvertes positives et des principes de la philosophie et de l'économie sociale.

Il est une chose que l'on ne peut dénier au philosophe anglais qui passe, à tort ou à raison, pour le chef de l'école positiviste moderne: c'est une immense érudition, qui ne se borne pas à des connaissances approfondies de l'économie politique et des sciences psychologiques, mais qui embrasse le vaste domaine des sciences de la nature, depuis la physique, la chimie, la géologie et l'astronomie jusqu'aux différentes branches de la biologie, la zoologie, la

(1) *Revue des questions scientifiques*, de Bruxelles, janvier 1879.

botanique, l'embryologie et l'anatomie comparée, la physiologie, la pathologie, etc.

L'ouvrage intitulé *Premiers principes* est la base de toute sa doctrine du progrès par l'évolution. Il fonde la loi du progrès sur la chimie de Lavoisier et sur les principes de la mécanique moderne, spécialement de la thermodynamique, science à laquelle nous devons la découverte de l'unité des forces physiques, autrement dit de la conservation de l'énergie, qui a projeté de si vives lumières sur l'origine des forces vitales et, en général, sur la distribution des forces dans l'univers. A la lumière de cette immense découverte que le génie de Descartes et de Leibnitz avait entrevue, mais dont il était réservé à notre siècle de fournir la preuve mathématique, d'autres savants, parmi lesquels nous nous plaisons à citer le Père Secchi, avaient déjà expliqué la genèse, l'évolution et la conservation des mondes ainsi que les phénomènes physico-chimiques qui préludèrent à l'organisation sur la terre. La meilleure explication des actions vitales par la thermodynamique fut aussi fournie par un jésuite, le R. P. Carbonnelle, dans les *Études religieuses* de Paris, longtemps avant que les œuvres de Spencer ne fussent popularisées en France.

Il n'appartient donc pas à la libre-pensée de revendiquer l'honneur exclusif d'avoir chassé de la science ces entités imaginaires qui, sous le nom de formes substantielles, d'essences et de principes vitaux, dissimulaient très-mal notre ignorance profonde des lois naturelles.

Ainsi l'indestructibilité de la matière et de l'énergie, ces deux grandes acquisitions de la chimie et de la physique modernes, sont le point de départ de la doctrine de l'évolution.

Le mouvement est donc continu, et les forces physiques sont partout en voie de transformation; c'est presque le *perpétuel devenir* de Hegel, prouvé par les revélations de la science, mais dans un sens rationnel.

L'évolution, dit Spencer, se réduit à une intégration ou une condensation de matière, accompagnée d'une dissipation de mouvement, pendant laquelle la matière passe d'une *homogénéité indéfinie incohérente à une hétérogénéité définie et cohérente.* Le passage insensible d'une forme incohérente à une forme plus cohérente, c'est-à-dire plus condensée et plus différenciée, par suite de la dissipation du mouvement, est la marche universelle que suivent toutes les existences, individuellement ou dans leur ensemble, de-

puis les planètes et les systèmes solaires jusqu'aux hommes et aux sociétés, en passant par la série des êtres intermédiaires, les plantes et les animaux.

En se précipitant vers divers centres de gravité, dit Spencer, les masses de matière causent inévitablement une rotation générale dont la vitesse augmente en raison de la condensation. Ainsi le système solaire primitivement homogène pour la forme, la densité, la température, etc., s'est différencié peu à peu, à mesure que les *progrès de la condensation* engendraient la division de la nébuleuse, les combinaisons chimiques, les dégagements de chaleur, de lumière et d'électricité.

Ainsi, les changements ignés de la terre proviennent de la précipitation de la matière cosmique vers son centre de gravité, comme les changements aqueux (circulation océanique et fluviatile, pluie, époques glaciaires, etc.) résultent de la précipitation de la matière solaire; en effet, le rayonnement du soleil, source principale de l'énergie terrestre, moteur de l'eau, de l'air, des plantes et des animaux, paraît devoir être attribué uniquement aujourd'hui à la condensation.

Enfin l'évolution vitale se réduit, elle aussi, en dernière analyse, à une condensation de matière concomitante avec une dissipation de mouvement : le règne végétal étant chargé principalement d'accumuler l'énergie que dépense le règne animal.

Soumis aux mêmes lois, l'homme, comme les animaux, emprunte au soleil, par l'intermédiaire du règne végétal, l'énergie physique qu'il déploie, soit en brûlant le charbon des végétaux dans les organes de ses machines, soit en le consommant dans ses propres organes pour produire la chaleur et le mouvement. Car la physiologie moderne démontre que les forces vitales s'alimentent absolument aux mêmes sources que les forces mécaniques de l'industrie et que la vie n'est qu'une combustion continue.

« Ce sont les transformations matérielles de forme et de mouvement qui engendrent les transformations fonctionnelles ; l'évolution des individus est constituée comme l'évolution des espèces par le passage d'un état homogène à un état hétérogène. »

L'être vivant sort de l'embryon par une série de différenciations successives et la paléontologie démontre que la *division du travail* s'est manifestée aussi dans l'évolution de l'espèce par la multiplication et la complication des organes et de leurs activités fonctionnelles.

« L'évolution embryonnaire n'est autre chose que la reproduction sommaire de l'évolution de l'espèce: puisque tous les êtres sortent d'une cellule qui subit les mêmes transformations et que les espèces supérieures rappellent aux différentes phases de leur développement les caractères des espèces inférieures de la série vivante ou des espèces éteintes qui les ont précédées. L'homme serait le terme suprême de l'organisation auquel l'évolution graduelle du type animal est venue aboutir. L'homme et les vertébrés supérieurs reproduisent, en effet, dans les premières phases de leur développement des états qui durent toute la vie chez les poissons d'un ordre inférieur ; ils passent ensuite à des formes qui appartiennent aux amphibies ; plus tard seulement apparaissent les caractères des mammifères inférieurs; et dans la phase embryonnaire, où les reptiles et les oiseaux se séparent des mammifères, l'homme et le chien sont encore à peu près identiques. Cette évolution de l'individu est beaucoup plus extraordinaire que celle des espèces, selon Darwin et Haeckel, puisqu'elle traverse toutes les phases progressives de la vie animale en un temps fort court, dans le même ordre où elles sont apparues lentement dans les temps géologiques. »

On ne peut disconvenir que, même à l'état parfait, il y a anatomiquement et physiologiquement moins de différence entre un homme et un singe qu'entre un singe et un reptile ou un oiseau. Il serait puéril de le nier : le corps humain est une machine formée des mêmes matériaux et soumise aux mêmes forces et aux mêmes lois que celui des animaux, empruntant comme elle son énergie à son milieu extérieur par l'alimentation. Les expériences de la physiologie moderne l'ont surabondamment démontré après les découvertes de l'anatomie générale et comparée. Dans ces limites, la question de l'origine du corps se réduit à peu d'importance ; que l'homme descende par son corps d'un organisme préexistant ou qu'il n'en descende pas, il n'en est pas moins certain que son organisme est celui d'un animal, et l'anatomie comparée prouve qu'il diffère moins des organismes les plus élevés dans la série des vertébrés que ces animaux ne diffèrent des vertébrés inférieurs. C'est là une vérité qu'il importe de proclamer hautement, afin de mettre un terme à ces équivoques incessantes qui, s'inspirant des fausses notions d'anatomie, portent encore aujourd'hui beaucoup de philosophes spiritualistes à isoler complétement notre organisme dans la création et à rejeter avec horreur l'hypothèse de l'origine

animale de l'homme. Certes, cette hypothèse est loin d'être démontrée, bien que certains savants catholiques ne semblent pas répugner à l'accepter et que des orateurs de la chaire chrétienne, comme le Père Monsabré, soient disposés à admettre l'existence d'un précurseur de l'homme dans l'ancien et dans le nouveau monde, pour expliquer la découverte des nombreuses traces si grossières de l'industrie humaine aux âges préhistoriques. Il importe aussi de remarquer que Darwin n'a jamais enseigné que l'homme descend du singe, mais d'une souche animale d'où les singes pourraient être sortis, puisqu'ils sont les plus voisins de l'homme par l'organisation. En réalité, l'on s'offusque à l'idée d'une communauté d'*origine*, parce que cette origine entraînerait une communauté de *nature* vivante. Or cette communauté là existe *au point de vue physique*. Rien n'est brutal comme un fait, mais ce fait ne porte aucune atteinte au dogme religieux, car il n'est dit nulle part que Dieu fit le CORPS de l'homme à son image et à sa ressemblance.

La physiologie moderne prouve que l'âme n'agit directement que sur le cerveau et que les organes de la vie végétative ne sont que des instruments plus ou moins dirigeables par la volonté, mais qui relèvent des lois de la mécanique, et qui, sans cesse renouvelés, ne font pas en réalité plus partie de nous-mêmes que les outils ou les instruments créés par notre industrie. En effet on peut enlever des parties du corps et des organes entiers sans porter atteinte à la personnalité. Il suffit de couper les nerfs, c'est-à-dire les fils télégraphiques qui relient le cerveau à un organe, pour que cet organe nous devienne absolument étranger, qu'il soit inerte et insensible et cesse d'obéir aux ordres de la volonté.

Si ces découvertes bouleversent de fond en comble l'édifice d'Aristote, pieusement conservé par quelques archéologues de la philosophie, il faudra bien se résigner cependant à tirer des *faits* les conclusions impitoyables qu'ils imposent. En resumé, les découvertes de la biologie nous amènent à reconnaître aujourd'hui l'exactitude des idées de Descartes sur l'organisme et la distinction si spirituellement établie par Xavier de Maistre, entre l'animal et le moi, c'est-à-dire entre le corps et l'âme. Que notre animal soit transfiguré en quelque sorte par le rayonnenement de l'âme, nous l'admetttons volontiers. Mais la bête n'en existe pas moins, et il nous suffit de descendre en nous-mêmes et de jeter un regard autour de nous pour en être convaincus. La vie de l'homme n'est qu'une lutte incessante entre ces deux puissances ennemies:

l'âme qui l'attire vers Dieu par le sens du beau et du vrai, et le corps qui tend à le replonger sans cesse dans la bestialité; au fond la lutte entre le bien et le mal qui forme la trame de notre histoire est tout entière dans cet antagonisme.

L'âme préside aux actions vitales comme le machiniste au mouvement de sa locomotive. Elle peut déterminer, régler dans une certaine mesure la direction et la transformation des forces physiques qui fout mouvoir ses organes, mais elle ne peut pas les produire pas plus que le machiniste n'engendre la force motrice du mécanisme qu'il dirige. Ces découvertes de la physique moderne, appliquées à la biologie, ont été exposées très-clairement dans les diverses publications du R. P. Carbonnelle, notamment dans la *Revue des questions scientifiques,* et contribueront pour une très-large part à dissiper les équivoques que les fausses notions de physique et de biologie des anciens avaient perpétuées jusqu'à nos jours dans le domaine de la philosophie.

Ce qui ne veut pas dire que nous entendons critiquer les opinions philosophiques des disciples de saint Thomas sur la matière; mais nous sommes persuadés que si ce grand génie, l'un des plus grands assurément qui ait jamais existé, pouvait revenir parmi nous, il serait fort surpris de voir l'étrange abus que certains esprits, confinés dans le domaine des spéculations pures, font de ses doctrines qui reposaient sur des données scientifiques inexactes ou fausses, condamnées désormais sans appel par l'expérience et l'observation.

Pour apprécier jusqu'à quel point l'esprit de système peut tyranniser les intelligences, il est bon de rappeler le fameux édit, arraché par l'Université de Paris au Parlement, en plein XVIIe siècle, qui frappait de mort quiconque enseignait des doctrines contraires à celles d'Aristote. Ce n'est que cinquante ans plus tard que cet arrêt tomba sous la risée publique soulevée par les satires du classique Boileau.

On retrouve toujours, dans toutes les hypothèses et les théories hasardées par Spencer pour expliquer les phénomènes d'évolution organique, cette idée dominante, que, la variabilité des édifices organiques croît proportionnellement à la variété de leurs unités moléculaires, et que lorsqu'un équilibre est rompu il ne saurait cesser d'y avoir des modifications jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre soit atteint. Cette loi de mécanique serait la clef de la variation des espèces, car elle expliquerait pourquoi toutes les

espèces existantes sont nettement séparées quoique issues d'une même souche.

Elle expliquerait aussi les phénomènes si compliqués de la génération dans l'échelle des êtres : l'agamogenèse, les générations alternantes, l'hermaphrodisme, la génération sexuelle, la régénération des organes et les curieuses lois de la restauration de l'espèce par la fécondation croisée, mises en lumière par Darwin. Voici comment raisonne notre auteur :

Dès qu'il existe entre les unités qui composent un agrégat de légères dissemblances, la physique et la chimie démontrent toujours l'existence d'une instabilité relative. La plupart des alliages métalliques en sont la preuve, car ils se liquéfient à des températures bien plus basses que leurs composants formés d'agrégats homogènes.

Or, s'il est vrai que le mélange de deux édifices moléculaires stables engendre un édifice instable, le mélange de deux édifices cellulaires stables doit amener l'instabilité du produit, c'est-à-dire la variation, car il doit en être des atomes complexes qui composent les organismes comme des unités simples du monde inorganique. Chez les unités de cet ordre comme chez les unités d'un ordre plus simple, une ressemblance imparfaite doit amener un équilibre polaire imparfait et, en conséquence, une aptitude moindre à résister aux forces perturbatrices. Voilà le point de départ de la fécondation et de l'évolution.

De ce que l'espèce ne se modifie sous nos yeux que dans certaines limites, nous ne sommes autorisés à rien conclure, pas plus que nous ne pouvons nier le mouvement d'une montre dont nous ne voyons pas marcher les aiguilles. Et la géologie prouve que notre période historique n'est qu'une quantité négligeable dans le calcul de la durée des périodes d'évolution de la terre.

Si l'on examine l'embryon de minute en minute, on ne voit aucun changement et cependant l'anatomie démontre qu'il suffit de quelques mois pour faire sortir un homme d'une cellule unique. Est-il donc si invraisemblable qu'en un nombre inconnu de siècles, une cellule ait pu donner naissance au genre humain? La paléontologie qui nous montre tant de gradations entre des genres des familles et des classes aujourd'hui entièrement séparées n'est-elle pas là pour attester que les organismes actuels résultent de races antécédentes progressivement modifiées.

Spencer s'ingénie à faire ressortir l'identité des effets de la loi

de l'offre et de la demande dans une société industrielle, et de la loi de l'évolution qui préside à la transformation d'un organe dans un être vivant.

Un organe exercé au delà de ses besoins se met à croître et se trouve bientôt en état d'opposer à un accroissement de demande un accroissement d'offre; un excès de réparation succède à un excès d'usure, en vertu du *rhythme d'action et de réaction*, corollaire de la loi de la conservation de l'énergie. Mais un organe ne peut s'accroître sans entraîner un changement dans la fonction de tous les autres organes dont il dépend.

Un travail additionnel imposé à un muscle implique un travail additionnel imposé aux artères, aux veines et aux lymphatiques, qui amènent et ramènent le sang, aux centres nerveux qui excitent le muscle, bref à tout l'organisme qui se transforme insensiblement par la réaction inévitable des fonctions sur les structures. Un rhythme d'action et de réaction absolument semblable se produit dans une société humaine équilibrée où une commande insolite entraîne brusquement un travail plus considérable : les établissements s'aggrandissent, les salaires augmentent, les matériaux et les ouvriers affluent. L'excès du capital et du travail fait naître bientôt de nouveaux établissements, tant pour la fabrication que pour la production de toutes les matières premières qu'elle exige ; tandis que d'autres industries indépendantes disparaissent faute d'éléments ou de bras, comme des organes s'atrophient dans le corps faute d'aliment ou d'exercice. Ainsi la société ira se transformant et s'agrandissant jusqu'à ce que l'offre ou la demande faiblisse, c'est-à-dire que les commandes cessent ou que l'un des matériaux, comme le fer ou le charbon, par exemple, devienne rare ou fasse défaut ; auquel cas, la cité ou le pays se retrouvera dans des conditions nouvelles et tendra à retourner à son état primitif sans y parvenir jamais.

Il y a donc dans les opérations sociales une dépendance de fonctions et une transformation continue, essentiellement semblables à celles qui existent dans les organismes.

L'évolution serait donc la loi des phénomènes qui fait sortir l'organisme le plus complet de l'organisme le plus simple. L'étude de l'histoire prouve que les agrégats sociaux n'échappent pas plus à cette loi que les agrégats organiques. On ne fait pas les civilisations et les constitutions, mais elles croissent et se transforment lentement. De même pour l'étude du langage : selon Spencer les

langues primitives furent monosyllabiques ; puis l'on adjoignit les syllabes aux syllabes ; elles devinrent agglutinatives ; les syllabes s'incorporèrent enfin de manière à former des mots, d'où les langues à flexion qui engendrent la littérature et appartiennent aux peuples civilisés ; il en est de même des arts, de l'industrie, des sciences et des théologies. Toutes sont des produits de développement et ont passé par des phases insensibles comme le corps et l'esprit d'un enfant.

Le développement individuel lui paraît, en effet, rigoureusement comparable au développement social :

L'individu comme la société passe lentement de la période de l'inconscience et de la barbarie, qui en est la conséquence, à la période de l'évolution consciente et de la civilisation. C'est cette période que nous commençons à atteindre depuis que la science des lois naturelles permet à l'homme de remonter à la cause de ses impulsions et de triompher des agents naturels dont ses ancêtres étaient le jouet.

Les *Principes de sociologie*, publiés en dernier lieu, reposent complétement sur les idées que nous venons de résumer. Dans l'analyse des phénomènes sociaux et des progrès de l'esprit humain depuis les âges préhistoriques, Spencer procède toujours par des comparaisons puisées dans le domaine de la biologie, en s'efforçant d'assimiler sans cesse la structure et l'évolution des agrégats sociaux à ceux des agrégats organiques.

C'est ainsi qu'il constate que l'intégration dans les sociétés se fait, comme dans les animaux, par condensation en même temps que par extension et que la différenciation se précise à mesure que la complexité augmente. Toute société qui s'organise se différencie comme les organismes, par la division du travail et à mesure que les fonctions se spécialisent, que les classes se forment, la dépendance entre les hommes comme entre les organes devient plus étroite ; ils deviennent nécessaires les uns aux autres. On peut supprimer une portion d'un animal inférieur sans nuire au reste, mais on ne saurait couper en deux un mammifère sans le tuer.

Il relève ensuite dans la sociologie une distinction analogue à celle qui existe en biologie entre les organes et les fonctions de relation et de nutrition :

« Toute société qui s'organise se divise nécessairement en deux classes, dont l'une est chargée de pourvoir aux nécessités de la vie (femmes, esclaves, laboureurs, artisans), et dont l'autre préside aux

rapports ordinairement hostiles avec les sociétés environnantes ou les puissances occultes (guerriers, prêtres). On constate, du reste, des divisions analogues dans les sociétés animales, comme chez les fourmis. »

Lorsque l'on considère, dit sir J. Lubbok, l'organisation sociale des fourmis, l'art qui préside à la construction de leurs habitations, leurs voies de communication, le fait qu'elles possèdent des animaux domestiques (tels que les pucerons dont elles mangent le sucre) et des esclaves qu'elles ramènent de leurs expéditions guerrières, on ne peut nier qu'elles doivent être classées immédiatement après l'homme sous le rapport de l'intelligence, comme les singes anthropoïdes sous le rapport de la structure de leur corps.

Le célèbre et consciencieux naturaliste Huber, ayant enfermé dans une boîte trente de ces fourmis avec leurs larves et un peu de miel, vit ces amazones mourant de faim abandonner leurs larves. Alors il leur donna une de leurs négresses qui forma un nid, rassembla les larves, et sauva la vie des amazones survivantes.

Les fourmis ont plus d'animaux domestiques que l'homme. On rencontre chez certaines espèces des exemples frappants de l'abaissement des facultés intellectuelles produites par l'esclavage chez les races conquérantes qui sont devenues entièrement dépendantes de leurs esclaves : leurs mandibules ont perdu leurs dents qui leur servaient d'armes de guerre. Elles ne savent plus se construire de demeure, élever leurs petits, approvisionner la colonie, ni se nourrir elles-mêmes : quand la colonie change de place, les maîtres sont toujours portés par leurs esclaves, et lorsqu'on leur enlève celles-ci, ils ne tardent pas à mourir de faim.

Quand on passe de la phase agricole à la phase industrielle, la différenciation des fonctions devient plus sensible dans les sociétés humaines. Une troisième classe, celle des commerçants, apparaît, qui se charge de l'échange des produits. De même, dans les animaux supérieurs, un système circulatoire et distributif transmet aux membres externes les produits élaborés par les organes internes, produits qui passent directement de l'un à l'autre presque sans élaboration chez les animaux inférieurs.

Le libre-échange est une loi naturelle pour l'organisme social comme la loi de la circulation du sang pour l'organisme individuel.

De la proclamation du libre-échange date, en effet, l'établissement de la libre circulation dans les organes de l'humanité. Cette circulation s'est généralisée lentement, comme dans l'organisme individuel, suivant des lois d'évolution identiques. Là comme ici, on a réuni et subordonné tous les organes, c'est-à-dire toutes les les sociétés isolées et jusqu'alors forcées de se suffire à elles-mêmes.

Entraver aujourd'hui le libre-échange, ce serait entraver la circulation de l'organisme social pour produire un état morbide, comme dans l'organisme individuel, où les troubles de la nutrition entraînent les maladies les plus graves.

Dans les sociétés les plus avancées, on observe bientôt deux systèmes régulatifs, plus ou moins indépendants l'un de l'autre, celui de la vie de relation et celui de la vie de nutrition, qui correspondent exactement aux systèmes nerveux cérébro-spinal et grand sympathique. Ce dernier système, qui préside aux fonctions de l'appareil alimentaire, est pratiquement indépendant de l'autre chez les vertébrés supérieurs. Dans les sociétés humaines, suivant la prédominance de l'un ou de l'autre des deux systèmes régulatifs, la nation se rapproche du type guerrier ou du type industriel, c'est-à-dire du gouvernement absolu où tous les organes obéissent à l'impulsion du pouvoir central ou du gouvernement républicain et décentralisé. C'est l'industrie qui opère le passage de l'un à l'autre, elle serait donc la mère du progrès social moderne et de la liberté : elle ferait disparaître insensiblement le despotisme dans l'État comme dans la famille en affranchissant le citoyen, la femme et l'enfant, en fondant la société sur le principe de l'échange volontaire des services. Des associations de citoyens se chargent spontanément de fonctions qui, dans les actions constituées sur le type primitif, c'est-à-dire guerrier, sont remplies par le gouvernement. « Les pays libres sont les pays où l'industrie est la plus développée. »

L'organisation domestique qui a préludé à l'organisation politique dans les tribus nomades de l'âge patriarcal subit aujourd'hui une désintégration au profit de l'agrégat social. La division entre les familles qui maintenait autrefois la cohésion dans chacune d'elles a disparu devant les progrès de la civilisation. Depuis qu'elles se sont associées comme éléments d'un groupe plus étendu, les individus agissent comme membres de leur société plus souvent que comme membres de leur famille. Des individus apparte-

nant à des souches différentes s'associent en des fonctions communes comme l'on voit dans l'évolution embryonnaire des cellules d'origine et de nature différentes s'associer pour former un nouvel organe. Cette comparaison, qui repose sur l'une des plus belles découvertes de l'anatomie générale, est réellement fort heureuse.

Ainsi les grandes unités nationales modernes, après avoir absorbé successivement les tribus, les seigneuries et les petits royaumes, tendent à absorber les groupes plus petits qui sont les familles.

Il doit y avoir, dit Spencer, une opposition absolue entre le régime de la famille et celui de l'État. L'enfant a besoin d'une aide incessante, d'une générosité absolue; le jeune homme ne doit recevoir que proportionnellement à son mérite dès qu'il entre dans la bataille de la vie.

Le principe de la société doit être la justice absolue dans les actes sociaux. Appliquez à la société le principe de la famille, elle succombera, parce que ses membres les moins méritants survivront aux dépens des plus méritants et qu'elle ne pourra plus soutenir la lutte avec les sociétés rivales (1). »

La relation entre le despotisme domestique et le despotisme politique est évidente. La condition des femmes s'améliore partout où l'activité industrielle prédomine sur l'activité militaire. Les dispositions du Code civil inspirées en partie par Napoléon Ier seront nécessairement modifiées et le sont en fait dans les sociétés industrielles les plus avancées, comme en Angleterre et en Amérique, où les femmes sont arrivées à une condition plus élevée et plus libre que partout ailleurs.

Il en est de même pour la condition des enfants; dans les sociétés guerrières, leur sujétion était poussée à l'extrême; les parents avaient droit de vie et de mort sur eux, et la condition des filles était inférieure à celle des garçons.

A l'époque féodale, le despotisme familial régnait dans toute sa force et il persista jusqu'à la révolution française. Les enfants étaient élevés tyranniquement et l'on arrangeait pour eux des mariages sans les consulter. Depuis, les progrès de la liberté nés du développement industriel ont fait que les pères et les maîtres, de despotes qu'ils étaient, sont devenus des amis (2).

(1) *La Science sociale*, ch. XII.
(2) *La Science sociale*, ch. XIII.

Bien des lecteurs ne partageront pas, et pour cause, l'enthousiasme de Spencer au sujet de la désagrégation de la famille dont les tristes conséquences se font jour de toutes parts dans nos sociétés modernes grisées de rationalisme. Ils n'y verront, avec plus de raison, que le prélude de la désagrégation des sociétés, dont la famille est le fondement nécessaire.

Il est curieux de lire les considérations du philosophe anglais sur l'avenir de la famille et de la société.

Ces considérations comprennent tout un volume, que nous allons essayer de résumer en quelques pages, en négligeant les développements, souvent fort ingénieux, pour mettre en lumière les tendances philosophiques de l'auteur :

Le type guerrier pourra se conserver longtemps, dit-il, partout où la population ne sera pas assez dense pour former les sociétés avancées du type industriel. Dans la société où ce type est réalisé déjà, on verra s'épurer de plus en plus l'institution du mariage par la prédominance fatale des sentiments altruistes raisonnés sur les sentiments égoïstes irréfléchis, cause principale des dissensions domestiques.

On réprouvera les relations conjugales d'où l'affection ou l'estime mutuelle auront disparu, mais les causes progressives qui amèneront à faciliter le divorce rendront ces cas de plus en plus rares, parce que les unions deviendront plus conscientes et que l'achat d'une femme ou d'un mari, qui persiste sous une forme déguisée, disparaîtra.

Ces modifications assureront aux enfants les conditions les plus favorables à leur développement physique, intellectuel et moral, parce que les sociétés, où les enfants rencontreront ces avantages l'emporteront facilement dans la compétition industrielle, et les autres disparaîtront.

Le développement du sens moral amènera la chute des institutions coërcitives ; le sentiment de la subordination et le respect de l'autorité déclineront à mesure que croîtra le respect des droits de l'individu et l'empire de l'homme sur lui-même.

L'Etat cessera d'intervenir dans les affaires privées, notamment dans l'éducation morale et intellectuelle des enfants, et se bornera à exercer la fonction qui est toute sa raison d'être : la protection des droits des gouvernés, c'est-à-dire, la police.

L'œuvre d'un gouvernement, c'est d'assurer l'inviolabilité de la loi d'égalité dans la liberté. Il n'a point à chercher les voies par où les citoyens peuvent se procurer le bonheur.

Le gouvernement parlementaire est une forme transitoire qui convient à nos sociétés, où les mœurs violentes et déprédatrices du passé n'ont pas encore fait place aux mœurs fondées sur le respect des droits individuels, sur l'obéissance volontaire *à la loi morale* de l'égalité dans la liberté. Le gouvernement parlementaire est bon, plus que tous les autres, pour l'œuvre qu'un gouvernement doit faire : la protection des droits ; il est mauvais, plus que tous les autres, pour l'œuvre qu'un gouvernement ne doit pas faire : la direction des forces, des esprits et des consciences. Le triomphe d'un gouvernement absolu, constitutionnel ou républicains indique le degré de progrès matériel et de moralité d'une société.

Par un progrès analogue à celui qui se manifeste quand on s'élève dans l'échelle zoologique, c'est-à-dire par suite de l'action réciproque de l'élément sur l'agrégat, et de l'agrégat sur l'élément, le développement intellectuel et moral de l'individu est à la fois la condition et le résultat du développement de la famille et de la société. En effet, la coopération volontaire qui caractérise le régime industriel a pour conséquence nécessaire de substituer les sentiments sympathiques aux sentiments d'antagonisme, qui accompagnent la coopération obligatoire, caractéristique du régime guerrier. Elle habitue à respecter les droits du faible, de la femme, de l'enfant ; elle modèle à son image la famille et la société.

Toutefois, si le régime guerrier est la cause de ces déplorables abus, de ces préjugés barbares qui se sont perpétués jusqu'à nos jours dans la famille et dans les sociétés, on ne peut méconnaître que les guerres, comme les religions, ont été des facteurs puissants d'évolution dans le passé.

La guerre entre les hommes, comme entre les animaux, a largement contribué à élever leur organisation. La guerre a divisé les hommes en familles, en tribus, en peuplades.

L'habitude du travail continu et de la soumission à la loi, qui répugne à l'homme primitif, n'a pu être acquise que par la coërcition permanente de l'esclavage, imposé par le vainqueur aux vaincus. Les besoins de l'attaque et de la défense ont donné naissance à l'industrie et aux arts, comme l'atteste l'étude de l'homme préhistorique. En un mot, c'est la guerre seulé qui a pu amener une agrégation sociale favorable à cet état industriel qui est incompatible avec la guerre aujourd'hui, et que l'aveuglement, la routine, les préjugés d'éducation et l'ignorance scientifique de nos hommes

politiques entretiennent, encore maintenant, que la guerre n'est plus, comme jadis, l'expression d'un besoin, mais la résultante d'un sentiment patriotique factice et suranné, faussé par l'éducation.

Les considérations philosophiques de H. Spencer sur l'origine, l'évolution et l'avenir des religions ne sont pas moins curieuses.

Partant toujours du principe du passage insensible de l'homogène indéfini à l'hétérogène défini, il affirme que l'homme primitif est tombé dans le fétichisme dès qu'il a essayé d'interpréter le monde qui l'entoure. Alors, il a personnifié les êtres inanimés et est tombé dans une confusion que ses ancêtres éloignés, les animaux, ne connaissaient pas.

Incapable d'abstraction, il n'avait pas conscience de ses opérations mentales, et ne pouvait concevoir l'esprit comme distinct du corps. La notion de l'esprit comme entité distincte du corps aurait pour point de départ les faits du *rêve*.

Le sauvage, qui ne peut comprendre le rêve comme un état purement subjectif, s'imagine qu'il est double, qu'il a une ombre qui voyage dans son sommeil et qui le quitte quand il meurt ou qu'il s'évanouit. Les objets matériels ont aussi leur ombre, c'est-à-dire un autre *moi* qui disparaît la nuit et les accompagne le jour.

De là l'acquisition de la notion de la dualité des êtres, qui, étendue d'abord aux objets inanimés, engendre le fétichisme dont on retrouve la trace chez toutes les races primitives, modernes ou fossiles. Le fétichisme et l'idolâtrie sont une extension naturelle du culte des morts. En effet, pourquoi l'autre moi, qui peut ranimer une momie désséchée, ne pourrait-il pas animer une image, un être ou un objet quelconque? Cette notion primitive de la dualité humaine était au fond des religions du paganisme antique, comme l'a si bien démontré M. Caro, dans la *Revue des Deux-Mondes* (novembre 1878) (1).

(1) Dans cet article, M. Caro a surtout recherché le caractère que l'antiquité primitive attachait à l'âme ou au principe spirituel. S'appuyant sur les judicieuses études de ces derniers temps, il arrive à démontrer que les races primitives se faisaient de l'âme une idée toute matérielle. C'est ainsi que s'explique l'usage de mettre des vivres et des armes dans le tombeau : l'immortalité de l'âme se présentait à l'intelligence de ces peuples comme un mode de survivance spécial, mais non distinct de nature de la vie physique. Dans leur pensée, l'âme restait unie au corps après la mort dans une forme d'existence particulière. De là le soin religieux que les anciens apportaient à l'ensevelissement des cadavres. Si la sépulture n'avait pas lieu, la vie unie de l'âme et du corps après la mort était impossible. Aussi l'âme affligée errait-elle alors par

De là est née, selon Spencer, la croyance à la résurrection des corps, à l'union renouvelée des deux moi et les pratiques innombrables qui, chez les sauvages et chez les anciens, ont pour but de conserver les corps afin de permettre aux âmes de s'y loger et de les empêcher d'errer de par le monde et de tourmenter les vivants. Telle serait aussi l'origine de la doctrine des âmes en peine.

La notion de l'esprit distinct du corps ne serait donc pas une intuition, mais une conclusion à laquelle l'homme est arrivé lentement en passant par diverses phases religieuses qui reposent toutes sur une théorie *à priori* de l'univers et qui prétendent toutes expliquer le monde par une conception du pouvoir qui le cause : depuis le fétichisme, qui suppose derrière chaque phénomène une force, une personnalité distinctes, assimilées aux puissances visibles, hommes et animaux ; le polythéisme, qui fait subir à ces personnalités un commencement de généralisation ; le monothéisme, où la généralisation devient complète, mais où la personnalité unique qui gouverne le monde conserve cependant ses attributs humains ; jusqu'à la religion moderne, où la cause inconnue perd peu à peu dans les esprits éclairés ses attributs anthropomorphiques et force l'homme à reconnaître l'impossibilité de douer l'objet de son culte d'un attribut quelconque. Ainsi la religion est le reflet fidèle de l'évolution de l'esprit humain, incapable d'abstraire et de généraliser à l'origine, qui correspond à la période de l'enfance, où l'activité de la réflexion est en raison inverse de l'activité de la perception.

Nous tenons à faire ressortir ces développements philosophiques, parce qu'ils accusent nettement les tendances matérielles et irréligieuses d'un philosophe qui commence par déclarer que ses doctrines ne sont nullement incompatibles avec la religion.

L'incapacité de généraliser et d'abstraire s'observe encore chez les sauvages et chez les intelligences peu développées qui sont impuissantes à choisir parmi les faits, pour les systématiser et en tirer des idées nouvelles. Beaucoup d'esprits en sont là parmi nous. Ils absorbent sans choix une infinité de faits sans valeur, dévorent

le monde à la recherche de cette condition essentielle de son bonheur. Il y a dans cette croyance un reflet du sentiment profond de la personnalité humaine : elle prouve plutôt la force de cette conviction qu'elle ne constitue une foi à l'immortalité de l'âme dont ces peuplades se font une idée bien grossière en n'y voyant qu'une forme nouvelle de la vie physique.

avec avidité tous les cancans du jour, les journaux et les romans ineptes. Toute l'énergie mentale se dépense en perceptions incessantes et multiples et n'atteint jamais la pensée calme, méthodique et raisonnée. Il en est de même dans l'échelle zoologique pour l'alimentation du corps; les êtres les plus dégradés avalent une quantité de matières dont une mince partie seulement est assimilable; les animaux supérieurs, seuls, savent choisir les aliments les plus nutritifs sous le moindre volume. En résumé le développement de l'intelligence individuelle marche de pair avec le développement social dont il est à la fois la cause et l'effet. Toujours et partout, dans la nature, dans la vie, dans la société se manifestent les réactions nécessaires de l'élément sur l'agrégat et de l'agrégat sur l'élément. Le progrès de l'homme primitif était arrêté par l'absence de facultés que le progrès seul pouvait lui donner.

Spencer s'élève éloquemment contre ce qu'il appelle la grande illusion de la métaphysique qui prétend, en se berçant de mots, expliquer l'inexplicable et connaître l'inconnaissable. Il démontre par une argumentation serrée que les idées dernières de la science, le temps, l'espace, la matière, la force, l'âme, Dieu sont des notions dont chacun a conscience, mais que nul ne peut connaître. Autant l'intelligence humaine est puissante dans le domaine de l'expérience, autant la philosophie positive nous amène à reconnaître qu'elle est impuissante dans le domaine où l'expérience ne pénètre pas et que Spencer a qualifié du nom d'Inconnaissable.

La science qui est aussi une théorie de l'univers, mais *à posteriori*, a substitué graduellement à l'ordre indéterminé qui exprimait les conceptions théologiques un ordre déterminé: elle ne s'est avancée qu'en affirmant des puissances d'un ordre radicalement différent de celui des dogmes religieux, entités, esprits, forces, conceptions de plus en plus abstraites, au moyen desquelles elle prétendait représenter ce qu'elle ne connaissait pas et ne pouvait connaître. Aujourd'hui seulement elle reconnaît que les dernières forces, sur lesquelles elle fondait son explication universelle ne sont pas des forces distinctes, mais des modes de manifestation d'une force unique, désormais reconnue incompréhensible. La science a marché comme la religion, en absorbant peu à peu des explications superficielles dans des explications plus profondes et plus générales, pour aboutir à reconnaître le même mystère devant lequel s'arrête la religion: une cause transcendante, c'est-à-dire inconcevable, de l'univers.

La religion est l'expression d'un *sentiment indestructible*, parce qu'il a pour objet une existence transcendante positive attestée par la conscience et que la critique scientifique laisse debout. La religion ne passera donc pas ! Dans l'avenir comme dans le passé, elle préservera l'esprit du danger de s'absorber dans la considération exclusive du relatif. Sans jamais pouvoir l'élever à la connaissance de l'absolu, il l'élèvera au-dessus de l'horizon des simples rapports concrets, pour lui faire mieux sentir l'immensité de cet être inconditionné qu'aucune de nos conceptions, si vastes et si hardies qu'elles soient, ne saurait nous représenter.

Mais le sentiment religieux doit instaurer ses croyances transcendantes avec les matériaux fournis par la science : il ne doit pas puiser dans les conceptions des âges d'ignorance les éléments en contradiction avec les notions positives des époques plus élevées.

Toute religion qui résiste au mouvement scientifique en faisant fi de ses révélations cesse d'y trouver, par le fait, les éléments de critique dont ses croyances ont besoin pour se développer et contribuer de plus en plus au progrès moral de l'humanité.

Tant que son sentiment du devoir n'est pas éclairé et que sa foi est combattue par sa raison, l'homme reste dans l'ignorance de ce qu'il doit faire : il hésite, il s'égare. Instruit des conditions de la loi du progrès social, il sait où il doit tendre, il connaît le point où les forces intelligentes, unies pour l'œuvre commune, « l'avancement du bonheur de l'espèce », doivent appuyer leur irrésistible levier. Il voit nettement dans la condition naturelle des choses des récompenses et des punitions autrement certaines que celles que nous annoncent les croyances traditionnelles. Cette certitude le soutient et l'anime parce qu'il voit que les lois naturelles auxquelles il obéit sont à la fois inexorables et bienfaisantes.

Spencer se rencontre donc avec M. Renan pour affirmer que les formes religieuses passent, mais que le sentiment religieux est éternel. Seulement la définition qu'il donne de la divinité rappelle involontairement cette parole d'un philosophe du siècle dernier : « qu'il faut élargir Dieu jusqu'à ce qu'il en crève ».

Au fond, quand il affirme que l'implacable loi naturelle est la seule sanction certaine des actions humaines et que toute tentative pour concevoir l'existence de Dieu en dehors de l'univers aboutit à un suicide intellectuel, il fait de l'Être inconditionné

une abstraction tellement insaisissable qu'elle ÉQUIVAUT A UNE NÉGATION.

En redescendant sur le terrain des sciences d'observation, nous avons le droit de proclamer ces bases de morale absolument insuffisantes pour soutenir et élever le niveau des cœurs et des esprits, c'est-à-dire pour coopérer au progrès social. Toute religion qui ne présente pas à l'homme des réalités bien positives, un code de morale net et précis, des motifs bien déterminés pour le porter à réagir contre les impulsions constantes de son égoïsme, ne peut avoir la prétention de fonder une morale sérieuse. Aussi Spencer lui-même est amené à convenir du danger d'un changement prématuré dans nos croyances, surtout quand il s'agit d'abandonner une notion relativement concrète pour y substituer une notion purement abstraite. Il convient aussi que ces abstractions ont si peu d'action sur la conduite des esprits qui ne sont pas d'une très-grande puissance, que les effets de leur direction ne se feront de lontemps sentir (1).

Ailleurs, il affirme que les esprits les plus cultivés, capables de critiquer le témoignage, de peser les arguments avec la dernière précision et de prévoir toutes les conséquences de leurs actes, bons ou mauvais, ne sont pas néanmoins assez raisonnables pour être guidés par l'entendement pur, sans mélange de passion, et qu'il arrive souvent que la conscience émotionnelle étouffe absolument la conscience intellectuelle, parce que le souvenir des maux que les fautes entraînent *se perd* ou *s'efface* (2). Bref, que l'influence d'un code de morale dépend infiniment plus des émotions provoquées par ses injonctions que de la pensée qu'il est utile d'y obéir; que la foi utilitaire ne suffit pas ordinairement à produire l'obéissance.

Cette philosophie, quelque séduisante qu'elle soit d'ailleurs, aboutit en somme au même point que celles qui visent à substituer leur morale à celle du christianisme. Elle est forcée d'avouer son impuissance, quand on la serre de près, au nom même de l'observation sur laquelle elle repose, et de reconnaître son insuffisance pour triompher des passions, des vices, des douleurs et des misères humaines.

L'observateur qui a visité les asiles où s'abritent les misères

(1) *Premiers principes*, page 125.
(2) *Introduction à la sociologie*, page 331.

physiques et morales de l'humanité, qui s'est complu à rechercher les causes qui peuplent les hôpitaux, les prisons et les maisons d'aliénés, celui-là pourra nous dire ce qu'il pense de l'efficacité d'une religion dont la sanction reposerait uniquement sur les lois naturelles. Aux préceptes de la charité chrétienne qui ordonnent de soigner les malades et de protéger les faibles, cette religion ne trouve à opposer que la rigueur impitoyable de la sélection naturelle : « Nourrir les capables aux dépens des incapables, dit Spencer, est une grande cruauté, c'est une réserve de misère amassée à dessein pour les générations futures, qui produit une plus grande somme de maux que l'égoïsme extrême. » Donc, pour être logique, il faut en revenir aux usages barbares des sociétés païennes : faire ou laisser mourir les incurables, les fous, les infirmes, les vieillards et les enfants difformes, pour favoriser le travail d'élimination naturelle par lequel la société s'épure continuellement !

Voilà le malthusianisme largement distancé par une morale qui se défend d'être purement utilitaire et que l'on prétend faire découler de la synthèse la plus abstraite et la plus élevée des sciences modernes.

Spencer, il est vrai, se garde bien de tirer des prémisses de sa doctrine les conclusions implacables qui en découlent logiquement. Au contraire, il affirme, notamment en parlant de l'avenir de la famille, que les parents seront entourés au terme de leur vie de soins plus attentifs et plus tendres quand l'instruction sera devenue au foyer domestique, non plus une source de chagrin, mais de mutuel plaisir. Toutes ces visions de béatitude terrestre n'empêchent pas le lecteur impartial de constater que le philosophe anglais n'échappe aux conséquences brutales de sa doctrine que par un défaut de logique, car il affirme à plusieurs reprises qu'une société baisse par la conservation artificielle de ses membres les plus faibles et les plus incapables.

Certes, il a raison de s'insurger, au nom des principes d'une saine économie politique, contre cette sotte philanthropie qui consiste à prodiguer l'aumône, sans autre souci que d'adoucir les maux du moment et qui ne contribue le plus souvent qu'à accroître le nombre des paresseux ou des criminels. Les personnes qui s'imaginent qu'il suffit de prodiguer l'argent pour expier leurs mauvaises actions s'efforcent ainsi d'acquérir une place dans l'autre monde sans s'inquiéter de ce qui peut en coûter à leurs semblables.

Au fond de cette générosité inconsidérée, il est facile de découvrir un élément d'égoïsme et de bassesse.

Spencer fait remarquer aussi d'une façon fort judicieuse la contradiction qui existe entre les principes altruistes et la conduite égoïste de la plupart des membres des sociétés chrétiennes. Cette contradiction résulte, selon lui, de l'inconséquence de l'enseignement classique où l'on enseigne deux religions antagonistes : la religion de la haine, que l'on puise dans les épopées des Grecs et des Latins, et la religion de l'amour, c'est-à-dire le christianisme. Il est assez curieux de voir le philosophe anglais se rencontrer avec l'abbé Gaume dans la réprobation de l'enseignement des langues anciennes par les auteurs païens.

L'habileté des hommes à faire des compromis entre des croyances, des passions et des notions contradictoires est tout à fait extraordinaire; nulle part, dit Spencer, il n'y a équilibre dans les jugements et dans les actions, mais toujours annulation réciproque par des erreurs et des excès contraires. Les hommes se groupent en partis insensés, comme dit Emerson. « On obtient à la fin quelque chose d'à peu près rationnel, mais c'est une résultante de déraisons qui s'entre-détruisent. »

Cette loi générale, affirme le philosophe, se manifeste dans le conflit de nos deux religions.

Le christianisme, qui est la doctrine absolue du sacrifice de soi-même, fut la réaction fatale de l'excès opposé : la doctrine absolue de l'intérêt personnel, de l'égoïsme et de la vengeance. Ici encore, l'action a égalé la réaction. On retrouve le rhythme de mouvement à tous les degrés de l'évolution de la matière.

Dix-neuf siècles ont établi une sorte de compromis entre ces deux croyances excessives ; mais ce compromis est purement empirique, inconscient, on ne voit pas qu'il faut coordonner ces deux vérités, et que l'altruisme et l'égoïsme sont nécessaires dans une certaine mesure, et nuisibles dans une autre.

L'activité industrielle repose tout entière sur la satisfaction des besoins individuels, et le renoncement absolu dissoudrait l'organisation existante. Le plus souvent, pour que le renoncement soit pratiqué par un homme, il faut que l'égoïsme soit pratiqué par un autre, et le résultat final est de détruire celui qui est bon en rendant pire celui qui est mauvais.

Ce qui est vrai pour l'individu est vrai pour les sociétés : Quiconque n'affirme pas ses droits personnels appelle l'agression et

favorise l'égoïsme des autres, et quiconque se défie injustement de soi n'ose pas lever la main vers les biens qui sont à sa portée. L'excès de l'égoïsme, de l'estime de soi, rend les nations agressives et vaniteuses, sous le couvert du patriotisme; l'excès contraire amène la violation de leurs droits par les autres nations.

Le précepte rationnel doit être : *vivre pour soi et pour les autres* et non vivre pour soi ou vivre pour les autres. La religion de l'amour est tombée dans l'extrême opposé à la religion de la haine.

Spencer paraît ne pas s'apercevoir que la religion de la haine est tout simplement l'égoïsme, l'instinct de la conservation que tout homme apporte en naissant, et que la religion de l'amour, qui n'a jamais condamné la revendication des droits individuels, quoi qu'il en dise, peut seule combattre efficacement l'égoïsme, parce qu'elle apporte seule des motifs suffisants pour le vaincre.

Herbert Spencer n'hésite pas à affirmer carrément, au risque de se mettre à dos tous les pédagogues de l'école, que l'on sacrifie dans l'enseignement l'étude des choses essentielles à la vie, à la culture des choses accessoires, des arts d'agrément. D'après lui, le culte des arts et des lettres, prélude nécessaire de toute civilisation, doit céder la première place aujourd'hui à l'étude des acquisitions positives de la science qui servent à l'homme à se conduire dans la vie, à conquérir sa place au soleil et à se préserver, lui et les siens, des causes de destruction, c'est-à-dire de la maladie, du vice et de la misère qu'entraîne fatalement l'ignorance sous ses différentes formes.

La liberté repose sur la connaissance. Donc, pour affranchir l'esprit humain, il importe de l'éclairer malgré lui, et de l'arracher de force à l'empire tyrannique de l'inconscient. C'est l'inconscient qui porte l'humanité à tous les crimes et à tous les désordres, en faussant les sentiments les plus nobles et les aspirations les plus élevées de notre nature. C'est l'*ignorance* et non la *science* qui engendre l'esprit du mal, le démon invisible qui entraîne l'homme à sa perte et le porte à détruire et à torturer ses semblables. C'est l'ignorance qui enfantait dans les âges religieux les hideux procès de sorcellerie qui amenèrent au bûcher tant de milliers de victimes innocentes. C'est l'ignorance qui pousse encore les uns contre les autres aujourd'hui des milliers d'hommes qui ne sont séparés que par leurs préjugés traditionnels et qui abhorrent individuellement ces luttes fratricides. C'est l'ignorance enfin qui, dans la vie pri-

vée, dans la famille comme dans la société, engendre tant de misères, de malentendus et de souffrances auxquels il serait si facile de mettre un terme, si l'on connaissait mieux la cause de ses impulsions, les réactions qu'elles produisent sur autrui et l'influence des agents naturels externes et internes sur la genèse et la marche des impressions et des idées.

Quand on a fait la part de la folie et de l'ignorance dans les actions humaines, le philosophe le plus religieux est amené infailliblement à restreindre le domaine de la liberté qui repose tout entière sur la connaissance.

L'homme est malheureux et méchant, parce qu'il se débat dans les ténèbres de l'inconscience, parce qu'il ignore, oublie et se trompe sans cesse, parce que l'élément passionnel l'emporte toujours, à son insu, sur l'élément rationnel.

La complexité des actions et des réactions mécaniques qui s'accomplissent dans le cerveau a pu seule empêcher jusqu'ici les philosophes d'apprécier ce qu'il y a d'automatique dans les phénomènes psychologiques. Le vice et le crime résultent souvent d'une perturbation dans l'équilibre mental, c'est-à-dire d'une perversion d'esprit qui engage l'organisme dans une voie fatale. Ces *monomanies dangereuses*, qui font de l'homme un rouage nuisible dans l'organisme social résultent souvent de l'action d'une très-petite force incidente sur l'état initial et équilibré du cerveau. Parfois, une impression suffit pour troubler à jamais cet équilibre et désorienter les molécules du cerveau où le mouvement se propage toujours, comme dans la matière, suivant la *ligne de la plus forte traction* ou de la *plus faible résistance*. Cette loi de mécanique universelle ne souffrirait donc pas d'exception.

La loi du rhythme du mouvement, c'est-à-dire de l'équivalence de l'action et de la réaction s'appliquerait alors rigoureusement, en entraînant la rupture de l'équilibre physique, mais cette perturbation est plus souvent la cause que l'effet de la perturbation mentale; c'est par une série d'actions et de réactions équivalentes et fatales de ces deux principes que l'organisme individuel ou social marche vers la destruction.

Quoi qu'il en soit, le mouvement orienté dans une fausse direction augmente sans cesse en s'accumulant et conduit fatalement l'homme à sa perte, à moins qu'une nouvelle force incidente plus forte, une impression ou émotion plus puissante, ne parvienne à le détourner de sa voie.

Cette théorie, déduction rigoureuse des premiers principes, qui explique certaines phases du vice et de la folie, conduit malheureusement au fatalisme et prouve mieux que toute autre, à nos yeux, les tendances matérialistes de la doctrine de l'évolution.

Certes, on ne peut méconnaître qu'à mesure que les progrès de la science des causes rendent l'humanité plus consciente d'elle-même, et lui révèlent les lois qui président à son évolution physique, morale et sociale, on s'aperçoit de plus en plus que l'*ignorance est la cause première de nos souffrances*. Si l'homme savait bien ce qu'il fait, s'il pouvait mesurer toujours la portée de ses déterminations, leur origine et leurs conséquences, sans être constamment entraîné et abusé par les sens, *il ne serait ni vicieux ni criminel* et parviendrait à soumettre à son empire les agents naturels dont il est le jouet. Cependant, il est permis de se demander si l'homme qui saurait remonter ainsi à la cause de toutes ses impulsions et de celles d'autrui et prévoir la conséquence de tous ses actes serait infailliblement animé de bons sentiments pour ses semblables. La morale de l'intérêt bien comprise l'empêcherait évidemment de se nuire à lui-même, de confondre la folie ou la maladie avec le crime ou la méchanceté, d'engendrer aveuglément, comme il le fait, la douleur, la maladie, la misère et le vice.

Mais elle ne l'empêcherait pas de tromper et d'opprimer autrui pour se procurer des jouissances et pour conquérir sa place au soleil dans la bataille de la vie. A quoi bon la générosité et le dévouement, lorsqu'il faut conquérir à tout prix son paradis sur la terre? Quand il ne pourrait triompher par la force, il n'hésiterait pas à employer la ruse et la bassesse, qui sont les armes naturelles des faibles dans la vie animale.

En tout cas, aussi longtemps que les hommes continueront à s'accroître en proportion géométrique, tandis que les subsistances croissent seulement en proportion arithmétique, ils ne pourront se soustraire aux inexorables exigences de la lutte pour la vie. Par force ou par ruse, on ne parvient à jouir ici-bas qu'en écartant ou en écrasant ceux qui vous barrent le chemin de la fortune. Le temps presse, il faut jouir... Si les lois naturelles sont les seules sanctions des actions humaines, la droiture est une duperie pour les faibles et le renoncement un acte de folie contre nature.

La morale de l'évolution, qui prétend rétablir l'harmonie sociale

en substituant les lois naturelles aux préceptes évangéliques, nous ramène purement et simplement aux conclusions de la science d'Épicure et de Lucrèce. En rompant l'équilibre social qui repose tout entier sur le renoncement chrétien, elle engage les sociétés dans une voie rétrograde et la ramène à la bestialité.

Le spiritualisme seul, qui ne vit que par le christianisme, peut atténuer les terribles effets de la lutte pour l'existence et élever l'homme au-dessus de l'animal, en lui fournissant des motifs suffisants pour contrecarrer des instincts héréditaires viciés par l'abus de la liberté. Lui seul établit et entretient la lutte séculaire entre l'âme et la bête, qui est la source du progrès et de la civilisation. Cette lutte résume toute notre histoire individuelle et sociale : ses péripéties et ses drames se déroulent chaque jour sous nos yeux, autour de nous comme en nous-mêmes : et de la victoire ou de la défaite dépendent non-seulement notre bonheur présent, mais notre destinée temporelle et éternelle.

Il est par trop facile d'édifier des systèmes de morale, en négligeant les difficultés essentielles et sans tenir aucun compte des besoins les plus pressants de l'âme humaine. La persuasion de la fatalité de nos actes intellectuels, en supprimant la notion de la liberté, supprimerait du même coup celle de la *responsabilité*, sur laquelle repose toute la *conscience*. Or, il ne faut pas se faire illusion, toute notre civilisation est née de la haute idée de la responsabilité qu'inspire le christianisme.

L'homme qui se croirait irresponsable et qui n'espérerait rien après la mort serait un véritable monstre, car il étoufferait en lui tous les sentiments de moralité et de charité qui pourraient nuire à ses jouissances individuelles. C'est alors que l'on verrait recommencer dans les société humaines ces luttes brutales pour la conservation de l'existence où la survivance des plus aptes serait conquise en foulant aux pieds, comme dans les temps barbares, tous sentiments de pitié et d'humanité.

Du reste, il suffit de jeter un regard autour de nous pour constater déjà les premiers effets de ces doctrines dans la société moderne.

Si les sentiments d'humanité se sont développés depuis dix-huit siècles, c'est grâce au christianisme qui, en divinisant le renoncement et en donnant un sens à la douleur, est venu affranchir l'homme de la tyrannie des sens et condamner le sensualisme, l'esclavage et la vengeance.

En terminant cet examen sommaire des œuvres philosophiques du chef de l'école positiviste anglaise, nous sommes en droit de nous demander s'il n'y a pas divers enseignements utiles à tirer pour nous des conclusions qu'il formule? Est-il vrai, par exemple, que les contradictions entre les découvertes de la science et les croyances religieuses ébranlent plus ou moins aujourd'hui, dans les classes éclairées, la foi du plus grand nombre, et constituent l'une des causes principales du scepticisme moderne et de la défaillance morale qui en est l'inévitable conséquence ?

Eh bien, oui, nous n'hésitons pas à le dire, il est évident que l'inertie des catholiques à se défendre jusqu'ici sur le terrain des sciences naturelles, où l'irréligion les attaque et les provoque de toutes parts, est l'une des causes principales des défaillances nombreuses et des défections que l'on signale chaque jour parmi nous.

Tandis que nos missionnaires ne reculent pas devant la tâche rebutante de s'initier aux langages barbares des peuples dégradés où ils vont porter le flambeau de l'Evangile, nos prêtres reculent devant la mission autrement importante d'apprendre la langue et de s'initier aux connaissances des hommes les plus instruits, et, par conséquent, les plus influents de la société, de ceux qui, en s'emparant des écoles par la science, disposeront bientôt des générations futures.

Il n'est que temps de pousser le cri d'alarme et d'accepter franchement la lutte sur le terrain moderne, en renonçant à confondre systématiquement avec la doctrine du Christ l'enseignement suranné d'une science *à priori*.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les fondateurs de la *Société scientifique de Bruxelles*. Mais à peine les publications de cette association, fondée par les hommes les plus éclairés ou les plus sincèrement dévoués au progrès par le christianisme, avaient-elles vu le jour, que l'on vit éclater de toutes parts un concert d'accusations injustes, de railleries et de soupçons, auxquels certains journaux catholiques n'ont pas été les derniers à prendre part, sans se douter qu'ils se décernaient par le fait même un brevet d'ignorance et d'aveugle présomption.

Si nous rappelons aujourd'hui ces critiques, c'est qu'elles contiennent un enseignement qui nous frappe et qui doit donner à réfléchir à quiconque est sincèrement intéressé à la défense et au triomphe de nos principes :

Il est évident que les hommes qui manient parmi nous les armes les plus puissantes de notre temps, l'*enseignement*, la *parole* et la *presse*, ne voient pas clairement d'où partent les coups mortels qui nous déciment. Quand les découvertes les plus inattendues, les plus extraordinaires, sur l'origine et la constitution du monde et des êtres, sur l'évolution de la matière, sur la genèse de la vie, de la pensée et des sociétés humaines, surgissent de toutes parts, nous n'avons pas le droit de nous désintéresser de cette révélation naturelle, sous le vain prétexte qu'Aristote et saint Thomas auraient posé les colonnes d'Hercule du savoir. Si les dogmes sont immuables, la science et la philosophie naturelle progressent chaque jour, fécondées par le labeur obscur de ces légions de travailleurs qui, armés d'instruments de précision, scrutent, sur tous les points du monde, les mystères impénétrables jusqu'ici de la matière et de la vie individuelle et sociale.

Laissons à nos adversaires ces armes d'eunuques, qu'on appelle la négation et le persifflage, et ne craignons pas d'aborder de front ces grands problèmes de la nature qui faisaient le désespoir de la philosophie antique ; ne craignons pas de reconnaître la vérité partout où elle se trouve, persuadés qu'il ne peut y avoir entre la foi et la science qu'un désaccord apparent, puisque la science et la foi ne sont que des aspects divers de la vérité.

Gardons-nous surtout de condamner prématurément des découvertes qui, comme celle de Galilée, *paraissent* de prime abord en opposition avec la foi, de peur de jeter le trouble parmi les esprits faibles, qui s'étonnent de voir condamner par les théologiens des vérités naturelles dont la science parvient à fournir après coup la démonstration mathématique.

Jusqu'à présent on a sacrifié complétement dans l'enseignement l'étude des lois naturelles, qui président à la destinée de l'homme ici-bas, à l'étude des langues, qui ne sont, en définitive, que des formes variables de la pensée, et à celle de l'histoire politique qui, selon l'expression d'un illustre savant moderne, n'enseigne aux hommes que des préjugés. Nul ne contestera cependant qu'il importe beaucoup plus de connaître l'art de bien vivre et d'assurer la conservation et le bien-être de sa famille que l'art de bien parler ou d'écrire sans violer les lois arbitraires de la syntaxe.

Il est vrai que, jusqu'au XIXe siècle, l'indifférence des penseurs à l'égard des révélations naturelles trouvait sa justification dans les vaines et innombrables tentatives des philosophes d'expli-

quer l'univers et ses forces. La science de la nature n'existait pas.

Mais il n'en est plus de même aujourd'hui que nous commençons à épeler dans le grand livre de la nature, depuis que les découvertes des Newton, des Harvey, des Lavoisier, des Cuvier, des Mayer, des Flourens et d'une pleïade d'autres savants illustres nous ont révélé les lois de l'évolution des mondes et des organismes, la nature des éléments, l'origine des forces vitales et le rapport intime qui existe entre les conditions naturelles du cerveau et les manifestations de l'intelligence, de la volonté et de la liberté. Quand un naturaliste affirme aujourd'hui que *la moralité et l'équilibre mental de tout homme sont subordonnés à l'équilibre moléculaire de son cerveau*, il fait frémir certains philosophes chrétiens, on s'empresse de lui faire un procès de tendance et de l'accuser de témérité, voire même de matérialisme. Et cependant voilà une vérité plus sûre et plus démontrée que la rotation de la terre autour du soleil à l'époque où Galilée, le père de la science moderne, encourut les censures du Saint-Office.

Ce fait admis, et il n'est plus contestable, quel soin ne devons-nous pas prendre de notre corps, pour régler et élever notre esprit? Toute habitude, tout régime, tout exercice qui peut contribuer à troubler l'équilibre de notre machine corporelle retentit sur notre cerveau et modifie nécessairement la direction, l'intensité et la portée de nos sentiments, de nos idées et de nos déterminations. On peut comparer l'âme humaine à un navire balloté sur les vagues d'une mer agitée et qui flotte à l'aventure si l'intelligence éclairée par la science ne s'empare du gouvernail. Si l'empirisme seul, c'est-à-dire l'expérience inconsciente, dirige la barque, il est rare que le navire atteigne le port sans avaries ou ne se perde en route. Mais quand la main savante d'un pilote éclairé la guide à travers les écueils innombrables de la vie, elle suit une marche sûre, et bientôt, grâce à son ingénieuse construction, la machine évite les obstacles et se dirige d'elle-même vers le but sans que la main du pilote soit encore nécessaire.

Disposition providentielle, constatée par l'empirisme, qui transforme insensiblement, à notre insu, les actions volontaires en mouvements automatiques et qui faisait dire à nos ancêtres : *L'habitude est une autre nature.* Voilà pourquoi il importe tant que les parents et les instituteurs primaires connaissent les lois du corps afin d'imprimer à l'organisme et à l'intelligence de nos des-

cendants cette direction réfléchie et consciente qui fait que l'homme s'abandonne de moins en moins à ses impulsions à mesure qu'il s'exerce davantage à en pénétrer la cause et le but.

On transforme les caractères et les sentiments comme on modifie les instincts, par un dressage rationnel et fondé sur la connaissance précise des lois de la biologie. Malheureusement, où sont les pères de famille et les instituteurs qui admettent ces vérités et qui reconnaissent qu'en général l'éducation religieuse ne suffit pas pour former des hommes complets, maîtres d'eux-mêmes et conscients de leurs actes?

Certes, la religion est le fondement, la base indispensable de l'éducation de l'homme, parce qu'elle seule peut donner à la conscience des motifs suffisants pour triompher de l'égoïsme, cause première des malheurs de l'humanité.

Mais, à ce point de vue encore, il importe de donner à l'intelligence, par une éducation solide qui ne repose pas sur des formes et sur des conventions sociales arbitraires, un vrai *criterium de certitude*. Sinon, l'on s'expose, en dépit de l'enseignement religieux le plus attentif, à voir les convictions religieuses ébranlées aux premiers chocs de la pensée scientifique, c'est-à-dire, de l'idée qui s'efforce de prendre conscience d'elle-même.

Quelle est la cause de ce scepticisme universel qui sévit, il faut bien le reconnaître, avec une puissance effrayante dans nos sociétés chrétiennes, sinon l'incertitude, l'inexactitude d'un enseignement littéraire soi-disant philosophique, qui laisse les intelligences flotter dans le vague, qui habitue l'esprit à se payer de phrases et à se contenter de raisons et de démonstrations par à peu près, dont la faiblesse est artistement dissimulée par les artifices de la forme; il faut bien l'avouer, la rhétorique chrétienne n'est pas toujours à l'abri de ce reproche.

Voilà, pour tout savant qui observe la cause de la déchéance des croyances de plusieurs et de l'immoralité croissante de notre société. « La volonté est le gouvernail, mais le pilote est la conviction », a dit excellemment un penseur moderne. Eh bien, l'on ne sait pas former des caractères parce que l'on ignore les lois de l'éducation, et l'on perd ses convictions parce que l'instruction littéraire que l'on a reçue ne fournit pas un véritable criterium de certitude.

L'homme de science ne fait qu'employer avec une exactitude scrupuleuse les méthodes dont nous nous servons tous à chaque instant d'une manière négligente ou par à PEU PRÈS. La science

n'est que le sens commun dressé et organisé, a dit très bien le professeur Huxley. Elle ne diffère du sens commun que comme l'escrime diffère des manœuvres maladroites d'un enfant ou d'un sauvage.

Formez des esprits exacts par la méthode scientifique et des caractères par la sélection artificielle, vous aurez des hommes moraux et conscients qui savent ce qu'ils veulent et où ils vont, parce qu'ils seront *maîtres* d'eux-mêmes et de la nature. Cela n'empêchera nullement de développer le sentiment par la culture des lettres et des arts. Mais on ne formera des hommes *complets* que lorsque l'exactitude et l'esprit de suite, nés de la méthode scientifique, s'uniront aux facultés esthétiques développées par le culte du beau. Alors seulement on verra cesser le divorce qui existe entre la philosophie, la science et la littérature. Les artistes et les hommes de lettres cesseront d'être à la merci de leurs impressions; et les savants, de ne rien voir au delà du monde sensible. La science ne tendra plus comme aujourd'hui à devenir le monopole des athées, parce qu'il n'y aura plus d'enseignement incomplet et exclusif; mais on comprendra que la loi morale est inséparable de la loi physique et qu'elles ne peuvent se passer l'une de l'autre, sans que l'équilibre social ne se rompe; car si les sociétés qui repoussent *l'hygiène morale*, c'est-à-dire l'idée religieuse, se décomposent rapidement, celles qui méconnaissent *l'hygiène physique* marchent également à la ruine. Partout où la nature opprime l'homme, les tempéraments s'altèrent, les esprits s'affaiblissent, la misère apparaît, et bientôt la nation dégénérée est supplantée par une autre dans la lutte pour la vie, qui existe entre les peuples comme entre les individus.

A. Proost.

LA JEUNESSE D'UN POËTE,

Recueil de poésies, qui a obtenu le premier prix au concours ouvert par la *Revue Générale*.

DEUXIÈME CYCLE

Medio de fonte leporum
Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat.
LUCRÈCE.

I

AMOUR.

Oui, j'en crois aujourd'hui ma mortelle détresse :
C'est un Dieu que l'Amour, et ma témérité
Veut en vain résister à son autorité ;
C'est un Dieu dont le joug m'humilie et m'oppresse.

Non ce charmant rieur que vénéra la Grèce,
Non cet archer mutin comme un enfant gâté,
Mais un grand Dieu terrible au sourcil irrité,
Trempant dans les poisons sa flèche vengeresse.

Il n'a point de bandeau sur les yeux, et son dard
Ne va pas, comme on croit, s'égarer au hasard,
Ne se contente pas d'une vulgaire proie,

Mais, choisissant de loin le sein qu'il veut meurtrir,
Ce n'est qu'aux nobles cœurs que le cruel envoie
Le trait terrible et sûr dont on ne peut guérir.

II

DÉCLARATION.

Je t'aimai sans espoir d'un amour enflammé
Depuis le premier jour, depuis la première heure,
Et je n'ai plus connu, dans mon âme qui pleure,
La paix ni le repos du jour où je t'aimai.

Je t'aime sans retour : que je sois anathème
Si, même dédaigné, je pense à te trahir !
Tu peux bien m'outrager, tu peux bien me haïr,
Tu ne pourras jamais empêcher que je t'aime.

Je t'aimerai toujours : la saison des amours
Pour les autres mortels passe avec les années;
Mais pour moi, sans relâche à l'abîme entraînées,
Elles coulent en vain : je t'aimerai toujours.

Je t'aimerais encor, même au jour que l'aurore
Luirait, sans l'éveiller, sur mon front engourdi :
Oui, mort, et l'œil éteint et le cœur refroidi,
Du fond de mon cercueil je t'aimerais encore.

Aimer ! mot redoutable et qu'on ne peut nommer,
Car il renferme tout, le deuil et l'espérance,
Car il dit à la fois la vie et la souffrance,
Car souffrir, ah ! c'est vivre, et vivre, ah ! c'est aimer !

III

« Oublier ! oublier ! » m'ont répété les sages,
Puis, sans plus à mon mal accorder un regard,
Ils s'en sont retournés à leurs divers ouvrages,
Le savant à son livre et l'artiste à son art.

Oublier ! oublier ! Insensés que vous êtes !
Ce mot, que vous croyez un baume à mes douleurs,
N'est qu'un mortel poison qne vos mains indiscrètes
Répandent sans pitié sur le mal dont je meurs !

Je puis bien, emportant mon désespoir farouche,
Dérober ma douleur au passant du chemin,
Refouler le sanglot qui monte dans ma bouche,
Et comprimer mon cœur en y portant la main;

Je puis bien, quand l'horreur sous qui mon âme ploie
Va se traduire enfin en un cri furieux,
Le changer aussitôt en un rire de joie
Qui trouble le sommeil des pâles envieux;

Je puis bien, défiant la pitié la plus tendre,
Cacher à mes amis le coup qui m'a meurtri,
Et leur jurer, si haut qu'il leur faudra s'y rendre,
Que je ne souffre plus et que je suis guéri;

Je puis bien, dans l'orgueil de ma fière agonie,
Comme l'aigle blessé, continuer mon vol,
Et, comme lui, perdu dans la nue infinie,
Répandre de là haut tout mon sang sur le sol;

Mais, ô Dieu tout puissant! oublier ma souffrance!
Oublier le bûcher où je meurs consumé!
Oublier que l'Eden, vœu de mon espérance,
Devant mes pas maudits s'est à jamais fermé!

Oublier! oublier! Parole misérable!
Et qui viendra briser le nœud qui me liait?
Que serait donc l'amour s'il était consolable?
Que serait donc l'enfer si le ciel s'oubliait?

Vous pouvez oublier, vous dont le cœur sordide
Ne compte qu'à regret ce qu'il donne aux amours,
Comme si ces instants d'une ivresse rapide
Étaient un vol qu'on fait au trésor de vos jours;

Mais moi, qui n'ayant rien au monde que ma lyre,
Ainsi qu'un étranger ai passé parmi vous;
Moi qui voyais, baigné dans un chaste délire,
Mon soleil dans ses yeux, mon ciel à ses genoux,

Je ne t'oublierai pas, Amour, coupe sacrée
Que l'ardente jeunesse offrait à mes transports,
Et que ma volonté, sombre et désespérée,
Brise avant que ma lèvre en ait touché les bords.

J'emporterai partout ta brûlante mémoire,
Et l'amer souvenir de ses félicités;
Il me réveillera sous le dais de la gloire,
Il viendra me ronger dans mes prospérités.

Au terme de mes jours, au bout de ma carrière
Son spectre décharné me suivra pas à pas;
Il m'accompagnera sur ma couche dernière;
Les ondes du Léthé ne l'effaceront pas.

Quand l'amant, détrompé de son rêve sublime,
Descend dans le tombeau pour y trouver l'oubli,
C'est toi qui le reçois sur le seuil de l'abîme,
Fantôme impitoyable, amour inassouvi!...

IV

Champ clos.

J'ai tenu sous mes pieds l'Amour agonisant
Après les longs efforts d'une bataille affreuse.
J'étais percé de coups, j'étais baigné de sang :
Mais lui!... la mort râlait dans sa gorge fiévreuse!

Son beau corps étendu se tordait frémissant;
Et moi, dans un élan de pitié douloureuse :
« Je ne veux point ta mort, lui dis-je, ô dieu puissant;
» J'ai vaincu : c'est assez pour l'âme généreuse! »

Et déjà, me baissant vers le blessé divin,
Je croyais apaiser, en lui tendant la main,
L'orgueil humilié qui gonflait sa narine,

Quand soudain, de mon bras se faisant un rempart,
Il se dressa, plongeant son fer dans ma poitrine,
Et je tombai, le cœur percé de part en part.

V

Je sais qu'on en guérit, de ce cruel supplice
Qui déchire, à vingt ans, notre cœur affaibli,
Et que l'âme blessée, au sortir de la lice,
Va laver son ulcère au fleuve de l'oubli.

Je sais qu'il vient un jour dans l'humaine carrière
Où le brasier s'éteint dans le sein enflammé,
Un jour où, quand il jette un regard en arrière,
L'homme en se réveillant sourit d'avoir aimé!

Mais, avant que ce jour vienne luire à ma porte,
Ah! je veux que mon cœur, rassasié de fiel,
Ne soit depuis longtemps qu'un peu de cendre morte
Que l'aquilon disperse aux quatre coins du ciel!

Je veux que ma douleur survive à ma jeunesse!
Je veux que, sous la dent du vautour qui me mord,
Mon cœur, brûlant d'amour, incessamment renaisse,
Ainsi que le phénix qui renaît de sa mort.

Car je t'adore, amour, dans ces tortures même
Dont tu brises le cœur de l'amant généreux,
Car je veux tout souffrir, ô Dieu ! pourvu que j'aime
Car j'aime pour aimer et non pour être heureux !

Aussi, fermant mon âme aux vaines espérances,
Dans mon deuil obstiné je brave l'avenir,
Et la plus dure encor de toutes mes souffrances,
C'est de penser qu'un jour elles pourraient finir.

VI

QUATUOR.

Nous voguions à quatre, ô Meuse rapide,
Par un soir d'été, sur tes flots brillants,
Quatre jeunes gens au cœur intrépide,
Et sur nous pleuvait la clarté limpide
Des cieux bienveillants.

L'un de nous, l'aîné, d'une main peu sûre,
Guidait, sérieux, le léger esquif;
Deux autres, ramant sans rime ou césure,
Levaient, en dépit de toute mesure
L'aviron rétif.

Et moi, j'occupais l'avant de la quille,
Couché de mon long et me tenant coi,
Car ils m'avaient dit, la bande incivile :
« Pense à tes amours, ô rêveur stérile !
» Nous ramons pour toi. »

Ils ramaient, ramaient avec imprudence !
L'onde sous leurs coups s'enflait bruyamment.
Je n'ouïs jamais pareille cadence;
Aussi, j'accueillais chaque discordance
D'un ricanement.

Mais, plus haut encor que le flot qui gronde,
Nos chants vers l'azur s'élevaient en chœur,
Et nos quatre voix, bondissant sur l'onde,
Aux cieux, aux côteaux jetaient à la ronde
Leur hymne vainqueur.

O doux chants d'amour qui charmez les âmes,
Oh! combien de fois, sur ces mêmes flots,
Quand tombait le soir, nous vous entonnâmes,
Mariant nos voix au bruit de nos rames
Et des sourds échos.

C'était, ce soir-là, la dernière fête :
Le destin jaloux voulait un martyr...
Mon heure approchait, ma malle était faite...
Et le lendemain, en baissant la tête,
Je devais partir!

Aussi, quand parfois, les regards timides
Allaient des amis consulter les traits,
Alors, à leur front découvrant des rides,
On se détournait, les yeux tout humides...
— L'air était si frais!

« O vous, mes amis, âmes fraternelles,
» Vous que, dans l'ardeur d'un cœur de vingt ans,
» J'aimais sans partage aux heures si belles
» Que chacun de nous croyait éternelles
» Comme le printemps;

» Oh! si quelquefois, dans ma folle ivresse,
» Par un mot léger ou par un soupçon,
» J'ai de l'amitié blessé la tendresse,
» Amis, maintenant que l'heure nous presse,
» Oh! pardon! pardon! »

Mais quoi? je ne sais quelle âcre ironie
Refoula ce cri dans mon sein gonflé;
Puis, si, du concert troublant l'harmonie,
J'avais larmoyé cette litanie,
N'eût-on point sifflé?...

Et je dis : « Allons! qu'on se réjouisse!
» Celui qui s'éloigne un jour reviendra,
» Et nous viderons maint joyeux calice
» Avant que là haut notre astre pâlisse...
» Donc, amis, hourrah! »

— « Hourrah! cria-t-on, bien dit, patriarche! »
Et, toujours chantant, on passa tout droit,

Avec tout l'entrain d'une armée en marche,
Narguant le vapeur, sous ta deuxième arche,
Pont du Val-Benoît!

Près de Quincampoix nous nous arrêtâmes,
Et l'on pénétra dans le gai jardin...
Dieu! que d'élégants, que de belles dames
Rôdaient sur les bords, lorsque nous entrâmes
Chez le vieux Henin!

J'aime ta maison et ton seuil rustique,
O Henin, ô roi des amphitryons!
Car il est pour moi l'écho poétique
De tant d'heureux jours qu'à l'époque antique
Nous y savourions!

Ton vin n'est pas bon : c'est de la piquette
Comme on en fabrique au pays hutois :
Il gratte la gorge, il porte à la tête ;
Il en faut, mon vieux, purger ta guinguette
Une bonne fois.

Mais pour ton café, c'est une merveille,
Un baume de cœur, un nectar divin ;
Quand nous le prenions tout chaud sous la treille
Il nous inspirait mieux qu'une bouteille
De ton meilleur vin.

Aussi, vieux Henin, si de mes messages
La postérité jamais se souvient,
Je veux qu'entouré du respect des sages,
Ton nom immortel, à travers les âges
Passe avec le mien!...

Allons, du café! Vite, qu'on nous serve!
Et que la *dorée* y figure aussi.
Nos quatre appétits voguent de conserve ;
La bourse est remplie, et l'esprit en verve,
Garçon, Dieu merci!

L'on but, l'on chanta jusqu'au crépuscule,
Et l'on raviva maint gai souvenir...
Quand vers le passé notre esprit recule,
Amis, et qu'aux mains la coupe circule,
En peut-on finir?

Jours de poésie, heures ravissantes,
Où tout souriait à l'entour de nous,
Oh! combien de fois des larmes cuisantes
Coulent de mes yeux, mornes, impuissantes,
Quand je pense à vous!

On était si jeune en ces heures folles!
Pas de chaîne au pied! pas de corde au cou!
On prodiguait tout, actes et paroles,
On n'était jamais à court d'hyperboles,
On était si fou!

Nul n'avait un sou qui ne fût à l'autre :
Tout était commun : l'esprit et l'argent.
Du mien et du tien nous faisions le nôtre...
C'était comme au temps du premier apôtre...
O passé charmant!

Et si, quelquefois, un papa sévère
Serrait les cordons à son cher enfant,
Ma foi, du Thabor passant au Calvaire,
L'on buvait de l'eau dans un même verre
En philosophant.

On dardait si bien le trait ironique!
On riait de tout, excepté de soi!
A tous les chagrins on faisait la nique,
Car on possédait ce trésor unique :
On avait la foi!

Et si, par malheur, jamais quelque cuistre
Venait se fourrer dans ce chœur d'élus,
Comme on plastronnait sa trogne sinistre!
Ah! pour bien longtemps, le pauvre philistre
Ne s'y frottait plus!

Tous ces souvenirs et d'autres encore,
On les raviva dans ce dernier soir,
Et tout près de nous, brillante et sonore,
La folle gaîté, fille de l'aurore,
Descendit s'asseoir.

Déjà le soleil, au bout de sa route,
S'était incliné derrière Sclessin,

Et, du ciel d'azur ternissant la voûte,
Le soir qui tombait mettait en déroute
Maint joyeux essaim.

Le bruyant vapeur, attendant les belles,
Allongeait le col au-dessus de l'eau,
Et faisait tourner ses jantes jumelles,
Comme un cygne noir qui bat de ses ailes
L'écume du flot.

Nous, nous prolongions la chère séance
Jusqu'à l'heure pâle où, dans le ciel bleu,
Apparut enfin l'astre du silence,
Comme un encensoir que là haut balance
Un ange de Dieu.

Alors, sur les flots, comme un trait qui file,
L'esquif s'élança, détaché du bord;
L'aviron battit la vague tranquille,
Et l'on regagna les murs de la ville
Une fois encor.

Rapide et sans bruit, sur l'onde écumeuse,
Le long du courant, la barque glissait,
Et de loin déjà, bruyante et fumeuse,
Liége, avec ses feux mirés dans la Meuse,
Nous apparaissait.

On chantait alors notre chant de guerre,
Ce chant palpitant de haine et d'amour,
En un jour de spleen composé naguère,
Et qui faisait rire au nez du vulgaire
Notre fol humour.

Mais moi, retombé dans mon rêve sombre,
Sans entendre, hélas! je les écoutais,
Et je regardais la lumière et l'ombre
Dont les bleus reflets, en zig-zags sans nombre
Jouaient sur leurs traits.

Car un cri strident, à travers l'espace,
Un cri de douleur qu'ils n'entendaient pas,
Sur les flots sereins poursuivait ma trace,
Et retentissait comme une menace
Sur mes tristes pas.

Ils fendaient toujours l'onde qui murmure,
Ils chantaient toujours le vieil air chéri...
Et moi, dans mon sein berçant ma torture,
J'entendais, hélas! toute la nature
Me jeter ce cri.

Et la nuit pudique, abri du mystère,
La brise du soir, les astres en feu,
Aux flancs du côteau le bois solitaire,
Le fleuve et ses bords, le ciel et la terre,
Me criaient : Adieu !

VII

Partir ! En vain la larme éclot sous la paupière,
En vain le cœur se serre, en vain la chair frémit,
En vain du fond de l'âme a jailli la prière
Vers le puissant destin, l'éternel ennemi...

Il faut partir ! Adieu, paisibles habitudes !
Adieu, doux entretiens où se plaît l'amitié !
Adieu, séjour témoin de mes vicissitudes !
Cieux d'où pleuvait pour moi l'amour et la pitié !

Je voulais, dans l'élan d'une âme encore vierge
Lier ma vie entière à ces divins enclos,
Comme le nautonnier aux saules de la berge
Attache sa nacelle et s'endort près des flots.

Mais non : d'autres saisons se lèvent sur ma vie ;
L'ardent été succède au radieux printemps...
Comme le cerisier pleure sa fleur ravie,
Mon âme pleure encor ses rêves de vingt ans.

Ainsi, pressant le cours de sa fuite affolée,
Incessamment grossi par le flot de nos jours,
Le fleuve de la vie, en son onde troublée,
Emporte nos regrets, nos vœux et nos amours.

Coulez, coulez, ô flots ! Dans votre cours funeste,
Emportez en débris mon rêve dispersé ;
Quelque chose du moins à tout jamais m'en reste :
Le présent est à vous : mais à moi le passé !

De ce bonheur divin, subtil comme un nuage,
Que mes bras impuissants n'ont point su retenir,
Je garde dans les yeux l'impérissable image,
Et dans le fond du cœur l'éternel souvenir.

VIII

A LA MORT.

O Mort, tu peux venir! Hâtant l'heure fatale,
Tu peux, dès aujourd'hui,
Creusant devant mes pas ma couche sépulcrale,
M'y jeter dans la nuit.

Tu peux venir : mon âme est toute préparée,
Et n'attend qu'un signal,
Comme la fiancée embellie et parée
Pour le lit nuptial.

Sous la voûte de fer de ta porte muette
Qui nous attend au bout,
Sans crainte dans le cœur et portant haut la tête,
Je descendrai debout.

J'ai vécu! j'ai sondé la vie et ses abîmes;
J'en ai trouvé le fond;
Je connais ses douceurs et ses charmes sublimes
Et son néant profond.

Bien des fois j'ai trempé mes lèvres aux calices,
Que versent les douleurs,
Et souvent savouré dans toutes ses délices
La volupté des pleurs.

J'ai connu la science et sa noble tristesse,
Et ses amers dégoûts;
Ses flots, je les aspire encore avec ivresse,
Mais sans les trouver doux.

Au loin, dans l'infini projetant mes pensées,
Vivant de souvenir,
J'ai parcouru la nuit des époques passées,
La nuit de l'avenir.

J'ai franchi les soleils sur l'aile insouciante
De mon rêve éternel;
Comme un trait enflammé, mon âme impatiente
A dévoré le ciel.

Poésie, art divin, immortelles chimères
Que poursuivaient mes vœux,
Hélas! combien de fois vos lauriers éphémères
Ont orné mes cheveux!

Et toi, que seul encore de toutes mes idoles
Je nomme en frémissant,
Amour, toi que mon cœur, mieux qu'avec des paroles,
Chantait avec du sang,

Amour, de ton jardin j'ai respiré les roses
Avec enivrement...
J'ai tendrement aimé les hommes et les choses,
J'ai haï puissamment.

Oui, l'amour et la haine, en ma poitrine ardente,
Se sont donné la main;
A flots j'en ai versé la coupe débordante
Sur tout le genre humain.

Oui, dans l'emportement d'un immortel délire,
J'ai cru pendant longtemps
Embraser l'univers aux chants qui de ma lyre
S'échappaient palpitants.

« Escaladons, disais-je aux amis de mon âme,
« Les abîmes des cieux;
» Traçons-y notre nom avec des traits de flamme,
» Et devenons des dieux. »

Ils ne m'ont pas compris; au bruit de mes paroles
Ils ont fui tour à tour,
Impuissants à porter, sur leurs faibles épaules,
Le poids de mon amour.

Et moi, précipité du sommet de mon rêve,
Comme l'aigle blessé
Qui sent couler sa vie et qui gît sur la grève,
Mourant et délaissé,

Pour la première fois repliant sur moi-même
L'éclair de mon regard,
J'ai senti ce néant dont la main froide et blême
M'étreint de toute part.

Détrompé du bonheur, épuisé par le doute,
Fatigué de l'espoir,
Je m'assieds aujourd'hui sur le bord de la route,
En attendant le soir.

Comme le nautonnier lassé de la tempête
Qu'il brava tant de fois,
En attendant le soir je repose ma tête
A l'ombre de la croix.

Je contemple d'ici le passé sans envie,
Sans crainte, l'avenir...
J'ai vécu, j'ai lutté le combat de la vie :
O Mort, tu peux venir !

VICTOR CHRÉTIEN.

LE CARDINAL NEWMAN.

Le dicton populaire : « Nul n'est prophète dans son pays », ne saurait s'appliquer à l'homme qui fait l'objet de cette notice. Il y a quelques mois, quand le nom des futurs princes de l'Église fut livré à la publicité, sur le continent quelques personnes demandèrent peut-être : « Qui est le Dr Newman? » En Angleterre personne ne fit cette question. Tout le monde connaît l'homme qui fut naguère l'origine et le centre d'un mouvement formidable, qui remplit des milliers de cœurs d'espérance et qui les laissa brisés par le sentiment d'une perte douloureuse; en un mot le personnage dont la conversion au catholicisme, il y a trente-cinq ans, — ainsi que M. Disraëli l'a déclaré dans la préface de *Lothair*, — « porta à l'Église anglicane un coup sous lequel celle-ci chancelle encore ». Mais ce n'est pas tout. Le Dr Newman n'est pas seulement le théologien le plus éminent que l'Angleterre ait produit dans les temps modernes; c'est l'écrivain qui manie sa langue avec une supériorité devant laquelle chacun s'incline et qui a su donner à l'anglais une pureté, une vigueur, un éclat incomparables. Aussi, malgré les douloureux regrets que le souvenir de sa conversion réveille dans bien des cœurs, il n'est pas un de ses compatriotes qui ne soit prêt à dire de lui ce que sir Robert Peel disait de lord Palmerston : « Nous sommes tous fiers de lui ». Le *Times* se fit l'écho de ces sentiments quand, à propos de l'adresse de félicitations que l'Association générale des catholiques anglais avait votée au nouveau cardinal, il s'exprima ainsi : « L'*Union catholique* dans son meeting n'a fait qu'énoncer une simple vérité quand elle a proclamé l'admiration affectueuse que les compatriotes du Dr Newman, sans distinction de confession religieuse, éprouvent aujourd'hui pour l'orateur, le penseur profond, l'observateur plein de sagacité et de pénétration qui lit dans le cœur humain comme dans un livre, pour le grand écrivain dont le style ressemble à une musique incomparable. »

Nous allons esquisser brièvement la vie du nouveau prince de l'Église, en indiquant les diverses étapes qu'il a parcourues pour arriver à la vérité.

Le cardinal Newman (John-Henry) est né à Londres, le 21 octobre 1801. Il était l'aîné des six enfants d'un riche banquier. Son frère cadet, Francis-W. Newman, a conquis un genre de célébrité fort différent du sien; il s'est distingué par la hardiesse de ses spéculations philosophiques et de ses négations. Philarète Chasles, par une bévue étrange (mais loin d'être unique) chez un écrivain qui prétendait connaître à fond les hommes et les choses de l'Angleterre, a confondu les deux frères.

Le jeune Newman commença ses études à l'école d'Ealing, dans le comté de Middlesex, et alla les achever à l'Université d'Oxford. Le professeur de langue française dans le premier de ces établissements était un prêtre émigré, mais son ancien élève assure qu'il servait de plastron aux plaisanteries des écoliers (cet âge est sans pitié), et qu'il n'eut jamais ni le loisir, ni l'occasion de faire pénétrer parmi eux aucune idée catholique.

Dès sa plus tendre enfance, le futur cardinal éprouvait un goût très-vif pour l'Écriture-Sainte et il acquit rapidement une connaissance parfaite du catéchisme. Néanmoins, il paraît avoir été par intervalles adonné à la rêverie : il lui semblait parfois que la vie humaine n'était, en fin de compte, qu'une vision, qu'il était lui-même un pur esprit et que le monde n'était qu'une illusion; tandis que les autres anges, ses semblables, s'amusaient à se dérober à ses regards, derrière les apparences d'un univers matériel. Il reconnaît aussi qu'avant la date de sa conversion définitive il était fort enclin à être ce qu'il considère aujourd'hui superstitieux. A l'âge de quatorze ans, il joua témérairement avec les écrits des libres-penseurs et lut les traités de Thomas Paine contre l'Ancien-Testament. Il se vantait aussi vers cette époque d'avoir approfondi quelques-uns des essais de Hume, entre autres celui dans lequel les miracles sont tournés en dérision; mais, ainsi qu'il l'avoua naïvement cinquante ans plus tard dans son *Apologia,* — c'était probablement de sa part un acte de forfanterie. Ayant copié, étant encore enfant, les vers de Voltaire contre l'immortalité de l'âme, il y ajouta ce commentaire significatif : « Que c'est affreux, mais que c'est facile à admettre ! » Par une singulière anticipation des convictions auxquelles il devait arriver si longtemps après, il avait l'habitude, étant enfant, de faire le signe de la croix lorsqu'il se trouvait dans l'obscurité, qu'il pénétrait dans une pièce isolée ou qu'il descendait un escalier. Parcourant après de longues années son premier cahier de vers

latins qu'il avait rempli à l'âge de dix ans, il fut tout étonné lui-même d'y trouver l'effigie d'une croix et d'un chapelet qu'il avait dessinés de sa main. Et pourtant jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, époque de son entrée dans le sein de l'Église romaine, il n'avait pénétré qu'une seule fois dans un sanctuaire catholique : c'était la chapelle de Warwick Street, placée sous le patronage de la légation de Bavière (car à cette époque les ambassadeurs étrangers étaient seuls autorisés à avoir des chapelles catholiques). Son père l'y avait conduit pour entendre la musique qui était alors renommée : l'enfant parut n'avoir gardé de ce qu'il vit et entendit que le souvenir d'une chaire, d'un prédicateur et d'un thuriféraire balançant un encensoir.

A l'âge de quinze ans les opinions religieuses du jeune Newman se réveillèrent soudainement. Ce fut pendant l'automne de 1816 qu'il eut conscience qu'un grand changement moral, spirituel et même intellectuel s'accomplissait en lui. A cette époque il donnait dans le calvinisme et jusqu'à l'âge de vingt-un ans, il continua à professer la doctrine de la persévérance finale. Parmi les lectures qui exercèrent alors une puissante influence sur lui, il faut placer les écrits de Thomas Scott à qui, dit-il, « humainement parlant, je dois presque mon âme », et l'*Histoire de l'Eglise* de Joseph Milner, qui lui donna le goût des écrits de saint Augustin. Un autre livre produisit aussi une forte impression sur lui, mais y laissa comme une tache qui ne disparut qu'en 1843, à savoir : la conviction que le Pape était l'Antechrist. Cet adolescent de quinze ans était alors dans un état de ferveur si grande, il était tellement convaincu que Dieu l'appelait à une vie religieuse, qu'il se voua au célibat et que jamais il ne viola son vœu de virginité.

A son arrivée à l'Université d'Oxford, le jeune Newman entra au collége de la Trinité. En 1820, c'est-à-dire à l'âge de 19 ans, il prit le grade de bachelier ès-arts et passa un examen des plus brillants dans les belles-lettres. Deux ans plus tard, il était nommé, au collége d'Oriel, à l'un de ces bénéfices universitaires qu'on appelle *fellowships*. Il fut dès lors distingué par le Dr Whately, plus tard archevêque de Dublin, qui le combla de bontés. En 1824, il reçut les ordres anglicans et fut nommé vicaire de la paroisse de Sainte-Marie, laquelle dépendait de l'Université, tout en demeurant en possession de son bénéfice à Oriel. Il se plaça entièrement sous la direction spirituelle du curé de sa paroisse, le Dr Hawkins, et il n'eut pas lieu de s'en repentir. Ce

fut ce dernier qui enseigna au jeune vicaire à peser ses mots et à user de circonspection dans ses assertions. Il n'épargna pas les critiques à son premier sermon. Ce fut encore à son curé que le jeune vicaire fut redevable de la lecture d'un livre qui acheva de purifier son âme des derniers vestiges du calvinisme et lui révéla dans sa plénitude la doctrine de la régénération baptismale, à savoir : le *Traité des prédications apostoliques*, par J. Sumner, iqu fut depuis archevêque de Canterbury. Un sermon prononcé par le Dr Hawkins initia Newman à la doctrine de la tradition. Dans le cours d'une promenade qu'il fit par une après-midi de 1823 dans les riantes prairies de Christ-Church, en compagnie du Révérend William James avec lequel il poursuivait une conversation des plus sérieuses, il entrevit pour la première fois dans toute sa signification l'idée de la succession apostolique. Ce fut vers le même temps que son esprit fut vivement frappé de la notion d'une « Église visible, à la fois oracle de vérité et modèle de sainteté », et il fait honneur de cette conception à l'étude de l'ouvrage fameux de l'évêque Butler, intitulé : *Analogies de la religion.* Cependant il s'était lié d'amitié avec deux hommes bien faits pour le comprendre, Hurrell Froude et Keble. Froude avait été le trait d'union entre les deux autres amis et il prenait plaisir à le rappeler : « Connaissez-vous l'histoire du criminel qui avait fait une bonne action en sa vie, disait-il? Eh bien, si l'on me demandait quel bien j'ai jamais fait, je répondrais que j'ai amené Newman et Keble à se comprendre mutuellement. » Les solides et sérieuses qualités du jeune *fellow* d'Oriel avaient été reconnues et appréciées de bonne heure. Un jour qu'il rentrait après une de ses promenades solitaires, le Dr Coppleston, prévôt du collége, qui causait sur le seuil avec un de ses amis, interrompit la conversation et s'inclina devant Newman en lui disant : *Nunquam minus solus, quam quum solus.* C'est au Dr Whately que celui-ci attribue l'honneur d'avoir ouvert son intelligence et de lui avoir enseigné à faire usage de sa raison. Le futur archevêque de Dublin était principal d'Alban Hall et il nomma M. Newman vice-principal afin de mieux témoigner la haute estime dans laquelle il le tenait. Toutefois le nouveau dignitaire renonça à son poste dès l'année suivante et devint répétiteur (*tutor*) dans son propre collége (1826). Vers cette époque il fit paraître dans la *London Review* un article sur la « Tragédie grecque » qui souleva les critiques de Whately, mais que Blanco White, bon juge en pareille

matière, déclara digne de Platon. Ce fut aussi dans le courant de cette même année que M. Newman prêcha son premier sermon en présence de l'Université. Il mettait alors, ainsi qu'il l'a avoué lui-même, la supériorité intellectuelle au-dessus de l'excellence morale et il s'en allait à la dérive dans la direction de ce qui devait un jour devenir l'objet de son exécration : le libéralisme Nous entendons par ces mots le libéralisme en matière de religion.)

Telles étaient les dispositions de son esprit quand, au commencement de l'année 1827 il en fut brusquement tiré d'abord par une maladie grave, puis par un cruel deuil domestique. On retrouve dans les poèmes qu'il composa pendant les mois d'avril et d'août 1828 de touchantes allusions à la perte d'une sœur bien-aimée dont la mort brisa le cœur de son frère, mais éleva son âme au-dessus de la terre. Cependant M. Newman avait été nommé l'un des examinateurs des candidats au grade de bachelier ès-arts. Ce fut vers ce temps que commença à se faire sentir cette merveilleuse influence qu'il devait exercer sur tous ceux qui se trouvaient en contact avec lui et dont le développement fut aussi rapide que considérable. Il s'emparait peu à peu du cœur de ses élèves, sans effort, sans, pour ainsi dire, en avoir conscience, et une douce intimité s'établissait entre eux. C'est ainsi que naquirent et se rassemblèrent insensiblement les éléments de ce grand mouvement religieux connu plus tard sous le nom de *Tractarian movement*. Newman devait porter le poids de la lutte; il avait pour le soutenir des hommes comme Keble, comme Hurrell Froude destiné à mourir prématurément aux Barbades aux portes du catholicisme, comme Isaac Wilberforce qui, plus heureux que Froude, expira à Rome, non après avoir vu de loin la Terre promise, mais après y être entré. Dès 1826, Newman avait publié son « Essai sur les miracles bibliques » auquel il devait donner pour harmonieux pendant en 1842 son « Essai sur les miracles du moyen Age ». Dès le principe, Froude avait montré ouvertement non-seulement sa vive admiration pour l'Église de Rome, mais son aversion intense pour les hommes de la Réforme. La ferveur de ces opinions ne fut pas sans exercer une certaine influence sur Newman, qui, à son tour, commença à partager jusqu'à un certain point les sentiments de son ami. A mesure qu'il sortait de l'ombre projetée par le libéralisme en matière de religion, il sentait son goût pour les Pères de l'Eglise primitive renaître en lui avec une force nouvelle. En 1828 il fut

nommé curé de la paroisse de Sainte-Marie, à laquelle était annexée la succursale suburbaine de Littlemore. Sans doute sa responsabilité était devenue plus considérable, mais il avait le cœur à son œuvre. Cédant à ses inclinations, il se mit pendant les vacances de 1828 à lire les Pères de l'Eglise par ordre chronologique, en commençant par saint Ignace. Deux ans plus tard, il fut invité par Hugh Rose à composer pour une librairie théologique alors très-populaire une histoire des Conciles généraux. Répondant à cet appel, Newman se mit à l'œuvre avec énergie et travailla au Concile de Nicée. Avec quelle volupté il feuilleta les écrits des Pères de l'école d'Alexandrie, saint Athanase, Origène, saint Clément et saint Denis ! Il était des parties de leur enseignement, magnifiques en elles-mêmes, qui tombaient, ainsi qu'il l'a déclaré, comme une musique délicieuse dans son oreille charmée. Il ne faut pas oublier qu'à ses yeux les poètes et les philosophes de la Grèce païenne apparaissaient « dans un certain sens comme des prophètes ». Il lui semble que dans toute chose, si on la considère comme elle doit l'être, il existe un symbole : pour lui la nature est une parabole, l'Ecriture une allégorie, la mythologie païenne un simple préliminaire, une préparation à la Révélation évangélique. On retrouve dans les écrits du Dr Newman des traces abondantes de son tempérament poétique. Semblable à ce Charles Reding créé par lui dans « Perte et Gain, il distingue « la voix des morts » dans une mélodie de Beethoven qui le poursuit; « l'esprit du passé » dans une bouffée de parfums exquis que lui envoient les haies, et dans les accents mystérieux d'une harpe éolienne il découvre quelque chose « qui ressemble à un remords ». Il n'y a de sa part aucune extravagance à déclarer comme il le fit dans son sermon prêché le jour de la St-Michel 1834, en parlant des anges, que chaque souffle d'air, chaque rayon de lumière ou de chaleur, chaque beau point de vue est, en quelque sorte comme une frange de leurs vêtements, comme l'ondoiement des robes de ceux dont la face contemple Dieu.

Cependant la nature de ses études ne laissait pas d'exercer une influence sensible sur lui. Vivant par l'imagination dans l'atmosphère du Christianisme primitif qu'il respirait dans les écrits des Pères d'Alexandrie, « l'Eglise naissant, s'écriait-il, par l'abnégation de ses ascètes, par les longues souffrances de ses martyrs, par la résolution irrésistible de ses prélats, par « la joyeuse allure de sa marche en avant », l'exaltait et l'humiliait

à la fois par le simple contraste avec le spectacle du présent. Pour nous servir d'une distinction un peu subtile établie par lui-même, il éprouvait pour sa propre Église une certaine affection, mais nulle tendresse. Il désespérait déjà de la voir régénérée par les principes de la Réforme. Néanmoins, déclare-t-il, « l'idée de la quitter ne travarsa jamais mon imagination ». Ce qu'il rêvait, c'était une nouvelle réformation, plus pure, plus élevée que l'autre. Ce qu'il chérissait au milieu de son respect pour l'Église anglicane, c'était ce qu'il cherchait par le sentiment au delà d'elle, l'Église catholique et apostolique. Sous l'empire de ces réflexions, il acheva l'ouvrage qui absorbait depuis plusieurs années ses études et ses soins : au mois de juillet 1832, il livra aux éditeurs son « Histoire des Ariens au IVe siècle ».

Les recherches et l'application qu'avait exigées la préparation de ce livre, non moins que les devoirs du ministère et du professorat avaient profondément ébranlé la santé de M. Newman. Aussi, lorsque au mois de septembre Hurrell Froude et son père se disposèrent à faire un voyage sur le continent, accepta-t-il avec joie l'invitaton de se joindre à eux. Toutefois, tandis qu'il parcourait la France et l'Italie, son esprit ne resta pas oisif: il composa plusieurs pièces de vers qui firent partie plus tardde son recueil intitulé *Lyra Apostolica*, mais qui parurent d'abord dans le *British Magazine*, revue fondée par Hugh Rose pour combattre le libéralisme religieux devenu la bête noire de M. Newman. Pendant leur séjour à Rome, les voyageurs se tinrent à l'écart des hommes et des choses du catholicisme. Une seule fois ils assistèrent aux offices de la chapelle Sixtine pour entendre le fameux *Miserere* d'Allegri. Pourtant ils firent deux visites à Mgr. Wiseman, alors recteur du collége anglais; mais cette double démarche semble avoir produit plus d'impression sur celui qui en fut l'objet que sur ceux qui l'accomplirent. Au mois d'avril 1833, M. Newman, qui s'était séparé de ses compagnons, tomba malade pendant un second voyage qu'il fit en Sicile. Un instant son domestique désespéra de ses jours. Pourtant il se rétablit et prit passage à Palerme sur un navire chargé d'oranges en destination de Marseille. Retenu pendant huit jours par le mauvais temps dans le détroit de Bonifacio, il composa alors sa fameuse pièce de vers commençant par ces mots : « Conduis-nous, douce lumière, » et plusieurs autres encore. A Lyon, il fut de nouveau alité; mais une fois guéri, il reprit sa route sans s'arrêter ni jour ni nuit et arriva chez sa mère

quelques heures seulement après son frère qui revenait d'un voyage en Perse.

Le dimanche qui suivit son retour (14 juillet 1833), Keble prêcha en présence de l'Université son fameux sermon sur « l'apostasie nationale ». Quelque temps auparavant, l'évêque de Londres avait manifesté l'intention de désigner M. Newman pour être l'un des prédicateurs de la chapelle royale de Whitehall, mais celui-ci éprouvait si peu de sympathie pour les idées beaucoup trop larges du Dr Bloomfield, qu'il déclina par anticipation l'honneur qu'on voulait lui faire. Le principe antidogmatique était l'ennemi que M. Newman s'était donné pour mission de combattre et il pensa que le moment était arrivé de ceindre ses reins pour la lutte. Il conçut, commença et mit à exécution le projet de ces « Traités à l'usage du temps » (*Tracts for the times*), qui cherchaient à reconquérir les croyances de l'Eglise primitive et qui remuèrent toute l'Angleterre. Le plan, ainsi qu'il l'a déclaré, « était sorti tout entier de sa tête ». Toutefois il eut des collaborateurs, parmi lesquels se trouvaient des hommes illustres, tels que Hugh Rose, William Palmer et Keble ; mais chacune de ces publications fut éditée par lui. Quand le docteur Pusey eut donné son adhésion au mouvement, Newman s'effaça modestement devant lui. De là le nom de puseyistes donné à ceux qui se serraient autour de la bannière qu'en réalité Newman avait levée.

Cependant Mgr. Wiseman était revenu de Rome et il avait fait à Londres pendant l'année 1836 des conférences sur «les doctrines du catholicisme » qui avaient eu un grand retentissement. Comme pour répondre d'une façon pratique au vicaire apostolique, M. Newman publia un livre auquel il travaillait depuis quelque temps : « L'Office prophétique de l'Eglise considéré relativement au Romanisme et au Protestantisme populaire. » Contrairement au tract n° 71 qui avait été publié un an auparavant, c'était une attaque violente contre Rome. C'était un jalon planté pour l'établissement d'une théologie essentiellement anglicane. Le nouveau livre traçait distinctement cette « voie moyenne » (*via media*) qui est encore aujourd'hui l'idéal des puseyistes et des ritualistes, — laquelle consiste à se tenir à égale distance des affirmations catholiques et des négations du protestantisme. Toutefois cette théorie ne satisfaisait qu'à demi celui qui en était l'auteur : il l'appelait assez dédaigneusement une « religion sur le papier ». Quant à lui, il avait pris solidement position sur trois principes fondamen-

taux : le dogme, le système sacramentel et l'opposition inflexible à Rome.

Dans son « Essai sur la justification », il attaqua la doctrine luthérienne qui affirme que la justification par la foi seule est le principe fondamental du christianisme. En même temps il prêchait devant l'Université une série de sermons sur l'accord de la foi et de la raison, tandis que, dans une brochure remarquable publiée en 1838, il essayait d'établir sur une base essentiellement intellectuelle la croyance à la présence réelle. Ce fut dans cette brochure qu'il risqua une proposition hardie, niant l'existence de l'espace, excepté en tant qu'idée subjective de l'intelligence humaine. Sa plume féconde ne s'arrêtait pas. Elle produisit successivement « l'Eglise des Pères, la traduction de « l'Histoire de l'Eglise », par Fleury, et le *Tract* sur le « Bréviaire romain », — qu'il appelait « un monument merveilleux et plein d'attrait». Il ne se contentait pas d'exprimer son admiration en paroles ; il récitait chaque jour le bréviaire, se servant de l'exemplaire que Froude avait emporté aux Barbades. Sur les entrefaites cet ami si cher était mort et M. Newman avait partagé avec Keble le soin de publier ses œuvres posthumes. Au milieu de ces travaux, le curé de Sainte Marie avait accepté la direction du *British Critic* et telle était sa loyale impartialité qu'il laissa paraître dans cette revue une critique fort vive de son propre ouvrage sur la « justification ». Collaborateur assidu du recueil qu'il dirigeait, il fit paraître dans la livraison d'avril 1839 un travail sur « l'Etat des partis religieux ». Comme il le déclara plus tard en termes piquants : « il y avait conflit entre les revendications de l'Eglise romaine et celles de l'Eglise anglicane : l'histoire de ma conversion n'a été que la recherche de ce problème jusqu'à ce je fusse arrivé à une solution».

Nous touchons à la grande crise qui décida de la vie religieuse de l'homme illustre qui nous occupe. M. Newman poursuivait la grande tâche qu'il avait acceptée. Il était arrivé à l'histoire des monophysites. La question de doctrine absorbait exclusivement son intelligence : du 13 juin au 30 août (on était à l'époque des grandes vacances), il ne s'occupa pas d'autre chose ; cette étude semblait exercer sur lui une sorte de fascination. Pour la première fois un doute se présenta à son esprit quant à la légitimité de l'anglicanisme. Le 30 juillet, il fit observer à un ami que l'histoire qu'il étudiait était fort remarquable. Avant la fin d'août, il conçut « des alarmes sérieuses ». Jusque-là son boulevard inexpugnable

avait été l'antiquité de son Église. Or, voici que tout d'un coup, dans le cas de la grande hérésie condamnée par les conciles successifs de Constantinople et de Chalcédoine, en plein ve siècle, il lui semblait voir la chrétienté du XVIe et du XIXe siècle reflétée avec une vive lumière. « J'aperçus mon visage dans ce miroir, dit-il : j'étais un monophysite ! »

Rome occupait alors une position identique à celle qu'elle occupe aujourd'hui. Les anglicans étaient à la place des Orientaux; les protestants étaient les Eutychiens.

Sur ces entrefaites la livraison du mois d'août de la *Dublin Review* lui tomba entre les mains. Elle contenait un article sur « l'Eglise catholique et l'Eglise anglicane », par Mgr. Wiseman. L'argumentation de ce travail était dirigée contre les donatistes et l'éminent auteur avait cité les paroles de saint Augustin : *Securus judicat orbis terrarum.* L'esprit de M. Newman en fut frappé, il lui sembla qu'elles dépassaient les donatistes et qu'elles atteignaient en plein les monophysites. La théorie de la *Via Media* lui parut soudain « réduite en poussière », pour nous servir de sa propre expression. Sous le coup de la première stupeur dans laquelle le plongea cette révélation, il voulut tout d'abord donner sa démission de curé de Sainte Marie. On l'en dissuada et il se retira dans sa retraite favorite de Littlemore, où il avait fondé une église et où, entouré d'une communauté ascétique, il aimait à vivre dans la méditation et dans la prière.

Cependant il venait de publier le fameux *Tract* n° 90, dans lequel il soutenait qu'un but politique et non une idée religieuse avait été le point de départ de la Réformation en Angleterre. Cette publication suscita une tempête dont on n'a pas encore perdu le souvenir et mit fin au mouvement « tractarien ». Un autre fait vint jeter le trouble dans l'âme de M. Newman : en 1841, un acte du Parlement avait créé un évêché anglican à Jérusalem et un calviniste suisse en avait été nommé titulaire.

Le curé de Sainte-Marie joignit sa voix à celle de ses confrères qui protestèrent avec énergie en cette circonstance.

Le cardinal Newman a résumé en quelques mots l'histoire des dix dernières années qu'il passa au sein de l'anglicanisme. D'abord, et pendant quatre ans, son désir était de servir les intérêts de l'Eglise anglicane aux dépens de l'Eglise de Rome. Pendant les quatre années suivantes, il s'efforça de servir la première, sans porter préjudice à l'autre. Au commencement de la neuvième année, c'est-

à-dire au mois de septembre 1843, il commença à désespérer de sa propre Eglise, rétracta solennellement ce qu'il avait jamais écrit contre Rome, et se démit de ses fonctions de curé de Sainte-Marie. Dans la dixième année, il médita le dessein d'abjurer l'anglicanisme. Quand une fois la vieille objection contre Rome au sujet du culte des Saints et de la Vierge eut fait place à la conviction que le catholicisme laisse l'homme face à face avec Dieu, qui seul l'a créé, seul l'a racheté, « les écailles lui tombèrent des yeux. »

« En mathématiques, dit-il, nous arrivons à la certitude par une démonstration rigoureuse, tandis qu'en matière religieuse nous y arrivons à l'aide de probabilités accumulées. » Au mois de mars 1845, cette accumulation était devenue si considérable chez M. Newman qu'il se demandait si ses convictions étaient un appel de sa raison ou de sa conscience. Au mois d'octobre de la même année il se soumit définitivement à Rome et fut reçu dans l'Église par le R. P. Dominique, de l'ordre des Passionnistes.

Mgr. Wiseman l'appela d'abord à Oscott, puis il l'envoya à Rome, sur la demande expresse de Pie IX, qui venait d'être élevé au souverain pontificat. Le 28 octobre 1846, au soir, M. Newman, accompagné de M. Ambroise Saint-John, entra dans la ville éternelle. Le lendemain matin, le premier acte du nouveau converti fut d'aller porter ses hommages au tombeau des apôtres où, par hasard, Pie IX était en train d'officier ainsi : qu'il est dit dans la ballade de sir Walter Scott : « Le pape disait sa grand'messe à l'autel de Saint-Pierre. » La première entrevue entre ces deux hommes si dignes de se comprendre eut lieu dans la crypte ou église souterraine, laquelle est la partie la plus ancienne de la basilique. Le pèlerin avait baisé le sol de la ville sainte en signe d'hommage envers celui qui régnait sur elle. Le Pontife l'invita à faire venir ses compagnons, il les forma lui-même en oratoire et les établit dans le monastère de la Sainte-Croix où ils demeurèrent jusqu'à ce qu'ils eussent reçu les ordres sacrés. Alors ils revinrent en Angleterre et y fondèrent la congrégation de Saint-Philippe de Néri. Le P. Newman s'établit à Birmingham, tandis qu'une colonie, sous la conduite du P. Faber, prenait position à Londres. Depuis cette époque, l'Oratoire n'a pas cessé d'être florissant en Angleterre.

Depuis sa conversion, le cardinal Newman a vécu comparativement dans la retraite et il n'en est sorti que dans de rares circonstances. La première fois, ce fut en 1852, lorsqu'il fut appelé

par la confiance des évêques irlandais au rectorat de l'Université catholique d'Irlande. Les conférences qu'il fit alors « sur l'éducation universitaire » sont admirables par la vigueur de la pensée et l'éclat du style. Toutefois, par suite de circonstances que nous n'avons pas à apprécier ici, l'entreprise ne réussit pas et le Dr Newman revint en Angleterre.

Une autre occasion ramena l'illustre oratorien sous les yeux du public. Un certain Dr Achilli, ancien dominicain italien qui était venu en Angleterre pour exploiter les passions anticatholiques des Anglais, non content d'avoir affligé l'Église par les scandales de sa vie privée, la poursuivait de ses outrages et de ses calomnies. Le Dr Newman le flétrit avec une vivacité mordante que Juvénal aurait enviée, avec une vigueur et une concision que Tacite n'aurait pas surpassées. Une vie tout entière fut résumée en quelques mots; une phrase marqua au front le Dr Achilli. Malgré la brillante plaidoirie d'un illustre avocat, M. Shee, le jury rendit un verdict de culpabilité et le juge, sir J. Coleridge, dut condamner son vieil ami à une amende de 100 livres sterling. Avec quel regret il prononça cette sentence et comme dans son for intérieur il maudit cet étrange procès où le vice l'emportait sur la vertu! Il va sans dire que l'amende fut couverte plus de vingt fois par la souscription des catholiques.

En 1864 une attaque non moins étrange ramena le Dr Newman dans l'arène. Le Révérend Charles Kingsley, pasteur anglican et romancier à la mode, avait accusé le supérieur de l'Oratoire de Birmingham et en même temps que lui toute l'Église catholique de manquer de sincérité. Lancé d'abord dans une revue, ce reproche ayant été reproduit par M. Kingsley dans une brochure intitulée : « Que veut dire le Dr Newman? » celui-ci le lui expliqua si bien que, de l'aveu général, M. Kingsley fut roulé dans la poussière. Mais on doit lui être reconnaissant d'une provocation qui nous a valu le chef-d'œuvre d'autobiographie psychologique qui a pour titre : *Apologia pro vitâ suâ*. Mis en demeure de justifier, non sa foi nouvelle, mais sa conduite pendant douze années qui précédèrent son entrée dans l'Eglise catholique, le Dr Newman répondit par cette histoire de son âme qui rappelle certaines pages de saint Augustin.

Nous ne saurions passer sous silence la « Lettre au Dr Pusey » qu'il publia en 1866, pour répondre à l'*Eirenicon* du célèbre professeur d'Oxford. Dans ce prétendu message de paix, les catho-

liques romains étaient assez malmenés. On leur reprochait, entre autres choses, le « culte exagéré » qu'ils rendent à la Sainte Vierge. Dans sa réponse, modèle de polémique courtoise, le Dr Newman fit justice de ces accusations mal fondées.

Nous avons cité la plupart des écrits les plus importants de l'éminent auteur; mentionnons encore « l'Essai sur le développement de la doctrine chrétienne. » En 1870, il donna sous ce titre modeste d'Essai pour servir à une grammaire de l'assentiment (*An Essay in aid of a Grammar of Assent*), une sorte de traité de la certitude que des juges compétents proclament le plus remarquable de ses livres. C'est peut-être aussi le plus aride. Jusque-là il avait coutume de jeter sur ses sujets les plus abstraits un tissu charmant composé de descriptions brillantes et de fleurs aux couleurs vives qui dissimulaient aux yeux du lecteur ravi l'aridité d'une pensée trop sérieuse. Mais, dans l'ouvrage dont nous parlons, il semble tellement absorbé par la gravité de la tâche qu'il a entreprise, qu'il est incapable d'une digression. Puis il est juste d'ajouter qu'il foule un terrain vierge et qu'il ne prétend fournir que des « éléments pour servir à une grammaire ». La conséquence de tout ceci, c'est que, nonobstant l'éclat de son style et malgré l'empire merveilleux qu'il possède sur la langue anglaise qu'il façonne à son gré et qui semble n'avoir été inventée que pour rendre sa pensée, la lecture de « l'Essai » n'est point exempte de sécheresse. La proposition qui fait comme le centre de l'ouvrage et vers laquelle toutes les autres viennent converger est celle-ci : « Il est une large somme de vérités de la plus haute importance qu'on peut obtenir avec certitude à l'aide d'un raisonnement qui n'est pas susceptible d'analyse logique. »

Le Dr Newman a aussi publié, depuis qu'il est devenu catholique, deux ouvrages de fiction de grand mérite. L'un, qui a pour titre *Perte et Gain*, est l'histoire d'un converti; on y trouve un des passages les plus éloquents qui soient sortis de la plume de l'auteur. L'autre, *Callista*, épisode de l'histoire de l'Église au IIIe siècle, avait été entrepris à la demande du cardinal Wiseman pour faire suite à *Fabiola* et devait être le second volume d'une série de romans religieux destinés à reproduire les mœurs chrétiennes aux diverses époques. Malheureusement la chaîne s'arrête après ces deux brillants anneaux.

En 1868, le Dr Newman donna un recueil de poésies ; plusieurs de ses hymnes sont populaires d'un bout à l'autre de l'Angleterre.

Nous voulons mentionner au moins la perle de l'écrin poétique du nouveau cardinal : « le Rêve de Gérontius, » délilicieuse description de la mort du chrétien.

Comme le vieil Entelle, le Dr Newman avait déposé son redoutable ciste et semblait avoir renoncé à toute polémique, quand, en 1875, une attaque imprudente vint le forcer à rentrer en lice. M. Gladstone, qui ne pouvait pardonner aux députés irlandais le vote à la suite duquel il avait été virtuellement renversé, cédant à un de ces accès de fureur irréfléchie auxquels il est enclin, attaqua violemment et gratuitement ses compatriotes dans une brochure trop fameuse. L'ex-premier ministre prétendait tout simplement que les catholiques ne peuvent être de bons citoyens, attendu que leur « allégeance est divisée ». Les yeux de ceux qui étaient ainsi attaqués sans provocation se tournèrent vers celui qu'ils considéraient comme leur défenseur naturel. Le Dr Newman répondit à cet appel muet et publia cette « Lettre au duc de Norfolk » qui occupera le premier rang parmi les épîtres destinées à vivre éternellement. Après l'attaque de M. Gladstone, comme après celle du Révérend Charles Kingsley on peut dire : *Felix culpa!* La lettre au duc de Norfolk ne laisse pas subsister un seul des sophismes du pamphlet : elle détruit toutes ses prémisses et la conclusion tombe d'elle-même. Dans les deux chapitres intitulés : « l'Allégeance divisée » et « la Conscience », le Dr Newman prouve : 1° que le pape ne revendique aucune action sur l'allégeance civile des catholiques; 2° que si, par impossible, le Souverain Pontife donnait des ordres contraires aux obligations des catholiques, en tant que sujets de la couronne britannique, ceux-ci pourraient sans péché et même sans désobéissance envers la véritable loi de leur Église refuser de lui obéir; enfin que l'allégeance civile des catholiques n'est limitée que par les ordres d'une autorité qui est supérieure à celle du Pape, — l'autorité de la conscience. Mais ici il a soin de définir le véritable caractère de cette dernière, qu'il ne faut pas confondre avec le simple « droit de vouloir personnel, « lequel seul — et non la liberté de conscience dans son sens le plus élevé — a été condamné par le Saint-Siége. Quant à ce témoin intérieur « qui tient de Dieu, non de l'homme (de même qu'un ange marchant sur la terre ne serait pas un citoyen placé sous la dépendance d'une autorité civile quelconque),—le Dr Newman le décrit dans un magnifique passage que nous ne pouvons résister au plaisir de traduire : « La règle et la mesure du devoir

n'est pas l'utilité ni la convenance, ni le bonheur du plus grand nombre, ni l'avantage de l'Etat, ni la régularité, ni l'ordre, ni le beau. La conscience n'est pas un égoïsme clairvoyant ni un désir d'être conséquent avec soi-même; mais c'est une messagère de celui qui, dans la nature et dans la grâce, nous parle derrière un voile, qui nous enseigne et nous gouverne par ses représentants. La conscience est le vicaire primitif de Jésus-Christ; elle avertit comme un prophète, elle commande comme un monarque, elle bénit et maudit comme un prêtre; et lors même que le sacerdoce éternel dans toute l'étendue de l'Eglise cesserait d'exister, le principe sacerdotal demeurerait en elle et exercerait son empire. » Avec la conscience ainsi définie, l'autorité pontificale (du moins quand le Pape parle comme guide infaillible) ne saurait jamais entrer en conflit. Maintenant le Dr Newman déclare que le Pape « n'est pas infaillible dans ses lois, dans ses ordres, dans ses actes temporels ». Si, par impossible, le Saint-Siége lui donnait sous ce rapport un ordre qui fût en contradiction avec la voix de sa conscience, le vénérable auteur avoue hardiment le choix qu'il ferait: « Si j'étais, dit-il, un soldat ou un marin au service de Sa Majesté, que je fusse envoyé à une guerre que dans ma conscience je ne pusse considérer comme injuste, et que le Pape donnât l'ordre soudain à tous les soldats et marins catholiques de quitter le service, je ne lui obéirais point. » Voilà qui est net. Toute la presse anglaise, y compris la *Pall-Mall Gazette,* qu'on ne saurait accuser de tendresse à l'égard des catholiques, déclara que le Dr Newman avait mis à néant toutes les accusations de M. Gladstone. Cette dernière feuille reprocha même à l'illustre oratorien sa trop grande modération et les ménagements qu'il avait eus pour son adversaire couché à terre. Elle ajoute : « Il écrit non pour éblouir, mais pour convaincre; et le triomphe le plus complet sur ses antagonistes est à ses yeux un objet secondaire, comparativement à celui de se réhabiliter lui et ses coreligionaires aux yeux de leurs concitoyens protestants. Qu'il ait complétement réussi, — en ce qui concerne la question pratique d'allégeance, — c'est ce qu'aucun lecteur de bonne foi ne pourra révoquer en doute ». La *Pall-Mall Gazette* termine par cette réflexion piquante et vraie : « L'homme d'État avait écrit en sectaire mesquin et atrabilaire, — l'ecclésiastique lui a répondu en homme d'État ».

La liste des ouvrages du cardinal Newman serait incomplète si nous ne faisions mention des deux recueils de « Sermons » qu'il a publiés.

L'illustre prince de l'Eglise n'est pas moins remarquable comme prédicateur que comme écrivain. Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt le compte rendu d'un sermon prêché, un jour de Pâques, dans l'église de l'Oratoire de Birmingham. L'auteur de ce travail est un écrivain protestant, jouissant d'une certaine réputation, qui vivait naguère, comme le Dr Newman, à Oxford, et qui résume ses impressions d'une façon à la fois piquante, émue et pittoresque : « Tout à coup, au moment fixé, on voit un homme revêtu d'une soutane et d'un surplis, portant l'inévitable barette, sortir du chœur, s'incliner avec respect devant l'autel et faire quelques pas dans l'église. C'est le Dr Newman, qui se dirige vers la chaire adossée à l'un des piliers de la nef. Comme il s'avance, les regards de la congrégation se concentrent sur lui avec un intérêt affectueux, les rares étrangers présents le considèrent avec le même sentiment, stimulé par une curiosité assez naturelle. Ceux qui le voyaient pour la première fois ne pouvaient s'empêcher de sentir qu'ils étaient en présence d'un homme supérieur ».

» Au point de vue physique même le Dr Newman est remarquable. Il a aujourd'hui septante-huit ans; mais vu à quelque distance il n'en paraît guère plus de cinquante. Ses cheveux gris, que le temps n'a pas rendus plus rares, lui tombent en mèches vagabondes au-dessus des yeux, ainsi qu'ils le faisaient à Oriel, il y a de longues années, et dissimulent en partie le front, qu'il a haut et large. Le visage et le corps sont amaigris, comme si la dévotion chez lui était passée à l'état ascétique; mais l'éclair des yeux pénètrants, quoique petits et enfoncés dans leurs orbites, montre que, malgré les austérités qu'il a pu pratiquer, — et nous ne doutons pas qu'elles soient sévères, — elles n'ont pas éteint dans l'homme sa vivacité et sa finesse naturelles. Il a l'air en quelque sorte d'un point d'interrogation et à cette apparence de curiosité se mêle le sentiment de sa force : tel est l'effet qui résulte de son large front et de son grand nez aquilin (son visage, comme celui de Condé, a quelque chose de l'aigle). Mais ces traits sont corrigés par la douceur de sa bouche, (ce n'est pas de la faiblesse, mais plutôt de la tendresse) — laquelle est remplie de bonne humeur spirituelle et de bonté... Le Dr Newman a gardé toute la douceur de sa voix au timbre d'argent et beaucoup de la force qu'elle possédait autrefois, — on pouvait aisément l'entendre d'un bout à l'autre de l'église... Le ton du sermon était parfait. Peu ou point d'action, car l'orateur sacré se rappelle que, d'après la place qu'il occupe, le sermon fait

partie intégrante du service. Nul artifice de rhétorique ; nul effet de style ; à vrai dire, nulle recherche de style. S'il y avait de l'art, c'était celui qui appartient à l'ordre le plus élevé et qui ne se montre pas. »

Passons maintenant à la matière du sermon. Ce n'était point un grand discours, un de ceux qui naguère tenaient tout un auditoire en suspens et sous le charme dans Sainte-Marie, ni de ceux que le Dr Newman a prêchés depuis. C'était une simple homélie, appropriée à la fête du jour, — un exposé des leçons à tirer de la Résurrection. Pâques était le symbole de la victoire de la vie sur la mort, du bien sur le mal, de la vérité sur le mensonge, de la faiblesse apparente sur la force pleine d'ostentation. Cette lutte et cette victoire, dit le prédicateur, étaient au nombre des merveilles de la religion et des mystères de l'ordre divin. N'est-il pas surprenant que Dieu, qui est toute bonté et toute puissance, ne détruise pas le mal? Il est merveilleux qu'il permette qu'il existe, c'est une merveille plus grande encore qu'il ne l'anéantisse pas par un effet de sa volonté, qu'il ne le laisse pas se consumer. Il y a eu naguère une lutte dans le ciel (ici le prédicateur lut un passage de l'Apocalypse) et de même que là le bien avait triomphé du mal, ainsi il a été ordonné que le même conflit, suivi du même résultat, aurait lieu sur la terre; que l'homme serait racheté par le sacrifice et rendu victorieux par la conquête du Christ. A l'appui de ceci vient un noble passage sur la nécessité de la force pour maintenir la société par l'opération de la loi et sur l'opposition qui existe entre les voies de Dieu et celles de l'homme. Celui-ci règne au moyen de la force, au moyen de la sagesse et de l'intelligence ; mais les voies de Dieu sont d'un ordre plus élevé ; il triomphe du mal par la bonté, par la pureté, par l'amour, par le sacrifice, et amène ainsi la rédemption du monde. Puis le prédicateur fit l'application de cette leçon à l'Église, qui semble toujours vaincue et qui triomphe toujours : c'est lorsqu'elle paraît le plus faible que sa force éclate. Il en a été ainsi au temps de la Réformation ; il en est ainsi aujourd'hui où nous assistons à une coalition sans exemple de la force et de la sagesse contre la vérité, — c'est-à-dire contre l'Église romaine. Néanmoins le Pape rentrera dans ce qui lui appartient et l'Église, une fois de plus, triomphera du monde ! »

En 1866 le bruit avait couru que le Dr Newman était retourné à l'anglicanisme : il protesta contre cette calomnie avec une indi-

gnation calme, mais énergique. De même, avant et après le Concile, son attitude fut l'objet de commentaires que rien dans les écrits et dans la conduite de l'illustre Oratorien ne justifia. Il se chargea lui-même de réduire à néant ces sottes accusations dans une lettre rendue publique. « On prétend, dit-il, que je n'ai jamais soutenu, ni professé la doctrine de l'infaillibilité du Pape avant le Concile du Vatican, tandis que la vérité est que je l'ai soutenue dans mes écrits maintes et maintes fois de 1845 à 1867. » Il était opposé, il est vrai, à l'*opportunité* de la définition, mais il n'avait exprimé son opinion que dans une lettre tout intime et il se plaignit vivement que cette pièce eût été, par suite d'une manœuvre déloyale, livrée à la publicité.

F. DE BERNHARDT.

DANS L'AMÉRIQUE DU SUD (1).

Les voyageurs en voiture ! criaient les gardes au moment où, un beau matin, me précipitant — à la dernière minute — dans la gare du Nord, je m'élançais vers le train qui devait me transporter à X... Je n'eus que le temps de monter dans la première voiture venue, sans pouvoir choisir ni ma place ni mes compagnons de voyage...

Quelques instants après nous étions en route ; et, laissant loin de nous les dernières maisons de la ville, nous entrions bientôt dans les campagnes dont la parure printanière resplendissait sous les premiers rayons d'un beau soleil.

Echapper aux ennuis et aux soucis de la vie ordinaire ; se soustraire à l'atmosphère fiévreuse de la politique pour aller respirer l'air pur des champs; voir cette « fugue » favorisée par un temps à souhait, quelle aubaine ! C'était bien le moment de donner libre carrière à la « folle du logis », en lui permettant de folâtrer par monts et par vaux, de vagabonder dans les paysages fuyants, d'aller se perdre dans les brumes des horizons fondants. C'était bien le moment de se rappeler le *o rus quando*... Je commençais la phrase, mais je ne l'achevais pas. « Loi de 1842... arrogance épiscopale... indépendance de l'instituteur... affranchissement de l'école »... : ces mots terribles, entre deux grincements de la ferraille roulante, venaient de frapper mon oreille !

Un moment je me crus le jouet d'un rêve, d'un bien mauvais rêve. Eh quoi? profitant d'un rayon de soleil et de quelques heures de congé j'avais voulu fuir pendant quelques instants les discours, les articles, les brochures et l'acharnement des *antiquarante-deuxistes* (le mot n'est pas élégant, mais la chose parfois n'est guère plus agréable) et voilà que la malaria révisioniste me poursuivait jusque dans le train !

(1) *Sud-Amérique*, séjours et voyages au Brésil, à la Plata, au Chili, en Bolivie et au Pérou, par M. le comte Charles d'Ursel, secrétaire de légation (Paris, Plon et Cie), vol. in-12, 1879.

Et pourtant — jugez de mon malheur ! — ce n'était pas un rêve; la réalité me crevait les yeux, m'écorchait les oreilles. Les trois compagnons de voyage que le hasard m'avait assignés, groupés dans l'autre coin du compartiment, rivalisaient d'ardeur et d'arguments pour condamner cette malheureuse loi de 1842. Il fallait les entendre qualifier de la bonne façon cette « œuvre de l'épiscopat »!

L'un d'eux, qui parlait des cléricaux et des ultramontains avec des craquements de mâchoire qui faisaient trembler les vitres du waggon, ne comprenait pas comment les libéraux de 1842 avaient pu être « dupés » par M. Nothomb ; ah ! ce n'est pas lui qui se serait laissé enfariner par « l'auteur de la loi des couvents »! Aucun de ses interlocuteurs — soit ignorance, soit dédain, — ne prit la peine de faire remarquer à l'orateur qu'il faisait une légère confusion entre M. J.-B. Nothomb et M. Alph. Nothomb !

Des griefs contre la loi sur l'enseignement primaire, mes compagnons de voyage en trouvaient à profusion. Tenez, disait l'un d'eux aux autres, écoutez encore ceci : et il leur lisait un article d'une petite feuille libérale rapportant que, dans je ne sais plus quelle commune de France, un religieux avait brûlé un de ses élèves... Et les trois juges — braves négociants qui auraient eu une attaque d'apoplexie si un logicien de leur force leur avait dit que tous les commerçants doivent être tenus pour de malhonnêtes gens parce que quelques-uns d'entre eux ont volé leurs clients — condamnaient à l'unanimité et sans la moindre hésitation toutes les écoles religieuses et la loi de 1842 par-dessus le marché !

Je songeais bien vite aux moyens de me soustraire à cette pénible réédition de la polémique libérale ; dormir était impossible — mes compagnons criaient si fort ! — rêver ou philosopher n'était guère plus facile : — ils disaient tant de sottises ! — Dans ce moment perplexe où je maudissais le sort qui me gâtait ainsi les débuts d'un voyage si plein de promesses, je songeais heureusement au livre de M. le comte d'Ursel, que j'emportais avec moi pour le cas où les caprices de notre climat « ondoyant et divers » m'eussent condamné à garder le coin du feu.

Laissant donc mes profonds politiques s'égosiller et s'époumonner tout à leur aise, je m'enfonçais dans mon coin... et dans ma lecture, et je fus loin bientôt de la loi de 1842 et de ses féroces adversaires.

M. le comte Charles d'Ursel, secrétaire de légation, a fait au Brésil, à la Plata, au Chili, en Bolivie et au Pérou des séjours et

des voyages dont il vient de publier une relation intéressante. C'est sous la conduite de ce guide spirituel et observateur que j'entrepris à mon tour une excursion commode dans ces lointaines contrées; là-bas, du moins, je n'entendrais pas parler des ultramontains!

***

Après une traversée de vingt-trois jours sur le *Léopold II*, nous avons passé des brumes de l'Escaut à l'éclatante lumière des tropiques, et le 8 décembre nous entrons dans la rade de Rio-Janeiro (fleuve de Janvier, suivant le nom que lui ont donné les Européens qui y ont débarqué en janvier).

Des rues étroites, des maisons sans apparence, de beaux jardins, une grande animation, un monde bruyant, affairé, de toutes couleurs, des soldats noirs gênés dans leurs uniformes, des négresses de six pieds, beaucoup de parapluies faisant l'office de parasols, voilà ce qu'une première course en tramway à travers la ville nous permet d'entrevoir rapidement.

Une promenade suivante nous donne une idée plus exacte de la population. Nous voici dans la *rua Ouvidor*, la rue des boutiques élégantes. Cette voie de communication, tellement étroite que les enseignes — des enseignes de Damoclès peut-être? — placées perpendiculairement aux maisons, s'entre-croisent au-dessus de la tête des promeneurs, est le centre de l'animation, le rendez-vous des flâneurs, la foire aux nouvelles et aux cancans. Là s'agite une foule dont les teintes varient entre le café au lait et le noir d'imprimerie. Beaucoup de fils de Cham pensent tout haut et se livrent tout en marchant à de longs monologues. En voici un qui, vêtu en homme civilisé et coiffé d'un chapeau gris, se dandine agréablement pendant qu'à côté de lui passe en chantant son frère et congénère le portefaix, à moitié couvert de quelque lambeaux de grosse toile, et portant derrière les oreilles, dans ses cheveux crépus, des cigarettes à moitié fumées, des allumettes et des cure-dents. Plus loin une affreuse vieille, à la chevelure remplie de vermine (où met-elle ses cure-dents, celle-là?) fume philosophiquement sa pipe, en regardant avec dédain passer une petite négresse pimpante, qui a mis une fleur écarlate dans ses cheveux laineux pour compléter sa toilette composée d'un corsage de satin vert et d'une jupe de mousseline blanche. Qu'est-ce tout à coup

que ce tapage, ces cris et ces chants cadencés? Hâtons-nous de nous écarter pour faire place à cinq ou six nègres transportant, en psalmodiant le refrain d'une chanson africaine, de lourds ballots que leurs épaules soutiennent avec aisance.

Dès que la chaleur du jour a un peu diminué, on voit successivement les fenêtres s'ouvrir, les persiennes se lever et des têtes curieuses, celles de filles d'Eve naturellement, se mettre en observation. C'est l'heure de la grande circulation et la physionomie de Rio est vraiment alors rendue caractéristique par la quantité de tramways qui circulent en tous sens dans les principales rues, emmenant vers les faubourgs une partie nottable des habitants. L'égalité la plus démocratique règne sur les bancs de bois de ces voitures, où l'élégante *baronessa* coudoie le dernier des esclaves.

Pendant qu'une partie de la population se réfugie dans les faubourgs pour oublier le soir dans d'élégantes villas, derrière les palmiers, les agitations de la journée, les amateurs bravent une chaleur de 35 à 40 degrés centigrades pour aller au théâtre. Il y a plusieurs salles de spectacle à Rio; on y joue la *Grande-Duchesse*, la *Fille de Madame Angot*, voire même la *Vie parisienne*; seulement dans cette dernière pièce, pour ménager les susceptibilités locales, le Brésilien a été transformé en Bolivien. Grâce à cette métamorphose, les artistes ont évité les œufs frais, qui sont là-bas, paraît-il, l'équivalent de nos traditionnelles pommes cuites!

*
* *

Le château impérial de San Christovao est situé à l'extrémité d'un des faubourgs de Rio; il est vaste, construit dans le style de l'architecture italienne et meublé simplement. Admis, quelques jours après son arrivée, à présenter ses hommages à l'Empereur et à l'Impératrice, notre cicerone raconte en ces termes cette visite.

Malgré la présence des hallebardiers qui montent la garde sur les escaliers, le palais est ouvert à tous, et, dans l'accueil fait par les chambellans et l'entourage à ceux qui se présentent, on sent que le maître recevra chacun avec bonne grâce et bonté.

C'était un samedi, jour d'audience pour ainsi dire publique, car tout le monde est admis à parler à Dom Pedro II. A l'extrémité d'une longue galerie, j'aperçus l'Empereur, en habit noir, s'arrêtant auprès de chaque personne, tendant souvent la main et écoutant toujours avec une visible attention son interlocuteur. Rien de plus frappant que le spectacle à la fois simple et émouvant que j'avais sous les yeux : j'ai vu là des hommes de condition modeste et vêtus pauvrement, attendre leur tour pour soumettre

sans intermédiaire leur requête au souverain. L'Empereur, avec autant de bienveillance que de dignité, laisse ainsi venir à lui, une fois par semaine, tous ceux de ses sujets qui croient avoir une réclamation à faire ou une faveur à solliciter. On raconte par la ville que cette excellente coutume est parfois un frein salutaire pour le fonctionnaire qui serait tenté de se laisser entraîner à prendre une mesure arbitraire.

Mon chef, M. Bartholeyns de Fosselaert, Ministre de Belgique, me présenta à Sa Majesté, qui daigna me parler de la manière la plus gracieuse de mon pays et de ma famille. Sa mémoire est vraiment surprenante; elle se rappelle tous les noms et revient sur des incidents dont les intéressés eux-mêmes ont souvent perdu le souvenir.

Au sortir de l'audience de l'Empereur, nous nous sommes rendus chez l'Impératrice; il est impossible d'oublier l'accueil plein d'une gracieuse bonté que Sa Majesté fait à ceux qui ont l'honneur de l'approcher.

Pendant la saison d'été, qui, dans l'hémisphère sud, commence au mois de décembre, la cour, le corps diplomatique et le monde élégant de la capitale se retirent, pour fuir les chaleurs de la côte et les dangers de la fièvre jaune, sur les hauteurs de Petropolis.

Le climat y est tempéré, quoique à midi le soleil soit encore fort chaud; les matinées sont délicieuses; mais dès le coucher du soleil, l'humidité est telle qu'il est presque impossible de s'asseoir hors des habitations. En outre la pluie tombant presque sans discontinuer pendant des journées entières avec une vigueur toute tropicale, augmente cette humidité au point que tout en est pénétré, vêtements, livres, provisions; au bout de vingt-quatre heures, par exemple, on retrouve ses chaussures couvertes d'une véritable couche de champignons! Aussi les crapauds — des crapauds gros comme les deux poings, s'il vous plaît! — abondent-ils là-bas; on les trouve partout jusque dans les maisons. La nuit ces hideuses bêtes prennent leurs ébats et exécutent une musique aussi étrange qu'insupportable; le voyageur que ce tapage empêche de dormir peut chercher à se distraire en contemplant de grands cancrelats aux antennes démesurées et de grosses araignées parcourir lentement son moustiquaire!...

*
* *

Après un coup d'œil donné sur les forêts vierges et sur leur merveilleuse végétation, nous voici en excursion dans la province de Saint-Paul. La capitale, Saint-Paul, est une ville fort animée, grâce à son école de droit et à son grand commerce de café. Elle renferme un vaste collége dirigé par des Pères capucins, Français d'origine.

(Ici ma lecture est interrompue par les éclats de voix de mes compagnons de voyage — ceux du train, bien entendu, — qui s'égosillent à proclamer que les prêtres et les religieux sont les ennemis implacables de l'instruction! Je me hâte naturellement de retourner à Saint-Paul où je vais entendre et voir des choses beaucoup plus intéressantes.)

On nous montre dans le musée du collége — ils ont un musée ces amis de l'ignorance ! — des collections de serpents, des échantillons minéralogiques et géologiques. Voici entres autres choses une pierre curieuse: c'est une sorte de tranche de granit ayant deux à trois centimètres d'épaisseur et dont la flexibilité est telle, qu'on peut la plier fortement sans la briser.

Guidés par un Père capucin, nous allons visiter la maison de campagne du couvent, où un groupe de jeunes musiciens nous souhaite la bienvenue par de joyeuses fanfares. Nous voyons là en visitant le parc, un vrai caprice, un prodige de la végétation tropicale : il y a quelques mois le jardinier coupa un beau cèdre, en fit deux poutres d'inégale grandeur qu'il mit en croix et érigea ainsi, sur un monticule, une sorte de calvaire. Aujourd'hui, cette croix a pris racine et de ses trois extrémités supérieures sont sorties des branches couvertes de feuilles qui en font un arbre véritable. A côté se trouve un autre tronc coupé à la scie aux deux extrémités ; il a été mis en terre, il y a quinze jours, et c'est déjà un arbrisseau abondamment orné de verdure. Aussi, ajoute spirituellement notre cicerone, quand je laisse pendant quelques heures mon parapluie ou mon bâton dans un coin humide, je tremble de le retrouver couvert d'une luxuriante végétation !...

Charmant pays, n'est-ce pas, lecteurs? mais ne vous hâtez pas trop de désirer d'y vivre. Les plus belles roses ont leurs épines, et là-bas les épines se rencontrent sous la forme de serpents. En se levant, par exemple, un matin, M. d'Ursel voit sortir de dessous son lit un *ibiracuca*, le plus dangereux reptile connu dans la province de Saint-Paul. On meurt, paraît-il, presque instantanément quand on a été mordu... Quel agréable camarade de lit !

La nature, il est vrai, là comme ailleurs, à côté du mal a placé le remède. Les nègres, souvent piqués, surtout à l'époque de la cueillette du café, sont fort experts en poisons et en contre-poisons. Pour guérir les morsures des serpents, ils se servent d'une certaine liane fort commune dans la contrée; ils en mâchent un morceau avalent le jus, et posent sur la plaie les filaments réduits

par la mastication en une sorte de pâte. L'effet de ce remède est presque infaillible.

Les serpents ne sont pas les seuls hôtes désagréables de ces parages; il faut compter aussi avec les fourmis, lesquelles, peu prêteuses de leur nature, comme nous l'a appris le fabuliste, ne prêtent pas même à rire aux habitants de ces régions.

En visitant les jardins environnants, dit M. d'Ursel, je fus frappé de la quantité de monticules, hauts parfois de vingt pieds, qui s'élèvent de tous côtés en forme de cônes allongés. Ce sont des fourmillières recouvertes d'une épaisse couche de terre glaise durcie par l'action du soleil, qui abritent, jusqu'à des profondeurs considérables, des myriades de fourmis. Ces insectes sont la plaie du pays : quand une de leurs tribus se met en voyage, tout ce qu'elle rencontre est ravagé; il leur faut quelques heures pour dépouiller complétement un grand arbre; si même une maison se trouve sur leur passage, elle est bel et bien saccagée. Il est fort intéressant, du reste, — au moins pour le voyageur, — de voir travailler ces industrieuses petites bêtes, sur un arbre, par exemple. Voici comment elles s'y prennent : un détachement monte aux branches et s'occupe à scier des morceaux de feuilles d'une grandeur uniforme; ces découpures, tombant à terre, sont aussitôt enlevées et transportées en lieu sûr par le gros de l'armée resté au pied de l'arbre. La fourmillière est quelquefois très-loin; aussi rencontre-t-on souvent sur les chemins, ou à travers les bois et les plaines, un véritable ruban de fourmis qui vont et viennent, sans que jamais aucun obstacle, excepté l'eau, puisse les arrêter dans leur marche.

Le planteur leur fait une guerre à outrance. Dans toutes les *fazendas*, des hommes spéciaux n'ont d'autre occupation que de rechercher les fourmillières pour en faire le siége en règle; généralement on en vient à bout par l'asphyxie. Le *formigueiro* bouche toutes les galeries connues, puis fait flamber des matières sèches à une extrémité de la mine : la fumée qui s'échappe indique toutes les issues non encore fermées, et l'on finit ainsi par détruire, dans son propre refuge, la dangereuse tribu. Le gouvernement a promis une récompense de cinquante *contos* (125,000 francs) à l'inventeur d'un moyen sûr et prompt pour détruire les fourmis... On cherche encore.

Je signale à mes compatriotes ce gros lot plus facile à gagner peut-être que ceux de nos emprunts communaux. Il est vrai que de temps immémorial on offre en Belgique — à la quatrième page des journaux — 40,000 francs à celui qui prouvera que je ne sais plus quel spécifique ne fait pas pousser les cheveux sur les têtes les plus chauves. Et jusqu'ici aucun de mes concitoyens n'a saisi cette occasion aux cheveux.

*
* *

En nous rendant à Campinas, ville importante qui sert de trait d'union entre l'intérieur qui produit et le centre des affaires qui achète, nous entrons dans la région des champs de maïs, de riz et

des plantations de café. Ces arbrisseaux que nous voyons autour de nous, étagés en rangs symétriques sur les flancs des collines, ressemblant quelque peu au camélia, d'une hauteur d'un à trois mètres, taillés en forme de ballon, au feuillage vert sombre moucheté de fleurs blanches, nous donnent la bienfaisante boisson chantée par les poètes :

Le café vous présente une heureuse liqueur...

Mais nous ne nous doutons guère, en dégustant une tasse de café, de toutes les manipulations auxquelles ont été soumises les graines avant d'arriver jusqu'à nous. Une visite à la *fazenda* du *commendador* Joaquim-Bonifacio de Amaral va nous initier à tous les détails de cette culture.

Le fruit du caféier est renfermé dans une espèce de poche dure et rouge ressemblant à une cerise ; il consiste en deux grains juxtaposés. Une fois cueilli, on le jette dans un bassin pour imbiber d'eau son enveloppe ; puis on l'étale sur des séchoirs, où il est fréquemment retourné pour recevoir sur toutes ses faces les rayons du soleil.

Lorsqu'il est bien séché et que l'enveloppe est crevassée et racornie sous l'action de la chaleur, il passe sous les pilons, qui produisent la décortication. Puis un tamis vivement agité par un mouvement de va-et-vient sépare la pulpe du grain ; celui-ci reste encore recouvert d'une mince pellicule que l'on enlève à son tour au moyen d'un second tamis exposé à une forte ventilation ; l'enveloppe légère, chassée au dehors, sert de base dans la suite à un excellent engrais.

Enfin les grains sont jetés dans un gros tube destiné à les séparer mécaniquement en trois grosseurs différentes. On économise ainsi un immense travail de main-d'œuvre, ce qui n'empêche pas cependant les esclaves, spécialement chargés de ce soin, d'épurer de nouveau chaque tas. En réalité, gros et petits grains sont de même qualité, puisqu'ils proviennent du même arbre ; mais il paraît que leur valeur commerciale diffère, car les petits grains ressemblent à ceux du café Moka, et sont « vendus sous cette dénomination » sur les marchés d'Europe. On boit donc, dans le monde entier, une quantité énorme de café d'Amérique que l'on trouve mille fois meilleur parce qu'on le croit d'Arabie.

Il est regrettable que ce produit si important du Brésil n'ait pas encore obtenu toute la faveur qu'il mérite ; malheureusement, au lieu de chercher à convaincre les consommateurs par l'évidence, la plupart des planteurs ou exportateurs brésiliens se servent encore de singuliers subterfuges : ainsi, une grande partie de leur café est vendue aux États-Unis ; mais pour l'écouler plus facilement ils font subir aux graines une opération appelée « brunissage », qui consiste à les rouler sur elles-mêmes pendant un certain temps, de façon à leur donner une teinte lustrée... En quoi la qualité y gagne-t-elle ? En rien absolument, et pourtant cette petite opération fait, dit-on, vendre ce produit plus cher.

Quoi qu'il en soit, le café ainsi préparé est mis en sac et pesé par arrobes de seize kilogrammes, dont la valeur marchande est en moyenne de dix mille reïs (27 fr. 50 c.).

Le propriétaire de Sete-Quedas nous dit qu'en comptant largement les frais que lui coûtent annuellement l'entretien de sa fazenda, de ses machines, la nourriture de ses

cent travailleurs, ainsi que le transport des denrées, le total de ses dépenses ne s'élève pas à plus d'un cinquième des recettes; son bénéfice net par arrobe de café est alors de huit mille reïs, soit 22 francs : et comme il récolte en moyenne, sur ses deux cent mille pieds de café, vingt mille arrobes, il se crée un revenu annuel d'environ un demi-million de francs, qui lui assure un avenir paisible — et à l'abri du besoin.

Le Brésil est aujourd'hui le premier pays du monde pour la production du café; l'exportation de cette denrée, qui était en 1830 de moins de deux millions de kilogrammes, a atteint en 1873 cent quarante six millions de kilogrammes; elle s'était même élevée à un chiffre supérieur quelques années auparavant.

Peu de plantes, d'ailleurs, récompensent mieux le cultivateur de sa peine : un hectare de terre peut contenir en moyenne 918 caféiers qui produisent 674 kilogrammes de café dans les terres inférieures, 1,384 kilogrammes dans les terres de première qualité. Un seul travailleur suffit pour prendre soin d'une plantation de deux hectares et obtenir un produit d'environ 1,112 francs dans les terres inférieures, de 2,283 francs dans les terres de seconde catégorie et de 3,336 francs dans les terres de premier ordre, et cela en supposant le café vendu au prix ancien de 80 centimes le kilogramme, tandis que les prix actuels sont plus que doublés et tendent toujours à s'élever.

Malheureusement la culture du café est menacée de ressembler bientôt, elle aussi, à la Vénus de Milo et de manquer de bras. Les planteurs se demandent avec inquiétude où ils trouveront d'ici à quelque temps les travailleurs nécessaires? Les esclaves, grâce à la nouvelle loi d'émancipation, auront disparu du Brésil dans une vingtaine d'années; seront-ils remplacés par des colons? La chose ne paraît guère probable, à moins que les autorités locales ne se décident à protéger les immigrés contre les exploitations indignes auxquelles ils sont exposés de la part de certaines entreprises coloniales.

*
* *

Revenons à Rio pour assister à la procession de la Fête-Dieu. M. d'Ursel nous donne du pieux cortége une description pittoresque. Le Saint-Sacrement est porté par l'évêque, qui marche sous un dais dont les six montants sont tenus à droite par l'Empereur, en grand uniforme, à gauche par le vicomte de Rio-Branco, président du conseil, et derrière par des ministres et des grands dignitaires. A coup sûr ce premier ministre, qui est là-bas le grand maître de la franc-maçonnerie, ne serait pas jugé digne en Belgique, après avoir pris part à une procession, de faire partie d'une association libérale. Et cependant les franc-maçons brésiliens trouvent, eux aussi, des charmes dans la lutte civilisatrice destinée à réfréner « l'arrogance épiscopale ». C'est, en effet, pour avoir résisté aux prétentions des loges que Mgr. Vidal (évêque de Per-

nambuco) a été condamné à quatre années de travaux forcés, peine que l'Empereur a commuée en quatre années de réclusion. M. d'Ursel, après avoir fait l'historique de ce conflit, raconte en ces termes une visite qu'il fit au prélat prisonnier :

J'ai eu l'occasion de faire au fort Sào Joao, une visite à Mgr. Vidal. L'évêque est logé dans une dépendance de cette forteresse, qui commande l'entrée de la baie ; son habitation a bonne apparence, et il s'y trouve convenablement établi, ayant auprès de lui un de ses prêtres et deux domestiques. Pour se promener, il a tout le fort qui est considérable et d'où la vue s'étend sur la baie et sur la mer. Sa Grandeur m'a fait les honneurs de « sa prison » . Notre conversation roula naturellement sur les événements qui l'avaient amené devant le tribunal, et j'ai appris alors certains détails qui sont généralement trop peu connus. Ainsi, j'avais beaucoup entendu dire autour de moi que le prélat aurait agi avec trop de précipitation ; mais c'est là une accusation dont il se défend énergiquement. Il me dit que se méfiant de sa jeunesse, de son ardeur, de son peu d'expérience, il avait résolu d'user de modération et de patience ; mais la franc-maçonnerie, depuis le jour où il fut installé dans son diocèse, n'a cessé de le provoquer par les attaques les plus directes.

Un jour, par exemple, les francs-maçons d'une *irmandade* firent annoncer avec beaucoup d'éclat qu'un service divin serait célébré pour fêter l'anniversaire de la fondation d'une des loges de Pernambuco. Ce rapprochement de la loge et de l'église peut chez nous paraître bizarre ; mais il faut juger la franc-maçonnerie telle qu'elle existe au Brésil ; en effet, pour beaucoup de ses membres, c'est une institution purement philanthropique qui, pour relever l'éclat de ses fêtes, emprunte à la religion ses solennités et les cérémonies de son culte. Cependant la loge est bel et bien hostile à l'Eglise : pour s'en convaincre, il suffit d'assister à certaines pièces jouées sur les théâtres de Rio, où l'on représente la franc-maçonnerie damant le pion, d'une façon haineuse, aux institutions les plus respectables du catholicisme.

La messe d'anniversaire fut interdite : de là un premier sujet de grief.

Quelque temps après, la loge annonça un service funèbre en mémoire d'un frère maçon décédé récemment : nouvelles défenses de l'évêque et nouvelles réclamations des confrères ; on alla jusqu'à dire que le prélat défendait de prier pour les morts. Il eut beau se donner la peine d'expliquer qu'il défendait seulement de célébrer, devant les insignes de la franc-maçonnerie, une messe publiquement annoncée par la loge, on n'en cria pas moins à l'intolérance ; puis, par bravade sans doute, il fut procédé à l'élection sous les fenêtres même du palais épiscopal d'un chef d'*irmandade* connu de tous comme grand dignitaire de la loge et manifestement hostile à la religion catholique. L'évêque intervint encore avec douceur pour faire annuler l'élection, mais on lui résista.

Enfin, une des dernières provocations les plus scandaleuses fut la publication dans les journaux d'une liste complète de tous les franc-maçons faisant partie des *irmandades*, et parmi ces noms se trouvaient ceux de plusieurs prêtres.

Etait-il possible de temporiser encore ? L'évêque ne le pensa pas et l'interdit fut lancé : il défendait aux *irmandades*, en tant que confréries religieuses, de recevoir des francs-maçons ; il interdisait en outre aux *irmâos* affiliés de prendre part aux cérémonies de l'Église ; car, d'après les bulles pontificales, ils sont excommuniés. A la suite de ce mandement épiscopal, presque tous les prêtres compromis, sauf deux, je crois, obéirent aux ordres de leur évêque ; mais beaucoup de laïques tinrent bon ; on sait le reste.

*
* *

Mais laissons là les francs-maçons brésiliens—ceux de Belgique nous donnent déjà assez d'embarras!— et allons visiter les mines d'or de *Morro-Velho,* dans la province de Minas-Geraës; le voyage s'accomplit sans incident remarquable; je note cependant une visite faite chez le senhor da Costa, major de la garde civique. « Il ne faudrait pas, nous dit notre cicerone, s'effrayer des troubles que peut occasionner ce corps pseudo-militaire; heureusement pour le Brésil, la garde nationale ne compte guère que des majors!... » S'il en était de même en Belgique, combien le nombre des réfractaires diminuerait!

A *Machîna de ferro,* nous franchissons une montagne d'une richesse minérale remarquable; le chemin, les cailloux, les rochers sont tout de fer, et les pieds des chevaux frappent sur le métal presque pur qui se trouve là dans une proportion de 80 à 90 p. c. même à fleur de terre. Malheureusement ces gisements restent inexploités à cause de la difficulté des transports.

Et puis le fer, quelque abondant qu'il soit, a un rival qui obtient la préférence, c'est l'or. Nous voici, en effet, aux mines de *Morro-Velho.* Prenons place dans une des tonnes qui retournent à vide après avoir apporté le précieux minerai à la surface du sol. Descendus à 400 mètres de profondeur nous pénétrons dans des cavernes dont les parois ternes et grises ruissellent d'humidité. Des Noirs, dont le torse demi-nu reluit à l'éclat des torches, attaquent la pierre à coups de pioche; on se croirait non dans une mine d'or, mais dans un vulgaire charbonnage. Et cependant le minerai ramené au jour contient des richesses qui ne vont pas tarder à éblouir les yeux.

Réduite en poussière extrêmement fine, par de gros pilons mis en mouvement par l'eau, la matière pulvérisée tombe sur un tamis en fils de cuivre, où elle trouve un courant d'eau qui l'emporte à travers les tissus assez serrés de cette toile métallique. L'eau bourbeuse, couleur ardoise, coule alors sur des conduits en plan incliné d'une longueur de 15 à 20 mètres environ. Ces rigoles sont tapissées de peaux de bœuf dont on a eu soin de conserver les poils pour arrêter la poussière d'or. En effet, ce métal, plus lourd que tous ceux avec lesquels il était en composition dans la pierre, est le premier à s'accrocher aux peaux, que le courant de l'eau prend à rebrousse-poil. Il reste ainsi sur ces peaux une espèce de boue noirâtre qui renferme du sable, de l'arsenic et de l'or.

En opérant le lavage à la manière primitive, on peut dégager déjà le précieux métal. Ainsi sous nos yeux, une négresse ramasse le contenu de deux ou trois peaux, le verse dans un grand plat de bois, puis elle y met de l'eau et commence, avec la main, à secouer doucement son écuelle en laissant chaque fois échapper avec le liquide le sable dont il est mélangé. Peu à peu toutes les matières étrangères disparaissent; on aperçoit dans le vase une teinte jaunâtre de plus en plus prononcée et enfin l'or se trouve complétement dégagé, car, plus lourd, il est resté au fond.

Ce n'est point à *Morro-Velho* qu'il faudrait chanter que l'or « n'est qu'une chimère ». Le rendement de la mine a augmenté dans des proportions qui méritent d'être signalées. En octobre 1873, il en a été extrait pour une valeur de 6,500 francs; en décembre pour 72,000 francs; en février 1874, le produit s'élevait à 255,000 francs, et en avril à 360,000 francs.

Mais pour les actionnaires d'une mine, plus encore que pour le commun des mortels, la grande question est toujours de savoir si *la veine continuera !*

*
* *

De l'or au diamant, il n'y a qu'un pas, mais le temps nous manque pour aller à *Diamantina* chercher les diamants de la rivière avec lesquels nos joailliers font des rivières de diamants; nous sommes conviés à visiter la *fazenda* impériale de Santa-Cruz. Le palais est entouré d'un village habité par deux ou trois mille Noirs; ce sont d'anciens esclaves que l'Empereur a affranchis. En nous promenant devant leurs cases, nous voyons les nègres s'incliner devant nous avec respect; ils nous demandent la *bençâo* (bénédiction) ou bien nous souhaitent la bienvenue au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette formule de salut a dégénéré en une espèce de sifflement qui consiste à dire un *Jsus-Cris*. Quoi qu'il en soit il est de bon goût de répondre à cette pieuse exclamation par un : *para sempre* (pour toujours); plus d'un libéral de ma connaissance serait bien vexé d'être salué d'une façon aussi cléricale!

Le soir de notre arrivée nous assistons à un spectacle original. Quinze ou vingt négresses d'un âge respectable — peut-être la seule chose qu'elles aient de respectable — et vêtues de costumes plus caractéristiques que complets, entrent dans la salle où nous

nous trouvons et entonnent un chœur d'une mélodie étrange, presque sauvage. Puis chacune à son tour entre dans le cercle et, gambadant au milieu de ses compagnes, se livre à des contorsions tout à fait bizarres. Tantôt c'est la danse du *mariboundo* (guêpe) rappelant avec des gestes plus grossiers la *danse de l'abeille;* tantôt c'est le *pé di patto,* qui consiste à imiter le pas du canard; ou bien encore le *loundou* aux mouvements sautillants et cadencés. Tout en s'accompagnant les unes avec un tambour de basque, les autres avec un coco vidé où s'agitent des grains de plomb, plusieurs de ces sorcières — l'expression est de notre cicérone et prouve l'effet produit par la grâce des danseuses — portent, ficelé sur le dos un enfant de quelques mois. Leur paquet ne semblait nullement les gêner ni pour danser ni pour crier et les pauvres petits moricauds, figurant dans cet étrange corps de ballet ou sommeillaient tranquillement, ou de leur petite tête crépue marquaient déjà la mesure du pas macabre de leurs étranges mamans. Celles-ci, s'animant de plus en plus, entonnèrent bientôt une espèce de litanie interrompue de hurlements et de poses grotesquement plastiques. Puis la mieux inspirée de la bande improvisa, toujours sur le même ton, un compliment à l'adresse de chacun des assistants.

*
* *

Après cet échantillon de la grâce du beau sexe, il faut malheureusement signaler la faiblesse du sexe fort, faiblesse attestée par cette plaie honteuse : l'esclavage.

On se fait généralement en Europe une idée assez fausse de l'esclavage au Brésil : cette institution, bien qu'abolie en principe par la loi du 28 septembre 1871, existe cependant encore dans toute sa rigueur et ne disparaîtra qu'insensiblement d'ici à une vingtaine d'années.

Les statistiques officielles accusent le chiffre d'un million cinq cent mille esclaves, sur une population d'un peu moins de dix millions d'habitants : c'est plus d'un esclave sur sept habitants!

M. le comte d'Ursel qui nous donne ces renseignements, entre ensuite dans des considérations qui sont bien de nature à faire désirer vivement la suppression de cette honte sociale, tant au point de vue moral qu'au point de vue humanitaire. Voici, par

exemple, quelques détails sur la façon dont les esclaves sont traités :

Il serait très-difficile et très-risqué peut-être d'essayer de donner une idée vraie du genre de morale qui dirige en pareille matière les caprices, les sentiments ou les instincts des différents propriétaires d'esclaves. Les uns, et je les crois nombreux, traitent leurs esclaves féminines d'une façon irréprochable ; d'autres, soit par la douceur, soit par les menaces, abusent de leur jeunesse... et offrent un libre champ à la critique des moralistes. Evidemment la loi prévoit ces abus et les poursuit ; mais l'autorité est fatalement bien faible pour punir les délits provenant d'une institution qu'elle doit encore tolérer, alors que de fait elle l'a déjà condamnée ! ...

La journée des Noirs, dans une fazenda, est longue et très-rude ; ils vont au travail avant le lever du soleil et n'ont généralement, dans toute la journée, qu'une heure de repos, pendant laquelle ils prennent leur nourriture. Le fatigant labeur auquel ils se livrent ne s'arrête qu'à la nuit, et dans beaucoup d'endroits, on les oblige encore au *serão*, travail à la lumière dans de vastes granges.

Quant à leur nourriture, elle se compose d'une pâte faite avec de la farine de maïs ; on y joint aussi une portion de haricots noirs ; la *carne secca* (viande séchée, exportée du Sud et de la Plata) leur est donnée, dans certaines propriétés, deux ou trois fois par semaine, mais dans d'autres fort rarement. Il en est de même des distributions d'eau-de-vie et de tabac, qui varient dans toutes les *fazendas*. Je crois qu'on peut évaluer, en moyenne, l'entretien journalier d'un esclave, sous une bonne et généreuse administration, à 200 reis par jour, soit 50 centimes.

Les dortoirs sont tantôt une succession de véritables niches, tantôt des salles communes meublées d'un grand lit de camp en planches ; et chaque esclave étend sur ce rude coucher une natte assez épaisse faite de joncs...

La discipline est sévère et dispose d'un véritable arsenal de châtiments ! Les plus simples consistent dans la privation d'eau-de-vie et de tabac, ou dans l'application de la *palmatoria*, manche court armé à son extrémité d'une rondelle de bois, avec laquelle on frappe sur la main que doit présenter le coupable. C'est là une correction légère, destinée aux femmes et aux enfants. Il y a ensuite la verge à plusieurs bouts plombés : on l'applique, en nombre de coups proportionné à la faute, indistinctement sur le dos du coupable de l'un ou de l'autre sexe.

Le *tronco de pes* est un instrument de punition destiné à maintenir l'esclave couché par terre, sur le dos, sans qu'il puisse remuer les jambes ; à cet effet, deux ouvertures sont pratiquées dans une planche dont la partie supérieure est mobile et la partie inférieure fixée au sol. L'homme a, en quelque sorte, les chevilles encastrées dans cet étau et ne tarde pas à souffrir d'un engourdissement pénible qui devient de plus en plus douloureux. Le supplicié reste parfois dans cette position des journées et des semaines entières, enfermé dans quelque réduit à peu près sans air et sans lumière ! En règle générale, toutefois, il est détaché pendant le jour, et envoyé comme les autres au travail.

Au nombre des fautes punies le plus sévèrement, les tentatives de fuite sont classées en première ligne... Mais le vagabond finit toujours par se faire reprendre, car la loi punit sévèrement celui qui lui donne un refuge : il entre alors dans une période cruelle d'expiation, et, pendant de longues années, il porte, même en travaillant, soit une chaîne aux pieds, soit un anneau de fer au cou.

J'ai rencontré maintes fois des esclaves ayant le visage couvert d'un masque de fer, prudemment cadenassé : cette précaution était prise dans le but de les empêcher de

manger de la terre, moyen de destruction employé par quelques-uns d'entre eux pour mettre fin à leur misérable existence...

Il suffit, du reste, pour s'édifier sur les ventes et locations de chair humaine, de jeter les yeux sur la quatrième page d'un journal quelconque. Je cite, à titre de curiosité quelques annonces prises au hasard :

« *A vendre* dans une maison particulière deux femmes de chambre...

« *A louer* une nourrice garantie de bonne origine...

« *A vendre* une excellente esclave âgée de 21 ans... Elle est experte en tout et serait un charmant cadeau à faire, rue, etc...

« *A vendre* une vieille nègresse...

« *A vendre* cinq gentils petits nègres de sept à quatorze ans... »

Et pendant que je lis ces choses navrantes, mes trois compagnons de voyage sont là dans leur coin à faire de belles phrases sur la morale universelle, sur la morale « innée dans le cœur de tout homme », sur la morale « qui est dans l'air !... » L'un d'eux a entendu dire à la Chambre et répète avec admiration que la morale universelle impose sa loi aussi bien dans le palais des rois que dans la hutte des sauvages. Allez donc la contempler dans toute sa splendeur, votre morale universelle, dans les véritables niches ou dans les salles communes meublées d'un grand lit de camp en planches qui servent de dortoirs aux esclaves dont nous venons d'entrevoir la misérable existence !

Tenez; M. d'Ursel nous parle d'un insecte « qui devient plante ». Cet insecte ressemble à une grosse larve ; au moment de passer de vie à trépas il s'enterre, et meurt; puis ses pattes commencent à germer ; peu à peu il grossit et devient tubercule, ressemblant assez à une pomme de terre, mais rappelant toujours sa conformation première ; puis la tige se développe au point de devenir une plante ; au printemps elle se couvre de fleurs bleues. Quelque bizarre que soit ce fait, ne sommes-nous pas tous les jours témoins de métamorphoses bien plus surprenantes encore? N'est-ce pas, par exemple, un phénomène bien curieux que la transformation soudaine d'un tas de braves gens en moralistes, en jurisconsultes, en philosophes, voire même en théologiens ? Et ces docteurs improvisés, qui n'ont fait aucune étude spéciale, tranchent avec une imperturbable assurance les questions les plus graves et les plus délicates. Bon nombre d'entre eux — singulier rapprochement ! — portent parfois, tout comme l'insecte qui devient plante, des fleurs bleues... depuis que le bluet est devenu l'emblème du libéralisme !

*
* *

Nous arrivons à Montevideo au moment où la révolution est dans son plein, de l'autre côté du fleuve à Buenos-Ayres : le général Mitré, prétendant à la présidence de la République, tient en échec le gouvernement légal ; la capitale est dans la terreur et les habitants qui ont pu fuir sont venus en masse encombrer Montevideo. Dans cette ville, capitale de l'Uruguay, les sympathies pour la révolution ne cherchent pas à se cacher : des enrôlements se font partout; des clubs s'agitent et conspirent ; dans les rues principales et dans les cafés de bouillants patriotes discutent avec ardeur... Le lendemain on apprend que, loin de vouloir s'entre-tuer, patriotes et insurgés sont entrés en pourparlers pour se vendre réciproquement au plus offrant... Mais ils n'ont pu tomber d'accord pour une différence de quelques centaines de piastres et se sont quittés à l'amiable ! Tout est bien qui finit bien.

Il y a d'ailleurs dans ces étranges contrées d'autres moyens que la guerre pour « faire parler la poudre ». Par exemple, dans une *tertulia* (bal de société), l'occasion s'offre à nous d'admirer les beautés indigènes en toilette de soirée, rivalisant d'élégance dans leur mise et aussi de hardiesse dans la manière de se peindre. La couleur ne suffit même pas à quelques-unes d'entre elles ; celles-ci ont imaginé de mettre dans leur chevelure et sur leur peau de la poudre d'or. C'est là évidemment le vrai moyen de jeter de la poudre aux yeux...

Il paraît, d'ailleurs, qu'il n'y a pas bien longtemps l'usage existait encore dans chaque maison, à Buenos-Ayres, de placer bien en vue un bocal en verre contenant la poudre d'or avec laquelle se payaient les dépenses du ménage. C'était là une sorte de thermomètre du crédit de chaque famille, qui se mesurait d'après la hauteur plus au moins grande du précieux métal. Les filles à marier voyaient sans doute le nombre de leurs prétendants varier suivant les fluctuations du contenu du bocal !

*
* *

Ne nous attardons pas aux courses de taureaux organisées à Montevideo en l'honneur des étrangers et dans lesquelles l'*espadas*, avant d'aller donner le coup d'épée à la victime, déclare à l'assistance qu'il va sacrifier la noble bête « en l'honneur du président,

du public qui est à l'ombre et du public qui est au soleil. » Gagnons plutôt les vastes espaces de la *pampa* et visitons quelques *estancias* (fermes). Voici, par exemple, l'*estancia de la Virgen :* cette propriété, renfermant quatre mille hectares et entourée de barrières en fils de fer, est divisée en deux parties : la première consiste en pâturages d'une qualité supérieure et nourrit seize mille moutons, tandis que sur la seconde, dont l'herbe est d'une qualité inférieure, paissent deux mille cinq cents bêtes à cornes et trois à quatre cents chevaux. C'est l'élevage des moutons qui constitue le principal revenu de cette exploitation.

En 1873, les moutons ont fourni sur le marché de Buenos-Ayres une exportation de peaux, de laines, de suif et de graisse s'élevant au total de 150 millions de francs. Le port d'Anvers à lui seul a absorbé pour 50 millions de laine, c'est-à-dire la moitié de l'exportation totale de cet article. L'élevage des moutons demande une première mise de fonds peu considérable et rapporte sans trop de risques de fort gros bénéfices. *O fortunatos nimium!...* En moyenne un terrain d'une lieue carrée suffit à entretenir vingt mille moutons lesquels ne réclament que des soins insignifiants. La tonte est un événement dans l'*estancia,* comme l'est chez nous la moisson; vingt-cinq ou trente hommes, des *gauchos* engagés pour la circonstance, se livrent sans discontinuer à cette opération; un millier de moutons environ passe chaque jour par leurs mains, car un bon ouvrier coupe dans sa journée cinquante toisons (chacune d'elles donne en moyenne quatre livres de laine).

Dans l'estancia d'*Arroyo-Malo,* dirigée par trois jeunes Français, MM. Cornet d'Hunval, nous allons *parar el rodeo,* c'est-à-dire « courre le bœuf ». Il s'agit de réunir mille ou deux mille bêtes à cornes dans un même lieu, soit pour en choisir quelques-unes, soit pour se rendre compte de l'état sanitaire du troupeau. Dès l'aurore, tous les cavaliers de l'estancia se dirigent vers les différents points des limites de la propriété. Alors, hurlant, sifflant, et aidés par des chiens, ils poussent devant eux un petit troupeau qui se grossit peu à peu de tous les bœufs disséminés sur son passage. Spectacle pittoresque assurément que cette galopade à fond de train derrière des centaines de bœufs lancés à toute vitesse, beuglant, mugissant, se précipitant de tous les points de la plaine, la tête basse et la queue au vent. Quand l'immense troupeau est réuni autour d'une éminence où a pris place l'estancier, celui-ci passe en revue son bétail et donne ses ordres : ils ont

presque toujours pour objet une condamnation à mort. Les gauchos isolent alors la victime du troupeau et s'en rendent maîtres au moyen du *laço*.

La journée peut se terminer par un repas essentiellement national, *un asado con cuero* (rôti dans son cuir). Les gauchos ayant pris au *laço* un veau choisi parmi les plus gras du troupeau, le tuent, découpent dans les chairs encore palpitantes le volumineux morceau qui doit être offert aux hôtes, et, le placant sur des charbons ardents, — le cuir faisant l'office de marmite, — le laissent doucement rôtir. L'*asado* servi quelques heures après est, paraît-il, un plat excellent.

En ce moment où notre agriculture paraît menacée par la concurrence américaine, il est peut-être utile de faire connaître les bases sur lesquelles repose la spéculation d'une estancia : les troupeaux se reproduisent d'eux-mêmes et, à l'époque où les bêtes sont grasses, le propriétaire en vend une quantité normale aux *saladeros*, immenses abattoirs où la peau, la viande, la graisse, les os et la corne sont débités et livrés à l'exportation. C'est là l'industrie pastorale dans toute sa simplicité. Il faut compter, en général : qu'un troupeau de trois mille bêtes à cornes nécessite au moins un espace de 2,700 hectares de bons pâturages, et de beaucoup plus si les terrains sont d'une qualité inférieure; que la production annuelle d'un troupeau de cette importance s'élève en moyenne, par année, à sept ou huit cents veaux; enfin, que chaque bête vendue aux *saladeros* rapporte de 50 à 60 francs.

D'après des calculs faits sur différents points de la *pampa*, le revenu annuel de l'éleveur ne doit pas être moindre de 10 à 15 p. c. du capital engagé. Les résultats peuvent être souvent très supérieurs, rarement inférieurs.

La République de l'Uruguay possède aujourd'hui environ 7 millions de bêtes à cornes, la République Argentine en compte près de 30 millions; et, d'après les estimations les mieux fondées, cette dernière pourrait nourrir dix fois autant d'animaux, soit donc un total de 300 millions de bœufs !

*
* *

J'ai parlé à différentes reprises du *gaucho*; voulez-vous faire la connaissance de ce personnage? Le gaucho est le véritable habitant de la *pampa*; c'est une sorte de trait d'union entre les civi-

lisés et les sauvages, servant les premiers, mais passant assez facilement dans le camp ennemi. Dès l'âge où il commence à marcher, le gaucho monte à cheval; il naît sportman; c'est le véritable homme-cheval, n'en déplaise aux coureurs célèbres qui ont pris ce nom; tout jeune on le voit s'efforcer d'atteindre la crinière du cheval avec ses petites mains; s'aidant des pieds et des genoux, il grimpe sur la bête comme sur un arbre; une fois en selle le gamin saisit la ficelle qui sert de bride, galope et travaille comme un homme.

Dans la *pampa*, le cheval fait pour ainsi dire partie intégrante du *gaucho*. En effet, si l'on voit souvent des chevaux non montés, par contre, on ne voit jamais des hommes à pied. Pour aller à la palissade avoisinant sa maison, pour porter n'importe quel instrument de travail, fût-ce à cent mètres de son habitation, il lui faut l'aide de cet inséparable compagnon. S'agit-il du moindre effort, de la plus faible traction, le gaucho ne se servira pas de ses bras, mais invariablement du pommeau de sa selle ou du laço qui y est attaché. Faut-il ramener à l'estancia un mouton ou même un petit veau; faut-il faire manœuvrer la poulie du puits pour amener l'eau à la hauteur du sol, le cheval aura encore toute la peine, soit pour porter le fardeau, soit pour tirer la corde.

Voici maintenant le costume de parade du gaucho : un grand chapeau rond aux larges bords lui encadre la tête; il porte autour du cou un fichu de soie très-voyant, et sur le haut du corps un *poncho*, sorte de couverture, ordinairement de couleur claire, qu'il jette sur ses épaules en passant la tête par un trou pratiqué à cet effet. Le reste du vêtement se compose d'un large pantalon, et les pieds sont protégés par des bottes, quelquefois par de simples morceaux de cuir ; mais les talons sont invariablement armés d'éperons à molettes d'un diamètre démesuré. Les plus riches recouvrent de pièces d'or ou d'argent le harnachement de leur cheval et surtout la large ceinture qu'ils ont autour des reins. Mais il n'est pas rare de voir un de ces beaux cavaliers arrivés à une réunion sur un magnifique cheval tout couvert d'or et d'argent, s'en retourner quelques heures après fumant philosophiquement sa cigarette sur une haridelle sans selle et sans bride. Le gaucho est joueur; mais quand il a perdu tout son avoir il lui reste le grand air, l'espace infini et la liberté; le reste est du superflu qu'il compte bien retrouver tôt ou tard.

La morale du gaucho est fort large en ce qui concerne le bien

d'autrui (pauvre « morale universelle » innée dans le cœur de l'homme!) : pillard de sa nature, il ne se fait aucun scrupule, quand il a l'estomac creux, de prendre sa nourriture où il peut la trouver. Or, cette race ne se nourrit ni de pain, qui est un luxe dans ces contrées, ni de légumes, mais seulement de viande non assaisonnée. L'affamé tue donc un bœuf n'importe où, en coupe un morceau, le fait cuire, le mange, et laisse le reste de la bête pourrir en plein champ. Bientôt l'estancier, attiré par l'odeur, constate le dégât ; si le fait se renouvelle trop souvent, il prévient la police; celle-ci d'ordinaire ne découvre rien. Alors il recherche le maraudeur et dirige lui-même son enquête, terminée quelquefois par un coup de révolver discret, qui fait prompte et sommaire justice.

*
* *

Nous nous sommes malheureusement attardé trop longtemps dans les vastes espaces de la pampa, pour visiter en détail les abattoirs du bassin de la Plata, où l'on tue chaque jour, pendant la saison — qui dure environ quatre mois — de mille à quinze cents bœufs. Je voudrais parler aussi de l'usine Liebig où nous voyons fabriquer avec la chair d'un bœuf entier six livres de l'extrait de viande bien connu; mais qui sait? Le monde est si méchant, on m'accuserait peut-être de faire de la réclame!

Avant de quitter le Brésil, je veux mentionner cependant une visite faite dans la province de Sainte-Catherine à une ancienne colonie belge, établie sur les rives du *Rio-Itajahy*. Il y a là vingt-deux familles de nos compatriotes qui parlent encore avec émotion — et en bon flamand — de la mère-patrie, sur cette terre lointaine où ils avaient été chercher la fortune et où ils n'ont trouvé que des désillusions et des mésaventures.

Que de choses curieuses à noter encore dans le cours de ce voyage : à Valparaiso, par exemple, nous voyons les agents de police munis d'un sifflet dans lequel ils sont obligés de souffler toute la nuit sans discontinuer et cela pour effrayer les voleurs! Pourvu qu'on n'impose pas cette corvée nocturne aux malheureux portiers de Saint-Pétersbourg qui ont déjà tant à faire pendant le jour depuis qu'ils ont été transformés en commissaires de police!

Les partisans du projet de loi qui va remplacer dans les écoles

de Belgique l'enseignement de la religion par celui de la gymnastique apprendront certainement avec satisfaction qu'à Mallendo le débarquement s'opère au moyen d'un trapèze! Quelque original que paraisse ce mode d'attérir, il est le seul employé dans ce port péruvien. En effet, l'état de la mer, en cet endroit, ne permettant presque jamais de faire accoster les embarcations au quai, on a pris le parti de les arrêter toujours à quelques mètres de la terre ferme; de là, on lance un trapèze auquel cinq ou six voyageurs à la fois se cramponnent en grappe humaine. A un coup de sifflet une grue mise en mouvement par une machine à vapeur les enlève du canot et les dépose vingt pieds plus haut sur le débarcadère; les bagages suivent le même chemin.

Et comment passer sous silence ce voyage en chemin de fer sur la cordillière des Andes? Quelques privilégiés invités par le chef du train se sont réunis dans le fourgon aux bagages pour danser une *jamacueca*, chanter, jouer de la guitare et boire sec; il s'agit de célébrer le jour anniversaire de l'indépendance du Chili. A chaque arrêt la joyeuse société tire des pétards. Une vigogne ayant été abattue par le coup de fusil d'un voyageur on serre les freins, le train s'arrête et on va chercher la victime qui, rapportée dans la voiture, est aussitôt dépécée par un amateur. Manière pittoresque de franchir les Andes et qui paraît bien plus séduisante encore à un malheureux condamné à faire route avec trois *antiquarante deuxistes* aussi ardents que mes compagnons! (Ceux-ci pour le moment font un train d'enfer et se démènent comme des diables, par suite d'une circonstance que j'allais oublier de noter : à la dernière station où nous avons fait arrêt, est monté dans notre compartiment un voyageur qui, n'ayant pas comme moi la ressource de se réfugier en Amérique, s'est mis à discuter avec le trio et défend vaillamment la loi de 1842.)

Il est vrai qu'on peut trouver en voyageant dans ces lointaines contrées des inconvénients d'un autre genre. Témoin, cette excursion sur le lac de Titicaca, dans un bateau à vapeur dont la machine brûle du combustible... dû aux lamas et recueilli tout simplement dans les prairies!

*
* *

Nous arrivons à la Paz (Bolivie) au moment où la cité s'apprête à recevoir le nouveau président, usurpateur du pouvoir, le géné-

ral Daza, qui va faire son entrée triomphale à la tête de toute l'armée. La ville s'est parée de guirlandes et de drapeaux. En face du palais se trouve une fontaine surmontée d'une statue représentant Neptune sortant des eaux le trident à la main. A l'occasion de la solennité, l'édilité a passé à ce Neptune une chemise de gaze, orné son trident d'un drapeau tricolore, posé sur sa tête une perruque de coton, et inscrit à ses pieds : *Libertad*. Que nous voilà loin, mon Dieu, du redoutable *Quos ego!*

Mais trève de réflexions, voici le défilé militaire qui commence : Des bandes précèdent l'armée dite régulière; des Indiens traînant des animaux chargés de bagages, de fusils cassés, d'ustensiles de cuisine, de victuailles; puis, tout un régiment de femmes pliant sous le poids de bissacs gonflés d'armes, d'enfants au maillot ou de provisions. Ces femmes sont les *rabouas*, admirable institution qui tirerait d'embarras plus d'une intendance européenne; en Bolivie, en effet, l'équipement du soldat en campagne comprend non-seulement le fourniment militaire, mais encore une femme qui l'accompagne partout, fait ses provisions, prépare son repas, porte ses bagages et veille, en un mot, à sa subsistance.

Après le défilé féminin, vient le président Daza entouré de son état-major et suivi de l'armée composée d'un millier de fantassins et de deux ou trois cents cavaliers d'une tenue excellente. Ces soldats sont d'ailleurs habitués à l'obéissance. On raconte qu'un des prédécesseurs de Daza, le fameux Melgarejo, renversé en 1871, voulant montrer à un étranger la discipline de ses troupes, fit appeler sa garde et enjoignit à tous les soldats de sauter par la fenêtre du premier étage du palais; l'ordre fut exécuté sans hésitation ; plusieurs se cassèrent bras et jambes, mais on n'y regarde pas de si près. Que de traits non moins curieux et tout empreints de couleur locale, voire même de « naturalisme, » pourraient encore être cités!

J'aurais voulu parler également de l'histoire de la découverte du quinquina, racontée par un poète indigène, dans un style imagé et pompeux, de l'agriculture, du salpêtre, du guano et des finances du Pérou, mais il faut se hâter. A peine ai-je le temps de signaler l'hommage que rend M. d'Ursel au caractère du président Garcia Moreno, assassiné le 6 août 1875, et qui ne poursuivit qu'un but, la prospérité morale et matérielle de la République l'Équateur.

*
* *

Terre ! crie la vigie... Pardon, lecteur ; égaré par la « folle du logis » je me croyais encore sur le navire qui ramène M. d'Ursel en Europe. Ce n'est pas la voix d'une vigie que j'ai entendue, c'est le cri du garde-convoi : « Tout le monde descend ! » Nous sommes arrivés à destination. Je me hâte de refermer le livre que nous venons de parcourir ensemble, de rassembler mes notes et de m'esquiver au plus vite. Mais, en partant, j'entends le quatrième voyageur, celui qui a livré bataille au trio, prendre congé de ses contradicteurs en leur décochant ce trait du Parthe : Si vous révisez la loi de 1842 parce qu'il y a eu quelques abus, j'espère que vous ne pousserez pas plus loin votre logique et que vous ne supprimerez pas les chemins de fer, à cause des accidents qui peuvent se produire ou à cause des compagnons de route désagréables qu'on est exposé à rencontrer ! »

OSCAR DELMER.

LE CANAL INTEROCÉANIQUE AMÉRICAIN

Un congrès international, présidé par M. Ferdinand de Lesseps et composé d'ingénieurs délégués par les principales nations maritimes du monde, s'est réuni le 15 mai dernier à l'hôtel de la *Société de Géographie*, à Paris, pour trouver enfin un tracé définitif de canal à travers l'Amérique centrale, un canal, accessible à tous les navires, et destiné à relier l'océan Atlantique à l'océan Pacifique. Ce projet, plus généralement désigné sous le nom de percement de l'isthme de Panama, est le digne corollaire et la conséquence naturelle du percement de l'isthme de Suez : ces deux grands travaux seront la gloire de notre siècle, parce qu'ils resteront pour les âges à venir comme le monument impérissable de sa puissance, de la victoire de l'intelligence sur la matière et la preuve de ce que peut, contre les obstacles de la nature, la science unie à l'énergie de la volonté. S'il est réservé à nos contemporains de mettre à exécution cette conception grandiose, de séparer les deux Amériques et de construire à travers ce vaste continent une route nouvelle et sûre pour la marine des deux mondes, il faut constater cependant que l'idée première, loin de nous appartenir, est presque aussi ancienne que la découverte de l'Amérique elle-même. Lorsque Christophe Colomb lançait ses voiles dans la mer des Antilles, il croyait pouvoir gagner sans obstacles les côtes de l'Asie. Cette illusion fut de courte durée. En 1528 déjà, Fernand Çortez, après avoir reconnu le premier la côte orientale du Nouveau-Monde, présentait au roi d'Espagne le premier projet d'un canal intérocéanique par l'isthme de Tehuantepec et la rivière de Guazacoalco. Depuis lors ce projet n'a jamais été complètement abandonné et a eu, semble-t-il, le privilége d'intéresser à sa réalisation les grands hommes de tous les temps. Le lieutenant de Cortez, Alvaredo, six ans plus tard, proposa le passage par le lac de Nicaragua. En 1551, Lopez de Gomara signala la possibilité de canaliser la rivière de Chagres et de couper l'isthme de Panama. En 1698, W. Patterson, le fondateur de la Banque d'Angleterre, engagea ses compatriotes à exécuter cette utile et grande entre-

prise. En 1780, le ministre anglais Pitt fit faire des études par une expédition sous le commandement du lieutenant Nelson, qui devait être un jour le vainqueur de Trafalgar. En 1804, M. de Humboldt, dans son *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, signala cinq projets différents. En 1828, le roi des Pays-Bas Guillaume Ier, envoya le général Nerveer pour étudier un tracé qu'il voulait exécuter à ses frais. En 1848, le prince Louis-Napoléon, plus tard Napoléon III, publia à Londres un projet complet qui réveilla l'attention publique sur cette question.

Alors un nombre considérable d'ingénieurs, d'officiers et même, il faut le dire, d'aventuriers se mettent en campagne : les uns délégués par les gouvernements des États-Unis, d'Angleterre ou de France ; les autres ne comptant que sur leurs forces et leurs ressources personnelles ; ils parcourent l'Amérique centrale dans tous les sens, de la Colombie au Mexique, remontant le cours des fleuves, mesurant les cols des montagnes, fouillant les baies, levant des plans, nivelant, jaugeant, arpentant, plus souvent malheureux qu'heureux dans leurs recherches, mais jamais découragés et produisant enfin plus de trente projets pour le passage entre les deux mers. Ces projets différaient entre eux non-seulement au point de vue du tracé et du mode d'exécution, mais même au point de vue de la perfection des études; trop souvent, au lieu de s'en tenir à la rigueur mathématique indispensable, les explorateurs avaient tourné les difficultés ou suppléé à l'imperfection de leurs instruments par des affirmations fantaisistes et, par conséquent, par des calculs erronés qui produisaient les plus sérieux mécomptes. Quelques-uns cependant avaient étudié consciencieusement la question et offraient des solutions pratiquement admissibles; ce sont ces projets, au nombre de sept, qui, approuvés d'abord par la Société civile internationale sous la présidence du général Turr, sont soumis maintenant à l'examen du Congrès.

Il est permis d'espérer que le tracé qui sera adopté par cette docte assemblée sera promptement mis à exécution et que les navires pourront enfin atteindre l'Océan Pacifique sans doubler ce promontoire redoutable qu'on appelle le cap Hornes. Il faut remarquer cependant que, s'il semble réservé au XIXe siècle de résoudre complétement et définitivement ce grand problème, il a été selon toute apparence devancé dans cette voie par le XVIIIe. En effet, de nombreux documents affirment que la jonction des deux mers a déjà été réalisée, non-seulement aux époques préhistoriques

où elle existait certainement, mais même dans les temps modernes et par la main de l'homme. M. de Humboldt rapporte qu'un moine, curé de Santa-Novita, réunit en 1788 un des affluents du Rio-Atrato au Rio-San-Juan, qui débouche près du cap Corrientes de Colombie, au moyen d'un canal accessible aux navires en usage sur ces côtes. Mais comme le Nouveau-Monde, depuis Améric Vespuce, ce grand plagiaire, semble se préoccuper fort peu des droits d'auteur, on ne sait si le nom de Raspadura, que portait ce petit canal, est celui du moine ou d'une vallée qu'il traverse, incertitude qui doit inspirer à M. de Lesseps d'étranges réflexions sur la vanité des gloires de ce monde !

Avant d'examiner les divers projets soumis au Congrès, nous donnerons quelques indications sur la contrée à travers laquelle ils doivent passer.

Le grand isthme qui relie les deux continents américains et forme l'Amérique centrale se compose de plusieurs Etats indépendants. Ce sont, en partant du nord, le Mexique, le Guatemala avec la colonie anglaise de Honduras, les républiques de San-Salvador, de Honduras, de Nicaragua, de Costa-Rica, et enfin les provinces de Veragua et d'El Isthmo formant l'Etat de Panama de la République confédérée de Colombie. On y distingue plusieurs isthmes, en particulier celui de Tehuantepec, dans la province mexicaine de Vera-Cruz; celui de Nicaragua, dans la république de ce nom; ceux de Panama, de San-Blas et le Darien, dans la Colombie. Une chaîne de montagnes, qui semble, d'après des études géologiques très-superficielles, être le prolongement des Cordillières, traverse l'Amérique centrale dans toute sa longueur, la divisant en deux bassins hydrographiques correspondant l'un au golfe de Mexico et à la mer des Caraïbes, c'est-à-dire à l'Atlantique, et l'autre au Pacifique. C'est au travers de cette chaîne continue de montagnes qu'il s'agit de faire passer le canal en profitant des cols les plus bas et des cours d'eau qui s'en échappent. Dans le Nicaragua on trouve deux grands lacs, celui de Nicaragua, qui a donné son nom au pays, et celui de Menagua.

Le climat de l'isthme de Panama et du Darien, situés en moyenne à neuf degrés de l'équateur, est très insalubre dans les parties basses des terres; comme la plupart des pays intertropicaux, ces régions n'ont que deux saisons, la saison sèche et celle des pluies. La population est en majorité composée de tribus caraïbes indépendantes, à peine civilisées, mais toujours pillardes. La végé-

tation est d'une magnificence et d'une énergie sans égale ; des forêts vierges presque inextricables recèlent les fauves les plus dangereux, tels que le jaguar et l'ours, et une collection complète de reptiles de tout genre, notamment le boa constrictor et le serpent à sonnettes. On conçoit ce qu'un tel pays doit présenter de difficultés et de périls aux explorateurs.

Le commerce trouve dans les Etats confédérés des mines ou gisements : d'or, d'argent, de fer, de mercure, de zinc, de soufre et de sel; des bois de construction magnifiques, l'acajou, le bois de campêche ; l'indigo, le cacao, le sucre, le café, le coton, le caoutchouc ; beaucoup de moutons et de bêtes à cornes ; et des pêcheries de perles sur la côte.

Les cinq républiques de l'Amérique centrale, Costa-Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, San-Salvador, ont une superficie totale de 450,000 kilomètres carrés et 2,500,000 habitants. Les importations s'élèvent annuellement, d'après les dernières statistiques, à 60 millions de francs et les exportations à 80 millions.

Il suffit d'examiner une carte des deux hémisphères pour se rendre compte des avantages immenses que le commerce retirera de la construction du canal interocéanique. Jusqu'à ce jour, tous les navires qui veulent atteindre un point quelconque de la côte ouest de l'Amérique ou qui se rendent à la Nouvelle-Zélande, en Australie ou au Japon par les mers clémentes du Pacifique, ou encore ceux qui ont pour destination une des îles de la Polynésie, doivent contourner l'Amérique du Sud, en doublant le cap Hornes ou en passant par les détroits de Magellan ou de Lemaire, presque aussi dangereux que le sinistre Cap, car le célèbre passage du nord-ouest au-dessus du continent américain, si laborieusement recherché par les Anglais et les Hollandais au travers des glaces du pôle, restera toujours impraticable au commerce des deux mondes.

Le nouveau canal facilitera l'accès de l'Orient en ouvrant à la navigation une route plus sûre et favorisera, par suite, l'émigration vers ces régions où la richesse, sinon le bonheur, attendent les déshérités de notre vieille Europe ; il abrégera de 3,000 lieues, c'est-à-dire des deux tiers, la distance que doivent parcourir nos bâtiments pour atteindre San-Francisco, Panama, Callao, les principaux centres du commerce de l'extrême Occident. En diminuant pour les navires les risques de perte et la durée des voyages, il permettra de réduire dans de grandes proportions les primes d'assurance et le fret et ouvrira ainsi des débouchés nou-

veaux à plusieurs de nos matières premières les plus pondéreuses et les plus encombrantes et rendra pour quelques autres la concurrence possible avec les produits des États-Unis. En contribuant ainsi à développer le commerce et l'industrie, il augmentera le bien-être général et fera pénétrer notre civilisation aux antipodes de l'Europe. Le canal sera d'ailleurs une bonne *affaire* pour ceux qui l'entreprendront. Le commerce avec les républiques de l'Amérique centrale est très-actif et le deviendrait naturellement beaucoup plus encore; le chemin de fer de Panama transporte annuellement plus d'un million de tonnes de marchandises, et il résulte d'études très-sérieuses et fort exactes de l'amiral Davis et de M. Appleton, que six millions de tonneaux au moins transiteraient par le nouveau canal. En adoptant ce chiffre, qui est certainement un minimum, et en estimant à 10 francs par tonneau de jauge le droit de passage, le bénéfice serait de 60 millions, dont il faut déduire environ 10 millions pour frais d'entretien de la voie navigable, hallage, surveillance, administration. Il resterait donc un revenu net et annuel de 50 millions au moins, et comme le capital engagé ne dépassera pas 500 millions, d'après les évaluations des explorateurs les actionnaires toucheront un intérêt de 10 p. c. et peut-être beaucoup plus dans quelques années, lorsque le commerce aura pris l'habitude de cette voie nouvelle et aura fondé les comptoirs indispensables au développement de l'industrie dans ces pays encore presque sauvages.

Nous ne pouvons entrer dans une discussion approfondie des divers projets que devra examiner le Congrès; il nous faudrait pour cela donner des développements et des explications qui seraient peu intelligibles sans les plans et les cartes et citer des détails techniques qui sortiraient du cadre qui nous est assigné; notre but est seulement de mettre les lecteurs de la *Revue Générale* au courant d'une question qui intéresse en ce moment tous les hommes sérieux : — heureux si nous y parvenons sans trop l'ennuyer!

Nous avons dit que sept projets principaux sont soumis à l'appréciation des membres du Congrès. Ce sont :

I. *Le canal d'Acanti dans la baie de Caledonia au golfe de San-Miguel*, dans la région du Darien, entre les États de Panama et de Cauca. — Il a été étudié par le lieutenant L.-N. Bonaparte Wyse qui lui fait suivre les vallées de la Tuyra et du Chucunaque, à niveau, sans écluses, mais sous un tunnel de 16 kilomètres. Sa

longueur serait de 120 kilomètres, dont 60 sur la Tuyra canalisée. La dépense s'élèverait à 600 millions, les frais d'entretien annuels à 6 millions et l'exécution du travail demanderait 12 ans.

II. *Le canal à niveau de Chepillo dans le golfe de Panama à la baie de San-Blas.* — Il suit le cours du Rio-Chepo et les vallées de Nercalegua et de Mamoni ; sa longueur ne serait que de 49 kilomètres avec un tunnel de 15 kilomètres. — Il faudrait, de plus, créer un port sur le Pacifique en face de l'île de Chepillo; le prix d'établissement serait de 475 millions et les travaux dureraient 10 ans. Ce projet a été étudié en 1854 par une commission américaine sous la direction du commandant T. O'Selfridge.

III. *Le canal à écluses de Chagres à Panama,* dans les vallées du Rio-Chagres et du Rio-Grande. — Sa longueur est de 70 kilomètres ; il y aurait 26 écluses et un canal spécial d'alimentation de 15 kilomètres, dont 4 en souterrain. Ce projet a été insuffisamment étudié et n'a aucune chance d'être adopté.

IV. *Le canal à écluses du golfe de San-Miguel à la baie d'Uraba,* dans le Darien. — Il suit les vallées de la Tuyra et du Caquirri et rejoint l'Atlantique par le Rio-Atrato. Sa longueur est de 225 kilomètres, dont 110 sur les Rios-Tuyra et Atrato canalisés; il comprend 22 écluses et un tunnel et coûterait 650 millions. Ce projet a été successivement étudié et modifié par le lieutenant Bionne, aujourd'hui secrétaire du Congrès, par M. de la Charme et aussi par un ingénieur belge, M. de Puydt.

V. *Le canal de niveau de la baie de Limon au port de Panama,* le long du chemin de fer de Panama. — Sa longueur est de 70 kilomètres, avec un tunnel de 6 kilomètres; son prix d'établissement est évalué à 475 millions et la durée des travaux serait de 6 ans. C'est le projet de Lopez de Gomara, repris par M. Garella en 1842 et enfin complété tout récemment par les lieutenants de vaisseau Bonaparte-Wyse et Reclus. Ces derniers suppriment le tunnel et obtiennent ainsi le tracé le plus commode pour la navigation et un de ceux qui a le plus de chance d'être admis.

VI. *Le canal par les Rios Atrato et Napipi,* du golfe de Darien à la baie de Cupica. — Il a été très-complétement étudié par le général Michler et par les commandants O'Selfridge et Collins, de la marine des États-Unis, qui lui donnaient une longueur de 220 kilomètres, dont 160 sur l'Atrato, avec 22 écluses et un tunnel de 5 kilomètres; il fallait, de plus, créer un port sur le Pacifique. Le commandant O'Selfridge vient de modifier ce projet en sup-

primant le tunnel et en ne laissant subsister que deux écluses, dont une à marée sur le Pacifique ; il évalue la dépense à 500 millions.

VII. *Le canal de Nicaragua,* qui fut signalé d'abord par M. de Humboldt et repris en 1823 par Antonio de la Cerda, membre de l'Assemblée constituante de Nicaragua, qui obtint pour la Compagnie américaine Palmer une concession qui resta inexécutée par suite du manque de capitaux. — Guillaume Ier et Louis-Napoléon poursuivent la même idée ; puis viennent MM. F. Belly et Thomé de Gamond, en 1858, qui concluent avec les présidents de Costa-Rica et de Nicaragua la convention de Rivas, leur accordant la concession du canal et de terrains considérables de chaque côté jusqu'à Greytown.

Le plan est encore modifié par M. Blanchet et enfin par le commandant Lull, qui présente le projet aujourd'hui entre les mains du Congrès. Ce canal emprunte le cours du Rio-San-Juan et aboutit d'un côté à Greytown, de l'autre à l'embouchure du Rio-del-Medio, près de Brito. Sa longueur est de 214 kilomètres, dont 90 sur le lac de Nicaragua; il y aurait 10 écluses simples et une écluse à la mer, et pas de tunnel. Le prix serait de 260 millions.

Ce tracé est vivement soutenu au Congrès par le général Ammen et l'ingénieur Ménocal, ce qui lui donne une certaine chance, nonobstant l'inconvénient résultant de ses écluses.

Les projets principaux que nous venons d'examiner rapidement peuvent se diviser en trois classes distinctes : le canal de niveau sans écluse et sans tunnel; le canal de niveau avec tunnel, et le canal avec écluses.

Avec un canal de la première catégorie, les navires passeraient d'une mer à l'autre sans obstacles d'aucune sorte; le canal deviendrait une espèce de détroit comme celui de Suez; c'est évidemment là la solution la plus désirable, même si elle devait coûter beaucoup plus cher; malheureusement la chaîne de montagnes qui traverse le grand isthme dans toute sa longueur rend cette solution bien difficile et bien coûteuse, puisque les cols les plus bas ne descendent nulle part au-dessous de 120 mètres, ce qui donnerait des cubes de déblais immenses, pour cette colossale tranchée, percée dans les roches volcaniques et dans la partie la plus basse, c'est-à-dire la plus large de la chaîne de montagnes.

Les canaux de la seconde catégorie remplacent la tranchée par un tunnel, ce qui diminue beaucoup le prix de construction, mais entrave aussi très-notablement la navigation ; cependant si l'on

donne à ce tunnel des dimensions suffisantes livrant le passage à tous les vapeurs et aux voiliers en carguant seulement leurs mâts de hune, c'est-à-dire environ 40 mètres de haut et une largeur correspondante, l'obstacle créé par le tunnel perdrait beaucoup de son importance. Il y a quelques années, il est vrai, on contestait la possibilité pratique de forer un chemin souterrain de dimensions aussi fortes, mais aujourd'hui, en présence des résultats obtenus au Mont Cénis et au Saint-Gothard et avec les puissants outils dont l'ingénieur dispose, cette possibilité ne fait plus l'ombre d'un doute pour personne; ce travail n'est qu'une question de temps et d'argent, mais ne présentera aucune difficulté sérieuse; à cause de la longueur réduite de ces tunnels il ne faudra pas même installer de machines spéciales d'aérage comme au Mont Cénis, et le creusement, devant se faire dans les trachytes et les basaltes compacts, pourra être conduit avec sûreté et régularité.

L'entrave que mettra un tunnel à la navigation sera insignifiant, si on le compare à celui qui résulterait de nombreuses écluses dans les canaux de la troisième classe, lesquels diffèrent de leurs précédents en ce que la tranchée, au lieu de livrer passage aux navires *au travers* des montagnes, les transporteront dans l'autre océan pour ainsi dire par dessus les montagnes. Le principal projet de cette catégorie est celui par le lac de Nicaragua, lequel lac formerait le bief supérieur ou d'alimentation.

On aurait ici tous les inconvénients des canaux à point de partage, considérablement aggravés par le trafic immense qui s'opérerait dans les deux sens et par les dimensions variables des navires; le principal de ces inconvénients serait une grande perte de temps et même l'impossibilité de livrer passage à tous les bâtiments, puisque les dimensions des écluses sont forcément limitées et qu'il faut toujours un certain temps pour les manœuvrer. Les partisans de ce système allèguent, il est vrai, que la réglementation des passages pourrait se faire facilement, puisque l'alimentation du canal serait toujours assurée et aussi que les vents alisés qui règnent à cette latitude éviteraient pour les navires à voiles la nécessité de remorqueurs; mais il faut observer, au détriment de ce dernier projet et à l'avantage de ceux avec tunnel et sans écluses, que les navires à voiles tendent de plus en plus à disparaître de la marine marchande et que le jour est proche où ils seront tous remplacés par les navires à vapeur qui ne

sont pas exposés aux calmes plats et aux vents contraires, assurent bien mieux le trafic, et par la rapidité de leur marche compensent amplement le prix du charbon qu'ils consomment. D'ailleurs les machines à détente de vapeur de Corliss, qui viennent de faire leur apparition dans la marine marchande et qui économisent au moins la moitié du combustible, rendront cette transformation encore plus rapide et plus certaine.

On a dit enfin, en faveur du canal par le Nicaragua, que sa construction ne coûterait que 220 millions ; si le chiffre est exact, ce dont nous doutons fort, il faut avouer que c'est peu; mais dans une question aussi importante, le prix n'est qu'une question secondaire, dans de certaines limites bien entendu, tandis que la facilité et la rapidité des communications sont au contraire des questions primordiales qui guideront presque exclusivement le choix du Congrès.

D'ailleurs les prix que nous avons donnés ci-dessus sont ceux d'estimation : il est certain, quel que soit le tracé choisi, que le coût final du canal dépassera un milliard et probablement même 1,500 millions.

Il faudra s'occuper aussi des ports qu'il sera nécessaire de créer ou d'améliorer aux deux têtes du canal. Ces ports pourront être placés dans des rades plus ou moins favorables et plus ou moins abritées contre les vents régnants et les courants ; mais en tout cas les travaux du grand canal d'Amsterdam à la mer ont prouvé qu'il était possible de créer un port sur une côte entièrement découverte et dans les mers les plus mauvaises.

Jusqu'ici nous n'avons examiné les divers tracés qu'au point de vue technique et financier; il nous reste à dire quelques mots d'un autre ordre d'influences qui pourra intervenir dans le choix du Congrès, l'influence politique qui n'abdique jamais ses droits. En première ligne nous voyons les États-Unis qui, poursuivant l'exécution des conseils de Monroe, cherchent à avoir le canal le plus près possible de leur territoire et appuyent pour cette raison le projet par le Nicaragua, qui aurait en outre l'avantage, pour eux, de traverser un pays où la domination de la grande république se fait facilement sentir. L'Angleterre appuyera tout naturellement et pour les mêmes raisons les projets par Panama ou le Darien. La France et les Pays-Bas préfèrent les tracés se rapprochant le plus possible de l'Amérique du Sud, afin de favoriser ainsi leurs colonies des Antilles qui deviendraient des ports de refuge et des entrepôts

sur la nouvelle route. Les autres puissances sont moins directement intéressées dans la question et s'attacheront davantage aux conditions matérielles du canal.

La neutralité absolue du canal sera assurée par les traités et la garantie des puissances. Les divers États de l'Amérique Centrale se sont interdits, par leurs constitutions, de jamais accorder la concession d'un canal interocéanique à un gouvernement étranger à l'exclusion des autres puissances, et par le traité de 1850 les États-Unis et l'Angleterre ont pris l'engagement de ne jamais demander pour eux ce privilège et de garantir de concert la neutralité d'un canal qui serait éventuellement ouvert. La neutralité s'étendra aussi aux navires de guerre de nations belligérantes, et même, sous certaines conditions, aux navires d'une nation en guerre avec la Colombie; les conditions les plus larges de la liberté de la navigation seront, comme on le voit, assurées.

Nous avons résumé brièvement les principaux éléments de l'œuvre du Congrès; lorsque paraîtront ces lignes son choix sera sans doute fixé, et cette conception grandiose aura fait un pas immense vers sa réalisation. L'exécution de ce grand travail ne souffrira plus de difficultés sérieuses, et l'on peut légitimement espérer que dans quatre ou cinq années les navires franchiront cet isthme fermé depuis tant de siècles, et que la distance qui nous sépare des îles du grand Pacifique sera, pour ainsi dire, diminuée de moitié. C'est là un résultat magnifique qui honorera les hommes qui, souvent au péril de leurs jours, ont préparé les documents indispensables à sa réalisation, et aussi ceux dont la puissante initiative a tant contribué à faire sortir ce projet du domaine spéculatif pour lui donner enfin une solution pratique.

Nous n'éprouvons pas les craintes de quelques esprits chagrins qui ne veulent voir ce grand fait qu'au point de vue restreint de notre vieux continent et lui prédisent une influence néfaste sur notre commerce et notre industrie, déjà si éprouvés par la concurrence américaine; ces craintes ne sauraient être sérieuses : elles s'évanouiront si l'on se rappelle cet axiome d'économie politique, que toute activité commerciale développée sur un point de notre globe a nécessairement un contre-coup favorable sur les autres points. Quelques individualités pourront y perdre ; la masse doit y gagner.

Nous aurions voulu en terminant choisir parmi les tracés dont nous avons parlé et indiquer au lecteur celui qui a le plus

de chance d'être adopté. La question est tellement complexe et le choix si difficile, la solution est d'ailleurs si proche, que nous n'osons nous prononcer. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le choix du Congrès se portera certainement sur l'un des trois derniers projets : l'Isthme de Panama, l'Atrato-Napipi ou le lac de Nicaragua. Le premier est le plus désirable mais le plus cher, le troisième le plus sûr, et le second peut être le plus pratique.

25 mai 1879.

HENRI VAN DEN BOGAERDE DE TER-BRUGGE.

P. S. — Le Congrès a adopté par 74 voix contre 8, sur 98 membres présents, la résolution suivante :

« Le Congrès estime que le percement d'un Canal interocéanique à *niveau constant*, si désirable dans l'intérêt du commerce et de la navigation, EST POSSIBLE et que le Canal maritime, pour répondre aux facilités indispensables d'accès et d'utilisation que doit offrir avant tout un passage de ce genre, *devra être dirigé du golfe de Limon à la baie de Panama.* »

Le tracé est celui que proposèrent Garetta en 1843, Totten en 1852, et en 1848 la Commission internationale composée des explorateurs Wyse, Reclus, Lacharme et Verbrugghe. Il coupe l'isthme à la hauteur du 9e parallèle, de la baie du Limon sur l'Atlantique à la ville de Panama sur le Pacifique, suivant à peu près exactement la ligne du chemin de fer actuel de Colon à Panama. Sa longueur est de 73 kilomètres. Un port admirable sur chacun des deux océans, le voisinage de deux villes abondamment pourvues de ressources, une contrée très peuplée, des pentes très déclives pour faciliter le prompt écoulement des eaux, et surtout la traversée à *niveau constant*, c'est-à-dire sans écluses ni barrages, tels sont les principaux avantages du projet, qui nécessitera le déblai de plus de 50,000 millions de mètres cubes, six ans de travaux, et une dépense d'environ un milliard de francs. Par suite d'arrangements stipulés il y a trois mois avec la Compagnie du railway de Panama, les sujétions financières qui pesaient sur ce projet et qui l'avaient fait jusqu'à présent réléguer au second plan se trouvent supprimées. Il est donc, à tous les points de vue, le plus capable d'assurer la multiplicité des transactions et les bénéfices de l'entreprise.

QUELQUES PUBLICATIONS RÉCENTES

SUR LES

RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

I

Staat und Kirche, in ihrem Verhaeltnisz geschichtlich entwickelt, von F.-H. Geffken. —Berlin, 1875 (1).

La question des rapports de l'Église et de l'État est la question capitale de notre temps. Elle s'agite et passionne les esprits à Rome et par delà les monts, à Paris et à Berlin, à Rio de Janeiro et au Canada. On la retrouve dans les combinaisons de la diplomatie, dans les problèmes de la politique intérieure des divers États, dans les controverses de la presse. A travers l'épais brouillard dont tant de passions et d'intérêts entourent ces multiples conflits, il est utile de rechercher les idées, parce que ce sont les idées qui en dernière analyse gouvernent le monde. Ce n'est guère dans la presse qu'on les trouve ; combien peu de journaux savent se nourrir des principes, y puiser les éléments d'une conduite ferme, logique et sage. Ces principes, la masse des publications quotidiennes n'a le temps ni de les discuter, ni de les coordonner ; elle les jette d'une façon plus ou moins incohérente dans le public ; les hommes d'État les appliquent, le temps et les évènements les mûrissent ou les changent. Les hommes d'étude, ceux qui ont le loisir et le goût de méditer et d'écrire viennent ensuite : ils rassemblent ces éléments, en font des *systèmes,* rattachent les effets aux causes, dressent la trame de l'histoire ou l'exposé de la doctrine. Selon le talent qu'ils apportent dans cette œuvre, ils la rendent plus ou moins durable. Le reste porte trop l'empreinte du moment, se démode et s'oublie. Ce sont les livres qui servent

(1) *L'Église et l'État, exposé historique de leurs rapports, par F.-H. Geffken.* — Berlin, 1875.

alors à instruire les générations nouvelles; ce seront eux, plus que cet amas confus, immense de journaux, que l'on consultera dans un siècle pour y chercher l'histoire et surtout l'intelligence de notre temps.

Parmi les publications de cette espèce qui ont vu le jour dans ces dernières années, je voudrais m'arrêter ici à l'ouvrage de M. Geffken, professeur à l'université de Strasbourg, ancien ministre résident de la République hambourgeoise à Berlin.

M. Geffken est protestant, mais protestant convaincu ; il se dégage absolument de la fraction rationaliste de ses coreligionnaires, professe un culte positif, croit en Dieu et en l'Évangile.

Dans son livre on trouve les accents de l'honnêteté et de l'indépendance, et l'on se sent avec plaisir en dehors de ce monde de platitudes, de basse adoration du succès, de formules toutes faites, de sentiments antichrétiens et de haines anticatholiques, qui est le milieu intellectuel où végète la multitude des publicistes et des politiciens libéraux.

Ce n'est pas à dire que cet ouvrage soit exempt de préjugés et d'appréciations injustes. M. Geffken n'aime pas l'Église catholique : « Le contenu de ces feuilles me préservera, dit-il au début, de tout soupçon de sympathie pour les ultramontains. » Cela est vrai : à mesure que l'auteur se rapproche des luttes contemporaines dont personne, surtout aucun homme croyant, ne peut se désintéresser, le ton devient plus vif, la passion se trahit dans l'exposition froide de l'historien. Cette passion, c'est un fond de vieille haine calviniste ou luthérienne, différente à certains égards de la haine rationaliste contre l'Église, et à laquelle se mêle, me semble-t-il, une sorte d'amertume de sentir le protestantisme relégué à l'arrière-plan par les idées modernes, qu'il prétend aussi servir, et peut-être quelque jalousie de voir l'Église catholique tenir la première place dans les préoccupations de notre temps, recevoir tous les coups, et attester son éternelle puissance par la vigueur et la beauté du sang qui coule de ses plaies.

Trahit sua quemque voluptas. Ces dispositions morales de l'auteur, qui se remarquent surtout dans la seconde partie de son œuvre, se trahissent encore dans le choix des sources dont il s'est servi. Il me paraît que dans le choix qu'il a fait les écrivains catholiques tiennent une bien petite place, tandis qu'il accorde un grand crédit à certains adversaires de l'Église, des plus haineux

et des plus passionnés. L'histoire des relations de l'Église et de l'État dans la Belgique moderne est à peine effleurée, et cela devait être en présence de problèmes bien autrement graves. Et où M. Geffken va-t-il puiser ses affirmations? Dans les faibles pamphlets de M. Émile de Laveleye! En vérité, si l'ouvrage entier était composé à l'aide de pareilles données, il ne mériterait pas le plus modeste compte rendu. Fort heureusement il contient des choses plus sérieuses, malgré des emprunts trop larges à l'école janiste, par exemple pour ce qui concerne le Concile, et à des écrivains tels que M. de Pressensé. Chose curieuse et qui prouve à l'évidence la justesse de la critique que je me permets ici : La rectitude du jugement de M. Geffken l'entraîne à protester souvent contre les conclusions de ces historiens peu sûrs ; en plusieurs endroits, il les accable des coups répétés d'une logique impitoyable. Mais si l'on tient leurs raisonnements et leurs principes en si médiocre estime, pourquoi accorder une croyance presque aveugle au récit des évènements qu'ils font avec une partialité évidente et à leurs assertions suspectes au premier chef, dont un grand nombre ont déjà été péremptoirement démenties et réfutées?

Cette remarque était nécessaire : est-il besoin d'ajouter que dès les premières pages les catholiques ne peuvent louer qu'avec réserve, et que ces réserves s'accentuent à mesure qu'on avance dans la lecture de cette œuvre? Elle offre cependant un intérêt double et très vif. Et d'abord le plan est ingénieux et habilement réalisé.

C'est une idée heureuse que de présenter l'histoire des rapports de l'Église et de l'État depuis l'origine du christianisme sous la forme d'une esquisse historique nourrie de faits et dont les phases successives s'enchaînent et s'expliquent l'une l'autre. On assiste ainsi au développement de ces rapports; chaque épisode n'a que la place qui lui revient, et il sert à l'intelligence de l'ensemble. Il serait vraiment désirable qu'un savant catholique reprît ce même plan et nous donnât un livre qui deviendrait bientôt un excellent manuel pour tous ceux qui s'occupent des controverses contemporaines. M. Hergenrœther, professeur à Wurtzbourg, aujourd'hui cardinal, a écrit, sous le titre de *Katholische Kirche et kristlischer Staat*, une magistrale réfutation des erreurs historiques que l'opposition allemande au Concile du Vatican avait remise à la mode. Ce sont de savantes études des principales questions, sous la forme d'*essais* détachés, où toutes les sources se trouvent citées et discutées. Il y a là

un arsenal pour le polémiste catholique, inaccessible malheureusement encore au lecteur français. Mais précisément pour les raisons que je viens de dire, il nous manque un ouvrage conçu sur d'autres bases et qui répondrait à ce que M. Geffken a fait au point de vue protestant orthodoxe. Le lecteur, je n'en doute pas, partagera mon opinion en prenant connaissance de la suite des chapitres du livre de M. Geffken. Les voici : 1° L'État et la société religieuse; — 2° l'État et la société religieuse dans l'antiquité païenne ; — 3° la théocratie israélite; — 4° l'État et le christianisme ; — 5° l'Église et l'État païen ; — 6° l'Église sous la protection de l'État ; — 7° la primauté des papes; — 8° l'Empire franc et l'Église ; — 9° l'Église et l'Empire germanique ; — 10° le triomphe et la domination de la Papauté; — 11° la décadence de l'Église du moyen âge; — 12° la réforme allemande; — 13° le développement de la réforme; — 14° les luttes provoquées par la réforme ; — 15° les luttes du XVII° siècle; — 16° l'époque de la philosophie ; — 17° l'Église et la Révolution française; — 18° l'influence de la Révolution française sur l'Allemagne; — 19° la Restauration et l'Église catholique ; — 20° l'État et l'Église catholique de 1830 à 1848; — 21° l'État et les Églises protestantes de 1815 à 1848; — 22° l'Église catholique dans la Révolution et dans la réaction, 1848-1859 ; — 23° la question italienne et le domaine temporel ; — 24° le *Syllabus* et le Concile du Vatican ; — 25° les résultats du Concile du Vatican; — 26° l'État et les Églises protestantes depuis 1848 ; — 27° les luttes du présent.

Cet exposé historique se développe à mesure que l'auteur approche des temps modernes. Il arrive ainsi à consacrer la moitié du volume, très compact au récit des rapports entre l'Église et l'État depuis la Révolution française. L'œuvre, qui est d'ailleurs une histoire complète, a donc un caractère essentiellement actuel. En ceci également, je voudrais proposer le plan de M. Geffken à l'imitation d'un savant catholique. En une matière tant débattue, il est en effet une foule de questions contemporaines que trop de personnes ignorent absolument. Il me paraîtrait désirable, en outre, que quelques notes indiquassent, à la fin de chaque chapitre, les principales sources utilisées.

Dans un récit, si l'on ne veut point fatiguer et distraire le lecteur, les notes doivent être rares; mais précisément lorsqu'il s'agit de faits, il importe que l'on puisse vérifier les affirmations. Sous ce rapport, l'ouvrage de M. Geffken prête égale-

ment à la critique. Il cite quelquefois ses autorités, mais nous aimons à croire qu'il a puisé encore ailleurs que dans les auteurs indiqués, surtout en ce qui concerne les évènements actuels.

La question des rapports de l'Église et de l'État ne saurait être traitée historiquement sans un ensemble de principes qui servent en quelque sorte de mesure dans les appréciations et de fil conducteur à travers le dédale des évènements. M. Geffken a aussi son système; il l'expose dans son premier chapitre. Je veux m'y arrêter ici, parce que j'y ai trouvé des aveux remarquables et aussi de singulières inconséquences.

« La religion, dit-il au début, ne consiste pas seulement à confesser les choses divines, mais aussi à les appliquer et à les respecter dans la vie. Il en résulte que la communauté, la société religieuse, ne peut se passer d'une organisation extérieure, qui lui donne une forme concrète et la met en contact avec les choses qui sont du domaine de l'État. »

Cette conception fondamentale marque la différence entre le point de vue où se place l'auteur et celui de l'école rationaliste. Cette dernière accorde la liberté de la croyance et prétend en faire la pierre angulaire de son système. Mais, quels que soient ses nuances et ses ménagements, elle refuse de reconnaître à cette liberté d'autres droits que ceux de l'opinion individuelle, du système philosophique, régnant en maître au sein du for intérieur, mais sans valeur pratique au dehors.

M. Geffken va plus loin. « La religion, affirme-t-il sans détours, doit tenir une place importante dans la société politique, parce que l'État est une communauté morale et que la moralité repose en dernière analyse toujours sur la religion. » « Le droit, ajoute-t-il, qui est la base de l'État, a sa dernière et sa plus haute sanction dans la religion. L'État ne peut s'en passer sans perdre son point d'appui principal et sans être vicié dans son essence même. »

Quels seront les rapports de la communauté religieuse avec l'État? M. Geffken ne veut ni de l'union complète, ni de la séparation absolue. Il reconnaît que l'unité d'action des deux pouvoirs est une source de grande puissance pour la société, lorsqu'elle repose sur des convictions unanimes et profondes. Mais il déclare que ce régime ne saurait durer, parce que la confusion de principes si différents entrave le progrès, engendre l'immobilité d'abord, puis des conflits violents.

L'argument ne semble pas décisif. En raison, il ne peut y avoir

antagonisme nécessaire entre la société religieuse et l'État. Leur développement doit être parallèle, et leur harmonie fût-elle complète et leur union étroite, il n'en résultera pas d'entrave pour leur développement réciproque. D'ailleurs M. Geffken cite et condamne pêle-mêle les systèmes les plus différents : les républiques antiques, l'Égypte, le kalifat de l'Islam, la théocratie des Juifs, la société catholique du moyen âge. Sans doute, il n'est pas contestable que la confusion des deux pouvoirs n'entraîne le despotisme de l'État et l'asservissement de la société religieuse. Mais il est nécessaire d'ajouter que c'est au christianisme que l'on doit leur distinction, et que c'est le catholicisme seul qui l'a conservée. Partout où il ne domine point, les confessions protestantes ou grecques dépendent, pour toutes les choses de la religion, du chef de l'État et reçoivent de lui l'organisation et même le dogme.

M. Geffken définit avec beaucoup de précision le régime de la séparation : c'est la liberté dans la vie privée, mais rien au delà ; dans ses institutions et dans ses lois, l'État prétend ignorer absolument les communautés religieuses.

Quels que soient les avantages que paraisse offrir ce système au premier abord, il est d'une réalisation impossible. Notre auteur le montre clairement. Bien que l'État et l'Église embrassent des sphères différentes, le sujet de l'un et de l'autre est le même; or les croyances religieuses tiennent une place dominante dans l'âme de ceux qui les éprouvent profondément et leur inspirent un esprit de prosélytisme dont l'État doit tenir compte lorsqu'il s'agit de grandes communautés religieuses fortement organisées. L'argument est bon, mais l'auteur lui donne une forme essentiellement protestante ; on sent percer ici la défiance contre l'Église, qui, selon lui, menace l'État et l'autorise à se défendre. N'est-il pas plus simple et plus juste de tirer du principe posé la conséquence que cette force d'expansion est en droit d'exiger le respect, et que sans ce respect la liberté religieuse n'existe pas ?

Un autre motif, plus singulier et tout aussi empreint de l'esprit du protestantisme, est ensuite invoqué contre la séparation : l'indépendance absolue d'une secte religieuse nuit à sa véritable liberté, parce que les pasteurs sont trop à la merci de leurs ouailles et obligés de les ménager afin de conserver les moyens d'existence qu'ils tiennent de leur bonne volonté. Il n'y a donc rien à craindre du côté de l'État, lorsqu'il tient l'Église sous sa main et qu'il nomme ses ministres?...

Je me hâte d'ajouter que M. Geffken fait valoir un autre argument, irréfutable cette fois, pour condamner le système de la séparation. « L'État, dit-il, ne peut se passer de la religion pour » l'éducation morale de ses enfants, car sans religion il n'y a pas » de morale ; l'exemple de quelques individus qui agissent » conformément à la morale après avoir renoncé aux croyan- » ces religieuses ne prouve rien, parce que ces hommes, sans » en avoir conscience, sont dominés par une civilisation qui » est saturée d'éléments religieux. L'immense majorité ne pourra » jamais arriver par elle-même à cette fermeté de caractère que » donne la moralité véritable, et l'histoire montre sans contesta- » tion possible le néant de l'entreprise qui consiste à remplacer » chez un peuple la religion par la philosophie et par une morale » abstraite. La civilisation repose en première ligne sur la religion ; » partout où celle-ci disparaît, comme dans les derniers temps de » la république romaine et sous Louis XV, le frein moral se relâche, » les fondements de l'État se dissolvent et tout annonce une ruine » prochaine... » « L'Église, ajoute-t-il, ne peut davantage renon- » cer à toute influence sur l'État et se confiner dans la sphère » du sentiment, car les intérêts religieux se portent naturelle- » ment et nécessairement sur les choses les plus importantes de » la vie humaine. »

Il faut applaudir à ces hautes et irréfutables vérités, exposées avec tant de force par un protestant honnête et convaincu. Tout catholique y souscrira sans réserve, et les évènements auxquels nous assistons en Belgique leur donnent une triste et saisissante actualité.

Le régime de la séparation est impossible, et il n'a jamais été réalisé en fait, pas même en Amérique. Il faut donc se prononcer pour un système qui n'est ni l'union complète, ni la séparation absolue. M. Geffken caractérise fort bien ses traits généraux, mais il avoue aussitôt que toute la difficulté consiste à déterminer le domaine propre de l'Église et celui de l'État et leur sphère d'action commune, enfin à décider où et comment les conflits seront tranchés.

Après avoir ainsi posé le problème avec une grande lucidité, notre auteur lui donne une solution faite pour nous surprendre, si nous ne savions quelle est à cet égard l'irrémédiable faiblesse du protestantisme. Il constate d'abord, ce qui est une vérité évidente, que celle des deux puissances qui trace souverainement les

bornes de sa propre compétence est virtuellement supérieure à l'autre. Mais entre les deux il faut faire un choix ; M. Geffken n'hésite pas à se prononcer en faveur de l'État. Les raisons qu'il allègue méritent d'être rapportées.

L'expérience prouve, selon lui, que la communauté religieuse mise en possession de cette prérogative en a toujours profité pour s'emparer de certaines attributions de l'ordre politique, et qu'elle en a fait un usage absolument incompatible avec le maintien de l'ordre social. Les empiètements du pouvoir civil sur le domaine religieux n'ont pu avoir d'aussi fâcheuses conséquences, parce qu'en nuisant à l'État lui-même ils ont provoqué une prompte réaction. « De plus, ajoute-t-il, c'est presque toujours à la demande d'une » confession religieuse rivale que l'État en a persécuté une autre; » l'État n'est qu'un instrument, et si sa main a souvent été lourde » et brutale, l'histoire de ses persécutions n'offre rien de compa- » rable aux horreurs de l'Inquisition. »

Ce sont là des motifs purement empiriques, et cependant la question est posée sur le terrain des principes. Combien supérieure est la solution que donnent au problème les maîtres de la doctrine catholique. Sans quitter un instant le fondement rationnel et en considérant la nature philosophique des deux sociétés en présence, ils en tirent des déductions qui les amènent à conclure, avec toute l'évidence d'un théorème de géométrie, à la supériorité nécessaire de l'Église. Pour justifier son opinion, M. Geffken ne nous offre que des assertions historiques au moins contestables, qui manquent de précision, et dont nous serions en droit de demander la preuve immédiate, quelque sommaire qu'elle fût. En les tenant même pour vraies en partie, comment peut-on en tirer une démonstration complète, embrassant non pas seulement le passé, mais l'avenir, qui est l'inconnu?

Mais restons un moment sur ce terrain : nous pourrons rétorquer l'argument principal. En effet, les empiètements de l'État ne sont-ils pas mille fois plus menaçants que ceux de l'Église ? L'État possède la force matérielle, et il est naturellement porté à en abuser pour faire triompher ses prétentions, tandis que l'Église n'exerce qu'une action purement morale; pour se faire obéir dans le for extérieur, elle a besoin du concours de l'État. Voilà une entrave bien sérieuse, qui nous paraît de nature à calmer les alarmes de M. Geffken.

D'ailleurs, est-il bien exact que les abus commis par l'État pro-

voquent rapidement une réaction ? N'a-t-on pas vu des peuples se courber pendant des siècles sous une persécution religieuse ou latente, ou sanglante ? L'exemple de l'Irlande surgit aussitôt, et celui de la Pologne, avec les atrocités encore bien récentes de l'orthodoxie grecque ; où voit-on la réaction, où ces malheureux persécutés peuvent-ils même humainement puiser l'espérance ? M. Geffken oublie-t-il que depuis Henri VIII jusqu'à la fin du XVIIIe siècle le culte catholique était proscrit en Angleterre, et que l'émancipation date de 1832 ?

En proclamant le droit souverain de l'État, dans un langage qui trahit un fils de Luther ému des revendications de l'Église catholique, M. Geffken ajoute que l'État doit pourtant avoir la sagesse de se tenir dans sa sphère ; selon lui, ce serait suivre une politique dangereuse que de prétendre user de tous les moyens pour abaisser définitivement un puissant adversaire ; il serait plus dangereux encore de faire appel au fanatisme de l'incrédulité pour combattre le fanatisme de la « superstition » ; enfin c'est l'erreur la plus grave que de vouloir refréner les excès commis par une société religieuse en brisant l'indépendance de toutes.

Le protestant orthodoxe, profondément blessé dans ses intérêts et ses croyances par le Kulturkampf, se trahit dans ces amères, mais trop justes appréciations. Il me semble que voilà bien des dangers de nature à contre-balancer ceux qui résulteraient de la prééminence de l'Église dans les questions mixtes. M. Geffken trouve même ces dangers réels, et il manifeste de vives appréhensions en présence des progrès de l'école allemande moderne, qui voit dans l'État le terme premier et dernier des intérêts et de la civilisation d'un peuple, même de sa vie. « Toute tentative, dit-il, de rendre l'État maître souverain dans le domaine de l'intelligence et de la religion doit aboutir à l'oppression et à la persécution, que ce soit le despotisme d'un Louis XIV ou celui des disciples de Rousseau dans la Convention. » La Convention et la Terreur, sans compter la Commune, qui en est la fille légitime, voilà des perspectives qui font pâlir les souvenirs de cette pauvre Inquisition espagnole, dont les fautes appartiennent bien plus au despotisme de l'État qu'à l'Église.

Incapable de résoudre d'une manière satisfaisante le nœud de la difficulté, M. Geffken se borne à affirmer d'une part l'union nécessaire de l'État et de l'Église pour l'accomplissement du but

moral qui leur est commun; d'autre part, le libre développement des sociétés religieuses dans les limites que tracent l'ordre général et la moralité. Puis, afin de couvrir l'insuffisance évidente de cette formule, qui laisse absolument de côté la question des conflits, il ajoute que les relations des deux pouvoirs doivent se régler sur cette base en tenant compte des mœurs, de la civilisation de chaque peuple, du nombre des adhérents de chacune des religions pratiquées dans l'État, de leur organisation hiérarchique, de leur puissance, même de leur culte et de leur discipline. Il va de soi que c'est à l'État que l'on attribue ce règlement ; nous tournons ainsi toujours dans le même cercle vicieux, dont la conclusion se répète sans cesse : Si l'État se trouve en présence d'une confession puissamment organisée, il pourra prendre d'autant plus de précautions afin de se défendre. C'est l'Église catholique seule que l'on vise, et l'on témoigne une défiance particulière envers elle. L'équité me fait cependant un devoir de dire que M. Geffken demande pour elle une notable dose de liberté et d'égards qu'il veut lui mesurer selon les circonstances, surtout lorsqu'elle comprend l'immense majorité, ou même une forte majorité de la nation.

Tels sont les principes que M. Geffken prend pour fil conducteur en étudiant l'histoire des rapports de l'Église et de l'État. Il serait plus exact de dire qu'il cherche dans l'histoire les éléments nécessaires pour justifier son système.

Toutes incomplètes et erronées à certains égards que soient ces doctrines, elles ne sont pas de nature à plaire aux promoteurs et aux partisans du Kulturkampf. Dès le début de son livre, M. Geffken fait allusion, en quelques lignes, à cette entreprise malheureuse d'un homme d'État égaré par le succès ; il en signale les inconvénients et les conséquences fatales. C'est un acte de courage dont il faut savoir gré au professeur de l'Université nouvelle de Strasbourg, destinée à projeter, comme une avant-garde de la civilisation germanique, les lumières de l'empire de M. de Bismarck sur les populations des pays annexés.

D'autre part, nous ne saurions raisonnablement attendre d'un protestant sincère qu'il reconnaisse à l'Église catholique une prééminence que sa propre secte serait absolument impuissante à revendiquer, et qui aboutirait logiquement à la négation de la vérité de la Réforme. Condamné irremédiablement à subir le joug de l'État dans les choses religieuses, M. Geffken le porte au moins avec une réelle indé-

pendance; il reconnaît qu'il y a, à côté du pouvoir civil, une autre autorité du concours de laquelle celui-ci ne peut se passer. C'est déjà beaucoup, enfin, que de ne point vouer, *à priori*, l'Église catholique sinon à la destruction, au moins à un dur esclavage, comme le font tant d'Allemands qui apportent trop souvent dans ce jugement sommaire une haine acharnée et irréconciliable.

A. FAHLAND.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE.

PANDECTES BELGES, répertoire général de législation, de doctrine et de jurisprudence belges dont pour toutes les matières du droit belge les lois en vigueur, les décisions judiciaires, les circulaires administratives et la doctrine des auteurs par Edmond Picard, avocat près la Cour d'appel de Bruxelles, et N. d'Hoffschmidt, président du tribunal de première instance de Marche, avec le concours de MM. Maurice Van Meenen et Oscar Ghysbrecht, avocats près la Cour de Bruxelles, de M. Hanciau, receveur de l'enregistrement et des domaines, et de MM. Paul Bouillon, Émile Boels, Georges Gheude, Albert De Munster, avocats. — Librairie générale de jurisprudence, Ferdinand Larcier fils, à Bruxelles.

La Patrie belge se prépare à célébrer en 1880 le cinquantième anniversaire de son indépendance comme nation. Il importe que dans toutes les branches de l'activité humaine des hommes d'élite signalent les progrès accomplis, avec une impartialité qui n'exclue pas un juste orgueil. On sait de quels admirables travaux les deux dernières Expositions de Paris sont devenues la source : les juristes, les savants, les philosophes, les lettrés et les artistes de la grande nation marquèrent les conquêtes réalisées par le génie de la France. Lorsque des voix pleines d'autorité parlent à une nation, en ces circonstances solennelles, celle-ci apprend à se connaître dans une sorte de vaticination fraternelle. Il s'attache je ne sais quelle noble contagion à ces confidences de l'esprit : elles suscitent les enthousiasmes, provoquent l'essor des facultés, et souvent elles révèlent à ceux qui en sont les témoins et les échos des aptitudes jusque-là ignorées et faites pour devenir fécondes.

Ces pensées nous venaient à la lecture de l'éloquente Introduction aux Pandectes Belges, écrite par M. Edmond Picard, avocat à la Cour de Bruxelles. Connu déjà par des livres auxquels le pays et l'étranger ont fait bon accueil, l'ancien président de la conférence du Jeune Barreau de la capitale a conçu naguère un projet digne de la réputation dont il jouit si justement. Avec le concours de savants magistrats, de spécialistes distingués et d'avocats de talent, M. E. Picard s'est proposé de réunir dans un ordre systématique toute la Législation Belge, à partir de 1830, les lois en vigueur dans le pays, la doctrine juridique et les circulaires administratives.

L'œuvre que la Belgique devra à l'inspiration du docte avocat et au zèle de ses collaborateurs comprendra 25 volumes. Ce sera la synthèse du nouveau Droit belge, dans toute son étendue. Déjà, avant la fin de la présente année, trois volumes de la grande collection auront paru. Tous ceux qui, comme nous, connaissent l'éminent directeur de la publication, ses aptitudes, sa conscience scientifique et son application persistante au travail, savent que l'avenir des Pandectes est garanti. Voici l'avis que les auteurs pouvaient déjà ajouter à la quatrième livraison :

« Où nous avons également pu juger indirectement et dans une certaine mesure, si nous nous faisions illusion sur l'utilité des Pandectes Belges et sur ses chances d'avenir, c'est dans le nombre de leurs souscripteurs. Nous pouvons dire avec joie que, grâce à l'empressement général, le sort du livre est dès à présent plus qu'assuré, et que ses rédacteurs, s'ils avaient à consulter leurs intérêts personnels, pourraient

proclamer qu'ils font non seulement une chose utile, mais encore une bonne affaire. En signalant cette situation, nous voulons surtout répondre à ceux qui, calculant les chances, les difficultés et les charges, ont pu supposer, non sans raison au début, que notre œuvre était de ces choses que l'on commence, mais qu'on ne continue pas.

En considérant ce qui a été fait, le développement rapide et pourtant non hâtif du Recueil, la manière dont les obstacles ont pu être franchis, la méthode employée, l'activité, la discipline et la bonne entente de tous ceux qui s'en occupent, leur opiniâtreté calme, leur conscience dans l'utilité de ce qu'ils font, leur foi dans le succès de leurs efforts malgré quelques voix discordantes qui au début ont accusé de présomption la jeunesse de quelques-uns d'entre eux, celui qui a eu l'honneur de recruter cette laborieuse phalange peut proclamer sans réserve que l'œuvre sera menée à bonne fin et que les mauvais présages sont dès à présent démentis. »

Nous tromperions-nous en signalant dans cette entreprise, sans précédent dans le pays, l'un des meilleurs arguments en faveur de l'initiative privée chez les peuples libres?

La *Revue Générale* a toujours saisi toutes les occasions de signaler à ses lecteurs les travaux appelés à honorer leurs auteurs et le pays, par leur caractère sérieux et impartial et par l'élévation de leurs tendances. L'œuvre de M. Edmond Picard et de ses collaborateurs mérite à ce titre des sympathies universelles. Pour apprécier encore mieux dans quel esprit elle est conçue, il faudrait transcrire l'introduction du savant avocat qui est, chacun le sait, un de nos meilleurs juristes. A tous ceux qui liront ces pages où les hautes pensées sont exprimées dans un langage sévère, plein d'une émotion concentrée et mâle, nous osons promettre des jouissances exquises. Rarement, dans ce pays, la parole s'est élevée dans les régions sereines du Droit d'un essor aussi entraînant. Volontiers nous comparerions cette introduction à ces péristyles des temples de la Grèce où la sobriété et la pureté des lignes apportaient à l'âme comme le sentiment plastique des éternelles lois.

Nous voulons laisser le lecteur jouir de quelques-unes de ces pages :

« La patrie belge approche d'un anniversaire qui marquera pour elle le commencement de l'âge viril. Cinquante années se seront écoulées depuis qu'elle aura été mise en possession de son indépendance, cinquante années de vie propre, de paix et de bonheur. Durant ce demi-siècle qui bientôt s'achèvera, l'œuvre de la justice s'est poursuivie avec une constance admirable; peu à peu le Droit national, d'abord obscur et mal défini, est sorti de ses langes; semblable au monument solennel qui bientôt lui servira de temple dans notre capitale, il s'est lentement élevé sur des bases qui défient la mauvaise fortune.

» Dans ce livre, lois, jurisprudence, doctrine, tout est belge et rien que belge. Si l'ouvrage perd ainsi en étendue, il gagne en concentration. Nous nous sommes, à cet égard, montré intraitable, non pas que nous dédaignions les législations et les productions étrangères, mais parce que nous avons trouvé inopportun d'empiéter sur des terres dont d'autres que nous ont glorieusement pris possession. A chaque époque sa peine, à chaque pays son labeur. Nul n'est assez grand, assez fort pour l'ensemble. Ce sont les efforts communs qui doivent élever le monument du Droit.

» Les bases de notre travail étant ainsi préparées, le lecteur jugera sans peine s'il répond au caractère d'utilité que nous avons eu le fervent désir de lui donner. Est-il vrai, comme nous l'espérons, que pour tout avocat et tout magistrat nous aurons fait un livre qui, en quelques instants, sans fatigue et sans écart, révèlera sur un point quelconque la situation actuelle du droit national; que l'on pourra consulter même à la barre sur les difficultés qui y surgissent à toute heure quand la possibilité de faire des recherches compliquées est anéantie par les nécessités d'une lutte qui se

poursuit et s'achève ? Est-il vrai que ce livre sera, dans les débats judiciaires, un livre pratique par excellence ? Ou bien nous trompons-nous ?

..... Le Droit ne forme pas une exception dans la méthode générale. Il doit y être soumis comme les autres sciences, et l'on tarde trop à le comprendre. Dans son domaine, les faits, ce sont les lois, les opinions de la doctrine, mais surtout les décisions de la jurisprudence, cette matière chaude et vivante qui sort de la vie sociale elle-même et dont l'élaboration a tous les caractères des expériences scientifiques. Les observations, ce sont les comparaisons que ces éléments variés provoquent. Celui qui les examine, qui les confronte, qui les classe, qui les coordonne, agit comme le savant qui, dans son carnet, dans son herbier, dans son laboratoire, collectionne les faits, multiplie les expériences dont il fera jaillir une loi jusqu'alors inaperçue. Ainsi quel livre vraiment beau et vraiment utile serait celui qui démontrerait comment il est possible d'appliquer à la science du Droit, jusqu'aujourd'hui si empirique ou si métaphysique, et qui demeure vieillie et routinière dans ses méthodes, les procédés d'investigation scientifique qui ont fait progresser les autres sciences d'une manière si merveilleuse.

« Le Droit romain a été traité jusqu'ici comme l'âge d'or du Droit auquel on pense toujours et que l'on regrette sans cesse ; on peut dire cependant du Droit, comme de toute autre chose, que son âge d'or est dans l'avenir et non dans le passé. Ihering, s'efforçant de définir l'idéal juridique, a dit : « A travers le Droit romain, mais au delà et plus haut. » Il faut se souvenir de cette belle sentence, et en Belgique nous avons déjà en notre pouvoir de quoi entreprendre ce voyage qui doit nous mener par delà et plus loin. »

X.

A Jésus et à son divin Cœur. — Cantiques notés. — 20 *Cantiques à Marie*, par M. l'abbé Paul Fourez, licencié de l'Université. — Tournai, rue de Cologne, 21. — 4 francs avec accompagnement ; chant seul, 50 centimes.

M. l'abbé Paul Fourez, licencié de l'Université de Louvain, vient de composer deux nouveaux recueils de musique religieuse. La presse de France et de Belgique a fait le plus grand éloge des précédents cantiques de l'auteur. Un maître éminent, maître de chapelle d'une des plus importantes collégiales du pays, nous signale les dernières productions de l'auteur pour leur mélodie pleine de facilité et d'émotion, pleine de sentiment religieux aussi. Tous les pensionnats voudront mettre aux mains de leurs élèves ces chants où la plus suave poésie est unie à un rythme harmonieux. Ajoutons que l'exécution des nouveaux cantiques de M. l'abbé Fourez est facile, proportionnée aux voix d'une puissance moyenne et accessible à tous les talents. M. l'abbé Fourez a résolu un difficile problème : composer des vers élégants sur une musique aisée et d'excellente facture. Rien de surprenant que ses mélodies aient été adoptées par les principaux instituts du nord de la France.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXIX.

JANVIER.

Pages

I. L'Irlande depuis cent ans, par Ch. Verbrugghen 5
II. Songe, Mensonge, nouvelle par V. S. 47
III. Histoire de la laine en Belgique, par G. N. 68
IV. Les devoirs de l'opposition, par le Baron J. d'Anethan 88
V. Sitting Bull (suite), par Godefroid Kurth. 99
VI. Un opéra chrétien, par Eméric du Chastel 126
VII. La France sous le ministère Dufaure, par Ch. Woeste 134
VIII. Mélanges : Une bonne fortune littéraire 148

FÉVRIER.

I. La question scolaire, par Mgr de Haerne 159
II. Les parasites nomades, par E. Vignes. 178
III. Cetewayo, le roi des Zoulous 206
IV. Le prince de Bismarck pendant la campagne de France 1870-1871, par G. Nieter 220
V. Le Creuset, nouvelle qui a remporté le 2me prix au concours ouvert par la *Revue Générale*, par G. de Commadry 253
VI. M. Émile Zola et son école, par G. Dancourt 276
VII. Le Coffret, par G. Rodenbach 287
VIII. Résultats des concours ouverts par la *Revue Générale* 287
IX. A l'Océan, par Emile Van Arenberg 289
X. Le règne de l'épervier 290
XI. Mélanges : Bibliographie espagnole : publications pour la défense de l'Inquisition 292
XII. Bibliographie. 297

MARS.

I. La morale universelle à propos de l'exposé des motifs du projet de loi sur l'enseignement primaire 317
II. Le Creuset, nouvelle qui a remporté le 2me prix au concours ouvert par la *Revue Générale*, par G. de Commadry 344
III. Les femmes liégeoises au moyen âge, par Joseph Demarteau. 379
IV. La restauration des traditions chrétiennes dans la famille, par A. Fahland 398
V. Sitting-Bull (suite), par Godefroid Kurth 420
VI. La correspondance intime de lord Palmerston, par Arthur Richard . . 450
VII. Bibliographie : OEuvres complètes du cardinal Deschamps. 472

TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXIX.

AVRIL.

Pages

I. De l'Enseignement primaire en Angleterre sous la législation de 1876, par Frédéric de Bernhardt 475
II. Le Creuset, nouvelle, par G. de Commadry 490
III. Le conflit religieux en Suisse, par Ch. Woeste 528
IV. Sitting-Bull (fin), par Godefroid Kurth 548
V. Le repos dominical envisagé au point de vue économique et social, par Léon Lefebure 590
VI. Population, superficie, chemins de fer, postes et télégraphes du globe, par A. Reynaert. 604
VII. Concours de la *Revue Générale* de 1878 : Romans historiques et poésie . 618
VIII. Bibliographie 621

MAI.

I. Un journaliste peut-il être contraint d'insérer une réponse blasphématoire. 625
II. Le Creuset, nouvelle, par G. de Commadry. 644
III. Le caractère chrétien de l'instruction publique en Irlande, par Fr. de Bernhardt. 663
IV. En Hollande, par le chevalier Léon de Neufforge 674
V. Les finances de la ville de Rome en 1879 705
VI. La jeunesse du poète, par Victor Chrétien 711
VII. L'enseignement primaire en Hollande 729
VIII. Le Khédive d'Égypte et sa famille 739
IX. Trois mois de régime parlementaire en Birmanie 758
X. Un exode de nègres aux États-Unis. 769
XI. Bibliographie 776

JUIN.

I. Le congrès littéraire belge, par M. André J. Le Pas 783
II. Trois semaines à Montreux, par M. S. S. S. 800
III. Une nouvelle apologétique, par M. Dr Van Weddingen 825
IV. La philosophie naturelle en Angleterre, par M. A. Proost 835
V. La jeunesse d'un poète, par M. Victor Chrétien 866
VI. Le cardinal Newman, par M. F. de Bernhardt 879
VII. Dans l'Amérique du Sud, par M. Oscar Delmer 897
VIII. Le canal interocéanique américain, par M. Henri Van den Bogaerde de Ter-Brugge 920
IX. Quelques publications récentes sur les rapports de l'Église et de l'État, par A. Fahland 931
X. Bibliographie. 942

CONCOURS

Nous ouvrons deux concours nouveaux : un concours pour une nouvelle ou un roman historique ; un concours pour un recueil de poésies.

Le recueil de poésies contiendra 500 *vers environ (épitres, satires, sonnets, odes, etc., au choix des concurrents).*

Le concours est ouvert entre Belges et étrangers : les auteurs ont la liberté absolue du choix de leurs sujets, pourvu qu'ils respectent la religion, la morale et les bienséances.

A mérite égal, l'auteur de la nouvelle ou du roman traitant des mœurs ou de l'histoire nationale l'emportera sur tout autre.

Il sera décerné un prix de 500 *francs à chacun des auteurs couronnés dans les deux concours.*

Dans chacun de ces concours, le jury pourra attribuer deux autres prix, l'un de 300 *francs, l'autre de* 200 *francs.*

L'Administration de la REVUE *se réserve le droit de propriété sur toutes les œuvres primées.*

Tous les manuscrits devront être très lisiblement écrits, sur le VERSO *seulement des pages, porter une devise de concours et être adressés à la Direction de la* REVUE, 149, *rue de la Loi, à Bruxelles, avant le* 15 *décembre prochain.*

L'HISTOIRE VRAIE

DU

CONCILE DU VATICAN

PAR LE CARDINAL MANNING

ARCHEVÊQUE DE WESTMINSTER

Beau volume gr. in-8° imprimé sur très beau papier.

Prix : fr. 3-50.

A Bruxelles : à l'Administration de la *Revue Générale*.

A Paris : chez M. Ed. Baltenweck, éditeur, 7, rue Honoré-Chevalier.

AU CANARI

rue des Éperonniers, 19bis, Bruxelles

Chez J.-B. VAN ROSSOM

Arrivage considérable d'oiseaux les plus rares, importés directement du Brésil, du Sénégal et de la Chine. Perroquets de tout plumage, parlant et apprivoisés. — Canaris saxons véritables, de tous chants; choix varié d'oiseaux du pays, bouvreuils, etc. — Vers de farine, œufs de fourmis, boules pour rossignols. *Maison de confiance.*

GUÉRISON RAPIDE ET RADICALE

des varices, hémorrhoïdes, glandes et seins engorgés, crevasses, gerçures, plaies, ulcères, brûlures, clous, anthrax, abcès, panaris, doigts blancs, engelures, démangeaisons, croûte de lait, teigne et toutes maladies de la peau et du cuir chevelu, surtout la *dartre*, etc., par le

BAUME INDIEN

e plus célèbre et le plus précieux des médicaments de l'époque.

POUDRE DENTIFRICE DES INDIENS

seule végétale conserve et blanchit les dents.

ONGUENT OPHTHALMIQUE AMÉRICAIN

guérissant complètement toutes les maladies des yeux et des paupières et fortifiant les yeux et la vue.

Dépôts . Bruxelles, Pélerin, rue de l'Écuyer, 12; Anvers, De Beul, Longue rue Neuve; Liège, Cambrésy, 13, rue de l'Harmonie; Gand, De Bast; Namur, Winand, 23, rue de Bruxelles; Mons, J. Accarain, 23, rue des Capucins; Charleroi, Lottin, 9, place Verte; Tournay, Delobe.

FABRIQUE DE BRONZES

MAISON FONDÉE EN 1850

H. LUPPENS

20, rue du Chêne et boulevard Anspach, 46-48

BRUXELLES

BRONZES D'ART ET D'AMEUBLEMENT

PENDULES, CANDÉLABRES ET GARNITURES DE CHEMINÉE DE TOUS STYLES, EN CUIVRE POLI, BRONZE, MARBRE ET COMPOSITION.

Lustres, Suspensions, Lanternes et Lampes au Gaz, à l'Huile et au Pétrole

On entreprend sur dessin tous les genres d'appareils d'éclairage.

PLACEMENT DE GAZ

PORCELAINES DE CHINE ET DU JAPON MONTÉES DE BRONZES

Les prix très avantageux de tous les articles sont marqués en chiffres connus

Jules PAGNY & Cie,

FABRICANTS DE TISSUS MÉTALLIQUES,

à Saventhem, près Bruxelles.

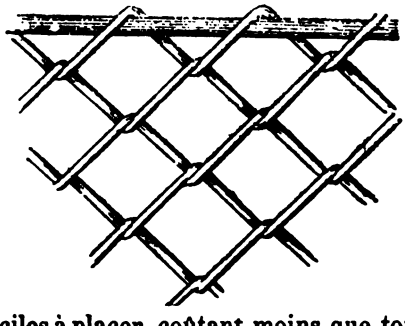

Treillages mécaniques en fer galvanisé pour châssis de fenêtres, volières, garennes, basses-cours, chenils, parcs à bestiaux, gloriettes, cabinets de verdure, clôtures en général.

Élégants, solides, de longue durée, fermant tout accès, faciles à placer, coûtant moins que tous autres matériaux, les **Treillages mécaniques galvanisés** pour clôture réunissent tous les avantages.

Envoi de prix-courants et d'échantillons sur demande.

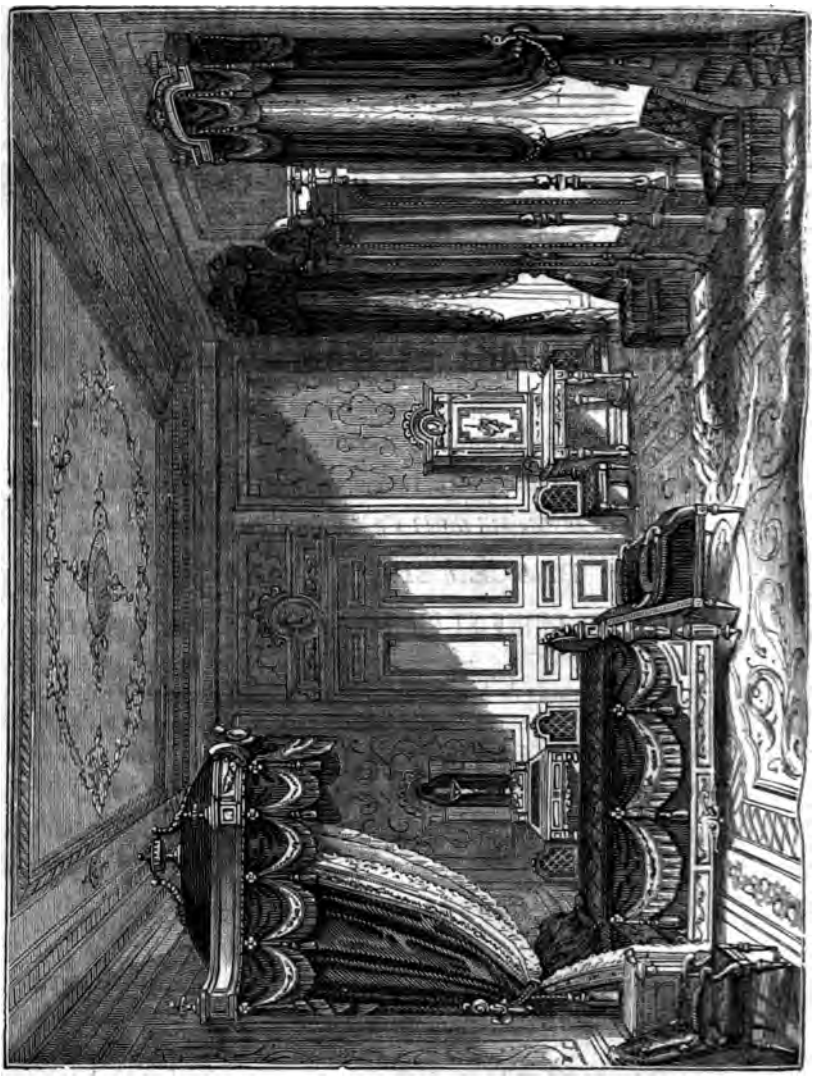

GRANDS MAGASINS
AMEUBLEMENTS COMPLETS.

J.-E. OTTO.

36, Marché-aux-Herbes, 36.

BRUXELLES.

Mobilier de salon, Salle à manger, Chambre à coucher, etc. Meubles de style garnis en étoffes assorties. Spécialité de Literies, Couvertures de laines, Édredons, etc. Étoffes en tous genres. Velours, Reps, Tapis de table, Nattes, Grand choix de tapis. Meubles en chêne sculptés. Siéges en bambou.

Entreprises à forfait, Meubles, Rideaux, Tapis, Glaces, etc.